Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXXI 2002

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
de la Ville de Quimper et de la Ville de Brest.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1156
29101 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
M^gr^ l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2002)

Président :	M. Bernard Tanguy
Vice-présidents :	M. Yann Celton M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Josick Peuziat
Secrétaire général :	M. Patrick Kernévez
Secrétaires :	M^me^ Mad Danguy des Déserts M^me^ Annick Le Douget M. Alain Pennec M^lle^ Joëlle Quaghebeur
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Michel Le Goffic

Membres du conseil d'administration

M. Yvan Autret, M^lle^ Annie Boucher, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Yves Coativy, Tanguy Daniel (président honoraire), Patrick Galliou, M^me^ Dany Guillou-Beuzit, MM. Jean Kerhervé, Philippe de Kermadec, Philippe Le Stum, Fañch Postic.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

M^lle^ Anne Brignaudy

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Notices d'archéologie finistérienne (année 2002) 11

Pierre GOULETQUER. – Galet-galet, galet-outil, galet-symbole 59

Michel LE GOFFIC, Yves CHEVILLOTTE. – L'âge du fer à Brélès (Finistère) et les stèles de Coat-an-Tour 63

Jean-Yves ÉVEILLARD. – Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine 71

Anne LE BOT. – Les thermes gallo-romains en Armorique, 2e partie : les décors 91

PATRIMOINE : ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2002) 123

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2002) 171

Gérard LE MOIGNE. – Le château de Pont-l'Abbé 185

Robert LE ROY. – Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (2e partie) : Quimper aux XIIIe et XIVe siècles d'après les cartulaires de l'église Saint-Corentin 217

Louis CHAURIS. – La pierre dans le port militaire de Brest (1re partie) 237

HISTOIRE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ

Patrick KERNÉVEZ, Frédéric MORVAN. – Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) 279

André-Yves BOURGÈS. – Comtes de Lannion et princes de Lanmeur : deux exemples d'un mythème récurrent dans les généalogies nobiliaires bretonnes 313

Pierre HOLLOCOU. – Le prieuré de Pont-Briant de 1293 à la Révolution 323

Norbert BERNARD. – Guy Autret et l'église d'Ergué-Gabéric 351

Yves-Pascal CASTEL. – Le «cahier journalier» de Jean Guillou, paysan marchand toilier de Kervern à Pleyber-Christ 363

Jean-Paul PÉRON. – Une dynastie cornouaillaise traditionaliste aux XVIII[e] et XIX[e] siècles : les Le Bastard de Mesmeur 377

Fañch POSTIC. – Histoire de la presse et de l'édition à Quimperlé (1[re] partie) . 407

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2002) 437

Jean-Christophe CASSARD. – En marge des incursions vikings : Gurwant, Réginon et les autres 437

Jean-Christophe CASSARD. – En marge du procès des Templiers 441

Jean-Christophe CASSARD. – Sur trois emplois du breton par des gens de guerre au Moyen Âge 443

Erwan VALLERIE. – À propos de Guiscriff et de l'élément **guas* en toponymie 447

Fañch BROUDIC. – Quelques nouveaux éléments sur «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton» 449

Bernard TANGUY. – Anciennes litanies bretonnes des X[e] et XI[e] siècles 453

Chiara GARAVAGLIA. – Saint Guénolé dans d'anciennes litanies arétines de l'église Sainte-Flore et Sainte-Lucille 481

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL, Yann CELTON. – Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1999) 487

Comptes rendus bibliographiques 547

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2003) 575

Michel LE GOFFIC. – Pierre-Roland Giot (1919-2002) 611

Daniel LE COUÉDIC. – Yves Le Gallo (1920-2002) 623

Table des illustrations 629

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et en breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Notices d'archéologie finistérienne (année 2002)*

En ouvrant cette série dans le précédent numéro de ce *Bulletin*, nous évoquions la disparition brutale de Pierre-Roland Giot. C'est avec la même tristesse au cœur que nous dédions les notices qui suivent à la mémoire de Jacques Briard, qui nous a quittés voici quelques mois. Les lecteurs du *Bulletin* savent combien l'archéologie finistérienne doit à ce chercheur de grand talent, qui avait su allier une remarquable science des sociétés de la protohistoire européenne à un humanisme de tous les instants. Sa disparition est une lourde perte pour les très nombreux amis que sa profonde gentillesse et sa connaissance du terrain lui avaient acquis dans notre département.

BAS LÉON

Après la lecture d'un article sur l'âge du bronze, M. Yves Trébaol, de Brest nous a adressé un courrier par lequel il nous faisait savoir qu'il détenait par héritage un vase en terre cuite qui avait quelque ressemblance avec celui de la photo illustrant l'article. Très aimablement il nous a permis d'étudier cette petite céramique et de la publier. Ce qui demeurera inconnu, c'est le contexte de la découverte et son endroit précis. Cependant, la zone géographique est connue puisque, aux dires de M. Trébaol, le vase ne peut provenir que du Léon, soit de la commune d'origine de sa mère (Kernouës), soit de celle de son père (Lampaul-Plouarzel). Le récipient, qui ne comporte que deux petites ébréchures sur le rebord et un petit trou sur la panse résultant sans doute d'un malencontreux coup d'outil, est entier et ne peut, à notre avis, avoir été trouvé que dans un caveau bien préservé jusqu'au moment de son ouverture. Il s'agit d'un petit vase trapu, bitronconique assez globuleux, muni d'une seule anse plate et au décor réparti sur la moitié supérieure du vase et sur l'anse (fig. 1) qui correspond à un des types de vase caractéristiques des sépultures individuelles du Bronze moyen.

---

* Ces notices ont été réunies et présentées par Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (U. M. R. 6038 du C. N. R. S.). Elles ont été rédigées par : † Claude Audren, chargé de recherche au C. N. R. S. ; Jean-Yves Éveillard, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique ; Patrick Galliou ; Remi Le Berre, architecte ; Michel Le Goffic, archéologue départemental, département du Finistère ; Yvan Pailler, doctorant, université de Bretagne occidentale ; Ronan Perennec, archéologue départemental, département du Finistère ; Josick Peuziat, chercheur, Douarnenez ; Yohann Sparfel, doctorant, université de Bretagne occidentale ; Estelle Yven, doctorante, université de Bretagne occidentale.

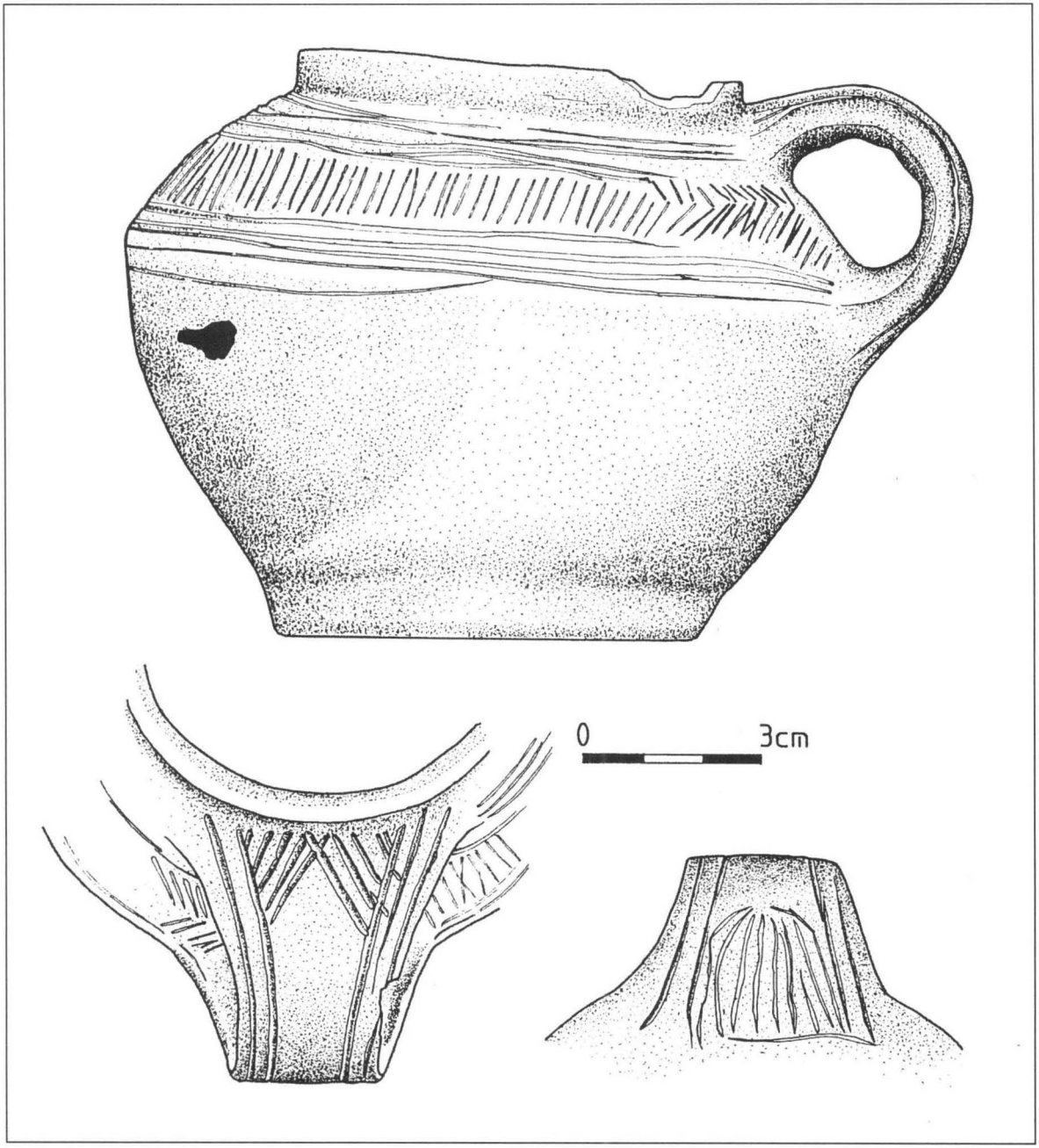

Fig. 1. – Bas Léon, vase l'âge du bronze et détails des décors de l'anse.
Dessin M. Le Goffic.

La hauteur du vase est de 94 mm près de l'anse et de 99 mm au bord diamétralement opposé. Il s'agirait donc du plus petit vase funéraire à une anse actuellement répertorié en Armorique. L'apparent affaissement est esthétiquement compensé par la présence de l'anse qui lui redonne un certain équilibre. La carène est à peine marquée dans la forme, mais soulignée par le décor ; elle se situe à 56 mm du fond, près du raccord de l'anse et à 66 mm à l'opposé. Le diamètre du fond est de 71 mm, celui de la carène de 125 mm et celui de l'ouverture de 75 mm. Le col est très court (7 à 8 mm), vertical et se termine par une lèvre équarrie de 5 mm d'épaisseur. L'anse plate prend naissance au niveau de la carène adoucie et vient se raccorder à la jonction col-haut de panse ; sa largeur minimale est de 25 mm et son épaisseur de 8 mm.

La surface de la poterie est bien lissée, de teinte générale beige, parsemée de nombreuses muscovites avec, par endroits, des zones plus sombres résultant de coups de feu lors de la cuisson.

Le décor, limité à la partie supérieure du vase, est formé par un bandeau de hachures verticales compris entre deux séries horizontales de quatre traits incisés. Ces traits sont réalisés de façon fruste, ils sont légèrement ondulés, se rejoignent, s'interrompent, se croisent parfois. Ils ont été réalisés avant la bande hachurée. En effet, la potière avait entrepris d'inciser une bande de chevrons emboîtés, dont le départ est visible près de l'anse, mais a été obligée de modifier son décor en arrivant à la série supérieure de traits horizontaux. Le décor de l'anse est original. Deux traits parallèles incisés suivent les bords de l'anse plate et, au raccord sur le col, participent à la formation de deux triangles remplis d'incisions obliques ; près du raccord sur la panse, un motif original est composé de neuf incisions convergeant vers un même point, qui n'a qu'une très lointaine parenté avec les chevrons emboîtés verticalement connus sur d'autres exemplaires. Ce décor s'apparente à ceux des sépultures du Bronze moyen de la région de Saint-Vougay et Plounévez-Lochrist, où les vases à une anse sont d'ailleurs les plus nombreux ; c'est pourquoi nous sommes enclin à le rattacher à cette famille et il n'y aurait rien d'étonnant que sa provenance d'origine soit Kernouës plutôt que Lampaul-Plouarzel. De toute façon, son appartenance au groupe du Léon, tel que l'a défini Claire Stévenin[1], est certaine.

Michel Le Goffic

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU, fontaine An Dreinded (La Trinité)

Dans la chronique «Monuments et objets d'art du Finistère» du Bulletin de l'année 2001, Y.-P. Castel s'est intéressé à la fontaine An Dreinded à Châteauneuf-du-Faou et à la statue qu'elle abrite. La reconstruction de la fontaine est datée de 1747 tandis que la statue en grès local et décapitée qui représente saint Yvi est à rattacher au milieu du XVI[e] siècle[2]. Or il se trouve qu'il y a quelques années notre attention avait été attirée pour une autre raison par cette même fontaine et par sa statue[3]. En effet, une habitante de Châteauneuf-du-Faou nous avait confié qu'elle avait découvert, enfoncée dans la vase juste devant l'édicule, une petite tête en grès. Celle-ci s'adaptait parfaitement sur le corps du saint, grâce à une cuvette aménagée à l'em-

---

[1] C. STEVENIN, *Les vases céramiques en contexte funéraire aux débuts de l'âge du bronze en Bretagne : études typologique, géographique et chronologique*, Rennes, Université de Rennes 2, 2000 (Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie).

[2] Y.-P. CASTEL, «Châteauneuf-du-Faou, La fontaine An Dreinded», dans «Monuments et objets d'art du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 139-140.

[3] J.-Y. ÉVEILLARD, «Statues de l'Antiquité remaniées à l'époque moderne : l'exemple d'une tête au *cucullus* à Châteauneuf-du-Faou (Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 12, 1995, p. 139-146.

placement du cou (fig. 2). Mais le visage juvénile et poupin, ainsi que la coiffure, une sorte de bonnet emboîté sur le sommet du crâne, ne conviennent pas pour un évêque ou un abbé (fig. 3). Seuls deux triangles grossièrement gravés sur l'avant de la coiffure et séparés par un bandeau vertical, rappellent les orfrois qui ornent la mitre épiscopale.

Après enquête, l'explication suivante est apparue : la tête est celle d'une statuette façonnée dans le même grès et représentant une divinité d'époque romaine désignée sous le nom de «génie au *cucullus*». Il existe de nombreuses représentations en terre cuite, en

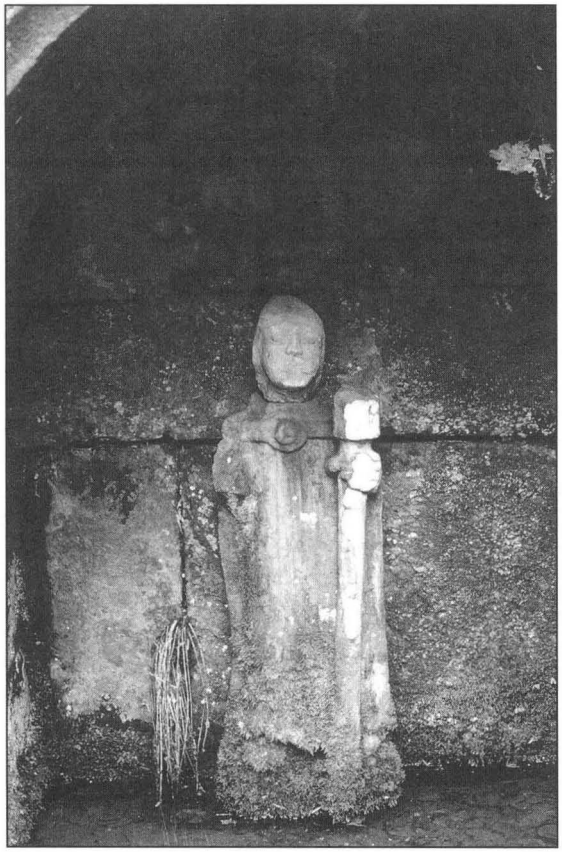

Fig. 2. – Châteauneuf-du-Faou, *fontaine An Dreinded*, statue de saint Yvi.

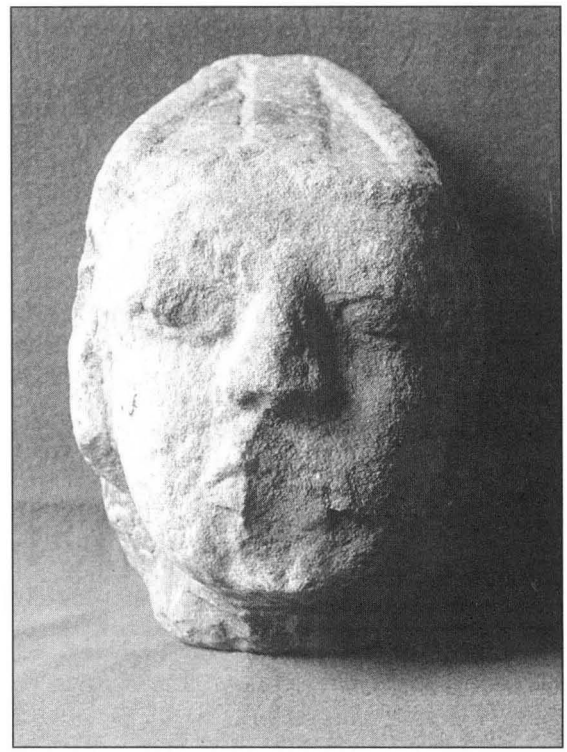

Fig. 3. – Châteauneuf-du-Faou, *fontaine An Dreinded*, tête en grès d'époque gallo-romaine.

bronze ou en pierre de ces petits dieux encapuchonnés, aux traits souvent juvéniles, qui présidaient à la fécondité et à la fertilité, et donc souvent aux sources d'eau vive[4]. Par conséquent, on a récupéré la tête de la statue de l'un de ces génies pour la greffer sur le corps de saint Yvi, après en avoir retravaillé la coiffure afin de la faire ressembler à celle d'un évêque. Cette singulière réutilisation pose plusieurs questions. À quelle date a-t-elle eu

[4] Voir W. DEONNA, *De Télesphore au «moine bourru». Dieux, génies et démons encapuchonnés*, coll. Latomus, vol. XXI, Bruxelles, 1955.

lieu ? Dès l'origine, c'est-à-dire lors de la confection de la statue de saint Yvi au milieu du XVI[e] siècle, afin de canaliser une survivance préchrétienne ? Ou bien en 1747 lors de la reconstruction de la fontaine ? Ou encore à une autre date ? La première solution paraît peu vraisemblable, car le travail de reprise sur la coiffure est de qualité inférieure à la facture de la statue proprement dite. Celui qui a effectué le travail connaissait-il l'origine de la tête et sa signification ? D'où provenait la statue du génie gallo-romain ? Elle a été élaborée dans le même grès feldspathique local que la statue de saint Yvi[5]. Elle ne venait donc sans doute pas de très loin ; peut-être avait-elle été récupérée sur place. En effet, la fontaine de la Trinité est aussi consacrée à saint Dourec, un saint pratiquement inconnu par ailleurs et dont le nom évoque celui de l'eau en breton, *dour*. Ce saint, qui serait «celui qui procure l'eau», a pu se substituer à un génie préchrétien qui tenait le même rôle, la source étant vénérée dès les premiers siècles de notre ère.

Ce n'est pas la première fois qu'une statue de l'Antiquité est retrouvée dans les parages d'une fontaine sacrée. Citons la statue d'un dieu de la fécondité à Notre-Dame de la Fontaine-Blanche à Plougastel-Daoulas[6] ; à Plumaudan (Côtes-d'Armor), le buste de la fontaine Saint-Maudan est lui aussi un génie au *cucullus*[7] ; enfin la statuette à double face de Laz provient sans doute aussi d'une fontaine détruite[8].

Jean-Yves Éveillard

CONCARNEAU, plage des Sables-Blancs

Au mois de mars 2001, M. Michel Guéguen nous a averti que la conjonction des vents, des courants et des marées avait eu pour résultat un démaigrissement de la plage et qu'un niveau tourbeux contenant des tessons de poterie apparaissait sur l'estran. Avant que l'érosion marine ne fasse disparaître les vestiges, il a eu la précaution de prélever plusieurs gros fragments d'une poterie qui se trouvait à la surface d'un sédiment sableux, très riche en matière organique figurée, correspondant à un dépôt tourbeux littoral. Il s'agit de tessons provenant d'une amphore. En l'absence du col ou d'anses, seules les caractéristiques typométriques (diamètre, épaisseur de la paroi), la composition de la pâte et sa cuisson nous permettent de la rattacher au type Dressel 2-4. Ces récipients destinés au transport du vin et en provenance d'Italie, d'Espagne ou du centre de la Gaule, ont circulé au I[er] siècle de notre ère. Les caboteurs de l'époque s'échouaient à marée haute et débarquaient leur marchandise en profitant de la marée basse. L'amphore vinaire a probablement été tout simplement jetée par dessus bord. On notera enfin que Paul du Chatellier a autrefois signalé la découverte d'un site de briquetages protohistorique sur cette même plage[9].

Michel Le Goffic

DIRINON, Kervern Mindu

Le ramassage des pommes de terre n'a pas seulement permis à M. Bodénez de récolter des tubercules, mais aussi un manche de couteau (fig. 4) hors de tout contexte archéo-

---

5 J.-Y. ÉVEILLARD, «Le grès feldspathique du bassin de Châteaulin dans l'architecture et la sculpture des siècles passés», dans *La pierre en Basse-Bretagne. Usages et représentations*, Brest, C.R.B.C., 2002, p. 41-53.

6 J.-Y. ÉVEILLARD, D. LAURENT, Y.-P. CASTEL, «Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 71-92.

7 J.-Y. ÉVEILLARD, «À Plumaudan (Côtes-d'Armor), la statue de la fontaine Saint-Maudan est-elle préchrétienne ?», *Les dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 21, 1993, p. 43-48.

8 J.-Y. ÉVEILLARD, «Aux origines de la sculpture bretonne : la statuette gallo-romaine (?) à double face de Laz (Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 9, 1992, p. 171-178.

9 P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Quimper, 1907, p. 252.

Fig. 4. – Dirinon, *Kervern Mindu*, manche de couteau émaillé à protomé de monstre, XVII[e] siècle.
Cliché M. Le Goffic.

logique. Celui-ci est formé de deux éléments de fer soudés et recouverts de métal cuivreux. Sans doute à la suite d'un choc par un engin agricole, l'objet est légèrement tordu et la soudure a lâché, ce qui permet de voir, à l'intérieur aujourd'hui vide de matière, un fragment de la soie en fer de la lame. Celle-ci, à son insertion dans le manche, mesure 8 mm de largeur. Le manche est long de 87 mm et comporte un décor à l'origine recouvert d'émail. En effet, quelques traces d'émail blanc, vert et bleu sont encore visibles çà et là. Le corps du manche est large de 17 mm pour une épaisseur de 11 mm et se rétrécit vers l'extrémité distale pour ne plus être large que de 10,5 mm et 7 mm d'épaisseur. Toute la surface du corps de ce manche était recouvert d'un décor émaillé comportant un axe de symétrie médian, mais qui est aujourd'hui difficile à préciser. À l'extrémité proximale du corps du manche se trouve un protomé d'animal fantastique, la gueule ouverte montrant deux grands crocs à la mandibule supérieure et deux plus petits à la mandibule inférieure ; le mufle est allongé et retroussé. Les yeux sont surmontés de puissantes arcades. Le cou s'élargit pour prendre la dimension de la base du corps du manche et il est orné de bourrelets et d'élégantes volutes.

Si les manches de couteau à protomé animalier sont connus dès La Tène finale, comme en témoigne la partie proximale d'une lame et son manche en bronze zoomorphe trouvés à Bibracte (Mont-Beuvray, Saône-et-Loire[10]), ce type de travail est plus fréquent dans l'Antiquité. Ainsi, un couteau du III[e] siècle dont le manche en ivoire est prolongé par un protomé de lion fait partie du trésor d'Eauze (Gers[11]). Cependant la technique du champlevé est ici particulièrement sophistiquée, le cuivre ouvragé recevant l'émail repose lui-même sur une coque de métal fer-

[10] *L'art celtique en Gaule*. Catalogue d'exposition réalisée par la Direction des musées de France, 1983, 219 p. (p. 186, fig. 237).

[11] D. SCHAAD, *Le trésor d'Eauze, bijoux et monnaies du III[e] siècle après J.-C.*, Toulouse, éd. APAMP, 1992, 435 p., 93 pl. (p. 86-87).

reux laissant penser à un travail plus tardif. C'est pourquoi nous avons interrogé notre collègue Brigitte Liabeuf, conservateur du musée de la Coutellerie à Thiers, qui, très obligeamment, nous a documenté sur la question. La collection belge Hollander contient exactement le même manche de couteau[12]. Il date de la seconde moitié du XVII[e] siècle et est de fabrication hollandaise ou allemande. Ce genre d'objet de prestige était généralement offert à l'occasion d'un mariage.

Michel Le Goffic

FOUESNANT, Beg-Meil

La présence des menhirs près du sémaphore et de la plage des Oiseaux traduit une occupation des lieux au Néolithique. L'estran et les microfalaises de la pointe de Beg-Meil et de la plage de Kermyl sont exposés à l'érosion marine, particulièrement active lorsqu'il y a conjugaison de plusieurs facteurs tels que grands coefficients de marée, vents de sud-sud-ouest, forts courants côtiers, ce qui se traduit par un démaigrissement de l'estran et un ravivage des microfalaises, qui libèrent alors du mobilier archéologique (fig. 5). M. Hervé Sizun, qui prospecte méticuleusement cette portion de côte, nous a très obligeamment remis pour étude le fruit de ses ramassages réguliers. La collection que nous avons examinée comporte de l'outillage lithique et des tessons de poterie. Un point intéressant est la nature géologique de certains artéfacts. En effet, nous avons remarqué des blocs, des nucléus et des lames en quartzarénite, qui est un grès lustré tertiaire bien connu dans la région de Guengat où il fut très exploité à la période moustérienne, au Moulin-du-Pont en Pleuven où des traces d'exploitation ont aussi été reconnues et où certaines dalles ont été érigées en menhirs. Ce matériau se trouve donc dans un petit bassin situé le long de la faille Kerforn qui prend en écharpe la presqu'île de

12 *Couverts de l'art gothique à l'Art nouveau, collection Jacques Hollander*, Nice, Musée d'art et d'histoire, Palais Masséna, s. d.

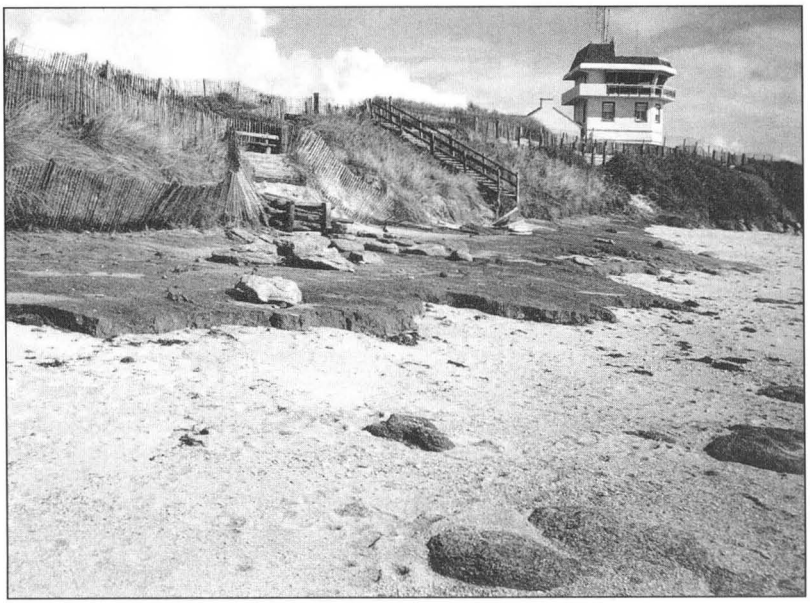

Fig. 5. – Fouesnant, *pointe de Beg-Meil*, fin de l'hiver 2001.
Le démaigrissement de la plage de sable fait apparaître le vieux sol occupé au Néolithique et antérieurement.
Cliché H. Sizun.

Crozon et vient se perdre dans la baie de La Forêt. Sur la bordure sud-orientale de la baie de La Forêt, près de Pouldohan, de la meulière avait déjà été remarquée. Il est vraisemblable que des dalles de grès tertiaire, resilicifié, ont existé au fond de la baie de La Forêt et que celles-ci ont été accessibles à l'époque néolithique, quand le niveau de la mer était quelque six mètres plus bas qu'aujourd'hui.

Parmi l'industrie lithique, il y lieu de noter la présence de deux outils réalisés sur galet, trouvés hors contexte sur l'estran, aux arêtes émoussés et dont l'âge peut aller du Paléolithique inférieur jusqu'au Néolithique, voire encore bien plus tardivement, puisque l'on connaît ce type d'outil jusqu'à l'âge du fer. L'un d'eux est un chopping-tool réalisé sur galet plat de grès-quartzite (fig. 6,

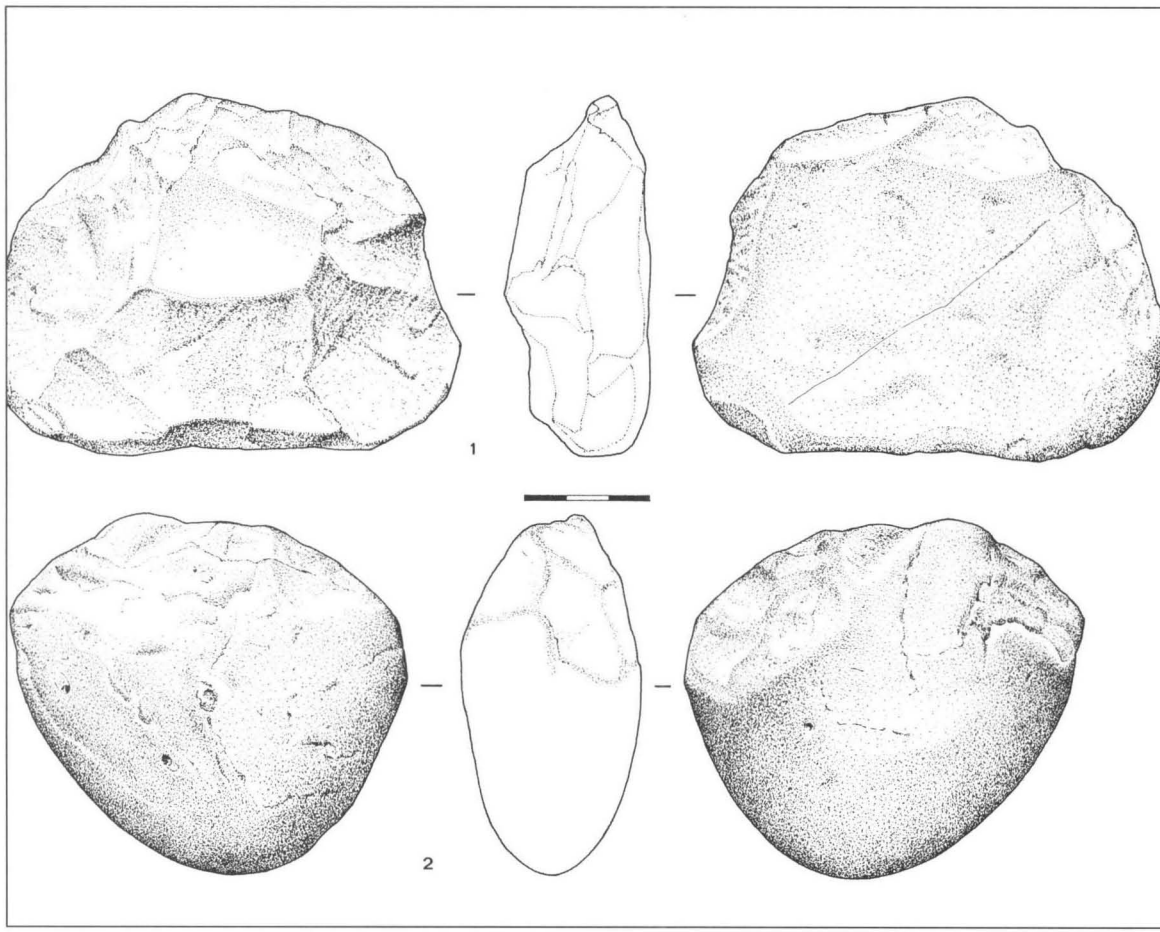

Fig. 6. – Fouesnant, *Beg-Meil*, chopping-tools découverts sur l'estran.
Dessin B. Grall.

n° 1). L'outil a d'abord été façonné par enlèvement de cinq éclats sur un bord du galet, puis cette arête courbe a été reprise par une série d'enlèvements formant le tranchant. Cinq enlèvements supplémentaires amincissent le large talon rectiligne. L'autre chopping-tool est conçu à partir d'un galet de quartzite blanc. Les enlèvements alternes déterminent un tranchant convexe sinueux (fig. 6, n° 2) ; cet outil a été roulé par la mer et les arêtes sont très usées.

Dans le reste de l'industrie lithique figurent un éclat de galet de quartzarénite montrant trois retouches distales qui ne suffisent cependant pas pour en faire un grattoir (fig. 7, n° 1), un long éclat de quartzite gris zoné (fig. 7, n° 2), qui semble avoir une série de retouches sur le bord droit, mais il est si roulé par la mer que les retouches sont douteuses, un éclat de quartz laiteux possédant une coche à retouches inverses sur le bord gauche (fig. 7, n° 4), un éclat de décorticage en silex à retouches abruptes bilatérales en faisant une pointe atypique (fig. 7, n° 5), deux petits nucléus en silex, l'un unipolaire à lamelles (fig. 7, n° 3), l'autre à deux plans de frappe et à éclats (fig. 7, n° 6), une partie distale d'éclat de quartzarénite à retouches d'utilisation inverses sur le bord gauche (fig. 7, n° 7).

L'érosion a dégagé de nombreux tessons de poterie, d'époque néolithique pour la plupart, mais souvent très petits, provenant de panses et donc non caractéristiques. Deux d'entre eux sont remarquables. L'un possède un gros téton de préhension et appartient à une grande jarre dont la paroi est épaisse de 10 à 11 mm, le dégraissant est grossier, non classé, et fait de granitoïde à biotite et muscovite (fig. 7, n° 8) ; le second est décoré d'une bande de croisillons incisés comprise entre deux lignes incisées, parallèles et horizontales et son dégraissant est plus fin, classé et de même composition que dans le cas précédent (fig. 7, n° 9).

L'abondance de ces indices et leur concentration sont révélatrices d'un habitat peu à peu érodé par la mer. L'observation régulière du vieux sol, périodiquement mis à nu, permettra sans doute un jour de découvrir des structures d'habitat telles que fosses, trous de poteaux, foyers qui mériteront alors une intervention.

Michel Le Goffic

KERSAINT-PLABENNEC, Penvern

Nous avons eu connaissance par l'intermédiaire de notre sociétaire, M. Yves Chevillotte, de l'existence d'un lingot de fer bipyramidé chez M. Bernard Le Bec, de Lannilis. Il provient de chez M. Miossec, habitant la ferme de Penvern en Kersaint-Plabennec, mais il difficile de donner plus de précision sur le lieu et les circonstances de la découverte, qui remonte à environ un siècle. Les arrière-grands-parents de M. Miossec étaient carriers, et cette dernière personne se souvient que l'on s'en servait comme d'une masse pour enfoncer dans le sol les piquets de clôture des champs, ce qui explique sans doute le peu d'oxydation qui recouvre le lingot. Celui-ci est long de 205 mm et la plus grande section carrée a 85 mm de côté. Le poids est de 5,95 kg. Les pointes se prolongeaient par des tiges qui pouvaient atteindre 0,30 m de longueur, mais celles-ci ont disparu (fig. 8). Ce type de lingot apparaît au premier âge du fer et est répandu à travers toute l'Europe, mais ceux de Bretagne sont datés de La Tène I et II, c'est-à-dire des V^e^ et IV^e^ siècles av. J.-C. Souvent ils sont trouvés en groupes (trente-huit à Moëlan-sur-Mer et, curieusement, un seul à Saint-Martin-des-Champs dans le Finistère, près de cinquante à Saint-Connan et onze à Pléboulle dans les Côtes-

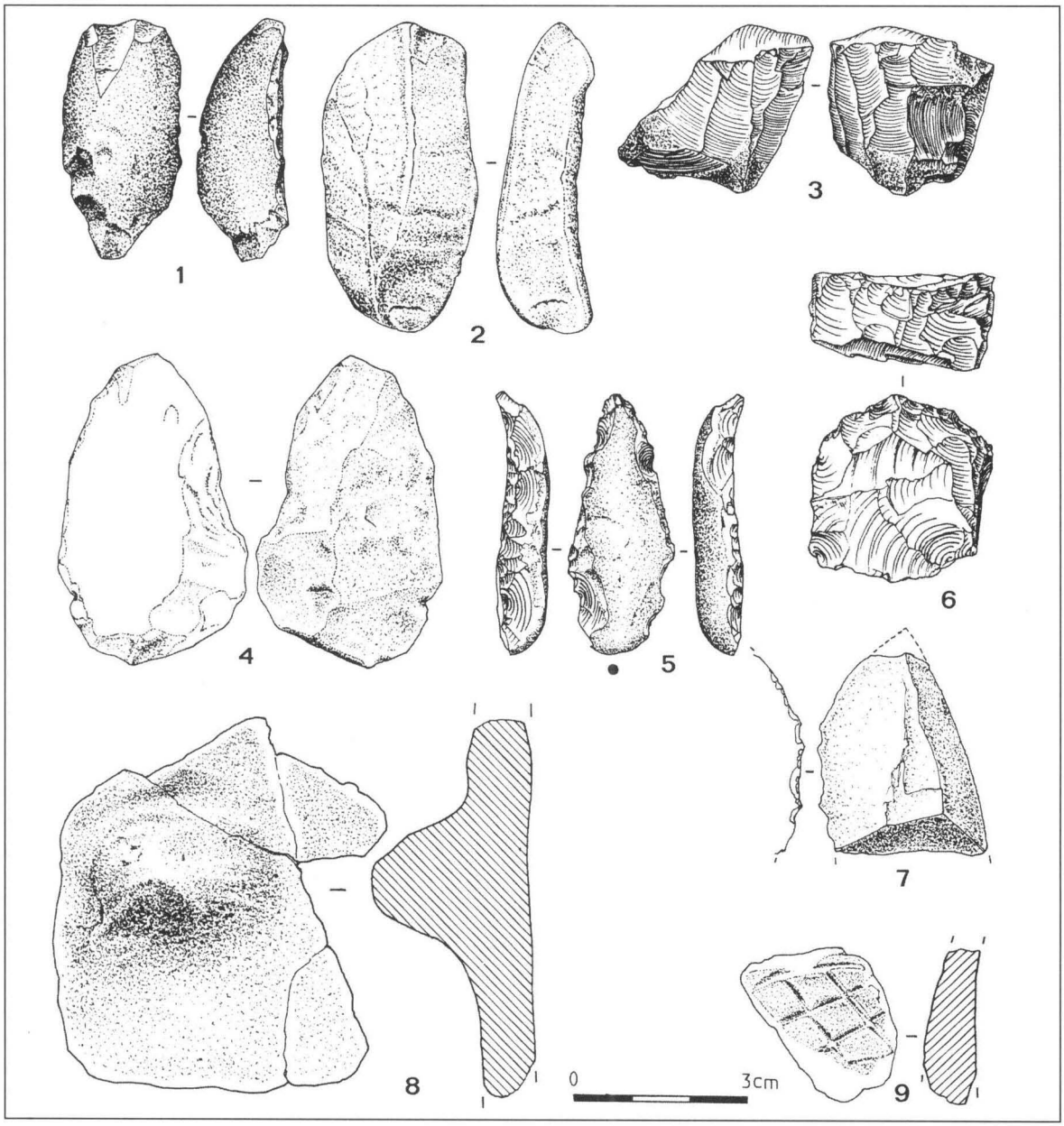

Fig. 7. – Fouesnant, *Beg-Meil*, mobilier lithique et céramique.
Dessin B. Grall.

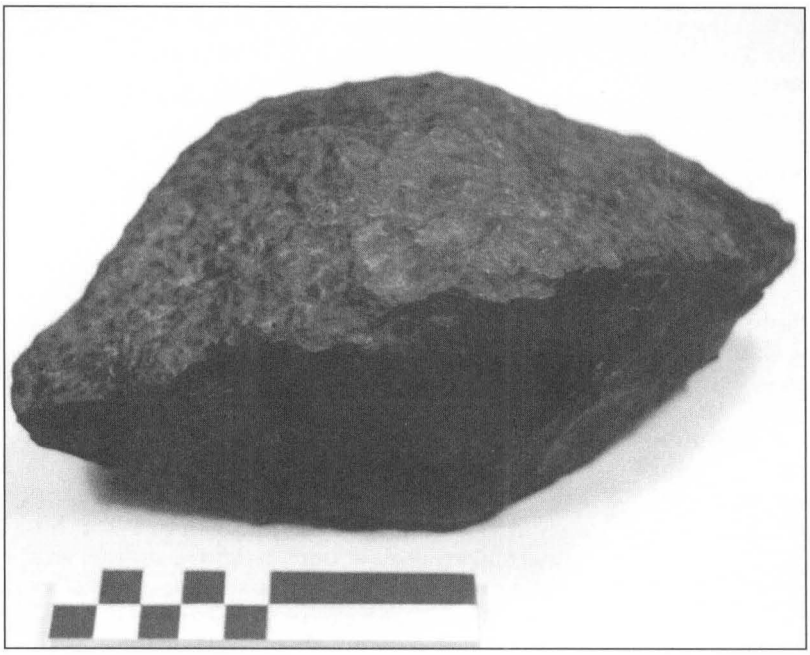

Fig. 8. – Kersaint-Plabennec, *Penvern*, lingot bipyramidé de l'âge du fer.
La mire mesure 10 cm.
Cliché M. Le Goffic.

d'Armor, huit à Saint-Molf en Loire-Atlantique), mais le peu de fréquence des découvertes signalées fait tout l'intérêt de celle de Penvern, qui vient ainsi compléter la carte de répartition publiée en 1964 par P.-R. Giot[13].

Michel Le Goffic

LANDELEAU, chapelle Saint-Roch

Un sondage d'évaluation avant travaux (1,60 m x 22 m) a été mené dans le placître de la chapelle Saint-Roch, au lieu-dit Moulin-Neuf. Située près d'un gué sur l'Aulne, cette chapelle était la quatrième station de la tromélie de Landeleau, ce qui pouvait *a priori* permettre d'envisager l'ancienneté du lieu de culte.

La fouille a permis la mise au jour des limites de l'enclos : mur au sud, large talus au nord (plus de 2 m), pour soutenir les remblais ayant permis la constitution d'une terrasse artificielle installée sur un terrain en pente. La chapelle était parfaitement centrée dans cet enclos, aux dimensions modestes (20 x 22,5 m à 30 m). Le sol de l'édifice était encaissé de 0,40 m.

Bien que les murs soient très arasés, ils forment un ensemble homogène. Une seule phase d'occupation a été mise en évidence, dans le bâtiment comme dans l'enclos, avec une construction datant vraisemblablement des XVI[e]-XVII[e] siècles. Une structure rectangulaire (0,65 m x 0,80 m), accolée au mur nord, a été interprétée comme un socle de statue, ce que confirme un plan de Toscer de 1903.

Des fragments d'ardoises de toiture, retrouvés dans l'épaisseur d'un niveau de

13 P.-R. GIOT, «Les lingots de fer bipyramidaux de Bretagne», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1964, p. 51-60.

cour antérieur au mur sud de la chapelle peuvent évoquer les traces fugaces d'un bâtiment médiéval antérieur. L'existence hypothétique de celui-ci ne peut cependant être confirmée par la fouille : les terrassements modernes ont nivelé la partie sud de l'enclos jusqu'au rocher. La partie nord a en revanche été fortement remblayée à la même époque, et la fouille n'a pas porté sur les éventuels niveaux antérieurs à cet apport de terre. Le sondage n'apporte donc aucune donnée vraiment exploitable sur Saint-Roch avant l'époque moderne : existait-il déjà une chapelle, ou la station était-elle plus succincte ? À titre d'exemple, l'une des stations de la troménie de Landeleau n'était pas marquée par une chapelle mais par un simple chêne...

Des travaux au XIX^e^ siècle, connus par des mentions d'archives, ont été confirmés par la fouille, sous forme notamment d'intervention sur les toitures. La chapelle, ruinée dans les années 1930, a servi de carrière, avant que le terrain ne soit nivelé dans les années 1960.

Ronan Perennec

LANDERNEAU, couvent des Capucins

Un suivi des travaux d'assainissement menés dans la cour du cloître du couvent des Capucins a permis d'observer les restes de l'égout de toiture du préau. Celui-ci se présente sous la forme d'un dallage de pierres sur chant, large de 0,54 à 0,85 m. Sur deux des côtés, un caniveau obtenu grâce à une double pente ménagée dans le dallage permettait de récupérer les eaux pluviales et de les évacuer vers un exutoire. L'égout de toiture, complet sur un des côtés du cloître, est extrêmement mal conservé par ailleurs, et les quelques témoins subsistants laissent envisager une simple pente du côté ouest. Son rôle serait alors d'éloigner l'eau le plus possible des fondations du mur bahut. Les travaux qui doivent se poursuivre apporteront peut-être des compléments d'informations sur ces aménagements des XVII^e^-XVIII^e^ siècles.

Ronan Perennec

LANDERNEAU, n° 13, rue de la Libération

À la suite d'une découverte fortuite, une fouille de sauvetage a été réalisée au 13, rue de la Libération, par le Service départemental d'archéologie, avec la collaboration des services municipaux de Landerneau. L'emprise restreinte du sondage correspondait à la rampe d'accès au parking souterrain d'un immeuble nouvellement construit.

On a pu mettre en évidence un bâti auquel est associé une structure industrielle. Il s'agit d'une conduite de briques, voûtée en plein cintre, de 0,45 m de largeur comme de hauteur sous voûte. Elle a été reconnue sur un trajet de 4,70 m, mais elle a été détruite par les travaux de construction de l'immeuble d'un côté, et se poursuit de l'autre sous des niveaux non fouillés (vraisemblablement sous le parking de la Libération). Les parois intérieures de la structure étaient recouvertes d'une couche de suie, particulièrement importante sur le fond. Cette conduite bordait un mur de 0,60 m de large, construit en moellons et dalles de schiste liées au mortier de chaux, mis au jour sur une longueur de 6,20 m. Dans un second temps, on construisit un autre mur, perpendiculaire au premier. Son édification condamna la tuyère de briques. D'autres aménagements (structure maçonnée, dallage recouvert d'argile charbonneuse, etc.) ont été mis au jour dans cette nouvelle division du bâtiment. La vision que l'on en a est cependant trop partielle pour pouvoir les comprendre. Ils ont ensuite, après la destruction du bâtiment, été recouverts par l'aménagement et les réfections diverses de la place ou parking de la Libération.

Les structures mises au jour correspondent à l'usine de chandelles Belhommet, déjà mentionnée en 1807. Le cadastre de 1828 en conserve d'ailleurs le plan. Les chandelles et le savon produits étaient obtenus à partir de suif. Un croc de boucher et de nombreux fragments d'ossements animaux mal conservés témoignent de cette activité, et de l'importation possible de carcasses au lieu de la seule graisse animale. Dans le dernier tiers du XIX[e] siècle, l'entreprise se diversifie, et traite aussi l'huile de palme. La conduite mise au jour peut avoir été conçue pour l'extraction des fumées produites par une activité connue pour être polluante. Il est cependant plus probable qu'elle ait servi à l'évacuation des gaz chauds émanant d'une chaudière à vapeur. De nouvelles chaudières furent en effet installées sur le site à partir du dernier tiers du XIX[e] siècle. C'est le cas en 1886 pour trois chaudières à deux bouilleurs superposés[14]. Sont-elles contemporaines de la tuyère ? Deux autres conduites du même type, parallèles à la première, ont en effet été détruites par la construction de l'immeuble neuf. On peut signaler aussi qu'une brique estampillée utilisée dans la tuyère provient de Lange, en Indre. Landerneau, avant la construction de la grande briqueterie, était donc importatrice de briques : si la ville était déjà un centre de production, elle ne répondait en tout cas pas à la demande locale.

Ronan Perennec

LANDUDEC, Kerascoët

Les débroussaillages menés dans sa propriété par M. Raymond Guellec, près du lieudit Kerascoët, en Landudec, ont mis en évidence une enceinte de terre grossièrement rectangulaire. Le Service départemental d'archéologie, alerté, en a effectué le relevé en début d'année.

Ce site, déjà connu, est mentionné par de nombreux auteurs comme un camp romain, voire une tour de vigie, et utilisé comme carrière. Cet aléa historique, et le fort embroussaillement des lieux, ont pu faire croire à sa disparition[15].

Installé sur le flanc d'un vallon, à près de 104 m d'altitude, le site offre un large panorama sur la baie d'Audierne. Il était situé non loin de la voie romaine Quimper-pointe du Raz. Ses dimensions intérieures sont de 118 x 60 m. On y décèle cependant plusieurs campagnes de construction différentes. Il est donc possible qu'une enceinte antérieure ait été réutilisée au Moyen Âge. M. René Le Goff nous a signalé, dans la plate-forme principale, l'existence d'un souterrain, rebouché après-guerre pour raisons de sécurité. Sa description précise évoque un souterrain gaulois, mais, en l'absence de fouilles, l'information n'a pu être vérifiée. Au cours des relevés, des fragments de terres cuites de construction d'époque gallo-romaine et un tesson de céramique médiévale ont été ramassés.

Les talus de l'enceinte ne présentent pas de reliefs très marqués : 1,20 m de hauteur et 5 m de largeur au grand maximum. Ils sont cependant le plus souvent moins larges et moins hauts, et par endroits sont à peine conservés, voire remplacés par un ouvrage moderne.

Dans son état final, l'enceinte se présente comme une juxtaposition de deux cours bien nivelées, la partie ouest étant encaissée d'environ 0,60 m par rapport à la partie est, deux fois plus grande. Un tertre de 28 à 29 m de lar-

---

14 C. ABÉGUILÉ, *Landerneau, une ville de Bretagne à l'ère industrielle*, Rennes, Université de Rennes 2, 1991, t. I, p. 67-71. (Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie) ; et courrier du 7 août 2002 dont je la remercie.

15 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes, châteaux*, Rennes, Institut culturel de Bretagne-Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, p. 97 (Patrimoine archéologique de Bretagne), la donne comme une «enceinte détruite».

geur à la base, 23 m au sommet, et de 1,50 m de hauteur domine ces deux plates-formes. Il abrite un bâtiment de 8 x 10 m, dominant deux autres salles de dimensions plus modestes (4 x 8 m pour la mieux conservée). Dans la cour ouest, une terrasse artificielle de 13 m de large pour 40 m de longueur, adossée au talus nord de l'enceinte, et surélevée par rapport au reste de la cour, abritait deux maisons longues (15 x 5 m, et 8 x 18 m) [fig. 9]. Toutes ces constructions semblent avoir été initialement maçonnées. Il est d'autre part possible qu'une partie des grands espaces libres de l'enclos aient accueilli des bâtiments sur poteaux.

Par ailleurs, le tiers est de l'enceinte est moins large de 16 m que le reste du retranchement. La porte, ouvrant vers l'est, est située dans le décrochement ainsi obtenu, ce qui permettait probablement d'obtenir un flanquement à bon compte. Les autres ouvertures dans la clôture sont des brèches postérieures. La porte est l'une des portions les moins bien conservées de l'enclos. On y remarque cependant nettement, en arrière, un petit retranchement rectangulaire de 16 x 12 m, percé de deux portes de 3 m de large ouvrant vers l'ouest et le nord. Assurant la distribution intérieure, ce petit sas constituait probable-

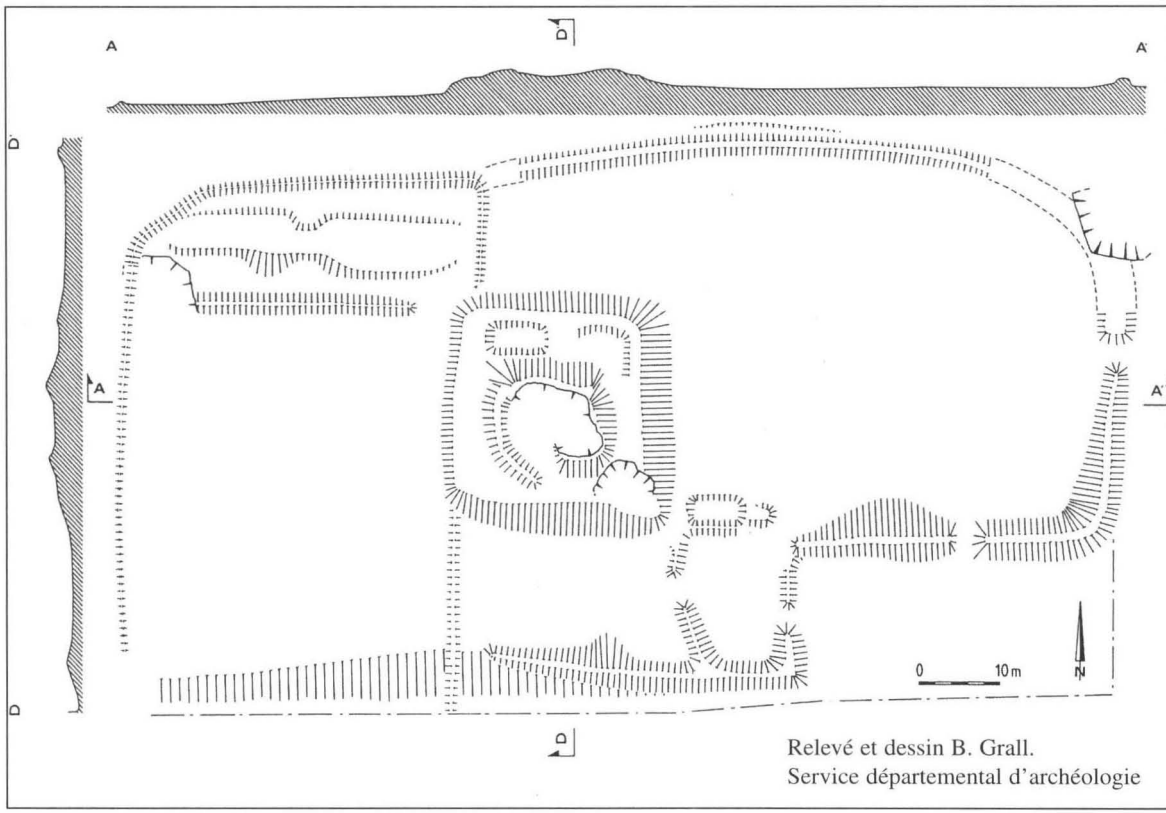

Fig. 9. – Landudec, *Kerascoët*, enceinte de terre du haut Moyen Âge.
Relevé et dessin B. Grall.

ment aussi une deuxième ligne de défense, et un goulot d'étranglement destiné à gêner d'éventuels assaillants en cas d'agression. La solution adoptée est proche de celle qui fut mise en œuvre à l'abbaye de Landévennec au IX^e^ siècle, et au camp des Salles à Locronan[16]. Un fond de cabane de 3 x 6 m est accolé, dans la cour principale, au sas d'entrée. Sa présence à cet endroit évoque donc une porterie ou un petit corps de garde.

Il convient de signaler que, malgré les différentes évolutions chronologiques dont cette enceinte a pu faire l'objet (cour ouest rajoutée dans un deuxième temps par exemple), le plan final qui prévaut est très structuré, et répond à un souci d'agencement géométrique des lieux : l'enceinte est divisée en trois tiers égaux dans le sens est-ouest (cour ouest, partie centrale, partie est de la grande cour, moins large, à partir de la porte) ; la butte quadrangulaire, installée en limite de la cour ouest, n'est, de ce fait, pas impeccablement centrée dans l'enceinte, mais sa largeur est très exactement le double de l'espace qui la sépare du talus, au nord comme au sud...

Sans préjuger d'une éventuelle réoccupation d'une enceinte préexistante, nous nous trouvons ici, semble-t-il, en présence d'une maison forte du Moyen Âge, dont l'origine remonte probablement à une résidence aristocratique du haut Moyen Âge. Une tradition, relatée par G. Conen de Saint-Luc[17], voudrait en effet que cette «forteresse» ait «servi de résidence aux anciens chefs de la paroisse, avant la fondation du château de Tyvarlen». R.-F. Le Men signale[18], quant à lui, «un village considérable (...) appelé le *vieux presbytère* et la *vieille église*». Il convient ici de signaler la présence toute proche de la montagne de Lanrien, où se trouvait le presbytère de Landudec jusqu'à sa destruction par un incendie au XVII^e^ siècle. Il ne sera d'ailleurs reconstruit dans le bourg qu'en 1749[19]. La persistance du presbytère à cet endroit (à 500 m de l'église de Landudec), associée au toponyme «Lanrien», évoque à notre avis la présence d'un monastère ou du moins d'un ermitage à cet endroit. Placé sous le vocable de saint Rien ou Rion, le site religieux aurait été doublé d'une *aula*, qui serait à l'origine de la maison forte de Kerascoët. On retrouve cette situation à l'abbaye de Landévennec : le nécrologe garde la trace d'une donation d'Ouragona, *regina de Brest*, à percevoir sur deux demeures royales sises à Landévennec[20]. L'association des deux sites de Lanrien et de Kerascoët semble constituer le premier centre médiéval de Landudec, et Lanrien la paroisse primitive.

Le déplacement vers le bourg actuel de Landudec (carrefour routier), s'est accompagné d'un changement d'éponyme, Tudec devenant le nouveau saint patron. Si Tudec fut assimilé à Tadec, moine de Landévennec assassiné à Daoulas[21], il est plus sérieux d'y voir avec B. Tanguy une forme hypocoristique de Tugdual[22]. Or ce dernier était aussi particulièrement vénéré par les moines de

---

16 A. Bardel et R. Perennec, «Les Vikings à Landévennec», dans *Les Vikings en France, Les Dossiers de l'archéologie*, n° 277, 2002, p. 54. – Ph. Guigon, «L'enceinte en terre de la Montagne du Prieuré en Locronan : état des recherches en avril 1988», *Britannia monastica*, 1990, n° 1, p. 42. L'enclos intermédiaire communiquait avec l'enclos supérieur par un petit bastion carré, avec entrée en chicane.

17 G. Conen de Saint-Luc, «Notice paroissiale. Landudec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIV, 1917, p. 8-39 (p. 17-18).

18 R.-F. Le Men, «Statistique monumentale du Finistère. Époque romaine», *ibid.*, t. II, 1874-1875, p. 122-147 (p. 131).

19 G. Conen de Saint-Luc, art. cité, p. 11.

20 J.-L. Deuffic, «Le nécrologe de Landévennec», *Britannia christiana*, 1983, fasc. 3/1, p. 3, 6.

21 G. Conen de Saint-Luc, art. cité, p. 9.

22 B. Tanguy, «De l'origine des évêchés bretons», *Britannia monastica*, n° 3, 1994, p. 26-27 ; Id., «Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 121. Merci à B. Tanguy de ses précisions et de ses conseils téléphoniques. Mais le texte qui suit n'engage bien sûr que nous.

l'antique abbaye cornouaillaise : pour l'abbé Gurdisten, vers 870-880, il est avec Guénolé et Corentin, qu'il précède, un des trois pivots de la foi en Cornouaille. Il n'est donc pas impossible que le changement de saint patron soit à mettre en relation avec la très forte emprise de l'abbaye de Landévennec sur la région à partir du IX^e^ siècle et surtout de la seconde moitié du X^e^ siècle, c'est-à-dire au sortir de l'occupation normande.

La résidence de Kerascoët était-elle un des centres politiques permettant à l'aristocratie carolingienne de contrôler les côtes et d'assurer la défense de Quimper ? Elle aurait, dans ce cas, pu servir de résidence à l'un des membres de la famille qui dota si généreusement le monastère, les légendaires Gradlon. L'un d'eux, Gradlon Plonéour (IX^e^ siècle), mentionné dans le cartulaire, est précisément issu de ce secteur géographique[23]. On sait d'autre part le rôle de l'abbaye dans la défense des côtes, qui se traduit par son implantation propre, ses possessions et prieurés, et l'appartenance de ses membres aux familles dirigeantes[24]. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que ce lieu stratégique soit passé dans le domaine de l'abbaye, ou que, tout au moins, celle-ci se soit implantée à proximité[25].

Comme tout ce qui touche au haut Moyen Âge, on est réduit à des hypothèses, en l'absence de fouilles. Mais, en tout état de cause, le site paraît particulièrement intéressant. On ne peut qu'encourager des initiatives comme celle de M. R. Guellec, très attaché à la conservation de «son» site, et le remercier de son accueil chaleureux. Il est d'autre part à souhaiter que des relevés complémentaires puissent être menés à l'occasion d'autres nettoyages, et sur l'environnement de Kerascoët, et sur Lanrien, qui nous paraît indissociable.

Ronan Perennec

MELLAC, Bourg

Le 9 novembre 2002, un effondrement s'est produit après le passage des engins venus récolter le maïs dans la parcelle n° 6 de la section AC du cadastre de Mellac à jour pour 2000, située à 300 m au sud-sud-est de l'église. Les coordonnées Lambert sont les suivantes : x = 158,350 ; y = 2339,100. Le déficit hydrique de la fin de l'été et du début de l'automne 2002, suivi d'abondantes pluies et du passage d'engins lourds, auront eu raison de la voûte d'une salle souterraine qui s'est effondrée, révélant ainsi la présence d'un souterrain de l'âge du fer. Après les constatations et prises de mesures d'usage, l'excavation a pu être rebouchée et la parcelle rendue à la culture.

L'effondrement se présente sous la forme d'un trou presque circulaire de 1,05 à 1,35 m

23 La position centrale du lieu par rapport aux trois façades maritimes du sud-ouest du département – ports bigoudens au sud, baie d'Audierne à l'ouest, baie de Douarnenez au nord – et son rôle de carrefour assurant la desserte de Quimper, Douarnenez, Pont-Croix, Audierne, Sein, Lanvern, Pont-l'Abbé, Loctudy, Saint-Guénolé, etc., permet d'envisager une importance politique, avec, entre autres, la prise de décisions touchant à la sécurité du territoire.

L'implantation des Gradlon dans la région du Cap-Caval est d'autre part forte et durable, si l'on en juge par exemple à l'implantation géographique des donations du comte de Cornouaille Dilès, petit-fils du précédent, et par la présence d'abbés Gradlon originaires du Cap-Caval à la tête de l'abbaye jusqu'aux XII^e^-XIII^e^ siècles. (Cf. B. TANGUY, «Hagionomastique et histoire...,» art. cité, p. 135).

24 Cf. A. BARDEL, R. PERENNEC, «Landévennec, une abbaye de la mer», *Actes du colloque du C. A. H. M. E. R. : Les moines et la mer*, Lille, 2001, à paraître. Indépendamment des terres appartenant à l'abbaye, on peut signaler, tout près, l'érection de Lanvern (en Plonéour) au rang de prieuré. De même, si Kerascoët se trouve sur la route Quimper-pointe du Raz, au bout de cette route l'abbaye possède un autre prieuré, Sein. Comme le statut prioral, dans ce dernier cas, ne se justifie pas pour des raisons économiques ou religieuses, nous avons proposé d'y voir un lien de plus entre pouvoir laïque et implantation religieuse : la présence permanente de moines sur l'île pourrait s'expliquer par une fonction de guet, de surveillance des côtes, et être liée à l'entretien d'un feu.

25 Kerascoët semble, à l'époque féodale, dépendre de la motte de Tyvarlen.

de diamètre, s'évasant vers le bas et rempli d'un cône de terre qui s'est partiellement déversé dans une salle contiguë située à l'est et qui semble bien être une extrémité de la structure (fig. 10). Son plan est pratiquement circulaire, d'un diamètre variant de 1,70 à 1,85 m, et la hauteur visible n'est que de 1 m. Elle communique avec celle où a eu lieu l'effondrement par une chatière de 0,65 m de largeur visible et de hauteur indéterminée. L'examen du plafond en voûte surbaissée de cette salle a montré que des effritements ont eu lieu, voire de petits éboulements. Des racines de chêne non encore complètement décomposées pendent de cette voûte et laissent penser qu'un talus, aujourd'hui arasé, a existé au-dessus ou à proximité immédiate du souterrain. Les deux salles se développent suivant un axe est-ouest, sur une longueur visible de 3,85 m. La structure a été creusée dans une arène à blocaille de leucogranite à grain fin se présentant sous forme de plaquettes. Le niveau supérieur des salles correspond à la transition B-C du sol, l'horizon B étant spodique et très fragile sur une épaisseur de 0,70 m en moyenne. On peut en déduire que le plancher du souterrain est peu profond et doit se situer vers 2 m sous le sol actuel.

En surface, à quelques mètres de l'endroit de la découverte, nous avons trouvé une rondelle de schiste ardoisier – vraisemblablement une fusaïole – d'un diamètre de 45 mm, épaisse de 5 mm, et dont le percement central a un diamètre variant de 11 à 12,5 mm (fig. 10).

Michel Le Goffic

ÎLE MOLÈNE, Zoulierou

(Coordonnées Lambert II étendues, extrémité sud-ouest : X = 59,985 ; Y = 2402,185 ; extrémité nord-est : X = 60,080 ; Y = 2402,240).

À l'échelle du nord du Finistère, il apparaît que plusieurs monuments mentionnés entre les années 1900 et 1930 n'ont pas ou n'ont que très peu attiré l'attention des archéologues en activité pendant la seconde moitié du XX[e] siècle[26]. Cela tient essentiellement au contexte général dans lequel la recherche archéologique bretonne s'est développée après-guerre. Les financements alloués, le personnel et le matériel disponibles, les priorités scientifiques, telles que les fouilles de sauvetage, n'ont pas permis une étude minutieuse du terrain par le biais de prospections. L'équipe du Laboratoire d'anthropologie de Rennes I, dirigée à l'époque par Pierre-Roland Giot, a privilégié la réalisation de chantiers importants sur des monuments aujourd'hui emblématiques du mégalithisme breton : Carn, Barnenez et Guennoc[27]. Des prospections menées depuis deux ans dans le bas Léon ont permis d'identifier divers tumulus et cairns, dont certains entrent difficilement dans les types architecturaux connus dans ce secteur géographique, comme l'illustrent certains monuments de Zoulierou.

Très rarement mentionné dans la littérature du XX[e] siècle, ce site a été diversement perçu par les archéologues (fig. 11), probablement du fait de l'évolution de la couverture végétale et de la dégradation naturelle et anthropique des structures.

La première mention de vestiges archéologiques est due à Paul du Chatellier[28], qui répertorie deux «cromlec'h» et plusieurs «chambres à ciel ouvert» correspondant approximativement au site de Zoulierou. Grâce aux documents et informations transmis par Alfred Devoir, Georges

---

26 Y. PAILLER, Y. SPARFEL, avec la collaboration de S. PACAUD, «Prospections et inventaire des sépultures néolithiques dans le Finistère : l'exemple du bas Léon», *Interneo 4*, journée d'information du 16 novembre 2002, Paris, p. 147-157.

27 P.-R. GIOT, *Barnenez, Carn, Guennoc*, Rennes, Travaux du Laboratoire anthropologie-préhistoire-protohistoire-quaternaire armoricains, 1987.

28 P. DU CHATELLIER, «Les monuments mégalithiques des îles du Finistère, de Beniget à Ouessant», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVIII, 1901, p. 281-295.

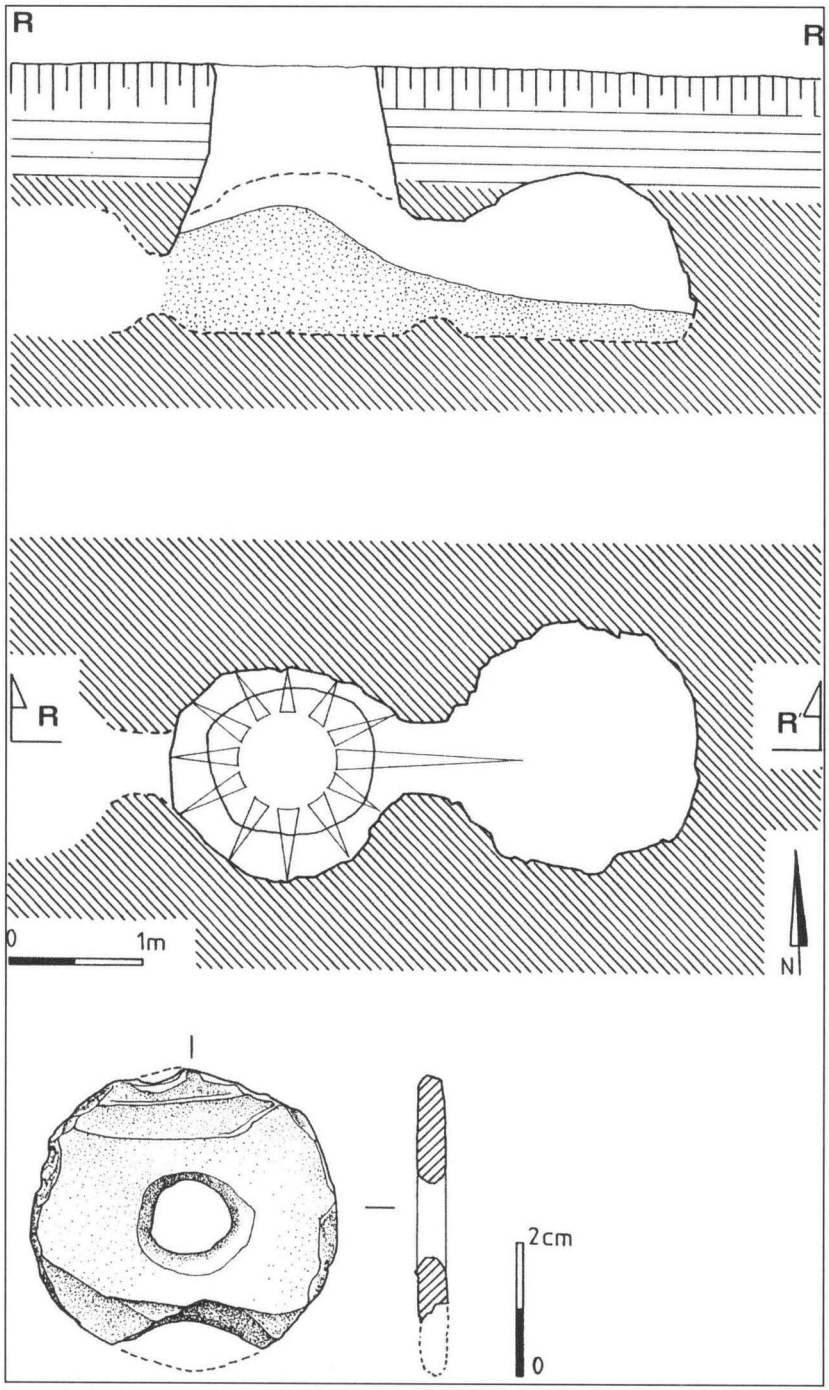

Fig. 10. – Mellac, *bourg*, souterrain de l'âge du fer.

Plan et coupe de la partie visible. – Disque percé en schiste.

Relevés M. Le Goffic.

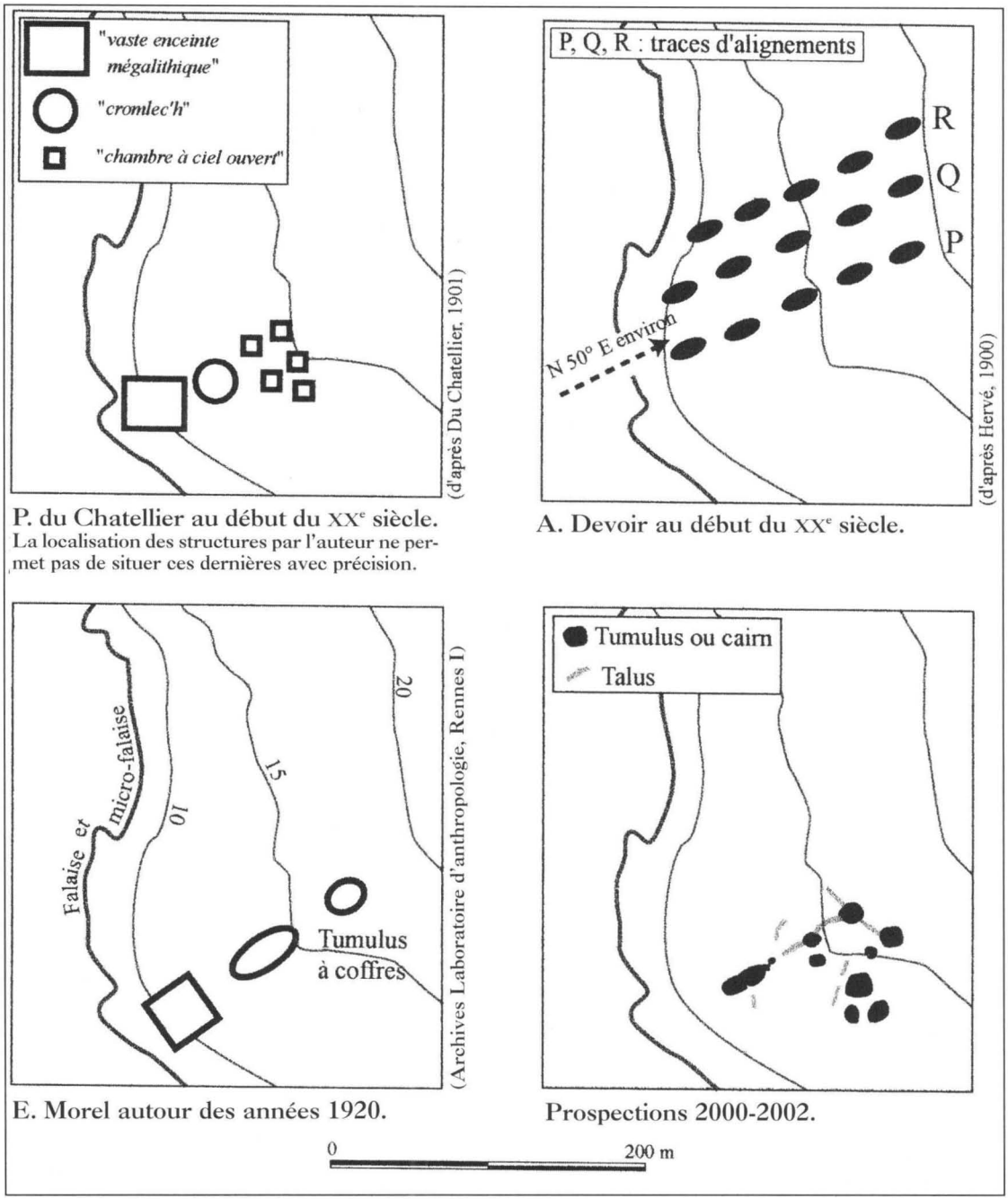

P. du Chatellier au début du XX^e siècle.
La localisation des structures par l'auteur ne permet pas de situer ces dernières avec précision.

A. Devoir au début du XX^e siècle.

E. Morel autour des années 1920.

Prospections 2000-2002.

Fig. 11. – Île Molène, *Zoulierou*, perception du site au cours du XX^e siècle.

Hervé[29] a rédigé un court article sur les monuments mégalithiques de Molène. Dans le secteur de Zoulierou, les observations d'A. Devoir rapportent l'existence de «traces d'alignements».

D'après les archives du Laboratoire d'anthropologie de Rennes I, il semble qu'Émile Morel se soit rendu, à une date indéterminée, à Molène. Plusieurs feuillets comportent des indications de monuments, pour la plupart extraites de la bibliographie, pour quelques-unes provenant de conversations avec A. Devoir. Résultant vraisemblablement d'observations personnelles, É. Morel fait figurer sur une carte deux «tumulus à coffres», l'un allongé, l'autre circulaire et alignés selon un axe sud-ouest/nord-est.

Par la suite, ce site n'est plus mentionné dans les recherches archéologiques. Seuls quelques Molénais conservent un vague souvenir de l'existence de structures inhabituelles. La seule indication récente figure sur une carte, non signée, dressée en 1970-1971[30], qui se contente de compiler les tumulus, dolmens et menhirs représentés sur des plans plus anciens. Notre intervention sur ce site s'inscrit dans un programme de prospection archéologique mené depuis septembre 2000 dans l'archipel de Molène, ayant pour ambition de produire, entre autres, un atlas archéologique. Lors d'un passage dans le sud-ouest de l'île, notre attention fut attirée par une élévation masquée par un épais roncier. La végétation, plus clairsemée par endroits, laissait apparaître des pierres couchées ou plantées, attestant la présence d'une structure archéologique. Le débroussaillage, dans un premier temps limité à cette première élévation, s'est peu à peu étendu à d'autres structures des alentours, également caractérisées par une topographie artificielle. Cette opération a facilité nos observations et rendu possible les relevés graphiques qui associent une méthode de dessin traditionnel (axe fixe, mètre déroulant, fil à plomb, papier millimétré) pour les pierres et l'utilisation d'un GPS différentiel centimétrique[31] pour ce qui concerne la topographie générale du site et le recalage des blocs.

À ce stade de nos travaux, la superficie relevée avoisine 1 ha (fig. 12). La nécropole s'étend sur une pente douce entre 13 et 17 m d'altitude NGF (fig. 12 et 13). Quoique rares, les constructions modernes – un fond de cabane de goémoniers (9) et une parcelle ceinte de murets en pierres sèches (10) – ont pu causer un épierrement partiel de quelques

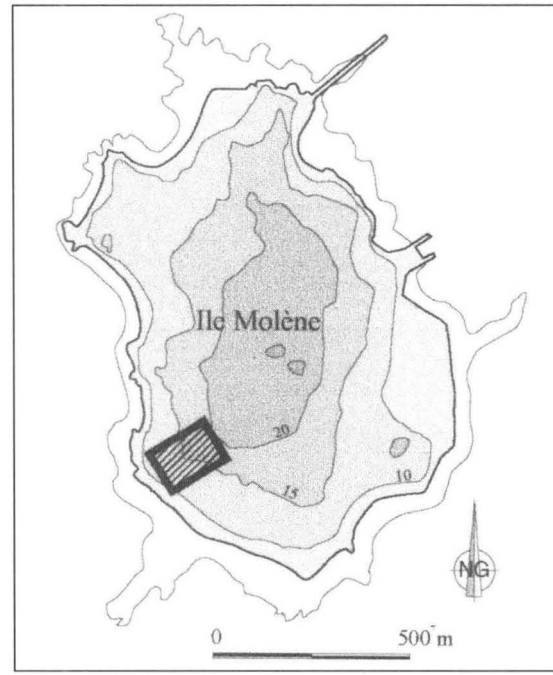

Fig. 12. – Île Molène, *Zoulierou*, situation du site.

[29] G. Hervé, «Monuments mégalithiques de l'île Molène (Finistère)», *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, t. X, 1900, p. 328-330.

[30] Archives du Laboratoire d'anthropologie de Rennes I.

[31] La manipulation du GPS et le traitement des données informatiques sont assurés par Sandrine Pacaud, doctorante en géographie (Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes).

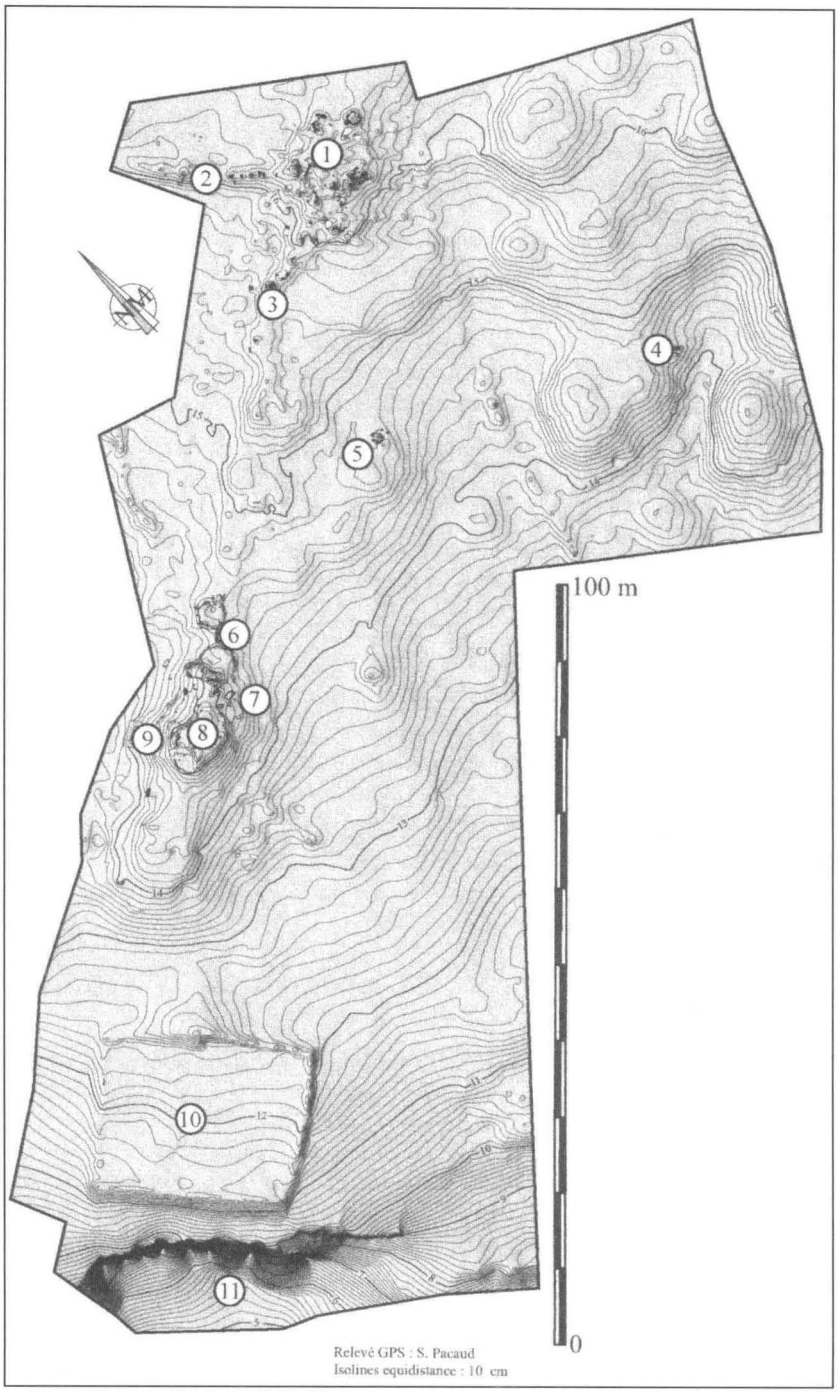

Fig. 13. – Île Molène, *Zoulierou*, modèle numérique de terrain de la nécropole.

sépultures pré- ou protohistoriques. En contrebas de l'ensemble, les îliens exploitaient encore récemment une carrière littorale de granite de Saint-Renan (11).

Sur le plan, une dizaine d'élévations sont visibles : à l'est, à la surface d'enveloppes particulièrement bien conservées, affleurent quelques rares cailloux, indices d'un transport de matériaux par l'homme. Seul un coffre (4) a été repéré en contrebas d'un tumulus ; à l'ouest, les dégradations anthropiques et l'érosion ont mis au jour plusieurs structures internes d'architectures diverses.

Deux cairns (6) – l'un circulaire (3,80 m de diamètre) et l'autre semi-circulaire, pour ce que l'on en voit (fig. 14) – sont ceints par des parements par endroits conservés sur trois assises. Un alignement de petites pierres de chant relie les deux structures. Le monument nord présente une interruption pouvant correspondre à une entrée. Le monument sud est recouvert partiellement par le tumulus (5). La longueur de ce dernier avoisine 14 m. Quelques indices – des dépressions, des dalles de chant alignées et des portions de parement – suggèrent des structures internes de type tombe à couloir (Néolithique moyen II, fin du V^e^ et début du IV^e^ millénaire).

Trois coffres (7), formés chacun de quatre dalles plantées, ont été surimposées à l'ensemble (8) ; ils affectent des plans rectangulaires (de 0,60 m sur 1 m à 0,40 m sur 0,60 m). Leur datation s'étale du Chalcolithique au Bronze moyen.

Dans le tumulus (1) [fig. 15] sont insérés cinq coffres mégalithiques polygonaux. Plus ou moins bien conservés, ils sont composés de plusieurs dalles de chant délimitant, selon les cas, un plan ouvert ou fermé. À proximité de l'un d'entre eux (1,50 m de diamètre) gisent deux grandes dalles plates qui pourraient correspondre à la couverture. Une structure similaire est insérée sur un versant du tumulus (5).

Partant du tumulus (1), plusieurs talus bas (2-3) ne peuvent être confondus avec les limites du parcellaire moderne, constituées de murets montés en pierres sèches. Ces élévations linéaires présentent en certains endroits une ossature de pierres plantées et paraissent structurer l'espace autour des sépultures.

Occupé au moins dès le Néolithique moyen II et jusqu'à l'âge du bronze, le site de Zoulierou est caractérisé par :

– des monuments bien conservés qui constituent une réserve archéologique de première importance ;

– des monuments légèrement perturbés aux structures internes variées, pour certaines inédites ou peu connues ;

– des chronologies relatives entre différents types de sépultures (6-7-8) ;

– des talus dont l'âge et la destination demeurent imprécis.

À court terme, nous prévoyons de pousser plus avant nos observations de surface afin de mieux cerner le site dans son intégralité. À moyen terme, si l'opportunité nous en était donnée, nous poursuivrions nos investigations par la réalisation de sondages.

Yohann Sparfel, Yvan Pailler

MORLAIX (PLOURIN-LÈS-MORLAIX), Le Clos

Les analyses typologiques menées sur le site du Clos ont montré l'existence d'occupations itératives de l'Épipaléolithique au Mésolithique récent-final, comme l'atteste la présence de pointes à dos, de pointes à base naturelle, de triangles scalènes ainsi que de trapèzes[32].

[32] P. GOULETQUER, P. LÉOPOLD, «Autopsie d'un site mésolithique, Le Clos (Plourin-lès-Morlaix, Finistère)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 11, 1994, p. 31-51.

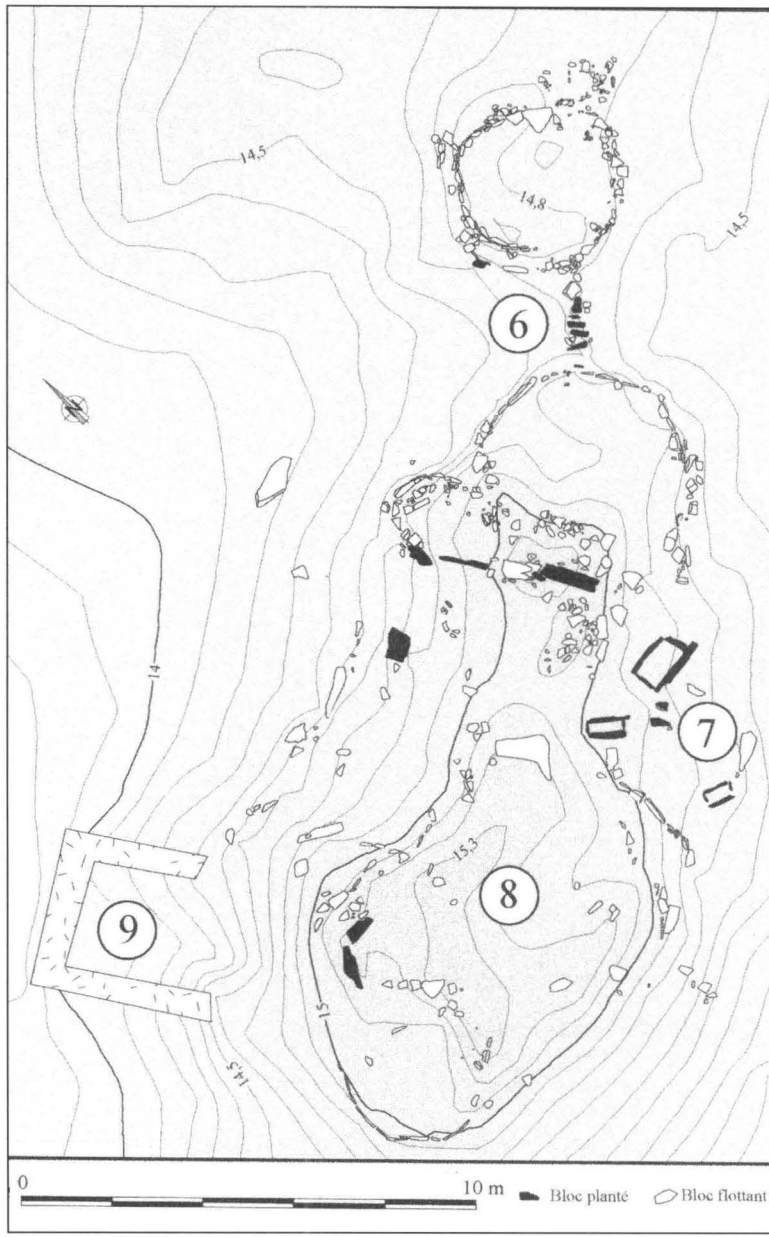

Fig. 14. – Île Molène, *Zoulierou*, structures 6 à 9.

Relevés manuels : Y. Sparfel, Y. Guéguen, E. Ihuel, J. Josselin, A. Leroy, V. Leroux.
Relevés GPS : S. Pacaud, 2001-2002.

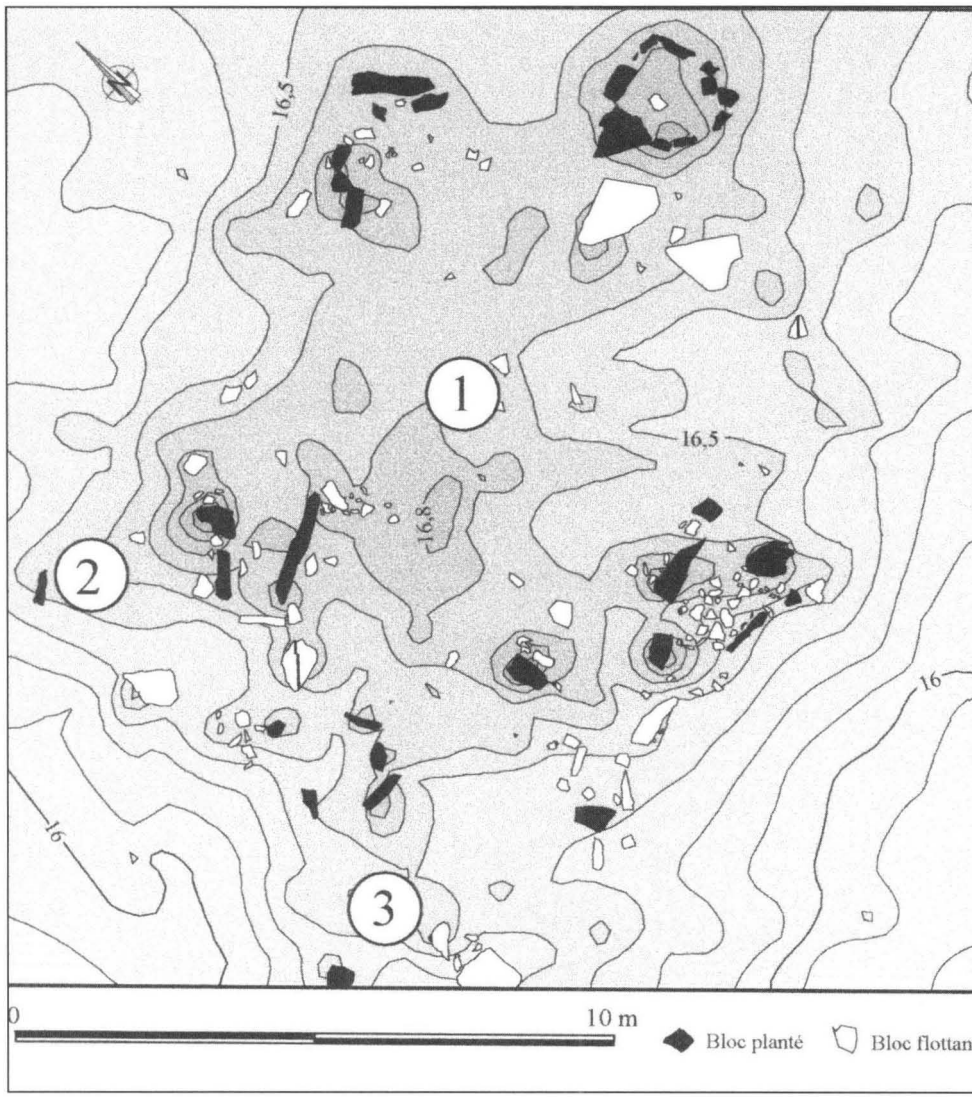

Fig. 15. – Île Molène, *Zoulierou*, tumulus 1 et départs des talus 2 et 3.
Relevé manuel : Y. Sparfel, A. Leroy, R. Le Floc'h, Y. Pailler, J. Meslin.
Relevé GPS : S. Pacaud, 2002.

Un nouvel examen des collections a été mené en collaboration avec Claude Audren afin de déterminer l'origine pétrographique et géographique des percuteurs. De forme généralement oblongue, ils ont tous une source locale et proviennent du bassin de Morlaix. Les tailleurs ont profité des galets de grès, d'origine volcano-sédimentaire, et des galets d'amphibolite pour travailler les différents matériaux lithiques. Certains éléments sont affectés de profonds négatifs de percussion qui modifient la forme des surfaces actives. Les expérimentations menées par E. Mens sur des roches différentes révèlent que ces«signatures de percussion» désignent une action lancée forte[33]. D'autres objets portent des négatifs plus fins et superficiels, révélateurs d'une percussion plus douce. L'un d'eux se distingue par ses grandes dimensions, puisqu'il atteint 227 millimètres de long, ainsi que par le caractère très marginal des négatifs de percussion, limités à l'extrémité distale de son flanc gauche (fig. 16). Cet outil en grès est un galet dont la partie proximale a été remodelée ; il s'apparente ainsi à un retouchoir. Certains percuteurs, aux signatures de percussion très marquées, s'insèrent dans la catégorie des produits de test, d'autres, en grès, ont probablement été utilisés pendant les phases de plein débitage.

Un dernier élément en amphibolite se distingue par l'aspect marginal de la surface utile, limitée à une portion restreinte du flanc gauche. Originaire de la région orientale de Morlaix, ce galet allongé a eu son extrémité proximale remodelée par bouchardage. L'opération était destinée à conférer une forme symétrique et arrondie à cette partie de l'objet. En lumière rasante, de minuscules rainures se distinguent sur l'une des faces. Celles-ci ne s'arrêtent pas à l'approche du flanc droit mais au contraire l'enrobent partiellement comme si le support participait à la représentation. De dimensions relativement restreintes, la plus grande ne dépassant pas 13 mm de long, les rainures se caractérisent par leur finesse et

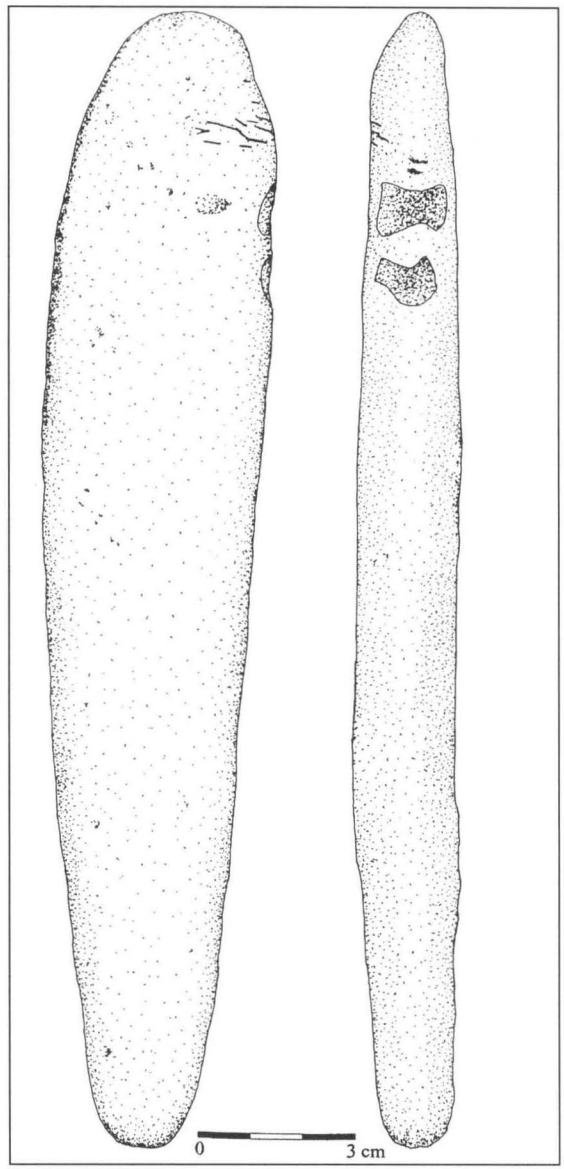

Fig. 16. – Plourin-lès-Morlaix, *Le Clos*, retouchoir encoché.
Dessin E. Yven.

[33] E. MENS, *L'affleurement partagé. Gestion du matériel mégalithique et chronologie de ses représentations gravées dans le Néolithique moyen armoricain*, Université de Nantes, 2002 (Thèse de doctorat).

atteignent au maximum, 0,75 mm de large. Elles sont accompagnées de deux encoches creusées sur le flanc droit probablement par piquetage ; non polies, celles-ci ne pouvaient avoir une fonction utilitaire.

La forme même du ce galet encoché ne relève probablement pas des hasards de l'approvisionnement mais d'un choix sélectif. L'exigence liée aux caractères du support ne constitue pas une originalité de l'objet en question et a été proposée par F. d'Errico lors d'une analyse technologique des galets gravés aziliens. Ce chercheur a constaté que les supports eux même participaient très probablement à la signification symbolique des motifs gravés[34].

Les découvertes de galets encochés restent exceptionnelles dans le Finistère, mais quelques références permettent d'insérer l'objet décrit ci-dessus dans un contexte culturel. La collection constituée sur le site de Goarem-Kerbilaët (Plonéour-Lanvern) et attribuée à l'Épipaléolithique, au Mésolithique et au Néolithique comprenait plusieurs pierres gravées[35]. L'absence d'indice néolithique sur le site du Clos interdit d'attribuer le présent retouchoir encoché à ce contexte chronoculturel ; il appartient à une phase de l'Épipaléolithique ou du Mésolithique mais l'indigence du corpus empêche d'apporter davantage de précision. Généralement classés dans la catégorie des «percuteurs», les galets allongés sont fréquents sur les sites épipaléolithiques-mésolithiques du Finistère. Outils de percussion ou objets choisis pour leur seule esthétique et le sens que l'on donne à celle-ci, ils acquièrent une signification particulière du fait même de leur transport, voire de leur dépôt[36]. Lorsque l'intention qui a précédé leur transformation – trace d'usage, aménagement en vue d'une action précise, ou décor – laisse planer un doute, il importe d'y attacher une attention particulière.

Estelle Yven, Claude Audren

PLOBANNALEC, Kervadol

La stèle de Kervadol (et non pas Kervadel comme il est généralement écrit) est, de l'avis des spécialistes, un des monuments sculptés parmi les plus intéressants de l'Armorique romaine[37]. Il s'agit en réalité d'une stèle du second âge du fer, dont la surface a été retravaillée à l'époque romaine en ajoutant sous forme de bas-reliefs les images de cinq divinités[38]. Paul du Chatellier, qui l'avait acquise en 1878 et l'avait fait transporter à son château de Kernuz en Pont-l'Abbé (d'où le nom de «menhir de Kernuz» par lequel elle est encore parfois désignée), est relativement peu prolixe sur les circonstances et le contexte de sa découverte[39]. Aussi avons-nous mis à profit le travail de recherche d'une étudiante en maîtrise d'histoire, L. Le Pape, travail portant sur les fontaines du sud-est du pays bigouden et englobant la commune de Plobannalec, pour lui confier une enquête sur place[40]. Celle-ci s'est révélée immédiatement fructueuse et nous nous sommes déplacé à notre tour pour obtenir des compléments d'information. Nous avons rencontré M. et M^me^ Toulemont,

34 F. D'ERRICO, *L'art gravé azilien. De la technique à la signification*, XXXI^e^ supplément à *Gallia Préhistoire*, CNRS éditions, 1994, 329 p.

35 M. LE GOFFIC, «Les pierres gravées de Goarem-Kerbilaët en Plonéour-Lanvern et leur contexte méso-néolithique», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 10, 1993, p. 19-31.

36 S. CASSEN, «Les galets celtiformes», dans S. CASSEN, C. BOUJOT, J. VAQUERO, *Eléments d'architecture. Exploration d'un tertre funéraire à Lannec er Gadouer (Erdeven, Morbihan)*. Association des publications chauvinoises, mémoire XIX, 2000, p. 123-128.

37 Voir en particulier L. PAPE, *La* civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, Klincksieck, 1978, p. 151.

38 Voir photographie dans notre article sur les cavaliers à l'anguipède dans la présente revue ; la stèle est exposée depuis 1951 au Musée départemental breton de Quimper.

39 P. DU CHATELLIER, «Menhir-autel de Kernuz en Pont-l'Abbé (Finistère)», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XV, 1878, p. 125-140.

40 L. LE PAPE, *Les fontaines du sud-est du pays bigouden*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2001, 3 vol. (Mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-Y. Éveillard).

anciens propriétaires de la ferme de Kervadol (le 22 décembre 2001). Le grand-père de Mme Toulemont, alors âgé de onze ans, avait assisté, au mois de juillet 1878, au transport de l'énorme pierre (elle mesure 2,85 m de haut et pèse environ 4 tonnes), traînée par huit ou dix bœufs. On nous a montré, au sud de la ferme de Kervadol, l'endroit, à quelques mètres près, où elle fut extraite. Les petites parcelles qui existaient alors sont aujourd'hui regroupées en une grande parcelle plane. Surtout, Mme Toulemont se souvient que l'une d'entre elles, à 30 m de l'emplacement de la pierre, était en creux et qu'on y trouvait de nombreuses petites haches en pierre et des poteries beige-marron, avec lesquelles elle jouait quand elle était enfant. Notre avis est qu'on les avait rassemblées là comme offrandes à Jupiter, car c'est une croyance bien attestée dans le monde romain et encore aux siècles ultérieurs que les haches polies apparaissent dans les lieux frappés par la foudre lancée par la divinité céleste. Ce lieu ayant été touché par le feu du ciel, on peut supposer qu'une portion de terrain lui fut consacrée. À l'intérieur de cet espace devait se dresser, à côté de la stèle exhibant les principales divinités du panthéon local, une statue du dieu qui n'a pas été retrouvée, l'ensemble constituant un monument du type de ceux du «cavalier à l'anguipède» de la région quimpéroise (voir *infra* notre article). L'enquête auprès des témoins a donc apporté des compléments précieux et a sans doute permis de comprendre l'origine et la signification d'un monument qui est réellement essentiel pour appréhender la religion des Armoricains[41].

Jean-Yves Éveillard

PLOGONNEC, Le Vern

Une fibule découverte par MM. Tanneau et Pré nous a été récemment confiée pour étude (fig. 17). Bien que tordue par l'engin agricole qui l'a ramenée à la surface du sol, celle-ci est encore assez bien conservée. Il

[41] Nous avons rédigé un article sur la stèle de Kervadol pour les actes du colloque qui s'est tenu à Cologne en 2001, à paraître en 2003.

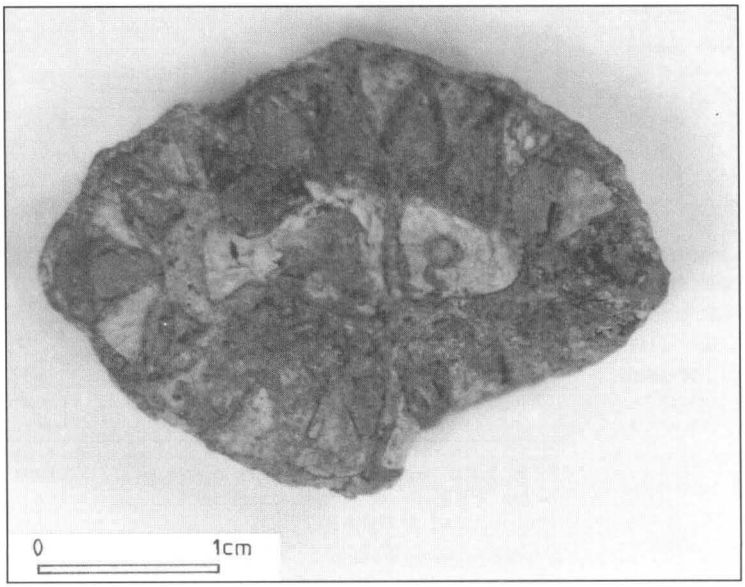

Fig. 17. – Plogonnec, *Le Vern*, fibule émaillée.
En motif central : un poisson.
Cliché M. Le Goffic.

manque cependant l'ardillon et la périphérie de l'objet est érodée. Elle fait partie de la classe des fibules à charnière dont la goupille est insérée entre deux plaquettes et du groupe des fibules plates, émaillées, géométriques. Sa forme générale est ellipsoïdale, longue de 35 mm pour une largeur de 26 mm. Le motif central est un poisson à tête volumineuse par rapport au corps, le tout en émail blanc. Il est entouré d'un cloisonné en dents de loup dont les loges triangulaires sont remplies alternativement d'émail rouge ou orangé et d'émail vert ou bleuté. Ce motif est rare et seulement connu à trois ou quatre exemplaires[42]. Une fibule tout à fait semblable, provenant du «Châtelet» de Gourzon (Haute-Marne) se trouve au musée du Louvre et a été étudiée par Isabelle Fauduet[43]. Elle est mieux conservée et montre à la périphérie des petites protubérances (fig. 18) qui ont pratiquement disparu sur l'exemplaire de Plogonnec, mais dont les attaches se devinent tout de même ; les loges triangulaires contiennent de l'émail rouge et vert, en alternance, mais le poisson central est en émail rouge, alors que celui de Plogonnec est blanc. Ce type de production serait parmi les premières en ce qui concerne les fibules émaillées du Haut-Empire et la localisation de l'atelier est à rechercher dans l'est de la Gaule ou la Rhénanie.

Michel Le Goffic

PLONÉVEZ-PORZAY, Coz-Quinquis

Très aimablement, le propriétaire des lieux, M. Bernard, nous a montré la collection d'objets préhistoriques, protohistoriques et historiques qu'il a glanée au fil des années sur les terres qu'il exploite. Il s'agit de haches polies en roches diverses, fibrolite et dolérite, de nucléus unipolaires à lamelles en silex et des éclats de la même matière, de percuteurs et broyons, de rondelles et disques de schiste, de tessons de poterie du bas Moyen Âge, dont certains en poterie onctueuse. Des meules dormantes et rotatives ont aussi été trouvées sur le site ainsi qu'une stèle de granite hémisphérique. Devant un tel inventaire, il y a lieu de se poser quelques questions et d'approfondir un peu le sujet. En fait, Coz-Quinquis, autrement dit en français le «vieux plessis», est un toponyme révélateur d'un lointain passé. L'endroit est situé à moins d'un kilomètre au sud-ouest du bourg de Plonévez-Porzay et domine la vallée du Stiff, peu avant son confluent avec le Lapic. À la rencontre des deux talwegs, se trouve un abrupt

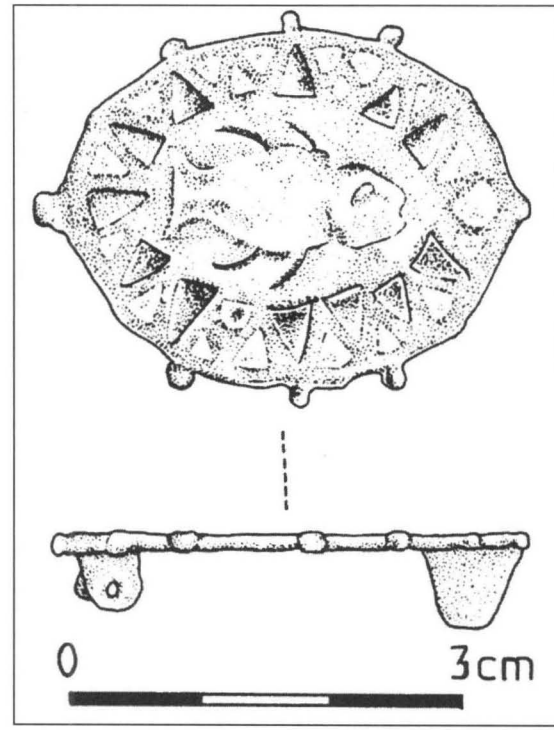

Fig. 18. – Gourzon (Haute-Marne), *Le Châtelet*, fibule, d'après Isabelle Fauduet.

42 E. ETTLINGER, *Die römischen Fibeln in der Schweiz*, Berne, 1973.

43 I. FAUDUET, *Fibules préromaines, romaines et mérovingiennes du musée du Louvre*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1999, 88 p. (p. 35, pl. XVI, fig. 123).

rocheux, à la base duquel se voit une petite grotte naturelle connue sous le nom de Toul-ar-C'horriket (le «Trou des Korrigans», A du plan) [fig. 19]. Elle s'est produite à la faveur d'un jeu de failles dans les schistes briovériens du Porzay. Cependant la hauteur sous plafond n'atteint pas le mètre et est insuffisante pour qu'elle ait pu servir d'abri sous roche à des être humains pendant la préhistoire. Un prêtre réfractaire y aurait cependant trouvé refuge pendant la Révolution. Ce lieu est dominé par le *Karreg*, un rocher d'où la vue embrasse un vaste panorama et qui a certainement été un lieu d'observation à diverses époques. C'est juste derrière ce belvédère rocheux (B du plan), près des ruines de l'ancienne métairie Le Garrec (H du plan) que se trouve un gisement d'outils néolithiques en silex comportant aussi des éclats et nucléus à un plan de frappe, des haches polies en dolérite et en fibrolite, des percuteurs sur galets et en roches diverses ainsi que des disques de schiste dont certains percés d'un trou que l'on peut considérer comme étant des fusaïoles. L'un d'eux est décoré d'une incision circulaire et de traits radiants sur une face.

À 300 m au nord-nord-est de la ferme, près de la D 107, se trouvait un tumulus de

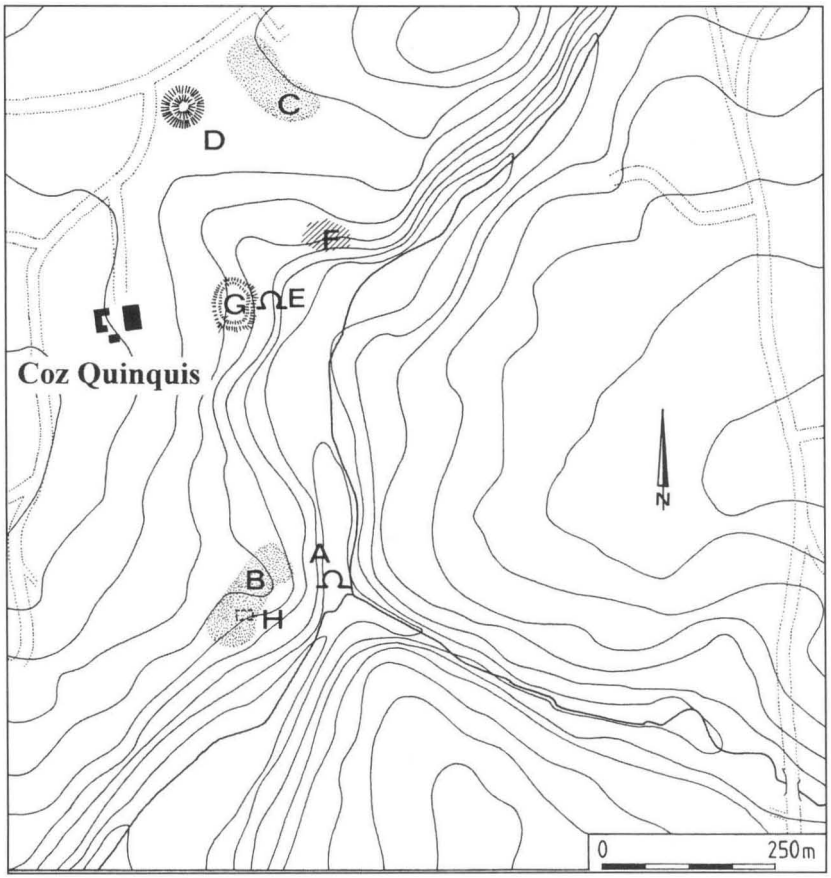

Fig. 19. – Plonévez-Porzay *Coz-Quinquis*, plan de situation des sites archéologiques.

l'âge du bronze qui s'aplanissait progressivement (D du plan), au fur et à mesure des labours. Avant de se fondre définitivement dans le paysage il fut fouillé vers 1920-1925 par le recteur de l'époque, Joseph Mével, sans que l'on connaisse le résultat de ses investigations. Le caveau devrait être encore à sa place. De nos jours, il faut connaître sa position pour interpréter le léger mouvement de terrain résiduel. Quelques dizaines de mètres au nord-est (C du plan), le champ a livré des galets marins, des pierres à cupules, des percuteurs et quelques silex.

Pour créer l'assiette des chemins d'exploitation de la commune, au moment du remembrement des terres agricoles en 1965, une carrière a été ouverte à 150 m à l'est des bâtiments de la ferme (E du plan). La pelleteuse mit alors au jour une cavité dans laquelle se voyaient des couches cendreuses contenant du charbon de bois. De cette salle souterraine partait un boyau se dirigeant vers la surface et qui débouchait près d'un fossé dans lequel, à environ 3 m de profondeur, fut découverte une stèle hémisphérique en granite, trouvaille dont la presse locale se fit alors l'écho[44]. Depuis sa découverte, celle-ci a subi quelques déprédations, notamment sur le sommet de la calotte (fig. 20). En surface existait une petite enceinte appelée localement *Ar Fort* dont les talus ont été arasés depuis. Nul

[44] Article du *Télégramme*, 5-6 juin 1965, p. 8.

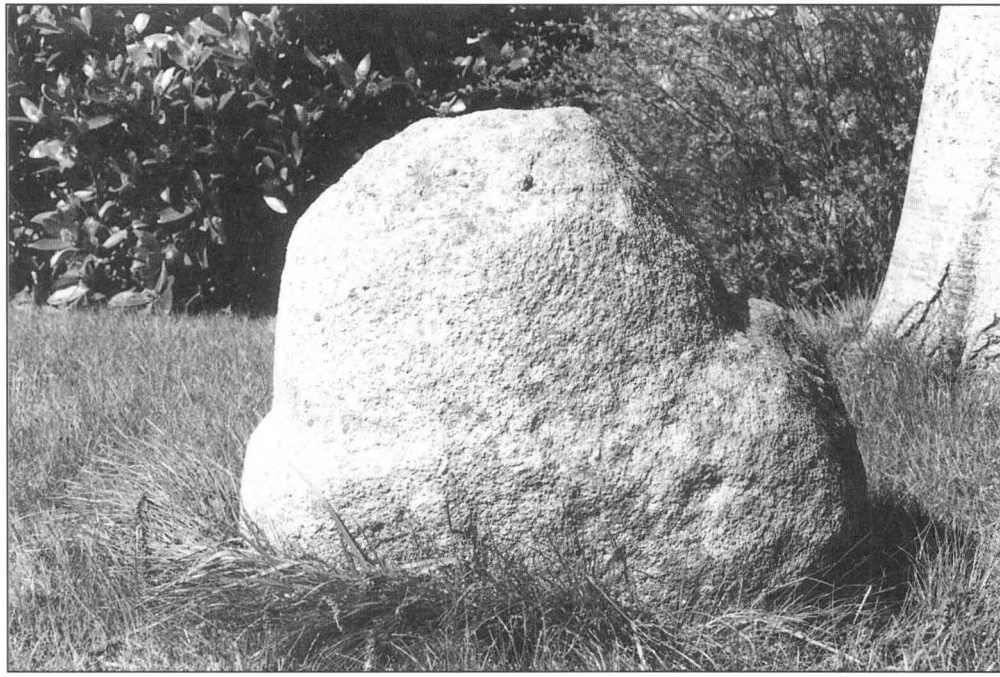

Fig. 20. – Plonévez-Porzay, *Coz-Quinquis*, stèle hémisphérique de l'âge du fer.
Elle a été trouvée dans un fossé, près du souterrain.
Cliché B. Grall.

doute qu'il s'agissait de l'emplacement d'un habitat fortifié du début du second âge du fer, période de La Tène, qui comportait un souterrain comme pratiquement tous les sites d'habitat de cette époque. Tout près, voire superposée et réutilisant des structures antérieures, se trouvait une autre enceinte appelée *Kastellic* (le petit château, G du plan), dont les talus ont été arasés vers 1920. Le cadastre napoléonien montre un parcellaire où l'enceinte du Kastellic est bien reconnaissable. À l'emplacement de cette enceinte se récoltent encore des tessons de poterie onctueuse et non onctueuse remontant au bas Moyen Âge ; rien ne nous interdit cependant de penser qu'une occupation au haut Moyen Âge est invraisemblable.

À une centaine de mètres au nord-est de ce dernier site, les labours remontent de nombreux fragments de tuiles à rebords d'époque gallo-romaine, révélant la présence d'un établissement datant des premiers siècles de notre ère (F du plan). Ce petit territoire a donc connu une occupation presque continue de la préhistoire à nos jours.

Michel Le Goffic

PLOUARZEL, Calétour

(Coordonnées Lambert II étendu : X = 79,505 ; Y = 2406,870 ; Z = environ 40 m).

Les cupules (fig. 21) évoquées dans cette notice ont été repérées en 1997 lors d'un stage de prospection archéologique organisé par Yvan Pailler. Elles occupent la partie la plus élevée de la calotte d'un affleurement en granite porphyroïde de l'Aber-Ildut, qui borde le versant oriental d'un affluent de l'Aber-Ildut. Tel qu'il se présente actuellement, l'affleurement couvre une surface de 14 m².

Deux groupes de cupules peuvent être distingués en fonction de leur morphologie et de leur disposition. Un premier ensemble comprend trois cupules, de 10 à 15 cm de diamètre et 3 à 4 cm de profondeur, espacées de plusieurs centimètres et alignées selon un axe sud-sud-ouest/nord-nord-est. Entre les cupules B et C, six autres cupules peu marquées (entre 0,5 à 1 cm de profondeur) ont des contours plus irréguliers. Elles s'emboîtent successivement pour former un arc de cercle dont la direction diffère nettement de l'axe précédent. La section en U évasé des cupules évoque une percussion à la pierre[45].

Yohann Sparfel, Yvan Pailler

PLOUGUERNEAU, Croas-Prenn, Kerelven, Kervener, Kervent, Lannerchen, Prat-Paul

Goulc'han Kervella a notablement enrichi la carte archéologique de Plouguerneau pour l'époque gallo-romaine en fournissant à Bernard Tanguy une liste de sites qu'il a découverts en prospection au sol. En voici l'énumération, dans l'ordre alphabétique :

– Croas-Prenn (66 E) : briques[46].
– Croas-Prenn-Keraignan (Guissény) (70 SE) : *tegulae*, sigillée.
– Kerelven (17 N) : *tegulae*, sigillée.
– Kervener (31 NE) : *tegulae*, sigillée.
– Kervent (0,7 NO) : *tegulae*.
– Lanerchen (65 SE) : *tegulae*, sigillée[47].
– Prat-Paul (50 SE) : *tegulae*.

Jean-Yves Éveillard

---

45 E. MENS, «L'art pariétal protohistorique en Brière», dans *En remontant le cours du Blavet… Six années de recherche archéologique en Brière*, éd. Groupe archéologique de Saint-Nazaire, 1997, p. 35-45.

46 Ce site avait déjà été signalé par P. Galliou : voir P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 36.

47 Ce site, qui est sans doute celui d'une grande *villa*, a été reconnu en 1989. Nous y avions vu un mur de petit appareil, une meule, des *tegulae*, les éléments de la *suspensura* d'un hypocauste et un fragment de *black burnished ware* importée du sud de la Grande-Bretagne au IVe siècle apr. J.-C. Voir P. GALLIOU, J.-P. LE BIHAN, «Chronique d'archéologie antique et médiévale, Plouguerneau», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 47-48 (P. G.).

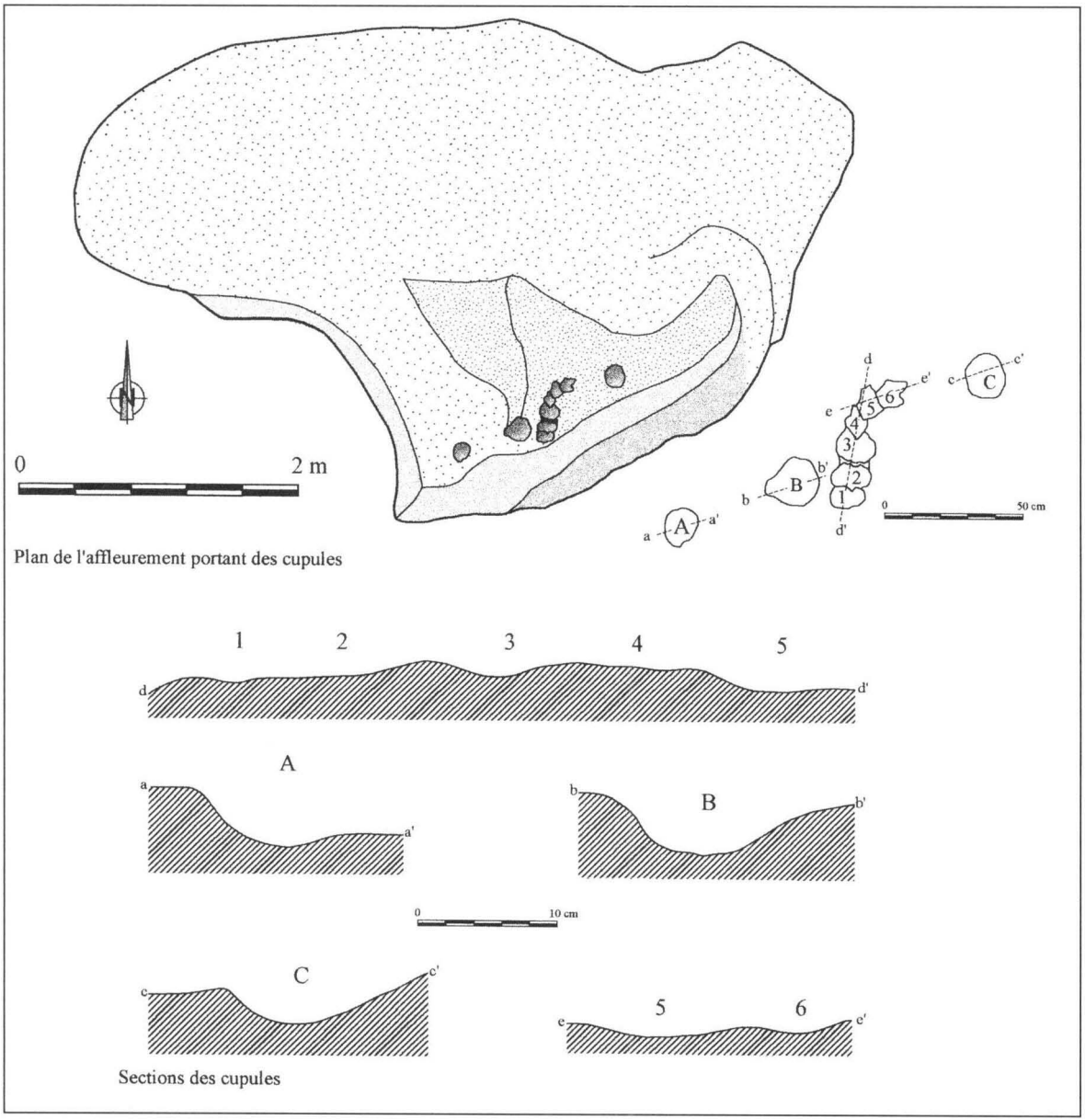

Fig. 21. – Plouarzel, *Calétour*, affleurement avec cupules.
Relevé : Y. Pailler, P. Forré, 1998.
DAO : Y. Sparfel, 2002.

PLOUGUERNEAU, Lesmel

Il y a environ vingt-cinq ans, lors de la construction de leur maison, au bord de l'Aber-Vrac'h, M. et M^me^ Guiriec ont fait réaliser quelques travaux de terrassement derrière la construction pour aménager leur jardin et ont eu la surprise de mettre au jour quelques tessons de poterie. L'information nous a été transmise récemment par M. Erwann Tanguy, qui a fait le nécessaire pour que nous puissions étudier les différents éléments découverts. Si la plupart des tessons sont vernissés et datent des Temps modernes, d'autres se rapportent à un grand pichet trapu gallo-romain décoré (fig. 22). Il manque la partie supérieure ; cependant le départ de l'anse se fait au diamètre maximum de la panse et est décorée d'une ligne d'impressions emboîtées. Le diamètre maximum est marqué par une cannelure peu profonde de 4 mm de largeur. De part et d'autre de cette cannelure, le décor est réalisé au brunissoir par quatre plages de traits passant de la position verticale à

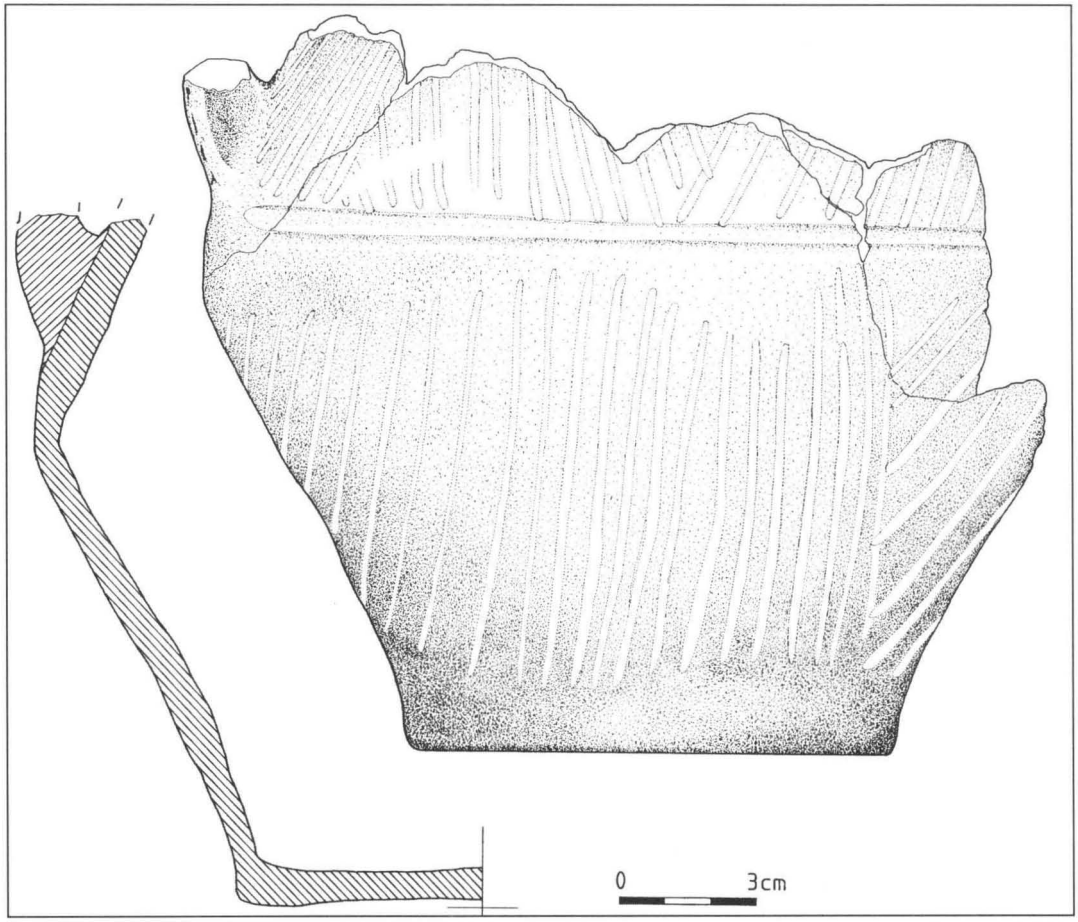

Fig. 22. – Plouguerneau, *Lesmel*, pichet gallo-romain décoré au brunissoir.
Dessin B. Grall.

l'oblique. La pâte et les parois sont grises, le dégraissant est fin. Ce type de production osisme est assez caractéristique du IIe siècle et de nombreux exemplaires similaires ont été mis au jour lors des fouilles de Kerilien en Plounéventer par Louis Pape[48]. Il n'est malheureusement pas possible de dire aujourd'hui s'il s'agit d'une urne cinéraire ou d'un vase à usage domestique abandonné après fracture ; cependant cette découverte atteste une présence gallo-romaine dans cette partie de la commune.

Michel Le Goffic

PLOUMOGUER, lieu inconnu

M. et Mme Didier Burdin[49], membres de la Société archéologique, nous ont signalé, il y a quelque temps déjà, qu'ils conservaient dans la cour de leur maison d'habitation située au Conquet un coffre en granite qui fait actuellement office de bac à fleurs (fig. 23). Ce coffre avait été acquis en 1935 par le père de M. Burdin, M. Marcel Burdin, lui aussi membre de la Société archéologique, de M. Charles Lansonneur, boucher au Conquet, qui l'avait lui-même obtenu auprès de l'un de ses fournisseurs, agriculteur à Ploumoguer. Ce dernier l'avait mis au jour en labourant en un lieu que l'on ignore.

Les dimensions sont les suivantes : L. : 0,95 m ; l. : 0,51 m ; H : 0,46 m ; épaisseur des parois : 0,10 m. Le matériau est un granite à grain fin-moyen, très altéré en surface. Ayant la forme d'un parallélépipède rectangle régulier, le coffre présente des parois verticales parfaitement dressées. La face avant est délimitée par deux bandeaux parallèles, celui du haut raccordé au fond par un chanfrein. Les petits côtés sont encadrés par trois bandeaux semblables. La face arrière n'est pas

48 L. Pape, *La* civitas *des Osismes... op. cit.*, p. 139-143 et A 261-270.

49 Nous remercions M. et Mme Burdin, qui nous ont accueilli avec beaucoup d'amabilité.

Fig. 23. – Ploumoguer, coffre à urnes gallo-romain.

travaillée. Sur la face avant figure un motif sculpté en bas relief. À l'aide d'une photographie de 1971 on a pu mesurer combien ce relief s'est altéré au fil des ans. Sur cette photographie on reconnaît un animal au corps allongé, à la queue pendante et relevée à son extrémité, au museau effilé, qui évoque un grand chien de type lévrier. Il est, semble-t-il, en train de dévorer un autre animal plus petit, renversé sur le dos, dont on distingue la tête dans l'angle inférieur droit. L'identification de celui-ci est difficile. Logiquement, si le chien est un lévrier, il devrait s'agir d'un lièvre mais sa forme ramassée est peu ressemblante et évoque un autre animal, peut-être un jeune sanglier ?

Comment faut-il interpréter cet objet ? Il a été élaboré avec trop de soin et son ouverture est inadaptée pour avoir pu servir de simple auge. Peut-il avoir eu un autre usage domestique à une quelconque époque ? Le fait qu'il ait été déterré dans un champ au cours de travaux suggère une origine antique. Mais il est de trop petite dimension pour être assimilé à un sarcophage, bien qu'il ait existé des sarcophages d'enfants. Par contre, des récipients en pierre de forme et de dimensions comparables (L. : 0,95 m ; l. : 0,60 m ; H : 0,55 m pour un exemplaire à Sisteron, Alpes-de-Haute-Provence[50]) ont été utilisés à l'époque gallo-romaine comme coffres pour contenir des urnes cinéraires. Le motif sculpté qui évoque une scène de chasse pourrait confirmer cette origine. En effet, la chasse, activité favorite des nobles gallo-romains, est fréquemment liée à la sépulture. La découverte dans les tombes d'accessoires ayant servi à traquer le gibier n'est pas rare. Les scènes de chasse sculptées sur les monuments funéraires sont fréquentes[51]. Ainsi sur un autre coffre à urnes en granite de forme octogonale provenant de la nécropole du Plateau-des-Cars (Corrèze), un personnage central transperce de son épieu le cou d'un sanglier tandis que deux chiens de part et d'autre attaquent la bête[52]. Ici, à Ploumoguer, le propriétaire aurait choisi de ne faire figurer que l'un de ses chiens favoris auxquels, on le sait, les aristocrates gaulois vouaient une grande affection[53].

Si notre interprétation est juste, ce coffre à urnes aurait été exposé dans la chambre funéraire du tombeau d'un riche propriétaire gallo-romain ayant sa résidence à Ploumoguer. À notre connaissance un tel objet, connu en d'autres régions de France, n'avait jamais été signalé en Bretagne. L'enquête mérite donc d'être poursuivie.

Jean-Yves Éveillard

PLOUNÉOUR-MÉNEZ, abbaye du Relec

Le Service départemental d'archéologie a entrepris pour la deuxième année consécutive des sondages d'évaluation sur cette abbaye cistercienne. La campagne 2002 portait sur la zone nord du cloître d'une part, et sur le secteur sud de l'abbatiale d'autre part, près du cimetière.

On a pu constater que l'implantation monastique s'est effectuée à flanc de vallon, après un écobuage des lieux. Les terrassements préalables aux constructions étaient limités au strict nécessaire. Ils consistaient en un aménagement de la pente, dans laquelle des gradins avaient été réalisés pour en permettre l'utilisation. Ce dispositif avait été mis en évidence en 2001 dans l'église, qui présente des dénivelés nord-sud (marches) entre nef et bas-côtés. Il a été complété par des observa-

---

50 *La mort des notables en Gaule romaine*. Catalogue de l'exposition de Lattes, 2002, p. 222.

51 Nombreux exemples dans E. ESPÉRANDIEU, *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 1907-1949, par exemple nos 175, 1648, 3178, 3399, 5172, 6133, 7599.

52 *La mort des notables en Gaule*, *op. cit.*, p. 220, fig. 60a.

53 P.-M. DUVAL, *La vie quotidienne en Gaule pendant la paix romaine*, Paris, Hachette, 1952, p. 262.

tions similaires faites au sud de l'église, et dans la cour du cloître.

Aucun système de drainage ne semble avoir été prévu autour de l'église à l'origine, ce qui surprend actuellement, étant donné l'humidité chronique qui y règne. Il faut attendre les XV^e^-XVI^e^ siècles pour voir réaliser un égout de toiture ouest-est. Ce caniveau longe le mur gouttereau sud de l'édifice, en contournant les socles de fondation des contreforts qui étayent la façade. L'eau s'écoule vers l'est. Il est possible cependant que les constructeurs n'aient pas pu maintenir la pente de ce collecteur, du fait de la présence, sous celui-ci, d'un retrait d'aplomb de fondation du gouttereau sud. Quoi qu'il en soit, des drains nord-sud permettaient d'évacuer une partie de l'eau vers le sud, loin de l'aplomb du bâtiment. Drains et caniveau sont contemporains du remblaiement du secteur. L'apport de remblai s'est effectué au détriment d'une partie du cimetière, si l'on en juge par les ossements retrouvés en fouille, manifestement déplacés.

Parallèlement à cette opération de drainage et d'exhaussement, le mur gouttereau fut lui-même reconstruit. Toutefois, la nouvelle maçonnerie en pierres de taille de granit fut alors installée sur les restes imparfaitement arasés d'un mur plus ancien, bâti en petits moellons de schiste. Ce mur antérieur, conservé sur 1,10 m en élévation, servait de paroi nord à l'égout de toiture déjà mentionné. Il était d'autre part visible, après le remblaiement du secteur, sur environ 0,50 m de hauteur. Ce traitement bipartite de la maçonnerie d'un mur par ailleurs très soigné, surprend. Mais ces différents états pouvaient être atténués par l'installation, sur le mur de schiste, d'un enduit à traitement de faux-joints imitant la pierre de taille. Un tel enduit a été mis en évidence, à l'intérieur de l'église, en 2001.

Dans la cour du cloître, un large drain ouest-est a partiellement été mis au jour le long du mur bahut nord. Il est antérieur à la confection du sol de la cour des XII^e^-XIII^e^ siècles. De cette époque, seul un tronçon du mur bahut ouest, large de 0, 90 m, a été mis au jour, le bahut nord étant intégré dans les fondations d'un mur postérieur.

Indépendamment de l'entretien normal (réfections de sols, remblaiements), il faut attendre les XV^e^-XVI^e^ siècles pour assister à des travaux d'envergure sur le cloître. Le préau est alors reconstruit, mais le mur bahut ouest est repoussé 2,60 m plus à l'ouest. Il appartiendra à des fouilles ultérieures de vérifier si cet agrandissement du cloître, contemporain de grands travaux sur l'église, ne s'est pas fait au détriment d'une galerie des convers.

À l'extrême fin du XVII^e^ siècle, une nouvelle campagne importante est réalisée par le prieur Jean-Baptiste Moreau. Les ailes nord et ouest sont alors reconstruites. On en a mis au jour les fondations imposantes, flanquées de massifs supportant des contreforts. Pour la première fois depuis le XII^e^ siècle, du moins en l'état actuel des recherches, les façades sont flanquées côté cour par un dispositif de caniveaux destinés à récupérer les eaux de pluie des toits. Ces caniveaux, qui présentent une forte pente, n'ont été prévus que dans les angles de la cour. On peut donc se demander si les bâtiments n'étaient pas équipés d'un larmier ou d'un chéneau, pour récupérer l'eau des toits et la guider vers les égouts de toiture. Ce souci du drainage s'explique particulièrement dans un contexte de remblaiement et de mise à niveau de la cour et des bâtiments qui la bordent.

La galerie nord est peut-être abandonnée dès cette époque. Un cloisonnement et une structure circulaire parementée, de 4 m de diamètre, qui y ont été mis au jour, sont en effet incompatibles avec une fonction d'espace de circulation. La structure circulaire est actuellement interprétée comme une tour d'escalier desservant le bâtiment nord. La datation de ces maçonneries n'est cependant pas encore complètement assurée, et l'on ne peut exclure une datation du XIX^e^ siècle, même si celle-ci, en l'état actuel des recherches, paraît moins probable.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, la communauté des Filles de la Croix s'installe sur le site. Un mur et le sol pavé d'une maison construite pour la circonstance, mais aussi un petit bâtiment annexe (remise ? soue à cochons ?), ont été mis au jour.

Endommagés par un incendie au début du siècle, les bâtiments sont rasés en 1911, et l'emprise du cloître nivelée. Une nouvelle maison, qui existe toujours, est alors construite sur une partie de l'ancien réfectoire.

Ronan Perennec

PLOUNÉOUR-TREZ, Trégueiller

Le *méchou* Kerguelen se trouve à l'extrémité est de la butte de Trégueiller, en bordure de la baie de Goulven et livre de temps en temps des indices d'occupation néolithique, tels des silex taillés ou des lames de haches polies en dolérite du groupe A (fig. 24) remontés à la surface du sol par les labours. Autrefois, un dolmen existait près de cette éminence ; il avait fait l'objet d'un classement parmi les monuments historiques en 1883, mais tous les efforts déployés pour le retrouver sont restés vains. L'érosion de la falaise

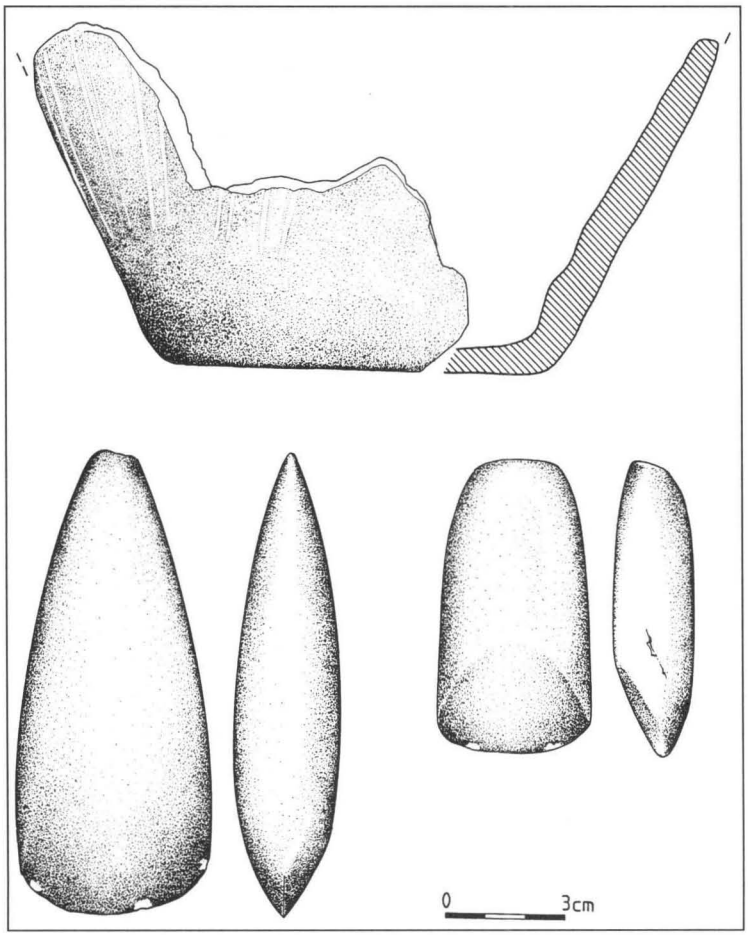

Fig. 24. – Plounéour-Trez, *Trégueiller*, fond d'urne cinéraire gallo-romaine et haches polies néolithiques.
Dessin B. Grall.

qui borde le *méchou* est active et livre aussi régulièrement des indices d'occupation préhistorique, notamment néolithique avec des tessons de poterie et des silex taillés. Le vieux sol brun en grande partie colluvionné, formé sur un limon quaternaire, montre sur l'estran un réseau polygonal de fentes, phénomène périglaciaire datant de la dernière période glaciaire ; il est recouvert d'un apport de sable dunaire d'une épaisseur moyenne de 0,45 m qui s'est mis en place pendant la période historique, fossilisant ainsi le sol brun pré- et protohistorique, d'une épaisseur de près d'un mètre.

En se promenant le long de la grève le 31 mars 2002, Hallam Goodwin a découvert, après un petit éboulement de la falaise, une urne cinéraire (fig. 25) en place dans le vieux sol, le fond de celle-ci se trouvant à 1,10 m de profondeur par rapport au niveau du sol actuel. Lors de notre visite sur place, nous n'avons remarqué aucun indice de creusement de fosse ou de protection de l'urne. Le

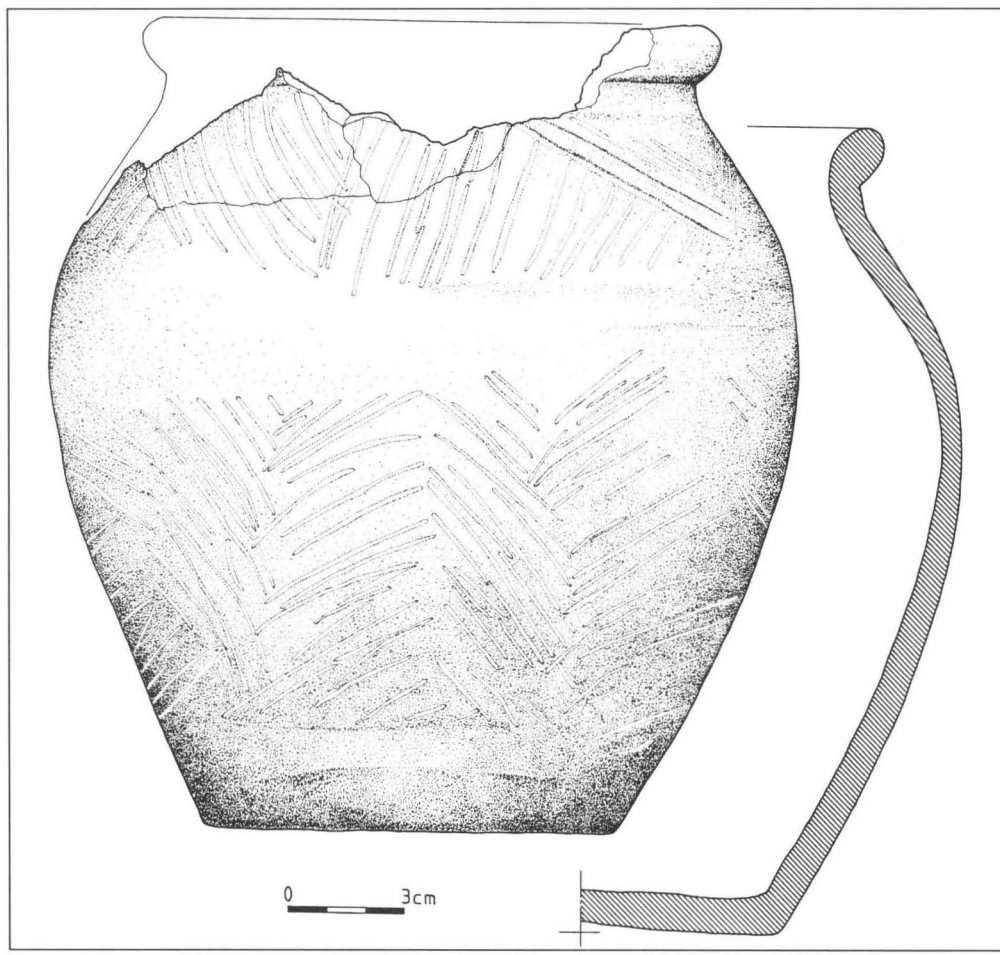

Fig. 25. – Plounéour-Trez, *Trégueiller*, urne cinéraire gallo-romaine décorée au brunissoir.
Dessin B. Grall.

récipient est d'un type très courant à l'époque gallo-romaine, vers le IIe siècle. Il s'agit d'un vase à fond plat, dont les dimensions sont les suivantes : hauteur totale 210 mm, hauteur du bas de panse 120 mm, diamètre du fond 106 mm, diamètre maximum 194 mm, diamètre de l'ouverture 149 mm. L'épaisseur de la paroi varie de 5 mm à 9 mm. La couleur du vase passe du brun clair au brun foncé, suivant les coups de feu. La courte encolure se termine par une lèvre éversée en bourrelet. La surface du vase, à l'exception de la partie située au niveau du plus grand diamètre, est décorée de traits obliques formant plus ou moins des chevrons emboîtés verticalement dans la partie basse et, sur la partie supérieure du vase, d'une frise de panneaux de traits obliques parallèles, aux pentes contrariées. Ce décor est réalisé de façon sommaire et l'ensemble de la poterie traduit une fabrication artisanale osismienne. L'urne contenait des fragments osseux brûlés dont quelques uns ont été préservés. Parmi ceux-ci, nous avons reconnu des fragments d'os longs et de maxillaire. Il est difficile d'en dire plus sur le personnage incinéré vraisemblablement au IIe siècle de notre ère.

À proximité immédiate, sur le haut de l'estran, un grand tesson légèrement roulé provient d'une seconde urne (fig. 24). Ce grand tesson est en poterie grise à fin dégraissant bien classé, à arêtes anguleuses formé de quartz, feldspath et muscovite et provient de toute évidence d'un granitoïde concassé. La base de la panse est ornée de traits subverticaux groupés par paires et réalisés au brunissoir. Il est très vraisemblable qu'il s'agissait aussi d'une urne cinéraire tombée de la falaise un peu avant le passage de Hallam Goodwin.

Il s'agit donc d'un site de sépultures gallo-romaines qui était inconnu jusqu'à présent et dont l'emplacement de l'habitat reste à déterminer.

Michel Le Goffic

PLOURIN-PLOUDALMÉZEAU, Kergordu

Le poids et les vibrations d'une ensileuse de maïs, ainsi que le passage des tracteurs et remorques chargées, sont à l'origine de la découverte d'une cache de la fin des temps médiévaux, suite à un effondrement qui s'est produit dans la parcelle 56 b, section ZO du cadastre de Plourin-Ploudalmézeau à jour pour 1982. Les coordonnées Lambert du site sont : x = 83,182 ; y = 1112,575. Le propriétaire, M. Pierre Corolleur, nous a très obligeamment accompagné sur le site, où nous avons pu réaliser un plan, une coupe et quelques clichés, avec l'aide de MM. Yvan Pailler et Yohann Sparfel, que nous tenons à remercier pour leur collaboration.

Le plan de la structure est simple et formé de deux petites salles creusées dans l'arène granitique (fig. 26 et 27). La roche locale est le granite porphyroïde de l'Aber-Ildut très altéré, puisque le plancher des salles, qui se situe à 2,50 m de profondeur, n'atteint pas la roche saine. Cependant cette arène est d'assez bonne tenue, ce qui permit au maître d'œuvre l'économie d'une maçonnerie de parois et voûte, comme cela existe dans bon nombre de caches de la même époque[54]. Les deux salles sont subcirculaires, la plus grande d'un diamètre variant de 1,75 m à 1,90 m, l'autre d'un diamètre compris entre 1,55 m et 1,70 m. La hauteur maximale de ces salles ne dépassait pas 1,50 m. Dans la paroi de la plus grande salle se voient deux petites logettes de 0,20 m et 0,30 m de largeur pour des hauteurs et profondeurs de mêmes dimensions.

L'accès se faisait au centre de la structure par un puits maçonné de forme tronconique, le petit diamètre se trouvant à une cinquantaine de centimètres sous la surface du sol. La partie supérieure et toute la moitié sud-est

[54] R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1971)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 41-48.

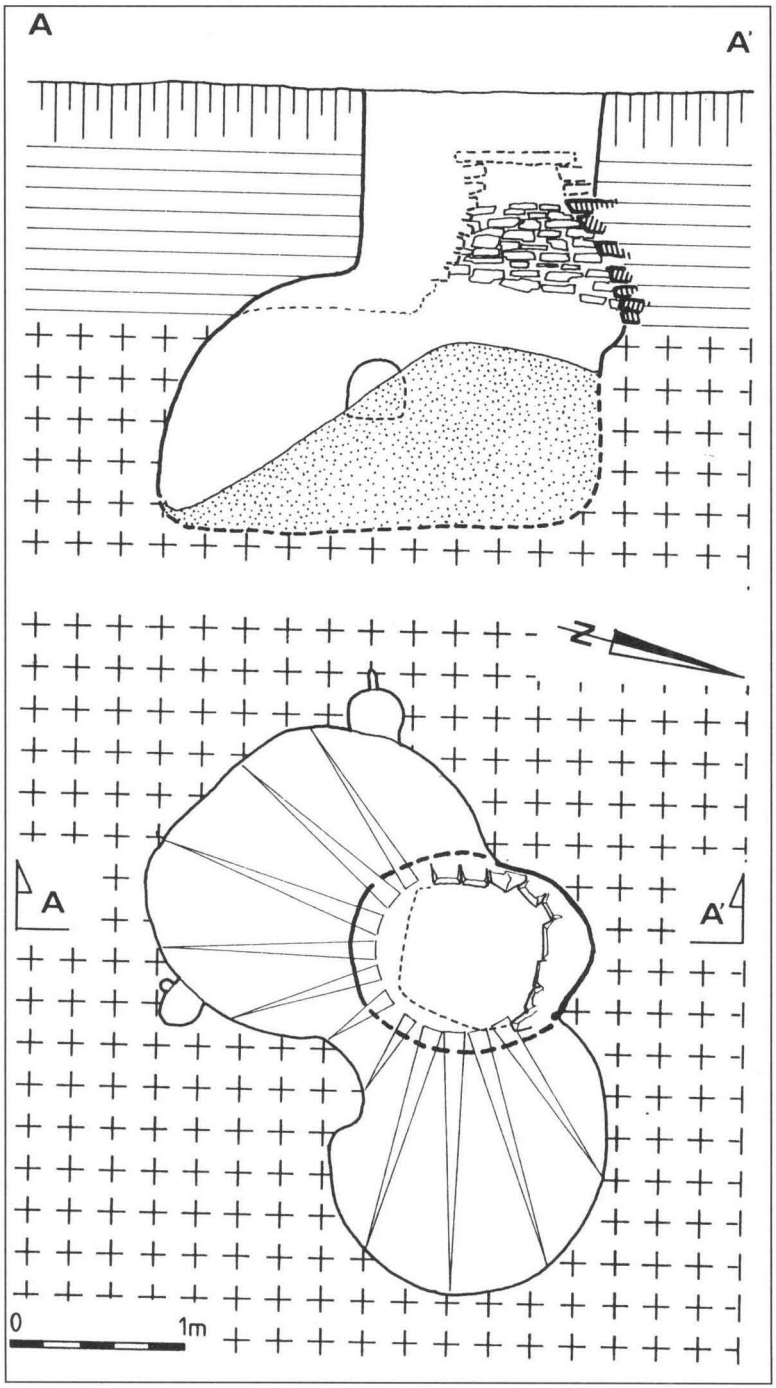

Fig. 26. – Plourin-Ploudalmézeau, *Kergordu*, plan et coupe de la cache médiévale.
Relevé M. Le Goffic.

s'est effondrée, formant un cône d'éboulis qui s'est déversé dans les deux salles contiguës, avec, à sa surface, l'opercule qui condamnait le puits. Cependant, à partir de ce qui est resté en place, nous pouvons en donner le plan et la coupe. Sept assises sont encore en place ; la plus basse repose sur l'arène compacte, entre 1,10 m et 1,30 m de profondeur, ce qui correspond à la transition des horizons B-C et C du sol et aussi à la hauteur maximum des voûtes des salles. Compte tenu de la dimension de la dalle faisant office d'opercule (0,80 m x 0,45 m x 0,045 à 0,09 m), l'ouverture ne devait pas avoir un diamètre supérieur à 0,40 m, c'est juste la place indispensable pour le passage d'une personne normalement constituée, à l'aide d'une échelle amovible.

En dehors de tout mobilier, seule la structure permet de proposer de dater cette cache de la fin des temps médiévaux, c'est-à-dire entre le XV[e] et le XVII[e] siècle, période durant laquelle de nombreux raids, en particulier britanniques, mettaient à sac les villages et hameaux situés près des côtes, ce qui a conduit au creusement de ces caches qui sont nombreuses le long du littoral, de Plougonvelin à Plounéour-Trez.

Michel Le Goffic

PLOUZANÉ, Castel-Nevez

À Castel-Nevez, rue Louis-Dujardin, un très gros galet ovoïde de granite (diamètre max. : 0,72 m) est partiellement encastré dans un muret bordant la rue devant un petit garage (fig. 28). Il est vraisemblable que cet objet est à ranger dans la catégorie des stèles basses de l'âge du fer, nombreuses dans la commune comme dans l'ensemble du bas Léon.

Patrick Galliou

PLOUZANÉ, Kerjestin

Au fil des années, M. Lars a constitué une collection d'objets préhistoriques provenant des parcelles labourées qu'il exploite et en particulier dans l'une d'elles qui se trouve à 700 m au nord-est de la ferme. L'abondance de haches polies traduit à n'en pas douter la présence d'un habitat néolithique. Très obli-

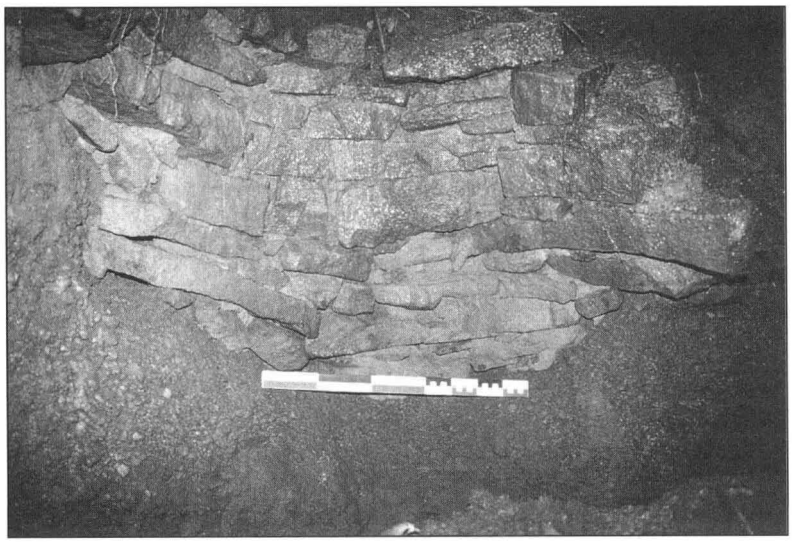

Fig. 27. – Plourin-Ploudalmézeau, *Kergordu*, cache médiévale.
Cliché M. Le Goffic.

Fig. 28. – Plouzané, *Castel-Nevez*, stèle basse de l'âge du fer.

geamment, M. Lars nous a confié sa collection pour étude (fig. 29).

Les lames de haches polies sont au nombre de cinq :

– La lame n° 1 est de forme générale trapézoïdale, aux flancs sinueux et au tranchant subrectiligne. Les plats et les flancs montrent des stries dues pour l'essentiel aux engins agricoles qui l'ont ramenée à la surface du sol. La roche est une dolérite et ses dimensions sont de 77 mm pour la longueur, 42 mm pour la largeur, 21 mm pour l'épaisseur et son poids est de 110 g.

– La lame n° 2 est de forme trapézoïdale, son talon est piqueté et forme un biseau. Le polissage est imparfait ; le tranchant est convexe, dissymétrique, il montre une flèche de 5 mm et est légèrement ébréché. La fibrolite qui la constitue est veinée de gris et de noir. Ses dimensions sont de 55 mm pour la longueur, 19 mm pour la largeur, 18 mm pour l'épaisseur et elle pèse 64 g.

– La lame n° 3 est incomplète, il lui manque le talon ; elle devait être d'assez grande dimension. Le polissage est intégral et la section elliptique, le tranchant est convexe avec une flèche de 11 mm. Elle est en métadolérite de Plussulien (Côtes-d'Armor) et ses dimensions sont de 56 mm pour la largeur, 30 mm pour l'épaisseur.

– La lame n° 4 est de forme trapézoïdale à flancs équarris et bombés, à talon en sifflet non poli. Le tranchant est convexe, symétrique et a 9 mm de flèche ; la roche est une métadolérite de Plussulien. Ses dimensions sont de 62 mm pour la longueur, 52 mm pour la largeur, 21 mm pour l'épaisseur et son poids est de 103 g.

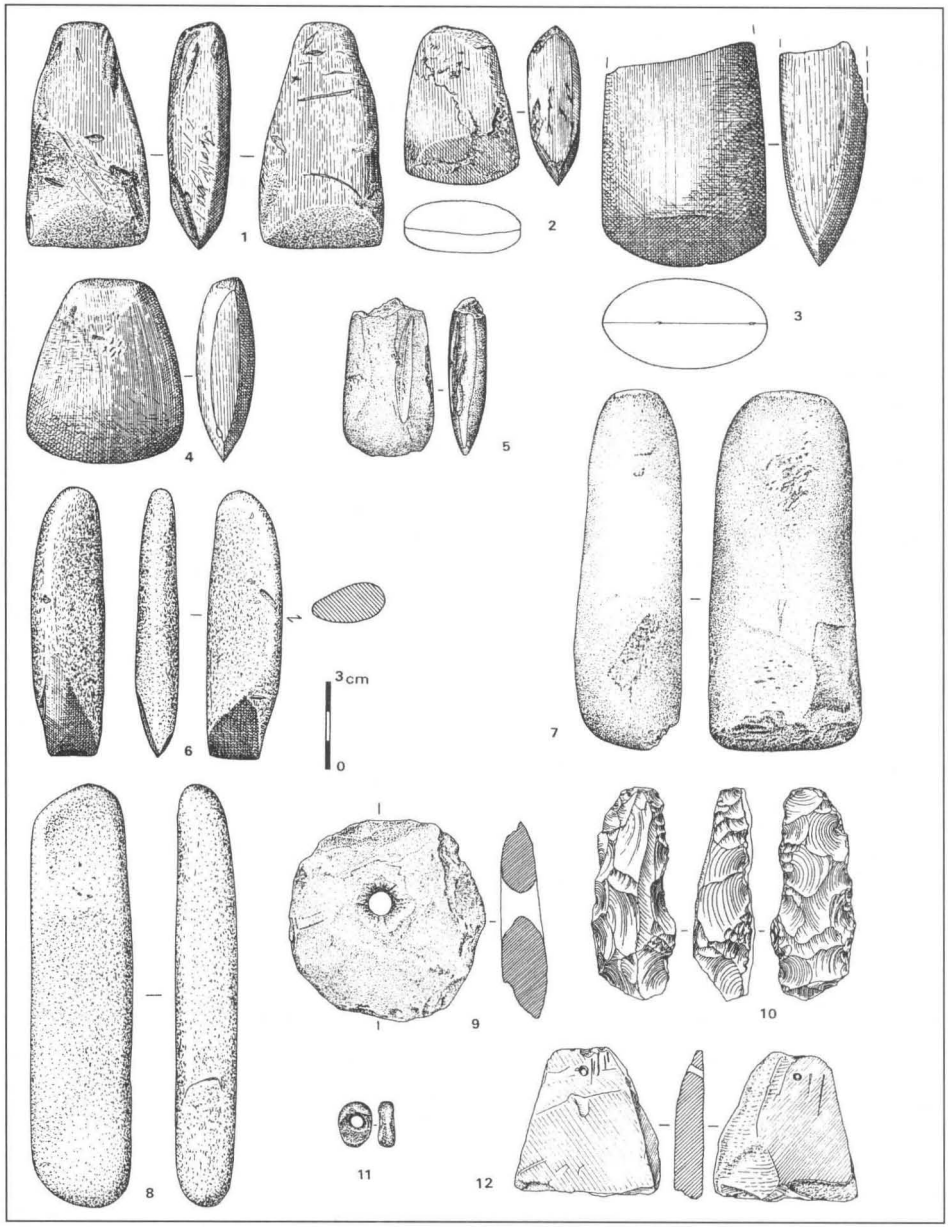

Fig. 29. – Plouzané, *Kerjestin*, mobilier néolithique.
Lames de haches polies, ciseau, percuteurs, briquet et éléments de parure.
Dessin B. Grall.

– La lame n° 5 est brisée et il lui manque le talon. Sur un plat elle présente une large et profonde entaille qui est le résultat d'une première tentative de sciage. Un flanc est parfaitement équarri, l'autre l'est imparfaitement et laisse encore voir des stigmates de sciage du bloc de fibrolite duquel la lame a été extraite. Le tranchant est convexe, de 5 mm de flèche, usé et ébréché.

– La pièce n° 6 est réalisée à partir d'un galet allongé, de section triangulaire, en roche foncée indéterminée. Seul un biseau rectiligne a été poli, ce qui en fait un ciseau, ébréché à un angle. La longueur est de 90 mm, la largeur de 18 mm, l'épaisseur de 14 mm et le poids de 51 g.

– Le galet n° 7, de section subquadrangulaire, est en grès siliceux à grain fin qui a servi à la fois de percuteur aux deux extrémités et d'enclume sur une des faces. Il est long de 121 mm, large de 52 mm et d'un poids de 364 g.

– Le galet n° 8 est allongé et plat, de section rectangulaire à angles arrondis ; il est en grès siliceux très fin et présente de fines retouches aux extrémités, ce qui en fait un retouchoir. Il est long de 144 mm, large de 34 mm, épais de 21 mm et d'un poids de 199 g.

– La pièce n° 9 est un disque de micaschiste à grenats à perçage biconique légèrement excentré. Son diamètre est compris entre 64 mm et 70 mm, son épaisseur est de 15 mm au maximum. Le percement a 8 mm de diamètre. Du fait du décentrement du perçage, il ne peut pas s'agir d'une fusaïole et l'usage de certains de ces petits disques perforés demeure pour le moment énigmatique.

– La pièce n° 10 est un silex d'allure pressignienne. Il est possible qu'il s'agisse d'une réutilisation d'une pièce plus importante brisée, du type poignard, par exemple, car elle a été réalisée à partir d'un lame épaisse que l'on a amincie par des retouches sur la face d'éclatement. Les deux bords sont à grandes retouches semi-abruptes, presque mâchurées. Ce type de pièce se trouve assez fréquemment en contexte néolithique et est souvent interprété comme briquet. Elle est longue de 72 mm, large de 29 mm et épaisse de 21 mm.

– En plus de l'outillage figurent des éléments de parure. Une petite perle (n° 11) est en roche tendre gris foncé à mouchetures claires ; il s'agit peut être d'une stéatite. Une veinule de quartz est restée en relief près du percement biconique. Cette perle est de forme ovale, longue de 15 mm pour une largeur de 11 mm et son épaisseur est de 5 mm. Le second élément (n° 12) est une pendeloque en schiste gris bleuté de forme trapézoïdale. Sa hauteur est de 52 mm, la grande base mesure 49 mm, la petite 20 mm et le trou de suspension est situé à 8 mm du sommet. Celui-ci est foré obliquement et son diamètre n'atteint pas 2 mm. Quatre petites incisions se trouvent près du trou de suspension sur une face et deux sur l'autre face. Un des bords est bien rectiligne, tandis que l'autre est bossué et donne l'impression d'un objet non fini.

La collection comporte aussi, mais non figuré, un gros nucléus de silex gris, un autre discoïde à éclats en quartzite calcédonieux et un éclat de silex.

Par ailleurs, mais d'une époque plus récente, M. Lars a récolté un pivot sur galet allongé de granite leucocrate à rares muscovites et tourmalines, à section circulaire, qui montre un poli miroir à une extrémité et un piquetage à l'autre, ainsi qu'une molette sur galet de leucogranite à poli miroir sur une face et piquetage sur l'autre, le diamètre de celle-ci est de 87 mm, son épaisseur de 63 mm et son poids de 702 g.

Michel Le Goffic

PLOZÉVET, Kermenguy

M. Kerourédan, à l'occasion de travaux de jardinage, a récolté des tessons de poterie, des fusaïoles et une pierre à affûter. Certains tessons proviennent de vases utilitaires et présentent encore des enduits charbonneux, ce qui laisse penser que l'on se trouve très vraisemblablement en présence d'un site d'habitat. Les profils des tessons que nous avons pu examiner présentent des petits cols droits surmontés d'une lèvre éversée à protocannelure ou large et peu profonde cannelure interne et se rapportent à des vases du V^e^ siècle av. J.-C. Ils datent donc de la transition premier-second âge du fer. Deux tessons de poterie provenant d'un vase décoré au poinçon nous ont aimablement été prêtés pour étude. Tout l'intérêt de ces tessons réside dans le fait que ce poinçon est inédit et vient compléter le corpus publié naguère par F. Schwappach[55]. Les nombreuses découvertes réalisées depuis cette publication demanderaient une nouvelle étude de synthèse.

Le poinçon en question (fig. 30) est de forme carrée à angles arrondis, de 8,5 mm de côté. Au milieu de chaque côté se trouve un petit trait, une sorte d'indentation. La surface est ainsi divisée en quatre lobes réservant la place à cinq petits carrés délimités et reliés par un trait, l'un au centre, les autres au milieu de chaque lobe.

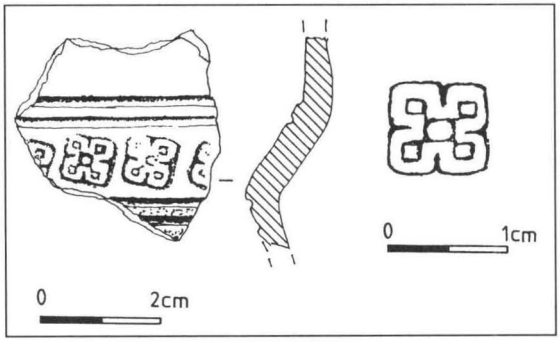

Fig. 30. – Plozévet, *Kermenguy*, tesson de La Tène ancienne décoré par estampage.
Dessin M. Le Goffic.

Michel Le Goffic

PONT-CROIX, Kerydreuff

M. Philippe Le Stum, conservateur en chef du Musée départemental breton, que je remercie très vivement, m'a fait part de l'entrée, dans les collections de son musée, d'un *aureus* de Tibère[56] découvert au début du siècle sur les terres du moulin de Keridreuff – alors en Plouhinec. Cette monnaie aurait, selon certains renseignements, fait partie d'un enfouissement monétaire romain inconnu jusqu'à ce jour, comprenant aussi de nombreuses pièces de bronze. L'inventeur, M. Guillaume Piriou, minotier, maire et conseiller général de Plouhinec avant la Première Guerre mondiale, fit monter cet *aureus* en broche pour l'offrir à sa femme. Son petit-fils, M. Henry Daoulas, reconnaissant l'intérêt de cet objet, l'offrit l'an dernier au Musée départemental. L'élégance du geste et la générosité du donateur méritent qu'on les salue.

Patrick Galliou

PORSPODER, Spernoc

(Coordonnées Lambert II étendu : X = 75,960 ; Y = 2413,555).

La route du Spernoc est encadrée par deux ruisseaux dont les lits sont délimités par des murets construits avec des moellons et des

55 F. SCHWAPPACH, «Stempelverzierte Keramik von Armorica», *Marburger Beiträge zur Archäologie der Kelten, Festschrift für W. Dehn*, Bonn, 1969, p. 213-287.

56 Au droit : TI. CAESAR DIVI – AVG. F. AVGVSTVS autour de la tête de Tibère laurée, à droite ; au revers : PONTIF. – MAXIM. autour de Livie (ou de la Paix) assise à droite sur un trône, tenant de la droite un long sceptre et de la gauche une branche de laurier. Atelier de Lyon, 14-21 apr. J.-C., *Roman Imperial Coinage*, p. 103, n° 3.

blocs de volumes imposants. La surface verticale d'une de ces pierres présente, comme l'a remarqué P. Arzel, un ensemble de cupules[57] (fig. 31). L'état de fraîcheur de deux bords et les reliquats de quelques saignées indiquent que ce bloc (2,20 m de long et 2,10 m de hauteur) a été débité avant d'être incorporé au muret. La situation actuelle de la pierre, dont on observe seulement une face, ne permet pas de reconstituer la morphologie originelle du support : s'agissait-il d'un mégalithe, d'un bloc erratique ou du sommet d'un affleurement ?

[57] M. Le Goffic, «Les cupules en relation avec les monuments mégalithiques du Finistère (Bretagne, France)», *Brigantium*, vol. 10, 1997, p. 355-375.

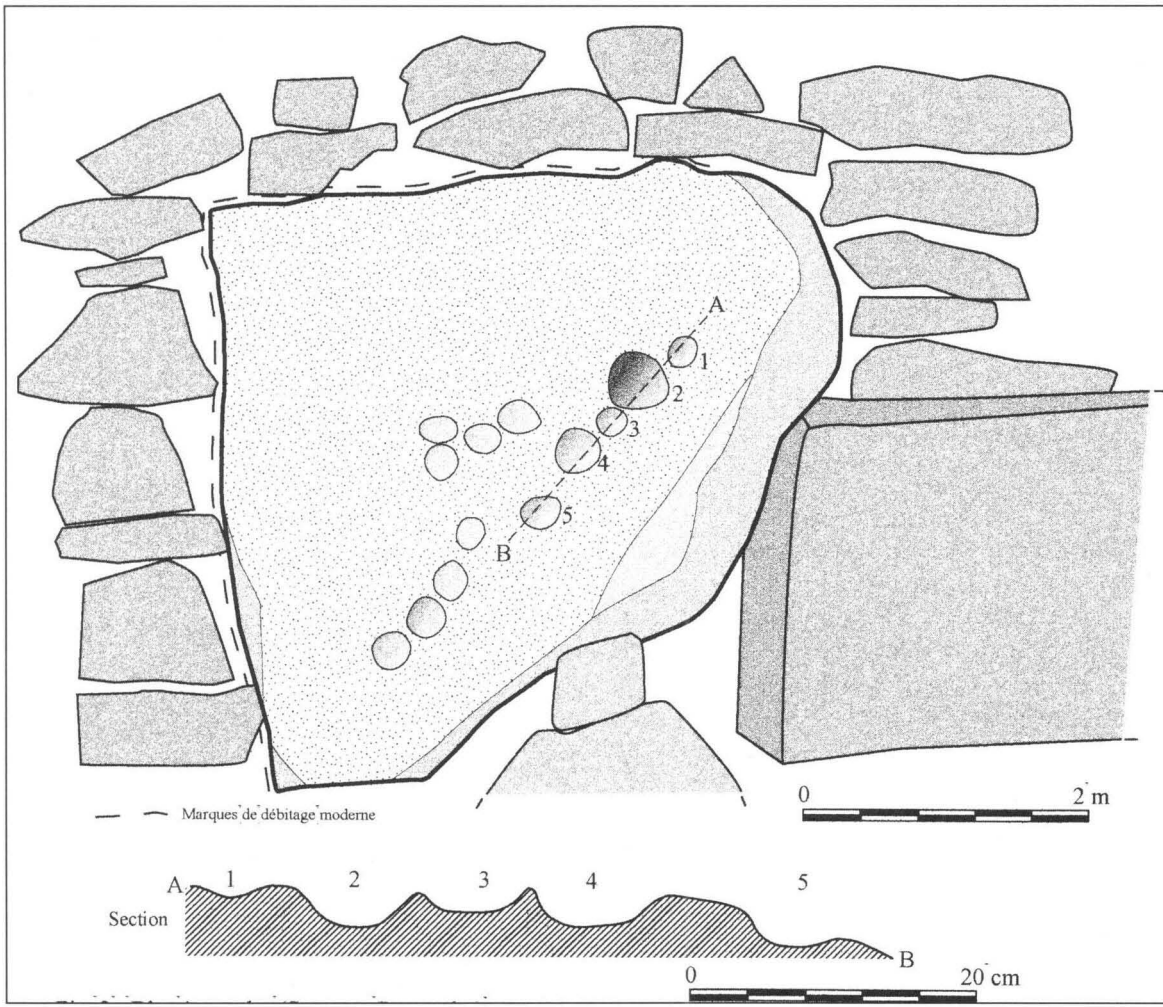

Fig. 31. – Porspoder, *Spernoc*, bloc à cupules.
Relevé : Y. Pailler, Y. Sparfel, 2002.

Les cupules sont plus ou moins marquées et il est difficile d'estimer leur nombre : les plus discrètes sont profondes de 2 à 3 mm tandis que les plus évidentes atteignent 2 à 4 cm. Il nous a semblé distinguer treize cupules, alors que M. Le Goffic en avait repéré sept : cette différence peut s'expliquer par des conditions d'éclairage plus ou moins favorables. Neuf cupules forment une ligne irrégulière parallèle au pan naturel du bloc. Un autre groupe, composé de quatre cupules peu profondes, se situe à gauche de la première ligne. L'ensemble peut également être considéré comme l'association d'un groupe de cinq cupules et de deux autres composés de quatre cavités. Les cupules sont de forme circulaire ou légèrement ovale. Leurs bords adoucis et leurs sections semi-circulaires plaident pour une réalisation au moyen d'un percuteur en pierre.

Yohann Sparfel, Yvan Pailler

POULDERGAT, Bourg

Lors des travaux de restauration de l'église paroissiale de Pouldergat, l'attention de l'architecte R. Le Berre a été attirée par la présence d'une pierre moulurée incluse dans la maçonnerie. Cet élément était situé à proximité de l'arcade sud de la première travée, proche du pignon occidental, du côté du collatéral. Ce moellon, taillé dans un leucogranite à grain moyen, est de forme grossièrement cubique. Il a été déposé au cours de l'année 2000 par les compagnons de l'entreprise A.R.T. de Plélo (Côtes-d'Armor), chargée de la restauration de l'édifice.

L'examen de l'élément sculpté a montré que l'on était en présence de la partie supérieure d'un petit autel d'époque gallo-romaine. Cette pierre retaillée a été incorporée, comme un vulgaire moellon, à la maçonnerie lors de la reconstruction partielle de la nef, à la fin du XVI[e] siècle.

Dans son état actuel, la pierre mesure 0,32 m de long sur 0,26 m de large pour une hauteur de 0,25 m. La face frontale et celle de gauche sont bien préservées. La modénature en encorbellement, sculptée à la base du foyer est bien lisible. Un bandeau haut de 0,05 m, peu saillant, limite la base de l'autel (fig. 32). La face droite a été retouchée

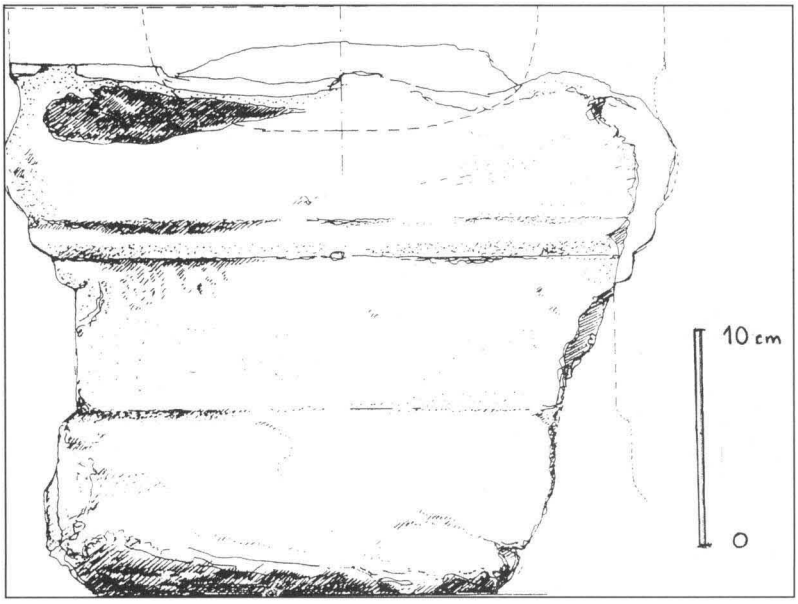

Fig. 32. – Pouldergat, *église Saint-Ergat*, autel gallo-romain.
Dessin Remi Le Berre.

sans grand soin par le piccoteur du XVI[e] siècle. Les coups de pointe sont toujours visibles. L'autel était, selon toute vraisemblance, adossé à un mur ; en effet, la face postérieure est bien dressée et plane. Il est permis de se demander si cet autel n'était pas primitivement constitué de deux éléments. La face inférieure est aussi soigneusement dressée comme si elle reposait sur un support. L'extrémité supérieure, pour les besoins de la réutilisation, a été bien retouchée. Les bords du *foculus* ont disparu. Du foyer subsiste le fond, de forme oblongue, long de 0,20 m, large de 0,12 m. Le rebord était, en moyenne, épais de 0,06 m. Un liséré de précipitation, de couleur brunâtre, souligne à quelques millimètres du bord la forme du foyer, coloration qui tapisse aussi le fond de la cuvette.

Cet autel rappelle par sa forme réduite à la partie supérieure, «la pierre gallo-romaine un peu méconnue» dotée d'un mufle, publiée par P.-R. Giot et provenant du lieu-dit Le Poulmic en Bénodet, objet actuellement conservé au Musée archéologique de Penmarc'h[58].

La nouvelle découverte de Pouldergat n'est pas en soi exceptionnelle. En 1967, Y. Tanneau avait fait connaître l'autel gallo-romain de Lanriec[59]. Une publication sous la plume de R. Sanquer avait réuni les autels de Pouldergat, Penhars en Quimper et Gouesnac'h, connus anciennement[60].

Josick Peuziat, Remi Le Berre

---

58 P.-R. GIOT, «Une pierre gallo-romaine un peu méconnue», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 18-20, ill.

59 Y. TANNEAU, «L'autel gallo-romain de Lanriec en Pouldergat», *ibid.*, t. XCVI, 1970, p. 334-335.

60 R. SANQUER, «L'autel gallo-romain de Pouldergat», *Annales de Bretagne*, t. LXXV, mars 1968, n° 1, p. 241-245, ill.

Fig. 33. – Pouldergat, *église paroissiale Saint-Ergat*, autel gallo-romain.
Cliché Josick Peuziat.

Fig. 34. – Pouldergat, *Lanriec*, autel gallo-romain.
Cliché Josick Peuziat.

Galet-galet, galet-outil, galet-symbole

par Pierre Gouletquer*

Tous les ouvrages qui parlent des techniques préhistoriques exploitent à l'envi le schéma de l'efficacité. Les pattes avant libérées de leur fonction locomotrice, les anthropoïdes entreprennent un rapport effréné à la matière, qui les conduit en quelques millions d'années à l'outil, au feu, à la fission nucléaire. Solidement ancrée dans les esprits dès l'âge le plus tendre, en même temps que la notion de travail, cette vision un peu hystérique de l'efficacité et de la finalité du geste humain fait l'impasse sur deux choses tout aussi essentielles : l'importance du sommeil et du rêve dans les inventions de l'homme, et les autres fonctions spécifiques de la main humaine.

Il est tout à fait facile de décomposer les techniques de l'humanité en grandes catégories basées sur la triade outil-homme-société.

En faisant l'impasse sur les particularités de nos techniques modernes de transformation de la matière, de transport à très longue distance et d'exploitation aveugle des ressources naturelles, on conçoit aisément que deux autres systèmes techniques se distinguent et se soient distingués au cours de l'histoire du rapport de l'homme à son outil.

La plus étudiée, parfaitement connue par la floraison d'études d'ethnographie, et exploitées par les préhistoriens des techniques, montre le remarquable équilibre et la complémentarité entre la structure sociale et le système technique. Enveloppées dans l'emballage «Techniques et Cultures» de nos enseignements, les monographies de ce genre sont suffisamment nombreuses pour qu'on ne s'y attarde pas. Sinon pour souligner que, quel que soit l'exemple choisi, le système social domine, imposant à la technique sa hiérarchie, ses exigences, ses représentations et ses projets d'échanges à moyenne et grande distance. Dans ce cas, la technique est sociale avant toute chose, pour ne pas dire société.

À côté de ce système complexe où la stabilité nécessaire du système social le dispute à l'inévitable innovation, et en amont dans le temps, se trouve un rapport beaucoup plus élémentaire à l'outil, que l'on peut qualifier de «technique simple».

Me promenant sur une plage et désirant décoller quelques berniques de leur rocher, je saisis un galet convenable, et je l'utilise sans que le résultat de ce geste ait une quelconque incidence sur des chaînes opératoires plus complexes. Technique opportuniste, résultat

* Chargé de recherche au C.N.R.S. – Université de Bretagne occidentale, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique. Ce texte est le résumé et l'illustration de l'un de mes cours d'archéologie destiné aux étudiants d'ethnologie au cours des années 1990.

de la rencontre non préméditée entre un objet naturel et un besoin immédiat. Sitôt utilisé, sitôt abandonné, l'outil de fortune ne portera d'autres stigmates que ceux produits par quelques chocs vite oubliés. Dans d'autres circonstances le même objet naturel pourrait me servir d'arme, de broyeur ou d'enclume, sans autre aménagement spécifique.

On peut admettre – comme le font les observateurs des comportements des chimpanzés – que ce geste technique simple a précédé pendant des millions d'années les systèmes complexes, et l'on peut imaginer des scénarios par lesquels les performances de quelques individus participeraient à la hiérarchisation des groupes sociaux, jusqu'à devenir indispensables à la stabilité de ceux-ci.

Tout cela est bel et bon, mais il suffit de mener une excursion d'étudiants sur les cordons de galets des côtes bretonnes pour prendre conscience d'un troisième rapport à la matière, indispensable aux deux autres, sous-tendant ceux-ci, et leur étant probablement antérieur. Sans qu'aucun projet à court ou long terme ne le justifie – ce qui serait la définition du geste technique – l'homme se baisse, saisit un galet dont la forme, la couleur, les proportions ou la brillance ont attiré son regard.

Répété des milliers de fois au cours de la vie de n'importe lequel d'entre nous, ce «geste non technique» participe à l'apprentissage permanent de la matière. Il illustre notre faculté d'évaluer le chaud ou le froid, le lisse ou le rugueux, la lourdeur ou la légèreté, l'équilibre ou le déséquilibre du volume. Ce n'est qu'après cette expérience immédiate que le geste non technique bascule. Non pas dans le domaine technique, car le choix de l'outil implique un projet, fût-ce à court terme, mais dans un domaine que les technologues semblent n'avoir jamais pris en compte. Nous sommes à la limite d'un seuil qui se franchit de plusieurs façons.

La première consiste à abandonner tout simplement l'objet, qui retourne à son statut initial, parfois sans déplacement ou presque, parfois après quelques minutes. Ceux d'entre nous qui prospectent les sites de surface connaissent ce réflexe éveillé par la couleur ou la forme d'un objet que l'on sait ne pas être archéologique, mais que nous réchaufferons quand même quelques instants dans notre paume, avant de le laisser échapper quelques mètres plus loin.

La seconde consiste à l'utiliser une seule fois. Le galet qui me sert à faire un ricochet n'est pas un outil, mais il n'est pas non plus abandonné avec indifférence ou regret. Il est déjà un jeu. Jeu individuel, tout proche d'être socialisé si d'autres partenaires s'amusent à compter les sauts, à codifier les gestes, à établir des règles et à participer à la compétition. Qu'il s'agisse de ricochets ou de viser un cochonnet, qu'ils soient individuels ou collectifs, ces jeux spontanés sont à base mathématique, impliquant la comparaison des nombres (nombres de sauts par exemple) ou la comparaison des distances. Qui dit compétition dit hiérarchie. Pourquoi ne pas envisager que très tôt dans l'histoire de l'évolution de l'Homme, la compétition non technique ou non finalisée a pu avoir des conséquences dans la compétition sociale ? Dans ce cas, celui qui ajouterait ce talent à la banalité des gestes indispensables deviendrait le dominant.

Une troisième façon de franchir la limite du geste non technique consiste à conserver l'objet naturel, et par conséquent à le transporter. Lorsque c'est le cas, on lui donne un sens qui ne peut être que le reflet d'une harmonie entre ses qualités physiques et l'état d'esprit de celui qui vient de le cueillir. Transporté hors de son contexte naturel, le galet acquiert ce sens nouveau, au moins dans ce qu'il implique chez l'individu concerné.

Quelle différence y-a-t-il entre cet objet naturel posé à l'angle de ma cheminée par mon dernier invité et une œuvre d'art ? Sans

doute le fait qu'une partie au moins du contexte social concerné adhère ou n'adhère pas aux sens nouveaux que cette présentation confère à l'objet naturel. On conçoit que si la sensibilité de chacun conduit à un éventail de significations explicitées ou non, dans une communauté donnée, celles-ci présenteront statistiquement des points communs. Au-delà des interprétations individuelles qui relèvent de la psychanalyse, l'objet non technique parvient ainsi à une signification collective, sans qu'aucune autre intervention n'affecte son intégrité physique, autre que son extraction du contexte initial. L'interprétation phallique des galets allongés dans le monde entier résulte sans aucun doute de la réitération de ce processus, dans la vie courante comme au cours de l'histoire.

Si je développe cela, c'est que les conséquences sur l'archéologie sont multiples.

Imprégnés de l'idéologie dominante de l'efficacité, conséquence probable de la confusion établie entre archéologie et sciences naturelles au cours du XIX^e^ et du XX^e^ siècle, nous attachons de l'importance aux stigmates d'utilisation, et nous avons tendance à rejeter les objets qui n'en portent pas, même si leur situation hors de leur contexte naturel en fait objectivement des objets archéologiques. Ce faisant, nous nions tout simplement le fait qu'un objet puisse avoir un sens autre que technique, tout comme nous avons appris à escamoter les usages non techniques de la main dans nos raisonnements sur l'évolution et sur l'histoire des techniques.

Serge Cassen a bien développé cet aspect des choses en insistant sur la présence de cristaux de quartz dans certaines sépultures[1]. Même ceux qui n'adhèrent pas aux développements qui en découlent doivent admettre qu'aujourd'hui comme naguère, les coquillages, le cristal de roche, ou les galets ne voyagent pas tout seuls. Ni pour rejoindre les campements ou villages qui se tenaient à l'emplacement de nos «sites de surface», ni pour se faufiler dans les ténèbres des sépultures.

On peut sans doute pousser plus loin encore les réflexions à ce sujet, en remarquant que le ou les contenus symboliques évoqués par les galets allongés sont d'autant plus puissants que l'objet est dépouillé de tout usage trivial.

Arrêtons-nous un instant sur ce galet décrit par E. Yven[2] sur le site du Clos (Plourin-lès-Morlaix). Ce sont moins les traces d'utilisation, les fines gravures sujettes à discussion ou les curieux aménagements qui garnissent sa tranche qui doivent nous intéresser, que le fait que cet objet naturel ait été transporté à cet endroit. Débarrassé de ces marques, il conserverait la forme de base qui a attiré l'attention première du prospecteur, comme elle avait intéressé l'homme de la préhistoire.

Serge Cassen a bien montré que c'est cette forme – et par conséquent ce qu'elle implique au moment de sa cueillette dans son milieu d'origine – et non son utilisation possible comme percuteur ou même comme support de décors, qui justifie sa présence hors de son contexte naturel[3]. Non sur la base utilitariste, mais bien dans une réplique du geste non technique. C'est bien cette forme transportée qui devrait aboutir un jour à un inventaire spécifique, à une comparaison de site à site, de période à période.

*
* *

1 S. CASSEN, «Les cristaux de roche du tertre et de la tombe», dans S. CASSEN, C. BOUJOT, J. VAQUERO, *Eléments d'architecture. Exploration d'un tertre funéraire à Lannec-er-Gadouer (Erdeven, Morbihan). Constructions et reconstructions dans le Néolithique morbihannais. Proposition pour une lecture symbolique,* Association des publications chauvinoises, mémoire XIX, 2000, p. 271-276.

2 Cf. *supra*, «Notices d'archéologie finistérienne», p. 35-36.

3 S. CASSEN, «Les galets celtiformes», dans S. CASSEN, C. BOUJOT, J. VAQUERO, *Élément d'architecture..., op. cit.*, p. 123-128.

Tout cela permet d'établir un classement des fonctions d'un objet transporté sur un site, en partant du geste non technique le plus simple, jusqu'au projet d'utilisation[4] au cours de chaînes opératoires très sophistiquées. Ce classement exclut et distingue évidemment l'objet naturel demeuré dans son contexte d'origine, puisque c'est le transport qui lui confère le sens premier «d'objet choisi».

Inversement, ce classement n'implique pas non plus que l'objet porte les marques explicites qui signeraient telle ou telle fonction symbolique, artistique, ludique ou technique. Ni que les décors ou les stigmates d'utilisation excluent l'appartenance à une autre catégorie : le dessin ou la marque d'identification qui agrémente un outil n'affecte pas son efficacité, et un outil utilisé (hache ou marteau par exemple) conserve la charge symbolique associée à sa forme, à sa fonction, à la catégorie professionnelle qui l'utilise, voire à la matière dont il est fait.

Sauf lorsque la situation l'indique clairement (par exemple lorsqu'il s'agit d'un dépôt funéraire), il nous est difficile aujourd'hui de démêler la complexité de ce que représente l'objet naturel transporté. Cela n'enlève rien à son caractère archéologique, ce qui implique que nous le décrivions comme résultat d'une action intentionnelle, même si celle-ci est limitée à un transport de quelques dizaines de mètres.

Quant à l'importance à donner à cette description, c'est une autre histoire, qui intègre le sens profond que chacun d'entre nous peut donner à une forme, à une matière, à des marques intentionnelles ou non. Dans un contexte social qui accepte ou refuse ce choix, comme tout ce qui relève du jeu, de l'art ou du symbole.

---

[4] Il convient d'insister sur la notion de projet, et non sur l'utilisation elle-même. Tout comme les rognons de silex non exploités que nous trouvons sur nos sites, les galets susceptibles d'être utilisés comme percuteur ont déjà un sens.

L'âge du fer à Brélès (Finistère) et les stèles de Coat-an-Tour

par Michel Le Goffic et Yves Chevillotte

Jusqu'à ces dernières années, l'occupation du territoire de la commune de Brélès pendant la protohistoire était surtout connue par la découverte et la fouille de deux souterrains de l'âge du fer, l'un à Kerdivichan ou Kerdibichen[1] formé de deux chambres, l'autre à Keralan, de 15 mètres de développement, comportant trois salles, et qui a livré un important mobilier céramique de La Tène moyenne[2]. Plus récemment, en 1996, nous avons signalé la découverte fortuite, au Frouden, lors de travaux d'adduction d'eau, d'un troisième souterrain qui ne fut pas fouillé compte tenu de l'absence de menace de destruction du site hormis la pose d'une canalisation[3].

Les prospections aériennes de Marie-Yvane Daire dans le bas Léon ont révélé l'existence de plusieurs enclos sur le territoire de la commune, à Keruzaré, Keralas, Kerveuleugan-Kerfrances, Leur-Vean[4]. Comme le souligne l'archéologue, en l'absence de vérifications au sol et de découvertes d'indices permettant de dater ces sites, il faut rester très prudent quant à leur attribution. Cependant, il est avéré que bon nombre d'enclos à fossés paracurvilignes, comme c'est le cas à Brélès, datent de l'âge du fer. Nous sommes donc enclin à rapporter à cette période les enclos de Keruzaré et sans doute celui de Kerveuleugan-Kerfrances, très proche du souterrain de Kerdivichan.

La mention de 1904 des chanoines Peyron et Abgrall[5] signalant la découverte de nombreuses urnes cinéraires à Kerelegou ou Keriligou est intéressante à deux titres : d'une part le toponyme signifiant la ferme ou le hameau des reliques n'est sans doute pas étranger à la présence de ces urnes «qui furent dérobées dans la nuit qui suivit la découverte», d'autre part, comme l'a d'ailleurs souligné R. Sanquer[6], l'absence d'indices de présence gallo-romaine dans

---

1 P.-R. Giot, «Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVII, 1961, p. 116.

2 R. Sanquer, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 58-60. – R. Sanquer, J.-P. Bardel, M. Clément, «Le souterrain de l'âge du fer de Keralan en Brélès (Finistère)», *Archéologie en Bretagne*, n° 29, 1981, p. 3-30.

3 M. Le Goffic, dans «Notices d'archéologie finistérienne (année 1996)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 34.

4 M.-Y. Daire, «Première campagne de prospection aérienne intensive en Léon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXX, 1991, p. 105-132.

5 P. Peyron, J.-M. Abgrall, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon. Brélès», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1904, p. 95.

6 R. Sanquer, art. cité *supra*, note 2.

cette partie de la commune laisse davantage penser à un cimetière du second âge du fer, période de La Tène.

En 1994, l'un de nous (Y.C.) fut à l'origine de l'inventaire de deux nouvelles stèles qui avaient échappé à l'enquête de M.-Y. Daire[7]. Il est d'ailleurs curieux de constater que, dans cet inventaire, aucune stèle n'est mentionnée sur le territoire de Brélès.

La première est tronc-pyramidale à section quadrangulaire à angles abattus et orne la pelouse d'une maison récente à Mesmillour (fig. 1), mais fut trouvée à 650 mètres à l'est-sud-est, à l'embranchement de deux voies anciennes, 400 mètres au nord de Lanambroaz. Elle est en granite à phénocristaux de feldspath (granite de l'Aber-Ildut vraisemblablement). La hauteur hors sol est de 1 m et le départ de l'embase est visible. Les dimensions sont de 0,40 par 0,40 m au

[7] M.-Y. DAIRE et P.-R. GIOT, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon (Finistère)*, Rennes, Institut culturel de Bretagne et Travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire-protohistoire-quaternaire armoricains, Rennes, 1989, 105 p.

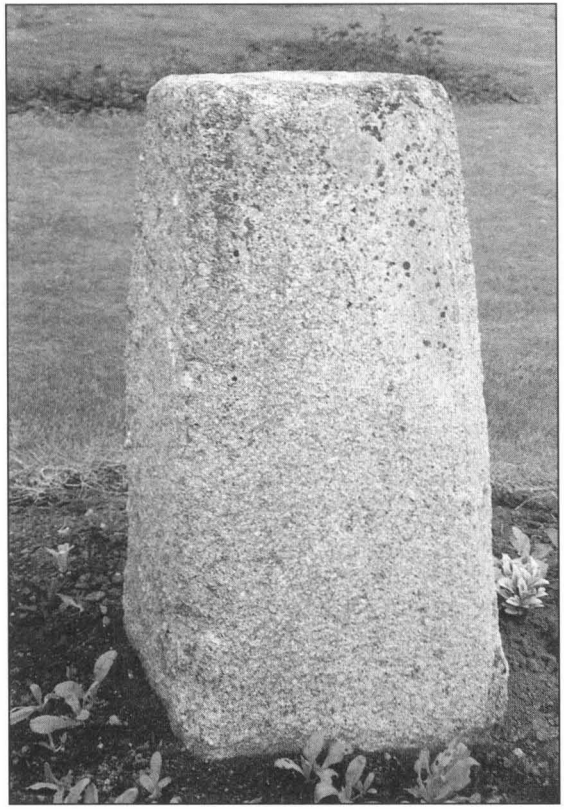

Fig. 1. – Brélès, *Mesmillour*, stèle tronc-pyramidale à section quadrangulaire à angles abattus.
Cliché Yves Chevillotte.

Fig. 2. – Brélès, *Menez-al-Len*, stèle tronc-pyramidale à section carrée.
Cliché Yves Chevillotte.

sommet, 0,50 par 0,60 m à la base. Le sommet est parfaitement plat et le monolithe ne montre aucune trace de remploi (cupule, mortaise, etc.).

La seconde est tronc-pyramidale à section carrée et se trouve actuellement à l'entrée de la cour d'une ferme à Menez-al-Len mais provient de la chapelle de Lanambroaz où elle devait servir de pilier de l'enclos en remploi car on remarque sur une face une rainure et un scellement de fer. Elle est en granite à grain fin, sa hauteur visible est de 1 m et ses dimensions sont de 0,29 m de côté au sommet et 0,35 m à la base. Le sommet est parfaitement plat et les angles ne sont pas abattus. L'un des angles a été un peu abîmé lorsqu'elle a été traînée par un tracteur pour lui changer de place (fig. 2).

Toujours dans le même secteur de la commune, près de la ferme de Coat-an-Tour, une écurie était en ruine. À la fin de l'été 2001, M. Michel Gagnepain, pour restaurer le bâtiment, entreprit de démonter le mur à moitié effondré et eut la surprise d'y trouver deux pierres d'un module beaucoup important que les autres pierres de la maçonnerie et montrant de traces de travail (fig. 3). L'un de nous (Y.C.), averti par sa cousine qui habite dans le voisinage, se rendit sur place et identifia immédiatement une stèle de l'âge du fer pour l'une des pierres. Celle-ci, quoique mutilée à une période indéterminée pour en faire un linteau de porte ou de fenêtre, porte encore sur la partie restante tous les traits d'une stèle tronc-pyramidale à section quadrangulaire à angles épannelés avec embase conservée. Elle est en granite gris à deux micas à grain fin, l'embase a une hauteur de 0,30 m pour une largeur de 0,60 m et n'est pas travaillée. La partie qui se trouvait hors sol est haute de 1,40 m et large de 0,59 m à la base pour 0,37 m au sommet qui est parfaitement plat et ne présente pas de cupule. Les trois faces préservées ne montrent pas de gravure.

La seconde pierre est aussi une stèle à section quadrangulaire, mais un peu aty-

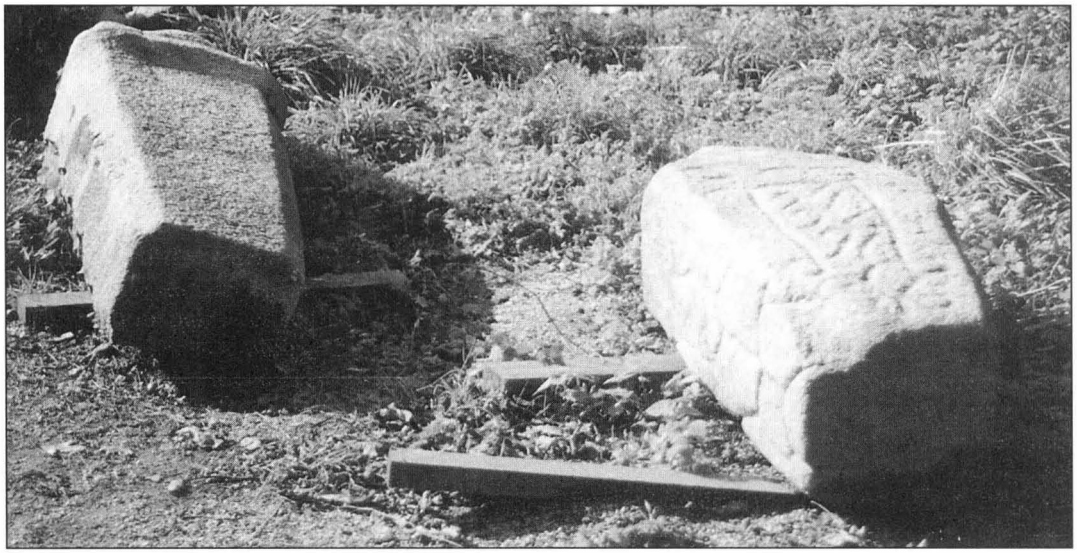

Fig. 3. – Brélès, *Coat-an-Tour*, vue des deux stèles de l'âge du fer.
Cliché Michel Le Goffic.

pique ; elle est plus trapue et à embase conservée mais de façon moins évidente. La roche est un granite beige à deux micas à grain fin, allogène. Une de ses faces est dressée sur toute la longueur de la pierre tandis que la face opposée lui est parallèle et n'est dressée que jusqu'à l'embase. L'épaisseur de la pierre est de 0,38 m. Les deux autres côtés sont dans des plans sécants et l'un d'eux est légèrement concave. La largeur de la stèle passe donc de 0,66 m au niveau de l'embase à 0,35 m au sommet. La section est rectangulaire à angles abattus concaves. La hauteur totale de la stèle est de 1,28 m, la partie au-dessus de l'embase étant haute de 1,02 m. Un éclat ancien affecte un des angles supérieurs du monolithe. Le grand intérêt de cette stèle est son décor réparti sur deux faces adjacentes (fig. 4). La face principale de forme trapézoïdale présente deux types de gravures visibles à éclairage rasant. Les traits sont gravés en creux et forment des cannelures de deux centimètres de largeur en moyenne et profonds de deux à trois milli-

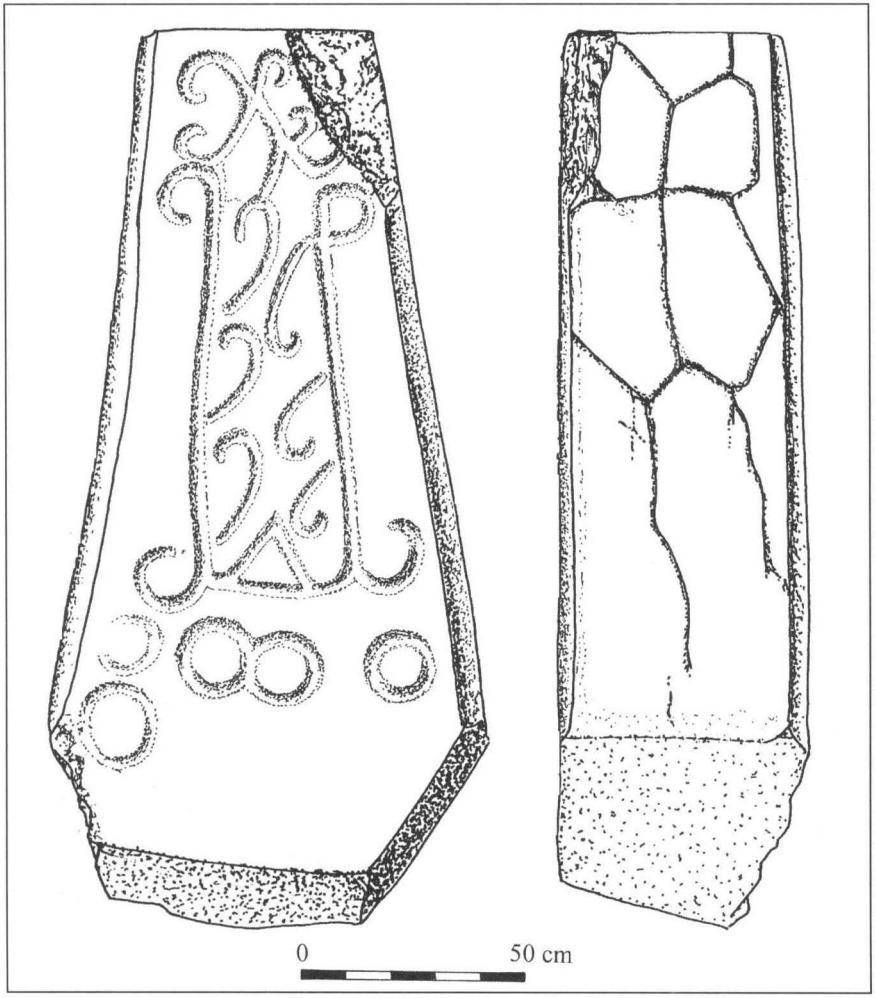

Fig. 4. – Brélès, *Coat-an-Tour*, dessin des deux faces de la stèle ornée. Dessin Michel Le Goffic.

mètres, rarement plus, ce qui traduit un travail réalisé à l'aide d'un outil de type broche ou pointerolle faiblement appointée ou encore avec un ciseau au tranchant légèrement convexe, comme c'était souvent le cas au second âge du fer[8]. Les bords des traits gravés sont érodés ce qui suppose une durée d'exposition aux intempéries assez longue et constitue donc un élément de datation ancienne.

Tout d'abord, juste au-dessus de l'embase, sont gravés quatre cercles alignés horizontalement, les deux du centre étant tangents. Ces quatre cercles ont un diamètre externe de 11 à 12 cm et de 7 à 8 cm pour l'intérieur. Un cinquième cercle, à peine visible, mord sur l'embase et est d'un diamètre un peu plus grand (10 à 13 cm). Au-dessus de ces cercles se trouve une sorte de cartouche limité latéralement par deux traits gravés verticaux et parallèles dont les extrémités se recourbent vers l'extérieur tandis que la base est formée par un trait légèrement courbe. Au-dessus de la base, et prenant appui sur celle-ci, se trouve un chevron, pointe en haut. À l'intérieur du cartouche sont deux séries de trois crosses disposées obliquement et superposées mais en sens inversé de part et d'autre d'une ligne médiane verticale. Le tout est surmonté de traits gravés sécants se terminant par des crosses. Sur une face adjacente se voient des traits gravés qui dessinent un réseau de polygones irréguliers. Certains traits reprennent un réseau de diaclases naturelles de la roche. Le réseau n'atteint pas la base de la stèle.

Un peu par sa morphologie mais surtout par son décor, cette stèle est totalement atypique et se démarque franchement des autres stèles décorées d'Armorique. La plupart sont tronc-cylindriques et jusqu'à présent les seules exceptions étaient celles de Kermaria en Pont-l'Abbé (Finistère) et de Sainte-Anne en Trégastel (Côtes-d'Armor) dont la section est quadrangulaire, celle de Trégastel étant à angles épannelés.

S'agissant d'une pierre de remploi, il est toujours délicat d'attribuer les gravures à telle ou telle période et si le Moyen Âge n'est pas à exclure, rien dans les gravures de cette époque ne s'en rapproche non plus, bien au contraire. Par contre, le style général rappelle la stèle de Laoual en Plogoff (Finistère) où l'on retrouve un cartouche avec chevrons surmontant des demi-cercles et couronné d'une série de cercles[9].

Le décor de crosse (ou de boucle, pour reprendre la terminologie de Jacobsthal) est rare et inconnu à notre connaissance pendant l'âge du fer en Armorique, quoique la parenté et l'évolution de la crosse au motif de la «vague déferlante» et à celui de la corne soit attestée. Il est intéressant de noter précisément que le souterrain de Keralan a fourni un fragment de jatte orné de ce motif de «vague déferlante[10]». Il nous faut donc aller chercher des points de comparaison plus loin, notamment dans les pays de l'Europe de l'Est ou du Sud avec lesquels l'Armorique a réalisé de nombreux et fructueux échanges, comme l'ont montré nombre de découvertes faites sur son sol. Ainsi une série de crosses, à côté de grecques, ornent la lame du couteau de Kreckov en Bohême[11] mais la spirale y est plus prononcée. Une plaque de bronze ajourée, provenant sans doute de la région de Comachio en Italie, a la particularité intéressante d'être décorée de crosses associées à

---

[8] J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. IV. Second âge du fer ou époque de La Tène*, Paris, Picard, 1927, 1163 p. (p. 872-874).

[9] M. LE GOFFIC, R. GARGADENNEC, «La stèle de Laoual en Plogoff», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 115-118.

[10] R. SANQUER, J.-P. BARDEL, M. CLÉMENT, art. cité *supra*, note 2.

[11] P. SANKOT, «Decorated La Tène A single-edge knives in Bohemia. New aspects of early La Tène art», *Pamàtky archeologické*, Prague, t. LXXXV, 1994, p. 35-58.

des cercles[12]. D'autres exemples se trouvent sur des vases italiens de Marzabotto[13] ou encore sur une épingle d'or de Vetulonia[14], également sur une plaque de même métal en Perse...

Dans le cas présent, le décor est moins rigide que ceux des autres stèles, à l'exception de celle de Trégastel (Côtes-d'Armor) ; il est plus exubérant et nous fait penser davantage à une œuvre de La Tène moyenne plutôt qu'à un travail de La Tène ancienne.

Cette stèle, que nous avons pu examiner à loisir, a un décor qui nous est parvenu sans doute parce qu'elle a été protégée très longtemps des agents atmosphériques. Combien d'autres en possédaient dont l'érosion grain à grain à progressivement fait disparaître le travail somme toute assez superficiel des surfaces dressées ? Elle mérite certainement une nouvelle protection et sa mise à l'abri nous semble être la meilleure.

Même si les quatre stèles de Brélès ont connu des déplacements, ceux-ci sont vraisemblablement modestes et leur présence dans un cercle de 500 mètres de diamètre laisse penser qu'un cimetière du second âge du fer devait exister dans les environs de Lanambroaz. Quant à la situation de l'habitat, celle-ci reste à définir.

---

12 P. JACOBSTHAL, *Early celtic art*, Oxford, Clarendon Press, 1943, 242 p. 279 pl.

13 O. MONTELIUS, *Die vorklassische Chronologie Italiens*, Stockholm, 1917.

14 P. JACOBSTHAL, *op. cit.*

Résumé

Depuis la fouille du souterrain de Keralan en Brélès en 1979, nos connaissances sur l'âge du fer du territoire communal se sont complétées, d'une part par la découverte fortuite d'un autre souterrain au Frouden, par les prospections aériennes de M.-Y. Daire qui ont révélé l'existence d'enclos fossoyés et, tout récemment, par l'inventaire de quatre stèles armoricaines en granite, tronc-pyramidales, dont l'une est de forme un peu atypique et présente un décor tout à fait original sur deux faces adjacentes. Une face montre une sorte de réseau polygonal tandis que la face principale est gravée d'une série de cercles au-dessus desquels un cartouche aux angles recourbés contient un chevron et deux séries de trois crosses, le tout étant surmonté de traits entrecroisés terminés par des boucles. L'attribution à l'époque de La Tène moyenne est proposée pour ce décor.

Abstract

Since the excavation of the Keralan, Brélès, souterrain in 1979, our knowledge of the Iron Age period in this parish have made progress, owing to the fortuitous discovery of another souterrain at Le Frouden, M.-Y. Daire air surveys, and, more recently to the study of four granite Iron Age stelae. One is slightly atypical in shape and shows a very original decoration on two neighbouring faces. One face shows a kind of polygonal network, while the main face is engraved with a series of circles, above which a cartouche with rounded angles encloses a chevron and a series of three crooks, the whole being topped by crisscross lines ending in loops. This decoration should probably be attributed to the Middle La Tène period.

Diverradur

Abaoe m'eo bet furchet e 1979 riboul dindan-zouar Keralan e Brelez, e ouzom kalz hirroh diwar-benn oadvez an houarn war douar ar barrez, se dre m'eo degouezet da M.-Y. Daire, da geñver enklaskou diwar garr-nij, dizolei heb soñj eur riboul all er Frouden hag a ziskouez ez eus aze enkloziou gand foziou, hag ive dre ma 'z eus bet renablet pevar beulvan armorikan e mên-greun, stumm eur biramidenn dihouget dezo ma weler war unan dibar anezo eun ornadur divoutin war daou gostez stok-ha-stok. Eun doare roued lies-kostezeg kizellet a zo war unan anezo ; war egile, ar brasa, e weler eur rummad kelhiou kizellet gand a-uz dezo, e-barz eun takad pleget e gerniel, eur gebrenn ha daou rummad a deir krosenn, hag uhelloh o toga peb tra ez eus linennou kroaziet, eul lagadenn e penn pephini anezo. An ornadur-ze a hell, emezor, beza euz mare kreiz an Tên.

Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine

par Jean-Yves Éveillard *

En mai 1998, nous avions présenté au colloque international qui s'est tenu à Besançon sur le thème de la sculpture dans le nord de la Gaule romaine une communication intitulée : «Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique romaine. Étude comparée». Le texte en est paru en 2000 dans les actes du colloque, une publication peu diffusée en dehors du cercle des spécialistes[1]. C'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait souhaitable de lui donner une plus large diffusion par l'intermédiaire du *Bulletin de la Société archéologique* auprès du public finistérien puisqu'il s'agit d'un sujet presque exclusivement limité au territoire de ce département. C'est donc l'article des actes du colloque que nous reprenons ici pour l'essentiel après l'avoir complété sur certains points.

Les cavaliers à l'anguipède sont des groupes sculptés en pierre comprenant trois éléments : le cavalier et son cheval surmontant un géant à terre dont les jambes se terminent en forme de serpents, d'où son nom d'anguipède. Cet ensemble était placé au sommet d'une colonne et dominait son environnement immédiat, le plus souvent rural, parfois urbain (fig. 1). Fréquemment était intercalée entre le soubassement du monument et la colonne une base parallélépipédique portant sur chacune de ses faces l'image en relief d'un dieu, base appelée pour cette raison «pierre à quatre dieux». Dans certains cas, on avait rajouté au-dessus de ce dé un bloc intermédiaire où figuraient les allégories des sept «planètes», patronnes des jours de la semaine. Il apparaît au vu de cette description-type que le monument du cavalier à l'anguipède est complexe et qu'il évoque un mythe qui ne l'est pas moins ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ait donné lieu à de multiples interprétations[2]. Le cavalier représente Jupiter, dieu du ciel, comme en témoignent plusieurs inscriptions retrouvées sur le socle et le foudre qu'il brandit dans la main droite. Mais il s'agit d'un Jupiter spécifiquement gallo-romain ayant

* Université de Bretagne occidentale, Brest.

[1] J.-Y. ÉVEILLARD, «Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique. Étude comparée», dans *La sculpture d'époque romaine dans le nord, dans l'est et dans les régions avoisinantes de la Gaule. Actes du colloque de Besançon*, Presses universitaires franc-comtoises, 2001, p. 21-34, pl. V-VII.

[2] Pour une bibliographie sur les différents aspects du monument du cavalier à l'anguipède, voir C. STERCKX, «Le cavalier et l'anguipède, Partie I», *Ollodagos*, vol. III/1, 1991, p. 84-107.

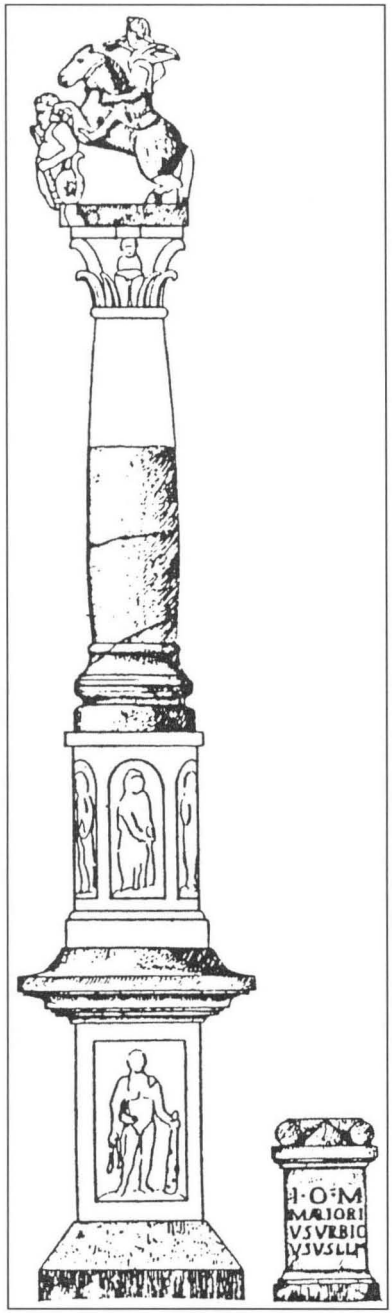

Fig. 1. – Reconstitution d'une colonne du cavalier à l'anguipède.

recouvert le Taranis gaulois puisque l'aire de diffusion ne dépasse pas les limites de ce territoire et que l'image d'un dieu à cheval est peu conforme à celle du Jupiter gréco-romain. Quant au géant qui semble s'extraire de la terre, tantôt il est grimaçant et souffrant, tantôt il est plus serein et soutient les sabots avant du cheval. Les spécialistes s'accordent à dire que le symbolisme de ces monuments est cosmique. Selon P.-M. Duval, le groupe «exprime le triomphe de la lumière céleste... sur les forces souterraines et cachées, le jour l'emportant sur la nuit, les forces pures sur les forces impures, peut-être la vie éternelle sur la mort[3]». Comme le Jupiter cavalier est souvent revêtu d'une tenue militaire, manteau ou cuirasse, peut-être a-t-il été assimilé à l'empereur régnant, ce qui fait dire à G.-Ch. Picard que le monument aurait servi de support à la diffusion du culte impérial dans les campagnes[4].

S'il ne dépasse pas les limites des provinces romaines de Gaule et de Germanie, il s'en faut de beaucoup que sa distribution soit régulière à l'intérieur de ce territoire[5] : on constate une forte densité dans la moyenne vallée du Rhin, entre Strasbourg et Coblence, ainsi que dans les départements français situés en vis-à-vis (Bas-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Ardennes). Ils se raréfient vers la Bourgogne et deviennent sporadiques dans le Nord et dans le Centre. Sans être totalement absents de la moitié ouest du pays, ils se réduisent à quelques exemplaires, dont quatre rien qu'en Basse-Bretagne : un groupe de trois dans un rayon de 15 km autour de Quimper (Briec, Landudal, Plomelin) et le quatrième à Plouaret (Côtes-d'Armor), à 18 km au sud de Lannion (fig. 2). En l'état

[3] P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, Payot, 1976, p. 74 (Petite Bibliothèque Payot).

[4] G.-Ch. PICARD, «*Imperator Caelestium*», *Gallia*, t. 35, fasc. 1, 1977, en particulier p. 112-113.

[5] Voir carte dans G. BAUCHHENSS et P. NOLKE, *Die Jupitersaülen in der Germanischen Provinzen, 41e Beiheft des Bonner Jahrbücher*, 1981, 516 p.

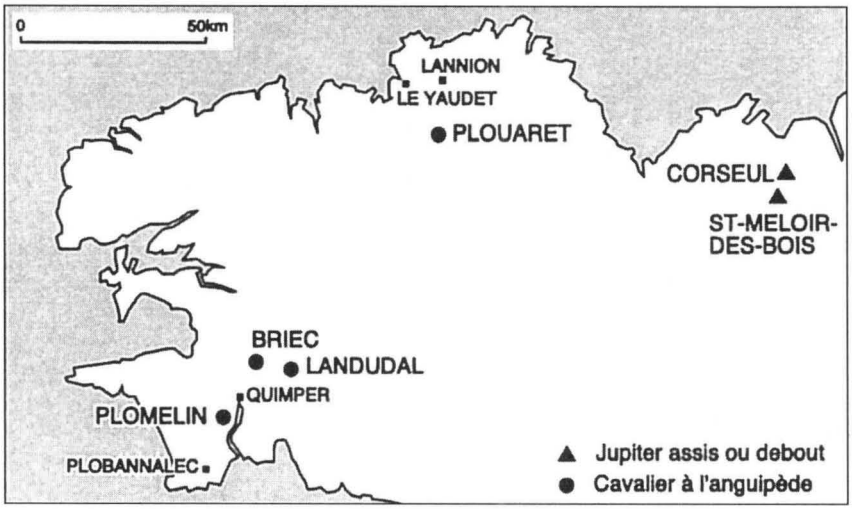

Fig. 2. – Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique.
Cartographie G. Couix

actuel des découvertes, dont on pense qu'elles reflètent une réalité, les exemplaires armoricains constituent un îlot à l'ouest de la Gaule, puisque les moins éloignés en direction de l'est sont ceux de Saint-Jacques de Montauban (Deux-Sèvres) à 360 km, et de Vienne-en-Val (Loiret) à 550 km[6]. Plusieurs membres de la Société archéologique du Finistère leur ont par le passé prêté attention, depuis J. Trévédy en 1886, lors des premières découvertes[7] jusqu'à R. Sanquer[8] et Jos Philippe[9] quand on eut connaissance du plus récent, celui de Landudal, dans les années 1970. À leur suite, nous présentons ici la première étude d'ensemble. Pour chaque monument, après avoir indiqué son lieu de conservation et donné ses dimensions, nous rappellerons brièvement les circonstances de sa découverte pour nous attarder ensuite plus longuement sur la description. La seconde partie consistera en une comparaison portant sur la situation géographique des monuments, leur présentation originelle et enfin leur étude stylistique.

I. PLOMELIN, Kerlot (Finistère) [fig. 3-4]

Lieu de conservation : en plein air, dans une propriété privée située à Plomelin.

Dimensions conservées : H. : 1,35 m
L. : 1,20 m
l. : 0,63 m

---

6 On ne peut tenir compte de la colonne du «Jardin des Antiques» à Corseul (Côtes-d'Armor) qui, à notre avis aurait plutôt supporté un Jupiter assis qu'un cavalier à l'anguipède ; voir J.-Y. ÉVEILLARD et Y. MALIGORNE, «Colonnes de Jupiter en Bretagne : trois exemples attestés», *Revue archéologique de l'Ouest*, vol.13, 1996, p. 157-168.

7 J. TRÉVÉDY, «La statue équestre de Guélen (commune de Briec)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 38-61.

8 R. SANQUER, «Chronique archéologique antique et médiévale, Landudal, Buzudic», *ibid.*, t. CVI, 1978, p. 55-59.

9 J. PHILIPPE, «Les groupes du cavalier à l'anguipède», *ibid.*, t. CV, 1977, p. 93-96.

Fig. 3. – Plomelin (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche.
Cliché J.-Y. Éveillard.

Fig. 4. – Plomelin (Finistère), cavalier à l'anguipède, vue de face.
Cliché J.-Y. Éveillard.

Dimensions de la plinthe : L. : 0,79 m
l. : 0,51 m
H. : 0,12 m

Selon le témoignage de A. Roussin, fils de l'inventeur, le groupe fut recueilli vers 1887 «dans des débris de maçonnerie à l'entrée de la cour de la ferme de Kerlot, en Plomelin[10]». A. Roussin précise que cette ferme était au XVII[e] siècle un manoir. Après avoir ajouté : «La statue y avait-elle été transportée d'un point des environs, ou s'y trouvait-elle à son emplacement primitif ?», il pencha pour la seconde alternative, arguant du fait que l'habitation moderne pourrait avoir succédé à un établissement gallo-romain[11]. Deux compléments d'information sont à apporter. Le premier concerne une voie qui quittait l'agglomération romaine de Quimper en direction du sud-ouest et dont le tracé se situe à 300 m au nord-ouest de la maison de Kerlot[12]. Le second est une fontaine monumentale près du chemin, avant d'arriver à la ferme de Kerlot.

Description : Le groupe de Plomelin est le moins mal conservé des quatre exemplaires bretons et c'est pour cette raison que nous l'avons placé en premier. Le matériau est un granite à grain fin. Selon le témoignage de M. Louet, «entrepreneur et très

[10] A. ROUSSIN, «Note sur le groupe dit du cavalier et de l'anguipède. À propos de l'exemplaire de Kerlot près Quimper», *ibid.*, t. XIV, 1907, p. 293-299.

[11] ID., *ibid.*, p. 297.

[12] C. TYMEN, *Étude du réseau routier antique dans le Cap-Caval*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, p. 22 et carte p. 10. (Mémoire de maîtrise sous la direction de J.-Y. Éveillard).

expert en cette matière», témoignage rapporté par J. Trévédy[13], la sculpture aurait été taillée dans le granite de la carrière de Combrenn, située à un kilomètre au sud de Kerlot. La carrière qui fournissait d'énormes blocs était alors abandonnée depuis vingt ans en 1886[14]. Les cassures dont les arêtes sont très émoussées montrent clairement la tendance de ce matériau à s'altérer lorsqu'il reste exposé à l'air libre.

La hauteur conservée est de 1,35 m y compris la plinthe qui mesure 0,12 m. Avec la tête du cavalier (aujourd'hui disparue), la hauteur totale devait atteindre entre 1,50 et 1,60 m. Le cavalier est vêtu d'un manteau court tombant droit à l'avant et à l'arrière. On distingue la bordure inférieure à la hauteur du genou et sur la croupe du cheval. L'absence d'orteils visibles suggère qu'il était chaussé de bottes mais on ne peut être trop affirmatif compte tenu de l'usure des reliefs. Le bras gauche plaqué contre l'encolure du cheval tenait la bride, tandis que l'arrachement du droit permet de comprendre que celui-ci était levé.

Le cheval brisé à l'encolure est sous-dimensionné par rapport au cavalier. Il se cabrait sur ses pattes arrière, dont l'arrachement d'un sabot est encore visible à l'angle gauche de la plinthe. Les pattes avant étaient vraisemblablement repliées au-dessus des épaules du géant. Une cavité de section quadrangulaire et assez profonde, pratiquée dans la croupe, a peut-être servi pour la préhension à l'aide d'une pince mais certainement pour la fixation d'une queue amovible, comme il a déjà été constaté pour d'autres statues équestres[15].

Le géant, dont la tête a été sectionnée au-dessus du menton suivant un plan presque horizontal, présente un corps massif. Le torse est large, les pectoraux bien marqués, l'abdomen proéminent. Les bras sont repliés derrière le dos et leur extrémité n'est pas visible. Les cuisses volumineuses sont prolongées par des jambes serpentiformes qui s'enroulent de manière caractéristique vers l'intérieur comme un ressort à boudin. J. Trévédy s'interrogeait sur le sexe de ce géant, à tort à notre avis, car sa masculinité ne nous semble pas faire de doute[16].

L'impression qui ressort aujourd'hui de ce groupe est une certaine massivité. Le seul vide subsistant est le trou circulaire au centre de la volute dessinée par les jambes du géant, mais il faut en restituer deux autres qui étaient compris entre les pattes arrière et le corps du géant, et qui devaient contribuer à alléger la sculpture.

II. BRIEC-DE-L'ODET, Guélen (Finistère) [fig. 5-6]

Lieu de conservation : Musée départemental breton, Quimper, inv. n° R. 886 ; dossier n° 270.

Dimensions conservées : H. : 1,55 m
L. : 1,40 m
l. : 0,64 m

Dimensions de la plinthe : L. (incomplète) : 0,72 m
l. : 0,60 m
H. : 0,10 m

C'est en 1885 que J. Trévédy eut connaissance de l'existence du cavalier à l'anguipède de Guélen en Briec, à 9 km au nord de Quimper[17]. L'enquête qu'il mena alors révéla que le groupe sculpté se trouvait,

---

13 J. TRÉVÉDY, «La statue équestre de Guélen (commune de Briec)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 42.

14 ID., *ibid.*

15 Par exemple pour un fragment de statue trouvé à Usson (Puy-de-Dôme), É. ESPÉRANDIEU, *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t. I à XIII, Paris, 1907 à 1949, n° 1809.

16 J. TRÉVÉDY, art. cité, p. 43.

17 ID., *ibid.* – É. ESPÉRANDIEU, *op. cit.*, n° 3039.

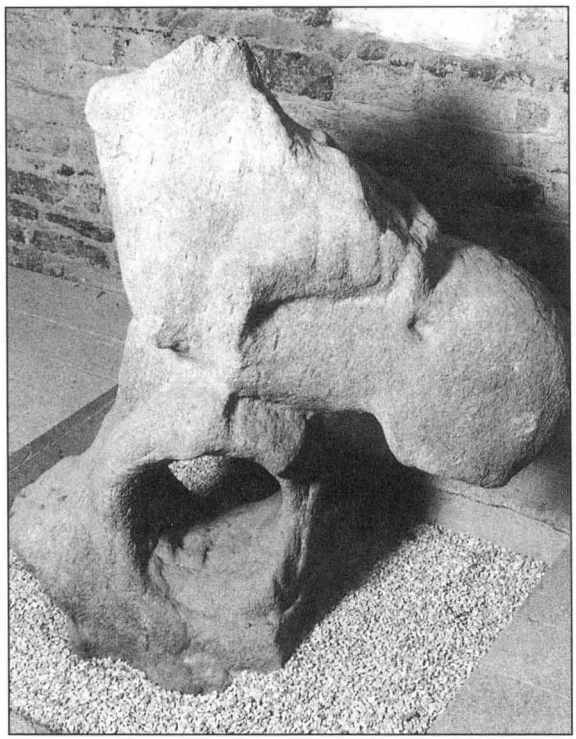

Fig. 5. – Briec (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche.
Musée départemental breton, Quimper, inv. n° R.886 ; dossier n° 270.
Cliché Musée départemental breton.

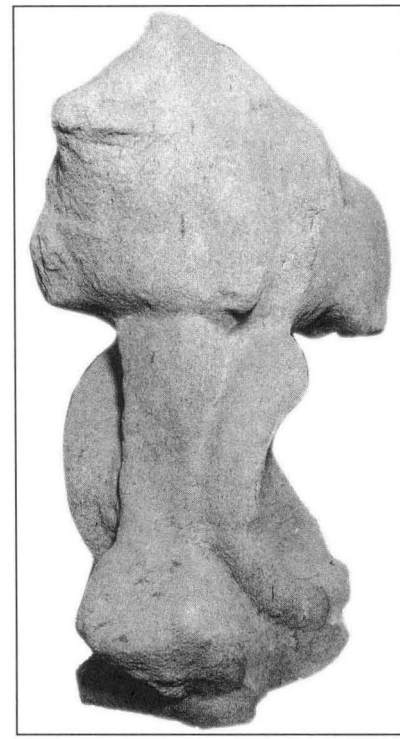

Fig. 6. – Briec (Finistère), cavalier à l'anguipède, vue de trois quarts avant.
Cliché Musée départemental breton.

depuis un temps immémorial, dressé sur «un soubassement de granit d'un pied environ de hauteur», sur le côté gauche du chemin, à l'ouest du village de Guélen, près d'une rangée de châtaigniers[18]. Aux dires de son témoin, l'abbé Pennarun, originaire du village voisin, le groupe était intact à l'exception du géant anguipède disparu. J. Trévédy suppose que celui-ci avait été brisé intentionnellement à une date très ancienne. Vers 1833, date déduite du témoignage de l'abbé Pennarun, l'abattage d'un châtaignier réduisit malencontreusement la statue équestre en morceaux. Les fragments du corps du cavalier, des jambes et de la tête du cheval, servirent «à paver le chemin, ou bien sont entrés [...] dans la construction d'un muretin voisin, avec une partie des pierres formant autrefois le soubassement[19]». La partie subsistante fut acquise par J. Trévédy et transportée au Musée départemental en juillet 1885.

Comme pour le groupe de Plomelin, la question est de savoir si la statue du Guélen se trouvait dans son lieu d'origine ou si elle avait été amenée à cet endroit. On remarquera

18 J. TRÉVÉDY, art. cité, p. 45.

19 ID., *ibid.*, p. 45.

d'abord que la ferme de Guélen était considérée comme une demeure manoriale, au même titre que celle de Kerlot. Elle est située à moins de 100 mètres à l'ouest d'une voie romaine transpéninsulaire, joignant Quimper à Morlaix et à Saint-Pol-de-Léon, sur la côte nord de la Bretagne[20]. L'enquête complémentaire que nous avons menée sur place nous a permis de recueillir auprès du propriétaire un certain nombre de renseignements inédits : au nord des bâtiments de la ferme, deux fossés parallèles en V, profonds de plus d'un mètre, ont été observés lors du creusement d'une tranchée ; dans les champs voisins, des bases de murs et une tombe entourée de dalles de schiste avec une urne cinéraire au milieu furent découvertes. Il semble donc bien que le manoir de Guélen ait succédé à un habitat antique, gallo-romain ou même protohistorique. Enfin, une fontaine (aujourd'hui captée), existe à 300 m au sud-ouest de la ferme.

Dans son rapport J. Trévédy signale qu'il y avait non loin du cavalier à l'anguipède trois tronçons d'une pierre cylindrique (ou plutôt tronconique) mais il ne croit pas que cette pseudo-colonne, dont le diamètre supérieur était de 33 cm, ait pu supporter la masse, estimée à 2 000 kg, de la statue équestre[21]. Quelques années plus tard, J.-M. Abgrall et L. Le Guennec confirment qu'il ne s'agit pas d'une colonne mais d'une stèle du second âge du fer, ce que l'on appelait alors un *lec'h*[22].

Description : Le matériau est un leucogranite (granite clair) à grain fin, à muscovite (mica blanc) assez abondante, s'apparentant à celui qui a servi à tailler le cavalier de Buzudic en Landudal (cf. *infra*). Ce dernier, qui n'est éloigné que de 6,5 km en direction de l'est, est situé sur le même affleurement granitique, celui de Langolen. J. Trévédy rapporte que, selon les habitants du village de Guélen, «le granit de la statue est analogue à celui qu'eux-mêmes emploient aujourd'hui ; et une carrière située à un kilomètre de Guélen fournit des blocs énormes[23]». On peut donc en conclure que l'on s'est servi d'un matériau sinon extrait sur place, du moins n'ayant nécessité qu'un court transport. J. Trévédy précise encore que ce granite est plus fin et plus dur que celui utilisé à Kerlot[24]. De cette différence résulte une meilleure conservation de certains reliefs (par exemple le modelé du poitrail du cheval) à Guélen.

Depuis l'accident des années 1833, il ne subsiste plus que le corps du cheval sans les pattes, les jambes du cavalier et les membres anguipèdes du géant. La hauteur totale de cet imposant fragment monolithique est de 1,55 m, plinthe comprise. Le groupe complet devait avoisiner les deux mètres. Cette hauteur, nettement supérieure à celle du groupe de Plomelin (1,60 m-1,70 m), n'est pas due à de plus fortes proportions (1,25 m de l'encolure à la croupe pour 1,20 m à Plomelin ; largeur équivalente : 0,64 m et 0,63 m) mais à une position plus redressée du cheval et par voie de conséquence du cavalier. Celui-ci a été sectionné sous la taille et il ne reste plus que les jambes, elles-mêmes très abîmées. Selon l'abbé Pennarun, qui vit la statue équestre avant 1826 alors qu'elle était intacte, «le cavalier était nu : il avait seulement sur les épaules un petit manteau que je prenais pour un vêtement militaire. La tête était barbue et nue ; le bras gauche était collé au corps ; la main gauche tenait la bride[25]». Il pense que le bras droit était contre le corps, à peu près comme le bras gauche. J. Trévédy remet en cause la quasi-nudité du personnage en se fondant sur un bourrelet encore bien visible aujourd'hui sur la croupe du cheval, comme à Plomelin, et qu'il interprète comme la retombée d'un

---

20 J.-M. Abgrall, L. Le Guennec, «Étude de la voie romaine et du chemin de Pèlerinage des Sept Saints de Bretagne entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1911, p. 204-205.

21 J. Trévédy, art. cité, p. 57.

22 J.-M. Abgrall, L. Le Guennec, art. cité, p. 205.

23 J. Trévédy, art. cité, p. 40.

24 Id., *ibid.*, p. 42.

25 Id., *ibid.*, p. 45.

manteau[26]. Peut-être s'agirait-il plutôt d'une selle ? Ce qui est certain, c'est que le personnage était cuirassé car on distingue très nettement sur la vue plongeante du musée de Quimper (fig. 5), trois ou quatre lambrequins pendant de la cuirasse. Les jambes sont très abîmées et on ne peut dire si elles étaient nues ou bottées. On peut affirmer cependant que les pieds reposaient sur le sommet des volutes formées par les jambes anguipèdes du géant, exactement comme à Plomelin.

Le cheval, quant à lui, cabré sur ses pattes arrière, se redressait, comme nous l'avons dit, plus fortement que dans l'exemple précité, ce qui a nécessité pour le soutenir le recours à un étai qui prend appui contre le poitrail de l'animal. Cet étai devait être en partie masqué à l'origine par le corps du géant. On remarque dans la croupe la même cavité, ici plus régulièrement taillée, semblable à un trou de louve d'une profondeur de 7 cm.

Le corps du géant est sectionné au niveau des hanches. Depuis ce point, il était entièrement décollé de l'avant-train du cheval. Une protubérance sous le ventre, au contact avec la plinthe, semble correspondre au sexe masculin du personnage. Les jambes décrivent sous le cheval des volutes comme à Plomelin, si ce n'est qu'à Briec leur diamètre est plus important et qu'elles s'enroulent de manière inversée, de l'intérieur vers l'extérieur.

Au total, les deux groupes présentent une forte parenté, mais aussi des différences dans la conception et dans le détail.

III. LANDUDAL, Buzudic (Finistère) [fig. 7]

Lieu de conservation : en plein air, dans une propriété privée à Landudal.

Dimensions du fragment principal conservé : H. : 0,57 m
L. : 1,12 m
l. : 0,49 m

La découverte du cavalier de Landudal fut signalée peu après 1971 par L.-P. Le Maître au président de la Société archéologique du Finistère[27]. Il avait été extrait, quelque temps auparavant par M. Le Ster, de la vase d'une fontaine-lavoir située à 200 m au sud du hameau de Buzudic en Landudal et à 14 km au nord-est de Quimper. La fontaine, détruite, était associée à l'origine à une ancienne chapelle, elle aussi aujourd'hui disparue, consacrée à un certain saint Drouar, saint inconnu ailleurs en Bretagne. Ce petit sanctuaire rural était relié au village par un chemin de direction nord-sud qui semble avoir succédé à un itinéraire plus ancien. Bien qu'à notre connaissance aucun vestige de construction ou d'occupation antique n'ait été remarqué, le toponyme Buzudic, dérivé du breton *beuz* «buis», est révélateur d'un habitat d'époque romaine. Trois autres blocs, dont deux cylindriques (diamètres 0,43 m et 0,37 m) furent extraits du lavoir en même temps que le cavalier et R. Sanquer pensa qu'il s'agissait pour les seconds d'éléments de la colonne qui supportait le groupe équestre[28]. Quelques années plus tard, entre 1982 et 1985, M. Le Ster mit au jour, à une trentaine de mètres de l'emplacement de la chapelle et à cinquante mètres environ en contrebas de la fontaine, un nouveau bloc à la forme sans équivoque celui-ci[29] : il s'agit de la partie supérieure d'une colonne comprenant un fragment du fût et un chapiteau apparenté à l'ordre toscan avec son échine et un abaque de plan circulaire percé d'un trou de louve[30] (fig. 8-9). Le diamètre du fût est de 0,63 m ; celui de l'abaque, aujour-

[26] J. Trévédy, art. cité, p. 43.

[27] R. Sanquer, art. cité, p. 56.

[28] Id., *ibid.*, p. 57.

[29] J.-Y. Éveillard, «Landudal, Buzudic», dans «Notices d'archéologie finistérienne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 69-72.

[30] J.-Y. Éveillard, Y. Maligorne, «Colonnes de Jupiter en Bretagne : trois exemples attestés», *Revue archéologique de l'Ouest*, vol. 13, 1996, p. 157-168.

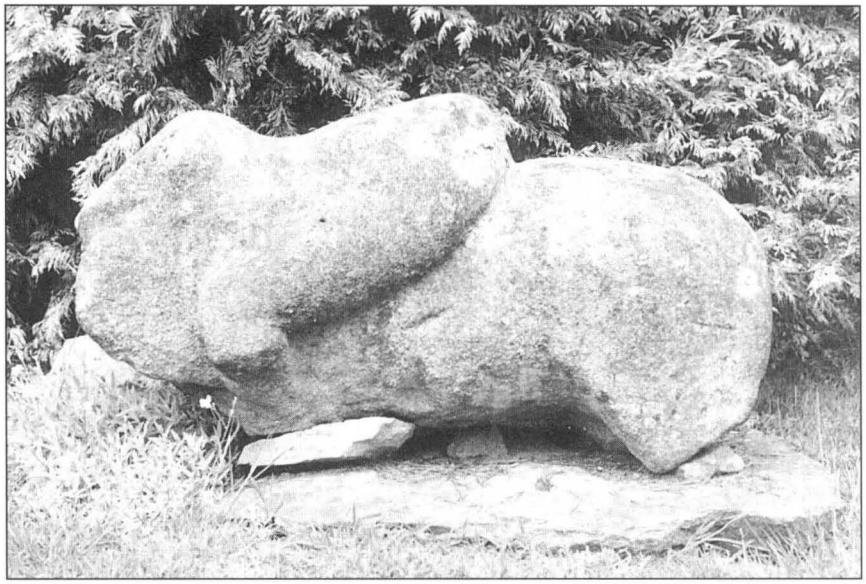

Fig. 7. – Landudal (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche.
Cliché J.-Y. Éveillard.

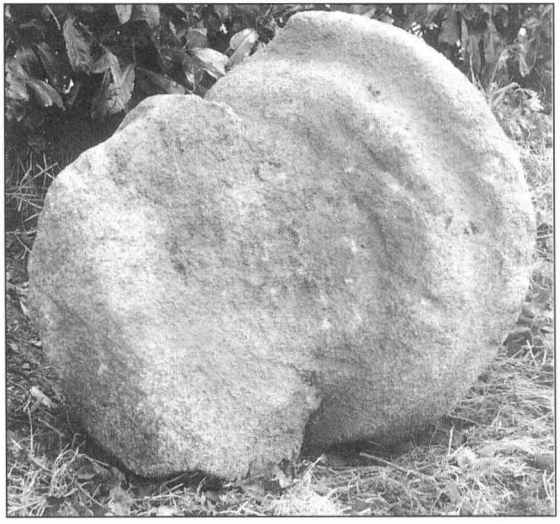

Fig. 8. – Landudal (Finistère), chapiteau toscan de la colonne, vue de dessous.
Cliché J.-Y. Éveillard.

Fig. 9. – Landudal (Finistère), la colonne, vue de l'abaque avec trou de louve.
Cliché J.-Y. Éveillard.

d'hui incomplet, de 0,75 m ; à l'origine, il devait avoisiner les 0,85 m. Ce dernier chiffre est à rapprocher des dimensions de la plinthe conservée en entier du cavalier de Plomelin (0,79 m x 0,51 m), groupe qui est comparable par ses proportions à celui de Landudal. Il ne fait donc pas de doute que M. Le Ster a retrouvé le sommet de la colonne qui supportait le groupe équestre. C'est ce que doit confirmer le plan circulaire de l'abaque qui permettait une meilleure vision du groupe sculpté. Selon Y. Maligorne, la hauteur totale pourrait avoisiner 3,50 m[31]. Quant aux deux éléments cylindriques signalés par R. Sanquer, ils ont été taillés dans un granite différent et sont trop peu puissants pour avoir pu soutenir la statue de Buzudic. Ils proviendraient plus vraisemblablement d'une stèle de l'âge du fer comme celle qui a été retrouvée près du groupe de Briec.

Description : Des quatre cavaliers à l'anguipède bretons, celui de Landudal est le plus mal conservé. Il ne subsiste plus que la partie la plus massive, le tronc du cheval sur lequel on distingue le bassin et les jambes du cavalier sectionnées sous le genou. S'y ajoute un petit fragment séparé (L. : 0,51 m) qui était certainement situé à l'origine sous le ventre de l'animal. Les cassures sont très émoussées, résultat de leur ancienneté et d'un long séjour à l'air libre. Peut-être le monument fut-il renversé lors de l'implantation du christianisme ?

Le matériau est un leucogranite à grain fin, avec présence de muscovite, comme il en existe dans le massif de Langolen dans les limites duquel était situé le groupe équestre. Il est à noter que le granite employé pour la colonne qui faisait office de support est nettement différent et plus grossier. Cela pourrait signifier que, dans ce cas, on a pris un matériau strictement local tandis que pour la sculpture on est allé chercher, à une distance impossible à connaître, une pierre de meilleure qualité.

Malgré le très mauvais état de conservation, il est possible de faire un certain nombre d'observations intéressantes. La raie fessière du cavalier est parfaitement visible, ce qui prouve qu'il était nu, à la différence de ceux de Plomelin et de Briec. La longueur conservée de l'encolure à la croupe du cheval est de 1,12 m, d'où l'on peut tirer que les dimensions de l'ensemble étaient à peu près équivalentes à celle des deux groupes précédemment décrits. La cavité signalée à l'arrière de la croupe de l'animal pour ces deux cas (cf. *supra*) n'existe pas ici. Il est bien difficile de dire quelle était la position exacte du cheval. Néanmoins, outre le fait qu'il était certainement cabré, un arrachement de la pierre sous le ventre, dans la partie médiane, indique qu'il prenait appui comme à Plomelin et à Briec sur les jambes du géant enroulées en volutes. C'est ce que paraît confirmer la forme du petit bloc séparé qui serait un fragment de ce support. Ainsi, malgré la différence portant sur la nudité du cavalier, le groupe de Landudal devait fortement ressembler dans sa conception aux deux premiers.

IV. PLOUARET, Saint-Mathieu (Côtes-d'Armor) [fig. 10-11]

Lieu de conservation : sur le placître de l'église de Plouaret, devant le porche sud.

Dimensions :	H. : 0,88 m
	L. : 1,30 m
	l. : 0,52 m
Dimensions de la plinthe :	L. : 0,96 m
	l. : 0,50 m
	H. : 0,12 m

Le quatrième cavalier à l'anguipède breton est nettement à l'écart des trois précédents puisqu'il est situé à 100 km de Quimper en direction du nord-est. La ville moderne la

[31] J.-Y. ÉVEILLARD, Y. MALIGORNE, art. cité, p. 166.

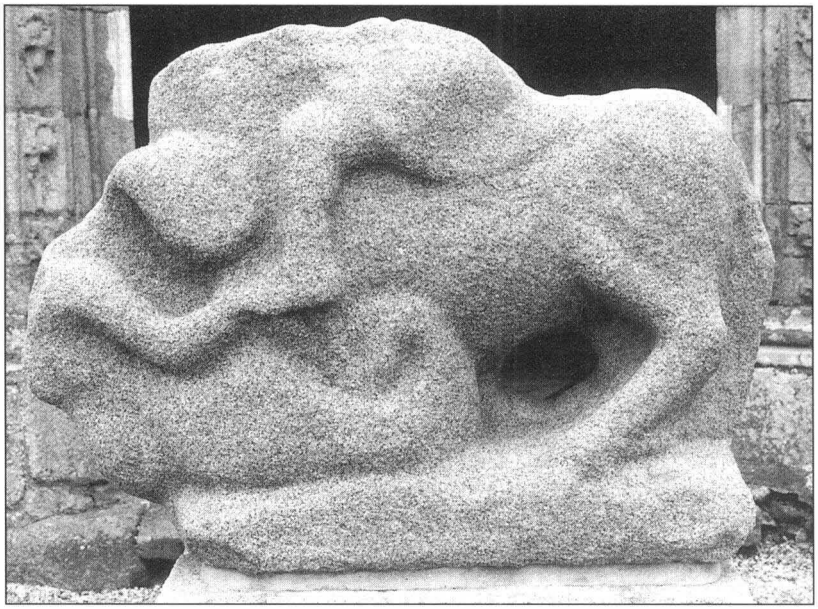

Fig. 10. – Plouaret (Côtes-d'Armor), cavalier à l'anguipède, côté gauche.
Cliché J.-Y. Éveillard.

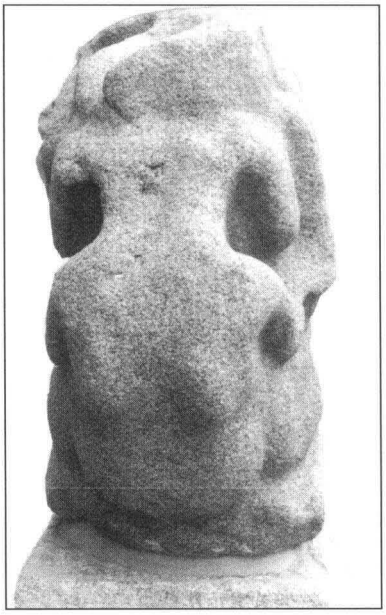

Fig. 11. – Plouaret (Côtes-d'Armor), cavalier à l'anguipède, vue de face.
Cliché J.-Y. Éveillard.

plus proche de son emplacement est Lannion, à 18 km au nord. Elle a succédé à un *vicus* romain de fond de ria dont la fonction de carrefour est patente. À peu près à la même distance de Plouaret, mais décalé à l'ouest sur le littoral, se trouvait le *castrum* du Yaudet en Ploulec'h dont la vocation défensive s'affirme sous le Bas-Empire[32]. J. Trévédy apprit l'existence du groupe équestre par F.-M. Luzel, archiviste du Finistère, originaire de Plouaret, alors qu'il effectuait l'étude de ceux de Briec et de Plomelin[33]. Il était alors exposé au village de Saint-Mathieu, à 3,5 km au sud du bourg de Plouaret, près d'une chapelle en ruines. Selon une tradition qu'il recueillit sur place, il avait été découvert «un peu plus bas», «dans un pré dit *Prat-ar-Peliter* (le Pré du Pelletier), à l'en-

32 L. Pape, *La* civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 73-75.

33 J. Trévédy, «Le groupe équestre de Saint-Mathieu, commune de Plouaret (Côtes-du-Nord)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1887, p. 3-20.

droit même où jaillit une source au pied d'une roche granitique[34]». Vérification faite, la parcelle (G 1700-1701 de l'ancien cadastre), en réalité *Prat-Pelleter* (le «Pré-Pelletier»), est située à 200 m au sud de Saint-Mathieu[35].

Selon un autre témoignage que nous avons recueilli de la bouche même d'Yves Le Brigant (le 3 février 1994), c'est dans une parcelle appartenant à sa famille, *Parc-Marc'h Min* («le champ du cheval de pierre», G 1837-1838 de l'ancien cadastre) qu'eut lieu la découverte. Il nous a dit avoir vu, il y a une trentaine d'années, la tête du cheval qui y était restée. Ce lieu est situé à 900 m au sud de Saint-Mathieu, à la limite avec la commune de Plounévez-Moëdec. Comment concilier les deux versions ? Le groupe sculpté a-t-il pu être transporté sur près de 900 m de distance depuis le second point jusqu'à Saint-Mathieu, où il aurait été oublié puis redécouvert ? Ou bien a-t-on affaire à deux groupes différents ? Enfin, dernière information, le village de Saint-Mathieu est situé à 700 m à l'ouest du passage d'une voie romaine bien attestée qui reliait Carhaix-*Vorgium*, chef-lieu de la *civitas* des Osismes, au *castrum* du Yaudet sur la côte nord de la Bretagne[36].

Description : Le cavalier à l'anguipède de Plouaret a été façonné dans un granite qui abonde sur place (J. Trévédy écrivait : «Le pays est plein de roches granitiques semblables[37].»). C'est un matériau à grain fin-moyen, à la couleur tirant sur le jaunâtre ; il s'altère assez rapidement et s'effrite au toucher. Comme on peut le constater sur les photographies les reliefs et les cassures sont très émoussés.

La sculpture est dans un état de conservation qui peut être qualifié cependant de relativement bon, équivalant à celui de Plomelin : il manque la tête du cheval, l'extrémité de ses pattes avant, la partie supérieure du corps du cavalier et la tête du géant. La hauteur conservée est de 0,88 m. Elle devait être à l'origine de 1,25 m-1,30 m environ.

La longueur totale est de 1,30 m, ce qui, au premier abord, est comparable aux trois exemplaires de la région quimpéroise. Mais en réalité la position du cheval n'est pas la même ; il ne se redresse pas aussi fortement sur ses pattes arrière, ce qui fait dire à J. Trévédy, non sans une certaine exagération : «Il ne se cabre pas comme ceux de Guélen et de Kerlot, il galope comme celui de Portieux et la plupart des autres[38].» Il apparaît nettement aussi que la longueur du corps du cheval est démesurée. Ces deux observations expliquent que la plinthe sur laquelle repose l'ensemble est sensiblement plus longue qu'à Plomelin (0,96 m au lieu de 0,79 m), alors que les proportions des différentes parties du groupe sont en réalité plus réduites. J. Trévédy écrit encore que les pieds de devant de l'animal étaient portés par les épaules de l'anguipède, ce qui est une erreur[39]. Tout au plus auraient-ils pu s'appuyer sur sa tête. La queue, collée à la croupe, tombe en un lourd panache jusqu'au sol. Le cavalier, brisé au niveau du bassin, est vêtu d'un court manteau qui lui arrive à mi-cuisses. Il porte des bottines, ou plutôt des *caligae* comme le pense J. Trévédy[40].

Le géant a perdu sa tête, ce qui permet d'observer comment l'arrière de celle-ci se raccordait au cheval. Son corps adhère entièrement à celui de l'animal. Les bras sont repliés vers l'arrière et soutiennent, pour le gauche, le pied du cavalier et, pour le droit,

34 J. TRÉVÉDY, «Le groupe équestre de Saint-Mathieu...», art. cité, p. 10.

35 Nous remercions M^me^ Suzanne Pérénès qui s'est chargée de l'enquête cadastrale.

36 A. STÉPHANY, *Recherche des itinéraires antiques dans le triangle Carhaix-Lannion-Morlaix*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, p. 27. (Mémoire de maîtrise, sous la direction de J.-Y. Éveillard).

37 J. TRÉVÉDY, «Le groupe équestre de Saint-Mathieu...», art. cité, p. 10.

38 ID., *ibid.*, p. 6.

39 ID., *ibid.*, p. 6.

40 ID., *ibid.*, p. 7.

l'épaule de sa monture. Mais le mouvement retourné du cubitus et de l'olécrane est peu réaliste. Le ventre est arrondi et proéminent. J. Trévédy s'interroge pour savoir si les extrémités des jambes serpentiformes se terminent par une tête ou par une queue, l'usure de la pierre ne permettant déjà plus à son époque de trancher. «Je crois cependant que c'est une tête» écrit-il en note[41]. Mais sans même mentionner la poitrine proéminente, il ne doute pas que «le monstre figure une femme[42]». Cette affirmation n'a jamais été mise en doute par les chercheurs bretons qui ont vu la sculpture et qui considèrent, par exemple, que le groupe de Plouaret est supporté par «une sirène[43]». C. Sterckx ne se range pas à cet avis. Traitant du sexe des anguipèdes, il remet en cause les cas de féminité observés par divers auteurs. Selon lui, «ce que l'on prend pour des seins de femme n'est que le modelé maladroit d'un torse viril musculeux[44]». Il faut reconnaître que, sur un exemplaire à la qualité technique excellente comme celui de Tongres (Belgique), dans la position penchée vers l'avant, les pectoraux de l'un des deux géants (car ici il y en a deux) sont particulièrement proéminents et évoquent des seins de femme[45]. Le sculpteur de Plouaret, dont le savoir-faire incertain a déjà été remarqué, aurait-il mal interprété un modèle masculin en le féminisant ? Mais on sait aussi qu'il existe dans la statuaire grecque, dont il est désormais acquis qu'elle a inspiré le thème du cavalier à l'anguipède gallo-romain, des modèles féminins. MM. Henri Lavagne et Yvan Maligorne nous ont parallèlement signalé un acrotère en terre cuite du V^e^ siècle avant J.-C. à Reggio de Calabre (Italie), dans lequel une sphinge à la poitrine dégagée soutient un Dioscure à cheval. Comme à Plouaret, elle porte de ses mains les pieds du cavalier[46]. Aujourd'hui encore, l'observation directe sur la pierre ainsi que sur les photographies de face met clairement en évidence la forme arrondie des seins. Ils étaient certainement plus saillants à l'origine si l'on tient compte de l'usure non négligeable des reliefs. Pour ces différentes raisons nous pensons que le monstre anguipède de Plouaret est de sexe féminin. C'est que pourrait confirmer la rondeur accentuée du ventre qui suggère la maternité.

Pour finir et pour porter un jugement sur la plastique du groupe de Plouaret, celui-ci nous apparaît comme lourdement monolithique ; le seul évidement mineur se situe entre les jambes du géant et les pattes arrière du cheval. Cette impression de massivité ajoutée aux maladresses déjà signalées trahit une moins grande maîtrise technique.

Situation géographique des monuments

Nous entamons cette synthèse basée sur la comparaison entre les quatre cavaliers à l'anguipède armoricains par quelques remarques sur leur situation. Tous les quatre avaient été dressés en pleine campagne, à l'écart de toute agglomération principale ou secondaire. Pour les trois premiers l'éloignement par rapport à Quimper oscille entre 6 et 14 km ; celui de Plouaret est distant de 18 km de Lannion. Pour deux d'entre eux, ceux de Guélen en Briec et de Buzudic en Landudal, la proximité immédiate (100 à 200 m) avec un établissement romain de nature indéterminée – peut-être une villa ? – est très probable. Cependant, les quatre ayant été trouvés hors d'un contexte archéologique reconnu comme tel, leur emplacement originel précis n'est pas facile à déterminer. Certains ont pu subir postérieurement à leur découverte un court transfert vers un site voisin remarquable, chapelle ou manoir par exemple. Le cas de Saint-Mathieu en

41 ID., *ibid.*, p. 6.

42 ID., *ibid.*, p. 6.

43 L. PAPE, *op. cit.*, pl. 69.

44 C. STERCKX, art. cité, *Ollodagos*, vol. III/2, 1991, p. 81.

45 G. BAUCHHENSS, P. NOLKE, *op. cit.*, pl. 99.

46 C. GRECO, *Archeologia della Magna-Grecia*, Rome-Bari, 1992, fig. 44.

Plouaret est particulièrement difficile à élucider : a-t-il existé deux groupes différents ou bien un seul, découvert à 700 m au sud de la chapelle et ramené près de celle-ci ? Dans la seconde hypothèse le sanctuaire chrétien de Saint-Mathieu aurait exercé une attraction sur une pierre comprise comme un vestige du paganisme, fait souvent observé en Bretagne[47]. Les manoirs de Kerlot en Plomelin et de Guélen en Briec ont peut-être joué un rôle comparable pour les exemplaires correspondant. Mais ce serait davantage l'intérêt des propriétaires, issus de la noblesse, pour les antiquités qu'il faudrait faire intervenir ici. Comme le signale J. Trévédy, à Guélen la statue était exposée sur «un soubassement de granit d'un pied environ de hauteur[48]». Cette mise en valeur, comme on va le voir plus loin, paraît moderne. Le même auteur rapporte une tradition selon laquelle un vassal venait chaque année déposer sur la croupe du cheval sa redevance comprenant une tranche de pain et dix-huit deniers[49], ce qui semble confirmer la réutilisation et le déplacement du monument. Il n'y a que pour le groupe de Buzudic à Landudal que l'on peut affirmer qu'il a été découvert près de son emplacement d'origine, puisque l'on a retrouvé une partie de la colonne qui le supportait. Lorsqu'il y a eu transfert, ce fut certainement sur une courte distance, quelques centaines de mètres tout au plus. Dans trois cas sur quatre, la proximité avec une voie romaine est prouvée. Il n'est pas impossible que les groupes de Plomelin et de Briec, distants de ces voies de 300 m et de 100 m seulement, aient été dressés à l'origine sur leur passage même.

Par conséquent nos quatre cavaliers à l'anguipède bretons ne se distinguent pas de leurs nombreux cousins rhénans et mosellans pour lesquels il a souvent été signalé le même environnement champêtre. Ils étaient associés à des domaines agricoles dont ils devaient assurer la protection et favoriser la prospérité.

Plusieurs auteurs ont également remarqué qu'un certain nombre de découvertes étaient liées à la présence de l'eau sous différentes apparences : sources, bassins, confluents de rivières...[50]. P. Lambrechts en avait conclu que le dieu cavalier était une divinité des eaux[51], tandis que J.-J. Hatt précisait qu'il était invoqué pour obtenir la pluie fertilisante[52]. Dans une synthèse plus récente sur ces cultes, C. Bourgeois exprime un avis différent : il pense qu'on a pu élever les colonnes du dieu cavalier près de points d'eau simplement parce qu'il s'agit d'endroits remarquables[53]. Quelles informations nos monuments peuvent-ils apporter au dossier ? Dans chacun des quatre cas, nous avons signalé la proximité d'une fontaine, c'est-à-dire d'une source aménagée (300 m au maximum) ; mais, pour Plomelin et Briec, elle n'est pas significative car nous ignorons le lieu exact de la découverte des groupes sculptés. Nous penchons plutôt pour une implantation au bord des voies les plus proches, là où les passants pouvaient les voir, ce qui tend au contraire à nous éloigner des dits points d'eau. Pour Plouaret l'association avec une fontaine est probable. Enfin, pour Landudal elle est assurée, le fragment sculpté ayant été dégagé de la vase d'une fontaine abandonnée et le chapiteau de la colonne découvert dans ses abords immédiats. À partir de ces constatations, notre opinion est que le dieu cavalier

---

47 Sur cette question, voir en particulier J.-Y. ÉVEILLARD, Y. MALIGORNE, «Le milliaire de Victorin à Saint-Méloir-des-Bois (Côtes-d'Armor) : le remploi d'une colonne et sa signification», *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 23, 1995, p. 20.

48 J. TRÉVÉDY, «La statue équestre de Guélen...», art. cité, p. 45.

49 ID., *ibid.*, p. 46.

50 Voir C. BOURGEOIS, *Divona*, I, *Divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, De Boccard, 1991, p. 35-37.

51 P. LAMBRECHTS, «La colonne du dieu cavalier au géant et le culte des sources en Gaule», *Latomus*, t. VIII, 1949, p. 145-158.

52 J.-J. HATT, «*Rota flammis circumsepta*», *Revue archéologique de l'Est*, t. II, fasc. 1, 1951, p. 82-87.

53 C. BOURGEOIS, *op. cit.*, p. 37.

devant favoriser la fertilité d'un domaine agricole, l'association du monument avec une source était naturellement bienvenue lorsque celle-ci était située dans un endroit propice, c'est-à-dire sur le passage d'un itinéraire fréquenté. De ce point de vue l'exemple de Buzudic en Landudal est éclairant, la fontaine étant située sur le bord même du chemin. Néanmoins, comme le pense C. Bourgeois, cette observation n'est pas suffisante pour assimiler le cavalier à un dieu des eaux à proprement parler.

Présentation originelle des monuments

Le second point que nous abordons est celui de leur présentation originelle. Il faut partir du constat que les groupes bretons se caractérisent par leurs dimensions et leur masse imposantes. La hauteur de celui de Plomelin avoisinait 1,50-1,60 m, celui de Briec 2 m, celui de Plouaret 1,25-1,30 m. Autant que nous ayons pu le vérifier, ce sont des chiffres nettement supérieurs à tous les autres cavaliers de la Gaule. La plupart de ceux qui sont encore complets sont inférieurs à 1 m[54]. Parmi les plus grands, celui de Butterstadt (Allemagne) mesure 0,90 m, celui de Portieux (Vosges) 1,07 m. Seuls ceux de Vienne-en-Val avec 1,35 m (il manque la tête du cavalier) et de Merten (Moselle) avec 1,50 m, approchent les trois exemplaires de la région quimpéroise. J. Trévédy estimait que le groupe de Briec, qui pèse encore environ 1,2 tonne, devait atteindre deux tonnes lorsqu'il était complet[55]. Il doute qu'une telle masse ait pu tenir en équilibre au sommet d'une colonne ; mais il fait en l'occurrence allusion à un cylindre de pierre visible au même endroit et dont le diamètre n'était que de 0,33 m[56]. La découverte à Buzudic en Landudal du fragment d'une puissante colonne (diamètre du fût 0,63 m) avec un large abaque (diamètre 0,85 m), est donc très importante. Elle prouve que pour les groupes armoricains, caractérisés pourtant par un certain gigantisme, on avait pu réaliser la même présentation en hauteur que dans le reste de la Gaule. Du reste, la plupart des spécialistes ont souligné que la colonne constituait un élément non négligeable de la signification du monument ; aussi, une présentation au niveau du sol aurait eu pour conséquence de le dénaturer ou au moins de lui retirer une partie de sa charge symbolique. Cependant, l'empilement souvent observé qui consistait à rajouter sous la colonne un, voire deux piédestaux sculptés en relief d'images divines, paraît très improbable chez nous. D'abord parce qu'un tel empilement eût été d'une grande fragilité en raison de la masse considérable des groupes taillés dans le granite, à moins d'accroître fortement les proportions du support. Ensuite, parce qu'il n'a jamais été signalé de découverte de piédestal du type des «pierres à quatre dieux». Il faut pourtant mentionner à 27 km au sud-ouest de Quimper une pierre sculptée en relief qui s'y apparente. Il s'agit du localement célèbre «menhir de Kernuz» qui fut découvert à Kervadel (plus exactement Kervadol), en Plobannalec (Finistère), en 1878[57] (fig. 12). Exposé aujourd'hui au Musée départemental breton de Quimper (inv. dossier n° 267), il se présente comme un grand bloc tronconique en granite local, haut de 2,85 m, d'un diamètre de 1,20 m à la base et de 0,40 m au sommet. Cette forme est semblable à un type de stèles du second âge du fer, nombreuses en Bretagne occidentale[58], et fréquentes en particulier dans le pays bigou-

54 Chiffres relevés dans G. Bauchhenss et P. Nolke, *op. cit.*

55 J. Trévédy, «La statue équestre de Guélen...», art. cité, p. 40.

56 Id., *ibid.*, p. 57.

57 É. Esperandieu, op. cit., n° 3030. – Voir P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule. Le Finistère (29)*, Paris, 1989, p. 151 pour la bibliographie sur ce monument.

58 M.-Y. Daire, P.-R. Giot, *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon*, Rennes, 1989. – D. Tanguy, *Les stèles de l'âge du fer dans le Morbihan*, Rennes, 1997.

Fig. 12. – Plobannalec (Finistère), stèle dite «menhir de Kernuz».
Musée départemental breton, Quimper, dossier n° 267.
Cliché Musée départemental breton.

den d'où provient la pierre de Kervadol. Sa surface courbe est divisée en quatre panneaux séparés verticalement par des bandes en dents de scie. Dans chacun d'eux s'inscrivent des personnages, six au total, sculptés en bas relief dans des niches peu profondes comme pour les pierres à quatre dieux. L'identification d'Hercule, de Mercure accompagné d'un petit personnage, d'Apollon et de Mars n'est guère discutée. Le sixième personnage dans la partie la plus érodée de la stèle est une femme drapée interprétée comme Vénus, Minerve ou Junon suivant les auteurs[59]. Quoi qu'il en soit, on a affaire à des divinités qui apparaissent couramment sur les piédestaux des colonnes du cavalier à l'anguipède et c'est sur cet argument que s'est appuyé, très judicieusement, M. Immerzeel pour assimiler la stèle de Kervadol à ce type de support[60]. Nous adoptons cette hypothèse qui nous paraît d'autant plus vraisemblable que la pierre était située à proximité de l'aire dans laquelle ont été découverts les trois groupes quimpérois. Il faut cependant faire remarquer qu'à la différence des pierres à quatre dieux de forme parallélépipédique, aucune colonne n'aurait pu tenir au sommet de la stèle de Kervadol en raison de la surface exiguë et inégale de son sommet. Sans doute était-elle associée à un groupe du cavalier suivant une autre présentation. Compte tenu de ces différents éléments, nous pouvons proposer pour les monuments à l'anguipède armoricains la reconstitution suivante : à l'intérieur d'une petite enceinte sacrée s'élevait, à 3 ou 4 m de hauteur, selon Y. Maligorne à propos de Buzudic, une simple colonne sur laquelle avait été placé le groupe du cavalier, et à proximité de celle-ci la pierre avec les représentations des divinités en relief qui complétait l'iconographie de ce mythe complexe.

Étude stylistique

Si cette reconstitution est juste, c'est la nature du matériau, le granite, qui en raison de sa masse volumique importante, serait la cause principale d'une telle présentation originale. C'est encore elle, à notre avis, qui permet d'expliquer certaines particularités stylistiques des cavaliers à l'anguipède armoricains.

---

[59] Nous avons réalisé une nouvelle étude de la stèle de Kervadol à paraître dans les actes du colloque qui s'est tenu à Cologne en mai 2001.

[60] M. Immerzeel, «La stèle de Kervadel», *Dalc'homp Soñj*, n° 22, 1988, p. 20-24.

Il faut souligner en effet avec insistance que, par leur matériau, ceux-ci se singularisent par rapport à la presque totalité des autres groupes qui ont été façonnés soit dans des grès, soit dans des calcaires. Seuls quelques exemplaires du Massif central, autre massif granitique, ont pu être taillés dans le même matériau.

Une première conséquence concerne leur conservation. Les granites exposés à l'air libre, sous un climat humide, s'altèrent et s'effritent assez rapidement. Les reliefs s'amollissent et cette usure doit être prise en compte, au moins mentalement, si l'on veut restituer les formes dans leur fraîcheur originelle.

Mais il est bien connu aussi qu'en raison de leur dureté et de leur grain plus grossier, les granites sont moins favorables à la taille que la plupart des grès ou des calcaires. Dans ces conditions, il est difficile d'y façonner une œuvre complexe comportant des vides. Ce handicap apparaît nettement sur les vues de côté du groupe de Plouaret où l'on peut observer que le dos du géant adhère étroitement au ventre du cheval, transformant sous cet angle de vue la sculpture en ronde bosse en une sculpture en relief. Pour les mêmes raisons, réaliser un groupe du type du cavalier à l'anguipède en dimension réduite et avec une certaine finesse semble un exercice difficilement réalisable. Le matériau pourrait donc être à l'origine, au moins en partie, de la plus grande taille des exemplaires armoricains qui dépassaient largement le mètre en hauteur.

Ces observations valant pour les quatre, on constate un certain nombre de différences entre eux. Ainsi, et sans parler du sexe du géant qui n'est plus de notre propos ici, le groupe de Plouaret se distingue nettement par sa conception et son exécution de ses homologues quimpérois. Comme nous l'avons déjà fait remarquer en attirant l'attention sur certains détails, il est l'œuvre d'un praticien moins expérimenté et moins audacieux. Les exemplaires sud-finistériens, sans être identiques ni d'égale facture, présentent d'étroits liens de parenté entre eux. Le plus remarquable est certainement la volute formée par les jambes enroulées du monstre sur laquelle s'appuient le cavalier et le cheval. Les sculpteurs ont su de cette manière très habilement tirer un parti esthétique d'une solution qui est d'abord technique. En effet, la volute permet de supporter la masse importante de l'homme et de sa monture, et de conférer une solidité satisfaisante à l'ensemble. Nulle part ailleurs, à travers les exemples examinés, nous n'avons retrouvé cette particularité : ou bien le géant est à genoux (par exemple à Steinsfurt, à Weissenhof, Allemagne), ou bien il est à plat ventre, les jambes étendues (par exemple à Seltz, Bas-Rhin), ou bien encore seul le torse, ou même uniquement la tête, émergent du sol (à Neschers, Puy-de-Dôme). Nous tenons là la marque indubitable d'un même atelier où exercèrent des praticiens experts. La grande taille que ceux-ci ont su donner à leurs œuvres constitue sans doute un témoignage supplémentaire de leur savoir-faire. Nous avons constaté en effet lors de notre enquête que les groupes du cavalier les plus parfaits techniquement étaient généralement ceux qui atteignaient une dimension importante, tel à Merten (H. : 1,50 m), à Portieux (H. : 1,07 m) ou, dans une moindre mesure, à Tongres (H. : 0,75 m). Des trois groupes quimpérois, celui de Briec, malgré les graves mutilations, laisse entrevoir une plus grande maîtrise : le cheval est fortement dressé sur ses pattes arrière, presque aérien, à tel point que les sculpteurs ont jugé indispensable d'ajouter un étai qui prend appui contre le poitrail. Celui de Plomelin ne reflète pas la même audace. Faut-il voir dans cette inégalité un indice chronologique, l'exemplaire de Plomelin devant être considéré comme une tentative plus ancienne ? Signifie-t-elle simplement qu'on a affaire à deux sculpteurs différents qui ont pu tout aussi bien être contemporains ? Aucun indice ne permet d'ailleurs de préciser l'époque à laquelle ces

œuvres ont été réalisées. On ne peut mieux faire pour le moment que de proposer la période 150-250 de notre ère, qui est celle de la majorité des cavaliers à l'anguipède de la Gaule romaine. Mais, quoi qu'il en soit, les trois groupes sculptés du sud-Finistère attestent l'existence d'un atelier travaillant le granite dont le point d'ancrage semble avoir été la ville antique de Quimper. Plusieurs autres pièces tout aussi remarquables par la qualité de leur fini et trouvées isolément dans le même périmètre en sont vraisemblablement issues : il s'agit par exemple de la très belle tête masculine de Plogonnec[61], du chapiteau toscan de Kervadiou en Plomelin[62], ou du chapiteau de pilastre et du bloc d'architrave de Moguérou en Gouézec[63]. Comme il a été constaté que, dans chaque cas, on avait employé un granite extrait non loin du lieu où le monument avait été érigé, on peut se représenter ces sculpteurs et ces tailleurs de pierre se déplaçant dans la campagne sud-osismienne au gré des commandes qui leur avaient été passées. Les commanditaires furent certainement des propriétaires terriens aisés qui gravitaient dans l'orbite de l'agglomération quimpéroise.

L'absence de découverte du groupe du cavalier à l'anguipède entre l'ouest de la Bretagne et le centre de la France, soit sur une distance de 400 à 500 km, est un argument qu'il faut utiliser avec prudence, car ce vide apparent n'est peut-être que provisoire. On peut se demander cependant pourquoi ces propriétaires terriens de l'extrémité de l'Armorique ont eu une prédilection pour ce type de monument. La réponse n'est sans doute pas à chercher dans le domaine des croyances mais plutôt dans celui des modes artistiques. Il nous semble que la comparaison avec les célèbres calvaires historiés en pierre de la Bretagne occidentale à l'époque moderne n'est pas dénuée de fondement. À part quelques exceptions, ces grands calvaires sont concentrés dans le nord-Finistère. Ils ne sont pas nés d'une forme particulière de dévotion. C'est une émulation bénéfique entre les paroisses commanditaires, dans un contexte de prospérité économique générale et, il est vrai, de foi profonde, qui amena leur éclosion au XVI[e] siècle et dans la première moitié du XVII[e] siècle. Les artistes auxquels on fit appel étaient des praticiens créatifs, établis dans le périmètre de la plus grande concentration des monuments, à Landerneau et à Morlaix. Les mêmes facteurs durent agir, pensons-nous, et le même processus déjà se réaliser pour les cavaliers à l'anguipède quelque mille quatre cents ans plus tôt, les riches propriétaires ruraux tenant ici le rôle des paroisses et répandant la mode d'un type de monuments qu'ils connaissaient et appréciaient pour son esthétique.

*
* *

Ici s'arrête notre comparaison car les cavaliers à l'anguipède ont connu une large diffusion s'étendant à toute une partie de la Gaule, sans commune mesure avec celle des calvaires bretons. Comme, d'autre part, les quatre exemplaires armoricains sont isolés à l'extrémité occidentale de la péninsule, on ne peut que s'interroger sur les raisons de la présence de cet îlot et la manière dont cette «mode» artistique a été introduite. M. Immerzeel, déjà cité, a émis une idée séduisante : il s'appuie sur l'existence de relations durables par la mer et par le Rhin entre l'Armorique occidentale et la Germa-

61 J.-Y. ÉVEILLARD, «Sur quelques aspects originaux de la sculpture en pierre de l'Armorique romaine», *Regards sur l'Armorique romaine*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 105, 1998, n° 2, p. 82, fig. 5.

62 G. LE DÉVENDEC, «L'époque gallo-romaine», dans *Plomelin* (dir. J.-P. Royant), Quimper, 1991, p. 49.

63 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale, Gouézec (Moguérou)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 29.

nie[64]. Les arguments sont la découverte, à Douarnenez et dans les environs, de nombreuses cuves à salaisons fabriquant du *garum*[65], le fait qu'une partie de l'abondante production devait être exportée vers le nord et en particulier la frontière germanique, grosse consommatrice, et enfin que deux marchands originaires de Trèves et de Cologne, connus par des inscriptions, sont dits spécialisés dans le trafic de ce condiment (*negociatores allecarii*). D'autres Trévires sont attestés par l'épigraphie à Bordeaux[66], preuve certaine que ces commerçants, qui empruntaient en priorité la route maritime, connaissaient et fréquentaient nos côtes. La moyenne vallée du Rhin et ses affluents étant particulièrement riche en monuments du cavalier à l'anguipède, il est tentant d'y rechercher les prototypes de ceux de la Bretagne occidentale. Comme il est bien connu qu'à toutes les époques les courants artistiques ont suivi les mêmes voies que celles du commerce, des modèles et même des artistes ont pu, dans ces conditions, atteindre nos rivages. Douarnenez mais aussi Quimper, place marchande au fond de la ria de l'Odet, auraient alors joué le rôle de diffuseurs[67]. Le cavalier à l'anguipède de Plouaret, nettement à l'écart du groupe quimpérois (100 km) pourrait bien confirmer cette hypothèse. Situé à 18 km au sud de Lannion, on le mettra plutôt en relation avec l'important site littoral du Yaudet en Ploulec'h dont il n'est pas plus éloigné[68]. P. Galliou croit possible que les substructions signalées au bourg de Saint-Michel-en-Grève, au sud du Yaudet, soient celles d'un établissement de salaisons[69]. On aurait alors pu avoir le même processus de transmission que pour les anguipèdes du sud-ouest du territoire des Osismes.

En terminant, nous nous garderons toutefois de conclure définitivement. L'art de l'Armorique romaine se réduit à de pauvres vestiges. C'est sans doute la raison pour laquelle il avait jusqu'ici peu retenu l'attention et que la réflexion n'en est encore qu'à ses débuts. Par exemple, on ne sait pas dans quelle mesure il a pu être soumis à d'autres influences venues, cette fois-ci, de l'intérieur de la Gaule par les voies terrestres.

---

64 M. IMMERZEEL, art. cité ; du même, «Profession : *negotiator allecarius*. Fabrication et commerce de sauce de poissons dans le nord-ouest de l'Empire romain», *Oudheidkundige Mededelingen uit het Ryksmuseum Van Oudheden Te Leiden*, t. 70, 1990, p. 183-192.

65 R. SANQUER, P. GALLIOU, «Garum, sel et salaisons en Armorique romaine», *Gallia*, vol. 30, fasc. 1, 1972, p. 199-223. – P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, Brasparts, éditions Beltan, 1983, p. 125-135.

66 R. ÉTIENNE, *Bordeaux antique*, Bordeaux, 1962, p. 142 (*CIL* XIII, 633, 634, 635).

67 J.-P. Le Bihan écrit : «Le commerce représente l'une des justifications fondamentales de l'existence de Quimper», «L'époque gallo-romaine (I^er^ siècle-IV^e^ siècle apr. J.-C.)», dans *Histoire de Quimper* (dir. J. Kerhervé), Quimper-Toulouse, 1994, p. 29.

68 Sur le rôle portuaire du Yaudet, voir L. LANGOUËT, «Principaux sites portuaires de l'Armorique gallo-romaine», *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 30, 2002, p. 95-96, et sur le Yaudet en général, P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 74.

69 P. GALLIOU, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 128.

Résumé

Les cavaliers à l'anguipède sont des groupes sculptés caractéristiques de l'art et de la religion de la Gaule romaine, principalement pendant la période 150-250 de notre ère. Ils sont nombreux surtout en Rhénanie et dans l'est de la France, clairsemés ou absents ailleurs. La Basse-Bretagne en possède quatre exemplaires [à Plomelin, Briec, Landudal (Finistère) et Plouaret (Côtes-d'Armor)] qui constituent un îlot dans la partie ouest du pays. Après avoir rappelé les circonstances de leur découverte, chacun d'eux est ensuite décrit. Puis une étude comparée porte sur leur situation géographique, leur présentation originelle et leur style, afin de dégager des caractéristiques et une éventuelle originalité par rapport aux autres monuments de la Gaule.

Abstract

Riding-gods, sculptured groups which are highly characteristic of the arts and religion of Roman Gaul, are generally dated to the 150-250 period. They are especially numerous in the Rhineland and in Eastern France, much sparser or absent elsewhere. There are four such groups in Western Brittany (Plomelin, Briec, Landudal [Finistère], Plouaret [Côtes-d'Armor]), isolated in the west of the Armorican peninsula. The circumstances of their discovery are examined and each of them is fully described. A comparative study is devoted to their geographical situation, their primary presentation and their style, so as to throw light on their idiosyncracies and and their possible originality among similar Gaulish monuments.

Diverradur

Ar varheien naerdroadeg a zo delwennou skultet euz amzer ar Romaned, merk an arz hag hini ar relijion warno, dreist-oll e-pad ar hantvloaveziad 150-250 euz on amzervez-ni. Stank int e bro ar Roen, rouesoh el lehiou all, pe zoken n'eus nikun. Peder deuz outo a zo bet kavet en eun tachadig euz Breiz-Izel, e kornog or bro (Ploveil, Brieg, Landudal [Penn-ar-Bed] ha Plouared [Aodou-an-Hanternoz]). Amañ e roer da houzoud penaoz ez int bet diskoachet hag eun diskrivadur a zo kinniget euz pephini. Keñveriet eo kenetrezo al lehiou n'emaint hag o stil, hag e klasker da-houde gweled hag-eñ ne vefe ket eun dra bennag a rafe dezo beza disheñvel diouz ar delwennou galian-ha-roman all e Bro-Hall.

Les thermes gallo-romains en Armorique
2e partie : les décors*

par Anne Le Bot

M. Provost note pour la région du Val de Loire, que, parmi les édifices étudiés, ce sont les thermes qui ont la décoration la plus soignée[1]. Les thermes ne sont pas simplement un lieu d'hygiène, mais constituent également un lieu de sociabilité et de détente. À cet égard, ils révèlent l'adoption d'une pratique romaine, tout autant qu'une adhésion aux principes de l'Empire. Cette remarque sur le Val de Loire est également valable, de façon plus globale, dans les autres régions de Gaule où la décoration thermale n'a d'égale que celle des pièces de réception des demeures urbaines ou rurales. Les thermes publics bénéficient du même soin.

Malgré une certaine uniformité des modèles du monde romain, la décoration varie en fonction de la richesse des commanditaires, des matériaux disponibles, mais également des demandes artistiques et des savoir-faire en présence. L'Armorique ne déroge pas à cette règle et fait montre d'originalité dans le choix des matériaux et des techniques.

I. Les revêtements des murs et des voûtes

Plusieurs variétés de revêtements décorent les murs et les voûtes. Ils peuvent être classés en deux familles principales : celle des enduits et celle des placages. La première regroupe une grande variété de techniques, du simple badigeon aux enduits stuqués et à la mosaïque pariétale à coquillages.

A. Les enduits

Les enduits thermaux ne se distinguent pas des enduits destinés aux autres édifices : les motifs rencontrés sont les mêmes, tandis qu'aucun ajout ne les prémunit contre l'humidité. La technique de pose de l'enduit est la suivante : trois couches sont préalablement apposées afin de recevoir la peinture. Vitruve en donne la composition dans *De architectura*[2]. Ces trois étapes furent remarquées sous la peinture qui couvre l'intrados de l'arc de la chapelle Sainte-Agathe, à Langon[3] (I.-et-V.).

(*) Cf. la première partie, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 101-132.

[1] M. PROVOST, *Le Val de Loire dans l'Antiquité*, 52e suppl. à *Gallia*, Paris, éd. C.N.R.S.,1993, p. 226.

[2] VITRUVE, *De l'architecture*, VII, 3.

[3] C. CHAIGNEAU, K. CHUNIAUD, *Etude de bâti. Chapelle Sainte-Agathe*, Tours, Université François-Rabelais, mars-avril 1994, p. 45 (Maîtrise des sciences et techniques d'archéologie préventive).

Les peintures gallo-romaines sont généralement traitées *a fresco*. Il s'agit d'emprisonner des pigments dans le mortier de chaux avant la prise, procédé assurant solidité et longévité à l'enduit peint. Le peintre devait toutefois travailler dans la rapidité, avant que l'enduit ne sèche. Ainsi, il faisait coïncider sa journée de travail avec l'exécution d'un panneau. De cette technique sont nés les styles pompéiens et les styles «géométriques à cadres». Il était également possible de peindre selon la technique de la *tempera* ou détrempe. Une colle végétale (gomme arabique) ou animale (blanc d'œuf), délayée dans de l'eau, était mêlée aux pigments. Toutefois, cette peinture, beaucoup plus fragile, n'était que rarement utilisée dans les établissements thermaux.

Si la plupart des artistes avaient assez de talent pour exécuter le motif à main levée, ils s'aidaient toutefois de tracés préparatoires, tirés au cordeau ou à la règle. Ces tracés étaient essentiels pour la mise en place des divisions et des axes des surfaces à peindre. Pour les motifs circulaires, le compas et le cordeau étaient utilisés, tout comme pour les figures symétriques. Les personnages, les animaux ou les sujets ne pouvant être traduits géométriquement faisaient l'objet d'une esquisse préparatoire à la pointe, ou par des coups de pinceau léger. La qualité de conservation de l'enduit peint du *caldarium* de Saint-Frégant (F.) a permis de constater que les parties linéaires et circulaires étaient traitées à la règle ou au compas, et que les parties figurées (une biche et un quadrupède) étaient peintes à petits coups de pinceaux, dans un style quasi impressionniste[4].

Vitruve fait état de sept couleurs issues directement d'un minerai broyé et de neuf couleurs obtenues après une préparation plus complexe[5]. Le fer est fréquemment employé : le peroxyde de fer donne le jaune, le rouge et le brun, le silicate de fer fournit le vert, le fer phosphaté le bleu. Quelques éléments organiques entrent également dans la composition des enduits, comme le charbon. Les enduits peints de La Grandville, à Hillion (C.-d'A.) utilisaient principalement les ocres issus du peroxyde de fer et faisaient appel, pour le vert et le bleu, au bioxyde de cuivre[6]. Les ocres étaient très fréquemment employés. Ils étaient utilisés dans la décoration des thermes des Sables-d'Or, à Fréhel (C.-d'A.) ou ceux d'Avessac (L.-A.). Le prix des pigments, et donc la fréquence de leur utilisation, allait de pair avec leur rareté. Les ocres, accessibles à partir des roches locales, étaient meilleur marché et plus fréquemment utilisés que le fameux bleu d'Égypte, produit d'importation. Ce pigment, particulièrement recherché pour son inaltérabilité, fut utilisé dans la confection des enduits de La Grandville, à Hillion[7] (C.-d'A.) et pour la peinture de l'abside de la chapelle Sainte-Agathe à Langon[8] (I.-et-V.). Toutefois, dans la plupart des cas, il est impossible de déterminer la nature des pigments[9].

La fresque de la chapelle Sainte-Agathe

À une exception notoire, aucune peinture murale n'a été découverte intacte en Armorique. La plupart des sites thermaux recensés dans notre étude[10] ont livré des décors peints, mais fragmentés de telle façon que rares sont ceux qui peuvent être restitués.

---

[4] R. SANQUER et P. GALLIOU, «Le château gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 186.

[5] VITRUVE, *op. cit.*, VII, 7.

[6] V. MICAULT, «Examen des peintures trouvées dans les ruines romaines de la Grandville», *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XV, 1878, p. 150-160.

[7] ID., *ibid.*, p. 159.

[8] Nous remercions C. Chaigneau pour cette information.

[9] M. FRIZOT, «L'analyse des pigments de peinture murales antiques, état de la question et bibliographie», *Revue d'archéométrie*, t. 6, 1982, p. 47-55 (cet article détaille, entre autres, la composition des couleurs). – F. DELAMARE, «L'étude colorimétrique et physico-chimique des couches picturales, murales : problèmes et méthodes», *ibid.*, p. 61-70.

[10] A. LE BOT, *Les thermes gallo-romains en Armorique*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998 (Mémoire de maîtrise).

Dans ce contexte, la préservation de la peinture de l'abside de la chapelle Sainte-Agathe, à Langon (I.-et-V.) se révèle d'autant plus exceptionnelle. Son style, la qualité de son exécution et son extraordinaire conservation lui confèrent une place particulière.

Cet édifice gallo-romain, transformé en chapelle à l'époque médiévale, attira l'attention de l'architecte des Monuments historiques, C. Langlois. Il remarqua, tout comme l'avait fait avant lui le baron Bachelot de La Pylaie, que le mur de l'abside était recouvert de trois couches de peintures superposées. En 1841, il démonta les deux premières, d'époque médiévale, et découvrit une fresque marine représentant une Vénus nageant au milieu de poissons[11].

Vénus occupe le centre de la fresque dont la partie gauche est mutilée. De sa main gauche, elle relève ses cheveux pour terminer son chignon. À ses côtés, un Cupidon ou petit *putto* ailé chevauche un dauphin à la queue cambrée. Cette représentation de dauphin est très classique, tant par ses nageoires très découpées que par son bec entrouvert. De nombreuses comparaisons peuvent être établies avec des décors similaires sur plaque de schiste ou en mosaïque. Une foule de poissons nageant en couple et des coquillages entourent la scène. Les figures sont réalistes, mais pas toujours à bonne échelle. Il s'agit de la représentation encyclopédique d'une faune à dominante méditerranéenne et non atlantique. La composition est remarquable. Les poissons nagent dans des directions différentes, semblant pour certains sortir du tableau. L'impression de vie et de mouvement qui s'en dégage est accentuée par l'uti-

11 R. ROYER, «Un monument gallo-romain en Armorique, la chapelle Sainte-Agathe de Langon», *Archeologia*, t. CLVII, 1981, p. 19.

Fig. 1. – Fresque gallo-romaine ornant l'abside la chapelle Sainte-Agathe à Langon (I.-et-V.).
Cliché J.-P. Bardel.
Document S.R.A. Bretagne.

lisation des couleurs, sous forme de traits, proposant des lignes de fuite. Ces traits sont autant d'ondulations qui soulignent l'illusion d'un grouillement marin.

Le sujet, sa composition et son traitement permettent de dater cette peinture du III^e^ siècle apr. J.-C.[12]. Le bâtiment a longtemps été interprété comme un monument funéraire[13]. Dans ce contexte, Vénus guiderait le défunt vers le paradis, les îles de la Félicité. A. Barbet rejette cette explication[14]. Une cinquantaine de fresques représentant un sujet similaire est connue dans le monde romain. Elles ont toutes été découvertes dans des salles thermales, comme celle qui orne les thermes du forum à *Herculanum*[15]. L'hypothèse d'une peinture ornant le plafond d'une piscine froide doit donc être retenue. Elle concorde avec le traitement dynamique et joyeux du tableau. Son reflet dans l'eau devait produire un effet encore plus saisissant.

Les décors du «style à cadres»

Les éléments peints les plus fréquemment recensés appartiennent aux décors dits de «style géométrique à cadres». Très proches des modèles pompéiens, ces décors se caractérisent par une construction de l'espace en panneaux, délimités par des bandes ou des liserés. À Avessac (L.-A.), des panneaux blancs étaient délimités par des bandes minces, orange, jaunes et noires[16].

12 C. CHAIGNEAU, «Langon. La chapelle Sainte-Agathe», dans *Bilan culturel de la Direction régionale des affaires culturelles*, Rennes, 1994, p. 84.

13 Entre autres : J.-J. HATT, *La tombe gallo-romaine. Recherches sur les inscriptions et les monuments gallo-romains des trois premiers siècles de notre ère*, Paris, 1951, p. 69-71. – P. GALLIOU, *Les tombes romaines d'Armorique : essai de sociologie et d'économie de la mort*, Paris, 1989, p. 31-33. (Documents d'archéologie française, XVII).

14 C. CHAIGNEAU, «Langon. La chapelle Sainte-Agathe», dans *Bilan culturel de la Direction régionale des affaires culturelles*, Rennes, 1995, p. 85.

15 A. BARBET, *La peinture murale romaine : les styles décoratifs pompéiens*, Paris, 1985, p. 263.

16 G. AUBIN, «Informations archéologiques de la circonscription des Pays-de-la-Loire», *Gallia*, t. XXXVIII-2, 1980, p. 401.

Fig. 2. – Mosaïque : personnage chevauchant un dauphin, thermes de Caracalla, Rome.
Cliché V. Le Gall.

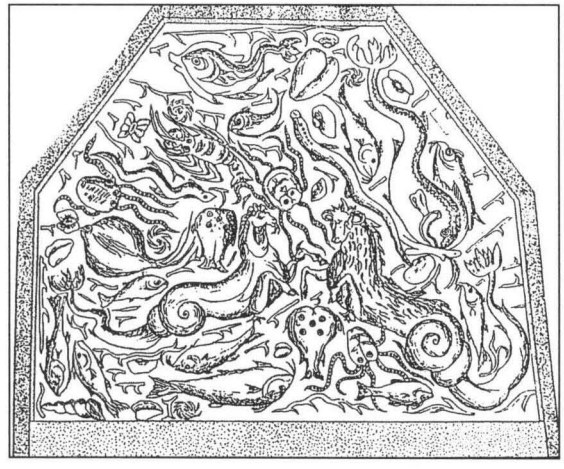

Fig. 3. – Saint-Cricq-Villeneuve (Landes), *villa du Vieux-Bourg*, mosaïque de la piscine chaude des thermes.
B. BOYNE-FÉNIÉ, *Carte archéologique de la Gaule : les Landes*, Paris, 1994, p. 118.

Les enduits peints de type géométrique retrouvés en Armorique se caractérisent par une stylisation très poussée, où le motif végétal devient figure de géométrie, comme les roseaux de Saint-Frégant (F.) ou les lotus de Carhaix (F.). En parallèle, les motifs figurés humains ou animaux sont rarement dénombrés : un élément de fresque représentant des poissons fut découvert à Kerlaz[17] (F.), tandis qu'un enduit retrouvé à Pleudaniel (C.-d'A.) montre un buste d'homme drapé[18].

Deux sites thermaux ont révélé un décor restituable :

– J.-P. Bardel fouilla en 1979, rue de l'Aqueduc romain à Carhaix (F.), la partie thermale d'une *domus*, où deux décors différents furent retrouvés. Le premier couvrait une surface courbe, probablement une abside ou une voûte. Une série de bandes et de cercles concentriques, bordés d'une frise d'oves et de fers de lance, de lotus en calice inversés stylisés à fond ocre, entouraient une composition centrale disparue[19]. Le deuxième motif occupait un support plan et se composait de grands panneaux à fond blanc, rythmés par des pendentifs.

– La partie thermale de la *villa* de Saint-Frégant (F.) a également livré de magnifiques décors. Celui du *caldarium*, en particulier, a pu être restitué. Sur le mur sud, une série de lignes verticales brun-rouge représentait des roseaux stylisés. Le panneau suivant (mur ouest), figurait une biche aquatique dont la queue enroulée, ainsi que la disposition des pattes et de la tête, n'est pas sans rappeler les sujets marins des plaques de schiste sculptées. Le mur nord était divisé en deux panneaux. Le premier montrait un quadrupède (cheval, cerf ?), dont il ne subsistait plus que l'arrière-train. Un arc-en-ciel soulignait la courbure dorsale de l'animal. Son corps gris-vert était accentué par des lignes rouge-brun. Le bas du panneau comprenait des motifs végétaux stylisés, tout comme le contenu du deuxième panneau. Un bouquet de bourgeons bruns et verts y était représenté. Une grande rosace géométrique, dessinée au compas, ornait le plafond.

Les enduits peints imitant le marbre

Certains enduits peints tentent d'imiter le marbre ou les placages minéraux. Ils sont rares : J. Jarry en signale à la Bouëxière en Mernel (I.-et-V.). Il s'agissait d'un enduit de facture grossière imitant plusieurs variétés de marbre, noirs, rouges et verts[20]. Des enduits similaires furent également retrouvés dans la salle II de la *villa* de Saint-Frégant[21] (F.). Cette copie jouxtait une imitation de poudingue. Pour R. Sanquer, ce décor date d'une période de perturbations et est sûrement postérieur à la crise de la fin du IIIe siècle apr. J.-C.[22], datation qui concorde avec celle du site de Mernel, dont l'occupation se poursuit au Bas-Empire[23]. D'autres sites en Gaule, comme les thermes de la *villa* du Taros à Castelnau-Barbarens[24] (Gers), ont livré des décors similaires.

---

17 M. Le Goffic et J. Peuziat, «Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz dans leur contexte gallo-romain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, fig. 10, p. 111.

18 Y. Garlan, *Fouille programmée : Pleudaniel, Traou-Nod*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1971. – L. Pape, *La* civitas *des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. A28.

19 A. Barbet, *Rapport sur les peintures murales de Carhaix (F.)*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1980.

20 R. Sanquer, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXV-2, 1977, p. 340.

21 Id., «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 65-66.

22 Id. *ibid.*, 1971, p. 66.

23 Id. *ibid.*, 1977, p. 339.

24 J. Lapart et C. Petit, *Carte archéologique de la Gaule : le Gers*, Paris, 1993, p. 307-309.

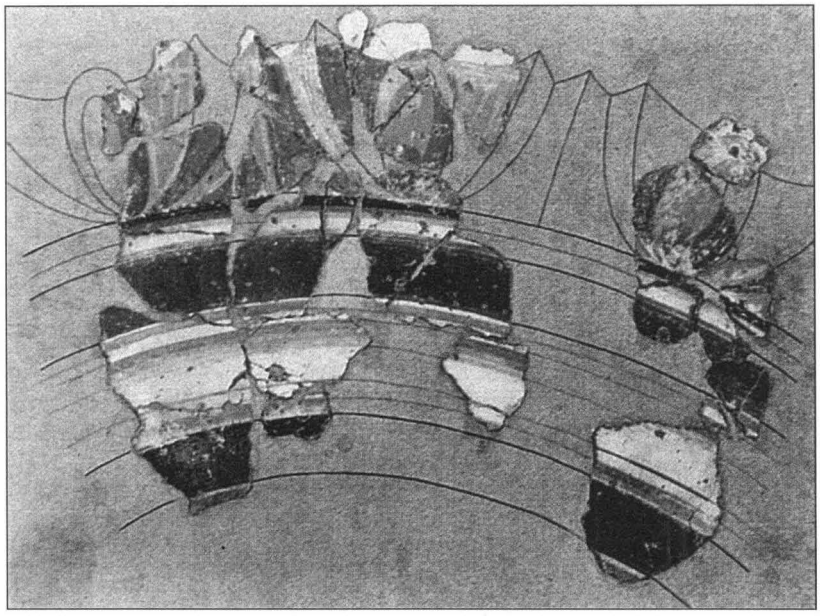

Fig. 4. – Carhaix (F.), *rue de l'Aqueduc-romain*, enduit peint ornant une abside.
Cliché Musée départemental breton, Quimper.

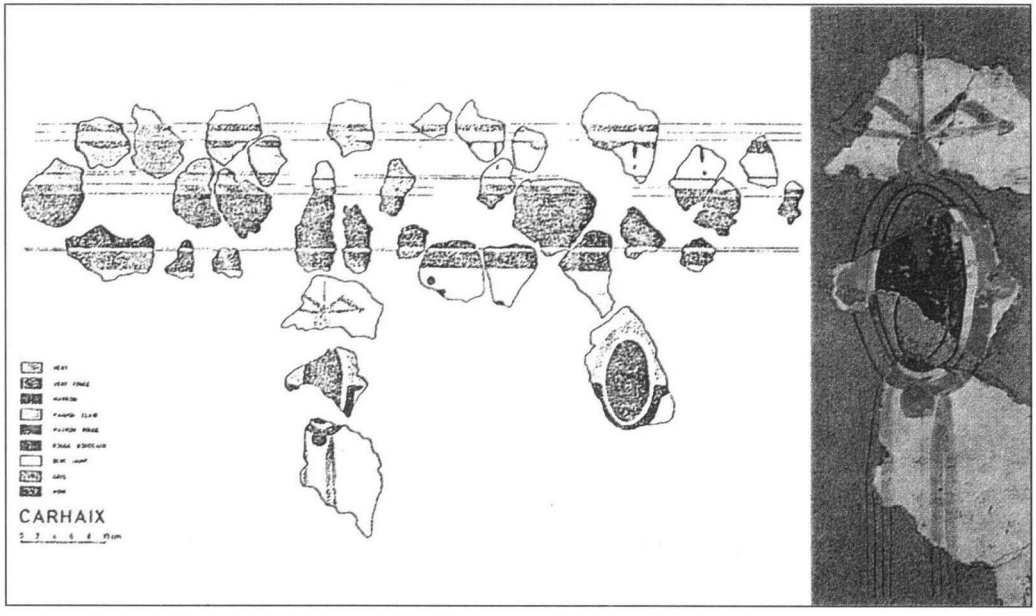

Fig. 5. – Carhaix (F.), *rue de l'Aqueduc-romain*, décor pariétal des thermes de la *domus*.
R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 64.
À droite : détail d'un pendentif. Cliché Musée départemental breton, Quimper.

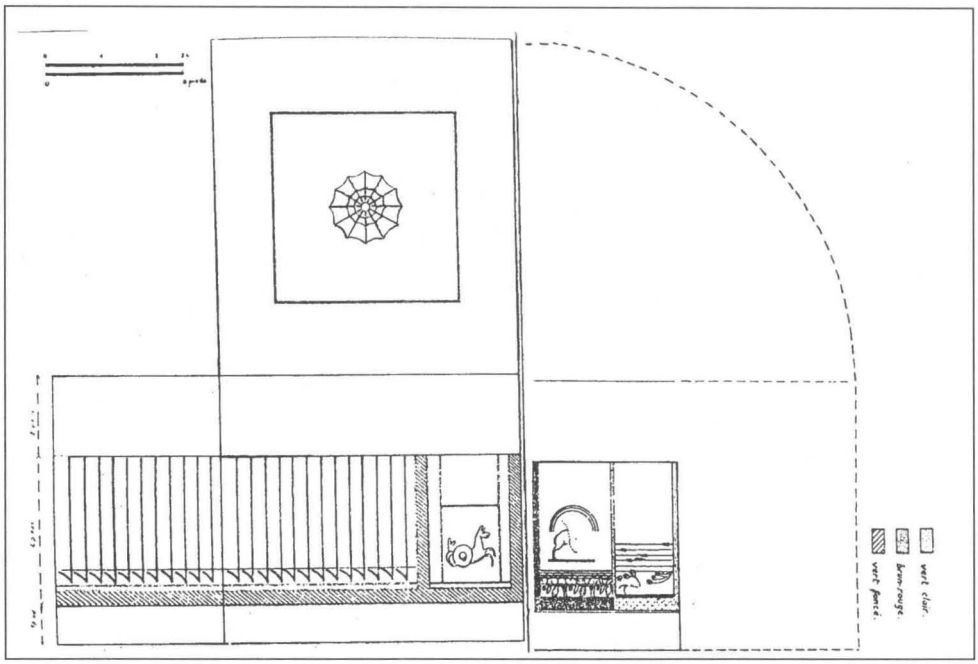

Fig. 6. – Saint-Frégant (F.), reconstitution du *caldarium*, murs sud, ouest, nord et plafond.
R. SANQUER et P. GALLIOU, «Le château gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 184.

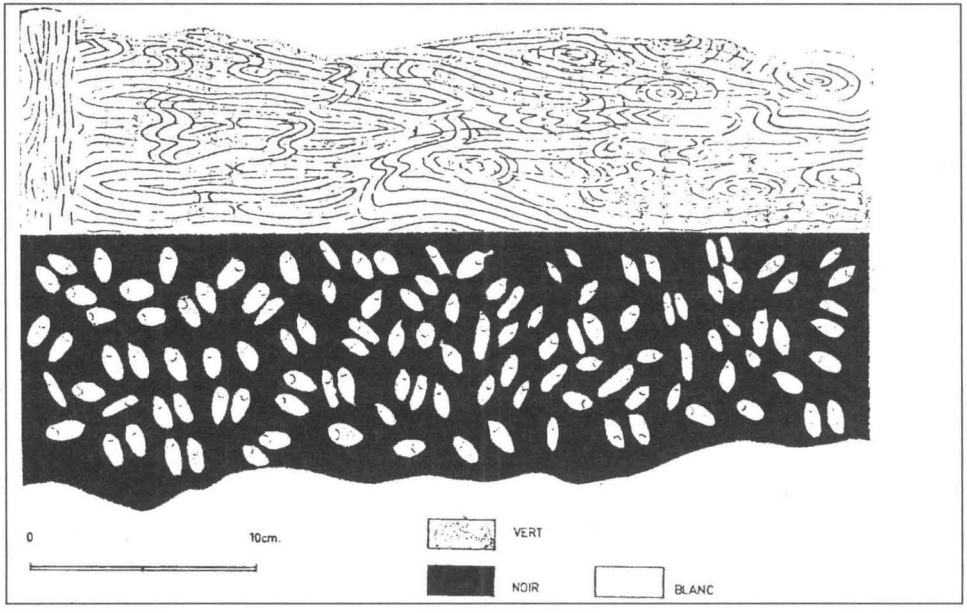

Fig. 7. – *Villa* de Saint-Frégant (F.), imitation de marbre et de poudingue.
R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 79.

Les enduits peints à coquillages

Les enduits peints à coquillages constituent un mode de décoration original, issu probablement de la mosaïque à coquillages[25], dont un exemple ornait la paroi des thermes de Champvert[26] (Nièvre). Les thermes de la *villa* de Taros, à Castelnau-Barbarens (Gers) comportaient, dans une salle chaude, des panneaux de mosaïque en pâte de verre et calcaire, entourés par des coquillages[27]. Un fragment de mosaïque pariétale réunissant coquillages et tesselles bleues et vertes fut également découvert aux thermes de Saint-Cast-Le-Guildo[28] (C.-d'A.). Ce procédé, assez ancien dans le monde romain, était utilisé pour orner les fontaines de Pompéi, mais toujours associé à des tesselles. Les cas d'inclusions seules de coquillages semblent peu fréquentes en Italie. En revanche, en Gaule, cette technique est bien connue comme en témoignent de nombreux fragments découverts à Vienne (Isère), à la *villa* de Chatigny (Indre-et-Loire) ou celle de Coulouneix-Chamiers[29] (Dordogne). Il s'agit malgré tout d'une décoration peu courante, sauf en Armorique, qui semble être l'une des régions les plus riches en ce domaine, à tel point que J.-P. Darmon parle, pour ces enduits, de «mosaïque à l'armoricaine[30]».

En Armorique, ce type d'enduit était principalement réservé à l'ornementation des parois thermales. Toutefois, nombre de ces décors ont été découverts sur des sites non identifiés, comme celui du Moulin de la Costardaye à Pipriac (I.-et-V.). À Bénodet (F.), des enduits à coquillages ont été collectés sur l'emplacement de thermes signalés mais non attestés. C. Le Loch constate que ces enduits sont, lorsque l'observation est possible, tous découverts dans le *frigidarium* ou dans la piscine froide des thermes[31]. Au Hogolo, à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), ce type d'enduit fut retrouvé dans la piscine froide, faisant saillie sur la façade ouest du bâtiment thermal[32]. Cette même observation fut faite à Kervenennec, en Pont-Croix (F.). Cependant J. Miln signale dans le *caldarium*, aux Bosseno, à Carnac (M.), des morceaux de fresque à coquillages[33], tandis qu'à Sainte-Hélène[34] (M.) et aux Sables-d'Or, en Fréhel[35] (C.-d'A.), des enduits de ce type furent retrouvés dans une pièce chauffée. La présence de ce type d'enduit ne permet donc pas de «reconnaître un *frigidarium*».

Lors des fouilles de la *villa* de Kerfressec, à Sainte-Hélène (M.), A. Millon remarqua que les enduits peints à coquillages retrouvés en niveau de démolition étaient tous tournés vers le sol[36]. Il déduisit que cet enduit appartenait à une voûte et non à un décor mural. J. Miln parvint aux mêmes constatations à propos de l'enduit du bain froid des thermes des Bosseno, à Carnac (M.). Il a souvent été

---

25 M. Fuchs, «Coquillages, mosaïque d'Orphée et chasse au cerf», *Journal of Roman Archaeology*, vol. 10, 1997, p. 473-480.

26 A. Blanchet, *Etude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913, p. 48.

27 J. Lapart et C. Petit, *op. cit.*, p. 307.

28 J.-P. Darmon, *Recueil général des mosaïques de la Gaule II, Lyonnaise 5e*, X[e] supplément à *Gallia*, 1994, p. 48, n° 806.

29 H. Gaillard, *Carte archéologique de la Gaule : la Dordogne*, Paris, 1996, p. 109, ill.

30 J.-P. Darmon, «*Coeperunt* et *conchulis pingere*, techniques de revêtement en Armorique gallo-romaine», dans *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, 1983, p. 169.

31 R. Sanquer et C. Le Loch, «Les enduits peints à coquillages dans les thermes romains d'Armorique ou comment reconnaître un *frigidarium*», *Archéologie en Bretagne*, n° 6, 1975, p. 15.

32 C. Le Potier et J.-P. Bardel, «Les thermes du Hogolo à Plestin-les-Grèves», *Patrimoine. Revue de la Société archéologique de Corseul*, t. VII, 1993, p. 44.

33 J. Miln, *Fouilles à Carnac*, Paris, 1877, p. 114.

34 A. Millon, «Communication», *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1895, p. 15-16.

35 L. Langouët, M.-P. Berson, L. Goulpeau, F. Piron, «Fouille, datation et étude de l'édifice gallo-romain des Sables-d'Or», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 8, 1980, p. 9.

36 A. Millon, art. cité, p. 15-16.

dit que ces plafonds ornés de coquillages donnaient l'impression au baigneur de marcher sur un tapis de coquillages. L'effet ne devait toutefois pas être très réaliste, si l'on en juge par les coloris appliqués, extrêmement vifs et essentiellement primaires : jaune, bleu, rouge.

Aucun de ces décors ne nous est parvenu intact. Cependant, un décor a pu être reconstitué par J. Miln. Il s'agit du plafond du bain froid des thermes des Bosseno, à Carnac (M.), dont les fragments furent retrouvés en nombre considérable. La restitution fait apparaître un motif bien connu en mosaïque avec une composition orthogonale d'octogones irréguliers adjacents par le petit côté, déterminant des carrés. Les octogones sont chargés alternativement de cercles inclus et d'octogones emboîtés, ces derniers chargés d'une étoile à seize pointes inscrite en triangles de couleurs alternés[37]. Ces décorations ont connu une période d'utilisation assez longue en Armorique, puisque l'on en trouve dans les thermes de Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) datant des Ier-IIe siècles, mais également dans des édifices plus tardifs comme Les Bosseno, à Carnac (M.), ou Le Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), qui sont occupés au IVe siècle apr. J.-C. Ces décors sont toutefois plus fréquents aux IIIe-IVe siècles.

Les stucs et enduits peints stuqués

Le terme de stuc désigne «tous les décors en relief exécutés avec un mortier[38]». Ils se composent de chaux et de poudre de marbre ou de calcaire, et sont le plus souvent employés en association avec des décors peints, où ils forment des corniches[39]. Une armature constituée de clous de longueurs différentes ou de chevilles de bois est nécessaire et offre un support au stucateur. Les moulures étaient exécutées à l'aide de gabarits ou de moules, selon une technique proche de celle de la céramique sigillée. Une finition était ensuite apportée par le sculpteur et des raccords au pinceau maquillaient les étapes du travail et la démarcation avec le support plan[40].

Les premiers stucs s'inspirent principalement du décor architectural (corniches, plinthes...), mais très vite, ils se colorent, prennent des formes diverses (animaux, personnages...) et deviennent des sujets à part entière du décor. «Les supports de prédilection de cet épiderme sont surtout les salles de thermes, où les voûtes et les parois offrent d'énormes surfaces», écrit J.-P. Adam[41]. Cette constatation est également vérifiée par M. Frizot : «Nous avons été frappés par la fréquence des mentions de thermes ou d'hypocauste[42].» Si ce type d'enduit, plus résistant à l'humidité, est principalement employé dans les thermes, on en trouve également dans les salles de réceptions des *villae*, comme au Mané-Véchen en Plouhinec (M.), où se déployait une frise d'animaux et de personnages.

Selon M. Frizot, peu de stucs peints sont attestés en Gaule[43]. Il s'agirait donc, tout comme les enduits peints à coquillages, d'une spécificité armoricaine. La technique semble assez bien maîtrisée, si l'on en juge par les décors de Saint-Frégant (F.), Roz-Avel (F.) ou Plouhinec (M.). Les stucs armoricains peuvent être divisés en deux catégories : les enduits stuqués, où le stuc peint constitue une protection supplémentaire de l'enduit, et les stucs en relief. Les premiers reprennent le même style «géométrique à cadre» que les enduits peints. Ainsi, ceux qui ornaient les thermes de la *domus* sommairement fouillée sous la maison Le Rol à Locmariaquer (M.) présentaient des bandes alternées violettes,

---

37 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 21.

38 J.-P. ADAM, *La construction romaine, matériaux et technique*, Paris, 1984, p. 243.

39 VITRUVE, *op. cit.*, VII, 3.

40 Pour plus de précisions, se reporter à l'ouvrage très complet de M. FRIZOT, *Stucs de Gaule et des provinces romaines : motifs et technique*, Université de Dijon, Centre de recherche sur les techniques gréco-romaines, 1977.

41 J.-P. ADAM, *op. cit.*, p. 245.

42 M. FRIZOT, *op. cit.*, p. 31.

43 ID., *ibid.*, p. 73.

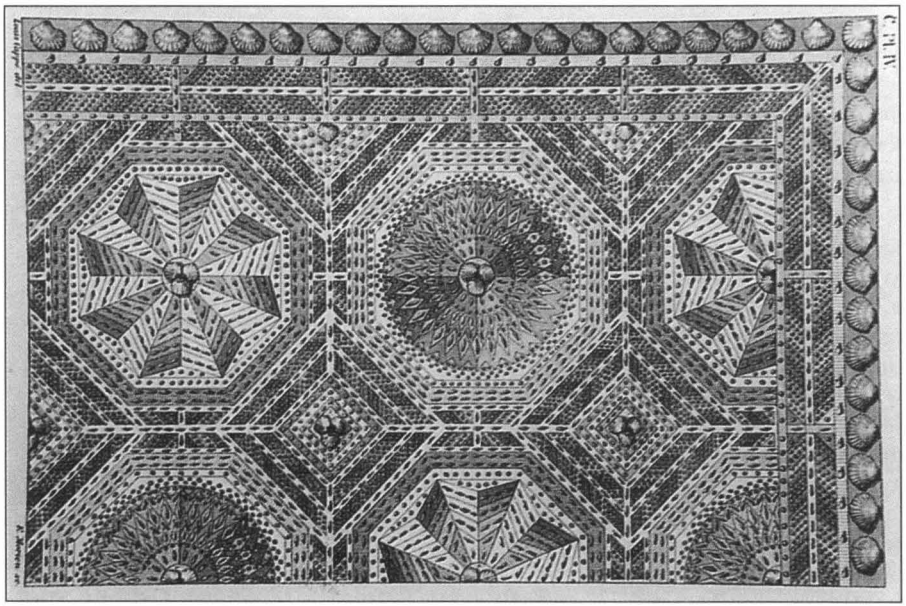

Fig. 8. – Carnac (M.), reconstitution du plafond du bain froid des thermes des *Bosseno*.

Dessin J. Miln.
J. MILN, *Fouilles à Carnac*, Paris, 1877.

Fig. 9. – Carnac (M.), reconstitution du plafond du bain froid des thermes des *Bos seno*, détail d'un carré sur la pointe.

Dessin J. Miln.
J. MILN, *Fouilles à Carnac*, Paris, 1877.

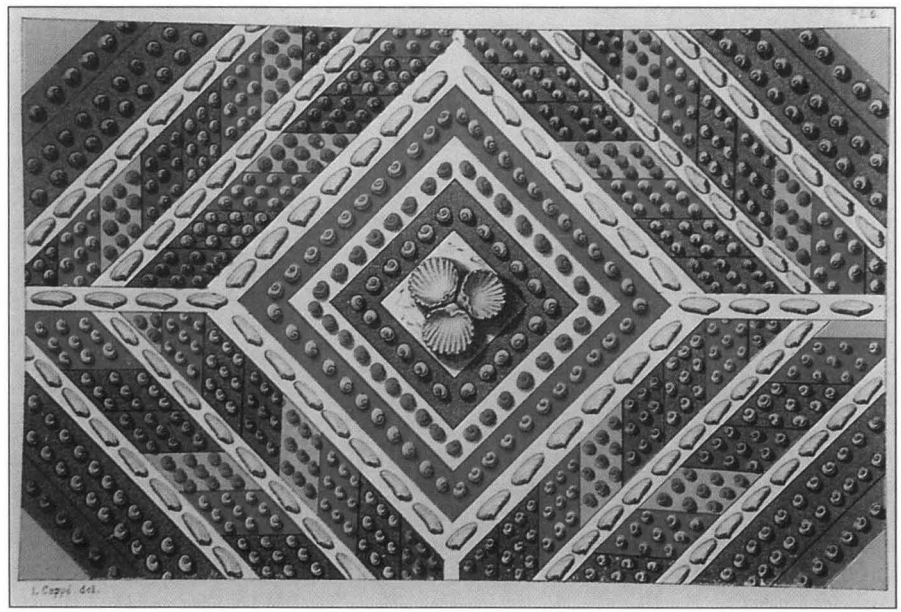

jaunes ou vertes[44]. À Dingé (I.-et-V.), ce sont des lignes bleues, vertes et rouges qui furent remarquées[45]. Des décors architecturaux en relief ornaient une salle chaude à Sainte-Hélène (M.).

Dans le *frigidarium* des thermes de Saint-Frégant (F.), des arcatures de stuc séparaient des panneaux d'enduit peint vert[46]. Des colonnes engagées à cannelures étaient surmontées de chapiteaux au feuillage stylisé. Des médaillons furent également retrouvés, mais leur localisation dans le décor est inconnue. Des traces de peinture bleue, brun-rouge, noir et jaune apparaissaient sur le stuc, qui était fixé à la paroi à l'aide de longs clous. Le vestibule attenant était orné de même façon. D'après R. Sanquer et P. Galliou, seule la *villa* de Guiry-Guadancourt a livré un décor similaire[47].

B. Les placages

Les placages jouent le même rôle que la peinture : fonctionnels et esthétiques, ils maquillent les murs par un matériau décoratif. Des plaques de pierre, sculptées ou non, permettent de cacher les imperfections de la paroi.

Les placages simples

Différents matériaux sont utilisés dans les placages simples. Le schiste, se délitant facilement en fines lames, se prête particulièrement à ce type de mise en œuvre. Le cal-

[44] A. Fouquet, Archives départementales, 1853.

[45] A.-M. Rouanet-Liesenfelt, *La civilisation des Riedones*, Brest, Archéologie en Bretagne, 1980, p. 133 (D.E.S. 1960).

[46] R. Sanquer et P. Galliou, art. cité, p. 180-183.

[47] Id., *ibid.*, p. 183.

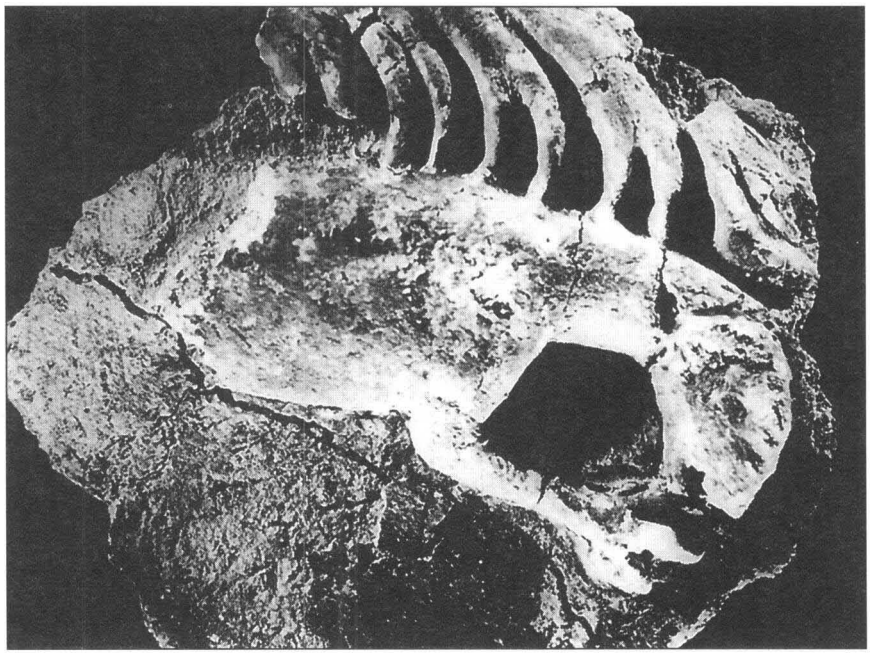

Fig. 10. – Plouhinec (M.), *villa* de Mané-Vechen, panthère (?) en stuc.
Cliché J.-P. Bardel.
Document S.R.A. Bretagne.

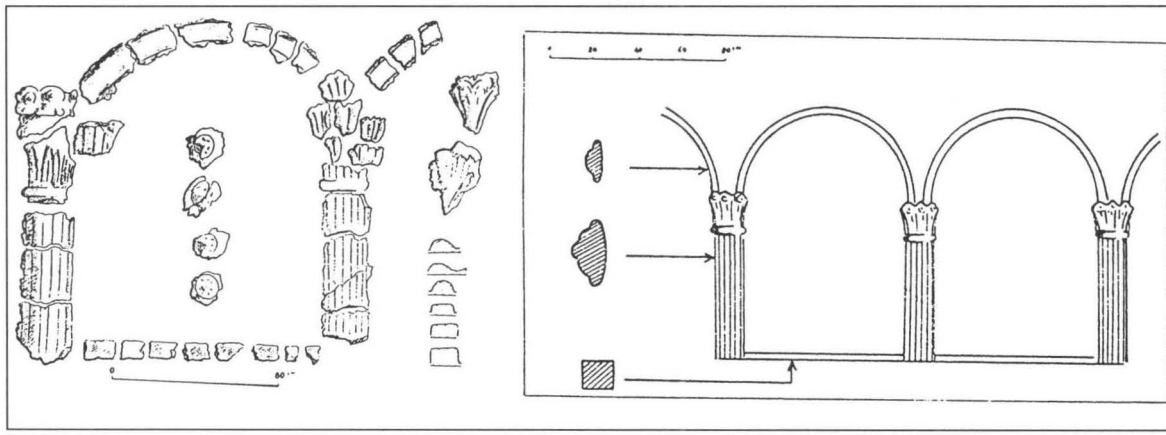

Fig. 11. – Saint-Frégant (F.), *frigidarium* des thermes de la *villa*, arcatures de stuc : éléments trouvés en fouille et restitution.
R. SANQUER et P. GALLIOU, «Le château gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant», *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 180-181.

caire et le marbre, éléments de prestige et objets d'importation, sont assez fréquemment employés en Armorique (24 sites thermaux sur 30 ayant livré des éléments de placages[48]). Une mention fait état de grès au Champ-Mulon, à Corseul[49] (C.-d'A.). Les plaques sont fixées aux parois à l'aide de mortier et de crampons métalliques. À Cesson-Sévigné (I.-et-V.), quatre pattes en fer[50] prises dans la maçonnerie maintenaient le placage de la piscine froide.

Les placages sont fréquents en contexte thermal, en particulier dans les piscines où l'apport de la pierre constitue un facteur d'étanchéité et de confort supplémentaire. Rares sont les baignoires qui ne sont pas plaquées. Au Mané-Bourgerel, en Arradon (M.), elles étaient revêtues de calcaire, tandis que la contremarche portait un placage de schiste[51]. Les décors jouent ainsi sur l'alternance de matériaux, comme au Mané-Véchen, à Plouhinec (M.), où les murs étaient ornés de plaques de schiste et de calcaire juxtaposées[52]. Une succession similaire fut notée aux thermes du Hogolo, à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.), dans le vestibule des parties chaudes[53].

Les plinthes permettent de protéger les fresques des infiltrations humides du sol, et sont, de ce fait, particulièrement utiles en

48 A. LE BOT, *op. cit.*, t. II, p. 106-107.

49 S. GUIDON, *Fouille programmée. Corseul, Le Champ-Mulon*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1965.

50 D. POUILLE, *D.F.S. de fouille préventive. Cesson-Sévigné, La Chapelle*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1996, p. 11.

51 P. ANDRÉ, «Les Cahiers de Monsieur de Fréminville IV : la *Villa* de Mané-Bourgérel, Morbihan. 1re partie : Les bâtiments et les décors de sols», *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 10.

52 P. ANDRÉ et R. BERTRAND, «Le domaine gallo-romain de Mané-Véchen en Plouhinec (M.)», *Société lorientaise d'archéologie*, 1974, p. 20.

53 C. LE POTIER et J.-P. BARDEL, art. cité, p. 45.

contexte thermal. À Plomelin (F.), des plinthes de marbre blanc de 0,4 m de haut étaient associées à des enduits peints, tout comme à Avessac (L.-A.) où le *tepidarium* était bordé de plinthes de schiste moulurées[54]. Les plinthes pouvaient également diviser des panneaux d'enduits peints, comme par exemple dans le *caldarium* des thermes du Questel à Concarneau[55] (F.), mais également séparer les placages eux-mêmes, pour souligner des panneaux plaqués, sculptés ou non. C'est sans doute le cas de certains éléments de schiste découverts à Cesson-Sévigné[56] (I.-et-V.).

Le placage des parois correspond à une mode si l'on en juge par les édifices qui voient leur décoration intérieure changer à la charnière des IIe-IIIe siècles. Les enduits peints qui couvraient les murs sont alors cachés derrière des lames de schiste ou de calcaire. À Pont-Croix (F.), l'enduit peint de style pompéien du *tepidarium* est remplacé et plaqué de calcaire[57]. Les thermes de Kerlaz (F.) connaissent la même évolution[58]. Dans un premier état de la salle sud-ouest (*apodyterium*), les murs sont recouverts d'un enduit à panneaux rouge-bruns avec lisérés jaunes, descendant jusqu'au sol, puis la salle est convertie en *frigidarium*. L'enduit est alors piqué et recouvert de tuileau, dans lequel, à l'aide de crampons de métal, on fixe les plaques de schiste et de calcaire. Au-dessus de ce placage se trouvait néanmoins une peinture rouge dont les cimaises ont gardé la trace. La date de cet aménagement est inconnue. Le site est daté des IIe-IIIe siècles apr. J.-C.

Les plaques sculptées

Les thermes armoricains connaissent une décoration originale à l'aide de plaques sculptées, en schiste ou en calcaire (Keran, en Arradon [M.], Cesson-Sévigné [I.-et-V.]). Ce type de production n'est pas propre à l'Armorique et se rencontre également dans d'autres parties du monde romain, où le support choisi est en général le marbre. Ici, le sous-sol du massif armoricain est mis à contribution, tout comme dans la cité des Éduens, où le schiste constitue également le matériau de prédilection pour l'élaboration des plaques sculptées[59].

Ce mode de revêtement n'est pas réservé aux thermes, mais la plupart des exemplaires connus ont été découverts sur des sites thermaux. En Armorique, la localisation de cet artisanat est également réduite géographiquement, puisqu'elle se fait dans une zone circonscrite par le Gouessant et la Rance en suivant le bassin de la Vilaine[60]. Elle concerne essentiellement les territoires coriosolite et riedone, et dans une moindre mesure la cité des Vénètes, bien que l'on relève quelques rares exemplaires chez les Osismes.

Plusieurs variétés de schistes sont utilisées, mais c'est le schiste maclifère, présent dans la région de Broons (C.-d'A.), qui, par son grain, se prête mieux à la sculpture. Les plaques sont travaillées selon trois modes[61] comprenant le bas-relief, la simple incision et

---

54 A. PROVOST, *Rapport de fouilles. Avessac, Kermagouër*, Service régional de l'archéologie, Pays-de-la-Loire, 1973.

55 R. SANQUER, «L'établissement gallo-romain du Questel en Concarneau, fouilles de 1984», *Annales de Bretagne*, t. LXXII, 1965, p. 168.

56 D. POUILLE, *op. cit.*, p. 21 : «Aucun enduit peint n'ayant été découvert dans ces thermes, ces éléments devaient servir de séparation entre des placages de pierre, et en particulier entre des plaques sculptées, dont plusieurs spécimens furent découverts au cours des fouilles.»

57 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXI-2, 1973, p. 374.

58 M. LE GOFFIC et J. PEUZIAT, art. cité, p. 110-111.

59 A. REBOURG (dir.), *L'œuvre au noir, l'emploi du schiste à Augustodunum (Autun)*, Autun, Musée Rolin, 1996.

60 Cf. la cartographie des sites ayant livré des plaques de schiste sculptées : L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Les plaques décorées en schiste de la Bretagne armoricaine», *Revue archéologique de l'Ouest*, 2000, fig. 1, p. 216.

61 ID., *ibid.*, p. 217.

le travail en creux. Ces deux derniers procédés sont toutefois minoritairement représentés[62]. La sculpture des plaques de schiste est effectuée à l'aide de divers outils : scie, ciseaux, trépan. Deux plaques de schiste, découvertes au Hézo[63] (M.), en portaient les traces. Ces plaques étaient, pour certaines – comme celles aux décors marins de Caulnes[64] (C.-d'A.) et de Plénée-Jugon[65] (C.-d'A.), ou les deux plaques portant *peltae* de Fréhel[66] (C.-d'A.) –, destinées à être apposées en vis-à-vis. Aux thermes de la gare, à Autun, ces plaquages ne semblaient recouvrir que le bas des murs, à la façon de plinthes[67].

Parmi les décors, plusieurs thèmes sont récurrents. Les plaques de schiste et de calcaire ont fait l'objet de deux articles très complets par L. Langouët et L. Quesnel[68]. Nous invitons le lecteur à s'y reporter pour plus de précisions.

Les motifs géométriques et les boucliers

Les motifs à boucliers occupent une grande partie du corpus. Il est cependant difficile de distinguer les motifs purement géométriques des motifs comportant des boucliers, les deux registres utilisant les mêmes figures géométriques (losange, rectangle, cercle...). Le bouclier losangique à échancrures extrémales est un motif fréquent, utilisé de plusieurs façons : seul à Erquy[69] (C.-d'A), en association avec la hampe d'un projectile à Keran, en Arradon[70] (M.).

De nombreux exemplaires présentent ces boucliers empilés en un nombre variable : deux dans le triptyque de La Chapelle à Cesson-Sévigné[71] (I.-et-V.), ou quatre : triptyque des Sables-d'Or à Fréhel (C.-d'A.), exemplaire découvert à la Guyomerais, Châtillon-sur-Seiche (I.-et-V.), plaque en calcaire provenant des thermes de Cesson, ainsi que le spécimen découvert sur le site du Hézo (M.). Ces deux derniers exemplaires sont très similaires par leur taille, leur motif et la répétition des boucliers inscrits dans un cercle. Un poisson ornait la plaque du Hézo. L. Langouët émet l'hypothèse d'un motif peint similaire ayant figuré sur l'exemplaire de Cesson[72]. Ce décor est également connu en *opus sectile* : un bouclier échancré en *opus sectile* composé de marbre, tuile et schiste est visible au musée de l'Évêché à Limoges[73]. Il provient des fouilles de l'ancien hôpital.

La *pelta* ou «bouclier des Amazones» figure également sur plusieurs plaques sculptées découvertes dans des thermes. Le site

---

62 Deux plaques sont incisées : une plaque à motifs végétaux à Langon (I.-et-V.) et une plaque à motifs géométriques à Caulnes (C.-d'A.) ; trois plaques sont sculptées en creux : deux plaques à décors marins, et l'une portant des cornes à boire, toutes trois provenant du Hézo (M.) : ID., *ibid.*, p. 217.

63 Plaques visibles au musée de la Société polymathique du Morbihan, Vannes.

64 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, p. 233.

65 L. LANGOUËT, G. FAGUET, J.-P. SALMON, «Chronique de prospection archéologique», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 3, 1975, p. 17.

66 L. LANGOUËT, «Les trois plaques de schiste sculptées gallo-romaines des Sables-d'Or, Fréhel, Côtes-du-Nord», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 7, 1979, p. 42.

67 A. REBOURG (dir.), *op. cit.*, p. 16.

68 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, p. 215-237 ; des mêmes, «Quelques plaques décorées en calcaire de la Bretagne armoricaine sous l'Empire romain», *Revue archéologique de l'Ouest*, 2001, fig. 1, p. 73-77.

69 Site de la Ville-ès-Renais (site de *villa* comportant probablement des thermes) : R. SANQUER, «Informations de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, t. XXXIX-2, 1981, p. 311-313.

70 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2001, fig. 1, p. 73-74.

71 D. POUILLE, *op. cit.*, pl. 5. Un empilement de deux boucliers similaires figure sur une plaque de la *villa* de la Chapelle-Vaupelteigne (Yonne) : A. FERDIÈRE, *Les campagnes en Gaule romaine*, Paris, 1988, p. 225.

72 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2001, fig. 1, p. 74.

73 J.-P. LOUSTAUD, *Limoges antique*, 5e suppl. aux Travaux d'archéologie limousine, Limoges, 2000, fig. 57, p. 200.

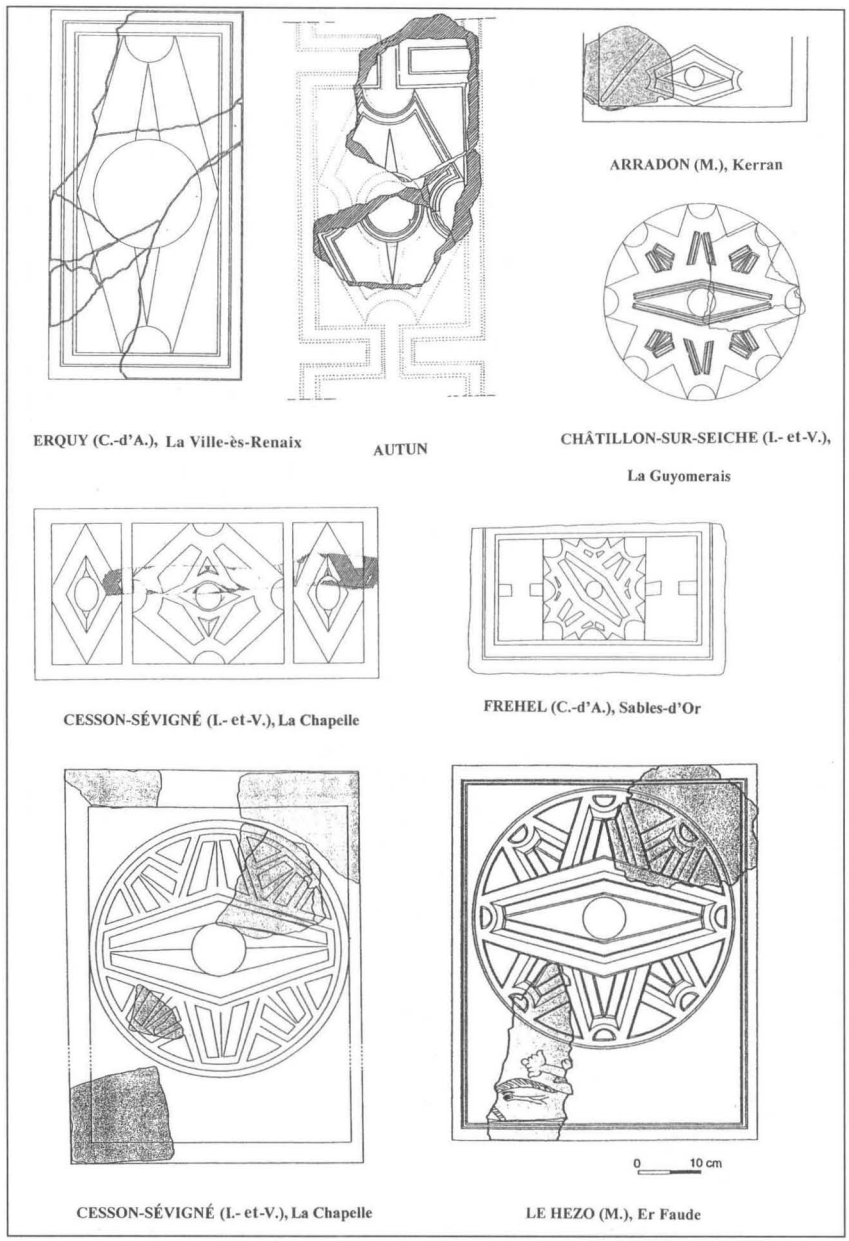

Fig. 12 a. – Les plaques sculptées : motifs géométriques et boucliers.

Arradon (M.), Kerran ; Cesson-Sévigné (I.-et-V.), La Chapelle ; Le Hézo (M.), Er-Faude : L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Quelques plaques décorées en calcaire de la Bretagne armoricaine sous l'Empire romain», *Revue archéologique de l'Ouest*, 2001, fig. 1, p. 74.

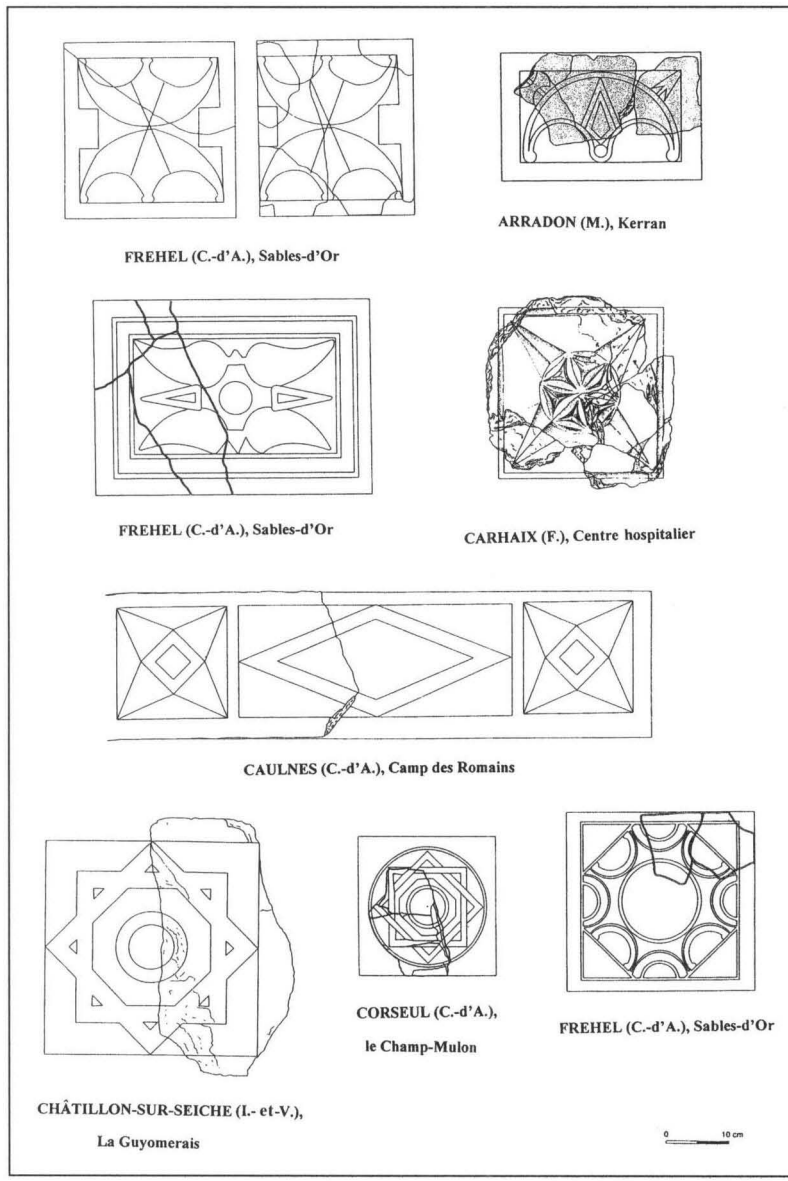

Fig. 12 b. – Les plaques sculptées : motifs géométriques et boucliers.

Caulnes (C.-d'A.), Camp des Romains ; Cesson-Sévigné (I.-et-V.), La Chapelle ; Châtillon-sur-Seiche (I.-et-V.), La Guyomerais ; Erquy (C.-d'A.), La Ville-es-Renaix ; Fréhel (C.-d'A.), Sables-d'Or ; Carhaix (F.), centre hospitalier ; Corseul (C.-d'A.), le Champ-Mulon : L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Les plaques décorées en schiste de la Bretagne armoricaine», *Revue archéologique de l'Ouest*, 2000, fig. 1, p. 219, 226, 227, 229, 231.
Plaque d'Autun : A. REBOURG (dir.), *L'œuvre au noir, l'emploi du schiste à Augustodunum (Autun)*, Autun, Musée Rolin, 1996, p. 43.

des Sables-d'Or (C.-d'A.) a livré deux plaques identiques portant deux *peltae* adossées et croisillons[74]. Le même motif est repris à la Trinité-Langonnet[75] (M.), mais avec quatre *peltae*. Le site de Keran propose, lui, un décor sur plaque de calcaire avec une *peltae* associée à une francisque et une flèche.

D'autres motifs à boucliers sont connus. Une plaque de schiste découverte aux Sables-d'Or, Fréhel (C.-d'A), présentait un bouclier central entouré de deux paires d'ailes[76], décor prophylactique connu dans le monde romain[77]. Le dessin du bouclier central peut être rapproché des motifs géométriques découverts à Caulnes[78] (C.-d'A.), où les quatre faces d'un carré servent de bases à des triangles. Le même principe est utilisé sur une plaque en schiste découverte sur le site de la *domus* du centre hospitalier, à Carhaix[79] (F.), où en lieu de carré, se trouve une rosace incluse dans un cercle. La plaque de schiste mise au jour dans les thermes de Plouhinec (M.) comportait également une rosace en son centre[80].

L'étoile est un motif fréquent, tant sur les plaques de schiste sculptées qu'en mosaïque ou en *opus sectile*. Un cercle marque le centre de deux carrés imbriqués (La Guyomerais[81] [I.-et-V.]). Parfois ce motif est inclus dans un second cercle, comme au Champ-Mulon, Corseul[82] (C.-d'A). Un procédé proche est employé pour la construction du motif d'une des plaques des thermes des Sables-d'Or[83]. Un carré sur la pointe est occupé par un cercle. Les bords et les angles du carré sont marqués par des demi-cercles, qui ne sont d'ailleurs pas sans rappeler l'extrémité des boucliers échancrés. L. Langouët propose l'interprétation d'une représentation solaire[84].

Les thèmes marins

L'univers marin constitue un autre thème de prédilection pour le décor des plaques de schiste. C'est un motif très courant en mosaïque et en peinture, pour lesquelles les comparaisons ne manquent pas[85]. Une plaque montrant un dauphin nageant, entouré de trois poissons fut découverte à Caulnes[86] (C.-d'A.). Un dauphin figurait également sur une plaque de schiste mise au jour à une centaine de mètres des thermes de Cesson-Sévigné[87] (I.-et-V.), tandis que l'on dénombre d'autres plaques comportant des poissons à Caulnes[88] (C.-d'A) ou au Quiou[89] (C.-d'A.).

Les poissons figurent en général avec des monstres marins : hommes[90], bovidés ou

---

74 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, p. 234.

75 R. SANQUER, *L'habitation romaine dans le Finistère*, Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1980 (catalogue d'exposition, 18 juillet-31 octobre 1980).

76 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, p. 235.

77 P. CONOLLY, *Histoire de l'armée romaine*, Paris, 1986, p. 43 et 69. – P. COUISSIN, *Les armes romaines*, Paris, 1926, p. 390-402.

78 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, p. 233.

79 J.-L. HILLAIRET et G. LE CLOIREC, *Fouille d'évaluation. Carhaix, Centre hospitalier*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1996, p. 281.

80 R. SANQUER, «Informations archéologiques...», art. cité, 1973, p. 361.

81 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, p. 231.

82 S. GUIDON, *Fouille programmée. Corseul, Le Champ-Mulon*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1967, ill.

83 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, fig. 1, p. 234.

84 ID., *ibid.*, 2000, p. 235.

85 ID., *ibid.*, 2000, p. 220.

86 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, XXIX-2, 1971, p. 238, ill.

87 L. LANGOUËT et L. QUESNEL, art. cité, 2000, p. 225.

88 ID., *ibid.*, 2000, p. 233.

89 L. LANGOUËT, G. FAGUET et L.-R. VILBERT, «Chronique de prospections archéologiques 1983 dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine», *Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 11, 1983, p. 15, ill.

90 G. GUENNOU, *La cité des Coriosolites*, Rennes, Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet, 1981 (travail de 1965), p. 160 : plaque découverte à Kerhalo, Broons. Le corps de l'homme se termine par deux queues de poissons.

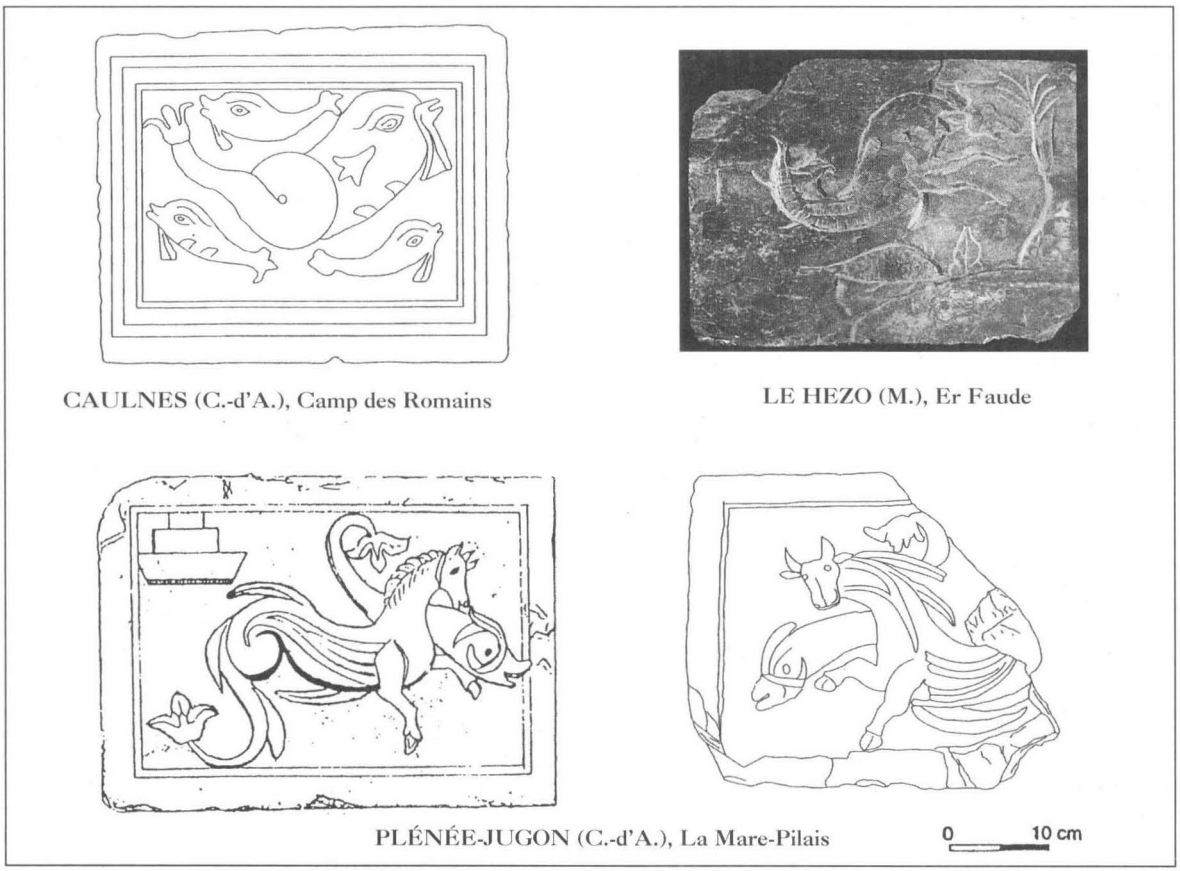

Fig. 13. – Les plaques sculptées : les thèmes marins.
Caulnes (C.-d'A.), Camp des Romains ; Plénée-Jugon (C.-d'A.), La Mare-Pilais : L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Les plaques décorées en schiste…», art. cité, fig. 1, p. 223, 225.
Le Hézo (M.), Er Faude : cliché A. Le Bot, Musée de la Société polymathique, Vannes.

chevaux dont la partie postérieure du corps est celle d'un poisson. Le site de la Mare-Pilais, à Plénée-Jugon (C.-d'A.) a ainsi livré deux plaques : la première figure un cheval marin en compagnie d'un poisson, tandis que la deuxième représente un bovidé marin, accompagné également par un poisson. L'une des plaques de schiste découverte au Hézo (M.) était ornée d'un bovidé marin, d'un poisson, ainsi que de plusieurs motifs végétaux[91]. Le traitement de ces plaques est similaire : les queues en torsion sont figurées

91 C. LE PENNEC, «La *villa* gallo-romaine Pointe-de-la-Garenne, au Hézo», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXII, 1996, p. 69.

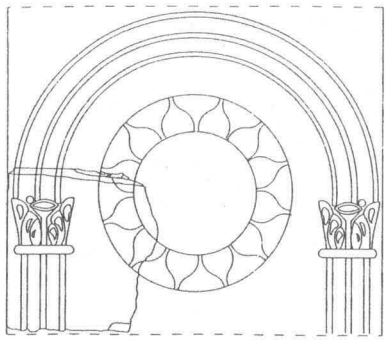

CAULNES (C.-d'A.), La Gare

0 10 cm

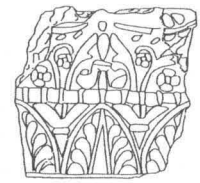

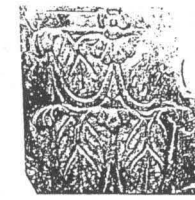

PLUMAUDAN (C.-d.A.),

Percoul

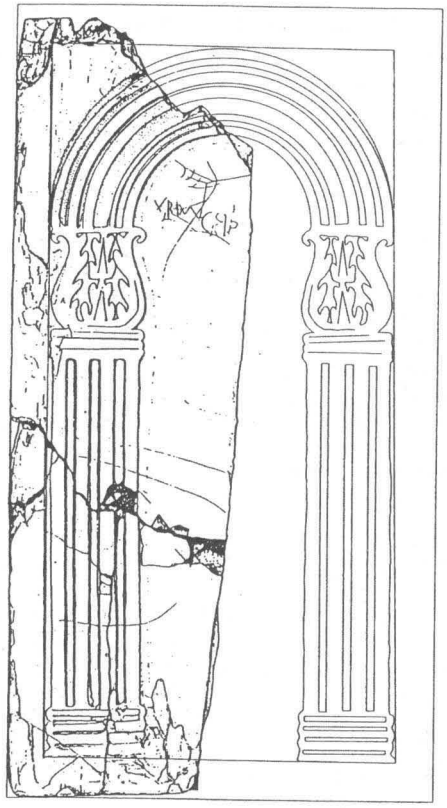

CHÂTILLON-SUR-SEICHE (I.-et-V.), La Guyomerais

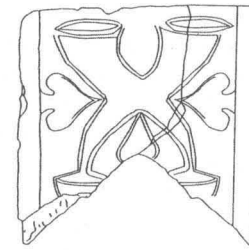

LE HEZO (M.), Er Faude

Fig. 14. – Les motifs architecturaux et figuratifs.

Châtillon-sur-Seiche (I.-et-V.), La Guyomerais ; Caulnes (C.-d'A.), la Gare ; Plumaudan (C.-d'A.), Percoul ; Le Hézo (M.), Er Faude : L. LANGOUËT et L. QUESNEL, «Les plaques décorées en schiste...», art. cité, fig. 1, p. 222, 230, 231.

par un enroulement en spirale, et sont terminées par un motif végétal constitué d'un pistil et d'un calice. Cette même stylisation se retrouve sur la peinture de la biche aquatique de Saint-Frégant[92]. Une autre plaque, provenant du même site, mais inachevée, présentait un animal marin[93]. Deux plaques figurant des monstres marins furent signalées sur le site de la Grandville, à Hillion (C.-d'A.). Il n'en existe aucune représentation[94].

– Les motifs architecturaux et figuratifs

En dehors de ces deux catégories principales, on rencontre des motifs architecturaux, ainsi que quelques décors végétaux et animaliers. L. Langouët constate que les décors architecturaux sont de deux types[95]. Ils sont soit d'un seul tenant et comprennent pilastres et arcatures délimitant des panneaux, comme la plaque découverte à Châtillon-sur-Seiche[96] (I.-et-V.), soit il s'agit de chapiteaux isolés destinés à être associés à des éléments de marbre, de schiste ou de stuc, afin de former un décor mural de pilastre, à la façon des décors de la villa d'Echternach[97]. Deux chapiteaux de ce type furent découverts : l'un à Plumaudan[98] (C.-d'A.), site à hypocauste, l'autre à Caulnes[99] (C.-d'A.).

Peu de motifs figuratifs sont connus dans les établissements thermaux armoricains. Ainsi, un fragment de plaque de schiste figurant une grappe de raisin a été retrouvé sur le site des thermes de La Chapelle-de-Brains[100] (I.-et-V.). L'abbé Marin, lors de ses sondages aux thermes publics de Corseul, mentionne des morceaux de schiste ardoisier sculpté portant des traces de feuilles[101]. On signale également, sur le site de Caulnes (C.-d'A.), «de nombreuses feuilles ou lames de schiste sculptées comportant des palmettes, des rinceaux, et, sur l'une d'elle, le torse d'un homme nu assez grossièrement exécuté[102]».

II. Les revêtements des sols : les pavements

Les dallages thermaux répondent à la fois à une nécessité pratique et à une volonté artistique. La pose de tous les pavements, qu'il s'agisse de dallages simples, d'*opera sectilia* ou de mosaïques, est identique. Les éléments sont scellés dans un enduit comportant plusieurs couches, dont la composition n'est guère différente de celle d'un mortier pour sol nu[103]. Vitruve en donne la composition dans son traité *De architectura*[104]. Le choix des matériaux de dallage se fait en fonction de leurs aspects pratiques (disponibilité dans le sous-sol, facile à tailler, à entretenir...), mais les critères de confort sont également pris en compte. Ainsi, l'usage de la brique et le bois pouvait être privilégié dans le vestibule et le vestiaire, salles où le baigneur marchait pieds nus. L'*apodyterium* des

92 R. Sanquer et P. Galliou, art. cité, p. 184.

93 L. Langouët et L. Quesnel, art. cité, 2000, fig. 1, p. 235.

94 Id., *ibid.*, 2000, p. 235.

95 Id., *ibid.*, 2000, p. 220.

96 A. Provost, *Catalogue de l'exposition «Nos ancêtres les Riedones : la villa gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche»*, Rennes, Écomusée du pays de Rennes, la Bintinais (20 juin au 31 décembre 1990), p. 25.

97 A. Ferdière, *op. cit.*, p. 223-224.

98 L. Langouët, «Chronique de prospection archéologique 1989», *Dossiers du Centre régional archéologique d'Alet*, n° 17, 1989, p. 9.

99 L. Langouët et L. Quesnel, art. cité, 2000, p. 233.

100 A. Provost et G. Leroux, *Carte archéologique de la Gaule : l'Ille-et-Vilaine*, Paris, 1990, p. 173.

101 S. Guidon, *op. cit.*, 1965.

102 A.-L. Harmois, «Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord», *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XLVII, 1909, p. 10.

103 J.-P. Adam, *op. cit.*, p. 253.

104 Vitruve, *op. cit.*, VII, 1.

thermes de Cesson-Sévigné (I.-et-V.) comportait probablement un plancher de bois[105].

A. Les dallages simples

Lorsque l'on signale des éléments de placage ou de dallage, il est difficile de savoir s'ils couvrent le sol ou les parois. Il faut également distinguer les pavements simples des éléments d'*opera sectilia*, qui se distinguent par un module plus petit et par des formes particulières (triangles, formes curvilignes...). Les dalles taillées constituant les pavements simples sont le plus souvent de forme carrée ou rectangulaire et en général d'assez grandes dimensions (au-delà de 0,7 m. de côté[106]).

Les matériaux utilisés pour ces dallages sont essentiellement minéraux, mais la brique intervient également. Plusieurs variétés de schiste sont utilisées. Des plaques de schiste maclifère furent retrouvées au Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.). Le schiste ardoisier est le plus répandu, avec ses déclinaisons locales : schiste vert de Locquirec et schiste noir de Saint-Michel-en-Grève alternent dans le pavement des thermes du Hogolo, à Plestin-les-Grèves[107] (C.-d'A.). Le schiste de Groix[108], avec inclusion de grenats, est particulièrement apprécié pour ses qualités esthétiques, mais aussi pratiques : ses inclusions lui donnent la particularité d'être antidérapant, qualité bien appréciable pour le pavage des sols thermaux, et des fonds de piscine en particulier. Le grès, autre matériau local, est peu signalé : au Champ-Mulon, à Corseul (C.-d'A.), à La Grandville, à Hillion (C.-d'A.). À Poilley fut également retrouvé un sol de béton dallé de carreaux triangulaires de grès rouge[109].

L'emploi du calcaire et du marbre est fréquent sur de nombreux sites, mais dans de moindres proportions, à l'exception du Questel à Concarneau (F.), où marbre et calcaire, employés conjointement, semblent être les seules roches de décoration utilisées. Ces plaques de calcaire ou de marbre, combinées aux roches locales, produisaient un effet esthétique, comme à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) ou à Kerlaz (F.). La brique est également employée, soit en tant que constituant exclusif du pavement, soit pour rehausser un pavement de schiste, comme dans le vestibule des parties chaudes à Plestin-les-Grèves (C.-d'A.).

Leur agencement peut donner lieu à de véritables mosaïques[110] et nous pouvons difficilement, dans ce cas, parler de pavements simples. À Caulnes (C.-d'A.) fut découvert «un carrelage de briques taillées en biseaux, dont l'assemblage formait des caissons au dessin varié[111]», selon la technique de la mosaïque de briques de chant. Les briques étaient de préférence disposées de chant pour éviter l'usure, inhérente à ce matériau. Ce pavement est comparable à plusieurs exemplaires du monde romain, comme celui d'Ostie.

B. Les opera *sectilia*

L'*opus sectile* est un pavement constitué de diverses plaques taillées, en schiste, calcaire, marbre ou brique, composant un motif

---

105 D. POUILLE, *op. cit.*, p. 16.

106 R. GINOUVES et R. MARTIN, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, I : Matériaux, techniques de construction et formes du décor*, École française de Rome, École française d'Athènes, 1985, p. 144.

107 R. SANQUER, «Informations archéologiques de la circonscription de Bretagne», *Gallia*, vol. XLI-2, 1983, p. 283.

108 Pour L. Chauris, il s'agirait de micaschistes venant de la presqu'île du Rhuys : J.-Y. ÉVEILLARD, L. CHAURIS, M. TUARZE et Y. MALIGORNE, *La pierre de construction en Armorique romaine, l'exemple de Carhaix*, Brest, 1997, p. 27.

109 A. PROVOST et G. LEROUX, *op. cit.*, p. 138.

110 R. GINOUVES et R. MARTIN, *op. cit.*, p. 151-152.

111 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 48-49, n° 807, pl. XXI.

géométrique ou *emblema*. Le verre peut également entrer dans sa composition, mais aucun cas n'est recensé en Armorique. Sa pose s'effectue comme celle d'un pavement simple[112].

Bien que les sites thermaux armoricains ayant livré des *opera sectilia* soient nombreux, tel Kerniguez, en Carhaix-Plouguer[113] (F.), le Champ-Mulon, à Corseul[114] (C.-d'A.) ou les Sables-d'Or, à Fréhel[115] (C.-d'A.), rares sont les pavements découverts intacts ou au motif reconstituable. D'autre part, il n'est pas toujours aisé de distinguer entre pavements simples et *opera sectilia* aux motifs élémentaires. À Plestin-les-Grèves (C.-d'A.) est visible un pavement tricolore, composé de schiste vert de Locquirec, de schiste noir de Saint-Efflam et de calcaire du Val de Loire, organisant ses éléments en un damier parfaitement structuré[116].

L'*apodyterium* des thermes de Kerlaz (F.) propose également un pavement simple fait de plaques de schiste, où six dalles de calcaire blanc délimitaient un motif en losange constitué de fines lames de calcaire[117].

Les thermes de Pont-Croix ont certainement livré l'un des plus beaux pavements en *opus sectile* d'Armorique. L'hypocauste à

112 VITRUVE, *op. cit.*, VII, 1.

113 De nombreux éléments d'*opus sectile* ont été découverts sur le site par M. Roger Guenver, de Carhaix.

114 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, n° 801, p. 46.

115 L. LANGOUËT, *Rapport de fouilles. Les Sables-d'Or, Fréhel*, Service régional de l'archéologie, Bretagne, 1979.

116 R. SANQUER, «Informations archéologiques...», 1983, p. 283.

117 M. LE GOFFIC et J. PEUZIAT, art. cité, p. 110.

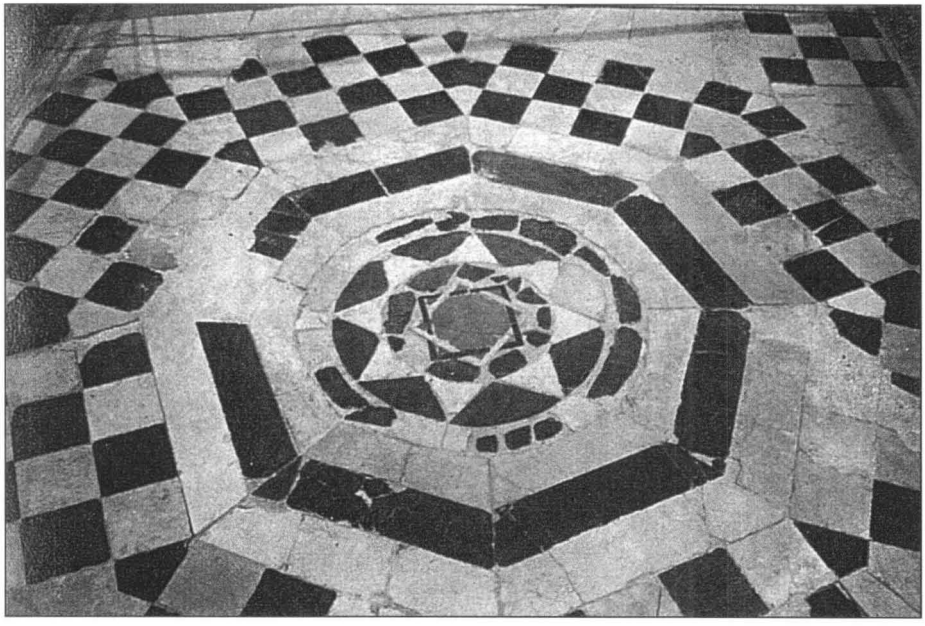

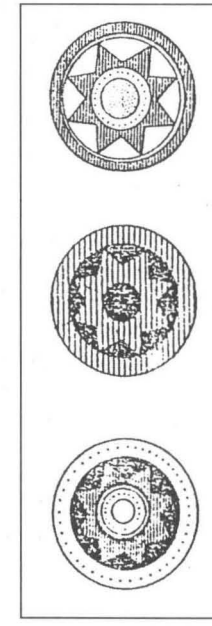

Fig. 15. – Pont-Croix (F.), *opus sectile* pavant le *tepidarium* des thermes (cliché S. Labousse) et boucliers du Bas-Empire (*Notitia Dignitatum*).

R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 92.

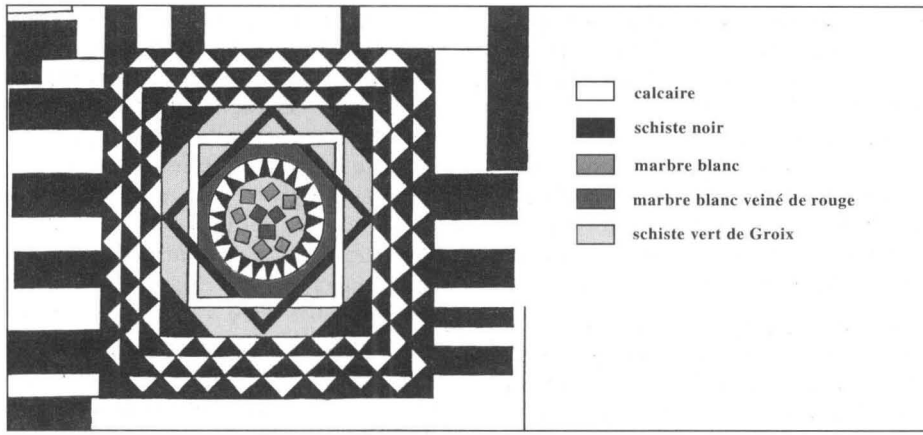

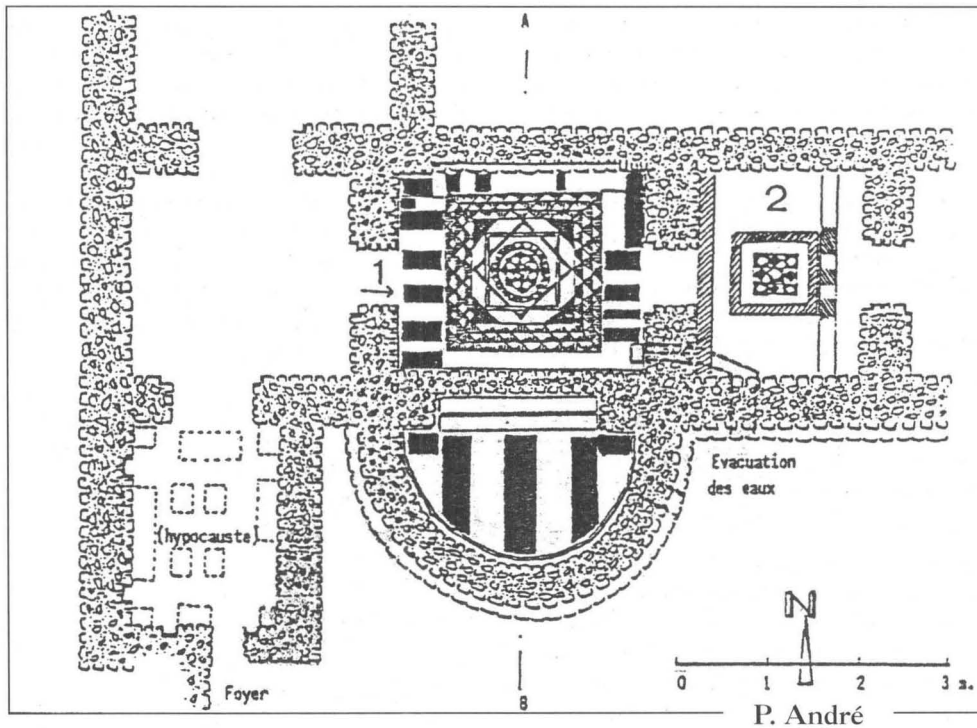

Fig. 16. – Arradon (M.), thermes du Mané-Bourgerel : l'*opus sectile* du *tepidarium*, essai de restitution.

Dessin d'A. Le Bot d'après les mesures et les indications du chevalier de Fréminville.

Les *operia sectilia* du Mané-Bourgerel en contexte.

Dessin P. André. P. ANDRÉ, «Les Cahiers de Monsieur de Fréminville IV : la *Villa* de Mané-Bourgerel, Morbihan. 1re partie : Les bâtiments et les décors de sols», *Archéologie en Bretagne*, n° 30, 1981, p. 7.

conduits rayonnants du *tepidarium* soutenait une *suspensura* revêtue d'un dallage polychrome (terre cuite, schiste et calcaire) d'environ 3,6 m de côté. Le centre du pavement était occupé par un octogone d'environ 3 m de diamètre, sur la pointe par rapport aux murs de la salle, dont le centre représentait une étoile à huit branches. J.-P. Darmon propose une datation de ce dallage dans la deuxième moitié du IIIe siècle apr. J.-C.

L'étoile est assez fréquemment employée en tant qu'*emblema* et doit être rapprochée des motifs de boucliers, visible sur la *Notitia Dignitatum*[118]. Le tapis du *tepidarium* des thermes du Mané-Bourgerel, en Arradon (M.), en faisait également son ornement central. Un cercle formé d'éléments de marbre blanc, de marbre veiné de rouge et de schiste vert de Groix s'inscrivait au centre d'une étoile composée par deux carrés emboîtés, constitués de fines baguettes de schiste noir et de calcaire blanc. Les branches de l'étoile étaient figurées par des éléments triangulaires en schiste noir. Le motif ornait un tapis fait de plaques rectangulaires et triangulaires de schiste noir et de calcaire blanc. Le chevalier de Fréminville, qui a relevé ce motif, considérait que la restitution du centre n'était pas exacte. Elle est cependant en tout point conforme aux motifs connus dans le monde romain. J.-P. Darmon propose pour ce pavement une datation du IIIe siècle apr. J.-C.[119].

Ce même site a également livré deux autres pavements en *opera sectilia*. Le premier recouvrait le sol de la piscine froide, située en abside, par trois bandes de schiste noir alternant avec des bandes de calcaire blanc[120]. Le second fut découvert dans une pièce sur hypocauste. Des éléments de schiste vert de Groix, de calcaire blanc, de marbre blanc et de marbre veiné de rouge formaient un damier jouant sur les oppositions de couleurs et sur l'effet optique des lignes et des angles[121]. Ces deux décors sont datés de la même période que le premier.

Plusieurs *opera sectilia* furent également découverts aux thermes de Curin[122] (Gâvres, L.-A.). Seuls deux exemplaires sont connus[123]. L'un, en schiste noir et calcaire, reprend un motif fréquemment rencontré dans le monde romain, et dont un exemplaire ornait l'angle d'une rue de Pompéi[124]. Ce motif est également connu en mosaïque[125]. D'autres *opera sectilia* constitués des mêmes matériaux furent signalés dans les autres pièces, sans être relevés[126]. Dans la même pièce fut découverte également une demi-rosace de brique et de calcaire, dont le motif évoque de façon très schématique un décor de *pelta*.

Un *opus terrazzo-signinum*[127], c'est-à-dire un *opus sectile* composé exclusivement de pièces de marbre, est connu dans le *frigidarium* des thermes du Perennou, à Plomelin (F.). Quatorze espèces différentes de marbre dont un fragment de marbre bleuté à veines violettes, formaient un tapis dont le Musée départemental breton de Quimper (F.) possède deux éléments. Ce pavement est à rapprocher des *opera terrazzo-signinum* recensés dans le monde romain, à Herculanum ou à Ostie.

---

118 R. SANQUER, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 92.

119 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 13-15, n° 744.

120 ID., *ibid.*, p. 15-16.

121 ID., *ibid.*, p. 16-17.

122 M. PROVOST, *Carte archéologique de la Gaule : la Loire-Atlantique*, Paris, 1988, n° 119, p. 135-136, pl. et fig.

123 M. BLANCHARD-LEMÉE, *Recueil général des mosaïques de la Gaule II, Lyonnaise 4*, Xe suppl. à *Gallia*, 1991, p. 112-113, pl. XLII et XLIII.

124 J.-P. ADAM, *op. cit.*, fig. 351.

125 Les éléments de ce pavement mesurent environ 14 cm de côté, module proche de l'*opus tesselatum*, dont les composants n'excèdent pas 10 cm.

126 M. PROVOST, *op. cit.*, n° 119, p. 135-136, pl. et fig.

127 Fragments de marbres noyés dans du mortier

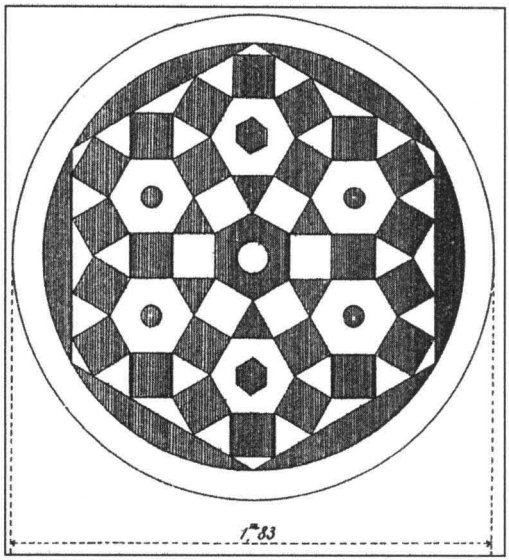

Fig. 17. – Le Gâvre (L.-A.), thermes de *Curin*, *opus sectile* à damier.
Planche L. Maître.
L. MAÎTRE, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure. I : Les villes disparues des Namnètes*, Nantes, 1893, p. 363.

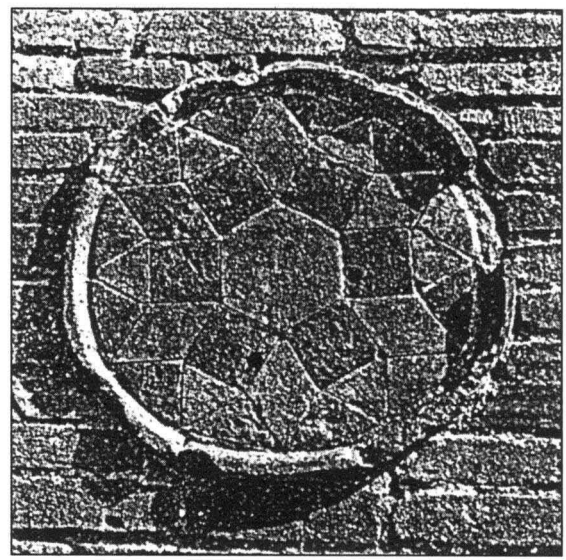

Fig. 18. – Ornement de l'angle d'une rue de Pompéi d'une façade (lave, tuf et tuile).
J.-P. ADAM, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Paris, 1984, p. 160.

Ces pavements sont connus sur une longe période. En effet, nous en rencontrons aussi bien dans des thermes des Ier-IIe siècles apr. J.-C. (Plestin-les-Grèves [C.-d'A.]), que dans des édifices ayant pu subsister à la fin du IVe siècle, voire au début du Ve siècle apr. J.-C. (Pont-Croix[128] [F.] ou le Mané-Bourgerel [M.]).

C. Les mosaïques

La mosaïque est une technique dont on estime l'apparition au IXe siècle av. J.-C., en Asie Mineure et en Syrie du Nord. À l'origine, elle se compose de galets, jusqu'à l'invention de la mosaïque à tesselles, vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. Cette innovation permettant une plus grande diversité dans les motifs et les couleurs, elle contribua à renforcer les liens entre mosaïque et peinture. L'association de l'*opus signinum* et de l'*opus tesselatum*, au début du IIe siècle av. J.-C., autorisa la constitution de mosaïques plus grandes, étendues au tapis entier.

Le mortier de sol a une composition similaire à celle d'un sol classique[129]. Dans un *opus signinum*, on agence les petits carrés, inférieurs à 10 cm de côté (tesselles), de différentes couleurs et de différents matériaux. L'artiste devait prendre grand soin de niveler

[128] J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 33.

[129] VITRUVE, VII, 1, 2-3 et III,1.3.

son plan de travail. Cette décoration est également utilisée pour les murs et pour les plafonds. Mal connues en Armorique, les mosaïques ne sont généralement signalées que sous la forme de tesselles. En contexte thermal, elles sont cependant aussi fréquentes que l'*opus sectile*, mais démembrées, comme à La Chapelle-de-Brain[130] (I.-et-V.) ou à Plérin[131] (C.-d'A.). Il n'est donc pas possible d'en connaître les motifs.

À la fin du siècle dernier, F. Chaillou mit au jour de superbes tapis en mosaïque[132], quasiment intacts, aux Cléons (Haute-Goulaine [L.-A.]), à moins de 10 km au sud-est de Nantes, sur le territoire picton, mais aucune mosaïque ne fut retrouvée entière dans l'Ouest armoricain. Nous devons donc nous contenter de maigres fragments, comme celui retrouvé aux thermes de Légenèse, à Carnac[133] (M.), ceux de La Saudraye, en Fréhel[134] (C.-d'A.) ou d'un élément découvert au Lodo, à Arradon[135] (M.), dont on ne sait d'ailleurs pas s'il fut mis au jour dans les thermes ou dans l'habitation. Un fragment de mosaïque composé de tesselles de brique fut également découvert à la Pointe-de-la-Garenne, au Hézo[136] (M.).

L'élément d'*opus tesselatum* retrouvé aux thermes de Légenèse, à Carnac (M.) est quasiment le seul pour lequel une description peut être proposée : «Le fragment restitué fait apparaître un élément constitutif du décor de champ : hexagone dessiné par une série de bordures successives, filet double blanc, filet simple noir, filet triple vert, filet simple noir. Le centre de l'hexagone portait, sur le fond blanc, un fleuron noir à six pétales pointant chacun vers un sommet de l'hexagone : ce sont les deux pétales conservés que Le Rouzic a pris pour des «dauphins grossiers», dont ils ont en effet vaguement la silhouette[137].» Il pourrait s'agir d'une composition en nid d'abeille. Cet élément est daté des premières décennies du III^e^ siècle apr. J.-C. Un autre fragment, découvert à Carhaix[138] (F.) sur un site de nature inconnue, comporte un motif de bordure très commun dans le monde romain.

La qualité de l'exécution transparaît sur les rares fragments retrouvés. Les tesselles sont bien découpées, agencées avec soin dans un mortier de bonne facture, et démontrent que, malgré la rareté de ce type de pavement, les techniques et le répertoire iconographique de la mosaïque sont bien connus en Armorique. Aussi comment expliquer le faible nombre de découvertes de mosaïques en Armorique ? Le problème semble surtout reposer sur l'état de conservation, mais pas seulement. Les tesselles sont aussi fréquemment signalées que les *opus sectile*. Pourquoi cette dernière technique, très proche mais se servant d'éléments de plus fort module, semble-elle privilégiée ? Cela tient-il au nombre d'artisans mosaïstes en Armorique ? Si les vestiges de décors sont observables et comparables avec les modèles du monde romain, force est de constater que nos connaissances sur les artisans décorateurs en Armorique sont extrêmement réduites.

*
* *

130 R. SANQUER, «Informations archéologiques...», 1973, p. 352.

131 J. P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 38-39, n^os^ 785 et 786.

132 F. CHAILLOU, «Les bains gallo-romains des Cléons», *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de Loire-Inférieure*, t. XXXIII, 1894, p. 53-82, pl. et fig.

133 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, p. 12.

134 J. GAULTIER DU MOTTAY, «Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e^ série, t. I, 1883-1885, p. 359, 444.

135 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, n° 748, p. 18-19.

136 Ce fragment est visible au musée de la Société polymathique du Morbihan, Vannes. – J.-P. DARMON, *op. cit.*, 1994, n° 740, p. 12-13.

137 J.-P. DARMON, *Recueil général...*, *op. cit.*, n° 762, p. 25-26, pl. XIX.

138 ID., *ibid.*, n° 780, p. 35-36, pl. XXV.

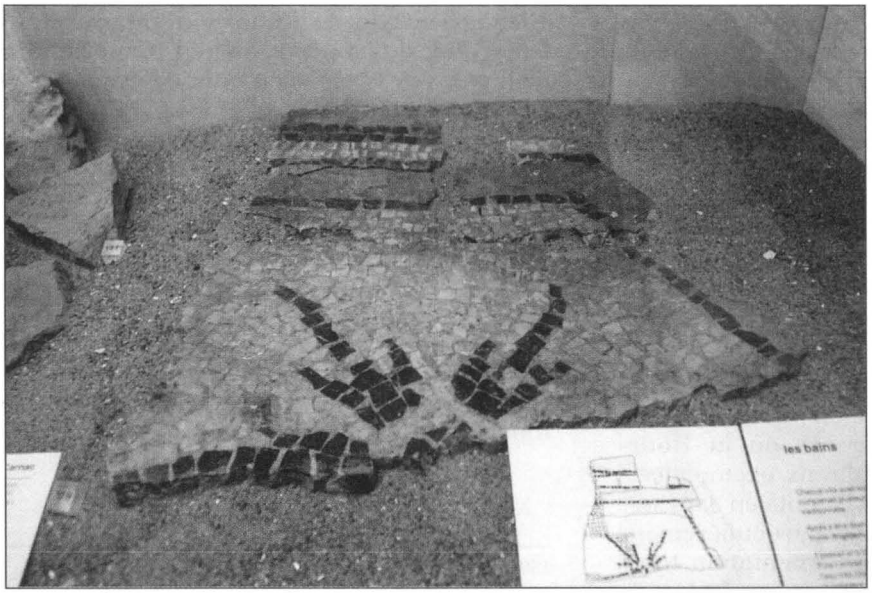

Fig. 19. – Carnac (M.), mosaïque des thermes de *Légenèse* : marbre blanc, marbre noir, marbre vert olive.
Musée de Carnac (M.)

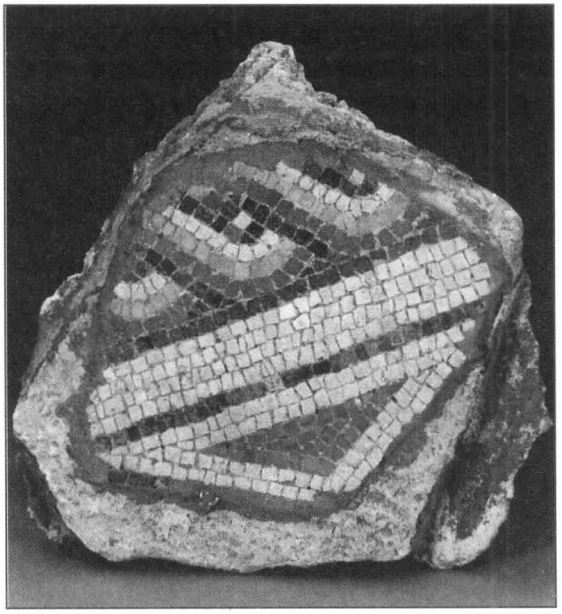

Fig. 20. – Mosaïque découverte à Carhaix (F.).
Cliché Musée départemental breton, Quimper.

Fig. 21. – Mosaïque découverte dans les thermes de Cahors (Lot).
M. LABROUSSE, «Les thermes romains de Cahors», *Gallia*, t. XXI, 1963, p. 220.

Les décors, fragiles, ne permettent pas souvent une analyse des motifs, du style, de la composition, et de la méthode de travail. Peu d'exemples sont disponibles pour étayer notre étude. Cependant, les éléments que nous possédons montrent une décoration thermale abondante et soignée. La technique du décor romain est bien connue et respectée, tandis que les modèles ornementaux romains sont bien intégrés dans notre région.

Cependant, l'Armorique se démarque par l'emploi privilégié de certaines techniques et de supports tel l'usage des enduits peints à coquillages, bien que d'autres régions, comme la Charente ou la Bourgogne, aient livré de nombreux exemplaires. Il en est de même des pavements en *opus sectile* et de l'emploi du stuc, particulièrement bien représentés dans l'ornementation thermale armoricaine. Les plaques sculptées en schiste et plus rarement en calcaire constituent également une spécificité armoricaine. Bien que ce type de décoration soit usité dans l'ensemble du monde romain, l'Armorique se distingue par un grand nombre d'exemplaires (L. Langouët dénombre 53 plaques tous contextes confondus[139]), particularité qu'elle partage avec la Bourgogne et la région de Trèves. Résistant mieux au temps que les enduits peints ou la mosaïque, ces plaques permettent de connaître l'iconographie des décors thermaux. Plusieurs thèmes sont récurrents et se rencontrent également en peinture, en mosaïque ou en *opus sectile* : tel est le cas des boucliers, des étoiles ou des motifs aquatiques, décors communs au monde romain antique.

139 Cf. la cartographie des sites ayant livré des plaques de schiste sculptées : L. Langouët et L. Quesnel, *op. cit.*, 2000, p. 215-237 et L. LANGOUËT et L. QUESNEL, *op. cit.*, 2001, fig. 1, p. 73-77.

Résumé

Les thermes, qu'ils soient privés ou publics, font partie des édifices les mieux ornés. En Armorique romaine, les motifs rencontrés, lorsqu'ils peuvent être reconstitués, trouvent aisément leur comparaison dans le monde romain, et montrent une intégration des modèles ornementaux romains dans la péninsule. Cependant, l'Armorique se démarque par l'usage privilégié de certains matériaux et techniques : l'emploi de plaques sculptées de schiste, de l'enduit à coquillages, de l'*opus sectile* mais également du stuc.

Abstract

Roman bath houses, be they private or public, belong with the best decorated buildings of the Roman world. In Roman Armorica, the patterns used, when they can be reconstituted, show a clear integration into the contemporary fashions of the Roman world. Armorica is however different from other provinces in so far as some materials and techniques were privileged : schist carved plaques, shell-encrusted wall painings, stucco and *opus sectile.*

Diverradur

Ha dezo beza prevez pe get, e-barz ar batisou brava emedo an tiez-kibella. Ez-tre eo kavoud e savaduriou ar Romaned patrom an ornaduriou a ginkle kibelldiou an Arvorig galian-ha-roman, hag e weler penaoz o-deus tud on bro-ni tennet o mad euz ar hinkladuriou-ze. N'eo ket, daoust da ze, heñvel peb tra amañ hag ahont. Arvoriz int o-deus greet implij euz mein glaz plad kizellet, gwiskadou kregin, *opus sectile* hag ive euz stouk.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 2002)

BREST

Une table de pierre curieuse

Collection particulière

La table de granite que nous présentons, et qui est en excellent état de conservation, paraît relativement ancienne. La tradition familiale précise qu'elle fut achetée vers 1930, à une «personne inconnue», et placée dans un jardin, impasse de l'Odet à Quimper, avant de suivre ses propriétaires dans leurs déplacements, à Plomodiern, Plougastel-Daoulas, puis Brest. M. Louis Chauris y voit un «leucogranite à grain fin à deux micas dont un mica blanc (muscovite) en petites paillettes à vif éclat argenté [...] très probablement originaire du sud Finistère, possiblement entre Plogastel-Saint-Germain et Pluguffan (ou peut-être Saint-Évarzec) où les chapelles sont construites en une roche tout à fait semblable. Le pied est en leucogranite de la même famille».

Le plateau de la table, arrondi aux extrémités, mesure 1,91 m sur 0,98 m de large, et 0,11 m d'épaisseur. Les deux faces sont également lisses. L'ornement gravé sur la tranche consiste en un triple filet qui ondule de manière régulière sans être figée. Dans la position actuelle, cela évoque des nuages festonnants... des nuages qui se transformeraient en un flot de trente-deux vaguelettes si on observait le motif dans l'autre sens, le plateau renversé. Il en va de même de l'interprétation de la courte colonne cylindrique qui sert de support. La base telle qu'elle se présente a une allure de chapiteau retourné dont la corbeille circulaire, renflée, soulignée par un astragale, est cantonnée de grasses crossettes

Fig. 1. – Brest, table de jardin en leucogranite.
Cliché Patrick Mahé.

végétales. Mais ce qui, actuellement, est en place de chapiteau, pourrait bien, de son côté, en être un. Ses arêtes incurvées s'apparentent à ce qu'on voit dans la crypte de Saint-Mélar à Lanmeur qui est généralement datée du XI[e] siècle. Une telle parenté donnerait au support une ancienneté équivalente, ce qui paraît peu vraisemblable, le style de notre base-chapiteau se rattachant plutôt au XIII[e] siècle. Mais quand on sait combien le XIX[e] siècle a eu le goût des «néo» en tous genres, il reste délicat de se prononcer sur la date véritable de fabrication de la table.

La publication, avec l'autorisation des propriétaires, de cette rare pièce de mobilier domestique, car il ne s'agit évidemment pas d'une table d'autel, est d'attirer l'attention sur des objets analogues, ornements curieux d'autres jardins qui attendent d'être étudiés.

Yves-Pascal Castel

BREST

Le square Mathon et ses abords

Vieilles pierres et pierres neuves

Les importants aménagements réalisés de 1994 à 2001 entre l'hôtel de ville et le haut de la rue de Siam incitent à scruter la nature et la provenance des pierres mises en œuvre, à diverses époques, dans ce site brestois.

1. Les vestiges exhumés, en 1994, à proximité immédiate du monument aux morts, représentent une portion de la demi-lune érigée en avant des remparts, de part et d'autre de l'avancée de la porte Saint-Louis. Le square Mathon, profondément remanié, s'articule face à ces vestiges.

* Dans le parement vu de l'escarpe, offrant un fruit sensible, le gneiss de Brest, en moellons posés à plat, assez régulièrement assisés, de dimension variée (d'une vingtaine de cm à plus de 80 cm), présente une teinte allant du gris-bleu au brunâtre. Cette dernière coloration, due à l'oxydation des minéraux ferrifères, trahit une altération météorique antérieure à l'utilisation. Affleurant largement dans la région brestoise, le gneiss a ici, selon toute probabilité, une origine assez proximale.

* Les entourages, verticaux, de la porte sont en pierres de taille façonnées dans un granite à grain moyen, à deux micas et parfois un peu de tourmaline, en provenance de Plouarzel et plus précisément, semble-t-il, de l'île Ségal ou de ses abords.

* Les bordures latérales du passage, en épaisses dalles horizontales, sont taillées dans le granite de l'Aber-Ildut, caractérisé par ses gros feldspaths roses. Les deux belles gargouilles, disposées symétriquement, du côté de la contrescarpe, sont façonnées dans le même granite.

* Enfin le pavage central, en éléments à section rectangulaire, est en microgranite de l'île Longue (en rade de Brest), naguère dénommé «porphyre». Dans le pavage, à présent restauré, apparaissent également quelques éléments en microgranite, à grain très fin, de Rostellec (près de l'île Longue), et même un peu de kersanton – sans que l'on puisse assurer si ces deux roches ont été retrouvées sur place ou récupérées ailleurs.

2. La tablette de la murette limitrophe du square Mathon, tant à droite qu'à gauche – antérieure aux récents travaux – est en granite du Huelgoat, couronnant des assises en granite de Dinan.

3. La place de la Liberté est bordée au nord-est par l'hôtel de ville et latéralement par de grands immeubles ; une pierre scellée dans le soubassement de la mairie porte la date du 10 mai 1958. Deux roches différentes ont été utilisées après la guerre : le granite du massif de Dinan – type Le Hinglé – à grain

Fig. 2. – Brest, détail des vestiges de la demi-lune (avancée de la porte Saint-Louis) peu après leur exhumation.
À droite, moellons en gneiss de Brest ; au centre, montant vertical de l'entrée en granite type île Ségal ; en bas, au centre, bordure en granite de l'Aber-Ildut ; à gauche, pavés en microgranite de l'île Longue.
Cliché L. Chauris, 6 mars 1995.

Fig. 3. – Brest, accès à l'ancienne avancée de la porte Saint-Louis, après les travaux de restauration.
Au premier plan, pavés en microgranites de l'île Longue et de Rostellec, rarement en kersanton. Bordures latérales en granite de l'Aber-Ildut. Au fond, à droite, un immeuble, en granite de Dinan ; à gauche, la partie inférieure du monument aux morts, également en granite de Dinan (12 octobre 2001).
Cliché L. Chauris.

grossier, gris-clair, à légère nuance bleutée, observé à la base de la mairie et surtout dans les piliers de la plupart des immeubles ; le granite du massif du Huelgoat – aux innombrables cristaux de cordiérite gris-noirâtre – dans quelques piliers, au sud-est de l'hôtel de ville. Par contre, les trottoirs latéraux récents sont en granite grisâtre du Tarn.

4. Les dallages (1995) tapissant la zone basse de la place sont également en granite du Tarn, en alternance, mais uniquement dans la partie médiane, avec le granite bleu de Lanhélin en Ille-et-Vilaine. Les pavages latéraux sont en granite rose pâle, à gros grain, d'Espagne. Les huit escaliers (quatre de chaque côté), permettant l'accès au fond de la place, sont façonnés en superbes éléments dans le granite du Tarn. Le passage souterrain assurant la communication avec le square Mathon est tapissé par la même roche.

5. L'esplanade du Général-Leclerc s'étend face au monument aux morts. Les parements vus de cette stèle élancée sont en granite de Dinan ; il en est de même pour les marches des escaliers latéraux. Les petits pavés pourraient provenir du massif granitique de Fougères en Ille-et-Vilaine (?). Des aménagements récents ont fait à nouveau appel au granite de Dinan, extrait, semble-t-il, de la carrière Rioche, remise en exploitation au Hinglé-les-Granits.

6. L'extrémité de la rue de Siam, remodelée en 2001, a fait appel à d'épaisses dalles (8 cm) en granite gris clair du Tarn, sciées et flammées, localement associé au granite bleu de Lanhélin. Les sombres petits pavés, emplacés devant la poste, viennent de Chine ; les plaques, recouvertes d'eau, en gabbro noir, à grain fin, du Zimbabwe...

7. Deux ensembles monumentaux, érigés à proximité, méritent également d'être évoqués ici : la poste, reconstruite après la guerre, est en granite de Plaintel (Côtes-d'Armor) ; le «Quartz», plus récent, a fait appel, pour ses revêtements verticaux, au clair granite de Bignan (Morbihan), pour ses dallages, et les plots du trottoir latéral au granite dénommé «Gris celtique», extrait près de Plounévez-Quintin (Côtes-d'Armor), facilement identifiable par ses énormes feldspaths blanchâtres. Par ailleurs, la plaque rappelant le jumelage Brest-Plymouth, plus ou moins masquée par la végétation, apposée près du «Quartz» – en face du square Mathon – a été polie dans le granite du Traouieros en Ploumanac'h, immédiatement reconnaissable par la présence de ses feldspaths rouges et verts.

Ces annotations pétrographiques appellent quelques remarques.

* Aucun des matériaux utilisés dans le passé, pour la demi-lune, n'a été recherché dans le secteur envisagé, pour les aménagements de l'après-guerre. Si l'absence du gneiss de Brest, de façonnement difficile et de qualité médiocre, s'explique aisément, on comprend plus difficilement l'abandon du superbe granite de l'Aber-Ildut, pourtant employé si longtemps à Brest. [Lors de la reconstruction, son impact est resté limité : soubassement de la trésorerie générale (1954) square Marc-Sangnier...].

* L'appel au granite du Huelgoat après la guerre s'interprète facilement par des raisons de qualité et de proximité ; cette belle pierre avait d'ailleurs été largement utilisée, peu avant la guerre, pour l'édification de l'École navale à Saint-Pierre-Quilbignon. [Lors de la reconstruction, elle a été également très recherchée : piliers d'immeubles rue de Siam, Banque de France, caisse d'épargne centrale, palais de justice (1951)...].

* Le cas de l'emploi, si généralisé à Brest après le conflit, du granite de Dinan, paraît reposer sur la raison suivante. Dès le lendemain de la Libération, l'activité extractive prenait ici un vif essor, facilité par les travaux d'infrastructures exécutés par les Allemands, en particulier en vue de l'édification de la base sous-marine à Lorient. Les installations, modernisées, laissées intactes lors de

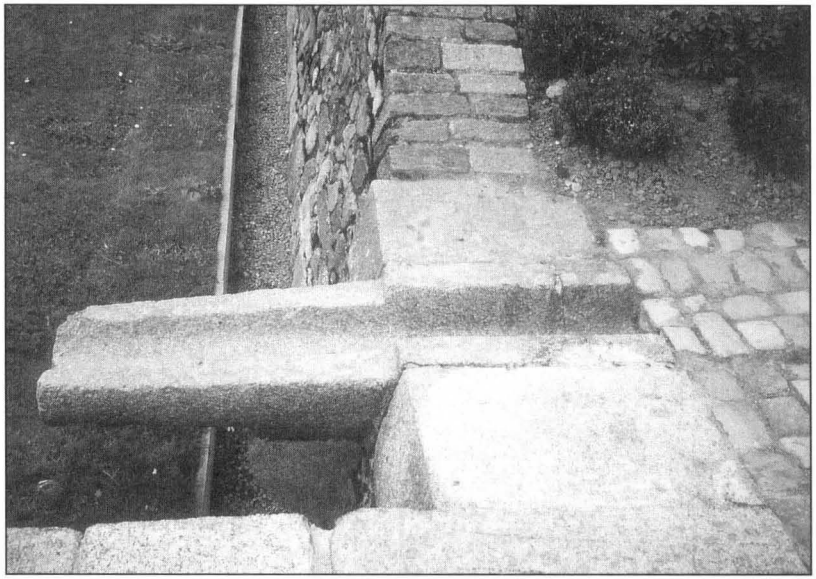

Fig. 4. – Brest, gargouille en bordure de la contrescarpe.
Granite à gros feldspaths roses de l'Aber-Ildut.
Cliché L. Chauris, 11 mai 2002.

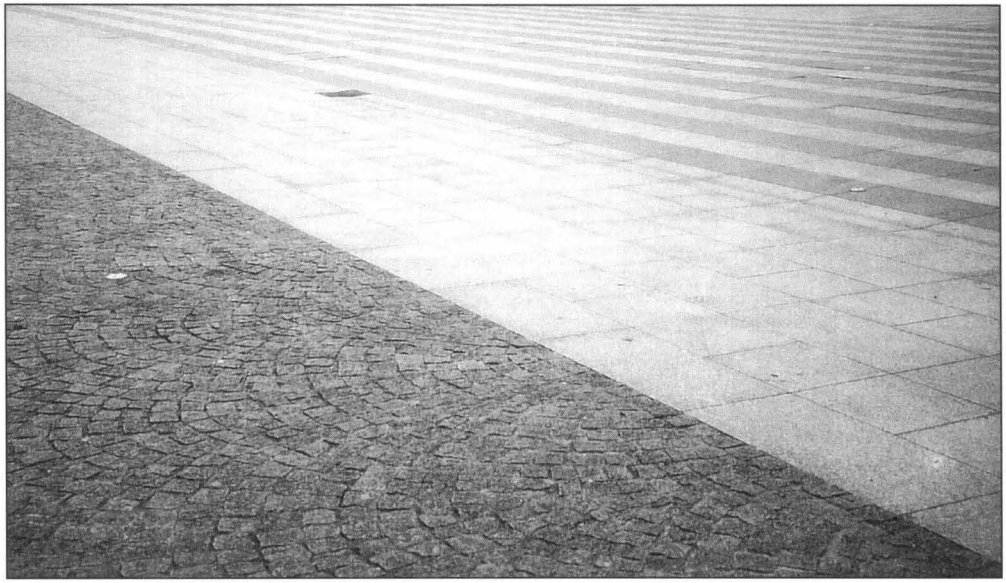

Fig. 5. – Brest, zone basse de la place de la Liberté.
Dans la partie médiane (en haut, à droite), bandes alternées en granite gris du Tarn et en granite bleu de Lanhélin. Latéralement, dallage en granite du Tarn seul, puis pavage en granite rose d'Espagne (en bas, à gauche).
Cliché L. Chauris, 11 mai 2002.

Fig. 6. – Brest, dalles en granite du Tarn (et localement en granite de Lanhélin).
Dalles entreposées avant leur mise en place vers le haut de la rue de Siam.
Cliché L. Chauris, 15 mai 2001.

Fig. 7. – Brest, place de la Liberté, escaliers en granite du Tarn.
Cliché L. Chauris, 11 mai 2002.

la percée des Alliés, devaient permettre une reprise très rapide du travail.

* L'impact impressionnant pris récemment par le granite du Tarn est dû sans doute à son prix de revient relativement moins élevé que celui d'autres granites un peu comparables ; il suffit, pour s'en assurer, de constater son emprise actuelle dans les cimetières bretons...

* On peut néanmoins regretter qu'un si large appel ait été fait récemment à Brest, à cette roche extraite dans le sud du Massif central, alors qu'en Bretagne, deux granites au moins eussent parfaitement convenu – en mieux même – à cet usage : le Huelgoat, aujourd'hui exploité en grand dans la carrière de Roz-Perez ; le «Gris celtique», extrait dans le massif de Quintin. Pour juger de la beauté de ces deux roches, il suffit d'observer, respectivement, le dallage de la nouvelle faculté de droit et le dallage du «Quartz». Le granite rose-rougeâtre de La Clarté à Ploumanac'h (Côtes-d'Armor) aurait pu remplacer le granite rose d'Espagne pour la confection des petits pavés. Quant à l'utilisation des pierres de Chine et du Zimbabwe..., elle laisse quelque peu rêveur.

* Dans des limites spatiales restreintes, le site brestois envisagé ici sous son aspect pétrographique, revêt un polylithisme assez remarquable, puisque, au total, une quinzaine de roches différentes y ont été utilisées. Aux pierres extraites naguère à moins de 25 kilomètres au maximum de Brest, ont fait place, ultérieurement, d'autres pierres bretonnes singulièrement plus distales : Huelgoat, Plaintel, Dinan..., puis Gris celtique et granite de Bignan ; mais voici que tout récemment, le granite breton de Lanhélin s'est trouvé presque submergé au milieu de l'envahissant granite du Tarn, tandis qu'appel était fait, aussi, à l'Espagne, à l'Asie et à l'Afrique. Dans ses pierres, Brest reflète déjà les effets de la mondialisation.

Louis Chauris

BRETAGNE

L'hermine de Pierre de Dreux

Contrairement aux assertions des chroniqueurs bretons du bas Moyen Âge, c'est le duc Pierre de Dreux (1213-1237) qui fait entrer l'hermine héraldique en Bretagne, en l'utilisant comme brisure de cadet du blason paternel. On sait aussi que, pour des raisons politiques et symboliques, Jean III (1312-1341) décide, dans la deuxième décennie du XIV[e] siècle, d'abandonner l'échiquier de Dreux dans certaines occasions pour ne retenir que les hermines, et que les Montforts entérinent définitivement ce choix. L'hermine «au naturel», c'est-à-dire représentée sous la forme de l'animal, est chronologiquement assez tardive, et elle est associée à la petite monnaie de l'époque de Jean IV (1364-1399)[1], bien qu'elle figure aussi sur le collier de l'ordre du même nom (1381) et sur le signet de Jean IV (1385-1387)[2]. Tout porte donc à croire qu'elle est adoptée au début des années 1380. Elle apparaît ensuite sous les règnes de tous ses successeurs sans exception[3], mais aussi sur les pièces frappées en Bretagne par Louis XII et Fran-

Fig. 8. – Double denier de Nantes du duc Pierre II (1450-1457).

1 Yannick JÉZÉQUEL, *Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne, X[e] au XV[e] siècle*, Paris, 1998, n[os] 293-295.

2 Christian DE MÉRINDOL, «Emblématique et thématique de la maison de Bretagne», *1491, Bretagne, terre d'Europe*, Brest-Quimper, 1992, p. 265-294 (p. 271).

3 Ce sont même les seules monnaies que l'on connaisse de Pierre II (1450-1457) et d'Arthur III (1457-1458), Y. JÉZÉQUEL, *op. cit.*, n[os] 406-412.

çois I[er][4]. Or il est possible qu'il y ait un exemple de datation haute sur la plaque tombale de Pierre de Dreux. Rappelons qu'en 1237, Pierre de Dreux est contraint d'abdiquer le pouvoir entre les mains de son fils Jean le Roux, à la suite de ses rébellions contre le pouvoir royal. Il devient alors Pierre de Braine, du nom de la seigneurie de l'Aisne qui le fait vivre, participe à deux croisades et meurt en 1250 en Méditerranée, au retour de Terre sainte. Ses restes sont inhumés dans l'abbaye Saint-Yved de Braine, où l'on pouvait voir sa plaque funéraire en cuivre jusqu'à sa disparition, sous la Révolution. Elle n'est désormais connue que par un dessin de la collection Gaignères[5]. Contrairement aux habitudes, les pieds du duc ne reposent pas sur un lion, symbole de royauté et de bravoure, mais sur ce qui ressemble à un chien[6], symbole de fidélité traditionnellement réservé aux femmes. Or, si l'on en croit ses volte-face vis-à-vis du pouvoir royal entre 1226 et 1234, cette qualité ne semble pas être la première de celles du prince breton. Nous proposons donc une nouvelle interprétation du dessin, tout en sachant que, comme l'original a disparu, il sera difficile de la confirmer. L'animal pourrait en fait être la première figuration que l'on peut rattacher à la Bretagne d'une hermine au naturel. Il est tout en finesse, montre une longue queue, et peut aussi bien passer pour un basset que pour une hermine dont le dessin effacé aurait été mal compris par le dessinateur du XVII[e] siècle. Il s'agirait alors de la première figuration «au naturel» du symbole héraldique. La confusion hermine/chien est par ailleurs connue dès le Moyen Âge, et on parle du «loup» de Bretagne pour qualifier la petite monnaie ducale[7].

Fig. 9. – La plaque tombale de Pierre Mauclerc (1213-1237).
Gravure de l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau, d'après Gaignères.

Yves Coativy

4 Jean DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, Paris, 1999, 2[e] éd., n[os] 688 et 874.

5 Marie-Hélène SANTROT, *Entre France et Angleterre, le duché de Bretagne. Essai d'iconographie des ducs de Bretagne*, Nantes, 1988, p. 21-23.

6 M[me] Santrot y voit un lévrier, avec un point d'interrogation.

7 Information de Marc Bompaire, que je remercie. Une amie, voyant ces deniers, parlait quant à elle de *teckel*...

CORAY (et LEUHAN)

Édifices religieux

Marqueur minéralogique et provenance des pierres de construction

En Cornouaille finistérienne affleurent de nombreux granites de teinte claire, souvent riches en mica blanc (muscovite), naguère dénommés «granulites» et, maintenant, «leucogranites». Par suite de leur composition assez semblable en première approximation, il s'avère souvent difficile, en l'absence de données archivistiques, de déterminer leur provenance précise dans les édifices religieux. Toutefois, dans quelques cas, la présence d'un minéral peu commun, absent le plus souvent ailleurs, permet de les caractériser dans leurs affleurements et, en conséquence, de les reconnaître, sans ambiguïté, dans les monuments. Cette espèce minérale joue alors le rôle de «marqueur» pour l'historien familiarisé avec la géologie régionale.

Un excellent exemple d'une telle singularité est fourni par le **pointement granitique du Menez-Goaillou (ou Gouaillou)** qui forme une petite coupole de contour ovoïde (1 000 m sur 750 m), intrusive dans des schistes plus tendres, érodés, à environ 3,5 km au nord de Coray. Si sa composition d'ensemble est comparable à celle de bien d'autres granites régionaux, elle s'en distingue néanmoins, immédiatement, par l'apparition fréquente, d'innombrables petites taches rouillées qui lui confèrent un aspect extrêmement original. Ces taches proviennent de l'altération météorique d'un minéral, généralement assez rare, le mispickel (arsénio-sulfure de fer) mais ici surabondant.

Par suite dans son isolement au milieu d'un terroir schisteux, peu apte à livrer de bonnes pierres, et de sa structure en dalles régulièrement inclinées vers ses bordures – permettant d'obtenir aisément moellons plats et pierres de taille – le petit massif granitique du Menez-Goaillou a été très exploité dans le passé, de manière artisanale. Au cours de nos recherches sur le terrain, seize anciennes carrières ont été mises en évidence[8] (fig. 11).

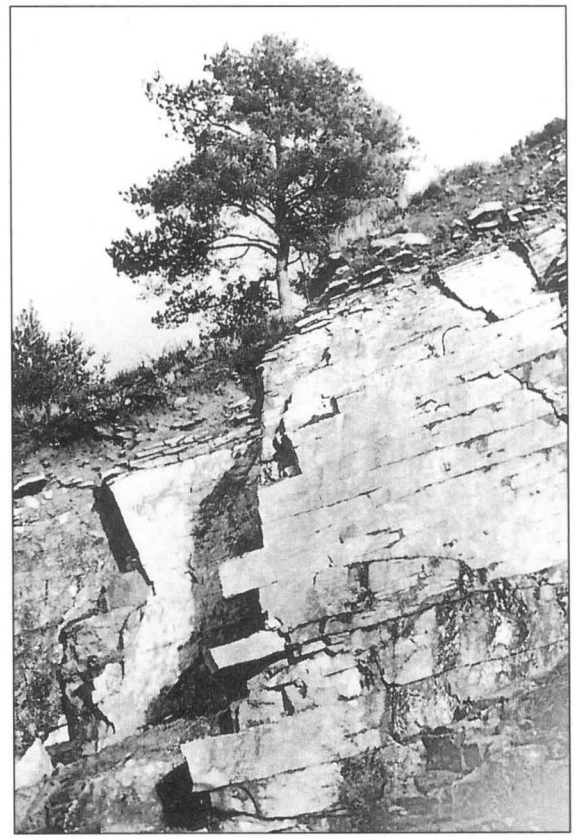

Fig. 10. – Au Menez-Goaillou vers les années 1960.
La structure en dalles du granite facilite l'obtention de moellons plats et de longues pierres de taille.
Cliché Louis Chauris.

[8] L. CHAURIS et F. LE BAIL, «Le massif de granulite du Menez Gouaillou en Coray (Finistère), *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, n^lle^ série, fasc. 1, 1959, p. 1-17. – L. CHAURIS, «Les minéralisations pneumatolytiques du Massif armoricain», *Mémoires du Bureau de recherche géologique et minéralogique*, n° 31, 1965, 220 p.

Fig. 11. – Pointement granitique du Menez-Goaillou, localisation des anciennes carrières.

1. Limite granite (en pointillé)-schiste (en blanc). 2. Pendage des bancs de granite. 3. Filon de pegmatite à mica palmé. 4. Filon de quartz (seuls quelques-uns ont été figurés).

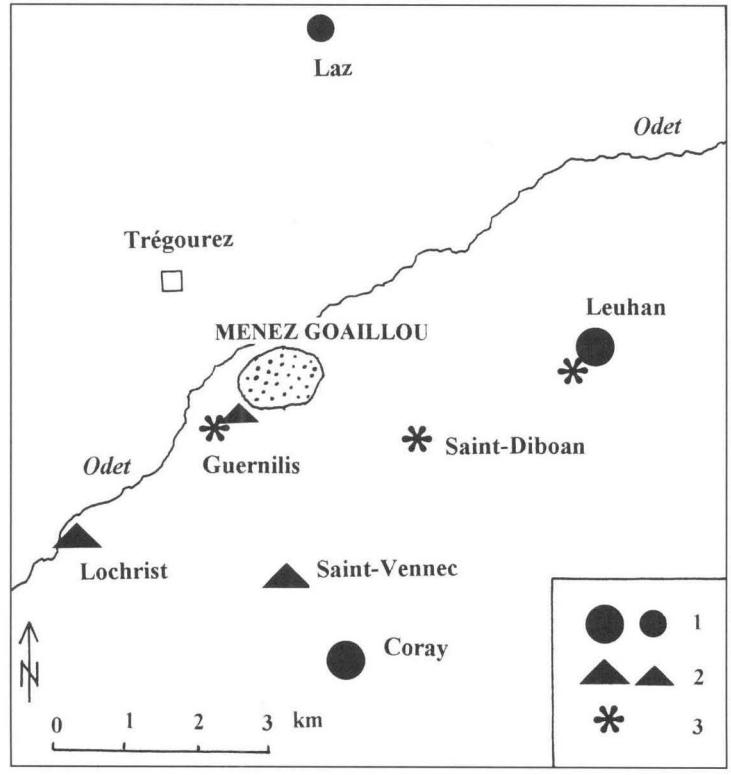

Fig. 12. – Quelques exemples d'emploi du granite du Menez-Goaillou dans les édifices religieux.

Église (1), chapelle (2), calvaire (3) [La dimension du symbole souligne l'importance relative de la roche. Seuls les cas cités dans le texte sont figurés]. Enquêtes inachevées !

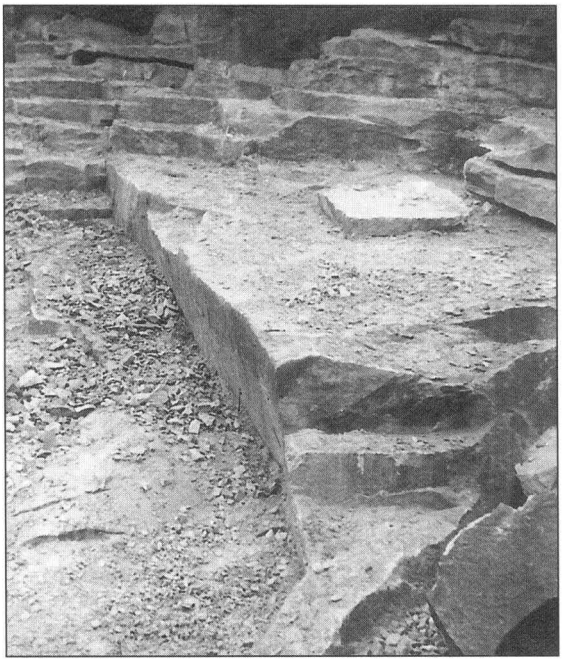

Fig. 13. – Vue partielle d'une des carrières du Menez-Goaillou, en 1956.
Dégagement, en cours, d'une épaisse dalle, offrant la possibilité de façonner plusieurs pierres de taille.
Cliché Louis Chauris.

Il importe de noter que les inclusions de mispickel (souvent entièrement disparu) entourées d'une auréole rouillée de décomposition, qui constellent si fréquemment le granite, n'ont toutefois pas été observées partout dans une même carrière, ni dans toutes les carrières. Aussi ne doit-on pas s'étonner de constater que dans les édifices religieux examinés, un certain nombre de pierres ne montrent pas les fameuses taches. Mais, dans ce cas, leur association étroite avec le faciès à taches plaide évidemment pour une même provenance.

Comme on pouvait s'y attendre, **l'église paroissiale de Coray** a fait appel – au moins pour partie – au leucogranite du Menez-Goaillou. L'édifice, en mauvais état, selon le rapport de l'architecte Boyer en date du 17 octobre 1891[9], a été reconstruit en 1895 par l'entrepreneur Canivet, de Coray. Toutefois, la partie inférieure du clocher-porche (1705 et 1707) a été conservée. La présence dans ces éléments anciens du granite à

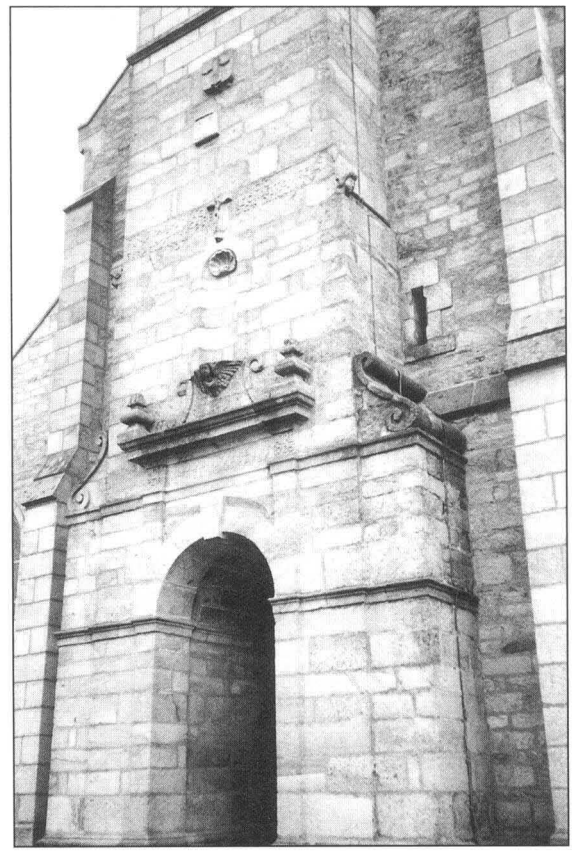

Fig. 14. – Coray, base du clocher-porche (début du XVIII[e] siècle) de l'église.
Large appel au granite du Menez-Goaillou.
Cliché Louis Chauris.

[9] Arch. dép. Finistère, 1 V 321.

taches rouillées établit que le Menez-Goaillou était déjà en exploitation au début du XVIII[e] siècle. Les documents archivistiques consultés ne donnent pas de précision sur l'origine des pierres nécessitées pour la reconstruction. Le cahier des charges se borne à stipuler que «les matériaux seront de la meilleure qualité possible, que l'on pourra se procurer dans le pays[9]». Cependant, les observations effectuées sur les parties reconstruites (élévation méridionale, tant pour les pierres de taille du soubassement que pour les longs moellons ; sacristie...) attestent que le granite du Goaillou a été à nouveau largement recherché (avec un autre granite, de provenance à ce jour imprécisée). Ainsi, à près de deux siècles d'intervalle (début du XVIII[e] siècle-extrême fin du XIX[e] siècle), la pierre du Menez-Goaillou a été mise en œuvre pour un même édifice.

Plusieurs chapelles méritent de retenir aussi l'attention[10].

La chapelle de Guernilis, en Coray, érigée à proximité du Menez-Goaillou, est datée du XVIII[e] siècle (millésime 1749 au pignon). Elle a utilisé, au moins partiellement, le granite tout proche, employé aussi dans le soubassement du calvaire (1761) dressé dans le placitre.

La pittoresque **chapelle de Lochrist** (1601) – dont les ruines sont aujourd'hui soigneusement sauvegardées – offre un excellent exemple d'utilisation de la pierre du Goaillou, tant dans la façade du clocher que dans l'élévation méridionale et dans des ouvertures... Les schistes locaux sont utilisés en moellons. Malgré la proximité du massif granitique de Langolen, le granite du Menez-Goaillou, plus distal, a été ici largement employé. Peut-être faut-il attribuer ce fait à une simple raison de préférence paroissiale, la chapelle étant en Coray, comme le Goaillou ou, plus prosaïquement, à la qualité de la pierre dudit pointement.

La **chapelle Saint-Vinoc** (dite aussi Saint-Vennec), également en Coray, à présent ruiniforme, a subi les tristes effets du vandalisme. Le granite du Goaillou a été utilisé en pierre de taille.

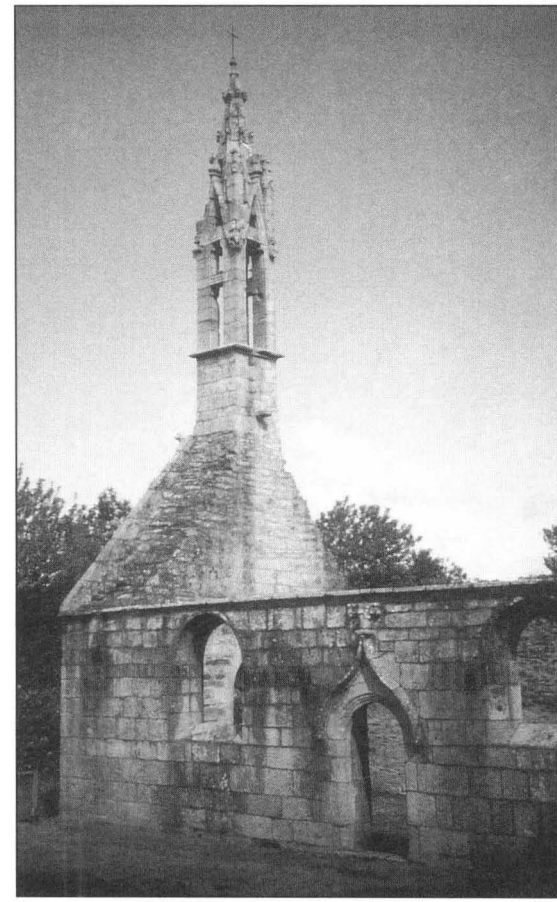

Fig. 15. – Coray, chapelle en ruine de Lochrist.
Cliché Louis Chauris.

[10] R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. Voir aussi le *Bulletin de la Commission diocésaine d'histoire et d'archéologie*, VII[e] année, 1907, p. 34-40 (Coray), ainsi que le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, XX[e] année, 1920, p. 142-146 (Leuhan).

La densité du tapis de lichens sur les élévations de la chapelle **Saint-Diboan** en Leuhan, est telle que les observations pétrographiques précises s'avèrent actuellement irréalisables. On notera toutefois que le haut fût à section octogonale du calvaire tout proche (1675) a été façonné dans le granite du Goaillou, dont l'aptitude à la taille est ainsi soulignée.

À **Leuhan**, la majeure partie de l'église paroissiale remonte au XVI[e] siècle. Toutefois, le porche ouest porte la date de 1770 ; le clocher est également du XVIII[e] siècle[10]. Le granite du Menez-Goaillou occupe ici une grande place, tant dans les parties anciennes (élévation méridionale ; porche sud avec son dallage...) que dans les parties plus récentes (porche occidental...). Dans l'état actuel des recherches, cet édifice représente à la fois l'utilisation la plus ancienne et l'une des plus importantes de la pierre du Goaillou ; mieux, son emploi s'y manifeste à deux périodes différentes (XVI[e] et XVIII[e] siècles). Toutefois, le chevet – outre ce même granite – montre aussi une aplite[11] hololeucocrate, identique à la belle roche blanche exploitée naguère au sud de Scaër. Ce matériau, en grands éléments assisés, alterne régulièrement avec des moellons plats de schiste gris-bleuté, de provenance locale probable. Du fait de ce bichromisme accusé, le choix délibéré de polylithisme induit un effet esthétique du plus heureux effet, assez rare dans les édifices religieux du Finistère pour être souligné. Près de l'église, le soubassement circulaire du calvaire (XVI[e] siècle) est, au moins en partie, en granite du Goaillou.

À **Laz**, les observations pétrographiques sur l'église paroissiale sont assez difficiles ; toutefois, dans l'état actuel des recherches, il semblerait que le granite du Menez-Goaillou soit peu répandu[12].

---

11 Granite à grain très fin.

12 Dans cette courte note, seuls les édifices religieux ont été envisagés, mais l'impact de la pierre du Goaillou se retrouve aussi dans les constructions civiles tant anciennes que récentes (en particulier dans l'habitat), non seulement à Coray mais aussi à Trégourez, Leuhan...

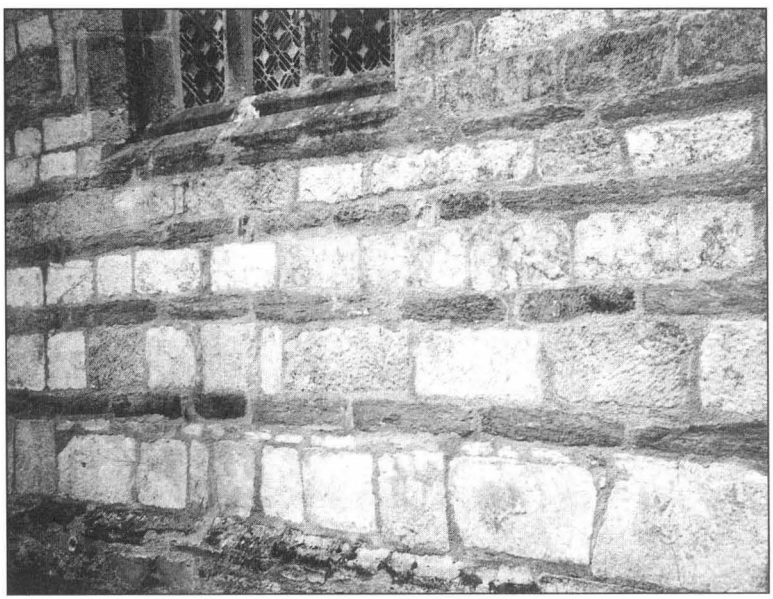

Fig. 16. – Leuhan, chevet de l'église.
Assises alternées en claire aplite de Scaër, associée au granite du Goaillou, et en sombres moellons schisteux (de provenance locale probable), induisant un heureux bichromisme.
Cliché Louis Chauris.

Ces brèves annotations sur l'emploi dans les édifices religieux du granite du Menez Goaillou permettent de formuler quelques remarques de portée générale.

Son utilisation s'est étalée sur plusieurs siècles : XVI^e^ et XVIII^e^ à Leuhan ; début du XVIII^e^ et fin du XIX^e^ à Coray ; commencement du XVII^e^ siècle à Lochrist ; milieu du XVIII^e^ siècle à Guernilis.

Sa diffusion est restée toutefois limitée dans l'espace. À vol d'oiseau, à l'ouest et au sud-ouest, Guernilis est à moins de 200 mètres, Lochrist à 3 km ; au sud, Saint-Vinoc, à moins de 2,5 km ; l'église paroissiale de Coray, à moins de 3,5 km ; à l'est, l'église de Leuhan, à 4 km ; au nord, Laz, à 4,5 km. Ces limites spatiales étroites sont dues essentiellement à la forte emprise des massifs granitiques – beaucoup plus étendus et activement exploités dans le passé – qui cernent le Menez-Goaillou, tant à l'ouest (Langolen) qu'au sud (Tourch et surtout Scaër) et à l'est (Langonnet). L'association, dans l'église paroissiale de Leuhan, du granite de Scaër au granite du Goaillou est un exemple d'infiltration distale dans le halo de diffusion de cette dernière pierre nettement plus proximale.

Au total, sa répartition constitue un cas exemplaire d'impact local présenté par une roche identifiée sans ambiguïté à la faveur d'un habitus minéralogique exceptionnel[13].

Louis Chauris

DOUARNENEZ

Île Tristan

Une monnaie et un poids monétaire

M. Josick Peuziat nous a communiqué deux documents métalliques découverts sur l'île Tristan en 2001. Il s'agit d'un double tournois de Henri IV frappé vers 159(5 ?). La grande usure de la pièce ne permet pas d'être catégorique quant à la date exacte, et il en va de même pour l'atelier monétaire, peut-être Rennes, mais le différent d'atelier (en l'occurrence un 9) n'est pas très clair.

L'autre objet est un poids monétaire anépigraphe et uniface de 4,25 g. On y voit le profil à droite d'un roi portant la couronne fermée et peut-être un col de fourrure.

Yves Coativy

LA FEUILLÉE

La pierre tombale d'un commandeur de La Feuillée à Malte

Dans son ouvrage sur *Les Templiers et Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dits Chevaliers de Malte en Bretagne*[14], le chanoine Guillotin de Corson consacre un chapitre à la commanderie de La Feuillée[15] et dresse la liste des commandeurs qui ont été portés à sa tête au fil des siècles, de Pierre de Keramborgne (1438) jusqu'à Alexandre Louis Hugues de Freslon de la Freslonnière (1789).

Pour chacun des commandeurs, il donne la description de ses armoiries et la date approximative de son entrée en possession de la commanderie. Par contre pour

13 Le pointement granitique du Menez-Kergus, au sud-ouest de Gourin, peut présenter localement des taches rouillées (cf. *supra*, note 8, L. CHAURIS et F. LE BAIL, art. cité), mais par suite de son éloignement du Menez-Goaillou et de la rareté des carrières, son impact dans la zone d'influence de ce dernier massif reste nulle.

14 Première édition à Nantes, Durance, 1902 ; réimpression à Marseille, Laffitte Reprints, 1976.

15 Chapitre premier, p. 3-55.

Marbeuf, il reste très imprécis et note seulement :

«N..... de Marbœuf

«Armes : *D'azur à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas.*

«Il remplaça vers 1744 le commandeur qui précède, mais nous ignorons s'il était Bernardin de Marbœuf reçu Chevalier de Malte en 1711 et plus tard grand prieur de Champagne, ou Charles de Marbœuf reçu chevalier en 1724[16].»

Lors de notre voyage dans l'île de Malte en juin 2000, nous avons eu la chance de trouver sa pierre tombale dans la co-cathédrale Saint-Jean, ex-église conventuelle des chevaliers de Malte à La Valette, capitale de l'île. Son sol est constitué de trois cent soixante-quinze pierres tombales, qui sont autant d'hommages rendus à des membres les plus haut placés de l'ordre et à quelques personnages renommés qui se sont particulièrement distingués au service de l'ordre. Constituées de marquetterie de marbre, elles comportent chacune une épigraphe à la gloire du défunt, ainsi que son blason héraldique et des symboles. Elles sont répertoriées et le plan en est donné dans l'ouvrage de Dominique Cutajar, *Histoire et œuvres d'art de l'église Saint-Jean, La Valette, Malte*, Arte Nuova International Ltd et Joseph Bartolo éditeurs, 1999. Celle de Marbeuf est placée dans la nef centrale, devant le maître-autel et en bordure de la nef latérale droite. Elle porte le numéro 226.

Sa pierre tombale comporte son blason : *d'azur à deux épées d'argent garnies d'or et passées en sautoir, les pointes en bas* ; l'épitaphe est rédigée en latin ; les symboles sont un crâne et deux tibias.

L'épitaphe a été rédigée par son neveu, commandeur frère Bernardin de Marbeuf.

Fig. 17. – La Valette (Malte), co-cathédrale Saint-Jean, pierre tombale de Robert René de Marbeuf, 1743.
Cliché F. et M. Verger.

[16] P. 53-54.

D.O.M.
FR. RENATO ROBERTO DE MARBEUF
PRÆCLARIS ORTO NATALIBUS KAL. FEB. 1673.
MAGNI PRIORATUS AQUITANIAÆ
ET VEN. LINGUÆ FRANCIÆ EQUITI HIEROSOLIMITANO
PRIMUM COMMENDÆ DE MAULEON,
PRO QUA DEIN AB. EM. REGNANTE M.M. EMANUELE PINTO,
CENSU DE LA FEUILLEE DONATO,
DE SACRA MILITIA OPTIMEMERITO,
OMNIBUS FERE MUNERIBUS PERFUNCTO,
ET CRURE GLORIOSE AMISSO
QUI
IN MAGNI HOSPITALARIJ DIGNITATEM EVECTUS,
HOSPITALITATIS MERITIS ESSET LARGISS. CUMULATUS
NISI INVIDA MORS 17 JULIJ AN A. P. V. 1743 RAPUISSET
COMMEND. FR. BERNARDINUS DE MARBEUF
PATRUO MERITISSIMO EX ANIMO MOERENS
P.

(Traduction[17])
À Dieu très bon très grand
[À la mémoire] du frère René Robert de Marbeuf
Né d'une famille illustre aux calendes de février 1673[18]
Chevalier de Jérusalem, [membre] du grand prieuré d'Aquitaine
Et de la vénérable langue de France
Gratifié d'abord du cens[19] *de la commanderie de Mauléon,*
Puis, à la place de celle-ci, par l'éminent Grand-Maître Emmanuel Pinto, régnant
Du cens de La Feuillée,
[chevalier] qui a très bien mérité de la milice sacrée,
ayant rempli presque toutes les fonctions
et perdu glorieusement une jambe
[cet homme] qui,
élevé à la dignité de Grand Hospitalier,
aurait été amplement comblé des mérites de l'Hospitalité
si la mort envieuse ne l'avait enlevé le 17 juillet de l'an 1743 après l'Incarnation

Le commandeur frère Bernardin de Marbeuf
[à la mémoire] de son oncle si plein de mérites, avec une affliction sincère
a apposé [cette plaque].

[17] La traduction est due à M. Fernand Chauvière, professeur agrégé, que nous tenons à remercier.

[18] 1er février 1673.

[19] C'est-à-dire des redevances.

Cette épitaphe permet de préciser les indications donnée par Guillotin de Corson concernant N... de Marbeuf, commandeur de La Feuillée :

– son prénom : René Robert ;

– ses dates de naissance et de décès : 1er février 1673 - 17 juillet 1743 ;

– la mention de sa gratification du cens de La Feuillée par le Grand-Maître Pinto de Fonseca, dont on sait qu'il régna sur l'ordre de 1741 à 1773. Marbeuf ne fut donc commandeur de La Feuillée que pour une courte période : au mieux de 1741 à 1743, et non à partir de 1744, selon Guillotin de Corson ;

– les liens de famille entre Bernardin de Marbeuf, cité aussi par Guillotin de Corson, et Robert René de Marbeuf : le premier était le neveu du second.

Fernande et Maurice Verger[20]

LE FOLGOËT

L'ancienne paroisse de Guiquelleau-Élestrec

Le terme d'église accordé à Saint-Vellé[21], au hameau de Guiquelleau, un peu perdu, à l'écart des routes, dans la campagne du Folgoët, évoque une paroisse bretonne primitive située au sud de la paroisse de Guissény, elle aussi primitive. Le second nom d'Élestrec, sous lequel la paroisse était aussi connue par le passé, signifiant «le lieu aux iris des marais», se justifie vu la proximité d'une zone marécageuse humide. Élestrec se retrouve dans le toponyme de Kergolestroc, ancien Kergoff-Élestrec, ainsi nommé pour le distinguer de Kergoff, un village tout proche situé sur la commune de Kernouès.

Au XVIe siècle se rencontrent en alternance ces deux noms : Élestrec en 1505 et en 1536, Guiquelleau en 1524, le premier, profane, en accord avec le paysage, le second, religieux, en rapport avec saint Vellé. Voilà une double qualification qui n'a pas manqué pas de semer une certaine confusion chez les historiens locaux. Ceux-ci évoquent ainsi, comme première église de la paroisse d'Élestrec, un édifice dédié à saint Jacut, frère de saint Guénolé, qui se dressait, selon une tradition difficile à vérifier, au village de «Saint-Jégu», on l'on évoque volontiers un Coz-Iliz («la vieille église»)[22]. Ici, une parcelle de terre labourable, assortie du n° 60 au cadastre de 1814, s'appelle Goz-Illoz (*sic*). Elle est voisine de «la tombe de Jean Le Foll», un vocable sous lequel se devine Salaün ar Foll, le dévôt de la Vierge Marie[23]. Aujourd'hui, le secteur étant occupé par des lotissements, il n'est guère facile de repérer les traces, s'il en existe, de cette église disparue. En l'absence de précisions, il se pourrait que Coz-Iliz désigne une de ces ruines antiques gallo-romaines qu'ailleurs les gens dénomment volontiers du même nom sans qu'il soit question d'un édifice se référant à l'ère chrétienne.

L'abandon de Coz-Iliz

Comble de confusion, l'abandon de Coz-Iliz pour Guiquelleau ayant fait l'objet de deux versions, le doute s'insinue au sujet de

---

20 Les auteurs sont membres de la Société archéologique du Finistère et de l'association An Folled, de La Feuillée (Finistère), dont le but est d'étudier le patrimoine local de cette commune, de le mettre en valeur et de sensibiliser la population à ses richesses.

21 B. TANGUY, «Saint Vellé et Guiquelleau», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1994, t. CXXIII, p. 447-453.

22 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère.Origine et signification*, Douarnenez, 1990, p. 70.

23 Ch. LAURENT, «Le tombeau de Salaun. Guicquelleau», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCI, 1965, p. 83-92.

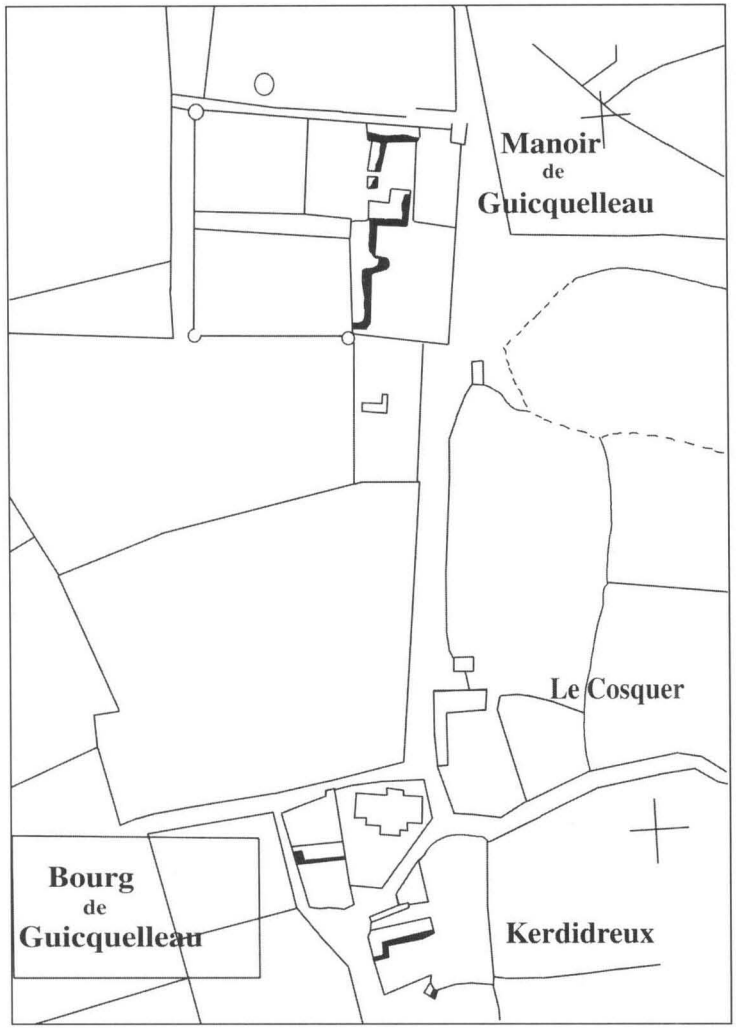

Fig. 18. – Extrait du plan cadastral de Guicquelleau, 1814.

la localisation du centre cultuel primitif de la paroisse. La version des chanoines Peyron et Abgrall évoque la vétusté d'un édifice qui allait vers sa ruine, dès le début du XVII[e] siècle. Devant une telle situation, écrivent-ils, «la paroisse fut transportée dans une chapelle domestique du seigneur de Guiquelleau (dédiée à saint Vellé) qui la céda, avec la clause qu'elle serait rendue en pareil état, lorsqu'on en retirerait la paroisse[24]». Une autre version, donnée par Louis Le Guennec, parle «d'un incendie allumé par la foudre» qui détruisit l'église (de Coz-Iliz), au XVIII[e] siècle[25]». Voilà donc deux versions

[24] P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Le Folgoat», *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1909, p. 175. Les auteurs citent l'état de 1786 (Archives de l'évêché).

[25] L. LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome II. Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 405.

bien difficiles à concilier, d'autant plus que nous voyons Guiquelleau cité bien avant les XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Constatant que l'église actuelle comporte un grand enfeu du XIV[e] siècle, nous ne pensons pas qu'il soit téméraire d'avancer que c'est sur le site actuel qu'a toujours été l'église qu'on pourrait appeler église de Guiquelleau-Élestrec. Elle est à la pointe nord-ouest du territoire, vers les confins de Kernilis, de Saint-Frégant, de Kernouès et de Lanarvily. L'exercice du culte dans la chapelle domestique intégrée au manoir du seigneur voisin, évoqué par les chanoines Peyron et Abgrall, se comprendrait, pour pallier, en attendant sa restauration, l'impossibilité de l'utilisation de l'église de Guiquelleau touchée par la foudre, ou atteinte de vétusté.

De toute façon, l'excentricité géographique du site de l'église par rapport à l'ensemble du territoire étant loin d'être convenable, il arrivait aux fidèles de déserter leur église paroissiale pour se rendre aux offices dans des églises qui leur étaient plus accessibles. Une telle situation explique la lettre de Goulven Le Melloc, recteur de Guiquelleau, le 13 janvier 1775, à M[gr] de La Marche lui demandant d'agir sur M[gr] de Penthièvre pour obtenir du roi la cession de l'église du Folgoët comme église paroissiale. Le recteur évoque dans sa requête «le triste état où sont les pauvres dans le bourg», entendons le bourg du Folgoët. G. Le Melloc précise que «les autres habitants qui sont répandus dans les différents villages de la paroisse sont tous, un seul village excepté, plus près du Folgoët et de Lesneven que de Guiquelleau[26]». Mais, il faudra attendre cinquante ans pour que devienne effectif un changement souhaité depuis des décennies. L'ordonnance royale du 23 août 1829 transférera la paroisse du bourg de Guiquelleau à celui du Folgoët. En fait, le changement de situation maintiendrait l'église en position frontière, mais avec des accès par des routes meilleures que les chemins de traverse. Ajoutons la fierté qui se présentait désormais dans la mise à disposition du monument prestigieux qu'était l'ancienne collégiale.

Un site antique

À Guiquelleau, tel qu'on le connaît aujourd'hui, comme tant d'autres églises et chapelles, demeurent les témoins d'une sacralisation du site bien antérieure au christianisme. Au pied de l'accès méridional à l'enclos, gisent deux pierres ovoïdes dites de fécondité, sous le frêne centenaire. Les archéologues les font remonter habituellement au moins à l'âge du fer. Ces pierres ne sont pas les seules. M. Leroux, voisin de la chapelle, en connaît d'autres dans les environs immédiats, assurant en avoir vu enfouir naguère dans les fondations d'une maison en construction. Il se souvient aussi des quatre pierres utilisées pour stabiliser le manège d'entraînement d'un broyeur d'ajonc. À cent mètres au nord de la chapelle, il nous a conduit devant l'épaisse dalle de pierre extraite de la *torgenn* de Goarem-an-Dorgenn , la «garenne de la butte», datée, selon Michel Le Goffic, «de la seconde série de la civilisation des tumulus armoricains» (1600-1200 av. J.-C.). Le tumulus de Guiquelleau, arasé lors de la mise en culture de la parcelle, a livré un vase et les restes d'un poignard de bronze [27]. Pour en terminer avec les pierres préchrétiennes, signalons qu'il en reste deux sur les quatre qui encadraient naguère la croix du côté de Lannuchen, qui passe pour être la sépulture de Salaün ar Foll dont on a parlé plus haut[28].

---

[26] P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, art. cit., p. 221, 222.

[27] M. LE GOFFIC, «Le tumulus de Guicquelleau en Le Folgoët (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1990, t. CXIX, p. 71-83.

[28] Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, p. 79.

Fig. 19. – Le Folgoët, Guiquelleau, stèle ovoïde de l'âge du fer, devant la porte de l'enclos.
Cliché Y.-P. Castel, juillet 2002.

Un enclos fort modeste

L'enclos de Guiquelleau, tout en étant parmi les plus modestes, rassemble les éléments habituels d'un enclos paroissial digne du nom. Les pylônes d'entrée fort simples sont flanqués de l'échalier auquel on accède par les degrés d'un large emmarchement. Celui-ci a été écorné par les travaux de voirie qui ont jeté le mur oriental dans le chemin pour en relever le niveau d'environ un mètre, sans respect pour les ossements qui tombaient du cimetière et que les habitants du «bourg» ont pieusement recueilli pour les enfouir décemment. À gauche du passage d'entrée subsistent les pans à demi écroulés des murs d'un ossuaire, un des plus exigus de la province... pas plus de deux mètres dans sa plus grande dimension. La pierre qui portait une pieuse inscription en breton est aujourd'hui incluse dans un contrefort du musée du Folgoët. Ses caractères en creux sont assez maladroitement tracés, et ses mots se suivent sans séparation : AN ESQVERN / MA(N) BRVZVNET O / DEVEZO CALS A IO / A CERTEN NI A RESSVSCITO. («Ces ossements [réduits] en poudre connaîtront beaucoup de joie. Avec certitude, nous ressusciterons.»). La croix monumentale qui règne sur les sépultures se dresse sans ornement sur l'emmarchement hexagonal. Il n'en fut peut-être pas

toujours ainsi car la tête de la croix ne correspond pas exactement au profil du fût, faisant penser qu'il s'agit d'une restitution. Le presbytère, aujourd'hui détruit, visible sur l'extrait du cadastre de 1814, avait son pignon à l'endroit de la brèche du mur d'enclos.

L'église

L'église, en rectangle allongé élargi d'un bras septentrional, est flanquée d'une petite sacristie au sud. Les murs extérieurs sont enduits, sauf les portions est et sud du chevet qui montrent leurs moellons. Seules la façade ouest et la tour qui la surmonte sont en pierres de taille. Il n'y a pas de plinthe au pied des murs, et pas de corniche aux retombées des pentes de la toiture que ne vient égayer aucune fenêtre passante, sauf au chevet. Les chaînages harpés des angles en grosses pierres de taille irrégulières confèrent néanmoins à un ensemble fort dépouillé le cachet d'authenticité qu'on attendait, de même que l'élévation occidentale, qui accroche l'intérêt de l'amateur de vieilles pierres.

D'épais contreforts droits encadrent la porte ouest tandis que des piles biaises étayent les angles relevant d'une esthétique rustique, plus utile à la satisfaction du constructeur qu'à la nécessité constructive elle-même. Au granite d'une bonne carrière, se mêlent ici les pierres locales tout-venant extraites sur place, la *mean haleg*, sorte de schiste gréseux, peu propice au façonnage. Le charme de la façade s'égaye d'une fenêtre aux meneaux flamboyants en pierre de kersanton, héritée d'un état ancien de l'édifice. Le clocher avec ses trois chambres de cloches, ses petits fleurons reliés à la lanterne centrale et ses petites coupoles est typique de l'époque classique qui l'a conçu. La sacristie, toute petite, a son pignon sud percé de trois fenêtres rectangulaires.

Deux inscriptions lapidaires éclairent l'histoire du monument. La plus ancienne est gravée en réserve à la pointe du pignon du bras nord : M : I : (un calice) BLONCE : R / A : FAIT : BATIR : CESTE : CHA : / EN LAN 1675. (Missire Jean Blonce, recteur, a fait bâtir cette chapelle en l'an 1635). J. Blonce a dirigé la paroisse de Guiquelleau de 1670 à 1685[29], mais il ne faut pas se méprendre sur le terme «a fait bâtir cette chapelle», et croire que l'œuvre a été reprise de fond en comble. Restaient d'un édifice antérieur quelques éléments, le grand enfeu des Marchec dont nous reparlerons, la fenêtre obstruée du chevet et, sans doute, le curieux fenestron au côté ouest du bras nord.

Ces réserves faites, le recteur Blonce avait conscience de l'importance des travaux par lui entrepris. Outre l'inscription explicite du pignon nord, il met sa marque en trois autres endroits. D'abord au pied du bénitier placé à la base du clocher. Ses initiales, I (J) et B avec un calice, indiquent qu'il fut le maître d'ouvrage de cette partie sous le seigneur dont l'écu, malheureusement illisible, est gravé au niveau de la cuve. Le flanc du bénitier de la sacristie est tout aussi explicite si l'on comprend bien les initiales séparées par un calice : M. I. (calice) B. R. (Missire Jean Blonce Recteur). Enfin, témoignage suprême, la dalle funéraire qui couvre sa sépulture dans le bras nord reprend l'écu sacerdotal au calice avec les initiales I . B. R. (Jean Blonce, Recteur), sans le M (Missire) de courtoisie mondaine qui n'était plus de mise face au destin éternel.

L'intervention du recteur Blonce, fut suivie au moins d'une autre. Nous avons relevé, naguère, sur la fenêtre sud du chœur, l'inscription : M STEPHAN / Y PONT (?) 1729. Comme nous ne l'avons pas retrouvée, nous nous demandons aujourd'hui si nous avons bien lu la date, car si les listes donnent Mathias Stéphan comme recteur, ce n'est que sept ans plus tard, de 1736 à 1749[30].

---

[29] P. Peyron et J.-M. Abgrall, art. cit., p. 239.

[30] Id., *ibid.*

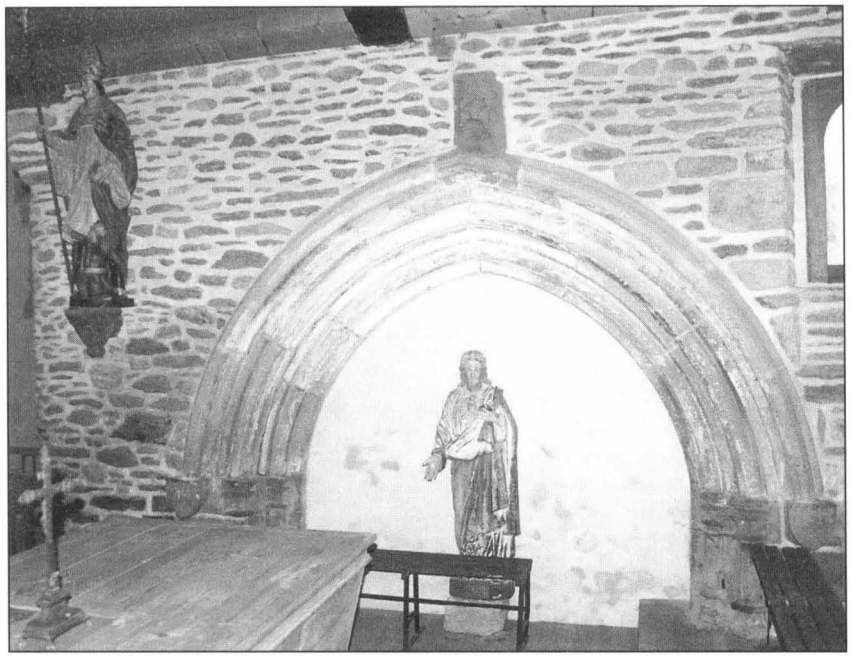

Fig. 20. – Le Folgoët, église de Guiquelleau, enfeu des Marchec, XIV^e siècle.
Au centre, statue du Sacré-Cœur. À gauche, statue de saint Vellé, XVIII^e siècle.
Cliché Y.-P. Castel, juillet 2002.

À l'intérieur de l'église, on remarquera que le chœur n'est pas dans l'axe exact de la nef, la fenêtre du chevet étant sensiblement décalée sur la gauche. Le sol, en terre battue, planchéié dans le sanctuaire, est jonché d'une série de seize dalles funéraires dont nous parlerons sans tarder. Les murs sont couverts d'un enduit sauf au chœur. Un tableau de peinture masquait naguère la fenêtre du chevet qui montre désormais son remplage gothique du XIV^e siècle, style rayonnant, grand quadrilobe dans le réseau. Des traces ténues de peinture à l'ocre se voient toujours sur quelques pierres. En plus des bénitiers déjà signalés, on remarque à droite de la porte d'entrée sud une sorte d'auge rectangulaire qui devait servir de réserve d'eau bénite destinée aux usages domestiques.

On observera l'absence de meneaux dans les baies, sauf dans celle du clocher et celle qui est murée au chevet. Signalons, pour finir, les deux beaux culots en kersanton qui supportent les statues anciennes.

Selon L. Le Guennec, l'édifice fut l'objet d'une restauration, en 1834, «comme on faisait alors, c'est-à-dire en saccageant les parties intéressantes». L'auteur ajoute cependant, pour tempérer un jugement quelque peu abrupt : «ce qu'on a voulu épargner n'est pas sans mérite[31].» En effet, sur le plan cadastral, l'emprise au sol de l'église, différente de celle d'aujourd'hui, se développe assez amplement

[31] L. Le Guennec, *op. cit.*, p. 405.

sur le côté méridional avec un bras sud, un porche et, peut-être, un ossuaire d'attache.

La toute récente restauration effectuée ici a conservé à Guiquelleau son authenticité. Foin de ces murs décapés, aux pierres jointoyées selon le «petit goût» des amateurs d'authenticité à bon compte, qui a sévi dans la seconde moitié du XX^e^ siècle. L'intérieur est clair, mais le lambris n'a néanmoins pas été peint en bleu avec des étoiles et des anges comme le faisaient les anciens pour rappeler de façon symbolique que dans une église on est sous la voûte des cieux.

L'enfeu des Marchec

Dans le mur nord du chœur s'ouvre l'enfeu des Marchec, un enfeu dont l'importance étonne dans un édifice si modeste, l'arc brisé de granite s'élevant jusqu'au lambris avec des moulurations en rouleaux reposant sur quatre colonnettes à bases et chapiteaux du XIV^e^ siècle. Comme les écus à la retombée de l'arc sont désormais arasés, on peut douter de leur appartenance aux Marchec eux-mêmes. Ceux-ci ont pu s'approprier l'enfeu qui appartenait à des prédécesseurs, se voyant dans la nécessité de remplacer la pointe de l'arc, qui portait selon toute vraisemblance leur blason, par une simple pierre de kersanton, supprimant le blason antécédent pour placer plus haut le leur coiffé d'un heaume de chevalier. Ce blason-ci est intact : «d'azur à trois quintefeuilles d'or». Les quintefeuilles des Marchec se retrouvent, en alliance, sur un montant de l'autel de pierre du bras nord de la chapelle. Mais nous n'avons pu déterminer quelle est l'alliance qui arbore les «six burelles». Les trois quintefeuilles des Marchec se voient aussi dans la cour du manoir voisin, gravées sur le fronton déposé qui provient de la fontaine en contrebas de la demeure. Un ouvrier contemporain a repris le motif aux quintefeuilles dans le tableau de ladite fontaine entre deux hermines héraldiques. Notons que l'eau, alors que nombre de fontaines anciennes sont

Fig. 21. – Le Folgoët, Guiquelleau, le manoir des Marchec.
Cliché Y.-P. Castel, juillet 2002.

Fig. 22. – Le Folgoët, Guiquelleau, la fontaine du manoir. Cliché Y.-P. Castel, juillet 2002.

taries, coule ici abondamment, alimentant un lavoir où l'on a réutilisé une dalle funéraire. Ajoutons qu'au bourg du Folgoët un autre écu des Marchec timbre l'élément architectural du XV^e^ siècle recueilli dans une fenêtre du musée.

Un Marchec turbulent

Les Marchec de Guiquelleau, qui ne se signalent guère avant 1446, prennent leur place jusqu'en 1594 dans les listes des réformations et des montres, entre autres dans la paroisse d'Élestrec. Parmi eux deux personnages se rappellent à notre souvenir mais pour des raisons fort différentes. Le premier, Yvon Marchec, accompagna le roi Charles VIII dans la conquête du royaume de Naples en 1495, avant de couler à Guiquelleau une vie apparemment sans histoire. En revanche, Jean, son fils, fut un individu si peu recommandable que, aux dires d'un habitant du lieu, le souvenir de ses forfaits plane encore chez ceux qui vivent ici, de manière, on s'en doute, fort injustifiée.

Ce fameux Jean Marchec, après avoir servi avec distinction sous le sire de Rieux, s'étant retiré dans sa demeure de Guiquelleau, dévoila très tôt sa vraie nature, «homme de très mauvais gouvernement, jureur et renieur de Dieu, querelleur, noesiff, bastif, esclandiff, scandaliff, et tueur de gens, avec tous autres vices que pouvez imaginer[32]». Il souffre sans doute de l'ombrage que lui fait le seigneur de Penmarch, autrement nanti, dont l'antique tour pointe à un quart

32 H. CALVEZ, *Notre-Dame de Lesneven et Notre-Dame du Folgoët*, Issy-les-Moulineaux, 1946, p. 235.

de lieue vers l'ouest de Guiquelleau. Jean Marchec l'assaille une première fois au village de Saint-Gildas, en Guissény. Une seconde fois, en 1523, c'est au retour de la foire de Lesneven que, l'invitant à s'arrêter à Guiquelleau, il le blesse, le laissant «hébété» de telle manière que la victime doit être placée sous curatelle. Quelques années plus tard, le 15 janvier 1527, forfait inconcevable, Jean Marchec attire chez lui le baron Henri III de Penmarch et le tue ignominieusement. La justice ne tarde pas à rattraper le coupable qui a cherché asile au couvent des cordeliers de Landerneau. Arrêté, jeté en prison à Lesneven, Marchec, jugé sans délai, subit, le 17 février, le châtiment suprême, décapité sur la place de la Cohue[33]. Son corps, selon une version des faits, finira attaché à un chêne, devant son manoir, à Guiquelleau. La sentence suprême faisait en outre obligation aux héritiers de conserver cet arbre à charge de le remplacer quand il tomberait... jusqu'à la fin des temps. La tradition rapporte un autre trait des excès du gentilhomme dévoyé, buveur, brutal et sadique : il s'amusa un jour à maintenir devant un feu ardent l'un de ses serviteurs qui, sans doute, ne valait guère plus que son maître, mais qui en faillit perdre la vie.

Mobilier de l'église

La triste histoire de Jean Marchec nous ayant un temps distrait de l'église, revenons-y pour en continuer l'inventaire. Le maître-autel en talon galbé monté sur pieds griffes à boules orné du triangle mystique avec le tétragramme sacré dans une gloire lumineuse, a été détaché du mur du fond pour répondre à la réforme liturgique, à la suite du concile de Vatican II. On a conservé dans le sanctuaire quatre stalles anciennes fort simples ainsi que le siège rustique du célébrant. En revanche, le beau pupitre double mobile monté sur une petite armoire à livres du XVIII[e] siècle a été transporté au musée du Folgoët. Quatre grands chandeliers de laiton sont dans la sacristie, ainsi que la cuve de la chaire à prêcher naguère plaquée contre l'angle du bras nord.

À l'entrée du chœur veille la statue, bois polychrome du XVII[e] siècle, de saint Vellé, le patron du lieu, revêtu des ornements épiscopaux, chape, mitre et crosse. L'homme agenouillé qui l'implore, la main portée à la tête, indique qu'on priait saint Vellé pour soulager les céphalalgies. Vellé prend place dans des litanies bretonnes qui remontent au X[e] siècle. En face, la statue de sainte Marguerite, bois polychrome du XVII[e] siècle, une sainte des plus célèbres au Moyen Âge, invoquée pour l'heureuse délivrance des femmes enceintes. On signalera pour mémoire les statues saint-sulpiciennes du Sacré-Cœur, dans le sanctuaire, d'une grande Vierge à l'Enfant dans le bras nord, dont un des *oculi* ovales abrite une statuette représentant le même sujet[34].

---

33 G. PONDAVEN, «Lesneven. Le prieuré de Notre-Dame», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1917, p. 223, note 2. Les renseignements empruntés «à la relation qui se trouve encore manuscrite, dans la bibliothèque de feu M. de Kerdanet» ont été donnés par plusieurs auteurs, Courcy, Kerdanet, L'Estourbeillon, Calvez. Celle de Pondaven ne coïncide d'ailleurs pas avec celle de Calvez, tant il est vrai que dans l'affaire Marchec la légende tend à brouiller l'histoire.

34 Le chanoine Guéguen, ancien recteur du Folgoët, fait état, en 1940 (correspondance privée), d'une statue marquée au socle S[E] LOVIZE P.P.N. (Sainte Louise, priez pour nous). Comme la statue, haute de 0,60 m, conservée au musée presbytéral du Folgoët, provenait de l'église de Guiquelleau, le chanoine proposait de mettre sa présence en relation avec la famille Marhec. Celle-ci aurait apporté ici le culte de la bienheureuse Louise de Savoie, fille du bienheureux Amédée (1435-1472) et de Yolande de France, sœur de Louis XI. Un seigneur Marhec de Guiquelleau avait pris part avec François I[er] aux guerres d'Italie. On sait que le roi avait pour mère autre Louise de Savoie.

Les dalles funéraires

Guiquelleau possède un ensemble intéressant d'une quarantaine de dalles funéraires, ou pierres tombales, réparties autour et à l'intérieur de l'église. Ces dernières, ponctuant le sol de terre battue, bien que peu remarquées, sont parmi les plus anciennes. Huit s'alignent dans l'allée centrale depuis le seuil du porche à l'ouest. Plusieurs pierres portent un écu à pointe ou à bords contournés, mais aucun de ceux-ci n'a conservé trace de quelque armoirie que ce soit, ce qui confirme l'hypothèse énoncée plus haut qu'une autre famille a précédé ici celle des Marchec. Il est improbable que la seule usure du temps ait ici arasé des reliefs, même s'ils datent du XV[e] siècle. Au-dessus d'un des écus s'allonge ce qui pourrait être une devise : PA - - -. Dans le bras nord, une dalle funéraire signale la sépulture du recteur Jean Blonce, le restaurateur dont nous avons parlé, ainsi qu'une autre dalle ornée sur toute la longueur d'une croix en creux avec crâne et tibias en sautoir de facture très fruste. Ces deux dernières pierres datent du XVII[e] siècle.

À l'extérieur de l'église, les dalles se rapportent, pour celles dont les dates lisibles, à une courte période qui va de 1806 à 1826. Elles concernent les dernières inhumations pratiquées à Guiquelleau, avant le transfert du centre paroissial au Folgoat en 1829, époque à laquelle a été créé un nouveau cimetière non loin du bourg. On compte ainsi vingt-quatre pierres disposées sur le sol herbu du placitre de l'enclos. La plus longue mesure un mètre quatre-vingts, la plus courte un mètre cinquante, la largeur moyenne est de cinquante centimètres. Au pied des dalles sont creusés les traditionnels bénitiers, soit ronds, soit en forme de cœur. L'irrégularité des positions des pierres, tantôt vers l'ouest, tantôt vers l'est, montre que l'arrangement actuel ne correspond guère aux sépultures, ce qui nous a été confirmé par M. Leroux. Les épitaphes sont lisibles sur environ la moitié des tombes.

Fig. 23. – Le Folgoët, Guiquelleau, les vingt-trois dalles funéraires. Cliché Y.-P. Castel, juillet 2002.

Certaines autres sont trop encombrées de lichen pour livrer leur secret.

Une première ligne de treize dalles est séparée d'une seconde qui en compte neuf par une dalle isolée à laquelle on a tenu à donner de l'importance. Elle couvrait la sépulture du recteur en poste lors du rétablissement du culte après la Révolution, à la suite du concordat de 1801. Le haut de la dalle, découpé en accolade, est occupé par un calice encadré de chandeliers et de grosses larmes funéraires. L'épitaphe est gravée en réserve : CY GIT : MR / I P LHARIDON / DESSERVANT / DE / GUICQUEL / LEAU . AGE / DE 48 ANS / MORT LE 4 JUIN / 1806. Le successeur de Jean-Pierre Lharidon fut René Corentin Louis Marzin, originaire de Lampaul-Plouarzel. Sa dalle est la quatrième de la première ligne : R ... L : MARZIN DESSERVANT DE GUIQUELLEAU DECEDE LE 20 AVRIL 1818 AGE DE 61 ANS. La cinquième qui suit, est celle d'un des derniers recteurs : CI GIT MONSIEUR BERTHOU DESSERVANT DE GUIQUELLEAU MORT LE 3 JANVIER 1821. REQUIESCAT IN PACE. Jean-Marie Berthou, on le sait par ailleurs, était originaire de Plouzévédé.

Avec les épitaphes des derniers recteurs de Guiquelleau, avant que le cimetière ne soit transféré au Folgoët, nous en relevons quelques autres appartenant à des fidèles, ce qui pourrait servir d'information complémentaire aux généalogistes. L'inscription de la pierre qui est au plus près de la porte de l'église commence en forme de cercle : CY GIT LE CORPS DE MA / JAPALEN MORT LE (?) / FEVRIER 1814. La dalle voisine : CY GIT M (?) ANNE K(ER)EAN AGEE DE 28 ANS, EPOUSE DE JULES BRANELLEC DECEDEE LE 18 MAI 1812. REQUIESCAT IN PACE. Dans la même rangée, plus loin : M : K(ER)IEAN / DECEDE / LE VEINT(VINGT) / MAI 1805. REQUIESCANT IN PACE. AMEN.

Les dalles de la seconde ligne étant usées, ne laissant deviner que des fragments de dessins gravés en faible relief, on incline, à première vue, à les prendre pour plus anciennes. On n'a pas grand-chose à dire de ces dessins d'ornements qui sont répétitifs, ne différant guère de ce que l'on voit sur les dalles funéraires de la même époque : grandes croix, têtes de mort, tibias en sautoir, chandeliers, larmes, avec en plus le calice et l'étole pour les prêtres. Autant de gravures tracées par des tombiers au talent fort modeste.

*
* *

Tel est l'enclos de Guiquelleau, maintenu en bon état par une association active. Le pardon annuel attire toujours son monde, avec en moins des traits de mœurs locales qui ont aujourd'hui disparu. Notre informateur se souvenait des jours d'antan où «ceux de Guiquelleau» s'amusaient à voir «ceux de Saint-Frégant» passer le gué au nord du manoir voisin en y faisant trempette, avant de se mesurer aux gens du «bourg» dans d'homériques bagarres léonardes, à l'issue des vêpres...

Yves-Pascal Castel

GUIMAËC

Chapelle Notre-Dame-des-Joies

Peinture du Mariage de la Vierge

La chapelle Notre-Dame-des-Joies, en Guimaëc, présente un ensemble important de peintures sur bois. Sur le devant de l'autel et sur les boiseries alentour sont représentées diverses scènes de la vie de la Vierge et de l'enfance du Christ. Une des scènes est consacrée au mariage de la Vierge.

Au centre du tableau, la Vierge et Joseph sont agenouillés, tous deux portent sur la tête

une couronne de fleurs. Joseph, de sa main gauche, glisse délicatement l'anneau nuptial sur l'annulaire de la main gauche de la Vierge. Un vieillard assis devant eux, sans vêtements distinctifs, fait office de prêtre; il présente à Joseph la main de la Vierge. Joseph tient dans sa main droite un long bâton fleuri à son sommet. Ce bâton fleuri est celui que mentionnent les écrits apocryphes dont l'abondance des détails sur les circonstances du mariage contraste avec les renseignements laconiques des évangiles canoniques qui nous parlent d'«une Vierge fiancée à un homme du nom de Joseph, de la maison de David ; et le nom de la Vierge était Marie» (Luc 1, 27). Pour choisir un époux à la Vierge, racontent les apocryphes, le grand-prêtre demanda à tous les hommes sans épouse de la tribu de Juda de se présenter avec un bâton ; celui dont le bâton fleurira deviendra l'époux choisi par Dieu pour veiller sur la Vierge. Bien qu'il fût âgé, avait été marié et avait des enfants déjà jeunes gens, Joseph vit son bâton fleurir. Dans le *Protoévangile* de Jacques et dans l'*Évangile* du pseudo-Matthieu, c'est une colombe qui jaillit du bâton. Dans le livre de la Nativité de la Vierge, le bâton de Joseph fleurit et une colombe se pose sur son sommet. Les rédacteurs des écrits apocryphes se souvenaient de la façon dont Aaron avait été choisi par Dieu : sur son bâton «des bourgeons avaient éclos, des fleurs s'étaient épanouies et des amandes avaient mûri» (Nb, 17, 23). Derrière le vieillard, un jeune homme tient de sa main gauche une aiguière et de sa main droite un plateau sur lequel est posée une coupe. Les deux hommes à l'arrière-plan semblent échanger quelques propos ; celui qui porte un turban nous regarde. À droite, deux hommes

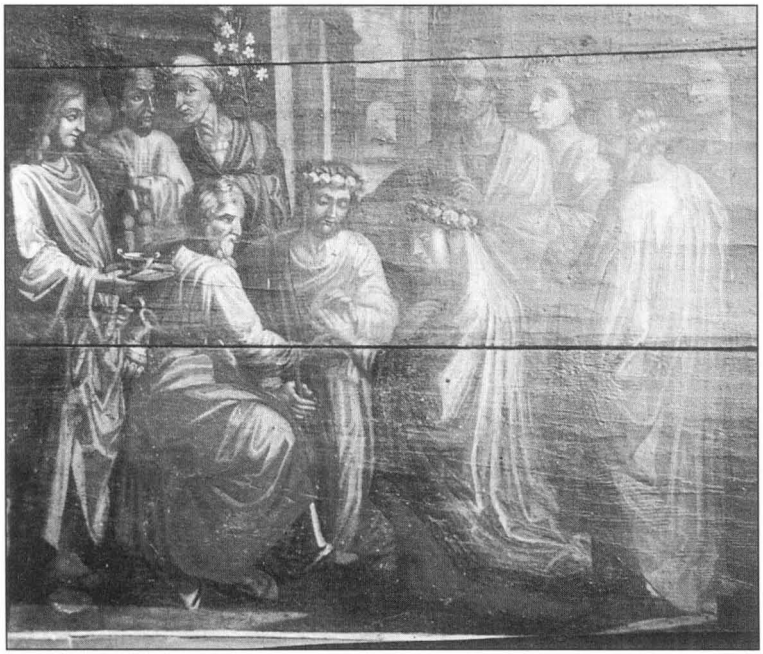

Fig. 24. – Guimaëc, chapelle Notre-Dame-des-Joies, le *Mariage de la Vierge*, peinture sur bois, fin du XVII[e] siècle.
Copie d'une gravure en contre-partie d'une peinture de Nicolas Poussin.
Cliché Guy Leclerc.

âgés et deux jeunes femmes suivent la cérémonie. Tous les personnages sont habillés à la romaine. Dans le fond de la salle, une ouverture laisse voir un paysage de monuments se découpant sur un ciel ocre.

L'auteur de ce tableau a reproduit partiellement la scène du *Mariage de la Vierge* que Nicolas Poussin peignit en 1647 pour représenter le mariage dans une série de toiles consacrées aux sept sacrements. Poussin avait dèjà peint une première série des sept sacrements entre 1638 et 1642. Dans cette première série, pour le *Mariage de la Vierge*, Poussin reste fidèle à l'iconographie traditionnelle ; un prêtre portant chape et mitre pose ses mains sur les épaules de Marie et de Joseph qui se donnent la main. Il réalisa entre 1644 et 1648 une nouvelle série des sacrements pour Paul Fréart de Chantelou, maître d'hôtel du roi, son mécène. Cette seconde série est passée dans des collections privées successives – dont celle du Régent, Philippe d'Orléans ; elle est aujourd'hui la propriété du duc de Sutherland et est en dépôt à la National Gallery of Scotland, à Édimbourg.

La toile du *Mariage de la Vierge* que réalisa Nicolas Poussin pour représenter le sacrement du mariage dans sa seconde série des Sacrements est davantage marquée par un souci de reconstitution archéologique : un mariage dans la Rome antique, à l'époque de la République. Poussin, qui passa la plus grande partie de sa vie de peintre à Rome est très imprégné par l'art romain que les fouilles font connaître chaque jour un peu plus. Le Bernin, qui vit en 1665 le tableau du Mariage, exprima à Chantelou son admiration pour la grandeur et la majesté qui s'en dégagent.

Le peintre qui représenta sur les boiseries du chœur de la chapelle Notre-Dame-des-Joies les diverses scènes de la vie de la Vierge n'avait jamais vu le tableau de Nicolas Poussin. Il s'est servi d'une gravure, sans doute celle qu'avait gravée Jean Pesne, graveur né à Rouen en 1623 et qui grava entre

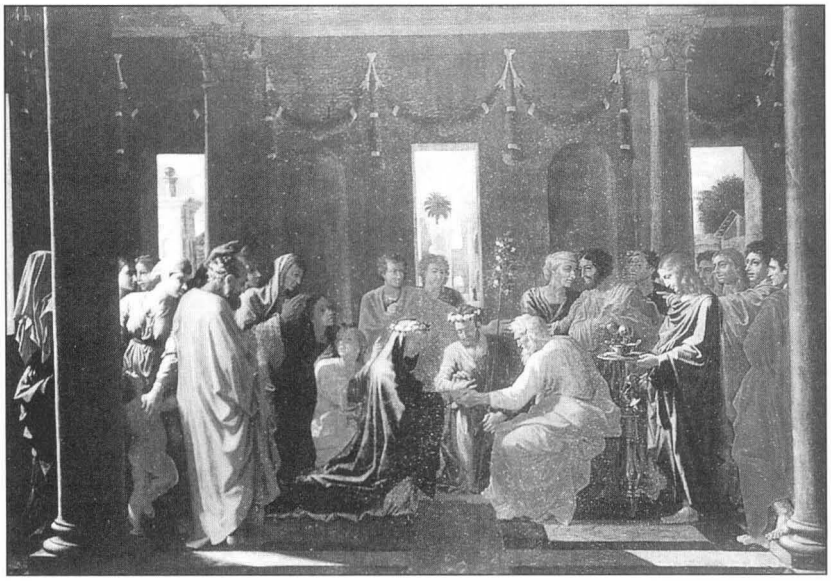

Fig. 25. – Nicolas Poussin (1594-1665), le *Mariage de la Vierge*, huile sur toile, 1647-1648. H. : 117 cm ; L. : 178 cm. National Gallery of Scotland.

autres les sept sacrements d'après Nicolas Poussin en 1666, un an après la mort du peintre à Rome. C'est ce qui explique que sa peinture du *Mariage de la Vierge* soit en contrepartie de celle de Poussin et que les couleurs ne correspondent pas à celles du tableau du maître. Il a d'autre part réduit le nombre de personnages de vingt-quatre à dix, et une seule baie s'ouvre dans le fond de la salle au lieu de trois dans le tableau de Poussin. Ni le nom du peintre, ni la date d'exécution ne figurent sur les boiseries du chœur. Il est vrai que des éléments où auraient pu figurer ces renseignements manquent, en particulier dans la scène de la *Fuite en Égypte*. On peut penser que les peintures du chœur de la chapelle Notre-Dame-des-Joies ont été exécutées à la fin du XVII[e] siècle, sans doute avant le décès, en 1676, de Henri Louis de Kerérault, seigneur de Kergomar, seigneur prééminencier de la chapelle dont les deux saints patrons figurent sur le devant du maître-autel, de part et d'autre d'une *Nativité*.

Sur le lambris de la chapelle Saint-Michel à Douarnenez sont peintes de nombreuses scènes de la vie de la Vierge dont certaines présentent une iconographie identique aux peintures des boiseries du chœur de la chapelle Notre-Dame-des-Joies. L'une d'elles, fort originale, représente la *Conception de la Vierge* et est signée : PRATANBAR. LE FLOCH. Fecit. L'AN 1667. Le maître peintre Le Floch, sieur de Pratanbars, était né à Morlaix ; fixé à Quimper, il a pu accepter une commande concernant une chapelle proche de sa ville natale. Mais il est aussi vrai que les peintres, les sculpteurs, les orfèvres ou les verriers pouvaient disposer des mêmes gravures comme modèles.

La date la plus ancienne que l'on peut lire dans la chapelle Notre-Dame-des-Joies de Guimaëc est 1499. Au fil des ans, la chapelle a vu s'enrichir son mobilier et sa décoration. Nous avons déjà montré comment, en 1593, le peintre morlaisien Pierre Barazer peignit les volets de la niche de Notre-Dame en utilisant des gravures des scènes de la Vie de la Vierge du graveur anversois Adrien Collaert d'après des dessins de Ioan Stradanus. D'autres tableaux peints sur les boiseries comme celui de la *Nativité de la Vierge* ou celui de la *Nativité du Christ* sont à coup sûr, en raison de l'abondance des détails iconographiques, des copies de gravures. La scène de l'*Annonciation*, identique à celle peinte sur le coffre d'un autel en l'église de Locmélar, présente, entre l'ange Gabriel et la Vierge, un magnifique vase de fleurs rappelant une *Annonciation* de Charles Poerson peinte en 1651-1652 et conservée au musée d'Arras. Ainsi par l'intermédiaire des gravures d'après les toiles des grands peintres, une partie de la production artistique bretonne aux XVI[e] et XVII[e] siècles se trouve en résonance avec le grand art européen.

Guy Leclerc

Sources de documentation

– *Écrits apocryphes chrétiens* (sous la dir. de François Bovon et Pierre Geoltrain), Paris, Gallimard, 1997, 1782 p. (Bibliothèque de la Pléiade).

– *Nicolas Poussin (1594-1665)*, catalogue de l'exposition, Paris, 1994, 560 p.

LANDÉVENNEC

Ruines de l'abbaye

Emploi précoce et prolongé du kersanton

L'utilisation du kersanton, extrait en bordure des diverticules orientaux de la rade de Brest, est très ancienne. En témoignent encore quelques stèles de l'âge du fer à

Logonna-Daoulas[35], ainsi que, selon les spécialistes, la statue, mutilée, du dieu de la fécondité à Plougastel-Daoulas[36]. Par contre, à notre connaissance, aucun mégalithe en kersanton n'a été signalé : soit que ladite pierre ait été alors dédaignée, soit – cas plus probable – que ces monuments aient été détruits. Par suite de sa densité et de son aptitude au façonnement, le kersanton était recherché au Moyen Âge (dès le XIII[e] siècle, semble-t-il) pour la fabrication de boulets[37].

Toutefois, l'époque du premier emploi, en grand, du kersanton, dans les édifices religieux ou autres, reste sujette à discussion. Certains archéologues ont pensé la déceler dans le cloître de l'abbaye de Daoulas, remontant au XII[e] siècle. Mais ledit cloître

35 Documentation aimablement communiquée par M[me] J. Éon, de Logonna-Daoulas, que nous remercions vivement.

36 J.-Y. ÉVEILLARD, D. LAURENT et Y.-P. CASTEL, «Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 71-92. – J.-Y. ÉVEILLARD, «Le dieu de la fécondité de Plougastel-Daoulas : une nouvelle approche», *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves Le Gallo, Cahiers de Bretagne occidentale*, C.R.B.C., 1987, n° 6, p. 107-112.

37 Divers documents d'archives cités par J.-L. DEUFFIC, «Les boulets de pierre de Daoulas», *Les Cahiers de l'Iroise*, 26[e] année, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 234-235.

Fig. 26. – Loperhet, près de la cale de Rostiviec, altération en boules du kersanton au milieu d'une arène brunâtre de décomposition sur place.
Cliché L. Chauris, 16 juin 1998.

ne peut plus aujourd'hui revendiquer cette priorité : il y a eu ici une fâcheuse confusion pétrographique avec le microgranite de Logonna (ou un faciès apparenté), assombri par le temps et l'humidité... En fait, en l'état actuel des recherches, nos investigations dans les ruines de l'abbaye de Landévennec[38] révèlent le premier cas indiscutable de l'emploi du kersanton dans les constructions monumentales.

En surface, le kersanton affleure sous forme de boules, offrant une altération «en pelure d'oignon», emballées dans une arène brunâtre de décomposition. Ce dispositif supergène avait été remarqué par les anciens «perrayeurs», qui notaient que lesdites boules, de dimension inégale, se trouvaient par «nichées»... Aux abords de la rade de Brest, le nombre des filons de kersanton dépasse la cinquantaine. C'est déjà laisser entendre qu'en l'absence de données archivistiques, il s'avère impossible de préciser la localisation des sites d'extraction aux époques reculées. Toutefois, au cours de sa longue histoire, l'abbaye a fait appel aux trois principaux types de kersanton : le gris à grain moyen ; le noir à gros grain et le noir à grain fin[39].

À Landévennec, la première utilisation du kersanton apparaît lors de l'édification de l'église romane au XI[e] siècle : façade occidentale, élévation méridionale, abside... En l'occurrence, il s'agit du faciès gris. La coloration brunâtre, due à l'oxydation du fer, prise ici fréquemment par la pierre, témoigne d'une altération avancée, attribuable, soit à l'emploi de blocs prélevés à la surface du sol (et, dans ce cas, déjà atteints par les influences météoriques), soit à sa mise en œuvre ancienne (soumise depuis un millénaire aux vicissitudes du climat océanique), soit plus probablement à l'influence concomitante de ces deux facteurs. Localement, la desquamation est assez prononcée. Certains éléments

Fig. 27. – Landévennec, église abbatiale, répartition aléatoire du kersanton dans la façade occidentale romane (côté intérieur).
Cliché L. Chauris, 23 février 1999.

38 L. CHAURIS, «L'abbaye de Landévennec sous l'éclairage de ses pierres», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 19 janvier 2002, p. 6 ; 26 janvier 2002, p. 28 ; 2 février 2002, p. 18.

39 L. CHAURIS. «Une pierre bretonne : le kersanton», *119[e] Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Amiens, 1994, Colloque Carrières et constructions, Paris, éd. du C.T.H.S., 1996, t. III, p. 279-296.

arrondis sont de petites boules superficielles, employées directement sans façonnement[40].

Ultérieurement, au moins à partir du XV^e siècle, comme en divers points de Basse-Bretagne, le kersanton va être encore utilisé à Landévennec[41]. Le blason de l'abbé Henry Morillon (1425-1442), mis au jour dans les fouilles, a été façonné dans le faciès noir à gros grain. Tout au début du XVI^e siècle, le remplage des grands fenestrages du déambulatoire a fait appel au kersanton. Malgré les destructions, il semblerait que le XVI^e siècle soit ici l'âge d'or de la statuaire en kersanton, comme le suggère encore le saint Guénolé, exécuté dans le faciès noir, à grain fin, à la demande de l'abbé Jehan du Vieux Chastel (mort en 1522) – à présent exposé dans les ruines de l'église abbatiale – ainsi que le gisant de ce même abbé – aujourd'hui dans le musée – également dans la même variété.

Fig. 28. – Landévennec, statue de saint Guénolé (XVI^e siècle), en kersanton noir à grain fin.
Cliché L. Chauris, 11 juin 2001.

Parmi les autres emplois du kersanton à Landévennec, l'un des plus remarquables est représenté par le puits situé dans l'ancien cloître, superbement appareillé (XVII^e siècle) ; plus curieux, quelques éléments de pavage du XVII^e siècle, en association avec les quartzites et quartz locaux

40 Contrairement à l'opinion courante – banalisée depuis Cambry : «le tems n'altère point les roses, les fleurons, les plus légers ornemens de Kersanton, quand, à ses cotés, les granites les plus durs, placés à la même époque, sont friables et décomposés» –, le kersanton n'est pas à l'abri des morsures du temps ; le faciès à gros grain (type Kerzanton en Loperhet) est particulièrement sensible à la desquamation ; par contre, le faciès noir à grain fin (type Rosmorduc en Logonna) offre une résistance tout à fait exceptionnelle.

41 L'emploi du kersanton dès le XIV^e siècle est possible dans le château de Brest (Voir à ce sujet, L. CHAURIS, «Nature et provenance des pierres utilisées dans l'édification du château de Brest (Finistère)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 199-226). Son utilisation va prendre une grande ampleur au XV^e siècle avec la construction de l'église Notre-Dame du Folgoët. Il est toutefois évident que si cette roche a été si largement recherchée pour cet édifice, très éloigné des carrières, c'est qu'elle avait déjà acquis une grande célébrité.

(devant les bâtiments actuels d'accueil du public[42])...

L'utilisation du kersanton à Landévennec a été facilitée par la situation, non seulement des perrières, mais aussi de l'abbaye, en bordure même de la rade de Brest, permettant ainsi les acheminements par voie d'eau. Les transports de pierres dans cette mer intérieure sont attestés par des données archivistiques. Ainsi, en 1653, une soudaine tempête faisait sombrer la barque qui amenait des pierres de taille en provenance d'une carrière de Logonna[43]. Il n'est toutefois pas possible de savoir s'il s'agissait de micrograniте ou de kersanton, les deux roches étant exploitées à Logonna.

Louis Chauris

[42] Du fait de son usure assez rapide, le kersanton n'est généralement pas très recherché pour le pavage. Sur cette question, se reporter à L. CHAURIS, «Problèmes de pavage à Brest au début de la seconde partie du XIX[e] siècle. Porphyre de l'île Longue ou kersanton de la rade ?», *«Les Cahiers de l'Iroise*, n° 193, octobre 2002, p. 55-61.

[43] Pour une vue d'ensemble historique sur «l'abbaye de Landévennec, consulter l'excellent ouvrage – portant ce titre – dû au père Marc Simon, o. s. b., Rennes, Ouest-France, 1985, 318 p.

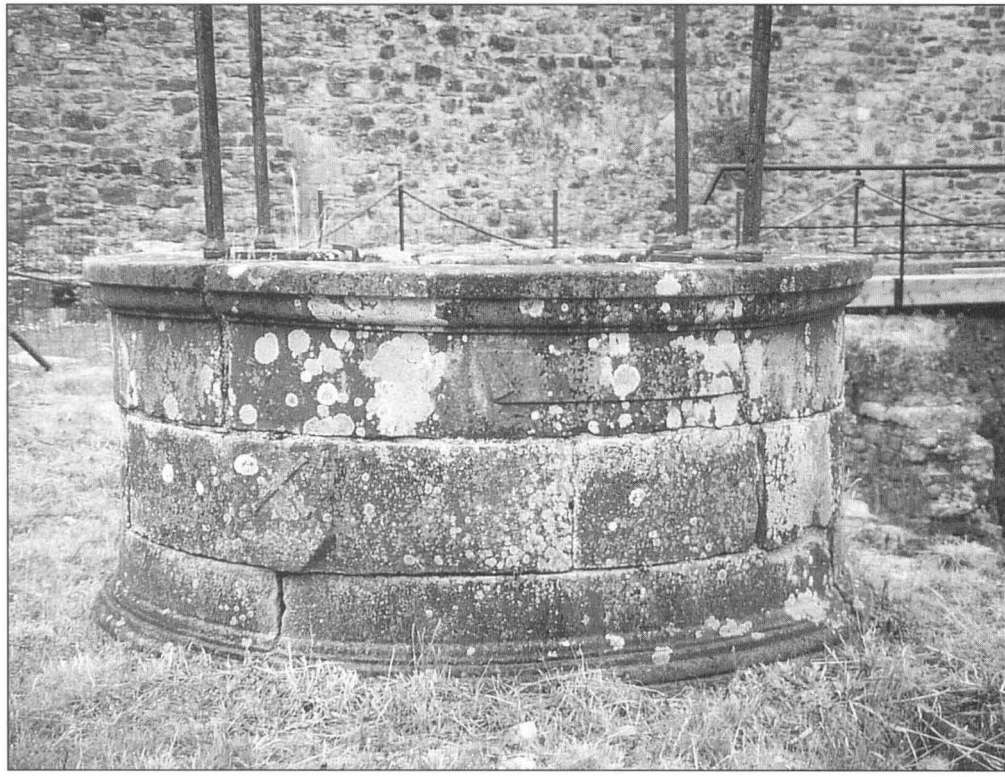

Fig. 29. – Landévennec, puits (XVII[e] siècle) superbement appareillé dans le kersanton.
Cliché L. Chauris, 11 juin 2001.

LANNILIS

Prigent Billant, sculpteur sur bois local
XIX^e siècle

On sait combien le *Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, publié en 1987 par notre Société, a fait avancer la connaissance d'un patrimoine dont les auteurs sortent, au fil des ans, d'un anonymat qui ne pouvait être que désobligeant. Notre président honoraire, Tanguy Daniel, avec notre collaboration, s'attache, pour compléter ce premier ouvrage, à réunir une documentation qui, fort importante, continuera d'être utile.

Mais, passé 1800, et pour deux grands siècles, les publications concernant nos artistes – du moins ceux qui ont participé à la création du patrimoine religieux – n'ont pas fait l'objet d'un travail de récolement organisé. Tant et si bien qu'il est bon, agissant comme les chercheurs antérieurs au *Dictionnaire*, de produire ce qui se grappille ici et là.

Une de nos sociétaires, M^lle Annick Caraës, ayant relevé dans *Lannilis au cœur des abers*, de l'abbé Albert Bossard, que «les comptes de 1811 notent : 480 F, payé à Prigent Billant, sculpteur, pour la statue de saint Paul et deux anges adorateurs», s'est penchée sur l'œuvre en question, la mettant en relation avec d'autres de style analogue dans les églises et chapelles des environs. Le *Saint Paul* de Billant – un beau morceau d'académie – a, pour son désavantage, d'être peint à la manière saint-sulpicienne, tunique vert pâle et manteau marron constellés de rosettes, d'une manière conventionnelle qui a fait condérer la statue comme un moulage de plâtre fabriqué en série. Heureusement, l'occasion étant donnée de voir une sculpture de Billant sans cette polychromie, on s'aperçoit qu'on a affaire à un artiste non dénué de talent. Le *Saint Joseph* de la chapelle du Bergot, dans la même commune, en donne la preuve. Les reliefs ne sont revêtus que de ce blanc marmoréen qui, à certaines époques, essayait de donner le change pour magnifier les sculptures qui étaient en bois. On sait la supériorité que les anciens accordaient à la pierre sur le bois, et que, parmi les pierres, les marbres jouissaient d'une incontestable faveur.

Fig. 30. – Lannilis, *chapelle du Bergot*, statue de saint Joseph, attribuée à Prigent Billant, bois, première moitié du XIX^e siècle.
Cliché Annick Caraës.

Fig. 31. – Lannilis, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, statue de saint Pierre, par Prigent Billant, bois polychrome, première moitié du XIX^e^ siècle.
Cliché Annick Caraës.

Fig. 32. – Lannilis, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, statue de saint Paul, par Prigent Billant, bois polychrome, première moitié du XIX^e^ siècle.
Cliché Annick Caraës.

Ainsi Annick Caraës établit déjà une première liste de statues issues du ciseau de Prigent Billant lui-même ou de son atelier. Outre celles signalées plus haut à Lannilis, Plouguerneau en possède quatre : *Sainte Anne*, *Saint Joachim*, *Sainte Mère de Dieu*, *Saint Joseph*. D'autres statues dans la même église, sur lesquelles il faudra se pencher de manière approfondie, pourraient sortir du même ciseau. Tréglonou et Ploumoguer abritent aussi des *Saint Joseph* analogues à celui du Bergot... L'enquête ne fait que commencer, dans une aire qui concerne au premier chef le bas Léon.

Quant au personnage même de Billant, il mérite qu'on s'attache à le mettre en lumière. Pour le moment, le Centre généalogique de Brest, qui a dressé la carte des Billant (Billand) du Finistère, les trouve regroupés autour de la rade de Brest.

Yves-Pascal Castel
Annick Caraës

LESNEVEN

Une lettre de Miorcec de Kerdanet père à Jean-François de Kergariou

Les Archives départementales des Côtes-d'Armor conservent, dans le fonds de Kergariou, une lettre concernant l'érudit breton Miorcec de Kerdanet[44]. Le fonds est composé d'un important ensemble de lettres de demande de recommandation reçues par le comte et pair de France Joseph-François de Kergariou[45]. Ce document est particulièrement intéressant car il met en lumière la situation du jeune Miorcec de Kerdanet, tout en évoquant la situation rennaise pendant les Cent-Jours. On ne peut que noter l'humour (involontaire ?) de l'auteur qui s'adresse à quelqu'un qui a retourné consciencieusement sa veste pendant cette période, et dont l'attachement aux Bourbons date de la première Restauration...

Lesneven (Finisterre) le 31 janvier 1823

Monsieur le comte,

Je viens réclamer la continuation de la bienveillance que vous m'avez témoignée en vous priant de tacher de faire nommer président du tribunal de première instance à Brest, mon fils cadet (Daniel-Louis-Olivier-Marie Miorcec de Kerdanet, avocat à Rennes depuis 9 ans, docteur en droit, académicien de Nantes, auteur des notices chronologiques sur les Ecrivains de Bretagne, de l'Histoire de la langue des Bretons, & de la Vie de notre grand magistrat & jurisconsulte d'Argentré, âgé de 30 ans). Ce serait le rapprocher de sa famille et du païs de sa naissance qu'il connait bien et où il peut être utile. Son opinion, son attachement pour la monarchie, la famille des Bourbons, & la bonne cause sont très connus à Rennes. Pendant les 100 jours, une tourbe de mauvais sujets voulu lui faire crier vive l'empereur ; il s'y refusa et provoqua le plus hardi ; le combat eut lieu et mon fils reçu un coup d'épée sérieux, et la visite & les éloges de tous les hommes bien pensans à Rennes. Monsieur le comte de Corbière le connait et a eu beaucoup de bontés pour lui & si vous avez celle de lui parler de ma demande, je suis persuadé qu'il vous aidera à obtenir cette faveur de Mr le garde des sceaux, à qui je la présente par ce courrier. Monsieur Chiron, qui vient de mourir, était honnête homme, mais faible, souvent malade, paresseux[46]*. A Brest, il faut un président actif, ferme, royaliste reconnu, un travailleur. Mon fils a ces qualités : il est jeune, mais fort laborieux, et je l'aiderai de mon expérience de 46 ans de profession d'avocat, dans les occurences difficiles.*

Veuillez donc bien en conférer avec Messieurs de St Luc[47] *et nos bons députés du Finisterre, pour en obtenir la satisfaction de voir mon fils placé près de moi, et me mettre à même de l'établir convenablement.*

Je suis avec un respectueux attachement,

Monsieur le Comte,

Votre humble, très obéissant serviteur,

Miorcec de Kerdanet père

Septuagénaire[48]*.*

---

[44] Arch. dép. Côtes-d'Armor, 89 J 3, liasse 5.

[45] Sur ce personnage très intéressant, Yves COATIVY, «Le comte Joseph-François de Kergariou (1779-1849), pionnier de la numismatique bretonne», *Bulletin de la Société française de numismatique*, juin 2002, p. 116-124.

[46] Clet Marie Chiron, né à Quimper en 1760, avait défendu les administrateurs du Finistère devant le tribunal révolutionnaire en 1794 et avait été élu député du Finistère en l'an XIII, et réélu en 1811. Il était président du tribunal civil de Brest lorsqu'il mourut, le 26 janvier 1823. R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1897 (rééd. 1978), t. V, p. 230.

[47] Le comte Athanase Conen de Saint-Luc, né à Rennes en 1769, avait été député du Finistère en 1815-1816. Depuis 1820, il était député des Côtes-du-Nord (ID., *ibid*, t. V, p. 169 ; t. XI, p. 456).

[48] Daniel Nicolas Miorcec de Kerdanet est né le 11 juin 1752.

Madame de Kerouartz ma fille[49] *est à Paris pour tacher d'obtenir un partage en la succession du jeune Marquis de Roquelaure mort il y a 22 ans passés, elle est logée hôtel du prince régent, rue St Hyacinthe Saint Honoré, et vous priera probablement de prier Mr le garde des sceaux de faire juger son affaire qui est au tribunal de I^ère^ instance de la Seine.*

Yves Coativy.

MORLAIX

Manufacture des tabacs

Un cas exemplaire de polylithisme

À l'invitation de son directeur, M. Bertrand, et sous la conduite de M. Volant, nous avions entrepris, en novembre 1989 et en mars 1990, l'examen des pierres employées lors des différentes époques de constructions et de transformations de la célèbre manufacture des tabacs à Morlaix. Devant le nouveau destin de ces beaux bâtiments, il a paru opportun de présenter, sans plus attendre, après quelques recherches complémentaires, en mai 2002, les résultats de ces investigations restées inédites, même si elles ne sont pas entièrement achevées. Dès l'abord, la longue histoire de la manufacture laisse présumer des changements successifs dans les approvisionnements en pierres.

Quatre étapes majeures peuvent être distinguées dans le bâti en pierre[50] :

[49] Aimée Marie Jeanne Miorcec de Kerdanet avait épousé en 1805 Louis Marie Joseph de Kerouartz, officier de marine. H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes*, Saint-Brieuc, 1914 (rééd. 1965), t. III, p. 299.

[50] R. PELLEN, *Histoire de la manufacture des tabacs de Morlaix des origines à la Première Guerre mondiale*, Morlaix, éd. du Dossen, 1986, 110 p.

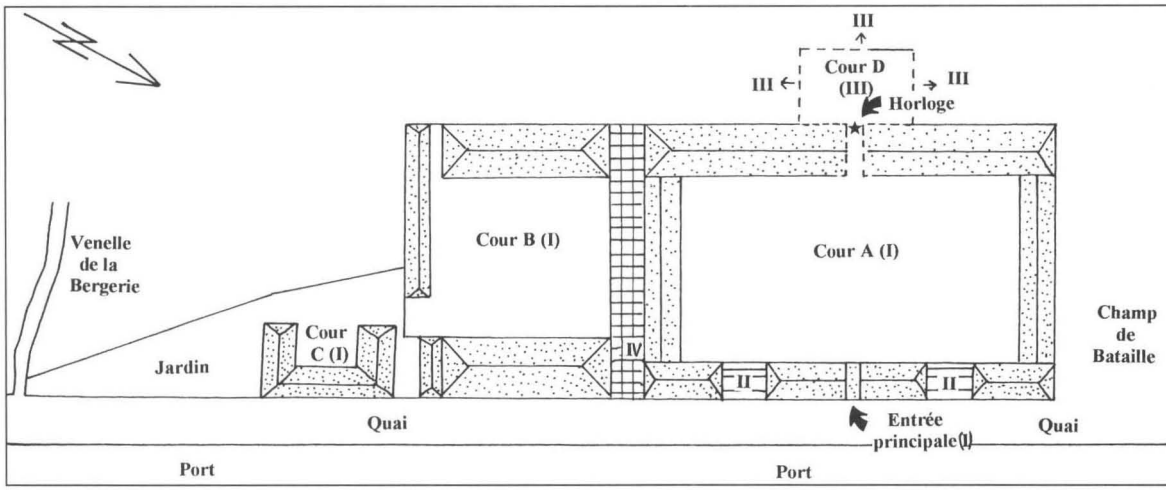

Fig. 33. – Plan de la manufacture des tabacs de Morlaix.

Seuls ont été représentées les constructions de 1736-1740 (I) [en pointillé] ; de 1835-1843 (II) [en hachures] ; pour partie les aménagements de 1867-1871 (III) [en tirets] (Bâti non délimité, uniquement suggéré par des flèches) ; le long bâtiment édifié après la Grande Guerre (IV) [quadrillage]. D'après un plan de l'ingénieur Besnard (1782), complété par des documents communiqués par la direction de la manufacture.

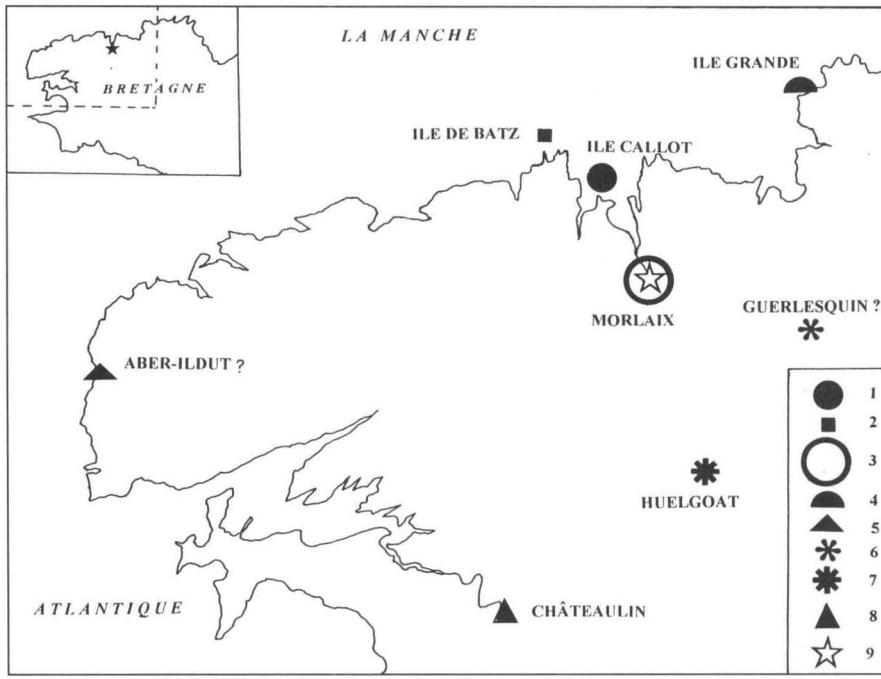

Fig. 34. – Provenance des pierres utilisées pour la construction de la manufacture des tabacs de Morlaix.
1. Granite de l'île Callot. 2. Granite de l'île de Batz. 3. Schistes de Morlaix. 4. Granites de l'Île Grande. 5. Granite de l'Aber-Ildut (?). 6. Granite de Guerlesquin (?). 7. Granite du Huelgoat. 8. Ardoises de Châteaulin. 9. Manufacture.

a. De 1736 à 1740 (I) par ordre de Louis XV, et sur les plans de Blondel, s'élève, à l'emplacement du Clos-Marant, en bordure de la rivière, un corps de bâtiment avec rez-de-chaussée sur cave, premier étage et second étage en mansardes, tandis qu'en arrière, trois autres bâtiments achèvent la délimitation d'une vaste cour (A) ; plus au sud, également le long du port, se dressent un second ensemble, de moindre importance, bordant une deuxième cour (B), plus petite que la première, ainsi que, encore plus au sud, un troisième ensemble, nettement plus restreint, avec courette (C).

b. De 1835 à 1843, de nouvelles constructions viennent s'ajouter en façade le long du quai (II), entre autres deux bâtiments achevant de clore complètement la cour (A) : il s'agit d'occuper au mieux l'espace encore libre entre le bâti existant.

c. Mais bientôt, trop à l'étroit, la manufacture va encore s'agrandir, en créant des espaces vierges par l'attaque de la colline en arrière des bâtiments situés à l'ouest de la cour (A). À l'issue des terrassements, achevés au début de l'automne 1867, de nouveaux bâtiments (III) sont édifiés autour d'une petite cour (D) entre 1867 et 1871.

d. Mis à part un grand bâtiment à deux étages (IV), perpendiculaire au quai, exécuté

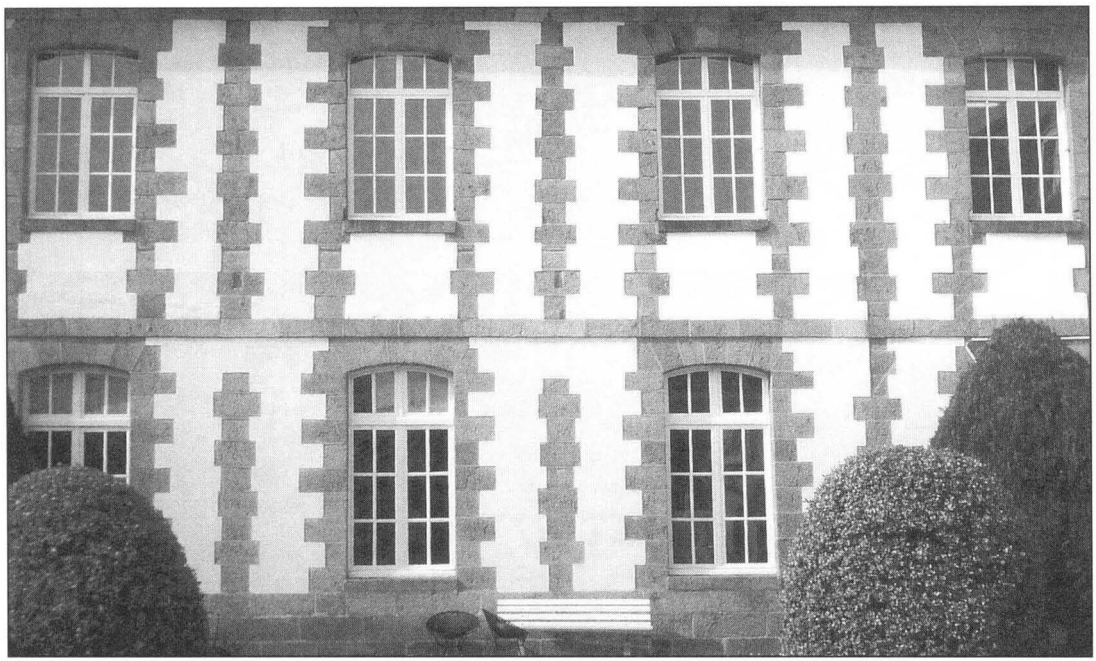

Fig. 35. – Morlaix, manufacture des tabacs, ordonnance et simplicité de l'architecture au XVIII[e] siècle.
Grande cour, aile nord. Très large appel au granite de l'île Callot pour soubassement, jambes, encadrements des ouvertures.
Cliché L. Chauris, 15 mars 1990.

après la Grande Guerre, les transformations ultérieures resteront plus limitées[51].

La première étape est caractérisée par l'emploi généralisé, pour la pierre de taille, du **granite de callot.** Cette petite île est principalement constituée par un granite rose-rougeâtre, à gros grain, à mica noir, susceptible de fournir des éléments de grand appareil, à partir de boules, souvent énormes, éparses sur l'estran, et de masses en place dans les basses falaises. L'exploitation qui remonte au moins au XVI[e] siècle, se développe au XVII[e] siècle (couvents et demeures à Morlaix), plus encore au XVIII[e] siècle (hôpital [1733-1737], immeubles du quai de Léon...) tandis qu'à partir du XIX[e] siècle se manifeste une certaine désaffection[52]. Son utilisation essentielle dans la manufacture, au XVIII[e] siècle, s'intègre ainsi parfaitement dans ce cadre temporel. Par son appareillage soigné et sa chaude tonalité, le granite de Callot confère ici aux bâtiments les plus anciens un aspect esthétique indubitable

51 Tout au moins en ce qui concerne l'emploi de la pierre. Les agrandissements effectués au nord des anciens bâtiments, en 1928 et en 1955, sont en béton et, par suite, hors de notre propos.

52 L. CHAURIS, «L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix (Finistère)», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102/1, 1995, p. 7-34.

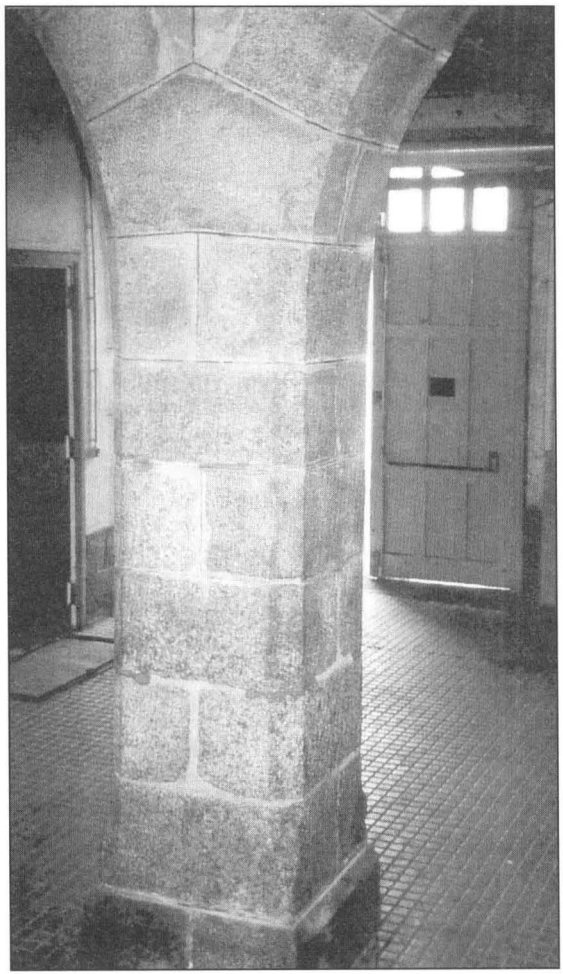

Fig. 36. – Pilier en granit de l'île Callot, XVIII[e] siècle.
Cliché L. Chauris, 16 mai 2002.

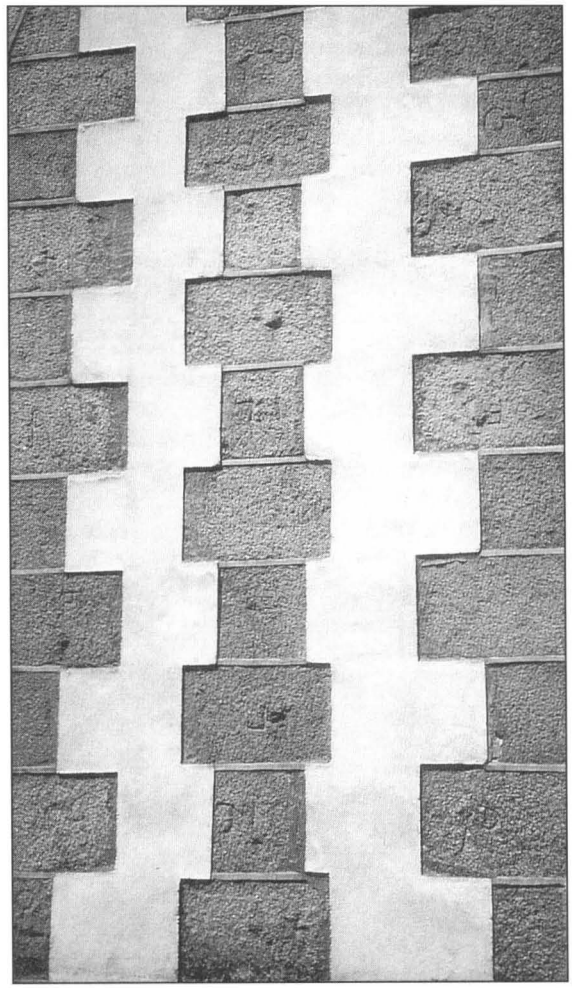

Fig. 37. – Nombreuses marques des tailleurs de pierre au XVIII[e] siècle.
Cliché L. Chauris, 16 mai 2002.

(jambes, encadrement des ouvertures, piliers à contour quadratique largement chanfreiné dans les deux salles situées respectivement aux extrémités des ailes est-ouest bordant la cour A...). En plusieurs points, les marques distinctives des tailleurs de pierres sont nettement observables[53].

[53] Les murs des bâtiments sont crépis et, par suite, leur nature pétrographique n'est pas immédiatement évidente. Selon toute probabilité, ils ont été exécutés en moellons schisteux, extraits à proximité dans des carrières entaillant les versants de la vallée du Dossen. Cette interprétation est confirmée par la présence de ces schistes – sous leur faciès «zébré» local si caractéristique – non seulement dans les sous-sols, mais aussi dans les rares points des bâtiments (la loge...) où la roche est apparente.

Au granite de Callot, très prédominant, s'associent, également en pierre de taille, au cours de la première étape, quelques éléments, disposés de manière tout à fait aléatoire, façonnés dans le **granite de l'île de Batz.** Cette roche diffère totalement de la pierre de Callot, à la fois par sa granulométrie, nettement plus fine, et sa coloration grisâtre ; elle montre, localement, de minces veinules pegmatitiques à tourmaline. Exploité dans de nombreuses perrières littorales, le granite de Batz était déjà recherché à Morlaix et aux environs, à l'extrême fin du XV^e^ siècle (église Saint-Melaine), au XVI^e^ siècle (chapelle du couvent de Cuburien)... Son utilisation à la manufacture n'a ainsi *a priori* rien de surprenant. Toutefois, son emploi somme toute ici alors très restreint, reste plus énigmatique. Peut-être faut-il voir là, simplement, un effet de la distance plus grande des perrières[54] ?

Lors de la seconde étape de construction (II), environ un siècle plus tard, un large appel est fait à un autre granite insulaire : la pierre de l'Île Grande à grain fin-moyen, soit à son faciès blanc-gris, soit à son faciès blanchâtre, à mica blanc fréquent. La pierre de l'Île Grande a été utilisée dans les deux bâtiments (II) élevés alors de part et d'autre du principal corps de logis édifié au XVIII^e^ siècle le long du quai. La superposition du granite de l'Île Grande au granite de l'île Callot est

[54] Selon R. Pellen, le cahier des charges relatif à une partie des travaux de la seconde étape de constructions, indique que la pierre de taille proviendra de l'île de Batz. À ce jour, nous n'avons pas reconnu ce matériau dans le bâti de cette période. Ce point devra être éclairci. Il est possible que le bâtiment concerné ait été détruit lors des aménagements ultérieurs. Par ailleurs, il est fréquent qu'apparaissent des changements entre stipulations du cahier des charges et réalisations effectives, l'entrepreneur, pour diverses raisons, demandant un remplacement de carrière.

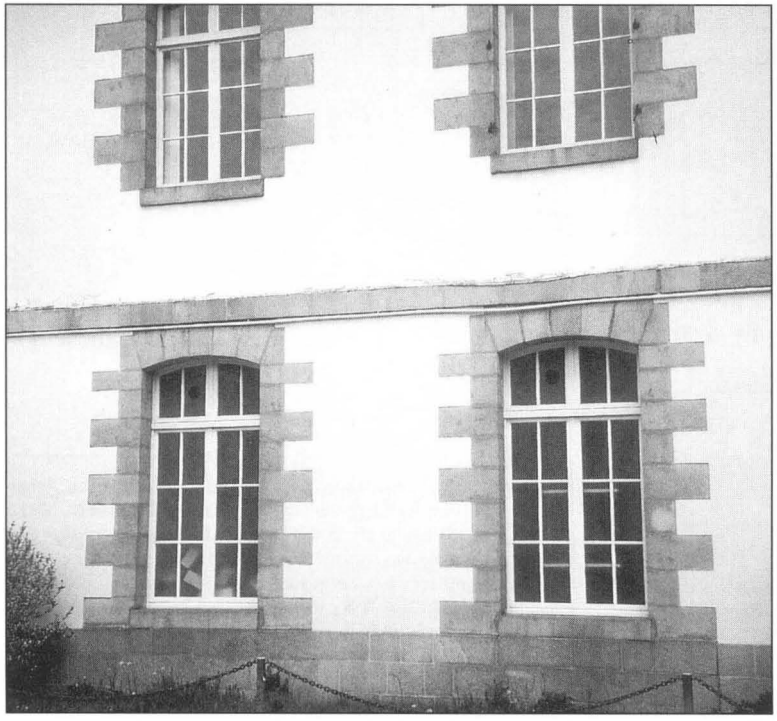

Fig. 38. – Grande cour, aile est, partie méridionale.
Superposition (1835-1843) du granite de l'Île Grande au granite de l'île Callot (XVIII^e^ siècle).
Cliché L. Chauris, 16 mai 2002.

bien visible dans la cour (A), en particulier dans le bâtiment méridional (II) ; en ce point, le granite de Callot ne formait initialement qu'un mur en bordure de cette cour.

La pierre de l'Île Grande a été également utilisée lors du percement médian du corps de logis occidental de la grande cour (A) en vue de permettre un passage facile vers la petite cour (D) aménagée encore plus à l'ouest. L'établissement de ladite cour, remontant aux années 1870, semble bien indiquer que cette ouverture se place à la même époque. L'emploi de ce même granite, lors de cette période (III) est également appuyé par sa présence locale dans le bâti de cette petite cour, ainsi que dans une construction située encore plus à l'ouest (non représentée sur la figure), édifiée en 1870. Les documents archivistiques, consultés par R. Pellen[55], indiquent aussi l'apport de pierres de l'Île Grande à cette même date. Ces diverses annotations établissent que l'emploi du granite de l'Île Grande à la manufacture s'étend à la fois sur les deuxième et troisième étapes. En fait, le XIX[e] siècle est la période majeure d'utilisation des granites du district de l'Île Grande à Morlaix[56]. À cette époque se rattachent les constructions du palais de justice, de l'école primaire du Poan-Ben, de l'entrée principale de la chapelle de La Salette, consacrée en 1860, toutes en granite blanc[57].

Dans le bâti, édifié vers les années 1870, limitant les côtés sud, ouest et nord de la petite cour (D), des pierres de taille sont façonnées dans un granite à grain fin, riche en mica blanc, de teinte gris clair, à rapprocher, semble-t-il, du massif de **Guerlesquin.** Cette roche était, à cette période, très estimée à Morlaix du fait de la facilité de son façonnement, même si sa résistance à l'usure est moins bonne que celle des granites de l'Île Grande, de Batz et de Callot. Ce granite paraît avoir été employé ici concomitamment avec la pierre de l'Île Grande.

Fig. 39. – Dans la petite cour occidentale, porte monumentale vers la grande cour.
Emploi du granite de l'Île Grande. Sous l'horloge, millésime gravé 1870.
Cliché L. Chauris, 15 mars 1990.

55 R. PELLEN, *op. cit.*

56 Il suffit, pour s'en assurer, d'examiner cahiers des charges et devis, conservés aux Archives municipales de Morlaix : «Les pierres de taille proviendront des meilleures carrières de granite de l'Île Grande»...

57 Par contre, un fort volume de pierres de taille et de moellons piqués du viaduc (1861-1863) provient des carrières de granite rose des îlots voisins de l'Île Grande.

Le superbe granite à gros feldspaths rose-rougeâtre recherché pour l'entourage de fenêtres du bâtiment à deux étages, parallèle à l'aile méridionale est-ouest du XVIII[e] siècle donnant sur la cour (A), édifié après la Grande Guerre (IV), rappelle singulièrement la pierre de l'Aber-Ildut à laquelle nous sommes tenté de le rapporter.

La date précise de l'utilisation – au demeurant très limitée dans la manufacture (quelques ouvertures) – du **granite du Huelgoat**, immédiatement identifiable par la présence d'innombrables cristaux de cordiérite gris-noirâtre, n'a pu encore être déterminée : elle est certainement tardive. À compter de la fin du XIX[e] siècle, l'emploi de cette roche devait revêtir à Morlaix une très forte ampleur (collège de Kernéguès ouvert en 1893 ; façade principale de la chapelle des carmélites [1896-1897[58]]. Indépendamment de ses qualités intrinsèques, son utilisation, à la place des granites précités, est certainement due aux facilités intervenues dans les communications avec un terroir jusqu'alors isolé au centre du Finistère.

L'examen pétrographique de la manufacture des tabacs entraîne deux conclusions de portée générale.

L'ensemble des constructions – échelonnées dans le temps, juxtaposées, voire imbriquées dans l'espace – fournit un excellent exemple de polylithisme (emploi de roches de nature et de provenance différentes) de type secondaire, ou si l'on préfère, acquis[59]. Aux granites «précoces» de Callot (prédominant) et de Batz (accessoire) vont succéder les granites de l'Île Grande, puis de Guerlesquin (?), de l'Aber-Ildut (?) et, très sporadiquement, du Huelgoat. Ces variations spatio-temporelles paraissent bien refléter les modes changeantes dans le choix des matériaux.

La ville de Morlaix est presque entièrement dépourvue de granite[60]. Dans ces conditions, pour des raisons techniques et économiques, il devenait indispensable d'aller quérir au mieux, mais plus loin, les granites nécessaires aux édifices de prestige. Du fait d'un heureux concours de circonstances, géologiques et géographiques, de telles roches affleurent sur les rives de la Manche dans divers sites insulaires. Ces matériaux de qualité, extraits au bord de la mer, ont pu être acheminés assez facilement par voie d'eau jusqu'à la manufacture, aux époques où les transports par charrois s'avéraient fort pénibles et très dispendieux. La distance des points d'extraction varie assez fortement : île Callot à 15 km ; île de Batz, à 25 km ; Île Grande, à 40 km. À l'évidence, la mer a longtemps joué un rôle essentiel dans l'histoire de la manufacture des tabacs de Morlaix[61]. Ses bâtiments fournissent un cas exemplaire de polylithisme secondaire, favorisé par l'appel, essentiel, à différents granites littoraux, puis, plus tardivement, et plus accessoirement, à des granites continentaux.

Louis Chauris

---

[58] Le granite du Huelgoat a servi aussi pour obturer la partie inférieure de portes aménagées en fenêtres dans la mairie de Morlaix...

[59] Le polylithisme primaire (ou originel) est lié à une seule étape de construction. Ainsi, à la manufacture : granite de Callot-granite de Batz-schiste de Morlaix.

[60] À peine peut-on citer le petit pointement de Kerscoff, souvent arénisé, et quelques filons de microgranite rayonnant autour dudit pointement. L'excellent granite de Pont-Pol (en fait une syénite quartzifère) affleure un peu au sud de la cité.

[61] L'impact maritime s'est également fait sentir pour les ardoises en provenance des environs de Châteaulin, *via* Port-Launay (au moins lors de la deuxième étape), ainsi que pour les briques en provenance de Jersey (lors de la construction de la grande cheminée en 1868). Rappelons d'autre part que les premiers bâtiments ont été érigés, en bordure de la rivière, dans le Palud-Marant, envahi par le flot aux grandes marées, que la matière première de la manufacture – le tabac – est longtemps venue par bateau... et que les déchets étaient transportés par eau, pour incinération jusqu'au «Brulis» au Bas-de-la-Rivière à Locquénolé...

PLOUDALMÉZEAU

Portsall

Un jeton de Nuremberg

On nous a présenté un jeton de Nuremberg en laiton très mince, découvert en 2002 à Portsall, d'un diamètre de 26 mm, au nom de Hans Schultes, représentant à l'avers une nef (légende : HANS SCHVLTES RENOM) et au revers quatre fleurs de lis dans un carré (légende : HANS SCHVLTES MONDI). Il a été émis dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle et un exemplaire différent du même atelier a été découvert à Coat-Frec en Ploubezre (Côtes-d'Armor)[62]. Ces objets, qui servaient à compter son argent, sont très fréquents mais rarement publiés. Ils méritent l'attention du fait de leur usage fréquent par les Bretons et par leur ancienneté (XV[e]-XVI[e] siècle)[63].

Yves Coativy

SAINT-FRÉGANT

Une lettre d'Anne de Bretagne

Les Archives départementales du Finistère possèdent, dans la série J, une lettre d'Anne de Bretagne concernant la famille de Penmarch, dont la seigneurie d'origine se situe en Saint-Frégant[64]. Il s'agit d'une pièce sur parchemin, de 672 sur 412 mm. Les lacs de soie verts sont encore en place mais le sceau a disparu[65]. En voici le texte :

Anne par la grâce de Dieu royne de France duchesse de Bretaigne comtesse de Montfort et de Richemont d'Estampes et de Vertus. A tous / présens et à venir et qui ces présantes lettres voiront et orront sallut. Comme à nous de noz droitz souverains et non à aultre en nostre dict pays et duché de Bretaigne appartienne donner et conceder à ceulx de noz subjectz qu'il nous plaist grâces avantaiges / et premminances de noblesse et les nobles d'icelluy augmenter accroistre et essaulcer en estaz auctoritez et seigneuries et entre autres soit bien raisonable de le faire à

---

62 Michel DHÉNIN, «Monnaies découvertes à Coat-Frec en Ploubezre (Côtes-du-Nord)», *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1[er] trimestre 1975, p. 27.

63 Remerciements à Typhaine Corre et à Guy Travel qui m'ont communiqué cette trouvaille.

64 Arch. dép. Finistère 32 J 54. Les Archives départementales de Loire-Atlantique possèdent aussi de nombreux actes concernant la famille de Penmarch à la fin du Moyen Âge, en particulier sous la référence B 1715 : aveu rendu par Constance de Penmarch après le décès de son père Alain, 8 mai 1406 ; aveu rendu par Guelderch du Juch, veuve d'Alain de Penmarch, le 8 juin 1406, très beau sceau bien conservé ; aveu rendu par Aliette de Lanros, déguerpie de messire Alain de Penmarch, chevalier, garde d'Henri de Penmarch son fils, le 1[er] mai 1421 ; minu rendu par Alain de Penmarch, le 12 janvier 1469 NS, fils aîné et héritier de feu Henri de Penmarch, chevalier. Manoir de Penmarch taxé de 25 livres ; aveu d'Alain de Penmarch rendu pour sa seigneurie de Penmarch en Saint-Frégant et Plouguerneau le 28 novembre 1475 : *son manoir de Penmarch assis et situé en la paroisse de Saint-Frégant o ses boys, vergers, prés, parchs & clotures, franchisses, largesses et aultres appartenances ; item audit lieu de Penmarch ung hostel lequel demeure a présent Gueguen Rolland o ses aeres (...) ; item en ladite paroisse le village et terrouar de Kerily ung hostel lequel desmeure en present Guille Le Lan o ses aeres, courtilz, clotures, franchisses, largesses et appartenances ainsin que ledit Guille les tient ; item audit village ung aultre hostel lequel demeure a présent Yvon An Palut o ses aeres...* [...] ; un autre hôtel audit village à Guille Kerbert ; un autre hôtel audit village à Yvon Le Frout ; *item toute la seigneurie que ladit seigneur de Penmarch a dessus l'estage Tanguy Lescoat à cause de sa femme... audit terrouer de Penmarch*, 1 boisseau 3/4 de froment de chefrente mesure de Lesneven pris une fois l'an au terme de Noël, etc. ; aveu rendu par Guillemette de Kerloeguen, veuve d'Henri de Penmarch, dame douairière de Penmarch, curatrice d'Alain de Penmarch son fils, seigneur de Penmarch et de Coëtlestrémeur, le 15 juillet 1540. Aveu très détaillé rendu sur les paroisses de Guissény, Saint-Frégant, Kernilis, Plouguerneau, Goulven et Plouider. La description du château mentionne une chapelle, absente précédemment.

65 Un texte tardif, écrit à la suite de l'acte, décrit le sceau en majesté de la duchesse et reine, et le contre-sceau, aux armes de France et de Bretagne.

ceulx qui par leur louable conduicte et bons services l'ont merité / et deservy de ce que par exemple touz autres soient plus envieulx et iceluy de loyaument et vertueusement servir et se conduire le temps même et soict ainsi que nostre bien amé et feal chambellan Alain de Penmarch sieur de Penmarch aict a tout son temps / et jeune aige servy feu monseigneur et père le duc que Dieu absoille et nous subsequamment tant en armes durant le temps des guerres et divisions qui ont esté en nostre pais et duché que aultrement en pluseurs et maintes manière enquoy il soict tousiours / et sans varier loyaument et envieusement conduyt et porté et liberallement sans espargner et despensé du sien largement ledit seigneur de Penmarch et ses predecesseurs par avant luy qui de toute ancienté tant qu'il ne se memoire du contraire sont nobles / et d'ancienne noblesse actaignans de lignaige à plusieurs contes barons banneretz chevalliers et escuyers et aultres grands seigneurs tant de nostre pays et duché que d'aultres pays et roiaume se sont toujours noblement portez conduiz et gouvernés et est ladite maison de / Penmarch l'une de plus anciennes et primitive chevallerie de l'évesché de Léon ou elle est située ayant plusiours intersignes de noblesses préminence et (?) en plusieurs et divers lieux de nostre dict pays garnye et appartenance de hault justice moyenne / et basse et de plusieurs hommes vassaulx et subjectz oultre plusieurs aultres bonnes et grandes seigneuries maisons et richesses que ledict sieur de Penmarch a en nostredict pays. Scavoir faisons que nous considerans et les merites et desertes dudict sieur / de Penmarch mesmement les louables vertuz qui sont en sa personne et sa suffizante richesse pour honorablement porter le nom tiltre et seigneurie de banneret pour lesdictes causes et l'esperance quanous que dores en avant il continuera de bien / en mieulx en nostre service et pour autres causes a ce nous mouvans avons de noz auctorité saesine forme grâce especial et planière puissance icelluy sieur de Penmarch cree erige et intitue, creons, erigeons et instituons par ces présentes en estat de grace / et seigneurie de banneret en nostre dict pays et duché de Bretaigne. Voullans et vollons que dores en avant et perpetuellement en lameme luy ses enffans et heritierz sieurs de ladicte seigneurie de Penmarch en portent et puissent porter le nom et tiltre / et que à noz estaz parlemens et autres moindres et assemblées ilz soient agregez et recueilliz comme tels et y aict leur asiette ordre et rang. Et dabundant luy avons permis, concédé et octroyé, permectons, concédons et octroyons que en tous les lieux / où il a puissance et acoustumé d'avoir ses armes et en signe de ce que dessus les puisse mectre faire mectre et asseoir en bannière, et aussi lever faire lever et mectre sur les justices patibulaires de ladite seigneurie de Penmarch et autres ses juridictions / et seigneuries à quatre potz tant ainsi et à la forme et manière que sont et ont acoustumé faire et avoir les aultres banneretz de nostre dict pays et en oultre avons donné concédé et octroyé, donnons concédons et octroyons par cest même présente à icelluy / sieur de Penmarch pour luy, sesdits enffans héritiers et successeurs droict et previlaige de se delivrez tant pour eulx que leur hommes et subjetz de Penmarch de cesdites terres et seigneuries en leurs causes matières et affaires a congie de personne / et demeure en quart jour des generaulx plez de notre court barre et juridiction de Lesneven qui est a prochain jour après les aultres meneurs d'icelle nostre court et icelluy droict et privilaige y avons et maintenons perpetuellement le temps / Si donnons en mandement à noz presidanz senechaulx allouez baillis provostz et procureurs leurs lieutenans et à tous les autres instantze et officiers de nostredict pays et duche a qui de ce appartiendra que de noz pns grâce / concession et octroy ils facent souffrir et laissent entierrement et paisiblement jouir et user ledict sieur de Penmarch et ses heritiers et successeurs sieurs dudict lieu tous impeschemens cessans au contraire. En tesmoing de ce et afin que ce soit / chose ferme

et estable à durer et valoir en perpetuel nous avons signe ceste présante de nostre main et à icelle faict mettre nostre scel en laz de soyes et cire vert au droict et l'aultruy referme. Donné à Nantes / le douziesme jour de decembre l'an de grâce mil quatre centz quatre vingtz dix huict ainsi signé

Anne[66].

Sur le rabat : Par la royne et duchesse de son commandement

(Notaire) : de Forestz.

Rappelons que, le 8 avril 1498, Charles VIII meurt à Amboise, et dès le lendemain, la duchesse rétablit les structures de gouvernement de l'époque ducale, en particulier la chancellerie, puis elle restaure la chambre des comptes dans son ancienne grandeur le 22 juillet 1498. Après son entrée dans le duché à l'automne, elle préside les états de Bretagne à Rennes le 28 septembre, fait son entrée solennelle à Nantes le 3 octobre, et recommence à administrer la principauté[67]. Dans le même temps, elle favorise les serviteurs de François II et les conseillers qui lui sont restés fidèles à travers les crises. Elle confie par exemple la chancellerie de Bretagne à l'ancien titulaire du poste, Philippe de Montauban, et fixe ses gages à 2 000 livres auxquelles s'ajoutent le don des seigneuries de Saint-Aubin-du-Cormier, Bazouges, Marcillé et Rimoux. À la même époque, elle limoge le trésorier et receveur général, Olivier Barrault, pour le remplacer par Jean de Lespinay qui avait dû quitter ses fonctions à la fin de la guerre d'Indépendance, le 20 avril 1491, après la prise de Nantes par l'armée royale[68]. C'est dans ce contexte de restauration du pouvoir ducal que se place cet acte, qui concède à Alain de Penmarch deux faveurs, le titre de banneret[69] et les quatre poteaux de justice qui y sont attachés. Ces avantages sont justifiés par le service et la loyauté du bénéficiaire. Ce type de remerciement est très fréquent, et nombreux sont les proches de la duchesse à en profiter. Un rapide sondage permet d'en repérer plusieurs, qui concernent aussi bien des particuliers[70] que des institutions[71]. D'autres formes de dédommagement sont utilisées, comme le versement d'argent[72] ou l'autorisation de reconstruire à l'identique un château fort[73].

Rappelons que la famille de Penmarch est connue depuis le XIV[e] siècle, et possède une seigneurie située en Saint-Frégant, érigée

---

66 La signature de la duchesse-reine est cachée et protégée par le rabat du parchemin.

67 Sur le rôle d'Anne dans les années 1498-1499, voir Georges MINOIS, *Anne de Bretagne*, Paris, 1999, p. 377-391. – Jean-Pierre LEGUAY et Hervé MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)*, Rennes, 1982, p. 424-426. – Dominique LE PAGE, *Finances et politique en Bretagne, 1491-1547*, Paris, 1997, p. 10.

68 D. LE PAGE, *op. cit.*, p. 400-405.

69 Le banneret est celui qui, au combat, peut regrouper sous sa bannière (d'où le nom) d'autres chevaliers et leurs écuyers et serviteurs. C'est moins un titre de noblesse qu'un grade militaire, mais il apparaît utilisé ici comme une faveur, qui justifie d'ailleurs explicitement l'autre avantage.

70 Arch. dép. Loire-Atlantique 14 J 15 ; dans le même domaine des cadeaux d'Anne de Bretagne à ses serviteurs, on peut noter en 1506 la concession d'une justice patibulaire à trois poteaux à François de Quélen, et la concession d'un troisième poteau de justice à Guillaume de Boisrio, son maître d'hôtel ordinaire ; en 1508 la concession d'un troisième poteau de justice à Vincent de Plœuc, à Jean Esmes et à Guyon de Talhouët, etc.

71 1498 (s.d.), lettre patente accordant aux abbayes de Bégard et du Relec une justice patibulaire à quatre poteaux.

72 1498 (20 avril), dédommagement pour la somme de 14 850 écus engagés par Philippe de Montauban pendant la guerre de France ; 1504 (3 juin), concession à Thomas d'Estuer, seigneur dudit lieu, paroisse de Bréhant-Loudéac, de la châtellenie du Gâvre en dédommagement des frais qu'il a engagés pendant la guerre.

73 1506, lettres patentes en faveur de Tanguy du Chastel auquel la duchesse permet de réédifier son château de Coëtgarz (Plouarzel) dans sa forme ancienne.

en baronnie en 1502[74]. Le personnage qui est évoqué ici est Alain IV de Penmarch, né vers 1440 d'Henri II (vers 1414-1465) et d'Alix de Coëtivy. Il épouse, le 3 octobre 1482, Anne du Juch, fille du deuxième mariage d'Henri du Juch, s[r] de Pratanroux, et de Marguerite du Juch, qui lui donne six enfants :

* Henri, qui guerroie en Italie avant de mourir en 1513 sous les coups d'épée de Jean Marchec ;

* Alain, recteur de Plouguin, puis chanoine et administrateur du diocèse de Saint-Brieuc, mort en 1531 ;

* Marie, épouse de Tanguy de Kerlech ;

* Constance, épouse de Jean de Quélen ;

* Charles, époux de Jeanne Quilbignon ;

* François, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem[75], époux de Catherine du Parc.

L'histoire d'Alain de Penmarch reste assez floue. En 1474, il double les aides qui lui sont dues pour financer le mariage de sa sœur Aliette avec Jean de Plusquellec. Lors de la montre de noblesse du Léon en 1481, il est présent en homme d'armes, accompagné d'un page, d'un *coustillier* et de deux archers[76]. Le texte donné plus haut nous apprend qu'il est serviteur de François II, et qu'il participe en armes à la guerre d'Indépendance, au profit des Montforts, avant de devenir chambellan d'Anne de Bretagne. Il est difficile de préciser la date et les conditions de sa mort mais il n'apparaît pas dans l'*Estat de la Maison de la Reine Anne pour l'année commencée le 1[er] octobre 1498*[77], ce qui laisse penser qu'il est mort peu de temps après la signature de l'acte.

Il faut ici rappeler la carrière de son frère, l'évêque Christophe de Penmarch, qui succède en 1474 à son oncle, Alain de Coëtivy, à la tête du diocèse de Dol, puis passe à Saint-Brieuc quatre ans plus tard. C'est dans ces fonctions qu'il signe *le contrat de mariage de la Reyne Duchesse Anne au Roy Louys Douzième* le 7 janvier 1499, au château de Nantes, au côté des prélats de Quimper (Raoul Le Moël) et de Léon (Antoine de Longueil) pour la Bretagne, et de ceux d'Albi, de Luçon, de Sète et de Bayeux[78]. On notera cette deuxième occurrence de la famille de Penmarch dans l'entourage immédiat de la duchesse en cette période 1498-1499, bien qu'à cette date Alain IV soit probablement mort.

Au total, on retiendra l'ascension de cette famille de moyenne noblesse, sanctionnée par ce texte puis par l'érection en baronnie, quelques années plus tard, de la seigneurie familiale. Dans la deuxième moitié du XV[e] siècle, les Penmarch réunissent tous les ingrédients de promotion sociale, à savoir les mariages dans le même milieu, la richesse, le droit de justice et un titre de banneret. Comme c'est fréquemment le cas pour les réussites sociales du bas Moyen Âge, il manque à cette description, et pour cause, le château fort hérité de l'époque féodale, même si les fortes tours du manoir lui en donnent la silhouette[79].

Yves Coativy

---

74 Sur la famille de Penmarch, on lira Pol POTIER DE COURCY, *Armorial et nobiliaire de Bretagne*, rééd., Mayenne, 1986, art. Penmarch, et L. FARCY, «Les seigneurs de Penmarch en Saint-Frégant», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, p. 52-92.

75 Arch. dép. Finistère, 32 J 62, généalogie.

76 FARCY, «Les seigneurs...», art. cité, p. 61-66.

77 Dom Hyacinthe MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. III, p. 801-802.

78 Albert LE GRAND, *Les vies des saints de Bretagne Armorique*, Quimper, 1901, p. 203* et 217*, et Louis LE GUENNEC, *Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 315 ; à noter qu'en 1505, c'est Olivier du Chastel qui lui succède à Saint-Brieuc.

79 Les exemples du même phénomène sont nombreux, en particulier pour les Penhoat, Kerouzéré ou Kergournadech, dont l'ascension connaît la même courbe, illustrée des mêmes éléments.

Musée départemental breton
Un an d'enrichissement des collections (2002)

par Philippe Le Stum*

Archéologie et arts anciens

Un *aureus* de Tibère

Le musée a reçu en don, de la famille Daoulas-Piriou, un très bel *aureus* découvert à Kerydreuff, en Plouhinec (aujourd'hui Pont-Croix) au début du siècle dernier. Sur l'avers figure le profil de l'empereur Tibère, couronné de laurier, accompagné de l'inscription : *TI CAESAR DIVI AUG F AUGUSTUS* («Tibère, César dieu, Auguste et fils d'Auguste). Le revers montre la Paix tenant un sceptre et une branche de laurier, et l'inscription : *PONTIF*(EX) *MAXIM*(US) [«Pontife suprême»] (2002.26.1.).

Un reliquaire du XV^e^ siècle

La pièce la plus importante acquise en 2002 par le Musée départemental est un reliquaire datant des environs de 1420. Présenté en vente publique à Londres en novembre 2001[1], comme étant de provenance flamande, cet objet fut acquis par un antiquaire parisien. C'est à nos collègues du Département des objets d'art du Louvre, Elisabeth Delahaye et Jannic Durand, que l'on doit d'en avoir décelé la provenance bretonne, et de nous en avoir signalé l'intérêt.

Sa forme est celle d'un petit diptyque (H. : 8,9 cm ; L. : 5,9 cm ; L. ouvert 12,3 cm), constitué de deux âmes rectangulaires de bois, recouvertes à l'extérieur d'une plaque de cuivre gravé. Elles sont jointes par une charnière et peuvent être maintenues fermées par un crochet de fixation de même métal. Le décor extérieur du volet supérieur représente, se détachant sur un fonds gravé au tremblé et sous une double arcature ogivale, la Vierge couronnée et portant l'Enfant, accompagnée d'un donateur (?) en position d'orant. Au-dessus est figuré le symbole christique du pélican nourrissant de son cœur ses enfants. Au dos, la face extérieure montre, sur un même fonds au tremblé et sous une arcade ogivale bordée de fleurons et surmontée de deux lions, la figure, en pied, du Christ bénissant. L'intérieur est recouvert d'argent gravé et présente, creusées dans chacun des volets, deux alvéoles trilobées destinées à contenir les reliques.

Les côtés du reliquaire portent des inscriptions bretonnes en caractères gothiques :

* Conservateur en chef du Musée départemental breton, Quimper.

1 *European sculpture & works of art, 900-1900*, Sotheby's, 2 novembre 2001, n° 3, p. 8.

Fig. 1. – Extérieur du reliquaire de sainte Anne, saint Yves et saint Médard (vers 1425).
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Fig. 2. – Intérieur du reliquaire.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

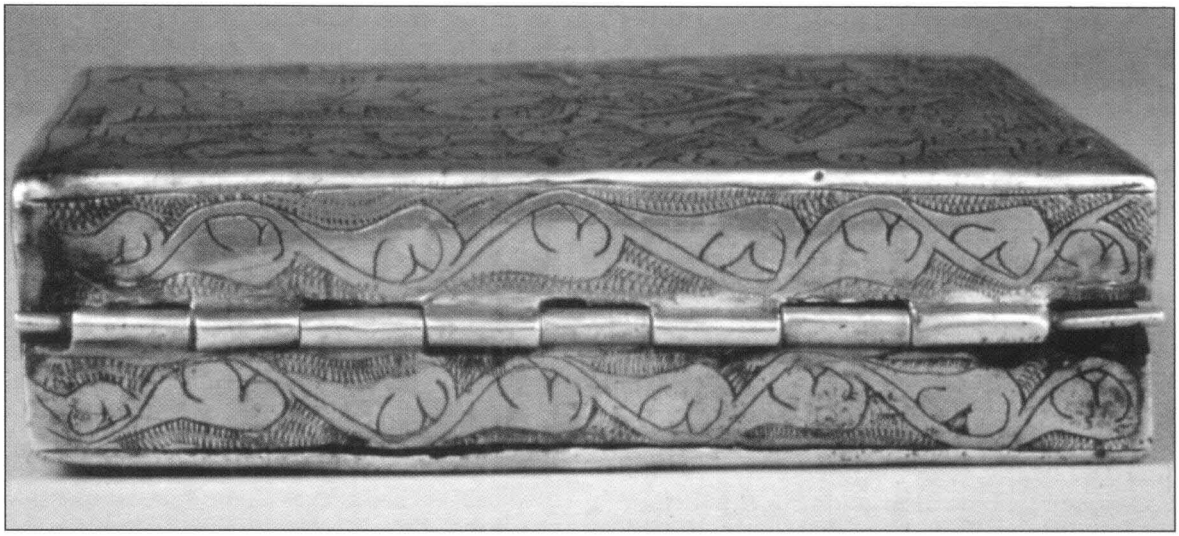

Fig. 3. – Dos du reliquaire.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

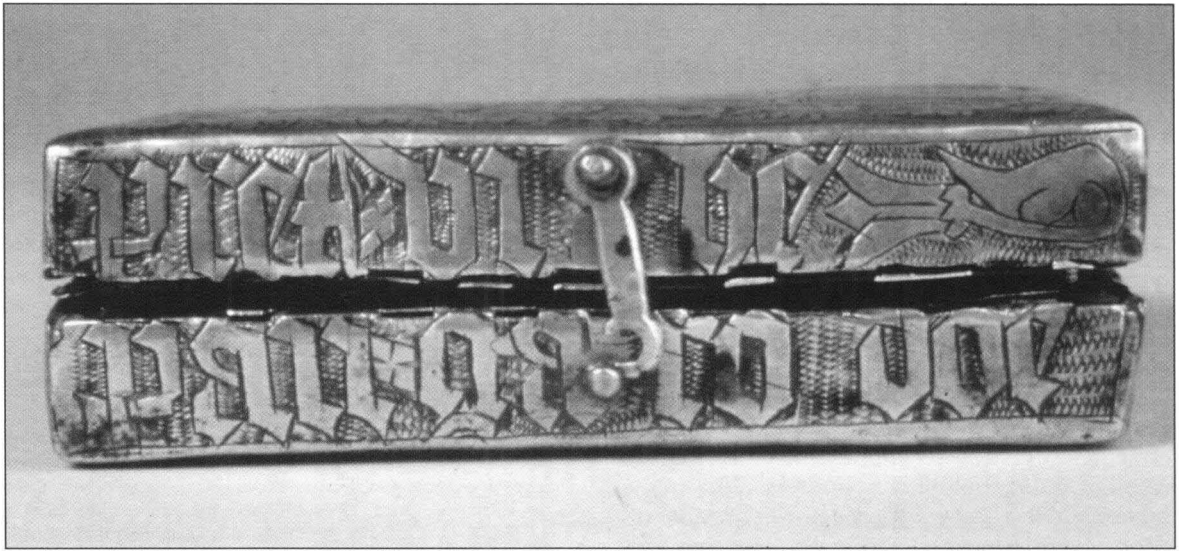

Fig. 4. – Inscriptions sur l'un des côtés du reliquaire.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

pret vihe («il serait temps») ; *pan garo doe* («quand Dieu le voudra») et *mat ve* (deux fois), «ce serait bon[2]». S'agit-il de devises nobiliaires ? La juxtaposition de trois devises serait alors étonnante. Ces trois expressions pourraient également traduire la soumission du détenteur de l'objet à la volonté de Dieu, quant à la fixation de sa destinée et de ses fins dernières.

Sur le pourtour interne du volet gauche sont gravées les inscriptions suivantes : *rel*(iquae) *b*(eat)*e anne m*(at)*ris m*(a)*rie item b*(eat)*i ivonis io* (ou *lo*) *d* (?) *unec* (ou *louanec* ?). On en propose la traduction suivante[3] : «reliques de la bienheureuse Anne mère de Marie et du bienheureux Yves (de Louanec ?)». Une inscription sur le pourtour de chaque alvéole en identifie le contenu. Sur le volet de gauche : : *beati ane masm* (pour : *mater sancte marie* ?) [«relique de sainte Anne, Mère de Marie»] ; *de sco* (*sepulcro* ?) *yvone co*(n)*fessor* («du tombeau de saint Yves, confesseur ?») ; sur le volet de droite : *beati* (c)*or* (?) *neli pape* («relique de saint Corneille pape») ; *beati medardi* (relique de saint Médard).

La découverte de cette pièce enrichit le corpus de l'orfèvrerie médiévale bas-bretonne. La présence d'inscriptions en breton en atteste de manière indubitable la provenance régionale, que l'on ne peut cependant, dans l'état actuel des connaissances, localiser avec plus de précision. On doit pourtant rapprocher notre pièce – dont les collections françaises ne paraissent pas connaître d'autre équivalent – du livre-reliquaire, d'un format légèrement supérieur, daté de 1425 et conservé dans l'église de Quemperven, non loin de Lannion[4]. La forme («livre» de métal à deux volets sur charnière) et les techniques mises en œuvre rendent vraisemblable l'hypothèse d'un même atelier. Celle-ci est renforcée par la parenté du décor (maladresses dans la gravure des visages, forme de la couronne, plis des vêtements, frise végétale, gravure au tremblé). L'usage de notre reliquaire reste énigmatique : sa forme et ses dimensions suggèrent cependant un usage privé et portatif, plutôt que public.

Son contenu est un intéressant témoignage de la popularité, en Basse-Bretagne au XV[e] siècle, des cultes de sainte Anne et de saint Yves de Tréguier, encouragés par les ducs et leur entourage. La dévotion à l'aïeule du Christ fut particulièrement développée sous le règne de la duchesse Anne, mais est attestée dès le XV[e] siècle, notamment par une lettre du duc Jean V. À la même époque, des litanies à sainte Anne figurent dans deux livres d'heures, l'un «à l'usage d'un diocèse de Bretagne», l'autre «à l'usage de Quimper». À Rome, en 1411, une chapelle des Bretons était dédicacée à saint Yves. Jean V, reconnaissant à celui-ci d'avoir échappé à un guet-apens des Penthièvre en 1420, manifesta sa volonté de se faire enterrer à son côté et lui fit élever un tombeau, panégyrique à la gloire des Montforts.

Ethnographie / arts populaires

Costumes

Tenant compte de l'importance très considérable de son fonds, le musée privilégie aujourd'hui l'entrée d'ensembles complets, si possible documentés sur le plan ethnographique, ou d'éléments isolés mais manquant encore à ses collections. On citera, pour cette année, un costume de femme de l'île de Sein ainsi qu'un ensemble féminin de l'Île-Tudy ou

[2] Transcription et traduction par Pierre-Yves Lambert, qui suggère d'y voir des devises nobiliaires.

[3] Nous remercions, pour leurs lectures et leurs interprétations des inscriptions, Yves-Pascal Castel et Pierre-Yves Lambert. Ce dernier lit, après le nom *Yuonis*, celui de Louanec, dont Yves Hélouri fut recteur de 1294 à 1303 ; Y.-P. Castel se demande si les lettres qui suivent le prénom n'indiquent pas plutôt le nom de l'orfèvre.

[4] Francis MUEL (dir.), *Les orfèvres en Basse-Bretagne*, Rennes, Inventaire régional de Bretagne, 1994. Notice du reliquaire de Quemperven par Y.-P. Castel, p. 223-224.

Sainte-Marine (2002.10.1 et 2.). La mode de Pleyben et de ses environs est encore incomplètement représentée au musée. Le don d'un costume complet de femme (premier quart du XX^e^ siècle) de la commune de Lennon, accompagné d'un ensemble de coiffes, est donc particulièrement bienvenu (2002.39.1).

Arts graphiques

L'estampe romantique

Pour la période romantique, on citera des eaux-fortes et lithographies d'après Adolphe Leleux (1812-1891) et Charles Fortin (1815-1865), qui comptèrent parmi les peintres «découvreurs» de la Bretagne (2002.5.1 à 3 et 5), ainsi qu'une eau-forte d'Octave Penguilly-L'Haridon (1811-1872) [2002.42.2.]. Un peu plus tardive (1875) est *La Source de Kergoarck*, eau-forte du paysagiste Tancrède Abraham (1836-1895) [2002.5.4.].

La gravure sur bois

Notre exploration de la thématique bretonne dans le renouveau de la gravure sur bois au XX^e^ siècle conduit à nous intéresser à l'œuvre pionnière de Jean-Émile Laboureur (1877-1943), dont la suite des *Quatre images bretonnes* (2002.16.1.) fut gravée en 1912-1914. Elle se poursuit à travers les graveurs de l'entre-deux-guerres : Honoré Broutelle (1866-1939) [*Danse bretonne*, 2002.6.4.] ou, plus récente et plus mineure, celle de René Augeron (2002.9.1 à 3.).

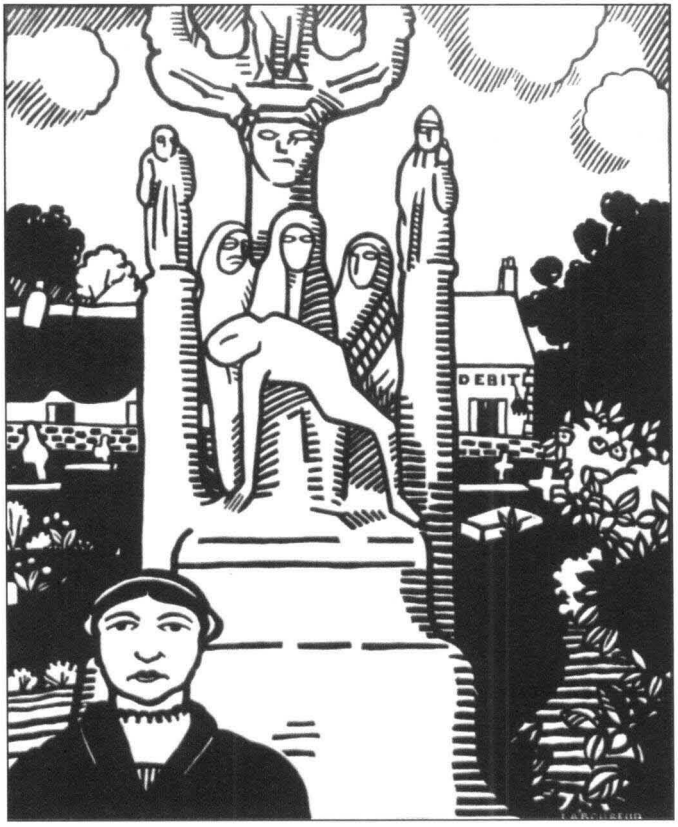

Fig. 5. – Jean-Émile Laboureur (1877-1943), *Le Calvaire breton*, gravure sur bois, 1912-1914.
Inv. 2002.16.3.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

La gravure sur cuivre

Au cuivre recoururent plus abondamment Adolphe Beaufrère (1876-1960) [*Jeune fille et enfant* et *Gardienne de vache* ; *Les Plomarc'h* ; *Les Toits du port de Merrien*, 2002.17.1 à 3], Henri Cheffer (1880-1957) [*Elégantes choisissant du poisson dans un port*, 2002.14.1.], André Dauchez (1870-1948) [*Coin de Bretagne*, 1898, 2002.19.1. ; *Pen Foul*, 1904, 2002.19.2.] ; Édouard Léon (1873-1968) [*Port de Douarnenez*, 2002.14.2.] ; François Courboin (1865-1925) [*Bigoudène*, 2002.42.3.]. Avant de devenir l'un des principaux chefs de file du renouveau du bois gravé, le Suisse Félix Valloton (1865-1925) pratiqua lui aussi l'eau-forte, notamment pour des travaux de reproduction tels ce *Soir dans un hameau du Finistère*, gravé d'après le tableau de Jules Breton (1889, 2001.19.3.).

Fig. 6. – Louis Legrand (1863-1951), *Joie maternelle*, eau-forte et aquatinte.
Inv. 2002.1.1.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Du graveur Louis Legrand (1863-1951), élève de Félicien Rops, le musée conserve maintenant l'essentiel des œuvres d'inspiration bretonne : *Au Cap de la Chèvre*, recueil de quatorze lithographies (1891) [2002.8.1.] ; illustrations à la pointe-sèche de *Morgate, légende dramatique*, de Rodolphe Darzens[5], et *Joie maternelle* (femme du Trégor et son enfant, eau-forte et aquatinte), acquis au début de l'année (2002.1.1.).

La lithographie

La lithographie, enfin, connut dans le dernier quart du XIX^e^ siècle un renouveau artistique. De cette vogue, un bel exemple est le double portrait, par Louis-Marie Désiré-Lucas (1869-1949), d'une *Paysanne bretonne* et d'un *Paysan breton* (2002.37.1 et 2.). Cette technique était également utilisée pour l'impression de documents tels que le *Diplôme de l'Exposition d'art breton* tenue à Quimper en 1907 (2002.33.1.). On citera également la partition musicale de la chanson *Le P'tit gars breton*, illustrée par Georges Auriol (1863-1938), ami et collaborateur d'Henri Rivière (2002.18.1).

Henri Rivière (1864-1951)

Henri Rivière marqua son époque comme l'un des principaux représentants du renouveau de la gravure en couleurs à la fin du XIX^e^ siècle. Il introduisit le premier en France les procédés du bois gravé des maîtres de l'estampe japonaise. Comme son ami Paul

[5] Reproduit dans *La légende de la ville d'Ys, une Atlantide bretonne*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2002, p. 46-47.

Fig. 7. – Henri Rivière (1864-1951), *La Plage*, lithographie.
Inv. 2002.18.2.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Fig. 8. – Henri Rivière, *La Baie de Douarnenez*, lithographie.
Inv. 2002.23.2.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

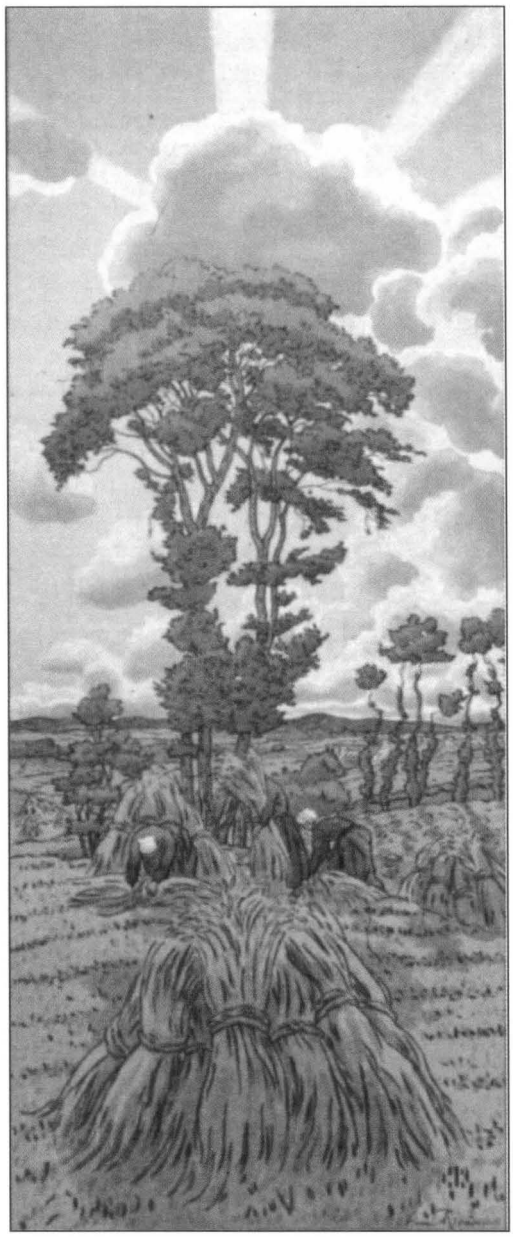

Fig. 9. – Henri Rivière, *L'Orage qui monte*, lithographie.
Inv. 2002.23.3.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Signac, il adopta ensuite l'impression lithographique, pour proposer à un plus large public de magnifiques évocations de la nature. La plus grande part de son œuvre est consacrée à la Bretagne, qu'il avait découverte au milieu des années 1880 et qu'il fréquenta désormais tous les ans. Fasciné par la nature bretonne et ses trois composantes essentielles, la mer, la terre, le vent, Rivière voua presque toute son œuvre à l'étude des effets changeants de la lumière sur la côte, au fil de séries aux titres évocateurs : *Paysages bretons* (1890-1894), *Aspects de la Nature* (1897-1899), *Beau pays de Bretagne* (1897-1917), *La Féerie des heures* (1901-1902), *Au vent de Noroît* (1906).

Le Musée départemental consacre à cet artiste son exposition de l'été 2003 (21 juin-21 septembre[6]). Cette rétrospective permet de rendre compte de l'effort mené par le musée pour réunir un abondant ensemble d'estampes de l'artiste, paradoxalement encore assez peu représenté dans les collections publiques bretonnes. À notre fonds se sont ainsi ajoutées, en 2002, les lithographies suivantes : *La Plage* (2002.18.2.) et *Le Crépuscule* (2002.21.2.), des *Aspects de la Nature* ; *Rue à Tréboul* (2002.18.3.), *Lavoir à Tréboul* (2002.22.1.), *La Baie de Douarnenez* (2002.23.2.), *Le Bois de hêtres à Kerzardern* (2002.24.2.), *L'Île Bréhat* (2002.24.3.) planches du *Beau pays de Bretagne* ; *L'Averse* (2002.18.4), *L'Arc-en-Ciel* (2002.18.5.), *La Tempête* (2002.20.1.), *Les Derniers Rayons* (2002.21.1.) et *L'Orage qui monte* (2002.23.3.) de la *Féerie des heures*, ainsi qu'une affiche vantant les *Estampes décoratives* de Rivière (2002.22.2.). Les bois des *Paysages bretons* furent tirés au maximum à vingt-cinq exemplaires. Nous avons pu acquérir l'une de ces très rares planches, *Cimetière et église de Perros-Guirec* (2002.23.1.), ainsi qu'une eau-forte (*Bateaux parmi les rochers*) (2002.24.1.)

6 Philippe Le Stum, *La Bretagne de Henri Rivière*, Paris, Bibliothèque de l'image, 2002.

Livres illustrés

À la constitution d'un fonds d'«iconographie» bretonne et finistérienne contribuent encore les achats du musée dans le domaine de la bibliophilie. Une pièce particulièrement précieuse est *Le Livre de l'Émeraude* d'André Suarès, publié par les éditions d'art Devambez en 1927 : exemplaire personnel de l'illustrateur Auguste Brouet (1872-1941), l'ouvrage, qui comprend une lettre de l'auteur, est surtout considérablement enrichi par l'artiste de nombreuses compositions inédites, au crayon et à l'aquarelle (2002.4.1.).

Fig. 10. – René-Yves Creston (1898-1964), *Grande Fête champêtre de la Bretagne ouvrière, paysanne, maritime*, affiche, 1947.
Inv. 2002.7.1.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Affiches

L'affiche *Grande fête champêtre de la Bretagne ouvrière paysanne maritime* constitue un intéressant témoignage sur la vie politique bretonne au lendemain de la Guerre, ainsi que sur l'évolution idéologique de son illustrateur, l'ancien chef de file des *Seiz Breur*, René-Yves Creston (1898-1964) [2002.7.1.]. À ce domaine de nos collections appartient également l'affiche de la galerie, à Quiberon, du peintre Ernest Guérin (1887-1952), auquel le musée avait consacré une exposition en 2001 (2002.32.2.).

Dessins

Georges Gobô (1876-1958) rentre cette année dans les collections départementales par l'acquisition de trois dessins exécutés en 1910 à Saint-Guénolé-Penmarc'h et à Quimperlé (2002.6.1 à 3.). D'André Dauchez, déjà cité comme graveur, le musée a acheté une *Vue de Ploaré*, grand dessin à l'encre (2002.38.1.).

Photographie

L'ensemble de photographies réalisées en Bretagne sous le second Empire s'est accru d'un cliché des plus rares, effectué en 1857 au cours du voyage de Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835- ?). Cette *Vue de la cathédrale de Quimper* (2001.2.1.) fut prise de la rive gauche de l'Odet. Les deux flèches, achevées seulement quelques mois plus tôt, conservaient encore la blancheur de la pierre neuve. Le cliché montre encore, adossé au palais des évêques – qui ne devint Musée breton que quelques décennies plus tard – la construction remplacée depuis par la chapelle et, au pied du rempart, la retenue d'eau du moulin de l'évêque[7].

[7] D'après Jean-Philippe Brumeaux. Voir *La Bretagne en relief, premiers voyages photographiques en Bretagne*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2000, cliché reproduit p. 76 (exemplaire des collections du musée d'Orsay).

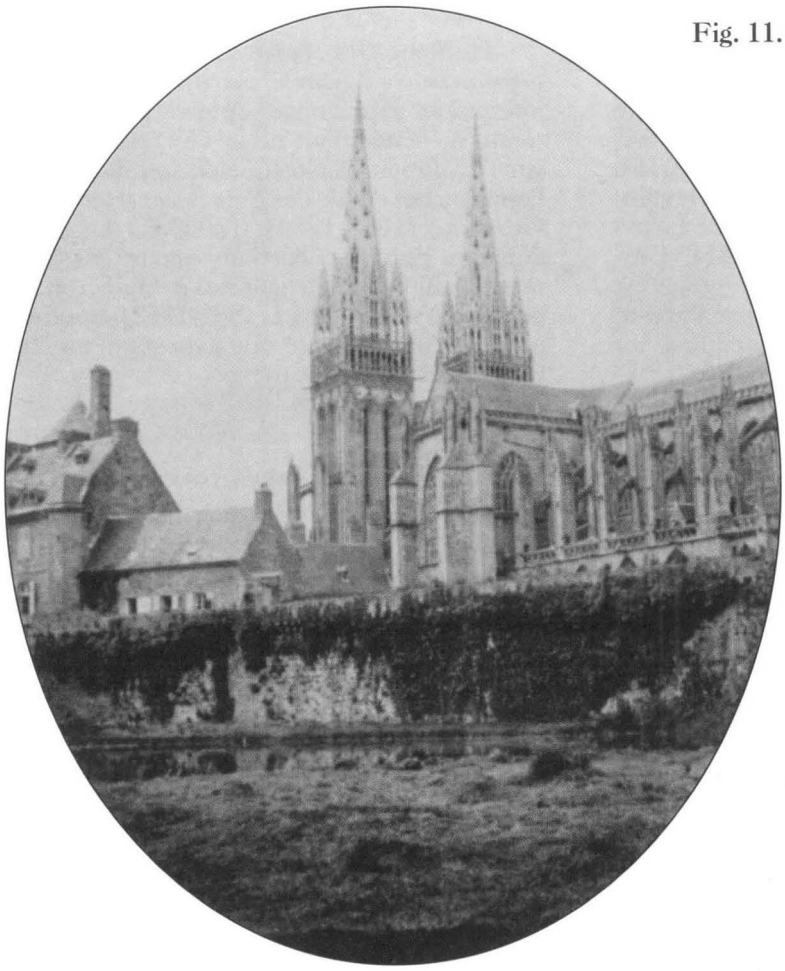

Fig. 11. – Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835-?), *Vue de la cathédrale de Quimper*, photographie, 1857.
Inv. 2002.2.1.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

Une autre rareté est l'autoportrait photographique réalisé vers 1862 par le folkloriste – et ancien conservateur du musée – François-Marie Luzel (1821-1895) [2002.32.1.].

Une peinture de Pierre Bertrand (1884-1975)

Pierre Bertrand (Lorient, 1884-Paris, 1975) fut un exposant régulier des Salons des indépendants et du Salon d'automne, à partir de 1903. À partir de 1914, il fit l'objet de nombreuses expositions particulières, à Paris et en Bretagne (galeries Devambez 1914 ; Mignon-Massart, 1918 et 1920, etc. ; galerie Druet, 1923 ; galerie G. Petit, 1931, etc.). Il participa, en 1937, à la décoration du Pavillon de la Bretagne à l'Exposition internationale, et fut peintre de la marine. Sa famille, que nous remercions, a souhaité remettre en don, pour les collections du Musée départemental breton, une de ses œuvres, huile sur panneau représentant une *Jeune bigoudène*, peinte en 1914 ou 1919 (2002.29.1.).

Arts décoratifs

Céramique

Parmi les différents sections du musée, celle consacrée aux arts décoratifs régionaux des XIX^e^ et XX^e^ siècles s'est, comme nous en avons rendu compte dans nos précédents articles, très considérablement développée au cours de la décennie écoulée. Le musée réunit aujourd'hui la principale collection d'œuvres et d'objets témoignant en particulier du profond renouveau des arts appliqués bretons depuis l'entre-deux-guerres. Pour renforcer encore ce fonds, nous nous efforçons d'acquérir, chaque année, quelques-unes des plus remarquables créations des manufactures céramiques de Quimper. Nous manquait jusqu'à maintenant, par exemple, la *Femme au lévrier* (2002.31.1.). Ce sujet très représentatif de l'esthétique «Art déco» fut édité en grès par la manufacture HB vers 1925 d'après un modèle de Marius Giot (1897-1980), dont nous avions acquis précédemment la *Femme aux coupes*. Du même auteur, le musée a pu également acquérir un sujet animalier, le *Condor* (2002.35.1.).

Le Lorrain Émile-Just Bachelet (1892-1981) avait été mis par Mathurin Méheut en relation avec la direction de la manufacture Henriot. Il fut dès 1924 un des principaux artistes rénovateurs de la céramique bretonne. Le musée réunit déjà un bel ensemble de ses créations, auxquelles s'est ajoutée cette année un vase au décor, en méplat, de danseurs bretons[8] (2002.34.1.). Un autre vase, décoré d'un profil de quimpéroise, est anonyme mais appartient à la gamme *Odetta* des grès sortis des fours de la manufacture HB (2002.34.2.).

De René Quillivic (1879-1969), artiste particulièrement présent dans nos collections grâce à de nombreux achats réalisés ces dernières années, nous avons acquis une pièce d'une très grande rareté dans cet émaillage, la *Tête de jeune bigoudène*, couverte d'un émail gris «craquelé» (2002.15.1.), éditée par la manufacture HB[9].

Fig. 12. – René Quillivic (1979-1969), *Tête de jeune Bigoudène*, céramique.
Inv. 2002, 15.1.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

À la céramique décorative se rattache aussi une *Jeune femme du Cap-Sizun en prière*, terre cuite de l'Angevin Léon Morice (1868-?) [2002.16.2.].

Plus récentes sont les remarquables reproductions agrandies, en faïence émaillée, de trente-quatre monnaies celtiques d'Armorique, ainsi que treize motifs ornementaux du chaudron de Gundestrup. Il ont été très fidèlement réalisés dans les années 1970 par M. Korantin Le Pape (membre de la Société archéologique du Finistère), qui en a généreusement fait don au musée (2002.40.1.).

---

[8] Reproduit p. 84, dans *Mes plus beaux Quimper*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée de la faïence Jules-Verlingue, juin-octobre 1999.

[9] *Ibid.*, p. 77.

Fig. 13. – Pierre Péron (1905-1988), *Le Soleil vert*, huile sur toile, 1983.
Inv. 2002,12.1.
Cliché S. Goarin / Musée départemental breton.

En 1990, Marjatta Taburet s'était vue confier la restauration des plaques en faïence, réalisées vers 1860, selon la technique du camaïeu bleu, du *Chemin de croix de l'église de Locmaria* en Quimper. Certaines plaques originales étaient brisées ; l'une manquait et dut être recréée par la céramiste, qui a offert au musée trois plaques exécutées dans le cadre de la préparation de ce travail (2002.30.1 à 3.).

La ville d'Ys inspiratrice des artistes

L'exposition estivale du musée, *La légende de la ville d'Ys, une Atlantide bretonne*, réunissait les plus notables des nombreuses œuvres inspirées par la plus fameuse des légendes bretonnes, du siècle dernier à la création contemporaine. La préparation de cette rétrospective fut l'occasion de nombreuses découvertes, suivies dans plusieurs cas d'acquisitions. On citera ainsi *Les Villes principales du Royaume d'Is*[10], et *Les Grands rochers s'en vont vers la mer*, deux eaux-fortes en couleurs du Danois Lars Bo (1924-1999) [2001.3.1 et 2.]. Le public ignorait également l'œuvre de Quillivic consacrée aux deux figures de pécheresses du légendaire populaire breton, la Keben de la forêt de Nevet, ennemie acharnée de saint Ronan, et Dahut, vouée à la malédiction de Guénolé. Dans un plâtre d'atelier, daté de 1949, reprise partielle d'une œuvre de 1922, Quillivic fait de ses sombres héroïnes les incarnations sensuelles d'un paganisme tentateur (2002.27.1.).

Le thème de la ville d'Ys inspira tout au long de sa vie le Brestois Pierre Péron (1905-1985). En témoigne *Le Soleil vert*, tableau fantastique évoquant la cité engloutie, peint en 1983[11] (2002.12.1.). Le thème continue d'attirer les céramistes Jean-Claude et Marjatta

[10] Reproduit dans *La légende de la Ville d'Ys, op. cit.*, p. 36.
[11] *La légende de la Ville d'Ys, op. cit.*, p. 3.

Taburet, installés à Quimper. Du premier, le musée a acquis un *Roi Gradlon* et une *Dahut, princesse d'Ys*, deux sculptures émaillées au grand feu ; de la seconde, deux plats en faïence montrant les deux héros de la légende (2002.13.1 à 4.). Aujourd'hui, le vieux mythe est également «revisité» par les auteurs de bande dessinée, comme en témoignent les planches originales de la série d'albums *Les Écluses du ciel*, dessinés par Michel Rouge (2002.28.1 à 4.) puis François Allot (2002.36.1 à 3.).

Toute l'œuvre du peintre René Quéré, né à Ploaré, exprime sa profonde solidarité avec le monde maritime de Douarnenez et de la Cornouaille, son labeur, ses joies et son imaginaire. Né auprès de la baie dont les eaux recouvrent la cité engloutie, il l'évoque dans son tableau *La Ville d'Ys, terre de légendes et de réalités*, peint en 1998. Son épouse et lui-même ont eu la générosité d'offrir cette belle œuvre[12] au Musée départemental, à l'occasion de l'exposition. Qu'ils en soient ici remerciés (2002.41.1.).

---

12 *Ibid.*, p. 39.

Le château de Pont-l'Abbé

par Gérard Le Moigne[1]

Située à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Quimper, Pont-l'Abbé est une cité qui compte actuellement près de 8 500 habitants. Depuis deux siècles, de nombreux auteurs se sont penchés sur son histoire[2]. Implantée en fond de ria, l'agglomération peut être classée parmi les villes dites «fluvio-maritimes». À l'instar d'autres cités, telles Daoulas, Le Faou ou Pont-Croix, Pont-l'Abbé est née à l'emplacement d'un gué qu'empruntait la voie romaine Quimper-Penmarch. La présence de la mer, de l'eau douce avec la rivière, le carrefour de nombreuses routes et chemins antiques, font que le site de Pont-l'Abbé était propice pour implanter et développer un habitat attesté par les nombreuses découvertes archéologiques faites dans la ville et dans ses abords immédiats[3]. Remplaçant le vieux gué, un pont maçonné est mentionné en 1224 : les seigneurs y ont établi un important péage sur les marchandises[4]. Nous évoquerons, dans les pages qui suivent, l'histoire du château et de ses maîtres d'œuvre puis nous ébaucherons une analyse des vestiges afin de retrouver les différentes étapes de construction dans le monument qui nous est conservé.

I. Le château de Pont-l'Abbé à travers les siècles

Avant le XIII[e] siècle : genèse du site et du lignage

À quelque distance du château actuel, au nord, un bas plateau domine la dépression de la rivière de Pont-l'Abbé d'une trentaine de mètres. Une excroissance de celui-ci porte le nom de Roz-ar-Hastel, le «tertre du château». Ce toponyme est révélateur d'un ancien retranchement. Ce petit relief était propice à l'édification d'une fortification car seul son côté oriental est relié au plateau. Au nord, un talweg profond de cinq mètres l'isole tandis

---

[1] Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux nombreuses personnes qui m'ont apporté leur aide parmi lesquelles : Patrick Kernévez, Jocelyn Martineau, Nicolas Fauchère, Christian Corvisier et Christophe Amiot. Michael Jones m'a aimablement transmis de nombreuses références inédites relatives à la famille du Pont. Robert Le Roy a amicalement assumé la traduction de plusieurs actes.

[2] On se contentera de citer A. DU CHATELLIER, «La baronnie du Pont», *Revue des provinces de l'Ouest*, 1858 ; A.-G. PUIG DE RITALONGI, *Les Bigoudens*, Nantes, 1894 ; L. LE NEUDER, *La baronnie de Pont-l'Abbé*, Priziac, 1937 ; S. DUIGOU, J.-M. LE BOULANGER, *Histoire du pays bigouden*, Plomelin, 2002.

[3] P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule, le Finistère, 29*, Paris, 1989, p. 152-153. Il mentionne la découverte de substructions, de monnaies, de tuiles et d'amphores dans les environs immédiats de la cité. Dans celle-ci, on note les découvertes de *tegulae* près du château, une cuve «jarre à huile» ainsi que des monnaies.

[4] V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1995-1996. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.). Acte n° 26, p. 56-57. En 1224, Hervé du Pont rétrocède le droit de passage sur les vins, les moulins et l'étang : *restitui vinagium de Ponte et terras et homines juxta ecclesiam Sancti Tudii et alibi et locum et stagnum molendinorum et omnia alia que ante dictam resignacionem Ivo de Ponte et alii capellani qui in ecclesia Sancti Tudii erant, nomine ecclesie possidebant.*

qu'à l'ouest, son escarpement très prononcé d'une vingtaine de mètres donne sur les terrains marécageux de la rivière de Pont-l'Abbé. Au sud, sa pente régulière descend également vers les terrains humides jusqu'au gué.

Ce relief avantageux a été utilisé, dès l'Antiquité, par les Romains. De nombreuses découvertes archéologiques l'attestent[5]. En 1933, un dépôt monétaire romain est également découvert sur la colline de Bringal, à quelque 150 mètres de là. Roz-ar-Hastel pourrait être l'emplacement du château primitif du lignage, une fortification somme toute sommaire, isolée du plateau par un fossé à sec.

Comme beaucoup de lignages, les origines des sires du Pont sont associées à des légendes. La plus ancienne raconte l'épopée d'Hervé du Pont, qui aurait participé, aux côtés de Budic, comte de Cornouaille, à la bataille qui opposa, en 630, les Bretons aux Francs de Dagobert I[er], entre Le Mans et Laval[6]. Une autre légende veut que la famille de Pont-l'Abbé ait contribué, aux côtés d'Alain Barbetorte, à délivrer la Bretagne du joug des Normands.

Au XI[e] siècle, les sires du Pont se seraient emparés de la totalité des revenus de l'abbaye de Saint-Tudy située dans la paroisse de Loctudy. Cette spoliation de biens ecclésiastiques est courante à cette période et contribue, dans bien des cas, à la naissance ou à l'agrandissement de seigneuries châtelaines comme pour les lignages de Donges, de Machecoul, de la Roche-Bernard ou encore de Pontchâteau. Plus tard, ces familles rétrocéderont les biens usurpés à des fondations monastiques qu'elles ont elles-mêmes créées pour expier leurs fautes ou celles de leurs parents. Le lignage de Pont-l'Abbé restitue ces biens d'Église dans la première moitié du XIII[e] siècle[7].

Les origines du lignage sont très mal connues et les recherches se heurtent en premier lieu à leur patronyme, «du Pont». En effet, il est difficile de faire la distinction entre les familles de Pont-l'Abbé et de Pontchâteau. Il n'est pas certain que les personnages apparaissant dans les actes des XI[e]-XIII[e] siècles appartiennent au lignage de Basse-Bretagne. Il en est ainsi pour André du Pont, nommé dans un acte de 1037[8] et, malgré un prénom à consonance bretonne, pour Even du Pont, mentionné en 1051[9]. Même Juhel du Pont qui participe à la bataille de Dol en 1173[10], ne peut être rattaché avec certitude à la famille de Pont-l'Abbé.

Vers la fin du XI[e] siècle ou au début du siècle suivant, le lignage devait occuper une grande enceinte terroyée, au sud du gué. De forme elliptique, 150 mètres par 100, celle-ci développe son rempart sur près de 600 mètres. La taille et la nature de cet ouvrage permettent de le dater du XI[e] siècle, période où seules les cités de Quimper, Carhaix et Châteaulin possèdent des retranchements aux dimensions semblables dans le comté de Cornouaille[11]. Serait-ce une construction comtale dont la garde aurait été dévolue aux sires de Pont-l'Abbé, probables *milites castri* ? Cette résidence était-elle la demeure de Gradlon Plonéour, le protecteur des côtes occidentales du comté, comme le suggère Joëlle Quaghebeur[12] ? C'est possible, car le château de Pont-l'Abbé

---

5 P. GALLIOU, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 153. Il mentionne la présence de substructions et *tegulae* sur le site.

6 A. LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, éd. A.-M. Thomas, J.-M. Abgrall et P. Peyron, Quimper, 1901, p. 711. La vie de saint Judicael.

7 V. ROUDAUT-ADAM, *Réédition des cartulaires..., op. cit.*, acte n° 26, p. 56-57.

8 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., t. II, col. 132.

9 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, acte n° LVIII, p. 378-380.

10 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire..., op. cit.*, t. I, p. 160.

11 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 17-18.

12 J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX[e] au XII[e] siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 41, 44-46 : «Gradlon serait probablement un de ces comtes voués à la défense des côtes.»

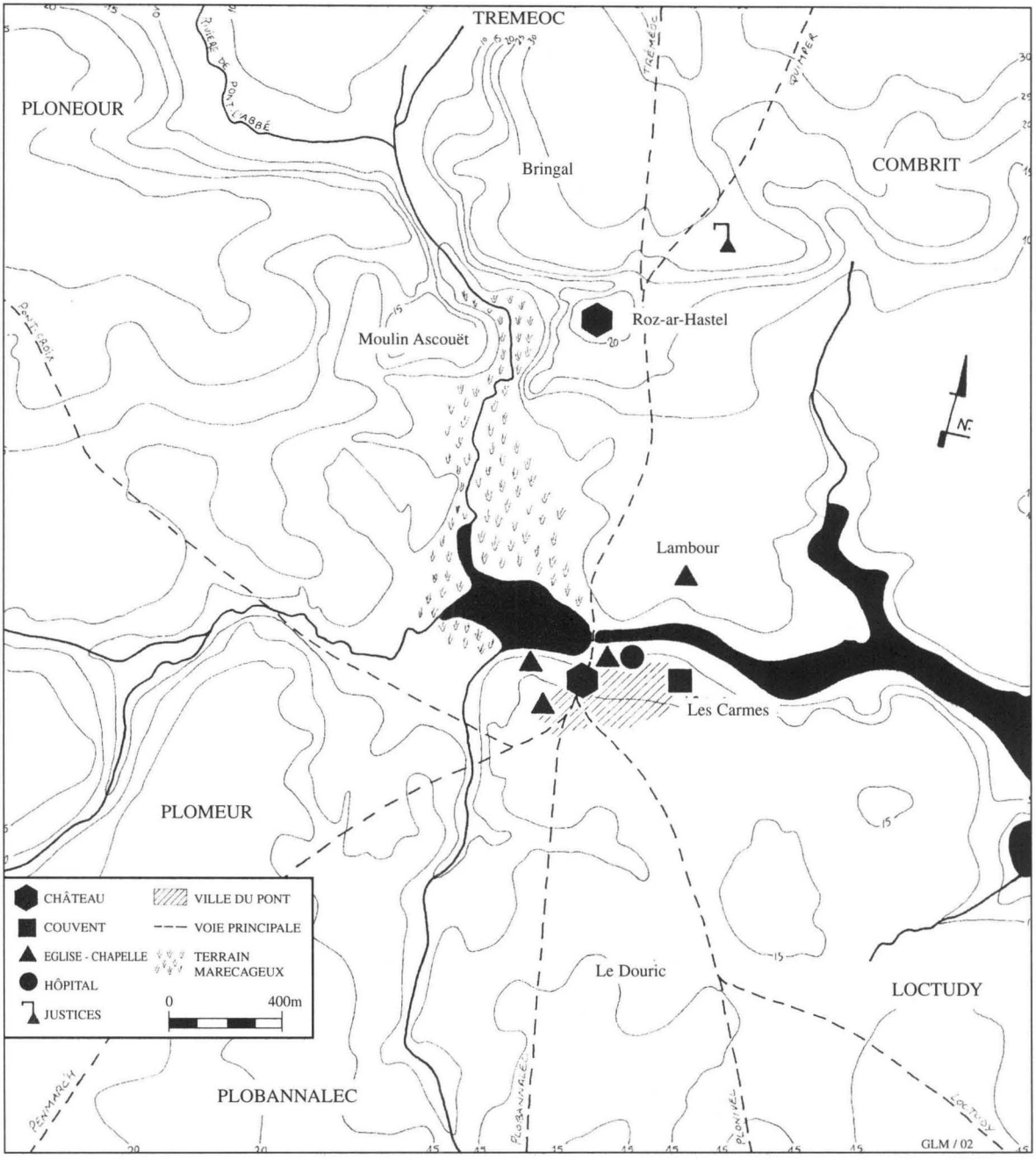

Fig. 1. – Plan de situation de Pont-l'Abbé.

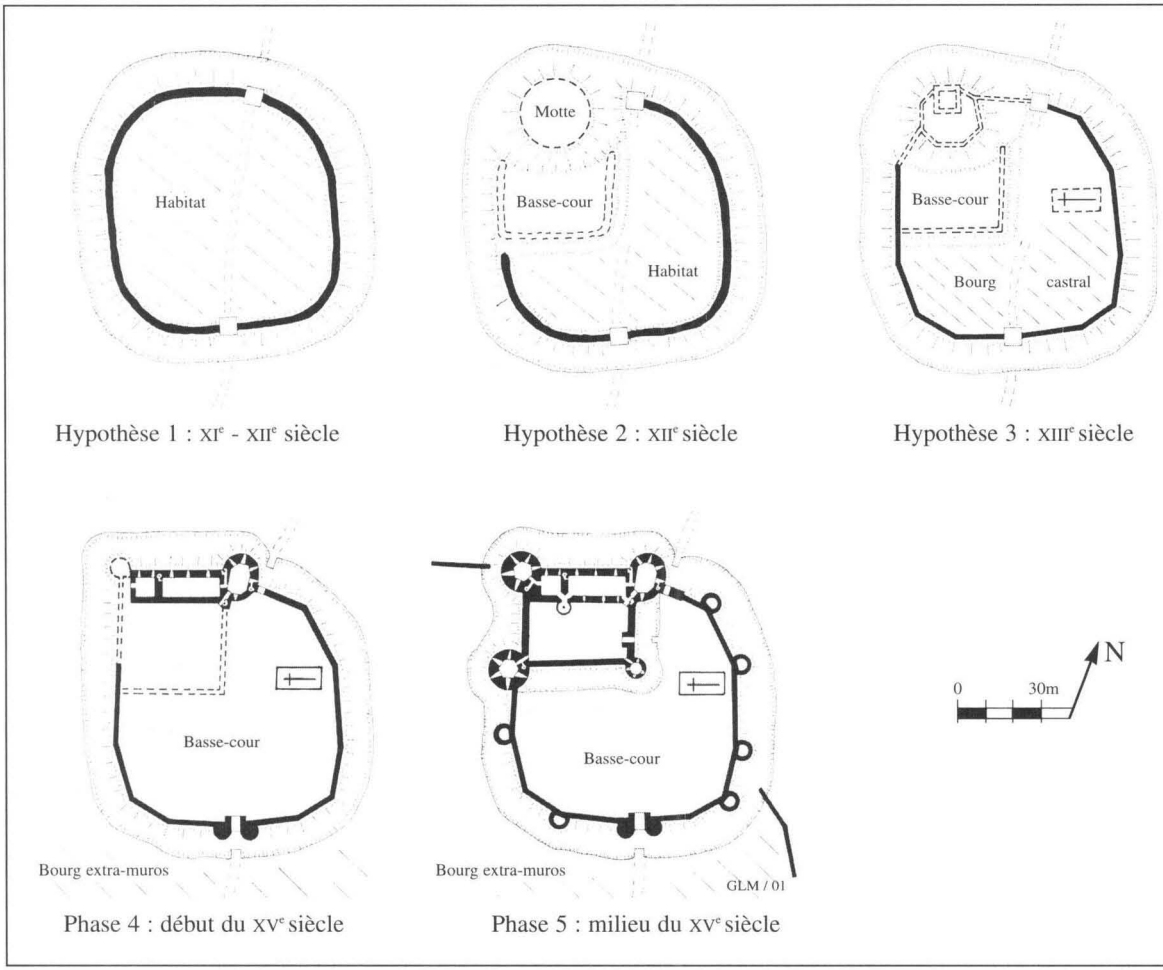

Fig. 2. – Évolution du château.

est situé au point de jonction des paroisses de Plonéour, Combrit, Plonivel, Plobannalec et Plomeur[13]. Il serait donc au centre du dispositif de contrôle. Qui plus est, la fortification semble bien vaste pour être la résidence d'un «parvenu» nouvellement sorti du rang. Malgré tout, elle est détenue par le lignage du Pont dans la première moitié du XIIe siècle, époque où son pouvoir serait déjà bien établi sur la totalité du *pagus* Cap-Caval. Cette importance est confortée par la prestigieuse alliance, contractée dans cette même période, avec les vicomtes de Léon, union effective au milieu

13 B. RIOUAL, *La seigneurie de Pont-l'Abbé d'après les minus de 1481, 1494 et 1538*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1989, t. p. 26. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.). Le lecteur pourra également consulter B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 178-179.

du XII[e] siècle. Les sires du Pont leur abandonnent alors en partage la totalité du Quémenet[14]. Ce partage sera, par la suite, toujours relaté dans les aveux rendus au duc[15].

Il est probable qu'après leur installation dans l'enceinte, les sires du Pont y font édifier une motte féodale, signe de leur nouveau pouvoir. Elle pourrait se rapprocher des grosses mottes massives, avec une large plate-forme, qui avoisinaient les 50 mètres à la base pour un diamètre au sommet de 30 mètres. Dans cette catégorie, nous trouvons celles du lignage vicomtal du Faou et des seigneurs de Kergorlay en Motreff[16]. Suivant un schéma classique, la motte, construite en tenaille sur l'enceinte, au nord, faisait face et contrôlait le gué ainsi que l'accès à l'enceinte[17].

Durant cette période qui couvre près d'un siècle et demi, la famille apparaît en filigrane. Dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, dom P. Le Duc affirme que les abbés de Tudy ne sont autres que les sires du Pont. Même si l'hypothèse semble séduisante, le fait que nous soyons en présence d'abbés laïques ne permet pas de l'affirmer[18]. A.-Y. Bourgès considère que la dynastie des abbés serait en fait le lignage paternel de la mère d'Hervé I[er] du Pont[19]. Plus récemment, H. Torchet propose une nouvelle hypothèse en rapprochant Pont-l'Abbé des sires de Pontchâteau[20].

Au XIII[e] siècle : le premier château de pierre

Vers la fin du XII[e] siècle, apparaît Hervé I[er] du Pont, premier *dominus* de Pont-l'Abbé. Il figure aux états de Bretagne de 1203 pour demander réparation au roi d'Angleterre du meurtre du jeune duc Arthur de Bretagne[21]. Son alliance avec les barons de la Roche-Bernard atteste son rang et son pouvoir au début du XIII[e] siècle[22]. Il soutient plusieurs contestations contre les pouvoirs laïque et ecclésiastique jusqu'à la fin de sa vie, vers 1225[23]. Hervé est le probable constructeur du premier château de pierre à moins que ce ne soit son fils

14 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. II, col. 849-853, enquête de 1410-1411 : «Et est voix publique que les héritages que ledit vicomte (de Rohan) tient ou Quéménet et en la paroisse de Penharz furent de l'héritage du Sire de Pont-l'Abbé, et que sur certains débats meuz entre Hervé de Léon et Hervé du Pont sur la richesse du Pont le dit Hervé de Léon eut par accord lesdits terroirs de Quéménet et de Penhars et à veu lettres faisant mention de laditte accordance. De plus recorde ledit tesmoin qu'il a veu la justice du Pont et la justice dudit vicomte à Penhars par longtemps à deux posts, et que depuis quinze ans lesdites justices ont été faites à quatre posts. Recorde aussi ledit tesmoin (un autre) avoir veu la justice dudit vicomte à Penhars et celle du sire de Pont au Pont-l'Abbé à deux posts ; n'est membrant du temps, et emprés les a veuz à quatre posts.»

15 Arch. dép. Finistère, A 83, aveu de Pierre du Pont, 1480, fol. 35 r° : «Item toute la seigneurie et juridiction et obéissance du Quéménet, rente fié que domaine, formé en la barre et juridiction de Quimper-Corentin, appartenant ensemble à messire Jean de Harcourt et dame Yolande de Laval sa compagne, comte et comtesse de Tancarville, est pareillement tenue en ramage de ladite seigneurie du Pont. Quel fié et pièce du Quéménet, tient ladite dame Yolande par droit de douaire de la seigneurie de Rohan.» Les Rohan étaient devenus seigneurs de Léon et du Quéménet en 1363 après l'extinction de la branche cadette des Léon.

16 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications...*, *op. cit.*, p. 20.

17 C. CORVISIER, «Pont-l'Abbé, château», notice dans J.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS (dir.), *Le guide du patrimoine. Bretagne*, Monum, éditions du Patrimoine, 2002.

18 Dom P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 217-218, publié par R.-F. Le Men, Quimperlé, 1863, p. 217-218.

19 A.-Y. BOURGÈS, «À propos de la *vita* de saint Corentin», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 291-303 (p. 298).

20 S. DUIGOU, J.-M. LE BOULANGER, *Histoire du pays bigouden*, *op. cit.*, p. 48. La lignée des abbés laïques serait tombée en quenouille dans la seconde moitié du XII[e] siècle. Une fille, Marguerite, aurait alors épousé un sire de Pontchâteau. On aurait alors accolé les deux noms, d'où Pont-l'Abbé. Cela reste une hypothèse qui n'est guère étayée par des actes de la pratique.

21 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 189.

22 Les armoiries se trouvaient dans les souffets de l'ancienne maîtresse-vitre du couvent des carmes de Pont-l'Abbé.

23 En 1219, Hervé du Pont prend part à la ligue des seigneurs bretons contre Pierre Mauclerc. En 1221, il soutient plusieurs contestations contre l'évêque de Quimper.

Daniel I^er^ (env. 1070-1090)
Guégon I^er^ (env. 1090-1110)
Daniel II (env. 1110-1140)
Guégon II (env. 1140-1160)
Eudes I^er^ (env. 1160-1200)

Hervé I^er^ — Yves — Eon — Even
= ... de la Roche-Bernard

Hervé II
= Plésou de Rostrenen

Geoffroy I^er^ († 1307) — Hervé — Mabille
= ... de Retz

Geoffroy II († apr. 1328) — Robert — Eon — Anne — Fille
= Jeanne de Malestroit

Hervé III († 1364) — Catherine — Emery — Nataniel
= Mahaut de Léon

Hervé IV († 1388) — Yvon — Jean — Thomas — Thibaut — Geoffroy — Olivier — Catherine — Henri
= Péronnelle de Rochefort

Hervé V († apr. 1414) — Marie — Bernon — Eléonore — Guillaume — Jeanne
= Marguerite de Malestroit

Hervé VI († 1425) — **Jean I^er^** (⇒ 1440) — Marie
= Marie de Rosmadec — = Renée de Rosmadec

Jean II († 1480) — Jeanne — Isabeau — Pierre — Hervé
= Marguerite de Rostrenen

Pierre I^er^ († 1488) — Vincent — Charles — René — Alain — Marie — Catherine — Louis — François — Hervé — Jean
= Hélène de Rohan

Jean III († 1508) — Louise
= Catherine de Brosse-Bretagne

Louise I^re^ († 1526)
= Pierre de Foix

Généalogie des sires de Pont-l'Abbé.

aîné, Hervé II, marié avec la fille du baron de Rostrenen[24]. En 1232, celui-ci contribue financièrement à la fondation du couvent des cordeliers de Quimper. En 1238, il participe à la sixième croisade sous les ordres de Pierre Mauclerc avec de nombreux seigneurs cornouaillais dont les sires du Juch et de Rosmadec[25]. Son petit-fils, Geoffroy I^er^, figure en première place des nobles cornouaillais à l'ost du duc de Bretagne tenu à Ploërmel en 1294[26].

La construction de ce premier château maçonné témoigne de la réussite du lignage qui transparaît également à travers ses alliances avec les seigneurs de la Roche-Bernard, de Rostrenen et de Retz. Le rempart de terre de la grande enceinte terroyée est alors remplacé par une muraille en pierre peu flanquée. Selon un schéma traditionnel, le donjon de ce premier château a probablement remplacé la tour de bois au sommet de la motte et le rempart de la basse-cour serait également doté d'un mur de pierre[27]. Dominé par la résidence aristocratique et confiné dans l'espace demeuré libre de l'enceinte, le bourg castral *intra-muros* abrite probablement un premier oratoire. Le bourg est ainsi enclos, dès son origine, par le rempart maçonné qui lui assure une protection face à d'éventuelles attaques de rôdeurs[28]. Le château fait ainsi à l'origine la ville, tout comme, à une toute autre échelle, celui de Brest la ville de ce nom.

Le XIV^e^ siècle et la guerre de Succession

Le début de la guerre de Succession de Bretagne voit les sires de Pont-l'Abbé adopter une attitude ambiguë vis-à-vis des deux prétendants à la couronne ducale. En 1341, Hervé III du Pont se range sous la bannière de Jean de Montfort[29], comme l'avait fait son beau-frère Hervé de Léon. À la suite d'une âpre négociation, au début de l'année 1342, le roi de France réussit à ramener le sire du Pont dans le parti de Charles de Blois[30]. La même année, nous le retrouvons comme chef des défenseurs de Rennes, assaillie par les Anglais[31]. En 1343, Hervé change une nouvelle fois de camp et rejoint celui de Montfort : le 23 décembre, il reçoit les félicitations d'Édouard III, roi d'Angleterre, pour son attachement à Jean de Montfort[32]. Au cours des années qui suivent, Hervé change une fois de plus d'allégeance et revient définitivement dans la mouvance de Charles de Blois auquel il reste fidèle jusqu'à la rencontre d'Auray en 1364. À la veille de la bataille, prévenant, Hervé rédige son testament[33]. Il trouve la mort au cours du combat[34].

Durant ses faits de guerres, le sire du Pont fonde, dans les années 1340, la chapellenie dédiée à Notre-Dame et saint

---

24 F. MORVAN, «Le Livre des ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII^e^ siècle», dans J. KERHERVÉ (dir.), *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999, p. 37-88 (p. 85).

25 Bibl. nat. France, ms. fr. 22351, fol. 66 v° : *fuerunt nobiles proceres ac domini Hervaeus, dominus de Ponte-Abbatis.*

26 F. MORVAN, «Le Livre des ostz...», *op. cit.*, p. 85 : «Le seigneur du Pont, III chevaliers. C'est assavoir de la terre dou Pont, II chevaliers, et de la terre de Gallot, I chevalier.» Les deux chevaliers d'ost permettent d'affirmer qu'à cette époque, la seigneurie de Pont-l'Abbé couvre une superficie équivalente à celles de Rostrenen, à la seigneurie de Kergorlay en Motreff, ainsi qu'au domaine ducal de Fouesnant.

27 C. CORVISIER, «Pont-l'Abbé, château», *op. cit.*

28 Arch. dép. Finistère, 1 E 284, description manuscrite du château faite par le procureur fiscal ou le greffier, vers 1750 : «L'enceinte de sa cour formait autrefois la ville du Pont, les habitants en sont sortis et ont batti en dehors.»

29 Dom H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750, 2 vol., t. I, p. 246.

30 Arch. nat., JJ 73, fol. 249 v°, n° 321, J 241B, n° 42, J 241B, n° 38. (Communications de M. Jones).

31 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. 332.

32 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1440 : *subscriptis sub eodem data, videlicet, Domino de Ponte.*

33 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre (1341-1364) suivi des actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*, Rennes, 1996, acte n° 292, p. 230.

34 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 710 : «Le Pont mourrut celui jour.»

Tudy[35]. Cette dédicace à Notre-Dame est caractéristique des bourgs castraux. On la retrouve à Brest, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, au Juch ou encore Pont-Croix. En 1350, Hervé III fait don de vingt mesures d'avoine à la chapellenie[36]. L'année suivante, il fait une nouvelle donation de 110 livres à la «chapelle de n(ostr)e chastel de Pont-l'Abbé»[37]. C'est la première mention du château de Pont-l'Abbé.

Vingt et un ans plus tard, en 1372, son fils, Hervé IV du Pont, fonde solennellement la chapellenie. Jusqu'à cette date, celle-ci était demeurée comme bien laïque au sein du lignage et ne dépendait nullement des autorités religieuses. L'acte mentionne le château et le titre de baron du Pont[38].

À l'issue de la bataille d'Auray, le nouveau sire du Pont fait allégeance au nouveau duc, Jean de Montfort. Comme gage de son ralliement, en début d'année 1365, celui-ci le gratifie de la charge de conseiller ducal. En tant que tel, Hervé IV du Pont donne son accord à la levée d'un nouvel impôt à Quimper[39]. En 1372, il s'enrôle dans les armées françaises sous les ordres de Du Guesclin, et participe aux sièges des villes de Vannes, Nantes, Brest et Derval. Hervé IV épouse Péronnelle, quatrième enfant de Guillaume II de Rochefort[40]. En 1383, il fonde le couvent des carmes dans sa ville de Pont-l'Abbé[41]. Cette implantation témoigne d'un certain développement urbain. À partir de 1384, le château est mentionné dans les textes par le mot «forteresse», terminologie plus statutaire qu'architecturale, preuve qu'il occupe un rang majeur sur l'échiquier des places fortes pour la défense des côtes du duché à cette période. Cette année-là, Hervé (du Pont), sire de Trévaloet, fils aîné du sire du Pont (le futur Hervé V), reçoit la charge de capitaine de la place[42]. Cette première mention du capitaine permet de constater que l'office était dévolu au fils aîné du châtelain, probablement pour être sa première expérience militaire. Le terme de «forteresse» est, par la suite, systématiquement repris dans les différents aveux rendus par les sires du Pont, entre autres ceux de Pierre I[er] en 1480[43] ou de Jean III en 1494[44].

[35] Arch. dép. Finistère, 15 H 5, officialisation de la chapellenie de Saint-Tudy dans le château de Pont-l'Abbé, 3 septembre 1372 : «Hervé seigneur du Pontlabé de la diocèse de Cornouaille en Bretaigne Salut en nostre Seigneur faisons que comme nous meuz de dévotion envers nostre curateur et pour la relaxation de nos péchés, et le saluement de nostre ame et des ames de nos prédécesseurs eussions fait édifier une chapelle dedans nostre chastel de Pont l'Abbé en ladite diocèse de Cornouaille en l'honneur de Dieu et de la Sainte Vierge Marie, et de tous les saints et saintes du Paradis, et par espécial de Monseigneur Saint-Thudy.»

[36] *Ibid.*, 1 E vrac 4, acte de 1350 : «A tous ceux que ces presentes lettres verrons et ioront, Hervé seigneur du Pont [...] L'an de grace 1350.»

[37] *Ibid.*, 15 H 5, acte du 28 juin 1351 : «Hervé seignour du Pont l'Abbé salut en nostre seigneur. Savoir faisont à tous que comme nous eussions fondé une chapelle de n(ostr)e chastel de Pont l'Abbé A cent et dix livres de rentes estre assis es chapelens de la dicte chapelle selon plus [...] de la fondation de la dite chapelle pour les dits cent et dix livres de rente.» Cette même année 1351, il fonde l'hôpital Saint-Jean-Baptiste.

[38] *Ibid.*, acte du 3 septembre 1372 : *Nobilia et egregius miles Dominus Herveus de PonteAbbatis chorisopitensis diocesis in Britania Dominus baro baronis dicti loci de Ponteabatis [...] Inspirante dominus proposum de bonis a Deo sibi et suis praedecessoribus in hoc mundo collatis fundare et dotare cesta benefica ecclesiastura in quodam capella quam dudum aedifiari feci infra suum seus castrum suum de Ponteabatis [...].*

[39] Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1604.

[40] A. LE MÉNÉ, «Généalogie des sires de Rochefort», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. XXXII, 1878, p. 145-148 (p. 147).

[41] Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 441 : «en nostre ville».

[42] Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1635 : «Obligation de Hervé Sire de Trévaloet pour la forteresse de Pont-l'Abbé, en 1384. Scellée du sceau de Hervé Sire du Pont.»

[43] Arch. dép. Finistère, A 83, fol. 13 r° : «Le chasteau et forteresse dudit lieu du Pont-l'Abbé ô son dongeon, basse-cour, closture, douves, jardins, fié et juridiction, noblesse, prérogatives, prééminences, devoir de guet, curaison des douves, avec les manoirs, colombiers, moulins, rentes, revenus.»

[44] *Ibid.*, fol. 39 v° : «Premier le chasteau et forteresse dudit lieu du Pont ô son dongeon, basse-cour, closture, douves..., patronnage des chapellenies de la chapelle de Saint-Tudy situé audit chasteau, aussi leur manoirs, colombiers, moulins, rentes.»

Le début du XV^e siècle : la salle à tour d'Hervé V et la nouvelle ville

Fils aîné d'Hervé IV du Pont, Hervé V est le maître d'ouvrage d'une vaste «salle à tour» qui est édifiée à partir des dernières années du XIV^e siècle et qui s'inscrit dans un vaste élan de reconstruction militaire breton, tels les châteaux de Brest, Suscinio, Largoët, Saint-Malo et Vitré[45]. Du fait de l'ampleur des travaux, la construction de l'ouvrage de Pont-l'Abbé dure plusieurs années et n'est achevée que dans les années 1420 par son fils, Hervé VI. J. Martineau[46], auquel nous avons fait découvrir le monument en juillet 2002, nous a fait profiter de nombreuses observations dont nous lui sommes infiniment reconnaissants. Selon lui, l'étude architecturale du château laisse apparaître des éléments de deux campagnes de construction bien distinctes mais imbriquées l'une dans l'autre. Cette première salle à tour se compose d'un grand logis épaulé par la grosse tour dénommé improprement «donjon». Contiguë à celle-ci, l'entrée nord de la basse-cour est réédifiée et se compose d'une porte charretière surmontée du chemin de ronde. Au sud, un petit châtelet comprenant deux tours circulaires encadrant une unique porte charretière, est élevé. Au XVII^e siècle, la tour orientale de cette porte avait déjà disparu.

Hervé V du Pont est un personnage de premier plan auquel le duc de Bretagne confie des missions diplomatiques de la plus haute importance. En 1391, il négocie la reddition du château de Brest qui est toujours aux mains des Anglais[47]. En 1402, Hervé s'oppose à la nomination du duc de Bourgogne comme régent du duché de Bretagne[48]. Nous le retrouvons comme ambassadeur, en 1408, afin de négocier avec le duc de Bourgogne une solution durable aux relations entre les partis Bourguignon et Armagnac[49]. Son fils, Hervé VI, épouse en 1420 Marie de Rosmadec, fille du sire de Rosmadec en Telgruc. Il participe, sous les ordres du duc de Bretagne, à la prise de Pontorson en 1425[50]. La même année, Hervé VI meurt lors de la désastreuse attaque de Saint-James-de-Beuvron[51].

Mise à mal par les guerres du XIV^e siècle, l'économie cornouaillaise amorce une reprise durable vers la fin du siècle. Quoique cet essor soit précaire, les exemptions d'impôts et de fouages en 1396[52] et vers 1405-1408[53] sont là pour nous le rappeler, les seigneurs du Pont prennent alors la décision de lancer un vaste chantier afin de donner à leur ville une dimension nouvelle. L'édification de la salle à tour s'accompagne d'une refonte totale de la forteresse. Afin d'utiliser la totalité de la surface enclose, les sires du Pont font évacuer les habitants du bourg *intra-muros*. Les châtelains aménagent alors une grande basse-cour pour abriter les bâtiments annexes du château tels que les écuries, les logements de la garnison et autres greniers à grain. La nouvelle cité se développe ensuite *extra-muros*. L'ancienne chapelle castrale devient alors l'oratoire privé de la famille. Cette nouvelle agglomération peut être datée, sans trop d'erreurs, de la fin du XIV^e siècle car, dès 1396, la «nouvelle ville»

---

45 A. MUSSAT, «Le château de Vitré et l'architecture des châteaux bretons du XIV^e au XVI^e siècle», *Bulletin monumental*, t. CXXXV, 1975, p. 131-164.

46 Archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (I.N.R.A.P.).

47 M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV de Bretagne*, Rennes, 3 vol., t. III, 2001, actes n^os 1326, 1332, 1333 : références aux dépenses effectuées par le sire du Pont pour les négociations avec les Anglais à Brest (460 francs).

48 Dom H. MORICE, *Histoire..., op. cit.*, t. I, p. 432.

49 ID., *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 816.

50 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire..., op. cit.*, t. I, p. 567.

51 ID., *ibid.*, t. I, p. 568. Son beau-frère, Guillaume de Tyvarlen, y trouve également la mort.

52 M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV..., op. cit.*, t. II, 1983, actes n^os 1046-1047 : exemption pour les vassaux de la seigneurie du Pont de certains impôts, avant mars 1396.

53 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895, 5 vol., t. I, actes n^os 158, 163, 434, 610, 768, 971, 986 : janvier 1408, modération de l'impôt des fouages des châtellenies de Pont-l'Abbé, par suite de la dépopulation de ces territoires.

se dote d'un receveur pour la garde des sceaux municipaux[54].

Expulsés de l'enceinte castrale, les habitants n'ont pas d'autre alternative que de reconstruire leurs maisons à l'extérieur. Les habitations se concentrent alors de part et d'autre du chemin de Loctudy, nouvel axe névralgique qui devient la *rue Keréon*. L'importance économique de la rue transparaît également avec l'implantation des halles seigneuriales en plein milieu de la chaussée. La largeur de la rue avoisine dès lors les 20 mètres de large. Passé les halles, la rue Keréon se réduit à une douzaine de mètres avant de retrouver sa largeur de chemin aux issues de la ville. On retrouve ce même schéma «axe de ville / rue Keréon» à Quimper où l'axe est-ouest, du même nom, représentait l'artère principale de la ville entre la place Saint-Corentin et le faubourg de la Terre-au-Duc.

Quelques années plus tard, vers 1420-1430 époque où la plupart des châteaux et des villes s'adaptent au progrès des armes à feu[55], les Pont-l'Abbé entreprennent de grands travaux afin d'enclore la nouvelle cité. Présageant peut-être son extension future, ils ne se contentent pas de ceinturer les habitations existantes mais font édifier un rempart de près de 1 300 mètres de périmètre qui englobe une surface d'environ 13 hectares ; quasiment identique à celle de la ville close de Quimper (15 hectares pour 1 500 mètres de murailles[56]). Serait-ce un défi, une affirmation de la puissance économique de leur ville par rapport à la capitale cornouaillaise, ou bien cette démesure cache-t-elle une réalité militaire ? On s'aperçoit en effet que cette nouvelle ligne défensive part du château et longe l'étang jusqu'au Pont-Guern, rendant toute approche impossible pour un assaillant. Du pont, la courtine remonte sur le plateau mais à une distance minimale de 200 mètres du château. Passé la rue Keréon, la courtine vient se raccorder au château dans la rue actuelle des Petites-Douves. Sur cette partie orientale, la rivière de Pont-l'Abbé offre également une protection non négligeable. Actuellement, cette fortification emprunte les rues Jean-Jaurès, Jules-Simon, Lamartine, Marcel-Cariou et la rue Louis-Pasteur. Cette première ligne défensive permet donc de tenir à distance un éventuel assaillant et ses armes à feu à l'efficacité naissante.

Quelle est la nature de cette fortification ? Elle comprend probablement une levée de terre sommée d'une palissade en bois et doublée d'un fossé à sec. Quelques décennies plus tard, le don ducal du droit de billot sur la ville pour une durée d'un an[57] permet sans doute aux seigneurs du Pont de la remplacer par un rempart maçonné. Celui-ci devait ressembler à celui qui clôturait le bourg castral du Juch. Le rempart, haut de 5 mètres pour une épaisseur de 0,60 mètre, était long de près de 800 m[58].

Quatre portes au moins s'ouvrent sur l'extérieur : vers Penmarch, vers Plobannalec, vers Loctudy ainsi que vers le couvent des carmes. À l'intérieur des murs, la cité se développe petit à petit au sud du château et ne parvient, à l'orée du XIX[e] siècle, qu'à occuper un quart de la surface enclose.

---

54 Bibl. nat. France, ms. fr. 26027, n° 2304 : Philippe Calvez , nommé receveur et gardien des sceaux de la ville du Pont-l'Abbé, 18 novembre 1396. (Communication de M. Jones).

55 M. JONES, «L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du Moyen Âge», *Actes du 124[e] Congrès des sociétés historiques et scientifiques*, Nantes, 1999, p. 17-32 (p. 27).

56 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications…*, *op. cit.*, p. 170.

57 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 129/17, acte relatif aux lettres ducales pour la levée de coutumes sur la ville du Pont pour l'entretien des fortifications de la ville, 6 janvier 1459. (Communication de M. Jones).

58 G. LE MOIGNE, «La baronnie du Juch», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 375-402 (p. 386-390).

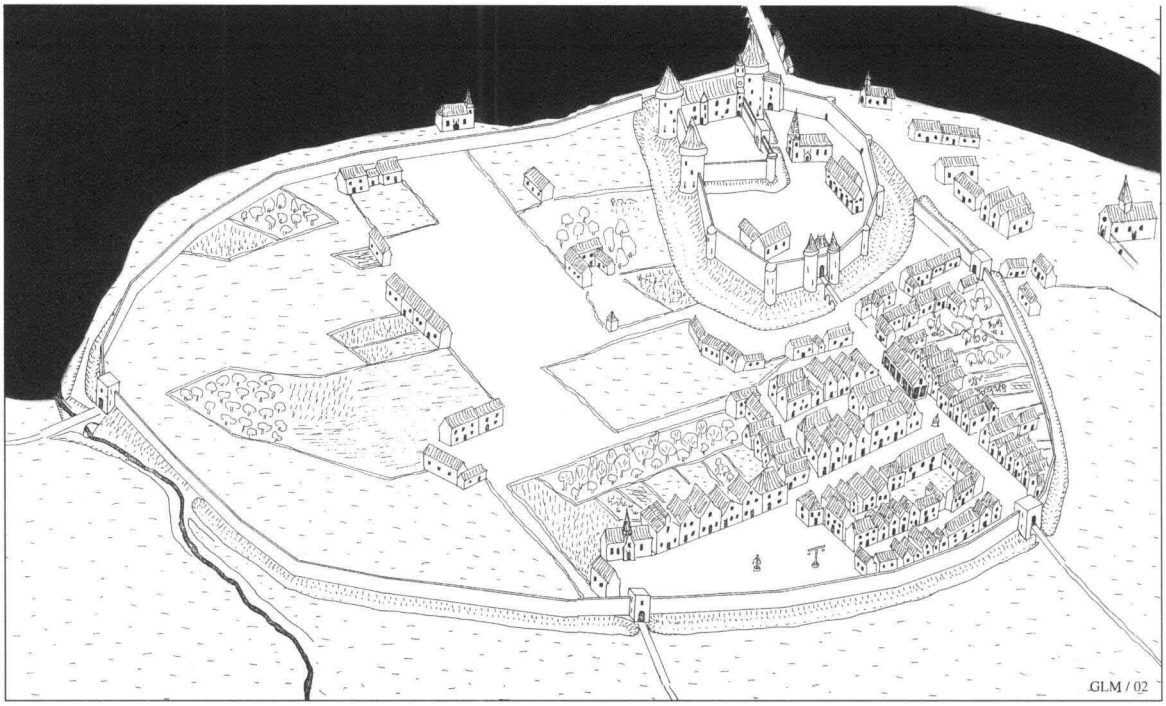

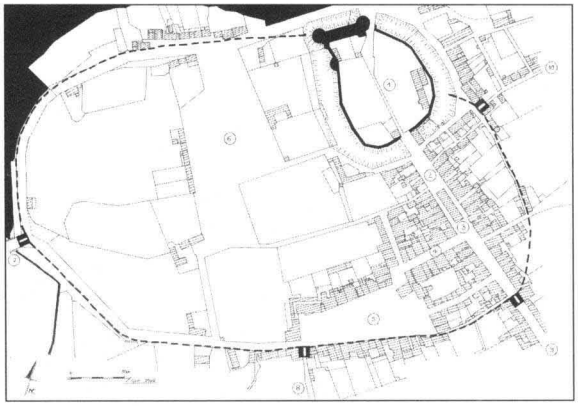

① Le château
② Rue Keréon
③ Les halles
④ La Grand-Rue
⑤ La place du Marhallach
⑥ La place de la Madeleine (Marché aux Bleds)
⑦ Pont Guern - Route de Penmarch
⑧ Route de Plobannalec
⑨ Route de Loctudy et de Plonivel
⑩ Rue des Carmes

Fig. 3. – Reconstitution hypothétique de Pont-l'Abbé dans les années 1480.
– en bas, à gauche : Arch. dép. Finistère, 3 P Pont-l'Abbé, tableau d'assemblage.
– en bas, à droite : cadastre de 1833, sections B3 et B5.

Le milieu du XV^e siècle : le château à cour de Jean II

Sa carrière tant militaire que politique, nous permet d'affirmer que Jean II du Pont est le personnage le plus important du lignage. À sa majorité, en 1440, il épouse Marguerite de Rostrenen, fille aînée et héritière principale de Pierre VIII, baron de Rostrenen. En 1457, il devient tuteur des enfants de Louis, sire de Rohan-Guémené. Cet office lui permet, d'une part de marier son fils aîné, Pierre, à l'une des filles de Rohan et surtout il entre dans la parentèle des vicomtes de Rohan. Sa carrière militaire débute par la capitainerie de Carhaix[59]. Il participe à de nombreux combats, comme

[59] Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135/4. (Communication de M. Jones).

Fig. 4. – Vue générale du château à cour de Jean II.

Fig. 5. – Représentation de Jean II «le bâtisseur» et de Marguerite de Rostrenen, sa femme.
Vitrail de la cathédrale de Quimper, 4e fenêtre de la nef, côté sud, vers 1490-1500.

le siège de Fougères en 1449. Son dévouement envers le duc lui permet de cumuler, à partir de 1458, les charges de commissaire aux montres de Cornouaille, chambellan ducal (à 300 livres de rente), capitaine de Morlaix (à 600 livres de rente), commandant des gardes-côtes de Cornouaille (1452 à 1466) ainsi que de siéger au conseil ducal. Ses revenus fonciers et ses charges militaires permettent au baron du Pont de jouir de revenus confortables. Dans les années 1440, Jean II commence la construction d'un nouveau château à cour de plan carré[60]. Il adapte la grosse tour, modifie le corps de logis et édifie une enceinte flanquée de deux tours à canon[61] de 13 mètres de diamètre aux angles nord-ouest et sud-ouest. Au sud-est, une tour de dimension plus modeste suffit à tenir en respect un assaillant qui se serait emparé de la basse-cour. Cette restructuration du château fait partie d'une campagne de fortification de grande ampleur menée par le duc de Bretagne et suivie par les grands féodaux afin de faire face à la menace d'une nouvelle guerre contre la France. Des exemples semblables de tour à canon se retrouvent à Corlay[62], à Blain ou, plus tardivement, à Pontivy. Les tours de Pont-l'Abbé peuvent être datées avec précision des années 1450-1460 car, en 1457, à cet effet, le duc accorde au sire du Pont le produit d'un impôt sur les vins vendus sur le territoire de la baronnie[63]. Le rempart de la basse-cour est également renforcé par l'adjonction de tours bardées de canonnières de faible diamètre dont seuls deux ouvrages circulaires apparaissaient encore sur une vue cavalière du XVII[e] siècle[64]. Elles seraient en fait des tours en amande d'après un relevé du XVIII[e] siècle[65]. L'entrée nord, simple porte charretière surmontée du chemin de ronde à l'origine, est également refortifiée par l'adjonction d'un corps de garde à deux étages.

La carrière politique de Jean II du Pont prend un nouvel essor à partir de 1460. Estimant peut-être que ses revenus à la cour de Bretagne sont insuffisants, il se met au service du roi de France trop heureux de voir se rallier un seigneur breton de haut rang. Pour le choyer, il le fait immédiatement chevalier de l'ordre du Roi et bailli du Cotentin. Jean II se trouve en faveur à la cour royale où son suzerain n'hésite pas à le qualifier de «cousin». Sa carrière française prend fin en 1465, au moment où la politique de Louis XI vis-à-vis de la Bretagne exaspère de plus en plus l'ensemble de la noblesse du duché ainsi que la majeure partie des pensionnés bretons de Paris. Jean abandonne alors le service royal et revient sous la bannière du duc de Bretagne. Gage de son retournement, le duc lui octroie une pension de 1 000 livres en plus de la capitainerie de Morlaix. Mais, à partir de 1468, la politique de François II mécontente une nouvelle fois les grands féodaux bretons qui, à l'instar du vicomte de Rohan, trahissent le duc et repassent en France. En 1470, Louis XI les accueille une nouvelle fois avec empressement et les comble de largesses. Pensionné par le souverain français à hauteur de 1 000 livres, Jean du Pont adopte à ce moment là une politique ambiguë en étant, simultanément, au service du roi de France et du duc de Bretagne, jusqu'à sa mort en 1478.

---

60 C. CORVISIER, «Pont-l'Abbé, château», *op. cit.*

61 J. MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Paris, 1991-1993, 2 vol., t. I, p. 279-283.

62 C. AMIOT, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, Rennes, Université de Rennes II, 1999, 4 vol., t. I, p. 118. (Thèse de doctorat d'histoire, dactyl.).

63 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1713 : «Impost de 20 sols sur chaque tonneau de vin vendu en détail dans les terres du Sire de Pont, à lui accordé pour la réparation de ses châteaux», 1457.

64 Arch. dép. Finistère, 1 J 685, Pont-l'Abbé, vue cavalière de la ville et du château du Pont, fin du XVII[e] siècle.

65 *Ibid.*, 1 J 687-698, Pont-l'Abbé, relevés du château du Pont pour sa restauration et son aménagement ; plans du XVIII[e] siècle.

Le début du XVI^e siècle : la fin de la dynastie

Pierre I^er du Pont poursuit la même politique que son père envers le roi de France et le duc de Bretagne. En 1482, il passe en France où le roi Louis XI lui rétrocède la pension octroyée jadis à son père[66]. Le duc de Bretagne lui redonne également les charges de commissaire aux montres et de défenseur des côtes de Cornouaille. Il prend une part active lors de la crise bretonne de 1484-1488. Rebelle, il adhère à la ligue contre le duc afin de s'approprier la succession ducale et part se retrancher dans la ville de Concarneau, dont il détient la capitainerie, en début d'année 1488[67]. Furieux, le duc somme le sire du Pont de lui remettre la place sous peine de représailles. Il n'est pas sûr qu'il se soit soumis à François II avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488, où il trouve la mort.

Son fils, Jean III du Pont, obtient en 1493 des lettres d'érection de sa seigneurie en «baronnie d'état». Cet acte est très important car, depuis 1451, seules neuf baronnies sur la trentaine d'ancienneté avaient été retenues lors de l'assise de Pierre II. Les autres étaient reléguées au rang de «fief à bannière». En début d'année 1500, Jean III du Pont épouse Catherine de Brosse-Bretagne, descendante de Nicole de Blois-Bretagne, elle-même arrière-petite-fille du duc Charles de Blois. Ainsi les seigneurs du Pont peuvent-ils prétendre, par leur parentèle, aux plus hautes instances du pouvoir, au cas où les vicomtes de Rohan accéderaient à la tête du duché de Bretagne. L'échec de Jean II de Rohan réduisit alors les espoirs pont-l'abbistes. En outre, ils se trouvent apparentés à la maison ducale régnante, par Isabeau de Bretagne, ainsi qu'aux principales familles du duché : les Laval, les Rohan, les Penthièvre, les du Chastel, les Coëtmen, les Malestroit, etc. Pensionné par la duchesse de Bretagne à hauteur de 750 livres, Jean du Pont guerroie en Roussillon[68] pour le compte du roi de France. Il décède encore jeune en avril 1508.

Héritière de la dynastie, sa fille unique, Louise, est placée sous la garde de la duchesse Anne à la cour de France à Blois. Son héritage considérable en fait un des plus beaux partis de Bretagne. Elle est âgée d'à peine quinze ans quand son mariage est conclu en 1517 avec Pierre de Foix, baron de Langon, fils cadet du prince Gaston de Foix et de Catherine, infante de Navarre. Par ce mariage, Louise devient belle-sœur du roi et de la reine de Bohême et de Hongrie. Elle devient également proche parente d'Anne de Bretagne dont la mère était Marguerite de Foix, cousine de son mari. Dernière représentante du lignage de Pont-l'Abbé, elle décède en décembre 1526[69].

Les guerres de la Ligue

À la mort de Louise I^re du Pont, sans postérité, le château passe par succession collatérale dans la famille du Quelennec qui le conserve près d'un demi-siècle. À la fin du XVI^e siècle, la seigneurie est entre les mains de la famille de Beaumanoir. Le château réapparaît dans les textes lors des guerres de la Ligue. Dès les années 1585, Mercœur complote et parvient à se rallier quelques villes, dont Pont-l'Abbé. Lorsque la guerre éclate, la ville se déclare ouvertement pour Mercœur, alors que le châtelain, Toussaint de Beauma-

66 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212/16, fol. 12 r°, pension de 1 000 livres pour le sire du Pont. (Communication de M. Jones).

67 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1480 : «Mandement au Prince d'Orange (neveu du duc François II) de sommer le Sire du Pont de se rendre tout incontinent en l'Ost, & de remettre la ville de Conq en l'obéïssance du Duc ; & au refus, d'abattre les maisons, chasteaux & forteresses dudit du Pont, & couper ses bois à sept pieds de haut», 14 février 1488.

68 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14, fol. 103 v°. (Communication de M. Jones).

69 Arch. dép. Finistère, 1 E 297, aveu de Jean du Quelennec, baron du Pont et de Rostrenen, par succession collatérale de défunte dame Louise du Pont, en son vivant baronnesse desdits Pont et Rostrenen, décédée au mois de décembre 1526, 10 septembre 1542.

noir, soutient le parti du roi. La ville et la campagne environnante, aux mains des ligueurs catholiques, les quelques huguenots royalistes de la contrée s'empressent de se réfugier dans la forteresse de Pont-l'Abbé. Vivant quasiment retranchée, cette petite communauté se compose de cinq gentilshommes, leurs familles, et les officiers de la seigneurie du Pont. Réfugié à Brest, Beaumanoir s'empresse de lever des hommes de troupe afin de garnir ses places de Pont-l'Abbé et de Rostrenen. En 1590, il nomme un certain Trogoff (ou Trongat) comme capitaine de Pont-l'Abbé. La garnison royaliste, composée de gens de tous bords, commence alors à mettre le pays en coupe réglée, pillant et rançonnant jusqu'au voisinage de Quimper. Excédés, les habitants font appel à la garnison de Concarneau afin de déloger les brigands. Composée d'une partie de la garnison augmentée de troupes ligueuses, l'expédition vient mettre le siège sous les murs du château. Toussaint de Beaumanoir ne peut venir en aide à son château du Pont car il se trouve, au même moment, au siège d'Ancenis, où il est mortellement blessé d'un coup d'arquebuse. Au bout de quelques jours de pilonnage, une brèche est ouverte dans une des courtines. Le dénouement du siège intervient avec la mort du capitaine de la place : les assiégés préfèrent se rendre[70]. Les ligueurs pillent le château et se replient à Concarneau, ne jugeant pas nécessaire d'y laisser des soldats. Les gentilshommes royalistes sont emmenés en captivité à Concarneau. Seuls les officiers de la seigneurie continuent à demeurer dans les murs de la forteresse. Autant dire que ces quelques gens, à la solde de la famille de Beaumanoir, ne représentent plus aucune menace pour la communauté catholique de la ville. Malgré tout, cette promiscuité des deux partis au sein de la même ville perdure jusqu'en 1592. En 1591, un espion catholique à la solde du roi d'Espagne rédige un mémoire sur l'état général de la défense du duché de Bretagne et les moyens à mettre en œuvre pour la parachever[71]. Il visite Pont-l'Abbé et préconise de s'emparer du château afin d'en faire un point d'appui fortifié d'importance. À cet effet, il mentionne qu'il suffirait d'y laisser une petite troupe de cinquante arquebusiers. Le rapport est suivi d'effet car, dès 1592, la forteresse est aux mains de Mercœur qui, dans son projet de redécoupage des terres après sa prise du pouvoir en Bretagne, donne Pont-l'Abbé à son frère cadet, le comte de Chaligny[72]. En 1594, le château est repris par l'armée du sire d'Aumont, maréchal du roi de France et son lieutenant général en Bretagne. La capitulation est très certainement contemporaine de la prise de Quimper, en juillet de cette année. D'Aumont y cantonne une petite troupe et donne des ordres afin que celle-ci, composée en partie d'Espagnols, refortifie la place[73]. La

---

70 *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publ. par H. Waquet, Quimper, 1960, p. 43-45.

71 G. DE CARNÉ, *Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, Nantes, 1899, 2 vol., t. II, p. 80, rapport secret de juillet 1591 : «Etat de ce qui est requis et nécessaire de faire en Bretaigne pour le service du Roi. «Led. chasteau ...nommé Le Pontlabé qui est très fort, où il y a une très grosse tour et donjon au meillieur, qui est très forte et de XX pieds despaisseur, ...lequel appartient a des héréticques qui sont dans ledict Brest, ni ayant a présent aucune garnison dedans et y mettant cinquante harquebuziers en garnison, ils le peuvent prendre et faire racoustrer ung endroict et bresche, en deux jours, par les habitants de la ville qui est contre le château. Cette place est de si grande conséquence, quelle peult elle seulle, tenir en subiection une infinité de petitz portz et havres qui sont alentour delle et mesme peult faire la guerre jusques aux portes desd. Brest, Morlaix, Quimpercorentin et par tout led. Pais bas, ...et cest necessaire dy remédier pour crainte que ceulx de Brest ne sen emparent.»

72 ID., *ibid.*, t. I, p. 147, mémoire d'Yves de Gormille de Coedor au roi d'Espagne : «Le patrimoine du baron du Pont, [...] pour son autre frère, le comte de Chaligny», 1592.

73 A. DE BARTHÉLEMY, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne*, Nantes, 1880, p. 237 : le maréchal d'Aumont laisse des troupes à Concarneau, Quimper, «et troys à quatre centz hommes au chasteau de Conq, au Pont-l'Abbé, Kerguelen, le Fou et Landerneau ; et durant ledict temps les Espaignolz estantz ordinairement à Quimperellé, qui sont touttes villes et placzes situées audict eveschié de Cornouaille, qui travailloyent et fortiffioient touttes lesdictes placzes et garnisons dudit pais.»

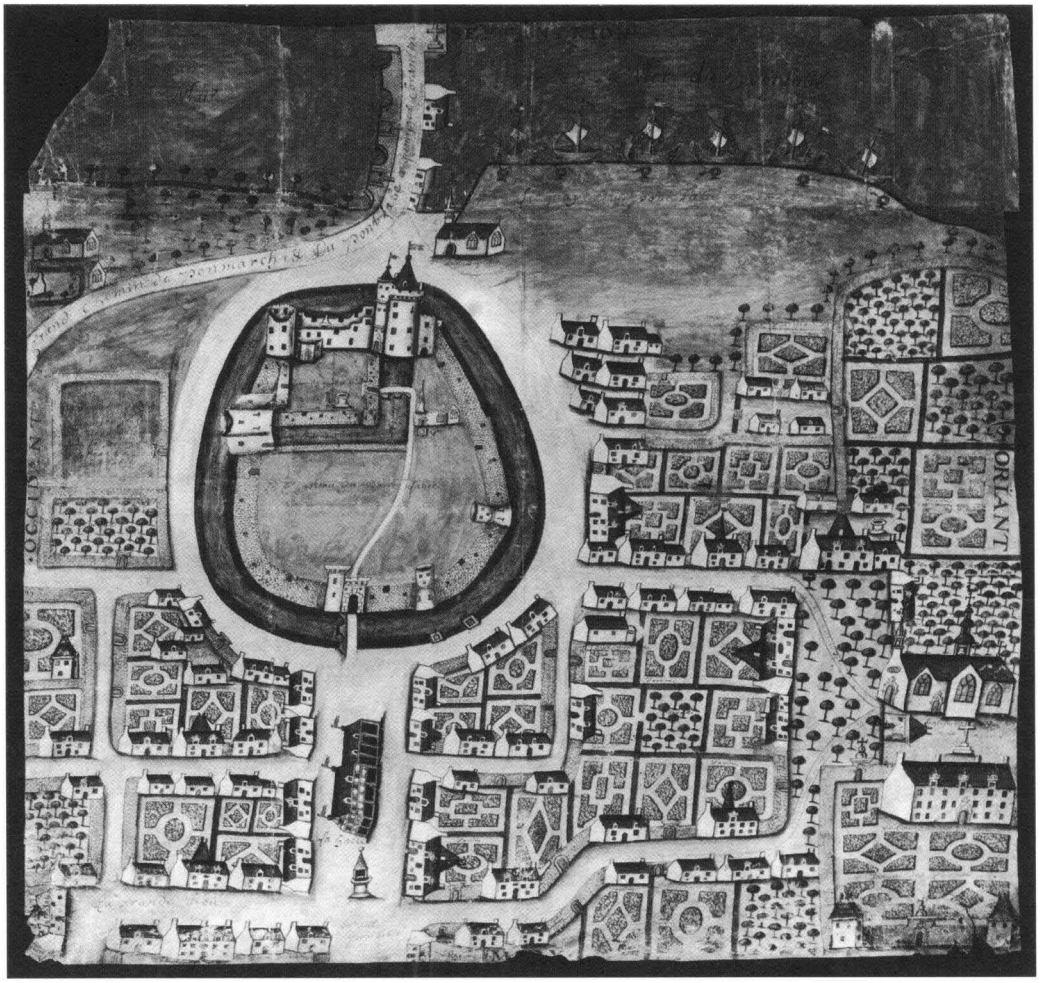

Fig. 6. – Plan de la ville et du château de Pont-l'Abbé dans les dernières années du XVII[e] siècle.
Arch. dép. Finistère, 1 J 685.

ville se soumet alors, pensant sans doute échapper aux inévitables ravages des gens de guerre. Malgré tout, elle ne peut empêcher son occupation par des soudards qui, à l'instar des désordres de 1590, se mettent à piller la contrée. L'état de la garnison du château est dressé le 16 février 1595[74]. En milieu d'année

74 ID., *ibid.*, p. 193, garnisons du parti du roi en Bretagne : n° 25. «Pontlabé. A 30 harquebusiers à pied ordonnez pour tenir garnison aud. Pontlabé soubz la charge du sr de Kerservant, commandant aud. chasteau de Pontlabé, pour ung mois, – Kerservant (capitaine), lieutenant, enseigne, sergent, 2 caporaulx, et 24 harquebusiers, 176 éc. [176 écus].»

1596, excédés, les habitants de Quimper et de Pont-l'Abbé dépêchent un émissaire à Sourdéac, pour le supplier de donner des ordres au capitaine de Pont-l'Abbé afin de faire cesser les ravages[75]. À l'évidence, le château joue alors un rôle stratégique indéniable comme en témoignait le mémoire de 1591 : «Cette place est de si grande conséquence, quelle peult elle seulle, tenir en subjection une infinité de petitz portz et havres qui sont alentour delle et mesme peult faire la guerre jusques aux portes desd. Brest, Morlaix, Quimpercorentin et par tout led. Pais bas.» À la fin de la guerre, Hélène de Beaumanoir reprend possession de son château.

Le XVIII^e^ siècle : le logis neuf

Au décès d'Hélène de Beaumanoir, en 1636, Pont-l'Abbé échoit à la famille de Guémadeuc. Ces seigneurs ne séjournent pratiquement jamais au château de Pont-l'Abbé qui, à partir de 1642, perd temporairement sa fonction de résidence seigneuriale. Il est alors loué à des particuliers[76]. Un demi-siècle plus tard, la vieille forteresse se retrouve une nouvelle fois dans la tourmente lors de la révolte des Bonnets rouges. En 1675, les paysans révoltés assaillent la place, la pillent et l'incendient[77]. La forteresse renaît malgré tout au début du XVIII^e^ siècle. Après un bref passage dans les mains de la famille de Richelieu, la baronnie est vendue à la famille d'Ernothon en 1685. L'acquéreur, Jean-Théophile, relève les logis à partir de plans réalisés par un certain Nicolas Pochic. La famille réside alors fréquemment au château car, outre les logis, elle fait exécuter de nombreuses réparations, notamment sur le donjon, en 1733[78]. En 1754, la famille Baude de Saint-Père prend possession de la baronnie, après l'avoir acquise des d'Ernothon. Rituellement, Henry Baude fait le tour de la demeure, ouvre les fenêtres, fait du feu dans les cheminées, mange et boit avant de signer les actes de cession[79]. Les Baude de Saint-Père essaient de maintenir le château en état. Jusqu'à la Révolution, ils effectuent de nombreux travaux d'entretien sur les logis, le donjon, les portails mais également sur les greniers et bâtiments de service dans la basse-cour[80]. On s'aperçoit, à travers les factures de réparations, que le château n'est plus en très bon état. En effet, à cette époque, les réparations pallient tout au plus les indigences. Les murailles de la basse-cour s'écroulent, la tour nord-ouest perd sa toiture, celles des greniers laissent passer l'eau, les portails n'ont plus de portes, les fenêtres des logis et du donjon manquent de carreaux.

De la Révolution à nos jours : ruine et renaissance du château

À la Révolution, le château est saisi comme bien d'émigré. Les révolutionnaires

---

75 C^t^ FATY, «Comptes des miseurs de la ville de Quimper, en fonction pendant les années 1594, 1596 et 1597, à l'époque de la Ligue en Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1885, p. 129-212 (p. 177) : le 12 juillet 1596, les habitants de Quimper envoient le messager Ollivier Floch «pour lui porter lettres et le suplier de descharger le plat pays de l'armée du roy ; logée en la ville du Pont [-l'Abbé], et commandée par le sieur de Kergoumarch, gouverneur de Guingamp».

76 Arch. dép. Finistère, 1 E 285, rentier de la baronnie du Pont, fol. 1 r° : «Le chasteau est à présent occupé par la gousse fors [sauf] une chambre que le sieur de Pratglas loue pour la somme de 12 livres», 1642.

77 *Ibid.*, 34 J 64, Pont-l'Abbé.

78 *Ibid.*, 1 E 288, quittance de Michel Launay, dit La Touche, maçon, pour faire un égout à l'évier de la cuisine, et de faire un conduit dans l'étang pour empêcher le vent d'entrer dans le conduit des lieux (d'aisance) du château, novembre 1733.

79 *Ibid.*, B 901, fol. 1 v° : «Auquel réquisitoire inclinant, nous avons premièrement mis ledit seigneur de Saint-Père en jouissions dudit château et dépendances, par avoir en sa compagnie ambulé et déambulé dans ledit château, lui avoir fait ouvrir et fermer les portes, fait faire feu et fumée, bu et mangé, et en fin tous les actes.» Cette pratique se retrouve également en 1638 lors de l'acquisition de la baronnie du Juch par Sébastien de Rosmadec. Consulter G. LE MOIGNE, «La baronnie…», art. cité, p. 386, note 75.

80 *Ibid.*, 1 E 284, 1786 (442 l.), 1787 (894 l.), 1788-1789 (557 l.), 1790-1791 (319 l.), 1791-1792 (27 l.).

installent provisoirement la municipalité dans le donjon et commencent par vendre les meubles et les effets personnels de la famille Baude[81]. En 1794, lors de son voyage à travers le Finistère, Cambry visite le château «[...] en face du pont de cette commune est un château flanqué de deux tourelles ; une de ces tours est détruite, la municipalité occupe l'autre : ce vaste bâtiment est construit de grandes pierres de taille ; avant l'intervention du canon, il était fort difficile de le réduire [...]». Plus tard, la municipalité est transférée dans une maison en ville. Les élus décident alors de mettre en vente le château par lots séparés. Les douves sont mises aux enchères avant le château lui-même. Il est acquis le 25 pluviôse an VII[82] (13 février 1799) par M. Le Déan, de Quimper, pour la somme de 60 000 francs. La tour nord-ouest est démolie à cette époque afin de reconstruire les quais. Dans les années 1830, les murailles sont rasées en quasi-totalité par la ville qui s'est rendu acquéreur du château en 1836, et le «donjon» est découronné. Lors de son passage, en 1841, Brousmiche constate les déprédations : «Il y a fort peu d'années que l'on voyait entière l'enceinte crénelée du château de Pont-l'Abbé. Aujourd'hui les portes, les murailles sont démolies... Deux tours rondes flanquaient le corps du logis principal, l'une a été démolie ; la seconde subsiste encore, mais elle a été déshéritée de sa galerie à mâchicoulis.» La ville installe la mairie, l'école et la justice de paix dans le corps de logis. Le bâtiment est mal entretenu : la grosse tour perd alors charpente et couverture. En 1944, la municipalité prend la décision de le démolir sous prétexte qu'il devenait un réel danger. Sous la pression de la Société archéologique du Finistère, elle abandonne le projet, puis effectue les travaux de sauvegarde. Une nouvelle couverture et de nouveaux planchers sont posés. Le rez-de-chaussée du logis abrite de nos jours l'hôtel de ville tandis que le musée bigouden s'est installé dans la grosse tour.

II. Étude architecturale du château

Le château et la salle à tour d'Hervé V au début du XV^e siècle

En remplacement de leur antique château, les sires du Pont, Hervé V et Hervé VI, mettent en œuvre, au début du XV^e siècle, un édifice de type salle à tour. Ce logis est en grande partie englobé dans le château à cour construit quelques années plus tard par Jean II. Malgré tout, de nombreux indices et reprises de maçonnerie permettent de deviner le parti général de ce bâtiment primitif. Ce concept de salle à tour rapproche Pont-l'Abbé du «donjon» de Brest. À l'initiative des ducs Jean IV et Jean V, au plus tôt en 1397, la tour sud du nouveau «donjon» de Brest se compose d'un volume cylindrique emboîté dans un corps de logis barlong. Ce programme, essentiellement résidentiel, comporte tous les attributs de la vie quotidienne répartis dans deux grandes salles et sur quatre niveaux[83]. Plus tardive, car datant de la fin du XV^e siècle, la salle à tour de Tonquédec est également similaire à celle de Pont-l'Abbé avec sa tour cylindrique et son long corps de logis en enfilade[84].

Ce nouveau bâtiment de Pont-l'Abbé est un vaste corps de logis de 35 mètres sur 11,50. Ses murs ont une épaisseur de 2 mètres pour la façade sur cour tandis qu'elle est portée à 2,50 mètres pour la façade nord, courtine extérieure du château. Le logis comprenait un ou deux étages nobles sur un niveau de caves à demi-enterrées. Celui-ci se compose d'une grande salle de 20 mètres sur 7, dépourvue de cheminée, que complète, à l'ouest, une pièce secondaire carrée de 7 mètres sur 7. Les deux

---

81 Arch. dép. Finistère, 1 Q 2595, vente d'une valeur de 3 100 livres.

82 *Ibid.*, 1 Q 2596.

83 C. CORVISIER, «Le château de Brest. Histoire architecturale du donjon», *Monumental*, n° VIII, 1994, p. 23-35 (p. 24).

84 J. MESQUI, *Châteaux...*, *op. cit.*, t. I, p. 47.

pièces ne communiquaient pas entre elles. Ce bâtiment est flanqué à l'est par une grosse tour ovoïde, de quelque 16 mètres sur 13, légèrement désaxée. Ses dimensions imposantes, alliées à sa position dominante face au pont, font de cette grosse tour le symbole même de l'autorité châtelaine et justifie ainsi sa dénomination de «donjon». Sa forme et son agencement intérieur permettent de la rapprocher des grands programmes castraux, ducaux et seigneuriaux, de la fin du XIV[e] siècle : la tour ducale de Dinan, Largoët en Elven, le Grand-Fougeray ou encore Oudon. L'épaisseur des murs est en moyenne de 3,50 mètres. La tour se compose d'un rez-de-chaussée voûté surmonté de quatre niveaux planchéiés. Sa forme hybride, un cylindre étiré avec un méplat légèrement arrondi, pourrait la rapprocher de la tour de Dinan. D'autre part, l'escalier noble, hors œuvre de la tour, n'est pas sans rappeler le donjon seigneurial du Grand-Fougeray, bâti dans le dernier quart du XIV[e] siècle[85]. Actuellement découronnée sur une bonne partie de sa circonférence, la grosse tour de Pont-l'Abbé s'élève encore à 20 mètres par rapport au niveau actuel de la chaussée. Intacte, la tourelle d'escalier culmine à 25 mètres. Avec sa charpente d'origine, la grosse tour s'élevait à près de 40 mètres par rapport au fond des douves.

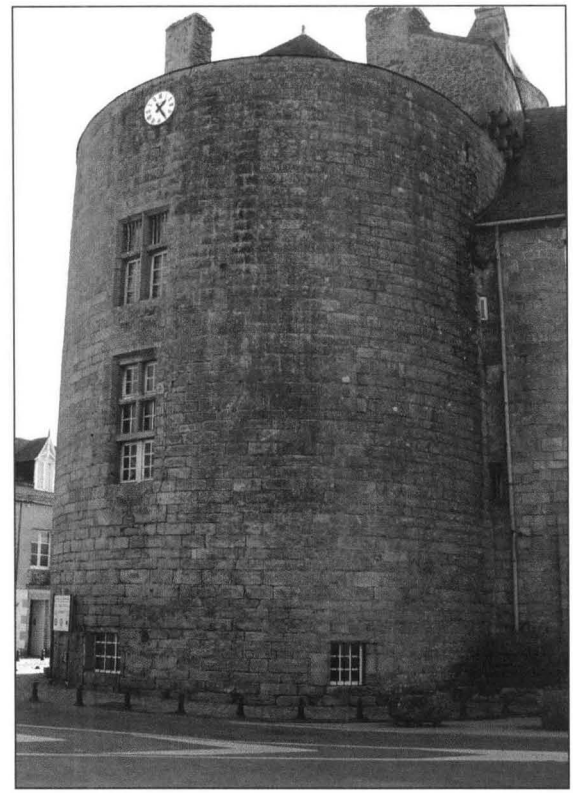

Fig. 7. – Vue de la grosse tour.

Comme à Largoët et au Grand-Fougeray, l'accès principal à la grosse tour de Pont-l'Abbé se fait au rez-de-chaussée. Après une grande porte moulurée, sans autres défenses que le vantail en bois, le couloir donne accès en priorité à la grande vis, et accessoirement à la cuisine par une porte de petites dimensions. La grande vis devient ensuite l'axe de circulation principal en desservant les quatre niveaux principaux. Suivant un schéma invariable, il dessert à gauche les salles du logis, puis les latrines et enfin les appartements de la tour. Un escalier en vis secondaire dessert ensuite le chemin de ronde avec son retrait au cinquième niveau. Un troisième escalier en vis, construit dans l'épaisseur du mur est, desservait à l'origine les trois premiers niveaux. Serait-ce un escalier privatif qui reliait les appartements du seigneur et de sa dame, à l'instar de celui du logis de Jean IV à Suscinio ?

Comme dans toute grande réalisation, la notion d'hygiène est intégrée dès la construction. Contrairement aux latrines classiques en encorbellement, à Tonquédec par exemple, l'architecte de Pont-l'Abbé a conçu un axe des latrines dans l'épaisseur du mur ouest de la tour. Invariable pour les quatre premiers

[85] J. MESQUI, *Châteaux...*, *op. cit.*, t. I, p. 147.

Fig. 8. – Coupes verticales de la grosse tour : coupes nord, sud, est et ouest.

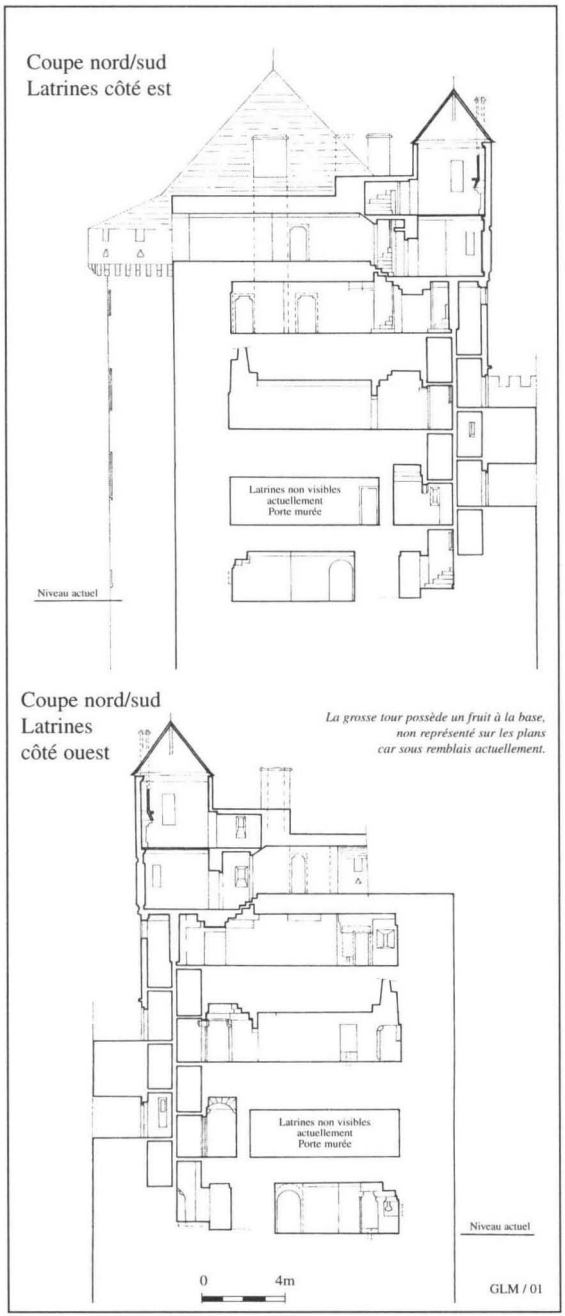

Fig. 9. – Coupes verticales de la grosse tour : coupes des latrines, côtés est et ouest.

niveaux de la construction, cet axe mène aux latrines situées au fond du couloir à la jonction entre la grosse tour et la façade nord du logis. Décalé d'étage en étage, le conduit des latrines débouchait alors à l'air libre dans les douves au pied de la grosse tour. Malgré la longueur du couloir, 7 mètres en moyenne, il était fréquent que les émanations refluent vers l'intérieur. En effet, en 1733, un maçon est rémunéré pour construire une canalisation enterrée dont l'émissaire se déverse directement dans les eaux de l'étang[86].

Le manque de défense vis-à-vis des autres parties du château prouve qu'arbitrairement, lors de sa construction, la tour ne fut pas pensée comme refuge ultime. Contrairement à Largoët (une porte à pont-levis enjambant un fossé à sec), et au Grand-Fougeray (trois portes à pont-levis), la tour de Pont-l'Abbé s'intègre dans un ensemble de bâtiments auxquel elle est intimement liée. De simples portes mènent de la grosse tour dans les différents niveaux du logis, sur la courtine ainsi qu'au corps de garde. Ces différents points confirment que nous sommes bien dans un concept de salle à tour.

Le **rez-de-chaussée** de la salle à tour est le niveau utilitaire. Incluse dans la tour, la cuisine est une vaste pièce dallée de près de 60 m², surmontée d'une voûte surbaissée qui culmine à 3,70 m de hauteur pour une épaisseur sommitale de 30 cm. Dénommée «cuisine» en 1750, cette pièce allie les fonctions utilitaire et défensive. La cheminée monumentale (2,90 x 1,95 x 0,90 m de profondeur) et l'accès de plain-pied aux caves justifient sa dénomination. Débouchant sur la cour, un second accès permet d'apporter les vivres tandis qu'à l'opposé des caves, un petit escalier en vis en œuvre du mur de refend, assure la distribution des plats préparés entre la cuisine et la grande salle d'apparat. La petite pièce carrée a un accès unique dans le pignon de la

86 Arch. dép. Finistère, 1 E 288. Cf. *supra*, note 76.

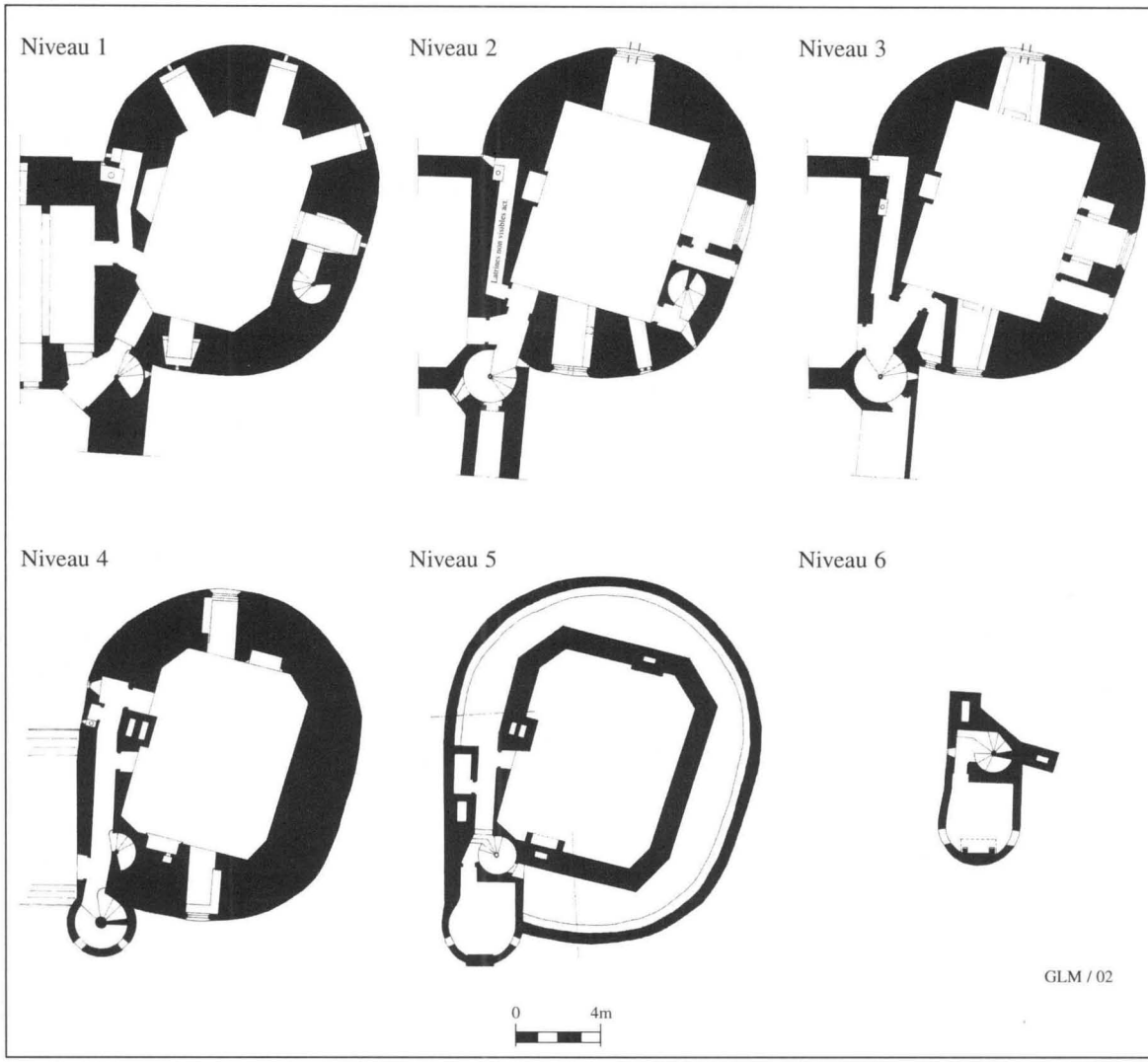

Fig. 10. – Relevés des niveaux de la grosse tour.

salle à tour. L'ensemble du rez-de-chaussée de la grosse tour est muni d'embrasures de tir de formes très diverses. Au nord, trois embrasures identiques comprennent un long couloir droit terminé par un mur épais d'une quarantaine de centimètres. À l'est et au sud, nous trouvons deux embrasures de forme tronconique qui s'apparentent à celles de la grosse tour du château de Saint-Mesmin-la-Ville, dans les Deux-Sèvres. La seule canonnière qui nous soit parvenue intacte, dans les latrines, comporte un orifice oblong d'une vingtaine de centimètres de diamètre surmonté d'une fente de visée de 13 cm de large, dépourvue de

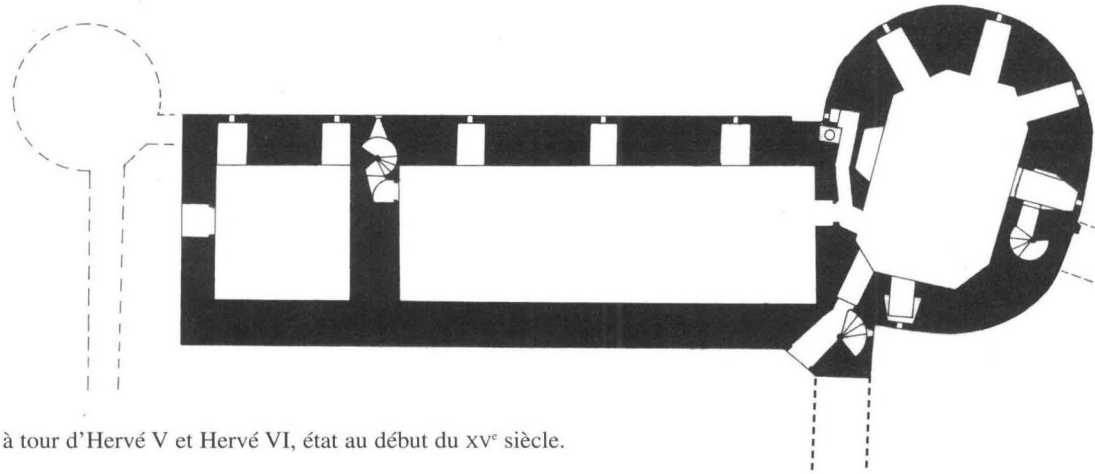

Salle à tour d'Hervé V et Hervé VI, état au début du XV^e^ siècle.

0 4m
GLM / 02

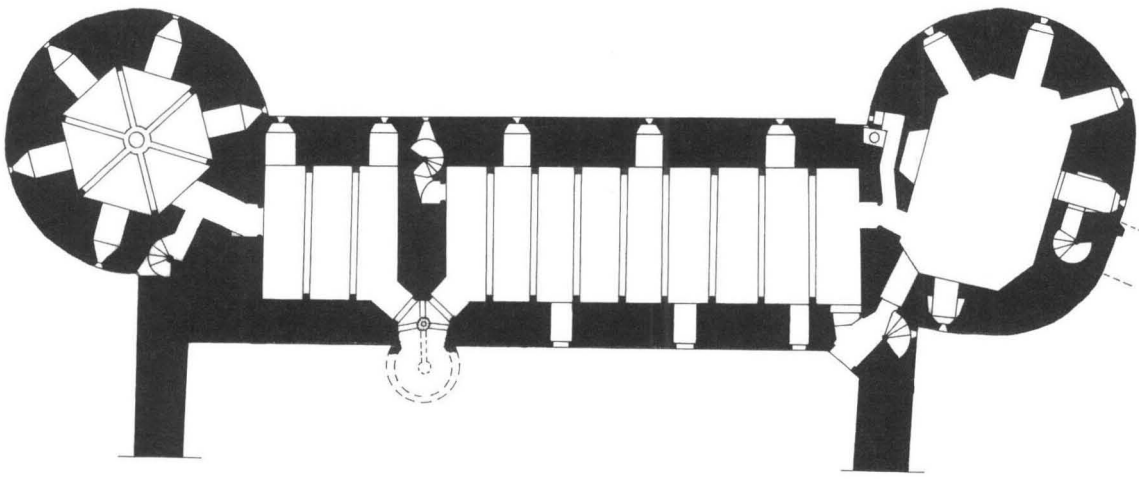

La salle à tour de Jean II, état vers 1480.

Fig. 11. – Évolution de la salle à tour de Pont-l'Abbé.

chanfrein externe. Les autres percements défensifs seront repris par Jean II au milieu du XV^e^ siècle au vu de la désolidarisation des massifs de maçonnerie sous les bouches à feu ainsi que les rainures de poutres, toutes différentes. Vers le XVII^e^ siècle, le percement de fenêtres à la place des bouches à feu nous ramène dans le domaine des hypothèses.

Au **premier étage**, la salle d'honneur du logis communique avec les appartements privés situés dans la tour. Probable chambre seigneuriale, d'une superficie de 65 m² pour une hauteur de 4,30 m sous plafond, cette pièce est nommée comme «appartement» en 1750. L'unique cheminée, de dimensions moyennes (1,30 x 1,00 x 0,85 m de profondeur) et peu ouvragée, avait sans doute beaucoup de mal à chauffer ce vaste volume (près de 280 m³). En plus de trois grandes travées d'éclairage, un jour carré de 0,75 m de côté, très haut perché, donne également un flux de lumière non négligeable. Toutes proportions gardées, cette ouverture à remplage polylobé possède les mêmes caractéristiques architecturales que celle qui orne le logis-porche du château de Suscinio en Sarzeau. Celui-ci est daté des années 1380-1390[87].

Au **second étage** du logis, se trouvait probablement une grande salle haute sous charpente. Outre le symbolisme de chaque niveau, le concept des salles superposées régit toujours le couple salle/chambre. À chaque niveau, la salle est associée à un certain nombre de chambres qui se trouvent généralement dans les tours[88]. Dans la grosse tour, pour la même superficie que la pièce inférieure, la hauteur sous plafond est ici de 4,65 m. En 1750, cette pièce est désignée comme «appartement». Par rapport au volume à chauffer (302 m³ environ), l'unique cheminée, de faibles dimensions (1,20 x 1,10 x 0,85 m de profondeur), semble avoir une fonction symbolique plutôt qu'utilitaire. Ayant la plus grande hauteur sous plafond, cette pièce peut être désignée avec certitude comme étant la chambre du châtelain. Trois grandes travées éclairent confortablement la pièce. Ménagée entre la fenêtre sud et le couloir, une porte donne accès à une petite pièce dont la fonction ne peut être attribuée avec certitude : garde-robe, cabinet ou encore étuve ? Toutes ces caractéristiques démontrent, de toute évidence, que nous sommes bien à l'étage noble car la salle haute sous charpente est associée à la chambre de la grosse tour ayant la plus grande hauteur sous plafond.

Refondus entièrement lors de la seconde campagne de construction au milieu du XV^e^ siècle, les **étages supérieurs** ne sont plus identifiables.

En même temps que l'édification de la grosse tour, la porte nord de la basse-cour est refaite à neuf au début du XV^e^ siècle car les voussures de la porte s'intègrent dans la maçonnerie originelle. Cette nouvelle porte se compose d'une unique porte charretière surmontée du chemin de ronde, ce qui permet de dire que l'enceinte du XIII^e^ siècle avait une hauteur d'environ 5 m par rapport au sol de la basse-cour. Pont-l'Abbé constitue donc, dans les premières années du XV^e^ siècle, un vaste logis neuf greffé sur une enceinte du XIII^e^ siècle, elle-même percée de deux portes donnant au nord sur le pont et au sud sur la nouvelle ville en développement.

Le château à cour de Jean II au milieu du XV^e^ siècle

En 1440, Jean II du Pont est l'héritier, à sa majorité, d'une vaste seigneurie. Son mariage avantageux avec l'héritière de Rostrenen lui apporte d'autres revenus non négligeables. On peut raisonnablement penser qu'outre la superficie des terres, ses revenus

87 G. MEIRION-JONES, M. JONES, M. BRIDGE, A. MOIR, D. SHEWAN, «La résidence noble en Bretagne du XII^e^ au XVI^e^ siècle : une synthèse illustrée par quelques exemples morbihannais», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CLIV, 2000, p. 27-103 (p. 65).

88 ID., *ibid.*, p. 52-55.

seigneuriaux (hors charges militaires) ont probablement doublé. Ayant des ressources suffisantes pour mener à terme un vaste dessein, il décide la reconstruction de son château. Les éléments actuels de datation permettent de dire que le chantier est lancé dès les années 1440.

Son œuvre consiste en un château à cour de plan carré, flanqué d'une tour circulaire à chaque angle, deux fortes tours aux angles nord-ouest et sud-ouest (13 m de diamètre) et une plus petite dans l'angle sud-est. Ce concept de château à cour se retrouve notamment à Guingamp (bâti dans les années 1440-1460[89]), Corlay ou, plus tardivement, à Pontivy. Ce nouveau château forme un carré de 40 m de côté. Il est isolé de la basse-cour par un fossé à escarpe revêtue, d'une dizaine de mètres de large. La cour noble communique avec la basse-cour par une simple porte ouverte dans la courtine orientale. Cette unique porte charretière est sommée d'un corps de garde dont les accès à la grosse tour se font, à mi-hauteur par une gaine de circulation intramurale, et au sommet de la courtine par un chemin de ronde crénelé. Ce type de gaine se retrouve notamment à Vitré vers 1420[90] et à Brest dans les années 1450-1460[91]. En dehors de ces travaux de défense, Jean II refond complètement la salle à tour. Il garde le plan général mais modifie les aménagements internes ainsi que les axes de circulation. Lors de cette même campagne de travaux, la porte nord de la basse-cour reçoit un nouveau corps de garde à deux étages sous couverture. Le vieux rempart du XIII[e] siècle est également repensé. Porté à près de 10 m de haut par rapport à la cour et probablement épaissi, il est également renforcé par la construction de six petites tours cylindriques munies de canonnières. Sur le plan du XVII[e] siècle, seuls deux ouvrages circulaires sont visibles mais on peut y observer les quatre portes d'accès aux autres tours démolies. Le fossé de la basse-cour, large de 16 m, est probablement retaillé et la contrescarpe reçoit un parement en pierre. Non reliées aux eaux de l'étang, les douves sont partiellement en eau car alimentées par le ruissellement d'au moins deux fontaines et, probablement, par les eaux de l'étang au moyen d'un conduit enterré. Actuellement, le fossé et sa contrescarpe maçonnée sont encore visibles sur près de 150 mètres.

Le **rez-de-chaussée** de la nouvelle salle à tour reprend intégralement le parti de l'ancienne. Les murs sont édifiés sur la base des anciens en conservant quelques assises de pierre du logis primitif. La jonction entre les maçonneries se situe au niveau des retombées de la voûte des caves. Le mur de refend est par contre conservé en élévation avec sa porte menant à la petite vis. Ce niveau de caves à demi-enterrées reçoit alors une voûte de type berceau à doubleau. L'ouverture en pignon de l'ancienne salle est également modifiée et un nouveau couloir voûté est construit en même temps que la tour à canon nord-ouest.

Cette tour mesure 13 m de diamètre. Son diamètre est identique à la tour Neuve de Jean V à Suscinio[92]. Malgré un rez-de-chaussée de forme différente, ses aménagements internes sont également très proches de ceux de Suscinio : un étage bas militaire surmonté de plusieurs niveaux habitables. À Pont-l'Abbé, le rez-de-chaussée se compose d'une pièce hexagonale de 7,70 m de plus grand diamètre pour une hauteur sous voûte de 3,40 m. Ménagé dans la clé de voûte, un orifice circulaire de 55 cm de diamètre ser-

[89] J. MESQUI, *Châteaux…*, *op. cit.*, t. II, p. 309.

[90] C. AMIOT, «Quelques aspects des châtelets logis dans les châteaux forts bretons des XIV[e] et XV[e] siècles», dans C. LAURENT, B. MERDRIGNAC, D. PICHOT (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 205-218 (p. 210-211).

[91] C. CORVISIER, «Le château de Brest…», art. cité, p. 25.

[92] J. MESQUI, *Châteaux…*, *op. cit.*, t. I, p. 344.

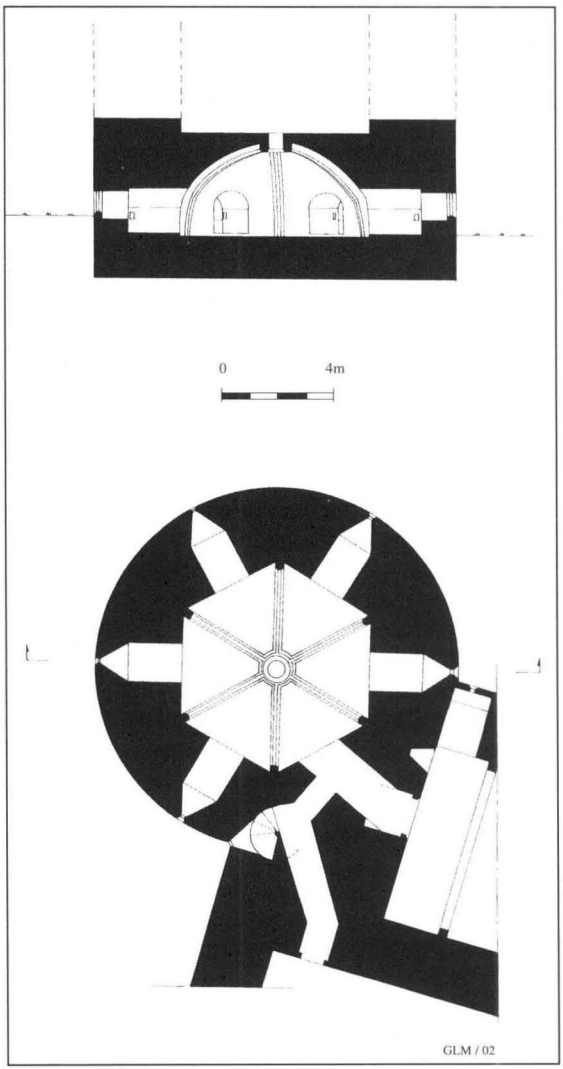

Fig. 12. – Tour nord-ouest.

vait d'évent sommital pour l'évacuation des fumées, lors du tir, et éventuellement permettait le passage des munitions vers les étages supérieurs. La casemate comporte cinq embrasures de tir pour armes à feu. Ces canonnières possèdent des visées de tir de 40 et de 70 cm. Elles sont identiques à celles de la tour du Haut-Pas à la porte Sauvetout de Nantes qui sont datées précisément de 1452[93]. On trouve des archères-canonnières semblables dans la basse-cour de Trémazan (vers 1450[94]) ainsi qu'à Concarneau, sur la face côté cour de la tour du Passage[95] ainsi qu'à celle de la Fortune (1450-1460[96]). Desservis par un escalier en vis, trois niveaux d'appartements complétaient les aménagements internes. Ménagée en allège de la fenêtre sud du premier étage, une canonnière rectangulaire est la seule ouverture défensive qui nous soit parvenue des étages disparus. Elle comporte un jour de 30 cm au carré surmonté d'une hausse de tir de 5 cm de large pour seulement 10 cm de haut actuellement. On retrouve ce genre de canonnières dans de nombreux châteaux. Parmi ceux-ci, citons la tour du gouverneur à Dinan[97], à Concarneau[98], au château de Tonquédec[99] ou encore à celui de Trémazan[100]. Au début du

93 Renseignement de Jocelyn Martineau qui a dirigé les fouilles.

94 J. MESQUI, *Châteaux forts et fortifications en France*, Paris, 1997, p. 389.

95 Archère-canonnière à fente longue, en usage sur une période allant de 1380 à 1440. (Renseignement de Nicolas Faucherre, lors de la journée du Patrimoine, Concarneau, 22 septembre 2002).

96 N. FAUCHERRE, P. PROST, A. CHAZETTE (dir.), *Les fortifications du littoral. La Bretagne sud*, Ligugé, 1998, p. 249.

97 S. GESRET, *Les remparts de Dinan*, Guingamp, 1998, p. 311-328 (p. 321-322).

98 N. FAUCHERRE, P. PROST, A. CHAZETTE (dir.), *Les fortifications...*, *op. cit.*, p. 236-256. Un exemplaire se trouve dans la tour de la porte aux vins (p. 243). Une canonnière identique est toujours visible dans la courtine sud ; elle devint obsolète lors de la construction de la tour du Fer-à-Cheval au XVI[e] siècle (p. 247).

99 J. MESQUI, *Châteaux forts...*, *op. cit.*, p. 90.

100 J.-Y. BESSELIÈVRE, M. CRÉAC'H, A.-H. KERBIRIOU, L. CHAURIS, *Le château fort de Trémazan. Architecture, légende, histoire*, Landunvez, 1999, p. 41. Allège de fenêtre modifiée au XV[e] siècle.

XVIII[e] siècle, la tour perd sa toiture[101] et sera démolie à la Révolution. En ruine au XVII[e] siècle, la tour à canon du sud-ouest a totalement disparu. Sa structure devait être identique à celle du nord-ouest : une casemate bardée de canonnières au rez-de-chaussée et surmontée de plusieurs niveaux d'appartements. Les droits de billot, accordés au sire du Pont par le duc dans les années 1455-1460[102], ont probablement été utilisés à la construction de ces tours à canon.

Le rez-de-chaussée de la grosse tour reçoit également quelques modifications : le manteau de la cheminée est repris tout comme les percements défensifs. La désolidarisation des massifs de maçonnerie sous les bouches à feu ainsi que les rainures de poutres, toutes différentes, incitent à penser que les ouvertutres de tir ont été adaptées à l'artillerie présente au château en ce milieu du XV[e] siècle. Au XVII[e] siècle, le percement de fenêtres à la place des bouches à feu nous ramène dans le domaine des hypothèses. On constate également que la moitié nord de la voûte a été refaite – à la suite d'un effondrement ? – mais ne peut être attribuée avec certitude aux travaux de Jean II.

Au **premier étage** du logis, la grande salle d'apparat possède une grande cheminée placée sur le mur gouttereau nord. Visible sur le plan du XVII[e] siècle, cette cheminée permet de dater la réorganisation du logis au plus tard dans les années 1440[103]. Les fenêtres de cette salle sont munies de canonnières cylindriques en allège, comme témoignent les deux exemplaires encore visibles. La grosse tour bénéficie également de nombreux aménagements. Une nouvelle cheminée est construite en réutilisant l'emplacement de la précédente. Les fenêtres nord, sud et est sont remplacées par des grandes travées à meneaux, dont certaines sont munies de canonnières en allège. Au nord, les canonnières sont de type *cylindrique à fente courte*. De nombreux exemplaires se retrouvent dans différents châteaux bretons. Nous citerons simplement le donjon de La Roche-Goyon, la poterne du château de Fougères (après 1449[104]), ainsi que la tour de Penthièvre à Dinan (vers 1480[105]). Au sud de la grosse tour, les canonnières en allège sont du type *cylindrique simple*. Par comparaison, on peut citer la tour Saint-Laurent à Vitré (1405-1410[106]), le château de La Hunaudaye (vers 1420[107]), la tour de Jean V à Saint-Malo (1424[108]) ainsi que le château de Coëtquen en Saint-Hélen (après 1439[109]). Le mur oriental est repris intégralement pour la construction du passage vers le nouveau corps de garde. À cette fin, une percée est effectuée sur près de 5 m de large et dans toute l'épaisseur du mur. Un couloir voûté de 0,90 m de large pour 2,15 m de haut menant au corps de garde est alors construit.

Le **second étage** du logis était probablement une grande salle haute sous charpente. La grosse tour reçoit les mêmes aménagements que le niveau précédent. Le plafond de l'accès aux appartements est modifié, de même que la cheminée. De grandes fenêtres à meneaux sont posées au nord et au sud avec une canonnière en allège pour celle du nord, face au pont. Les plus grosses modifications

---

101 Arch. dép. Finistère, 1 E 284, description de 1750 : «L'autre tour n'est élevée que jusqu'au second étage ou de niveau au couronnement du comble du château et n'est point couverte. Il y a aussi un très grand escalier de pierre pratiqué pour conduire aux appartements. Elle est de même élevée à la hauteur de grès.»

102 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1713. Cf. *supra*, note 63.

103 C. MIGNOT, M. CHATENET (dir.), *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, 1993, p. 72. (Cahiers de l'Inventaire).

104 R. CINTRÉ, *Les très grandes heures du pays de Fougères au Moyen Âge*, Pornichet, 1994, p. 126.

105 S. GESRET, *Les remparts...*, *op. cit.*, p. 259.

106 J. MESQUI, *Châteaux forts...*, *op. cit.*, p. 412.

107 C. AMIOT, *Châteaux de la Bretagne médiévale, comté de Rennes et comté de Penthièvre*, Rennes, Université de Rennes II, 1986, p. 515. (Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, dactyl.).

108 J. MESQUI, *Châteaux forts...*, *op. cit.*, p. 334.

109 C. AMIOT, *Châteaux de la Bretagne médiévale...*, *op. cit.*, p. 242.

concernent la face orientale. La reprise générale du mur permet d'aménager un couloir d'accès (1,05 x 2,15 m de haut) au second niveau du nouveau corps de garde. À cette fin, l'escalier en vis privatif est recépé au niveau du sol du couloir. Les quelques marches montant du niveau inférieur sont là pour l'attester. Jean II profite également de la reprise de la maçonnerie pour édifier un oratoire privé muni de deux loggias distinctes pour lui et sa femme. S'ouvrant dans la pièce par deux portes ouvragées, cet oratoire comporte deux petits couloirs, coudés à angles droits. Aujourd'hui disparus, deux baies en vis-à-vis permettaient de suivre l'office du chapelain en toute intimité. La grande fenêtre actuelle a remplacé, à une date ultérieure, une grande fenêtre à remplages en ogive. Ce dispositif se retrouve dans la chapelle ducale de Jean IV à Suscinio à la fin du XIV^e^ siècle mais également aux châteaux de Largoët, de Tonquédec et de La Roche-Jagu où l'oratoire s'ouvre dans la grande salle.

Les **autres niveaux** de la grosse tour sont une reconstruction générale de Jean II et non pas un réaménagement des structures comme semble l'attester la différence de qualité et de mise en œuvre des assises de pierre.

D'une superficie de 60 m² pour une hauteur sous plafond de 3,45 m, le **troisième étage** est nommé «plusieurs petites chambres» en 1750. À l'origine, il semble que seuls deux appartements occupaient ce niveau. En effet, on constate que deux portes s'ouvrent de la pièce dans le couloir des latrines. Deux cheminées sur les murs opposés prouvent que l'espace interne de la pièce était divisé en deux par une cloison légère, probablement en bois. Chaque chambre comporte ainsi une cheminée et une fenêtre d'éclairage. Seraient-ce les appartements des enfants ? Les deux cheminées possèdent des tableaux à chanfreins avec des pieds de type *congé palmé*. À une époque ultérieure au XV^e^ siècle, on a muni la cheminée sud d'un four à pain. Au débouché de la grande vis, à gauche, on aperçoit une petite porte percée postérieurement au XV^e^ siècle. Un simple linteau de bois de 10 cm d'épaisseur soutient les marches de l'escalier en vis ! Serait-ce un passage ménagé lors du plafonnement de la salle haute sous charpente pour donner accès à la nouvelle pièce, où bien est-elle contemporaine du logis du XVIII^e^ siècle[110] ?

Naissant au troisième étage, un second escalier en vis mène au **quatrième étage** occupé par la pièce de retrait. En 1750, cette pièce est nommée «greniers». Le retrait est muni d'une cheminée en encorbellement. Au débouché de l'escalier, un couloir de 0,85 x 2,30 m de haut donne accès sur la gauche à une petite pièce puis au chemin de ronde qui n'est conservé que sur 1,50 m actuellement. Il se compose d'un parapet de 1,70 m de haut reposant sur une couronne de mâchicoulis à double ressaut en quart de rond. Le parapet est percé tous les trois mètres, – 10 pieds – , de bouches à feu de type cylindrique à mire courte, au ras du sol, surmontées d'un jour de 40 x 60 cm. Au-dessus de l'escalier noble, une petite pièce cylindrique, de 2,95 m de hauteur sous plafond, fait office de salle de veille. Eclairée par deux grands jours et chauffée par une cheminée dont seules les amorces subsistent, cette pièce permet de contrôler les abords est, sud et ouest du château. Actuellement, elle renferme le mécanisme de l'horloge dont la cloche occupe le **cinquième étage**, pièce ultime au-dessus de l'escalier noble. Cette pièce a les mêmes caractéristiques que celle du niveau inférieur

110 Sur le concept des salles superposées et des salles à charpente apparentes, consulter G. MEIRION-JONES, M. NASSIET, «La salle manoriale à Pontcallec en 1520 et le problème des "galeries" intérieures», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, p. 187-204 (p. 190-193). – G. MEIRION-JONES, M. JONES, J.-R. PILCHER, «L'insertion des plafonds dans les salles à charpente apparente en Bretagne : un phénomène des XVI^e^ et XVII^e^ siècles», *6^es^ Entretiens du Patrimoine : le bois dans l'architecture*. Collection des actes des colloques de la direction du Patrimoine, n° 6, Rouen, 25-27 novembre 1993, p. 67-80.

mais pour une hauteur sous charpente de 3,60 m. Elle possède une belle cheminée ouvragée avec un bandeau très saillant[111]. Cette pièce pourrait être un cabinet abondamment éclairé par deux grands jours et facilement chauffable par la cheminée.

Modifications ultérieures

Quelques années plus tard, les successeurs de Jean II modifient à nouveau le logis et repensent la distribution. Dans la grosse tour, les escaliers sont repris intégralement. La grande vis est reconstruite en œuvre car la reprise de maçonnerie est visible tout au long du développement de l'escalier. La nouvelle vis est du type «double facette sous extrados». Il finit par un noyau ouvragé soutenant un plafond à dalles rayonnantes. L'escalier privatif, à l'est, est repris avec le même type de marches. La distribution des caves est intégralement repensée. Trois ouvertures d'éclairage sont percées dans la façade sud. Un petit couloir est créé pour assurer la liaison entre la grande vis et les caves sans passer par la cuisine. Le petit escalier en vis du refend reçoit également une nouvelle vis reprise dans œuvre. L'ouvrage majeur de cette campagne de modernisation est la création d'une vis monumentale en façade des logis. Au niveau des caves, deux couloirs convergents sont ménagés de part et d'autre du mur de refend. Ils donnent accès à un petit vestibule voûté d'ogive. Celui-ci donnait accès à une grande vis d'apparat qui a totalement disparu. Les caractéristiques architecturales des escaliers permettent de dater cette nouvelle campagne de construction des années 1480-1500.

Conclusion

L'histoire du château de Pont-l'Abbé est intimement lié à celle du lignage. La famille remonte au moins au XI^e^ siècle. Au XII^e^ siècle, les sires du Pont s'établissent dans une grande enceinte terroyée au sud de la rivière. L'édification probable d'une motte à basse-cour attesterait la mainmise effective de la fortification par le lignage. Au XIII^e^ siècle, ils délaissent très tôt les alliances cornouaillaises et vont chercher des épouses dans les autres comtés bretons, preuve qu'une judicieuse politique matrimoniale est instaurée par le lignage. L'édification du premier château de pierre témoigne de leur réussite. Seigneurs turbulents et inconstants, ils n'hésitent pas, pendant la guerre de Succession, à soutenir tantôt Charles de Blois et tantôt Jean de Montfort. Le château prend une nouvelle dimension à la charnière des XIV^e^ et XV^e^ siècles. L'édification dans les années 1400-1420 d'une vaste salle à tour par les barons Hervé V et Hervé VI, s'accompagne d'une refonte totale de la basse-cour. Installé aux dehors des fortifications, vers le sud, le bourg *extra-muros* se développe de part et d'autre des halles seigneuriales. Quelques années plus tard, il est doté d'une fortification sommaire. Signe fort de leur parentèle avec les Rohan, les Pont-l'Abbé se mettent au service du roi de France pendant une bonne partie du XV^e^ siècle. Au milieu de ce siècle, Jean II fait édifier un château neuf de type château à cour. La refonte de l'ancienne salle à tour, vers 1440, est suivie de l'édification d'une enceinte carrée puissamment flanquée de deux grosses tours à canon sur le front occidental. L'orée de la Renaissance correspond également à quelques aménagements afin de mettre la demeure au goût du jour : construction d'une grande vis d'apparat en façade du logis et reprise des autres escaliers en œuvre. Avec l'extinction du lignage, dans la première moitié du XVI^e^ siècle, le château ne sera plus occupé par ses seigneurs que très épisodiquement.

111 C. CORVISIER, «Les ouvrages de la première époque ducale et les renforcements du XV^e^ siècle à l'enceinte de Dinan en Bretagne», *Actes du 121^e^ Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Nice, 1996, p. 33-51 (p. 38). La cheminée est semblable à celle de la salle du premier étage de la tour de Penthièvre, attribuée à Jean II de Coëtquen, vers 1480.

Résumé

Un corps de logis remanié du XVIII^e siècle, encadré par une grosse tour découronnée et une souche de tour sont les seuls vestiges de l'imposant château d'un des plus importants lignages de Cornouaille. Leurs origines et leurs carrières tant militaires que politiques témoignent de l'ascension de cette maison jusqu'au début du XVI^e siècle. Délaissant très tôt leur demeure primitive, ils occupent au cours du XII^e siècle une grande enceinte terroyée qu'ils complètent par une motte à basse-cour faisant face au pont. Au XIII^e siècle, un premier donjon en pierre remplace la tour en bois et l'enceinte est également dotée d'un rempart maçonné faiblement flanqué. Au début du XV^e siècle, une grande salle à tour est construite à ce même emplacement. Elle est englobée, quelques années plus tard, dans le nouveau château à cour que construit Jean II du Pont. Reconstruit en dehors de la fortification seigneuriale, le bourg castral profite également de cet effort constant d'adaptation face aux armes à feu et se retrouve, au milieu du XV^e siècle, à l'abri de murailles comme l'avait été le bourg castral *intra-muros* quelques siècles plus tôt.

Abstract

A main building refurbished in the XVIII^th century, flanked by a large mutilated tower and the stump of a former tower is all that remains of the major castle of one of the most important lineages of Cornouaille. Their origins and their military and political careers witness to the rise of this house until the early years of the XVI^th century. Leaving their first residence very early in the XII^th century, they settled in a large earthwork, to which they added a motte and bailey, facing the bridge over the river. In the XIII^th century, a first stone keep replaced the wooden tower and the enclosure was given a stone rampart. In the early years of the XV^th century, a large hall and tower were built on the same site. Some years later, they were incorporated into the new courtyard castle built by Jean II du Pont. Rebuilt outside the seigneurial fortification, the castral *bourg* also made use of this constant attempt to adapt to the growing power of field artillery and, in the middle years of the XV^th century, was also protected by walls, like the *intra muros* castral *bourg* a few centuries before.

Diverradur

Korv eul lojeiz bet renevezet e-kerz an XVIII^ved kantved, gant eur pez mell tour digurunet en eur penn anezañ ha sichenn eun tour er penn all, setu toud ar pez a jom euz kastell meurdezuz unan euz lignezou uhella bro-Gerne. Beteg derou ar XVI^ved kantved ez eo bet savet euz uhel da huelloh tud al lignez-se dre hrad o orin hag ar perz kemeret ganto er brezeliou hag er politig. Bet dilezet abred ganto o demeurañs kenta, e-doug an XII^ved kantved en em staliont war eun dachenn kaeet a zouar, eur voudenn hag eur porzkloz ouz he astenn, a-dal d'ar pont. En XIII^ved kantved eun tour meur (an hini kenta) e mein a gemer plas an tour koad hag eur ramparz a zo savet en-dro d'ar hastell. Eur zal vraz gand eun tour warni a vo savet war an heveleb leh e penn kenta ar XV^ved kantved. Degouezoud a raio hi, eun nebeud bloaveziou diwezatoh, beza e-barz ar hastell nevez savet gand Yann II ar Pont. Talvezoud a ra ar cheñchamañchou-se d'ar bourg nevez savet e-diavêz ar hastell. Tro hanter ar XV^ved kantved emañ e goudor mogeriou-difenn gouest da herzel ouz tennou ar binviji brezel nevez e-giz m'edo ar bourg koz *intra-muros* eun nebeud kantvloaveziou a-raog.

Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (2e partie) : Quimper aux XIIIe et XIVe siècles d'après les cartulaires de l'église Saint-Corentin[1]

par Robert Le Roy

Établi à partir de 1350, à l'initiative de l'évêque Alain Le Gall, le cartulaire de l'église de Quimper[2] est un inventaire des biens du clergé à partir du XIe siècle[3]. Il permet, entre autres, une approche des caractéristiques du développement de Quimper, essentiellement aux XIIIe et XIVe siècles.

Les deux principaux éléments de cet essor semblent être l'établissement d'un «axe charitable», avec l'installation du couvent des cordeliers en 1232, l'apparition de la rue Saint-François ou des Frères-Mineurs, allant de ce couvent au *Portzmen*[4] ou place Maubert, et sa prolongation vers l'hôpital Saint-Antoine par la rue des *Etaulx*. La première mention de l'établissement (1199) paraît commode pour en situer l'édification à l'extrême fin du XIIe siècle, et éviter une datation plus tardive.

L'autre élément structurant de cet essor urbain est la construction de l'enceinte fixant la ville dans ses limites médiévales. Longue de 1 600 mètres[5], cette muraille pose un problème de datation : attestée en 1344, lors du siège de la ville par Charles de Blois, la plupart de ses ouvrages font encore l'objet de travaux à la fin du XVe siècle, comme le montrent les comptes des miseurs[6]. En 1488, lors des hostilités entre la Bretagne et la France, on travaille encore à la défense de la ville. À la fin du XVIe siècle, la guerre de la Ligue se prolongeant en Bretagne, des travaux de renforcement sont encore entrepris sur la muraille de Quimper. Cependant, le début de la construc-

---

1 Tous mes remerciements à B. Tanguy pour ses précisions sur certains toponymes, et à P. Kernévez pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée pour le tracé des plans de cet article.

2 Dans un premier article j'ai évoqué, dans les divers plans proposés, la cité du XIIIe au XVIe siècle. Je n'y reviendrai donc pas. À propos du centre de la ville, au plan 5 de cet article, je mentionnais avoir utilisé le *Cartulaire de l'église de Quimper*, édité par P. Peyron, Quimper, 1909. Une nouvelle transcription du cartulaire a été réalisée par Mme V. Roudaut-Adam, *Réédition des cartulaires de l'église cathédrale Saint-Corentin de Quimper*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, 2 vol. (mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.), réédition établie d'après les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale de France, nos 9890, 9891, 9892. À la demande de B.Tanguy, j'ai utilisé cette nouvelle version, car l'œuvre de l'abbé Peyron, suivant la transcription de L.-G.-A. de Martonne, archiviste de Loir-et-Cher en 1854, est aujourd'hui considérée comme fautive. Ce travail restant inédit à ce jour, j'ai mentionné à quelques reprises en note les références à ces deux éditions du cartulaire.

3 Seul le premier acte est antérieur au XIIe siècle.

4 Il nous faudra revenir sur cette appellation qui suscite questions et interprétations.

5 Ainsi que l'atteste la longueur du cierge de cire enroulé sur un cylindre dans la chapelle Notre-Dame du Guéodet, censé protéger la ville de la peste en 1412, L. Le Guennec, *Le Finistère monumental. Histoire de Quimper-Corentin et son canton*, Quimper, 1984, p. 124-125.

6 Arch. dép. Finistère, E 1516.

tion reste incertain. En 1219, Guy de Thouars se venge de l'interdit épiscopal concernant la *domus*[7] qu'il avait entrepris de bâtir en 1209, en interdisant à l'évêque de construire sa halle à l'intérieur de la ville. Le grand cellier de l'évêque est donc bâti *extra-muros*. La muraille existe-t-elle ?

Si l'interdit frappe le territoire épiscopal, il peut concerner les limites du *minihy* primitif délimité par la rue Obscure dans son tracé bas, jusqu'à *Screbell*, au carrefour de la rue *Verderell*. Avant d'établir la muraille, on a pu fixer les limites de son tracé. Le démarrage des travaux de construction est attribué à Pierre Mauclerc, mais ils semblent s'accentuer sous Jean II, particulièrement favorable à l'édification de murailles, entre 1262 et 1275.

La *domus* projetée par Guy de Thouars reste sujette à contestation. En 1373, Du Guesclin abandonne le siège du «Petit Chasteau», et s'en va combattre les Anglais près de Brest. Cet ouvrage, remanié dès 1399[8], n'est terminé qu'en 1453, après un accord entre le duc et l'évêque[9].

Enfin un problème reste posé : le faubourg se développe quand on est à l'étroit derrière la muraille qui met à l'abri des assauts, mais qu'on peine à faire garder. Elle sert surtout de rempart contre l'impôt. Les aides des villes, dont s'acquittent les citadins, sont bien moins lourds que le fouage, impôt par feu frappant villages et campagnes. A Quimper, les faubourgs se sont développés avant l'édification de la muraille. Alain Canhiart a donné à son fils Hoël, avant l'accession de ce dernier au duché en 1066, les terres de la rive occidentale du Steïr, la future «Terre-au-Duc[10]». Le faubourg de la rue Neuve apparaît également très tôt, autour de 1240, et paraît contemporain de la construction du pont de l'évêque[11]. Ce quartier, dépendant de l'évêque, est situé dans les aveux en la paroisse de Lanniron, ou «Rue des Moulins». Il se situe près de l'hôpital Sainte-Catherine. Les hôpitaux accueillent les malades, mais aussi les misé-reux et les pèlerins. Or la construction de la cathédrale gothique fait de Quimper un des hauts lieux de pèlerinage du duché et il faut héberger les pèlerins du *Tro Breiz* que tout bon Breton doit accomplir.

Les autres hôpitaux, Saint-Antoine[12], Saint-Julien, les chapelles de Saint-Laurent et de Ty-Mamm-Doué qui avaient un hôpital de chapelle, peuvent aussi avoir servi d'hébergement. L'hôpital *inter duas Kemper* mentionné vers 1182 dans une charte de Conan IV[13], con-sidéré comme le plus vieil hôpital de Quimper bâti par les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, se trouverait en fait à Melgven. Il est donc erroné de le situer près de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, au bout de la rue du Vicze[14].

Les faubourgs se développent en même temps que la ville close, les remparts ceignant partiellement l'agglomération. Cependant le périmètre enclos est important comparé par exemple à celui de Brest[15]. Ils dépendent, de plus, d'autorités distinctes : le duc, héritier d'Hoël, possède Saint-Mathieu, l'évêque a la

---

7 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 6.

8 J.-P. LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Paris, 1981, p. 175.

9 J. KERHERVÉ, «La ville de l'évêque et du duc (1066-1540)», dans *Histoire de Quimper*, Quimper, 1994, p. 66.

10 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. I, col. 638.

11 J.-P. LEGUAY, *op. cit.*, p. 39, indique que la période d'intense construction des murailles coïncide avec la prépondérance française dans le duché, sous Guy de Thouars (1206-1213), Pierre Mauclerc (1213-1237) et Jean I^er^ (1237-1286).

12 J. LIBÉRAL, *Les hôpitaux de Quimper*, Paris, 1941, p. 37 et suiv. (thèse de médecine, dactyl.).

13 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne*, Rennes, 1888, n° XLIX. – Dom H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 638.

14 Comme le fait le commandant Faty, «Les hôpitaux de Quimper avant la Révolution de 1789», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XII, 1883, p. 302-307.

15 Brest : 4 hectares ; Morlaix, 2,5 hectares ; Concarneau, environ 2 hectares, tout comme Carhaix ou Saint-Pol-de-Léon.

seigneurie de la rue Neuve. Il convient de s'interroger sur la raison de la signature des premiers actes épiscopaux au prieuré de Locmaria : le cérémonial d'entrée solennelle indique la présence de l'évêque en son «palais rural de Lanniron». La mention du *Maen Tudi,* vraisemblablement au carrefour de la rue Neuve et de celle de Pontfermin, semblent lui attribuer une part d'autorité sur le terroir[16] primitif de cette paroisse concédé en 1022 par Binidic au prieuré, d'autant que la cour de justice séculière de ce dernier est subordonnée à celle de l'évêque[17].

Enfin, comme le montre le cartulaire de Quimper, la plupart des Quimpérois habitant *intra-muros* versent des rentes au chapitre, tout comme en témoignent aussi aux siècles suivants les aveux, messes et obits dont ils s'acquittent «afin de mémoire perpétuel et pour le salut de leur âme[18]». Il s'agit d'une source documentaire essentielle pour l'histoire urbaine.

Dépendant de la décision ducale, la muraille participe peut-être d'un projet concerté entre les autorités laïque et ecclésiastique. La construction de la cathédrale à partir de 1239, sous l'égide de Rainaud, *de genere Francorum*[19], nécessite le remblai des zones humides au sud de la rue du Frout, et le détournement du ruisseau ainsi nommé, pour éviter la pollution du lieu de culte par les effluents du moulin de *Pen-an-Canff*[20], moulin tanneret de l'évêque. En association au projet de défense, il y aurait donc mise en œuvre d'un véritable projet urbain. Le souci de salubrité y apparaît : l'eau sert entre autres à débarrasser la ville de ses immondices. En 1764 encore, l'ingénieur André considère comme un progrès le détournement des sangs et déchets des abattages qui ont lieu sur la place de Mesgloaguen vers le cours du Steïr, au lieu de les laisser s'écouler dans les rues en contrebas[21].

À l'instar du précédent article, les plans proposés ici tentent de rendre compte de la problématique du développement posée. Ils ne sauraient prétendre à l'exactitude, il s'agit plutôt de proposer un *trend*, une approche de la morphogenèse de l'agglomération quimpéroise, à la lecture des sources diverses[22]. Enfin, à l'intérieur du périmètre délimité par le rempart, la densité de l'habitat dans l'espace enclos de 12,60 hectares[23] paraît inégale. Le bâti à l'intérieur du rempart, qu'il soit public, civil, religieux, commercial, ou privé, n'occupait pas toute la place, et l'on pouvait constater, dès cette époque, l'aspect champêtre de la ville à l'intérieur de ses murs[24].

---

16 A. DE LA BORDERIE, «Chartes inédites de Locmaria de Quimper (1022-1336)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 83-113. Les limites sont indiquées dans la charte n° I, p. 89 : *terram a lapide qui dicitur Maen Tudi, usque ad crucem quæ est juxta montem Chuchi, hic usque ad fontem quae dicitur Pabi, deinde usque ad flumen Oded.*

17 Arch. dép. Finistère, 27 H 55.

18 C'est la formule usuelle dans tous les actes concernant ces obits et messes anniversaires.

19 Rainaud, évêque d'origine française, fut chancelier de Pierre Mauclerc. La décision d'entreprendre la construction de la cathédrale fait sans doute pendant à la volonté ducale de matérialiser par la construction militaire (la muraille), l'expression de sa puissance jusqu'aux confins occidentaux du duché. Voir R. BARRIÉ, «La construction de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne,* t. CXVI, 1987, p. 445.

20 Arch. dép. Finistère, 1 G 372, 1487.

21 *Ibid.*, 100 J 94, extrait des délibérations de la communauté de Quimper, 6 décembre 1764, et rapport de l'ingénieur André.

22 Il convient d'y ajouter la consultation d'un certain nombre de plans anciens ; le plan de Robien de 1740, les plans cadastraux de la ville et des communes environnantes, réalisés en 1835, ont servi de base à l'élaboration de ces plans. Du plan de 1790 ne subsistent que les états de section , et c'est dommage car ils constituent un témoignage précis sur la ville à cette date. Tous ces documents se trouvent aux Archives municipales de Quimper.

23 Ce chiffre fut fourni à J. Trévédy en 1890 par le service des Ponts et Chaussées de Quimper, Arch. dép. Finistère, E 1516.

24 J.-P. LEGUAY, *op. cit.*, p. 52-54. Dans l'espace enclos à Nantes et à Rennes, l'habitat se regroupe autour de certaines rues où se concentrent diverses activités, laissant libres de vastes espaces vierges donnant un aspect champêtre à l'ensemble.

Plan 10

Les paroisses de Quimper, dates d'apparition des premières rues, la muraille

Les paroisses *intra-muros* (à l'intérieur de l'enceinte)

1) La paroisse de Saint-Ronan, sans doute la plus ancienne, était peut-être le site du palais de Gradlon[25].

2) La paroisse de la Chandeleur est le *Castrum Beati Chorentini*, cité en 1220 dans

[25] Sur le transfert des reliques de saint Ronan à Quimper, voir H. GUILLOTEL, «Sainte-Croix de Quimperlé et Locronan», *Saint Ronan et la Troménie*, Actes du colloque international de 1989, Brest, 1995, p. 175-190 (p. 184, 187-189).

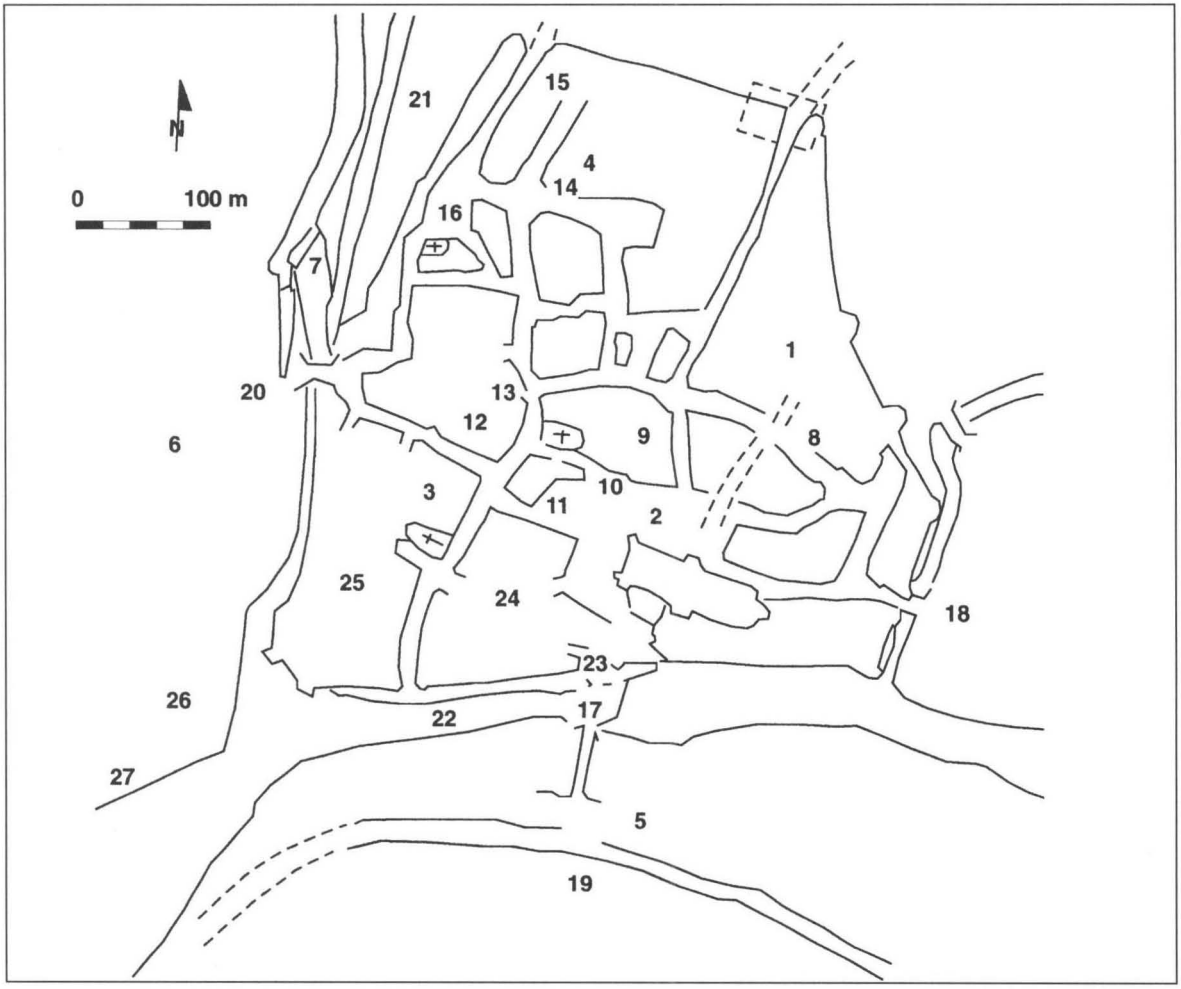

Les paroisses de Quimper et les dates d'apparition des premières rues.

un acte du cartulaire[26]. Le trésorier de la cathédrale fait don au chapitre de sa maison située *in castro beati Chorentini*. Le *circuitus castri* serait plutôt la rue *Verderell*. Le 31 octobre 1336, Alain Le Gall, évêque de Cornouaille, inaugure une chapellenie en l'église de Quimper en l'honneur de saint Corentin, peut être pour financer le démarrage des travaux du transept. En 1425, un tronc est installé pour financer les travaux dans la partie inférieure et occidentale de la cathédrale[27] : il s'agit peut-être de la jonction du chœur et de la nef.

3) La paroisse de Saint-Julien, autour du couvent des frères mineurs.

4) La paroisse de Saint-Sauveur, ou de Mesgloaguen.

Les paroisses *extra-muros* (extérieures à l'enceinte urbaine)

5) La paroisse du Saint-Esprit ou de Lanniron, est limitée par l'extrémité de la rue Neuve, marquée par la «croix, pierre et gros chesne, au carrefour de la rue de Pontfermin et du grant chemin de Vennes[28]».

6) La paroisse de Saint-Mathieu.

7) Le moulin de la prieure de Locmaria. Avec la paroisse[29], les communications paraissent difficiles jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Elle ne figure pas sur ce plan.

Les premières mentions des rues dans le cartulaire de l'église de Quimper

La mention des rues dans les textes est presque toujours postérieure à leur apparition.

8) La rue *Verderell* représenterait le premier axe de développement urbain autour d'un château primitif et correspondrait au *circuitus castri* de la vie de saint Corentin[30].

9) La rue Obscure, mentionnée dans sa partie basse en 1219-1220[31], est aussi nommée rue Demer en 1246. L'occupation de la partie haute au-delà de *Screbell* est plus tardive. Elle prend dans cette partie le nom de rue de Briziac. Entre 1450 et 1462, on appelle toute la rue, Thenöel ou Thénoual.

10) La rue du Guéaudet est le *vicus Beate Marie* du début du XIII[e] siècle. En 1209, cette chapelle neuve fait l'angle de la future rue des Étaulx, ou des Merciers. À l'entrée orientale de la rue existait un pont entre deux maisons. Il ne peut s'agir d'une porte de la ville. Cette porte, représentée par le peintre A. Goy[32], est citée dans un acte en 1354[33], plus tard que la mention de la muraille est. Le pont sert au soutènement des deux maisons se faisant face. Ce type de structure se retrouve dans la «venelle qui va de la rue de la Cohue-Vieille à la rue du Rossigneul[34]». La rue du Guéodet[35] se prolonge au nord de la place de l'Avoir-aux-Bleds, vers Toul-al-Laër, par la rue du Chastel, mentionnée dans un acte de 1335, mais

---

26 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 21.

27 ID., *ibid.*, n° 520. 19 mars 1425. Cette fondation correspondrait au début des travaux du transept sud à l'emplacement de l'oratoire de saint Corentin.

28 Arch. dép. Finistère, 100 J 146, 1540.

29 Ses limites semblent plus étendues au XIII[e] siècle, jusqu'au moulin et sa banlieue. En 1539, la «venelle qui départ la paroisse de Saint-Mahé de celle de Locmaria» se trouve au nord d'une palue à J. Le Saux, derrière «l'Isle», Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, § 296, f° 86 r°.

30 A. OHEIX, C. FAWTIER-JONES, «La *vita* ancienne de saint Corentin», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. VI, 1925, p. 6-10.

31 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 15, 1219.

32 A. GOY, *La rue du Guéaudet*, 1864. Musée des Beaux-Arts de Quimper, reproduction dans l'*Histoire de Quimper*, *op. cit.*, planche n° III, ill. n° 8.

33 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 348, vers 1370.

34 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 48 r°, 1359.

35 Ce nom s'écrit «Guéaudet» jusqu'à l'époque moderne ; on la nomme aussi « rue Notre-Dame de la Cité», Arch. dép. Finistère, 100 J 131.

elle est sûrement plus ancienne. En 1357, Jean Moreu paie une rente de 8 sous sur ce passage couvert par lequel on passe entre ces deux maisons surplombant la rue du Guéaudet. Une autre rente est levée sur la porte extérieure de la maison du chapitre de Quimper, «au château de Saint-Corentin», dans laquelle demeurait maître Daniel de Landévennec[36].

11) La *Porta Lapidea* ou *Portzmen*, est mentionnée en 1326[37]. L'orientation de cette porte[38] n'est pas précisée. Donnant son nom à la rue de Portzmen, il s'agit peut-être de la porte d'entrée de la *domus* que fit édifier le comte de Cornouaille[39]. Elle se trouverait du côté nord de la rue. L'évêque Orscand, qui en hérite à la mort de la comtesse Judith, en aurait fait le premier palais épiscopal. Plus tard, il a pu devenir le siège de la présence anglaise à Quimper sous les Plantegenêts. Rappelons qu'en 1487, la maison du capitaine de ville se trouve à l'angle de cette rue, et précède l'ancien présidial, édifié en 1553 à l'emplacement actuel du Crédit Lyonnais. Le palais se situait *apud mercatum*[40].

Les rues mentionnées vers 1240

D'autres rues apparaissent, dont les premières mentions semblent contemporaines.

Intra-muros

12) Dans le prolongement de la rue du *Portzmen*, les premières maisons du *vicus Sutorum* datent de 1249.

13) La rue des Étaulx de Boucheries, de 1240.

14) La rue de la Vigne, ou *Ruguiniern*[41], de 1240.

15) Quelques maisons à Mesgloaguen datent de 1240.

16) Près de Mesgloaguen, le *vicus Putei* apparaît pour la dernière fois en 1357.

Extra-muros

17) La première mention du pont de l'évêque devant l'hôpital Sainte-Catherine date de 1240. Sa construction serait donc contemporaine de celle de la cathédrale.

18) Les premières maisons de la rue Neuve apparaissent à la même date, peu après la mention de l'hôpital Sainte-Catherine (1221).

19) Les premières mentions du bâti dans la *rue des Réguaires* datent également de 1240.

20) Vers l'ouest, la rue des Febvres dite aussi *vicus Meur.*

21) La rue de Poulcoffou, ou Poulchaou, rejoint la rue qui vient de l'hôpital Saint-Yves. Elle se prolonge vers Pontheir par le «grand chemin de Saint-René-du-Bois[42]» .

Les mentions postérieures

Intra-muros

22) Le *Portus Piscium* figure dans un acte du cartulaire en 1326[43].

---

36 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 147.

37 ID., *ibid.*, n° 208, 16 septembre 1326.

38 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1877, p. 4, 49 ; l'auteur y voit une porte d'enceinte urbaine. – Voir aussi P. PEYRON, *op. cit.*, n° 208. – V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 203 : *desuper domo mea (Grazloni de Trezgalet) in Porta Lapidea, in qua fuerunt fabri de Guengamp.* La « porte de la rue du Guéaudet» n'est mentionnée qu'en 1354, c'est-à-dire après l'achèvement de l'enceinte de la fin du XIII[e] ou du début du XIV[e] siècle. La muraille orientale est mentionnée en 1313. Elle est donc achevée en cet endroit. ID., *ibid.*, n° 519.

39 Du côté nord de la rue entre le décrochement que l'on peut observer et la place Saint-Corentin.

40 C'est-à-dire près du marché, dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., t. I, col. 103.

41 Arch. dép. Finistère, 2 G 206.

42 *Ibid.*., 100 J 146, 1540. Il s'agit de Locronan.

43 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 519.

23) La rue du Boult-des-Estangs (la rue du Roi-Gradlon) est mentionnée en 1540 dans le rentier épiscopal[44]. Elle est toutefois plus ancienne puisqu'elle relie l'entrée principale de la ville, la porte de l'Évêque, au Marché-au-Pain. Comme elle ne figure pas dans le cartulaire, son nom est peut-être récent. Il est par ailleurs difficile de localiser le *Run Gradlon* mentionné dans le cartulaire, en la paroisse de Kerfeunteun[45].

24) La mention de la rue Dore est tardive[46] ; elle n'existe sans doute pas avant que les terrains derrière la muraille soient stabilisés. Les *liorzou* de cette zone humide figurent dans le compte du miseur de 1594[47].

25) La rue des Frères-Mineurs, contemporaine de la construction du couvent des cordeliers, est peu occupée. Un acte du cartulaire mentionne l'attribution d'une parcelle de terrain appartenant à ce couvent pour la construction d'une des premières maisons mentionnées en 1249, à l'angle du *vicus Sutorum*[48]. Cette rue aussi est peut-être construite après le comblement de terrains humides derrière la muraille.

Les mentions postérieures

Extra-muros

Le siège du «Petit Chasteau» par Du Guesclin, en 1373, a pu entraîner la construction d'un remblai sur la rive ouest du Steïr, près du confluent de l'Odet. Lors des sièges de la ville par Charles de Blois en 1344, et Jean de Montfort en 1364, les marées ont joué un rôle : le premier siège avait failli échouer à cause d'elles. La «veille cohue» et les maisons voisines semblent avoir souffert de ces sièges, comme le signalait le compte de Symon Maydo[49].

26) Le compte de Rolland Le Baud[50] portait sur la «réparation du Kay et des islots». La rue du Sel[51] et la rue de la Ryve, semblent établies sur ces remblais en aval du moulin du Duc. L'orientation du bief du moulin a pu dévier le cours du Steïr vers la muraille.

27) Le «Kay», construit à partir de 1494 sous l'égide de l'évêque et du duc, est bâti en avant d'une «palue et bourbier à pasture» citée dans l'aveu de François Le Saux en 1541[52]. Le quai s'appuie sur ces îles. Derrière celles-ci se trouvaient le «pré et verger Aillet» au XV^e^ siècle[53]. Le curage du lit de la rivière pour réduire les «islots et turciers[54]» qui l'encombrent se fait régulièrement, et il est affermé. On évacue aussi les débris de toute sorte (troncs, etc.) apportés par la marée et arrêtés par les moulins de l'évêque et du duc.

La muraille

Entre l'édification de la forteresse du VIII^e^ siècle, et celle de l'enceinte de la fin du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, s'écoulent plusieurs siècles. L'augmentation de la surface enclose témoigne de l'essor de la ville, comme le font les édifices religieux successifs. Les contrats de cens passés entre le chapitre et les acquéreurs de maisons attestent la volonté d'attirer la population *intra-muros*, le chapitre attribuant ainsi un crédit aux postulants[55]. Bien que l'étude dépasse le cadre chronologique de cet article, il paraît intéressant de faire le point sur ce que nous savons de cette muraille.

---

44 Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f° 1 v°, 1540.

45 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 27, 1227.

46 Arch. dép. Finistère, 2 G 222, 1477.

47 *Ibid.*, E 1517, 1594.

48 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 77.

49 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 105 r°, 1539. Le compte de Simon Maydo date de 1417.

50 Arch. dép. Finistère, E 1516, 1494-1495.

51 *Ibid.*, E 1516, 1494-1495.

52 Arch dép. Loire-Atlantique, B 2028, 1541.

53 *Ibid.*, B 2036, f° 45 r°.

54 Les bancs de gravier.

55 Les contrats de cens constituent une sorte d'emprunt déguisé.

Au XIII[e] siècle, le premier ouvrage mentionné, la construction de la *domus*, projetée par Guy de Thouars en 1209, est arrêtée, l'évêque y opposant son interdit[56]. À Quimperlé, à la même date, Guy de Thouars tente d'édifier une *domus* sur les terres de l'abbaye Sainte-Croix, et se heurte à l'interdit de l'abbé. Ces tentatives à Quimper et à Quimperlé traduisent peut-être à la fois la volonté d'affirmer la puissance laïque et un souci de défense[57].

En 1234 a lieu une enquête royale en Bretagne sur les usurpations de Pierre Mauclerc à l'encontre de la noblesse. Mauclerc avait voulu soumettre à son approbation le droit des barons de tenir des forteresses[58], et détruire le régime féodal. En 1296, une autre enquête, celle du vicomte d'Avranches[59], fournit au roi des informations sur l'aide éventuelle fournie aux Anglais. Le vicomte visita toutes les villes bretonnes et fournit de précieux renseignements sur le commerce maritime. À Quimper, il constata une grosse activité commerciale[60]. Lui aussi conclut à la prééminence ducale pour la construction militaire. Cette enquête montre le goût de Jean le Roux et de Jean II pour la construction (moulins, pêcheries...), mais si le premier était avide d'accroître son domaine, le second semble s'être plus préoccupé du développement économique du duché, et du maintien en état des murailles de ses villes et forteresses.

La construction de la muraille et la mise en chantier de la cathédrale gothique sont l'expression d'un véritable projet urbain et défensif. Il faut aussi mettre la ville sous la protection de la *militia Christi*, par l'intermédiaire de saint Corentin. Un certain nombre de comblements préalables s'avère nécessaire, dans les zones humides sur lesquelles s'édifient la rue du Frout, et le couvent des frères mineurs. En 1247, la mention de la maison du chanoine Roudaut, située face au bosquet de la maison épiscopale accolée à la cathédrale[61] bâtie par Rainaud, mort en 1245, semble indiquer que la muraille méridionale n'est pas encore terminée. Aucun obstacle ne semble boucher la vue de cette maison, «sur l'eau que l'on appelle Odet[62]». L'accentuation des travaux de fortification dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle, et surtout dans le dernier tiers du siècle, sous Jean I[er] et Jean II, semble donc se confirmer. Le cartulaire fournit un indice sur l'achèvement de la muraille orientale : en 1313, Adelice, épouse du fils de Daniel Strabo, verse une rente sur «sa maison entre le mur de la ville et la maison d'Ancred fils d'Alain Ancred, sur l'eau appelée An Frout, en la paroisse de Créach Euzen[63]».

Il a peut-être fallu recourir au drainage et aux comblements avant l'occupation des pentes *intra-muros*. En 1240, seul le bas de la rue Obscure et de la rue des Étaulx est habité.

---

56 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 6.

57 J. QUAGHEBEUR, «*Possessio* et *villa* à Sainte-Croix de Quimperlé au XI[e] siècle», *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé des origines à la Révolution*, Brest, 1999, p. 74. Au XI[e] siècle, Binidic comte de Cornouaille possédait un château au confluent de l'Isole et de l'Ellé, qu'il légua en 1026 à son fils Alain Canhiart, M. KERVRAN, *D'Anaurot à Quimperlé, 1500 ans d'histoire*, Quimperlé, 1983, p. 55-56.

58 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII[e] et XIV[e] siècles)*, Rennes, 1902, n° III. – A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914, t. III, p. 326-328. Après enquête, le droit de fortification revint au duc, notamment pour les villes.

59 A. DE LA BORDERIE, «L'enquête du vicomte d'Avranches», *Nouveau recueil d'actes inédits...*, n° XVIII, p. 70-71.

60 On ne peut guère ajouter foi à Al Idrisi. S'il mentionne «Saint Kérembin» sur sa carte de Bretagne en 1154, sa description de Quimper demeure douteuse. Il s'agit peut-être d'un autre lieu, selon B. TANGUY, «Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1988 (p. 119-144).

61 À l'emplacement du «bâtiment de Rosmadec», commencé en 1408 sous Gatien de Monceaux (Arch. dép. Finistère, 2 G 18). L'évêché abritait l'official de Cornouaille (Arch. dép. Finistère, 100 J 156, aveu de la communauté urbaine à Claude de Rohan). – L. LE GUENNEC, *op. cit.*, p. 74.

62 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 65 : *Super aquam que vocatur Odet.*

63 ID., *ibid.*, n° 172.

La rue de Mesgloaguen semble primitivement vide d'hommes. Encore très humide au XVII[e] siècle, on y abattait les animaux, et on y jouait au papegaut[64], avant que le grand cellier de l'évêque ne serve à la pratique de ce jeu. La découverte de la fontaine Valentin en 1988[65] donne une idée des comblements nécessaires pour conquérir les pentes de la ville : elle se trouvait à environ à 1,5 mètre au-dessous du niveau actuel. Les remblais urbains concernant la partie haute de la ville sont peut-être établis pour renforcer la muraille face à une artillerie en progrès. L'enceinte n'est que partiellement évoquée dans les comptes des miseurs jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Les travaux de Robin Nouël en 1469 près de la porte des Réguaires, ceux de Jehan Le Baud, miseur en 1487 sur une brèche à *Toul-al-Laer*, près de la place de Brest, la réparation d'une tour jugée onéreuse[66], traduisent le même souci que les mandements ducaux ou royaux, comme ceux de la reine Anne sur les réparations à effectuer à Quimper et à Concarneau en 1498[67]. Les travaux des miseurs du XVI[e] siècle à partir de 1594, qui renforcent la muraille en construisant des levées de terre de la porte Médart à la porte Bihan[68], relèvent du même souci de défense et de réhabilitation de l'enceinte en période troublée.

Bien que postérieur à la période qui nous concerne, le rapport remis à Louis XIII en 1615 par Yves Le Baud, conseiller du roi, bailli et lieutenant général du présidial de Quimper, constitue le premier rapport complet sur la muraille à Quimper. Il énumère les dégâts consécutifs aux guerres de la Ligue, ceux subis par les chemins, les chaussées et les ponts accédant à la ville, et le port. Il inventorie les travaux à entreprendre, et leur coût. En ce qui concerne la muraille, il mentionne[69] :

– Près de l'évêché, devant le moulin de l'évêque, un pan de mur de huit toises, ruiné et tombé, à refaire. De la porte de la rue Neuve jusqu'à une tour proche, il y a vingt toises de courtine ruinée. La tour est entièrement ruinée à l'intérieur. De cette tour jusqu'à la porte Costy, il y a soixante-cinq toises de bonne muraille, mais un flanc de terre y serait utile. Au-dessus de la porte, il y a six toises de courtine tombée. Depuis la porte jusqu'aux murailles du vieux château du duc, il faut refaire quarante toises de part en part, et un éperon pour la défendre.

– Dans le vieux château, trente-deux toises de muraille sont ruinées, ainsi que les tours et les dépendances. Depuis l'une des vieilles tours du château, face à la Terre-au-Duc, jusqu'à la muraille neuve près de la Porte Médart, il y a quatre-vingt-cinq toises de «muraille soustenue de lierre» et plusieurs brêches le long du jardin des cordeliers. Il faut donc rebâtir la muraille et y prévoir des flancs pour la défendre[70].

– Au «cerne de la Porte Médart», il y a vingt toises de muraille à refaire pour mettre la porte la plus fréquentée de la ville en état. De cette porte à la chapelle Saint-Nicolas, il y a six toises de vieille muraille faible, sans aucun flanc, qu'il faudrait refaire à neuf. Il faudrait y rajouter un éperon.

– De la chapelle Saint-Nicolas à la porte Saint-Antoine, il y a cinquante-trois toises de muraille faible, sans flanc. La porte n'en n'a pas non plus. On y avait commencé un éperon, mais il est en ruines car il était bâti en terre.

---

64 Arch. dép. Finistère, E 1517, 1654.

65 J.-P. Le Bihan, «Chronique d'archéologie antique et médiévale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 83-88.

66 Arch. dép. Finistère, E 1516, compte de Jehan Le Baud, 1487.

67 *Ibid.*, E 1516, mandement de la reine Anne, 23 juin 1498.

68 *Ibid.*, E 1517, compte de Rolland Le Denyc, 1597.

69 *Ibid.*, 100 J 87, rapport remis au roi, 1615.

70 Il s'agit vraisemblablement de la partie détruite sur ordre de Charles de Blois.

– De la porte Saint-Antoine à la porte Bihan, il y a quatre-vingt toises de bonne muraille, non flanquée, et la muraille est trop basse, les douves sèches et encombrées, et le parapet est ruiné en plusieurs endroits. De la porte Bihan jusqu'à la tour de Nevet, il y a soixante-quatre toises de vieille muraille qu'il faut abattre. Un flanc y serait utile.

– De la tour de Névet à une autre tour proche, il y a trente-huit toises de bonne muraille, mais les parapets sont ruinés en divers endroits, et non flanqués. De cette tour à la porte des Réguaires, il y a vingt-huit toises de bonne muraille, mais la porte n'a aucun flanc. De celle-ci à la tour du Furic, il y a soixante toises de bonne muraille, mais la tour est en ruines, et de cette tour à la maison épiscopale, il y a soixante toises de bonne muraille non flanquée, avec vingt toises de parapet ruiné.

Sur la muraille nord à l'ouest de la porte de La Tourbie, on peut encore voir les fenêtres murées de l'ancien corps de garde de la porte[71].

– À l'est des loges des fous se trouve un chemin ou issue dépendant des fortifications[72].

– À la muraille nord étaient adossés les fours des munitionnaires[73], qui approvisionnaient les troupes cantonnées. Ce système générant nombre d'abus et de détournements fut abandonné sous Napoléon avec la création de l'intendance.

– La présence de troupes à Quimper traduit le souci du maréchal d'Aumont de prévenir un retournement de situation, le parti des ligueurs y restant puissant. Il fit venir cinq compagnies de Morlaix, qu'on logea en ville en attendant l'achèvement des fortifications[74]. Dom Morice précise qu'il jeta les fondements d'une citadelle, pour contenir les habitants, dont la fidélité lui était très suspecte. Il «enferma la Tour Bihan dans cette nouvelle forteresse dont une partie étoit au dedans de la ville, et l'autre s'étendoit au dehors[75]». Le corps de garde se trouvant sur la muraille était probablement à l'intérieur de cet ouvrage qui ne fut sans doute jamais achevé (il figure en pointillé sur le plan).

– Le parti des ligueurs avait aussi envisagé de construire une forteresse à Quimper. Selon le duc de Mercœur, «il y a un endroit en ladite ville, sur ung haut qui commande icelle, où les trois pans de murailles et de murs sont faicts. 6 000 livres de dépense l'achèveraient du costé de la ville, et l'on en ferait une très bonne place, étant une des meilleures villes de Bretaigne, et qui commande tout le pays bas[76].» Son projet concernait donc le site du futur collège des jésuites.

La porte de la Tourbie a été détruite en 1776 sur ordre du sieur Bontant, maire de Quimper[77]. L'ingénieur David lui remet en 1782 un rapport sur l'état des murailles, dans lequel il donne son avis sur ce qu'a pu être la tour Bihan. Selon lui «le château de la Tourbie a été la plus considérable de nos anciennes fortifications. Le mur allant du château à la place aux Canons n'a pas d'utilité. Ce château contenait beaucoup d'issues. La place aux Canons est le reste de ces issues que l'on appelle "boulvard"». Ce genre d'ouvrages pouvait se trouver à l'intérieur des murs, et les fenêtres basses du château encore visibles montrent qu'il devait «commander beaucoup de terre au-dedans de ces murs pour mieux diriger ses défenses. Dans les temps les plus reculés cette partie de la ville avait aussi des maisons. Quelques-unes de celles qui s'y trouvent aujourd'hui remplacent d'anciens forts[78]».

---

71 Arch. dép. Finistère, E 1517, registre B, p. 53 et suivantes.

72 *Ibid.* C'est l'allée bordée d'arbres, le long de la muraille nord, figurant sur le plan de Robien de 1740. Les loges des fous datent de 1624.

73 *Ibid.*, E 1517, registre B, p.53.

74 A. DE BARTHÉLEMY, *Choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* Nantes, 1880, p. 192.

75 DOM H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, 2 vol., t. I, p. 440.

76 G. DE CARNÉ, *Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne*, Nantes, 1899, 2 vol., t. I, p. 79-80.

77 Arch. dép. Finistère, E 1517, registre B, p. 53 et suiv., 1776.

78 *Ibid.*, registre B, p. 55, 1782.

Plan 11

Quimper *extra-muros* aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles

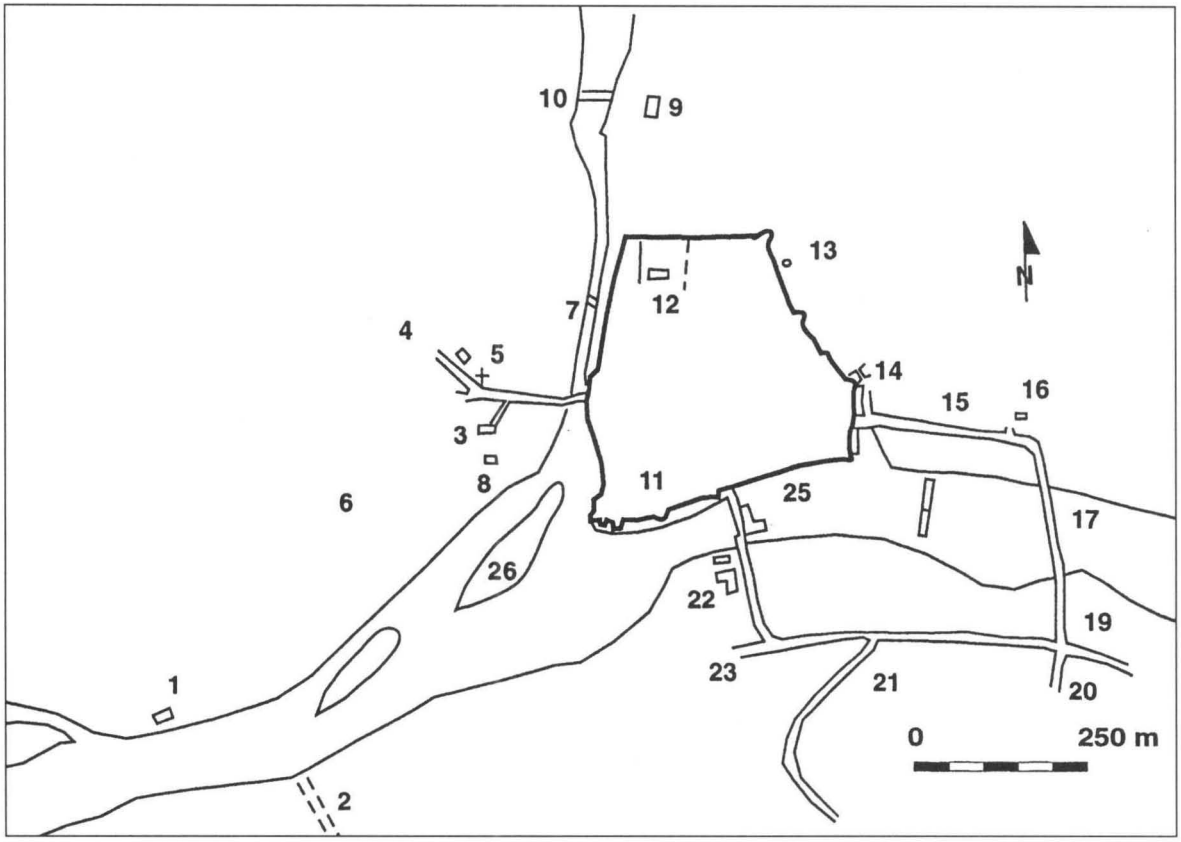

Les premières localisations *extra-muros*.

1) La chapelle Saint-Jean-Baptiste[79]. Au bout de la rue du Vicze, les «veilles doufves» se situent derrière les courtils du côté est de la rue, et se prolongent par un fossé perpendiculaire débouchant devant le manoir de l'Isle de l'autre côté. C'est la «fosse Kerec[80]» utilisée comme fosse à charbon de bois pour la fabrication des ferrures, «paulx et anneletz» lors de la construction du quai.

2) De l'autre côté de la rivière, en face des «veilles doufves», le «grand fossé creulx» qui prolonge cet ouvrage péridéfensif de l'autre côté de la rivière, fut franchi par les troupes de Charles de Blois grâce à un pont de bois. La

79 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 79 v°. Voir *supra*, note 14.

80 *Ibid.*, f° 83 v°.

rue de *Poulras* longeait ce fossé à l'ouest. Il servit ensuite de «galerne et fosse à navire», et la rue est antérieure à la construction de la chapelle du Pénity en 1540. Le «manère» (manoir) de la famille Runbiern, dont le chef est Guillaume en 1540, s'y trouvait. Il est occupé par Jehan Runbiern en 1540[81].

3) L'église et cimetière Saint-Mathieu, situés sur la terre donnée à Hoël par son père Alain Canhiart, sont mentionnés pour la première fois en 1209.

4) La chapelle Saint-Marc date du XIII[e] siècle. C'est peut être la chapelle privée de la famille de Quenechmarch[82], ou Le Baud. Le rentier de 1678 mentionne un «manoir Espern[83]» à l'emplacement du futur cimetière Saint-Marc, datant de la Révolution. En face, dans la venelle devant la chapelle, il y eut un cimetière protestant, après les guerres de la Ligue[84].

5) La croix Cadouan marque le carrefour de la rue des Febvres, de la rue de Quenechmarch et de la venelle de Quenechmarch à Maesminihy. On ne sait rien d'un supposé saint Cadvan[85].

6) Une seule demeure est citée au Maesminihy, celle d'Origuenne de Monteville, arrentée au fief du chapitre[86]. En 1540, la place de Maesminihy s'appelle aussi place Neuve.

7) Le moulin du prieuré de Locmaria est peut-être le moulin *Inri*[87], dont le duc s'empare en 1260. Il donne en échange à la prieure quelques rentes sur des maisons au Thour du Chastel. Le «Their» s'écoulait à l'origine dans un delta plus large. Le rentier royal de 1539 mentionne encore une zone humide dans un jardin du côté sud de la rue du Rossigneul. Les terrains au sud du pré et verger Aillet, derrière le quai, sont nommés «palue et bourbier à pasture» dans l'aveu de Jacques Le Saux, sieur du manoir de l'Isle, ainsi que des parcelles situées en la rue du Vicze, près des «veilles doufves[88]».

8) La vieille cohue, citée dans le rentier de 1539 à l'entrée de la rue de la Cohue-Veille, a souffert du siège de Du Guesclin. La nouvelle cohue fut bâtie sur la place de la Cohue-Neuve[89] à partir de 1505.

9) La chapelle Saint-Yves, rue Goarem-Dro, et la croix proche, datent du XIV[e] siècle, et l'hôpital, de 1431. L'ensemble était de petite dimension, et comprenait deux petites maisons et un petit cimetière. R. Couffon signalait son rattachement à l'hôpital Saint-Antoine en 1656. Deux actes de 1657 et 1658 mentionnent l'affermage du cimetière à un particulier[90].

10) Le pont de Saint-Yves enjambait le Steïr, face à l'hôpital, en amont de Poulcoffou. Mentionné en 1682[91], il reste difficile à dater. Il se situait en amont du moulin du duc, dont le bief créait une retenue sur laquelle se trouvait la «pêcherie des estangs du Roy[92]».

11) La muraille orientale a été détruite en 1344 après la prise de la ville par Charles de Blois, qui invoque un curieux impératif de défense pour justifier cette destruction[93]. La

---

81 Arch. dép. Finistère, 27 H 55, Locmaria, lieux et emplacements divers.

82 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 94 v°.

83 Arch. dép. Finistère, A 84.

84 *Ibid.*, 4 N 27, archives des bâtiments et prisons du département, 1792.

85 Une statue de «saint Cadvan» existe en l'église de Poullan, mais on ne sait rien de ce saint (communication de B. Tanguy, juin 2001).

86 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 251, 1336.

87 DOM G.-A. LOBINEAU, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, col. 103.

88 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2028, 1541.

89 Actuellement place Terre-au-Duc. La «cohue neufve» fut inaugurée lors de la venue de la reine Anne à Quimper en 1505. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 33 r°.

90 Arch. dép. Finistère, 51 H 2.

91 *Ibid.*, 1 G 365, rentier épiscopal, 1682.

92 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2036, f° 101 v°, 1539.

93 J. KERHERVÉ, *op. cit.*, p. 57.

partie reconstruite est fragile[94]. Entre le petit château et la «porte aux vins[95]», c'est un rempart de pierres sèches et de terre.

12) L'hôpital Saint-Antoine et le *Roz Lazarou, extra-muros.* Saint Antoine, moine égyptien (fin du IIIe ou début du IVe siècle), devint à partir du IXe siècle le patron de nombreux hôpitaux. À Quimper, l'hôpital hébergeait de cinq à six malades à l'origine[96].

13) La fontaine minérale accolée au nord-est de la muraille doit son nom à la terre nommée la Mine[97]. Elle est réputée miraculeuse. Les offrandes de menue monnaie qu'on y jetait servaient à l'entretien des pauvres et des malades[98].

14) Le pont Honestic, menant à la petite poterne «près de la tour entre la tour Névet et la tour Furic», se trouve près du moulin de *Pen-an-Cauf* sur le Frout.

15) La «sante» *An gant Corn,* mène de la rue des Réguaires à la croix du Piriou, Maesdavid et Creach-Euzen[99].

16) La chapelle Saint-Primel, rue des Réguaires, date de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle. En 1374, le pape accorde des indulgences à ceux qui contribuent à sa réparation[100]. Un cimetière y est adjoint en 1686.

17) Le pont Firmin date du XIIIe ou du XIVe siècle. Il ne participerait donc pas du cérémonial de l'entrée solennelle de l'évêque en ville, sans doute contemporain de la construction du pont Sainte-Catherine. Quittant son palais rural de Lanniron, l'évêque passait la nuit au prieuré de Locmaria, pour marquer son autorité. Empruntant le *Carraic-an-Kerseach* jusqu'à la croix Marc, il descendait la rue *Pen-ar-Stang* jusqu'à la «croix, pierre et gros chêne» cités plus haut, et, porté par quatre nobles, faisait son entrée en ville. Cette cérémonie est datée de 1239, peut-être peu après son instauration : le manoir de Lanniron est construit entre 1192 et 1218 par l'évêque Guillaume.

18) Les moulins du chapitre et de la seigneurie de Kerpaen, en amont du confluent du Frout et de l'Odet créaient une retenue au niveau de la poste actuelle, nommée «estang Jehan Le Torcol[101]» en 1540.

19) La pierre près de la croix dite «croix de Penhault[102]» et du gros chêne ci-dessus mentionnés au carrefour de trois voies, est sans doute l'ancien *Maen-Tudi.*

20) L'hôpital Saint-Julien est construit en 1239, peu avant sa chapelle. En 1431 Bertrand de Rosmadec le dote d'une rente de 260 livres[103]. Il fut détruit par un incendie en 1626.

---

94 Arch. dép. Finistère, 100 J 87, 1615.

95 Le nom de port aux vins donné au quai occidental du Steir, face aux halles bâties en 1846, paraît erroné. Il s'agirait d'une porte aux vins, qui disparaît avec la construction du pont sur le Steir en 1849, entre la Terre-au-Duc et la rue Astor. Arch. dép. Finistère, 100 J 91.

96 A. CHÉDEVILLE, «Les hôpitaux bretons au Moyen Âge», *La Santé en Bretagne,* Paris, 1992, p. 83-86. – H. MARTIN, «Religieux mendiants et classes sociales en Bretagne aux XIVe et XVe siècles», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest,* t. 82/1, 1975, p. 19-46. Près de l'hôpital, le manoir urbain qui a depuis servi de prison n'en faisait pas partie. Il appartenait en 1540 à la famille Rospers. Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f° 3 r°-3 v°. La famille Rospers a exercé des fonctions à la barre et juridiction de Châteaulin. On trouve un Guillaume Rosperz, sergent féodé de Corlay pour le vicomte de Rohan, en 1445, «Refformation de la Noblesse de l'Evesché de Quimpercorentin», 1426, 1444 et 1536 (C.R.B.C, Brest).

97 J. KERHERVÉ, *Quimper. Atlas historique des villes de France,* Paris, 1988.

98 Arch. dép. Finistère, E 1517, description de l'hôpital Saint-Antoine.

99 Arch. dép. Finistère, 2 G 216.

100 P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon du XIIIe au XVe siècle», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper et de Léon,* t. XII, 1912, p. 373.

101 Arch. dép. Finistère, 100 J 136, 1540 (100 cordes).

102 *Ibid.,* 100 J 156, 1540.

103 *Ibid.,* 49 H 3, 1431.

21) La chapelle de la Madeleine est dotée en 1431 par Bertrand de Rosmadec. Sa léproserie sert aussi à isoler les lépreux hors les murs. Située près du «perray de la rue Neuve[104]», sous l'hôpital et la chapelle Saint-Julien, elle gère la «maison des caquins» sise dans une venelle proche, de l'autre côté de la rue[105].

22) l'hôpital Sainte-Catherine aussi nommé *Domus Dei* en 1221.

23) La chapelle et cimetière (environ 1 000 m²) Sainte-Thérèse, au bout de la rue des Lavandières, n'existent qu'au XVII[e] siècle. Ils servent ici de repère. Le «chemin Vert» est peut-être l'ancien nom de la rue des Lavandières mentionnée en 1477[106]. Il prolonge cette rue vers Locmaria et se nomme à partir de la chapelle du Pénity, bâtie en 1540, «grand chemin de Quimper à Locmaria». Il semble peu fréquenté. La délibération du conseil municipal du 16 juillet 1776[107] conclut à la nécessité de la destruction partielle de l'aile ouest de la chapelle pour faciliter la circulation entre Quimper et Locmaria, notamment celle des charrettes qui dégradent les allées et les rangs d'arbres qui les bordent. Il faut placer des pierres à chaque extrémité des allées, comme on l'a fait du côté de Locmaria. La cale proche de la chapelle interrompt la promenade, et la coupe en deux. Le premier magistrat a demandé sa suppression et le comblement du fossé. Mais «la suppression de cette calle priverait le public d'un passage pour les voitures à mer basse, et encore d'un abreuvoir». On préfère donc abattre entièrement l'aile de la chapelle !

24) Il faudrait ajouter à cette liste la chapelle et hôpital de Saint-Laurent à l'emplacement actuel du centre de transfusion sanguine de l'hôpital Fontenoy, sur le «grant chemin de Locmaria à Saint-Laurent» ou *Carraic-an-Kerseach*. Dépendant du prieuré de Locamand, il servait d'hébergement aux voyageurs. Le grand chemin de Locmaria à Saint-Laurent se continuait par le «grant chemin de Locmaria à Vennes». Après 1569, on ne mentionne plus l'hôpital. La chapelle de Ty-Mam-Doué avait également un hôpital réservé à l'hébergement des pèlerins[108].

25) *Portus Piscium* en aval du pont de l'évêque.

26) Les îlots et turciers servirent d'appui à la construction du *kay* en 1494.

---

104 Arch. dép. Finistère, 100 J 136, 1540.

105 *Ibid.*, 2 G 133, 1652.

106 *Ibid.*, 10 J 135, 1540.

107 *Ibid.*, 100 J 96.

108 J. LIBÉRAL, *op. cit.*, p. 13, note 1, p. 49-50.

Plan 12

Les rues *Portzmen* et Keréon ou *vicus Sutorum*

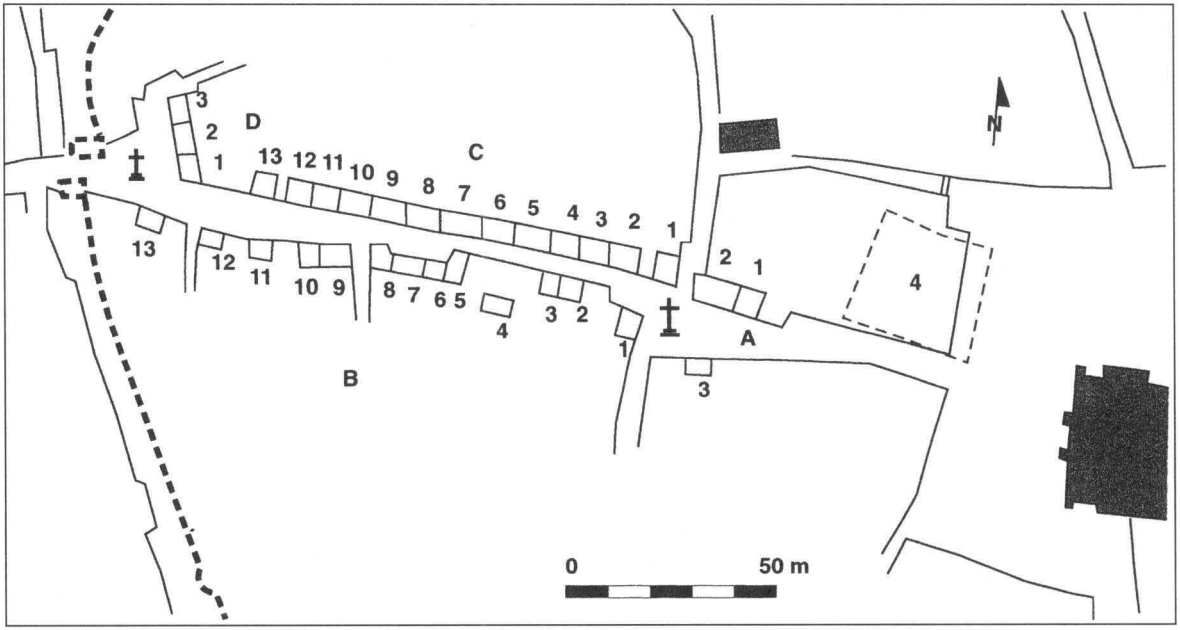

Le *vicus Fratrorum Minorum*, rue des Frères-Mineurs (XIII^e^-XIV^e^ siècle), d'après le plan de Robien (1740).

La première mention du *Vicus Sutorum* date de 1249[109]. Les actes concernant la rue se font plus rares dès la deuxième moitié du XIV^e^ siècle. Lorsque la ville fut prise par les blésistes en 1344, l'assaut fut mené depuis la Terre-au-Duc. Les troupes commirent des exactions dans cette rue. La révolte des paysans de Plouyé, en 1490, semble également y avoir causé des dégâts : pénétrant par une brèche près de la porte Saint-Antoine[110], ils dévalèrent les rues de la ville, les pillèrent, et s'enfuirent par la porte Médart. La rue de Creach-Euzen[111] fut aussi entièrement détruite lors du siège de Lézonnet en 1595. Ces événements peuvent expliquer la pauvreté documentaire concernant le *vicus Sutorum* particulièrement aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

Démarrant à l'est au Thour du Chastel, et marqué par une croix à l'entrée de la rue de Portzmen, l'axe est-ouest se prolonge par la place Maubert et sa croix. C'est à partir de la place qu'on le nomme *vicus Sutorum*.

Il convient d'indiquer ici l'emplacement supposé de la *domus* donnée par la comtesse Judith à l'évêque Orscand, dont le *Portzmen* marquerait l'entrée (A 4).

---

109 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 77.

110 Arch. dép. Finistère, 1 G 1, f° 3 v°, 1540. À cette date, certains des jardins de la rue de Mesgloaguen s'étendent de part et d'autre de la muraille.

111 Actuellement rue Étienne-Gourmelen. Destruction mentionnée dans un aveu de la communauté urbaine à Charles du Liscoët, en 1604. Arch. dép. Finistère, 100 J 156.

Les maisons de la *Porta Lapidea* ou *Portzmen*

Dans son testament, Grazlon Tresgalet, fils d'Henri Robert, lègue 20 sous aux chanoines, prêtres et macicottes, sur sa maison à *Porta Lapidea*, où furent logés les *fabri* (ouvriers ? serruriers ?) de Guingamp. Si on ne peut les lever sur cette maison, le complément sera pris sur la maison Belost au *vicus Sutorum*[112] (A 1).

Dans son testament présenté par Hervé de Kergavec, Guillaume de *Porta Lapidea* (A 2) lègue 20 sous sur sa maison au *vicus Sutorum*, devant celle de l'abbé Fao (A 3). On peut, comme l'a fait l'abbé Peyron, placer cette maison au Portzmen, compte tenu du nom de l'auteur du legs[113].

Le côté méridional du *vicus Sutorum*

6 sous de rente payables au chapitre transférés d'une maison donnée aux Cordeliers sur une autre, rue Quéréon, chapitre, et attribuée à Ameline fille de Job, pour la maison Ourogon Hadeu au *vicus Sutorum*, que détient Foconen, fille Otras[114] (B 1).

Maurice, orfèvre au *vicus Sutorum*, et Thérèse son épouse, ont reconnu 8 livres 10 sous pour l'anniversaire d'Eudon de Landudec[115] (B 2).

Alain, fils d'Henri Guéguenou, avocat de la curie, en vertu du testament de Duetmat sa femme, donne 20 sous de revenu annuel sur la part de maison qu'il avait avec Duetmat au *vicus Sutorum*, où habite à présent Jehan dit de Paris, pour le salut commun de leur âme[116] (B 3).

Testament de Duetmat, fille de feu Nycholas Mercier, 15 sous de cens annuel au chapitre sur sa maison du *vicus Sutorum*, entre la maison de Maurice, orfèvre, et la grande maison de Nycholas, son père, les 20 sous à lever sur cette grande maison et sur ses terres sises près de Kerscau[117] (B 3 et 4).

La maison de Duetmat, veuve Pierre Corbin, et celle de Nycholas son père sont louées à Katerine veuve de Pierre Talguessi, et à Geffroy, fils de maître Guillaume de Porzoez, par les héritiers de celle-ci. Jehan et Theophanie, Bernard fils de *Salinerius* et René le Lombard cautionnent la location de Katerine[118].

Karadoc, fils d'Even, fils d'an Callouch, et Materran, fille de Guillot Quéré[119], sa femme, ont vendu 20 sous sur leur maison (B 6) du *vicus Sutorum*, entre la maison Geffroy, fils de Guillaume Anchiffre (B 7), orfèvre, et celle de Duetmat, fille de Gaultier Quéré et de son mari de l'autre[120] (B 5).

Karadoc, fils d'Even Encalloch, vend à maître Guillaume de Gorurein[121], 20 sous de cens sur ses maisons du *vicus Sutorum*, de part et d'autre de la venelle des Frères-Mineurs (B 8 et 9), entre la maison de Geffroy, fils de Guillaume Anchiffre, orfèvre, et celle de Duetmat, fille de Gautier Quéré et de son mari (B 10), pour 20 livres[122].

Johanneta, fille de Guillaume, gendre de Pape, veuve de Robert An Vaillant, vend 20 sous de cens pour l'obit de Robert Yssubres, recteur de l'église de Ploehié[123], sur une partie de maison que son père, Guillaume, avait au *vicus Sutorum*[124] (B 11).

La geôle de l'évêque[125] (B 12).

---

112 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 203, 13 septembre 1326.
113 ID., *ibid.*, n° 289, 17 décembre 1348.
114 ID., *ibid.*, n° 77, 1er novembre 1249.
115 ID., *ibid.*, n° 173, 6 septembre 1313.
116 ID., *ibid.*, n° 205, 17 octobre 1326.
117 ID., *ibid.*, n° 231, 18 octobre 1333.
118 ID., *ibid.*, n° 258, 16 janvier 1338.
119 Quéré = *Sutor*.
120 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 185, 18 mars 1320.
121 Gourin.
122 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 194, 28 janvier 1323.
123 Plouyé, ID., *ibid.* – P. Peyron, *op. cit.*, n° 195, avait noté «Ploelré», c'est-à-dire Ploaré.
124 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 154, 14 mai 1337.
125 Arch. dép. Finistère, 2 G 133, 1652.

Deux venelles descendent au cimetière du couvent des frères mineurs à partir du *vicus Sutorum*.

Une croix de pierre se trouvait devant la porte Médart[126].

Le côté septentrional du *vicus Sutorum*

Jehan et François, enfants de Hervé de *Vico Novo* et Noblina, vendent 10 sous sur leur maison du *vicus Sutorum* (C 3), entre la maison d'un nommé Jolivet (C 2) et celle de Pagan de Kerroant (C 4). Je situe ces maisons près de celle de l'abbé de Landévennec, où demeure Yves Guernapen (C 1), à l'angle de la rue des Étaulx. Elle fut plus tard celle du théologal de Cornouaille[127].

Henri de Kemenet Vaen[128] donne au chapitre 20 sous annuels sur sa maison du *vicus Sutorum* (C 6), entre la maison de Jehan Morice (C 5), et celle d'Eudon de Keranguen[129] (C 7).

Nicholas, dit Andigoris, et Hazevise, son épouse, ont vendu 20 sous au jour de la mort ou de l'obit de Constance, épouse de Daniel *Strabo*, sur la moitié de leur maison du *vicus Sutorum* (C 9), entre la maison où habite Guillaume, dit Belost (C 10), et celle d'un nommé Robert dit Morgaz (C 8). Cette maison se nomme *An Gueedel*[130] *ou an Kerdeheul.*

Échange de biens entre Geffroy de Thnouzeir, chevalier, et Pierre, fils d'Yvon Taliesin, clerc, et Katerine, son épouse. Geffroy donne le quart qu'il possède d'une maison Bertrem (C 11) et ses appartenances, entre l'appentis de Nicolas, fils de Gautier Le Mercier, père de Katerine (C 12), et la maison de Grazlon, fils d'Henri Robert, où habite Belost, au *vicus Sutorum*, en échange de 15 sous de cens annuels sur la maison des époux, à cause de Katerine. Elle se situe rue Demer, entre la maison de Ansquer, fils de Jehan Dervé, et le jardin d'Onvene, veuve Durand, et est occupée par Furilli[131].

En 1358, Charles de Blois veut installer un hôtel de la monnaie (C 13), et un four dans la rue Keréon. Le choix de ses officiers s'arrête sur une grande maison de la rue, qu'ils disent avoir été confisquée au profit du duc lors de la prise de la ville[132]. Devant le refus de l'évêque, il doit installer ce four à l'extérieur de la ville close. Il s'agit peut-être du four *an Garic*, à l'entrée de la rue de Poulcoffou[133]. La grande maison de Nicholas Mercier est peut-être la maison retenue[134] .

Porte Médart

Devant l'official de Cornouaille, Hazevise, fille Stamou, veuve Guillaume, fils Martin Saeller, grée au chapitre le tiers de la maison pour l'obit que devait Hervé, fils Robert, sur la maison de Guillaume (D 2), «devant la croix de pierre jouxte le pont Mézart», entre la maison Juzette, la fille Jolivet (D 1), et une autre maison jadis audit Guillaume[135] (D 3).

Katerine, épouse de Guillaume, de Porta Lapidea, 20 sous sur sa (...) près du pont Mezard[136] (B 13).

---

126 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 247.
127 ID., *ibid.*, n° 320, 20 mai 1351.
128 Quéménéven.
129 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 307, 5 février 1340.
130 ID., *ibid.*, n° 223, 14 février 1330.
131 ID., *ibid.*, n° 193, 17 avril 1322.
132 R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 93.
133 Arch. dép. Finistère, 2 G 215, 1480.
134 V. ROUDAUT-ADAM, *op. cit.*, n° 289.
135 ID., *ibid.*, n° 247, 1er juin 1336.
136 ID., *ibid.*, n° 288, 11 décembre 1348.

Plan 13

La rue des Frères-Mineurs (*vicus Fratrum Minorum*)

La zone occupée par le couvent, la chapelle et le cimetière des frères mineurs était probablement marécageuse. Les religieux l'ont peut être assainie. Vers l'est, la rue Dore semble aussi bâtie sur des terrains humides, mais son apparition est postérieure à celle de la muraille. Ces comblements à l'ouest de la cathédrale sont peut-être importants et conditionnent la construction de la muraille sur tout son tracé méridional.

1) Le couvent des frères mineurs ou des cordeliers est installé en 1232 sous l'évêque Rainaud.

2) Le «Petit Chasteau».

3) Le moulin des cordeliers[137] est sans doute contemporain du couvent. L'eau du Steïr l'alimente par un canal couvert, et il y a un canal de fuite[138].

4) La chapelle du couvent des frères mineurs contient les enfeux de certains nobles locaux. En 1410, le chapitre limite les enterrements dans la cathédrale aux membres du clergé, évêques, chanoines et prêtres[139]. Le commun des mortels est enterré dans le cimetière près de la cathédrale.

5) En face de la chapelle du couvent débouchait la rue Dore à partir du XV^e^ siècle. Devant se trouvait un puits, alimenté par la «plomée» de la rue Pen-ar-Stang[140].

6) Le cimetière des frères mineurs est le lieu de sépulture d'un certain nombre de nobles locaux.

7) Deux venelles permettent l'accès au cimetière des cordeliers à partir du *vicus Sutorum*.

8) Le bâti dans la rue des Frères-Mineurs ne semble pas très important à l'origine. Aucune charte du cartulaire n'en fait mention. Seule la maison d'Ameline, fille de Job, est citée à l'angle de cette rue avec le *vicus Sutorum*.

---

137 Arch. dép. Finistère, E 1517, 1594. Bibl. abbaye de Landévennec, fonds Le Breton, réformation du domaine royal en Bretagne, 1669, 5 vol., non coté.

138 Arch. dép. Finistère, E 1517, compte de R. Le Denyc, 1594-1595. – R.-F. Le Men en donne également une description, *op. cit.*, p. 179.

139 Arch. dép. Finistère, 100 J 179, statuts du chapitre.

140 *Ibid.*, 18 H 28, 1477. La *plomée* est une canalisation de plomb.

(à suivre)

Résumé

À la différence de cartulaires plus anciens, ceux de Landévennec, de Redon, ou de Sainte-Croix de Quimperlé, le cartulaire de l'église de Quimper permet de tenter une description du paysage urbain de la cité épiscopale. Le chapitre y prélève des rentes, soit au titre de sa seigneurie urbaine *intra-muros*, soit pour les obits et messes, pour le salut de l'âme de ses ouailles. Source irremplaçable de l'histoire urbaine, cette énumération se trouve détaillée dans un certain nombre d'actes, qui autorisent une approche de la géographie de la ville aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Cette étude, complétée par quelques actes du XIV^e^ siècle existant aux Archives départementales du Finistère, et un certain nombre d'autres actes postérieurs, permet d'éclairer ou de préciser à la fois cette géographie ancienne, et l'aspect de la muraille.

Abstract

Contrary to some older cartularies, such as those of Landévennec, Redon or Sainte-Croix de Quimperlé, the cartulary of the church of Quimper allows one to attempt a full description of the urban landscape of the cathedral city. Its chapter raised rents, either on behalf of its own *intra muros* lordship, or for obits and masses for the salvation of the souls of its flock. An irreplaceable documentary source for the urban history of Quimper, this enumeration is detailed in a certain number of deeds which allow the geography of the city to be reconstructed for the XIIIth and XIVth centuries. The following study, to be completed by a few XIVth century deeds housed in the Archives départementales du Finistère and by a certain number of later deeds, offers new details and precisions on both the former geography of Quimper and the aspect of its urban walls.

Diverradur

Ar pez ne heller ket seveni diwar leoriou-diellou Landevenneg, Redon pe hini iliz Kroaz-Santel Kemperle a hell beza greet gand hini iliz-veur Kemper : esêa tresa an ardremez euz keoded an eskopti. E-sell d'an aotrouniez *intra-muros*, evid an obidou, an oferennou ha silvidigez ene ar barrezioniz, e rank ar geodedourien paea leveou d'ar chabistr. Eur vammenn dizioueruz evid anaoud istor kêr e-doug an XII^{ved} kantved hag ar XIV^{ved} kantved ez eo an niveradur a gaver en eun darn euz ar skridou. Gand skridou all a zo e diellou departamant Penn-ar-Bed ha reou all nevesoh ez eus tu da weled sklêr ha da spisaad, war eun dro, geografiez ar gêr ha neuziadur he mogeriou.

La pierre dans le port militaire de Brest

(1re partie)

par Louis Chauris*

Le grand port du Ponant a fait l'objet d'innombrables publications depuis sa création par Richelieu, en 1631, et son développement par Colbert[1]. Descriptions des bâtiments, constructions des quais et des bassins de radoub, agrandissements successifs... ont retenu à l'envi l'attention des observateurs. Aussi ne s'agit-il pas ici de reprendre ces multiples données, parfaitement exposées. Le but de l'auteur est tout autre et trouve son point de départ dans la constatation suivante : le lecteur attentif des ouvrages publiés sur le port ne manque pas, bien vite, de remarquer que, sur ses aménagements pluriséculaires qui pourtant ont mis en jeu des volumes énormes de pierres, peu d'indications précises concernent la nature, la provenance et la mise en œuvre de ces matériaux. Si parfois il est question des moellons de «gneiss» extraits sur les rives de la Penfeld ou de la «pierre de taille de Plouarzel» apportée par des gabares, force est de reconnaître que les données lithologiques restent, généralement, assez vagues et succinctes. Devant ces lacunes, il est apparu judicieux d'apporter des précisions pétrographiques, susceptibles de fournir une contribution originale à l'histoire du port de guerre.

Les moyens mis en œuvre, pour aboutir à une connaissance lithologique approfondie, ont été de trois ordres : les dépouillements archivistiques et, en particulier, l'examen de la riche documentation conservée au Service historique de la marine à Brest[2] ; les observations effectuées dans le site même de l'arsenal[3] ; enfin, la confrontation de ces données avec la reconnaissance des points d'extraction, tant proximaux que distaux. Dans cette manière d'opérer, l'Histoire au sens strict – en

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (e.r.).

1 Se reporter, parmi d'autres, à l'article très clair de Ph. HENWOOD, «Images de la Penfeld, de Louis XIII au second Empire», *Le Chasse-Marée*, n° 65, 1992, p. 12-23 ; à la notice de M.-T. CLOÎTRE, *Brest. Atlas historique des villes de France*, 1991 ; et d'une manière plus générale, aux divers livres consacrés à Brest, depuis P. LEVOT, *Histoire de la ville et du port de Brest*, Paris, 1864-1868 (réimpr. 1972) jusqu'au récent ouvrage collectif, *Histoire de Brest*, sous la direction de M.-T. Cloître, Brest, C.R.B.C., 2000, 304 p. Consulter aussi A. BOULAIRE, *Ports de Brest*, 1995, Éditions nouvelles du Finistère, 120 p., Mais des publications anciennes sont également pleines d'intérêt, ainsi la «Notice historique et statistique sur le port de Brest» par Bajot, parue dans les *Annales maritimes et coloniales*, t. 14, 1821, p. 378-395. L'examen des nombreux plans du port de Brest s'avère également indispensable.

2 Où nous avions été tout d'abord introduit par le conservateur Ph. Henwood et où nous avons toujours rencontré, depuis, auprès du personnel, la plus grande affabilité et efficacité.

3 Nos recherches dans l'enceinte de l'arsenal ont débuté en 1967... Elles ont été rendues possibles grâce aux autorisations accordées par les préfets maritimes successifs, auxquels nous redisons notre reconnaissance.

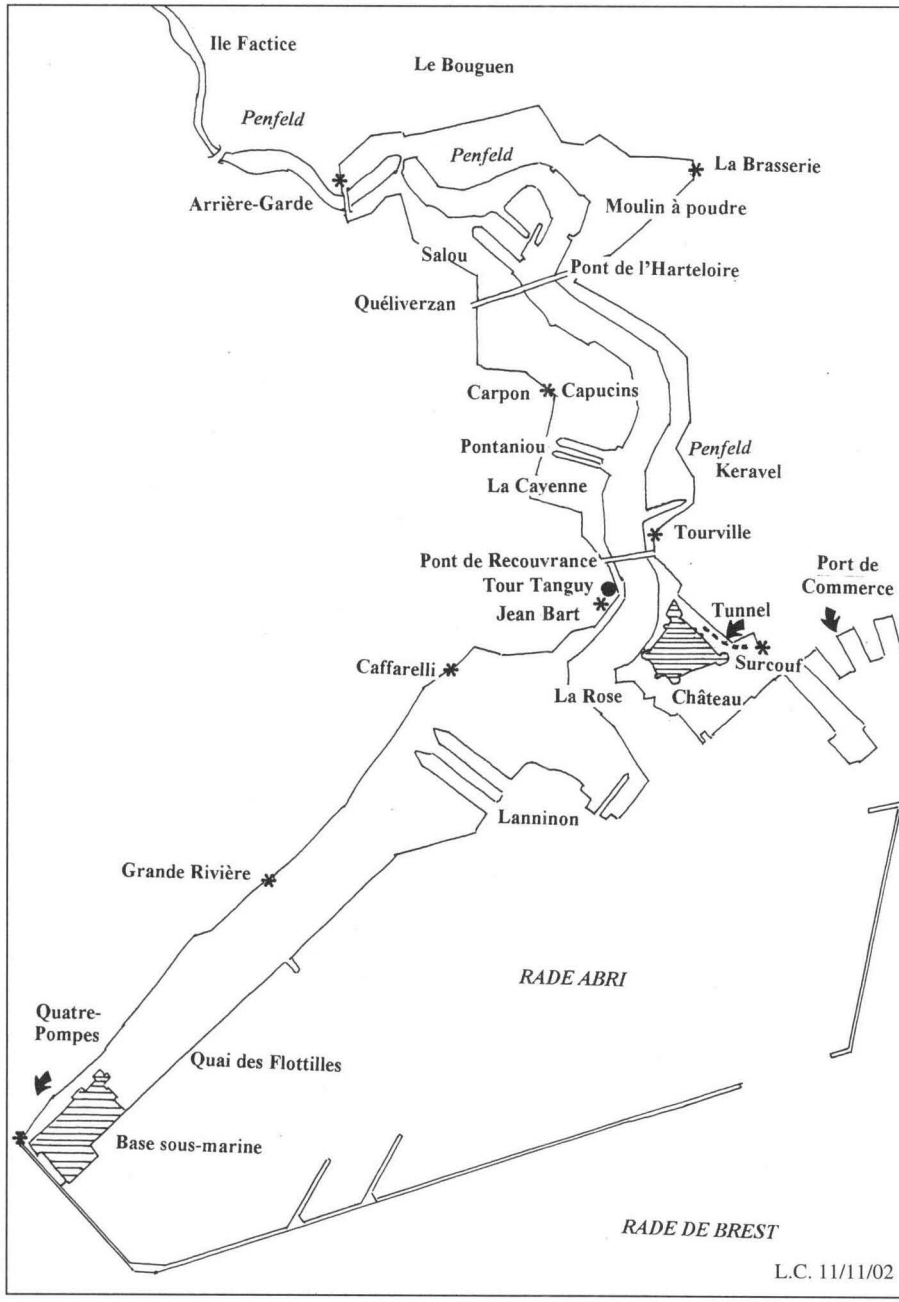

Carte 1. – Plan schématisé du port militaire de Brest avec localisation des principaux lieux cités dans le texte.

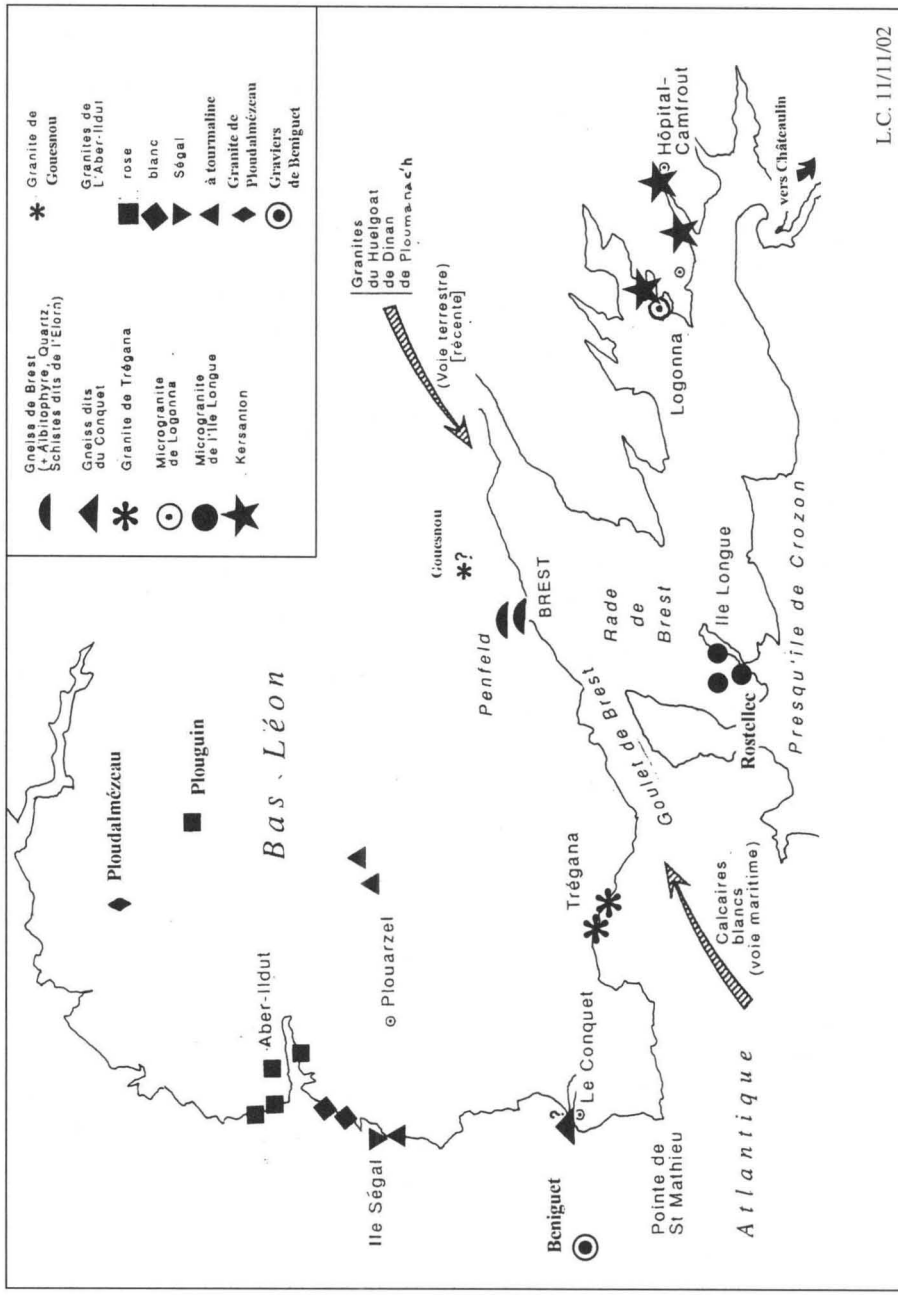

Carte 2. – Sites d'extraction des pierres utilisées dans le port militaire de Brest. (localisations schématisées !).

l'occurrence l'étude des documents d'archives – et l'Histoire naturelle – à savoir la géologie et plus spécialement la pétrographie – se sont associées dans une démarche pluridisciplinaire dont on veut croire que ce mémoire soulignera l'intérêt.

Toutefois, au vu de l'énorme documentation peu à peu rassemblée, il a semblé qu'un choix s'avérait nécessaire, sous peine de se perdre dans des détails qui eussent fini par devenir fastidieux. Aussi, l'objectif du travail présenté ici n'est-il pas de viser à l'exhaustivité, mais bien plutôt, à l'aide des cas retenus pour leur exemplarité, de brosser un vaste panorama des problèmes soulevés par la pierre dans les aménagements successifs du port de guerre. Mais un double handicap a surgi pour l'examen des ouvrages. D'une part, les premières constructions, tant bâtiments que bassins de radoub, ont depuis longtemps disparu ou ont été complètement transformés[4]. D'autre part, les reconstructions consécutives aux dégâts provoqués lors du siège de Brest, en 1944, ont effacé la plupart des bâtiments en pierre, remplacés aujourd'hui par des édifices en béton, hors de notre propos. Ces diverses raisons nous ont finalement conduit à privilégier les travaux effectués à partir du règne de Louis XVI et poursuivis jusqu'à celui de Napoléon III – ce qui ne nous empêchera pas cependant de prolonger nos investigations dans le XX^e^ siècle, mais, en règle générale, de façon moins approfondie. Le large intervalle temporel retenu a paru d'ailleurs amplement suffisant pour présenter les questions soulevées par la pierre dans le port militaire de Brest avec le maximum d'acuité[5].

Une palette pétrographique étendue

Avant d'envisager en détail les questions relatives aux diverses modalités concernant la pierre dans le port de guerre, il s'avère indispensable d'offrir un tableau esquissant, dès l'abord, la nature et la provenance des roches utilisées. Cette introduction, qui a pour but d'éviter, par la suite, de multiples répétitions, témoignera, en même temps, de la diversité des pierres recherchées[6]. Une telle variété est due, en grande partie, au fait que le sous-sol local ne pouvait, en règle générale, fournir que des moellons de qualité secondaire, et non les pierres de taille de premier choix, indispensables aux ouvrages d'art, qu'il fallait alors quérir souvent au loin.

• **Gneiss de Brest.** Cette roche, qui affleure sur les rives mêmes de la Penfeld maritime, a été le matériau le plus utilisé, tant pour l'obtention des moellons que pour la création de remblais. L'ampleur prise par son emploi repose essentiellement sur sa proximité immédiate et sur son extrême abondance qui la rendait pratiquement inépuisable. Pétrographiquement, le gneiss de Brest est un ancien granite[7], transformé ultérieurement en «orthogneiss» par le métamorphisme général. Quand il est sain – ce qui est rare – il offre une teinte gris-bleuté ; quand il est altéré – ce qui est la règle générale – il devient brunâtre, par suite

[4] Cas exemplaire de la forme de Troulan. Voir à ce sujet, J.-B. COCHOIS, «Histoire de la forme de Troulan de 1673 à 1688», *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 190, 2001, p. 47-82.

[5] Le port militaire occupe deux domaines géographiques totalement différents : d'une part, le cours inférieur de la Penfeld, ria profondément encaissée à la bordure méridionale du plateau du Léon, où les quais s'étirent, sur les deux rives, en suivant les sinuosités de la vallée, offrant une protection naturelle totale aux assauts de la mer ; d'autre part, la bordure septentrionale de la rade, à l'ouest de l'embouchure de la Penfeld, où les quais, rectilignes, sont protégés artificiellement par les immenses digues délimitant la rade-abri. Le premier secteur a seul été opérationnel jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, époque à partir de laquelle le deuxième secteur a été progressivement aménagé (terre-pleins gagnés sur la mer, bassins de Lanninon, quai des Flottilles, base sous-marine...).

[6] Sans qu'il soit question, dans cette étape préliminaire, de décrire leurs emplois respectifs...

[7] Plus précisément, une ancienne granodiorite. Pour l'étude détaillée de cette roche, se reporter à L. CHAURIS et B. HALLÉGOUËT, *Carte géologique à 1/50 000.* Feuille Brest (partie nord, 1980) ; *Carte géologique à 1/50 000.* Feuille Le Conquet (1989), Orléans, éd. B.R.G.M.

de l'oxydation de la pyrite disséminée. Son feuilletage grossier et la présence de glandules de quartz le rendent généralement impropre à l'obtention des pierres de taille[8].

• **Schistes de l'Élorn.** Le long de l'ancien rivage, séparé aujourd'hui de la rade par les terre-pleins de Lanninon, les gneiss de Brest sont bordés par une étroite bande de terrains sédimentaires, épargnés par l'érosion marine, constitués par une alternance de schistes et de grès ou de schistes gréseux, connus sous le nom de «schistes de l'Élorn», qui ont pu livrer des moellons en plaquettes et surtout des remblais.

• **Granite de Trégana.** Le premier grand massif granitique rencontré à l'ouest de Brest – au-delà du Goulet – affleure dans les falaises de Trégana et aux abords du Trez-Hir. Cette roche[9], à tonalité blanchâtre, est caractérisée par l'abondance de ses feldspaths à section rectangulaire, légèrement mis en relief par l'érosion. Elle réunit trois atouts naguère très recherchés : un façonnement aisé (à l'inverse de beaucoup d'autres granites) ; des affleurements en bordure de mer directement accessibles, évitant ainsi de coûteux travaux de découverte ; enfin, des possibilités de transport par voie d'eau.

• **Granites du massif de l'Aber-Ildut.** Ce vaste pluton qui affleure sur la côte occidentale du pays de Léon, est constitué par plusieurs ensembles différents. Au nord, un superbe granite à gros feldspaths roses, dit de l'Aber-Ildut au sens strict ou encore «granit de Laber», offrant une résistance exceptionnelle à l'usure, était exploité sur le littoral entre l'île Melon et l'embouchure de l'Aber, ainsi que sur les rives de cette ria et à l'intérieur des terres[10]. Vers le sud, ce granite rose fait place à un granite à gros feldspaths blancs qui, s'il n'a pas le caractère ornemental de son voisin septentrional, fournit néanmoins aussi une excellente pierre de taille extraite naguère dans de nombreuses carrières littorales entre le sud de l'Aber et les abords de Porz-Paul[11]. Plus au sud encore, ce granite passe à un granite grossier à deux micas et parfois tourmaline, jadis très exploité sur le littoral et en particulier à l'île Ségal[12]. Enfin, l'extrémité méridionale du pluton est formée par un granite plus fin, blanchâtre, constellé d'aiguilles de tourmaline noirâtre[13], exploité tant sur le littoral que dans les terres, jusqu'au-delà de Saint-Renan. Par ailleurs, la partie septentrionale du massif de l'Aber-Ildut (faciès rose) est recoupée par un granite de teinte claire, blanchâtre, à grain fin-moyen, à deux micas, dénommé **leucogranite de Ploudalmézeau**, extrait naguère dans de nombreuses carrières, toutes ouvertes dans les terres.

• **Kersanton (kersantite) de la rade de Brest.** Une cinquantaine de filons de puissance variable (de l'ordre du mètre à quelques dizaines de mètres) sont connus dans le bassin de la rade de Brest. Quatre faciès différents, se distinguant par leur teinte et leur granulométrie, ont été exploités. (a) : Type Kersanton *sensu stricto* (en Loperhet), noir verdâtre, à gros grain, remarquable par l'abondance de lamelles plurimillimétriques de mica noir ;

---

[8] Le gneiss de Brest s'étend d'une manière continue, mais avec des caractères variables, depuis la pointe de Saint-Mathieu jusqu'aux environs de Guiclan, sur une largeur pouvant atteindre quelques kilomètres ; vers le nord, il est susceptible, localement, de livrer de bons moellons connus sous le nom de «gneiss du Conquet». Par ailleurs, le gneiss de Brest est assez souvent recoupé par une roche grisâtre, à grain très fin, dénommée albitophyre ; il admet également des lentilles et des nodules de quartz, employés sporadiquement comme tout-venant.

[9] La roche de Trégana n'est pas un granite au sens strict, mais une trondhjémite. L. Chauris, «Intrusions sodiques à affinité trondhjémitique dans le nord-ouest de la Bretagne (France)», Paris, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 315/II, 1992, p. 705-710. Dans les archives, elle est appelée pierre de Bertheaume.

[10] Pour une vue d'ensemble détaillée, voir L. CHAURIS, «La saga des granites de l'Aber-Ildut», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 8 et 15 juillet 1995 ; 5, 19, et 26 août 1995 ; 16 septembre 1995 ; 21 octobre 1995 ; 4, 11 et 18 novembre 1995 ; 2 et 9 décembre 1995 ; 6 janvier 1996.

[11] Ce granite est connu dans les archives sous le nom de pierre de Plouarzel.

[12] Cette roche est aussi appelée pierre de Plouarzel.

[13] Qui, par contraste, accentue la blancheur du fond. La tourmaline se présente en baguettes allongées.

relativement tendre, et sensible à l'altération météorique (desquamation, fissuration). (b) : Type Rosmorduc (en Logonna-Daoulas), noir foncé, à grain fin à très fin, permettant une taille d'une finesse étonnante et possédant une extraordinaire résistance à l'érosion. (c) : Type pointe du Château (également en Logonna-Daoulas), gris bleuté, à grain fin, extrêmement dur et très résistant. (d) : Type Hôpital-Camfrout (dans cette commune), grisâtre, à grain moyen, de bonne tenue à l'altération[14].

• **Microgranite de Logonna.** Cette roche[15], extraite depuis des siècles dans le promontoire au Roz en Logonna, en bordure d'un diverticule de la rade de Brest, se reconnaît immédiatement par la présence, dans un fond à grain fin, jaune beige, à la tonalité presque blonde, de multiples cernes subconcentriques brunâtres, d'hydroxyde de fer, mimant les zones d'accroissement du bois. Toujours exploitée, elle livre une belle pierre de taille.

• **Microgranites de l'île Longue et de Rostellec.** Aujourd'hui en grande partie occupé par la base des sous-marins nucléaires lance-engins (SNLE), ce district a été, dans le passé, le principal centre d'extraction de pavés du Finistère. Les carrières littorales de l'île Longue fournissaient une roche gris-bleu clair à beige, à texture porphyrique (où, dans un fond à grain fin [mésostase] se détachent des minéraux bien visibles à l'œil nu [phénocristaux]), naguère qualifiée de «porphyre» ; Rostellec livrait un matériau à grain très fin (aphanitique), connu sous le nom d'«eurite[16]».

• **Granite du Huelgoat.** Exploité dans le centre du Finistère, cette roche fournit l'une des plus remarquables pierres de taille de France[17]. De teinte blanc-gris clair, elle est riche en gros feldspaths blanchâtres allongés et en cristaux de cordiérite[18] gris-noirâtre ; ce dernier minéral lui confère un aspect extrêmement caractéristique.

• **Granite de Dinan.** À grain moyen, de teinte gris blanchâtre, avec une légère nuance bleutée, offrant parfois des traînées biotitiques noirâtres, cette belle pierre est extraite aux environs de Dinan et tout particulièrement au Hinglé-les-Granits[19].

• **Granites de Ploumanac'h.** Ces superbes roches, livrant des pierres ornementales de classe internationale, présentent deux faciès différents : un faciès porphyroïde où un feldspath vert s'associe au feldspath rouge (dit de Traouiéros, dont l'extraction a cessé récemment) et un faciès grossier, à feldspath rouge (dit de La Clarté, actuellement en pleine exploitation[20]).

I. Des excavations titanesques dans le port militaire : des ressources inépuisables d'approvisionnement proximal

Introduction

Un peu avant le milieu du XIX[e] siècle, E. de Fourcy[21] écrivait : «Le port de Brest

---

[14] L. CHAURIS, «Une pierre bretonne : le kersanton», Colloque Carrières et constructions III, 119[e] Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Amiens, 1994), Paris, éd. C.T.H.S., 1996, p. 279-296.

[15] Plus précisément une «microdiorite quartzique». Pour plus de détail, voir L. CHAURIS, «Une exploitation pluriséculaire au bord de la rade de Brest : la pierre jaune de Logonna», *Le Mausolée*, n° 696, 1994, p. 75-83.

[16] ID., «Les carrières de pavés à l'île Longue», *Avel Gornog*, Crozon, n° 4, 1996, p. 40-45. D'autres microgranites ont été également extraits à l'île des Morts et à l'île Trébéron près de l'île Longue.

[17] ID., «À la découverte du granite du Huelgoat», *Le Courrier du Léon / Le Progrès de Cornouaille*, 27 mars 1993 ; 3, 10, 17 et 24 avril 1993.

[18] La cordiérite est facilement identifiable par la présence d'une succession de lamelles inframillimétriques qui divisent régulièrement sa section rectangulaire.

[19] L. CHAURIS, «Les granites du massif de Dinan en Bretagne», *Pierre Actual*, 2001, n° 783, p. 70-80 ; n° 784, p. 66-75.

[20] Les autres matériaux rocheux (sables, graviers...), utilisés pour les travaux portuaires seront présentés dans un chapitre ultérieur de ce mémoire.

[21] Ingénieur au Corps royal des mines. Auteur de la première «carte géologique du Finistère», Paris, impr. de Fain et Thunot, 1844, 196 p.

[sur les rives de la Penfeld, est] taillé presqu'entièrement dans le roc.» Ce qui était déjà sensible, voici un siècle et demi, l'est encore plus aujourd'hui. Sur les versants de la ria, le rocher est souvent à nu, excavé en falaises subverticales qui nécessitent en divers points des grillages de protection pour éviter les chutes de pierres ; localement, des placages en ciment[22] masquent les parois sujettes aux éboulements.

La raison majeure de ces excavations, qui portent au total sur plusieurs millions de mètres cubes, a été l'impérieuse nécessité d'obtenir des emplacements pour les infrastructures du port, primitivement très resserré entre les deux rives encaissées de la Penfeld. Si cette ria formait un site naturellement remarquable pour l'établissement d'un havre abrité, il est apparu bien vite, avec le développement de l'arsenal, que la configuration des lieux devait être sérieusement modifiée ; faute de quoi, le site, malgré ses atouts, devrait être abandonné. Et c'est ainsi que pendant des siècles, avec une ténacité et une continuité exemplaires, les versants de la Penfeld ont été progressivement excavés au point de rendre le cadre originel totalement méconnaissable. Aujourd'hui, la Penfeld et ses abords offrent un environnement entièrement anthropique : non seulement les versants ont été profondément échancrés, permettant l'établissement de vastes constructions, mais en différents points des bassins ont été creusés, à grande profondeur. Le cas le plus impressionnant reste celui du Salou où les formes de radoub sont situées à l'emplacement d'une «montagne», pour reprendre le terme utilisé naguère. Par ailleurs, des déroctages ont contribué à approfondir le lit de la rivière, suivant l'augmentation croissante du tirant d'eau des navires. Ultérieurement, avec l'extension du port militaire en bordure même de la rade, les excavations se sont poursuivies à Lanninon et au-delà vers l'ouest, le long des falaises littorales.

Avant d'aller plus loin dans nos développements sur le thème des excavations, qu'il nous soit permis de citer longuement un rapport en date du 31 mai 1815[23]. Selon ce document, concernant les ouvrages exécutés dans le port depuis le commencement du XIX[e] siècle, la correction des «imperfections majeures» du site de la Penfeld – à savoir le manque d'espace – fut entreprise quelques années avant la Révolution[24]. Mais ces travaux devaient cesser vers le début de la période révolutionnaire «faute de fonds pour solder les dépenses». Le même rapport précise que c'est seulement au début du XIX[e] siècle que l'on s'est «occupé sérieusement des excavations... [qui] n'ont cessé depuis de fixer l'attention du gouvernement». Il ajoute que l'on «commence à jouir des avantages qu'elles procurent tant pour les emplacements gagnés sur les lieux où elles ont été faites que pour les constructions exécutées avec les produits qui en sont résultés». En outre, «c'est à l'heureuse idée d'employer ces produits, plutôt que d'aller à grands frais les verser dans la rade que l'on est redevable à la fois d'une diminution de dépense de 725 000 F au moins et d'une augmentation d'espace à niveau de quai, d'environ 33 000 m²». Parmi les constructions qui ont contribué à l'augmentation de la superficie à niveau du quai, le rapport cite 2 140 mètres de quais édifiés en pierres sèches, «au moyen desquels on peut actuellement parcourir toute l'étendue du port sur les deux rives» ; l'île Factice, de 600 mètres de long, donnant une superficie d'environ 20 000 m², disponibles pour différents dépôts[25] ; 1 600 mètres courant de chemin de halage pratiqué sur la rive gauche de la Penfeld, grâce auquel l'intérieur du port est en

22 Au demeurant, d'un esthétisme douteux...

23 Archives du Service historique de la marine à Brest (désormais Arch. Marine, Brest), 1 K 4.

24 En fait, déjà au milieu du XVIII[e] siècle, des forçats, nouvellement arrivés à Brest, sont employés aux excavations de la «montagne de Keravel». Voir F. JOANNIC-SETA, «Le bagne de Brest...», Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 366 p.

25 Nous reviendrons plus loin, en détail, sur l'exécution de l'île Factice.

communication avec l'établissement de l'anse Saupin et le sera de même sous peu avec ceux de La Villeneuve...

Le rapport que nous venons de citer largement laisse, dès l'abord, entendre que le thème des excavations doit être abordé, successivement, sous trois aspects : les extractions proprement dites ; le transport des déblais ; l'utilisation multiforme de ces déblais.

1. Les extractions

De nombreux documents attestent **l'ampleur** des excavations exécutées dans le port. Parmi bien d'autres exemples :

• Dans le «devis raisonné des travaux à faire pendant l'année 1812», établi le 29 novembre 1811[26], il est clairement indiqué qu'à cette période, «les excavations entreprises dans le port... sont les ouvrages les plus importants où les forçats sont employés. Leur utilité est connue, ce n'est que par leur moyen que l'on obtiendra à niveau de quai les espaces nécessaires du mouvement d'un grand port». Le même document estime que les excavations au cours de l'année 1812 atteindront environ 100 000 m³ de roc vif.

• Même constatation dans une lettre du directeur des Travaux maritimes, en date du 17 avril 1816[27] : «Parmi les travaux exécutés à Brest depuis 15 ans, les excavations doivent occuper le premier rang.» La lettre précise que les excavations faites jusqu'au 31 décembre 1815 donnent un volume de 942 829 m³, entraînant une augmentation de surface à niveau de quai de 148 000 m², tant sur les lieux excavés qu'en remblais.

Au vu de l'importance des volumes à extraire et de la faiblesse relative des moyens utilisés, la **durée** des excavations pouvait s'étirer sur de longues périodes. Dans sa délibération du 24 octobre 1777[28], le Conseil de la marine indique que l'excavation de la «montagne de Keravel» a duré près de vingt-cinq ans, en dépit de l'emploi, pendant deux ans, de très nombreux forçats (jusqu'à 600 !). Ainsi s'explique-t-on que ledit conseil demande que soit envoyé à Brest un détachement de vingt mineurs pour exécuter l'excavation à faire à l'emplacement des nouvelles forges. Le conseil fait remarquer que si cette solution n'est pas adoptée, les travaux devront être remis à une date ultérieure ; par suite de l'activité régnant en ce moment dans le port, «il sera de toute impossibilité d'y employer des forçats, attendu que ceux-ci ne peuvent même pas suffire aux travaux journaliers et indispensables du port». En fait, à la lecture des rapports, il semble bien que les travaux d'excavation ne cessaient de se succéder. Une lettre du directeur des Travaux hydrauliques, en date du 31 août 1846, est révélatrice à ce sujet[29] : «L'excavation du rocher des Grandes forges sur la rive droite de la Penfeld étant terminée, je vais faire continuer... l'excavation du rocher de Bordenave, commencée il y a quelques années sur la même rive de la Penfeld[30].»

Des informations très précises sont fournies par les ingénieurs des Travaux maritimes sur les modalités des excavations et en particulier sur la **nature des matériaux** abattus, classés suivant leur dureté croissante[31]. Le gros rapport «sur les travaux de l'atelier d'excavation», en date du 1er avril 1835, distingue les catégories suivantes :

• **La «découverte»**, qui représente la partie superficielle du terrain, est qualifiée d'«attraits». En 1834, ont été déblayés 3 898 m³ de tels attraits, pendant 755,97 journées de 10 h, soit par m³, 0,193 journée.

• La **«croûte de carrière»**, dénommée «roche morte». Toujours en 1834, 527 m³, exi-

---

26 Arch. Marine, Brest, 1 K 4.

27 *Ibid.*, 1 K 9.

28 *Ibid.*, 3 A 5.

29 *Ibid.*, 1 K 3 (d).

30 Le but principal de ce travail est «d'élargir les chantiers beaucoup trop resserrés sur ce point».

31 Sur les rives de la Penfeld, il s'agit essentiellement du gneiss de Brest.

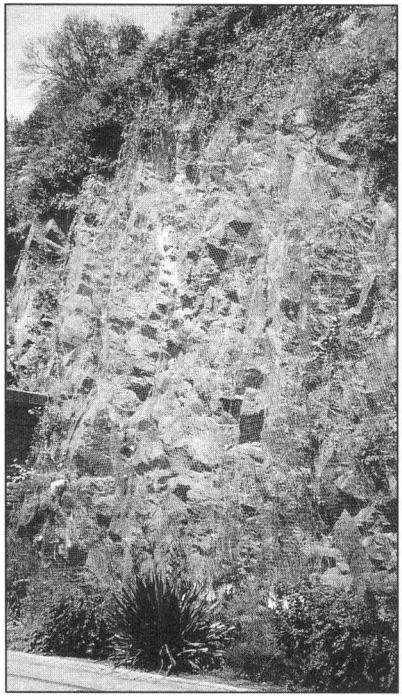

Fig. 1. – Escarpement dans le gneiss de Brest, à présent grillagé, rive gauche de la Penfeld.
Cliché L. Chauris.

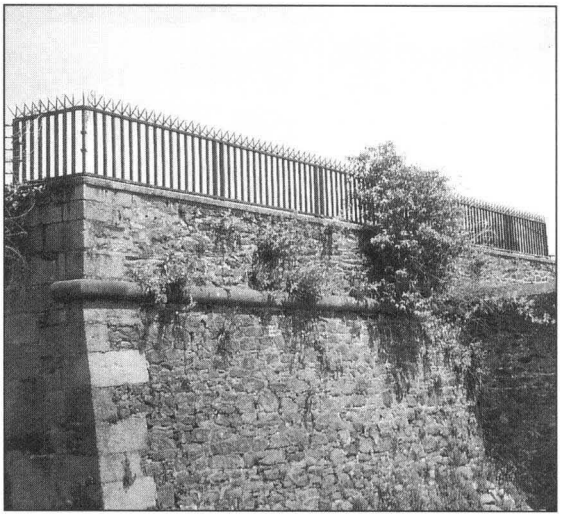

Fig. 2. – Place Jean-Bart. Mur d'enceinte de l'arsenal.
Chaîne d'angle en granites rose et blanc de l'Aber-Ildut, cordon en kersanton, élévation en gneiss de Brest.
Cliché L. Chauris.

Fig. 3. – Brest, château, tour de Brest, formant limite de l'arsenal.
Partie inférieure en granite rose de Laber en grand appareil remarquablement assisé, criblé d'impacts dus au siège. Au-dessus, pierre de Logonna.
Cliché L. Chauris.

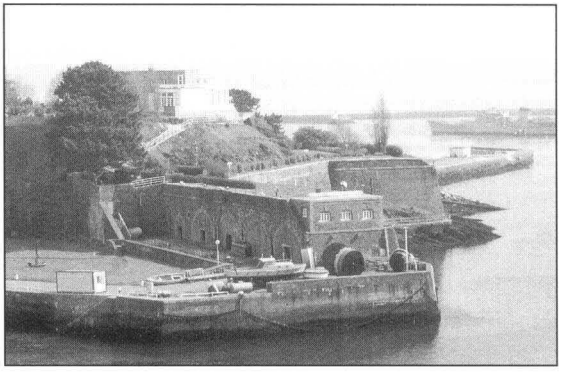

Fig. 4. – Embouchure de la Penfeld (La Rose) au pied de la résidence du préfet maritime.
Vue prise de l'ancienne batterie du Cavalier.
Cliché L. Chauris.

geant 168,71 journées, soit pour un m³ 0,32 journée.

• Roche n'exigeant que le **«pic à roc»**. 3 924,99 journées ont été nécessaires pour extraire 5 924 m³ de moellons et de claveaux, 115 m³ de quartz et 20 m³ de pierrailles. Par claveaux, on sous-entend de gros moellons qui, piqués, formeront des revêtements de quai[32]. Le quartz, utilisé pour l'empierrement dans le port, est mis de côté[33]. Au total, l'extraction d'un m³ de moellons ou de quartz à l'aide du pic a occupé 0,644 journée.

• Roche exploitée à l'aide de la poudre. Des trous d'environ un mètre de profondeur, disposés en quinconce et espacés d'un mètre, sont exécutés à la barre à mine. 0,25 kg de poudre de mine, mêlée à un volume égal de sciure de bois, sont placés dans le trou ; après emplacement de l'épinglette, le trou est comblé avec du sable. Le feu est allumé au signal du tambour. L'explosion soulève la masse de la roche. La pierre, brisée, vient facilement à la pince ; les pierres ébranlées sont arrachées ; les claveaux sont mis de côté ; les éléments de moindre importance sont réservés comme moellons. Dans la mesure du possible, c'est pendant l'heure de midi que les trous sont chargés et que la mine est tirée.

L'ingénieur complète son rapport par des précisions chiffrées. L'excavation de 10 278 m³ de moellons, à partir de roches de toute nature, à l'aide de la poudre, a exigé 9 363 trous, offrant une longueur totale de 10 126,10 m et demandant l'envoi à la forge de 8 263 barres à mine. L'extraction de 920 m³ de moellons dans des roches très dures (gneiss à l'aspect bleuâtre et non brunâtre) a nécessité la confection de 499 trous, d'une longueur cumulée de 536 m et l'envoi à la forge de 1 078 barres à mine.

En 1836 – selon un rapport daté de 1837 – il a été percé 11 847 trous de mine, donnant une profondeur cumulée de 11 732,87 m, exigeant l'emploi de 9 673 barres à mine et 4 157 kg de poudre.

En 1838[34], il a été extrait 19 929,59 m³ de moellons propres à la maçonnerie, qui ont exigé le forage de 18 803 trous, mesurant au total 18 871,70 m de longueur – ce qui indique que lesdits trous ont une profondeur moyenne d'un mètre.

Le rapport sur les travaux exécutés au cours de l'année 1839[34] fournit également des données chiffrées très précises sur les modalités des excavations. Après enlèvement des terres superficielles (terre végétale et terre mêlée de pierrailles), les parties supérieures des affleurements peuvent être extraites presque toujours sans l'aide de la poudre, fournissant deux variétés connues sous les dénominations de «croûte ou bousin de carrière» et de «roche morte». Ainsi, en 1839, l'exploitation des parties supérieures des roches de la Boucherie et des Forges a produit 7 012 m³ de croûte de carrière et de roche morte ; la roche morte est payée 0,08 F le m³ ; la croûte de carrière, 0,10 F. À elle seule, la Boucherie a donné 4 206 m³ de croûte de carrière et 2 061 m³ de roche morte. Les roches dures, extraites à l'aide de la poudre, ont fourni 19 933 m³ de moellons, dont 17 967 m³ sont propres au service et 1 966 m³, impropres. Pour les obtenir, 15 050 trous de mine ont été forés, donnant une profondeur cumulée de 15 804,75 m : ainsi, la profondeur moyenne par trou est de 1,050 m. Une certaine quantité de moellons (966 m³) a été arrachée au pic-à-tête : dans ce cas, il s'agit de gros moellons et de claveaux de forte dimension.

Les excavations pouvaient parfois s'avérer **plus difficiles que prévu**. Lors des travaux de nouveaux bassins de Pontaniou, le rapport

32 On les toise d'ordinaire par le morceau que l'on pourra probablement en tirer pour la taille.

33 Le quartz, du fait de sa dureté et de sa ténacité, a constitué très longtemps le meilleur matériau d'empierrement. Voir à ce sujet L. CHAURIS, «L'approvisionnement en matériaux d'empierrement dans le Finistère entre 1815 et 1939», *Kreiz* (Brest, C.R.B.C.), n° 16, «L'homme et la route en Bretagne», 2002, p. 51-87.

34 Arch. Marine, Brest, 1 K 9.

de l'ingénieur Trouille, daté du 1er mars 1820[35] fait état de retards dus à «la rencontre d'un banc de roche de nature quartzeuse, infiniment plus dure «que les roches voisines». L'ingénieur précise qu'«il a fallu plus que doubler le nombre des trous» ; en outre, «leur percement a été plus long, plus difficile», avec emploi du fleuret «frappé à grands coups de masse» ; chaque mètre courant a exigé 12 à 15 réparations d'outils.

Les excavations exécutées au moyen de tirs de mine exigeaient infiniment plus de précautions que les abattages au pic, du fait de la proximité des constructions existantes et des vaisseaux mouillés dans le port. Malgré les précautions prises, des incidents sérieux pouvaient toutefois survenir. Selon une lettre du 19 octobre 1832[36], «la mine ayant explosé près de Quéliverzan a lancé hier une grande quantité de pierres sur le vaisseau "Le Foudroyant" et sur une frégate, occasionnant beaucoup d'avaries, attestant ainsi la projection de gros quartiers de roches ; heureusement, ces chutes de pierres n'avaient causé aucune victime...»

En fait, il semble que les projections dues aux tirs de mine nécessités par les excavations étaient relativement fréquentes. C'est ce que suggère la lettre du directeur des Mouvements du port au directeur des Constructions hydrauliques, en date du 26 juin 1837[36], par suite de pierres tombées sur un bâtiment amarré au 32e poste : «J'ai l'honneur de vous renouveler la prière que je vous ai si souvent adressée de vouloir bien prescrire à vos mineurs de charger leurs mines de manière qu'elles n'éclatent point dans le port.» Et d'ajouter : «La chute de ces pierres fait beaucoup de dégâts à bord... les hommes mêmes y sont exposés à être blessés.»

Même écho dans une autre lettre datée du 30 août de la même année. Après avoir rappelé ses demandes maintes fois renouvelées, le directeur des Mouvements du port indique que, «hier encore, deux mines tirées à 11 h ont lancé des grosses pierres et en grande quantité sur les bâtiments environnants et même sur le quai de Brest». Et pour appuyer ses craintes, il ajoute qu'on est «surpris qu'il n'en soit pas résulté quelque malheur, car ces pierres sont tombées au milieu d'hommes rassemblés sur le pont de plusieurs gabares et une très grosse au pied du capitaine de "La Louise" sur le quai de Brest».

En règle générale, la présence de la roche à proximité du sol explique que les **fouilles de fondation** ne fournissaient que des déblais peu considérables. Toutefois, ce travail offrait plus de difficultés que les excavations en masse, du fait qu'il n'était pas toujours possible de prendre la roche dans le sens de son inclinaison : «Il faut alors l'extraire à contre-fil et ce n'est... qu'à force de poudre que l'on peut y parvenir[36].» Il faut également se servir de coins et de pics ; souvent, la pierre se brise en trop petits morceaux pour être utilisée en moellons dans les maçonneries.

Le rapport pour les travaux de 1840[36] fournit des précisions sur les **terrassements** entrepris pour le mur de soutènement sur le plateau des Capucins. «Ce travail, quoique poussé avec activité, a demandé beaucoup de temps par la difficulté qu'on éprouve à rejeter les terres hors de la fouille et par les fréquents éboulements qui ont eu lieu.» En décembre 1840, quatre ou six hommes seulement pouvaient travailler dans le trou, tandis qu'il en fallait vingt à trente pour rejeter à la pelle, de banquette en banquette, les déblais jusqu'à la plate-forme.

L'extension des excavations pouvait conduire à la démolition d'ouvrages construits antérieurement. Dans sa séance du 23 mars 1784, le Conseil de la marine[37] exposait la «nécessité de détruire la Tour Blanche, ainsi que le bastion de Penfeld», en vue de pouvoir travailler à l'excavation nécessaire à l'établis-

35 *Ibid.*, 1 K 8.

36 *Ibid.*, 1 K 9.

37 *Ibid.*, 3 A 6.

sement d'un quai permettant une communication «tant avec l'atelier de mâture... du Salou qu'avec la rivière de Penfeld». À ce propos, il était fait remarquer qu'avec l'achèvement de la nouvelle enceinte, «le bastion devient, ainsi que la Tour Blanche, aussi inutile à la défense... que leur emplacement est précieux au port... trop engorgé» en ce point.

2. Le transport des déblais

L'enlèvement des déblais fournis par les excavations est un problème essentiel qui s'est posé très tôt. Il a été résolu, avec plus ou moins de succès, selon des modalités diverses, pouvant varier non seulement avec le temps, mais aussi avec l'espace concerné et les hommes affectés à ces travaux où les forçats ont joué un grand rôle. Dans le passé, les transports effectués par brouettes et charrettes, pouvaient être facilités par des chalands naviguant sur la Penfeld. Seuls quelques exemples sont ici présentés.

Dans sa séance du 13 mars 1784, le Conseil de la marine[37], après avoir souligné la nécessité d'enlever les déblais produits par l'excavation prévue derrière les grandes forges du port, propose, en vue d'éviter un engorgement, de faire construire de petits bâtiments affectés à ce service, plutôt que d'en fréter, vu le coût trop dispendieux du loyer. Dans ce but, il suggère de mettre sur cale quatre gabares. Il spécifie toutefois que, pour ces travaux, on utilisera du bois de petite dimension «dont le port se trouve surchargé, ainsi que les mâtures et les gréements hors de service pour les vaisseaux». En attendant la construction de ces navires, un marché est conclu le 1er mai 1784 pour le transport des déblais en rade avec huit petites gabares du pays.

Un excellent exemple d'acheminement par eau est connu au début du XIXe siècle (an XI = 1803[38]). En l'occurrence, il s'agit de transporter les déblais provenant des excavations dans le port militaire pour l'aménagement du futur port de commerce déjà projeté à Porstrein. Les modalités des acheminements sont soigneusement précisées. «La ligne de l'eau sur lest sera marquée de l'avant à l'arrière par un trait rouge, de manière à être visible à grande distance» ; la ligne de «charge sera marquée par une ligne blanche, également facile à apercevoir». Les déblais seront transportés aux frais de l'État sur les quais du port militaire aux endroits les plus commodes et les plus faciles pour le chargement des gabares qui, par contre, seront chargées et déchargées par les hommes à la solde de l'entrepreneur. Pour faciliter le déchargement, il sera mouillé à Porstrein un nombre suffisant de corps-morts. Le prix alloué au transport sera forfaitairement fonction de la distance : pour les déblais en provenance des différents postes depuis l'avant-garde jusqu'à la cale couverte, il sera de 75 centimes par tonneau de charge ; pour les déblais en provenance des postes entre la cale couverte et l'arrière-garde, il sera de 85 centimes. Dans un rapport du 20 germinal an XIII (10 avril 1805), un ingénieur reconnaissait que le marché conclu avait été bien exécuté pendant environ vingt mois ; mais il soulignait qu'en accordant respectivement 35 centimes et 40 centimes pour les frais de transport, «un entrepreneur actif trouverait encore un bénéfice honnête et légitime».

Dans une lettre du 6 mai 1806[38], le préfet maritime Caffarelli note que l'enlèvement des déblais du port n'étant pas aussi prompt que le produit des excavations, il en résulte des **encombrements** des quais. L'un des problèmes majeurs posés par les transports des déblais reste en effet celui de leur **rapidité.** Aussi les ingénieurs cherchent-ils les moyens de les activer. Dans un rapport (en date de 1835 ?), il est indiqué que le service des **chalands** offre à présent une grande régularité. «Tous les jours, quatre chalands transportent le long du magasin de Kervallon 64 m³ de terre ou de moellons.» Toutefois, il apparaît que ces moyens sont encore insuffisants. Or il s'avère impossible de mettre en œuvre un plus grand

[38] Arch. Marine, Brest, 1 K 9.

nombre de chalands pour les transports, par suite de l'embarras pour accoster tous ensemble au quai. Dans ces conditions, il est proposé, tout en conservant le moyen de transport par eau, d'acheminer aussi des déblais dans le vallon du Bouguen par voiture à deux chevaux.

Le compte rendu des travaux d'excavation pour l'année 1836[38] indique que le chargement des chalands transportant une partie des moellons – chaque navire portant environ 16 m^3 – s'effectue avec si peu de précaution que les déchets sont de l'ordre d'au moins 2 m^3 par chaland. Par ailleurs, selon le même rapport, en 1836, il n'existe qu'un seul point pour déverser les déblais : l'anse Le Breton, mais souvent la marée ne permet pas son accès par chalands ; reste alors à utiliser les voitures à chevaux. Toujours dans le même document, est exprimé le désir d'obtenir au moins quatre gabares à clapets au service des excavations ; ces quatre bateaux enlèveront quotidiennement de 100 à 150 m^3.

Le rapport des travaux pour 1840[38] indique que **vingt chevaux** formant quatre attelages sont alors employés au transport des moellons et des déblais dans le Bouguen. Ils desservent huit voitures dont quatre continuellement en route et quatre autres en charge. La distance moyenne à parcourir par voyage est de 1 720 mètres aller-retour, dont 860 mètres sous charge pour l'aller – par chemin de terre, toujours en rampe – s'effectuant en vingt minutes, le retour ne prenant que dix minutes. Du 1er octobre 1839 au 1er janvier 1840, les voitures de M. Picard ont fait 4 549 voyages en 77 jours, soit moyennement par jour 59 voyages.

Les travaux effectués par les **bagnards** dans le port militaire ont déjà été brièvement évoqués. Leur rôle devait s'avérer essentiel pour le transport des déblais. Mais comme le souligne avec force le rapport traitant des excavations exécutées en 1836[38], il apparaît souvent difficile d'évaluer avec précision le travail des condamnés et ce, pour les raisons suivantes. La diversité des ouvrages effectués par les brigades est telle qu'«il faudrait un surveillant à poste fixe, et la montre à la main pour préciser le temps passé à chacun de ces travaux[39]». À l'appui de ses dires, le rapporteur cite les différentes activités de ces forçats en l'espace d'une heure ou deux : «Élinguer des pierres de taille pour les hisser ensuite sur les échafaudages des maçons, prendre et transporter du mortier et des moellons à pied d'œuvre, les passer à la main...» Dans certains cas, le règlement du bagne, qui interdit de diviser les brigades de condamnés, va jusqu'à entraîner des solutions pour le moins surprenantes : «Il arrive souvent que, pour un travail de mineurs, qui n'exigerait que trois hommes, nous sommes obligés d'envoyer toute la brigade composée de neuf hommes. Il y a donc trois hommes qui travaillent et six qui se reposent.»

D'autres remarques vont dans le même sens. Dans un rapport en date du 1er avril 1835[40], l'ingénieur des Travaux maritimes, Paul L'Éveillé, se montre assez critique vis-à-vis du travail accompli par les bagnards. «La faculté d'employer des hommes non payés est, à mon avis du moins, une des principales causes du peu de fruit que le port retire des hommes à la journée... Dans la plupart des circonstances, le nombre d'individus jetés sur le même point est tellement considérable qu'ils se gênent les uns les autres et font moins vite et moins bien. Si, dans d'autres cas, la besogne paraît vite enlevée, que l'on examine en détail la manière d'opérer, l'on verra qu'une tâche... laquelle remplie, tout le monde rentre au bagne ; que si, comme il est juste de le faire, on compte pour perdu le reste de la journée, on sera effrayé du temps réellement consommé.»

Dans les rapports reviennent fréquemment des comparaisons entre les travaux

[39] Dans ces conditions, on ne peut donc payer les condamnés qu'à la journée.

[40] Arch. Marine, Brest, 1 K 1 (c).

effectués par des ouvriers libres d'une part, et les forçats d'autre part. Ainsi, dans le rapport concernant l'achèvement du nouveau bassin de Pontaniou, signé par le directeur des Travaux maritimes Trouille le 13 août 1819[41], est-il question de la distinction à faire «entre les travaux d'art exécutés par des ouvriers libres et les ouvrages de peine», tels que le transport des déblais. L'ingénieur fait remarquer que ces derniers sont «formellement subordonnés à la quantité de forçats que nous pouvons obtenir. Rarement, cette quantité a répondu à nos demandes». De là, des retards dans les déblais de roches «que nous eussions voulu faire marcher de front avec les ouvrages d'art».

Une lettre adressée en 1836 au directeur des Travaux maritimes[42] présente une série de suggestions en vue d'accélérer l'enlèvement des déblais de la cale de la Boucherie. Selon l'auteur, le mode actuellement employé est vicieux ; en conséquence, il conviendrait de séparer les travaux des excavations et des transports. «Une brigade de forçats... composée de 16 hommes, avec un homme libre pour patron de chaloupe, aurait chaque jour pour tâche de charger, conduire à Kervallon et décharger deux chalands cubant ensemble 32 m^3. » Il est proposé que ces brigades fassent partie de l'atelier des transports par mer, mais ne puissent être affectées qu'au service des déblais des cales. Il est suggéré de mettre les forçats à la tâche, le travail serait payé au m^3 de déblais chargé, transporté et déchargé, à savoir 0,045 F par m^3, ce qui ferait par jour environ 0,10 F par homme.

En sus de l'utilisation des chalands dont nous avons présenté divers aspects, le transport des déblais pouvait être également exécuté par charrettes ou tombereaux. Selon le compte rendu des travaux d'excavation effectués en 1836[43], «les **tombereaux** sont généralement traînés par une brigade de condamnés composées de 10 hommes». Le rapporteur estime ce nombre souvent trop élevé, mais il ne peut être réduit par mesure de surveillance, vu le peu de gardes affectés à ce service. «Cependant quand le terrain sur lequel on transporte les déblais permet au garde d'apercevoir sa brigade à une certaine distance et sans se déplacer», ladite brigade est divisée en deux. «Chaque demi-brigade est munie de 4 et même 5 tombereaux disposés de manière que chacune de ces voitures puisse être chargée par deux hommes. Par ce moyen, le chargement de tous les tombereaux est simultané. Ensuite chaque demi-brigade prend un tombereau chargé et le roule au lieu du dépôt.» Une fois vides, les demi-brigades ramènent les tombereaux... et reprennent les autres tombereaux pour les conduire et les décharger à nouveau. Selon le rapporteur, par ce procédé, il n'y a pas de temps perdu, ce qui permet d'obtenir 40 % de travail en plus. En fait, le transport au tombereau n'est intéressant que pour une distance assez considérable ; au-dessous de cent mètres, il est préférable de se servir de la brouette.

Les tombereaux étaient traînés par les forçats ou par les chevaux de l'entrepreneur. Dans un rapport sur les travaux de l'année 1839[44], il est rappelé que le tombereau est, à terre, le moyen de transport employé le plus commun, lors même que la **brouette** conviendrait mieux. Et le rapporteur de préciser sa pensée : «L'enchaînement des condamnés est un obstacle pour le service des brouettes. J'ai vainement cherché à faire rouler en même temps deux brouettes par deux condamnés enchaînés. Leurs chaînes sont trop courtes et ce mode de transport ne peut être employé que sur un chemin assez large pour permettre aux deux rouleurs de marcher de front et de décharger leurs brouettes ensemble.» Aussi, toutes les fois qu'il est possible de disposer d'une «brigade en chaînes brisées», les brouettes sont employées de préférence aux tombereaux pour les transports à distance moyenne.

---

41 Arch. Marine, Brest, 1 K 4.

42 *Ibid.*, 1 K 9.

43 *Ibid.*, 1 K 9, rapport en date du 15 février 1837.

44 *Ibid.*, 1 K 9.

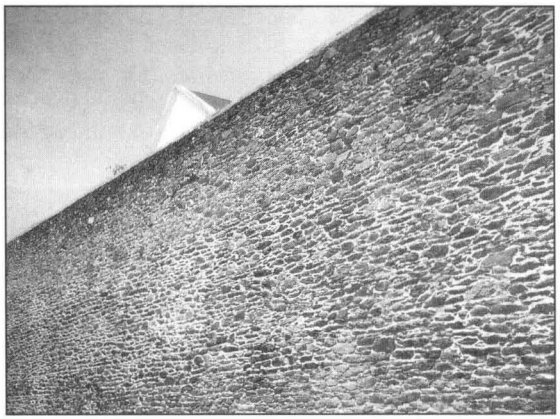

Fig. 5. – Rue du Carpon. Haut mur en moellons gneissiques.
Cliché L. Chauris.

Fig. 6. – Mur de l'arsenal non loin de la Tour Tanguy.
Polylithisme exacerbé : gneiss de Brest (matériau originel) ; microgranites de Logonna et de l'île Longue, granite rose de l'Aber-Ildut, granite de Trégana, tous en remploi lié à la reconstruction. Pavage du caniveau en microgranite de l'île Longue et de Rostellec.
Cliché L. Chauris.

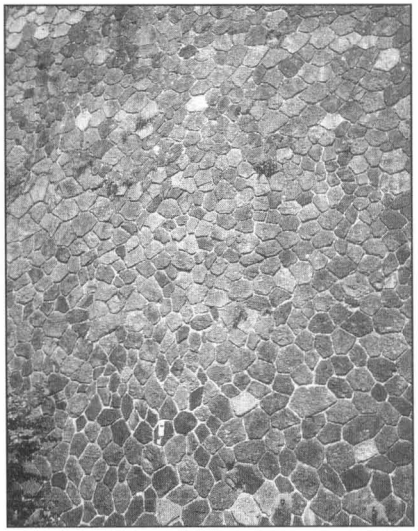

Fig. 7. – Mur de l'arsenal entre la grande tranchée d'accès au tunnel et le pont de Recouvrance.
Appareillage polygonal en gneiss de Brest (dominant), associé à quelques éléments en schiste de l'Élorn, en granite rose de l'Aber-Ildut...
Cliché L. Chauris.

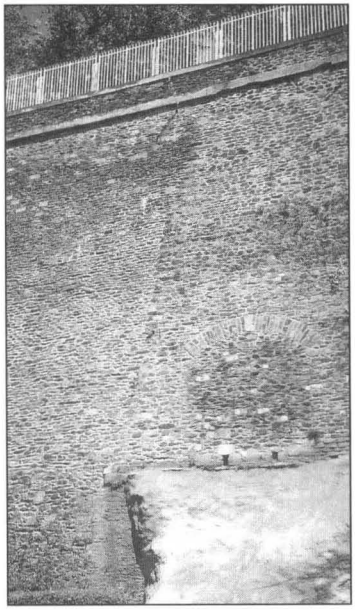

Fig. 8. – Près du bassin Tourville, haute muraille essentiellement en gneiss de Brest.
Sommet couronné de grilles blanches. En bas, à droite, placage récent en ciment en vue d'éviter les éboulements.
Cliché L. Chauris.

Le rapporteur indique que, lors de l'établissement du chemin neuf au Bouguen, le transport des déblais a été presque entièrement fait à la brouette. Les modalités de transport étaient les suivantes : six brouettes, servies par dix hommes, dont deux piocheurs et deux chargeurs, transportaient moyennement par jour 60 m³ d'attrait à une distance de 45 à 50 mètres, en rampe de 1/12, soit 5 à 6 m³ par homme, piocheurs et chargeurs compris. Par contre, ce même nombre d'hommes, attelés à un tombereau contenant 0,50 m³, n'a transporté au plus que 25 à 30 m³ par jour, à la même distance, en chargeant eux-mêmes les tombereaux.

Toutefois, les brouettes utilisées ont un grave défaut : leur poids excessif, à savoir de 35 à 40 kg, voire jusqu'à 45 kg, pour une contenance de 0,04 m³ ; une brouette chargée peut atteindre plus de 80 kg. Or, comme le fait remarquer le rapporteur, un «rouleur qui a sur les bras un poids excédant 60 à 65 kg, fatigue beaucoup et ne peut tenir toute la journée». Mais le rapporteur n'a pas été sans remarquer que les brouettes employées par la direction du Génie militaire de la place de Brest, peuvent charger 0,05 m³, tout en ne pesant que 20 à 25 kg. Au moyen de telles brouettes, un homme travaillant dix heures par jour, doit transporter 15 m³ d'attrait à 30 mètres de distance. Et pour prouver le bien-fondé de ses remarques, le rapporteur s'étant procuré une de ces brouettes, en «l'espace de trois jours, Le Bourhis qui est, sans contredit, le plus mauvais de nos manœuvres, a transporté 45 m³ d'attrait à 27 m de distance» et il chargeait lui-même sa brouette.

Le transport des déblais provenant de démolition pouvait poser des problèmes inattendus. L'atteste une lettre de l'ingénieur des Travaux maritimes au directeur des Travaux hydrauliques, datée du 26 octobre 1848. En l'occurrence, il s'agit de faire transporter «promptement de la cour de la Cayenne sur le quai de l'Artillerie, les moellons et attraits provenant de la démolition des anciennes cuisines et cantines de cette caserne». Il s'avère que ce transport ne peut être exécuté économiquement qu'à l'aide des condamnés. Or un ordre formel du préfet maritime les retient ce jour dans l'intérieur du port. Aussi est-il sollicité de «lever cette consigne pour deux brigades qui entreraient à la Cayenne par la poterne qui donne sur la rampe de la Porte Rouge... Au moyen d'une consigne sévère donnée à la porte de la Cayenne, aucune évasion ne serait à craindre». L'ingénieur insiste sur l'urgence d'entreprendre ces transports avant l'arrivée du mauvais temps «qui les rendrait et plus longs et plus pénibles».

Le transport de volumes importants de déblais pouvait être également la cause de sérieux problèmes entre la marine et les éventuels entrepreneurs. Le cas de l'adjudication pour l'excavation de la pointe du Salou et pour le transport des déblais constitue un exemple particulièrement significatif. La première tentative d'adjudication s'était soldée par un échec. Ainsi que le précise le compte rendu de la séance du conseil d'administration de la marine, tenu le 26 août 1856[45], le seul soumissionnaire qui s'était présenté, avait demandé une augmentation de 50 % ! Son offre ne pouvait être acceptée. Quelle solution adopter pour arriver à l'exécution de ce travail considéré comme urgent ? Le Conseil de la marine remarque que ce qui a surtout éloigné les spéculateurs est **la partie de l'entreprise relative aux transports des déblais**. Deux problèmes se posent en effet à ce sujet. Le premier est d'ordre financier : le transport exigerait, de la part de l'entrepreneur, une dépense immédiate très élevée, causée par l'utilisation de chalands et de bateaux remorqueurs dont il aurait à se pourvoir dès le commencement de l'opération... puis, à la fin des travaux, de les céder avec une perte considérable. Le second est lié aux facilités de transport de ces déblais dans le port, que les impératifs du service de la marine ne permettraient pas toujours d'accor-

[45] Arch. Marine, Brest, 3 A 58.

der à l'entrepreneur, d'où la probabilité de contestations. Dans ces conditions, il apparaît avantageux pour l'État de faire effectuer le transport de ces déblais par la marine qui possède déjà une partie du matériel nécessaire et qui, à l'achèvement des travaux, pourra affecter ce matériel, ainsi que celui qu'elle aura à construire, à d'autres travaux de même nature. Le commissaire général présente au conseil trois lettres d'entrepreneurs consentant à se charger de l'entreprise, mais leurs exigences quant aux facilités à leur accorder pour la libre circulation dans le port et sur l'augmentation du prix de base (la moindre est de 26 %) sont telles qu'il ne paraît pas possible d'accepter leurs propositions. Aussi est-il demandé de préparer une autre cahier des charges en vue d'une nouvelle adjudication, dans laquelle les transports par mer seuls ne seront pas compris[46]. Finalement, dans sa séance du 27 octobre 1856, le Conseil de la marine annonçait qu'un marché avait été passé avec M. Le Texier de Launay pour l'entreprise de l'excavation de la pointe du Salou[47].

Le long chapitre aux multiples facettes consacré au transport des déblais se terminera par l'évocation du différent qui s'est élevé entre la Marine et les Ponts et Chaussées lors de l'exécution du port de commerce à Brest au début de la seconde partie du XIX[e] siècle. Lors de sa délibération du 15 mars 1864, le Conseil de la marine est mis au courant de démarches entreprises par le directeur des Travaux hydrauliques en vue d'amener les ingénieurs du Port Napoléon à couvrir les frais de transport des déblais[48]. «Le service du port de commerce, assuré qu'il est de profiter de nos déblais, sans rien dépenser pour cela, parce qu'il nous considère comme très heureux de pouvoir les déposer dans leurs remblais, repousse absolument toute proposition qui aurait pour but de leur faire payer dans quelque proportion que ce soit, la **dépense du transport.**»

Prenant la parole, le préfet maritime se dit «frappé par l'esprit que manifeste toujours les différents services qui ont affaire à la Marine». Il constate que les ingénieurs du Port Napoléon se montrent «plus exigeants envers la marine qu'ils ne le sont envers les ingénieurs du chemin de fer». En un mot, «la Marine doit tout donner... elle doit tout faire pour les autres services». Après avoir noté que depuis le début du Port Napoléon, «toute la montagne du Salou y a été portée», il ajoute : «Sous le vain prétexte que la Marine eut été embarrassée de ces déblais, on pose, en principe, qu'elle doit s'estimer heureuse qu'on veuille bien la débarrasser des matériaux qui la gênent.» Et de poursuivre : «Il n'est personne qui pouvant vendre soit assez simple pour donner gracieusement.» En conséquence, la moindre des choses, estime le préfet maritime, est de « demander le paiement des frais de transport des matériaux du tunnel».

S'il le pouvait, le préfet maritime irait même beaucoup plus loin : il étendrait cette mesure à tous les déblais du port, car «il ne peut comprendre les raisons qui font que la Marine paie même le travail auquel sont obligés ses gabariers pour mettre leurs gabares exactement dans les alignements indiqués par les ingénieurs du Port Napoléon».

Avant de conclure, le préfet maritime souligne l'intérêt des déblais pour l'établissement de vastes terre-pleins au port militaire. Aussi, en attendant de savoir si l'avant-port se fera ou pas, il préférerait que tous les déblais du port soient déposés au lieu même où est projeté le parc à charbon. Et de souligner que «si l'on avait agi ainsi, la Marine aurait déjà un lieu de dépôt commode pour son combustible».

---

46 Les transports à effectuer par terre ne devraient présenter aucune difficulté pour les entrepreneurs.

47 Une délibération du Conseil de la marine, en date du 31 mai 1864 (Arch. Marine, Brest, 3 A/66), relatif au dérasement de la montagne du Salou, précise qu'au terme de son marché et de son acte additionnel, M. Le Texier de Launay devait extraire un volume approximatif de 513 000 m^3.

48 *Ibid.*, 3 A 66.

Quoi qu'il en soit, dans l'attente de la décision ministérielle sur l'éventuelle création de l'avant-port, le préfet maritime décide que «la direction des Travaux hydrauliques cessera de faire le régalage des terrains au Port Napoléon. Les déblais seront déposés le plus près possible de l'entrée du tunnel où les ingénieurs des Ponts et Chaussées pourront les faire prendre s'ils le jugent convenable».

3. L'utilisation des déblais

Le contentieux que nous venons d'évoquer entre la Marine et le service des Ponts et Chaussées au sujet des frais de transport des déblais employés lors de la construction du Port Napoléon à Porstrein est déjà une première illustration, parmi bien d'autres, du devenir des énormes masses rocheuses fournies lors des travaux d'excavation dans le port militaire. Dans ce troisième chapitre, on se propose d'examiner d'une manière plus systématique, les questions soulevées par l'emploi desdits déblais. Il apparaîtra rapidement que si ces déblais peuvent être effectivement embarrassants, leur utilisation rationnelle s'avère aussi du plus haut intérêt. Ainsi disparaîtra bientôt l'habitude prise, avant la Révolution, de déverser, à grands frais, une partie de ces déblais jusqu'au milieu de la rade de Brest et ce, en pure perte.

La création de **l'île Factice**, dans la partie amont de la Penfeld maritime, représente, sans conteste, l'utilisation la plus originale des déblais.

Selon un document en date du 29 novembre 1811, relatif au devis des travaux à faire dans le port de Brest en 1812[49], «c'est principalement à la construction de cette île [dénommée l'île Factice de Penfeld] que l'on doit la facilité de continuer les excavations. Ces travaux sont tellement liés que les uns ne sauraient marcher sans les autres». Le rédacteur estime que «l'emploi des déblais provenant des excavations pendant l'année prochaine portera à quatre-cinquième l'avancement de l'île et du chemin de halage qui l'accompagne sur la rive gauche» de la Penfeld.

En fait, l'idée de la création d'une île artificielle, en amont du port, est due à l'ingénieur Tarbé[50] qui a exécuté une partie des travaux, continués par l'ingénieur Trouille. Elle répondait à un double but : permettre de déposer les déblais des excavations et, *ipso facto*, de disposer de vastes espaces pour entreposer les bois de construction des navires de guerre[51].

L'une des premières mentions de l'île Factice, dénommée l'«île aux Bois[52] [...] à faire dans la rivière de Penfeld», est une lettre datée du 2 germinal an XIII (23 mars 1805), rédigée par le préfet maritime Caffarelli : «Déjà je donne l'ordre de faire transporter avec des chalands, tous les attraits, boues et pierrailles du port. Ce service ne coûtera presque rien.» Il importe, dès à présent, de «piquetter la tête de l'Isle à faire» ; de fixer les points où seront rejetés les attraits, tout en veillant à «ne pas gâter la rivière».

L'édification de cette île exigeait une organisation parfaite. En témoigne la lettre du préfet maritime Caffarelli à l'ingénieur en chef Tarbé (7 mai 1806), en vue d'«accélérer la confection de l'Ile de Penfeld», faisant état d'un arrêté relatif à l'enlèvement des déblais des excavations du port qui y sont nécessaires, avec les modalités suivantes :

- Un agent sera spécialement chargé de diriger les opérations d'enlèvement des déblais du port, le chargement et le déchargement des chalands.

---

49 Arch. Marine, Brest, 1 K 4.

50 Ingénieur en chef des Travaux maritimes. La «Note concernant l'Ile factice en construction au fond du port de Brest dans le bras de mer vulgairement appelé Rivière de Penfeld» (*Ibid.*, 1 K 4), en date du 30 octobre 1814, est due à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux maritimes, Trouille, qui avait succédé à Tarbé.

51 D'où le nom de «l'île aux Bois», donné parfois à cette île anthropique.

52 Arch. Marine, Brest, 1 K 2 (c).

• Ledit agent fera tous les jours à l'ingénieur en chef la demande de forçats nécessaires à ces opérations. Il se concertera avec le commissaire des chiourmes «pour la sortie et la rentrée de la chaîne».

• Il se concertera également chaque jour avec l'ingénieur en chef des Travaux maritimes pour connaître les lieux où l'enlèvement des déblais est le plus urgent.

• Il sera alloué chaque mois une gratification proportionnelle au nombre de chalands déchargés.

En fait, le problème des déblais se pose périodiquement. Un document en date du 5 septembre 1832 souligne «le peu d'emplacement qui reste dans le fond de la rivière de Penfeld pour recevoir le produit des excavations du port». En 1831 avait été pris le parti d'exhausser de 50 cm le sol de l'île Factice dans toute son étendue, mais ce travail ne fournira au plus que pour un mois et demi de dépôt. Aussi se propose-t-on d'utiliser pour ces dépôts une petite anse située en rivière aux abords de l'île Factice : ce moyen permettra de placer encore 10 000 m^3 de déblais, ce qui, avec l'exhaussement de l'île Factice et le remblai du terre-plein de La Villeneuve, fournira environ huit mois de lieux de dépôt.

Si les déblais s'avèrent ainsi, souvent, fort gênants, il peut arriver aussi qu'ils puissent être, également, d'une grande utilité : dans ces conditions, il importe de bien réfléchir à leur utilisation possible. La longue lettre du directeur des Travaux hydrauliques au préfet maritime, datée du 8 janvier 1857[53], est tout à fait significative de cet état d'esprit prévisionnel. Le directeur des Travaux hydrauliques rappelle tout d'abord que la marine a été autorisée à déposer les déblais provenant des excavations de la pointe du Salou sur des emplacements indiqués à Porstrein par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Dans cette optique, le ministre de la Marine a écrit à son collègue des Travaux publics pour le prier de hâter l'ouverture de conférences sur les projets relatifs à la création d'un port de commerce à Porstrein.

Cependant, le directeur se croit obligé d'émettre diverses craintes : l'époque des conférences peut être encore éloignée ; les projets de Porstrein ne seront peut-être pas approuvés d'une manière assez prompte ; les travaux du Salou produiront peut-être plus de matériaux que les grèves déjà indiquées ne pourraient en contenir ; enfin, il arrivera toujours que les déblais considérables provenant des excavations devront être exportés de l'arsenal où il n'y a plus aucun moyen de les utiliser. Aussi paraît-il prudent au directeur de rechercher à l'avance les lieux où ces déblais pourront être mis en dépôt, avec peu de frais de transport, «en créant le long de la Penfeld, sur le littoral, ou en rade même, des ouvrages utiles à la Marine». Le directeur est conscient du danger qui peut résulter des changements... au régime des eaux. Mais il lui paraît que ces éventuelles modifications ne peuvent entrer en concurrence avec les «véritables et notables avantages à créer par des exhaussements de grèves sur certains points voisins de nos établissements, des **esplanades** qui nous offriront de grandes ressources». Et de citer les abords de la batterie du Fer-à-Cheval et de l'anse de Lanninon, de l'aiguade des Quatre-Pompes, ou encore le long de Saint-Marc... En un mot, il s'agit de «trouver un moyen d'étendre avec avantage le domaine de nos établissements maritimes, sans frais d'achat de terrain et en procurant des débouchés économiques pour nos matériaux encombrants».

Dans certains cas, les matériaux produits par les excavations pouvaient être employés comme **moellons**. En voici quelques exemples.

• Dans une lettre datée du 27 germinal an IX (17 avril 1801), le nommé Derrien, entrepreneur des fortifications, demande au préfet maritime de bien vouloir l'autoriser à prélever, à l'endroit des excavations projetées au Parc-au-Duc, les moellons nécessaires à des réparations de bâtiments.

---

[53] *Ibid.*, 1 K 9.

• Dans une autre lettre, en date du 29 thermidor an XII (17 août 1804), adressée au préfet maritime[54], il est question de la fourniture de moellons à partir des excavations. En l'occurrence, il s'agit de solliciter auprès de la direction du Port «quelques couples de forçats, afin qu'il soit possible de travailler en même temps à l'excavation du Point du Jour et à celle du Magasin Général, en vue de fournir aux entrepreneurs les moellons nécessaires aux maçonneries du côté de Brest». Lesdites excavations étant interrompues depuis quelque temps, «le moellon est épuisé et les maçons sont à la veille d'y manquer».

• En vue de la reconstruction du «bassin de Brest» (forme de Troulan), l'entrepreneur Maublanc précise qu'il extraira de la «montagne» voisine, «tous les moellons qui seraient nécessaires à la maçonnerie brute, sans avoir d'indemnité à payer». Et d'ajouter : «la Marine devant, au reste, profiter de l'emplacement de la partie excavée».

• Parfois, les moellons produits par les excavations ne pouvaient pas être employés aussitôt et étaient alors mis en dépôt. Dans une lettre datée du 19 février 1836, l'ingénieur chargé de préparer le site qui doit recevoir à Quéliverzan «les charbons en roche» – ce qui entraîne l'enlèvement d'une grande quantité de moellons qui ne peuvent être utilisés immédiatement – demande au préfet maritime l'autorisation de les faire déposer sur l'île Factice, en précisant que lesdits moellons serviraient ultérieurement pour les perrés du chemin de halage de la Villeneuve.

• Dans le marché du 22 janvier 1919[55], relatif à la réfection de la culée sud du pont de l'anse de la Tonnellerie, il est stipulé que les moellons bruts proviendront des déblais de roc produits lors de l'exécution des travaux de la nouvelle cale du Point-du-Jour ; ces moellons, pris dans les déblais, devront toutefois avoir au moins 0,10 m d'épaisseur.

• Au terme d'un marché conclu le 27 juillet 1922[55], pour l'installation au Parc-au-Duc d'un magasin à huiles, «l'entrepreneur est autorisé à extraire, à ses frais et risques, les moellons nécessaires à l'exécution des maçonneries en un point de la falaise de Quéliverzan désigné par les ingénieurs».

• Lors des travaux nécessités par le prolongement des voies ferrées de l'arsenal, le marché du 19 septembre 1928[56] précise que les moellons pour les maçonneries proviendront des meilleurs bancs de roc déblayé.

Comme le laisse entendre clairement quelques-uns des exemples qui viennent d'être cités, des excavations pouvaient être pratiquées dans le port militaire essentiellement dans le but de fournir des matériaux aux travaux d'aménagement : ces excavations doivent alors être considérées comme des carrières au sens strict ; certaines sont d'ailleurs situées un peu au-delà des limites du port. En voici quelques cas parmi d'autres :

• Selon le marché de gré à gré, passé en 1910 avec MM. Verjat, Combarelle et C^ie^ pour la construction des deux formes de radoub à Lanninon, les moellons bruts utilisés pour les maçonneries ordinaires proviendront de «la carrière» dite de la batterie de Sept, située entre la Grande-Rivière et les Quatre-Pompes. Il est spécifié qu'ils devront être extraits des meilleurs bancs de gneiss ; ils seront sans fissures ou fils de carrière, à arêtes vives et à faces rugueuses ; le poids moyen sera au moins de 20 kg.

• Pour les travaux d'agrandissement de la forme 7-8 du Salou (marché du 11 décembre 1913), les moellons bruts pour la maçonnerie ordinaire proviendront de «la carrière» située à proximité de la forme 7-8 et constituée par la falaise du plateau des Capucins.

• Lors de l'extension du parc à combustibles liquides de Lanninon, le marché passé avec l'entreprise Verjat, Combarelle et C^ie^, le

54 Arch. Marine, 1 K 2 (c).

55 *Ibid.*, 2 K 4/6.

56 *Ibid.*, 2 K 4/8.

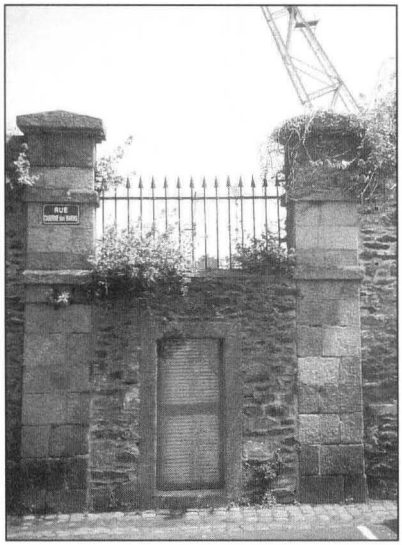

Fig. 9. – Rue Caserne-des-Marins, ancienne porte, aujourd'hui condamnée.
Piliers en granites rose et blanc de l'Aber-Ildut. Obturation en gneiss de Brest, granite de Trégana. Pavage en microgranite de l'île Longue.
Cliché L. Chauris.

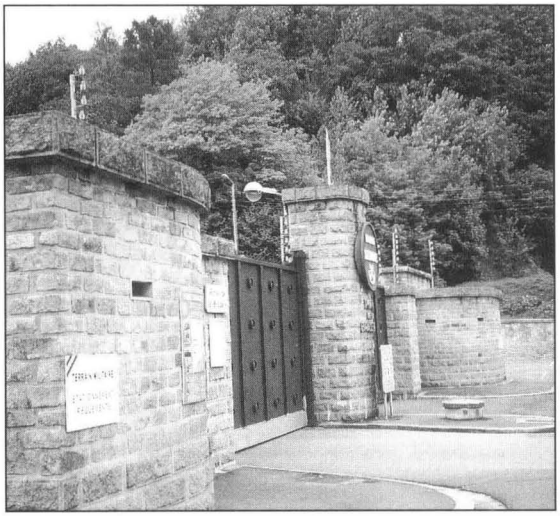

Fig. 11. – Porte de la Brasserie.
Grand appareil en granite du Huelgoat. Moellons en granite à grain fin.
Cliché L. Chauris.

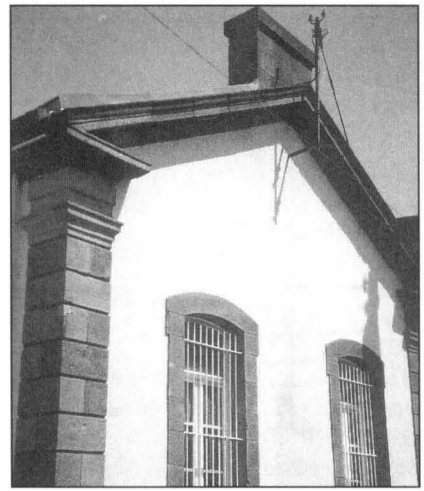

Fig. 10. – Un des bâtiments de garde à l'entrée de la porte Tourville.
Chaînes d'angle, encadrement des ouvertures... en kersanton gris.
Cliché L. Chauris.

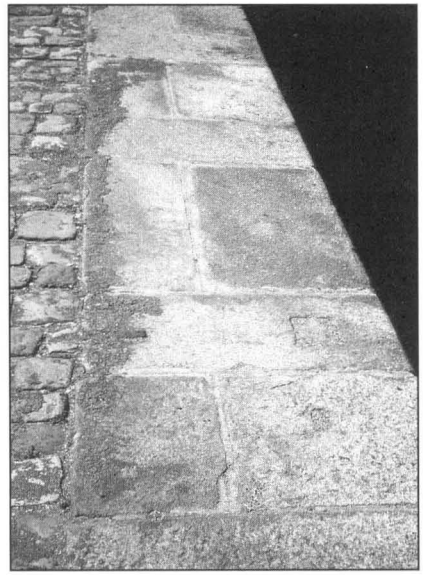

Fig. 12. – Rive gauche de la Penfeld, en face du bassin nord de Pontaniou.
Tablette du quai en granite rose de l'Aber-Ildut.
Cliché L. Chauris.

14 janvier 1918, stipule que les moellons bruts de gneiss seront extraits «des carrières actuellement en exploitation sur la côte nord de la rade-abri, entre Lanninon et les Quatre-Pompes».

Des excavations ont été également entreprises en vue d'obtenir des matériaux d'enrochement. Ainsi, pour la fermeture de la passe ouest de la rade-abri, l'entrepreneur est autorisé (marché du 17 juillet 1930[57]) à occuper, sans redevance, une partie de la colline de la Pointe, formée par un massif de gneiss («plus ou moins mélangé de schistes, quartz et granite»). Il est spécifié que l'entrepreneur «conduira l'exécution des déblais suivant les règles d'une bonne exploitation de carrière... Les matériaux seront débités, triés et emmétrés... au fur et à mesure de leur extraction». Les enrochements ainsi fournis sont classés en trois catégories : 1) «enrochement de remplissage jeté pêle-mêle pour former les fondations ou le corps de la digue» ; ces matériaux seront de toute grosseur ; 2) les enrochements triés, de 2e classe, comprenant des blocs entre 520 et 2 600 kg ; 3) enfin, les enrochements triés de 1re classe, constitués de blocs entre 2 600 et 6 000 kg.

Les déblais extraits d'un même site pouvaient offrir des **utilisations multiformes**. Ainsi, dans le marché du 28 juillet 1937[58] relatif à l'arasement de la butte du Fer-à-Cheval jusqu'au niveau de la route, il est précisé que les matériaux utilisables seront mis en dépôt ; que les autres matériaux seront évacués et déchargés en élargissement au terre-plein des Flottilles ; que les matériaux rocheux, s'il s'en rencontre, seront laissés, après acceptation des ingénieurs, à la disposition de l'entreprise, pour la confection du béton destiné à la construction du quai des Flottilles.

Exceptionnellement, il pouvait être proposé d'utiliser les déblais en des **points fort éloignés** des excavations. Par lettre du 11 thermidor an X (30 juillet 1802[59]), l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Finistère demandait «au citoyen Tarbé», ingénieur en chef des Travaux maritimes à Brest, s'il lui était possible d'«ordonner à tous bâtiments venant de Brest à Quimper, pour le service de [l']arsenal, de porter au moins trois quarts de chargement au lieu d'un simple lest» en matériau propre à fournir des remblais en arrière d'un quai nouvellement construit. Et d'ajouter que «par ce moyen et sans frais pour la République», on parerait aux dégradations résultant de l'isolement d'un mur de quai[60].

Les excavations pouvaient, dans certains cas, produire du sable de mine pour la confection des mortiers. Un document[61], relatif à l'année 1838, précise à ce sujet que «l'extraction du sable à Cayenne devient de plus en plus difficile par suite de la dureté [de la roche] qui le produit». Précédemment, la roche pouvait être écrasée «assez facilement avec une pelle ; actuellement, on ne peut le faire qu'à l'aide de la masse ou de la demoiselle». Dans ces conditions, l'opération demande beaucoup de temps : en une journée de travail, dix hommes ne produisent que 8 ou 10 m³ de sable. En 1840[61], c'est toujours la Cayenne qui fournit le sable de mine. Deux brigades sont employées toute l'année à l'extraction du sable à partir d'une roche en décomposition écrasée avec peine à l'aide de pelles et de dames en bois : «Le travail est très long et très pénible.» La production des deux brigades ne dépasse pas 50 à 60 m³ de sable par mois[62].

Au total, les excavations effectuées dans le port militaire de Brest, tant sur les rives de

57 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/9.

58 *Ibid.*, 2 K 4/17.

59 *Ibid.*, 1 K 2 (c).

60 En règle générale, l'utilisation des déblais comme lest ne représentait qu'un volume très accessoire. En janvier 1830, il avait été livré aux bâtiments de commerce 62 tonneaux de lest à partir de déblais. Selon un rapport du 26 avril 1832, 20 tonneaux de déblais avaient été fournis pour lest.

61 Arch. Marine, Brest, 1 K 9.

62 À la même date (1840), 934 m³ de sable de mer ont été dragués par quatre hommes dans la Penfeld, pour 162,02 F, soit environ 0,17 F/m³.

la Penfeld que dans les falaises bordant la rade du côté de Lanninon et au-delà vers l'ouest, ont joué un double rôle : faire de la place par le recul des rives en créant des falaises anthropiques et par des terre-pleins (île Factice, quai des Flottilles...) gagnés sur les eaux ; fournir des matériaux pour les constructions du port (perrés, murs, bâtiments...[63]. Les excavations constituaient ainsi des carrières proximales : elles représentent un exemple particulièrement remarquable, tant par leur ampleur dans l'espace que par leur continuité dans le temps, des carrières littorales par ailleurs si nombreuses en Bretagne[64].

II. De nombreux sites d'extraction dans le Finistère et au-delà : des ressources de grande qualité en approvisionnement distal

Les excavations dans l'enceinte même du port militaire ont porté principalement sur les gneiss de Brest et très accessoirement sur les schistes de l'Élorn. Les gneiss ont livré, pendant des siècles, d'énormes volumes de pierre, constituant ainsi une source majeure **d'approvisionnement proximal**. Cependant, comme on l'a vu, ils ne fournissaient, le plus souvent, que de médiocres moellons, d'où l'obligation de rechercher plus loin des roches susceptibles de produire des pierres de taille et autres matériaux de qualité. Ces sources **d'approvisionnement plus distal** vont être, à présent, envisagées en détail.

1. Massif granitique de l'Aber-Ildut

Le rapport de l'ingénieur responsable de l'atelier de la taille des pierres pour l'exercice 1834[65] offre, à notre connaissance, la première distinction, clairement formulée, entre trois des principales variétés de granite observées dans le grand massif de l'Aber-Ildut[66].

• Labert-Ildut (*sic*) [*sensu stricto*] «fournit des pierres à très grands cristaux, auxquelles la **teinte rose** des feldspaths et le mica [noir] donnent un aspect particulier».

• Au contraire, le granit de «Lampault-Plouarzel» (*sic*), plus méridional et à grain plus fin, présente une **teinte blanche**.

• Plus au sud encore, le granite blanc renferme «une grande quantité **d'aiguilles de tourmaline**»[67].

À cette époque, «toutes les grandes exploitations se font généralement sur la côte, et presque toujours dans la limite des lais et relais de la mer» – c'est-à-dire sur l'estran, zone de balancement des marées – où la pierre est parfaitement débarrassée de son manteau d'altérites. La règle est que celui qui «le premier fait un trou de mine dans un bloc en est le propriétaire et nul que lui n'y touche». L'ingénieur constate cependant que l'on a vu des tailleurs de pierre venir la nuit faire un pétard dans un bloc pour l'enlever à des camarades qui devaient s'y mettre le lendemain[68]. Les ouvriers travaillent à la tâche, à savoir 0,375 francs le pied cube extrait, mais ils doivent fournir la poudre, faire réparer les outils. La marine prête barres à mine et épinglettes à son fournisseur. Le droit de carrière est de 5 francs par gabarée de 12 m^3. La pierre fendue est transportée à la grève et embarquée, les

63 Le creusement des cales de radoub représente un cas particulier des excavations rendues encore plus difficiles par leur situation sous le niveau des eaux.

64 L. CHAURIS, «Transformations anthropiques du littoral breton : les extractions pluriséculaires de la pierre en bordure de la mer», Kreiz (Brest, C.R.B.C.), n° 11, «La fabrication du paysage», 1999, p. 231-259.

65 Arch. Marine, Brest, 1 K 1 (c).

66 Ces observations, bien que préliminaires et succinctes, ont été pleinement confirmées par les recherches les plus récentes (L. CHAURIS et B. HALLÉGOUËT, *Carte géologique au 1/50 000*. Plouarzel-Île d'Ouessant, éd. BRGM, 1994.

67 L'ingénieur note que, malgré sa faible dureté, le granite à tourmaline est employé pour les usages du pays.

68 L'ingénieur signale qu'un tel fait s'est «encore passé récemment... pour des pierres destinées à l'Obélisque» de Louqsor.

ouvriers s'arrangeant à ce sujet avec les gabariers ; ces frais leur sont remboursés par l'entrepreneur à raison de 12 francs la gabarée.

Le rapport dont nous citons de larges extraits, donne des informations très précises sur les temps de chargement et de déchargement des gabares. «Pour élinguer, charger sur le diable[69] 100 blocs de pierre de taille bruts, il a fallu 653 minutes, donc 6' 1/2 par bloc. Le travail était fait par 9 manœuvres à 1,05 F [par jour] et un à 1,25 F». 197,41 m³ de Labert (*sic*) ordinaire et 14,05 m³ de Labert (*sic*) de sujétion ont exigé pour le roulage et le bardage à 150 m de distance, 170 journées de manœuvres et 17 voitures à deux chevaux avec leurs charretiers.» Le temps employé pour sortir les pierres des gabares au moyen d'une grue et les entasser sur le bord du quai à Brest a exigé «pour 25 gabares 60 heures 55', donc par gabare 2 h 24' 12"». Les 25 gabares en question transportant 697 blocs, le temps pris pour chaque bloc est de 5' 14".

Ces différentes données chiffrées et quelques autres qu'il serait fastidieux de reporter, permettent d'établir le prix de revient d'un m³ de pierre de Laber en 1834[70].

Droit de carrière	0,417 F
Extraction	10,939 F
Faux frais pour extraction	0,274 F
Charroi à la grève et embarquement	1,000 F
Fret pour transport à Brest	4,376 F
Déchargement et transport à 100 mètres	1,500 F
Droit d'octroi	0,500 F
Total	**19,006 F**

En fait, les extractions dans le massif de l'Aber-Ildut n'étaient cependant pas toutes situées en bordure même de la mer. Déjà dans la seconde partie du XVIII[e] siècle, des carrières étaient ouvertes à l'intérieur des terres pour les travaux du port militaire. Une telle localisation entraînait des problèmes de transport pour la fourniture de voitures en quantité suffisante. Un rapport en date d'avril 1782[71] «sur la disposition actuelle des carrières de Plouarzel d'où l'on tire la pierre de taille pour le bassin de Brest» éclaire les différents aspects de ce problème. Il est demandé que «les charretiers commandés ne se prêtent point à profiter du tems (*sic*) des marées... puisque, s'ils prennent le tems des basses mers pour faire repaître leurs chevaux, il ne leur reste alors que quatre heures à travailler par jour, tems insuffisant pour charger une gabare dans une marée avec un nombre de voitures réglé sur l'éloignement». La distance entre le site de débitage des pierres à celui du chargement étant alors de 1 500 toises[72], «les voitures pourraient être fixées à faire quatre voyages avec les quartiers ordinaires, et trois seulement avec les gros quartiers, sur lesquels il faudra mettre deux atelages (*sic*), encore ne seront-ils peut-être pas suffisants». Par ailleurs, le rapporteur enjoint de faire «l'estimation des dommages... occasionnés par le débit et le charroi desdites pierres» ; il ajoute que cette manière d'agir «éviterait beaucoup de tracasseries de la part des fermiers» et précise que «ces dommages seraient payés par le roi[73]». En outre, si un cheval est tué lors des charrois, sa valeur sera payée par le roi au propriétaire. Le rapporteur note aussi les

69 Petit chariot.

70 Le rapport cité fait une digression sur la géologie de la région brestoise qui s'avère pour nous fort digne d'intérêt du fait de sa date (1834). Parmi les données présentées : «Les îles des Morts et Trébéron sont en porphyre» (appellation aujourd'hui obsolète pour microgranite). «Le Sillon de l'Île Longue est une vallée de kersanton que bordent d'un côté le porphyre [de l'Île Longue] et de l'autre l'eurite [microgranite à grain fin] de Rostellec». Plusieurs gisements de kersanton sont cités et les modalités de son altération en boules parfaitement évoquées.

71 Arch. Marine, Brest, 3 A 92 (77).

72 Une toise correspond à 1,949 m.

73 C'est-à-dire, évidemment, par l'État.

plaintes des casseurs de pierre et des gabariers au sujet «de la médiocrité de ce qui leur reste pour leur peine et leurs outils, après avoir prélevé sur le total de chaque chargement, le montant des voitures qu'ils emploient» pour le transport des pierres. Or, le rapporteur signale que l'on a dû promettre aux charretiers un supplément pour se prêter de meilleure volonté à l'ouvrage – «ce qui va diminuer encore la portion des gabariers et des casseurs sur les quartiers ordinaires». Toutefois, le charroi des gros quartiers sera payé par le roi. Il en sera de même pour le temps que les casseurs emploieront pour alléger au maximum les quartiers susceptibles de l'être, ainsi que pour la réparation des chemins.

L'exploitation du granite de l'Aber-Ildut dans les terres peut être due au fait que les carrières littorales ne suffisent pas à alimenter des chantiers importants. Le cas se présente en 1912, lors de la construction des deux grandes formes de radoub de Lanninon[74]. Par requête du 25 septembre 1912, Verjat, Combarelle et Cie sollicitent l'autorisation d'occuper temporairement diverses parcelles dans la commune de Plouguin «dans le but d'extraire une partie des pierres de taille de granit nécessaires à leur entreprise». Dans leur demande, lesdits entrepreneurs ne manquent pas de préciser que les gisements de granite qu'ils se proposent d'exploiter à Plouguin sont identiques à ceux des carrières de Laber[75], prévues au devis, «carrières qui ne peuvent fournir à elles seules, dans le délai du marché, la totalité du cube nécessaire». Autorisation est accordée par arrêté en date du 8 octobre de la même année. Le procès-verbal de constatation des lieux avant les extractions est dressé le 13 novembre. Vingt-sept parcelles de terrain de la commune de Plouguin sont concernées par l'arrêté. Chaque parcelle fait l'objet d'une description sommaire, dont voici quelques exemples [section] du cadastre : 872 : Lande. Rochers apparents. 873 : Terre labourable. Rochers apparents. 874 : Lande. Rochers apparents... 879 : Lande. Rochers apparents. Ancienne carrière dans l'angle sud-ouest... 883 : Terre labourable dans la partie est et lande dans la partie ouest. Rochers apparents sur une grande surface au nord et au nord-ouest. Ces parcelles sont situées à proximité de la ferme de Kerloaguen.

Au total, pendant des siècles, diverses variétés granitiques extraites dans le massif de l'Aber-Ildut alimenteront le port militaire en superbes pierres de taille. De nombreux exemples seront présentés lors de l'examen des différents ouvrages de l'arsenal. On se borne ici à évoquer rapidement quelques marchés conclus au début du XXe siècle qui soulignent la variété des utilisations du faciès à gros feldspaths roses, dit le Laber.

- 1905. Marché de Yves Petton, entrepreneur[76] pour l'agrandissement du dépôt d'explosifs du service des défenses sous-marines du port de Brest. Maçonnerie en pierres de taille de Laber.

- 1910. Lors du marché de gré à gré passé avec l'entreprise Corre[76], en vue de l'élargissement de l'écluse d'entrée du bassin de radoub n° 3, il est spécifié que les pierres de taille neuves proviendront des carrières de Laber.

- 1910. Selon le marché de gré à gré avec Verjat, Combarelle et Cie[76] pour la construction des deux formes de radoub à Lanninon, les pierres de taille seront extraites des carrières de Laber.

- 1910. Reconstruction du quai en amont de la grue de 150 tonnes[76]. Maçonnerie de pierre de taille exécutée en granite de Laber, taillé à la pointe pour les surfaces droites.

- 1910. Marché de Yves Petton[76]. Taille à la pointe du granite de Laber pour la maçonnerie du «nouveau poste d'essai au point fixe de la Penfeld».

---

74 Arch. dép. Finistère, 8 S 11.

75 Observation parfaitement exacte, que nous avons vérifiée sur le terrain.

76 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/1.

• 1927. Les marchés portent parfois sur de faibles quantités. Le 12 avril, un marché de gré à gré est passé avec A. Corre, entrepreneur de travaux publics à Brest[77], pour la fourniture, en granite de Laber, de quinze pierres de taille de longueur 1,10 m et de 15 pierres de longueur 1,40 m. Ces matériaux sont destinés à la réfection de la feuillure d'appui du bateau-porte d'un bassin ; cette feuillure a 0,80 m de largeur. Il est stipulé que «la fourniture sera livrée sur bateau dans l'intérieur de l'arsenal» (près du bassin de radoub n° 3). Le délai de livraison est fixé à six semaines. «Les pierres proviendront des meilleures carrières de Laber. Elles seront en granit dur, sans fils ni... croûtes, bousins de carrière ou traces de rouille. Les faces formant parement seront taillées à la grosse boucharde.»

• 1929. Marché du 9 juillet[78] pour la construction d'une jetée avec cale et d'une darse à l'angle sud-ouest du terre-plein du château. «Les pierres de taille proviendront des meilleures carrières de granit de Laber... Les parements seront taillés à la grosse boucharde, les lits et joints à la grosse pointe.»

• 1930. Marché passé le 17 juillet[78] pour la fermeture de la passe ouest de la rade-abri. Les pierres de taille proviendront des meilleures carrières de Laber ; les parements vus, les lits et joints seront taillés à la grosse pointe.

2. Kersanton

Nous nous sommes longuement étendu sur le granite de l'Aber-Ildut et tout particulièrement sur le Laber, du fait de son impact essentiel dans le port militaire. Nous envisagerons plus rapidement les autres roches, malgré leurs qualités.

Le long rapport pour l'exercice 1834 de l'ingénieur responsable de l'atelier de la taille des pierres que nous avons déjà cité en envisageant les exploitations dans le massif granitique de l'Aber-Ildut[79] examine aussi le cas du kersanton. L'auteur indique que «le soulèvement» du kersanton «a mis au jour des masses que des siècles entiers ne parviendront pas à appauvrir». D'où l'heureuse conséquence : «On peut alors, sans crainte aucune, se tourner vers l'emploi de cette pierre qui, par la finesse de son grain, présente plus de sécurité dans l'art des constructions et qui en même temps exige moins de main-d'œuvre, des frais d'outils moins considérables.»

En 1834, le prix de revient du m^3 de kersanton s'établit de la façon suivante.

Droit de carrière	1,45 F
Extraction (tout compris)	14,00 F
Charroi à la grève et embarquement	1,00 F
Fret	3,75 F
Déchargement et transport à 100 mètres	1,50 F
Octroi	0,50 F
Total	**22,20 F**

À la lecture de certains documents, tel le marché de gré à gré passé avec Corre et Fouchard, entrepreneurs, traitant des modifications à apporter à la partie amont de la cale du Point-du-Jour[80], il apparaît que kersanton et Laber étaient parfois considérés comme équivalents pour les constructions : «Les pierres de taille seront de granit de Laber ou de kersanton.» Le prix du m^3 (avec mortier de ciment et sable de mer) est le même, à savoir 80 francs. De même, selon le marché passé le 11 décembre 1913 pour l'agrandissement de la forme 7-8 du Salou[80], les pierres de taille neuves proviendront des «carrières de Laber, de kersanton ou des carrières admises par les ingénieurs et donnant des granites de même

[77] Arch. Marine, Brest, 2 K 4/8.

[78] *Ibid.*, 2 K 4/9.

[79] *Ibid.*, 1 K 1 (c).

[80] *Ibid.*, 2 K 4/3.

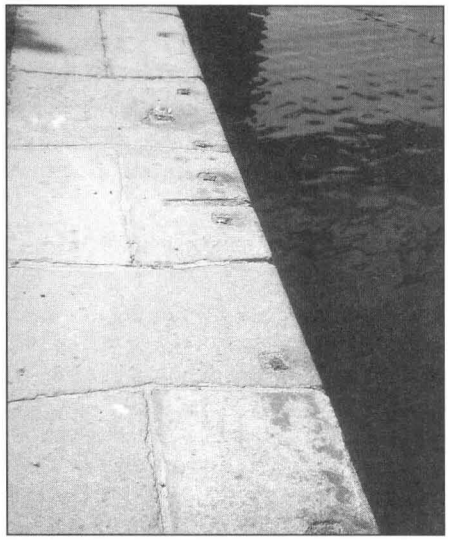

Fig. 13. – Rive gauche de la Penfeld, au droit du canon du *Richelieu*.
Tablette de quai en kersanton superbement appareillé.
Cliché L. Chauris.

Fig. 14. – Quai sur la rive gauche de la Penfeld.
Tablette en granite du Huelgoat, pavage en microgranite de l'île Longue.
Cliché L. Chauris.

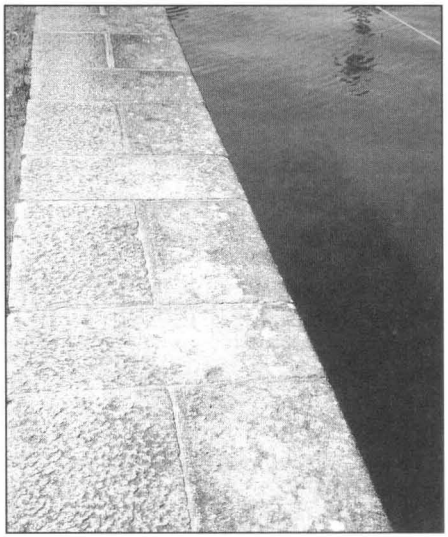

Fig. 15. – Rive gauche de la Penfeld.
Tablette de quai en granite du Huelgoat.
Cliché L. Chauris.

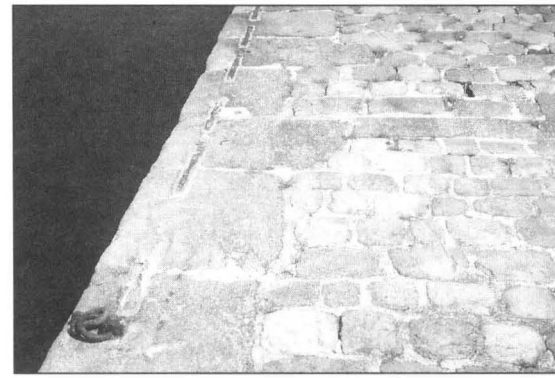

Fig. 16. – Vieille cale d'accès à la Penfeld au pied du château.
Gros pavés en microgranite de l'île Longue.
Cliché L. Chauris.

valeur». Dans d'autres cas, au contraire, chaque pierre a un emploi spécifique. Pour la construction des deux formes de radoub de Lanninon, le marché passé en 1910 avec l'entreprise Verjat, Combarelle et Cie[81] stipule que si les moellons smillés proviendront des carrières de kersanton et de Laber, «ceux de kersanton seront employés à l'intérieur des bassins, ceux de Laber dans les écluses et les ouvrages extérieurs».

Quelques documents apportent des données très précises sur les arrivages et les consommations de pierres – Laber et kersanton – par année. Ainsi, en 1835, il a été reçu sur les chantiers.

Pierre de Laber ordinaire dur	746,75 m³
Pierre de Laber ordinaire tendre	41,00 m³
Pierre de Laber de sujétion dur	109,33 m³
Pierre de Laber de sujétion tendre	0,78 m³
Pierre de kersanton ordinaire	240,31 m³
Pierre de kersanton de sujétion	57,54 m³
Total (Laber + kersanton)	1 195,71 m³

Soit environ trois fois plus de Laber que de kersanton.

Le compte rendu 1836 indique les consommations de l'année.

Laber ordinaire	499,68 m³
Laber de sujétion	37,25 m³
Kersanton ordinaire	83,31 m³
Kersanton de sujétion	76,45 m³
A quoi il faut ajouter :	111,26 m³
de kersanton, reliquat des anciennes retailles	

Soit environ deux fois plus de Laber que de kersanton.

Les quantités de pierres commandées ne sont pas toujours très élevées. Ainsi, lors de la séance du conseil d'administration de la Marine, du 27 mai 1856, il est soumis audit conseil un cahier des charges pour la fourniture de 62 m³ de pierre de taille en kersanton.

Divers exemples d'emploi du kersanton seront décrits dans la partie de ce mémoire consacrée aux ouvrages du port de guerre.

3. Microgranites de l'île Longue et de Rostellec

La marine possédait plusieurs carrières de pavés à l'île Longue : deux en 1834 ; trois en 1845, et entendait bien en garder la propriété. Une lettre de l'ingénieur des Travaux hydrauliques de Brest (21 juillet 1845[82]) nous apprend que pour conserver en l'état l'exploitation de ces carrières, un supplément de consigne avait été donné au gardien du fort de l'île Longue en vue d'«exercer une active surveillance»... «Pour tenir compte à cet agent de ses peines et soins, depuis plusieurs années, il lui [avait] été alloué un supplément de six francs par mois.»

En fait, la marine avait le moyen de se procurer des pavés au moindre prix en faisant travailler des forçats. La lettre du 30 fructidor an X (17 septembre 1802) du commissaire de la Marine préposé à l'administration et à la police du bagne, au «citoyen Tarbé, ingénieur en chef des Travaux maritimes», apporte des précisions à ce sujet[83]. Ce document rappelle qu'il y avait naguère «un atelier de forçats à l'île Longue. Il était habituellement composé de quinze couples de forçats». Toutefois, lorsque les «grands travaux nécessitaient une plus grande consommation de pavés, ce nombre [avait] été porté jusqu'à trente couples»... «Ces forçats étaient gardés tant par les gardes-chiourmes que par un détachement de canonniers de la Marine, qui ne peut être moindre de huit hommes pour quinze

81 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/1.

82 *Ibid.*, 1 K 3 (c).

83 *Ibid.*, 1 K 2 (c).

couples.» Tous les cinq jours, une gabare acheminait les vivres pour les forçats et leurs gardiens. Si le mauvais temps ne permettait pas de gagner l'île, il était possible d'avoir recours à «un petit approvisionnement de biscuits». Le travail des forçats à l'île Longue avait été interrompu en 1793, parce que «la troupe attachée à la défense de la rade » avait occupé les logements. Toutefois, une délibération du conseil de la Marine (an X) indiquait «qu'il y aurait économie à rétablir sur l'île Longue le poste de forçats... ce système... n'ayant plus aujourd'hui d'entraves»...

Selon un document de 1834[84], les pavés sont subdivisés en trois classes : les pavés d'échantillon (dont le prix sur carrière est alors d'environ 120 francs le mille) ; les pavés de blocage de première et de seconde classe (environ 40 et 25 francs le mille).

Les fournisseurs de pavés à la marine étaient tenus de respecter les délais de livraison ; les retards pouvaient être pénalisés. Dans sa séance du 7 septembre 1858, le conseil d'administration de la Marine examine le cas relatif à une commande supplémentaire de pavés, faite à M. Pochard, le 5 février 1858[85]. La commande était de 60 000 pavés. À l'échéance, M. Pochard avait bien livré les 40 000 pavés d'échantillon du marché, mais n'avait pu présenter que 16 455 pavés de blocage : il devait donc encore 3 545 pavés, ce qui allait être fait avec trois jours de retard seulement. «Ce retard est tellement insignifiant que le commissaire général n'hésite pas à proposer d'exonérer M. Pochard de la retenue... qu'il a encourue.» Dans sa séance du 4 septembre 1860, le conseil d'administration de la Marine se penche une nouvelle fois sur le cas de M. Pochard, «adjudicataire d'une fourniture de pavés de porphyre», devant livrer 12 000 pavés suivant son marché du 18 mai 1860. Un retard s'était produit pour une partie de la livraison... mais le conseil «prenant en considération les efforts [de ce fournisseur] pour remplir ses obligations» émettait l'avis qu'il y avait lieu de l'«exonérer de toute pénalité».

Les exemples d'emploi de pavés de l'île Longue dans le port de guerre de Brest sont extrêmement nombreux. Nous en citerons un certain nombre dans notre partie descriptive. Déjà, une lettre du 30 fructidor an X (17 septembre 1802), relative au travail de forçats à l'île Longue, indique que «c'est avec le bras des forçats que l'on s'est procuré des pavés avec lesquels s'est fait le pavage du port de Brest». En 1809, Bigot de Morogues[86] précise que l'on travaille la pierre de l'île Longue «dans l'atelier établi par M. de Caffarelli». Parfois, les pavés de l'île Longue sont même utilisés à la place d'autres matériaux, témoin la lettre de l'intendant de la Marine en date du 5 septembre 1820[87]. Il avait d'abord été décidé d'effectuer le pavage des chambres de la caserne de la marine avec des «ardoisines» de Châteaulin. Mais par suite des difficultés d'approvisionnement de ce matériau, il avait été convenu de lui substituer un pavage en pierre de l'île Longue – curieusement dénommée «granitelle».

Voici quelques exemples de marchés passés avec les entrepreneurs dans la première partie du XX[e] siècle (avant la dernière guerre) pour la fourniture de pierres de l'île Longue.

• 1910. Marché de gré à gré avec Verjat, Combarelle et C[ie] pour la construction des deux formes de radoub sur les terre-pleins de Lanninon[88]. « La largeur de tête [des pavés de l'île Longue] variera de 0,08 à 0,12 m. La longueur sera comprise entre une fois et demie et deux fois la largeur. La longueur de queue devra être en moyenne de 0,16 m. On ne descendra pas au-dessous de 0,14 m.

---

84 *Ibid.*, 1 K 1 (c).

85 *Ibid.*, 3 A 60. Dans ce document, il n'est pas spécifié s'il s'agit de l'île Longue, mais le cas est hautement probable.

86 BIGOT DE MOROGUES, «Suite des observations minéralogiques sur les principales substances des départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord», *Journal des Mines*, 1809, p. 355-384.

87 Arch. Marine, Brest, 1 K 3 (c).

88 *Ibid.*, 2 K 4/1.

• 1913. Pour l'agrandissement de la forme 7-8 du Salou[89], les pavés proviendront des «carrières de l'île Longue ou des carrières admises par les ingénieurs et donnant des produits de qualité équivalente».

• 1913. Marché relatif à l'installation d'une voie ferrée de 1 mètre sur la rive droite de la Penfeld, entre l'armurerie et le magasin aux blés[89]. Les pavés neufs, en provenance des carrières de l'île Longue, «seront taillés bien régulièrement, de manière à ne présenter que des arêtes d'équerre les unes sur les autres et des surfaces bien planes, notamment à la tête. Le démaigrissement sera de 1/5 au plus... La longueur de queue devra être en moyenne de 0,16 m.»

• 1919. Le microgranite de l'île Longue pouvait aussi, parfois, être utilisé en «pierres cassées». Ainsi, pour la construction des formes de radoub de Lanninon (note additionnelle du 30 avril 1919[90]), les pierres cassées passant à l'anneau de 0,06 m, proviendront des dragages de l'île Longue[91].

• 1928. Le marché passé le 13 septembre pour les travaux nécessités par le prolongement des voies ferrées de l'arsenal[92] précise que les pavés proviendront des meilleures carrières de l'île Longue. «Ils seront durs, à grain fin, serré et homogène, ils ne contiendront ni fils, ni parties tendres et devront rendre un son clair sous le marteau.»

• 1930. Pour les travaux de fermeture de la passe ouest de la rade-abri (marché du 17 juillet[93]), les pavés proviendront «des meilleures carrières de l'île Longue» et seront tous de «petit échantillon».

• 1934. Le marché passé le 21 décembre pour la construction, dans la partie ouest de la rade-abri, de 1 240 mètres de quai à grande profondeur[94], précise que les pavés, en provenance des carrières de l'île Longue et de couleur mélangée (jaune, gris, bleu) seront de «type marine, petit échantillon dit 8 x 12 cm», posés sous forme de sable sur une surface de 7 386,50 m².

• 1935. Marché du 19 juillet avec A. Marc[95] pour réfection de pavage à l'intérieur de l'arsenal. Les pavés en provenance de l'île Longue auront une largeur comprise entre 11 et 14 cm ; la longueur sera au moins égale à une fois et demie la largeur, mais ne dépasse pas le double.

4. Ardoises de Châteaulin

Quelques données d'archives sont disponibles sur les schistes ardoisiers recouvrant des bâtiments de l'arsenal. Selon l'exercice de 1834[96], «toutes les ardoises proviennent de la rivière de l'Aulne» et sont embarquées à Port-Launay. L'auteur du rapport de l'«atelier couverture» rattache, à tort, lesdites ardoises à celles du bassin angevin ; en fait, on sait, depuis les travaux de Ch. Barrois[97] que les ardoises du bassin de Châteaulin (baigné par l'Aulne) appartiennent au Carbonifère, tandis que celles d'Angers sont d'âge ordovicien. Toujours selon le rapporteur, les ardoisières des environs de Châteaulin sont exploitées à ciel ouvert, d'où «une immense quantité de déblais» dont l'enlèvement augmente «beaucoup le prix d'extraction» ; aussi l'ingénieur des mines pense qu'«il serait possible et préférable d'exploiter en galerie».

Dans l'état actuel (1834), une carrière à ciel ouvert emploie les hommes à la journée, «ordinairement au nombre de quinze», à savoir trois pour l'extraction, deux pour briser la pierre, deux pour pomper les eaux et huit pour transporter les déblais. Ces ouvriers sont tous

89 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/3.

90 *Ibid.*, 2 K 4/6.

91 À l'évidence, il s'agit, en l'occurrence, des débris de taille des pavés.

92 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/8.

93 *Ibid.*, 2 K 4/9.

94 *Ibid.*, 2 K 4/12.

95 *Ibid.*, 2 K 4/13.

96 *Ibid.*, 1 K 1 (c).

97 Célèbre géologue lillois (1851-1939), auteur de la plupart des cartes géologiques de la Bretagne au 1/80 000.

payés 1,25 franc par jour, exceptées les personnes «employées à briser» qui gagnent 1,50 franc. «La pierre est détachée à l'aide de coins et les morceaux fendus sont sortis de la carrière à l'échelle et sur le dos des huit manœuvres.» Les mêmes manœuvres sortent aussi les déblais, en les mettant dans des paniers en forme d'auge.

Le rapport fournit également des données précises sur le façonnement des ardoises. Les quinze hommes précités «alimentent quatorze ouvriers à la tâche qui viennent à la carrière chercher le tas de pierres que le sort leur a donné en partage». Dans la mesure du possible, ces tas sont également mélangés. Les pierres, transportées sous des hangars, sont alors débitées. «À cet effet, ... prenant un morceau entre ses jambes, l'ouvrier sépare les feuillets» en introduisant entre eux un ciseau d'environ 0,40 m de long, «sur la tête duquel il frappe avec un maillet en donnant à sa main un léger mouvement à droite et à gauche». Après avoir ainsi préparé du travail pour une journée, l'ouvrier s'occupe à tailler les morceaux qu'il vient «de mettre à l'épaisseur». Dans ce but, il prend un de ces morceaux, «l'examine pour juger ce qu'il peut en tirer, le place sur un petit banc de bois... sur lequel est un coin taillé en biseau, puis promène les bords [du morceau] le long de ce biseau en y perçant des trous de distance en distance avec les pointes d'un ciseau triangulaire». La partie du schiste qui ne peut servir étant détachée, l'ouvrier coupe les bords avec le tranchant du même ciseau et suivant la dimension de son ardoise, la range dans l'une des cinq catégories suivantes.

Nom	Longueur (en mètre)	Largeur (en mètre)	Prix du mille
Royales	0,425	0,275	15 F
Ronannes (?)	0,375	0,225	12
Cartelettes	0,325	0,175	6
Pièces fines	0,275	0,140	4
Marchandes	-	-	2 à 2,25

L'ouvrier, travaillant à la tâche du matin jusqu'au soir et même à la chandelle, peut ainsi gagner 1,50 à 2 francs par jour.

Un ouvrier débite en moyenne en 25 jours de travail : 542 royales, 1084 ronannes (?) ; 1626 cartelettes ; 2169 pièces fines et 2711 marchandes, soit pour 14 ouvriers 113 848 ardoises pour la somme de 350 francs, à laquelle s'ajoutent 481,25 francs pour l'emploi des 15 hommes occupés à la carrière (soit 831,25 francs), ce qui établit le prix du millier d'ardoises à 7,30 francs. En ajoutant les différents faux frais, le prix moyen, du millier d'ardoises s'établit, aux dires de l'ingénieur des mines, à 10 francs. Pour Brest, il faut ajouter encore les frais d'embarquement et de fret.

Arrivées sur les quais du port militaire, les ardoises sont classées, comptées et transportées en magasin ; ces opérations sont effectuées généralement par des forçats ; il est estimé qu'un homme peut trier environ 2 000 ardoises dans une journée de 10 heures. Le rapporteur indique que pour l'exercice 1834, il a été exécuté 1 440,40 m² d'ouvrages qui ont exigé les dépenses suivantes : matières (3 714,88 francs) ; main-d'œuvre (460,40 francs) ; faux frais (769,42 francs). Il est noté par ailleurs que 16 911 ardoises provenant de démolitions ont été remises en état de resservir[98].

5. Sables

Les sables[99] jouent un rôle essentiel dans la confection des mortiers.

[98] Le rapporteur signale «un fait curieux» : «Le mouvement des marteaux de la grande forge de La Villeneuve ébranle tout l'édifice», d'où la présence presque continuelle d'un couvreur. Après chiquetage, la couverture ne demande plus à présent qu'un entretien ordinaire.

[99] Le sable est une roche meuble, d'origine détritique. Les sables de mer sont, soit terrigènes, formés de minéraux, principalement quartz, pouvant être associé au feldspath, au mica... ; soit organogènes, constitués essentiellement de débris coquilliers. Le sable dit de mine est, le plus souvent, une arène granitique. Les alluvions fluviatiles et les accumulations dunaires sont aussi d'importantes sources de sable.

Dans un rapport en date du 30 juin 1812[100], l'ingénieur Trouille expose très clairement la question des sables utilisés par les travaux dans le port militaire. «Deux sortes de sable – écrit-il – ont été jusqu'à présent employés à Brest pour la composition des mortiers : le sable de mine et le sable de mer. Les carrières du premier sont tellement épuisées que l'on éprouve à présent beaucoup de peine à s'en procurer et le temps ne tardera pas à arriver où l'on sera contraint à ne plus employer que du sable de mer.» Mais l'ingénieur fait part aussitôt des inconvénients de ce dernier sable : les maçonneries qui l'utilisent sèchent difficilement «si on n'a pas eu la précaution de le laver à l'eau douce et de le faire sécher ensuite».

Selon l'ingénieur, le sable de mer le plus estimé pour les constructions a «toujours été tiré dans la partie au fond du port qui se trouve... entre l'Arrière-Garde et la tête de l'île Factice (*supra*), où le banc de sable est considérable tant par son étendue que par sa profondeur. Trouille précise que le curage entrepris près de la chaîne de l'Arrière-Garde en vue de l'approfondissement de toute cette partie de l'arrière-port a produit presque toujours du sable de même nature. Aussi, lors des futurs travaux de curage, «au lieu d'aller en verser les produits en rade, on les déposera sur le quai de Kerliversan (*sic*) lorsqu'ils seront reconnus pour sable de bonne qualité». L'étendue du quai permettra d'y déposer des approvisionnements pour trois ou quatre ans d'avance ; des sources abondantes faciliteront le lavage des sables avant sa mise en tas. En conclusion, Trouille estime que les approvisionnements en sable seront assurés «pour toutes les constructions à faire dans l'intérieur du port de Brest».

Toutefois, cette dernière assertion est nettement exagérée. En effet, lors de la séance du conseil d'administration de la Marine tenue le 2 mars 1858[101], il est question d'une adjudication pour la fourniture de sable de Laber[102]. Dans ce cas précis, cependant, il est noté qu'«en raison de l'élévation du prix [de ce sable], il n'y aura pas lieu de passer un nouveau marché». Pour pallier cette fourniture, le directeur des Travaux hydrauliques déclare que «son service pourra employer du sable de mine provenant de «schistes naturels» [plus exactement il s'agit de gneiss] excavés dans les montagnes du port».

En fait, les sites d'approvisionnement en sable de construction ont été fort variés. En voici quelques autres exemples.

• Le marché passé en 1910[103] pour la construction des deux formes de radoub de Lanninon stipule que le sable utilisé pour la confection des mortiers «sera de nature siliceuse ou granitique et proviendra des grèves de Bretagne [ce qui, au demeurant, manque totalement de précision !]. Il sera rude au toucher, criant à la main et ne la tachera pas lorsqu'il aura été mouillé». La même imprécision se retrouve dans le marché passé en 1913[104] pour l'agrandissement de la forme 7-8 du Salou.

• Selon le marché du 29 avril 1918, le sable nécessaire à l'installation d'un nouveau poste de T.S.F. au Lann [en l'occurrence, il s'agit de 90 m³ à 25 francs le m³, soit 2 250 francs] sera acheminé par voie ferrée à partir de Goulven jusqu'à Gouesnou[105].

• Dans le marché passé le 21 décembre 1934[106], il est précisé que le sable employé à la confection des bétons et des mortiers pour les

100 Arch. Marine, Brest, 1 K 4.

101 *Ibid.*, 3 A 60.

102 À ce sujet, consulter L. CHAURIS, «L'extraction du sable à l'embouchure de l'Aber-Ildut», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 7 novembre 1998.

103 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/1.

104 *Ibid.*, 2 K 4/3.

105 *Ibid.*, 2 K 6. Le site du Lann ne semble pas être localisé dans le port militaire ; nous évoquons néanmoins cet exemple pour souligner la diversité des points d'approvisionnement en sables nécessaires à la marine (ici, la baie de Goulven, selon toute probabilité).

106 *Ibid.*, 2 K 4/12.

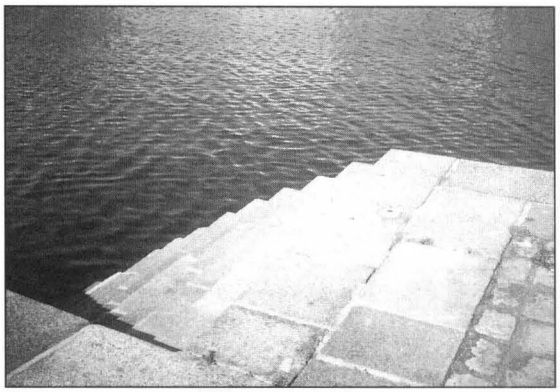

Fig. 17. – Accès à la Penfeld près du bassin Tourville.
Tablette du quai et marches de l'escalier en granite de Laber. Pavage en microgranite de l'île Longue.
Cliché L. Chauris.

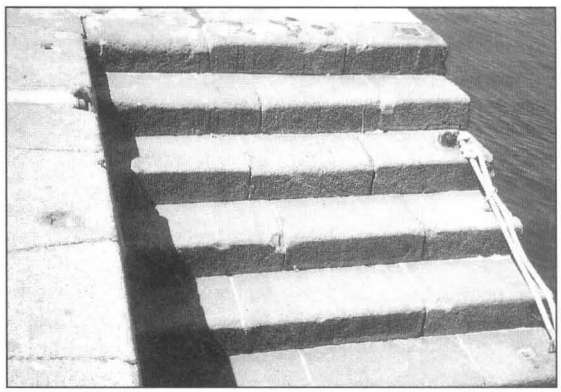

Fig. 18. – Escaliers d'accès à la Penfeld près de son embouchure, rive gauche.
Marches en kersanton. Tablette du quai en granite rose de l'Aber-Ildut.
Cliché L. Chauris.

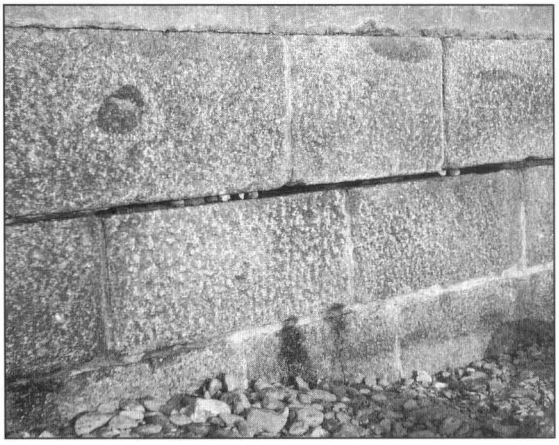

Fig. 19. – Jetée limitant à l'ouest la rade-abri près de son enracinement à la côte, aux Quatre-Pompes.
Énormes éléments en granite de l'Aber-Ildut avec enclaves gris-noir.
Cliché L. Chauris.

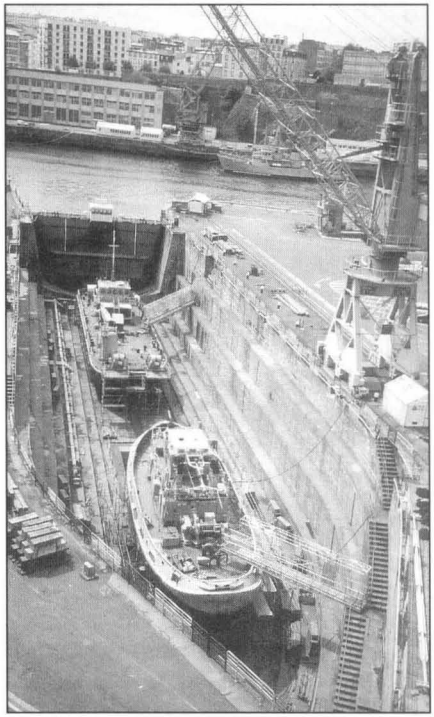

Fig. 20. – Le bassin Tourville (ancienne «forme de Brest»).
Cliché L. Chauris.

maçonneries nécessitées par la construction dans la partie occidentale de la rade-abri de 1 240 mètres de quai à grande profondeur, proviendra du concassage des pierres de bonne qualité extraites des carrières de la Pointe, mais il est ajouté qu'«on pourra mélanger du sable de plage marine au sable de concassage».

• Les sables extraits aux abords de Porspaul en Lampaul-Plouarzel méritent une mention spéciale, les ouvrages exécutés par la Marine nationale à Brest aux approches de la guerre de 1914 ayant été ici de grands demandeurs. Un rapport des Ponts et Chaussées (30 septembre 1913) est démonstratif à ce sujet : «Les bateaux qui fréquentaient la rivière et les abords de l'Aber-Ildut sont établis maintenant au port de Porspaul où les dunes leur fournissent le sable nécessaire à leur commerce.» Et le rapport de préciser qu'«actuellement 28 bateaux de 40 à 50 tonnes y sont installés et doivent y charger les 50 000 m³ de sable nécessaires aux travaux... en cours à Brest pour la Marine nationale[107]».

Toutefois, à l'inverse du sable de l'Aber-Ildut extrait dans les bancs situés à l'embouchure de la ria et chargé directement dans les navires, le sable expédié à partir de Porspaul devait être d'abord arraché aux dunes littorales. L'entreprise Verjat, Combarelle et Cie, chargée de la construction des deux formes de radoub de Lanninon, avait obtenu, le 30 juillet 1913, l'autorisation de prélever du sable dans ces dunes[108]. Mais, d'une part, faute d'eau, les navires ne pouvaient s'approcher des dunes ; d'autre part, en l'absence de quai, ces mêmes navires étaient dans l'impossibilité d'embarquer directement le sable à partir de charrettes. Dans ces conditions, l'entreprise Verjat, Combarelle et Cie avait demandé, le 10 mars 1914, l'«autorisation de faire des dépôts de sable sur la partie sud-ouest de la grève de Porspaul, afin de reprendre ce sable à marée basse pour le charger en bateaux». La surface demandée pour ces dépôts était de 11 500 m² – ce qui souligne l'importance des extractions. «Considérant que [ces] dépôts de sable sont destinés à des travaux d'utilité publique entrepris par la Marine militaire», l'autorisation sollicitée était accordée, moyennant une redevance annuelle de 230 francs, soit 0,02 francs par m².

Une lettre, en date du 30 avril 1914, apporte des précisions sur la qualité des sables. Selon ce document, le sable en provenance des dunes situées au sud du Vieux-Moulin (c'est-à-dire dans la commune de Plouarzel) est bien supérieur en qualité à celui extrait dans les dunes au nord de ce point (à savoir dans la commune de Lampaul-Plouarzel). Dans le premier cas, la commune perçoit pour chaque mètre cube extrait une redevance de 0,25 franc, tandis que dans le second cas, cette taxe n'est que de 0,10 franc. «Malgré cette différence de prix très appréciable, les intéressés préfèrent extraire le sable de Plouarzel dont le grain est plus fort et la valeur marchande supérieure.»

6. Graviers de l'île Beniguet

Avec l'emprise de plus en plus pressante du béton, changent peu à peu la nature et la provenance des matériaux de construction. Se fait sentir alors le besoin de «granulats» – soit des pierres cassées, soit des graviers naturels. Il est évident que le concassage des pierres augmente sérieusement les prix de revient, d'où l'intérêt d'utiliser des graviers naturels. Et c'est ainsi que l'estran de l'île Beniguet, au large du Conquet, va fournir un matériau de choix, acheminé directement par bateau jusqu'au port de guerre. Bien que nos investigations archivistiques ne soient pas achevées, il semble d'ores et déjà que l'appel aux graviers de cette île ait débuté un peu avant la Grande Guerre pour se poursuivre jusqu'aux approches de la dernière guerre.

---

[107] Arch. dép. Finistère, 4 S 1372. Voir aussi L. Chauris, «Quand Porspaul en Lampaul-Plouarzel était un port sablier», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 14 novembre 1998.

[108] *Ibid.*, 4 S 81.

Le gravier de Beniguet était si estimé que, dans les marchés, il était souvent spécifié que si le matériau demandé ne pouvait être extrait de cette île, appel devait être fait à un lieu (d'ailleurs jamais précisé) où la qualité serait équivalente. Selon les marchés, la granulométrie exigée est légèrement variable ; elle se situe généralement entre 5 mm et 20 mm (quelquefois 25, voire 30 mm) ; parfois, il est précisé qu'il s'agira d'éléments siliceux [c'est-à-dire de quartz], de forme arrondie. Quelques exemples soulignent la diversité d'utilisation de ces graviers pour la confection de béton.

• 1913. Agrandissement de la forme 7-8 du Salou (marché du 11 décembre[109]).

• 1917. Établissement d'une nouvelle cale de construction au Point-du-Jour (marché passé avec l'entreprise Verjat, Combarelle et Cie, le 3 décembre).

• 1921. Achèvement de l'extrémité amont de la forme n° 4 du Salou (marché conclu avec l'entreprise Corre et Fouchard, le 11 août).

• 1922. Construction de cuves à vin en béton armé (marché du 20 juillet).

• 1923. Bétonnage et cimentage du sol au magasin aux huiles du Parc-au-Duc (marché du 13 septembre[110]).

• 1928. Travaux de prolongement des voies ferrées de l'arsenal (marché du 13 septembre[111]). Le prix du mètre cube est fixé à 58 francs.

• 1929. Construction d'une jetée avec cale à l'angle sud-ouest du terre-plein du château (marché du 9 juillet[111]).

• 1929. Construction d'une galerie de canalisation reliant les parcs à combustibles liquides de la Maison-Blanche et de Lanninon (marché passé avec l'entreprise Marc, le 12 octobre[111]).

• 1930. Réfection du radier de la cale de construction des sous-marins au Point-du-Jour (marché du 7 octobre[111]).

• 1936. Prolongement du roulement de grue le long du quai aux combustibles à Lanninon (marché du 14 octobre avec l'entreprise Corre et Fouchard[112]).

• 1936. Construction d'un mur de revêtement contre la falaise située derrière les bâtiments de l'artillerie navale (marché du 13 novembre[112]). Gravier nécessaire à la confection de pierres artificielles.

• 1936. Construction de quatre cuves en béton armé (marché du 24 novembre[112]).

• 1938. Marchés passés le 11 mars et le 12 juin[113-114-115].

---

109 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/3.

110 *Ibid.*, 2 K 4/7.

111 *Ibid.*, 2 K 4/9.

112 *Ibid.*, 2 K 4/15.

113 *Ibid.*, 2 K 4/19.

114 Le gravier de Beniguet a été également recherché pour la construction de la base de Lanvéoc-Poulmic, de 1934 à la dernière guerre.

115 La confection des mortiers – surtout pour les travaux à la mer – a longtemps soulevé des problèmes difficiles. Parmi les matières employées à leur préparation, la pouzzolane – roche volcanique – était très estimée. Ce produit était acheté en Italie, ainsi que l'atteste une lettre, en date du 15 avril 1825 – écrite à Civita Vecchia et adressée à l'intendant de la Marine à Brest [Arch. Marine, Brest, 1 K 9 (b)] – relative à un chargement de pouzzolane sur un brick à destination du port de guerre... Aussi, cherchait-on à trouver des produits de remplacement ou, tout au moins, à obtenir la précieuse pouzzolane à moindre frais. La lettre adressée à l'intendant de la Marine à Brest, le 19 février 1821, par le lieutenant général gouverneur et administrateur pour le roi à la Martinique, témoigne éloquemment des efforts entrepris en ce sens. En l'occurrence, il s'agit de l'envoi à Brest de six barils à farine remplis de pouzzolane «dont il est possible de se procurer en assez grande quantité dans la colonie», en vue de faire un essai pour reconnaître si cette pouzzolane, utilisée avec succès à la Martinique, conviendrait pour les travaux dans le port de Brest. Le lieutenant général ajoute que, si cet essai s'avère satisfaisant, il forme le projet «d'en faire charger à bord des bâtiments du Roi qui nous apportent des approvisionnements, en place du lest en pierre». Il note que «le lest en pierre revient ici à un prix fort élevé à cause de la main-d'œuvre pour le ramasser sur les côtes et des frais de transport». Selon un document daté du 24 juillet de la même année (1821), il est demandé de faire des analyses de la pouzzolane venue de la Martinique en vue de la comparer avec celle importée de Civita Vecchia et voir s'il y aurait «de l'économie à tirer de la Martinique une certaine quantité de cette matière».

7. Autres roches

Archives dépouillées et ouvrages consultés citent encore d'autres roches employées dans le port militaire et ses abords. Faute de place, nous nous bornerons ici à quelques annotations succinctes, complétant les données présentées au début de ce mémoire.

• **Granite du Huelgoat.** (a) Le marché du 21 décembre 1934[116], relatif à la construction dans la partie ouest de la rade-abri, de 1 240 mètres de quai à grande profondeur – en particulier le quai des Flottilles sur 747 mètres, spécifie que la tablette du couronnement du quai (0,36 m d'épaisseur et 0,80 m de largeur) sera en granite ; la fourniture totale porte sur 563 m^3. Le document cité n'indique pas la provenance de ce granite, mais les observations personnelles effectuées sur le quai des Flottilles montrent, sans aucune ambiguïté, qu'il s'agit du granite porphyroïde à cordiérite du Huelgoat. (b) Lors du marché passé le 30 décembre 1937[117], en vue des travaux pour l'amarrage de bâtiments au poste d'armement et de réparation de Lanninon, il est précisé que «les pierres de taille proviendront des carrières du Huelgoat ou des carrières donnant des produits de qualité au moins équivalente». (c) Pour la construction du bassin n° 3 à Lanninon, les pierres devaient être fournies par l'entreprise de M^{me} veuve Loirat au Huelgoat[118]. En fait, lesdites pierres furent utilisées par les Allemands en vue de renforcer la protection de la base sous-marine brestoise.

• **Grès divers.** (a) Les grès d'**Erquy** (dans les Côtes-d'Armor actuelles) ont longtemps fourni des **pavés** estimés[119], expédiés par mer au loin. Le marché conclu en 1910 avec l'entreprise Verjat, Combarelle et C^{ie}[120] pour la construction de deux formes de radoub à Lanninon, précise que le pavé d'Erquy aura une largeur de tête variant de 0,08 à 0,12 mètres, une longueur allant de 0,15 à 0,30 m, et une queue de 0,12 à 0,14 m. Il est par ailleurs stipulé que lesdits pavés ne pourront être employés que «dans des zones parfaitement distinctes des pavés de l'île Longue». (b) Les **grès réfractaires** extraits à La Lande du Course près des Salles de Rohan ont retenu l'attention de l'ingénieur des Travaux hydrauliques du port de guerre, ainsi que l'atteste la lettre adressée au directeur dudit service le 20 septembre 1848[121], en vue de leur utilisation par les forges de La Villeneuve. L'ingénieur estime qu'il faut tenter l'emploi de ces grès qui, normalement, serait une source d'économie pour les forges. Nous n'avons pu savoir si l'expérience a été effectivement réalisée... (c) Les **grès des Vosges** pouvaient être recherchés pour pierres à meules, selon un document daté du 28 février 1882[122].

• **Calcaire de Caen.** Cette célèbre pierre a été demandée par Choquet de Lindu pour le tympan du fronton du pavillon médian des bâtiments du bagne[123].

• **Schistes indésirables.** Un matériau local ne semble pas avoir été apprécié pour les travaux dans le port militaire, à savoir les schistes qui flanquent, localement, au sud, les gneiss de Brest («schistes de l'Élorn»). Un rapport en date du 30 juin 1812[124], relatif à la construction du môle de l'aiguade des Quatre-Fontaines pour le service des vaisseaux en rade, est fort éclairant à ce sujet : «Les pierres... tirées dans le flanc de la montagne

---

116 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/12.

117 *Ibid.*, 2 K 4/19.

118 Épouse de Pierre Loirat dont les carrières avaient fourni l'essentiel des pierres de taille de l'École navale. Voir à ce sujet, B. COCHOIS, «Le Versailles de la mer», éd. de la Plomée, 2000, 248 p.

119 L. CHAURIS, «Sur les extractions littorales de schistes et de grès dans les Côtes-d'Armor», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVII, 1998, p. 77-104.

120 Arch. Marine, Brest, 2 K 4/1.

121 *Ibid.*, 1 K 6/23. Pour plus de détails, voir L. CHAURIS, «Sur les grès réfractaires exploités par les forges des Salles de Rohan» (sous presse).

122 Arch. Marine, Brest, 3 A 78.

123 F. JOANNIC-SETA, *Le bagne de Brest..., op. cit.*

124 Arch. Marine, Brest, 1 K 4.

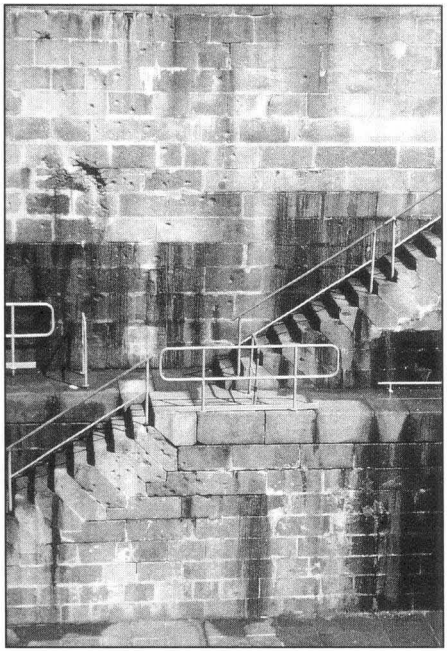

Fig. 21. – Bassin Tourville. Escaliers d'accès au fond de la forme.
Marches superbement façonnées. Nombreuses traces d'impact liées au siège.
Cliché L. Chauris.

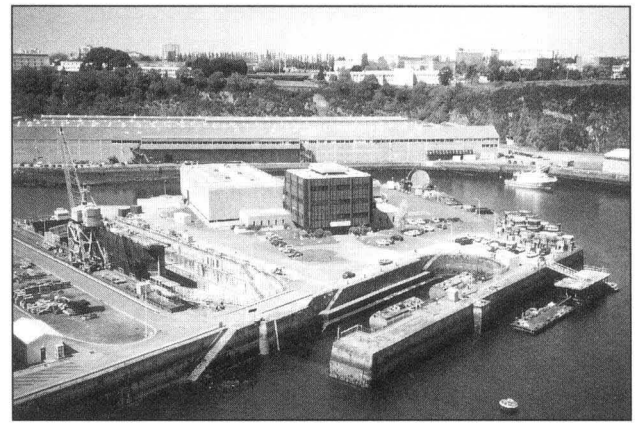

Fig. 22. – Deux des bassins du Salou, vus du pont de l'Harteloire.
Cliché L. Chauris.

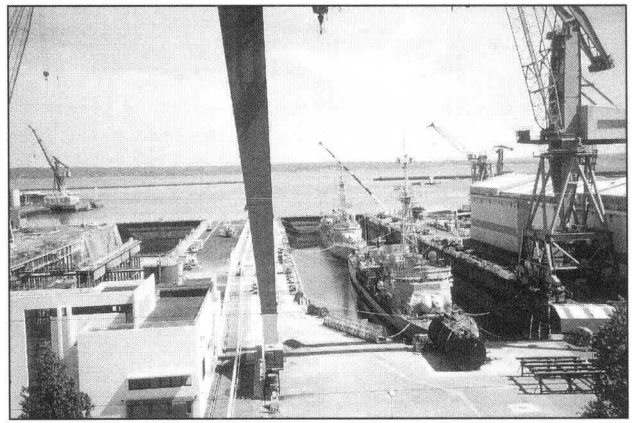

Fig. 23. – Les deux grandes formes de radoub de Lanninon.
Cliché L. Chauris.

voisine... sont malheureusement de nature peu propre à faire liaison... Toute cette partie de la côte est composée d'un schiste friable, divisé par couches ou feuillets, inclinés parallèlement... produisant un moellon plat dont les surfaces sont extrêmement lisses.» Le rapporteur espère «qu'en pénétrant plus avant dans le cœur de la montagne, on trouvera des couches de pierres moins divisées et qu'alors on pourra extraire des blocs assez forts pour entreprendre les fondations de la tête du môle», encore non exécutées faute de matériaux adéquats. Il souligne aussi que les «difficultés imprévues dues à la nature du matériau ont occasionné un surcroît de main-d'œuvre». Dans le marché passé le 13 septembre 1928 pour les travaux nécessités par le prolongement des voies ferrées dans l'arsenal[125], il est stipulé que «les produits schisteux seront rigoureusement rejetés». De même, lors du marché du 17 juillet 1930, pour la fermeture de la passe ouest de la rade-abri, il est précisé qu'«on n'admettra dans aucun cas les schistes pour les enrochements[126]». Et encore, dans le marché du 16 octobre 1937[127] en vue de la réfection du quai de l'Habillement, il est bien spécifié que les moellons seront «de granite ou de gneiss ou d'autre roche dure à l'exception du schiste[128]».

(à suivre)

---

[125] Arch. Marine, Brest, 2 K 4/8.

[126] *Ibid.*, 2 K 4/9.

[127] *Ibid.*, 2 K 4/17.

[128] Le rejet des schistes semble assez général également pour les travaux militaires exécutés hors de l'arsenal. Ainsi, lors de la réparation du perré situé devant le terre-plein de la pyrotechnie de Saint-Nicolas (marché du 14 mai 1925, Arch. Marine, Brest, 2 K 4/7), il est spécifié que les moellons «proviendront exclusivement de bancs de gneiss ou de granit. On n'admettra dans aucun cas, les schistes qui se trouvent dans les environs immédiats de Saint-Nicolas». De même, lors de la réfection du brise-lames protégeant la culée est du pont de l'îlot des Capucins à Roscanvel (marché du 30 novembre 1937, *ibid.*, 2 K 4/17), il est précisé que les moellons «proviendront uniquement des carrières de gneiss ou de granit agréées par l'ingénieur. On n'admettra en aucun cas les schistes qui se trouvent dans les environs de l'ouvrage».

Résumé

Dépouillements archivistiques et observations effectuées sur place permettent de brosser, pour la première fois, une vue d'ensemble sur les multiples facettes offertes par la pierre dans le port militaire de Brest. Les gigantesques excavations entreprises initialement en vue d'étendre un site trop exigu, offrent, en même temps, des ressources inépuisables en un matériau proximal, le plus souvent médiocre, mais susceptible d'alimenter d'immenses remblais. De multiples points d'extraction plus ou moins distaux livrent des pierres de haute qualité architecturale, acheminées longtemps par voie d'eau.

(à suivre)

Abstract

Archive work and in situ observations give us, for the first time, an overview of the variety of uses of stones in the military port of Brest. Huge excavations, at first opened to enlarge a much too restricted site, offered inexhaustible resources in quite mediocre materials, but which could be used for enormous enbankment works. High quality architectural stone was, on the other hand, quarried in more or less distant sites and was transported by sea.

Diverradur

Diwar diellou 'zo ha gand ar pez a heller gweled war ar plas ez eus moian bremañ, ar wech kenta eo, da gaoud eur welskeudenn euz oll doareou ha stummou ar vein a ya d'ober porz-brezel Brest. An toullou braz-spontuz bet kleuzet da genta evid kreski al leh a ro atred forz pegement, hep na vefe da vond pelloh, da zevel savadennou-douar ken braz ha ma kerer. E meur a leh, tro-dro, pell be belloh, e vez kavet mein euz ar gwella evid sevel ar pez a zo ezomm. E-pad hir amzer ez int bet douget dre vor.

HISTOIRE, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363)

par Patrick Kernévez et Frédéric Morvan

Le lignage des vicomtes de Léon est attesté dès le premier quart du XI[e] siècle[1]. Il fut l'un des plus importants de Basse-Bretagne au Moyen Âge. À leur apogée, au milieu du XII[e] siècle, ces vicomtes détenaient la totalité du Léon et des domaines en Cornouaille et en Trégor. A. de La Borderie fit d'eux les champions de l'indépendance bretonne, face à la mainmise Plantegenêt sur la Bretagne, dans la seconde moitié du XII[e] siècle. H. Guillotel[2] a montré depuis que cette puissante maison tentait avant tout d'échapper à la tutelle ducale. Après plusieurs révoltes, Guyomarch IV de Léon fut obligé de se soumettre, avant de décéder en 1179. Ses deux fils, Guyomarch et Hervé, ne parvinrent à récupérer leur héritage qu'au prix de la confiscation de Morlaix par Geoffroy Plantegenêt, duc de Bretagne, et de la scission des domaines patrimoniaux. L'aîné, Guyomarch, reçut les riches terres du littoral avec Lesneven, Brest, Saint-Renan et Le Conquet. Il continua la tige des vicomtes de Léon qui devait s'éteindre à la fin du XIII[e] siècle, après avoir été dépossédée par le duc Jean I[er] le Roux. Hervé de Léon, frère cadet et juveigneur de Guyomarch, reçut Landerneau, Landivisiau, Coat-Méal et des terres en Cornouaille, notamment les seigneuries de Daoulas, Crozon, Porzay et Quémenet. Grâce à une habile politique matrimoniale, ses successeurs y ajoutèrent hors de Bretagne, au XIII[e] siècle, les seigneuries de Châteauneuf-en-Thymerais, dans le Perche (Eure-et-Loir), Noyon-sur-Andelle (aujourd'hui Charleval dans l'Eure), en Normandie, et Frémerville, en Picardie. C'est l'histoire de cette branche cadette de la maison vicomtale de Léon, dite des seigneurs de Léon, entre 1180 et son extinction en 1363, que nous allons évoquer dans les pages qui suivent.

L'histoire du lignage des vicomtes de Léon a été partiellement racontée par G.-A. Lobineau et H. Morice à partir des rares actes conservés pour les XI[e] et XII[e] siècles et des chroniques de ce temps. Elle a été complétée à la fin du XIX[e] siècle par A. de La Borderie qui s'est notamment intéressé à l'extinction de la branche aînée des vicomtes de Léon, ruinée par les ducs de Bretagne au XIII[e] siècle[3] et, plus récemment,

---

[1] La filiation est cependant probable avec Guiomarch contre lequel l'empereur Louis le Pieux organisa une expédition, en 824, dans le nord de la Bretagne. Ce *nomen* est porté par plusieurs vicomtes de Léon aux XI[e] et XII[e] siècles.

[2] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon aux XI[e] et XII[e] siècles», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 29-51.

[3] A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914, 6 vol. – A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles)*, Rennes, 1888, p. 211-247.

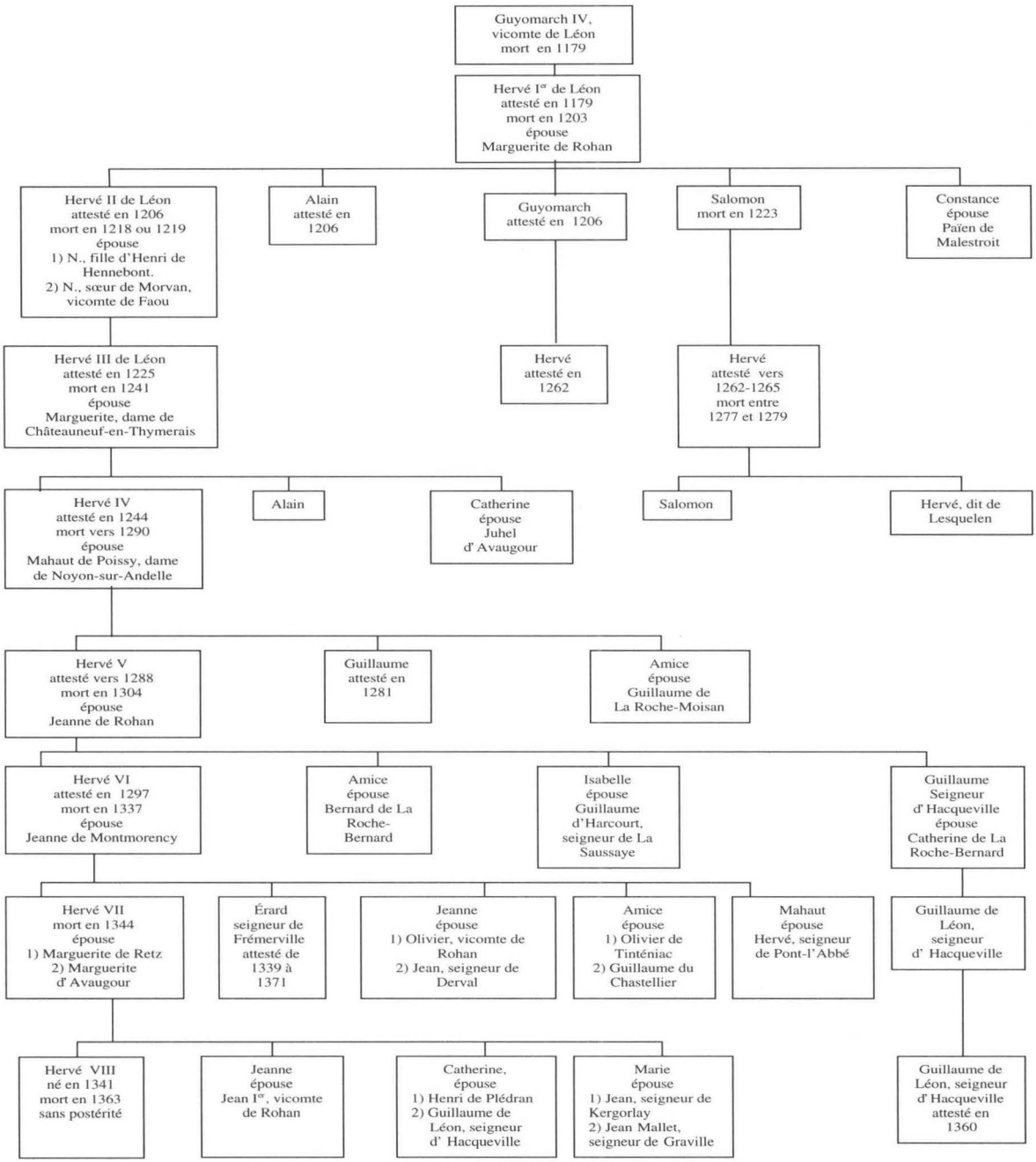

Fig. 1. – Tableau généalogique des seigneurs de Léon.

par H. Guillotel[4] et A.-Y. Bourgès[5]. Quelques tableaux généalogiques des vicomtes et comtes de Léon ont été publiés[6], notamment par H. Morice[7] dont les travaux ont été exploités par L. Urvoy de Portzamparc, auteur en 1900[8] d'une histoire des vicomtes de Léon. Il avait été précédé par A. de Blois qui rédigea la notice sur le lignage de Léon parue dans la *Biographie bretonne* de P. Levot, au milieu du XIX[e] siècle[9]. Ces deux généalogies, quoique assez complètes, présentent l'inconvénient de ne pas comporter de références infrapaginales. Elles établissent également certaines filiations suspectes qu'il y a lieu de corriger, tant certains lignages essayèrent plus tard de se rattacher à cette prestigieuse maison[10].

Les sources dont nous disposons pour écrire l'histoire de la maison de Léon sont très fragmentaires. Les archives de cette maison ont été réunies à celles des Rohan, après l'extinction de la branche cadette, en 1363. Conservées à Blain, elles ont, pour l'essentiel, été détruites lors de la Révolution, en 1793[11]. Seules quelques liasses ont été préservées. Elles sont aujourd'hui conservées à la médiathèque de Nantes, entre autres les testaments d'Hervé VII et Hervé VIII de Léon[12]. Un certain nombre de ces pièces ont été publiées au XVIII[e] siècle par les bénédictins G.-A. Lobineau et H. Morice[13]. Beaucoup sont perdues ou uniquement collationnées sous forme de copies, notamment à la Bibliothèque nationale[14]. Les cartulaires des abbayes de Saint-Mathieu, Daoulas et Le Relec ont disparu[15]. Quelques documents nécrologiques, comme ceux de Daoulas, complètent utilement notre documentation[16]. Les chroniques nous apportent quelques informations relatives à la participation des seigneurs de Léon aux croisades, aux révoltes contre les Plantegenêts dans la seconde moitié du XII[e] siècle ou encore durant la guerre de Succession de Bretagne au XIV[e] siècle[17]. A. de La Borderie a également

[4] H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité.

[5] A.-Y. BOURGÉS, «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374.

[6] D'autres sont restés inédits. Une copie d'une généalogie des vicomtes de Léon, établie par Guy Autret de Missirien d'après les travaux de Du Paz, existe à la Bibliothèque nationale de France, cabinet d'Hozier, n° 210, article Léon. Indication de R. COUFFON, «Notes sur la généalogie des seigneurs de Léon par le Père du Paz», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXII, 1935, p. XLI-XLIV. Une autre est insérée dans le *Traité historique des barons de Bretagne* de G.-A. Lobineau, conservé à la bibliothèque municipale de Rennes, ms. 498. Une troisième, due à H. Morice, se trouve à la bibliothèque municipale de Nantes, fonds Bizeul, n° 1883/3. D'autres généalogies sont certainement conservées à la Bibliothèque nationale de France ou aux Archives nationales.

[7] H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, 2 vol., t. I, p. XV, XVI et XVII.

[8] L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, Vannes, 1900, p. 27-38.

[9] P. LEVOT, *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*, Paris, 1850-1857, 2 vol., t. II, p. 290-298, notice sur les vicomtes de Léon par A. de Blois de La Calande.

[10] Citons notamment les familles de Penhoat, Du Chastel, Kermavan, Le Faou, Pont-l'Abbé, Du Juch, Névet...

[11] H. DU HALGOUET, «Le chartrier de Blain , *Annales de Bretagne*, t. XXXV, 1921-1923, p. 81-88.

[12] Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, liasses 1682-2152, 2587-2589.

[13] G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol. – H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, rééd. Paris, 1974, 3 vol.

[14] C'est l'ancien fonds des «Blancs Manteaux», Bibl. nat. France, ms. fr. 22308-22359.

[15] Seule l'existence d'un cartulaire de Saint-Mathieu est attestée au XIV[e] siècle.

[16] J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 83-102, t. CVII, 1979, p. 103-147. Cet auteur a publié les extraits de trois manuscrits correspondant à l'ancien nécrologe de Daoulas, à savoir le manuscrit 1 F 1003 des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, le manuscrit fr. 22329 de la Bibliothèque nationale de France et un manuscrit de la bibliothèque abbatiale de Landévennec.

[17] Citons celles de Robert de Torigny, Guillaume le Breton, Roger de Hoveden, Benoît de Peterborough, Jean le Bel, Jean Froissart, Henri Knighton, Adam de Murimouth, Guillaume de Saint-André...

répertorié et utilisé les actes relatifs à l'acquisition des terres des vicomtes de la branche aînée de Léon par les ducs au XIII[e] siècle[18]. C'est uniquement à cette période que la documentation devient plus abondante et que nous conservons des actes originaux instrumentés par les seigneurs de Léon eux-mêmes. Il s'agit notamment d'accords intervenus lors de litiges, quelques contrats de mariage, des partages successoraux et des donations pieuses.

Hervé I[er] de Léon, fondateur de la branche cadette, a eu deux ancêtres prestigieux : son grand-père, le comte Hervé II, et son père, Guyomarch IV, vicomte de Léon[19]. Hervé II participe aux rivalités politiques en Angleterre. Il obtient le titre de comte du roi d'Angleterre Étienne de Blois, lors de sa lutte pour la succession d'Henri I[er] Beauclerc. Étienne lui confie la garde du château de Devizes, chef-lieu du comté de Wiltshire, mais Hervé est chassé de ce pays en 1141 par les partisans de Geoffroy Plantegenêt, mari de Mahaut, fille d'Henri Beauclerc, et rival d'Étienne de Blois. Hervé jouit d'une réputation prestigieuse acquise au combat où il a d'ailleurs perdu un œil. Il épouse une fille naturelle d'Étienne de Blois. Un de ses fils, Hamon, est évêque de Léon et un autre abbé de Landévennec[20]. Soucieux d'étendre ses possessions, Hervé II guerroie contre les vicomtes du Faou. L'un d'eux le capture par surprise en 1163 et l'enferme dans le château de Châteaulin avec son fils, Guyomarch[21]. Cette place est assaillie et emportée par une troupe menée par Hamon, évêque de Léon, et Conan IV, ancien duc de Bretagne. Le vicomte du Faou est, à son tour, enfermé par Hervé II dans le château de Daoulas où il périt de faim et de soif[22]. Hervé de Léon s'oppose ensuite à Henri II Plantegenêt dont les troupes s'emparent de sa forteresse la mieux défendue en 1167 : son nom reste inconnu. Hervé II meurt peu après, en 1169[23]. Son fils aîné, Guyomarch IV, lui succède et chasse son frère Hamon du siège épiscopal en 1169. Mal lui en prend. Conan IV le vainc lors d'une bataille près de Commana, dans les monts d'Arrée[24]. Ces luttes fratricides mènent à l'assassinat d'Hamon par Guyomarch en 1171. Le vicomte doit se soumettre aussitôt à Henri II Plantegenêt et lui remettre ses châteaux. Il se révolte encore à deux reprises au moins, en 1177 et 1179. À cette date, Geoffroy, fils d'Henri II Plantegenêt, devenu duc de Bretagne après son mariage avec Constance, fille de Conan IV, confisque et démantèle le comté de Léon. Guyomarch ne conserve que deux paroisses et meurt peu

---

18 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits..., op. cit.*, p. 211-247.

19 Nous reprenons essentiellement dans ce paragraphe ce qui a été exposé par A.-Y. BOURGÈS, «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon...», art. cité, p. 370-373, et H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon...», art. cité, p. 31-33. – Leur analyse doit être complétée par celle de J. ÉVERARD, *Brittany and the Angevins : Province and Empire*, 1158-1203, Cambridge, 2000.

20 H. GUILLOTEL, art. cité, p. 31, note 7. – Selon A.-Y. BOURGÈS, art. cité, p. 372, note 51, il aurait plutôt été abbé de Saint-Mathieu.

21 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. H.-F. Delaborde, 2 vol., Paris, 1882 et 1885, t. I : *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, p. 178. Rappelons que Guillaume était d'origine léonarde et bon connaisseur des affaires bretonnes. A.-Y. BOURGÈS, «Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XI[e]-XIII[e] siècles», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. CII, 1995, p. 35-45.

22 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. I, p. 372-373.

23 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98 : *Herve(us) comes pa(te)r ei(u)sd(em) Guid(omari) obiit anno M° C^mo LXIX* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193) ; p. 110 : *Herveus comes Leonensis pater supradicti Guidomari obiit anno Dni. 1169* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283) ; p. 128 : le 12 des calendes d'août (20 juillet) est mort Hervé de Léon (manuscrit de la bibl. de Landévennec, f° 21 r°). C'est en fait le 21 juillet (indication J. Kerhervé).

24 La bataille se produisit à Mézout, en Saint-Sauveur (indication B. Tanguy).

après[25]. Son fils aîné, Guyomarch, se voit provisoirement attribuer onze paroisses tandis que son frère cadet, Hervé, est retenu en otage par Geoffroy Plantegenêt[26]. Nous rejoignons G.-A. Lobineau quand il affirme : «C'est apparemment là l'occasion qui fit tomber la plus grande partie des biens des vicomtes de Léon dans la Maison de ce puisné[27]». Les compositions intervenues ultérieurement entre les deux fils de Guyomarch IV, d'une part, et Geoffroy, sa femme, Constance, et leur fils, Arthur, d'autre part, n'ont pas été conservées. Pierre Mauclerc les a fait détruire au début du XIII[e] siècle[28]. On ignore ainsi à quelle date précise remonte la partition définitive du comté de Léon entre Guyomarch V et son frère Hervé et quelles en ont été les modalités. Certains auteurs considèrent qu'elle est antérieure à l'assise du comte Geoffroy, datée de 1186[29]. Selon J. Éverard, ce n'est qu'en 1187 que Constance se trouve obligée de sacrifier des baronnies acquises par Geoffroy pour maintenir ses positions et obtenir l'appui des barons bretons face aux deux fils d'Henri II Plantegenêt, Richard et Jean. Elle rajoute que c'est peut-être Guyomarch lui-même qui a octroyé un généreux apanage à Hervé, après que la vicomté lui eut été restituée par la duchesse Constance[30].

*
* *

Hervé I[er] de Léon, fils cadet de Guyomarch IV, est donc le fondateur de la branche cadette de Léon tandis que son frère aîné, Guyomarch, conserve le titre de vicomte de Léon[31]. Selon plusieurs témoins d'une enquête royale menée en 1235, Hervé tient son fief en juveigneurie de la branche aînée[32]. Guyomarch et Hervé de Léon se révoltent à la fin de l'année 1186, après la mort de Geoffroy Plantegenêt. Ils s'emparent des forteresses de Morlaix et de Châteauneuf-du-Faou[33].

[25] J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98 : *M° C^mo LXXIX obbit Guido vicecomes Guilhomarus Leonensis* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193); p. 109 : *4° K1 octobris anno 1179 obiit Guidomarus vicecomes Leonensis, et eodem die unus pauper pascitur in refectoris de Doulas* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283) ; p. 131 : le 5 des calendes d'octobre (27 septembre) ... l'an du S. 1179 est mort Guyomarch, vicomte de Léon, et ce même jour pour le repos de son âme est donné à manger aux pauvres dans le réfectoire de Daoulas (manuscrit de la bibliothèque de Landévennec, f° 28 r°).

[26] *Chronique de Robert de Torigny, abbé du Mont Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques...*, éd. L. DELISLE, Rouen, 2 vol., 1872-1873, t. II, p. 81 : *Gaufredus, filius regis Henrici, dux Britanniae, viriliter egit. Nam Guihomarum, vicecomitem Leonensem, quid nec Deum timebat, nec hominem verebatur, et filios ejus ita subegit, quod omnia castella eorum et terram in manu sua cepit, et duas tantummodo parrochias Guihummaro seniori permisit, usque ad proximum Natale Domini, quod erant Jerusalem ituri ipse et uxor sua, et fortisan non redituri. Guihummaro juniori undecim parrochias de terra patris sui concessit, retento secum de familia sua Herveo, fratre ejus.*

[27] G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 164.

[28] Selon Bernard, fils de Tanguy, 27[e] témoin de l'enquête de 1235, peut-être en raison de droits importants que parvint alors à préserver Guyomarch alors que Pierre Mauclerc voulut ensuite les lui enlever, comme ceux de régale et de lagan, A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII[e] et XIV[e] siècles)*, Rennes, 1902, n° III, p. 15.

[29] L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 33.

[30] J. ÉVERARD, *Brittany and the Angevins...*, *op. cit.*, p. 151, 193, note 3.

[31] On a souvent utilisé le titre de «vicomtes» pour désigner les seigneurs de la branche cadette, ce qui est inexact. Ce titre n'est jamais employé dans les actes les concernant. Dans l'enquête de 1479, le fils aîné du vicomte de Rohan est qualifié de «seigneur de Léon» alors même que les Rohan essaient de s'arroger le titre de vicomte de Léon. H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, p. CCVI.

[32] A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes...*, *op. cit.*, n° III, p. 15-17.

[33] *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis : The chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, AD 1169-1192, known commonly under the name of Benedict of Peterborough*, éd. W. Stubbs, Londres, Rolls Series, 1867, 2 vol., t. I, p. 357 : [novembre 1186] *Eodem Anno Wymar de Leuns et Herveus, frater ejus, in Britannia, ante festum Sancti Andreae obsederant castellum quod dicitur Muntreleis et castellum quod vocatur Castellum Novum. Et redditum est eis utriusque a custodibus quibus Radulfus de Fulgeriis ea tradidit custodienda per mandatum domini regis.*

Henri II Plantegenêt doit venir en personne entreprendre le siège de Morlaix[34]. Albert Le Grand relate que le siège dura neuf semaines[35]. Guyomarch et, sans doute, Hervé suivent ensuite Henri II Plantegenêt lors de ses guerres[36]. Adam de Léon, peut-être un frère des précédents, participe, avec Richard Cœur de Lion, à la troisième croisade, où il meurt lors du siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191[37]. Hervé et Guyomarch font partie des seigneurs bretons qui s'opposent à Richard, devenu roi d'Angleterre à la mort de son père en 1189, quand il essaie de s'octroyer la tutelle d'Arthur, héritier de la couronne ducale, et fait emprisonner sa mère, la duchesse Constance, en 1196. Selon Pierre Le Baud[38], ils mettent le jeune prince à l'abri dans le château de Brest tandis que les troupes de Richard dévastent la Bretagne, en 1196. L'année suivante, l'armée de Richard qui se dirige vers Brest est défaite par les seigneurs bretons près de Carhaix[39]. Le roi Richard doit composer avec la duchesse Constance. Guyomarch de Léon réussit alors, vers 1198-1201, à négocier un compromis avec Constance et Arthur et à récupérer ses terres[40]. Lors de la disparition de Richard, en 1199, son frère Jean s'empare de la couronne d'Angleterre qui aurait pu revenir à son neveu Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroy Plantegenêt, frère aîné de Jean. Il fait assassiner son propre neveu en avril 1203. Barons et prélats bretons se réunissent alors à Vannes et, rejetant la tutelle du Plantegenêt, confient la garde du duché à Guy de Thouars, troisième époux de la duchesse Constance. Ils prêtent aussi serment au roi de France, Philippe Auguste[41]. Hervé I[er] de Léon disparaît à ce moment, en juillet[42].

On ne connaît que deux actes émanant d'Hervé I[er] de Léon. En 1186, il confirme les donations faites par son père, Guyomarch, sa mère, Nobile[43], son frère, Guyomarch, et lui-

[34] *Chronica Magistri Rogeri de Houedene*, éd. W. Stubbs, Londres, Rolls Series, 1868-1871, 4 vol., t. II, p. 318 : *Quo facto rex Angliæ profectus est in Britanniam, et obsidione cepit castellum de Muntrelais, quod Herveius de Liuns et Guiumar, frater ejus, occupaverant post mortem Gaufridi comitis Britanniæ.*

[35] A. LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique...*, éd. A.-M. THOMAS, J.-M. ABGRALL et P. PEYRON, Quimper, 1901, p. 263*. C'est très probablement exagéré. Consulter P. KERNÉVEZ, «Morlaix, bourg castral : du *Mons Relaxus* à la citadelle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 5-52 (p. 17-18).

[36] *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit.*, t. II, *Philippide de Guillaume le Breton*, p. 74, livre III, vers 223-230, p. 225, livre VIII, vers 399-405, note 4.

[37] G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, p. 173. Cette information est très certainement extraite d'une chronique exploitée par Du Paz qui fait de lui un frère de Guyomarch et d'Hervé. Bibl. mun. Rennes, ms. 498, p. 319.

[38] P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. d'Hozier, Paris, 1638, p. 204. – *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit.*, t. II, *Philippide...*, p. 131.

[39] Cette tradition d'une défaite subie par Richard à Carhaix est parfois remise en cause. Voir Y. HILLION, «La Bretagne et la rivalité Capétiens-Plantagenêts. Un exemple : la duchesse Constance (1186-1202)», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. XCII, 1985, p. 111-144 (p. 119-120, note 116).

[40] J. ÉVERARD, M. JONES, *The charters of duchess Constance of Brittany and her family (1171-1221)*, Woodbridge, 1999, p. 129, A 17.

[41] P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne..., op. cit.*, p. 209-210. La liste qu'il donne est sujette à discussion.

[42] J.-L. DEUFFIC, «Nécrologe de Landévennec», *Britannia christiana*, fasc. 3/1, 1983, p. 6 : *XII kal. Augusti, obiit Herveus de Leonia, miles, frater noster, anno M° CC° III°* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22337, f° 55-58) ; ID., «Les documents nécrologiques...», art. cité, ne le mentionne pas alors qu'H. Morice indique que, selon le nécrologe de Daoulas : *August anno 1203 obiit Herveus de Leonia* (Bibl. mun. Nantes, n° 1884/3, f° 7 r°). Une confusion reste possible avec un bâtard d'Hervé II de Léon, également prénommé Hervé, cité comme témoin dans la notice de donation de l'île de Béniguet à l'abbaye de Saint-Mathieu en 1169. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 51.

[43] Selon A.-Y. BOURGÈS, «L'expansion territoriale des vicomtes de Léon...», art. cité, p. 370, Nobile serait issue du lignage du Faou. D'autres la désignent comme étant la fille d'Henri de Penthièvre. Elle décède à une date inconnue, J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 99 : *Nobilis vicecomitisse Leonie fundatrice abatie de Doulas* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193).

même à l'abbaye de Daoulas. Il s'agit notamment de la paroisse du château de Daoulas et de dîmes, entre autres celles de Sizun[44]. Cette donation est intervenue en 1173, peu de temps après l'assassinat d'Hamon, évêque de Léon, par son frère, Guyomarch IV de Léon. La fondation de cette abbaye est parfois interprétée comme étant une œuvre destinée à les racheter de ce crime[45]. Hervé possède à Daoulas un château attesté dès 1163[46]. Cette place lui permet de défendre efficacement ses terres au sud de l'Élorn, terres qui sont acquises au détriment du lignage vicomtal du Faou. Ces donations des seigneurs de Léon sont ensuite confirmées par les évêques de Cornouaille qui les complètent[47]. En 1199, on retrouve Hervé de Léon lors d'une controverse l'opposant à Guillaume, évêque de Quimper, au sujet de la nomination d'un clerc à l'église de Crozon[48]. Cet acte semble démonter qu'Hervé détient dès lors la seigneurie de Crozon qui lui aurait été transmise lors du partage des domaines de la maison de Léon[49].

Selon plusieurs auteurs, Hervé de Léon épouse Marguerite ou Margilie, fille d'Alain III, vicomte de Rohan, et de Constance, sœur de Conan IV , duc de Bretagne[50]. Elle lui donne plusieurs enfants : Hervé II, qui suit, Alain, Guyomarch, Salomon et Constance.

Alain, qui porte le prénom de son grand-père maternel, assiste à la translation des reliques de Saint-Mathieu, aux côtés de ses frères Hervé, Salomon et Guyomarch en 1206[51]. On fait parfois de lui le seigneur de Penzé[52].

Guyomarch a pour fils Hervé qui passe un accord avec son parent, Hervé IV de Léon, en 1262[53]. Il obtient alors en héritage les terres que son père a obtenues en bienfait, à savoir le fief de «Bosic». Ce règlement intervient tardivement, en raison de la guerre survenue entre Hervé III de Léon et le duc, vers 1239-1241[54].

Salomon de Léon meurt le 20 avril 1223[55]. Hervé, fils de Salomon de Léon, chevalier, est cité dans des actes de 1262 et 1265. Il décède entre 1277 et 1279, après avoir donné le tiers de ses terres à l'abbaye du Relec. Marié à Perrote de La Folleie[56], il a au

---

44 Arch. dép. Finistère, 1 H 25, inventaire des titres de Daoulas, 1662, f° 178 et suivantes.

45 Voir en dernier lieu J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 344-352. Elle y voit une «abbaye frontière».

46 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 73- 74.

47 P. PEYRON, «L'abbaye de Daoulas», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 49-70, 114-162, 197-231, 241-256, 317-350, 425-440. Il exploite l'inventaire des Arch. dép. Finistère, 1 H 25.

48 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 775.

49 Nous demeurons mal renseignés sur l'origine et l'étendue des possessions cornouaillaises des seigneurs de Léon. Une tradition voudrait que le Quémenet leur ait été transmis par la famille de Pont-l'Abbé. Dès la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle, les Hervé de Léon firent des donations à l'abbaye de Daoulas dans la presqu'île de Crozon et le Quémenet.

50 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98, signale, en 1218, le décès d'Hervé (II) de Léon, fils de Margilie. – H. DU HALGOUET, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc-Paris, 1921, 2 vol., t. I, planche hors texte p. 148, généalogie des vicomtes de Rohan, souche de Porhoet. Une femme du même nom est parfois donnée comme épouse de Guyomarch V, vicomte de Léon, à la même époque.

51 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 807.

52 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 296. – Selon L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 34, il est encore nommé dans un acte de 1225. Penzé était un des membres de la châtellenie de Daoudour au début du XIV^e^ siècle ce qui pourrait indiquer qu'Alain n'eut pas de postérité.

53 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 983-984.

54 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 296, fait de lui le seigneur de La Grande-Palue, près de Landerneau, ce qui pourrait permettre d'identifier le fief de «Bosic» avec Beuzit-Conogan, à l'ouest de cette cité.

55 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 105 : *Duodecimo K1 maii anno 1223 obiit Salomon de Leonia* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283).

56 Sans doute La Feuillée, sur le versant sud des monts d'Arrée, dans le Poher.

moins deux fils, Salomon, l'aîné, et Hervé. Ce dernier prit le nom de Lesquelen avant 1279[57].

Constance est mariée à Pierre de Malestroit[58]. En 1237, leur fils, Eudes de Malestroit, petit-fils d'Hervé de Léon et neveu d'un autre Hervé de Léon, réclame que les hommes des abbés de Daoulas dans ses domaines et juridiction d'Irvillac jouissent des mêmes droits que ceux accordés par les seigneurs de Léon en 1218[59]. Constance a, vraisemblablement, été dotée dans ce secteur.

*
* *

Hervé II de Léon est, selon une lettre de 1206[60], le premier de tous les seigneurs de Léon à assister à la réception et à la vénération du chef de saint Mathieu. Dans cet acte passé à Landerneau, ratifié par l'apposition de son sceau et confirmé par ses trois frères, il fait donation au monastère de Saint-Mathieu, jadis fondé par ses ancêtres, de trois mesures de froment à prélever à Trémenvily en Plouvien. Il est alors reçu par l'abbé et ses moines comme frère de leur communauté, ces derniers s'engageant à dire pour lui des prières de son vivant et après sa mort. Hervé II est présent à Quimperlé la même année, aux côtés de son oncle Guyomarch, vicomte de Léon, lorsque Guy de Thouars confirme les donations faites par les ducs de Bretagne à l'abbaye Sainte-Croix[61]. En 1208, il fait une nouvelle donation à l'abbaye de Daoulas[62]. En 1212, il reçoit la permission d'aller en Angleterre[63]. Selon divers auteurs, Hervé de Léon aurait été présent à la bataille de Bouvines[64]. En 1218, au moment de partir pour la Terre sainte, il confirme les donations de ses ancêtres au monastère de Daoulas. Il les complète par un don de trois mesures de froment à prendre sur ses dîmes de Plougastel[65].

Hervé II participe à la cinquième croisade. Selon Guillaume le Breton[66], frappé par la mort de son beau-frère, Morvan du Faou, lors du siège de Saint-Jean-d'Acre, mais aussi rebuté par l'absence d'organisation et par le peu d'intelligence qui règne entre les chefs croisés, il s'embarque vers le milieu de l'automne, malgré les remontrances du patriarche de Jérusalem et les réprimandes d'autres croisés. Durant l'automne 1218 ou 1219[67], il fait naufrage et périt en vue de Brindisi (Italie). Le même chroniqueur relate qu'Hervé aurait alors tenté de rejoindre précipitamment la Bretagne, afin de mettre la main sur les terres de Morvan. Le nécrologe de Daoulas men-

---

57 Sur la branche de Lesquelen, voir H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 986, 995-996, 1044, 1048-1049, 1050, 1071, 1071-1072. – A.-Y. BOURGÈS, «Guillaume le Breton...», art. cit., p. 42.

58 L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff, op. cit.*, p. 34. – Selon P. LEVOT, *Biographie bretonne, op. cit.*, p. 296, il s'agit de Payen de Malestroit, mort en 1229.

59 Arch. dép. Finistère, 1 H 25, inventaire des titres de Daoulas, f° 93 r°. – P. PEYRON, «L'abbaye de Daoulas», art. cit., p. 27.

60 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 807.

61 J. ÉVERARD, M. JONES, *The charters of duchess Constance..., op. cit.*, p. 151, Gu 12.

62 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 77, note 1.

63 *Rotuli Litterarum Patentium*, éd. T. Duffus Hardy, Londres, 1837, p. 93 a. (indication M. Jones).

64 P. LEVOT, *Biographie bretonne, op. cit.*, p. 296. – M. DE LA ROCQUE, *Traité de ban et arrière-ban, de son origine et ses convocations anciennes et nouvelles avec plusieurs anciens rolles*, Paris, 1676, p. 9. La liste qu'il publie est probablement un faux.

65 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 708-709.

66 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit.*, t. I, p. 317-318.

67 Le nécrologe de Daoulas indique la date de 1218 mais il faut plutôt retenir 1219, date donnée par Guillaume le Breton.

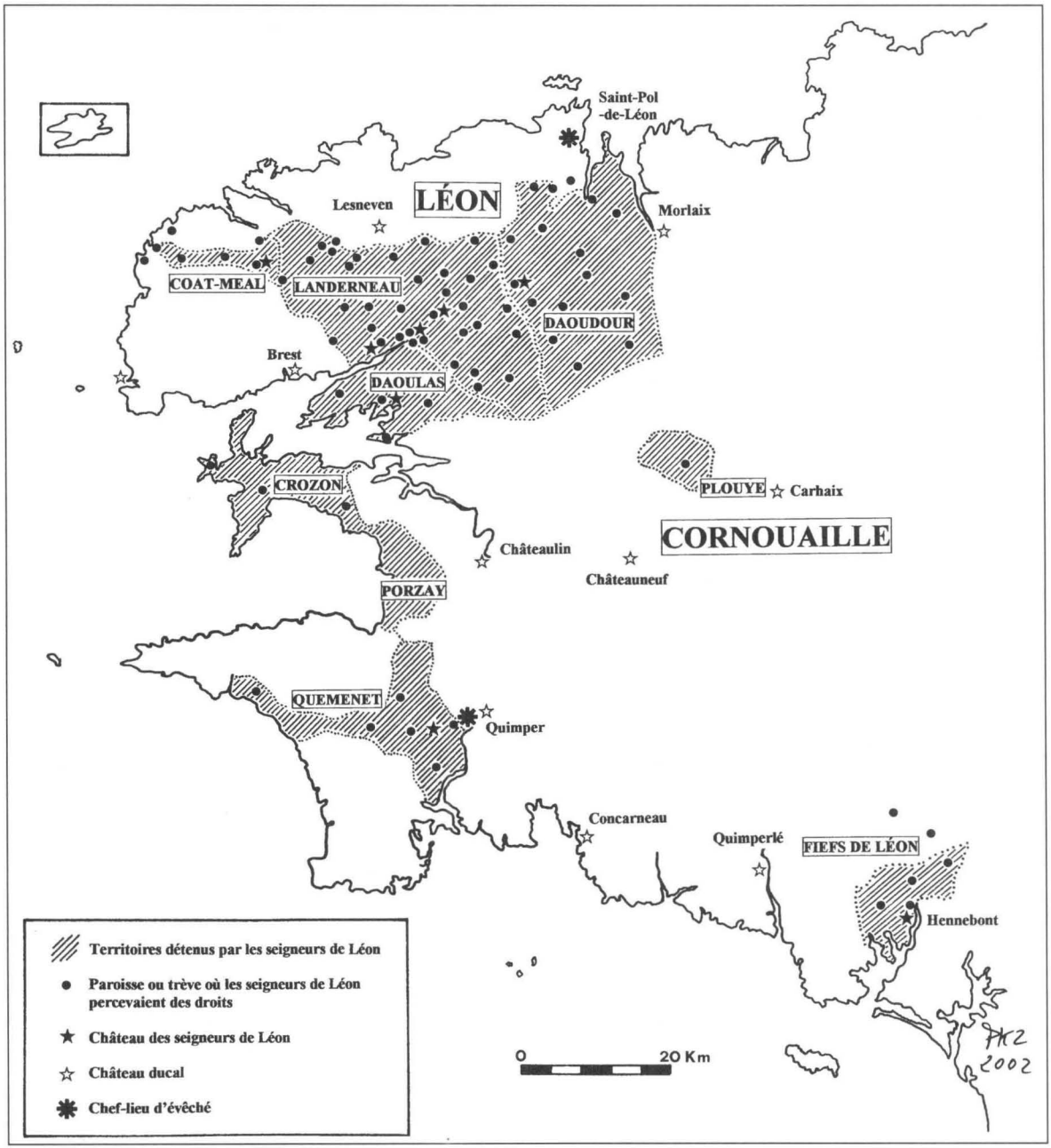

Fig. 2. – Carte des possessions des seigneurs de Léon en Bretagne.
(D'après les travaux d'A. de La Borderie sur la géographie féodale bretonne).

tionne la mort d'Hervé de Léon au retour de la Terre sainte[68].

Hervé II se serait marié deux fois. Il épouse, en premières noces, la fille aînée d'Henri, seigneur d'Hennebont dont la fille cadette est unie à Olivier de Lanvaux. Lors du décès d'Henri, son fief de Quéménet-Héboi est partagé en deux ou trois parties. Selon Arthur de La Borderie, Hervé II de Léon hérite de territoires répartis autour du château du «Vieil-Hennebont» et de celui de Tréfaven, sur le Scorff. Ces terres prennent alors le nom de «fiefs de Léon[69]». Cette union paraît vraisemblable si on se réfère à l'acte de 1218 précité, passé à «Treisfaven[70]». En 1294, Hervé de Léon doit deux chevaliers d'ost pour son «fié de Kuemenet Theboe[71]». Il détient, avec le duc de Bretagne, le vieux château d'Hennebont, implanté sur la rive droite du Blavet, en face de la ville close édifiée dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Une seconde union est suggérée par Guillaume le Breton qui fait d'Hervé II le beau-frère de Morvan, vicomte du Faou[72]. Ce mariage, intervenu entre deux lignages vicomtaux longtemps rivaux, permet peut-être à Hervé de Léon d'étendre encore plus ses possessions vers le sud, au-delà des châteaux de La Roche-Maurice et de Daoulas, ou tout au moins d'y renforcer ses positions et peut expliquer son retour précipité de la croisade après la mort de Morvan.

*

* *

On ignore tout des premières années de la vie d'**Hervé III de Léon**. Au moment de la mort de son père, les vicomtes de la branche aînée de Léon sont aux prises avec Pierre de Dreux, dit Mauclerc, devenu duc de Bretagne depuis son mariage avec Alix, héritière du duché, en 1213. Vers 1216, ce dernier réclame la garde et le bail de la terre d'Henri de Penthièvre, placé sous la tutelle de son oncle Conan, vicomte de Léon[73]. On ne connaît rien des opérations militaires qui ont alors lieu mais les troupes ducales s'emparent de l'apanage de Penthièvre et d'une partie du Léon. Pierre Mauclerc agit en maître à Lesneven[74]. À la mort d'Alix, en 1221, les barons bretons remettent en cause le pouvoir de Pierre Mauclerc. Ils se révoltent mais le duc est vainqueur, en 1222, lors de la bataille de Châteaubriant. Conan de Léon se soumet[75]. On ignore si la branche cadette participe à la révolte. Seuls apparaissent les noms de Conan et de son frère, Salomon de Léon. Hervé II de Léon juge, semble-t-il, plus opportun de partir en croisade, afin de ne pas guerroyer contre le duc. Il est possible que son fils Hervé III, peut-être mineur, ait fait partie des barons ralliés à

---

68 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98 : *M° CC^mo decimo octavo obiit Herve(us) de Leonia, fili(us) Margilie, de transmarinis p(ar)tibus redeundo* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1F 1003, p. 193) ; ID., «Nécrologe de Landévennec», art. cité, p. 7 : *IX kal. decembris, obiit Herveus de Leonia, peregrinus Hierosolimitanus* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22337, f° 55-58).

69 Selon H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XVI, Hervé II épousa N., fille de Henri seigneur de Quéménet-Héboi. – A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 75. – J.-M. LE MÉNÉ, «Généalogie des seigneurs d'Hennebont», *Bulletin de la Société polymatique du Morbihan*, 1878, p. 139-141.

70 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 709.

71 F. MORVAN, «Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII[e] siècle», dans *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, sous la direction de Jean Kerhervé, Rennes, 1999, p. 78, note 274.

72 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. I, p. 318.

73 Conan de Léon avait épousé N., sœur d'Alain, comte de Penthièvre, H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XV.

74 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° XCI.

75 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 302-307. – *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. II, *Philippide...*, livre XII, 370-377, 408-409, 427-429, 447-450.

Mauclerc, si on considère qu'il se marie avec une parente du duc. En 1225, Hervé III est présent aux côtés de ses parents Conan et Salomon de Léon, à l'assemblée convoquée par Pierre Mauclerc à Nantes, pour entériner la charte des privilèges de Saint-Aubin-du-Cormier[76]. En 1228, il confirme la donation faite par son père à l'abbaye de Saint-Mathieu en 1206[77] puis, en 1233, un échange entre les abbayes de Daoulas et du Relec[78]. Hervé de Léon n'est pas présent lors de l'enquête royale faite en 1235 à Saint-Brieuc concernant les abus de pouvoir de Pierre Mauclerc. Plusieurs témoins y relatent les spoliations successives perpétrées par les Plantegenêts puis par Pierre Mauclerc à l'encontre des vicomtes de Léon. Il y est seulement mentionné qu'Hervé de Léon doit tenir ses terres des vicomtes de Léon en qualité de cadet ou juveigneur[79]. Pierre Le Baud indique qu'Hervé, ainsi que Guyomarch, vicomte de Léon, et son fils Hervé assistent à l'investiture de Jean le Roux à Rennes en novembre 1237, signe d'une probable accalmie dans leurs relations[80]. Hervé III confirme peu après, en 1239, les donations de ses ancêtres au monastère de Daoulas[81].

Jean Ier le Roux mène une politique autoritaire envers ses principaux vassaux. Il étend le domaine ducal, si besoin est par la force. En mars 1240, à l'issue d'une *guerra*, Hervé, vicomte de Léon, conclut un arrangement avec le duc à Quimperlé. Il lui cède la ville de Brest, son port et son château moyennant cent livres de rente et lui prête l'hommage pour tous ses fiefs[82]. Les vicomtes de Léon perdent ainsi leur principale place forte. La même année, son parent, Hervé III de Léon, incendie, peut-être en représailles, le «château de Quimperlé» lors d'un conflit l'opposant au duc. Il décède l'année suivante, peut-être après un engagement malheureux[83]. Les Léon, vicomtes et branche cadette, semblent soumis[84]. Le fils d'Hervé III est mineur. Le duc, appliquant l'une des clauses de l'Assise au comte Geoffroy, exerce le droit de bail, c'est-à-dire exploite le fief jusqu'à la majorité d'Hervé IV de Léon. Il contrôle alors momentanément ses châteaux comme celui de La Roche-Maurice. Il est également possible qu'il confie certaines de ses terres à des vassaux qui ont fait défection à son père.

Peut-être faut-il analyser la disparition d'Hervé III comme l'issue d'un funeste revirement. En effet, Hervé III a épousé Marguerite, fille d'Hugues IV, seigneur de Châteauneuf-en-Thymerais dans le Perche, et d'Éléonore de Dreux. Cette dernière est la fille de Robert II, comte de Dreux, et d'une sœur de Pierre Ier de Dreux, duc de Bretagne[85]. Il s'agit peut-être d'un mariage arrangé par ce prince en faveur d'un de ses fidèles barons. À la mort de son frère aîné, en 1253, Marguerite hérite d'un tiers de la seigneurie de Châteauneuf, avec les châteaux de Châteauneuf et de Senonches. Hervé IV de Léon, son fils, est alors nommé dans les actes seigneur de Châteauneuf et devient un vassal direct du roi de France.

---

76 H. Morice, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 853-855.

77 Id., *ibid.*, t. I, col. 863-864.

78 Id., *ibid.*, t. I, col. 879-880.

79 A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° III, *Communes petitiones Britonum.*

80 P. Le Baud, *Histoire de Bretagne...*, *op. cit.*, p 234.

81 H. Morice, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 709.

82 Id., *ibid.*, t. I, col. 911.

83 J.-L. Deuffic, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98 : *M° CC^mo XL° obiit Herve(us) de Leonia, fili(us) Hervei, q(ui) decessit redeundo de transmarinis p(ar)tibus* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1F 1003, p. 193).

84 On peut rapprocher cette révolte de celle des seigneurs de Lanvaux, eux aussi défaits par Jean le Roux. Peut-être s'agit-il d'une révolte des seigneurs de Bretagne méridionale qui fait suite à celle des barons du nord. Le fief d'Olivier de Lanvaux est confisqué en 1238 pour constituer les châtellenies ducales de Pontcallec et de la Roche-Moisan.

85 L. Merlet, «Notice historique sur la baronnie de Châteauneuf-en-Thymerais», *Revue nobiliaire, historique et biographique*, t. I, 1865, p. 464-473 (p. 469). – Vicomte de Romanet, *Géographie du Perche et chronologie de ses comtes suivies de pièces justificatives formant le cartulaire de cette province*, Mortagne, 1890-1902, p. 147.

Hervé III de Léon et Marguerite de Châteauneuf auraient eu trois enfants : Hervé IV, qui suit, Alain et Catherine. Alain de Léon serait le père de François qui épouse l'héritière de Kermavan et aurait relevé ce nom[86]. Catherine se marie en 1240 à Juhel d'Avaugour, fils puîné d'Henri, seigneur de Goëllo (Avaugour) et de Marguerite de Mayenne[87].

*
* *

Hervé IV de Léon est encore mineur et peut-être même très jeune au moment du décès de son père. Le duc Jean le Roux exerce le droit de garde. En 1244, ce prince fait don à l'abbaye de Daoulas de la moitié du moulin à foulon de cette cité, pendant le bas-âge d'«Hervé, fils d'autre Hervé, seigneur de Léon[88]». H. Morice n'a publié aucun acte émanant d'Hervé de Léon avant 1260, date à partir de laquelle il apparaît dans de nombreux accords. Il est possible qu'en raison de la querelle l'opposant à Jean le Roux, le seigneur de Léon ait longuement résidé en France. Il s'y marie avec Mahaut de Poissy, dame de Noyon-sur-Andelle, et porte le titre de seigneur de Châteauneuf[89].

En septembre 1260, Hervé IV de Léon reconnaît l'autorité du duc en lui prêtant hommage. Cette soumission intervient une vingtaine d'années après la révolte et la mort de son père. Il s'engage, par lettres scellées et devant le roi de France, à ne plus jamais faire la guerre au duc de Bretagne ni à ses héritiers et à le servir loyalement. Il accepte même que son suzerain, le roi, puisse, en cas de révolte contre le duc, se saisir de ses terres en France et en prélever les revenus. Cet accord signé par Hervé, qui n'est encore qu'écuyer, met fin aux querelles avec Jean le Roux. Hervé s'engage à lui verser la somme colossale de 10 000 livres, afin d'être «quites & delivres de toutes les forzfaitures e les dommages que Hervé de Leon nostre pere fist à icelui duc[90]». C'est, vraisemblablement, la condition pour qu'il puisse récupérer toutes ses terres que le duc administre et dont il perçoit les revenus[91]. Cet accord est suivi de plusieurs autres, passés entre Hervé de Léon et certains de ses vassaux infidèles qui ont pris le parti du duc dans les années 1239-1241. Ils nous livrent quelques informations utiles sur ces événements et sur l'entourage d'Hervé III et Hervé IV de Léon.

Un de ces vassaux est Yves de Coëtmeur qui, vers 1239, avec son fils Sylvestre, a mené un coup de main contre Hervé III de Léon. Il semble bien que Nuz, fils de Sen, ait aussi participé, vers 1241, à une opération qui a eu lieu à La Roche-Maurice, un des châteaux d'Hervé III de Léon[92]. En janvier 1261, après une enquête, Hervé de Léon confie la tutelle du fils mineur de Salomon de Coëtmeur à son oncle Sylvestre, fils d'Yves de Coëtmeur. Sylvestre s'engage à abandonner les terres envahies (*forprisiones*) par son père qui appartiennent à Hervé de Léon et à lui remettre le château de Coëtmeur, en Plougourvest,

---

86 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 297. Cette filiation est incertaine.

87 L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 35. Cette union aurait pu donner une partie du Léon aux d'Avaugour, en cas de décès d'Hervé IV et d'Alain de Léon.

88 Arch. dép. Finistère, 1 H 25, inventaire des titres de Daoulas, f° 30 v°.

89 M. Michel Thibault, directeur des Archives départementales d'Eure-et-Loir, nous a informés qu'il n'y existe, à sa connaissance, aucun acte relatif à la présence des Hervé de Léon (courrier du 17 juillet 2002).

90 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 979-980.

91 Hervé fait allusion à des lettres contresignées par des témoins, lettres qui n'ont pas été conservées. L'accord est uniquement connu par la copie adressée au roi de France. A. de Blois évoque une révolte en 1258, mais il y a certainement confusion avec celle des années 1216-1222 qui s'achève par la bataille de Châteaubriant, P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 297.

92 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 989.

durant les guerres qu'il pourrait mener. Il ajoute qu'il pourra cependant continuer à y résider avec trois chevaliers, trois serviteurs et sa femme, durant cette réquisition. Il donne pour témoins Hervé de Penhoët, chevalier, et Nuz, fils de Sen[93]. Ce dernier reçoit, à son tour, en 1263, le droit de bail sur les héritiers mineurs d'Yves de Coëtmeur, après le décès de Sylvestre. Il s'engage pareillement à remettre le château de Coëtmeur à Hervé de Léon en cas de guerre et donne pour témoins Pierre de Kergorlay, Hervé de Penhoët, Salomon, fils de Nuz, et Mathieu de Crozon, tous chevaliers[94].

Hervé IV doit également se préoccuper des terres qui avaient été données en bienfait par Hervé I[er] de Léon à ses frères. En 1262, il conclut un accord avec Hervé, fils de Guyomarch, auquel il reconnaît la possession du fief de «Bosic» à l'exception de tout autre[95]. Ce dernier devient son homme lige. Par contre, à la même date, Hervé, fils de Salomon de Léon, un autre des frères d'Hervé I[er] de Léon, cède au duc toute la terre qu'il a reçue en saisine dans la vicomté de Poher[96]. Les deux hommes parviennent à un accord en 1265. Hervé, fils de Salomon de Léon, renonce, au profit d'Hervé IV, à des terres situées dans les paroisses de Mellionnec, Minihy-Paul, l'Ile-de-Batz, à des droits sur des bourgeois de Landerneau, ainsi qu'à une partie de la paroisse de Plabennec couverte de forêts, et lui prête hommage en tant que cadet[97].

En août 1261, à la demande de l'abbé de Daoulas, Hervé IV confirme à ce couvent les donations de son père et de ses ancêtres et lui concède, en outre, la moitié du moulin à foulon de Daoulas[98]. Un an plus tard, en juin 1262, il procède de la même manière et reconnaît aux moines la possession de terres acquises depuis la mort de son père, en 1241, notamment la seigneurie laïque qu'il leur vend[99]. En 1272 encore, il donne à l'abbaye cent sous sur la part qu'il perçoit au grand moulin du pont de Daoulas[100].

Les relations avec le duc finissent par se normaliser. En août 1264, un accord intervient entre Pierre de Bretagne, fils du duc Jean le Roux, et Hervé de Léon au sujet d'Hennebont. Les deux parties se partagent la «motte» d'Hennebont[101] mais surtout les droits et les amendes perçus par leurs voyers et alloués sur les navires qui y abordent. Ils s'engagent à ne pas y construire de nouvelle forteresse, à ne rendre la justice que sur leurs hommes ainsi qu'à veiller aux intérêts de l'autre partie lors de la réédification du pont et de la construction d'un moulin par Pierre de Bretagne[102]. L'intérêt économique l'emporte sur les vieilles discordes. On retrouve cette même préoccupation en 1281 dans un accord sur la cohue de Plouay. Le duc qui l'a acquise

---

93 ID., *ibid.*, t. I, col. 978. En 1270, Salomon de Kerauter (indiqué la Villeautier dans l'acte), neveu d'Yves de Coëtmeur, délaisse à Hervé de Léon toutes les usurpations (*totam surprisam*) perpétrées par son oncle paternel à l'encontre du père d'Hervé, deux ans avant la guerre de ce dernier contre le duc, *ibid.*, t. I, col. 1023.

94 ID., *ibid.*, t. I, col. 989-990.

95 ID., *ibid.*, t. I, col. 983-984.

96 ID., *ibid.*, t. I, col. 986.

97 ID., *ibid.*, t. I, col. 995-996.

98 P. PEYRON, «L'abbaye de Daoulas», art. cité, p. 11-12. Peut-être ne fait-il que confirmer la donation ducale de 1244 quand il était mineur ?

99 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 984. Serait-ce pour payer l'amende ducale ?

100 Arch. dép. Finistère, 1 H 25, inventaire des titres de Daoulas, f° 30 v°.

101 Les Léon détiennent les deux tiers du château du «Vieil-Hennebont» selon un aveu du XVII[e] siècle. L'autre tiers appartient au duc par son fief de Pontcallec, A. DE LA BORDERIE, «Le Quémenet-Héboi et les seigneuries de La Roche-Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec», *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. X, 1861/2, p. 372-387 (p. 379). Il faut toutefois préciser que l'histoire et la transmission des fiefs du Quémenet-Héboi aux XIII[e] et XIV[e] siècles restent assez complexes.

102 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° CXXXV. En 1265, dans un fragment d'un compte de la recette ducale de Bretagne, Hervé de Léon est mentionné pour 300 livres, *ibid.*, n° CXXXVI.

d'Adelice de Lanvaux, dame de Ty-Henri, y fait faire des travaux auxquels Hervé de Léon participe pour 91 livres, en tant que détenteur de la moitié des droits perçus sur le marché de Plouay[103]. En 1276 déjà, Hervé de Léon a ratifié la convention passée entre le duc Jean le Roux et ses grands vassaux pour le changement du droit de bail en droit de rachat, soit une année de revenu d'un fief acquitté par l'héritier d'un seigneur défunt[104]. On retrouve Hervé dans ses «fiefs de Léon», en 1281, quand il fait une donation de dix livres de rente à percevoir sur la coutume du port d'Hennebont à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie fondée par Blanche, duchesse de Bretagne, à proximité de cette ville[105]. En 1284, Hervé de Maleterre octroie à Hervé de Léon, son seigneur, toute la mouture et le fouage de sa terre et de son fief dans la paroisse de Ploemeur[106].

Hervé IV n'en est pas moins un seigneur jaloux de ses prérogatives. Ainsi, en 1277, Hervé, fils de Salomon de Léon, chevalier, concède aux moines de l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez, le tiers de ses terres et redevances dans les paroisses de Plabennec, «Ploelan» (Guiclan) et «Ploebeneon» (Plouénan). Cette importante cession est, pour l'essentiel, entérinée en 1279 par Hervé de Léon, après la mort du donateur. Il rappelle toutefois qu'Hervé, fils de Salomon, tient ses terres comme juveigneur et doit le service d'ost. Le duc Jean le Roux confirme ces possessions quelques mois plus tard, tout comme le fils d'Hervé, un autre Hervé qui a pris le nom de Leskelen, en 1284. Cependant, en raison des contestations émises devant le duc par Hervé de Léon, les religieux finissent par céder les biens donnés par Hervé, fils de Salomon, à Guillaume de Lohéac, un proche du duc, pour 1 500 livres[107]. Cette cession est contestée par Alain Nuz qui, en 1285, prétend lors d'une procédure portée devant le parlement de Paris que cette terre lui a été cédée par son oncle, Hervé, fils de Salomon, donation ensuite confirmée par ses neveux. Il demande à en avoir la saisine et réclame à Hervé de Léon qu'il reçoive son hommage pour cette terre à la place de Guillaume de Lohéac. Une enquête est alors ordonnée[108].

Hervé IV épouse Mathilde, ou Mahaut, de Poissy, dame de Noyon-sur-Andelle (aujourd'hui Charleval), fille de Guillaume de Poissy et d'Isabeau de Marly. Guillaume de Poissy est seigneur de Noyon-sur-Andelle, d'Hacqueville, de Bellefosse, de Malvoisine, de Radepont, de Bacheroux et de Viel-Manoir. Son fils, Robert, décède en 1263 et Mathilde hérite du fief paternel, après la mort de son père, intervenue entre 1270 et 1272[109]. Hervé IV réalise ainsi une très belle alliance matrimoniale qui lui donne d'importantes seigneuries en Normandie et le contrôle du débouché de la vallée de l'Andelle, à l'est de Rouen. En 1272, dans le rôle d'armes de l'ost de Philippe III le Hardi contre le comte de Foix «Monseigneur Hervés de Léon doit service par XL jours d'un chevalier pour le fié de Chasteaunueuf et de IIII chevaliers pour la

---

103 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1060, 1062.

104 ID., *ibid.*, t. I, col. 1037-1040. Le sceau d'«Hervé de Léon, seigneur de Châteauneuf, chevalier» est appendu au bas d'un des originaux. C'est le sceau n° XCIV reproduit par H. Morice. Cf. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 151/1.

105 ID., *ibid.*, t. I, col. 1059-1060.

106 ID., *ibid.*, t. I, col. 1070.

107 ID., *ibid.*, t. I, col. 1044, 1048-1049, 1050, 1071, 1071-1072.

108 M. BEUGNOT, *Les olim ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de Saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long*, Paris, 1842-1848, 3 vol., t. II, p. 242-243.

109 M. CHARPILLON, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Paris, 1966, p. 735. Les généalogies de cette famille sont un peu confuses : Robert de Poissy, fils de Guillaume de Poissy et de Mahaut de Talbot, serait encore, pour certains, époux d'Isabelle de Marly en 1261 et père de Mathide de Poissy. – L. FALLUE, *Histoire du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard*, Rouen, 1851, p. 59-60.

110 E. BOUTARIC, *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes...*, Paris, 1863, p. 193-195.

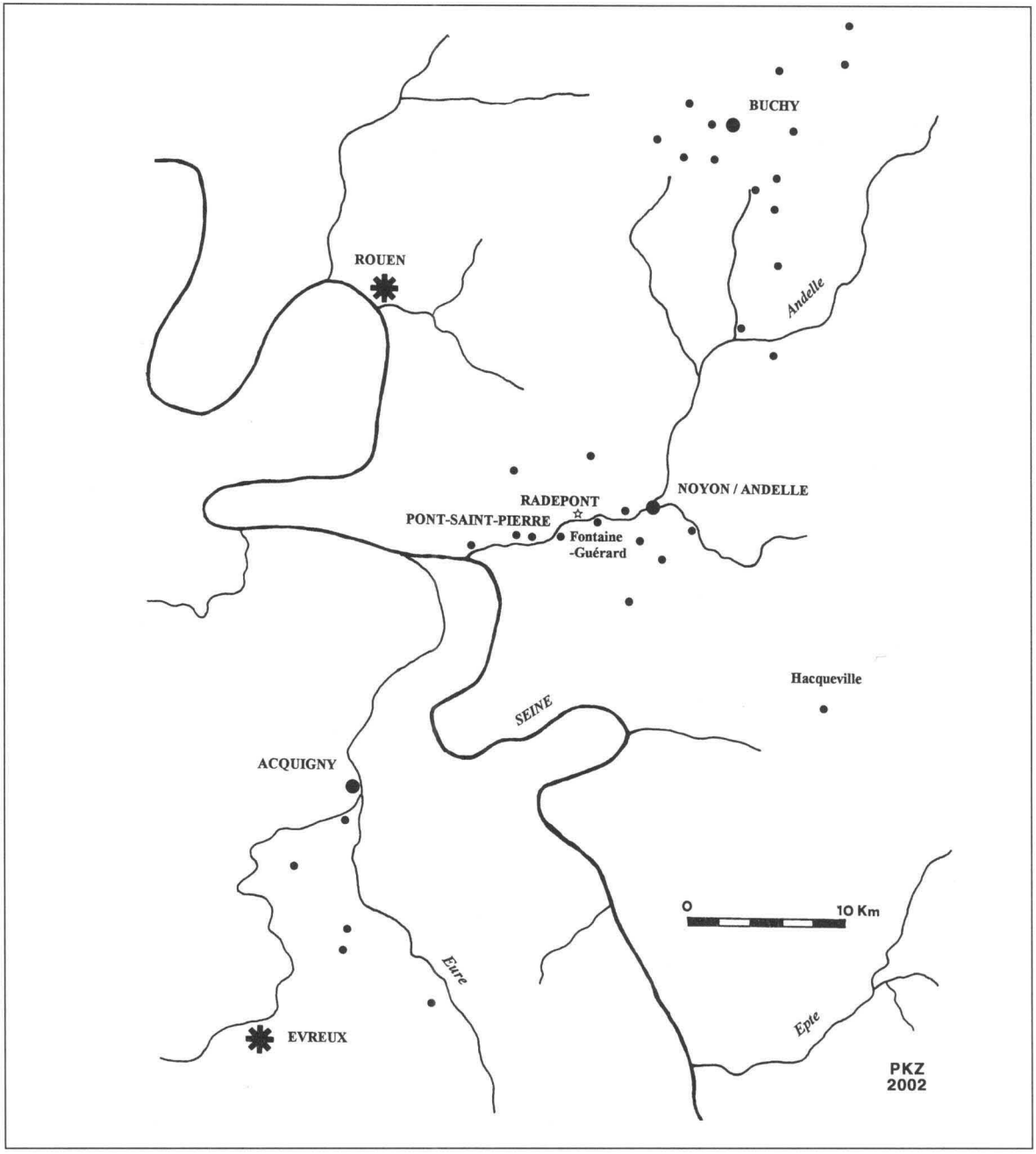

Fig. 3. – Carte des possessions normandes des seigneurs de Léon.
Chaque point représente une paroisse.

terre qui fu monseigneur Guillaume Poissy[110]».

En septembre 1281, Hervé de Léon concède au roi de France le tiers qu'il détient dans les châteaux et châtellenies de Châteauneuf-en-Thymerais et de Senonches avec toutes les dépendances. Il reçoit 400 livres tournois de rente annuelle à prendre sur la paroisse de Pont-Saint-Pierre et aux alentours, dans l'évêché de Rouen, ainsi que 1 000 livres de rente annuelle à prendre sur le Temple, à Paris. Cette vente est aussitôt ratifiée par Mathilde de Poissy, dame de Noyon-sur-Andelle, épouse d'Hervé de Léon[111]. Les estimations faites sur ordre du roi l'année suivante montrent que ce fief avec le manoir de Senonches, la tour de Châteauneuf, les étangs, le bois de Timbrays, une part des revenus sur les halles de Châteauneuf avec les terres, les dépendances et divers autres droits lui ont rapporté annuellement un peu plus de 1 400 livres [112]. Cette transaction permet à Hervé de Léon de renforcer son implantation autour des fiefs normands transmis par sa femme. Il continue, un temps, de porter le titre de seigneur de Châteauneuf[113].

La date de la mort d'Hervé IV de Léon n'apparaît pas dans le nécrologe de Daoulas. Il est probablement décédé sur ses terres normandes. Selon L. Fallue, il «mourut en 1290 et fut inhumé auprès de son père dans le chœur de l'église de l'abbaye de Fontaine-Guérard[114]», proche de son château de Radepont. M. Charpillon retient la date de 1297 quand Hervé de Léon le jeune cède aux religieuses de Fontaine-Guérard le droit qu'il détient sur une pièce de terre dans la paroisse de Radepont[115].

François-René Baudot, plus connu sous le nom de Dubuisson-Aubenay, qui visite la Normandie dans les années 1640, a pu alors observer trois pierres tombales des seigneurs de Léon dans l'abbaye de Fontaine-Guérard et en relever les inscriptions. Nous donnons, ci-dessous, le texte de cet ouvrage peu connu : «Au milieu du chœur est une tombe de pierre... Proche icelle tombe est une autre tombe de pierre portant l'effigie d'un chevalier armé sur laquelle est escript : *Cy gist Hervieu de Leon, sire de Nojon, qui trespassa lan M.CCC.LV la veille de Nostre Dame de Mars. Priez pour lame de ly que Diex mercy ly face.* Sur lad. tombe il y a huit escussons de cuivre, sçavoir quattre de chaque costé. Le 1er et dernier escusson du costé droict porte *un lyon rampant* ; le 2e *d'azur échiqueté d'or* ; le 3e *d'azur bandé de 3. pièces d'or.* Le 1er et dernier du costé gauche portent *un lyon rampant* ; le 2e *escartelé de 4. lyons rampants,* et le 3e *échiqueté.* A costé d'icelle tombe est une autre tombe représentant un chevalier armé, sur laquelle est escript : *Cy gyst monseigneur Hervieu de Leon, chevalier, sire de Nojon qui trespassa à Paris, le mardi aprez la nativité Nostre Dame de septembre, en l'an de grace M.CC. et* (en blanc). *Priez diex qu'il ayt pitié et mercy de lame de ly. Amen.* Au costé de la susd. tombe est une autre petite tombe sur laquelle est escript : *Icy gyst Hervieu, le filz de Monseigneur Hervieu de Leon et madame Marie Poessi, dame de Nojon.*

---

111 *Cartulaire normand de Philippe Auguste, Louis VIII, Saint Louis et Philippe le Hardi*, publié par L. Delisle, Caen, 1852, p. 247-248, n° 972, 973, 974 d'après Arch. nat., J 211, n° 21 et 22. Cette acquisition permit au roi de compléter l'apanage de Charles de Valois, son second fils.

112 ID., *ibid.*, n° 990, 1017.

113 Comme encore en 1284, «Hervé de Leon, chevalier, seigneur dou Chateauneuf», dans un acte de cession faite par Hervé de Maleterre à Hervé de Léon, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, col. 1070. Son fils porte encore ce titre dans le nécrologe de Daoulas en 1304. Les Hervé de Léon ont peut-être conservé des biens dans le Perche, tel le manoir de Sorel, près de Dreux.

114 L. FALLUE, *Histoire du château de Radepont...*, *op. cit.*, p. 60, 62. On retrouve la date de 1290 dans les notes de l'abbé Caresme, Arch. dép. Eure, 3 F 25 (indication de Mme Éliane Carouge, directrice des Archives départementales de l'Eure).

115 M. CHARPILLON, *Dictionnaire historique...*, *op. cit.*, p. 735. – *Cartulaire normand*, *op. cit.*, p. 248, n° 974. Cet Hervé de Léon, le jeune, serait pour nous le fils d'Hervé V, ainsi désigné dans d'autres actes. Il a très certainement reçu quelques terres en attendant de succéder à son père.

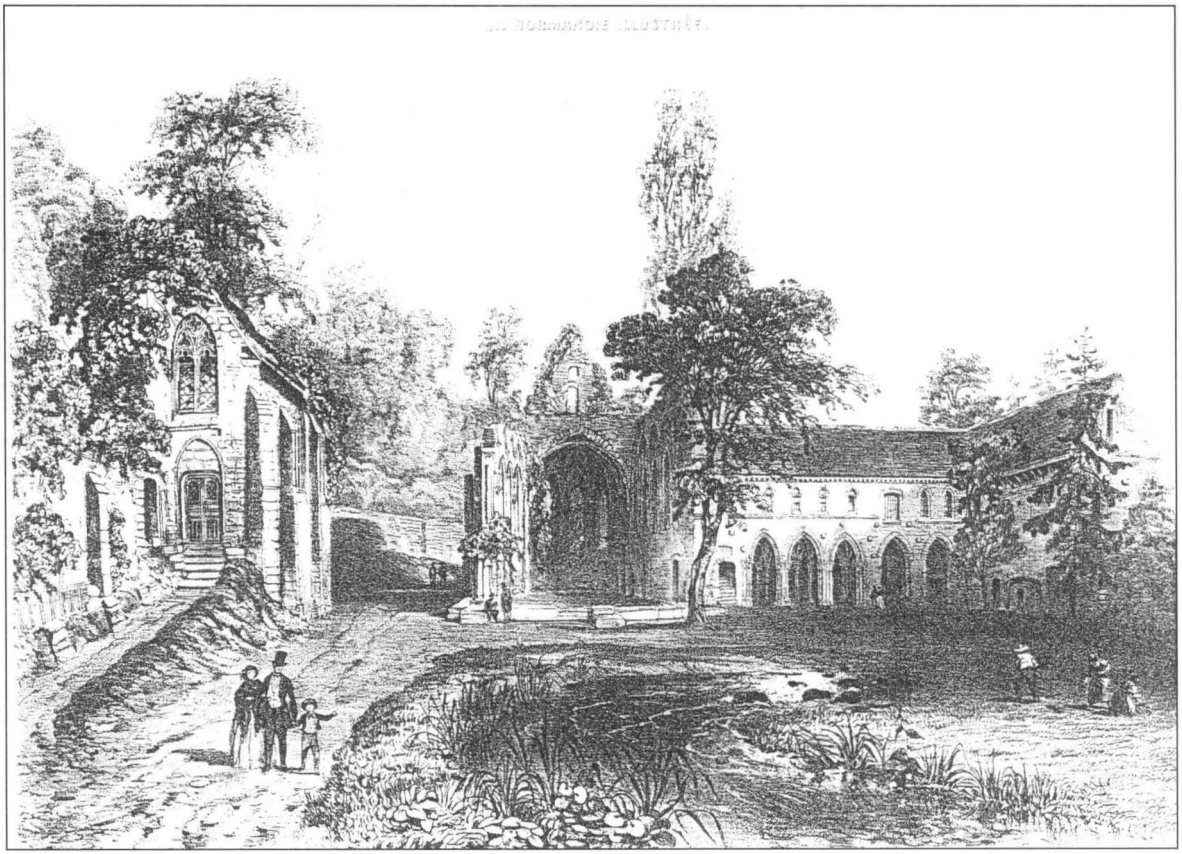

Fig. 4.– Lithographie de l'abbaye de Fontaine-Guérard (Eure), par Tirpenne, 1852.
À gauche, l'abbatiale où furent inhumés trois seigneurs de Léon.
Cliché Archives départementales de l'Eure.

Ses armes sont *un lyon rampant.*[116]» Cette dernière tombe est indiscutablement celle d'Hervé V de Léon, fils d'Hervé IV et de Mahaut ou Mathilde de Poissy, mort en 1304. La date de la première est erronée, celle de la seconde incomplète. Si on considère qu'Hervé VII et Hervé VIII de Léon ont demandé dans leur testament à être enterrés dans l'église de l'abbaye de Daoulas, comme leurs ancêtres, les deux tombes de l'abbaye de Fontaine-Guérard pourraient être celles d'Hervé IV et Hervé VI de Léon qui ont été sires de Noyon et sont décédés vers 1290 et en 1337. Ces pierres tombales n'ont pas été conservées.

Trois enfants seraient nés de l'union d'Hervé IV de Léon et de Mathilde de Poissy : Hervé V, qui suit, Guillaume et Amice [117].

116 DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Normandie*, éd. chanoine Porée, Rouen-Paris, 1911, p. 200-201.

117 L. FALLUE, *Histoire du château de Radepont..., op. cit.*, p. 60, cite quatre fils : Hervé V, Guillaume, Jean et Conrad.

H. Morice[118] cite Guillaume de Léon comme chanoine de Nantes, en 1274, puis évêque de Léon, ce qui n'est nullement avéré[119]. Par contre, Guillaume de Léon apparaît comme chevalier de la baillie de Caen dans le rôle d'armes de «l'ost de 1272» de Philippe III le Hardi contre le comte de Foix[120]. En 1281, lors d'une adjudication de biens, il se porte acquéreur des terres de Guillaume de Créac'h Miloc, non loin de l'Élorn, pour 70 livres[121]. On ignore tout de ses descendants.

Amice est mariée à Guillaume de la Roche-Moysan[122]. Elle semble avoir obtenu pour partage des terres dans le Quémenet-Héboi. En 1323, Étienne Gauvein, seigneur de la Roche-Moysan, chevalier, passe un accord avec Hervé VI de Léon au sujet de la succession de Guillaume de la Roche-Moysan. Hervé obtient, comme héritier de sa tante, Amice, les manoirs de la Roche-Moisan et de Botbleiz, la ville de Pont-Scorff, une partie de l'île de Groix, des terres dans plusieurs paroisses, notamment en Ploemeur et Guidel. Hervé de Léon accorde alors à Étienne Gauvein 400 livres de rente assises sur les terres de Sorel-le-Châtel et Villers, en Normandie[123].

*
* *

Hervé V de Léon succède sans doute à son père Hervé IV vers 1290. Ils sont tous deux mentionnés dans plusieurs accords relatifs à la dot de l'épouse d'Hervé V, Jeanne, fille d'Alain VI, vicomte de Rohan, et Ysabeau[124]. En mars 1288, Hervé de Léon transige avec son beau-père au sujet des cent livres de rente annuelle et de cinq cents livres de monnaie courante promises lors de son mariage. Il réclame les arrérages de vingt-deux ans de revenus et parvient à composer pour 1 500 livres. Cet accord est confirmé par la cour ducale de Ploërmel l'année suivante[125]. En 1291, le contentieux n'est pas encore réglé. Hervé de Léon réclame la paroisse de Noyal au vicomte de Rohan. Ce dernier accepte de donner à Hervé 100 livres de rente par an, assises sur les revenus des paroisses de Plussulien et Melrand, moyennant le renoncement d'Hervé à Noyal. Cet accord est confirmé par Hervé de Léon, son fils aîné, Hervé, et Alain VI, vicomte de Rohan, et son fils aîné, Alain[126].

Hervé V conserve des relations conflictuelles avec certains de ses vassaux. En 1292, à l'issue d'une enquête, il transige avec Eudon de Coëtmeur. Le litige est réglé par Prigent de Coëtivy, Olivier de Kergournadec'h, chevaliers, et Hervé de Penhoët, écuyer, vassaux

---

118 H. Morice, C. Taillandier, *Histoire..., op. cit.*, t. I, p. xvi.

119 Les éditeurs de la liste des évêques de Léon établie par Albert Le Grand émettent des doutes sur l'existence d'un Guillaume de Léon, évêque de Léon vers la fin du xiii[e] siècle, A. Le Grand, *Les vies des saints..., op. cit.*, p. 232*, note 2.

120 E. Boutaric, *Institutions militaires de la France..., op. cit.*, p. 193.

121 J.-H. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, Paris-Saint-Brieuc, 1855-1864, 6 vol. , t. VI, n° CLXVII.

122 H. Morice, C. Taillandier, *Histoire..., op. cit.*, t. I, p. xvi. La seigneurie de la Roche-Moysan appartiendrait au duc après la révolte des Lanvaux mais elle est tenue par Olivier de Tinténiac lors de l'ost de 1294, F. Morvan, «Le Livre des Ostz...», art. cité, p. 79, note 282. Étienne Gauvein est alors en partie seigneur de Châteauneuf et de Senonches dans le Perche comme l'a été Hervé IV de Léon, L. Merlet, «Notice historique...», art. cité, p. 472.

123 L. Rosenzweig, *Cartulaire général du Morbihan*, Vannes, 1895, p. 425-426, n° 507.

124 Selon L. Urvoy de Portzamparc, *Généalogie de la maison de Trogoff, op. cit.*, p. 35, Jeanne de Rohan était la fille d'Isabeau de Léon mais cette filiation est très incertaine. Isabeau pourrait être issue de la maison d'Avaugour.

125 H. Morice, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1086-1087, 1091-1092.

126 Id., *ibid.*, t. I, col. 1118-1120, 1128.

d'Hervé. Eudon de Coëtmeur conserve le «fié Gallon, le fils au Glas de Ploeziry» (Ploudiry) mais renonce à la moitié de «Ploelane» (Guiclan)[127]. Une autre affaire bien plus grave oppose Hervé de Léon à Alain Nuz qui a hérité du fief de Lesquelen en Plabennec et notamment du tiers de ces terres cédées par Hervé, fils de Salomon et petit-fils de Hervé Ier de Léon, à l'abbaye du Relec, vers 1277. L'affaire prend un tour tragique quand Alain Nuz est assassiné, vers 1296. Hervé de Léon et ses deux fils, Hervé et Guillaume, sont accusés d'avoir commis ce meurtre. Les parents et amis d'Alain Nuz portent l'affaire devant le roi, à Paris. Le duc Jean II rend un jugement en 1297 afin que cessent les «bataille, accusations, denunciations, toutes villeinies et toute maniere de persecution, qui estoient ou pouvoient estre pour reson de ladite mort[128]». Il est convenu qu'Hervé de Léon récupère des terres, saisies après le meurtre au bénéfice des plaignants, mais, qu'en contrepartie, il s'engage à leur verser 2 000 livres de dédommagement. Cette procédure n'est toujours pas résolue en 1298[129].

Hervé de Léon est un vassal direct du roi de France mais aussi du duc de Bretagne auquel il doit également le service d'ost. À partir de 1293, les querelles reprennent entre Plantegenêts et Capétiens. Elles sont marquées par les guerres de Guyenne (1293-1303) et de Flandre (1297-1302). La Bretagne se retrouve au cœur de ce conflit, notamment en raison de l'intense trafic maritime au large de ses côtes et de sa position sur les itinéraires maritimes entre Guyenne et Angleterre. Philippe le Bel confisque la Guyenne en mai 1294. La guerre est imminente. Le duc de Bretagne convoque son ost à Ploërmel à la mi-août 1294. Le «Livre des Ostz» dressé à cette époque nous fournit la liste des vassaux directs du duc de Bretagne, Jean II, une centaine au total, qui doivent 166 chevaliers et 17 écuyers. «Monseigneur Hervé de Léon» doit alors deux chevaliers, «pour son fié de Kuemenet Theboe», et «V chevaliers d'ost, pour sa terre de Leon[130]». Il fait partie du groupe de la douzaine de vassaux les plus importants qui assurent un service de plus de cinq chevaliers d'ost. L'importance des fiefs français est alors manifeste pour les Hervé de Léon. En Bretagne, Hervé V doit sept chevaliers d'ost contre cinq en France. Comme le critère semble avoir été un chevalier d'ost pour un château, il tiendrait du duc en Bretagne ceux de Tréfaven et du «Vieil-Hennebont» dans le Kéménet-Héboi et de La Roche-Maurice, Joyeuse-Garde, Landivisiau, Landerneau et Coat-Méal dans le Léon. Il semble bien qu'Hervé de Léon ait au moins conservé un manoir dans le Perche, après la vente de 1281 concernant les châteaux de Châteauneuf et de Senonches. Plusieurs châteaux existent dans ses terres normandes, notamment à Radepont, Noyon-sur-Andelle, Hacqueville, Douville, Pont-saint-Pierre, Bellefosse et Bacqueville[131].

Malgré la situation de quasi-neutralité du duc et du duché de Bretagne, les Anglais se ravitaillent sur les côtes bretonnes, parfois par la force. Au début de l'année 1296, une armée anglaise pille l'abbaye et le bourg de Saint-Mathieu et, à deux reprises, les villes de Landerneau puis de Saint-Guénolé de Landévennec où les moines se retranchent dans leur abbaye fortifiée[132]. On devine ainsi la vie d'Hervé V de Léon, partagée entre les services d'ost dus au roi lors des guerres de Flandre – il participe notamment aux cam-

127 ID., *ibid.*, t. I, col. 1120.

128 ID., *ibid.*, t. I, col. 1120-1121.

129 M. BEUGNOT, *Les olim...*, *op. cit.*, t. II, p. 428.

130 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 132, rôle d'armes de l'ost de Ploërmel, f° 9 v° et 14 v°. On peut s'étonner qu'Hervé de Léon ne doive alors aucun chevalier pour ses terres de Cornouaille.

131 Nous ignorons lesquels ont appartenu aux Hervé de Léon.

132 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes...*, *op. cit.*, n° XVIII.

pagnes de 1299, 1301, 1302 et 1303[133] – et la gestion de ses domaines en Bretagne et en Normandie. En 1301, il passe ainsi un accord à Morlaix avec ses forestiers au sujet de la forêt de Cuburien et un autre avec Guillaume de Guémené-Guingamp pour un hommage et des terres en Lignol en 1304[134]. Dans une enquête de 1410-1411, un témoin relate «qu'au temps d'un seigneur de Leon appellé Hervé fieuz Mahaut» on a arraisonné un bateau «qu'il fut prins et rendu au dit seigneur dans le havre de Landerneau, devant son manoir de Guoeslet Forest, ou il pourist[135]». Cette information nous apprend que, dès cette époque, les seigneurs de Léon se sont fait bâtir cette demeure de plaisance à l'orée de la forêt de Landerneau, délaissant peut-être un peu l'austère forteresse de La Roche-Maurice[136]. Il faut dire que les revenus familiaux ont considérablement augmenté, notamment en raison des fructueuses alliances matrimoniales.

Hervé V de Léon meurt en avril 1304[137]. Il est inhumé dans l'abbaye de Fontaine-Guérard, en Normandie. On ignore l'année du décès de son épouse, Jeanne de Rohan[138], qui lui a donné plusieurs enfants parmi lesquels on cite, avec beaucoup d'incertitudes pour les trois derniers : Hervé VI, qui suit, Guillaume, Amice, Isabeau, Guy, Raoul et Olivier.

Guillaume de Léon est à l'origine de la tige des seigneurs d'Hacqueville. Il épouse, en 1301, Catherine, fille d'Eudon, seigneur de la Roche-Bernard, qui lui octroie 300 livres de rente et 1 000 livres de monnaie courante pour son mariage. Le père de Guillaume lui promet en outre une rente de 500 livres pour son héritage après son décès, rente assise sur des terres en Léon et Quéménet-Héboi[139]. Il reçoit sa part d'héritage en 1307, à savoir les 500 livres de rente à percevoir dans les paroisses de Plouyé, Plouray, Mellionnec et «Trozmoel»(Trégomel ?)[140]. Dès 1306, Guillaume de Léon, chevalier, porte le titre de seigneur d'Hacqueville[141]. Cette terre provient de l'héritage de Mahaut de Poissy, sa grand-mère paternelle. Selon H. Morice[142], Guillaume a eu quatre fils : Guillaume II, Pierre[143], Jean et Olivier. En 1332, le fils aîné de Guillaume, également prénommé Guillaume, réclame à son oncle, Hervé VI de

133 Il est mentionné dans plusieurs comptes royaux en 1299, 1301 et 1302. Bibl. nat. France, ms. lat., 9783, f° 39 r°, 48 r°- v°, 56 v°, 103 v° ; pièces originales, 1687, de Léon, n° 4 et 5. C'est peut-être lui qui apparaît en 1302 sous le nom de «Hervé de Léon, chevalier, seigneur, de Montagu», à moins qu'il ne s'agisse de son fils, Hervé de Léon, le jeune, également convoqué pour l'ost royal en 1303. Bibl. nat. France, pièces originales, 1687, n° 3 et 5, nouv. acq. françaises, 7413, f° 13, 15. Montaigu serait un des châteaux ou manoirs normands d'Hervé de Léon. – L. Fallue, *Histoire du château de Radepont…*, *op. cit.*, p. 5.

134 H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1176-1177, 1192-1193.

135 Id., *ibid.*, t. II, col. 849-850.

136 Sur ces deux châteaux, consulter P. Kernévez, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XI^e siècle-milieu du XIV^e siècle)*, Brest, Université de Bretagne occidentale,1988, 2 vol., t. II, p. 289-334. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.).

137 J.-L. Deuffic, «Les documents nécrologiques…», art. cité, p. 104 : *XI° Kal. Aprilis anno 1304 obiit dominus Herveus de Leonia miles Dominus Castrinovi* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283).

138 Id., *ibid.*, p. 103 : *3° Idus januarii obiit domina Joanna filia vicecomitis de Rohan, uxor domini de Leonia* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283).

139 H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1174-1176. C'est sans doute lui qui apparaît dans un acte de 1292, *ibid.*, col. 1100-1101. – Selon L. Urvoy de Portzamparc, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 35, il mourut en 1316.

140 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, 1682, n° 3. On le retrouve à Plouyé dans un acte de 1311, H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1236-1237.

141 H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1205, quittance de Guillaume de Léon pour 80 livres retenues par le duc de sa terre de Lescoët.

142 H. Morice, C. Taillandier, *Histoire…*, *op. cit.*, t. I, p. XVI.

143 Probablement «Pierre de Léon, chevalier» cité dans un acte de 1327, H. Morice, *Mémoires…*, *op. cit.*, t. I, col. 1348.

Léon, le versement de la rente de 500 livres dont a bénéficié son père mais accepte de transiger pour 50 livres de rente et 300 livres en monnaie courante[144]. L'année précédente déjà, Olivier, son frère puîné, a obtenu d'Hervé de Léon 300 livres de l'héritage de sa tante défunte, Amice de Léon, mais a dû renoncer à ses prétentions sur le «manoir de Caledan[145]». Ce même Olivier et son frère, Jean, reçoivent des dons de leur cousin, Hervé VII de Léon, lorsqu'il rédige le codicille de son testament en 1344[146]. Olivier de Léon doit s'en servir pour payer sa rançon, sans doute due à sa capture à Porléac'h, en même temps qu'Hervé VII, en 1342. Le fils de Guillaume II, Guillaume de Léon, sire d'Hacqueville, est, en 1360, lieutenant de la place royale de Château-Gaillard, à 12 kilomètres d'Hacqueville[147]. Il en devient capitaine avant 1364. Son fils ou son frère, Jean de Léon, lui a succédé dans cette charge en 1369[148]. Il est attesté comme seigneur d'Hacqueville en 1371[149]. Selon H. Morice[150], à la fin du XIV^e^ siècle, un autre Guillaume de Léon, seigneur de Hacqueville, épouse sa parente, Catherine de Léon, fille d'Hervé VII de Léon et veuve d'Henri de Plédran. Leur fils, également prénommé Guillaume, est chambellan du roi Charles VI et vend à Alain VIII de Rohan tous les biens que Catherine de Léon, sa mère, avait en Bretagne, au début du XV^e^ siècle. Son héritier, Guillaume, épouse Jeanne de la Planche[151].

Amice est mariée à Bernard, sire de la Roche-Bernard, en 1301, en même temps que son frère Guillaume épouse Catherine, la sœur de Bernard[152]. Peut-être est-ce la même «Amice de Léon, dame de Barron», qui voit commuer son vœu d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en 1317[153].

Isabeau ou Isabelle de Léon épouse Guillaume d'Harcourt, seigneur de Saussaye, terre située au sud d'Elbœuf, à une trentaine de kilomètres de Noyon-sur-Andelle. Ce chevalier est un grand personnage de la cour royale durant les règnes de Philippe IV le Bel, Louis X le Hutin et Philippe V le Long. En 1318, le roi lui fait remise des amendes que lui avait infligées le parlement de Paris pour avoir notamment fait emprisonner des officiers royaux[154]. Il est alors conseiller du roi et fonde une chapellenie pour le salut des âmes de ses parents et de ses trois femmes successives, Jeanne de Thorigny, Isabelle de Léon et Blanche d'Avaugour qui ratifie cette fondation[155]. Cette dernière est la tante de Margue-

144 ID., *ibid.*, t. I, col. 1357-1358.

145 ID., *ibid.*, t. I, col. 1356. Peut-être est-ce celui de Caudan, au cœur des «Fiefs de Léon».

146 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1702, n°5. C'est peut-être le même Jean de Léon qui signe une quittance lors de la «guerre de Bretaigne», en 1352, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1478.

147 M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500). Armoriaux, sceaux, tombeaux*, Villeneuve-d'Asq, 1998, 2 vol., t. II, n° 2311 (Thèse de doctorat en histoire médiévale).

148 ID., *ibid.*, n° 2315. – Bibl. nat. France, pièces originales, 1687, n° 8, 9.

149 «Jehan de Leon, Sire de Hacqueville, Chevalier» présente une montre en 1371, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1653.

150 H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XVI

151 ID., *ibid.*, t. I, p. XVII. – L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 36. On conserve plusieurs actes des années 1404-1407 liés à cette succession, Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1682. Les filiations sont incertaines et ne concordent pas avec celles données par des historiens normands : on a très certainement dédoublé un des Guillaume de Léon. Vers 1400, Guillaume de Léon, seigneur d'Hacqueville, fit assassiner sa femme, Marie de Ferrières, dans l'abbatiale de Fontaine-Guérard, H. FALLUE, *Histoire du château de Radepont...*, *op. cit.*, p. 64-67, d'après une enquête de 1401.

152 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1074-1076.

153 P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon du XIII^e^ au XV^e^ siècle», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper et de Léon*, t. XI, 1911, p. 285-288 (p. 288), n° 90.

154 Arch. nat., JJ 56, f° 24, n°71.

155 *Ibid.*, JJ 56, f° 47-48 v°, n° 122.

rite d'Avaugour, femme d'Hervé VII de Léon, qui réclame sa part d'héritage après le décès de Blanche, en 1346[156].

Jean Froissart mentionne dans ses chroniques un nommé Guy de Léon qui est, à ses dires, évêque de Léon et défenseur d'Hennebont face aux troupes blésistes en 1342[157]. Son existence semble bien hypothétique : il paraît être une invention du chroniqueur[158].

H. Morice signale ensuite «Raoul de Léon dit de Langueoez soit par partage, soit par alliance»[159]. Languéouez est le nom d'un lignage implanté à Tréouergat dans le Léon. Hamon de Languéouez est un proche d'Hervé VII de Léon, qui le cite dans son testament[160].

A. de Blois est le seul à mentionner «Olivier, sieur de Caudan» comme frère d'Hervé VI de Léon[161]. C'est vraisemblablement une erreur. Olivier de Léon est un des fils de Guillaume de Léon, seigneur d'Hacqueville, qui est capturé avec son oncle à Porléac'h en 1342 et gratifié par ce dernier dans son testament en 1344 pour l'aider à payer sa rançon[162].

*
* *

Le futur **Hervé VI de Léon**, surnommé «le jeune», est déjà chevalier en 1297, quand il fait une donation à l'abbaye normande de Fontaine-Guérard[163]. Vers 1302, il signe une quittance de 100 livres pour ses gages, au moment où il accompagne son père aux guerres de Flandre[164]. L'année suivante, il est requis pour aller à Arras avec plus de deux cents autres hommes d'armes, dont son père[165]. Après le décès de ce dernier, survenu en avril 1304, il le remplace probablement lors de la campagne de 1304 et participe sans doute à la bataille de Mons-en-Pévèle, en août, où l'armée de Philippe le Bel remporte une difficile victoire sur les Flamands. Il est encore convoqué au service du roi pour aller faire la guerre contre les Flamands en 1318, sous Philippe V le Long, et en 1328, sous Philippe VI de Valois[166].

Hervé VI est le bienfaiteur de plusieurs abbayes. Il passe une première lettre d'association aux prières et messes dites par l'abbé et les religieux de Langonnet en 1307[167] et une autre avec ceux de Saint-Mathieu en 1332. Dans la seconde, les religieux s'engagent à dire des messes pour lui, ses ancêtres et ses descendants, dans l'église du prieuré de «Goelet Forest», sur l'autel des saints Gilles et Loup récemment édifié par Hervé[168]. Il s'agit

---

156 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne, 1341-1364. Suivi des actes de Jeanne de Penthièvre, 1364-1384*, Rennes, 1996, acte n° 91.

157 *Les chroniques de sire Jean Froissart*, éd. J.-A.-C. Buchon, Paris, 1835, 3 vol., t. I, p. 152.

158 De 1328 à 1349, l'évêché de Léon est administré par Pierre Benoît, A. LE GRAND, *Les vies des saints...*, *op. cit.*, p. 233*, note 1. – B.-A. POQUET DU HAUT-JUSSÉ, *Les papes et les ducs de Bretagne. Essai sur les rapports du Saint-Siège avec un État*, rééd. Spézet, 2000, p. 212, note 8.

159 H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XVI. On retrouve ce «Monsour Raoul de Leon, autrement de Langueouez», peut-être chanoine de Nantes, dans un contrat passé devant la cour d'Angers, en décembre 1342, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 1794. La filiation reste incertaine.

160 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1702, n° 5. Il fut témoin lors de l'enquête pour la canonisation de Charles de Blois.

161 P. LEVOT, *Biographie bretonne*, *op. cit.*, p. 297.

162 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1702, n° 5.

163 DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Normandie*, *op. cit.*, p. 179.

164 Bibl. nat. France, pièces originales, 1687, de Léon, n° 4.

165 *Ibid.*, nouv. acq. fr. 7413, f° 13 et 15.

166 *Ibid.*, ms. fr. 32510, f° 126, 39277, P.O., 1687, de Léon, n° 6.

167 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1213-1214.

168 ID., *ibid.*, t. I, col. 1361-1362, 1332.

de l'église de La Forest-Landerneau, située à quelques centaines de mètres du château de Joyeuse-Garde, édifié entre la fin du XIII[e] et le début du XIV[e] siècle. Hervé VI ne néglige pas pour autant l'abbaye de Daoulas, fondée par ses ancêtres et devenue la nécropole familiale. Lors d'une fondation en 1317, il offre aux moines des mesures de vin et une coupe d'argent afin de dire des messes pour le repos de son âme et celle de ses ancêtres[169]. Il sait toutefois défendre ses droits et transiger avec les moines comme ceux du Relec en Plounéour-Ménéz, en 1310[170].

On le voit tout aussi soucieux de ménager ses intérêts lors de plusieurs accords passés avec d'autres clercs ou seigneurs : Pierre de Kergorlay, un clerc, en 1306 et 1310, Geoffroy de Malestroit, en 1309, Hervé de Névet, la même année, Guillaume de La Haye, en 1311, Hervé Adam, en 1319, ou encore l'évêque de Léon, en 1324, au sujet des dîmes de Plabennec et de Plouénan[171]. En 1321, il signe un traité avec Rolland de Dinan-Montafilant concernant ses droits de chasse dans les paroisses de Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez et Plourin-Morlaix[172]. Les deux parties s'engagent à ne pas chasser dans les bois de l'autre mais s'autorisent à y poursuivre un gibier (cerf, biche, chevreuil ou sanglier). Dans le cas où les veneurs d'Hervé de Léon abattraient une bête dans le bois de Bodister appartenant à Rolland de Dinan, ce dernier aurait la moitié de la bête, mais seulement le quart si elle est prise après l'avoir uniquement traversé. Les veneurs d'Hervé doivent également aviser les hommes de Rolland à Bodister des dates de leurs chasses. Cet accord met fin aux excès commis par les hommes du sire de Léon, abus qui ont conduit Rolland et Henri de Dinan à dévaster certains de ses moulins[173].

Hervé VI doit aussi veiller à la gestion de ses autres fiefs en Bretagne et en Normandie. En 1323, il récupére l'héritage de sa tante Amice, mariée à Guillaume de la Roche-Moisan, dans les «Fiefs de Léon», à l'ouest d'Hennebont. Il s'en sert pour la dot de sa fille, Jeanne de Léon, veuve du vicomte de Rohan, en 1327[174]. On le voit aussi, en 1328, percevant des droits sur des sécheries en Poulgoazec, près d'Audierne, et à Penhir, à l'extrémité de la presqu'île de Crozon. Hervé de Léon prélève également des taxes sur les navires qui font relâche dans les ports de sa seigneurie, comme à Camaret, Daoulas et Landerneau[175]. En Normandie, il procède en 1306 à l'amortissement de 20 livres de rentes acquises sur son fief par les maîtres et les sœurs de la Maison-Dieu de Noyon-sur-Andelle[176]. En 1308, il conclut un accord avec son frère, Guillaume de Léon, seigneur d'Hacqueville. Il est probablement à l'origine du mariage de sa sœur Isabeau avec un voisin, Guillaume d'Harcourt. En 1325, il obtient du roi l'établissement d'un marché hebdomadaire à Bourg-Baudoin, en dépit de l'opposition de seigneurs voisins[177]. En 1328, le roi montre sa faveur en l'autorisant à lever à son profit sur ses vassaux des subsides pour payer

---

169 ID., *ibid.*, t. I, col. 1273-1274.

170 ID., *ibid.*, t. I, col. 1228-1230.

171 ID., *ibid.*, t. I, col. 1206, 1236-1237, 1281, 1282-1283, 1339-1340. – Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1170, f° 215, accord entre Hervé de Léon et Hervé de Névet.

172 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1316-1318.

173 Ce litige serait-il lié à l'extinction de la branche aînée de Léon ? Anne de Léon, sœur d'Hervé IV, dernier vicomte de Léon, épousa Roland de Dinan. On les voit renoncer à toute prétention sur la vicomté de Léon à la fin du XIII[e] siècle, moyennant d'importantes indemnités versées par les ducs. La branche cadette de Léon ne reprit pas le titre de vicomte de Léon qui disparut après l'acquisition de la vicomté de Léon par le duc. Anne de Léon aurait eu pour dot le château et la terre de Bodister.

174 L. ROSENZWEIG, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 425-426, n° 507. – H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1346-1348.

175 H. MORICE, *ibid.*, t. I, col. 1349-1350, 1375-1376, t. II, col. 849-850.

176 Arch. nat., JJ 38, f° 70 v°, n° 146.

177 *Ibid.*, JJ 62, f° 251 r°-v°, n° 465.

ses frais relatifs aux guerres de Flandre[178]. En 1331, il assigne 15 livres de rente aux chanoines prémontrés d'Abbécourt pour une chapellenie qu'il détient en leur église. En 1336 encore, il consent à une transaction avec les religieux de Lyre, au sujet des dîmes de Pont-Saint-Pierre[179]. Il détient, par ailleurs, des terres et des rentes à Brou et Alluye, dans le Perche, probablement transmises par sa femme[180]. On imagine sans peine Hervé de Léon se déplaçant de l'un à l'autre de ses domaines et confiant la gestion de ses biens et l'exercice de sa justice à de multiples sénéchaux, capitaines, receveurs, sergents et officiers. Nous ne conservons que quelques bribes de son histoire, qui apparaissent au travers de procédures judiciaires, parfois interminables. En 1335-1337, Hervé VI de Léon «le vieux», son fils, Hervé VII de Léon «le jeune», et son frère, Érard, sont en procès avec Yves de Boisboissel, évêque de Saint-Malo. L'affaire est portée devant le parlement de Paris mais elle n'est toujours pas résolue en 1341[181].

En 1336, Hervé VI de Léon organise des «fêtes brillantes» dans son château de la Roche-Maurice[182]. Il a déjà rédigé son testament, lorsqu'il fonde un hôpital à Landerneau, la même année[183]. Il ordonne qu'on y dise trois messes par semaine et que l'on pourvoie à l'accueil et à l'entretien d'une douzaine de malades. En janvier 1337, Hervé VI et son épouse, Jeanne de Montmorency, reçoivent le privilège d'obtenir l'indulgence plénière à l'article de la mort par le confesseur de leur choix[184]. Hervé meurt en juin 1337[185]. L'abbé de Daoulas s'engage alors, à la demande de son fils aîné, à dire des messes pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, fondateurs de son abbaye[186].

Hervé VI, seigneur de Noyon-sur-Andelle, a épousé, en 1307, Jeanne, fille aînée d'Érard de Montmorency, seigneur de Conflans-Sainte-Honorine, et de Jeanne, dame de Longueval. Par ce mariage, la maison de Léon approche le milieu des grands officiers de la couronne[187]. Érard de Montmorency est, notamment, grand échanson et conseiller du roi de France Philippe V le Long, jusqu'à son décès, vers 1324, tandis que son fils aîné, Mathieu IV de Montmorency, est amiral et grand chambellan de France. Un autre beau-frère d'Hervé de Léon, Guillaume d'Harcourt, mari d'Isabeau de Léon, est grand queu de France. La dot de Jeanne de Montmorency est considérable puisque son père lui donne les châteaux de Frémerville en Picardie et de Croissy-en-Brie avec toutes leurs dépendances et trois mille livres pour acquérir d'autres terres[188]. Jeanne de Mont-

---

178 Bibl. nat. France, ms. fr., 39277, pièces originales, 1687, de Léon, n° 7.

179 M. CHARPILLON, *Dictionnaire..., op. cit.*, p. 736.

180 Bibl. nat. France, ms. fr., 28171, pièces originales, 1687, de Léon, n° 2.

181 B. LABAT-POUSSIN, M. LANGLOISY-LANHERS, *Actes du parlement de Paris. Parlement criminel. Règne de Philippe VI de Valois. Inventaire analytique des registres X 2A 2 à 5*, Paris, 1987, p. 34, 59, 142.

182 D.-L. MIORCEC DE KERDANET, «Châteaux de Bretagne. Le château de la Roche-Maurice», *Lycée armoricain*, 1823, t. II , p. 346-353 (p. 349), d'après des lettres de 1336 mentionnées dans un aveu du XVII[e] siècle.

183 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1376-1380.

184 P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège...», art. cité, n° 205. Il en est de même pour son fils, Hervé de Léon le jeune et son épouse, n° 204.

185 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 97 : *M° CCC^mo XXXVII° obiit d(omin)us Herve(us) de Leonia, d(omin)us de Noyone, Margareta, uxor d(omi)ni Hervei de Leonia* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193) ; p. 107 : *Quarto idus Junii anno 1337 obiit dominus Herveus de Leonia, dnus. de Noione* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283) ; p. 120, le manuscrit de la bibliothèque de Landévennec donne le 6 des ides de juin, soit le 8 juin (f° 11 v°). C'est Marguerite de Retz, première épouse d'Hervé VII, décédée quelques années auparavant.

186 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1388-1389.

187 A. DU CHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, 1824, p. 523-525.

188 *Registres du trésor des chartes, tome I : règne de Philippe le Bel, op. cit.*, n° 1582, p. 306-307. Son beau-père lui laisse le choix entre les biens précités et une rente de 800 livres par an.

morency a eu cinq enfants avant de s'éteindre en 1341, quatre ans après son mari[189] : Hervé VII, qui suit, Érard, Jeanne, Mahaut et Amice.

Érard reçoit sa part du patrimoine familial en 1339[190]. Hervé VII, son frère, lui cède les terres que leur mère, Jeanne de Montmorency, a apportées à leur père dans la baillie de Gaillefontaine dans le pays de Bray, ainsi que l'a préalablement décidé leur père, et la terre de Frémerville en Picardie. Érard doit toutefois rétrocéder à Hervé les terres qu'il détient par héritage en Bretagne. Il porte dès lors le titre de seigneur de Frémerville. Érard combat auprès de son frère au début de la guerre de Succession de Bretagne et s'occupe ensuite des affaires de son neveu, Hervé VIII, dans les années 1355-1360. Il témoigne lors du procès de canonisation de Charles de Blois en 1371[191]. Il est alors âgé de cinquante-cinq ans, ce qui situe sa naissance vers 1316.

Jeanne de Léon, fille aînée d'Hervé VI, est mariée à Olivier, vicomte de Rohan, veuf d'une première union, en 1322[192]. Elle reçoit alors 700 livres de rente assises sur les terres de la paroisse de Baud. En 1327, après le décès de son époux, son père lui octroie, en remplacement de sa rente, portée à 900 livres, «toutes les terres, rentes, fié & damoene que Madame Amice Leon ot jadis en Brouerec et Quemenétheboé[193]». Elle se remarie à Jean, seigneur de Derval, un proche du duc de Bretagne Jean III, qui lui concède la châtellenie de Pontcallec. Elle est inhumée aux Carmes de Ploërmel avant 1337, date du décès de son mari[194]. Son frère, Hervé VII, gratifie ses neveux de cent livres de rente dans son testament[195].

Mahaut, appelée comtesse, devient la femme d'Hervé de Pont-l'Abbé, selon le contrat de mariage passé entre son père Hervé VI de Léon et Geoffroy de Pont-l'Abbé en 1318[196]. Son père lui octroie une rente de 300 livres à percevoir sur les terres «dou Chastel de Coetmel» (Coat-Méal) quand Hervé du Pont, mineur, aurait quatorze ans, soit la majorité, et 1 500 livres en monnaie courante. Cet accord devient effectif en 1328, après le décès de Geoffroy du Pont, à la condition qu'Hervé du Pont obéisse au fils d'Hervé de Léon comme un juveigneur à son aîné[197]. Hervé du Pont périt dans les rangs blésistes à la bataille d'Auray, après avoir, comme son beau-frère Hervé VII de Léon, un temps soutenu la cause de Jean de Montfort au début de la guerre de Succession.

Hervé VII de Léon concède sa part d'héritage à sa sœur Amice en 1339, après le décès de leur père[198]. Il lui octroie 500 livres de rente à percevoir sur des terres en Normandie et en Île-de-France et 2 000 livres de monnaie courante à payer en cinq fois à compter de son mariage. Amice est unie à Olivier, fils du sire de Tinténiac, en 1343, au moment où Hervé VII est captif en Angleterre. Il revient à Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre de confirmer le contrat de mariage, avec l'accord de plusieurs nobles de haut rang et de son

---

189 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 98 : *M° CCC^mo XLI° obiit d(omi)na Johanna de Montmorenci uxor quond(am) Hervei de Leonia, d(omi)ni de Noione, militis* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1F 1003, p. 193) ; p. 108 : *Decimo sexto k1 augusti obiit domina Johanna de Memorency, uxor quondam domini Hervei de Leonia, domini de Noione, anno Dni. 1341* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f° 279-283) ; p. 127, le manuscrit de la bibliothèque de Landévennec donne la date du 17 des calendes d'août, soit le 16 juillet (f° 20 r°).

190 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1396. Il portait le même nom que son grand père maternel.

191 *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne, 1320-1364*, éd. A. de Sérent, F. Plaine, Saint-Brieuc, 1921, p. 394-395.

192 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1327-1328.

193 ID., *ibid.*, t. I, col. 1346-1348.

194 Bibl. nat. France, ms. fr., 22325, extraits des archives de l'église cathédrale de Nantes, f° 40.

195 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1702, n° 5, testament et codicille d'Hervé VII de Léon.

196 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1281-1282.

197 ID., *ibid.*, t. I, col. 1349.

198 ID., *ibid.*, t. I, col. 1393-1394.

frère, Érard de Léon[199]. Charles de Blois s'engage notamment à lui garantir le versement de ses 500 livres de rente par son frère mais requiert d'Amice et de son mari qu'ils renoncent à toute autre part d'héritage de leurs «père et mère». À la mort d'Olivier de Tinténiac, Amice se remarie avec Guillaume du Chastellier, vers 1349. Elle a beaucoup de peine à percevoir ses rentes en dépit de ses nombreuses réclamations auprès de sa belle-sœur, Marguerite d'Avaugour, tutrice d'Hervé VIII de Léon. Philippe VI de Valois, roi de France, rend un premier mandement en faveur d'Amice en 1349[200]. Le litige n'est toutefois toujours pas réglé dans les années 1359-1360. Les terres sur lesquelles ces rentes ont été assises ayant été ravagées par les guerres et les épidémies. En 1377 encore, Jean du Chastellier, fils d'Amice et de Guillaume, en appelle au roi de France, après la mort de ses parents, pour obtenir auprès d'Alain de Rohan, seigneur de Léon, le paiement de ce qui lui reste dû[201].

*
* *

Hervé VII de Léon succède à son père en 1337[202]. Il commence par octroyer son douaire à sa mère, Jeanne de Montmorency, en octobre. Il lui cède 1 200 livres de rente par an, certaines quantités de grains, la jouissance du manoir de «Rosenc» dans le diocèse de Quimper et de celui de Bois-Hérot en Normandie. Peu après, Jeanne lui abandonne tous ses héritages, moyennant un revenu supplémentaire de 200 livres et divers versements en nature sa vie durant[203]. Hervé VII partage ensuite l'héritage paternel avec une de ses sœurs, Amice, et son frère, Érard.

Il a épousé Marguerite de Retz en 1323 ou 1326. Elle est la fille de Girard III Chabot, seigneur de Retz, et de Marie de Parthenay[204]. Elle reçoit en dot 1 300 livres de rente et décède le 20 mai 1333 ou 1334[205]. Hervé VII fonde pour elle et pour son père, Hervé VI, une messe anniversaire à l'abbaye de Daoulas en 1337[206].

Hervé se remarie avec une riche héritière, Marguerite d'Avaugour, fille de Henri III d'Avaugour, seigneur de Goëllo et de Mayenne, et de Jeanne d'Harcourt. Marguerite d'Avaugour est la tante de Jeanne de Penthièvre, fille de Guy de Bretagne, seigneur de Penthièvre, et de Jeanne d'Avaugour, principale héritière d'Henri III d'Avaugour et nièce du duc Jean III, qui épouse Charles de Blois en 1337. Un premier accord est passé en mars 1339 entre Hervé de Léon, Charles de Blois et sa femme, Jeanne de Penthièvre, pour déterminer la part d'héritage de Marguerite[207]. Elle reçoit, à titre provisoire, 300 livres de rente pour les terres de Mayenne et 500 livres en monnaie courante. En 1354, Charles de Blois ordonne que l'on verse à Marguerite une rente annuelle de 1 000 livres sur des terres en Normandie. Marguerite d'Avaugour revendique notamment une part

---

199 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, n° 16.

200 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1467.

201 ID., *ibid.*, t. II, col. 181-182.

202 Il apparaît en 1334 dans une obligation de Guillaume de Tressan avec la dénomination «Monsour Hervé de Léon le jeune, chevalier», ID., *ibid.*, t. I, col. 1370.

203 ID., *ibid.*, t. I, col. 1389-1391, 1391-1392.

204 R. BLANCHARD, «Cartulaire des sires de Rays (1160-1449)», *Archives historiques du Poitou*, t. XXVIII, 1897, n° XX. Girard III a combattu en Flandre aux côtés d'Hervé V de Léon au début du XIII[e] siècle ; il possède de nombreuses terres en France.

205 J.-L. DEUFFIC, «Les documents nécrologiques...», art. cité, p. 97 : *M° CCC[mo] XXXIII° obiit Margareta de Rais, uxor d(omi)ni Hervei de Leonia junioris* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193), p. 107, *Decimo tertio k1 junii anno 1334 obiit domina Margareta de Raes, uxor domini Hervei de Leonia junioris* (Bibl. nat. France, ms. fr., 22329, f° 279-283).

206 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1388-1389.

207 ID., *ibid.*, t. I, col. 1394-1395.

du patrimoine de son grand-père, Henri d'Avaugour, et de sa sœur, Blanche, en Goëllo, Mayenne et Normandie. Le riche héritage d'Avaugour donne lieu à de nombreuses contestations jusqu'à la fin du XIV[e] siècle[208]. D'autres procédures opposent Hervé VII de Léon et Marguerite d'Avaugour à l'évêque de Saint-Malo mais aussi à celui de Quimper, son sénéchal et Hervé de Pont-l'Abbé, jusqu'en 1347 au moins[209].

En raison de ses possessions en Normandie et en France, Hervé VII doit le service d'ost au roi de France. Il combat sans nul doute dès le début de la guerre de Cent Ans en Flandre, durant l'été 1340[210] et s'illustre durant la première année de la guerre de Succession de Bretagne, en 1341-1342. Nous demeurons, pour cette période, bien trop tributaires des chroniques de Jean Froissart[211] qui relate qu'après la mort de Jean III, duc de Bretagne, en avril 1341, Hervé de Léon se serait rangé sous la bannière de Jean de Montfort durant l'été et l'automne 1341. Il est ainsi le seul grand baron breton à répondre à l'invitation de Jean de Montfort qui a convoqué une assemblée à Nantes en mai 1341. Il l'accompagne lors de la chevauchée qui, en juin-juillet, lui donne bon nombre de places en Bretagne dont Brest, une des rares à lui opposer quelque résistance, tandis que d'autres se soumettent grâce à l'entremise d'Hervé de Léon. Cependant, par l'arrêt de Conflans-Sainte-Honorine, en septembre, le roi de France désigne Charles de Blois comme duc de Bretagne, au nom de sa femme. En novembre 1341, il lui accorde son soutien militaire en levant une armée qui vient mettre le siège devant Nantes, tenue par Jean de Montfort. Hervé de Léon commande alors une sortie désastreuse qui se solde par de nombreuses pertes dans les rangs des montfortistes. Les reproches que lui adresse Jean de Montfort entraînent son revirement. Peu après, Jean de Montfort rend la ville de Nantes, avant d'être contraint de plaider sa cause auprès du roi qui le fait emprisonner.

Les récits de Froissart – qui reprend ceux de Jean le Bel[212] – étant quelque peu embrouillés, notamment d'un point de vue géographique et chronologique, Arthur de La Borderie a essayé d'y remettre un peu d'ordre dans son *Histoire de Bretagne*. D'autres historiens, comme M. Jones, ont clairement indiqué depuis que la chevauchée de l'été 1341 n'est probablement qu'un mythe tant il paraît impossible, en deux mois, d'aller mettre la main sur le trésor ducal à Limoges, mener plusieurs sièges ou rallier des capitaines de châteaux et de villes et se rendre en Angleterre puis à la cour du roi à Paris[213]. Nous manquons ainsi d'autres sources pour confirmer qu'Hervé VII de Léon fut bien, initiale-

---

208 Un certain nombre d'actes sont conservés à la bibliothèque municipale de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1707. Quelques-uns ont été publiés par M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, n° 91, 137, 165, 176-179, 184-187, 201, 202, 251, 284, 307, 339.

209 J. VIARD, «Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois (1328-1350)», *Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France*, t. XXXIV, 1897, n° 170, p. 238-239, t. XXXV, 1898, n° 495, p. 224.

210 D'après la mention apparaissant sur la Bible des sires de Léon qui relate qu'Hervé VIII de Léon, né en novembre 1341, fut conçu au retour de la guerre entre les rois de France et d'Angleterre, ponctuée par une trêve en septembre 1340. Selon Jean Froissart, Hervé de Léon combattit aussi «en Grenade et en Prusse», ce qui est invérifiable.

211 *Les chroniques de sire Jean Froissart*, *op. cit.*, t. I, p. 128, 129-132, 137.

212 JEAN Le Bel, *Chronique*, éd. J. Viard, É. Deprez, Paris, 1904-1905, 2 vol., p. 244-272 pour l'année 1341 en Bretagne.

213 M. JONES, «The breton civil war», *Froissart historian*, Woodbridge, 1981, p. 64-81 (p. 169-172) ; ID., *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, p. 23, note 29, considère que les opérations militaires ne commencent pas avant le mois de septembre 1341. – J.-C. CASSARD, «La préfiguration du parti de Blois. Paris, août-septembre 1341», dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde* (Mélanges André Chédeville), Rennes, 1998, p. 181-193 (p. 182), évoque de «vieilles allégations répandues par Froissart», «des divagations, des racontars malveillants»...

ment, un partisan de Jean de Montfort. M. Jones doute ainsi qu' il «ait soutenu, même pour un instant, Jean de Montfort[214]».

Un acte nous montre avec certitude qu'Hervé est présent auprès de Charles de Blois lors d'une donation, le 20 février 1342[215]. Ce revirement n'est pas sans risques pour lui si on considère qu'en décembre 1341 Robert d'Artois fait, pour le compte du roi d'Angleterre, l'allié de Montfort, une première incursion en Bretagne afin d'y malmener les partisans de Charles de Blois[216]. L'hiver 1341-1342 donne lieu à de nombreuses tractations. Henri de Malestroit, maître des requêtes de l'hôtel du roi, se rend ainsi à Brest pour négocier avec Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort. Il organise le ralliement de plusieurs chevaliers qui ont choisi la cause de Montfort[217]. Parmi ceux-ci se trouve Tanguy du Chastel, capitaine du château de Brest et vassal peu fidèle d'Hervé de Léon qui, par une lettre du 28 février 1342, fait savoir au roi qu'il se bat alors «contre messire Charles de Blois & Mr Hervé de Léon qui grever & destruire me vouloient & voulent enquores...[218]». Néanmoins, il accepte de se soumettre au roi. Cette soumission est de très courte durée, tout comme la trêve conclue le 1er mars 1342, car des négociations menées à Paris échouent. Durant ce temps, Jeanne de Flandre négocie une alliance avec le roi d'Angleterre. Une expédition anglaise débarque à Brest vers le 20 mai 1342. Son chef, Gautier de Mauny, aidé de Tanguy du Chastel, va surprendre Hervé VII de Léon qui séjourne avec plusieurs dizaines d'hommes dans le manoir épiscopal de Porléach, à Trégarantec, à trois kilomètres au sud-est de Lesneven. Ils le capturent avec ses proches et plusieurs de ses principaux vassaux parmi lesquels son frère, Érard, un cousin, Olivier, Émery du Pont et Raoul de Rosmadec[219]. Ils sont envoyés en captivité en Angleterre au début de juillet 1342[220]. C'est un rude coup porté au parti de Blois en Basse-Bretagne d'autant plus que la même troupe vient au secours d'Hennebont vainement assiégée par une armée franco-bretonne, en juin 1342[221]. Une autre troupe

214 M. JONES, «Ancenis, Froissart et le début de la guerre de Succession en Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 91-102 (p. 96, note 21) ; ID., «Sir Thomas Dagworth et la guerre civile en Bretagne au XIVe siècle : quelques documents inédits», *Annales de Bretagne*, t. LXXXVII, 1980, p. 621-639 (p. 627, note 31). On ne connaît pas, par exemple, de lettre de rémission à son nom. Le litige l'opposant à Charles de Blois pour l'héritage d'Avaugour était-il suffisant pour le faire rejoindre le parti de Jean de Montfort ? Le simple fait d'être un vassal direct du roi de France, oncle et protecteur de Charles de Blois, ne pouvait – selon nous – qu'inciter Hervé de Léon à l'attentisme, s'il ne voulait pas prendre immédiatement parti pour l'un ou l'autre des deux prétendants. En soutenant Jean de Monfort, il encourait la menace d'une confiscation de ses terres françaises par le roi.

215 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois..., op. cit.*, n° 4.

216 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. III, p. 443. – Sur des combats en décembre 1341 vers Brest et Le Conquet, voir H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1428.

217 H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 1435. Il y arrive pour le seigneur du Pont-l'Abbé, beau-frère d'Hervé VII de Léon.

218 ID., *ibid.*, t. I, col. 1431.

219 Voir le récit de H. KNIGHTON, *Knighton's chronicle*, 1337-1396, éd. et traduit par G. H. MARTIN, Oxford, 1995, p. 38-41 (document aimablement transmis par M. Jones). – H. MORICE, *Mémoires..., op. cit.*, t. I, col. 7, *Chronicon britannicum : MCCCXLII. Fuit captus dominus Herveus de Leonia, dominus de Noion cum multis dominis & militibus apud Trecaranteuc, in quodam manerio episcopi Leonenses per dominum Galterium de Mauni & dominum Tanguidum de Castro, pro & nomine domini comitis Montisfortis.* Cet épisode n'est pas relaté par Froissart qui évoque seulement la capture d'Hervé de Léon lors du siège de Vannes, à la fin de l'année 1342.

220 ADAM de Murimuth, *Continuatio chronicarum.* ROBERTUS de Avesbury, *De gestis mirabilibus regis Edwardi tertii*, éd. E. Maunde Thompson, Londres, 1889, p. 125.

221 Jean Froissart y relate la présence de Guy de Léon, évêque de Léon et oncle d'Hervé de Léon, dont il mentionne aussi la participation à ce siège quoiqu'il soit pourtant prisonnier depuis le mois de mai. Il le signale encore en décembre 1342 à la défense de Vannes, où il aurait été capturé avec Olivier de Clisson. Il pourrait s'agir d'un autre membre de ce lignage. *Les chroniques de sire Jean Froissart, op. cit.*, p. 149-152, 168-174.

anglaise, débarquée sur les côtes léonardes à la mi-août, oblige les blésistes à lever précipitamment le siège de Brest, investit le château de Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau et tente de s'emparer de Morlaix au début de septembre[222].

Hervé VII ne reparaît plus sur les champs de bataille bretons. Dès le 2 juin 1342, Guillaume de Montaigu, comte de Salisbury, prisonnier du roi de France essaie, à Vincennes, de négocier sa propre délivrance contre celles de John Randolph, comte de Moray, et d'Hervé de Léon[223]. Cette transaction échoue. Hervé est toujours captif en Angleterre lors du mariage de sa sœur Amice un an plus tard, en juin 1343[224]. C'est encore Jean Froissart qui nous renseigne sur les conditions de sa libération[225]. Après l'exécution d'Olivier de Clisson et de plusieurs autres chevaliers bretons, en août et novembre 1343, par le roi de France, Philippe VI de Valois, en violation de la trêve de Malestroit, le roi d'Angleterre est tenté d'en faire autant avec Hervé de Léon, son prisonnier. Le comte de Derby l'en dissuade. Édouard III met Hervé de Léon à rançon pour dix mille écus et le charge d'aller porter une déclaration de guerre au roi de France. L'infortuné Hervé de Léon est pris dans une tempête lors de la traversée de la Manche, tourmente au cours de laquelle il perd la santé. Il décède peu après avoir remis son message au roi, nous dit le chroniqueur, «en allant en son pays en la cité d'Angiers» (Angers). Encore une fois, il est difficile de s'assurer des dires du chroniqueur. Des opérations militaires d'envergure ne reprennent qu'en 1345.

Hervé VII a pris soin de rédiger le codicille de son testament à Paris, le 6 septembre 1344[226], sans doute avant de rejoindre la Bretagne. En janvier 1345, le duc de Normandie, fils du roi de France et garde du fils mineur de «feu mes. Hervé de Léon», cède à Hervé de Léon tous les droits qu'il détient en la terre de son père dans les bailliages de Rouen, Caux et Gisors[227]. Cette même année, le duc de Bretagne tient la terre de «l'enfant de Léon» durant la période de rachat des biens d'Hervé[228]. La situation n'est pas des plus faciles, en raison des guerres. Les Anglais occupent Brest et plusieurs châteaux léonards. En 1343, Édouard III institue John Gatesdene comme capitaine de Brest et gardien de la vicomté de Léon[229]. Quelques années plus tard, William de Bohun, lieutenant général du roi d'Angleterre en Bretagne, récompense le chef de guerre anglais Thomas Dagworth avec des terres confisquées à Hervé de Léon[230]. Il en fait de même au profit d'Henri de Kaer en 1350[231].

Il ne semble pas qu'Hervé ait eu des descendants de sa première épouse, Marguerite de

---

222 ADAM de Murimuth, *Continuatio chronicarum...*, *op. cit.*, p. 126-127.

223 Arch. nat., J 362, rançon et prisonniers des rois, n° 1 et 1 *bis*. – Une autre tentative est évoquée par Froissart durant l'hiver 1342-1343 : le roi d'Angleterre préféra échanger le sire de Clisson contre le baron de Stafford, *Les chroniques de sire Jean Froissart*, *op. cit.*, p. 178. Les précisions sur ces deux personnages nous ont été fournies par M. Jones : qu'il en soit ici remercié.

224 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, n° 16.

225 *Les chroniques de sire Jean Froissart*, *op. cit.*, p. 178-181.

226 Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, ms. 1702, n° 5, testament et codicille d'Hervé VII de Léon. H. Morice n'a publié que quelques extraits de ce texte en le datant de 1340, H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, col. 1411. Le premier paraît dater du début de l'année 1341. Ces deux actes sont des copies datées des années 1344 et 1346.

227 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 623, n° 64.

228 M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne...*, *op. cit.*, n° 1389.

229 RYMER, *Foedera*, II, 1240 (indication de M. Jones).

230 M. JONES, «Sir Thomas Dagworth...», art. cité, p. 627, 631 (référence : Public Record Office, C 66/226 m. 20).

231 M. JONES, «L'amirauté et la défense des côtes en Bretagne à la fin du Moyen Âge», *Actes du 124e congrès des sociétés historiques et scientifiques, Nantes, 1999, Défense des côtes*, Paris, 2002, p. 17-32 (p. 19, note 13, référence : Public Record Office, C 76/28 M. 1).

Retz. Sa seconde femme, Marguerite d'Avaugour[232], lui en donne au moins quatre : Hervé VIII, qui suit, Jeanne, Marie et Catherine.

Jeanne de Léon est mariée à Jean Ier, vicomte de Rohan, en 1349[233]. Elle lui porte les terres de Léon, à la mort de son frère, décédé sans héritier, en 1363, et s'éteint en 1373[234]. Son époux se remarie avec Jeanne de Navarre, sœur du roi de Navarre, et meurt en 1396. Jeanne de Léon a eu cinq enfants, Alain VIII, vicomte du nom, Édouard, Marguerite, Jeanne et Guy[235].

Marie de Léon épouse Jean de Kergorlay qui lui assigne son douaire en 1362[236], avant de périr à la bataille d'Auray dans les rangs blésistes, en 1364. Elle reçoit pour dot 500 livres de rente et elle en a autant lorsque son frère, Hervé VIII, rédige son testament[237]. Marie se remarie à un seigneur normand, Jean Mallet, seigneur de Graville, avant 1369, date à laquelle elle reçoit sa part d'héritage de sa sœur Jeanne, après lui avoir fait un procès[238]. Elle obtient la moitié des terres de ses parents situées en Normandie, notamment les châtellenies de Buchy, Malvoisine et Acquigny, tandis que Jeanne conserve Noyon et Radepont, plus Pont-Saint-Pierre, alors affecté comme douaire à leur mère.

Catherine de Léon épouse en premières noces Henri de Plédran, un chevalier, conseiller de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre. Elle passe avec lui un contrat de donation mutuelle en 1392[239]. Après le décès de son époux, en 1397, elle se remarie à un cousin, Guillaume de Léon, sire d'Hacqueville, petit-fils de Guillaume de Léon, frère d'Hervé VI[240]. En raison de son âge – une soixantaine d'années – il faut peut-être y voir une tentative des Léon d'Hacqueville pour récupérer une partie des terres de leurs ancêtres. Ils vendent peu après à Alain VIII de Rohan les biens que Catherine de Léon a eus en Bretagne.

Selon L. Urvoy de Portzamparc, Hervé VII aurait eu une quatrième fille, Marguerite, épouse d'Yvon de Trogoff. Elle n'est toutefois jamais mentionnée dans les actes de partage et doit, selon nous, être rattachée à une branche cadette[241].

*
* *

Hervé VIII de Léon naît au château de la Roche-Maurice, en novembre 1341, selon une note inscrite par un chapelain sur la Bible des

---

232 Elle est encore vivante en 1374 et perçoit son douaire en Normandie. H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. II, col. 83.

233 ID., *ibid.*, t. I, col. 1467-1468.

234 ID., *ibid.*, t. II, col. 67-70, 77.

235 H. DU HALGOUET, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, *op. cit.*, p. 148 (planche).

236 A. MOUSSET, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921, n° XXXIV, p. 63-67. Les époux bénéficient d'une dispense d'empêchement de double consanguinité au quatrième degré, probablement en raison d'unions précédemment contractées avec la maison de Rohan, P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège...», art. cité, 1912, n° 326.

237 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1561-1564.

238 ID., *ibid.*, t. I, col. 1625-1628.

239 ID., *ibid.*, t. II, col. 523, 617.

240 Selon H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XVI. Peut-être est-ce Catherine de Léon, dame de Keremar, qui reçoit un indult pour le choix d'un confesseur qui l'absolve à l'article de la mort en 1370, P. PEYRON, «Actes du Saint-Siège...», art. cité, 1912, n° 352. Nous n'avons pas trouvé, comme pour Marie, d'acte de partage relatif à la succession d'Hervé VII de Léon. La filiation semble incertaine.

241 L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, *op. cit.*, p. 37-38. L'auteur précise que P. Potier de Courcy la fait sortir de la maison de Kergrafou de Bourgerel. Une Marguerite de Léon, dame de Trogoff, est attestée au début du XVe siècle, M. FABRE, *Héraldique médiévale bretonne...*, *op. cit.*, n° 2317. La filiation est douteuse, notamment en raison de l'alliance avec un lignage bien moins prestigieux que ne l'est celui de ses deux sœurs.

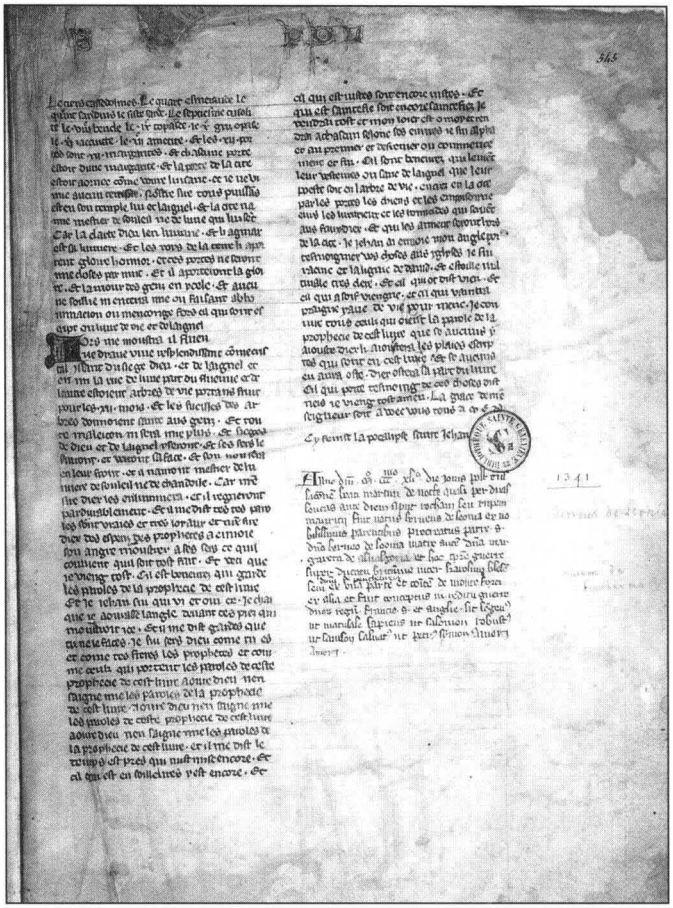

Transcription et traduction de l'inscription portée sur la bible des seigneurs de Léon en 1341 par A. Ramé. Cette bible est un in-folio comprenant 545 feuillets de parchemin, 455 x 320 millimètres. Ce manuscrit conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève porte le numéro 22 ; l'annotation se trouve sur le feuillet n° 545.

TRANSCRIPTION :

Anno Domini M° CCC^mo XLI°, die Jovis, post translationem beati Martini, de nocte, quasi per duas leucas ante diem, aput Rocham seu Rupem Mauricii, fuit natus Herveus de Leonia ex nobilissimis parentibus proceatus, patre scilicet domino Herveo de Leonia, matre autem domina Marguareta de Alvalgoria, et hoc tempore guerre super ducatu Britannie inter Karolum Blesensem, dominum de Penthevreia, ex una parte, et comitem de Monteforti, ex alia, et fuit conceptus in reditu guerre dominorum regum Francie scilicet et Anglie. Sit longevus ut Matusale, sapiens ut Salomon, robustus ut Samson, salvatus ut Petrus Symon. Amen. Amen.

TRADUCTION :

L'an de Notre Seigneur 1341, le dimanche après la translation de saint Martin, la nuit, deux heures environ avant le lever du soleil, naquit à La Roche-Maurice Hervé de Léon issu de parents de la plus haute noblesse. Il eut pour père monseigneur Hervé de Léon et pour mère madame Marguerite d'Avaugour. C'était du temps que la guerre existait, relativement au duché de Bretagne, entre Charles de Blois, seigneur de Penthièvre, d'une part, et le comte de Montfort, d'autre part. Hervé fut conçu au retour de la guerre entre nos seigneurs les rois de France et d'Angleterre. Puisse-t-il atteindre la vieillesse de Mathusalem, être sage comme Salomon, sauvé comme Simon Pierre. Ainsi soit-il. Ainsi soit-il.

Fig. 5. – Mention de la naissance de Hervé VIII de Léon sur la Bible des seigneurs de Léon en 1341.
Cliché Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris.

sires de Léon[242]. Il connaît à peine son père qui est capturé six mois plus tard et détenu pendant deux ans en Angleterre avant de décéder en 1344. Hervé VIII a une jeunesse sans doute agitée en raison des combats de la guerre de Succession de Bretagne, élément breton de la guerre de Cent Ans qui affecte, par ailleurs, ses terres normandes. Placé sous la garde de son vassal, Yvon de Coëtmeur, et de sa mère, Marguerite d'Avaugour, tutrice et garde de ses biens, il la suit probablement dans ses déplacements entre le Léon, la Normandie et sans doute Paris. On conserve plusieurs lettres et accords passés entre Marguerite d'Avaugour et sa nièce, Jeanne de Penthièvre, épouse de Charles de Blois. Ils concernent essentiellement l'héritage d'Avaugour et notamment la jouissance d'un hôtel à Paris que Jeanne de Penthièvre abandonne à ses tantes en 1348[243]. Les liens sont étroits entre Marguerite d'Avaugour, Jeanne de Penthièvre et Charles de Blois, en dépit des contestations liées aux partages successoraux. Ces deux derniers s'occupent notamment, en 1343, du mariage d'Amice de Léon, sœur d'Hervé VII captif, avec Olivier de Tinténiac.

En janvier 1356, à Rouen, Hervé de Léon, «sous âge», c'est-à-dire encore mineur, assisté de son oncle Érard de Léon, assigne son douaire à sa mère, Marguerite d'Avaugour, à savoir les biens normands de Pont-Saint-Pierre, La Neuville-Chandoiselle, Bacqueville, les moulins de Romilly et de Daville[244]. Hervé de Léon semble alors être confié à son oncle, Érard de Léon. H. Morice a publié quatre lettres des années 1359-1360[245] relatives à la part d'héritage réclamée par Amice, tante d'Hervé et sœur d'Érard. La première est adressée depuis le château de la Roche-Maurice par Hervé de Léon à Guillaume du Chastellier en septembre 1359. Il lui propose d'asseoir cette part sur des terres en Normandie, avec l'accord de Charles de Blois. Toutefois, le 15 décembre suivant, Érard de Léon écrit depuis le château de «Boscheieuc», en Normandie, que les terres devant servir à l'assiette de ces rentes sont alors soit saisies soit sans revenu car elles ont été ravagées lors des guerres. L'accord intervient six mois plus tard, le 16 juin 1360, par l'entremise d'Érard, présent à la Roche-Maurice. On voit ainsi Érard, sire de Fremerville, près d'Amiens, revenir en Bretagne où il s'était illustré aux côtés de son frère, Hervé VII, au début de la guerre de Succession.

Hervé VIII, déjà cité comme écuyer en 1356 – il a tout juste treize ans –, prend part aux derniers combats de la guerre de Succession. En juillet 1363, il est présent à la rencontre de la Lande d'Évran, au nord de Bécherel, une place anglo-montfortiste assiégée par les blésistes[246]. Au lieu de livrer bataille, Charles de Blois et Jean de Montfort décident de négocier un compromis de paix et s'échangent des otages. Hervé de Léon est, avec son beau-frère, le vicomte de Rohan, un de ceux donnés par Charles de Blois. Ces otages sont conduits, selon Guillaume de Saint-André[247], à Penmur et à Guérande, places tenues par les montfortistes sur la côte sud de la Bretagne. C'est non loin de là, tandis que les négociations entre les deux partis traînent en longueur du fait de l'hostilité de Jeanne de Penthièvre à toute partition de la Bretagne, que nous retrouvons Hervé de Léon. Le 21 août 1363, ce dernier, seulement

---

242 Cette Bible est conservée à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, ms. n° 22, A. RAMÉ, «La Bible des sires de Léon», *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, t. I, Rennes-Paris, 1855, p. 241-246.

243 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1464.

244 ID., *ibid.*, t. I, col. 1500.

245 ID., *ibid.*, t. I, col. 1530-1532.

246 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. III, p. 577.

247 G. DE SAINT-ANDRÉ, *C'est le libvre du bon Jehan, duc de Bretaigne*, éd. E. Charrière, à la suite de la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, Paris, 1839, t. II, p. 456, v. 923-935.

âgé de vingt et un ans, rédige son testament[248] à l'abbaye de Prières[249]. Peut-être y a-t-il été acheminé depuis le château de Penmur, distant de cinq kilomètres, pour y être soigné. Malade mais sain d'esprit, précise-t-il, il indique tout d'abord qu'il souhaite être enterré, comme ses prédécesseurs, dans l'abbaye de Daoulas, confirme le douaire octroyé à sa mère et les dispositions prises par lui à l'égard de son épouse dont le nom ne nous est pas connu. Il fonde deux chapellenies perpétuelles dans l'église de la Roche-Maurice, proche de son château, et lègue cent livres de revenus annuels pour l'entretien des chapelains. Profitant également de ses libéralités, l'abbaye de Prières obtient une rente de deux cents livres par an, celle de la Joie près d'Hennebont, cent moutons d'or, le monastère de Daoulas, cent livres, l'hôpital de Bourg-Blanc, cent livres. Le couvent des dominicains de Morlaix, ceux des frères mendiants des diocèses de Léon, Cornouaille et Tréguier, les fabriques de plusieurs églises et chapelles du Léon reçoivent aussi des dons. Hervé n'oublie pas ses parents comme sa sœur, Marie, épouse de Jean de Kergorlay, un de ses exécuteurs testamentaires, ou encore sa cousine, une autre Marie, fille d'Érard de Léon, et ses proches, chapelain, serviteurs, barbier et d'autres dont les fonctions et le rôle ne nous sont pas connus[250]. Le 21 janvier 1364, Charles de Blois ordonne aux sénéchaux de Léon et de Cornouaille de permettre à Marguerite d'Avaugour de jouir des droits sur le tiers des terres de son fils défunt jusqu'à l'assiette de son douaire[251].

À la mort d'Hervé VIII, décédé sans enfant, les terres de Léon passent dans les mains de Jeanne de Léon, sa sœur aînée qui, en 1349, a épousé Jean de Rohan. Il est spécifié dans leur contrat de mariage que leur héritier portera les armes de Léon et de Rohan écartelées[252]. Jeanne décède en 1373 et est inhumée à l'abbaye de Bon-Repos, nécropole de la famille de Rohan. Leur fils aîné, Alain, encore mineur, porte le titre de «sire de Léon» et fait ses premières armes avec Bertrand du Guesclin et Olivier de Clisson, notamment lors du siège de Brest en 1378. Devenu vicomte de Rohan en 1396, il a épousé Béatrice de Clisson, la fille du connétable Olivier de Clisson, mariage qui permet encore aux Rohan d'accroître leurs possessions[253]. Le nom de Léon est toujours porté par les seigneurs d'Hacqueville, en Normandie, dans la première moitié du XV^e^ siècle[254].

---

248 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1561-1564. L'original est conservé dans le fonds Bizeul, Bibl. mun. Nantes, ms. 1702, n° 6.

249 Abbaye cistercienne fondée vers 1251 par le duc Jean le Roux sur la rive nord de l'estuaire de la Vilaine, dans la paroisse de Billiers.

250 Selon H. Morice, il est possible que toutes les clauses testamentaires n'aient pas été respectées en raison des dons excessifs faits par Hervé de Léon, Bibl. mun. Nantes, fonds Bizeul, n° 1884/3, f° 10.

251 M. JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, n° 285.

252 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1468-1469.

253 ID., *ibid.*, t. II, col. 187, dans une montre à Gouesnou en 1378 : «Monsieur Alain de Rohan, sire de Léon, Banneret».

254 Nous tenons à remercier pour leur aide : André-Yves Bourgès, Esther Dehoux, Françoise Lanchou, Sylvain Lebaillif, Gérard Le Moigne, Robert Le Roy, Robert Taupin. M^me^ Éliane Carouge, directrice des Archives départementales de l'Eure, nous a transmis de nombreuses informations relatives à la présence des Hervé de Léon en Normandie. Bernard Tanguy, Jean Kerhervé, Michael Jones et Tanguy Daniel ont aimablement accepté de relire notre manuscrit et nous ont fait profiter de leurs remarques. Que tous trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

Résumé

La branche cadette des vicomtes de Léon apparaît à la fin du XII^e siècle, à l'issue des révoltes de ces barons contre les Plantegenêts. Hervé I^er, puîné de Léon, se voit alors octroyer plus de la moitié du patrimoine familial par son frère, Guyomarch, ou par Constance, duchesse de Bretagne. Son petit-fils, Hervé III, épouse une nièce de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, mais se révolte contre son fils, Jean le Roux. Hervé IV de Léon, déjà seigneur de Châteauneuf-en-Thymerais dans le Perche, devient, par mariage, seigneur de Noyon-sur-Andelle, en Normandie. La fin du XIII^e siècle et le premier tiers du XIV^e siècle voient l'apogée du lignage des «Hervé de Léon» qui partage son temps entre la Bretagne, la Normandie et les campagnes militaires menées en tant que vassal direct du roi de France. Plusieurs alliances matrimoniales sont contractées avec des représentants de familles d'officiers royaux. La maison de Léon s'éteint en 1363 ; ses domaines passent, par mariage, dans celle de Rohan.

Abstract

The younger branch of the viscounts of Léon appeared at the end of the XII^th century, at the end of the revolt of these barons against the Plantegenêts. Henry I^st, the yougest son of Léon, was then given more than half the family patrimony by his brother, Guyomarch, or by Constance, duchess of Brittany. His grandson, Hervé III, married a niece of Pierre de Dreux, duke of Brittany, but revolted against the latter's son, Jean le Roux. Hervé IV of Léon, the lord of Châteauneuf-en-Thymerais, in the Perche, became, through his marriage, lord of Noyon-sur-Andelle, in Normandy. The end of the XIII^th century and the first third of the XIV^th century were the peak of the lineage of the «Hervé de Léon», who shared time between Brittany, Normandy and the military campaigns which he led as a direct vassal of the king of France. Several matrimonial alliances were passed with members of the families of royal officiers. The house of Léon died out in 1363 ; their estates passed, by marriage, into the house of Rohan.

Diverradur

E dibenn an XII^vet kantved e tispak ar skourr eil-hena euz beskonted Leon, dioustu goude ma savas ar varoned-mañ a-eneb d'ar b/Plañtajeneed. Neuze, Guyomarch, pe Konstañza dukez Breiz a ro ouspenn an hanter euz madou an tiegez da Herve kenta ar breur hanter-hena. Mab bihan hemañ, Herve III a zimez gand eun nizez da b/Per Dreux, dug Breiz, med sevel a ra a-eneb da Yann ar Rouz e vab. Hervé IV a Leon, eñ aotrou dija euz Châteauneuf-en-Thymerais e bro ar Perch a deu da veza, dre zimezi, aotrou Noyon-sur-Andelle e Bro-Normandi. E dibenn an XIII^ved kantved hag e-kerz trederenn genta ar XIV^ved kantved emañ en he barr lignez «Herveed Leon» ; ranna o amzer a reont etre Breiz, an Normandi hag o vrezeli ouz roue Frañs hag int gwizien dezañ. Dimeziou a zo etre tud al lignez ha tud euz familiou ofisourien ar roue. E 1363 n'ez eus mui ken euz tiegez Leon, ar madou, dre zimezi a ya d'ar Rohaned.

Comtes de Lannion et princes de Lanmeur. Deux exemples d'un mythème récurrent dans les généalogies nobiliaires bretonnes

par André-Yves Bourgès*

Les villes de Lannion et de Lanmeur sont attestées comme chef-lieux de châtellenie ducale depuis le règne de Pierre de Dreux ; leurs noms, avec la préposition d'origine ou de possession[1], ont été portés par des familles qui, au XVII[e] siècle, se disaient issues des anciens seigneurs locaux et prétendaient même que ceux-ci avaient été respectivement décorés du titre de «comte» et de celui de «prince».

Ces prétentions renvoient au besoin, exprimé par nombre d'individus, de se «raccrocher» à quelque mythe fondateur qui établirait définitivement le prestige et la puissance du lignage auxquels ils appartiennent : démarche évidemment très caractéristique d'un certain type de mentalité *aristocratique* et dont on trouverait aujourd'hui encore des exemples. L'examen des deux cas que nous avons retenus permettra peut-être de mieux comprendre ce phénomène, dont un aspect a déjà été rapidement traité à l'occasion d'un précédent travail de fouilles archéologiques du mythe relatif à la parenté que cherchaient à établir, au XVII[e] siècle, plusieurs familles nobles de Bretagne avec des saints locaux du haut Moyen Âge[2].

I

Pour Lannion, il y eut sur place, dès le milieu du XII[e] siècle, un «vicomte[3]», c'est-à-dire à l'origine le délégué d'un «comte». Bien que ce dernier titre pût également s'appliquer à celui qui présidait alors aux destinées de la Bretagne, nous croyons qu'il faut plutôt y reconnaître un membre de la première maison de Penthièvre, branche cadette de la dynastie

* CIRDoMoC (Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique), Landévennec.

1 Préposition désignée improprement «particule nobiliaire».

2 André-Yves BOURGÈS, «Archéologie du mythe : hagiographie du bas Moyen Âge et origines fabuleuses de quelques lignages de la noblesse bretonne», dans *Kreiz 4, Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, 1995, p. 5-28.

3 Ce vicomte de Lannion était, avec le comte Hervé de Léon, les fils de ce dernier, et d'autres seigneurs bretons, l'un des destinataires d'une lettre du pape Adrien IV, datée d'un 27 décembre des années 1156, 1157 ou 1158, qui «leur demandait de s'assurer que Hugues le Roux [archevêque de Dol] eut la disposition des biens de son église situés sur leur terres» : voir H. GUILLOTEL, «Les origines du ressort de l'évêché de Dol», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 35-36 et note 19.

souveraine bretonne ; en effet, compte tenu de ce que nous connaissons de l'étendue du territoire contrôlée par cette branche cadette, il ne paraît pas douteux que le «comte», dont le «vicomte de Lannion» était un des officiers, fût bien le titulaire de l'apanage qu'Eudon, fondateur de la maison de Penthièvre, avait reçu en partage.

Il est probable, comme ce fut le cas ailleurs dans des circonstances très similaires, que l'office vicomtal de Lannion a été «territorialisé» et approprié par ses détenteurs successifs ; en outre ce phénomène a pu être largement favorisé par la situation conflictuelle qui régna en Bretagne dans la seconde moitié du XII[e] siècle sous la domination des Plantegenêts : deux fois au moins pendant cette période, la maison de Penthièvre fut dépossédée de la châtellenie de Lannion. D'ailleurs, que le pape ait éprouvé le besoin de s'adresser au «vicomte» du lieu plutôt qu'au comte lui-même est sans doute l'indication que le processus d'appropriation dont nous avons fait mention était déjà bien enclenché.

En tout cas, il faut vraisemblablement reconnaître un ancien «vicomte de Lannion» dans le «seigneur Prigent de Tonquédec» mentionné au début du XIII[e] siècle : son fief, situé entre Léguer et Guindy et dont nous verrons un peu plus bas qu'il était décoré du titre vicomtal, touchait aux portes de Lannion vers le nord et, débordant largement les limites de la châtellenie, s'étendait au sud jusqu'à Belle-Isle-en-Terre ; en 1209, à la réquisition du vieillissant comte Alain [de Penthièvre], lequel justement détenait en Trégor les châtellenies de Lannion, Belle-Isle et Guingamp, Prigent de Tonquédec avait fait hommage de son fief, tout comme le «seigneur Guéhénoc de Quemper», le «voyer de Minibriac» et bien d'autres «barons», au fils du comte Alain, le tout jeune Henri (né en 1205), futur Henri d'Avaugour[4].

C'est sensiblement à la même époque que l'héritière de Tonquédec a épousé le fondateur de la maison de Coëtmen, le frère puîné du comte Alain, Gellin, lequel devait recevoir la garde et tutelle de son neveu Henri d'Avaugour[5]. Le prestige de la maison de Tonquédec était tel que les enfants issus de cette union préféreront retenir et transmettre les armes portées du côté maternel plutôt que celles du côté paternel. Surtout, dès 1231, la titulature «vicomte de Tonquédec» était attribuée à l'aîné des fils de Gellin, Alain, qui continua de s'en décorer au moins jusqu'en 1253[6]. De surcroît, Gellin n'a jamais porté lui-même le nom Coëtmen non plus d'ailleurs que le titre de vicomte[7] et il faut attendre 1257 pour voir enfin le même Alain désigné «vicomte de Coëtmen[8]» : il y a là très vraisemblablement l'indice que le titre vicomtal qui devait s'attacher par la suite à Coëtmen n'a rien à voir avec le fait que le titulaire de ce fief était le cadet d'une famille comtale ; mais plutôt que

---

[4] *Alanus fecit fieri homagia isti Henrico filio suo a baronibus suis istius terre, videlicet, domino Prigencio de Tonguedec, domino Guehenoco de Kemper et Vigerio de Minib' et multis aliis* : «Enquête pour Henri d'Avaugour», publiée par A. de La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII[e] et XIV[e] siècles)*, Rennes, 1902, p. 18-19.

[5] Deux chartes de 1222 sont données par *Dominus Gellinus, Henrici comitis filius, custos et avunculus Henrici de Alvaugor* : «Cartulaire de Beauport», *Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, p. 78, actes n° 61 et n° 62.

[6] La charte de 1231 («Cartulaire de Beauport», p. 91, acte n° 99) est donnée par *Gellinus, Henrici comitis filius* avec l'accord de son fils aîné Alain, vicomte de Tonquédec (*assensu et voluntate Alani vicecomitis de Tonkadoc, primogeniti filii mei*). – L'accord de 1253 entre l'abbaye et Jean de Goudelin (*idem*, p. 139, acte n° 213) se réfère à l'arbitrage d'Alain, vicomte de Tonquédec (*inde arbitrio nobilis viri Alani, vicecomitis de Tonquedec*).

[7] R. COUFFON, «Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen et leurs prééminences», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LVIII, 1926, p. 56, note 34.

[8] Le contrat de 1257 passé entre l'abbaye et Henri d'Avaugour («Cartulaire de Beauport», p. 147, acte n° 228) fait mention d'Alain, vicomte de Coëtmen, en qualité de fidéjusseur (*Alanus vicecomes de Coitmain*).

ce titre lui est venu par contamination de celui de Tonquédec, à l'exemple de ce qui s'est passé pour la vicomté de Planguenoual, paroisse du Penthièvre où les vicomtes trégorois de Pommerit étaient possessionnés. Cette explication, si elle s'écarte de celle qui jusqu'à présent avait prévalu[9] et à laquelle nous avions d'ailleurs souscrit[10], nous paraît bien plus satisfaisante et mieux susceptible de rendre compte de la formation des «vicomtés d'ancienneté» en Bretagne ; mais c'est là l'objet d'une autre recherche.

Vers le milieu du XIV^e^ siècle, à l'occasion des troubles de la guerre de Succession de Bretagne, qui ont sans doute plusieurs fois permis l'entrée comme par effraction d'aventuriers de haut vol dans la classe nobiliaire bretonne, apparaît un certain Briand de Lannion, lequel, ayant opté pour le parti de Montfort, devait s'en trouver par la suite grandement récompensé. Aux dires de certains généalogistes, ce sont même deux Briand de Lannion qui apparaissent à cette époque, réputés avoir été le père et le fils et qu'il est d'ailleurs bien difficile de distinguer l'un de l'autre, respectivement mariés, s'il s'est effectivement agi de deux personnages différents, à Adelice de Kergorlay et à Marguerite du Cruguil ; soulignons tout de suite qu'Adelice de Kergorlay n'est pas rapportée dans les généalogies autorisées de cette maison, mais seulement dans une composition très fallacieuse de la fin du XVII^e^ ou du début du XVIII^e^ siècle[11] : «Enfin la fille de Hervé s'apelloit Adelice de Guergorlay. Elle épousa Briand premier de Lannion et ils estoient tous deux morts en 1343, comme je l'ay apris du procez verbal de l'inscription d'une pierre tombale dans l'église du prieuré de Quermaria à Lannion[12].»

Quoi qu'il en soit, Briand de Lannion, ou plutôt le premier de ces deux Briand si tant est qu'il faille distinguer deux homonymes, fut à l'origine d'une famille qui, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, se prétendait issue des anciens titulaires d'un hypothétique «comté de Lannion», dont elle avait en conséquence repris le titre. Rien n'est moins assuré que cette prétention, même si les *modernes* comtes de Lannion ont notamment produit à cette occasion un acte de 1297[13] passé par un certain Guyomarch de Lannion, personnage dont on croit avoir gardé ailleurs la trace[14], et où il est question de Juhel d'Avaugour et de Catherine de Léon, personnages attestés[15], mariés en 1240 ou 1242 : dans cet acte, Guyomarch se présente comme le fils de Juhaël et de Catherine (*Guiomar de Lanion Juchaeli d'Avaugour filius... Domina Caterina de Leon mater mea*) et fait mention de Marguerite, son

---

9 «On ne sait rien de ce vicomte [de Pommerit], sinon qu'il était probablement titré ainsi pour être issu des anciens souverains de la Bretagne, comme celui de Coëtmen» : R. DE SAINT-JOUAN, *Dictionnaire des communes du département des Côtes-d'Armor. Éléments d'histoire et d'archéologie*, Saint-Brieuc, 1990, p. 572, note 1.

10 «Ainsi donc Pléhédel, contrairement aux assertions de La Borderie, mérite amplement le qualificatif de «vicomté d'ancienneté» ; et son premier titulaire, mieux qu'un simple «officier du comte», pourrait avoir été un de ses frères cadets. Cette dernière hypothèse, renforcée par ce que l'on sait des origines de la vicomté de Coëtmen, paraît désormais systématisée» : A.-Y. BOURGÈS, «Les origines de la vicomté de Plaintel», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CXV, 1986, p. 5.

11 Le document en question a été publié intégralement par A. MOUSSET, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921, n° 266, p. 423-430.

12 ID., *ibid.*, p. 425. – Cette église du prieuré de Kermaria-an-Draou est «l'église Sainte-Marie de Lannion» attestée dès 1163 et encore en 1188 et 1199, distincte de «l'église Sainte-Marie du château».

13 Cette pièce était autrefois conservée à Paris, Bibliothèque nationale, dans le volume 45 du fonds des Blancs-Manteaux, p. 806. Nous le connaissons par l'édition qu'en a donnée A. de La Borderie (Cf. *infra*, note 17).

14 Un acte de 1298 (dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 1127) fait mention de *Monsor Guyomar de Lanneen*.

15 R. COUFFON, «Quelques notes sur les seigneurs d'Avaugour», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXV, 1933, p. 88 et note 16. – Juhel était un fils cadet de Henri I^er^ d'Avaugour ; son nom de baptême lui était venu de son grand-père maternel, Juhel de Mayenne.

épouse et la mère de son fils Briand (*uxoris meae Marguaritae [et] filii mei Briandi*).

Cet acte de 1297, qui est la confirmation d'une donation antérieure «au profit de l'église de Kermaria-an-Draou» (*ecclesiae dictae de Quermorio an drou*) déjà citée, a été tenu pour faux[16] et écarté par les bénédictins qui, au XVIII[e] siècle, ont publié les très nombreuses *preuves* de leurs différents ouvrages sur l'histoire de Bretagne[17] ; et nous sommes très enclin à suivre leur opinion, surtout pour la raison que la châtellenie de Lannion, à l'époque où l'acte de 1297 la présente encore comme un fief relevant de la maison d'Avaugour, avait depuis assez longtemps intégré le domaine ducal.

La famille de Lannion avait contracté très tôt le virus historico-généalogique : Pierre de Lannion, fils et gendre de ligueurs enragés et qui succéda à son beau-père en qualité de gouverneur de Vannes de 1625 à 1652 ; son fils, Claude, mort le 24 juin 1695 ; puis le fils de ce dernier, Pierre de Lannion, dont la sœur avait elle-même épousé un autre généalogiste forcené, le marquis de Carcado ; tous ont cherché à traiter de l'histoire de Bretagne au travers de ce qui les intéressait le plus, la généalogie nobiliaire, et plus particulièrement encore tout ce qui touchait à leur lignage. Ainsi, à la mort du P. du Paz, à Quimperlé en 1631, les nombreux manuscrits du célèbre généalogiste avaient été achetés par le gouverneur de Vannes qui se proposait de les publier ; mais ce projet n'a pas hélas été mené à son terme.

Surtout, les Lannion voulaient faire remonter, comme on l'a vu, leur origine aux Penthièvre, «véritable manie chez un grand nombre de familles bretonnes au XVII[e] et au XVIII[e] siècle», comme l'écrivait G. de Carné en 1881[18]. Pour cela, ils n'hésitaient pas à véritablement harceler les savants, tels les bénédictins bretons qui ont œuvré à partir de 1689 pour mener à bien l'immense entreprise d'une *Histoire de Bretagne* entièrement construite sur pièces authentiques. À cette occasion, les réponses adressées par ceux-ci à leurs solliciteurs[19] révèle que la douce *manie* de ces derniers pouvait parfois virer au délire monomaniaque ; et qu'en la circonstance les bénédictins n'avaient rien à envier aux jésuites. Ainsi dom Audren écrivait-il au marquis de Carcado, les 19-20 janvier 1694 : «Mr le marquis de Lannion [le titre est de courtoisie et vient décorer Claude de Lannion] devroit attendre un peu, nous luy donnerions satisfaction dans quelque temps, et je suis sûr qu'avec votre secours on luy donneroit quelque chose de meilleur que ne feront les genealogistes de Paris. Il ne devroit point mesler du fabuleux dans sa genealogie : cela gaste tout.»

Ou encore, s'adressant directement au comte de Lannion – il s'agit cette fois de Pierre, le fils de Claude – le célèbre dom Lobineau écrit le 14 mars 1706 : «[Mon] inclination a deux pôles : le premier est d'honorer le nom de Lannion, et l'autre est d'honorer mon ouvrage par un nom comme celuy-là. Ainsy vous devez croire qu'ayant ces deux raisons d'être attentif à ce qui touche la maison de Lannion, il ne m'eschapera rien, après tous les soins que vous vous êtes donnés et après toutes les recherches que j'ay faites.» Et dom Lobineau d'ajouter : «J'ay eu aussy l'honneur de voir Mr l'abbé de Lannion, qui m'a parlé amplement de ce qui vous regarde.» On a vu

16 Dom D. Brient avait écrit au-dessous de la transcription de l'acte en question : «Ce titre envoyé, je croy, par l'abbé de Lannion a bien la mine d'être forgé» (Cf. note suivante).

17 A. de La Borderie est le premier à avoir publié cette pièce dans ses *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. I, s.l., 1855, et déclare (p. 239) qu'il se «range à l'opinion de dom Brient» (Cf. note précédente).

18 «Un nobiliaire de Bretagne en 1701...», *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881, p. 283.

19 A. DE LA BORDERIE, *Correspondance historique des bénédictins bretons*, Paris, 1880.

plus haut en quelle estime l'abbé de Lannion était tenu, en tant qu'historien de sa maison, par les bénédictins.

Lannion était, à n'en pas douter, le lieu d'origine de Briand ; mais A. de Barthélemy souligne que pas plus Du Paz que Le Borgne ne mentionnent que cette famille était issue d'un cadet de la maison d'Avaugour[20]. Guy Le Borgne précise quant à lui que «les seigneurs de ce nom tirent leur descente originelle d'une maison noble en la paroisse de Buhulien près Lannion, maintenant appelée la Porte-Verte et de toute antiquité *Pontspiritum*, dont un seigneur épousant Marguerite Du Cruguil, dame héritière dudit lieu, porta le surnom de Lannion en cette maison environ l'an 1360[21]». Cela signifie sans doute que, non content d'avoir su profiter des événements militaires et politiques qui se déroulèrent de son temps, ce soldat heureux que fut Briand de Lannion, par son mariage avec l'héritière de la seigneurie du Cruguil en Brélévenez, avait vraisemblablement été mis en possession d'un quelconque attribut de l'autorité ducale dont usaient à Lannion par délégation les seigneurs du Cruguil, officiers de cette châtellenie ; de là l'idée venue à ses descendants que les ancêtres de Briand avaient exercé sur place un réel pouvoir seigneurial.

II

Le cas de la famille de Lanmeur est un peu plus complexe, mais présente avec le précédent une évidente similitude. Là encore, l'appartenance du lieu au domaine ducal précède assez largement la première attestation de l'existence d'une famille homonyme : la châtellenie de Lanmeur, dont la destinée féodale a connu bien des vicissitudes, était entrée définitivement dans le domaine ducal sans doute sous le règne de Pierre de Dreux et en tout cas avant 1265. Pierre de Lanmeur, qui paraît être le premier membre connu de la famille de ce nom, est précisément né vers 1270 ; et sa mère demeurait au manoir du Cosquer en Guimaëc où elle devait accueillir saint Yves de Kermartin à l'occasion d'un périple du prédicateur et thaumaturge trégorois[22].

Pierre de Lanmeur était décoré du titre *dominus*, «seigneur, maître» et qualifié en outre *discretus vir*, ce qui peut s'entendre à la fois comme «homme de discernement» ou «de distinction», c'est-à-dire en langue vulgaire un *prodon*, un «prud'homme» ; son appartenance à l'élite socio-économique locale ne fait aucun doute, car la nourrice de sa fille le désignait en 1330 comme étant un «chevalier» (*miles*). Enfin, il faut souligner que sa qualité de *legum professor*, «professeur de lois», se rapportait vraisemblablement aux fonctions judiciaires qu'il exerçait au siège de Lanmeur. Or, cet

---

20 A. DE BARTHÉLEMY, *Mélanges historiques et archéologiques*, Saint-Brieuc, 1853, p. 90.

21 G. LE BORGNE, *Armorial breton*, Rennes, 1667, reprint 2001, p. 168. L'avant-propos de cette réimpression par H. de Langle constitue un plagiat manifeste de l'étude que nous avions précédemment donnée sur Guy Le Borgne : A.-Y. BOURGÈS «Deux historiens trégorois au XVII[e] siècle (suite et fin)», *Trégor, Mémoire vivante*, n° 3, 2[e] semestre 1992, p. 40-52. Ainsi H. de Langle mentionne-t-il parmi les relations de Guy Le Borgne, un certain Pierre de Kersauzon-Crenan, dont le second nom est celui d'une seigneurie de la famille de Perrien (cf. *Armorial*, p. 67) ; or, Pierre de Kersauzon, effectivement cité sous le nom de Pierre de Kersauzon-Crenan dans l'article en question, était en fait sieur de Guenan (cf. *Armorial*, p. 102) : le nom Crenan malencontreusement attribué à Pierre de Kersauzon résultait d'une lecture fallacieuse de notre manuscrit par la personne qui, à l'époque, avait effectué la saisie informatique de notre texte.

22 Voir dans les *Monuments du procès de canonisation de saint Yves*, édités par A. de La Borderie, Saint-Brieuc, 1887, p. 70-71, le premier témoignage de Pierre de Lanmeur lors de l'enquête de 1330 où il déclare «avoir vu le saint prêchant la parole de Dieu à Guimaëc» (*vidit eum predicantem verbum Dei... apud Gumec*) puis «mangeant dans la maison de sa mère» (*vidit eciam eum comedentem in domo matris sue*). Cette «maison» de Guimaëc est désignée expressément sous son nom breton *Quosquer* (p. 210) par Pierre de Lanmeur à l'occasion de son second témoignage et sous l'appellation latine *Vetus Villa* par les scribes de l'enquête (p. 168 et p. 210).

exercice de la justice correspondait effectivement à l'un des aspects de la seigneurie banale et pouvait donc donner l'impression, autant à «maître Pierre» lui-même qu'aux habitants de la petite région concernée – en gros l'actuel canton de Lanmeur –, qu'il détenait un pouvoir comparable à celui du seigneur et qu'il devait être en conséquence considéré comme tel. Mais s'il s'avère qu'il était effectivement l'officier de justice de la châtellenie ducale de Lanmeur, cela signifie donc qu'il rendait la justice au nom du seul véritable seigneur du lieu, le duc de Bretagne, et cela disqualifie le moindre commencement d'hypothèse relative au fait qu'il aurait été lui-même seigneur de Lanmeur.

Pour autant, se pourrait-il que Pierre de Lanmeur fût le descendant d'une branche cadette de l'ancienne dynastie seigneuriale locale ? Même si cette hypothèse demeure possible, quoiqu'elle repose sur le postulat presque intenable que le nom de ce fief s'était figé très tôt en tant que patronyme nobiliaire au contraire de ce qui s'observe ailleurs, il faut à nouveau souligner que le patronyme en question apparaît pour la première fois avec Pierre de Lanmeur et qu'il ne figure pas dans les documents antérieurs : non seulement aucun de ceux qui ont été publiés au XVIII[e] siècle par les bénédictins bretons n'en fait mention ; mais surtout les pièces d'archives conservées dans le fonds de la famille de Boiséon aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine[23]. Or c'est précisément la famille de Boiséon qui arguait au XVII[e] siècle être descendue directement des anciens seigneurs de Lanmeur, qu'elle n'hésitait pas à qualifier «princes», alors qu'elle était simplement issue du mariage, vers 1300, de Pierre de Lanmeur avec *Leveneza*, héritière de la seigneurie de Boiséon. En outre, le nom, et vraisemblablement les armes, de Boiséon ayant été en cette occasion substitués à ceux de Lanmeur, c'est là encore l'indice que ce dernier patronyme, sans doute pour n'être qu'un simple surnom «domiciliaire» utilisé afin que Pierre fût distingué des autres porteurs du même nom de baptême, ne revêtait pas, aux yeux de celui qui s'en était affublé, l'importance que ses descendants ont voulu lui donner par la suite.

L'invention de la «principauté de Lanmeur» doit remonter, quant à elle, à l'époque où les seigneurs de Boiséon ont prétendu disposer, à l'instar d'autres familles de la noblesse bretonne, d'un saint tutélaire qui, si possible, appartînt à leur lignée, ou qui du moins eût été en relation avec un de leurs ancêtres[24].

Pour les Boiséon, implantés dans le pays de Lanmeur, il allait de soi que le saint en question, *leur* saint donc, ne pouvait être que le petit prince martyr Mélar, particulièrement honoré dans ces parages. Au témoignage de sa première *vita*, le jeune Mélar, héritier du comté de Cornouaille, était venu se réfugier à Lanmeur, précisément à Beuzit – château possédé par la famille de Boiséon depuis le début du XIV[e] siècle – auprès du comte Commor, lequel était marié à une tante de l'enfant ; quant à l'auteur de la seconde *vita* de saint Mélar, il surenchérit en présentant la Cornouaille comme un royaume. La légende familiale des Boiséon, en amalgamant et en interprétant ces traditions, s'est approprié le personnage du parent protecteur de Mélar dont elle a fait un ancêtre et qu'elle a décoré du titre de «prince». C'est ce que dit Yves Arrel, auteur d'une *Vie de saint Melaire* publiée, contre son gré d'ailleurs, à Morlaix en 1627, s'adressant dans son épître dédicatoire

[23] Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 53 à 23 J 209. Les pièces les plus anciennes sont contenues dans les liasses 120, 121, 128, 129. – Une généalogie dressée, semble-t-il, au XVII[e] siècle (23 J 54, registre, p. 111) donne sans preuves les noms du père et de la mère de Pierre de Lanmeur : *Yves de Lanmeur* et *Tiphaine de Rostrenen* ; si celui-ci présente quelque raison d'être authentique, celui-là est très certainement une confusion – ou un forgerie ? – à partir du nom d'*Eon* alias *Yvon* , seigneur de Boiséon *alias* Boisyvon, lequel était le beau-père de Pierre de Lanmeur.

[24] André-Yves BOURGÈS, «Archéologie du mythe…», art. cité, p. 24-26.

au comte de Boiséon et lui indiquant «[Mélar et vous] tous deux estes rejettons d'une mesme souche et ruisseaux d'une mesme source, ce saint estant issu de Jean premier kens ou comte de Cornouaille et vous de son frère puisné nommé aussi Jehan, prince de Kerfeunten ou Lameur dont vous estes descendu en ligne directe et masculine tant de l'estoc de Boyseon que de Quoittredrez[25].»

Aussitôt après, traitant des sources auxquelles il a puisé pour composer son propre ouvrage, Yves Arrel évoque l'existence d'un manuscrit conservé au début du XVII[e] siècle dans le trésor de l'église de Lanmeur ; mais la description qu'il en donne ne permet pas de déterminer la nature précise de la composition hagiographique contenue dans ce «très ancien manuscrit de l'histoire de Cornouaille gardé dans le thrésor de l'église de Lameur avec un soin extrême depuis plusieurs siècles ... (...) lequel en l'année 1227 fut mis en langage plus correct par un prestre nommé Mre Guillaume Hamon, dans lequel il est parlé amplement de la naissance, vie et mort de nostre sainct patron, comme aussi du commencement et progrès des princes de Kerfeunten ou Lameur[26]».

Notre connaissance de ce manuscrit et de son contenu repose sur le témoignage d'Yves Arrel, témoignage lui-même connu seulement par l'intermédiaire tardif de l'abbé de Gouessant, chapelain de la famille de Boiséon dans le dernier tiers du XVII[e] siècle, lequel n'a pas pu voir le manuscrit en question puisque celui-ci n'était plus à Lanmeur à cette époque[27], et se contente de recopier le texte d'Arrel, avec un degré de fidélité que nous ne pouvons pas mesurer, pour l'inclure dans son propre *Mémoire historique sur la maison de Boiséon*[28]. Ce qui a été conservé, ou du moins ce qui nous est présenté comme tel, du «très ancien manuscrit» de Lanmeur a pour objectif principal de magnifier l'extraction de la maison de Lanmeur, *olim* de Kerfeunteun, et de celles de Boiséon, du Parc et de Coëtredrez, ces quatre maisons citées dans l'ordre successif de la naissance supposée de leurs auteurs que l'on nous dit avoir été quatre frères issus d'un cadet des rois de Cornouaille. La mention de la famille de Coëtredrez procure un premier *terminus a quo* de la mise au net de la tradition en question, car l'association de ce lignage avec celui de Boiséon remonte seulement à l'époque où un cadet de Coëtredrez épousa l'héritière de Boiséon et releva les nom et armes de sa femme (vers 1360). Quant à la famille du Parc, on sait que dès 1466, elle revendiquait en effet, sur la foi de documents alors conservés dans le chartrier de Boiséon, d'être issue de la maison de Lanmeur, avant même les Boiséon auxquels elle contestait en conséquence la prétention d'être les premiers prééminenciers de la paroisse ; mais, quoique cette revendication ne fût pas sans quelque fondement puisque le premier possesseur attesté de la terre de Beuzit en Lanmeur, vers la fin du XIII[e] siècle, était un certain Geoffroy du Parc, la position alors occupée auprès du duc de Bretagne François II par Guillaume de Boiséon, fit trancher le débat en faveur de ce dernier.

Ensuite, pour ce qui touche aux Lanmeur et aux Boiséon, nous avons déjà souligné que l'abandon du premier de ces deux noms au

---

25 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 54, p. 12.

26 *Ibid.*

27 En effet, le manuscrit original, confié aux fins de publication par Yves Arrel à l'évêque de Dol, Antoine de Revol, lequel siégea de 1603 à 1629, n'était pas de retour à Lanmeur à l'époque où travaillait l'abbé de Gouessant, dans le dernier tiers du XVII[e] siècle ; il n'est donc pas possible de l'identifier avec le *«legendaire de saint Melaire»* conservé sur place, consulté et décrit en 1636 par Dubuisson-Aubenay dans son *Itinéraire de Bretagne* et qui doit être la propre composition d'Arrel sur saint Mélar. Le grand intérêt de cette dernière est d'avoir conservé, au milieu d'innombrables scories, l'essentiel de la matière du vieux manuscrit de Lanmeur qui, comme nous l'avons dit, constituait, de l'aveu même d'Arrel, la source principale de son propre ouvrage.

28 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 54, p. 2-4.

profit du second par les descendants de Pierre de Lanmeur, marié vers 1300 à *Leveneza*, héritière de la puissante seigneurie de Boiséon, soit l'indice d'une plus grande notoriété de cette dernière maison. En tout état de cause, Pierre de Lanmeur n'était certainement pas seigneur du lieu, comme l'ont prétendu ses descendants, et son nom lui venait plus vraisemblablement des fonctions judiciaires qu'il exerçait au siège de cette châtellenie. En 1466, la fable généalogique résumée ci-dessus n'était pas encore bien établie, auquel cas les parties au procès n'eussent pas manqué d'en faire mention ; et il ne faut donc pas hésiter à en abaisser après cette date le *terminus a quo*.

Enfin, quand bien même la date de 1227 serait effectivement celle qui figurait dans le manuscrit original, il faut envisager que l'un ou l'autre des deux transcripteurs successifs du texte contenu dans ce manuscrit, intéressés l'un et l'autre à ce que fût magnifiée l'extraction de la famille de Boiséon, ait grossièrement interpolé le texte en question.

Ainsi donc, après examen, rien ne paraît pouvoir être retenu de cette tradition des «princes» de Lanmeur ou de *Kerfeunteun* : ce dernier nom lui-même est une grossière forgerie que l'on doit probablement à l'imagination fertile d'Yves Arrel[29].

[29] A.-Y. BOURGÈS, «À propos des origines de Lanmeur», *Trégor, Mémoire vivante*, n° 1, 1er semestre 1992, p. 47-55.

Résumé

L'«outillage mental» de nos ancêtres, concept forgé par Lucien Febvre, constitue un terrain de recherches extrêmement fécond. Certains travaux sont plus particulièrement consacrés au processus d'élaboration de mythes fondateurs : c'est le cas en ce qui concerne les origines de la Bretagne, dont le récent ouvrage de Joseph Rio a remarquablement éclairé la problématique historico-légendaire et son arrière-plan idéologique. Il conviendrait peut-être d'engager une démarche similaire, bien que plus modeste, se rapportant à la noblesse bretonne. À partir du bas Moyen Âge, en réponse à différents *stimuli* (guerre de Succession, épisodes locaux de la Ligue, réformation générale de la noblesse, etc.), plusieurs familles nobles de Bretagne ont eu, en effet, recours à l'affabulation dans la quête de leurs origines ; or ces généalogies fabuleuses, dont il convient de démêler les liens entretenus avec la réalité, sont souvent porteuses de thématiques récurrentes, notamment celle du «raccrochement» à une lignée (devenue) mythique, comme il se voit au travers des deux exemples retenus dans l'article.

Abstract

The «mental toolbox» of our ancestors, a concept invented by Lucien Febvre, proves to be a remarkable field of exploration. Some researches are more particularly devoted to the exploration of the way founding myths developed : this is the case of the «origins of Brittany». Joseph Rio has remarkably analysed its historical and legendary argument, as well as its ideological background. A similar study, though more limited, could perhaps be engaged on the history of the Breton nobility. Starting in the Late Middle Ages and responding to various stimuli, several Breton noble families used affabulation in their quest for their origins. Now, these fabulous geneaologies, the links of which with reality should be disentangled, are often underpinned by recurring themes, in particular that of a «link» with a mythical lineage, as the two examples used here make particularly clear.

Diverradur

Eun dachenn bourvezet kaer eo «binviadur-speredel» on gourdadou, eur meizad anezañ gouez da Lucien Febvre. Labouriou 'zo emañ ar pouez ganto war eginadur mojennou-marz evel ar re a denn da orinou Briez ; e-keñver istor hag ideologiez eo bet diskuliet frêz an andon anezo gand Jozef Rio e-barz al leor bent savet gantañ n'eus ket pell c'hoaz. Mad e vefe marteze ober eveltañ, en eun doare skañvohig avad, evid ar pez a denn d'an noblañs breizad. Azaleg mareou diweza ar Grenn-Amzer, e-skeud darvoudou an amzerze (ar brezel Hêrez, reuziou ar Hevre, disivoud meur an noblañs...) tiegeziou uhel a Vreiz o klask pennkef o lignez a zo kroget da faltazia dreist-muzul a-zivoud o orin ken m'eo deuet o skeul-gerentiez da veza eur vojenn-varz. Talvezoud a rafe ar boan klask diforha ar gwir diouz ar moliah rag a rumm-da-rumm e talh ar vojenn da redeg ken na deu da veza dreist-mojennel, e-giz ma tiskouez an diou skwer displeget er pennad-mañ.

Le prieuré de Pont-Briant de 1293 à la Révolution

par Pierre Hollocou

Le cartulaire de Quimperlé et les travaux de dom Placide Le Duc nous ont permis de cerner les origines du prieuré de Pont-Briant du XI[e] siècle à 1293[1]. L'étude de la période suivante est rendue plus délicate par le peu d'archives disponibles. La large autonomie acquise par rapport à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, à partir de la pratique de la commende au milieu du XVI[e] siècle, et l'absence des prieurs commendataires qui demeuraient de plus en plus loin du Ster-Laër, ont contribué à la dispersion de ces archives.

Le prieuré de Pont-Briant de 1293 à 1544

De 1293 à la réformation du domaine royal des années 1540, nous n'avons que peu de renseignements sur le prieuré. En 1682, dom Placide Le Duc n'avait guère plus de sources à sa disposition, et ses brèves allusions ne concernent que la fondation[2]. Les différentes recherches ne nous ont permis qu'une modeste collecte de renseignements sur cette période.

Le 4 juillet 1348, Hervé Briant ou Prigent était nommé chambrier de l'abbaye Sainte-Croix. Bachelier en droit canonique, prieur de Pont-Briant, il dut renoncer à son prieuré pour accéder à la chambrerie[3]. Le 19 décembre 1382, l'official de Quimper confirma «...la collation faite par l'ordinaire du prieuré de Pont Briand à un religieux de Sainte Croix de Quimperlé». La vacance du bénéfice ayant eu lieu pendant les «mois de l'ordinaire», l'abbé de Sainte-Croix avait procédé à cette nomination que confirmait le pape puis l'official de Quimper[4]. Entre ces deux dates, en 1368, le rôle des «taxes sur les bénéfices» du diocèse de Cornouaille nous renseigne sur l'importance de ce bénéfice : le prieur devait alors à Rome une contribution de quarante livres[5]. Cette contribution représente la moitié de celle du chambrier, le cinquième de celle de l'abbé de Sainte-Croix et les deux tiers de celle du recteur de Guiscriff qui était titulaire d'un des plus importants bénéfices de Cornouaille après Botua, Crozon et Elliant. De 1382 à 1541, un seul prieur nous est connu : «hault religieux frère Yves Daoufartz», prieur de Pont-Briant qui, le 12 mars 1456, a fourni un aveu à un seigneur voisin[6].

---

1 P. HOLLOCOU, «Les origines du prieuré de Pont-Briant du XI[e] siècle à 1293», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 2000, p. 287-310.

2 R.-F. LE MEN, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, par D. Placide Le Duc*, Quimperlé, Th. Clairet, 1863.

3 Abbé PEYRON, «Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, XII[e] année, 1912, p. 93.

4 ID., *ibid.*, p. 377.

5 ID., *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 8 à 19.

6 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1559. – Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 32.

Lors de la réformation des fouages de 1427, dans «Le treff de Sent», le métayer qui résidait au «manoir du prieur de Pont Brient » était exempté de cette imposition[7]. À la réformation suivante de 1448, à «Sainct Touchant», Allain An Teuff, métayer du «prieur de Pont Briend demeurant au presbytère dudit lieu» était à son tour exempté[8]. Le prieur Yves Daoufartz, ou son prédécesseur, avait, entre 1427 et 1448, fait reconnaître «l'hostel de Botelen» (actuel Boutel en Lanvénégen), donation de Judicel en 1293, comme lieu noble et Jehan Le Dantec, son métayer, était donc aussi exempté.

L'abbé Martin affirme que Pierre de Kergus, trentième abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, de 1500 à 1521, originaire de Gourin, «... célébra l'office divin (le 27 septembre 1512) dans l'un des prieurés de son abbaye, à Pont Briand sans doute, à cause de la contagion qui régnait à Quimperlé[9]...». Le texte de dom Le Duc ne permet pas d'étayer cette affirmation : il aurait très bien pu se réfugier aux prieurés de Lannénec en Ploëmeur ou de Saint Gurthiern de Doëlan, plus proches et aussi faciles d'accès. Jehan Le Torcol, receveur des taxes épiscopales de Cornouaille notait, en 1536, que «le prieur de Pontbrient baille les institutions dudict lieu, pourquoy ne se charge point[10]». Ce texte montre qu'il n'y avait sur place aucun moine puisque les taxes étaient payées par le fermier du prieuré. Cette absence est confirmée cinq ans plus tard, par l'aveu de 1541[11] qui est fourni par frère Germain Jubin, prieur claustral, chambrier de Sainte-Croix depuis la «démission» d'Anthoine Gouyn en 1537 et ... «prieur de Pont Briant[12]». Malgré cet aveu, nous ignorons dans quel état se trouvaient à cette date les bâtiments dépendants du prieuré[13].

Dom Le Duc précise que, le 21 novembre 1539, frère Germain Jubin avait été chargé par ses condisciples «de faire homage et jurer foy pour iceux à la Chambre des Comptes devant les commissaires du roy nostre souverain seigneur... et le 12 may 1541, il y a des lettres des gens des Comptes de Bretagne par lesquelles il apparaît que le frère Germain a fait au roy serment de fidélité pour... Kemperlé.... Gourrein[14]...». Ces précisions montrent qu'il agissait alors en sa qualité de chambrier de l'abbaye. Deux mois plus tard, le 18 juillet 1541, avec son aveu du prieuré de Pont-Briant, frère Germain Jubin a présenté à nouveau devant cette même chambre des comptes, le serment de fidélité au roi pour ses deux prieurés de Pont- Briant et de Locmariaquer, et pour le prieuré de Landugen pour le compte de François de Launay, autre moine bénédictin de Sainte-Croix[15].

---

7 Bibl. mun. Saint-Brieuc, ms. 32, Ancienne réformation de la noblesse de Bretagne de 1427 à 1448. Évêché de Cornouaille. Les fouages étaient payés par les tenanciers de terres roturières.

8 Le copiste a confondu «Le Sainct» avec «Sainct Touchant» (Saint-Thurien) qui, en 1427, n'avait aucun lieu noble exempté. Nous reviendrons plus longuement sur les notions de «manoir» et de «presbytère».

9 Arch. dép. Morbihan, B 455 I, abbé Martin, *Histoire de Gourin*, mai-juin 1930.

10 P.-J. NÉDÉLEC, «Le cahier de comptes de Jehan Le Torcol, receveur des taxes épiscopales en Cornouaille (1535-1536)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1960, t. LXXXVI, p. 21-60.

11 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 800, minu du frère Germain Jubin, 16 juillet 1541.

12 Arch. dép. Finistère, 5 H 70. Le 8 juin 1537, le chambrier, frère Anthoine Gouyn, accusé par les autres moines de ne pas faire face à ses obligations, avait dû se démettre de ce bénéfice.

13 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 651, copie du registre de la Chambre de Bretagne, 4 octobre 1510. Devant l'état de délabrement et «d'indigence de réparations d'un grand nombre d'abbayes et de prieurés de Saint-Benoît et Saint-Bernardin souvent mise en commende», le roi Louis XII avait ordonné de consacrer un tiers des revenus à leur entretien, mais nous ignorons si les prieurés encore dépendants des abbayes connaissaient le même sort.

14 R.-F. LE MEN, *op. cit.*, p. 363. L'abbaye possédait encore sous la sénéchaussée de Gourin les villages de Saoultalarun et Saint-Éloi en Guiscriff.

15 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2406, aveu et hommage.

Les prieurs commendataires de 1544 à 1789

Dominique Le Page explique l'entrée tardive de l'abbaye Sainte-Croix sous le régime de la commende par «la rigoureuse gestion de Daniel de Saint-Alouarn, abbé de 1520 à 1553[16]». Cet abbé avait réussi à maintenir une discipline dans son abbaye, comme le montre en 1537, le cas d'Anthoine Gouyn. Cet épisode prouve que les titulaires des bénéfices dépendant de l'abbaye étaient cooptés par l'assemblée des moines sur proposition de l'abbé.

Le 28 juin 1547, «maistre» Lorans de La Bouexière prêtait serment de fidélité au roi en sa qualité de «prieur de Saint Gilles de Pont Briand dépendant de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé[17]», et, dans un aveu du 7 juillet 1547 – très médiocre copie de celui de 1541 –, il précisait qu'il était le «prieur commandataire du prieuré en fié proche amorty et fondation du roy[18]». Six ans plus tôt, il était encore question d'«humble religieux frère Germain Jubin, prieur du prieuré en fié proche amorty et fondation du duc». Le prieuré de Pont-Briant venait définitivement de passer sous le régime de la commende, six ans avant l'abbaye Sainte-Croix, mais au moins deux ans après celui de Saint-Gurthiern de Doëlan[19]. Laurent de La Bouexière a renouvelé encore à deux reprises son serment de fidélité au roi. Le 5 décembre 1559, il affirmait avoir succédé à Anthoine Gouyn, mort depuis quinze ans. Cette précision montre que ce dernier, revenu en grâce, aurait succédé à Germain Jubin pendant un laps de temps très court, avant 1544. Le 18 avril 1561, il est «chanoine et curé de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes» lorsqu'il fournit un second serment, en qualité de «prieur commendataire[20]». Ce titre de chanoine et celui de «maistre» de son aveu de 1547, montrent que le prieuré était passé en «main séculière». C'est le début du desserrement des liens entre le prieuré et l'abbaye. Sous ce premier prieur commendataire, sans doute décédé en 1574, ont été opérées les premières aliénations[21].

Jusqu'à la mort de Daniel de Saint-Alouarn, tous les moines de l'abbaye Sainte-Croix appartenaient à la noblesse des diocèses de Quimper et de Vannes, aussi le prieuré de Pont-Briant était-il resté entre les mains de moines de Basse-Bretagne jusqu'au régime de la commende. Germain Jubin était un cadet d'une famille noble présente à Quimperlé dès 1446 en la personne d'Alain Jubin[22]. Richard Gouin, un des parents d'Anthoine Gouin, avait été vicaire général et perpétuel de l'abbé Daniel de Saint-Alouarn[23]. Tous deux étaient de la famille de Jean Gouyn, seigneur de Kerannevel en Melgven[24]. Quant à Laurent de La Boexière, comme Rolland de La Boyssière, sous-prieur en 1537, et Morize de La

---

16 D. Le Page, «L'abbaye sous la commende (1553-1665)», *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 142.

17 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2408, aveu et hommage.

18 *Ibid.*, B 800, minu du temporel du prieuré Saint-Gilles de Pont-Briant dépendant de l'abbaye de Quimperlé baillé par Lorans de La Bouexière, prieur, 7 juillet 1547.

19 Arch. dép. Finistère, 5 H 526, prieuré de Doëlan. Le prieur commendataire était, dès le 30 avril 1545, François du Vieux Chastel, trésorier et chanoine de Cornouaille.

20 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2407 et B 2408, aveu et hommage.

21 *Ibid.*, B 1437, réformation du domaine de Gourin, 22 juin 1683. Le village de Lannuon a fourni trois aveux au prieuré en 1574, 1609 et 1619 ; ces deux dernières dates correspondent à la nomination de nouveaux prieurs. En 1569, Pierre Goasvennou, prêtre et neveu de Pierre du Rusquec, recteur de Guiscriff, et de Jacques du Rusquec, archidiacre du Poher, qui déclarait agir en qualité de «procureur du prieur de Pont-Briant», en était peut-être aussi le fermier.

22 R.-F. Le Men, *op. cit.*, Annexe XLI, p. 641-643.

23 Arch. dép. Finistère, 5 H 261, baillée du village de Soult Alarun, 31 octobre 1523.

24 Arch. dép. Morbihan, 32 J 82, acte de vente de la seigneurie de Kerannevel à Jean Gouyn par Loys de Malestroit, seigneur de Pont Callec, 9 décembre 1527.

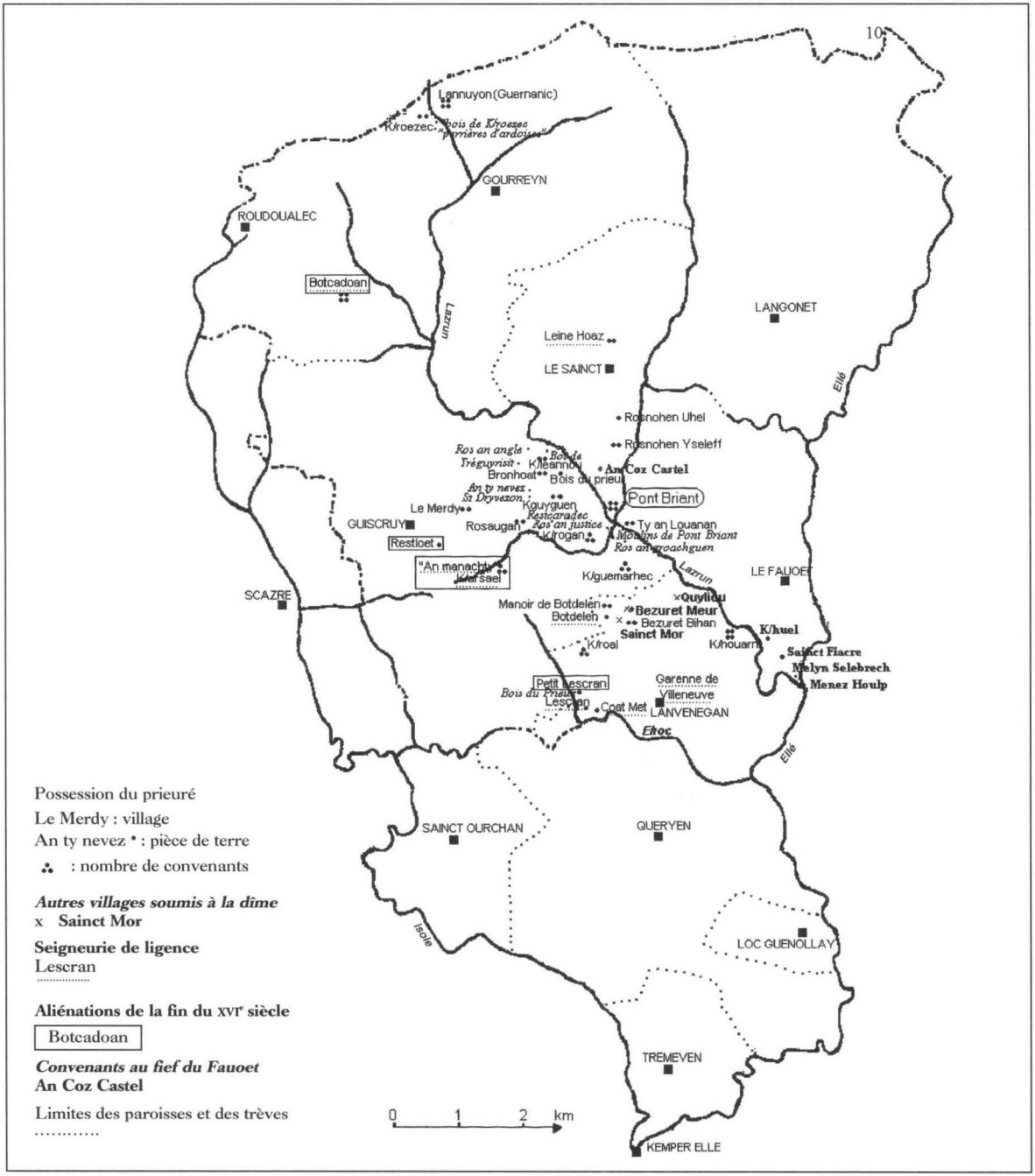

Évolution du prieuré de Pont-Briant de 1541 à 1680.

Boexière, moine en 1550, il devait appartenir à une des nombreuses familles de La Bouexière que l'on observe en haute Cornouaille au XVI[e] siècle[25].

Nous ignorons le nom du ou des prieurs titulaires du bénéfice entre 1574 et 1608. Le lien, distendu avec l'abbaye Sainte-Croix, n'était pas coupé avec l'ordre des bénédictins. Un manque de recrutement de moines à Quimperlé explique qu'à partir du début du XVII[e] siècle, ce bénéfice était attribué à des moines de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes[26]. Les 18 juin 1608 et 31 mai 1617, ce sont successivement frère Jean de Lesguen, profès, puis Estienne Bonnemez, religieux de cette abbaye, qui ont fourni leur hommage au roi. Dès septembre 1627, Pierre Rouxel, aussi profès de cette abbaye, en était le titulaire[27]. Dom Placide Le Duc le décrit : «...noble de naissance, ayant pour armes *d'or à lion de gueules chargé de billette d'argent* [...]. Le frère François Verdier, religieux de Saint-Aubin et chambrier de Sainte-Croix, ne voulant pas s'arrêter en Bretagne, permuta sa chambrerie avec le prieuré de Saint-Gilles de Pont-Briand[28] et Pierre Rouxel passa ainsi de Saint-Melaine à Sainte-Croix...». Ce François Verdier ne semble pas avoir porté plus d'intérêt à ce prieuré qu'à la chambrerie, et François Fouyer en est devenu rapidement le nouveau titulaire[29]. Ainsi, en vingt-sept ans, le prieuré a connu cinq titulaires différents[30]. Ce nouveau prieur est probablement le «nommé Fouyard», prêtre séculier, cité par Dominique Le Page comme prieur de Doëlan en 1652[31]. C'est donc vers 1630 que le prieuré est tombé définitivement «en main séculière», selon la formule utilisée par dom Le Duc. Nous ignorons le lien de parenté qui unissait François Fouyer et son homonyme qui lui a succédé dans ce bénéfice. Noble et discret Balthazar Fouyer, clerc tonsuré, a prêté son serment de fidélité le 2 décembre 1661 pour les prieurés de «Saint Gilles de Pont Briand et Saint Guillaume (*sic*) de Douellan[32]». Cette succession et cette prise de possession simultanée des deux prieurés font présumer une résignation de ces bénéfices par François Fouyer en faveur d'un «neveu». Cet ancien clerc tonsuré est chanoine de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes lors de la réformation du domaine royal en 1680 puis, recteur de Née et ancien chanoine de Nantes, lors d'un nouvel aveu du prieuré le 12 septembre 1689[33]. Il est décédé avant le 10 février 1693 car, à cette date, le prieur commendataire de Doëlan était messire René de Saint Offange, conseiller du roi et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire[34]. Le nouveau prieur de Pont-Briant était sans doute déjà Jan Pellivier, prieur au 30 mai 1702[35]. En 1705 ou 1706 lui a succédé l'abbé Jan Charles Dagneau (ou d'Aigneau), qui demeurait probablement à Paris comme son oncle[36].

---

25 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 796, aveu de l'abbaye Sainte-Croix sous Gourin, 1[er] décembre 1550.

26 *Ibid.*, B 2415, aveu et hommage.

27 Arch. dép. Morbihan, B 2327, prieuré de Pont-Briant.

28 R.-F. Le Men, *op. cit.* p. 490. Cette permutation acceptée par la «provision du Saint-Office», après l'accord de l'évêque du 14 septembre 1630 (Arch. dép. Finistère, 5 H 512), Pierre Rouxel prit possession de la chambrerie le 28 septembre 1630 (Arch. dép. Finistère, 5 H 69). À partir de cette date, il devait verser 200 livres à son successeur, différence estimée entre les deux bénéfices.

29 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, acte de ferme, 26 avril 1634. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bf 432, arrêt du parlement, 21 juin 1638.

30 Cette succession rapide n'est pas due à une surmortalité à l'abbaye Saint-Melaine, mais plutôt à des échanges et des résignations de leur bénéfice au profit de bénéfice plus important. Deux des prieurs nommés n'étaient encore que de simples «profès».

31 D. Le Page, art. cité, p. 158.

32 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2416, hommage et aveu.

33 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1436, déclaration et dénombrement, 11 janvier 1680. – Arch. dép. Morbihan, B 2208, juridiction royale de Gourin, audience du 3 avril 1690.

34 Arch. dép. Finistère, 5 H 526, prieuré de Doëlan.

35 Arch. dép. Morbihan, B 2327, juridiction royale de Gourin.

36 Arch. dép. Finistère, 5 H 512, 12 H 5 et 12 H 7. Ce dernier avait succédé en 1704 à son «oncle», Claude Henry Dagneau (Daigneau), comme prieur commendataire du prieuré de l'île Tristan de Douarnenez.

À la fin du printemps 1718, François de Castellane, prêtre originaire du diocèse de Gap, qui résidait en la communauté des prêtres de l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris, est venu prendre possession du prieuré de Pont-Briant[37]. Il en est resté le bénéficiaire jusqu'à sa mort au prieuré de l'île d'Arz – un de ses nombreux prieurés – dans la nuit du 23 au 24 avril 1750[38]. Au mois d'octobre 1750, le bénéfice est revenu entre les mains d'un prieur de Bretagne, François Viel, recteur de Pluneret, près d'Auray, qui va dépenser en vain une grande énergie pour obtenir des héritiers de son prédécesseur, la construction d'un nouveau manoir prieural à Pont-Briant, pour remplacer l'ancien bâtiment «menaçant ruine». Il est mort au presbytère de Pluneret le 29 mai 1760, sans que son rêve ait été réalisé[39].

Les deux derniers prieurs, Jan Pollet du Bois Rolland (1760-1787[40]) et Alexandre Joachim Gaspard Digne (1787-1790[41]) tous deux prêtres séculiers, résidant à Rome, ne sont jamais venus à Pont-Briant[42].

Sur la période 1544-1787, quatorze prieurs se sont succédé dans ce bénéfice pour une durée moyenne de près de vingt ans. Balthazar Fouyer et François de Castellane l'ont été durant trente-deux années, Laurent de La Boixière trente et Jean Pollet du Bois-Rolland vingt-sept. Seuls deux d'entre eux, François de Castellane et François Viel, semblent être venus jusqu'à Pont-Briant, pour surveiller leur bénéfice, sans jamais y exercer d'activité religieuse.

Les prieurs commendataires et l'abbaye Sainte-Croix

Les liens entre les prieurs commendataires de Pont-Briant et l'abbaye Sainte-Croix ne semblent pas aussi étroits que ceux des prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys[43].

En 1743-1744, la tentative de l'évêque de Quimper de faire passer le bénéfice de Pont-Briant dans l'escarcelle du séminaire de Quimper permet d'observer les liens entre le prieuré et l'abbaye. Les moines de l'abbaye Sainte-Croix, dont le prieuré Saint-Michel-des-Montagnes (en Ploemeur) avait été annexé à l'Oratoire de Nantes, et celui de Locamand au collège des jésuites de Quimper, ont tout fait pour s'opposer à cette nouvelle aliénation du «patrimoine bénédictin». La correspondance échangée entre le prieur de l'abbaye et le syndic des bénédictins nous apprend que le prieur de Pont-Briant versait à «l'abbaye 50 livres de rente annuelle pour marque

---

37 Arch. dép. Morbihan, 17 C 2 207, contrôle des actes du Faouët.

38 *Ibid.*, registres paroissiaux de l'île d'Arz.

39 *Ibid.*, registres paroissiaux de Pluneret.

40 *Ibid.*, 17 C 2254 et 6 E 19 418, prise de possession du prieuré de Pont-Briant, 17 septembre 1760. Ce prieur rédige, le 12 juillet 1760, chez un notaire de Rome, une procuration pour Louis Galliot, prêtre demeurant au bourg du Saint, pour prendre possession de ce prieuré en son nom. Le texte de cette procuration montre que ce prêtre du diocèse de Lyon était déjà «prieur du prieuré de Saint-Pierre en Saint-Martin, de la Ferté, Ville Neville ou Ville Leville, diocèse de Blois.»

41 *Ibid.*, 6 E 14 075, M[e] Le Gallic. Le 16 août 1787, Pierre Le Corre, «prêtre curé d'office de l'église priorale de Pont Briant» qui demeure au village de Miné-Bloch, en la paroisse de Langonnet, prend possession du prieuré en vertu de la procuration de ce «chanoine de l'insigne église collégiale de Sainte-Marie in Via Latia de Rome». Ce dernier prieur de Pont-Briant était probablement apparenté à Louis Dominique Digne, alors consul de France à Rome.

42 *Ibid.*, L 1028, biens ecclésiastiques. Malgré son absentéisme, après la suppression des ordres religieux monastiques et le confiscation des biens du prieuré, le procureur fiscal de l'ancienne juridiction poussa le zèle jusqu'à formuler une demande de traitement au profit de L.-D. Digne, prieur de Pont-Briant.

43 *Ibid.*, 42 G 11, 42 G 12 et 42 G 13. Jean-Joseph de Villeneuve, dernier abbé de l'abbaye Saint-Gildas de Rhuys, favorisa son cousin, François de Castellane, en lui octroyant successivement les quatre prieurés de Notre-Dame d'Arz, Saint-Guenhaël de Caudan, Saint- Clément de Quiberon et Saint-Gildas d'Auray, entre 1727 et 1743.

de supériorité» mais ce père syndic déclarait : «...Nous n'avons aucun papier qui concerne le prieuré de Pont Briand. Il n'est même pas couché dans l'inventaire de nos prieurés... Comme vous savez où demeure Mr de Castellanne, vous me ferez le plaisir de luy écrire[44]...» Tous les témoins interrogés lors de l'enquête menée à Pont- Briant : le sénéchal, le greffier, le notaire de la juridiction, le recteur du Faouët, le directeur des ursulines du Faouët et le curé du Saint, délégué par l'évêque de Quimper pour exercer les fonctions curiales, étaient favorables à ce rattachement. Seul le procureur fiscal s'était abstenu de donner son avis. Il est difficile de cerner avec précision les relations qui pouvaient alors exister entre l'abbé commendataire de Sainte-Croix, par ailleurs évêque de Nantes, les moines de l'abbaye et le prieur commendataire de Pont-Briant. On doit constater que la coalition d'intérêts de ces trois derniers, et probablement des appuis à la cour des puissantes familles de Villeneuve et de Castellane, ont fait avorter les deux tentatives de l'évêque de Quimper.

Il est difficile de trouver un lien étroit entre les quatre derniers prieurs et l'abbaye, avant comme après leur nomination. C'est l'intendant de Bretagne, et parfois le roi, qui intervient directement lors des conflits d'intérêts concernant ce bénéfice dans les années 1740 et 1750.

L'activité religieuse du prieuré

Alors que l'aveu de 1541 ne l'évoquait pas, celui de 1547, à une date où nous avons la certitude qu'il n'y avait aucun moine en ce lieu, plaçait le prieuré sous le patronage de saint Gilles[45]. Cependant, aucun document précis ne permet d'affirmer que le prieuré ait pu être, dans la période étudiée, un centre d'activité monastique, contrairement à ce que pourrait évoquer le terme même de prieuré. On a déjà noté que le métayer demeurait au «manoir prioral» en 1427 et que, dès 1448, le terme de «presbytère» avait remplacé cette dénomination. Ces expressions montrent que le terme de «prieuré» ne désignait pas un «bâtiment» mais bien un bénéfice. Dès 1448, le moine bénédictin, prieur de Pont-Briant, qui résidait à l'abbaye Sainte-Croix, rétribuait et abritait sans doute un prêtre séculier dans son manoir pour assurer le culte, d'où cette expression de «presbytère». Lors de l'enquête de 1744, le sieur Calvé, notaire et procureur de la juridiction, affirmait que «... la maison prieurale n'a jamais été conventuelle[46]...». On peut penser qu'il disposait des éléments pour étayer une telle affirmation.

Les documents que nous avons étudiés ne concernent l'activité religieuse qu'au XVIIIe siècle. Des registres de baptêmes, mariages et sépultures nous sont parvenus pour la période de 1691 à 1790[47]. Il manque les années 1760 à 1762, de 1769 à 1773, 1777 et le registre des années 1724 à 1739[48]. Cette dispersion des registres s'explique aisément à la lecture de l'acte de prise de possession du prieuré en 1787 qui a été «...fait et raporté en l'église

---

44 Arch. dép. Finistère, 5 H 498.

45 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1436, déclaration et dénombrement, 11 janvier 1680. Cette déclaration montre que c'est le nom de la chapelle qui, par extension, est donné au prieuré : «... ledit prieuré de Pont Briand consistant en l'esglise dudit dédié à Dieu soubs l'invocation de Monsieur Sainct Gilles...». Nous ignorons quand cette chapelle est passée sous ce patronage ; le culte de ce saint n'apparaît pas ancré localement : dans aucun des nombreux documents étudiés concernant les seigneuries locales des XVe et XVIe siècles, on ne relève de seigneur ou de domanier portant ce prénom. Le nom de saint Gilles évoque dans les textes de l'époque la date funeste de la «feste de Monsieur Saint Gilles» – 1er septembre – à laquelle se payaient les rentes des domaines congéables.

46 Arch. dép. Finistère, 5 H 498.

47 Arch. dép. Morbihan et Arch. par. Le Saint (presbytère de Gourin), registres de Pont-Briant.

48 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19352. Dans l'inventaire après décès de Nicolas François Talhouarn, la «liasse contenant un registre de baptême et sépulture et compte de fabrique» correspond sans doute à ce registre manquant.

dudit Pont Briant à défaut de sacristie[49]». Chaque prêtre, desservant cette chapelle, devait – en l'absence d'une armoire d'archives placée traditionnellement dans la sacristie – détenir ce registre. Entre les nominations des chapelains, c'était le procureur fiscal, chargé par le prieur d'assurer la rémunération d'un nouveau desservant, qui devait le garder chez lui. Ces registres nous apprennent que cette fonction de chapelain n'était pas très recherchée. Alors qu'il manque vingt-trois des quatre-vingt-six années de 1704 à 1790, on trouve quatorze desservants successifs, sans compter les «commis d'office». Ils se disaient d'abord «prêtre» ou «prêtre et chapelain» jusqu'en 1755, puis «prêtre desservant» de 1755 à 1766 et enfin de «curé de Pont Briand» à partir de 1773. C'est peut-être à partir de cette dernière date que la portion congrue a été améliorée. La grande mobilité, et parfois l'absence de chapelain, s'expliquait par l'irrégularité et la modestie de la rémunération. Un nouveau prieur, son fermier ou son procureur fiscal, pouvait oublier de rémunérer le desservant. En 1709 et 1719, l'abbé Dagneau puis l'abbé de Castellane juraient assurer la continuité du culte en rémunérant un chapelain[50]. Derrière ces déclarations, les réalités paraissent moins évidentes. Outre l'absence de chapelain, la rareté des offices est aussi signalée[51]. Lors de la prise de possession du prieuré en 1787, Joseph Jaouen, fabrique de la chapelle et futur acquéreur des biens du prieuré, insatisfait de la manière dont le culte y était assuré, avait «... déclaré former des oppositions ... pour obliger ledit sieur Digne d'y remplir ou faire remplir par tel préposé qu'il jugera bon être toutes lesdites fonctions curialles». Même lorsque ces fonctions étaient exercées, il n'y avait pas de prêtre à résider de manière permanente à Pont-Briant. Si, à la suite de l'expertise de 1756, le Conseil d'État du roi du 17 décembre 1757 avait ordonné «que les bâtimens du prieuré de Pontbriand seront et demeureront supprimés, et qu'aux frais de la succession de François de Castellanne, ci devant pourvu dudit prieuré, il sera, en leur lieu et place construit un logement pour le S[r] Viel, titulaire actuel, et ses successeurs audit prieuré», cette décision était restée lettre morte[52]. Ce logement aurait dû, entre autres fonctions, servir de logement au prêtre chargé des fonctions curiales. Le 18 octobre 1778, le chapelain, Pierre Le Corre, résidait au château du Diarnelez lorsqu'il a loué pour un an à la veuve Louise Le Rouzic «une chambre haute au bourg de Pont Briant...» meublée d'«une table coulante, deux bois de lits et un coffre à dos d'âne» pour la somme de 7 livres 10 sols par an[53]». Il n'y était pas demeuré très longtemps, puisque dès 1787, il résidait au village de Miné-Bloch, en la paroisse de Langonnet. Ces observations montrent qu'il n'y avait pas de presbytère à Pont-Briant à la veille de la Révolution. Il est vrai que le faible nombre de «communiants»

---

49 Arch. dép. Morbihan, 6 E 14 075, M[e] Le Gallic.

50 Arch. dép. Finistère, 5 H 512. En 1709, Samuel de Feigna, fermier du prieuré, déclarait rémunérer «... un chapelain pour desservir ledit prieuré où il fait toutes les fonctions curiales comme baptêmes, mariages et enterrements et il a fons baptismaux et registres pour insérer baptêmes et enterrements». En 1719, le sénéchal et le procureur fiscal réaffirmaient «... que dans l'église priorale dudit prieuré on fait les fonctions curiales comme baptesmes, mariages et sépultures par un chapelain que monsieur le prieur nomme par sa seule volonté, auquel on paye 60 livres pour desservir ledit prieuré, et que dans l'église il y a des registres...».

51 Lors de l'enquête de 1744, sénéchal et greffier déclaraient «... le bénéfice n'a jamais été possédé par aucun régulier, qu'il y a environ trente communiants dans le village au bourg de Pont Briant qui sont sans prêtre...». – Arch. dép. Morbihan, B 2362 : «Procez verbal de l'état actuel des bâtiments dépendants du prieuré», 8 août 1756 : alors que le nouveau prieur François Viel avait affirmé «qu'on y cellebre régulièrement la messe, toutes les festes et dimanches, et très souvent les jours ordinaires...», le défenseur des intérêts des héritiers de François de Castellane lui faisait observer «... qu'il n'a donné au curé qu'il nomme ainsy qu'environ 60 à 75 livres, c'étoit ce que donnoit feu M[r] l'Abbé de Castellanne...» et que, d'autre part, «... l'on dit une messe extraordinaire dans un mois».

52 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2452.

53 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 674, M[e] F.-H. Bargain.

ne rendait pas nécessaire la présence d'un prêtre à temps complet : en 1784, les registres du prieuré de Pont-Briant n'enregistraient que trois baptêmes et deux sépultures.

La seigneurie du prieuré de Pont-Briant

Lors des réformations du domaine royal des XVI[e] et XVII[e] siècle, les prieurs ont fourni trois aveux au roi en 1541, 1547 et 1680[54]. Ils nous permettent de bien décrire l'étendue de la seigneurie ecclésiastique du prieuré de Pont-Briant[55].

L'aveu de 1541, rédigé par des notaires de Nantes, en présence du frère Germain Jubin, s'appuyait sur des titres anciens classés de manière méthodique. Ce classement évoque l'ordre adopté par les chartes du cartulaire de Sainte-Croix concernant les donations sous l'ancienne châtellenie, devenue juridiction royale de Gourin. Il commence par déclarer le «manoir prieural», situé à Pont-Briant, dans la trève du Saint, avec sa chapelle et son environnement immédiat, possédés en fonds et surface par le prieur. Il déclare ensuite, sur la rive droite du Staer Lazrun, les moulins de Pont-Briant et ses dépendances près de Kerogan, en Guiscriff où se trouvaient aussi les «patibulaires». Ensuite, de proche en proche, en prenant soin de situer chaque village dans sa paroisse ou trève, cet aveu nous dessine les pourtours de la seigneurie. Ce prieuré «à fief amorty» ne devait aucun rachat au roi, ce qui explique l'absence du montant des rentes perçues sur les tenues des domaniers[56].

La description des «convenants» situés dans les différents villages utilisait cette même terminologie qui désignait, dans les aveux des seigneuries laïques, les exploitations agricoles «à domaine congéable», même si cette dernière expression n'était pas explicitement utilisée[57]. La déclaration de 1680 montre que toutes les tenues étaient devenues des tenues «à cens», ce qui veut dire que les tenanciers étaient désormais propriétaires des fonds. Le prieur ne pouvait plus exercer son droit de congément et les tenanciers ne devaient plus qu'un «cens» réduit. Ils pouvaient aussi disposer de tous les arbres de bois d'œuvre situés sur leurs «édifices et superfices», et vendre par parcelles les terres de leurs tenues. Le procureur fiscal se chargeait alors de réajuster la «rente censive» due par chaque propriétaire au prorata des terres possédées dans chacun des anciens convenants[58].

Quelques villages, manoir et garennes, tenus à ligence, devaient au prieur des chefrentes symboliques et les villages de Saint-Urlou *(Saint Mor)*, Vetveur et Quilliou

---

54 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 800 et 1436.

55 L'aveu de 1547, mauvaise copie de celui de 1541, nous montre les difficultés des notaires du milieu du XVI[e] siècle dans cet exercice, source de nombreuses confusions entre les lettres *r* et *o*, *u*, *n* et *v*...

56 Les seigneuries laïques devaient le rachat à leur seigneur supérieur à chaque succession, équivalent à une année de revenu. Ici, cette absence de renseignement ne permet pas d'évaluer les revenus précis en 1541.

57 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 796, aveu de l'abbaye Sainte-Croix sous Gourin, 1[er] décembre 1550. – Arch. dép. Finistère, 1 E 312, famille Kerlech, achat de la seigneurie de Lescran, 8 septembre 1647. – Arch. dép. Morbihan, B 3606, insinuation des contrats, f° 68-73. Cette formule ne se trouve pas non plus dans l'aveu de 1550 de l'abbaye Sainte-Croix qui évoque les villages de Saoultalarun et Sainct Eloy, alors que les baillées le précisaient. Le fait que Restlouet et Petit Lescran, les deux seules tenues aliénées par le prieuré vers 1570, étaient encore à domaine congéable en 1647, constitue la preuve qu'il s'agissait bien alors de ce régime foncier.

58 Cela explique que de soixante domaniers en 1541 pour les quarante-huit convenants, on soit passé à soixante-quinze tenanciers pour quarante-six tenues à cens en 1680. – Arch. dép. Morbihan, 5 C 3, registre du vingtième du Saint, 1754 : à Pont-Briant et Rosnohen, on avait neuf domaniers en 1541, quatorze tenanciers en 1680 et dix-sept propriétaires dans le registre de 1754. – *Ibid.*, 6 E 19 314, déclaration du lieu du Véaut Meur Bras en Lanvénégen, 7 août 1777 : la seule tenue de Vetveur qui ne couvrait que 30 journaux appartenait à huit propriétaires différents dont quatre résidaient au village même et trois autres dans les villages voisins.

devaient la dîme alors que certains convenants étaient tenus par les domaniers d'autres seigneurs[59]. On ne trouve dans ces aveux ni obligation de four banal, ni droit de passage sur le Ster-Laër, ni obligation d'entretien du pont sur ce grand chemin de Quimperlé à Carhaix.

En 1541 le fief du prieuré s'étendait sur près de 2 000 journaux (1 986 journaux), dont seulement 101 étaient possédés en fonds et surfaces par le prieur. Le reste était composé pour près des trois quarts par les 48 convenants (1 357 journaux) et pour un quart par les terres en seigneurie de ligence (528 journaux[60]).

La réserve

Cet aveu de 1541 nous décrit la «réserve seigneuriale» autour d'un noyau initial qui ne couvrait guère plus de 8 journaux. Celui-ci comprenait, sur la rive gauche du Ster-Laër, les terres sur lesquelles se trouvaient le manoir prioral, l'église, le cimetière, la prison et les deux prés couvrant en tout un peu plus de 3 journaux[61]. Sur la rive droite, les moulins de Pont-Briant, ses prés et le «roz an justice» et ses patibulaires couvraient 5 journaux. Le reste était constitué par les 30 journaux du bois de Kerlinou, les 34 journaux de l'ancien bois et les 15 journaux de la perrière de Kerouec en Gourin, et 15 journaux de terre en diverses parcelles éparpillées[62].

Les convenants

Autour de ce noyau, de part et d'autre du Ster-Laër, s'étendaient les terroirs des neuf villages actuels de Pont-Briant, Rosnohen d'En-haut, Rosnohen d'En-bas, Ty-Poder sur la rive gauche, Kerguivarec, Kerogan, Kervéguen, Brohat et Kerlinou sur la rive droite, dans lesquels le prieur possédait les fonds de vingt-deux convenants. Cet ensemble compact recouvrait – y compris le noyau initial et le bois de Kerlinou – environ 638 journaux. Tous ces villages, à l'exception de Ty-Poder situé dans la vallée, se trouvaient sur les coteaux et les plateaux qui dominent le sillon du Ster-Laër. Les descriptions nous permettent d'y voir des paysages encore boisés et d'autres anciennement boisés. Ainsi une tenue non hébergée de Brohat *(Bronhouat)* portait le nom révélateur de «Bois du Prieur» et la parcelle de 18 journaux de «Ros-an-Groachguen», intégrée à Kerguimarec, était déclarée en 1680 «anciennement sous bois», tandis qu'un «Coat-Marquis» existait encore à Kerogan en 1827[63]. Deux autres villages dans ce même quartier de Guiscriff[64], Rozagon *(Rosaugan)* et Le Merdy, regroupaient quatre autres convenants couvrant 89 journaux de terre. Si l'on ajoutait les 15 journaux en diverses parcelles éparpillées situées entre ces derniers villages et les villages déjà cités, on atteignait 742 journaux de terre, soit 51 % du «domaine».

---

59 La dîme était prélevée à la seizième gerbe sauf pour Pont-Briant et les deux Rosnohen qui devaient la dîme à la onzième gerbe. Le village de Kerhouarn – probablement d'acquisition tardive – était exempt de la dîme.

60 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 29. À titre de comparaison, la seigneurie de Penéhoc, la plus étendue des seigneuries de Guiscriff, couvrait, selon une estimation faite en 1804, 1 600 journaux de terre à Guiscriff et Lanvénégen. Pont-Briant représentait donc 88 % de cette surface.

61 Arch. dép. Morbihan, B 2326, inventaire du Diarnelez, 27 et 28 juillet 1717. Les Le Rousseau, seigneurs du Diarnelez, avaient, à partir des années 1651 et 1652, leurs armes et des «préminences» dans cette chapelle.

62 On y trouve, entre autres, le «Ros Anangle» et trois pièces de terre près de Tréguirizit, Roscaradec et Tréseva ainsi que le «Quinquis Sant Drevezen» où devait se situer, avant le XVI[e] siècle, la chapelle dite de Saint-Adrien, près de Tréseva et Roscaradec.

63 Arch. mun. Guiscriff, cadastre de 1827, L 667, 668, 669.

64 Ce quartier de Guiscriff – entre le ruisseau de Vil-Goz et le Ster-Laër – exception faite du village de Tréguirisit possédé par les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, relevait de la juridiction ducale puis royale de Gourin et non des juridictions seigneuriales de Gournois, Penéhoc ou Quimerc'h comme le reste de la paroisse. Ce quartier n'avait, lors de la réformation des fouages de 1426, aucun manoir ni métairie noble.

La tenue du village de Restlouet, plus proche du bourg de Guiscriff, était bien isolée avec ses 34 journaux et demi et moins de 3 % des terres.

À Gourin, les deux villages de Kerouec et Lannuon recouvraient six tenues en 1541. En 1680, avec le village voisin de Guernanic, on avait un ensemble compact, avec ses terres frostes, de 302 journaux, y compris l'ancien bois de haute futaie et la perrière d'ardoise de Kerouec, possédés par dix familles différentes, soit 21 % du domaine.

À Lanvénégen, le prieur possédait quinze tenues dans six villages. Dans les deux villages actuels de Vetveur et Vetvihan, les tenues formaient un ensemble compact de 98 journaux. De l'autre côté du ruisseau du Rest *(Ster Frodudel)*, séparé par les terres de Saint-Urlo *(Sainct Mor)*, on retrouvait à Boutel *(Botdelen)* en 1541 les 97 journaux du «manoir» et les «...vieilles mazières d'une chappelle et église et ung courtil muraillé». Les quatre tenues des villages de Keroual et Kerancargour *(Petit Lescran)* devaient atteindre environ 109 journaux et les quatre tenues de Kerhouarn 55 journaux. Avec 359 journaux les terres possédées sur Lanvénégen représentaient 24 % du domaine.

Tous les domaniers étaient les «mouteaux» des moulins du prieuré dont ils devaient suivre obligatoirement le «destroit» : moulins de Pont-Briant d'une part et moulin de Calebrech pour les domaniers de Lanvénégen, jusqu'à sa «ruine» avant 1609[65].

Les terres à ligence en 1541

Le prieur de Pont-Briant était aussi seigneur supérieur de quelques seigneurs laïques. Ces derniers devaient lui fournir l'aveu de leurs terres et lui prêter serment de foi et hommage. Pour leurs terres roturières situées au fief du prieuré, ils devaient une redevance, nommée chefrente. Nous ne disposons que d'un seul aveu tardif concernant une partie du village de Boutel[66]. Ce prieuré à «fief amorty» ne payant pas le rachat, ne percevait pas non plus le «rachat» sur ces terres, mais celles qui étaient roturières devaient les droits de lods et vente.

La famille possédant le plus de terres voisines de celles du prieuré était celle du seigneur de Penéhoc[67]. C'est elle qui, avec ses «alliés», avait de ce fait, le plus grand nombre de terres à ligence : Pont-Manéty *(An Manachty)*, Keranvel *(Kerarfael)*, *Quenquis Sainct Dryvezon* en Guiscriff, la garenne de La Villeneuve en Lanvénégen, soit 127 journaux et une chefrente globale de 35 sols 3 deniers.

La famille des Guégan, seigneur de Kerbiquet et Kergus, qui possédait les quatre convenants, recouvrant 202 journaux, du gros village de Boscadouen *(Botcadoan)* dans la paroisse de Gourin, devait une chefrente de 60 sols.

Les descendants ou «causéants» de Judicel de Botelan, et entre autres Yvon de La Teste, détenaient les manoir et métairie de Lescran et le reste du village de Boutel (*Botdelen*), soit environ 148 journaux et une chefrente de 22 sols 2 deniers.

Le village de Leignoua en la trève du Saint devait 18 sols de chefrente.

---

65 L'aveu de 1680 montre que les domaniers de Keroual, beaucoup plus proches des Moulin-Trinité et Moulin-Lescran, avaient racheté leurs droit de moute pour un montant de 4 livres par an. Par contre, rien n'était précisé pour les villages très éloignés de Gourin, mais il est probable que leur redevance avait depuis longtemps intégré ce droit de moute.

66 Arch. dép. Finistère, 5 H 512, déclaration de Guillemette Jacquette du Botderu, dame de Kerentré, 20 novembre 1737.

67 La seigneurie de Penéhoc est détenue par les Toutenoultre jusqu'en 1500, les du Dresnay au XVI[e] siècle, les Bragelogne et Le Jacobin au XVII[e] siècle, Butault de Marzan puis Durfort de Lorge au XVIII[e] siècle.

Les aliénations du XVI^e siècle

L'étude comparative des déclarations de 1541 et de 1680 nous a montré, outre la modification du statut des paysans, une réduction de la taille de la seigneurie. Le prieur, simple détenteur provisoire du bénéfice, ne pouvait vendre la moindre parcelle du prieuré. Cependant à deux reprises, en 1565 et 1575, le roi a permis aux abbés et prieurs de procéder à des «aliénations», pour contribuer financièrement à la lutte contre le «péril protestant». La «taxe du roi sur le clergé de France» a, dans un premier temps représenté pour le prieuré la somme de 242 livres 8 sols tournois[68]. Cette somme devait correspondre à l'époque à une année de ferme du prieuré. Pour faire face à cette taxe, en 1569, le prieuré a aliéné ses «fuies» (colombier) et «prés» qui ont été achetés par l'archidiacre du Poher, Jacques de Rusquec, pour 132 livres tournois[69]. Ce denier a aussi acquis deux convenants pour 150 livres[70]. Ainsi le prieur n'a aliéné que deux des quarante-huit convenants, soit moins de 4 % des terres du prieuré[71].

Nous ignorons la date précise des autres aliénations signalées par l'aveu de 1680[72] : «...village de Restlouet au sieur du Rusquec, le Mannaty au sieur de Bragelonne, de Kerarfel et Sainct Divizien autrement Sainct Adrien au sieur du Diarnelez, les villages de Lescran et Botcadaouen au sieur du Rusquec». Ces aliénations ont porté sur 92 sols 3 deniers monnoie de chefrente d'un rapport «au denier vingt» de 92 livres 5 sols monnoie ou 110 livres tournois. Le total cumulé des aliénations avait pu rapporter 392 livres tournois. Ce montant est dérisoire comparé aux 9 735 livres tournois, montant total des aliénations de l'abbaye Sainte-Croix entre 1555 et 1576[73]. Ces aliénations ne représenteraient que le vingt-cinquième de celles de l'abbaye alors que les documents financiers ecclésiastiques du XIV^e au XVI^e siècle montraient un rapport probable de un à cinq ou six entre leurs revenus respectifs[74]. Ces éléments permettent de supposer que les aliénations de Pont-Briant ont pu aussi atteindre 1 500 à 2 000 livres tournois. Pour trouver la différence, soit cinq à six années de revenus, le prieur a dû permettre à chaque domanier de racheter les «fonds» de leurs convenants à domaine congéable, en les transformant en «domaine à cens». Cette transaction a pu

---

68 Arch. dép. Finistère, 1 G 369, registre des rentes vendues pour la taxe du roi sur le clergé de France, 22 octobre 1574.

69 *Ibid.*, 1 G 368, aliénation du temporel, 24 octobre 1569.

70 *Ibid.*, 1 E 566, mémoire d'Yves de Poulpry, 10 juillet 1689. Il s'agit des tenues excentrées de Restlouet et de Petit-Lescran (Kerhargour). Ces deux dernières tenues ont ensuite été rattachées à la seigneurie de Lescran achetée en 1577 par son frère, Pierre du Rusquec, recteur de Guiscriff, à Yvon de La Teste. Les «fuies» ne semblent pas avoir intéressé le nouvel acquéreur car on les retrouve dans l'aveu de 1680.

71 Arch. mun. Guiscriff, cadastre de 1827 : Restlouet = 16 ha 76 a 70 ca. Le rapport des redevances entre Petit-Lescran et Restlouet était de 0,55, d'où ces superficies proposées de 34 1/2 journaux et de 19 journaux, soit en tout 53 1/2 journaux.

72 Si ces aliénations sont réelles, le détail de cette déclaration paraît inexact ou approximatif. Pourquoi avoir aliéné les chefrentes de Saint-Adrien au seigneur du Diarnelez alors que les fonds étaient possédés par le seigneur de Penéhoc ? Pourquoi l'aliénation de Kerarfel au profit de ce même seigneur alors que ces terres touchent Penéhoc et qu'elles lui appartiendront en 1630 ? Pourquoi attribuer l'aliénation de Botcadaouen au seigneur du Rusquec alors que les baillées des convenants de ce village ont été renouvelées en 1573 et 1576 par le seigneur de Kerbiquet et qu'en 1666 il se dit «causeant du prieuré de Pont Briant». Une rédaction trop rapide de cette déclaration de 1680 par le fermier semble à l'origine de ces «approximations». La seule chefrente qui n'a pas jamais été aliénée est celle due par les tenanciers du village de Leignoua au Saint.

73 D. LE PAGE, art. cité, p. 155.

74 Abbé PEYRON, *Cartulaire...*, *op. cit.*, p. 12 et 15. – Arch. dép. Finistère, 2 G 37, 1 G 446, 451, 1542, 478, 480 , 460. Ce rapport de 1 à 5 observé en 1368, passé à 8 en 1516, était ramené à 6,66 en 1583-1587. Il fluctua ensuite : 6,5 en 1603, 8 en 1646-1659, 5 dans un projet de réformes des décimes vers 1730, 7,4 en 1789.

représenter pour chacun des domaniers une somme de 25 à 30 livres monnoie[75].

Les autres terres du prieuré

Le prieuré de Pont-Briant possédait en outre des terres qui était au fief de seigneuries voisines. Le seigneur du Faouët, en 1542[76], déclarait que le prieuré possédait sous son fief 400 seillons de terre (16 journaux) nommés «*an Coz Castel*[77]» entre le village de Pont-Briant et le Ster-Laër, le moulin Selebrech (ou *Calebrech*) sur cette même rivière et la «montagne voisine de «*Menez houlp*» près de Saint-Fiacre, en copropriété avec le seigneur de Penéhoc, ainsi que deux convenants à Saint-Fiacre et à Kerhuel. L'ensemble de ces possessions sous la seigneurie du Faouët pouvait atteindre entre 60 à 75 journaux. L'aveu de 1456 déjà évoqué montrait que le prieuré possédait au fief de Livinot 25 arpents près de La Villeneuve en Lanvénégen. Ceux-ci se retrouvent ensuite au fief de Penéhoc affectés de deux sols de chefrente dus par le prieur[78]. L'ensemble de ces terres sous fiefs extérieurs ne couvrait que 110 à 125 journaux, soit environ 5 % du domaine. Le prieuré ne possédait aucune terre sous les fiefs de Quimerc'h, Gournois et Diarnelez.

La juridiction de Pont-Briant

La seigneurie ecclésiastique du prieuré, comme l'abbaye Sainte-Croix, possédait un droit de haute, moyenne et basse justice, dont l'origine nous est inconnue. Il n'existait aucun lien entre ces deux juridictions. Celle du prieuré avait pour juridiction supérieure dans les affaires civiles la juridiction royale de Gourin, et dans les affaires criminelles, le parlement de Bretagne qui se prononçait en appel chaque fois qu'une sentence de mort était rendue. Ce droit de justice était affirmé dans l'aveu de 1541 : «...la court et jurisdicion que le prieur a sur les hommes et subjects du prieuré exercée par séneschalx, procureur et greffier chacun an par plusieurs foiz[79]». Si les

---

[75] Ici, une étude comparée avec les seigneuries voisines de Guiscriff s'impose. Au cours de nos recherches, nous avons pu constater que les domaniers des soixante-quatorze tenues possédées à Guiscriff par le seigneur de Kervenozael et le seigneur de Penéhoc au milieu du XVI[e] siècle versaient en moyenne une redevance en argent d'environ 2 livres (ou 40 sols) monnoie. On peut sans doute étendre cette moyenne aux domaniers de Pont-Briant. Or, en 1680, le «cens» moyen de chaque tenue de Pont-Briant n'est plus que de 20 sols tournois soit 16 sols 8 deniers monnoie. Comme on a pu observer dans les autres seigneuries, une progression des redevances en argent de l'ordre de 50 à 75 % entre le milieu du XVI[e] siècle et 1680, on peut estimer que ce cens de 1680 correspond à un cens de 10 sols monnoie vers 1575. Le rachat de la différence des 30 sols, représentant la différence entre la «rente convenancière» et le «cens» désormais exigé, a pu s'élever jusqu'à une moyenne de 25 à 30 livres monnoie chacun : 25 livres ou 30 livres x 46 convenants = 1 150 à 1 380 livres monnoie, soit 1 380 à 1 656 livres tournois. Toutes les transactions sous l'Ancien Régime s'opéraient «au denier 20», c'est-à-dire à 20 fois le prix du cens, de la rente, du bail, etc.

[76] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1433, aveu d'Yvon de Bouteville, seigneur du Faouët, 4 juin 1542 ; B 1437, sentence des commissaires des comptes, 22 juin 1683, après la déclaration de Pierre François Le Jacobin, chevalier seigneur de Penéhoc, 1682. – Arch. dép. Finistère, 5 H 512, aveu de Jean de Lesguen fourni à Jean de Goulaine, baron du Faouët, 1609, où il déclare que le «melin Calebrech» n'est plus qu'un «... emplacement d'un moullin ruyné...», ne cite plus Kerhuel ni «Menez Houlp» mais avoue «...n'avoir entière congnoissance des appartenances dudict prieuré pour n'estre encore saezi du tout des tiltres...». C'est aussi à Kerhuel et Saint-Fiacre que l'abbaye Sainte-Croix détenait ses seules possessions au Faouët. La tenue de Saint-Fiacre, de 25 journaux 67 cordes, est déclarée par erreur au fief du prieuré en 1680.

[77] Ce nom de «An Coz-Castel», que l'on retrouve déformé sur le cadastre du Saint de 1838 (F 612, 1039, 1040, 1041), et celui d'un autre «Ros Uistice» (F 1067), mériteraient une recherche plus approfondie.

[78] Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 32, copie d'aveu du prieur de Pont-Briant, 12 mars 1456. Un arpent = deux journaux.

[79] Dans l'usement de Cornouaille, tous les domaniers à domaine congéable étaient les justiciables de leur seigneur foncier quand il avait droit de justice. Cette juridiction s'exerçait donc sur la vingtaine de villages possédés par le prieuré et sur les terres en seigneurie de ligence, tel le manoir de Lescran.

expressions de droit de «haute, moyenne et basse justice» ne sont pas encore utilisées, comme elles le seront en 1680, c'est qu'il était explicite dans la description du manoir prieural : «...le domicille maison jardrin et coullombier du prieur avecques le *ceip* et prison pour y mectre et garder les torfaisant subiects audit prieuré... une pièce de terre... contenant environ 5 journaulx ... appellez *ros an justice* en laquelle est située la justice *patibullaire* du prieuré estant à deux postz[80]. Ladicte pièce de terre environnée d'un endroict o la ripvière de Lazrun d'autres endroits o terres du villaige de Kerrogan[81].» Une des originalités de cette juridiction était de disposer d'une prison, alors qu'en 1536 la juridiction royale de Gourin en était démunie[82]. Si cette prison et ces patibulaires étaient encore attestés en 1680, d'autres documents montrent que la prison était déjà délaissée en 1616, au profit de celle du Faouët. Nous savons que les patibulaires servaient encore au XVII[e] siècle car, le 19 octobre 1630, Henry, Guillaume et Charles Le Bouedec ont présenté une requête devant les juges du prieuré pour «... faire la levée du cadavre de Jan Le Bouedec leur père...», mais nous ignorons où se déroulaient les exécutions capitales[83]. Le prieur, en 1680, avait justifié de ses droits de justice en fournissant aux commissaires de la réformation du domaine royal un «procès verbal du 1[er] janvier 1648 d'un corps assassiné sous le proche fief dudit prieuré» et une «sentence criminelle envoyée en la Cour le 3 juin 1645». L'accusé, condamné au criminel, pouvait faire appel de la sentence devant le parlement de Rennes, mais ses chances d'obtenir une amélioration de son sort semblent avoir été faibles[84].

Avec l'extension du pouvoir royal, la juridiction royale de Gourin avait tenté à plusieurs reprises, au XVII[e] siècle, de limiter les droits de justice du prieuré. Saisi par différents prieurs, le parlement de Bretagne l'avait déboutée. Le 20 janvier 1638, il interdisait aux vassaux du prieuré de plaider par la cour de Gourin «hors leur cour naturelle» ; le 13 mai 1653, il ordonnait aux juges de Gourin de ne plus «troubler le prieur et ses officiers dans l'exercice de leur juridiction» ; et enfin, le 19 octobre 1663, il sommait le procureur et le greffier de Gourin de ne plus porter atteinte au «droit d'inventaire et provision de

---

80 Ceip = chaines, fer où les condamnés étaient attachés et fustigés de cordes ; «patibulaire» = gibet, potence.

81 Arch. mun. Guiscriff, cadastre de 1828 : «Miné er Huitis» (I 659).

82 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2450, compte du receveur de Gourrein, 5 mai 1543 : «...Hervé Pezron fut par ladite court constitué prinsonnier sur cas de larroncin le huitième jour de janvier 1536 et retenu en garde dans la maison de Hervé Becyvyn au bourg de Gourrin pourtant qu'il n'y avoit prinsons en ladite jurisdiction...». Il semble que la partie nord du manoir prieural, décrit en 1756, était l'ancienne prison. Cette pièce du rez-de-chaussée, de 22 m^2 (3,89 m x 5,68 m), sans porte sur l'extérieur, sans cheminée, n'était que très faiblement éclairée par deux minuscules ouvertures de 40 sur 35 cm, équipées chacune de deux barreaux de fer. Le texte ne précise pas la localisation du «ceip», mais il devait être entre le manoir et la chapelle, pour l'édification des «communiants». Les patibulaires à deux poteaux où pendaient les corps des suppliciés se trouvaient au sommet du tertre qui dominait le Ster-Laër, et le «Grand Chemin» en face du pont.

83 *Ibid.*, B 1437. Il est probable que le bourreau du Faouët se chargeait de cette besogne et qu'ensuite le cadavre, chargé sur une charrette, rejoignait ces patibulaires.

84 Arch. dép. d'Ille-et-Villaine, 1 Bg 52, arrêt du parlement, 16 août 1616. Ollivier Le Deuff, condamné par les juges du prieuré pour vol d'un bœuf, «fracture et bris de prisons du Faouët et évasion» à «...être mené et conduit la corde au col, à jour de marché et foyre tenante, en tour allentour de la Ville du Faouet, et fustigé et baptu de cordes aux endroicts accoustumés, puis rendu au collier estant en la place publique de ladicte ville et après *marqué sur l'espaule dextre d'un fer chaud armoié des armes de ladicte jurisdiction* et outre banny du ressort de la jurisdiction avecq deffences de s'y retrouver à l'advenir sur peines de la vye, ses biens meubles desclarés acquis et confisqués à ladicte seigneurie...» avait fait appel. Les juges du parlement l'ont débouté à la réserve que «...corrigeant et réformant le jugement [...] condemne ledict Le Deuff *estre marqué d'un fer chaud armoyé de fleur de lys*».

mineurs» du prieuré[85]. La frustration des juges de Gourin s'exprimait dans leur vocabulaire quand ils qualifiaient Me Jacques Gauquelin de «...se disant procureur d'office de la prétendue juridiction de Pont Briant[86]». Toutes les pièces fournies par le prieur lui ont permis, le 22 juin 1683, de maintenir le prieuré «...conformément aux aveux de 1541 et 1547 dans la haute, moyenne et basse justice». Les juges de Gourin ne désarmèrent pas et, en 1750, après le décès de l'abbé de Castellane, ils sont venus à Pont-Briant rendre la justice pour la durée d'une année au nom du prétendu «droit de régale[87]». Le prieur les a fait condamner par le parlement à «...païer et raporter tous droits, émoluments et vaccations par eux perçus[88]».

La consultation des maigres archives de la juridiction de Pont-Briant du XVIIIe siècle, ne nous fournit plus d'affaires criminelles. Jean Gallet fait ce même constat pour les petites juridictions qu'il a étudiées[89]. La plus grande partie des actes est constituée par des scellés, des inventaires après décès, des mainlevées de successions, des constitutions de conseil de tutelle des mineurs, des actions intentées dans des affaires de partages, des sommations du prieur aux tenanciers de fournir des aveux, etc.

Cette juridiction, du moins jusqu'en 1750, s'exerçait chaque jeudi au «lieu ordinaire de son exercice au bourg de Pont-Briant», c'est-à-dire au manoir prieural. La disposition de la chambre du premier étage donnant vers l'ouest dans le bâtiment double semble avoir servi d'auditoire. Il est possible que, lors des dernières décennies du XVIIIe siècle, le bâtiment se délabrant de plus en plus, elle se soit réfugiée dans une maison voisine.

Les officiers de justice

Les noms des sénéchaux, procureurs d'office, greffier et sergent n'apparaissent dans la documentation disponible que de manière épisodique. Une si petite juridiction ne permettait pas de faire vivre ces différents personnages. Le plus souvent ils cumulaient avec d'autres fonctions exercées dans les juridictions seigneuriales voisines de Penéhoc, du Diarnelez, ou de Quimerc'h. Si quelques sergents, dont une des fonctions consistait à interpeller les délinquants, résidaient parfois à Pont-Briant, les autres officiers habitaient le plus souvent au bourg du Faouët, distant de cinq kilomètres. Certains d'entre eux, tel Pierre Gauquelin en 1669 ou Pierre François Gourhaël en 1778, demeuraient au bourg de Lanvénégen, siège de la juridiction de Penéhoc.

Le 5 juillet 1718, l'abbé de Castellane nommait René Gabriel Borré comme sénéchal et seul juge de la juridiction prieurale[90]. Il a occupé cet office pendant plus de cinquante-cinq ans jusqu'en 1744[91]. À partir de 1760,

---

85 Ces tentatives successives s'expliquent par l'exiguïté de la juridiction royale de Gourin. Celle-ci était limitée du fait de l'étendue des nombreuses juridictions seigneuriales laïques, du Faouët, Gournois, Penéhoc, Quimerch, Diarnelez, ou ecclésiastiques de Langonnet, Pont-Briant, Le Croisty puis Saint-Jean du Faouët, etc. C'est aussi ce que signale H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. 7-35, lorsqu'il souligne à propos de la cour royale de Gourin que «...les offices étaient si peu lucratifs qu'en 1766 cinq charges de procureurs sur huit étaient vacantes...».

86 Arch. dép. Morbihan, B 2181, audience du 9 décembre 1669, f° 92, et du 23 décembre 1669, f° 98.

87 *Ibid.*, B 7710, juridiction de Pont-Briant.

88 *Ibid.*, B 2357, cour royale de Gourin, extrait des registres du parlement, 21 juillet 1752. – A. GIFFARD, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1903, p. 208, note 3, constate que le parlement tendait à donner raison aux justices ecclésiastiques dans les conflits des «régales».

89 J. GALLET, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, 1992, p. 273 et 274.

90 Arch. dép. Morbihan, B 2327, cour royale de Gourin. Cet acte et celui de la nomination, le même jour, de Julien Guyet comme procureur fiscal portent le cachet de l'abbé de Castellane représentant un donjon crénelé.

91 *Ibid.*, B 2208, cour royale de Gourin, audience du 3 avril 1690. Il était aussi procureur fiscal du Faouët en 1722, bailli et lieutenant du Faouët en 1728.

Julien Joseph Talabardon cumula pendant près de vingt-cinq ans cet office avec celui de procureur fiscal, qu'il occupait déjà sous le prieur précédent. L'abbé Pollet de Bois-Rolland, depuis Rome, donna le 22 juin 1784 à François Sébastien Le Gallic de Kergonan, notaire royal de Gourin, procuration pour le démettre de ses fonctions et lui faire rendre ses comptes. Il fut alors remplacé provisoirement, le 25 novembre 1784, par Louis Marie Le Gorgeu, sieur du Helliet, ancien avocat à la cour et ancien sénéchal du Faouët. Le 27 juillet 1786, Pierre Fortuné Lohéac, qui vivait jusqu'en 1784 au château de la ville du Faouët en qualité de receveur et régisseur des fiefs et domaines de la seigneurie du Faouët, devenait le dernier sénéchal de Pont-Briant[92].

Ces sénéchaux étaient assistés d'un greffier qui enregistrait les actes. Nicollas Louis Destart, greffier de cette juridiction, a procédé en janvier 1695 à l'inventaire au manoir de Lescran assisté d'un certain J. Guillemot qui est devenu à son tour greffier en novembre 1719, et qui renouvela la ferme de greffe en avril 1729. Thomas Charpentier lui a succédé dès juin 1730 et sa ferme a été reconduite en octobre 1739[93]. René Gui Evenou fut greffier en 1786[94]. Il ne semble pas que cet office de greffier ait été très recherché au XVIII[e] siècle, si l'on en croit le montant de la ferme. Le 6 avril 1729, le prieur louait le greffe pour 40 livres par an puis 45 livres en 1739[95]. Les témoins lors de l'enquête de 1744 affirmaient que «les greffes sont affermés quinze écus[96]». Cette charge étant de moins en moins attractive, Julien Joseph Gourhaël, le dernier greffier du prieuré, a obtenu ce greffe en 1787 moyennant 12 livres par an pour une durée de sept ans[97]. Ces sommes sont intéressantes à rapporter à l'inventaire du manoir de Lescran en 1695 qui avait rapporté au greffier «pour deux journées de vacations et timbres compris 12 livres 16 sols[98]».

Le sergent, chargé d'appréhender les «torfaisants», procédait aussi aux bannies des ventes et des successions. Cette charge a parfois été occupée par un sergent royal comme le montre l'acquisition, en 1578, du manoir de Coat-Met (Métairie Lescran) par Pierre du Rusquec, recteur de Guiscriff[99]. Ce cumul d'un office dans une juridiction seigneuriale avec celui d'officier royal fut ensuite prohibé par un arrêt du Conseil d'État du 28 avril 1667[100]. Entre 1725 et 1728, le sergent de la juridiction de Pont-Briant était Jacques Guillaume Delisle, puis François Ollivier le 4 juillet 1740, Jacques Caro le 18 juillet 1770 et 26 octobre 1775 et enfin Jean Hingant le 7 décembre 1785.

À la cour de Pont-Briant, tous les officiers, qui devaient obligatoirement s'exprimer

---

92 Arch. dép. Morbihan, B 7710, juridiction de Pont-Briant.

93 *Ibid.*, B 6707, juridiction de Pont-Briant, 1729-1732, classée avec la juridiction de Penéhoc.

94 *Ibid.*, B 7710, juridiction de Pont-Briant, inventaire du manoir de Lescran.

95 *Ibid.*, 17 C 2219 et 2252, contrôle des actes du Faouët.

96 Ce montant, supérieur aux 35 livres des greffes du Diernelez (1785), proche des 54 livres des greffes de Penéhoc (1738), ne peut souffrir la comparaison avec les 350 livres des greffes du Faouët (1760) et les 200 livres (1737 et 1781) de la juridiction de Gournois exercée au bourg de Guiscriff.

97 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 462, ferme des greffes de Pont-Briant, 26 février 1787.

98 Arch. privées d'Henri du Bois-Boissel, inventaire fait à Lescran, 7 et 8 janvier 1695.

99 Arch. dép. Finistère, 1 E 515, «contrat d'acquet consenti à M[re] Pierre du Rusquec», 8 novembre 1578. C'est Alain Hamon, sergent royal, qui a «benny et proclamé à *haulte et intelligible voix en langaige bretton* par trois jours de dimanche subséquant et sans intervalle [...] à l'issue des grandes messes dominicales [...] célébrées dans l'église trévialle de Lanvenegean hors de terre saincte...». Il a expliqué les clauses du contrat et invité ceux qui voudraient contester cette vente à se présenter aux «prochains généraux plectz de la court de Pont Briant».

100 Arch. dép. Morbihan, B 2182, f° 82 v°, et 83 : «...ordonné et ordonne, que nuls notaires, sergentz et autres officiers royaux, ne pourront estre ny exercer auchunes charges de juges, sénéchaux, procureurs fiscaux et greffiers des justices et jurisdictions des seigneurs particuliers...».

et rédiger leurs actes en français, maîtrisaient bien la langue bretonne et pouvaient se passer d'interprète lors des enquêtes et des interrogatoires[101]. Il existait un interprète à la cour de Pont-Briant, mais contrairement à la cour royale de Gourin, où sa présence était toujours signalée, elle paraît ici épisodique. Les bannies de vente étaient toujours proclamées en «langue vulgaire bretonne», mais le placard ou «affix» laissé sur la porte de l'église était rédigé en français. On aurait peine à imaginer la constitution du conseil de tutelle d'un mineur composé de douze membres, six de la branche paternelle et six de la branche maternelle, s'exprimant tous en breton, présidée par un sénéchal étranger à cette langue. Lorsque, dans une procédure, des personnes étrangères au pays étaient concernées, on avait alors recours à l'interprète[102].

Cette justice de proximité était à la charge du justiciable. Le greffier qui avait acheté son office, et le sénéchal, dont la charge était gratuite, faisaient payer aux justiciables tous les actes de justice. Le coût d'une journée d'enquête, réalisée en 1732, pour savoir qui était propriétaire de quelques parcelles contestées près du moulin de La Trinité en Lanvénégen, s'élevait pour le justiciable à près de 20 livres[103].

La gestion du domaine du prieuré

Les fermiers

Les prieurs, qui demeuraient à l'abbaye Sainte-Croix jusqu'en 1544, avaient déjà pris l'habitude d'affermer le prieuré[104]. Les prieurs commendataires poursuivirent dans cette voie. Les fermiers connus sont Jean Even en 1621, Reguer en 1631, Martial Ternier ou Verier (?) en 1634. Vincent Destard, qui a fait deux fois référence aux fermiers dans sa rédaction de la déclaration de 1680, en était peut-être lui-même le fermier[105]. Il est probable que Janne Huydoux, fermière du prieuré de Doëlan, lui a succédé dès 1681[106]. On retrouve comme fermier en 1699 un certain François Saliou, qui était peut-être le marchand de draps du Faouët, à moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme. Le dernier fermier de 1706 à 1718 a été Samuel de Feigna, marchand de Quimperlé[107]. Une transaction de 1725 précisait bien que, jusqu'en 1718, «... les revenus du prieuré ont été sur ferme[108]». Cette pratique devait réduire de manière considérable les revenus réels des prieurs commendataires.

Les procureurs fiscaux et receveurs

En 1718, l'abbé François de Castellane a rapidement compris le profit qu'il pourrait tirer en mettant en place une gestion plus directe. Le 5 juillet 1718, il nommait procu-

---

101 La présence de notaires aux noms originaires de Normandie (Gauquelin) ou de Haute-Bretagne (Du Chesne, Des Hayeux) est attestée au début du XVII[e] siècle. Ils ont appris le breton pour pouvoir exercer leurs fonctions.

102 Arch. dép. Morbihan, B 2328, descente à la chapelle de Saint-Melaine, 8 octobre 1719 ; B 6707, enquête au Moulin-Trinité du 29 décembre 1732. Il est singulier de voir le sénéchal servir d'interprète en 1719 et de le voir assisté d'un interprète en 1732 pour interroger huit témoins au moulin de La Trinité. En 1777, Louis Nicolas Gourhaël est «interprète auprès de la juridiction du prieuré Saint-Gilles de Pont-Briant».

103 *Ibid.*, B 6707, enquête au Moulin-Trinité, 29 décembre 1732. Taxes pour le sénéchal : 3 livres 4 sols, pour le greffier 3 l. 4 s., pour l'interprète 2 l. 2 s. 8 d., pour les huit témoins 10 l. 4 s. soit au total 18 l. 14 s. 8 d. à une époque où une vache se négociait entre 20 et 30 livres.

104 Arch. dép. Finistère, 5 H 70.

105 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437, «acte de ferme dudit prieuré du 26 avril 1634 consenty par Martial Ternier...».

106 Ces noms de Huydoux et Destart sont ceux de notaires du Faouët en 1635, 1673 et 1680.

107 Arch. dép. Finistère, 5 H 512. Le receveur de l'évêque lui réclame en 1709 trois années de «décimes».

108 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 346, accord entre l'abbé de Castellane et les domaniers de Beaut-Bihan et Beaut-Meur, 15 novembre 1725.

reur fiscal l'écuyer Julien Guyet, sieur de Keraudren[109]. Ce même prieur eut trois autres procureurs fiscaux : Le Gouron en 1720[110], Nicolas-François Talhouarn de 1725 ou 1727 à sa mort en mai 1739[111] puis, dès 1740, Jacques de Lisle, son ancien sergent[112]. Le prieur François Viel a nommé Louis Joseph Talhouarn le 30 juin 1752[113], mais, dès le 17 décembre 1752, c'est Jean-Pierre Lorans qui affermait les différentes dîmes[114]. En octobre 1754, lui a succédé Jullien Joseph Talabardon que l'abbé Pollet du Bois Rolland ne destitua qu'en fin 1784. François Sébastien Le Gallic, sieur de Kergonan devint, le 9 août 1785, le dernier procureur fiscal du prieuré[115]. Cette fonction était toujours confiée à un notaire du Faouët ou de Gourin.

Les revenus du prieuré

La transaction de 1630 entre Pierre Roussel et François Verdier montre que la ferme du prieuré ne rapportait que 300 livres par an[116]. Colbert de Croissy estimait les revenus de ce bénéfice à 500 livres[117]. Lors de l'expertise de 1756, le défenseur des héritiers de l'abbé de Castellane les évaluait à «...environ 4 à 500 livres par années suivant les anciens beaux...», c'est-à-dire avant 1718[118], alors que l'abbé de Villeneuve évoquait plutôt 5 à 600 livres[119]. Lors de l'enquête de 1744 le sénéchal et le greffier avaient déclaré que le receveur «... leur a dit que le bénéfice valloit quinze à dix-huit cents livres». Cette affirmation tendrait à montrer que la gestion directe avait permis de tripler les revenus en vingt-cinq ans. François de Castellane et ses procureurs fiscaux, s'appuyant sur les titres anciens, avaient obligé tenanciers et autres vassaux à verser l'intégralité de leurs rentes censives et dîmes. Pour obtenir gain de cause, il avait engagé, entre 1718 et 1739, une quinzaine de procédures contre ses tenanciers[120]. Les renseignements les plus précis, à défaut de «rôle rentier», sont fournis par l'inventaire après le décès du procureur fiscal Nicolas François Talhouarn, qui comprenait une liasse de cinquante-cinq quittances du prieur François de Castellane pour les années 1730 à 1739[121]. Ces quittances montrent que de 1731 à 1738 (années complètes), le procureur fiscal avait expédié au prieur, en moyenne, 1 200 livres par an. On peut considérer cette somme comme étant alors le revenu net du prieur. Le procureur fiscal avait auparavant

---

109 Arch. dép. Morbihan, B 2357, cour royale de Gourin.

110 *Ibid.*, B 2307, juridiction de Gourin, 1728.

111 *Ibid.*, 6 E 19 352.

112 Arch. par. Guiscriff, dossier 4.

113 Arch. dép. Morbihan, B 2358, cour royale de Gourin, 30 juin 1752.

114 *Ibid.*, 6 E 19 354, ferme des dîmes, Me Louis Joseph Talhouarn.

115 *Ibid.*, B 7710, juridiction de Pont-Briant.

116 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1437.

117 J. KERHERVÉ, F. ROUDAUT, J. TANGUY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, 1978, p. 198 et 199.

118 Arch. dép. Morbihan, B 2362, procès-verbal, 8 août 1756.

119 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2452. Dans une lettre du 5 novembre 1756 à l'intendant de Bretagne, l'abbé de Villeneuve, abbé de Saint-Gildas de Rhuis, précisait que si l'on devait reconstruire un petit prieuré, il «en couteroit plus de 20 000 livres à la succession pour un prieuré qui en valloit à peine 500 à 600 livres à feu Monsieur de Castellane quand il en fut pourvu...».

120 Devant la cour royale de Gourin, il a perdu un procès contre les tenanciers de Kerhouarn qu'il voulait astreindre au paiement de la dîme en 1718, mais il a obtenu, en 1725, à la suite un accord amiable des tenanciers de Vetveur et Vetvihan les «10 minots et demy d'avoine mesure comble de Gourin» qu'ils devaient par an et qu'ils avaient oublié de payer depuis 1697 ainsi que le versement d'une somme de 60 livres. En septembre 1728, il a aussi perdu un procès contre les tenanciers du Merdy qu'il voulait contraindre à payer leurs avoines à la mesure du marché du Faouët : la cour royale de Gourin a décidé qu'ils les paieront à la mesure de Gourin et non à celle du Faouët qui était le double de l'autre.

121 Cf. *supra*, note 48. Montant des quittances : 1730 : 100 l. 14 s. 3 d. ; 1731 : 650 l. 4 s. 6 d. ; 1732 : 2 461 l. 19 s. 6 d. ; 1733 : 757 l. 2 s. 9 d. ; 1734 : 1 249 l. 8 s. 6 d. ; 1735 : 587 l. 5 s. 6 d. ; 1736 : 1 610 l. 17 s. ; 1737 : 1 249 l. 8 s. 6 d. ; 1738 : 1 040 l. 19 s. 4 d.

prélevé ses frais, versé 60 à 75 livres au chapelain, 50 livres «de reconnaissance de supériorité» à l'abbaye Sainte-Croix, et le fermier des moulins de Pont-Briant avait payé les décimes dus au diocèse.

Les moulins de Pont-Briant

En 1680, le prieur avait déclaré «...les moulins à eau du prieuré courtils et prée en dépendants... affermés à Yvon Le Duigou pour... cent quatre-vingts livres, soubs lesquels moulins, prés, courtils et hérrittages situés en ladite parroisse de Guiscriff il y a en fond cinq journeaux de terre». Ce moulin situé sur le ruisseau de Vil-Goz, une centaine de mètres avant sa confluence avec le Ster-Laër, était, en 1756, un bâtiment de plain-pied couvert d'ardoises d'environ 13 mètres de long sur 4,5 mètres de large avec une façade haute de 2,75 mètres. L'utilisation du pluriel pour qualifier ce moulin vient du fait qu'il possédait deux meules attestées par les prisages de 1759, 1762 et 1766 des «moulin blanc et moulin roux de Pont Briand». Tous les vassaux du prieuré étaient les mouteaux de ce moulin. Le meunier prélevait le seizième des grains pour droit de moute. De 1718 et 1789, neuf meuniers s'y sont succédé et rares sont ceux qui ont renouvelé leur bail. Nous n'y trouvons qu'un seul meunier «indélicat». Dès 1718, les moulins de Pont-Briant se sont trouvés au centre du nouveau dispositif de gestion du bénéfice. Tous les actes de ferme, jusqu'en 1787, montrent que le meunier était aussi fermier du manoir prieural et des terres annexes et fermier des dîmes de Pont-Briant et Ty-Poder à la onzième gerbe et des dîmes des deux Rosnohen et de Kerogan à la seizième gerbe. Il est de ce fait assez difficile de préciser le montant réel du fermage des seuls moulins. Le 22 août 1718, un acte de ferme de neuf ans a été consenti, par François de Castellane en personne, à Mathurin Landuren pour 380 livres[122]. Ses trois fils et leurs épouses, Guillaume Landuren et Françoise Le Frézec, Sébastien Landuren et Marie Brenier, Joseph Landuren, étaient encore présents au moulin en 1728[123]. À partir de 1730, on y trouve comme meunier Guy Raoul et son épouse, Marie Donnarze, anciens meuniers de Creach-Caourant en Scaër[124], puis Bertrand et Paul Trouboul et leurs femmes, de Pont-Briant en 1742[125], et enfin un certain Flécher. En 1752, Jan Evenou et Barbe Hellegouarch, de Priziac, ont signé un bail de cinq ans[126] dans lequel il ont subrogé, le 7 avril 1754, Jean Jaouen et Guillemette Trouboul, du bourg de Pont-Briant[127]. C'est ce meunier qui a servi de guide aux experts chargés, en août 1756, de statuer sur le sort du manoir prieural. En 1759, le nouveau meunier, Yves Guillou, venait de Botquelvez en Langonnet[128]. En 1766, Pierre Huezegot et Josèphe Lené, son épouse, anciens meuniers du moulin du Diernelez lui ont succédé[129]. Quatre ans plus tard, le 18 juillet 1770, alors que son épouse est décédée[130], le prieur a ordonné son expulsion[131]. Les derniers meuniers ont été Joseph

---

122 Arch. dép. Morbihan, 17 C 2 207, contrôle des actes du Faouët.

123 *Ibid.*, 6 E 19 347, transaction du 2 septembre 1728.

124 *Ibid.*, 6 E 19 348, ferme du moulin de Pont-Briant, 4 octobre 1730.

125 *Ibid.*, 17 C 2233, contrôle des actes du Faouët, 30 septembre 1742.

126 *Ibid.*, 6 E 19 354, ferme du moulin de Pont-Briant.

127 *Ibid.*, 6 E 19 348. Retiré au bourg de Pont-Briant, Jan Evenou exerça comme tailleur d'habit.

128 *Ibid.*, 17 C 2253, contrôle des actes du Faouët, 30 septembre 1759.

129 *Ibid.*, 6 E 19 421, ferme du moulin de Pont-Briant, 14 avril 1766.

130 *Ibid.*, 6 E 19 422, inventaire au moulin de Pont-Briant, 2 septembre 1769.

131 *Ibid.*, B 7710. «Nous soussignés, donnons mandement à Jacques Caro, notre sergent d'intimer à Pierre Hugot, fermier du moulin de Pont Briant de se retirer dudit moulin et de ses dépendances, à cause qu'il est venu à notre connaissance qu'il ne se comporte pas avec justice, ne voulant point agréer la ferme qui luy a été consentie, voulant au contraire qu'elle soit annulée. Faite à Rome le 18 juillet 1770. Ainsi signé au mendement : Jean Pollet, Prieur de Pont Briant.»

Le Marchadour, jusqu'en 1781, puis, Thomas Beauropers, ancien meunier du moulin de Kerstang à Gourin, qui fut maintenu dans cette ferme pour les administrateurs du district du Faouët jusqu'en 1798[132].

Le montant global de la ferme a connu l'évolution suivante : 380 livres en 1718, 550 livres de 1730 à 1742, 600 livres de 1742 à 1766, 550 livres à partir de 1766. La baisse de 1766 semble liée au délabrement accentué du manoir prieural dont seule la partie nord est encore en état d'abriter les récoltes[133]. On peut estimer que, sur cette somme, la ferme des moulins et du manoir prieural devait être de 300 livres[134].

À partir de 1787, le procureur fiscal Le Gallic semble avoir dissocié les dîmes de la ferme du moulin, puisque ces dernières sont affermées séparément pour 84 livres en ce qui concerne Kerogan et 90 livres pour Pont-Briant[135].

Les dîmes

En 1680, le prieur de Pont-Briant déclarait prélever les dîmes à la onzième gerbe sur les villages actuels de Pont-Briant, Ty-Poder et les deux Rosnohen, et à la seizième gerbe sur tous les autres tenanciers y compris ceux de Vetveur, Vetvihan, Saint-Urlo et Le Quilliou[136]. En tout, vingt et un villages étaient concernés : trois au Saint, trois à Gourin, sept à Guiscriff, sept à Lanvénégen et un au Faouët[137]. Le prieur François Viel, en 1756, affirmait que «... le revenu de ce prieuré est en plus grande partye en dixmes qui se paient en espèces, donc il est nécessaire d'avoir des logements pour les conserver...», alors qu'il venait de procéder, en 1752 et 1754, au renouvellement des fermes des dîmes, en argent, pour la moitié des villages[138]. Seules les dîmes de la ferme du meunier étaient entreposées dans les greniers du manoir prieural. L'abbé de Villeneuve, avait nié cette affirmation et assuré que «ces dixmes sont toutes affermées en argent et par aprécis[139]». Les dîmes étaient en réalité affermées en argent pour des périodes variables de quatre, sept et même neuf ans, à l'un des tenanciers des villages imposés. Ces actes de ferme ne concernaient le plus souvent qu'un seul village et au maximum trois villages. Pour la période de 1762 à 1769, le montant du renouvellement des fermes des dîmes de treize villages s'élevait en tout à 319 livres[140]. Avec les 300 livres de dîmes perçues par le meunier, on atteignait 619 livres, et les renseignements fournis par les registres de la juridiction pour les autres villages faisait

---

132 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 675, renable des moulins de Pont-Briant, 25 septembre 1781 ; Q 908.

133 Ces nouveaux meuniers devaient, dix ans après l'ordre de démolition, prendre la «maison prieurale en l'état qu'elle est», avec pour toute obligation celle de maintenir «... la maison proche l'église priorale en réparation de couverture», celle qui correspond à la partie nord du manoir.

134 Les moulins de la seigneurie de Penéhoc lui assuraient 250 livres de revenu en 1758 (220 livres pour les «Vieulx Moulins» et 30 livres de droit de moute sur le moulin de Pont- Lédan).

135 Arch. dép. Morbihan, B 7710, juridiction de Pont-Briant.

136 Les actes de ferme de 1730 et 1766 déclaraient les deux Rosnohen à la 16e gerbe.

137 Lors de l'enquête de 1744, le sénéchal et le greffier, mal informés, disaient qu'il «... y avoit environ 12 villages qui en dépendoient, et qui étoient situés dans la trève du Saint en Gourin, dans la paroisse du Faouët et dans d'autres paroisses circonvoisines, sur tous lesquels villages on percevait la dixme à l'onziesme gerbe ...».

138 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 354 et 14 713.

139 Pris à contre-pied, François Viel développa une nouvelle argumentation : «... le prieur de Pont Briant souffre de grandes incommodités du deffaut de logement. S'il en avoit un convenable, le chapelain s'y logeroit, les dixmes et autres revenus s'y porteroient, il seroit quitte de payer d'autres logements et d'avoir des receveurs, il détacheroit de la ferme du moulin de Pont Briant ce qu'il est forcé d'y joindre, pouvant les mieux faire valloir en d'autres mains s'il avoit un logement sur les lieux, mais ne sachant où loger les fruits que produisent les terres jointes à la ferme du moulin, il est obligé de les laisser au meunier à vil prix». Intéressante plaidoirie, mais il paraît peu vraisemblable que ce prieur ait vraiment voulu quitter Pluneret pour s'installer à Pont-Briant !

140 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 419, 19 420 et 19 421, fermes des dixmes de Pont-Briant.

monter le total des dîmes à 744 livres[141]. Cette somme représentait entre le quart et le cinquième des dîmes perçues par le recteur de Guiscriff, mais les charges du prieur étaient quasi inexistantes alors que le recteur devait les «portions congrues» à deux curés et entretenir deux églises et deux presbytères[142].

Les rentes

Tous les tenanciers des «domaines à cens» devaient leurs redevances en argent, avoine et volailles. En l'absence de «rôle rentier», la déclaration du prieur de 1680 peut servir de base au calcul, un acte de 1777 montrant que ces redevances, tant en nature qu'en argent, n'avaient pas varié depuis 1680[143]. Les «apprécis» de la juridiction royale de Gourin permettent d'estimer le montant des rentes perçues, vers 1760, à 367 livres[144].

Synthèse de l'ensemble des revenus vers 1770

dîmes	744 livres
moulin	300 –
rentes	367 –
perrière d'ardoise de Kerouec	18 –
greffes du prieuré	45 –
Total	1 474 livres[145].

Une dernière source de revenus, variable et difficile à évaluer, était constituée par les «lods et vente» qui s'élevaient au huitième du montant des transactions foncières. Les terres à cens pouvaient, en théorie, être plus facilement vendues que les domaines congéables, mais plus recherchées, car soumises à moins de contraintes seigneuriales, leurs propriétaires avaient sans doute moins envie de s'en séparer. Il est très difficile d'évaluer ces rentrées fiscales qui pouvaient varier de 100 à 400 livres selon les années[146].

Un procureur fiscal indélicat, dont la charge était aussi gratuite, qui voyait toutes ces sommes passer entre ses mains, pouvait abuser de la situation en profitant de la distance séparant Pont-Briant de... Rome, résidence des deux derniers prieurs. Ces derniers pouvaient avoir une reconnaissance pour François de Castellane qui, originaire du petit village de Clamensane en Dauphiné, à la limite de la Provence[147], avait été le seul prieur depuis 1574 à s'être intéressé de près à la gestion financière de ce prieuré[148].

---

141 151 livres pour Veautmeur-Bras et -Bihan, Quilliou et Saint-Urlo, 117 livres pour Boutel et Keroual, 51 livres pour Lannuon et Kerouec. Les six autres villages : Kerguivarec, Brohat, Kergueguen, Kerlinou, Rosagon et Merdy se situent entre 15 à 22 livres.

142 Arch. dép. Finistère, 2 G 185, dîmes de Guiscriff : 3 443 livres en 1740 et 3 567 livres en 1773.

143 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 314, déclaration du lieu du Véaut-Meur-Bras, août 1777.

144 Montant total des rentes perçues sur ces 46 tenues :

en argent	:	47 l.	4 s.
155 minots d'avoine «mesure de Gourin» x 2 l.	:	310 l.	
26 poules x 6 s.	:	7 l.	16 s.
2 chapons x 1 l.	:	2 l.	
		367 l.	

À titre de comparaison, en 1758, la seigneurie de Penéhoc percevait 1 469 livres sur ses 43 convenants, soit 4 fois plus que pour les 46 tenues de Pont-Briant, ce qui fait une moyenne de 34 livres par convenant.

145 Non compris le montant de la ferme des 10 journaux de terre près des villages de Treguirisit et de Treuzéva, et les revenus éventuels d'une coupe dans le bois de haute futaie de Kerléanou.

146 Ces droits avaient représenté un des principaux enjeux financiers lors de la réformation du domaine royal en 1680. Une tentative d'extrapolation à partir du seul exemple du village de Vetveur où les transactions réalisées du 10 avril 1769 au 12 juillet 1776, avaient rapporté plus de 310 livres, soit 40 livres par an, aboutirait à des rentrées considérables. À l'inverse, l'observation attentive sur trois ans (1758, 1759, 1760) des registres du contrôle des actes du Faouët ne révèle qu'un nombre très limité de ventes, rapportant environ 110 livres par an. Pour connaître le montant réel, il faudrait aussi se livrer à une observation fastidieuse de tous les registres du contrôle des actes de Gourin, de Bannalec ou même de Quimperlé.

147 Arch. mun. Clamensane (Alpes-de-Haute-Provence), registres paroissiaux, année 1683.

148 Il a fait au moins cinq fois le voyage de son domicile, rue des Augustins à Paris, jusqu'à Pont-Briant, en 1718, 1722, 1725, 1727, 1728. Par la suite, il profita de ses séjours dans son prieuré de l'île d'Arz pour exercer une surveillance plus proche.

Le prieuré en 1789

En 1789, le manoir prieural, qui avait été le symbole de la puissance de cette seigneurie ecclésiastique, n'était plus qu'un amoncellement de pierres et aucun nouveau prieuré n'avait été construit. Malgré cela, le prieuré n'avait jamais été aussi prospère, du fait de la montée des prix des «bleds» dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Cette prospérité se traduisait par une taxation de plus en plus forte de la part du roi et de l'évêque. Le rôle du vingtième de 1790 prévoyait d'imposer le prieur à 233 livres[149]. Le receveur de l'évêque de Cornouaille avait fixé les décimes du prieur de Pont-Briant et du recteur de Guiscriff à quasi-égalité avec respectivement 333 et 338 livres[150]. Sur cette base, Jean Savina a estimé leurs revenus respectifs à 3 500 et 3 600 livres[151]. Il semble plus probable que leurs revenus nets réels se situaient entre 2 500 et 3 000 livres[152].

Le sort des tenanciers du prieuré, grâce à la modification de leur statut, semblait plus enviable que celui des domaniers des seigneuries voisines. Outre les avantages déjà soulignés, leur redevance moyenne de 22 livres (rentes et dîmes comprises), ne représentait que les deux tiers de celles des domaniers de Penéhoc, qui devaient en plus la dîme à la trente-troisième gerbe au recteur de Guiscriff. Ils étaient aussi exempts des corvées seigneuriales, estimées alors en argent à 12 livres.

Cette étude nous aura aussi permis d'observer la permanence de structures mises en place aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles. Elle montre aussi comment la volonté des vicomtes du Poher, qui avaient confié aux bénédictins de l'abbaye Sainte-Croix le soin de veiller au repos de leurs âmes, avait été systématiquement détournée à partir de la pratique de la commende par des prieurs rapidement étrangers à la Basse-Bretagne, qui ne voyaient dans ce prieuré qu'un «bénéfice». Ils allaient jusqu'à oublier les termes de l'aveu de 1541 qui déclarait que c'était un «prieuré en fié proche amorty et fondation du Duc nostre souverain seigneur à *prières et oraisons*», en omettant parfois de nommer un chapelain pour assurer ces obligations[153].

---

149 Arch. dép. Morbihan, L 970, registre du directoire du Faouët. Le recteur de Guiscriff avec un revenu réel estimé à environ 3 000 livres, devait être taxé pour 338 l. 10 s.

150 *Ibid.*, L 1 028. Cette meilleure situation financière explique que «la quittance du 19 juillet 1790, donnée par M[r] Le Guével, curé d'office du prieuré de Pont Briand, à M[r] Le Gallic, receveur de M[r] Digne, prieur» porte la somme de 350 livres de portion congrue, pour l'année 1790.

151 Arch. dép. Finistère, 45 J. 37, fonds Jean Savina.

152 Il est intéressant d'observer l'évolution parallèle des bénéfices de la paroisse de Guiscriff et du prieuré de Pont-Briant. En 1368, le «prior de Ponte Briencii» payait à Rome une contribution égale aux 2/3 de celle payée par le «rector de Guiscry». En 1516, le prieur avait une contribution aux décimes équivalente à 67,75 % de celle du recteur de «Guiscruy», cette proportion passant à 72,7 % en 1583-1587. Un projet de réforme des décimes des années 1730-1740, qui n'a pas abouti, proposait de classer le prieuré de Pont-Briant dans la «5[e] classe», soit à environ 1 500 livres de revenus, et le bénéfice du recteur de Guiscriff dans la «2[e] classe» avec environ 2 500 livres de revenu et de ne plus taxer ce bénéfice qu'à la moitié de celui Guiscriff. Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 421, M[e] Rouesnier : la pension annuelle d'un orphelin mineur de moins de dix ans est emportée aux enchères au rabais par son grand-père pour... 30 livres en 1767 !

153 Arch. dép. Hautes-Alpes, G 2670, 873, 2324 et 2328. – Archives dép. Oise, G 2. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2452. François de Castellane, cadet d'une branche cadette et bien désargentée de la grande famille de Castellane, pouvait, à la fin de son existence, rivaliser avec les familles nobles les plus huppées de Bretagne. Ses cinq prieurés de Bretagne lui assuraient plus de 6 000 livres de revenu net par an. Il était de plus chanoine de Beauvais (300 livres), abbé de La Baume-lès-Sisteron (1 200 livres), prieur de Laupp Jubéo (130 livres) et chapelain de deux modestes chapellenies (45 livres) dans le diocèse de Gap, soit un revenu total qui devait se situer à près de 8 000 livres, proche de celui de l'abbé commendataire de Sainte-Croix à partir de 1746. Son successeur, François Viel, une bien mauvaise langue, osait écrire à l'intendant de Bretagne, le 29 décembre 1755, qu'il «... laissait après son décès plus de trois cent milles d'argent et environ cinquante milles en argenterie». Il a laissé le manoir, la chapelle et le moulin en «indigence de réparations», se contentant de dépenser 170 livres lors de sa prise de possession, pour opérer quelques réparations au moulin et faire poser un toit de chaume sur un édifice anciennement couvert d'ardoises.

Épilogue

L'abolition des ordres religieux et la confiscation de leurs biens, devenus biens nationaux en 1789, consacrent la fin de l'histoire du prieuré. Mis en vente, il avait, dès le 6 août 1790, fait l'objet des convoitises de Jean-Baptiste Paul Hamon Desroches, nouveau seigneur du Diarnelez. Cet admirateur des Lumières, comme le montre l'inventaire de sa bibliothèque, est mort à quarante-cinq ans, le 8 mars 1791[154]. C'est alors Gabriel Laurent Bosquet de Gourin qui a acquis, le 16 avril 1791, le «ci-devant prieuré de Pont Briand consistant en un moulin et dépendances[155], différents domaines, rentes féodales et chefrentes, droits de lods et ventes...» pour 13 660 livres. Il ne semble pas avoir réussi à réunir les sommes nécessaires et a dû y renoncer. Ces biens, redevenus propriétés du directoire du Faouët, furent affermés à l'ancien meunier pendant cinq ans et demi pour 240 francs par an[156]. Un procès-verbal d'estimation du 6 prairial an V (25 mai 1797), évaluait l'ensemble de ces biens y compris «... un emplacement de bâtiment en ruine ayant servi de maison au prieur, avec les matériaux y étant» à 2 315 livres. La mise aux enchères aux trois quarts de cette estimation n'ayant pas trouvé d'enchérisseur, c'est Joseph Jaouen, de Pont-Briant, qui en est devenu l'acquéreur pour 1 881 francs 21 centimes, réalisant par là une bonne affaire, car au «denier vingt» le moulin, à lui seul, aurait pu être vendu 4 800 francs[157].

---

154 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 322, inventaire, 2-23 mai 1791. Ce chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, «garde du corps de Monsieur frère du Roy», était devenu, le 11 février 1790, officier municipal du Faouët.

155 *Ibid.*, L 980, registre du directoire du Faouët. Cette formulation montre que le manoir prieural n'existe plus.

156 *Ibid.*, Q 908. La baisse des prix du fermage du moulin, comparable à celle des autres moulins de la région, est la conséquence de la suppression de l'obligation de moulin pour les anciens vassaux.

157 *Ibid.*, Q 204, «vente des biens nationaux provenant du ci-devant prieuré de Pont-Briant», 20 vendémiaire an VI (11 octobre 1797). Ces biens mis aux enchères pour 1 736 francs 25 centimes recouvraient le moulin, les «trois courtils s'entrejoignant proche de la chapelle de Pont Briand» (38 cordes), le courtil au levant de la chapelle (9 cordes), le pré fauchable «Prat-er-Priol» (195 cordes), un prateau (18 cordes), la lande de «Gouarem- Beton» (247 cordes), le courtil «Liors Philippe» (19 cordes). [80 cordes = un journal].

ANNEXES

Les prieurs de 1293 à 1789

en 1293	Even	bénédictin de Sainte-Croix
peu avant 1348	Hervé Briant ou Prigent ?	—
en 1382	?	—
en 1456	Yves Daoufartz	—
en 1541	Germain Jubin	—
154. – 1544	Anthoine Gouyn	—
1544 – 1574	Laurent de la Boixière	chanoine de Nantes
1574 ? – 1608 ?		
1608 - 1617	Jean de Lesguen	bénédictin de Saint Melaine.
1617 - 1627 ?	Estienne Bonnemez	—
1627 – 1630	Pierre Rouxel	—
1630 – 1634	François Verdier	cistercien de Saint Aubin.
1634 – 1661	François Fouyer	prêtre séculier.
1661 – 1693	Balthazar Fouyer	clerc tonsuré puis chanoine de Nantes.
1693 – 1705	Jan Pellivier	?
1706 – 1718	abbé Dagneau	prêtre de Paris.
1718 – 1750	François de Castellane	prêtre du diocèse de Gap.
1750 – 1760	François Viel	recteur de Pluneret, diocèse de Vannes.
1760 – 1787	Jean Pollet du Bois-Rolland	prêtre du diocèse de Lyon, vit à Rome.
1787 – 1789	Alexandre J. G. Digne	prêtre qui vit à Rome.

Les chapelains de Pont-Briant de 1684 à 1792

Yves Le Garin et Louis Le Teoff, prêtre, 1684.

Yvon Le Gall, prêtre en 1691, décédé à Trévarnou en 1701.

François Le Pochadigou, en 1701.

Bernard Le Merdy, prêtre de Guiscriff, en 1704.

Thomas Pencréach, prêtre et chapelain de 1710 à 1723.

et exceptionnellement Jan Conan, curé du Saint (26 décembre 1722).

Le Lay, prêtre chapelain en 1735[158].

Michel Gourmelen, prêtre en l'absence de chapelain en 1740.

Jacques Goussaff d'Oixant, official, en 1741.

Jean Corbel, prêtre en l'absence de chapelain en 1742.

V. Coyant, prêtre curé du Saint, délégué par l'évêque de Quimper pour faire les fonctions curiales.

Jacques Talhouarn, prêtre chapelain en 1747.

Jaffré, prêtre chapelain en 1752 jusqu'au 24 septembre 1754.

Le Jacq, curé du Saint, le 22 janvier 1755.

Louis Galliot, prêtre curé du Saint, desservant du 16 mai 1755 au 28 mai 1766.

Hervé Le Bourhis, prêtre curé, du 15 décembre 1766 au 13 janvier 1769.

René Le Dahéron, prêtre curé, 1770.

Louis Galliot, prêtre curé du Saint, délégué de l'abbé de Farcy, vicaire général de Quimper, 1773.

---

158 Arch. dép. Morbihan, 6 E 19 351, refus de Corantin Trouboul au mariage de sa fille, 8 janvier 1735.

Guillaume Lochou signe le 13 février 1773, d'abord «curé de Pont Briand», puis «curé de Saint Gilles de Pont Briand» et ensuite «curé du prieuré paroissial de Pont Briand» jusqu'au 4 novembre 1776.

R. Le Gacq, curé de Pont Briand, 1777 et encore le 29 mars 1778.

P. Le Corre, curé de Pont Briand, le 20 novembre 1778 puis «curé d'office» de Minez-Bloch en Lagonnet où il a été tué par un chouan parce qu'il avait prêté le serment.

François Canaff, ancien recteur de Perguet, enterré au cimetière de Pont-Briant.

J. Le Goff, curé du Saint, faisant les fonctions, 1789.

Le Guével, curé d'office du prieuré de Pont Briand, 1789[159].

J. Le Goff, 1791, 1792, curé du Saint.

Le manoir prieural en 1756

L'observateur se rendant à Pont-Briant aurait bien du mal à y retrouver les traces d'un prieuré. Nous avons la chance, grâce à l'expertise du mois d'août 1756, d'avoir la description du «manoir prieural[160]». Des éléments de cette description permettent à Mme Christel Douard de «supposer, sans certitude, que l'édifice correspond à celui mentionné en 1427 et en 1448[161]».

Les différents renseignements recueillis dans l'aveu de 1541, lors de l'expertise de 1756 et la vente du 6 prairial an VIII (26 mai 1800), nous permettent de dire que ce bâtiment se situait dans le champ qui a réuni les trois courtils et qui se trouve au sud de la chapelle, nommé «Er Clos» (F 1119) sur le cadastre de 1838. Les labours font encore remonter à la surface une importante quantité de grosses ardoises taillées irrégulièrement, épaisses parfois de plus d'un centimètre, et de morceaux de granulite[162].

Le manoir était déjà signalé en état de délabrement en 1669 et la cour royale de Gourin sommait le procureur d'office du prieuré de faire procéder aux réparations de «... l'église du prieuré de St Gilles de Pont Briand ... mesme la maison dudit prieuré sont forts indigents de réparation et menassent ruine[163]...». En 1718, le nouveau prieur s'était contenté d'y mettre un toit de chaume sur le bâtiment anciennement couvert d'ardoises. En 1744, le sénéchal et le greffier, qui avaient «... été entendu dans la maison prieurale», la déclaraient «... toute ruinée...» mais l'un des notaires nuançait le propos : «... la maison prieurale... est même actuellement carante de réparation, et qu'il y a la plus grande partie d'elle par terre...».

En 1756, le bâtiment décrit, avec un étage et des greniers, était un bâtiment en L dont l'angle était occupé par un escalier en vis de dix mètres de haut, impraticable car en grande partie détruit, et qui avait assuré la distribution de toutes les pièces du manoir. Ce manoir orienté à l'est, composé de trois parties, avait une longueur de 91 pieds (29,56 m) sur 24 pieds de large (7,8 m) pour les parties centrale et nord et de 39 pieds (12,76 m) dans la partie double au sud. La hauteur de façade atteignait 17 pieds (5,52 m) dans les parties centrale et nord et de 22 pieds (7,15 m) dans la partie double au sud, reflet de la déclivité du terrain. Son emprise au sol était d'environ 320 m².

Les pièces donnant sur la façade, ainsi que les trois chambres du premier étage et les greniers, avaient une largeur de 17 pieds 3 pouces (5,6 m). Dans la partie centrale se trouvait au rez-de-chaussée l'ancienne «chambre basse», vaste pièce de 57 m², à laquelle on accédait par une porte monumentale de 2,44 m de hauteur sur 1,3 m de large, dotée d'une grande cheminée et bien éclairée par deux grandes fenêtres à croisée. Au-dessus de cette partie centrale, en grande partie détériorée et sans couverture, se trouvait auparavant une chambre qui était la réplique de la pièce précédente. Au sud, la partie double du bâtiment était occupée au rez-de-chaussée par la cuisine et l'écurie donnant sur la façade, et par le cellier, les anciennes latrines et l'escalier en vis donnant sur les courtils à l'ouest. Au premier étage, on trouvait une vaste chambre de

159 *Ibid.*, L 970, registre du directoire du Faouët. Pour l'année 1790, F.-S. Le Gallic, receveur de L.-D. Digne, prieur, lui a versé la somme de 350 livres de portion congrue.

160 *Ibid.*, B 2362, procès-verbal, 8 août 1756.

161 Courrier de Mme Christel Douard, 1er février 2001.

162 Visite sur le terrain, témoignage de M. Raoul, 25 octobre 1997.

163 Arch. dép. Morbihan, B 2181, cour royale de Gourin, audience du 9 décembre 1669, f° 92. Cette injonction confirme que le manoir prieural était le siège de la cour de Pont-Briant.

65 m² donnant sur la façade et aussi éclairée par deux grandes croisées, et à l'arrière, une pièce de 53 m² située au-dessus du sellier, avec, outre sa cheminée, un petit four équipé d'une cheminée, deux latrines, et une fenêtre donnant sur les courtils à l'ouest. C'est probablement cette pièce qui avait servi d'auditoire pour la juridiction jusqu'en 1750. Toutes ces pièces, à l'exception de l'écurie donnant sur le pignon sud, communiquaient à l'origine avec un escalier en vis de 36 marches de 1,95 m éclairé par dix ouvertures. Dans la partie nord au-dessus de la pièce précédemment décrite de 22 m², qui nous semble avoir servi de prison, on accédait par un escalier extérieur accolé au pignon, à une pièce de taille identique munie de deux fenêtres donnant sur chaque façade, et qui était équipée de latrines situées au-dessus des latrines adossées à l'escalier.

La partie centrale était alors totalement inhabitable. L'escalier en vis, dont il ne subsistait que les six premières marches, était remplacé par une échelle. En décembre 1756, le prieur signalait que le plancher du grenier sud «... où le meunier avoit ses grains, le seul qui subsistoit est tombé[164]...». La partie sud a dû continuer à se dégrader rapidement et, en 1766, le meunier ne devait entretenir que la partie nord. En 1789, ce bâtiment n'a pas eu à subir les assauts des révolutionnaires car il ne subsistait qu'«un emplacement de bâtiment en ruine...». Contrairement aux ordres du roi, le manoir prieural n'avait pas été abattu mais avait poursuivi sa dégradation inéluctable, confirmant l'avis des experts de 1756. Le nouveau manoir, plus modeste, qui devait être construit avec les pierres de l'ancien dans un des courtils derrière le manoir au sud de la chapelle, n'avait pas été construit. Quant à la chapelle, dont tous les murs étant «surplombés», il avait été jugé «...nécessaire de démolir lesdits murs en totalité pour les redifier à neuf, dans les mêmes longueurs, largeur et hauteur...». Ces travaux ont dû être réalisés, mais nous en ignorons la date. La chapelle et le cimetière ne figurent pas dans les biens nationaux.

164 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2452.

Résumé

De 1293 à la Révolution, Pont-Briant, situé dans la trève du Saint, paroisse de Gourin, a été le siège d'un prieuré issu des premières donations faites au XII^e^ siècle à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé par les vicomtes du Poher. Ce prieuré a conservé des liens très étroits avec cette abbaye jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle. À partir de la pratique de la commende, il n'est plus devenu qu'un bénéfice convoité entre les mains de prieurs souvent étrangers à la Cornouaille au XVII^e^ siècle et même à la Bretagne au XVIII^e^ siècle. Ces prieurs ont laissé le «manoir prieural» connaître une ruine progressive et totale, alors qu'ils consacraient leurs efforts à tirer le meilleur profit de la gestion du «domaine» et de l'exercice de la juridiction seigneuriale. Le but initial assigné par les vicomtes du Poher, qui était de prier pour le salut de leur âme et celle des membres de leur famille, a souvent été négligé par ces prieurs qui oubliaient parfois de rémunérer un chapelain pour assurer la continuité du culte.

Abstract

From 1293 until the French Revolution, Pont-Briant, situated in the Le Saint *trève*, in the parish of Gourin, was the seat of a priory resulting from the first donations made, in the XII^th^ century, to the abbey of Sainte-Croix de Quimperlé by the viscounts of Poher. The priory had very close links with the latter abbey till the middle of the XVI^th^ century. When *commendam* was introduced, it simply became a coveted benefice, held by priors, who, in the XVII^th^ century, lived outside Cornouaille, and even outside Brittany, in the XVIII^th^ century. They left the «prioral manor» fall to ruins, while they did their best to make as much money as they could from the estate and from the practice of seigneurial justice. These priors often neglected their primary duty, assigned to them by the viscounts of Poher, i. e. praying for their souls and those of the members of their family. They sometimes even forgot to hire a chaplain to look after the divine worship.

Diverradur

Euz 1293 d'an Dispah, Pont-Briant e treo ar Zent e parrez Gourin a zo bet sez eur prioldi na vije ket bet anezañ anez an donezonou kenta bet greet d'an XII^{ved} kantved da abati ar Groaz-Santel e Kemperle gand beskonted ar Poher. Beteg hanter ar XVI^{ved} kantved ez eo bet chomet stard al liammou etre ar prioldi-se hag an abati. Goude ma 'z eur bet kroget da fizioud ar garg euz ar prioldi da brioled na oant ket, er XVII^{ved} kantved, euz Bro-Gerne, na zoken euz Breiz en XVIII^{ved} kantved, ar re-mañ n'o-deus bet preder nemed gand al leve a helle ar prioldi degas dezo. Ar pez a glaskent a oa tenna ar muia posubl a arhant diwar mererez an domani ; e keit-se ar maner an abati, dilezet ganto, a zo eet tamm-ha-tamm da netra. Ar gefridi kenta bet kemennet dezo gand beskonted ar Poher a oa pedi evid silvidigez o ene hag hini tud o famill padal eo bet digas ar brioled heñver-se ; dizoñjal a reent a-wechou gopra eur chapalan evid ober war-dro an ofisou.

Guy Autret et l'église d'Ergué-Gabéric

par Norbert Bernard

Guy Autret, sieur de Missirien et de Lesergué (1599-1660), gentilhomme cornouaillais, historien, généalogiste, établit sa principale résidence au manoir de Lesergué, en Ergué-Gabéric[1]. Il entreprit de restaurer et de mettre en valeur les droits de la seigneurie de Lesergué sur l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric.

Second fils de Claude Autret, Guy reçut en partage la seigneurie de Missirien, qui avait appartenu à sa mère[2], et celle de Lesergué. Encore faut-il noter qu'en 1618[3] et en 1623[4], c'est son frère aîné, Yves, qui était qualifié sieur de Lesergué ; le premier acte où Guy intervint en qualité de propriétaire de Lesergué date de 1628[5] ; et, en 1647[6], il cumulait les titres de «sieur de Missirien, Lesergué, Creachcongar[7], Kergoz[8], Kerodrec[9] et Lesmenguy[10]».

Les biens qu'il reçut à Ergué-Gabéric étaient importants. Il s'attacha à les accroître[11], à restaurer le patrimoine familial[12], à réaliser des échanges pour les rendre

1 Ergué-Gabéric est situé à quelques kilomètres à l'est de Quimper. Lesergué se trouve entre le bourg et la chapelle de Kerdévot.

2 En 1596, Claude Autret avait épousé en secondes noces Gillette du Plessix, héritière de la terre de Missirien, en Kerfeunteun.

3 Arch. dép. Finistère, A 85, f° 479.

4 Daniel BERNARD, «Notice historique sur la seigneurie de Lezoualc'h en Goulien et ses anciens seigneurs», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XL, 1913, p. 223.

5 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, pièce du 10 janvier 1628.

6 *Ibid.*, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647, f° 1.

7 Aujourd'hui Pennerven, en Ergué-Gabéric. Acquis en 1644 (Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647, f° XVI).

8 En Plomeur, acquis en 1642, revendu en 1652 à Prigent de Kerlech. Cf. Henri WAQUET, «Messire Guy Autret, sieur de Missirien et Lesergué», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXII, 1942, p. 7. – Nicole VOLOTER, «Châteaux et manoirs du canton de Pont-l'Abbé», *Gwechall*, t. I, 1978, p. 136.

9 Lieu non identifié

10 En Plozévet.

11 Dans son aveu pour Missirien en 1647 (Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647, f° XV-XVI), il mentionne, en plus de la partie de ses biens reçue en héritage de ses parents, «et aultres parties par l'avoir acquis des sieurs de Parcpoullic, du Stangbihan, de Lescoet, Cossenec, de Kernaou, Kerfors & autres». Il s'agit probablement de Gauvain Ansquer, seigneur de Parc-Poullic en Kerfeunteun, de Guillaume de Kerguelen, époux de Marie Cardose, dame du Stangbihan, de Jean de Nevet, époux de Bonaventure de Liscouet, de René de Kersulgar, seigneur de Kernaou, de Guy de La Marche, seigneur de Kerfors, et de Jehan Baelec, sieur de Kermoualch, époux de Louise Cossennec.

12 En 1638, il racheta, pour 3 600 livres tournois, le manoir de Kerfrez à Jean de Nevet que ce dernier avait acquis deux ans auparavant (Arch. dép. Finistère, 32 J 80, actes des 27 janvier et 30 mars 1638). Kerfrez avait été détenu par ses ancêtres maternels, les du Plessix (de la famille du Plessix-Nizon), seigneurs de Kerminihy, en Rosporden.

plus cohérents[13] et à les mettre en valeur[14]. De même, il releva les droits de la seigneurie de Lesergué, et ceux des autres seigneuries acquises, dans l'église paroissiale Saint-Guinal d'Ergué-Gabéric.

Entre 1634 et 1640, il s'appliqua à faire reconnaître ses prééminences tant par les paroissiens que par le roi. En 1634, il s'adressa aux paroissiens d'Ergué-Gabéric pour faire «remettre les armes de la seigneurie de Lesergué au lieu où ils estoient auparavant[15]». En 1635, il fit donation, avec sa femme, Blanche de Lohéac, d'un tabernacle à l'église paroissiale[16]. En 1638, le rachat du manoir de Kerfrez lui apporta des droits de tombes et d'armoiries que cette seigneurie détenait à Saint-Guinal[17]. En 1637-1638, il entama une double procédure afin de faire ériger ses terres en marquisat et de restaurer ses prééminences[18].

Cette appropriation de l'église paroissiale ne tarda pas à inquiéter les autres seigneurs qui y détenaient aussi des prééminences. Une procédure s'ensuivit en 1636 contre Alain de Kersulgar, seigneur de Mesanles, puis dans les années 1638-1640, contre Guy de La Marche, seigneur de Kerfors, et Jean de La Lande, seigneur de Kergonan[19]. Cependant tous les privilèges et prééminences auxquels il prétendait ne lui furent pas accordés : ainsi, en 1655, la chambre des comptes de Bretagne refusa de reconnaître son droit de «prière nominale et perception de pains benist[20]».

Les protagonistes

Dans ces procédures, les deux derniers adversaires de Guy Autret étaient fondés à défendre les droits de leurs maisons à Saint-Guinal, droits qui y sont toujours visibles.

Nous ne savons pas sur quels éléments s'appuyaient les prétentions d'Alain de Kersulgar. Son manoir de Mesanles était passé aux Kersulgar par le mariage, au début du XV[e] siècle, d'un Alain Kersulgar avec Jeanne Mezanlez[21]. D'autre part, des liens familiaux unissaient les Autret et les Kersulgar[22]. Cette procédure judiciaire ne signifie pourtant pas un arrêt des relations entre eux puisqu'en septembre 1636, ils s'accordèrent pour échanger le village de Bohars – alors à Kersulgar – contre une rente[23].

---

13 En 1628, il échangea avec Alain de La Marche, sieur de Kerfors, des biens enclavés au terroir de Kervian contre des terres enclavées au terroir de Lesergué (Arch. dép. Finistère, 32 J 70, pièce du 10 janvier 1628). En septembre 1636, il acquit d'Alain de Kersulgar, sieur de Mesanles, le village de Bohars (Arch. de l'association de recherches historiques Arkae, Ergué-Gabéric), E 401, acte du 14 juillet 1637, photocopie). En 1651, il s'arrangea avec Yves de La Marche, sieur de Kerfors, sur un droit de passage pour un chemin à Lesebel (Arch. dép. Finistère, 32 J 70, pièce du 7 octobre 1651). En 1655, il rapporta un échange, fait six ans auparavant, de ses biens au bourg d'Ergué-Gabéric contre des biens au Pont-ar-Marchat et alentours (Arch. dép. Finistère, 32 J 80, pièce du 24 juin 1655).

14 En 1638, il acquit une série d'anoblissements de terres à Ergué-Gabéric pour 528 livres (Arch. dép. Finistère, 32 J 80, pièce du 16 octobre 1638, f° II-X). Ce qui explique le grand nombre de «manoirs» cités dans son aveu de 1647 : quatorze «manoirs» dans la commune actuelle d'Ergué-Gabéric, dont deux au bourg et six pour le seul lieu-dit de Quillihuec !

15 *Ibid.*, 32 J 80, acte prônal de 1634.

16 *Ibid.*, 32 J 80, extrait des registres du parlement, 12 janvier 1639. Ce tabernacle correspond très probablement à celui qui est toujours inclus dans un retable du XVII[e] siècle, d'inspiration rhénane.

17 *Ibid.*, 32 J 80, actes des 27 janvier et 30 mars 1638.

18 *Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Bretagne, 1635-1660. Lettres inédites* recueillies et publiées par le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc, auteur, 1899, p. 16 (lettre du 24 août 1637) et p. 21-23, note (lettres au comte de Brûlon, 1[er] et 17 juin 1638).

19 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoires, 1497-1687 ; 32 J 80, extrait des registres du parlement, 12 janvier 1639, et lettres royales, 1638-1639.

20 *Ibid.*, 1 E 645.

21 *La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation, 1668-1671. Arrêts de maintenue de noblesse* recueillis et publiés par le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc, auteur, 1896, t. III, famille Kersulgar, p. 509.

22 Marie Autret, tante de Guy Autret, avait épousé, en 1624, René de Kersulgar, seigneur de Kernaou.

23 Voir *supra*, note 13.

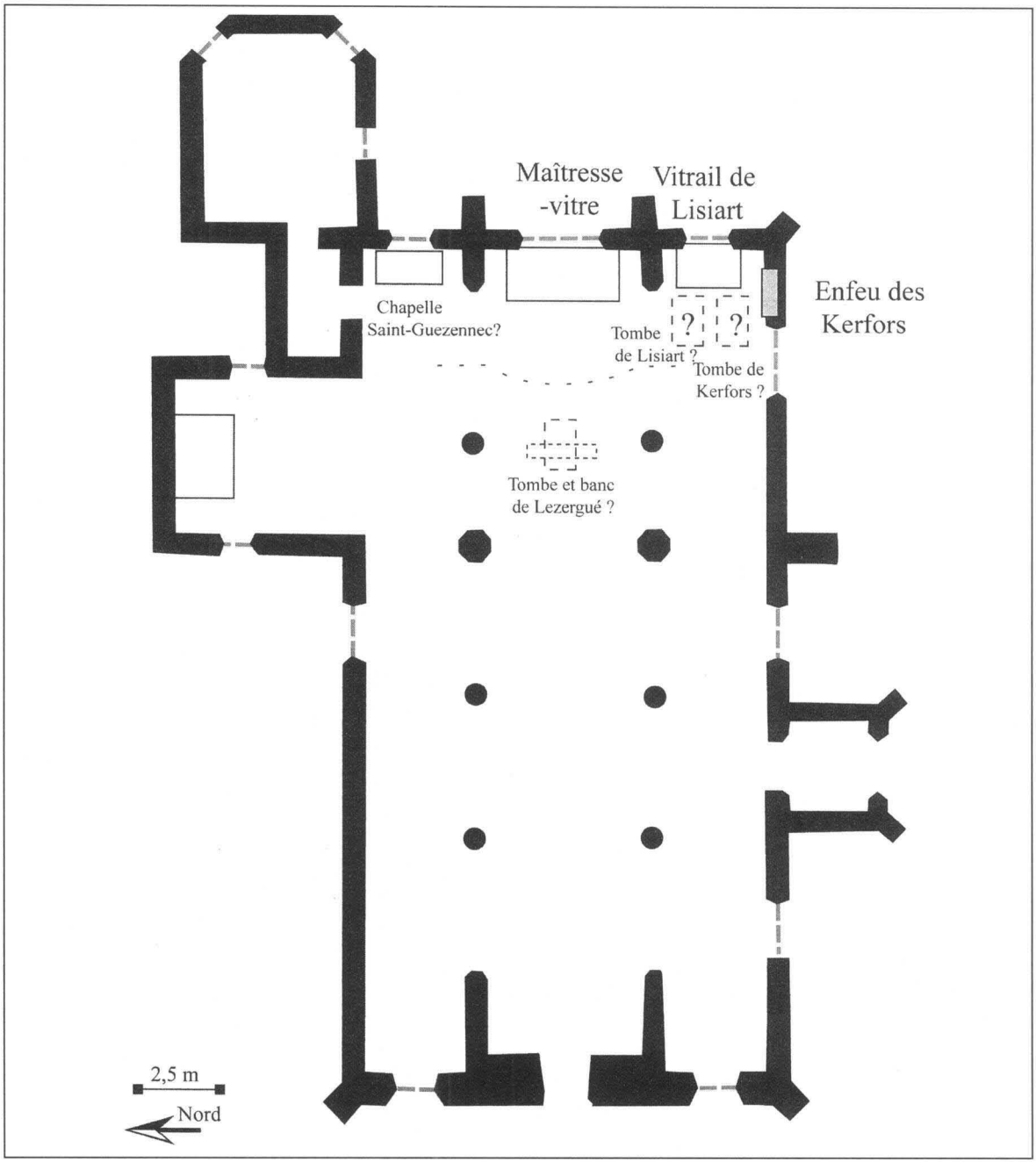

Fig. 1. – Plan de l'église paroissiale Saint-Guinal à Ergué-Gabéric.
Plan établi par Norbert Bernard.

Yves de La Marche[24], lieutenant civil au présidial de Quimper, détenait le manoir de Kerfors de sa mère, Isabelle de Kerfors. Il était apparenté à Guy Autret : son demi-frère, René de La Marche, était par alliance l'oncle maternel de Guy Autret. Lui-même épousa Jeanne Frollo, sœur d'un filleul de Guy Autret[25]. Un acte prônal du 15 décembre 1503 établit le droit du seigneur de Kerfors à disposer d'une tombe à Saint-Guinal, accordé à Charles de Kerfors, seigneur dudit lieu[26] ; une réintégrande de 1513 précise qu'il y avait tombe «enlevée», un enfeu et une tombe au sol[27]. Le seul enfeu subsistant à Saint-Guinal porte d'ailleurs les armoiries, martelées mais encore identifiables, des Kerfors : *d'argent au greslier d'azur, enguiché et lié de même* (fig. 2).

Jean de La Lande, seigneur de Kerautret, détenait le manoir de Kergonan, qui avait auparavant appartenu à la famille de Liziart[28]. Un acte prônal du 16 septembre 1495 accordait droit de tombe à «François Liziart, sr de Kergonnan[29]». Celui-ci et son

[24] De la famille de La Marche-Bodriec, en Brasparts.

[25] Guy Frollo, né en 1626. Cf. *Guy Autret...*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 175.

[26] Arch. dép. Finistère, B 287, inventaire après décès du recteur Jean Édy, 1748, f° 28.

[27] «Réintégrande et sauvegarde pour Charles de Kerfors, seigneur dudit lieu, sur sa possession d'une tombe enlevée, arche et voute, en l'ayle de l'endroict du cueur de l'église parrochal d'Ergué-Gabérit, avec une tome basse et placé sur terre ayant une pierre tombal au desur». Virginie LAZ, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1513*, Brest, 2001 (mémoire de maîtrise dactyl.), acte 214, 16 février 1513 (n.s.).

[28] Les Liziart sont connus comme seigneurs de Trohanet (en Briec) mais il semble que ceux de Kergonan (Ergué-Gabéric), qui détenaient aussi le manoir de Ty-Moter en Coray (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2011/6), appartenaient à une branche aînée tandis que ceux de Trohanet étaient une branche cadette. En effet, si les armoiries des Liziart de Trohanet sont écartelées (*Écartelé aux 1 et 4 : d'azur à trois croissants de gueules, aux 2 et 3 : d'azur à la quintefeuille d'argent*, à rapprocher des armoiries des Quistinic : *d'azur à trois quintefeuilles d'argent*, dont les seigneurs de Trohanet seraient juveigneurs), les armoiries de François de Liziart, de Kergonan, sont pleines : *d'or à trois croissants de gueules*.

[29] Arch. dép. Finistère, B 287, inventaire après décès du recteur Jean Édy, 1748, f° 28. C'est de cette tombe que doit prevenir la pierre tombale aujourd'hui au manoir du Cleuyou. Louis LE GUENNEC, *Le Finistère monumental. Tome III. Quimper-Corentin et son canton*, Quimper, 1984, p. 514.

Fig. 2. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, enfeu des Kerfors.
Cliché N. Bernard.

épouse apparaissent, avec leurs saints patrons, sur un vitrail du chevet de Saint-Guinal, dans le bas-côté sud (fig. 3). Ses prééminences à l'église paroissiale furent renforcées en 1528[30].

Pour sa part, Guy Autret, au titre de seigneur de Lesergué, prétendait disposer des armes «de Lesergué» (en fait des Coatanezre : *de gueules à trois épées d'argent, garnies d'or, les pointes en bas, rangées en bande*) aux endroits les plus éminents de l'édifice[31]. Trois éléments pouvaient appuyer ses prétentions : d'abord, le nom même de Lesergué qui signifie «cour» (seigneuriale) – *lez* – d'Ergué ; ce manoir aurait été détenu par les Cabellic – famille à laquelle appartient Yves Cabellic, évêque de Cornouaille de 1267 à 1276 – dont le nom a été accolé à celui de la paroisse, Ergué-*Cabellic*, ensuite déformé en Ergué-*Gabéric*. Ensuite, selon l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), le titre de seigneur prééminencier appartient au seigneur justicier détenteur de la terre où est établi l'édifice religieux[32] ; or les seigneurs de Lesergué possédaient une justice à «deux potz» originellement à Lestonan[33] et les terres juste à l'est de l'église et du presbytère[34]. Enfin, des lettres patentes de Louis XII, datées du 14 novembre 1510, avaient maintenu les prééminences de son ancêtre Jean de Coatanezre[35].

Alain de Kersulgar fut débouté et condamné aux dépens par un arrêt du

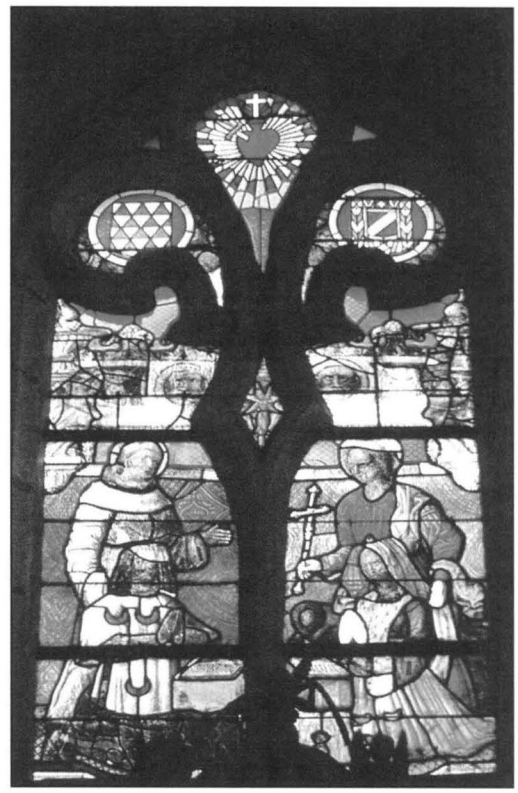

Fig. 3. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, vitrail de Kergonan, début du XVI[e] siècle.
François du Liziart, sr de Kergonan, est présenté par saint François d'Assise ; sa femme est présentée par sainte Marguerite.
Cliché N. Bernard.

30 Bibl. nat. France, ms. fr. 22318, p. 832 : «Réintégrande en la possession de prééminences d'église en la paroisse d'Ergué-Gabéric» (source aimablement signalée par M. Hervé Torchet).

31 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoire, 1497-1687, f° II.

32 Pierre HÉVIN, *Questions et observations concernant les matières féodales par rapport à la coustume de Bretagne*, Rennes, 1736, p. 167-169. P. Hévin y définit le fondateur en s'appuyant sur des coutumes françaises comme la coutume de la Salle de l'Isle : «Un seigneur haut-Justicier ou Vicomtier, c'est-à-dire moïen justicier, aïant tous les heritages ou la plupart d'iceux, abordant au Cimetiere de l'Eglise dans son gros Fief ou tenu d'icelui (c'est-à-dire mouvans prochement de lui ou en arrière Fief) est reputé Seigneur Temporel et Fondateur de ladite Eglise…».

33 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoire, 1497-1687. – Karine DESBORD, *Étude et transcription du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1510*, Brest, 1997 (mémoire de maîtrise), f° 210. Lestonan est un lieu-dit à 4,5 km du bourg d'Ergué-Gabéric, bordant la route de Quimper à Coray.

34 Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647. Deux «manoirs» et une «touffe de bois» située entre ces deux manoirs, d'une part, et l'église et le presbytère, d'autre part. Guy Autret vendit ces biens à Alain Glémarec en 1649 (*ibid.*, pièce du 24 juin 1655).

35 *Ibid.*, mémoire, 1497-1687, f° I.

Conseil privé du roi, le 9 mai 1636[36]. Un arrêt du 12 janvier 1639 confirma les prééminences de Lesergué, «à charge que les armes du Roy seront mises au plus haut lieu de la principalle vitre de la ditte eglise au grand autel aux frais dudit Autret et que celles qui y sont seront par luy entretenus à l'avenir» et en y ajoutant même des droits semblables à la chapelle Saint-Guénolé[37]. Les armoiries de la partie haute de la maîtresse-vitre purent avoir été faites dans ces années-là ; celles des Autret y apparaissent (fig. 4). Les La Marche ne furent pourtant pas perdants car ils succédèrent à Guy Autret comme seigneur de Lesergué et donc héritèrent de ses prééminences, et ce jusqu'à la Révolution.

Visite de l'église Saint-Guinal aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles

Différents actes, établis entre autres pour Guy Autret, permettent de reconstituer partiellement l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric avant la Révolution.

L'édifice actuel devait déjà exister en 1495. Nous savons qu'il s'y trouvait alors une tombe appartenant à François de Liziart, «du cotté de l'épittre[38]». En 1503, au moins l'une des tombes des seigneurs de Kerfors se trouvait aussi «du cotté de l'epittre[39]» : c'est la tombe de l'enfeu mentionnée encore en 1513, ainsi qu'une tombe au sol[40]. En 1510, les seigneurs de Lesergué détenaient «armes et armoiries tant en ceintures, liziere, tombes,

36 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoire, 1497-1687, f° I v°-II.

37 *Ibid.*, f° II : «Sa Majesté voullant le gratiffier luy accorde tous et tels droits honorifiques, prerogations et préminances qui appartient à Sa Majesté en l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric, et en la chapelle de saint Guenollé, avec tout pouvoir de faire mettre ses armoiries, blasons, et enseignes de noblesse, endedans et endehors de laditte eglise, et chapelle, au lieu plus éminant, tant en vitres, lizieres qu'en bosses, en tous endroits que bon luy sembleroit, lesquels préminances et droits honorifiques le Roy annexe et reunit à ladite terre et seigneurie de Lezergué.»

38 *Ibid.*, B 287, inventaire après décès du recteur Jean Édy, 1748, f° 28.

39 *Ibid.*, *id.*

40 Voir *supra*, note 27.

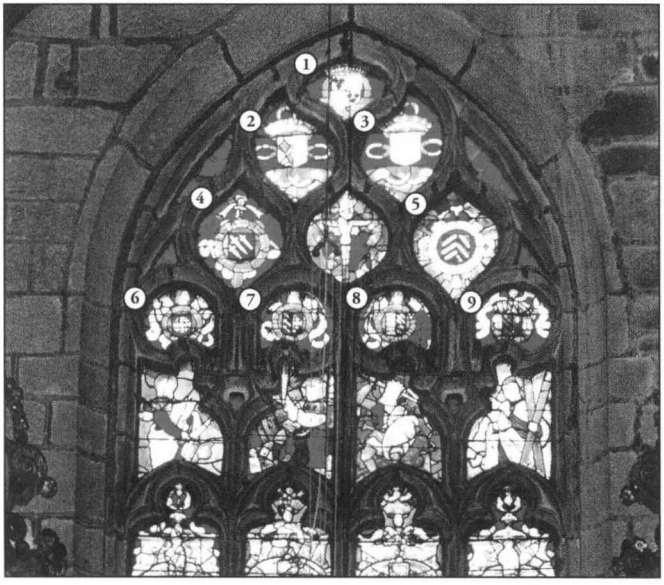

Fig. 4. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, maîtresse-vitre, 1516.
Blasons 1-3 : Bretagne et France en alliance ; 4 : Coetanezre (de Lesergué) ; 6 : Cabellic (de Lesergué) ; 7 Coetanezre et Cabellic en alliance ; 8 : Autret (de Lesergué), Coetanezre et Cabellic en alliance ; 9 : Coetnezre et Lescuz en alliance.
Cliché N. Bernard.

enfeu, avec aultres droicts et préminances[41]». La maîtresse-vitre, dans sa partie basse, date de 1516[42].

En 1634, Guy Autret fit reconnaître par les paroissiens le banc privatif des Lesergué qui était sur leur tombe[43]. En 1652, ce «bang [se trouvait] au cœur d'icelle esglise» et la tombe «au milieu du cœur de l'esglise parroissiale d'Ergué Gabellic[44]». En 1638, lorsque Guy Autret devint propriétaire du manoir de Kerfrez, il acquit en même temps une tombe attachée à ce manoir dans l'église paroissiale : «Une tumbe platte estant vis-à-vis et joignant le vieux sacrere pres le grand haustel, appartenant à ladicte seigneurye de Kerfres, joignant aultre tumbe que lon nous dict despendre du manoir de Creachcongar[45] en ladicte paroesse, laquelle dicte tumbe de Kerfres est armoyé d'ungn escusson rellevé et en bosse, fort vieux et ussé, armoyé de ce que mieulx nous semble de la représentacion d'ungn arbre[46].» En 1647, il détient une tombe au milieu du chœur, et en plusieurs lieux apparaissent les armes de Lesergué, Kerfrez et Creachcongar ; il a droit de bandeau funèbre[47], et les armoiries de Lesergué figurent dans la maîtresse-vitre, dans la chapelle Saint-Guezennec[48] ainsi que sur quatre autres vitres[49]. La possession du manoir de Creachcongar lui attribue des droits sur une autre tombe et enfeu au haut du chœur de l'église[50].

Les deux retables datent du XVII[e] siècle. L'orgue de Thomas Dallam porte la date de 1680[51].

Guy Autret et l'Église

À partir des documents épars qui nous sont parvenus, on ne peut présenter que de modestes conclusions.

Guy Autret et la religion

Il est connu que Guy Autret vit le jour à la fin des guerres de la Ligue, conflit particulièrement religieux s'il en fut, et que, de plus, il eut pour parrain un personnage marquant de la période, Guy Éder de La Fontenelle, meurtier de son grand-père. Nous sommes bien en peine de dire si cela eut une conséquence sur son éducation et ses convictions.

Néanmoins, s'il est bien l'auteur de la généalogie des Kerguelenen conservée aux Archives départementales du Finistère[52], on peut noter qu'il y fait preuve de sévères critiques à l'encontre de la religion réformée[53]. Au contraire, il semble particulièrement respectueux de l'Église catholique : rédigeant le registre de mariage pour sa belle-fille [nièce ?],

41 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoire, 1497-1687, f° I r° et v°.

42 On peut y lire l'inscription : CESTE : VICTRE : FVT : FECTE : EN : LAN : MIL : Vc XVI.

43 Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte prônal, 1634.

44 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2013.

45 Voir *supra*, note 7.

46 Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte des 27 janvier et 30 mars 1638. L'arbre correspond au chêne des armoiries des du Plessix-Nizon qui furent seigneurs de Kerfrez : *d'argent au chêne de sinople englanté d'or ; au franc canton de gueules, chargé de deux haches d'armes adossées d'argent en pal.*

47 Ce droit fut employé à la mort de Guy Autret : «A Mathieu l'Hostis et Mary le Corre pour avoir fourni les armoiries et timbres en l'esglise parroissiale d'ergué-gabéric durant le grand service dudit feu seigneur de Missirien en faire une lisière noir et y avoir mis des armoiries et timbres en ladicte lisière tant au dedans que dehors, 57 l.» D. BERNARD, art. cité, p. 204.

48 Chapelle qui est «du costé de l'evangille». Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2013.

49 Arch. dép. Finistère, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647, f° XIV v°.

50 *Ibid.*, *id.*, f° XVI.

51 Jean-Claude GUÉRET, «L'orgue d'Ergué-Gabéric», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 301-308.

52 Arch. dép. Finistère, 1 E 1202.

53 «Jan de Kerguelenen fut prestre et chanoine de Cornouaille et neanmoins il se trouva surprins de la maladie du temps et coeffé de l'heresie de Calvin...» (f° II v°).

il emploie la formule «nostre mere la saincte Eglise[54]».

Il s'est cependant intéressé à la religion, travaillant sur une édition annotée et augmentée de la *Vie des saints de la Bretagne* d'Albert Le Grand[55] qu'il publia en 1659 et éditant, en 1655, une vie de saint Joachim à laquelle il ajouta une litanie du saint et des prières pour le roi et la paix[56]. Seuls les textes semblent avoir mérité son intérêt, et non pas les conflits d'opinion de son temps, tels que celui qui opposa les jésuites aux jansénistes. Il en fut pourtant victime, les jésuites, avec lesquels il avait d'excellentes relations[57], ne lui ayant pas pardonné son amitié pour le janséniste Du Hamel, et leurs rapports se dégradèrent[58].

Il fut plusieurs fois parrain et transmit à au moins deux de ses filleuls le prénom Guy[59] qu'il tenait de son propre parrain, La Fontenelle[60], et il soutint l'un d'entre eux, Guy Frollo, lorsqu'il alla faire sa théologie à la Sorbonne[61]. Il assista aussi au mariage de Guillaume Cosquer et de Marie Certain en 1645, et au baptême de Pierre Goandour, à Plovan, en 1649[62].

Guy Autret et les hommes d'Église

Il entretint des relations semble-t-il étroites avec les évêques de Cornouaille. Il fut sans doute un proche de la famille de Guillaume Le Prestre de Lezonnet (1614-1640) car c'est lui que les héritiers de cet évêque allèrent chercher pour régler sa succession[63] : peut-être ses compétences juridiques sont-elles aussi à prendre en considération pour expliquer ce témoignage sinon d'amitié, du moins de confiance. Il fut aussi l'ami de René du Louët, évêque de Cornouaille de 1640 à 1668, qui lui fit l'honneur de requérir sa compagnie lors de visites pastorales[64], le prit à l'occasion pour

---

54 Arch. dép. Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux d'Ergué-Gabéric, 26 juin 1653.

55 *La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne armoriqve. Eensemble un ample catalogve… des evesques des nevf eveschez d'icelle…, Par Fr. Albert le Grand… Reveu, Corrigé & Augmenté, de plusieurs Vies des Saints de Bretagne en cette seconde Edition, par Messire Gvy Autret Chevalier, Sr de Missirien, & de Lesergue, &c.* Rennes, J. Vatar et J. Ferré, 1659.

56 *Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 160, lettre du 30 janvier 1655. Il semble qu'une copie de cette Vie de saint Joachim a été conservée par la cure d'Ergué-Gabéric au moins jusqu'en 1747 : «Deux titres concernant la chapelle Saint-Joachim et la vie dudit saint en manuscript.» Arch. dép. Finistère, B 287, f° 22 v°.

57 En particulier le père de Varenne, recteur du collège des jésuites de Vannes, à qui il tient à rendre visite lors de son passage dans cette ville (*Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 130, lettre du 2 juin 1649) et le père Salleneufve, Béarnais, recteur du collège de Quimper auprès duquel il songe à se procurer du quinquina (*ibid.*, p. 154, lettre du 24 novembre 1653). En 1642, Guy Autret avait offert aux jésuites de Quimper – pour leur distribution des prix – deux beaux volumes portant ses armes (Charles FIERVILLE, *Histoire du collège de Quimper*, Paris, 1864, p. 81).

58 H. WAQUET, art. cité, p. 12-13.

59 Guy Bougeant, en 1626 (L. LE GUENNEC, *op. cit.*, p. 220) et Guy Frollo, aussi en 1626 (*Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 175).

60 À son sujet, Guy Autret écrit : « Je ne lui ai pas tant d'obligation à sa mémoire de m'avoir donné son nom au baptême que de sévir contre ses cendres […] pour avoir […] fait assassiner mon grand-père.» (H. WAQUET, art. cité, p. 5).

61 H. WAQUET, art. cité, p. 13. – *Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 175-177, lettre non datée [vers 1655].

62 Jakez CORNOU et Pierre-Roland GIOT, *Origine et histoire des Bigoudens*, Guilvinec, 1977, p. 152.

63 *Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 46, lettre du 6 août 1641 : il y relate qu'il est à Quimperlé pour régler la succession de Louis Le Prestre et de Claude Bizien, de leur vivant sieur et dame de Lezonnet, ainsi que celle «de feu R.P. en Dieu messire Guillaume Le Prestre, evêque de Cornouaille» (qui ne laisse pas moins de 100 000 livres de meuble et 10 000 livres de rente) et que «tous ses heritiers me sont venus enlever de ma solitude & m'ont obligé d'estre leur juge sens ressort…».

64 *Guy Autret…*, par le comte de Rosmorduc, *op. cit.*, p. 81, lettre du 24 mai 1644 : «Mr nostre euesque [René du Louët], qui dina ceans demanche, auecq six de ses amis, me doet venir voir dans quinsene & de la il me faudra l'acompaigner vn mois pandant sa visite, c'est vn tres honeste & saint home, qui en l'age de 60 ans fait sa visite a pied… Il y a quinse jours qu'il me faillut marcher quatre lieux auecque lui, pour l'acompaiggner chés le baron de Neuet…»

conseiller[65] et pour qui il rédigea une épitaphe[66].

Guy Autret et le chanoine Visdelou, coadjuteur de Cornouaille, étaient parents par alliance : en effet, le frère du chanoine, Jacques de Visdelou, sieur de Délien, avait épousé Marie de Lohéac, sœur de Blanche, première femme de Guy Autret[67]. Il entretint aussi des relations amicales avec le chanoine Georges Ferrand[68] et fréquenta aussi bien le père Caussin, jésuite, confesseur de Louis XIII, que Du Hamel, docteur de Sorbonne et janséniste, tous deux exilés à Quimper[69].

Pour ce qui est du clergé d'Ergué-Gabéric même, nous savons peu de choses. Guy Autret fut le contemporain des recteurs Germain de Kerguelen, chanoine et grand vicaire official de Cornouaille (1635-1645), Claude Calvez, anciennement recteur de Mesgloaguen (paroisse Saint-Sauveur) à Quimper (1645-1649) et Jacques Le Floch (1651-1673)[70].

Nous n'avons quelques données que sur le premier d'entre eux. Par ses fonctions d'official, il avait une charge judiciaire à l'échelle du diocèse, et il se peut que Guy Autret et lui aient pu se rencontrer dans certaines procédures. De plus, Germain de Kerguelen était, à l'instar de Guy Autret, très soucieux de ses affaires familiales[71], ce qui rend très probable qu'ils se soient rencontrés et qu'ils aient pu s'apprécier.

En 1658, Guy Autret créa des fondations au profit de la paroisse et des prêtres d'Ergué-Gabéric[72]. Faut-il en conclure qu'il fut en relations étroites avec le recteur Jacques Le Floch ou l'un de ses vicaires, G. Piriou et Hervé Guiader[73] ? On ne saurait l'affirmer, ces fondations pouvant tout aussi bien s'expliquer par la nécessité de faire «fonctionner» sa chapelle Saint-Joachim. On notera aussi que Guy Autret, lors de deux mariages qui eurent lieu de son vivant en la chapelle du manoir de Lesergué, écrivit de sa main les actes qui figurent sur le registre paroissial[74], alors que cette tâche relève normalement du recteur.

Pour être complet sur le personnage, il faudrait mener une enquête sur les relations de Guy Autret avec le clergé des autres paroisses où il détint des prééminences, mais nous n'aborderons pas ce sujet dans le cadre de cet article.

Un seigneur prééminencier

Du fait des diverses seigneuries dont il était titulaire, Guy Autret possédait des droits et prééminences dans d'autres édifices que l'église Saint-Guinal. En Ergué-Gabéric, à Saint-Guénolé, parmi les droits acquis en 1639, il avoua en 1647 un banc[75], à quoi il faut ajouter les droits accordés sur la même cha-

---

65 D. BERNARD, «Quelques lettres inédites de Guy Autret», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXVII, 1940, p. 4-31 (p. 19-23, deux lettres du 26 juin 1646, à propos d'une procédure entre l'évêque et le recteur de Tréméoc).

66 René-François LE MEN, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, Quimper, 1977, p. 76-77.

67 *Ibid.*, p. 134-135, lettre du 18 mai 1650.

68 H. WAQUET, art. cité, p. 10-11.

69 ID., *ibid.*, p. 11-12.

70 P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Ergué-Gabéric», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, janvier-février 1909, n° 1, p. 38.

71 Bibl. nat. France, mss occ., Dossiers bleus, n° 373, Kerguelen (de), pièces du 10 octobre 1612 et du 4 août 1615.

72 Arch. dép. Finistère, B 287, f° 26 r°-v°, «acte de baillée de deux parcs nommé Parc Banzaesir & Parc Raoul consenty par le Sr de Lezergué à Allain le Bars en datte du 18e mars 1658 à la charge d'acquitter 19 l. 16 s. à la fabrice et prestre de cette parroisse par fondation...– *Ibid.*, 32 J 80, pièce du 18 mars 1658.

73 P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, art. cité, p. 44.

74 Arch. dép. Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux d'Ergué-Gabéric, 19 juin 1650 et 26 juin 1653.

75 *Ibid.*, 32 J 80, acte du 16 janvier 1647, f° XIV v°.

pelle par le roi[76] ; il ne semble pas avoir jamais eu de droit particulier à Kerdévot, ni dans les chapelles Sainte-Apolline[77] et Saint-André[78]. On sait d'autre part que le manoir de Lesergué comprenait une chapelle construite avant 1650 puisqu'un mariage y eut lieu à cette date[79] alors que celle de Saint-Joachim n'était pas encore achevée.

À Kerfeunteun existaient «armes et tumbes en l'esglise paroichialle de Kerfeunteun dependant de la maison de Missirien[80]».

À Quimper, sa seigneurie de Missirien lui permettait d'avoir «ses armes de sadicte maison de Missirien et intersignes de noblesse tant en bosse que vitres, tumbes enleuées, arcade & escabeaux aussy armoiés desdictes armes de Missirien en la chapelle de Saint Sebastien de l'esglise cathedralle de Sainct Caurentin[81]» et «à cause de la mesme terre [cette fois-ci Lesergué] ledict sieur a une tombe esleve et un bancq et vitre prohibitive en l'esglise des Cordelliers de Saint François de Quimpercorentin et une vitre en l'esglise de Nostre Dame du Paradis proche de Sainct Mathieu au faubourg de la Terre au Duc, où sont à presant les dames urselline et ses armes et escussons aux fenestres de la sale où à presant se tiennent auditions du siege presidial de Kempercorentin[82].»

Ajoutons que Guy Autret fit aussi bâtir des chapelles : la chapelle Saint-Denis en Cuzon[83] (aujourd'hui en Quimper) et la chapelle Saint-Joachim, en 1653, en Ergué-Gabéric[84], pour laquelle il n'est pas impossible qu'il ait investi une partie des revenus de la vente du manoir de Kergoz en 1652[85].

Il contribua également à enrichir le mobilier de diverses églises et chapelles, tant par donation que par désir d'accroître le prestige des prééminences familiales. Nous avons vu qu'il avait fait don, en 1635, d'un tabernacle à l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric[86]. En 1659, il fit réparer le banc à accoudoir familial des Autret[87] dans la chapelle Saint-Laurent, au village de Lannourec, en Goulien[88].

Conclusion

Apparemment modéré dans ses opinions religieuses, Guy Autret se montra plus attaché dans ce domaine aux relations avec les personnes qu'aux débats d'idées. L'intérêt qui le porta à recouvrer ses prééminences dans l'église paroissiale d'Ergué-Gabéric, comme

---

76 Arch. dép. Finistère, 32 J 70, mémoire, 1497-1687, f° II, arrêt du 12 janvier, 1639.

77 Cette chapelle, aujourd'hui disparue, se trouvait enclavée dans ses biens, entre les manoirs de Kerfrez et de Creachcongar. Guy Autret possédait d'ailleurs un courtil voisin de cette chapelle, nommé Liorz-an-Chapel (*Ibid.*, 32 J 80, pièce du 16 octobre 1638, f° VIII v°).

78 Bien qu'il possédât le village proche de Kervoreden (Arch. privées), cette chapelle était sur les terres des Kersulgar de Kernaou.

79 Voir *supra*, note 74.

80 *Ibid.*, 1 G 54. Cette précision est extraite d'un aveu de son héritière Renée de La Marche, en 1661, mais il n'y a aucune raison que Guy Autret n'ait pas eu ces mêmes droits, au moins à la veille de son décès (3 avril 1660).

81 *Ibid.*, 1 G 54. Voir la note précédente.

82 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2013. La salle du présidial, à cette époque (1652) se trouvait au sein même du couvent des cordeliers de Quimper. Cf. Christian DUTOT, *Le couvent des cordeliers de Quimper (XIII^e^-XIX^e^ siècle)*, Brest, 1988 (mémoire de maîtrise dactyl.).

83 L. LE GUENNEC, *op. cit.*, p. 532.

84 *Guy Autret...*, par le comte de Rosmorduc, p. 160, lettre du 31 janvier 1655 : «I'ay fait bastir vne assès belle chapele en la grande rabine de mon Lesergué, sous l'invocation de St Ioachim, que nous auons choesi pour patron de nostre famille.»

85 Il avait revendu pour 12 000 livres, en 1652, le manoir de Kergoz qu'il avait acquis en 1642 pour une somme de 5 250 livres.

86 Voir *supra*, note 16.

87 Il s'agit du banc des seigneurs de Lezoualch, c'est-à-dire de sa famille du côté paternel. C'est son demi-frère Yves qui avait hérité de ce titre. Guy Autret était né dans ce manoir de Lezoualch en 1599.

88 H. WAQUET, art. cité, p. 3. – D. BERNARD, «Notice historique sur la seigneurie de Lezoualc'h en Goulien et ses anciens seigneurs», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XL, 1913, p. 193-248.

dans d'autres édifices religieux, tient à d'autres sensibilités. Noble, il lui est important de conserver les marques de son autorité. Historien et généalogiste, il sait l'importance de laisser un témoignage de son existence propre mais aussi de celle de sa famille. Cela ne relève pas des tendances qui animèrent la «réaction nobiliaire» au siècle suivant.

Sa correspondance a été, pratiquement, jusqu'à présent la seule source d'étude du personnage. Sa vie, ses idées, ses actions ont été analysées essentiellement à partir de ses propos épistolaires, ce qui ne nous donne sans doute qu'une vue partielle de ses préoccupations. Il nous a semblé qu'à partir de nouveaux documents peu exploités, on pouvait dégager d'autres aspects – presque jamais abordés par l'intéressé – de cette personnalité de la Cornouaille du XVII[e] siècle.

Le «Cahier journalier» de Jean Guillou, paysan marchand toilier de Kervern à Pleyber-Christ

par Yves-Pascal Castel*

Le «Cahier journalier» tenu par Jean Guillou, un des paysans-marchands entreprenants qui firent jadis la fortune du pays toilier du haut Léon, est un document relativement rare. Après avoir dormi pendant plus de deux siècles dans la poussière d'un obscur grenier, un jeu de circonstances assez particulières a fait venir au jour l'ouvrage qui fit longtemps partie des «vieux papiers» d'une ferme de Pleyber-Christ. M. Sylvain Pré, de Locronan, détenteur actuel du «Cahier», nous l'ayant aimablement confié pour le temps de l'étude, se félicite que ce témoin rescapé d'une activité disparue puisse être présenté à un public élargi.

Si le document ne permet pas d'établir une biographie claire et détaillée du personnage, il aide néanmoins, par un biais particulier quoique de manière quelque peu hachée, à esquisser la silhouette d'un de ces hommes qui ont «fait» dans la toile, exerçant son activité au village de Kervern en Pleyber-Christ. Le fil de lin récolté auprès des fileuses, Guillou le confie à d'autres mains pour être blanchi. avant qu'il n'arrive aux tisserands. Les pièces achevées gagnent alors normalement les magasins de facteurs commerciaux qui sont installés à Morlaix.

Notre homme, sans suivre les principes d'une véritable comptabilité, pour voir clair dans son activité multiforme, tenait à jour un cahier de comptes. Bien qu'on ne fût sans doute plus dans la grande période de la production des toiles, ce cahier jette un jour intéressant sur un pôle actif typique de la manufacture toilière dispersée dans les villages du Léon.

Un cahier relié pleine peau

Sous une couverture de parchemin assurée par deux lacets, le cahier de Jean Guillou, 34 x 23 cm, compte 270 pages. Un certain nombre de feuillets sont vierges ou quasi vierges, particulièrement les pages 100 à 158, dont une vingtaine de feuillets arrachés. Le papier comporte deux filigranes distincts, la grande fleur de lis et le nom du papetier F. Faudet.

Faisant suite à un premier cahier disparu, Jean Guillou commence celui-ci le 8 janvier 1772. Il le tiendra pendant cinq ans, son décès,

* Remerciements à Sylvain Pré, Anne-Marie et Marie-Pierre Urien.

relativement précoce, survenant le 17 mai 1777. Par la suite, et pendant douze ans, le cahier continuera de servir à la veuve, mais de manière plus lâche, jusqu'à la date du 14 septembre 1789.

La page de titre et les «Tables du présent cahier»

Sur la première page du cahier se développe le titre dont nous conservons l'orthographe parfois phonétique :

«CHAIERS (*sic*) IOVRNALIE : CE 8IEM : JANUIERS / LAN 1772.

«Pour servir et valoir à Jean Guillou pour les conte de la maison et pour les avance fait pour mes ouvries et pour les domestiques et le nombre des charje de fil et thaunaux de fil et beaucoup d'autres chose.

«Le présent chaier est chiffré et millisimé et qui contient le nombre de deux cent soixante dix cottes, Cy 270 cottes.

«Cy en ca que le presant chaiers pouret estres perdu, au susdit Jean Guillou de K(er)vern en pleiber christ il le randera. Sailuÿ' ou saile (celui ou celle) qui le trouvera, ledit Guillou leur recompancera pour la paine. Fait au K(er)vern ce 8ieme jeanvier mil sept cent soixante douze, 1772 Jean Guillou.

«Mon frerre Laurans est allez à lecolle à guimilliau le 27 janvier mil sept cent soixante quatorze». Suivent deux lignes indéchiffrables.

Au feuillet 269, avant-dernière page du document, figurent les «Tables du présant chaier» :

«Tables de la décharge, en page 3

«Tables de la charge, en page 10 (il y a une reprise page 40)

«Tables pour les domesticque, en page 65

«Tables des avancemant fait en pur prest à mes ouvriers et à d'autres en page 120

«Tables pour les nombres des charge de fil et combien qui couttoi en page 126 (barré) 170

«Tables des thaunaux de fil quand on les mait en l'eau, en page 240

«Tables des extret baptisterre et mortuere, en page 264

«Tables des effet qui mapartiens et à mes enfans, en page 262

«Les froy (frais) de nopces en page 80.»

Difficultés de lecture

En feuilletant le «Cahier» de Jean Guillou, on retiendra la remarque judicieuse de l'abbé Jean Feutren qui s'attacha à l'histoire de Pleyber-Christ où il fut recteur de 1977 à 1987. «La terminologie des métiers est une épreuve de force pour le profane, aggravée souvent par le recul du temps et l'archaïsme du langage. On en fait l'expérience ici avec nos vieux documents tant pour les termes français que pour les termes bretons[1]». L'abbé, qui n'a pas eu connaissance de notre document, et pour cause, évoque néanmoins le domaine de Kervern tel qu'il était quelque vingt ans avant Jean Guillou, vers 1750, un gros hameau où vivaient plusieurs ménages dont celui d'Hervé Pape, le beau-père de notre Jean Guillou[2].

Jean Guillou écrit en français d'une plume relativement correcte, tout en s'embarrassant dans une orthographe mal réglée, parfois phonétique, avec des inversions de lettres dans les mots les plus courants (Chahier pour Cahier dans le titre). Néanmoins les mots corrects se devinent : sous cabitation, capitation, sous thaunneau, tonneau, etc. Mais que veulent dire «triac», «avettes pour faire les buées». Le «poids» est-il la livre ? Guillou pratique en outre l'abréviation de mots qui demeurent

[1] Jean FEUTREN, *Autour de Pleyber-Christ*, p. 706.

[2] ID., *ibid.*, p. 696-700, déclaration convenancière du 16 octobre 1750.

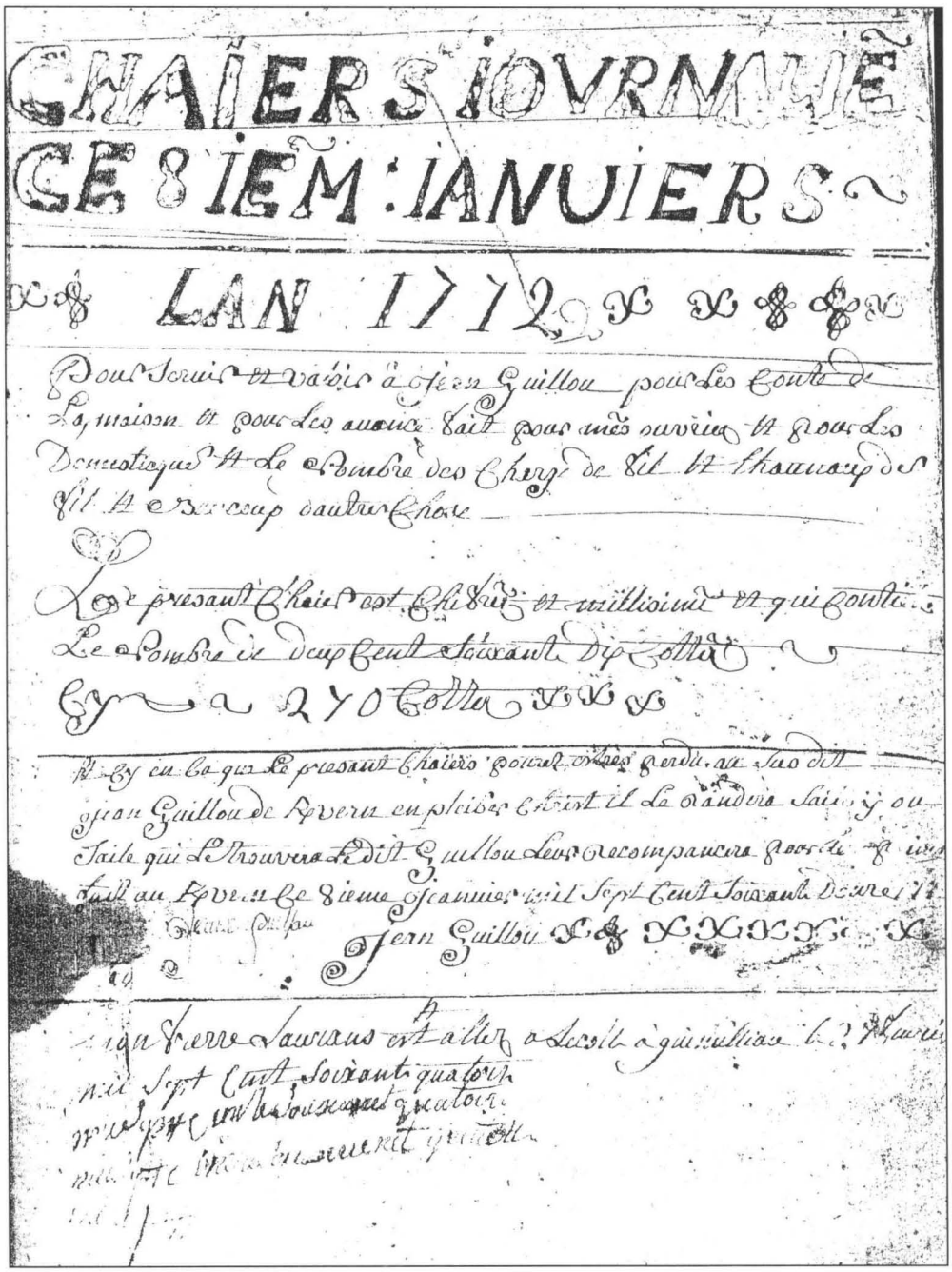

Fig. 1. – Page de titre du «Cahier journalier» de Jean Guillou, 1772.

impossibles à rétablir, sans compter ce qui est proprement illisible.

Pour ce qui est de la langue bretonne qu'il pratiquait comme tout un chacun, il l'emploie une seule fois dans une note qui n'a, du reste, rien à voir avec ses comptes. Évoquant le personnage d'Yves Nicolazic dont la vision de 1623 fut à l'origine du célèbre pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray, Guillou écrit, au milieu du bloc des pages demeurées vierges (p. 153), quatre lignes quelque peu énigmatiques : «Nicolazic ne voe neubeutoc'h consoler mes ar surpris mes ar visit man a dismeus ar commendamant a mendevoy gwelet calet a difficulte en dimigant a ne lesas quet gousgoude» (Nicolazic n'était pas moins consolé, mais la surprise de cette visite de la part du commandant de mendevoy [?] considéré comme une profonde offense ne le surprit cependant pas).

Après le décès de Jean Guillou, Marguerite Tanguy, sa veuve, continue à se servir du «Cahier», employant des formules de sa façon, difficiles à saisir. «Donné à Jean (Ollivier), quand il avait eu quarante deux couton à Plounéour, trois livres» (p. 53). La cuisine devient la «cousine», l'étage, l'«itache». L'escalier du troisième niveau de la maison manale, c'est «l'éguillon», sans doute l'escalier en vis de la tourelle. Marguerite emploie aussi des expressions bretonnes : «Donné à Jean Ollivier pour payer Guillaume Guyot «orber chist» (pour faire le cidre) six livres en deux fois» (p. 53). «Je luy a donnez (à Jeanne Gaouyer) vittes (huit) sols pour «voir» (avoir) du «ving pour impliger son remait» (du vin pour prendre son remède) [p. 45].

Petite biographie de Jean Guillou

Jean Guillou naît le 7 décembre 1737 au village de Mengars, à Saint-Thégonnec, de François et de Catherine Caradec, de Ros-an-Cloarec, à Guimiliau. Demeurée veuve de François, elle se remariera à Jean Le Bourlès et mourra le 12 octobre 1771.

Jean Guillou a vingt-quatre ans lorsque, le 28 juillet 1761, il arrive à Kervern, paroisse de Pleyber-Christ, ayant épousé Marie Pape, l'héritière. La bénédiction nuptiale a eu lieu à Saint-Donat, une chapelle de frairie sise à un quart de lieue de Kervern. Le couple aura sept enfants dont quatre meurent en bas âge, comme on le voit consigné dans le «Cahier» : Catherine, née le 19 avril 1762, Marie-Catherine, née le 23 octobre 1763, décédée âgée de 4 ans et 24 jours, Jean-Marie, né le 27 mars 1767, décédé âgé de 13 mois 20 jours, Hervé, né le 2 avril 1766, Jean-Marie, né le 9 septembre 1767, François, né le 15 avril 1769, décédé sept jours plus tard. Marie-Jeanne, le dernier enfant du couple, naît le 21 mai 1770. Mise en nourrice à la Villeneuve, en Plounéour-Ménez, à la suite de la mort de sa mère le vingt-septième jour après la naissance, l'enfant meurt à son tour le 26 décembre suivant.

Dans son «Cahier», à la suite des naissances et des décès, Jean Guillou consigne les frais occasionnés lors de la maladie et de la mort de son «très cher et digne beau-père», Hervé Pape. De la viande pour faire du bouillon, des amandes douces, deux catégories de sirops, fleur de pêche et sirop «capilier», des figues et des prunes, du bois de réglisse, un demi-quartier de veau, que livre Louart, le boucher. Et le 18 mai 1772, il paie Charles Fily «pour avoir fait la pierre tombale». Par ailleurs Jean Guillou débourse 15 livres pour la pension d'une certaine tante prénommée Barbe (p. 7).

Notons que c'est au cours de la maladie du beau-père qu'est dressé, le 4 mars, l'inventaire des biens meubles dont on reparlera plus loin.

Les secondes noces de Jean Guillou

Deux mois après la mort du beau-père, Jean Guillou, qui est veuf depuis deux ans, convole en justes noces avec Marguerite Tanguy, qui entre à Kervern après la bénédiction

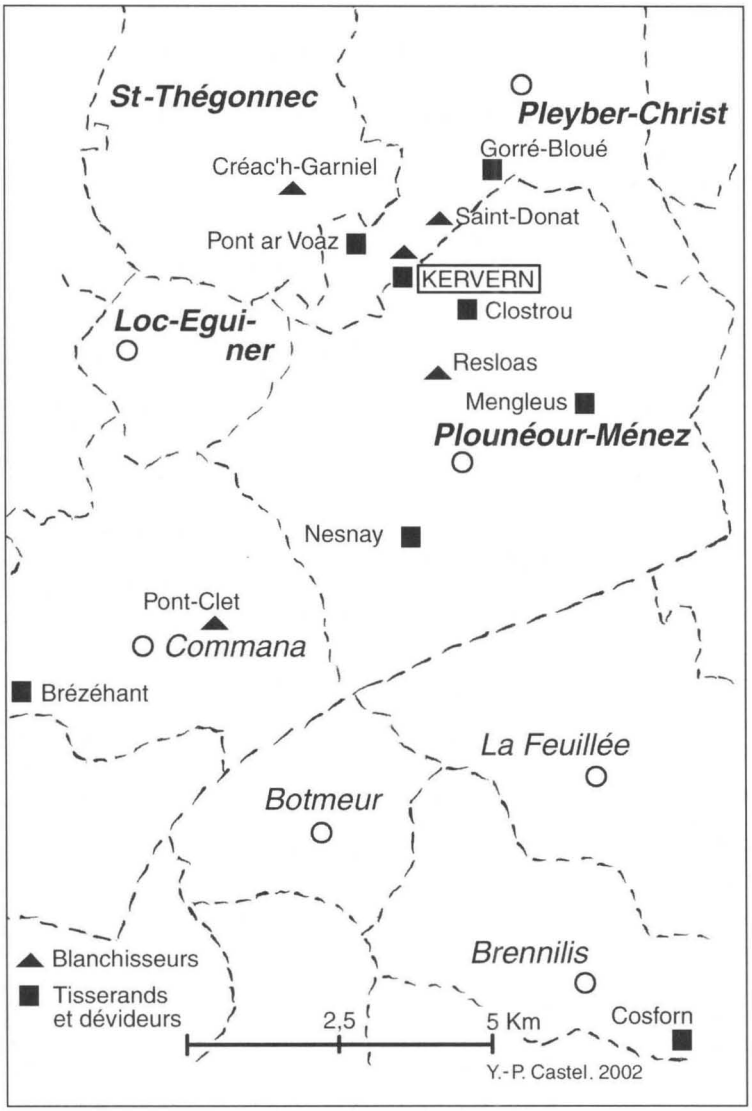

Fig. 2. – Kervern et ses satellites.

nuptiale donnée le mardi 21 juillet 1772, toujours à la chapelle Saint-Donat, par le curé de Commana, monsieur Grall.

En léonard avisé, dans les deux semaines qui suivent, Jean Guillou, consigne en livres (l), sols (s) et deniers (d) ce que lui ont coûté les noces.

«Pour les fray des nopce, sçavoir prims (d'abord),

«Payé pour les beuf que on a achetez de Jean Cren, cent soixante huit livres cy ..... 168 l

«Payé pour 10 l de prun, 12 l de sucre, 2 l de raisin, 1/2 l de poivre moulu, 1/4 clou de

giroffe, 1/2 l canel moulu, 1/2 l caffé Bourbon et du sel estan le tou ..... 13 l 2 s

«Payé pour une livre de noisset 6 l

«Payé pour une demy chopin de vin et six deniers en beure et une sols six deniers en pain que Marie Jeanne et moy avons boy et mangé quant nous somp etté à prendre le fruit de Morlaix et à joasir les vin, le tout ..... 5 s 9 d

«Pour une chopin d'huille d'olive 17 s 6 d

«Payer pour trois bariques de vin blanc et rouge ..... 282 l

«Et dis neuf sols pour du pain pour les charroieurs de vin ..... 19 s

«Payé pour dix douzaine deuf à 3 s 6 d la douzaine ..... 1 l 15 s

«Payé pour autres quatres douzaine d'euf à 4 s la douzaine ..... 16 s

2 l de figues à 5 s la l
2 l de Corinthe à 56 s la l
2 l de sucre à 11 s la l
6 l de riz à 6 s la l
Un quartoron de poivre moulu, 10 s

«Le tout ..... 4 l 10 s

«Pour poiser les suites et les porter et le déclaration, et pour chopine de vin entre deux foy pour vendre le paux des beuf, le tout pour ..... 12 s

Payé pour 41 l de sail (sel) à 1 s 3 d la l foisant un capital de cinquante et un sols 3 d ..... 2 l 1 s 3 d

«Payé et donné à Guillaume Riou pour acheter du pain pour les nopces pour le marcredy, la somme de ..... 10 l 10 s

«Payé à Guillaume Gill pour le vindé (?) bière ..... 1 l 1 s

«De plus quatre boutaiul de vin aigre ..... 1 l 4 s

«De plus une dimy livre de caffé 13 s

Payé pour 12 plats de terre cassés, sçavoir sept à cinq sols la pièce et cinq à quatre sols pièce le tout ..... 2 l 15 s

«Et pour saize chandelle ..... 16 s

«Pour six biches (miches) de pain de Créac'h meot, à 15 s pièce, faisant un capital de ..... 4 l 10 s

«Pour les faux fray pae Pierre Legent ..... 2 l 5 s

«Les vaux que Pierre Legal a achetés mont(ent) à ..... 42 l

«Feins de susdit compte entre mon baux frère et moy depuis le trois aout 1772.» (p. 80-81).

En complément de ces frais, Jean Guillou notera, mais plus tard, deux menues dépenses faites à l'occasion des noces. Il s'agit du tueur et des pauvres : «Pour Hervé Jac pour tuer les bestiaux» et «aux pauvres pour n'avoir point donné le reste du pain et la viande» (p. 34).

La dépense pour le vin entre pour plus de moitié dans les frais et la viande pour environ un tiers. Une partie du pain vient de Créac'h-Méot situé à cinq kilomètres de Kervern. En l'absence du menu détaillé du «fricot», à voir les œufs, la canelle, le sucre, les clous de girofle, l'huile d'olive, les prunes, les raisins, ordinaires et de Corinthe, on est assuré que des gâteaux furent servis. La quantité modique de café indique qu'il fut réservé à la grande table.

Cette seconde union de Jean Guillou dura cinq ans tout au plus, apportant deux enfants, Anne (7 juin 1773) et Marie-Catherine qui meurt le 25 août 1775. Le maître de Kervern s'éteint le 27 mai 1777, âgé d'environ quarante ans. Un mois auparavant, le 24 avril, il portait dans le «Cahier», comme dernière ligne, un prêt d'argent à Jean Lédan, le gendre de Jean Le Bido, de Kerhamon en Commana, ultime mention suivie d'une phrase inachevée : «Ledit Lédan...» (p. 95).

Relayant son mari, la veuve continue le «Cahier», sans omettre de transcrire l'extrait mortuaire de son défunt époux dans la page consacrée à la famille : «Extrait mortuerre de mon très cher regreté homme Jean Guillou mort au K(er)vern le voingt septième du mois de may mil sept cent soixante dissept agé de

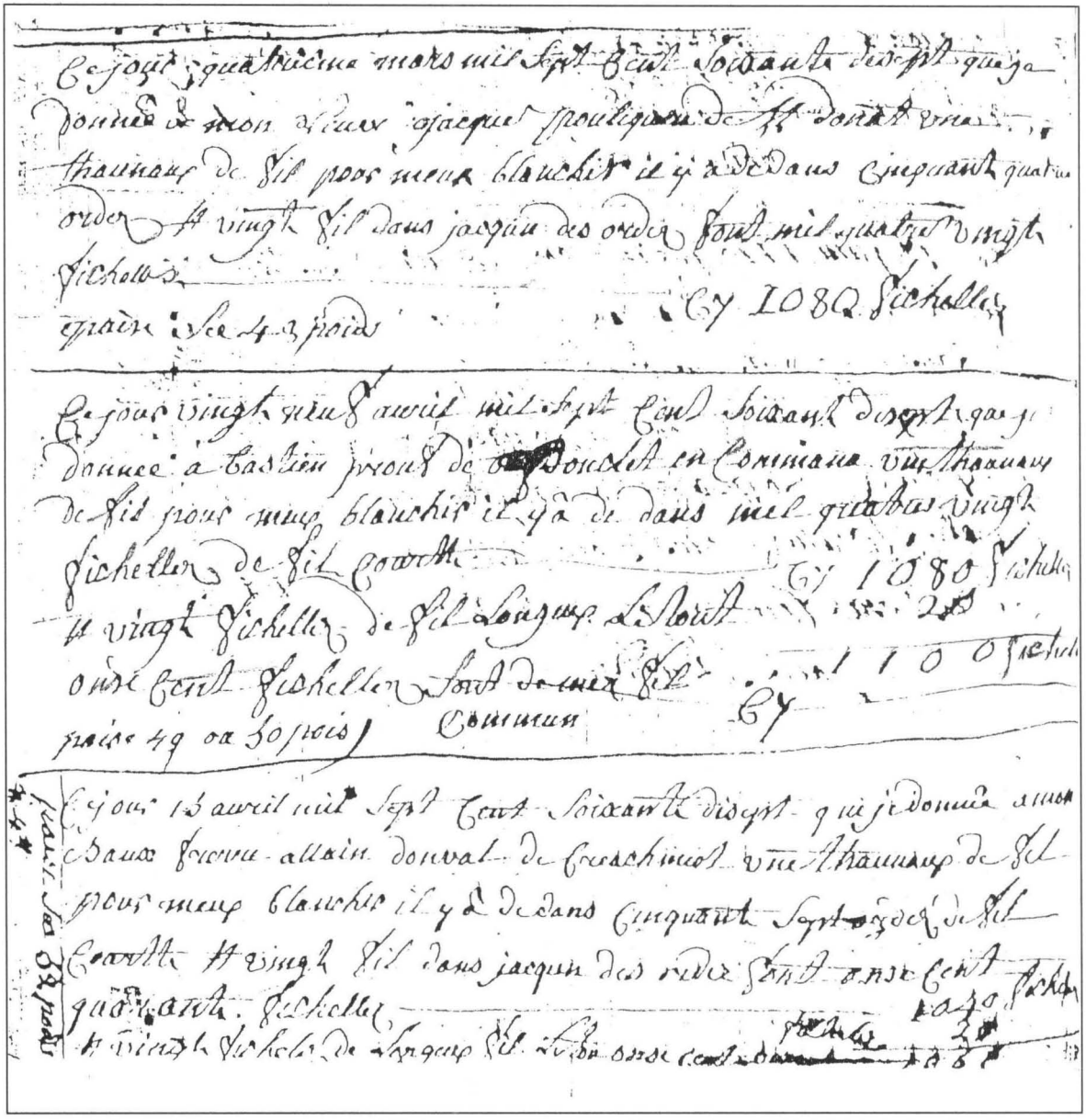

Fig. 3. – Une page du «Cahier journalier» de Jean Guillou (mars-avril 1777).

quarante ans sept jours Dans le samitier de l'église de Pleiber Christ» (p. 267). La rédaction laisse planer une ombre sur le lieu exact du décès de l'«homme». Une main – mais laquelle ? – a soigneusement barré un premier nom de lieu, K(er)moisan ou K(er)hamon, qui est en Commana, pour le remplacer par Kervern écrit d'une autre encre.

Dépenses et recettes domestiques

Les dépenses et les recettes domestiques de Kervern se succèdent à la file sans division de chapitres. Nous les regrouperons pour créer un semblant de cohérence.

Ce qui concerne les animaux est important, en commençant par les chevaux, sans pour cela pouvoir chiffrer le nombre des stalles existant à Kervern. Le maître achète des fers, des clous, paye le ferrage, achète des sangles à Lannion et des bois de «saye» (selles ?). Il fait ferrer la charrette neuve avant de la faire teindre. L'un de ses chevaux meurt-il, il fait accommoder la peau par un certain Morvannic avant d'en faire déclaration. Les dépenses pour «jou à pomme et jou commun» (des jougs) et pour les liens à attacher les bestiaux témoignent de l'emploi de bœufs pour le travail. On dépense pour «couper les taurillons», on achète «un veau pour faire le mardy gras», un cochon coûte 26 livres 16 sols...

Le chapitre des instruments et des outils agricoles est copieux. Deux grosses cordes à charroyer, une barrique chez le tonnelier. Deux passoires de cribles, des crocs de trois doigts, une poêle, une «baratte du lait», un panier pour semer. Une mare (houe) vient de chez Hervé Mocaër, marchand grossier à Commana, le 31 mars 1772. On achète des «golles» (fléaux) à Morlaix.

Concernant les travaux de la ferme, Guillou dépense pour couper les foins, acheter de la lande, du seigle, de l'avoine «pour semer», qu'il prend chez le meunier du moulin du Fers, ou à Morlaix ou à Landivisiau. Pour le jardin, entretenu par Jean Guédès, on se fournit de graines de tête d'oignon, de salade, de «sinole», ainsi que de la «sandre (?) pour graine de blé noir» et des «racines d'onjuarest» (?).

La maison a besoin d'écuelles, de pots de terre, de cuillères de marmite, de cuillers ordinaires jusqu'à quatre douzaines. On accommode à l'occasion le bassin à bouillie. Les dépenses de bouche sont notées dans le détail : miel, muscade, poivre, pain pour le pardon de Saint-Donat, «gatteau le mardy gras». Le savon s'achète parfois à Landivisiau, et il y a du «savon pour traire». Le rayon médecine comporte, en plus des dépenses faites lors de la maladie du beau-père, «l'ongant mère» pris à Morlaix, rare produit de santé relevé dans le «Cahier».

Pour ce qui relève du chapitre de l'immobilier, l'amélioration du bâti se traduit par la commande de trente-cinq charretées de pierres, avec de la chaux, des clous à lattes et des ardoises.

Au regard des dépenses, le chapitre des recettes est relativement modeste, pour ce qui concerne la production de la ferme elle-même, un essaim, du beurre, des veaux. En réalité, les recettes importantes proviennent de l'activité toilière, et cela constitue l'intérêt majeur du «Cahier».

Jean Guillou entrepreneur

Bien avant la prise en main de Kervern par Jean Guillou, on y pratiquait le tissage de la toile de lin. L'abbé Feutren a relevé l'existence d'un bâtiment abritant un métier à tisser[3]. Dans le «Cahier» la mention récurrente à «nos toiles» au sujet des gages des domestiques laisse à penser que certains d'entre eux

[3] J. FEUTREN, *Autour de Pleyber-Christ*, *op. cit.*, p. 696.

ont travaillé sur le métier à tisser de Kervern. Si mention expresse n'est pas faite de métier à tisser dans l'inventaire de l'outillage dressé le 4 mars 1772, concernant les biens meubles qui appartenaient à Jean Guillou et aux enfants de son premier mariage pour les distinguer de ceux du beau-père, les outils et ustensiles convenant au métier de la toile sont détaillés avec précision :

«Dans la chambre au-dessus de la cuisine (...),
une magassein (grand panier en forme de malle) nommé "présour arbruc", joignant un autre magasein à fil du cotté du midy,
une cofre (coffre ?) que je achetez de Marie Gallon de Lespodou en St Egonnec, joignant le pingnon du couchant,
une presouer (presse) pour preser les toil, joingnant idem pingnon,
une forme à dévider avec tous ses équipages (le dévidoir),
deux planches pour policer (lisser) les toile,
autre magassein a fil que ie achetez de la foirre de Jacques Pouliquen et Marie Prouf sa famme, lieu de Penvoasiou en Commana dont il n'est poins encore à placer étant présantement dans la cuisin desus dit maison,
Et dans la seconde étages du maison manal ou on fait présantement la cuisinne,
deux main (manikinn ou petit panier), estan une couvert et l'autre poins, pour maître mes canettes,
deux poche (sacs) à voitures et quatre pour les sandres le tout marqué à mon nom par I : G : et une male aussy à mon non et une autre sans marques,
deux autres mauvesse poches de mengars (Menhars est un lieu-dit en Saint-Thégonnec), et y a des autres pety poches pour porter des ouvrages aux divideurs et tiserant.» (p. 262-263, extraits).

La dernière mention de l'inventaire désigne ainsi clairement Jean Guillou comme un entrepreneur toilier qui organise et répartit les tâches entre des individus spécialisés dans les opérations successives qui commencent par l'achat du fil et son blanchiment.

Jean Guillou collecteur de fil de lin

Gros consommateur de fil de lin, Jean Guillou, qui s'approvisionne lui-même à Morlaix, emploie plusieurs rabatteurs. Au premier rang de ces derniers, le cousin François Lever parcourt le haut Léon. Guillaume Guillerm va par le Tréguier, ce qui élargit singulièrement l'aire de la collecte. Entre janvier et juin 1774, Guillerm rapporte pour 1913 livres 5 sols de fil, dont 400 écus provenant de la foire tenue le 19 mai à Langoat, proche de La Roche-Derrien. D'autres collecteurs de fil se signalent épisodiquement, tels Pierre Fichou, Jean Le Jeune et Jacques Pouliquen, propre neveu du maître de Kervern.

Le fil collecté pour Guillou est de deux qualités, fil fin et fil commun. La charge de fil commun pesant «20 poids» est payée 140 écus 10 sols. Deux charges de «fleurs», la qualité supérieure, qui pèsent 41 poids, coûtent 195 écus la charge, «soit un total de 390 livres». Les charges de fil ramenées à Kervern y transitent pour être ensuite confiées à des blanchisseurs.

Les blanchisseurs de Jean Guillou

Selon la méthode généralement adoptée dans le secteur toilier léonard, ce sont les écheveaux de fil et non les pièces de toile achevées qui sont blanchis. L'opération (la «blanchie») est effectuée en partie à Kervern, en partie dans des fermes réparties dans un rayon relativement étroit, au nombre desquelles on trouve la ferme de François Lever, un cousin. On compte aussi, au nombre des blanchisseurs, Hervé Lever signalé par l'acte de 1750 cité par l'abbé Feutren, faisant partie des héritiers des Inisan, une famille de texiers installée à Kervern[4]. Pour la période couverte par le «Cahier», Hervé Lever réside à Saint-

[4] ID., *ibid.*, p. 696.

Donat, éloigné d'un quart de lieue, soit un kilomètre. Pierre Martin est de Resloas, en Plounéour-Ménez, à deux kilomètres, la même distance qu'Olivier Guillerm, de Créac'h-Goarniel, en Saint-Thégonnec. Le blanchisseur le plus éloigné, Bastien Prouf, de Pont-Clet (Commana), doit faire douze kilomètres pour rapporter à Kervern le fruit de son travail.

Le blanchissage, exigeant beaucoup d'eau, s'effectuait dans les «candi», maisons à buées, situées près des ruisseaux comme le Coatoulzac'h et ses affluents et près de la Penzé qui fait frontière entre Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec.

Les «blanchies»

Pour les «blanchies» effectuées à Kervern même, le «Cahier», qui en consigne de six à huit par année, apporte des détails intéressants. Commencées vers la fin de février ou au début de mars, les dernières s'achevant à la fin de juin, parfois au début de juillet, les blanchies sont donc une occupation de printemps. Ainsi, le 26 juin 1774, Jean Guillou précise qu'il met «le dernier tauneau de fil en lauy». Ce travail saisonnier est l'occasion d'engager des domestiques. De février à juillet 1772, l'homme de Kervern prend six hommes et une femme. Le blanchiment du fil s'effectue dans une buanderie qu'il faut parfois «accomoder» en début de saison.

Il est utile de transcrire intégralement la première blanchie donnée dans le «Cahier» à la date du 21 février 1772, une année où, sur les huit enregistrées, Kervern en a assuré quatre (p. 240). Avouons que le vocabulaire employé dans le «Cahier» nous étant peu familier, nous en donnons le texte tel qu'il vient sous la plume de Jean Guillou avec ses ordes (décalque français du breton *horden* «fagot»), ses fils courts, ses fils longs, ses fichelles, ses poids, ses amures de patier, et ses expressions typées comme «maitre en l'eau, en lait» :

«Du vendredy vingt un fevrier mil sept cent soixante douze, 1772,
«Que je mis une thaunaux de fil en lauy et il y a dedans soixante et deux ordes et sept fil et vingt fil dans chacquen des ordes, font le nombre de douze cent quarante sept fichelles, cy 1247 fichelles.
«et deux ordes de fil long et dix fil dans chaquen font vingt fil 0020 fil ;
«et traize fichelles de mauvesse 0013 mauv. ;
«Le tout font douze cent quatre vingt fichelles «et elle poise 50 poids six.»

Quelques détails pris aux autres blanchies de 1772 viennent compléter cet extrait précis. Le mardi 3 mars, Jean Guillou ajoute dans son tonneau quatre fils longs. Le 6 mars, remettant à Olivier Guillerm, de Créac'h-Goarniel, il précise qu'il y a des «fils corts (courts)». Le premier jour du mois de mai, il note : «Je donne une thoneau de fil à mon cousin Hervé Lever de Saint-Donat pour meu blanchir.» Le mardi 9 juin : «Je fai rande (rendre) une thoneau de fil en l'eau, traize fichelles de les amures de patier.» Le vendredi 26 juin : «Je donne une thoneau de fil à Olivier Guillerm pour me blanchir...». «Le onzième juillet 1772 : J'avais donné encore à Hervé Guillerm neuf cent fichelles de fil court et quatre vingt trois fichelles de longue fil, les susdits fils ne sont allés avec ledit Guillerm que pour le faire une buée et le maitre en lait et il pesait 363 livres. Le mercredy quatorzieme juillet 1772 je mis en thaunaux du fil en lay et il y a de soixante sept ordes faisant la somme de mil trois cent quarante fichelles et neuf fichelles de long fil, le tout fesant 512 poids.»

Les tisserands de Jean Guillou

Le fil dûment blanchi sert à constituer les chaînes qui seront tendues sur les métiers à tisser. L'ourdissage de ces chaînes est confié à des dévideurs qui sont parfois les tisserands eux-mêmes. Ceux-ci habitent, en règle géné-

rale, dans des villages plus éloignés de Kervern que les blanchisseurs. Pour ne citer qu'un exemple, le Brézéhan de Jacques Le Hir, en Commana, est à onze kilomètres. Quant aux prix de l'ourdissage et du tissage, ils sont connus par le compte de Paul Coadic, de Pont-ar-Voaz, en Pleyber-Christ, qui touche sept sols pour «dévider une demi-chaîne» et sept livres pour «tisser le demi-cent de toile».

Enfin, les pièces de toile achevées reviennent à Kervern qui les expédie pour la plupart sur Morlaix. Ainsi le 20 juin 1772, Guillou vend à Allain, facteur de défunt M. Labady, sept pièces de toile pour 672 livres, et note qu'il reste à Morlaix sept autres pièces. En une autre occasion, on relève le mesurage de quatorze pièces de toile au «paquet» de M. Pilo Lennés. Notons que Kervern se réserve toujours une certaine quantité de toile. Elle entre dans les gages des domestiques. On en vend aussi à l'occasion. Paul Coadic, cité plus haut, en acquiert pour deux livres cinq sols, afin de «maître autour de la défeunte Marie Lever sa femme».

Jean Guillou prêteur d'argent

Les tisserands qui sont gens de condition modeste se font volontiers prêter de l'argent par le maître de Kervern. Dans le «Cahier», la demi-page 184 intitulée «Mémoire pour servir à mes tiserant» nous éclaire. Des sommes de 15 livres sont prêtées à François Croguennec, de Gorré-Bloué, en Pleyber-Christ, à Jacques Mazé, du Mengleus, à Jean Fichou, de Lesnay (Nesnay), à Jean Plasart, de Cosforn, et à Hervé Madec, de Clostrou, ces deux derniers de Plounéour-Ménez. Dans le compte de Jacques Le Hir, de Brézéan, en Commana, le prêt est une avance sur le travail à fournir. Le Hir reçoit 58 écus, répartis en trois versements entre le 21 août 1772 et «le jour de la feste de St Paul le 12e mars 1773». Le lundi de Pentecôte de la même année, Le Hir fait livrer à Kervern, par sa servante et sa belle-sœur, deux demi-cents de toile. Jean Le Bido, de Kerhamon, en Commana, doit 31 livres à Guillou qui a aussi prêté à la fille 37 livres. On a acheté pour le fils un bonnet bleu et, lorsque la fille du même Le Bido est marraine d'un certain François, on lui remet 10 livres 10 sols (p. 79, 94, 95).

Si les tisserands sont les premiers emprunteurs, ils ne sont pas les seuls. Guillou prête à la femme de son «compère» Pierre Pichon, de Pentrez, en Commana, 112 livres 18 sols, le 7 mai 1776. Marguerite Tang (*sic*) reçoit «en avance», à l'occasion du mariage de sa fille, 7 livres 10 sols. On relève encore, parmi les emprunteurs, les noms de Jean Prouf, de Bottuon, et de Le Floch, de Kerbabil. Il est parfois précisé que le prêt est fait pour l'achat de semences, mais on ne dit pas desquelles il s'agit.

Le remboursement des sommes prêtées se fait dans les circonstances les plus diverses, «à la Foire Haute de Morlaix, à la Foire de Commana..., au jour de la noce de Marie Marrec».

Les domestiques de Kervern

Suivre les mouvements de la domesticité de Kervern est possible au travers des engagements de personnel soigneusement consignés entre 1772 et 1777, du vivant de Jean Guillou. Cela commence vers le mois de février avec une, deux ou trois femmes dont les gages se montent à 33, 36 et 39 livres. Au mois de juin et surtout en juillet et août arrivent les hommes. Plus nombreux que les premières, ils sont six en 1772, leurs gages variant de 45 à 54 livres. Au montant en espèces établi au jour de l'engagement, s'ajoute un coupon de tissu pour une chemise, pour un gilet ou pour une cape.

Au fur et à mesure que l'année s'écoule, Guillou consigne les dépenses affectant cha-

cun de ses domestiques : un turban, un bonnet d'indienne, un bonnet bleu, un chapeau noir, un tablier, une peau de mouton, des bas de laine, des sabots neufs, des souliers de deux semelles et à double couture, de vieux clous de cheval pour les sabots, un mouchoir, un couteau, une pipe, une andouille de tabac (*alias* du tabac à chiquer). Autant d'objets qui viennent en déduction du montant des gages fixés au jour de l'entrée. Claudine Le Guen reçoit ainsi un habit neuf qui vaut 21 livres 3 sols, ce qui fait plus de la moitié de ses gages.

On peut se demander si, en plus de ces retenues, ne se glisse pas quelque argent donné en pur don, sortes de gratifications occasionnelles. Trois livres remises au premier dimanche de Carême, ou «pour aller au pardon» de Pleyber, ou pour le jour de la Pentecôte, ou pour la Saint-Donat, ou la fête de l'Ascension. Au sujet des pardons, le «Cahier» révèle que leur fréquentation par les gens de Kervern se cantonne à ceux des paroisses avoisinantes, Loc-Éguiner, Plounéour, bourg et abbaye du Relec, Lampaul-Guimiliau. Le pardon le plus éloigné est celui de Botmeur, sur l'autre versant de la crête de l'Arrée.

En marge des pardons se signale la participation à quelque retraite religieuse concernant Françoise Martin, qui touche 6 livres auxquelles s'en ajoutent 3 «pour faire prier Dieu pour ses parents» (p. 89).

Il y a les 25 sous donnés à Alain Le Roux, en âge d'être soldat, qui participe au tirage au sort. L'assistance aux foires fait l'objet de gratifications, foire haute de Morlaix, foire du Christ à La Feuillée, foire de saint Jérôme à Commana, foire plus lointaine de Langoat dans l'évêché de Tréguier. L'assistance aux noces est aussi marquée. Guillaume Toussaint Quimerc'h touche 3 livres pour aller à celles «de la fille de Jaquette».

La charité a sa place, surtout à partir du moment où Marguerite Tanguy, la veuve, prend le relais du maître défunt. Des sommes tournant autour de trois livres relèvent de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'assistance sociale, à en bien comprendre les formules. Catherine Corre, blanchisseuse qui travaillait à Kervern en 1773, et Guillaume Riou figurent parmi ces assistés «pour avoir de quoy vivre» ou «pour avoir du pain pour vivre» (p. 125). On notera le laconique «pour donner à la mère d'un domestique». La Marguerite utilise des tournures personnelles : pour faire deux tabliers «vous avez eu»... «pour aller à la nopce de votre cousin, 3 livres» (p. 47).

Silhouettes de domestiques

Plus de cinquante domestiques défilent à Kervern dans les dix-huit années qui vont de 1772 à 1789, preuve de mobilité d'une main-d'œuvre composée pour la majeure partie de jeunes sujets. La variation dans la durée de ces engagements témoigne d'un arrière-plan social complexe pas facile à saisir.

Certains séjours sont brefs. Alain Le Gall, entré le 6 juin 1776, ne reste pas plus de neuf jours et demi à Kervern. Michel Le Bidegeant, engagé le 7 août de la même année, voit sa notice se terminer par un laconique : «fein» (*sic*). Les raisons de tels passages éclairs n'étant pas indiquées, on ne saura s'il s'agit de renvois, de départs volontaires ou de toute autre cause. Dans le flot mouvant des domestiques de Kervern se détachent, néanmoins, quelques silhouettes restées fidèles des années durant, silhouettes, il faut le dire, à peine esquissées.

Françoise Martin, entrée le 17 février 1772 pour 39 livres, voit ses gages augmenter jusqu'à 42 livres les années suivantes. Elle participe à la noce d'un cousin au Cleus, en Plounéour-Ménez, ainsi qu'au pardon de Lampaul-Guimiliau, paroisse où on lui connaît une belle-sœur.

François Le Roux, entré le 12 juin 1772, pour la somme de 54 livres et une chemise «de

notre toile», voit ses gages monter à 69 livres en 1776. La confiance règne entre lui et son maître, à qui il laisse le soin de garder son argent. Le Roux se voit quelque jour confier la charge d'aller «prendre la charrette neuve». Il participe par deux fois au recrutement par tirage au sort à Morlaix. On sait qu'il a deux frères, une mère et une sœur malades à qui il rend visite pour leur porter de l'argent.

Louis Bertelem, engagé le 6 juillet 1772 pour 36 livres, reçoit, trois semaines plus tard, 30 sous pour aller chercher ses hardes à Kermorvan, à Saint-Jean-du-Doigt, sa paroisse dont, à l'occasion, il fréquente le pardon. Bertelem se retrouve aussi à celui de Pleyber-Christ et, le dimanche «avant qu'on tire au sort», il reçoit 3 livres (p. 67).

Olivier Pouliquen, appelé Ollier, entre à Kervern le 1er juillet 1776, sur la base de 72 livres. À l'arrêt de son compte, Jean Guillou lui versera 18 livres. Entre-temps, il lui procure des sabots, des souliers, un peigne, du tabac «à plusieurs fois». Pouliquen va tirer au sort, lui aussi, à Morlaix. Il est parrain d'un enfant chez Le Roux. On le croise au pardon de Saint-Thégonnec, de «Sainte Zanne» (Santez Anna), et à la Saint-Jean. Il fréquente la foire de Guinou (Gouesnou ?) et la foire haute de Morlaix. Au «préaire» (premier) dimanche du mois, il reçoit une gratification. Il va «à l'accord pour le mariage de sa sœur», puis assiste à ses noces.

Jean Herland, à Kervern depuis deux ans, rengage, le 15 mars 1778 pour la somme de 51 livres. On lui paie un chapeau, puis des souliers. Il va au pardon de la Chapelle-Neuve et à la foire haute. En 1783, sa septième année, ses gages se montent à 63 livres. À cette date, Marguerite Tanguy, la veuve de Jean Guillou, lui est redevable de 186 livres.

Marie Pichon commence son service à 39 livres, le «viengt seung quième juin mile sept cent soixante et dixuit (25 juin 1778). Elle reçoit, par la suite, deux aunes de toile, des sabots neufs, un tablier dont la confection nécessite une journée de lingère, puis une coiffe fine, un mouchoir, du vin pour 3 livres lorsqu'elle tombe malade. Elle aide son père (3 livres), elle assiste aux noces d'une cousine. La note «pour payer votre toile, 6 livres» montre que Marie s'asseoit, à l'occasion, au banc du métier à tisser. Elle assiste au pardon de Saint-Thégonnec. Elle restera à Kervern cinq ans, au cours desquels on a vu qu'elle tombe malade.

En plus de ces six domestiques, il y a la cohorte de ceux dont les comptes répétitifs n'apportent guère de lumière sur les personnalités, même s'il nous est arrivé d'en signaler tel ou tel au cours de l'étude. Marie Abgral, Philippine Abgrall, Guillaume Bellec, Michel Bidegan, Jean Binen, Alain Charles, Marrain Cloarec, Alain Fagot, Jeanne Gauiers (Gaouyer), Jean Gall, Marie Guingant, Yves Joncour, Pierre Kerbioc'h, Marie Kervern, Guillaume Lang, Guillaume Le Bian, de Taulé, Philipine Le Bras, Alain Le Gal, Claudine Le Guen, Allain et François Le Roux, Allain Madec, Charles Maguet, Jeanne Martin, François Mazé, Jacques et Jeanne Messager, Jean Ollivier, Marie Pape, Jeanne Péron, Marie Plassard, Jacques Pouliquen, Guillaume Toussaints Quémerc'h, François Quinec, Marguerite Riou, Jeanne Rivoal, François Rivoallon, Laurans Rolland, Catherine Ropars, Marguerite Salaun, Françoise Salou et Catherine Simon.

En refermant le «Cahier» de Jean Guillou

Refermant le précieux «Cahier» rural de Jean Guillou, le paysan marchand-toilier, on s'étonnera sans doute de n'y trouver aucune allusion à tout un pan de l'activité toilière. Rien sur la culture du lin, l'achat de graines, la récolte des tiges, le rouissage dans les fossés ou sur le pré, le teillage et le filage. Le maître de Kervern ne s'insère donc que pour une part bien spécifique dans le vaste cycle qui va de la

graine de lin... à la toile commercialisée. Le fait illustre on ne peut plus clairement le système de la division du travail telle qu'elle s'accomplissait dans les ateliers familiaux d'une manufacture éclatée en mille hameaux dispersés dans la campagne du haut Léon et bien au-delà.

Résumé

Le «cahier journalier» de Jean Guillou, ouvert le 8 janvier 1772 et refermé par sa veuve le 14 septembre 1789, éclaire d'un jour particulier la pratique d'un de ces paysans marchands toiliers qui participèrent jadis à l'animation de la manufacture de la toile en Bretagne. Le collectage du fil de lin, son blanchissage et son tissage sont, sous une plume à l'orthographe hésitante, soigneusement consignés par l'entrepreneur de Kervern à Pleyber-Christ. Autour de l'homme, qui se fait à l'occasion prêteur d'argent, se profilent, au long des années, les silhouettes de plus de cinquante domestiques. On voit aussi Guillou énumérer avec exactitude les dépenses faites à l'occasion de son mariage avec Marguerite Tanguy, sa seconde femme. Le «cahier» ajoute ainsi un chapitre original aux études menées depuis quelques décennies sur l'économie rurale dans le pays du haut Léon.

Abstract

The «diary» of Jean Guillou, commenced on January 8th 1772 and terminated by his widow on September 14th 1789 throws an interesting light on the ways of one of the peasant-cloth merchants who played a major role in the manufacturing of cloth in Early Modern Brittany. The collecting of linen yarn, its washing and weaving are carefully reported by the Kervern, Pleyber-Christ entrepreneur's hesitant longhand. More than fifty farmhands mays be seen, in the course of these two decades, around Guillou, who occasionnally turned into a money-lender. He is also shown listing, with a great wealth of detail, the expenses made on the occasion of his wedding to Marguerite Tanguy, his second wife. This «diary» adds a new and original chapter to the studies devoted, in the last decades, to the rural economy of Haut Léon.

Diverradur

N'eus ket par da «gaier-deiz» Yann Guillou, bet digoret gantañ d'an 8 a viz genver 1772 ha bet klozet gand e intañvez d'ar 14 a viz gwengolo 1789 evid gouzoud ar pez eo bet ren-buhez unan euz ar gouerien varhadourien lien a bleustre war al lien gwechall en Breiz. Embreger-labouriou e oa eñ e Kervern e Pleiber-Krist hag e skrive ingal war e gaier, gand eur bluenn na oa ket asur e-keñver ar reizskrivadur, penaoz e veze dastumet an neud lin, ha gwalhet, ha gwiadet. Presta arhant a ree gwechou 'oa, ha mevelien a oa en-dro dezañ. A-hed ar bloaveziou e kaver ano euz ouspenn hanter-kant. Niveri a ra Yann Guillou ivez, ez-resiz, an dispignou greet gantañ da geñver e eured gand Marharid Tanguy, e eil wreg. Titourou nevez a ro ar haier evel-se evid ar studiou a bleustrer warno eun nebeud degadou a vloaveziou 'zo war ekonomiez ar mêziou e gorre-Leon.

Une dynastie cornouaillaise traditionaliste aux XVIIIe et XIXe siècles : les Le Bastard de Mesmeur

par Jean-Paul Péron

Dérouler sur quelques dizaines de pages l'histoire d'une famille circonscrite sur deux siècles et pour laquelle la substance archivistique est relativement riche, est une véritable gageure, et le rédacteur se voit contraint au résumé forcément «réducteur», à des choix drastiques dans la sélection des événements, comportements et autres avatars qu'il décide de retenir !

Avec les Le Bastard dits de Mesmeur, véritable dynastie cornouaillaise de robins depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'aux abords du XXe – le fondateur naît dans les années 1660 à Pont-l'Abbé et le dernier représentant mâle meurt en 1886 à Crozon – on a affaire à une continuité presque ininterrompue sur six générations de notables de la «vieille France» fidèles au Roi Très Chrétien et à l'Église de la Contre-Réforme, à l'exception de l'un d'eux, accident de parcours, qui paraît s'être fort bien accommodé de la Révolution avant, l'âge venu, de rejoindre les rangs des serviteurs de la monarchie restaurée des Bourbons. Fidélité qui fut recomposée par les deux dernières générations qui communièrent dans le culte rétrograde d'un légitimisme ultra adossé à un catholicisme intransigeant de type intégriste, dont l'ultime représentant fut une religieuse de combat farouchement antirépublicaine et antilaïque qui porta l'étendard de la Contre-Révolution à Crozon jusqu'à sa mort au début du XXe siècle, organisant une résistance déterminée et désespérée aux irréversibles mutations sociopolitiques, spirituelles, morales et mentales qui rejetaient les Le Bastard, depuis le milieu du XIXe siècle, dans une situation «d'émigrés de l'intérieur», incapables de comprendre leur époque, celle de la «fin des notables» traditionalistes.

• Rappelons ici que le terme **légitimistes** désigne, après 1830, les royalistes partisans des Bourbons restaurés en 1814-1815 puis chassés du trône par la révolution de juillet 1830. Les légitimistes se divisent en libéraux qui s'adaptent aux aspirations de leur temps, acceptent les changements survenus depuis 1789, notamment la monarchie parlementaire et les libertés individuelles, et en contre-révolutionnaires héritiers des ultras de 1815. Ces adversaires farouches des idéaux de la Révolution vivent dans le souvenir des jours sombres de l'émigration, des persécutions endurées pendant la Terreur par eux-mêmes ou leurs proches. Ce sont des nostalgiques de la vieille France idéalisée d'avant 1789 et dans laquelle la noblesse et les élites sociales qui aspiraient à y accéder étaient censées encadrer une société rurale respectueuse des hiérarchies présentées comme «naturelles». Leur conception du pouvoir royal était celle d'une

monarchie paternelle et non absolue (c'est-à-dire administrative et centralisatrice à l'excès). Pour tous les légitimistes intransigeants le roi de France est «de droit divin» alors que les orléanistes groupés autour de la famille d'Orléans (dont le représentant le plus connu fut Louis-Philippe, «roi des Français» de 1830 à 1848, fils d'un cousin de Louis XVI, le célèbre Philippe-Égalité, révolutionnaire et intrigant, guillotiné en 1793) voyaient dans le roi le magistrat suprême issu de la souveraineté nationale, enveloppé dans les plis du drapeau tricolore.

Un **ultramontain** est un catholique français qui ne transige pas sur la suprématie absolue du pape en matière de doctrine et de dogme ainsi que sur l'absolue soumission de l'Église de France à Rome. Les jésuites, diffuseurs de l'idolâtrie papale, ont été les plus parfaits représentants de l'ultramontanisme. Les ultramontains, partisans de l'infaillibilité pontificale, s'opposent aux gallicans qui défendent la supériorité des conciles œcuméniques en matière de foi et d'autorité spirituelle ainsi que les libertés de l'Église de France par rapport aux décisions romaines (bulles, brefs, décrets...). En 1791, la célèbre Constitution civile du clergé était d'inspiration nettement gallicane.

I. Une famille de notables dévots

A. Des robins parvenus

La famille Le Bastard a ses racines dans le pays de Pont-l'Abbé. Il s'agit à l'origine de petits notables chez lesquels le négoce et les professions de robe (avocats, notaires...) sont associés dans les commencements, les secondes dominant après deux ou trois générations et consacrant en quelque sorte la réussite sociale d'une dynastie issue de marchands et qui aboutit à une généalogie de magistrats, fait banal sous l'Ancien Régime. Excluons d'emblée les Le Bastard de la noblesse locale : ils ne se sont jamais parés du titre d'écuyer – si souvent usurpés par ces faux nobles que Colbert fit exclure de l'ordre au moyen des réformations de 1668 à 1670 – et si François Le Bastard s'intitule «sieur de (ou du) Mesmeur» lorsqu'il se marie à Pont-l'Abbé en 1662, c'est tout simplement parce qu'il est propriétaire du manoir du Mesmeur en Tréméoc. Du reste, ce même François ne s'est pas présenté aux réformations de la noblesse. Le fait que la famille possédait un enfeu dans la chapelle Sainte-Anne au couvent des carmes n'a rien à voir avec une quelconque appartenance au second ordre : de nombreux petits notables citadins achetaient des droits de tombe dans les églises et chapelles de leur ville, ce qui était un signe de différenciation sociale[1].

François disparaît en 1678. Son fils Hervé assure la continuité dynastique : marié à Pont-l'Abbé (paroisse de Plobannalec) en 1691, il est père d'un Jean-Hervé en 1694. Celui-ci, après des études de droit à Nantes, devient avocat – son père était notaire, semble-t-il –, épouse en 1722 à Quimper, paroisse Saint-Mathieu, Jacquette Corbet, fille de Nicolas, avocat et avoué au présidial et qui tient aussi une étude notariale. De Jacquette, Jean-Hervé a sept enfants, baptisés à Saint-Mathieu, où réside le ménage, de 1723 à 1734, dont Nicolas, né en 1730, et Jean-Hervé qui clôt la série en 1734. On notera que dans la parentèle par alliance des Le Bastard on découvre non seulement les Corbet, pépinière de robins, mais aussi les Gouesnou – la belle-mère de Jean-Hervé premier est une Gouesnou – branches de Keraval et de Kerdour (possesseurs des manoirs éponymes en Plomelin), avocats ou magistrats, ainsi que les Le Prédour dont plusieurs représentants sont notaires à Quimper ou dans la région (Fouesnant...) : un beau-frère de Jean-Hervé, Alain

[1] Pour tout ce qui précède, registres paroissiaux de Plobannalec et René KERVILER, *Répertoire général de biobibliographie bretonne*, Rennes, 1887-1907.

Corbet, est l'époux d'une Le Prédour, fille de notaire et «procureur» (avoué). Un autre beau-frère Corbet, Nicolas, parrain en 1730 de Nicolas Le Bastard, est mentionné au baptême de son filleul comme professeur de droit à l'université de Nantes. C'est dire combien l'insertion des Le Bastard dans la robe quimpéroise est entière dès le premier tiers du XVIII^e siècle.

Jean-Hervé s'est installé à Quimper, place Terre-au-Duc, aussitôt marié et y demeure jusqu'à sa mort en 1753. À son étude d'avocat, il joint la charge de sénéchal et seul juge de la juridiction du marquisat de Pont-Croix[2]. En juin 1741, il acquiert le manoir et les terres de Kerguiffinec en Tréguennec et peut allonger sa titulature en «sieur de Mesmeur et de Kerguiffinec[3]». Soucieux de considération sociale et très certainement dévot, il consacre deux de ses filles à Dieu : l'une est devenue professe à Kerlot en 1743[4] où elle est rejointe par sa sœur en 1749[5]. Maire de Quimper en 1737, député de la ville pour l'ordre du tiers état aux états de Bretagne l'année suivante, il est désormais l'un des membres les plus en vue de l'étroite oligarchie[6] citadine dans une ville de 8 000 âmes à peine. Jean-Hervé est un riche avocat qui peut doter sa fille Marie-Thérèse, mariée en août 1747 à François Kernafflen-Kergos, avocat, de 25 000 livres[7]. Le jeune époux vient d'entrer dans les charges de procureur du roi près l'amirauté de Quimper et d'avocat du roi à la même barre sur résignation paternelle puisque aussi bien Alain Kernafflen, son père, en était le précédent titulaire[8].

B. Nicolas Le Bastard : un magistrat ultramontain

Nicolas Le Bastard suit la vocation paternelle en devenant avocat lui aussi. En décembre 1756, il épouse à Landerneau (paroisse Saint-Houardon) Marie-Guillemette Legris du Val, issue d'un riche négociant qui dote sa fille de 20 000 livres[9]. Quelques années plus tard, ce Pierre Legris meurt en laissant à sa succession un actif mobilier de 230 000 livres. Négociant armateur d'envergure internationale – il commerce avec les ports de la péninsule ibérique, Vera Cruz au Mexique... – sa fortune lui a permis de bien marier sa progéniture grâce à de substantiels «avancements d'héritage[10]». Marie-Guillemette devient une dame importante à Quimper puisque son jeune époux est depuis plus d'un an avocat du roi au présidial[11]. Une de ses sœurs l'a précédée dans le mariage, avec également un magistrat, le sénéchal de la cour royale de Morlaix, Joseph Salaün, sieur de Mesquéau[12].

Nicolas meurt prématurément en 1760. L'inventaire du ménage – le couple habite une maison spacieuse rue du Quai – se monte à plus de 8 800 livres, et l'abondance de linge de maison, de faïences et porcelaines, la richesse des vêtements de la veuve, les bijoux, dénotent une aisance bourgeoise affirmée et confirment la réussite sociale[13]. Le couple devait fréquen-

---

2 Arch. dép. Finistère, 4 E 208-36.

3 *Ibid.*, 31 C 1 84, f° 91 v°. Coût : 8 200 livres.

4 *Ibid.*, 31 C 1 93, f° 20 r°.

5 *Ibid.*, 31 C 1 113, f° 82 v°. Kerlot et Locmaria sont les deux couvents de femmes les plus réputés de Quimper, notamment par la forte proportion de religieuses issues de la noblesse. Les dotations pour pensions annuelles des professes y sont nettement plus élevées que dans les autres couvents, différence qui «classe» et confère une appartenance sociale à la bonne noblesse ou à la riche bourgeoisie, soucieuses du respect des hiérarchies.

6 *Ibid.*, 2 E 104.

7 *Ibid.*, 31 C 1 107, f° 10 r°.

8 Arch. nat., V 1, art. 353, pièce 280. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 39, f° 150 v°-151 r°.

9 Arch. dép. Finistère, 19 C 1 1/20, f° 96 v°. Un «compagnon» (ouvrier) de l'artisanat gagne 250 livres par an. Nourrir convenablement un homme adulte revient à 8 sols (1 livre = 20 sols) par jour.

10 *Ibid.*, 101 J 1. Trois dotations en «avancements» forment un capital de 60 000 livres.

11 Arch. nat., V 1, art. 383, pièce 116. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 40, f° 167 v°.

12 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 36, f° 106 r°.

13 Arch. dép. Finistère, B 360.

ter régulièrement les familles de la riche noblesse quimpéroise : Nicolas était depuis 1754 régisseur des seigneuries de Louis Billoart de Kerlérec, gouverneur de la Louisiane, ainsi que de celles de Jean-François Euzenou de Kersalaün, magistrat du parlement de Rennes qui a un hôtel à Quimper et est propriétaire du château du Cosquer en Combrit. Nicolas était également chargé de la recette des revenus de M. Saisy de Kerampuil, autre parlementaire rennais membre de la noblesse fortunée[14]. Le jeune magistrat avait en biens propres, immeubles et rentes, plus de 3 300 livres de revenus annuels et percevait les gages de son office ainsi que les épices judiciaires comme tout propriétaire d'une charge valant «fonction publique», ce qui, complété par l'apport financier de sa femme et la rétribution de ses activités de régisseur, faisait de lui un nanti.

Nicolas n'eut pas le temps d'avoir une progéniture nombreuse. Pierre Jacques naît en 1757 à Quimper. Une petite fille vient au monde en 1760 à Landerneau (Saint-Houardon) où le ménage possède une maison, et meurt à trois ans à peine[15]. Marie-Guillemette disparaît en 1768 et reçoit sa sépulture à Landerneau. Pierre Jacques qui a pour tuteur son oncle maternel, Jean-Marie Legris du Val, négociant, fait ses petites écoles à Irvillac sous la direction de Nicolas Corentin Le Prédour, parent au paternel, recteur de la paroisse, jusqu'en 1768, année du décès du prêtre. Il fréquente ensuite le collège de Quimper, établissement dirigé par des ecclésiastiques séculiers diocésains depuis 1762, année où les jésuites furent interdits d'enseignement dans le royaume, sous le contrôle de l'évêque et de l'administration municipale[16]. En 1774, ses études secondaires achevées, le jeune homme part faire son droit à Paris où il réside pendant quelques années. Ses dépenses se sont élevées à près de 10 000 livres sur cinq ou six ans, mais le compte de tutelle lui vaut tout de même 15 000 livres à sa majorité (1782), ce qui fait de lui un jeune avocat aux disponibilités financières confortables[17]. En mai 1779 – il n'a que vingt-deux ans et vient d'être reçu avocat – il a pu acheter l'office de «lieutenant général civil et criminel» (c'est l'appellation du juge en chef) de l'amirauté de Quimper, charge qui lui a coûté 40 000 livres et dont il reçoit les provisions aussitôt avec la dispense d'âge (il faut normalement être majeur de vingt-cinq ans[18]).

Le jeune magistrat est issu d'une famille traditionaliste certes, mais n'a pu subir l'influence de parents morts jeunes. Son père avait une vaste culture ainsi qu'en témoigne l'inventaire des ouvrages – plus de cinq cents titres identifiés – de sa bibliothèque dont l'ensemble est à tonalité nettement antiphilosophique et conforme à l'idéologie de la Contre-Réforme[19]. On y découvre Bossuet et son *Histoire des variations des Églises protestantes*, les *Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinozistes et les déistes* du père Lefrançois, de nombreuses brochures du *Journal de Trévoux*, ainsi que le *Dictionnaire de Trévoux*, fers de lance de la lutte des jésuites contre les philosophes (Diderot, Helvétius, Voltaire...) accusés de vouloir la destruction de l'Église et de la religion au moyen d'un athéisme plus ou moins camouflé, du déisme ou du théisme. Cependant Nicolas Le Bastard n'était pas pour autant un dévot réactionnaire hermétique aux «Lumières» : il a lu Fontenelle, Saint-Évremond, Lesage, Fielding (*Tom Jones*) ainsi que les ouvrages de l'aimable, léger et mondain abbé de Bernis, outre ceux de Crébillon fils. Descartes, Locke et Malebranche

[14] Arch. dép. Finistère, B 360.

[15] Arch. mun. Quimper, registres paroissiaux de Saint-Mathieu. – Arch. mun. Landerneau, registres paroissiaux de Saint-Houardon.

[16] Arch. dép. Finistère, 101 J 1.

[17] *Ibid.*, 101 J 1.

[18] Arch. nat., V 1, art. 496, pièce 456. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 44, f° 81 r°. – Arch. dép. Finistère, 31 C 1 204, f° 85 v°.

[19] Arch. dép. Finistère, B 360. – Jean QUÉNIART, *Culture et société urbaines dans la France de l'Ouest au XVIII^e siècle*, Paris, 1978, p. 277-279.

hantent aussi les rayons de sa bibliothèque. Enfin, l'*Année littéraire* de Fréron est représentée par trente-cinq volumes reliés, ce qui incline à penser que le magistrat s'était abonné dès la parution du journal (1754). Nicolas apparaît ainsi comme un catholique éclairé plutôt qu'un traditionaliste obscurantiste.

Il n'est pas interdit de penser que Pierre Jacques, qui a hérité de la riche bibliothèque paternelle et a dû en extraire la substantifique moelle, a dévié par rapport à la tradition familiale de fidélité au catholicisme romain. Son séjour parisien lui a sans doute permis de fréquenter les étudiants partisans des «idées nouvelles», futurs «patriotes» qui deviendront monarchistes libéraux ou républicains modérés ou exaltés après 1789. Pierre Jacques est de la génération des Danton, Desmoulins, Robespierre et de ses compatriotes Stanislas Fréron – qui, comme son père, Élie, a conservé de solides attaches à Quimper – et Claude Royou[20]. On peut imaginer aussi que, pendant ses années de collège à Quimper, il a été marqué par des professeurs comme Claude Le Coz, Jean-Baptiste Guillaume, le principal Denis Bérardier, gallicans avérés et esprits libéraux qui, dès 1773, sont en butte à l'hostilité ouverte du nouvel évêque, Conen de Saint-Luc, ultramontain intransigeant, fidèle aux jésuites[21].

C. Pierre Jacques (1757-1825) ou le mouton noir de la lignée

Quand survient la Révolution, Pierre Jacques est toujours magistrat de l'amirauté à Quimper. En 1786 il a pris pour femme sa cousine, Jeanne-Perrine Legris du Val, fille de son tuteur[22]. Le couple n'aura qu'un seul enfant pour continuer la dynastie, Alain-Jacques, né en 1794 à Quimper. Entre-temps, les anciens offices ayant été supprimés et l'élection des juges, rétribués par l'État, se substituant à la vénalité des charges, Le Bastard doit se présenter aux suffrages des électeurs du district de Quimper ou de ceux du département pour obtenir une place de magistrat dans un des nouveaux tribunaux. Or tel n'est pas le cas jusqu'en 1795 : il semble avoir été attentiste, ne manifeste guère ses opinions, vit en rentier, traverse la Terreur apparemment sans avoir été inquiété. Il ne reparaît comme juge qu'en juillet 1795, au tribunal civil à Quimper, et ce jusqu'à avril 1800. Et, en vendémiaire an V (fin septembre 1796), il devient, pour un an, magistrat au tribunal criminel du département[23]. C'est l'époque où la Révolution se stabilise, où anciens Montagnards assagis, Girondins et modérés qui ont échappé à la guillotine, suspects plus ou moins «aristocrates» et autres «prudents» peuvent enfin respirer.

Le 22 nivôse an III (11 janvier 1795), les représentants du peuple Faure et Tréhouard enjoignent aux six administrateurs du département qu'ils viennent de nommer, dont Pierre Jacques Le Bastard, de rejoindre immédiatement leur poste. Le Bastard n'est pas particulièrement enthousiasmé par la responsabilité qui lui échoit. Il écrit d'ailleurs, à ce moment, une courte missive à ses collègues, dans laquelle il déclare s'abstenir de toutes fonctions administratives, étant neveu par alliance, dit-il, d'un prêtre émigré. En effet, étant le gendre de Jean-Marie Legris du Val, époux Marie-Thérèse La Fontaine-Tréodet, il est par sa belle-mère apparenté à Yves

---

20 Le fils Fréron et son cousin Royou – le futur Royou-Guermeur, ami et protégé de Marat – seront dès 1789 d'ardents révolutionnaires.

21 Jean-Louis Le Floc'h, «Conflits entre Denis Bérardier et l'évêque de Quimper (1776-1778)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 225-234. Le Coz et Guillaume, ainsi que six autres collègues – neuf prêtres séculiers forment le corps professoral du collège de Quimper quand éclate la Révolution – prêtent le serment en 1791.

22 Arch. mun. Landerneau, registres paroissiaux de Saint-Houardon, mariages. – Arch. dép. Finistère, 19 C1 187.

23 Arch. dép. Finistère, 67 L 4, 67 L 5 et 77 L 2 à 77 L 9.

Mathurin Querbeuf, prêtre à Paris au séminaire des Missions étrangères, originaire de Landerneau, grand-oncle de sa femme Jeanne-Perrine, émigré en 1792. Pierre Jacques aurait pu ajouter qu'il a pour beau-frère René Marie Legris du Val, né en 1765 à Landerneau (Saint-Houardon), prêtre en 1790 à Paris, professeur de théologie au séminaire Saint-Sulpice qui, à l'instar de son parent Querbeuf, refusa le serment mais n'émigra pas. Il pouvait aller plus loin encore en signalant que son cousin Guillaume François Legris du Val, trente ans, est, à cette époque, l'un des chefs des chouans des Côtes-du-Nord ! Et que la mère de ce cousin en rébellion ouverte est elle-même une contre-révolutionnaire patentée de la petite ville de Landerneau : en septembre 1792, elle a été incarcérée sur ordre de la municipalité pour troubles à l'ordre public.

C'est donc contraint et forcé que Pierre Jacques devient administrateur du département, ses arguments n'ayant pas été jugés valables, surtout en cette période de réaction thermidorienne où la Convention prépare la pacification intérieure civile et religieuse. Il siège donc à l'administration départementale depuis pluviôse an III jusqu'à vendémiaire an IV (de février 1795 à octobre de la même année) et la préside même en floréal ! Son nom disparaît des registres dès l'automne 1795 : il a fourni des certificats médicaux de deux médecins quimpérois et un avis motivé de la municipalité de la ville, attestant ses problèmes de santé. Il redevient donc simple juge et rentier[24]. En l'an VI, on le voit acquérir des biens nationaux, pour un montant d'environ 12 000 francs en capital, valeur de 1789[25]. Il est même mandataire de ses parents La Fontaine, de Landerneau, acheteurs eux aussi.

Rallié au Consulat puis à l'Empire, il reprend du service comme juge au tribunal civil de Quimper et est en même temps, dès 1800, membre du conseil général. Le 15 germinal an XII (5 avril 1804), après la prétendue conspiration royaliste qui coûta la vie au malheureux duc d'Enghien, les membres du conseil général, dûment manipulés comme la masse des Français, réaffirment unanimement leur fidélité au gouvernement et au Premier consul, sauveur de la Nation. En 1806, Le Bastard et ses collègues votent unanimement la dépense de 10 000 francs pour l'érection d'une statue en bronze de l'empereur sur la place principale de Quimper. Suit une adresse, monument de soumission et de servilité, dans laquelle sont offerts au «héros de tous les siècles, le tribut de notre admiration et au législateur de la France le tribut de notre amour[26]».

On comprend que le préfet Miollis ait pu considérer Pierre Jacques comme «attaché au gouvernement». Et Le Bastard n'est pas le seul à avoir adhéré à un régime autoritaire mais garant de la paix civile et religieuse et de cette stabilité chère aux «propriétaires». D'anciens ténors locaux de la Révolution siègent à ses côtés au conseil général : Le Guillou-Kerincuff, ex-député aux états généraux, Souché-Brémaudière, girondin finistérien qui eut maille à partir avec les terroristes montagnards..., qui ont comme collègues des royalistes ralliés eux aussi, les Miorcec-Kerdanet, Mauduit et autres Aymar de Blois. L'attachement au prince du moment se manifeste jusqu'à l'été de 1813 mais les défaites militaires de l'automne en Allemagne, puis celles de la «campagne de France», préparent le terrain au ralliement à Louis XVIII[27].

---

[24] Arch. dép. Finistère, 5 L 1, 5 L 2, f° 82 v°, 5 L4, f° 96 r°, 10 L 33, 24 L 41, 28 L 21, 1 Q 3059. – Prosper LEVOT, *Biographie bretonne*, Paris, Vannes, 1852-1857, t. II, p. 247-256.

[25] Arch. dép. Finistère, 1 Q 688, f^{os}31 r°, 33 r°, 54 r°, 55 r°, 90 r°, 100 v°, 118 r° ; 1 Q 689, art. 677, 719, 963, 973, 974, 1026, 1037, 1208, 1381.

[26] *Ibid.*, 1 N 2-8, f^{os} 39 r°, 40 r°. Rappelons que les conseillers généraux sont choisis par le gouvernement sur la liste des notables départementaux et soumis aux préfets qui acceptent ou rejettent leurs vœux. Les préfets sont d'ailleurs les seuls à décider des sessions et de l'ordre du jour des délibérations.

[27] Pour le rapport de Miollis, *ibid.*, 3 M 1-2.

Dans leur séance du 28 mai 1814, les membres du conseil général, dont Pierre Jacques Marie, votent une adresse au nouveau souverain : «Après vingt ans de malheur – y est-il dit – nous revoyons enfin sur le trône de Saint-Louis et de Henri IV le digne héritier de leurs noms et de leurs vertus». Et ils signent tous, d'un bel élan unanime[28]. La plupart d'entre eux – et Pierre Jacques bien sûr – continuent leurs fonctions de conseillers généraux. Le Bastard ne quitte qu'en 1820, alléguant des raisons de santé. Il se peut aussi bien que, prévoyant un durcissement de la monarchie constitutionnelle après l'attentat qui coûta la vie au duc de Berry (février 1820), donc une réaction au sein d'un régime jusque-là libéral, il ait préféré prendre ses distances. C'est aussi l'époque où il cesse ses fonctions de magistrat qu'il a reprises au temps du Consulat. Juge au tribunal civil de Quimper, maintenu à la Restauration, il est vice-président de la cour prévôtale installée en juillet 1816 avec pour attribution le jugement des délits graves d'opposition politique. Dès janvier 1816, il a été nommé par le garde des sceaux vice-président du tribunal civil[29]. À sa mort, en 1825, il est vice-président honoraire de ce tribunal.

Fait pour le moins étonnant, Le Bastard, électeur de 1815 à 1820 – en 1815 il paie 350 francs de contributions foncières, en 1820, 829 francs – n'apparaît plus en 1822 sur la liste électorale de Quimper qui dénombre les citoyens majeurs imposés à 300 francs et plus. Or le préfet Miollis lui attribue 6 000 francs par an de revenus vers 1810[30]. Il est probable qu'il a «avancé» en biens son fils, Alain, à la veille du mariage de celui-ci. Après son décès (1825) la déclaration de ses biens immeubles auprès des différents bureaux d'enregistrement du département permet d'évaluer le capital foncier de la succession[31] qui atteint un montant d'environ 70 000 francs. Comme le défunt possédait en plus 17 000 francs de capital en créances diverses et qu'il jouissait de sa pension de retraite de magistrat (plus de 1 000 francs par an), on peut l'agréger à la riche bourgeoisie quimpéroise.

II. Pour le drapeau et pour le pape, 1815-1876

A. Alain père (1815-1860), chevau-léger du royalisme

La descendance de Pierre Jacques Le Bastard se réduit, on l'a vu, à un fils unique, Alain Jacques, né en 1794 à Quimper[32]. Ce fils est, en 1815, chevau-léger de la garde de Louis XVIII. En 1822, il épouse à Fouesnant Étiennette Jeanne Chauveau-Kernaëret, fille de Désiré Théodore et de Hyacinthe Anne de Trédern, propriétaires[33]. Les Chauveau sont originaires de Carhaix et plusieurs membres de cette lignée ont été dans la judicature comme avocats ou magistrats, dès la fin du XVII^e siècle. À cette époque, Jacques Chauveau tenait deux offices de juge seigneurial sous le ressort de la sénéchaussée de Carhaix[34]. Son fils, Guillaume Jacques, licencié en droit de la faculté de Nantes, lui succède dans les mêmes juridictions, avant de devenir,

---

28 *Ibid.*, 1 N18.

29 *Ibid.*, 14 U 3-1, 14 U 2-1, f° 86 r°. – Arch. nat., BB 6-60.

30 Arch. dép. Finistère, 3 M1-2.

31 *Ibid.*, 3 Q 6834 (bureau de Landerneau), 3 Q 7414 (bureau de Landivisiau), 3 Q 12586 (bureau de Pont-l'Abbé), 3 Q 13385 (bureau de Quimper). Certains de ses collègues du conseil général ne sont qu'électeurs et non éligibles. Son cousin Jean-Marie Le Bastard de Kerguiffinec, capitaine de frégate retraité, est électeur en 1816 (il paie un peu plus de 300 francs de contributions) et figure sur la liste des éligibles en 1823, car imposé à 1 000 francs. *Ibid.*, 3 M 15. L'arrondissement électoral de Quimper compte 142 électeurs (dont une trentaine d'éligibles) en 1817.

32 Arch. mun. Quimper, état civil, naissances 1794.

33 Arch. mun. Fouesnant, état civil, mariages 1822. – Alain n'a été membre de la garde royale que peu de temps (Service historique de l'armée de terre, Paris, dossier Xac-4. Son dossier individuel n'apparaît pas dans la série 2 Ye du S.H.A.T.

34 Arch. dép. Finistère, 2 B 30. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 36, f° 66 v°.

vers 1730, procureur du roi près la sénéchaussée de Carhaix. Ce Guillaume Jacques marie son fils, Guillaume Joseph, en août 1770, à Carhaix, avec une fille de Maurice Le Gallic, procureur du roi près la sénéchaussée de Gourin[35]. Désiré Théodore, beau-père d'Alain Jacques Le Bastard, est né en juin 1771 des précédents[36].

Désiré Théodore a épousé en août 1797, à Quimper, Anne de Trédern, fille d'Etienne Jacques et d'Anne Hyacinthe de Marigo, domiciliés à Crozon – mais ils ont un hôtel à Quimper – membres de la riche noblesse[37]. Le jeune ménage s'installe à Fouesnant dont Désiré Théodore devient maire en 1807 et le restera jusqu'à sa mort en mars 1823[38]. Les Chauveau sont riches. En 1818, Guillaume Joseph meurt à Carhaix en abandonnant plus de 84 000 francs de patrimoine, hors avancements faits à ses enfants[39]. En 1822, Désiré Théodore et sa femme donnent à leur fille, Étiennette, 1 200 francs de revenu annuel et assureront l'entretien des nouveaux mariés et de leur progéniture pendant six mois de chaque année[40]. Quant à Alain Jacques, il reçoit de son père une rente viagère de 1 500 francs. Le jeune couple est bien dans la catégorie des favorisés de la vie et peut vivre de ses revenus «rentés».

Ce mariage fait entrer Alain Le Bastard dans les réseaux familiaux de la riche noblesse locale. Par la branche Trédern, il se place dans la mouvance des Silguy et des Conen de Saint-Luc : Marie-Euphrasie de Silguy, née à Quimper (Saint-Mathieu) en 1787 de Toussaint, époux d'Angélique Conen[41], est la femme de Zacharie de Trédern, beau-frère de Désiré Théodore Chauveau, ce qui en fait une tante par alliance d'Alain Jacques. Thaïs de Trédern, fille de Zacharie, convole en 1835 à Fouesnant avec son oncle Toussaint de Silguy, fils de Toussaint, quarante ans, capitaine d'infanterie, qui a seize ans de plus qu'elle[42]. Les Silguy, comme les Conen, sont fort connus dans la région : Toussaint père (1760-1796) est issu d'un magistrat libéral, éminent représentant quimpérois des «Lumières», archétype de la noblesse à talents. Angélique Conen a pour père René, parlementaire rennais, l'un des «Ifs» fidèles au roi et au duc d'Aiguillon lors de la crise des années 1760, frère du dernier évêque de Quimper de l'Ancien Régime, guillotiné avec sa femme, née du Bot, à Paris en 1794 en même temps que leur fille, Victoire, comme fomentateurs de contre-révolution[43].

En 1835, à Quimper, Félicité Marie, fille de Zacharie de Trédern, vingt-quatre ans, est unie à Louis de Gouzillon, officier d'infanterie : Alain Jacques devient donc un parent par alliance des Gouzillon qui furent, à l'instar des Trédern, des contre-révolutionnaires avérés et comptèrent des émigrés dans leur fratrie[44]. Aucun membre de ces deux familles, dans lesquelles les fils se destinaient à l'armée ou la marine[45], n'a commis quelque compromission avec les idées révolutionnaires. Les Silguy, au contraire, se scindèrent en deux camps : Toussaint père fut, au temps de la Terreur, agent national à Fouesnant, membre du jury d'accusation du tribunal criminel à Quimper, et son frère Hervé Gabriel, fut, discrètement il est vrai, membre du conseil d'administration

35 Arch. dép. Finistère, 1 Mi EC 37-7.

36 *Ibid.*

37 Arch. mun. Quimper, état civil, mariages 1797.

38 Arch. dép. Finistère, 3 M 9.

39 *Ibid.*, 3 Q 2649.

40 *Ibid.*, 4 E 82-110.

41 Jean-Paul PÉRON, «Une famille de magistrats de Quimper : les Silguy», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993 et CXXIII, 1994.

42 Arch. mun. Fouesnant, état civil, mariages 1835.

43 Arch. nat., W 423, dossier Conen Saint-Luc, ancien classement.

44 Arch. dép. Finistère, 1 Q 2821.

45 Au mariage Gouzillon-Trédern (1835) est présent Toussaint de Trédern, frère de la mariée, lieutenant de frégate.

du district[46]. Par contre, leur frère François-Hervé, chanoine de Quimper, insermenté, boute-feu de la contre-révolution, mourut en exil en Espagne.

Enfin, pour clore cette revue des alliances proches, signalons que les Le Bastard, au début des années 1830, deviennent alliés aux de Legge : Hyacinthe Nathalie de Trédern, également fille de Zacharie, épouse Louis de Legge, ancien militaire, «propriétaire» légitimiste, clérical et ultramontain qui, originaire de Haute-Bretagne, s'installe au manoir de Kerriou en Gouézec après son mariage et s'occupe d'agriculture dans sa commune d'adoption. Son fils aîné, Henri Alexandre, né en 1833, ainsi que Paul son cadet de trois ans, reprennent à leur compte l'idéologie paternelle. Le premier, militaire de carrière lui aussi, député de l'Ordre moral de 1871 à 1876, revient siéger à la Chambre de 1885 à 1889 et s'y distingue par son opposition résolue – il s'affirme antirépublicain – aux divers gouvernements, assimilant les lois de liberté, celles instaurant la laïcité scolaire, les premières offensives anticléricales, à autant de prodromes d'une nouvelle révolution sociale et antireligieuse[47]. Maire de Gouézec, conseiller général, ce lecteur assidu de *L'Univers* de Veuillot, ne varie pas jusqu'à sa mort en janvier 1902.

Son frère, Paul, suit la même ligne directrice mais se place plus en retrait de la politique. Zouave pontifical dans sa jeunesse, il combat à Castelfidardo les troupes de Garibaldi (18 septembre 1860[48]), revient au pays, s'y marie et finit sa vie à Gouesnac'h au manoir de Lanhuron où il meurt en 1914, «propriétaire». On a là deux personnages emblématiques du royalisme le plus outré en Basse-Bretagne. Quelles furent leurs relations avec leurs cousins Le Bastard ? On serait tenté de penser, au vu de la fraternité idéologique, qu'elles furent denses. En fait, rien ne permet de le dire. Dans le courrier abondant des de Legge, il n'existe aucune lettre concernant Alain Jacques et sa progéniture. Les valeurs conservatrices et réactionnaires n'étaient pas forcément un gage d'entente au sein des familles[49].

Alain Jacques Le Bastard baigne ainsi dans un milieu légitimiste, voire «ultra», dès sa jeunesse et l'on peut se demander si les compromissions paternelles avec la Révolution, le Consulat puis l'Empire n'ont pas créé quelques graves désaccords, sinon une rupture, au moins temporaire, entre le jeune homme et un père vieillissant qui n'assiste pas à son mariage. La présence du fils – en 1815 il vient d'atteindre ses vingt ans – dans la garde rapprochée de Louis XVIII où il est «chevau-léger» en compagnie de Joseph Hyacinthe Chauveau-Kernaëret, son futur beau-frère, au début de la Restauration, est un fait révélateur. Quelles influences familiales se sont exercées sur lui pour en faire un légitimiste convaincu et un contre-révolutionnaire patenté dès son adolescence[50] ?

---

[46] Arch. dép. Finistère, 10 L 45, 10 L 58, 17 L 5.

[47] P. PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1989*, Paris, P.U.F., 1989. – Arch. dép. Finistère, 29 J 1 et 29 J 2.

[48] Arch. dép. Finistère, 29 J 1. Un autre frère, Louis, né à Quimper en 1835, fit aussi partie de la quarantaine de zouaves pontificaux finistériens qui, commandés par Lamoricière, tentèrent de préserver par les armes les territoires de la papauté (les «États du pape») menacés par les Piémontais et Garibaldi qui construisent l'unité italienne.

[49] Dans une lettre de 1873, non datée, un correspondant (signature illisible) demande à Henri de Legge, député, d'intervenir auprès du garde des Sceaux en faveur d'Alain Achille Le Bastard, procureur de la République à Pontivy, qui sollicite une promotion. Le fait incite à penser que les de Legge et les Le Bastard ne se fréquentaient guère. Arch. dép. Finistère, 29 J 2.

[50] Sans doute les Legris du Val et les Chauveau. Joseph Hyacinthe Chauveau-Kernaëret, après une longue carrière militaire, devient, en 1855, conseiller général du Finistère (Arch. dép. Finistère, 3 M 193). Son fils Jude, prêtre et camérier du pape, est, à la fin du siècle, professeur à l'université catholique d'Angers, collabore à *L'Univers* et publie dans plusieurs périodiques ou revues catholiques. Il est membre de la très conservatrice Société archéologique du Finistère. En 1886, il est institué tuteur de la fille mineure d'Ernest Le Bastard, son cousin, qui vient de mourir (R. KERVILER, *Répertoire général...* – Arch. dép. Finistère, 3 Q 4714, acte n° 36).

Quelques années après son mariage, Alain Jacques s'installe comme propriétaire rentier à Crozon, au manoir de Lescoat, échu à son ménage de la succession Trédern. De 1822 au début de 1826, il a vécu à Fouesnant dont il fut maire de mars 1823 à janvier 1826, après la mort de son beau-père[51]. De 1826 à 1830 il est conseiller de préfecture mais démissionne aussitôt après la révolution de Juillet par hostilité à Louis-Philippe[52]. Désormais il se consacre à l'archéologie et à l'histoire, fait paraître des articles dans telle revue érudite et surtout est à l'origine de la publication – une première édition voit le jour en 1836 à Brest – de l'*Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue* du chanoine Jean Moreau (1552-1617). Il se préoccupe aussi de la formation de sa progéniture.

Ses deux premiers enfants, Anne et Alain Achille Alexis, naissent à Quimper (1823 et 1824) et le troisième, Ernest, voit le jour à Crozon en 1827[53]. Leur père se charge de leur instruction primaire et secondaire avec le secours des compétences scientifiques et pédagogiques de prêtres locaux pour le second niveau. Il évite ainsi les influences délétères susceptibles d'être véhiculées dans les collèges royaux de la monarchie de Juillet, supposés infestés d'idées libérales et de professeurs irréligieux. En 1843, les deux frères sont admis au baccalauréat devant la faculté des lettres de Rennes, Anne devant se contenter du même niveau d'études puisque ce diplôme n'est pas encore accessible aux filles[54].

Les deux frères font leur droit à Rennes où la famille s'installe de 1843 à 1846. Ici encore le souci des parents est de ne pas laisser les deux étudiants livrés aux risques de l'existence citadine et des rencontres dangereuses pour leur pureté politique et morale, le milieu étudiant étant réputé libéral et libertin. Alain Achille et Ernest sont reçus à la licence en droit en juillet 1846. Alain Achille, qui a soutenu une thèse de licence sur la nécessité de la liberté d'action pour les congrégations religieuses – la question est alors d'actualité surtout pour l'enseignement –, est, peu après, reçu au barreau et s'installe comme avocat à Crozon. En septembre 1849, il occupe un poste de juge suppléant à Quimper, attaché au parquet et chargé du service de l'audience de la cour d'assises entre autres[55]. Quatre ans plus tard, Alain et Ernest épousent deux sœurs originaires de Haute-Bretagne[56].

Quant à Alain père, enfermé depuis 1830 dans son exil volontaire à Lescoat où il reçoit régulièrement des hôtes triés sur le volet, congénères légitimistes ou érudits locaux, il n'a exprimé qu'incidemment, par écrit, en peu de lignes, ses convictions politiques, ce quelques mois avant la révolution de Juillet, à un moment difficile pour la monarchie de Charles X[57].

---

51 Arch. mun. Fouesnant, registres des délibérations, 1823-1826.

52 Arch. dép. Finistère, 2 M 29. Il est remplacé par son parent (petit-cousin) Jean-Marie Le Bastard de Kerguiffinec, officier de marine à la retraite, légitimiste plus conciliant.

53 Arch. mun. Quimper et Crozon, état civil.

54 Cécile GRALL, «Une religieuse écrivain breton : Anne de Mesmeur (1823-1909)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 185-200. – A. -H. DIZERBO, «La sœur Anne de Jésus et son œuvre», *ibid.*, t. LXX, 1943, p. 61-68.

Les deux frères n'ont jamais fréquenté le collège de Saint-Pol-de-Léon, contrairement à ce que dit la notice nécrologique publiée dans *Le Courrier du Finistère* et *La Dépêche de Brest* après la mort de leur sœur Anne en janvier 1909 (Arch. dép. Finistère, 4 Mi 29-11 et Mi 101-47). Leurs noms n'apparaissent pas sur les listes d'élèves de ce collège de 1831 à 1843 (*ibid.*, 1 T 1409). Ils n'ont pas davantage été sur les bancs du collège de Quimper.

55 C. GRALL, art. cité. – *Feiz ha Breiz*, 18 novembre 1876, p. 311-312. – Arch. nat., BB6-II-245. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 1128.

56 C. GRALL, art. cité.

57 En 1829, Alain Le Bastard paie 859 francs d'impôt foncier. Il est donc l'un des neuf cents électeurs du département et figure sur la liste des Finistériens les plus riches (le cens électoral est de 300 francs). Ses revenus de «propriétaire» lui permettent de vivre «noblement» et de recevoir et d'héberger des hôtes. Arch. dép. Finistère, 3 M 15-16.

Phot. 1. – La famille Le Bastard de Mesmeur, vers 1850.
Alain (fils) est derrière sa mère ; Anne est à gauche de son père.
Daguerréotype.

Aussi bien, Le Bastard du Mesmeur s'est-il quelque peu frotté aux controverses de la politique lorsqu'en décembre 1829 il a fait publier à Brest et Paris son *Opinion en faveur de la royauté et de la charte*, opuscule d'une douzaine de pages[58]. À ce moment, le ministère Polignac est en place depuis un peu plus de trois mois et est violemment pris à partie par la presse libérale – *Le Constitutionnel*, *Le Globe* – qui dénonce l'orientation réactionnaire et rétrograde de la monarchie des Bourbons, assimilant le gouvernement à une association de conspirateurs partisans du pouvoir absolu et nostalgiques de l'Ancien Régime[59],

[58] Bibl. nat. France, 8 Lb 49-1143.

[59] Polignac, ex-émigré, avait été un des lieutenants de Cadoudal. La Bourdonnaye, ministre de l'Intérieur, fut l'un des chefs de la Terreur blanche. Bourmont, à la Guerre, avait trahi Napoléon à la veille de Waterloo. Les quatre autres ministres (Chabrol, Courvoisier, d'Haussez, Montbel) étaient considérés comme des comparses par les journaux d'opposition. Au début de 1830 apparaît *Le National*, nouvel organe de la presse libérale, farouchement hostile à Polignac.

soit un ministère de combat contre les libéraux alors que le précédent gouvernement, celui de Martignac, avait tenté plus ou moins habilement d'instaurer un équilibre entre le présumé autoritaire Charles X et les factions libérales des deux chambres, mais avait fini par mécontenter et le roi et le Parlement.

Polignac n'a pas de majorité pour le soutenir même après la démission de l'encombrant La Bourdonnaye en novembre 1829 – les deux hommes ne s'aimaient guère et s'affichaient en rivaux – et l'hostilité de Chateaubriand et de ses amis du «centre droit» affaiblit aussi le nouveau gouvernement soucieux, du reste, de ne pas sortir de la légalité puisque seul La Bourdonnaye avait manifesté son souhait de voir le ministère recourir à l'article 14 de la Charte – les célèbres «ordonnances» – avec le soutien hautement proclamé de la presse ultra-royaliste (*Le Drapeau blanc*, *La Quotidienne*[60]). Polignac, quant à lui, désirait certes parvenir à une lecture plus monarchique de la constitution, mais uniquement par voie législative. Aussi bien, dès son installation, le nouveau chef du gouvernement ne peut que pratiquer l'immobilisme pendant plusieurs mois, victime de l'absence de soutien majoritaire évoquée ci-dessus. En outre, le fait que Villèle, ancien président du Conseil (décembre 1821-janvier 1828), ultra capable de modération et habile manœuvrier, ait refusé de remplacer La Bourdonnaye à l'Intérieur, renforçait l'atmosphère de crise larvée[61]. C'est dans ce contexte difficile que Le Bastard prend fait et cause pour Polignac en vilipendant «les journaux qui abusent avec excès de la première de nos libertés» et qui, dit-il, assurent à leurs abonnés que le ministère s'apprête à modifier la constitution dans un sens autoritaire.

Et Le Bastard d'exalter la Charte, garante des libertés contre toute forme de pouvoir absolu. Au registre des libertés, ce provincialiste déclaré inscrit «le gouvernement représentatif, qui durait depuis des siècles quand la Révolution l'a détruit», c'est-à-dire les états provinciaux, obstacles, selon le rédacteur, aux dérives absolutistes du pouvoir royal qu'il impute à Richelieu. Pour Le Bastard, la liberté résidait aussi dans les privilèges ! Aussi bien la Charte est-elle assimilée «à une compensation de nos anciennes libertés». L'auteur se demande finalement, non sans quelque outrance, si «les quelques hommes [qui] rêvent le renversement de la Charte» et ont leurs complices dans la presse libérale ne sont pas disposés à «pousser les choses à l'extrême pour arriver à un changement de dynastie», par une révolution qui conduirait immanquablement au despotisme d'une nouvelle république terroriste, réplique de celle de 1793-1794[62].

---

60 Dès 1824, Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement Villèle et congédié (en juin) par le président du Conseil qu'il avait contrecarré dans un projet financier, s'était rapproché des libéraux, tout en restant dans l'opposition dite ministérielle, artifice qui ne trompait personne. Après le ministère Martignac (janvier 1828-août 1829), Chateaubriand, qui avait cessé ses attaques contre le gouvernement, reprit le combat contre les ultras aux côtés de ses amis de «gauche» dont Armand Carrel, futur directeur du *National* et l'un de ses fondateurs.

61 Voir l'excellent *Que sais-je* de Jean-Pierre CHALINE, *La Restauration*, Paris, P.U.F., 1998 (n° 1214).

62 Avec l'irruption des prolétaires – entendons la populace des gens sans aveu et du bas-peuple – sur la scène politique et l'anarchie qui en résulterait, assure Le Bastard. Vision pessimiste d'un ultra hanté par le spectre de la Terreur et le récit des années noires véhiculé par son entourage. Quant aux quelques hommes qui prépareraient le renversement de la Charte, on subodore qu'il s'agit de Talleyrand, Laffitte, La Fayette, Carrel et autres Thiers, bêtes noires des ultras aussi bien que des légitimistes modérés. Le Bastard doit pourtant savoir que ces «comploteurs» ne veulent pas détruire la monarchie parlementaire instituée en 1814-1815 mais souhaitent un changement de dynastie, en poussant les Bourbons à la faute, c'est-à-dire à une modification autoritaire de la constitution susceptible d'entraîner le soulèvement du Paris libéral, la chute de Charles X et son remplacement par Philippe, duc d'Orléans, acquis à la prépondérance du parlement sur le roi. Curieusement Le Bastard ne parle pas du «parti» républicain qui, il est vrai, est encore faible, mais s'implante solidement chez les étudiants parisiens sous la houlette d'Armand Marrast, entre autres, dont la feuille *La Jeune France* attaque violemment les Bourbons suspectés de visées absolutistes et antipatriotiques.

Mais ce nostalgique de l'Ancien Régime n'arbore pas pour autant un ultracisme figé. C'est en quelque sorte un contre-révolutionnaire «tempéré» et «raisonnable» qui se résigne, semble-t-il, aux changements survenus depuis 1789 et qui rappelle que Charles X, lors de son sacre, a juré de maintenir la Charte. Le Bastard, dans sa trop courte production, évoque aussi l'équilibre des pouvoirs institué par la constitution : le roi, qui dispose de l'initiative des lois, peut à sa guise renvoyer les députés devant les électeurs, et la Chambre des pairs – ceux-ci étant nommés par le souverain, par «fournées», on peut penser qu'ils lui seront majoritairement acquis en toutes circonstances – faisant contrepoids à «la Chambre des députés [qui] représente la démocratie et comme elle ses passions sont tumultueuses», écrit un peu vite l'essayiste qui semble oublier que les députés sont tous des notables issus d'un électorat restreint à moins de cent mille citoyens riches ou aisés que les préoccupations démocratiques et populaires n'effleurent guère, même les libéraux, socialement aussi conservateurs que leurs adversaires et que la république et sa déclinaison démocratique effraient également[63]. Le Bastard force à l'évidence le trait pour les besoins de sa cause, le soutien sans faille à Polignac et à la Charte éventuellement révisée et pour la pérennité de laquelle et celle du régime, la prérogative royale doit s'appuyer sur l'aristocratie selon le vœu des ultras[64].

Dès juillet 1830, Alain Le Bastard est d'ailleurs considéré par les nouvelles autorités départementales comme un partisan avéré des carlistes. On sait que, à peine la révolution de Juillet faite, les partisans de Charles X, le roi déchu, se regroupèrent derrière la duchesse du Berry, belle-fille de l'ex-roi (veuve de son fils Charles Ferdinand, duc de Berry, assassiné en 1820), qui tenta vainement de soulever la Provence puis la Vendée et eut des soutiens en Bretagne. Il s'agissait de renverser par une insurrection provinciale suivie d'une marche sur Paris le nouveau roi Louis-Philippe. Le Bastard, prudent, ne s'engagea guère dans une aventure d'avance vouée à l'échec, mais sa sympathie était acquise à la mouvance légitimiste ultra. De 1830 à 1848, l'hôte de Lescoat n'use même pas de son droit de vote, ni pour les municipales ni pour les élections à la Chambre des députés. C'est dire son animadversion pour le régime de Juillet[65].

---

63 Le régime issu de la Charte de 1814, qui consacre les principaux acquis de la Révolution, est, rappelons-le, étroitement censitaire. Dans les années 1820, les électeurs – les Français de plus de trente ans payant plus de 300 francs de contributions directes – sont un peu moins de cent mille quand le suffrage universel masculin des plus de vingt et un ans aurait donné huit millions d'électeurs au moins. Les éligibles à la députation – il faut avoir quarante ans d'âge et payer 1 000 francs de contributions – sont un peu plus de sept mille, tous riches notables, «propriétaires», négociants ou industriels, etc. Rappelons aussi que les maires et conseillers généraux sont depuis le Consulat (1800) nommés par le gouvernement. Arch. dép. Finistère, 2 M 64 (maires et adjoints), 3 M 15-16, listes électorales, Restauration.

64 Jusqu'à quel point Le Bastard apprécie-t-il la constitution britannique ? Celle-ci n'a pas institué de véritable séparation des pouvoirs (le souverain peut dissoudre la Chambre des communes, faire des «fournées» de lords…) tandis que les lords ainsi que les députés sont encore, majoritairement, des membres de la haute aristocratie et de la gentry – les «squires» et autres «gentlemen» ruraux – cette dernière dominant, avant la réforme de 1832, la chambre basse au moyen d'un système électoral censitaire qui favorise la fortune foncière et repose sur une aberrante prépondérance des circonscriptions rurales au détriment des villes et surtout des villes industrielles, avec pour conséquence la sous-représentation politique des «classes moyennes» urbaines.

Précisons aussi que, jusqu'en 1832, les lords restent le centre de la vie politique et contrôlent en outre les pouvoirs locaux dans les comtés. Quant au souverain, qui nomme le Premier ministre, il participe encore au gouvernement («Cabinet») jusqu'au début du règne de l'excentrique Guillaume IV (1830-1837), règne durant lequel s'impose la coutume pour le souverain de se ranger toujours à l'avis du Cabinet.

Aucune allusion chez Le Bastard au régime britannique. Aucune allusion au système électoral français alors qu'une bonne partie de ses congénères légitimistes réclament le suffrage universel, à l'instar de bon nombre de «tories» anglais : ces notables ruraux traditionalistes espèrent ainsi tirer un succès politique majeur – la permanence d'une forte position à la Chambre des députés – de leur patronage local sur les paysans avec le concours d'un clergé complaisant.

65 Arch. dép. Finistère, 1 M 168 et 3 M 109.

Ce n'est qu'en 1848 qu'Alain sort de son isolement volontaire en se faisant élire (juillet) au conseil municipal de Crozon. Il est vrai que le serment n'était plus exigé par la jeune deuxième République. Cette expérience municipale se termine en octobre 1852 : Alain refuse le serment à Louis Napoléon Bonaparte, président-dictateur de la moribonde république, proclamé empereur en décembre[66]. C'est aussi l'époque où sa fille Anne commence à se faire connaître.

B. Sœur Anne-de-Jésus, bonne sœur de combat

C'est en août 1853 qu'Anne Le Bastard entre au noviciat des Filles du Saint-Esprit à Saint-Brieuc. Vocation tardive – elle a trente ans – gage de la sincérité de l'engagement. Entre-temps, elle a complété auprès de son père une formation intellectuelle forcément «orientée» et a exercé sa vocation pédagogique naissante auprès des enfants pauvres des environs de Lescoat auxquels elle dispensait une instruction élémentaire essentiellement religieuse[67].

Anne associe donc apostolat et enseignement. Les vœux à peine prononcés à la maison mère de Saint-Brieuc (août 1854), on la retrouve dans sa commune d'origine dans laquelle il n'y a pas d'école primaire pour les filles. Or quand s'installent à Crozon les trois religieuses fondatrices de l'école publique congréganiste, l'époque est particulièrement favorable. La loi Guizot (1833) permettait aux municipalités de recruter soit des maîtres et maîtresses laïques, soit des congréganistes et rendait l'instruction religieuse obligatoire en tant que base de l'éducation morale. La loi Falloux (1850) place les écoles primaires sous l'administration et la surveillance des notables ruraux locaux au sein desquels dominent les conservateurs catholiques. Les instituteurs sont sous la coupe du maire et du curé. Aucun obstacle n'est mis à l'essor des congrégations religieuses enseignantes non reconnues par l'État et chacune est libre d'ouvrir des pensionnats «primaires» et d'instaurer un enseignement charitable, gratuit pour les enfants pauvres[68].

Les écoles de filles sont confiées aux congrégations féminines par le fait du manque cruel d'institutrices laïques munies ou non d'un brevet de capacité. Pour les religieuses, la lettre d'obédience de leur supérieure générale tient lieu de certificat de capacité. Ainsi se multiplient, en Bretagne comme ailleurs, les écoles primaires publiques congréganistes. En 1850, les écoles publiques de filles étaient majoritairement laïques. En 1863, lorsque Victor Duruy, universitaire anticlérical, devient ministre de l'Instruction publique de Napoléon III, et qu'il envisage un commencement de laïcisation du personnel des écoles publiques congréganistes, la majorité des filles du primaire fréquentent des écoles publiques ou privées tenues par des religieuses[69].

---

66 Arch. dép. Finistère, 3 M 172.

67 C. GRALL, art. cité. – A.-H. DIZERBO, art. cité.

68 Alain Le Bastard père assuma, semble-t-il, les premiers frais de l'installation de cette école communale et d'entretien des religieuses. C. GRALL, art. cité.

69 En 1865, Jules Simon estime que sur quinze mille écoles publiques de filles en France, huit mille sont dirigées par des religieuses, six mille par des institutrices laïques. Près des deux tiers des filles des écoles publiques et privées (1 120 000 sur 1 700 000) sont instruites par des sœurs. J. SIMON, *L'École*, 1865, et *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, t. III, *De la Révolution à l'école républicaine*, Paris, 1981.

L'enseignement congréganiste se préoccupe surtout de christianisation plus que de pédagogie. Aussi bien les cours de catéchisme, les prières et cantiques, forment une partie essentielle de leur programme d'instruction primaire et les leçons de morale ne sont pas dissociées de la théologie. Quant à l'enseignement profane, les religieuses mettaient l'accent sur les travaux d'aiguille et de ménage afin de préparer leurs filles aux tâches futures d'épouses et de mères. À Crozon, il ne devait pas en être autrement à l'école des sœurs. Former des épouses et mères exemplaires, éducatrices et soutiens du catholicisme dans leurs foyers était la préoccupation première des «bonnes sœurs». D'ailleurs l'article 13 des statuts des Filles du Saint-Esprit stipule qu'«elles leur enseigneront la prière, le catéchisme, à filer, coudre, tricoter» (Arch. dép. Finistère, 1 T 267).

Le statut de cette école des filles qu'Anne Le Bastard ouvre à Crozon est un peu particulier. C'est d'abord une école privée mais qui a bientôt été considérée comme une école publique aux termes de la loi Falloux puisqu'elle assurait l'enseignement primaire gratuit des enfants de familles pauvres et bénéficiait de subventions communales. En 1857, cent trente élèves y étaient inscrites dont plus de la moitié bénéficiaient de la gratuité totale[70].

Anne de Mesmeur – en religion sœur Anne-de-Jésus – assume la direction de l'école des filles dès 1857 et imprime à l'établissement la marque de son engagement royaliste et de son hostilité à l'usurpateur Napoléon III, avec l'assentiment de sa famille.

Un événement à résonance de fait divers montre bien en effet la force des convictions légitimistes de la famille Le Bastard. Le 4 février 1858, elle obtient du maire de Crozon de faire le tirage d'une loterie qu'elle a organisée pour la fête de la Sainte-Enfance, dans la grande salle de la mairie. En prenant possession de la salle, l'intransigeante directrice de l'école des sœurs blanches de Crozon donne l'ordre d'enlever le buste de Napoléon III qui domine sur un piédestal à une hauteur de quatre mètres. Le fait, rapidement connu de toute la commune, est considéré par les habitants comme une offense à l'empereur, trois semaines à peine après l'attentat d'Orsini. Une enquête est aussitôt diligentée par le parquet de Châteaulin et la déposition d'une douzaine de témoins – dont le maire et un adjoint ainsi qu'un frère de la Doctrine chrétienne, instituteur de la commune – outre le rapport de la gendarmerie, établissent des faits avérés : la famille Mesmeur est réputée dans le pays pour ses opinions légitimistes et son aversion à l'endroit du gouvernement impérial. «Toutes les fois qu'une cérémonie religieuse a lieu dans l'église, en action de grâce pour sa majesté l'Empereur, la famille Mesmeur sort précipitamment [...]. Le 17 janvier dernier un *Te Deum* fut chanté à l'occasion de l'odieux attentat contre leurs majestés [...] ; aussitôt que le *Te Deum* allait commencer toute la famille Mesmeur sortit de l'église avec un air de dédain», écrit au procureur impérial à Châteaulin le lieutenant commandant la gendarmerie de l'arrondissement, le 13 février.

Un camarade de classe d'Alain Jean-Marie Le Bastard – Étienne Charles Noël, soixante-sept ans – notable de la commune, rappelle dans son témoignage que la famille cherche toutes les occasions de faire connaître au public l'antipathie qu'elle éprouve pour le régime impérial. À une époque où celui-ci a encore une forte audience auprès de la majo-

Phot. 2. – Anne de Mesmeur.

[70] Arch. dép. Finistère, 1 T 271 et 1 T 412.

rité des Français – l'ordre «autoritaire», la prospérité, la paix règnent après les convulsions de 1848 et la lointaine aventure victorieuse de Crimée ; les bourgeoisies et la paysannerie propriétaire sont satisfaites – on imagine que les Le Bastard sont passablement isolés en terre crozonnaise.

Anne est déplacée en mars au couvent des religieuses du Saint-Esprit à Trégueux près de Saint-Brieuc, mutation probablement obtenue sur l'intervention du préfet auprès de l'évêque. C'est là qu'elle est interrogée le 13 mars par le juge d'instruction du tribunal de première instance de Saint-Brieuc, après inculpation. Elle assure au magistrat qu'elle n'a pas voulu offenser le souverain le 4 février et invente de bonnes excuses pour expliquer les refus présumés d'assister aux *Te Deum*. L'affaire se clôt par un non-lieu : les pouvoirs publics, malgré le raidissement récent de la politique religieuse du gouvernement, méfiant à l'égard de l'ultramontanisme d'une partie des catholiques, ne désespéraient pas de rallier davantage les populations légitimistes. Une sévérité qui eût été jugée excessive et anticléricale aurait pu entraîner localement des désaffections. Et la grande politique italienne de Napoléon III n'était pas encore à l'ordre du jour. La conciliation l'emporta donc[71].

Une conciliation qui ne fut pas de mise, semble-t-il, pour Alain Achille Le Bastard, magistrat réputé intransigeant.

C. Alain fils : un magistrat «intégriste»

C'est comme juge suppléant qu'il a commencé ses fonctions, à Quimper, en 1849. Il semblerait d'ailleurs que son père ait émis quelques réserves sur son entrée dans la magistrature et qu'il ait fallu l'appui d'un officier général pour que l'entreprise aboutisse, du moins aux dires d'Alain Le Bastard fils lui-même[72]. En novembre 1850, il est nommé substitut à Redon puis, en mai 1855, il est transféré, dans la même fonction, au tribunal d'instance de Saint-Brieuc où il exerce quatre années durant. Au printemps de 1859, le voici procureur impérial près le tribunal de Ploërmel où il se morfond pendant onze longues années en compagnie de «collègues difficiles» (selon lui) avec lesquels cependant il avoue avoir vécu en bonne intelligence. Nommé procureur à Pontivy en mai 1870, il est maintenu dans la fonction après la chute de l'Empire (septembre 1870) et ce jusqu'à son décès en 1876. Une carrière fort banale qui s'est essentiellement déroulée dans des tribunaux secondaires de petites villes, chefs-lieux d'arrondissements, à l'écart de toute vie sociale et culturelle attrayante et où il eut à connaître d'affaires correctionnelles souvent minables, délits de chasse, bris de clôture et vols de bestiaux, bagarres d'ivrognes avec coups et blessures, homicides involontaires, sans oublier les délits de vagabondage et autres poursuites contre les gueux. En 1866, d'après le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* adressé au garde des Sceaux, pour le tribunal de Ploërmel les délits constatés s'élèvent à plus de quatre cents dont plus des 4/5 sur plaintes et dénonciations enregistrées par la gendarmerie, avec mise en détention de quelques dizaines de prévenus. Moins de deux cents de ces délits ont été poursuivis à la requête du procureur Le Bastard et cent trente-quatre personnes ont été emprisonnées dont plus des 4/5 pour moins d'un an.

Affaires peu «gratifiantes» pour la réputation d'un magistrat confiné dans un poste sans prestige et qui peut s'estimer «oublié» de sa hiérarchie en cas de séjour prolongé et promotion retardée, surtout si ledit juge passe

---

71 Arch. dép. Finistère, 10 U 6-49. Anne répète devant le juge d'instruction ce qu'elle a dit au maire de Crozon le jour du «scandale», à savoir qu'elle a voulu dissimuler le buste à son vieux père pour lui éviter une crise d'apoplexie !

72 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 1128, lettre du 24 décembre 1872 de Le Bastard au procureur général à Rennes, et dossier de carrière d'Alain Alexis Le Bastard. Notons qu'en 1851 et 1852, il a dû prêter le serment au gouvernement pour être continué dans ses fonctions. Arch. nat., BB 6-II-245.

pour un récalcitrant politique. On aura remarqué que les onze années passées à Ploërmel sont consécutives à l'affaire du buste de l'empereur (1858) par laquelle la famille Le Bastard se singularisa ouvertement à Crozon. Le jeune magistrat dut considérer ce poste, dans lequel il officia si longtemps, comme son purgatoire.

Le Bastard, réputé légitimiste avéré par sa hiérarchie, n'a pas toujours su respecter l'obligation de réserve à laquelle il est tenu. Aussi bien, le 4 juin 1862, le préfet du Morbihan écrit-il au procureur général près la cour d'appel de Rennes que le procureur Le Bastard soutient indirectement – avec le souci de ne pas trop se compromettre – Riallan, notaire de Ploërmel, candidat légitimiste aux cantonales, ultramontain avéré et l'un des chefs du «parti clérical» local[73]. Le Bastard subit une remontrance du préfet mais récidive peu après, ce qui entraîne une nouvelle plainte du préfet auprès du procureur général dans laquelle le haut fonctionnaire dit avoir des doutes sur les intentions du magistrat de Ploërmel. Douze ans plus tard, le 16 décembre 1874 – la troisième République entame sa cinquième année d'existence – le premier président de la cour d'appel de Rennes, dans son rapport sur Alain Le Bastard, procureur près le tribunal de Pontivy, rappelle qu'il est clérical et légitimiste, mais souligne son intégrité dans sa fonction, son impartialité, ses mœurs irréprochables. Ce bon magistrat ferait, selon le même rédacteur, un très bon chef de parquet de cour d'assises : peu de magistrats sont plus instruits, assure le premier président qui se plaît à insister sur le très haut sentiment du devoir qui anime Le Bastard.

Près de trois ans auparavant, le procureur général de Rennes, dans une lettre du 27 janvier 1872 au ministre garde des Sceaux, avait mentionné des «opinions cependant beaucoup plus modérées que celles de sa famille qui appartient au parti légitimiste le plus avancé et a mal à propos engagé son nom dans la lutte ouverte à Crozon contre l'opinion libérale». En 1871, en effet, Alain avait été candidat aux élections cantonales et s'était fait battre à plate couture par le candidat libéral (républicain) et, à Crozon même, Le Bastard était largement devancé par son concurrent[74].

Alain Le Bastard s'était également fait remarquer – et c'était une conduite conforme à ses engagements politiques – par son adhésion à l'ordre moral en gestation dès avant l'élection par l'Assemblée nationale du maréchal Mac-Mahon à la présidence de la République. En décembre 1871, il signale au procureur général à Rennes la débauche d'une femme de Ploërmel, dont l'époux complaisant est lui-même débauché et ivrogne, qui a tenté de séduire un jeune prêtre et entraîne sa fille dans ses turpitudes : cette jeune fille de dissept ans vient d'ailleurs d'être jugée en correctionnelle à Rennes pour outrage public à la pudeur, après avoir été surprise dans une posture coupable en compagnie d'un prêtre. Le Bastard n'hésite pas à faire de la mère un agent du diable et... de la franc-maçonnerie, et rappelle que l'affaire a été divulguée par la presse républicaine notamment les journaux *L'Avenir de Rennes* et *Le Phare de la Loire*, complaisante sur tout ce qui touche aux turpitudes du clergé. Il dit lire avec soin cette presse ennemie de l'ordre, ces «journaux qui inspirent ou reflètent l'opinion des gens dangereux que je surveille au point de vue moral et social[75]». Il signale en outre que trois jeunes vicaires ont été remarqués pour leur incon-

---

73 Un fils Riallan, zouave pontifical, sera tué au combat de Mentana en novembre 1867 où les troupes franco-pontificales affrontèrent celles de Garibaldi (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 1128).

74 Arch. nat., BB 6-II-245. – Arch. dép. Finistère, 3 M 356. Le vainqueur est M. Fénigan, républicain anticlérical, descendant d'un avocat jacobin qui joua un rôle important comme magistrat du district de Châteaulin puis fut administrateur du département.

75 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 1128. On sait que l'Ordre moral (1873-1877) avait pour but de restaurer les valeurs religieuses sur un fond d'expiation pour les crimes commis pendant la période révolutionnaire et pour les erreurs du monde issu de la Révolution. Cela incluait évidemment la répression des vices liés au libertinage.

duite dans l'arrondissement de Ploërmel, et l'un d'eux a même succombé à la petite vérole. La gendarmerie, la hiérarchie ecclésiastique et lui-même ont, heureusement, réussi à calmer l'effervescence locale déclenchée par ce scandale.

Que Le Bastard n'ait pas été en odeur de sainteté sous l'Empire peut se comprendre : il a été tenu en état de suspicion pour son indépendance d'esprit et sa dissidence – il n'a jamais voulu se rallier – et sa carrière en a souffert. Un écrit non signé, dans son dossier personnel au ministère de la Justice, assure qu'il a été retardé dans sa carrière parce que catalogué comme clérical au motif qu'il n'a pas voulu tracasser des prêtres et congréganistes qui faisaient de l'obstruction à la «tyrannie préfectorale» à laquelle il a toujours refusé son concours. Le rédacteur, favorable au magistrat, ajoute qu'il aurait été destitué s'il n'avait eu l'appui de la princesse Bacciochi, cousine de l'empereur Napoléon III, qui avait une résidence non loin de Ploërmel. Dans la petite ville, Alain Le Bastard s'occupait d'ailleurs de bonnes œuvres : il était membre du bureau de bienfaisance. Il était aussi délégué cantonal de l'instruction primaire, membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne. Il devait donc exercer quelque influence «orientée» sur ces institutions locales.

En 1870, on l'a vu, il se trouve à la tête du parquet de Pontivy. Il devient également de 1871 à 1873 délégué cantonal pour l'enseignement primaire, membre du bureau d'administration du lycée (poste auquel il a été nommé par le ministre de l'Instruction publique), s'occupe de l'hospice comme administrateur. Toutes activités qui permettent, comme à Ploërmel, de diffuser une idéologie hostile aux valeurs libérales et républicaines. Aussi bien n'est-il pas enthousiaste à l'idée de finir sa carrière dans un poste à peine plus intéressant que celui de Ploërmel, ce qui l'incite à solliciter le procureur général de Rennes pour se voir présenté pour un siège de conseiller à la cour d'appel en cas de vacance, dans une lettre du 24 décembre 1872. Il y rappelle ses mécomptes : «Pour n'avoir pas voulu donner de concours aux passions administratives j'ai été sacrifié et abandonné, parce que personne ne me protégeait, parce que j'étais attaqué dans l'ombre sans pouvoir me défendre [...] outre qu'à raison de mon dévouement à mes fonctions et de mon goût pour l'étude, il ne paraissait juste à personne de me laisser onze ans dans l'horrible et misérable résidence de Ploërmel [...]. Dans cette ville où aucun magistrat n'a été oublié autant d'années, il a été cruel de m'y laisser six années encore après que j'y avais perdu ma femme et mes enfants [...]. Aucun procureur ne restera à Ploërmel trois ans ; depuis mon départ on est au second chef de parquet, mais pour moi c'était assez bon.

«Lorsqu'on a parlé d'une ère plus libérale en 1870, on m'a nommé à Pontivy pour m'empêcher de me plaindre haut. Depuis des années les magistrats moins anciens que moi sont arrivés facilement à la cour ou au poste de leur goût [...] ; vous avez bien voulu m'écrire que vous connaissiez mes services [...] et que je pouvais être certain que vous feriez vos efforts pour (les) récompenser [...]. Je compte donc sur un siège de conseiller ; presque tous mes collègues croient que cette fois mes services seront récompensés et voilà qu'une coterie que je ne puis combattre puisque je suis sans appui recommence à chercher à nuire [...].»

Il évoque ensuite son impartialité, les témoignages d'estime touchants qu'il a reçus partout où il a exercé, de la part des humbles, dans les moments tragiques de sa vie lors du décès de son épouse et de ses enfants. Ses succès dans le dénouement de crises sociales locales, ses mérites de magistrat, sa courtoisie ont, dit-il, été salués unanimement, mais «on trouve mes services

bons mais on ne me trouve pas bon pour les récompenses[76]».

Qu'il y ait quelque expression de complexe obsidional dans le discours apparaît évident ici : il est vrai que le magistrat Le Bastard, en dépit d'appréciations flatteuses de ses supérieurs, a pu s'estimer à juste titre brimé pour ses opinions. Cependant rappelons qu'en 1873 les événements auraient dû être favorables à sa promotion : après le remplacement de Thiers par Mac-Mahon, à la tête de l'État, et la surgie officielle de la politique de l'Ordre moral (mai-juin 1873), les amis de Le Bastard occupent le devant de la scène politique. Or, Alain demeure au même poste à Pontivy. Il est vrai qu'il avait signifié au procureur général, dans sa lettre précitée, qu'il désirait devenir magistrat à la cour d'appel et rien d'autre ! C'est donc à Pontivy que la mort surprend le procureur Le Bastard le 1^er^ septembre 1876. Son intransigeance aurait-elle irrité en haut lieu ? Ce magistrat intègre – et quelles raisons aurait-on d'en douter ? – ignorait superbement, semble-t-il, les voies et moyens de la souplesse administrative et du compromis avec les instances supérieures, qu'il considérait peut-être comme une compromission peu honorable.

Deux mois après sa mort paraît, dans la revue *Feiz ha Breiz* («Foi et Bretagne»), un article nécrologique probablement rédigé par sa sœur Anne. Nous en donnons ici la traduction puisque l'article est publié en breton[77].

«Monsieur Alain de Mesmeur, récemment décédé à Pontivy, était un excellent homme. Élevé au manoir de Lescoat en la paroisse de Crozon par un père et une mère dévots, il donna tant de marques de respect envers Dieu alors qu'il était encore enfant qu'il faisait penser à saint Louis de Gonzague à tous ceux qui le voyaient. Les prêtres présents au presbytère de Crozon la veille de sa première communion n'ont pu oublier combien leurs cœurs étaient attendris par la foi ardente du chérubin. Il embrassait les uns et les autres de ces messieurs, les priant de penser à lui le lendemain pendant leurs messes et versant un océan de larmes en songeant au bonheur attendu.

«Tant de marques d'amour envers Dieu firent croire à ses amis qu'il deviendrait prêtre. Cependant, au fil des ans, pensant combien était lourde la charge de prêtrise, Monsieur Alain trembla devant celle-ci et ne voulut pas se mettre en danger de chuter sous ce fardeau. Ayant terminé sa scolarité au manoir de Lescoat sous la direction de son excellent père, avec son frère et sa sœur, il se présenta à l'examen (du baccalauréat) à Rennes et fut reçu avec honneur. On n'avait pas encore vu devant le jury des adolescents scolarisés à domicile et n'ayant jamais fréquenté ni petite ni grande école ou collège.

«Pendant trois ans, Monsieur Alain resta à Rennes avec sa famille pour travailler afin de devenir avocat [...]. (Il) rédigea [...] sa thèse sur le sujet de la liberté que doivent avoir moines et religieuses de s'unir pour servir Dieu et faire le bien partout. À cette époque, c'était le roi Philippe qui dirigeait notre malheureux pays et, alors comme maintenant, les gens sans foi s'opposaient puissamment à la religion [...]. Celui qui l'examina sur cette partie de sa thèse lui attribua une boule noire tellement il était furieux de voir un jeune homme soutenir ainsi la religion. Cependant tous les autres membres du jury lui attribuèrent chacun une boule blanche avec en plus force compliments. Quand il eut achevé ses

---

76 Arch. dép. Finistère, 1 U 1128. L'«ère plus libérale en 1870» est une allusion au ministère Émile Ollivier (formé en janvier 1870), républicain rallié à l'Empire libéral et que Napoléon III appela à diriger un gouvernement d'ouverture pour remplacer l'autoritaire Rouher, désavoué par les élections de 1869 par lesquelles la nouvelle majorité au Corps législatif consacrait l'orientation libérale du régime.

77 *Feiz ha Breiz*, 18 novembre 1876, p. 311-312. La traduction est de François Chiquier, ancien professeur de breton au lycée Laennec (Pont-l'Abbé), dont l'obligeante amitié a été indispensable au rédacteur de l'article.

études à Rennes, il revint à Crozon où il exerça son métier d'avocat avec une loyauté qui lui valut tous les éloges.

«Monsieur Alain avait trop d'esprit pour rester avocat à la campagne ; cependant il n'avait pas l'autorisation paternelle pour prendre une charge sous le gouvernement du roi Philippe. Toutefois lorsqu'en 1848 Dieu fit tomber le roi Philippe de son trône et qu'on sut que la république n'exigeait pas de serment des détenteurs d'une charge, Alain obtint l'autorisation paternelle pour entrer dans la carrière de juge. À trente ans, il épousa M^lle^ Victorine de Mellon. Un jeune homme de cette famille était jadis présent au Combat des Trente en 1351 et fut le premier des Bretons à être tué dans cette bataille si glorieuse pour la Bretagne.

«Certains des amis de Monsieur Alain, ceux qui croyaient fermement qu'il était appelé par Dieu pour devenir prêtre, déclarèrent qu'il ne serait pas heureux dans le mariage. Pourtant au vu de tout le bien que Monsieur Alain a accompli dans son métier de juge, on peut être certain qu'il était là où Dieu voulait qu'il soit. Mais pour mettre à l'épreuve son fidèle serviteur et le mettre d'autant plus tôt en état de recevoir la couronne promise au bon chrétien, Dieu lui enleva en peu de temps sa femme et ses trois enfants [...]. À chaque fois que cet excellent homme a reçu de la main de Notre Sauveur le calice amer de la Croix, il l'a saisi et est allé s'agenouiller au pied de l'autel pour chercher dans la communion la force de le boire jusqu'à la lie et de se relever et suivre le chemin qu'indique la loi de Dieu. Comme il respectait cette loi !

«Monsieur Alain était aussi plein de respect pour les lois des hommes et ne laissait pas les enfreindre sans punir ceux qui n'en tenaient pas compte. Mais il comprenait aussi que les hommes n'ont ni la charge ni le droit de fabriquer des lois qui ne soient pas conformes à la volonté de Dieu et à Sa Loi [...]. Lorsque Monsieur Alain était en fonction à Redon, il y eut une révolution à Paris et pendant deux jours et deux nuits aucune nouvelle ne parvint en Bretagne. Pendant tout ce temps Monsieur Alain resta debout nuit et jour pour défendre les honnêtes gens contre la révolution. Il était entouré de quelques gendarmes qui, voyant son courage et son désir de mourir pour la religion, lui dirent : «Soyez sans souci Monsieur, nous sommes trop peu nombreux pour vaincre la racaille mais nous mourrons avec vous et auprès de vous».»

Le texte est rédigé dans une langue compréhensible par tous, citadins ou ruraux bretonnants, proche du parler léonard, que tous les catholiques du Finistère peuvent ainsi lire sans difficulté. L'intention d'édification s'appuie sur un discours hagiographique couplé avec le message politique d'hostilité radicale à la Révolution et à la République et d'adhésion à la monarchie légitime d'avant 1789 – mais sans l'absolutisme – restaurée en 1814-1815, celle des fleurs de lys et du droit divin adossée aux valeurs du catholicisme le plus traditionaliste et conservateur, celui de l'union du trône et de l'autel et de la fidélité à Rome. Le lecteur aura noté que c'est Dieu qui renverse le trône de l'usurpateur Louis Philippe en 1848, ce «Philippe» – Louis est sciemment omis car c'est le prénom d'un saint roi et celui du martyr de janvier 1793 – monarque illégitime, profiteur de la révolution de juillet 1830, roi des barricades.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 perpétré par le président de la République Louis Napoléon est assimilé à une révolution, ce qui est pour le moins étonnant. Le substitut Le Bastard, à Redon, semble avoir exagéré les risques de troubles politiques et sociaux dans une région qui n'a guère «bougé». On remarque aussi que l'ordre social que le défunt voulait préserver contre les «méchants», la racaille, est celui des «honnêtes gens», les possédants, notables conservateurs aussi bien que paysans propriétaires, catho-

liques et méfiants à l'encontre des «gueux» des villes. L'allusion à «notre malheureux pays» ainsi que la phrase «alors comme maintenant les gens sans foi s'opposaient puissamment à la religion» montrent bien que le rédacteur de la notice voit dans la Révolution le mal absolu dont l'athéisme fut le fourrier, dans une France égarée par les philosophes et leurs héritiers spirituels et, ce qui n'est pas suggéré ici, que Dieu a punie et a abandonnée pour ses fautes et son impiété. Implicitement, on sent que l'auteur de ces lignes, à l'instar du défunt magistrat Le Bastard, est nostalgique d'un idéal de société hiérarchisée, paternaliste et cléricale telle qu'ils l'imaginaient avoir existé avant 1789. Du reste l'expression «Monsieur Alain», répétée plusieurs fois, signifie bien que le défunt était issu de cette élite naturelle instituée pour gouverner, protéger et guider vers le salut ses «inférieurs» et servir de médiatrice entre le pouvoir central et la masse des gouvernés, sous la bienveillante et paternaliste autorité d'une religion catholique présente dans toutes les structures de la société, garde-fou contre toutes les dérives sociales, morales et politiques[78].

Enfin l'évocation de la parenté entre l'épouse du magistrat et l'un des héros du Combat des Trente – cinq siècles de distance, la part de légende inévitable, et la dilution de l'hérédité sur vingt générations, ne gênent guère l'auteur – rejoint ce qui a été dit précédemment. Le Combat des Trente – en fait un événement mineur – a peut-être été glorieux pour la Bretagne, mais il y eut parmi les trente chevaliers victorieux qui, rappelons le, étaient du côté de Charles de Blois, donc de Duguesclin et du roi de France, des guerriers français, dans un duché de Bretagne déchiré par la guerre civile et féodale.

On n'insistera pas sur l'exaltation des vertus privées d'Alain Le Bastard ni sur sa soumission de croyant aux terribles décrets de la volonté divine qui lui ont infligé des épreuves supportées avec un courage exemplaire et une foi inébranlable dans l'espérance du salut mérité. C'est là un discours classique d'édification pour des lecteurs conquis d'avance par ce type de démarche. Un notable catholique ne doit-il pas donner l'exemple d'une conduite tout entière tournée vers la confiance absolue dans la justice, par-delà les tragédies de la vie terrestre, du divin Maître ?

Il y a comme de la résignation dans ce long texte, qui est loin d'être de combat. Il est vrai qu'à ce moment les espoirs de restauration monarchique sont compromis. Les élections de février ont donné une large majorité aux républicains, hostiles au cléricalisme et à l'Ordre moral comme à l'ultramontanisme. Les royalistes sont à peine soixante-quinze à la Chambre, contre autant de bonapartistes, et surtout plus de trois cent soixante amis de Gambetta et autres Jules Ferry. La commune de Crozon, agrégée à l'arrondissement électoral de Châteaulin, a largement élu, dès le premier tour, Théophile de Pompery, républicain affirmé, qui triomphe sans difficulté, grâce aux cantons de Crozon et de Châteaulin, au second tour. On imagine le désarroi chez les Le Bastard et leurs amis légitimistes qui peuvent ainsi constater que la république s'enracine dans la France profonde – y compris dans la Bretagne, bastion de catholicité – des petites villes et des campagnes. La fin du pouvoir des notables conservateurs catholiques se profile déjà[79].

---

78 On sent au travers de ces lignes l'influence idéologique des adversaires les plus résolus de la Révolution, Joseph de Maistre (1753-1831) et Louis de Bonald (1754-1840). Les Le Bastard avaient certainement lu les *Considérations sur la France* (1796) et *Du pape* (1819), du premier, ainsi que l'*Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social* (1800), du second.

79 Arch. dép. Finistère, 3 M 277. L'adversaire de Pompery est Chauvel, royaliste. Aux élections du 16 octobre 1877, après la célèbre crise du 16 mai engagée par le président Mac-Mahon, Pompery est réélu dès le premier tour : dans la commune de Crozon, il a obtenu près de 70 % des suffrages exprimés.

Les Le Bastard, sont bien, désormais, des «émigrés de l'intérieur».

Le magistrat Alain Le Bastard espérait une régénération de la France par son retour à la religion et la restauration de la monarchie chrétienne. Espoir chimérique ! Lorsqu'il meurt, en septembre 1876, la tentative de restauration a échoué et l'Ordre moral s'essouffle tandis que les Français sont majoritairement acquis à la jeune troisième République. Disparu sans postérité, ce sont son frère Ernest, et surtout Anne, sa sœur religieuse, qui tenteront de maintenir le flambeau du royalisme et du catholicisme intégriste façon Pie IX à Crozon, par le biais de l'école confessionnelle et des bonnes œuvres. Combat d'arrière-garde voué à l'échec, à l'orée du nouveau siècle, par le triomphe de la démocratie républicaine libérale et la mise au ban de la société civile de l'Église catholique de France par la classe politique.

III. La fin des espérances, 1876-1909

A. Les Le Bastard marginalisés

Dès le début de la troisième République, les Le Bastard sont déjà politiquement marginalisés à Crozon. On se souvient qu'en 1871 Alain venait de subir une cuisante déconvenue par son échec aux cantonales. En octobre de la même année, Ernest est élu conseiller municipal mais en queue de liste des vingt-trois membres et, en 1874, lors du renouvellement du conseil, il ne se représente pas après son échec au premier tour. C'est dire combien les Mesmeur, trop marqués d'extrémisme de droite, sont dorénavant isolés et dans le camp des perdants. Crozon se partage entre républicains avérés et républicains incertains, dont la conversion se révèle lente, anciens monarchistes ou bonapartistes mollement ralliés.

Les premiers se regroupent derrière le notaire Émile Pelliet, maire de 1877 à 1882 – c'est cette municipalité qui réclame dès 1878 la laïcisation de l'école des sœurs blanches – tandis que les seconds ont pour chef de file le médecin Hervé Louboutin, caméléon vieillissant qui se retire de la vie politique en mai 1877 et passe le flambeau à ses deux fils, Georges, notaire, élu conseiller d'opposition à l'équipe Pelliet en 1878, et René, médecin, entré au conseil municipal en 1882, maire de 1883 à 1908[80].

Les Louboutin sont de riches bourgeois. Hervé, le père, laisse à son décès (1885) un patrimoine personnel de 110 000 francs[81]. René percevrait 10 000 francs par an de revenus professionnels et fonciers et peut en conséquence soigner gratuitement, à l'occasion, les humbles. Le bon docteur, en contrepartie, presse ses patients pour qu'ils votent pour lui au moment des municipales et aurait même laissé entendre que «du jour où il perdrait son écharpe il réclamerait toutes les notes impayées[82]». Louboutin fils est cependant considéré comme républicain par le sous-préfet de Châteaulin qui assure, en 1884, que le choix de Louboutin comme maire est heureux. Huit ans plus tard, le nouveau sous-préfet est plus nuancé et déplore que le premier magistrat de la commune de Crozon se comporte comme un réactionnaire, en précisant que sa réélection doit beaucoup à l'influence du clergé local. Taxé d'incapacité et de négligence dans les rapports adressés à la préfecture par le sous-préfet qui mentionne régulièrement son alliance avec le clergé, Louboutin, peu sympathique à ses administrés, est cependant dans une forte situation : intelligent, rusé, bénéficiant de l'appui intéressé des conservateurs et des cléricaux, il a pu se constituer pen-

80 Arch. dép. Finistère, 3 M 484, Crozon.

81 *Ibid.*, 3 Q 4713, art. n° 4.

82 *Ibid.*, 3 M 484, rapport du sous-préfet de Châteaulin, juin 1904.

dant un quart de siècle une clientèle électorale assurée[83].

Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que les Le Bastard aient eu quelque sympathie politique pour les Louboutin dont le cléricalisme était opportuniste et le manque de fermeté réactionnaire patent puisqu'il s'agissait de républicains ralliés donc suspects. Et on n'avait pas oublié chez les Le Bastard les déboires suscités par l'ancien maire Louboutin, parvenu dont le bonapartisme circonstanciel devait révulser les hôtes de Lescoat[84]. Enfin la disparition d'Ernest Le Bastard (1886), l'âge avancé d'Anne, la dispersion des descendants, expliquent aussi l'affaiblissement de leur capacité à influer sur des événements que, du reste, ils ne maîtrisaient plus depuis longtemps, réduits qu'ils étaient à tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être, l'école catholique et son accompagnement d'œuvres sociales religieuses, après leur abandon du terrain politique[85].

Et c'est ici que nous retrouvons Anne Le Bastard, véritable «religieuse de choc», croisée de la défense et de la promotion de l'école confessionnelle contre les empiètements d'un État qu'elle pensait investi par les suppôts de Satan.

B. Sœur Anne-de-Jésus, croisée de l'éducation chrétienne : pour Dieu, Rome et les lys

En même temps qu'elle se donne corps et âme à la communauté scolaire catholique de Crozon, Anne Le Bastard organise les

83 *Ibid.*, et Maurice LUCAS, *L'évolution politique de la Cornouaille maritime sous la troisième République, 1870-1914*, Brest, C.R.B.C., 1983, p. 515-516 et 600-604.

En juin 1904, le sous-préfet se montre exagérément pessimiste quand il assure qu'à Crozon on ne compte qu'une poignée de républicains et qu'il faudra beaucoup de temps et d'efforts pour y faire triompher les idées républicaines. Comment expliquer en ce cas le succès de Pompery aux législatives en 1877 ainsi que celui, concomitant, d'une majorité municipale de gauche ? Il est vrai que, trente ans plus tard, aux élections municipales de mai 1908, les conservateurs l'emportent largement en enlevant vingt et un sièges sur vingt-trois dès le premier tour, mais deux listes républicaines laïques concurrentes étaient en lice – dont l'une affichait un laïcisme affirmé tandis que l'autre était dirigée par un instituteur radical indigène qui composait avec les pesanteurs locales – ce qui a immanquablement affaibli la gauche. En juin suivant, un décret du gouvernement annule ces élections au motif spécieux d'un indispensable redécoupage territorial entre Camaret (à la population maritime qui vote massivement à gauche) et Crozon qui se verra privée d'électeurs ruraux réputés de droite. Calcul de basse politique qui indigne les Crozonnais, conservateurs dans l'âme : les nouvelles élections reconduisent la municipalité réactionnaire invalidée et infligent un cinglant désaveu aux manœuvres des pouvoirs publics.

Il est vrai aussi que la crise sardinière est à son paroxysme, que les marins crozonnais, électeurs de gauche, sont en partie démobilisés politiquement devant l'inertie des pouvoirs publics. Pourtant, aux législatives de 1906, Halléguen, maire de Châteaulin, radical modéré, avait battu au second tour – il l'emporte aussi à Crozon – Miossec, député sortant, républicain catholique, partisan avéré de l'école confessionnelle, «clérical-réactionnaire» dénoncé par ses adversaires politiques et par le préfet pour lesquels il apparaissait comme un continuateur du monarchiste de Legge mort en 1902.

84 À l'époque de l'affaire du déplacement du buste de Napoléon III (mars 1858), Hervé Louboutin avait fait une déposition peu amène pour «Mademoiselle de Mesmeur» et dénoncé «les opinions politiques exagérées de la famille» (Arch. dép. Finistère, 10 U 6-49). Les Louboutin ne devaient pas être en odeur de sainteté à Lescoat jusqu'au décès d'Hervé. René fut certainement plus complaisant à l'égard des Le Bastard pour des raisons électorales : dans les années 1880, les sœurs ont acquis une forte influence dans la commune (assistance aux pauvres, socialisation orientée par l'école et la catéchèse pour les filles, etc.) sur les générations adultes (et les épouses influencent les conjoints électeurs).

Mais il ne s'agit fort probablement que de la conjonction entre les ambitions politiciennes d'un opportuniste petit notable soucieux de pérenniser son pouvoir local et la volonté déterminée d'Anne Le Bastard et de ses adjointes ainsi que des prêtres de la paroisse de barrer la route aux laïques. La seule mention cependant d'une ingérence directe de la vieille religieuse dans les élections municipales est rapportée par la presse en mai 1888 (voir ci-après).

85 Ernest Le Bastard laisse trois filles dont l'une est hospitalière augustine à Rennes. Une autre, épouse du comte de Chalus, vit à Landévennec. Son ménage dispose de plus de 300 000 francs de patrimoine, avec 8 500 francs l'an de revenus fonciers. Une aisance qui lui a permis de soutenir financièrement l'école des sœurs. Arch. dép. Finistère, 3 Q 4714, acte n° 36.

secours charitables aux pauvres et aux malades, publie des cantiques et divers articles dans la très royaliste et ultramontaine revue *Feiz ha Breiz* qui voit le jour en 1865. Inutile de préciser que sœur Anne-de-Jésus inscrivait son action dans la droite ligne de l'encyclique *Quanta Cura* et du *Syllabus*[86], qu'elle adhéra avec enthousiasme au dogme de l'infaillibilité pontificale (1870) et qu'elle devint une zélée «propagandiste» de la dévotion mariale, surtout après le pèlerinage qu'elle fit à Lourdes en 1872, produisant une traduction du *Notre-Dame de Lourdes* d'Henri Lasserre, ouvrage paru en 1869 et disponible dans son édition bretonne en 1875[87].

On a vu qu'elle utilisait un breton populaire, accessible aux humbles, dans le panégyrique de son frère Alain. Ce même breton populaire, elle le pratiquait devant ses élèves, alternativement au français, comme cela se faisait alors dans les écoles religieuses rurales en Basse-Bretagne. Et c'est en breton qu'elle s'est essayée à l'histoire, dès le milieu des années 1850, sans formation préalable, animée par le souci de promouvoir à la fois une instruction populaire mêlée de dévotion et une œuvre de propagande royaliste à l'objectivité des plus contestables. Son ouvrage, intitulé *Histor ar Vreiz* («Histoire de la Bretagne») paru en 1855, eut une édition en français en 1869 et charma le très légitimiste et réactionnaire Hersart de La Villemarqué. On n'insistera pas ici sur la légende dorée des ducs de Bretagne et rois de France, qui prête à sourire, sur le manque total de rigueur scientifique et d'aptitude à la critique historique. Mais il s'agissait aussi d'une œuvre d'édification destinée aux humbles des campagnes, divisée en chapitres à lire pendant les veillées tout comme la *Vie des saints*, ainsi que d'un moyen de propagande contre-révolutionnaire[88].

En même temps, sœur Anne veillait à l'essor à Crozon de l'école des filles dont elle assumait la direction. L'établissement avait connu des débuts quelque peu difficiles par manque d'argent et, au printemps de 1856, la supérieure avait écrit au ministre de l'Instruction publique et des Cultes pour solliciter une subvention. Il lui fut conseillé de s'adresser à la municipalité. Celle-ci, dirigée par Hervé Louboutin, notable bonapartiste d'occasion, davantage hostile aux Le Bastard qu'au clergé, vote majoritairement un refus net, arguant des difficultés financières de la commune. Le maire mande d'ailleurs au préfet que des particuliers s'emploient à réunir les matériaux – pierres de taille, moellons, bois de charpente, ardoises... – et laisse entendre que la construction de l'école peut être prise en charge par ces bénévoles[89]. Effectivement, c'est Alain Le Bastard père qui continue à assumer financièrement l'installation de la communauté scolaire, la construction du bâtiment étant réalisée par le bénévolat paroissial[90].

Vingt ans plus tard l'école congréganiste des filles compte plus de deux cents élèves. Mais les relations entre la supérieure – qui est

---

86 L'encyclique *Quanta Cura* (1864) condamnait le libéralisme catholique ainsi que le gallicanisme. Le *Syllabus*, qui l'accompagne, stigmatise les «principales erreurs de notre temps» dont le rationalisme, le libéralisme, le socialisme... Pie IX désavouait ainsi les catholiques libéraux comme fauteurs de désordres dans l'Église. Celle-ci était désormais considérée par les non-croyants comme une institution obscurantiste et rétrograde, ce qui renforça d'autant l'anticléricalisme déjà exacerbé par la loi Falloux (1850).

87 C. GRALL, art. cité.

88 À la page 794 du livre (en français), l'auteur, soucieuse d'auréoler les chouans et d'en faire d'exemplaires combattants de la monarchie, de la foi et de la justice, s'avance à écrire que les «chauffeurs», brigands qui ont terrorisé les campagnes bretonnes à l'époque du Directoire, étaient des forçats libérés par la République et qui avaient reçu pour mission de se faire passer pour des chouans afin de déconsidérer ceux-ci. Anne DE MESMEUR, *Histor Vreiz*, Brest, Lefournier, 1893.

89 Arch. dép. Finistère, 1 T 75, délibération municipale du 4 mai 1856. Les registres des délibérations ont disparu dans l'incendie qui a ravagé la mairie en décembre 1882.

90 C. GRALL, art. cité.

Anne Le Bastard depuis 1857 – et la municipalité, toujours aux mains d'Hervé Louboutin, ne sont pas particulièrement bonnes : la commune rechigne à voter le traitement d'une des religieuses enseignantes qui n'a pas le «brevet» de capacité requis, outre que le maire déplore n'avoir pas eu connaissance de la nomination de ladite sœur[91]. D'où le refus signifié à la supérieure qui s'en plaint à l'inspecteur d'académie. Le préfet intervient en rappelant qu'une lettre d'obédience vaut certificat de capacité pour les congrégations[92].

En 1878, la nouvelle municipalité, conduite par le notaire Émile Pelliet et au sein de laquelle les anticléricaux dominent, se prononce nettement pour la laïcisation de l'école congréganiste : la délibération du conseil municipal du 10 novembre 1878, par quinze voix sur vingt-trois, manifeste clairement la volonté de la nouvelle majorité, qu'on peut appeler de gauche, de voir remplacer les sœurs par des institutrices laïques et assure que la mesure sera bien accueillie par la population, ajoutant que l'établissement de sœur Anne-de-Jésus est «plutôt dirigé dans le sens d'une agence politique que comme une simple école primaire[93]».

Anne Le Bastard se montre du reste fort peu respectueuse de la réglementation scolaire imposée par l'administration à tous les établissements publics ou privés. Le 24 juin 1881, jour de la Saint-Jean, elle a fait vaquer ses élèves et les a préparés pour une cérémonie religieuse avec bannières et procession à destination du village de Saint-Jean situé à quelques kilomètres du bourg. Ce jour-là, sans prévenir, un inspecteur général et un inspecteur primaire sont passés à Crozon, ont vu les préparatifs de l'excursion et ont remontré à la supérieure Le Bastard qu'elle contrevenait au règlement, ce qui n'a guère empêché la religieuse de s'absenter à la tête de ses fillettes. L'audacieuse et désobéissante sœur est aussitôt blâmée par l'inspecteur d'académie. Ce qui ne calme pas pour autant la fautive ! Dans sa lettre au préfet du 2 juillet 1881 – elle y justifie sa conduite – ne dit-elle pas ne reconnaître comme maître que «Dieu seul» en inscrivant la formule en tête de sa missive[94] ?

On imagine aisément que l'irruption dans les campagnes bretonnes, dans ces communes qu'Anne Le Bastard continuait à appeler paroisses, de l'école laïque de Jules Ferry fut pour cette véritable «croisée» de l'union idéalisée du trône et de l'autel assise sur un socle d'éducation catholique populaire tournée vers la fidélité à Rome, au Sacré-Cœur et à Marie, un scandale insupportable, une nouvelle forme du Mal, qu'il fallait combattre résolument. Et pour cela rassembler autour d'elle, à Crozon, tous ceux qui considéraient l'école laïque comme porteuse d'immoralité, de tyrannie exercée sur l'âme des enfants enlevés à l'éducation chrétienne et pervertis par des instituteurs athées alliés du diable.

Aussi bien sœur Anne s'oppose-t-elle avec force aux candidats municipaux laïques et tente-t-elle d'influer occasionnellement sur les élections locales. En mai 1888, la presse départementale républicaine signale l'ingérence du clergé de Crozon et de la supérieure des Filles du Saint-Esprit dans les élections municipales[95]. Ils sont dénoncés pour leurs tentatives d'obstruction à la distribution des

---

91 Arch. dép. Finistère, 1 T 75, délibération municipale du 18 février 1877. Hervé Louboutin démissionne en mai suivant.

92 *Ibid.*, 1 T 75, lettres d'Anne Le Bastard, de l'inspecteur d'académie et du préfet. Les lettres d'obédience sont accordées par les supérieur(e)s des congrégations et confirmées par l'évêque du diocèse où est installée la maison mère.

93 *Ibid.*, 1 T 75. La délibération est adressée au préfet. Pour les laïques, ici comme ailleurs en France, les enseignants congréganistes formaient comme une milice ultramontaine, outre leur aversion pour la république. Vers 1880, les religieuses seules étaient plus de 120 000 contre 40 000 avant la Révolution. Ces gros bataillons inquiétaient les républicains anticléricaux, étant donné leur influence dans l'instruction publique.

94 *Ibid.*, 1 T 75.

95 *Ibid.*, 4 Mi 101-4, *La Dépêche de Brest*, 21 mai 1888.

bulletins de la «liste républicaine», c'est-à-dire laïque. Celle-ci est battue régulièrement, à chaque élection municipale, par la liste conduite par René Louboutin. En fait, l'action politique d'Anne de Mesmeur ne se cantonne plus qu'à la propagande électorale en faveur de la reconduction d'une municipalité de droite, qui héberge quelques cléricaux notoires parmi d'autres plus modérés, afin de préserver les faveurs financières dont bénéficie l'école des sœurs, en espérant en outre un soutien lors des crises à venir, redoutées du fait d'une laïcité conquérante sinon déjà triomphante, avec mobilisation de l'opinion locale pour la défense de l'école catholique. À l'évidence, lorsque Émile Pelliet parlait dix ans plus tôt d'«agence politique» sise dans l'école des sœurs blanches, il s'agissait bien de dénoncer une officine de diffusion de l'idéologie monarchiste hostile à la république laïque en gestation tandis qu'à la fin des années 1880, le dernier retranchement pour les religieuses s'est réduit à la question scolaire, le terrain politique étant considéré comme perdu.

L'affrontement, dans la commune de Crozon, entre les partisans et chantres de l'école catholique – rappelons qu'ils ne sont pas tous nostalgiques de la monarchie ! – et l'État laïque se cristallise autour de deux temps forts : l'année 1894, quand a lieu la fermeture de l'école des Filles du Saint-Esprit et sa transformation en école publique laïque ; et 1902, année où les religieuses sont interdites d'enseignement et contraintes de quitter leur toute récente école construite après 1894 par les Le Bastard, et ce pour cause de défaut d'autorisation en conformité avec la loi Waldeck-Rousseau (1901) sur les associations. Anne de Mesmeur et ses coopératrices avaient probablement estimé indigne de s'abaisser à solliciter une loi d'autorisation auprès d'un gouvernement honni[96].

En mars 1894, sœur Anne-de-Jésus doit donc se résigner à la laïcisation de son école congréganiste. Elle n'y enseignait plus – elle avait soixante et onze ans – mais y avait nommé, en pleine illégalité, une suppléante non reconnue par l'académie[97]. Huit ans plus tard, c'est la sanction préfectorale de fermeture pour désobéissance à la loi de 1901, contravention assimilée à une résistance de type factieux par l'administration[98]. Le sort

---

96 Pour la France entière, il y avait, en 1901, 16 400établissements congréganistes non autorisés. Un millier seulement refusèrent de demander une autorisation. Sœur Anne avait-elle pressenti que l'offensive anticongréganiste ne manquerait pas de se terminer par une suppression pure et simple des écoles religieuses, comme ce devait être le cas en juillet 1904 ?

97 C. GRALL, art. cité. – M. LUCAS, *op. cit.*

98 Arch. dép. Finistère, 1 T 68.

Une trentaine d'écoles privées du département ont demandé et obtenu la fameuse autorisation. Le délai imparti courait du 15 juillet au 15 octobre 1901 et fut prolongé par un délai de grâce expirant en janvier 1902. Rappelons que les congrégations religieuses ont été supprimées en 1790. Le concordat de 1801 a maintenu cette suppression, et un décret impérial du 22 juin 1804 oblige toute association religieuse à solliciter une autorisation gouvernementale pour pouvoir exister légalement. Législation qui dure pendant tout le XIX[e] siècle mais que les régimes successifs négligent d'appliquer, la formation d'une communauté religieuse n'étant pas en elle-même un délit susceptible de sanction pénale.

Une première offensive anticongréganiste, mais limitée, a lieu au début des années 1880, les «années Ferry». Mais Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique ou chef de gouvernement, anticlérical et juriste de formation gallicane, a fait montre d'un réalisme prudent. Initiateur d'une laïcité acceptable pour les catholiques (et aussi les protestants, les juifs), il s'est limité à la dispersion des jésuites (1880) et de quelques autres communautés. Pragmatique – il n'est guère hostile à la liberté de l'enseignement –, il n'a pas envisagé dans l'immédiat la laïcisation du personnel des écoles publiques congréganistes. Il fallait pour ce faire que les écoles normales fournissent des cohortes croissantes de jeunes instituteurs et institutrices. C'est par la loi du 30 octobre 1886 que le processus de laïcisation est déclenché : sous les cinq années à venir le personnel des écoles publiques primaires de garçons doit être entièrement laïque. Quant aux écoles de filles, c'est la disparition progressive des religieuses qui entraînera leur remplacement par des maîtresses laïques qualifiées. La loi Falloux aura vécu une trentaine d'années. Elle continue cependant d'être appliquée dans les trois départements de l'Est (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin) annexés par l'Empire allemand en 1871.

des Filles du Saint-Esprit de Crozon est d'ailleurs partagé par celles de Carantec, Gouézec, Le Guilvinec, Kerfeunteun, Ploaré, etc.

En 1894 comme en 1902, la lecture de la presse locale, monarchiste ou ex-monarchiste, ralliée par nécessité au régime républicain parce que n'ayant plus aucun intérêt à se proclamer royaliste, notamment *Le Courrier du Finistère*, organe le plus virulent du camp réactionnaire, est intéressante pour constater l'aura de sœur Anne-de-Jésus dans les milieux conservateurs du département.

Lorsqu'au début du printemps 1894 a lieu la première «odieuse laïcisation» – c'est la formule du *Courrier du Finistère* – la presse conservatrice fait l'apologie de la supérieure des religieuses de Crozon, «noble et sainte femme». À l'article hagiographique du *Courrier* (6 avril 1894), un correspondant non identifié répond le 14 avril dans *La Dépêche de Brest*, journal républicain et modérément anticlérical, et rappelle qu'Anne de Mesmeur défiait toute autorité hiérarchique, et, en temps d'élections, soutenait ouvertement le candidat réactionnaire, affichant en permanence son hostilité avérée à la République qui la rétribuait pourtant. Le même pourfendeur de la réputation de sœur Anne-de-Jésus raconte comment elle tenta d'arrêter un tragique incendie qui ravagea en décembre 1882 l'école publique de garçons de Crozon – il y eut neuf morts – en aspergeant de l'eau miraculeuse de Lourdes sur les flammes. L'échec de la tentative pouvant avoir des conséquences néfastes pour la réputation de l'eau magique, «on supposa, continue l'auteur de «l'exécution», que quelque franc-maçon de la commune avait escamoté l'eau merveilleuse et l'avait remplacée par de l'eau ordinaire ou que [...] l'eau de Lourdes perdait avec le temps ses vertus magiques. D'autres firent remarquer que Notre-Dame de Lourdes ne pouvait pas décemment faire un miracle en faveur d'une école laïque, une école du diable».

Huit ans après, le même *Courrier* relatant l'expulsion des neuf religieuses, le 9 août (1902), décrit l'arrivée du préfet et des forces de l'ordre, la foule hostile d'où fusent des insultes, le départ de sœur Anne-de-Jésus presque impotente, acclamée comme une sainte et martyre, les scènes émouvantes où les larmes coulent. Le 15 août, *La Semaine religieuse* ne dit pas autre chose. Dramaturgie grandiloquente et sensiblerie qui ne se retrouvent pas dans *La Dépêche de Brest* plus mesurée, dont les journalistes envoyés sur place produisent un article tout à fait neutre, ne faisant guère mention de cris et injures violents : un gendarme, bousculé, tombe mais il n'y a pas de bagarre et le clergé appelle au calme. «Vive la liberté ! Vivent les sœurs !» sont les seuls cris répétés par le millier de manifestants. Lorsque, Anne de Mesmeur en tête, les religieuses évacuent l'école, le député Miossec, présent – il soutient la vieille religieuse qui est octogénaire – a lui aussi appelé au calme et s'est du reste montré fort civil avec les autorités. Les manifestants se dispersent peu après, selon les mêmes journalistes[99].

---

[99] En 1896, Crozon compte 8 300 habitants dont 4 400 adultes de plus de vingt et un ans (Arch. dép. Finistère, 6 M 68 et 6 M 246). *La Dépêche* parle de 1 000 à 1 200 manifestants le 9 août 1902, soit le quart des Crozonnais adultes, si tant est que tous aient été «indigènes». Pour les articles de presse, *ibid.*, 4 Mi 20-5 et 20-8 (*Le Courrier*) ; 4 Mi 101-34 et 101-47 (*La Dépêche*).

Rappelons que les élections législatives du printemps 1902 ont donné à la Chambre des députés une coloration de gauche nettement affirmée, ce qui exalte d'autant la «défense républicaine». Après le recul du nationalisme consécutif à l'apaisement dans l'affaire Dreyfus, la droite française, pour reformer ses troupes après l'échec électoral de 1902, excite les passions religieuses autour du thème de la liberté (notamment d'enseignement) face à une gauche «plurielle» unie dans le renforcement de la lutte anticléricale. En juillet 1904, c'est cette chambre du «Bloc des gauches» qui votera la suppression pure et simple de l'enseignement congréganiste dans un délai de dix ans. Violence anticléricale qui s'explique par les progrès redoutables du renouveau catholique.

Qu'Anne Le Bastard ait été populaire dans le camp des défenseurs des écoles religieuses est incontestable. Ses pratiques de charité et de secours spirituels aux pauvres et aux malades ont remarquablement contribué à sa notoriété au sein de populations rurales ou maritimes encore frustes, sensibles aux différentes formes de dévouement et de patronage des notables locaux engagés dans les œuvres scolaires et sociales telles que l'Église les concevait alors.

La mort d'Anne de Mesmeur (janvier 1909) clôt notre incursion biséculaire dans la famille Le Bastard. En ce début du XX^e^ siècle, légitimisme et cléricalisme, bastionnés dans leur position rétrograde, ne sont plus capables que de combats d'arrière-garde, ne peuvent mobiliser, fort épisodiquement, le monde rural – dans les régions qui leur étaient traditionnellement acquises – qu'autour de la défense des écoles religieuses, parce que les «bonnes sœurs» et les «bons prêtres» sont si bien insérés dans le tissu social local que les chasser de leur mission éducative et caritative revient à agresser la communauté catholique villageoise tout entière, y compris la fraction républicaine.

En Bretagne comme ailleurs, les esprits se calment rapidement et, lors du vote de la loi de Séparation (1905), l'habile et souple Briand sait éviter les risques de provocation ou vexation. La masse des catholiques ne souhaitait d'ailleurs pas l'affrontement. À Crozon, les inventaires dans l'église et les chapelles (1906) se déroulèrent sans violence. Malgré l'échec du ralliement des catholiques à la république, malgré la rupture entre le gouvernement français et le Vatican où régnait l'intraitable et antimoderniste Pie X, l'intégrisme politico-religieux des Le Bastard, celui de la vieille contre-révolution catholique, n'avait plus cours.

Déjà en 1850, Frédéric Ozanam, pendant son séjour en Bretagne, écrivait dans sa lettre du 7 octobre à son ami Eugène Rendu : «J'ai trouvé sous le toit des manoirs bretons la plus patriarcale hospitalité, des vertus de famille et des traditions d'honneur, malheureusement peu communes. Mais j'y rencontre aussi des opinions politiques bien étranges, les passions légitimistes excitées par les récits de Wiesbaden et le programme de M. de Barthélemy accueilli avec transport chez des gens qui veulent la royauté absolue. Et cependant hors des châteaux je vois peu de signes faits pour confirmer ces espérances. Les paysans se battraient encore pour les autels : ils ne donneraient pas une goutte de sang aux partis qui disputent le pouvoir[100].»

Anne disparue, il n'y avait plus personne à Crozon pour reprendre le flambeau : la postérité de son frère Ernest, qui laisse trois filles dont une religieuse augustine à Rennes, ne semble pas avoir été animée du même zèle antirépublicain et antilaïque pour tenter de sauver la Bretagne et la France des griffes des impies et autres francs-maçons. Au moins les Le Bastard, nostalgiques d'un passé révolu mais soumis aux «insondables décrets de la Providence», ont-ils sombré pavillon haut.

---

100 Frédéric OZANAM, *Lettres*, Paris, Librairie Victor Lecoffre, 1891, t. II, p. 276. Lorsque l'auteur évoque «les récits de Wiesbaden», il fait évidemment allusion au séjour récent du comte de Chambord, le prétendant-nomade au trône de France («Henri V») à Wiesbaden, dans la principauté de Hesse en Allemagne. Chambord y réunit les chefs des deux fractions légitimistes, soit les «Chevau-légers» (ex-ultras), partisans du droit divin et de l' «idolâtrie henricienne», et les tenants du «droit national» qui, derrière l'abbé de Genoude et sa *Gazette de France*, proclamaient la nécessité de l'appel au peuple pour fonder une nouvelle restauration. À Wiesbaden, ces derniers furent désavoués et le consentement de la nation fut rejeté comme contraire au principe de l'hérédité monarchique. Ce «programme» est en réalité un manifeste publié au nom de «Henri V» et signé du pseudonyme de «Barthélemy».

Résumé

Déjà marquée à la veille de la Révolution par une forte imprégnation catholique conservatrice, la Bretagne reste au XIX^e siècle l'un des bastions de la tradition contre-révolutionnaire royaliste et cléricale, réfractaire aux valeurs libérales républicaines et laïques. Cette fidélité à un passé idéalisé se cristallise localement autour de familles de notables ruraux conservateurs pourvoyeuses d'ecclésiastiques, de magistrats ou d'officiers qu'inquiétait ou effrayait l'irruption, surtout dans les villes, d'une société nouvelle sans Dieu et dans laquelle le pouvoir et l'autorité morale leur échappaient progressivement.

La présente étude s'attache à l'une de ces familles, les Le Bastard dits de Mesmeur, qui tenta, vainement, de résister à ce qu'elle considérait comme de dangereuses nouveautés – les libertés individuelles, l'athéisme, la démocratie… –, filles des Lumières et de la Révolution.

Abstract

At the dawn of the French Revolution, Brittany was impregnated with a strongly conservative Catholic ideology, and, during the 19th century, remained one of the strongholds of a royalist, clerical and counter-revolutionary tradition strongly opposing liberal Republican «laïque» values. This fidelity to an idealized past locally crystallized in conservative rural families of some standing, producing churchmen, lawyers and army officers. They were worried or even frightened by the growth, especially in urban milieus, of a new Godless social order, and by the gradual loss of their former power and moral authority.

The following study is devoted to one of those families, the Le Bastard dits de Mesmeur, who tried, in vain, to oppose what they considered as dangerous novelties – individual freedom, atheism, democracy – brought by the Enlightenment and the French Revolution.

Diverradur

Azaleg araog an Dispah e oa dija don pouez ar gatolikiez e Breiz, eur vro, a-hervez, troet d'an amzer dremenet ; bez'e vo hi, e doug an XIX^ved kantved, unan euz ar broiou ma vo ar starta enni ar spered hengounel, enep-dispahel, rouelour, kloaregour, krenn a enep ar menoziou digor republikan ha laïk. Ar fealded e keñver an amzer gent dreist-karet-se a zo kreñv dreist-oll e famillou pennou braz 'zo diwar ar mêz a ro beleien, barnerien pe ofisourien, hag a ziskouez beza nehet pe spontet pa welont o sevel er hêriou dreist-oll eur gevredigez nevez dizoue ma kollont o beli warni tamm ha tamm.

Ar studiadenn-mañ a zo gouestlet da unan euz ar famillou-ze, hini ar V/Bastarded a Vesmeur a glaskas, en aner, enebi ouz ar pez a oa evito nevezentiou fall-daonet – ar frankizou da bep hini, an dizouegez, an demokratelez – diwanet diwar ar Slêrijenn hag an Dispah.

Histoire de la presse et de l'édition à Quimperlé

(1re partie)

par Fañch Postic*

«Quimperlé a été le lieu en Bretagne où la littérature locale tenait le plus de place. M. de la Villemarqué, secondé par son ami, l'abbé Henry, mort récemment[1], y a provoqué la rénovation littéraire que l'on connaît ; à la tête d'un mouvement scientifique, dont l'archéologie fait le principal objet, était le juge de paix, M. Audran[2] ; la librairie Clairet[3] publiait seule autant de productions bretonnes que l'éditeur Lédan, de Morlaix, les maisons Le Goffic et Anger, de Lannion, et les autres ensemble.»

Il y a évidemment une bonne part d'exagération dans cette déclaration du poète et folkloriste trégorrois Narcisse Quellien, insérée en note dans l'introduction à son ouvrage *Chants et danses des Bretons* (1889) alors qu'il évoque le célèbre musicien quimperlois Matilin an Dall. Mais il demeure toutefois bien vrai que Quimperlé a connu une belle activité de presse et d'édition, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle[4].

I. La difficile implantation d'une imprimerie

Les Caën, dits Lion : une famille d'imprimeurs

Le 12 avril 1828, Jean-Pierre Caën, dit Lion, obtient le précieux brevet qui lui permet de créer à Quimperlé la toute première imprimerie dont chaque sous-préfecture se doit logiquement d'être dotée. Issus de la communauté des juifs de Frauenberg, terre d'Empire tardivement rattachée au duché de Lorraine, où ils se seraient établis en 1715, c'est probablement à la fin du XVIIIe siècle que les Caën quittent Sarreguemines, en Moselle, où ils sont bouchers ou marchands de chevaux, pour venir s'installer en Bretagne. Une partie de la famille séjourne sans doute un temps à Brest.

* Ingénieur au C.N.R.S., responsable du Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale (antenne du C.R.B.C.) au manoir de Kernault, à Mellac.

1 L'abbé Jean-Guillaume Henry, né à Mellac en 1803, est mort en 1880 à Quimperlé où il était depuis plus de quarante ans l'aumônier de l'hôpital. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages en langue bretonne : textes sacrés, recueils de cantiques...

2 Jean-François Marie Audran (1828-1884). Notaire, maire de Quimperlé, il a participé activement aux travaux de la Société archéologique du Finistère.

3 Voir le chapitre consacré à cet imprimeur.

4 Cet article s'appuie sur de nombreux documents conservés aux Archives départementales du Finistère, notamment dans les sous-séries 2T et 5Z (lettres du sous-préfet de Quimperlé). Sur l'histoire générale de l'imprimerie dans le Finistère, voir le mémoire de maîtrise d'Anne-Bénédicte Cloître, *L'imprimerie dans le Finistère au temps de la réglementation : 1810-1870*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996-1997.

C'est là que, le 13 messidor an IV (1er juillet 1796), vient au monde Jean-Pierre Aaron, fils de Samson Caën et de Magdelaine Cornibert[5]. À Brest, Jean-Pierre Caën fait son apprentissage comme compositeur[6] chez l'imprimeur Guillaume Michel et s'y trouve d'ailleurs encore au moment de son mariage, le 15 novembre 1815, avec Marie-Magdelaine Tavernier, une jeune fille de vingt ans, «originaire de Lorient et demeurant à Quimperlé[7]».

Les Caën sont peut-être d'abord «marchands-forains» comme le sieur «Lëon Caën juif» qui, commis d'un certain Corseul, originaire de Dinan, déballe au début du mois de novembre 1790 sur les marchés de Quimperlé et de la région. Accusés de tromper leur clientèle sur la qualité des étoffes, soieries et indiennes, qu'ils vendent, et de pratiquer le faux aunage, tous deux ont alors maille à partir avec la municipalité de Quimperlé : si le dénommé Corseul semble obéir aux injonctions des officiers municipaux, «Lëon Caën» se rebelle au point d'être condamné à de la prison[8].

Après son mariage, Jean-Pierre Caën vient rejoindre à Quimperlé ses parents qui y sont installés comme marchands. Il y retrouve aussi ses cousins, les enfants de son oncle Yohl[9], qui habitent Quimperlé depuis quelques années déjà : Joseph Moyse y est maître cordonnier et a épousé en janvier 1815 Marie-Étiennette Frigam, fille d'un menuisier de Quimperlé ; Louis Lambert, «marchand colporteur» en 1811, qui tiendra également une auberge au Bourgneuf au cours des années 1820, s'est marié en 1815 avec Marie-Jacquette Tenance, une jeune fille originaire de Lorient.

Les mariages facilitent évidemment l'intégration de la famille Caën dans la société quimperloise. Pour l'anecdote, on peut signaler que Félix, fils de Joseph Moïse, bottier, épousera en 1858, Hortense, fille de Matilin an Dall. L'assimilation est d'autant plus rapide que les Caën, que certains actes d'état civil des années 1810 disent encore pratiquer la «religion de Moïse», l'abandonnent bientôt pour adopter le catholicisme, à l'image de Jean-Pierre Caën qui se convertit en 1822, après six mois d'instruction[10].

Dès son arrivée à Quimperlé, Jean-Pierre Caën ouvre une boutique de location de livres : «Il n'y a dans cet arrondissement ni imprimeur, ni libraire, écrit en effet le sous-préfet de Quimperlé dans une lettre au préfet en date du 21 juin 1816. Il y a seulement à Quimperlé un magazin de livres que le sr Lyon loue au mois ou au volume, il déclare n'avoir point de brevet et n'en pas avoir besoin, ne faisant que louer des livres et n'en vendant pas. Le sr Lyon n'est dans cette ville que depuis quelques mois et il ne m'est parvenu aucune plainte sur son compte.»

Sans doute Jean-Pierre Caën change-t-il d'avis puisque, le 18 octobre, le sous-préfet adresse au préfet une demande de brevet de libraire, à laquelle il joint le certificat de bonne

---

5 Samson Caën, né vers 1755 à Sarreguemines, est mort à Quimperlé en 1836. Sa femme, originaire de Rang (Doubs), est décédée à Quimperlé en 1837.

6 C'est la profession mentionnée dans son acte de mariage.

7 Sa mère, Jeanne-Marie Yonnet, est marchande à Quimperlé ; son père, Auguste Nicolas Tavernier, officier du génie, est, précise l'acte de mariage, «absent depuis de longues années sans qu'on ait pu se procurer de ses nouvelles.»

Les informations sur la famille Caën proviennent des registres d'état civil conservés aux Archives municipales de Quimperlé. Je dois remercier chaleureusement leur conservatrice, Mme Voisin-L'Huillier, ainsi que M. Yves Bellancourt pour les notes qu'il m'a aimablement confiées. Je dois également remercier les directeurs des Archives départementales de la Moselle et des Archives municipales de Sarreguemines pour leurs recherches et les précieux documents qu'ils ont bien voulu me communiquer.

8 Arch. mun. Quimperlé et Arch. dép. Finistère, 10 L 108. Documents aimablement communiqués par Jean-Jacques Gouriou.

9 Yohl est resté en Moselle. Il est décédé à Sarreguemines en 1813.

10 Yves LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne, de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, Paris, Éditions ouvrières, t. II, p. 957.

vie et mœurs et de fidélité au roi de Jean-Pierre Caën, dit Lion, «actuellement marchand libraire[11] à Quimperlé, natif de Brest où il a résidé avant et pendant l'interrègne». Il y joint également le certificat louangeur délivré le 21 septembre 1813 par son ancien employeur, l'imprimeur brestois Michel. Ce dernier déclare n'avoir eu «qu'à se féliciter» de son employé qui travaille alors chez lui «depuis plus d'un an». Si, près de quarante ans plus tard, le fils de Jean-Pierre Caën parle d'un brevet obtenu par son père le 15 août 1816, la statistique de 1830 le mentionne comme n'ayant été breveté que le 18 février 1823.

Un autodafé de 1 700 romans

Intégration, conversion... Jean-Pierre Caën a bientôt l'occasion d'apporter une nouvelle preuve de sa bonne volonté. À la fin du mois d'avril 1823, M^gr^ Dombidau de Crouseilhes, évêque de Quimper, vient en effet à Quimperlé pour la confirmation et surtout la clôture de la mission française, la mission bretonne se prolongeant encore quelques jours. Ayant appris que Jean-Pierre «Khann» possède «en magasin une certain quantité de livres connus sous le nom de Romans, livres aussi contraire à [la] religion qu'aux bonnes mœurs», il charge alors le curé de Sainte-Croix, l'abbé Louzaouen, de convaincre les autres membres de la fabrique de trouver un arrangement avec le libraire pour faire disparaître de la circulation tous ces livres pernicieux «pour le bonheur des fidèles et particulièrement de la jeunesse qu'ils dépravent et corrompent», car c'est un véritable «poison qui se glisse dans toutes les classes de la société et tue la vertu». L'évêque souhaite que cette destruction revête un caractère quelque peu spectaculaire. Il presse donc les fabriciens quimperlois de conclure au plus vite «avec le propriétaire de ces livres, l'arrangement le plus convenable aux intérêts de l'Église[12]».

Lors de sa séance du 30 avril, le conseil de fabrique fait donc venir à la sacristie de l'église Sainte-Croix le libraire qui a été préalablement averti des intentions de l'évêque. Jean-Pierre Caën, qui habite tout près, place du Duc-de-Bordeaux, a déjà visiblement réfléchi à l'affaire et arrive sans doute avec un projet de contrat. Il se montre tout disposé à livrer les 1 700 volumes dont il dispose à condition que la fabrique lui accorde, avant quinze jours, un prêt sans intérêt de 1 500 francs remboursable en cinq années à compter du mois de mai 1824. «Vu le désintéressement du libraire», les fabriciens, représentés par MM. Lenir, de la Fosse, Le Couriault du Quilio et le curé Louzaouen, acceptent la proposition de celui-ci et rédigent aussitôt un contrat en bonne et due forme. Sans doute n'ont-ils guère le choix devant la pression épiscopale, car ils sont obligés de contracter un emprunt pour réunir la somme qui est effectivement remise à Jean-Pierre Caën, ainsi que l' atteste une quittance en date du 15 mai.

Le libraire respecte les clauses du contrat et fait porter les livres, comme convenu, à la sortie de Quimperlé, près de la maison des Dames de la Retraite, au Bourgneuf, où est plantée une croix destinée à commémorer la mission. À l'issue de la cérémonie, les livres sont d'abord lacérés puis alimentent un grand feu de joie en présence de l'évêque, des missionnaires et du clergé local, des autorités civiles et «du peuple».

Nul doute que ce spectaculaire autodafé destiné à détruire les «mauvais livres», régulièrement fustigés lors des missions, était de nature à frapper les esprits, comme l'avait imaginé l'évêque. Cela valait bien un investissement financier aux risques toutefois limités puisque Jean-Pierre Caën le garantissait sur son traitement d'employé aux octrois. Cela laisse donc entendre que ce dernier exerçait une double activité, car la seule location des

[11] C'est la profession que Jean-Pierre Caën mentionne dans les actes d'état civil à partir de 1818. Auparavant il est seulement «marchand».

[12] Arch. dioc. Quimper, dossier Quimperlé et notamment 2 P 233, registre de la fabrique de la paroisse Sainte-Croix.

livres ne permettait pas de nourrir l'homme et sa nombreuse famille. «Depuis trop longtemps les affaires commerciales de nos petites villes m'ont réduit comme beaucoup d'autres à ne plus suffire par une simple industrie, aux besoins sans cesse renouvelés d'une nombreuse famille», écrira-t-il en 1832 quand, ayant sans doute perdu son emploi à l'octroi, il songe à reprendre son premier métier d'imprimeur.

Après le décès de sa femme, le 20 octobre 1827, Jean-Pierre Caën ne reste pas longtemps veuf et, dès le 19 janvier 1828, il épouse en secondes noces Marie-Anne Daubin, lingère née à Lorient le 4 brumaire an V (25 octobre 1796). Il habite alors la place au Salé. Mais cela ne change pas sa situation financière : le 12 avril, quand il obtient son brevet d'imprimeur en lettres, il n'a pas les moyens d'acquérir une imprimerie et doit alors faire appel à son entourage : «Des amis généreux, connaissant ma position difficile et mon courage persévérant, vinrent à mon secours pour exécuter l'acquisition de mon imprimerie», écrit-il en septembre 1832.

La première revue bilingue et les difficultés de l'orthographe bretonne

Au moment de l'avènement de la monarchie de Juillet, Jean-Pierre Caën tire visiblement profit de son attitude pendant les événements de 1830 : cela lui vaut notamment le précieux soutien du nouveau sous-préfet, Auguste Romieu[13]. Chargé de l'organisation de la garde nationale, Jean-Pierre Caën prend même le commandement de la compagnie de grenadiers et, jusqu'en septembre 1832, il fait d'ailleurs suivre sa signature de la mention «Capitaine de la Garde Nationale».

À quel moment Jean-Pierre Caën s'est-il réellement installé comme imprimeur et quels ont été ses premiers travaux ? Nous n'en savons rien avant 1833, année où, désormais installé rue Isole, il se voit confier l'impression de *L'Ami du Cultivateur*, en breton *Mignon al Labourer*, un journal bimensuel et bilingue – le tout premier du genre en Bretagne – dû à l'initiative de la Société d'émulation de Quimper, fondée en 1832 par Armand du Chatellier[14]. Appliquant les nouvelles règles orthographiques du breton édictées par Le Gonidec, le traducteur, Yves Louis Combeau, instituteur de Plouescat, pose des problèmes imprévus à l'imprimeur, liés notamment à l'adoption de la lettre K. Dans un courrier du 28 avril 1833, l'imprimeur lui en fait part et propose des solutions : «je voulais vous adresser en même tems la seconde feuille. J'ai été forcé de m'arrêter bien que les caractères que j'ai employé (*sic*), il m'a manqué des K et des Z, ainsi que des doubles V. Ne pourriez-vous pas remplacer le K par un C ? Ici nous l'employons par le moyen d'un nota qui indiquerait que le C italique remplace le K et un S le Z ; par ce moyen je pourrai composé tout le journal à la fois. dans le cas contraire, je serai obligé de demander a paris un supplément de lettres mais malheureusement il faut attendre longtems. Il en est de même pour les O circonflexes[15].»

L'imprimeur quimperlois, à l'orthographe pour le moins approximative, ne semble à vrai dire pas très bien équipé pour une publication qui se résume pourtant à quelques feuilles. De fait, prévu pour le 15 avril, le premier numéro ne paraît que le 15 mai 1833. Dans une déclaration devant les membres de la Société, le 8 mai, Armand du Chatellier rend l'impri-

[13] Voir à propos de ce personnage haut en couleurs l'article de Robert LECLERCQ, «Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ?», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 365-378.

[14] Dans le fonds du Chatellier, Arch. dép. Finistère, 100 J 958, se trouve une collection complète de cette première revue bilingue.

[15] Lettre adressée à «Monsieur Gombault à Quimper» par l'intermédiaire du docteur Gestin (fonds du Chatellier). Dans une lettre du 1er mai, Combeau répond à Duchatellier qu'il convient de refuser la proposition.

meur, qui «sans contredit... ne marche point», en grande partie responsable de ce retard et propose qu'on lui retire sinon totalement, du moins partiellement, la publication au profit du Quimpérois Eugène Blot. Dans une lettre du 8 mai, Lion fils essaie une nouvelle fois de se justifier et affirme que, désormais, il tiendra strictement ses délais. Mais, si le premier numéro porte la mention «A quimperlé, de l'Imprimerie de Lion Fils, rue Izole», sur le suivant figure bien celle de l'imprimeur Blot. Et, malgré l'enthousiasme manifesté par certains intellectuels dont Théophile-Marie Laennec, père de l'inventeur du stéthoscope, la revue ne connaît pas le succès escompté auprès des paysans auxquels elle est d'abord destinée. Confiée en dernier recours à l'imprimeur morlaisien Lédan, elle cessera de paraître dès le mois de décembre 1834.

Documents administratifs tels que les «Règles de la Congrégation» (décembre 1836), le «Tableau des honoraires à l'usage des notaires de l'arrondissement de Quimperlé» (août 1837) ou un «Manuel du procureur du Roi et du substitut ou traité pratique des fonctions du Ministère public près les tribunaux de première instance», par Joseph-François-Louis Massabiau, procureur du Roi à Quimperlé, voisinent, dans les bulletins de déclaration et de dépôt adressés par Lion fils, avec quelques ouvrages, telles les *Esquisses poétiques* d'Olivier Bardoux, un recueil fort médiocre de 109 pages publié en septembre 1836. La poésie semble d'ailleurs en bonne place chez l'imprimeur de la rue Isole, puisqu'il annonce également l'impression de *Sonnets sur différents sujets* (décembre 1836) et de «*Sonnets* par M. Labourdet, prêtre...»

1836 : *L'Écho de l'Izole*, premier journal de Quimperlé

Au milieu des années 1830, les activités de l'imprimerie semblent toutefois s'intensifier quelque peu et se diversifier. Jean-Pierre Caën publie notamment des ouvrages en breton, tel, en 1835, *Tenzor ar Gristenien pe levr Necesser da bep Gristen evit en em Instrui eus ar Religion* («Trésor des Chrétiens ou livre nécessaire à chaque chrétien pour s'instruire sur la religion»), un livre d'instructions religieuses dû à l'abbé Jean Talgorn, prêtre né à Trégunc le 24 janvier 1785 et mort le 5 décembre 1848 à Melgven, paroisse dont il est alors le recteur. Cette fois, la publication ne pose pas de problème d'orthographe, car l'abbé Talgorn est connu pour son opposition virulente à la rénovation de la langue bretonne initiée par Le Gonidec, ce qui l'amènera d'ailleurs, en 1844-1845, à polémiquer vivement avec Théodore Hersart de La Villemarqué et l'abbé Jean-Guillaume Henry[16]. Son ouvrage, qui n'est probablement qu'une compilation d'ouvrages antérieurs en français et latin, sera réédité au moins deux fois : en 1837, toujours à Quimperlé et, en 1840, à Quimper où l'imprimeur Lion a fini par s'installer en avril 1838.

Du même abbé Talgorn, Lion publie également en 1836 *Buez hor salver Jesus-Christ*, une vie de Jésus-Christ traduite du père de Ligny. On trouve d'autre part, dans les registres rendus obligatoires par l'article 14 de la loi du 21 octobre 1814, la déclaration d'intention à la date du 5 juillet 1834, d'imprimer deux ouvrages de l'abbé Talgorn : «Le livre des offices, en breton et en latin» et un «Abrégé des évangiles en breton». S'agit-il des deux livres publiés en breton ? Il n'existe aucun bulletin de dépôt pour ces publications comme pour la plupart des intentions déclarées par Lion entre 1834 et 1837, et les registres manquent malheureusement pour les années suivantes. Étant donné sa «spécialisation religieuse», il n'est donc pas surprenant que l'abbé Henry s'adresse lui aussi à l'ancien imprimeur quimperlois pour éditer en 1839 sa vie de saint Isidore, *Buez sant Isidor, patromm al Laboureryen* («Vie de saint Isidore,

[16] Voir à ce sujet l'article du chanoine Jean-Louis Le Floc'h, «Controverse sur la langue bretonne dans le clergé finistérien au XIXe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 165-177.

patron des laboureurs») adaptée de l'œuvre vannetaise de l'abbé Pourchasse (1787), qui montre que le prêtre mellacois n'est pas encore acquis aux principes linguistiques de Le Gonidec.

Mais l'une des principales innovations à mettre au crédit de Jean-Pierre Caën est très certainement la création, en 1836, du tout premier journal de Quimperlé, *L'Écho de l'Izole*, paraissant le jeudi et le lundi, tiré à deux cents exemplaires, dont le premier numéro sort le jeudi 15 décembre. Nous ne savons malheureusement pas grand-chose de cette publication, essentiellement destinée à recevoir les annonces légales. René Kerviler, qui a, semble-t-il, pu en consulter la collection, évoque quatre volumes d'un grand in-4°, sur deux colonnes[17].

À nous deux Quimper !

Très vite, l'imprimeur quimperlois n'a qu'un objectif, on pourrait même dire une obsession : obtenir son transfert à Quimper, le chef-lieu, car, à l'en croire, dans une lettre au préfet en 1832, il n'aurait même jamais envisagé de s'installer définitivement à Quimperlé : «Je ne songeais jamais à établir une imprimerie à Quimperlé, ville trop peu importante pour de semblables établissements ; mes vues ne cessèrent de se porter sur la ville chef-lieu de notre département, où j'avais remarqué qu'il était le seul en France où il n'y eût qu'une imprimerie nonopstant les besoins.»

Pour arriver à ses fins, Jean-Pierre Caën va alors faire preuve d'une belle persévérance, et même d'un réel acharnement ! Entre le 2 mai 1832, date de sa première demande de transfert, et 1838, quand il obtient enfin satisfaction, il multiplie les courriers aux préfets successifs et leur rend même au besoin visite à Quimper.

Pendant longtemps, les préfets refuseront ce transfert, faisant essentiellement valoir des arguments économiques : «Il me semble que dans une ville qui renferme moins de dix mille habitants que leur goût & leur caractère ne portent point à donner beaucoup d'occupation à la presse, un seul imprimeur suffit aux besoins de cette localité. S'il en existait deux en concurrence, ils se causeraient un préjudice notable sans aucun avantage pour le pays.» Et l'avis du préfet sera régulièrement suivi par le ministre de l'Intérieur : «Cette considération, écrit par exemple Adolphe Thiers, le 26 novembre 1832, me paraît de nature à être admise. Il ne convient pas, en effet, de multiplier les imprimeries outre mesure ; car le devoir de l'administration est d'en limiter le nombre de manière à assurer aux titulaires les moyens d'une existence honorable qui les élève à une position de laquelle ils ne soient pas forcés de descendre pour rechercher des profits illicites, dans des publications contraires à l'ordre et à la morale publique.»

Le maire de Quimper, régulièrement consulté, est également du même avis. En 1834, après avoir souligné que nombre d'administrations expédient directement à Paris leurs travaux d'imprimerie «au grand détriment des imprimeurs & des papetiers du département et des autres industries qu'ils emploient», il ajoute : «Il est évident que deux imprimeurs ne sauraient se maintenir longtemps en concurrence & qu'il en résulterait bientôt une ruine complette pour les deux ; dans cette alternative, il est de toute justice de protéger l'établissement qui ne s'est maintenu qu'aux dépens de sacrifices pénibles & onéreux, & qui remplit si bien tout ce qu'on doit en espérer.»

Pour le maire, comme pour le préfet, il s'agit à l'évidence de protéger l'imprimeur local, Eugène Blot, qui, le 25 mars 1831, a succédé à son père, Simon Blot, à la tête d'une imprimerie familiale solidement implantée à Quimper depuis 1779. Avant 1810, il y avait

17 René KERVILER, *Essai d'une bibliographie des publications périodiques de la Bretagne*, 1891.

bien deux imprimeurs à Quimper, mais Yves Derrien, grand-père maternel d'Eugène Blot, avait, avec l'accord et le soutien des autorités de l'époque, non seulement racheté – semble-t-il au prix fort – l'imprimerie de son concurrent Pierre-Marie Barazer, mais avait beaucoup investi en matériel et en personnel, ayant obtenu l'assurance qu'il serait désormais le seul imprimeur à Quimper.

Lion se heurte donc à forte partie, à celui que le maire de Quimper, n'hésitant pas à faire valoir le chantage à l'emploi, présente comme «père de famille nombreuse», et dont les employés sont eux-mêmes «des pères de famille formés dans l'établissement». Il faut par ailleurs souligner que Simon Blot est conseiller municipal de Quimper depuis 1830, et c'est probablement quand il devient maire, en juin 1831, qu'il cède son imprimerie à son fils. Président du tribunal de commerce de Quimper en 1832, il est bientôt conseiller de préfecture, poste qu'il occupera jusqu'en 1838. Il ne fait donc aucun doute que la famille Blot bénéficie, à la mairie comme à la préfecture, de très sérieux appuis.

Père de famille nombreuse et chaud partisan de la révolution de Juillet

Devant ces refus successifs, Lion ne renonce pas, loin de là. Il fait part au préfet de sa «peine» et de sa «surprise» et n'hésite pas, à son tour, à faire valoir sa propre situation de père de famille nombreuse : il n'a pas moins de quatorze personnes à charge ! Il met également en avant ses «preuves d'attachement au Roi des français et à la Révolution de Juillet». En septembre 1834, si une nouvelle demande se solde par un nouvel échec, la situation évolue cependant quelque peu. La position de monopole de Blot à Quimper ne semble pas du goût de tout le monde, et Lion bénéficie en la circonstance du soutien d'Armand du Chatellier qui ne semble pas lui garder grief de leur différend passé. Au contraire, les soucis rencontrés pour imprimer sa revue à Quimper, et la *Statistique du département du Finistère* qu'il se voit contraint de confier à Mellinet à Nantes, amènent ce dernier à convaincre ses collègues de la Société d'émulation d'intervenir auprès du ministre de l'Instruction publique pour lui exprimer leur vif souhait «de voir le monopole de l'imprimerie disparaître à Quimper» et, confidentiellement, du Chatellier invite Lion a déposer une nouvelle demande qui, cette fois encore, n'aboutira pas davantage que les précédentes.

Toutefois l'argumentaire a changé. Faisant désormais valoir le soutien de la Société d'émulation, Lion met en avant les inconvénients de la présence d'un seul imprimeur à Quimper, ce qui oblige parfois les administrations, voire les particuliers, à faire imprimer à Brest, Morlaix ou Quimperlé. Le 18 septembre 1835, il adresse même une circulaire imprimée par ses soins aux membres du conseil général du département du Finistère pour attirer leur attention «sur l'emploi d'une somme très forte, que chaque année le Conseil Général alloue sur les fonds du Département pour frais d'impression des Listes Electorales et du Jury». Malgré une proposition qu'il a faite à 30 % au-dessous des sommes allouées, son offre n'a pas été retenue. Il demande alors que ces impressions soient désormais mises en adjudication, comme c'est le cas dans d'autres départements.

Dans sa lettre, il n'hésite pas en outre à parler du «spécieux prétexte qu'une seule [imprimerie] suffisait» pour qualifier les raisons des refus successifs du transfert de son imprimerie à Quimper, avant de conclure : «Père d'une nombreuse famille, j'ai besoin de travailler, plus que beaucoup d'autres, dévoué aux intérêts de mon pays, je suis aise de lui offrir le concours de mes moyens, pour l'affranchir de frais qu'une décision de vous peut faire disparaître du budget des dépenses Départementales.» Mais l'argument financier n'eut, semble-t-il, pas le don de convaincre les élus du département.

En mars 1836, il renouvelle sa demande auprès du préfet. Cette fois, il prend soin de la

faire accompagner par des attestations des autorités de Quimperlé, et bénéficie d'appuis politiques sérieux : celui du baron Jean-Marguerite Tupinier, député de l'arrondissement de Quimperlé depuis le 2 juillet 1834, et, surtout, celui de l'ancien sous-préfet de Quimperlé, Auguste Romieu, alors préfet de la Dordogne, qui, dans une lettre du 11 avril 1836, lui fait tout simplement part de sa certitude de voir très bientôt aboutir sa demande.

Dans le département du Finistère, on est quelque peu ennuyé par la nouvelle tournure des événements. Le préfet demande son avis à Jean-François Guyot, maire de Quimper, qui répond prudemment : «Je vous avoue, Monsieur le Préfet, que si l'on ne consulte que les besoins de la localité, il n'y aurait pas lieu de créer à Quimper une nouvelle imprimerie. Celle de M^r^ Blot peut certainement suffire et nous avons en outre l'imprimerie lithographique de M. Le Tendre. Mais en considérant l'extension donnée par notre législation au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, et après avoir vu les certificats que le sieur Lion a produits, il serait peut-être difficile de motiver le rejet de sa demande. Toutefois en accordant au S^r^ Lion l'autorisation qu'il sollicite, ne semblerait-t-il pas juste d'indemniser M. Blot ?» Et le maire de rappeler les conditions du rachat de l'imprimerie Barazer en mars 1811... Cette fois le dossier de Lion paraît donc bien solide. Le préfet, qui fait visiblement traîner la procédure, finit toutefois par le transmettre avec un nouvel avis défavorable qui, cette fois encore, sera entériné par le ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet.

Mais, fort de ses appuis, Lion sait qu'il est près d'aboutir et dépose une nouvelle demande le 7 mars 1837. Consulté confidentiellement sur la moralité, la conduite, les principes politiques et les antécédents de Lion, celui qui répond alors, au nom du sous-préfet de Quimperlé, dresse un portrait bien peu amène de son concitoyen : «... Je suis fâché de n'avoir à vous donner que des renseignemens peu favorables sur cet individu. Cependant son peu d'aisance, le nombre de ses enfants, ses formes prévenantes, je dirai même infirmantes, avaient généralement disposé en sa faveur ; mais il paraît aujourd'hui incontestable que le S^r^ Lion aurait complètement abusé de cette bonne disposition des habitans de Quimperlé ; du moins est-il positif que plusieurs d'entre eux se plaignent amèrement des relations qu'ils auraient eues avec lui, et prétendent avoir été ses dupes.

«Lors des événemens de 1830 ses principes politiques parurent très prononcés pour le nouvel ordre de choses et M. Romieu premier sous préfet de l'époque, séduit sans doute par ses démonstrations patriotiques, lui aurait, assure-t-on, accordé une très grande confiance. Il est vrai de dire que M. Romieu lors débutant dans la fonction administrative, se trompa quelquefois sur le choix de ses amis.

«Cette considération de l'autorité valut au S^r^ Lion d'être appelé successivement aux fonctions de lieutenant et ensuite de capitaine d'une des deux compagnies de la garde N^ale^ ; d'être plus tard même élu capitaine commandant la seule compagnie conservée.

«Mais l'inconvénient de cette nomination ne tarda pas à être vivement sentie ; et si le même sentiment d'inertie ne s'était manifesté dans beaucoup d'autres localités, je serais porté à croire qu'elle n'aurait pas été sans influence sur la complète apathie dans laquelle est tombée la garde nationale de Quimperlé, apathie telle que le successeur de M. Romieu n'a pu en dernier lieu obtenir pour les fêtes publiques une réunion de vingt hommes.

«Et en effet le S^r^ Lion marchand et imprimeur a subi depuis deux ans quinze ou vingt jugemens de condamnation ; aujourd'hui encore, il vient d'être prononcé un nouveau avec contrainte par corps à défaut de paiement d'une somme de mille francs. Depuis plus de deux ans il est dans un état patent de faillite ; et si elle n'a pas été juridiquement pro-

noncée, il faut en rechercher la cause dans la conviction des créanciers de l'inutilité de toute poursuite.

«Le S^r^ Lion n'a jamais été électeur ; mais lors des dernières élections pour la chambre des députés, il aida de toutes ses intrigues et de son savoir-faire les électeurs de l'opposition prétendue libérale dont plusieurs prirent et effectuèrent en désespoir de cause la honteuse détermination de se joindre aux Carlistes de manière que notre député n'obtint sur son compétiteurs carliste qu'une majorité de neuf voix.»

Seule «sa famille composée de huit enfans» trouve grâce dans ce réquisitoire qui sent visiblement le règlement de compte contre Lion, et sans doute aussi contre Romieu ; encore ne lui sert-elle que «de garanties contre des poursuites plus sérieuses».

En présence d'un tel rapport, le préfet ne peut qu'émettre un avis défavorable, ce qu'il fait le 16 mars. Mais, dès le 31 mai, Lion revient à la charge, faisant une offre de service pour imprimer les listes électorales et du jury, ce qu'il a, dit-il, déjà fait par le passé en respectant les délais : «J'ai fait venir un surcroît de différents caractères. Je suis à même de vous servir promptement, ayant un personnel nombreux dans mes ateliers d'impression et de reliure. Quant aux prix de vos impressions, si vous me chargiez de la moitié de ce que vous faites faire actuellement ils seraient au-dessous de ceux de Quimper, attendu que la main d'œuvre est ici à meilleur compte.»

L'installation à Quimper

Saint-Marsault, nouveau sous-préfet de Quimperlé depuis décembre 1836, fait suivre le courrier en indiquant : «M^r^ Lion est père d'une très nombreuse famille et n'a pour l'élever que son travail et son industrie.» Pour argumenter son refus, le préfet fera valoir que si, en 1834, Lion a bien travaillé pour la préfecture, «le résultat peu satisfaisant de cette épreuve n'a pas permis de lui confirmer ce travail les années suivantes». D'autre part, précise-t-il, la totalité des impressions a été traitée avec le seul Blot, moyennant des réductions de prix.

Le 10 novembre, Lion écrit au maire de Quimper pour insister sur les avantages de la présence d'un second imprimeur et sur le caractère «fort extraordinaire» de la situation quimpéroise. Le 16 décembre, il s'adresse à nouveau au préfet, en des termes choisis : «... Ma position de père d'une famille nombreuse qui a perdu son industrie par attachement au Roi et à la Révolution de Juillet, doit trouver protection près de vous qui jouissez de la réputation de magistrat intègre. Qu'une basse jalousie cherche à m'empêcher d'obtenir ce changement, je le conçois, mais qu'il me soit refusé par vous, c'est ce que je ne puis croire.»

Consulté, Joseph Astor, maire de Quimper, reprend une nouvelle fois l'argumentaire de ses prédécesseurs pour protéger Blot. Mais, cette fois, les appuis de Lion à Paris jouent à plein, et c'est lui-même qui, le 7 janvier 1838, annonce au préfet l'arrivée prochaine d'une lettre du ministre de l'Intérieur sollicitant son avis sur son transfert. La lettre, datée du 8 janvier, ne laisse en fait guère de choix au préfet : si elle rappelle les raisons des refus précédents, elle met aussi en avant le décret du 5 février 1810 qui veut que chaque chef-lieu de département ait au moins deux imprimeries. «Quimper se trouve donc à cet égard dans une situation exceptionnelle», écrit le ministre qui annonce clairement la couleur : «Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de vouloir bien examiner de nouveau la question et dans le cas où le résultat de votre investigation vous conduirait à la résoudre affirmativement, de me faire connaître si le S^r^ Lion, qui m'est chaudement recommandé et dont la position comme père de famille est intéressante, vous paraîtrait digne d'obtenir la faveur d'exploiter le second établissement.»

Le préfet, en bon fonctionnaire discipliné, a compris le message. Il adresse tout de même une copie de la lettre du maire de Quimper,

mais prend cette fois ses distances : «J'estime que dans cette circonstance, M. Le Maire, comme ceux qui ont été appelés précédemment à se prononcer sur l'établissement d'une seconde imprimerie à Quimper, s'est laissé trop préoccuper des intérêts privés du Sr Blot... La question doit, ce me semble, être examinée d'un point de vue plus élevé.» Et il reprend l'argumentation du ministre, tout en précisant que Blot n'a pas abusé de sa situation de monopole, mais qu'effectivement les besoins du préfet sont à la discrétion de ce dernier qui a du mal à tout faire pour le département. En conséquence, il émet un avis favorable qu'il fait suivre d'une note : «Le Sr Lion vient pendant l'élection dernière à Quimperlé, de donner une preuve de sagesse et de discrétion que votre excellence appréciera. Quoique père de famille nombreuse et ayant à ce titre beaucoup de besoins, il a formellement refusé d'imprimer des circulaires et pamphlets contre les candidats appuyés par l'administration.»

Nous sommes le 26 février 1838 et, le 12 avril, le ministre de l'Intérieur adresse enfin la précieuse autorisation de transfert. Plus tard, en janvier 1840, Lion demande également l'autorisation d'exercer la profession de libraire pour laquelle il avait un brevet à la résidence de Quimperlé. Il l'obtient dès le début du mois de février.

À Quimper, Jean-Pierre Caën sait se faire apprécier de la préfecture dont il devient l'imprimeur officiel en 1851, aux dépens de Blot. Quand il meurt à Quimper en 1857, son fils Alphonse, né à Quimperlé le 30 novembre 1825 de son premier mariage, prend sa succession, au milieu de problèmes familiaux pour le moins délicats. Son père étant souffrant, c'est lui qui assure la direction effective de l'imprimerie depuis plusieurs années. Il lui faudra en la circonstance l'appui sans faille du préfet qui, dans un courrier au ministre, apporte quelques précisions intéressantes sur le passé du premier imprimeur de Quimperlé et en dresse un portrait bien plus positif que celui brossé par le conseiller de la sous-préfecture de Quimperlé quelque vingt ans plus tôt : «Monsieur Lion père avait été, avant de devenir imprimeur à Quimperlé, engagé dans des spéculations où sa fortune avait disparu. Quand il devint imprimeur, il était criblé de dettes. Mais il ne voulut jamais déposer son bilan, et il lutta toute sa vie pour rembourser ses créanciers. Sa probité bien connue lui faisait trouver les sommes nécessaires pour faire marcher son imprimerie. S'il est mort sans avoir pu se libérer, c'est que l'accumulation des intérêts était devenue énorme ; en définitive le Sr Lion a payé plus du double de ce qu'il avait emprunté, et il laisse un passif de 60 mille francs environ.»

Le préfet est particulièrement élogieux pour son fils Alphonse, beaucoup moins pour les quatre autres fils qui ont en commun, selon lui, leur inconduite et leurs mauvaises affaires, ce qui leur vaut même l'interdiction de revenir à Quimper. L'un des frères, Auguste, né à Quimperlé le 10 novembre 1823, a été lui-même quelque temps imprimeur à Quimper, ayant obtenu un brevet de libraire et d'imprimeur lithographe le 3 juillet 1850. Mais ses affaires n'ont pas dû être très florissantes et il lui a fallu céder son matériel de lithographie à un certain Thépault pour aller s'employer en 1856 «à l'imprimerie du gouvernement de la Guadeloupe». Avec son frère Victor, né en 1822, qui réside à Paris, il vient assister aux obsèques de son père. Tous deux refusent de renoncer au brevet paternel et voudraient profiter de la situation et «s'associer» à leur frère «pour réhabiliter la mémoire de leur père et payer toutes ses dettes (60 000 francs d'une part et 18 000 francs d'autre part)». «Pour qui connaît les deux signataires, précise le préfet dans sa lettre au ministre, c'est là une dérision !» Un troisième frère, Alfred, né en 1828 du second mariage, est, semble-t-il, employé au Chemin de fer de la Méditerranée. Quant au quatrième, Pierre, né le 21 juillet 1830, on ne sait ce qu'il est devenu. La situation est inextricable et, en définitive, il faudra créer un nouveau brevet pour Alphonse, tandis que celui de son père retournera à l'administration.

Alphonse Caën, qui est mort à Quimper en 1891, avait cédé son imprimerie dès 1877 à son beau-fils, Alain Jaouen. Et la lignée ne s'est pas toujours pas éteinte puisque des descendants de la famille Caën sont encore aujourd'hui imprimeurs à Quimper.

Pour en finir avec les activités de presse et d'édition de la famille Caën, c'est sans doute encore un membre de la famille, Ernest, qui, résidant à Brest en 1844, demande et obtient un brevet de libraire à la résidence de cette ville. À la fin de l'année 1848, il défraie quelque peu la chronique quimpéroise quand, installé à l'hôtel de l'Épée, il s'avise de déballer et de vendre dans la rue Keréon, le dimanche 24 décembre. «En ce temps de liberté politique, écrit le préfet au ministre pour justifier son autorisation, j'ai pensé qu'il n'était pas de mon devoir de gêner une industrie honnête et loyale.» On imagine le tollé que cela provoque chez les libraires quimpérois ! En 1854, Ernest Caën – qui habite alors à Caen ! – demande le transfert de son brevet de Brest à Paris.

II. Au n° 19 de la Grand-Rue

De Louis Vallot à Albert Guffanti-Breton

En se fixant à Quimper en 1838, Jean-Pierre Caën laisse donc Quimperlé sans imprimeur, même si *L'Écho de l'Izole* continue, si l'on en croit René Kerviler, à paraître jusqu'en 1840. Dès juillet 1838 un certain Jobez, «correcteur en typographie, demeurant à Paris», se propose bien de lui succéder, mais il essuie un refus pour établir un nouvel établissement à Quimperlé en raison d'un «manque d'ouvrage» qui, selon les autorités, a conduit Lion à solliciter son transfert : «les impressions soit pour les différentes administrations, soit pour les particuliers, se réduisant chaque année à très peu de choses, peuvent être facilement [exécutées] par les imprimeurs du chef lieu du département ou de Lorient.»

C'est seulement en octobre 1842 qu'un certain Louis-Éléonore Vallot, âgé d'à peine plus de vingt ans, sollicite un brevet d'imprimeur pour Quimperlé. Le sous-préfet Charreyon n'y voit pas d'inconvénient, tout en se montrant quelque peu sceptique : «... si le S^{r} Vallot veut courir les chances peu favorables d'un pareil établissement à Quimperlé, l'administration locale y trouvera utilité et avantage, en ce qu'elle sera affranchie de la nécessité où elle se trouve de s'adresser à Lorient pour les imprimés qui lui sont indispensables.» Le préfet, lui aussi quelque peu réservé, émet cependant un avis favorable et, dès le 25 novembre, le brevet est transmis par le ministre qui demande toutefois que «l'imprimerie du S^{r} Vallot puisse être efficacement surveillée».

Vallot installe donc une nouvelle imprimerie dans la Grand-Rue. On ne sait pratiquement rien de ce prote, sinon qu'il vient de Saint-Amand, dans le Cher. Sans doute y avait-il été attiré par la création, à cette époque, par la famille Destenay, du journal *L'Écho du Cher* et d'une imprimerie, devenue par la suite la puissante imprimerie Bussière. Toujours est-il que, de 1842 à 1845, il édite un nouveau journal, *L'Annonciateur de Quimperlé*, dont le premier numéro est daté du 24 décembre 1842. Mais cette publication n'a malheureusement guère laissé davantage de traces que *L'Écho de l'Izole*. «Ses colonnes sont ouvertes au progrès du bien public et de la littérature», peut-on lire après le sous-titre «Commerce, Industrie, Littérature, Agriculture, Annonces diverses et judiciaires» qui augure d'un programme ambitieux ; mais la lecture des quelques numéros conservés aux Archives départementales du Finistère laisse quelque peu perplexe : on n'y relève rien qui concerne réellement Quimperlé et sa région, si ce n'est le prix du grain au marché et quelques annonces légales. Le journal de quatre pages qui paraît le samedi propose des nouvelles très diverses reçues de toute la France et un feuilleton. René Kerviler qui, vers 1890, a pu consulter la collection du journal, signale toutefois comme curiosité le numéro du 9 sep-

tembre 1843 qui rend compte du passage à Quimperlé du duc et de la duchesse de Nemours[18].

«VALLOT, imprimeur à Quimperlé, se charge de toute espèce d'impressions à des prix excessivement doux. Il espère, par la célérité et les soins qu'il apportera toujours dans l'exécution de ses travaux, mériter la confiance de ses concitoyens», indique une publicité relevée à la une du numéro du 4 mars 1843. Mais les affaires de l'imprimeur ne prospèrent pas plus que celles de son prédécesseur et il donne rapidement sa démission en faveur d' Albert Guffanti-Breton.

Le Publicateur du Finistère

Le 7 mai 1845, Albert Paul Émile Guffanti qui, après avoir été imprimeur breveté en lettres et en lithographie à Étampes, puis, à partir du 27 janvier 1844, à la résidence d'Issoudun dans l'Indre, habite place Croix-de-Pierre à Bourges, sollicite le brevet en lieu et place de Vallot ; délivré le 21 juin, celui-ci lui est transmis par le ministre le 18 septembre.

Dès le samedi 4 octobre, l'imprimeur fait paraître un nouveau journal, *Le Publicateur du Finistère,* dont le sous-titre reprend celui de *L'Annonciateur* : «Commerce, Industrie, Littérature, Agriculture, Annonces diverses et judiciaires.» En ouverture, le propriétaire-gérant, qui signe désormais Guffanti-Breton, précise la ligne éditoriale : «Nous publions à compter de ce jour et pour paraître exactement tous les Samedis, le Publicateur du Finistère, journal littéraire, d'annonces et d'intérêt local. Tous les hommes éclairés et amis de leur pays verront, nous n'en doutons pas, avec un véritable intérêt, la publication de notre feuille. Déjà plusieurs notables habitants de la ville, à qui nous avons eu l'honneur de soumettre nos intentions, nous ont fortement encouragé, en nous priant de compter sur leur sympathie et leur appui sincère et bienveillant. Nous reproduirons successivement dans notre journal les meilleurs feuilletons de la presse parisienne. Les colonnes du Publicateur du Finistère seront toujours ouvertes aux réclamations et articles d'un intérêt local, pourvu toutefois que ces réclamations et articles n'aient aucun trait politique. Les annonces et nouvelles diverses, ainsi que la mercuriale des grains et autres denrées, auront place dans notre feuille. Pour le premier numéro, nous nous abstiendrons de toutes nouvelles locales, attendu que notre correspondance dans les divers cantons de l'arrondissement n'est pas encore complètement établie, et que nous voulons avant tout puiser à des sources certaines.»

Le prix de l'abonnement est fixé à six francs et le sommaire du premier numéro est pour le moins éclectique qui s'ouvre par un article d'un certain Alphonse de Calonne sur «la croix des Grés», une croix érigée en souvenir du décès accidentel de deux enfants tombés d'une charrette de gerbes et enterrés, selon la tradition, sur le bord de la route, entre Béthune et Saint-Pol, en Artois ! «La nourrice de Louis XIV», une poésie sur «Le Mont-Blanc», «Rubens chez Vélasquez» sont les morceaux de choix des numéros suivants où trouve place une série d'articles sur les prairies artificielles et diverses rubriques plus à même d'intéresser le public local : état civil, prix du pain, mouvement du port ou marché de Quimperlé.

Dès le début du mois de septembre, Guffanti, qui se trouve déjà à Quimperlé, adresse une demande pour l'obtention d'un brevet de libraire, car il souhaite ouvrir un établissement de librairie, papeterie et fourniture de bureau qui lui semble un complément naturel de l'activité d'imprimeur. Le brevet lui est accordé le 19 septembre.

Tandis que Guffanti passe une annonce dès le 25 octobre 1845 pour recruter un «écrivain et dessinateur lithographe» et recherche «un jeune homme de 12 à 15 ans, ayant une écriture passable et sachant dessiner», sa

[18] R. KERVILER, *Essai d'une bibliographie..., op. cit.*

femme ouvre, le 24 novembre, une fabrique de parapluies et un magasin dont le contenu ne cesse de se diversifier : des bretelles et autres jarretières élastiques aux fournitures de bureaux, en passant par les produits de toilette et de beauté..., on y trouve, selon les annonces du journal de son mari, quantité de «nouveaux articles de Paris», «le tout vendu de confiance et au prix le plus modéré». De son côté, l'imprimeur et libraire ne se contente pas de publier son journal ou divers ouvrages, il assure aussi, à partir de juin 1847, le dépôt des chocolats de la maison Boutron-Roussel de Paris, puis, plus tard, de produits de parfumerie !

La situation de Guffanti est sans doute quelque peu difficile et ces activités sont un appoint indispensable pour faire vivre sa famille : «Les deux imprimeurs qui ont précédé Mr Guffanti ont fait de mauvaises affaires, écrit le sous-préfet de Quimperlé en 1851 dans un rapport. Ce dernier pour se soutenir se livre au commerce de la librairie par lui-même, et de plus à un petit commerce de détail par sa femme.» Mais, en déposant sa demande, Guffanti pensait certainement être le seul libraire de Quimperlé. Aussi est-il sans doute surpris de se découvrir un concurrent en la personne de Marie-Josèphe Nicolle Le Poix. En juin 1847, il se renseigne d'ailleurs sur la légalité de cet établissement. Mais celle qui, entre-temps, s'est mariée à Louis Imbert, dispose bel et bien d'un brevet qui lui a été délivré quinze ans plus tôt, le 30 mai 1832. Elle était alors «marchande» à Quimperlé et avait bénéficié, elle aussi, de l'appui d'Auguste Romieu. À son décès, le 30 juin 1864, sa fille, Virginie Imbert, prendra sa succession.

1847 : une première *Histoire de Quimperlé*

En juin 1847, Guffanti-Breton édite une *Histoire de la Ville de Quimperlé*, tirée à cent vingt exemplaires, la première du genre, due à un régent de mathématiques du collège, Jacques François Daniel. L'auteur y évoque les débuts difficile de la presse quimperloise : «Il y a dix ans Quimperlé n'avait ni libraire, ni journal ; on y trouve aujourd'hui l'imprimerie et la lithographie de M. Guffanti-Breton, qui tient en même temps une librairie. M. Imbert a aussi une librairie jointe à son bazar. Après plusieurs essais infructueux pour établir dans cette ville une simple feuille d'annonces, on a enfin réussi, non sans peine, en 1845, à faire naître avec une précaire viabilité, un journal hebdomadaire, désigné pour recevoir les annonces judiciaires de l'arrondissement.»

Personnage haut en couleurs, Jacques François Daniel est présenté dans l'article «Plomelin» – commune où il est né le 16 février 1792 – du supplément de 1843 au *Dictionnaire* d'Ogée, comme «grammairien» et auteur de différents ouvrages dont *Leçons de français à l'usage de l'Académie française*[19], *Récréations grammaticales*[20], *Cours de Mnémonique*. Et le rédacteur de l'article de conclure que cet «auteur plus original que persévérant» est digne d'un meilleur sort que celui de «simple professeur dans un collège communal de Bretagne», laissant supposer qu'il enseigne déjà à Quimperlé. Daniel est effectivement arrivé au collège à la rentrée de 1842 pour y enseigner les sciences et surtout les mathématiques qui, comme l'indiquent les différents rapports d'inspection, ne sont, semble-t-il, pas vraiment la spécialité d'un bachelier ès lettres et licencié en droit[21] ! Et, en 1844, le ministre lui conseille d'ailleurs de se faire recevoir au plus tôt comme bachelier ès mathématiques[22]. Quelques années plus tard, en 1846, postulant au poste d'archiviste départemental laissé vacant par Aurélien de Courson[23], Daniel

[19] «par un Bas-Breton, Ja. Fr. Daniel, de Ker-Goap, Finistère», Paris, Delaunay, 1837. En 1874, il fera paraître *Analectes littéraires et scientifiques. Nouvelle Étymologie*, à Saint-Brieuc, chez Prud'homme.

[20] 1re édition en 1838, 2e en 1842.

[21] Arch. dép. Finistère, 1 T 1443. Documents communiqués par Alain Pennec.

[22] *Ibid.*, 1 T 117.

[23] En 1841, Aurélien de Courson devient archiviste adjoint du Finistère, poste dont il démissionne en 1845 pour entrer à la bibliothèque du Louvre.

précise, dans une lettre au préfet du Finistère, qu'il est venu de son plein gré de Rennes à Quimperlé. Cette lettre, qu'il signe comme «avocat et professeur», ne sera pas suivie d'effet, car le poste est déjà pourvu[24]. Daniel restera donc au collège de Quimperlé où son comportement inquiète quelque peu la hiérarchie : dans une lettre en date du 20 juillet 1849, Alfred de Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, fait part au recteur de ce que M. Daniel lui a été signalé «comme professant des doctrines socialistes et pouvant compromettre par sa présence l'intérêt du Collège». Le principal prend la défense de l'enseignant et s'en porte garant auprès du recteur dans une lettre du 23 juillet : «Si M. Daniel professe des doctrines dangereuses, ce n'est pas du moins au collège ni avec ses collègues. Car M. Daniel, comme vous l'avez pu voir aux deux tournées que vous avez faites à Quimperlé, est d'une franchise entière, on peut même dire excentrique...[25]» Il semble bien qu'il soit fait référence à ses fréquentations et à ses prises de parole publiques pendant les événements de 1848. Toujours est-il qu'en août 1849, Jacques François Daniel est nommé au collège de Vitré.

Pendant plusieurs mois, *Le Publicateur* distille au fil de ses numéros cette «Histoire de Quimperlé», sans mentionner le nom de l'auteur. Sans doute l'anonymat permet-il de régler, avec la bénédiction de l'éditeur, quelques comptes. Certains passages provoquent d'ailleurs des réactions dont le journal se fait l'écho. La description des trois hôtels de Quimperlé où le voyageur «a besoin d'opposer une patience Socratique à la lenteur des serviteurs, à leur défaut de prévenance et d'égards et même de politesse» entraîne un commentaire sarcastique dans *Le Quimpérois* du 12 novembre ; il convient de noter que ce journal, créé en 1838, est, depuis le 4 août 1846, sous le titre complet de *Le Quimpérois, Vigie du Finistère*, imprimé par Lion, désormais installé au Pont-Médard à Quimper. Le nouveau propriétaire-gérant, qui connaît bien Quimperlé où réside encore une partie de sa famille, n'est sans doute pas étranger à cette réplique.

C'est encore la critique de l'attitude de la municipalité dont, déclare l'auteur, les administrateurs «aimaient l'obscurité, craignant encore plus les reproches qu'ils ne désiraient les louanges» qui amène le maire, Jean La Gillardaie, à utiliser un droit de réponse dans le numéro du 18 décembre 1847. N'accuse-t-on pas simplement l'administration locale d'avoir «dans les dernières années de ce règne de honteuse mémoire» imposé à la presse de la louer et de pallier ses sottises, et de lui avoir communiqué qu'avec peine les renseignements intéressants le public, en étant davantage préoccupée d'installer l'éclairage public que de soutenir l'existence d'un «organe de publicité, sans lequel une ville reste muette et perd en quelque sorte son titre de ville» ?

On ne sait que peu de choses de l'activité réelle d'Albert Guffanti-Breton, sinon qu'il imprime deux nouveaux livres de l'abbé Henry : *Skritur sakr. Genes, pe Levr ar C'heneliez*, une traduction en breton de la Genèse, parue en 1849[26], dont le tirage envisagé est de 1 000 exemplaires, puis, en 1858, *Buez hor Zalver Jesus-Krist, great gant komzou ar pevar avieler hag eur skleridighez verr var gomzou ann aviel tennet diouc'h skridou tud santel ha gouiziek, kinnighet d'ar Vretoned gant ann Ao. I.-W. Herry*. En 1850, il édite également une brochure pour le compte de M. Guillet, marchand à Moëlan, *Agriculture Pratique. Moyen d'acquérir une honnête aisance*, puis, en 1851, une autre de La Gillardaie sur le général Hervo.

Il imprime par ailleurs divers documents : «Moralité des élections de Quimperlé. Lettre des 3 derniers députés...» pour le compte du marquis de L'Angle Beaumanoir (avril 1847),

[24] Arch. dép. Finistère, 1 T 117, lettre du 30 janvier 1846. Il n'est d'ailleurs guère tendre avec Courson, «ce Blaisois, qui n'a pu obtenir aucun emploi dans son pays, et qui, m'a-t-on dit, n'a pu être reçu Bachelier-es-lettres, recevait à Quimper 1500 f pour déblatérer à son aise contre nos institutions.»

[25] *Ibid.*, 1 T 117.

[26] Le bulletin de déclaration est daté du 19 août 1847.

«A Messieurs les membres du Conseil Général», pour le compte de Mauduit, maire de Moëlan (août 1850), «La Finistérienne, compagnie des Mines d'or de la Californie», pour le compte de M. Peyron, négociant à Quimperlé. On relève encore des lithographies – dont une, en 1851, à 100 000 exemplaires, «représentant un marin de l'État montrant le bâtiment sur lequel il est embarqué» – et des chansons sur feuilles volantes telles que «*Kanaouenn an Durzunel. Kanaouen Estella.* Adieu Bergère chérie» (décembre 1851)... On connaît encore «*Diviz evit goulenn eur verc'h da eureuji*», composé par l'abbé Henry. Sur la même feuille volante figure également «*Son miz even*», un chant extrait du *Barzaz-Breiz*, peut-être imprimée à la demande de La Villemarqué.

En 1857, il édite également une curieuse brochure pour le compte de Félix Briant du Lescoët, un avocat de Quimperlé : dans *Du problème de la navigation aérienne*, l'auteur se montre un ardent défenseur du plus lourd que l'air : «Jusqu'à présent on a cherché la solution du problème dans le moyen de gouverner dans l'air des corps plus légers que lui ; c'est le contraire qu'il faut admettre.» C'est un «navire aérien» qui prendrait modèle sur le goéland qu'il propose donc de construire dans sa plaquette de onze pages datée du 28 décembre 1856, alors que le Douarneniste Jean-Marie Le Bris, qu'il ne semble pas connaître, vient, quelques jours plus tôt, de faire décoller, pour la première fois au monde, un engin plus lourd que l'air[27].

À diverses reprises, le sous-préfet doit rappeler à l'ordre l'imprimeur quimperlois qui ne semble guère respecter la loi sur le dépôt légal. Le tirage du *Publicateur*, seul journal de tout l'arrondissement de Quimperlé et désigné par les autorités pour recevoir les annonces légales, est alors de 90 à 100 exemplaires, «et quelques fois plus selon les articles locaux qu'il est assujeti (*sic*) à contenir», précise Guffanti-Breton dans une lettre à Anatole de Brémond d'Ars, sous-préfet de Quimperlé. En 1859, au troisième trimestre, il annonce 85 abonnés payants et 15 à titre gratuit. 42 à 45 exemplaires sont expédiés par la poste. «C'est du reste, sous tous les rapports, une feuille insignifiante», écrit Brémond d'Ars au préfet, le 26 septembre 1859. Plus qu'un jugement sur le contenu du journal lui-même, c'est surtout une indication sur l'absence, aux yeux du représentant de l'État, de tout caractère subversif, ce qu'indiquaient déjà les rapports du sous-préfet de Quimperlé dans les années, pourtant sensibles, de 1848-1852 : «Nous n'avons de publication périodique dans l'arrondissement qu'un petit journal le Publicateur imprimé et rédigé par le s[r] Guffanty-Breton imprimeur à Quimperlé. Ce recueil ne paraît qu'une seule fois par semaine, et ne s'occupe nullement de politique & se borne aux annonces judiciaires, purges d'hypothèques &a, ...»

Nous ne savons ce qu'il advint de Vallot. Quant à Guffanti-Breton, dut-il, comme ses prédécesseurs, cesser ses activités pour des raisons économiques ? Ou pour des raisons de santé, telle la surdité qui l'amène dès 1852 à demander sa radiation de la liste du jury ? La vente de son affaire semble en tout cas quelque peu précipitée. Quelques années plus tard, en 1866, le sous-préfet de Quimperlé indique que Guffanti aurait quitté la ville dès le mois d'août 1860 pour aller habiter à Paris «où l'on assure qu'il est mort depuis plusieurs années».

Théophile Clairet (1832-1904)

Quand, en 1860, Guffanti-Breton cède son imprimerie à Théophile Clairet, ce dernier, né à Lorient le 14 décembre 1832, est déjà installé comme libraire à Quimperlé depuis août 1857, rue Neuve, où il tient également un atelier de reliure. Son arrivée à Quim-

[27] Document publié par Roger GARGADENNEC, «Le problème de la navigation aérienne vu, en 1856, par un avocat de Quimperlé», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXV, 1959, p. 107-112.

perlé ne s'est d'ailleurs pas faite sans quelques grincements de dents. C'est en avril 1857 que Clairet, qui réside encore à Lorient, dépose une demande pour un brevet de libraire en résidence à Quimperlé. Le 19 mai, le sous-préfet émet un avis favorable, même s'il «regrette cependant qu'une nouvelle concurrence vienne s'établir à Quimperlé, où le travail de cette nature ne saurait être abondant». Il fait également état des réclamations des deux libraires déjà en place, Albert Guffanti-Breton et M^me^ Imbert. Mais il n'y a, selon lui et selon le préfet, pas lieu de s'y arrêter, car «le pétitionnaire est actif et intelligent, sa moralité est excellente, les autorités locales et celles du Morbihan s'accordent pour fournir sur son compte de bons témoignages». Les choses traînent toutefois quelque peu, et le brevet, délivré le 28 mai, est enfin transmis le 25 août.

Le 9 mars 1860, Clairet dépose une demande de brevet d'imprimeur pour prendre la succession de Guffanti-Breton qui lui cède son imprimerie. Transmis le 27 mars par le ministre au préfet, le 31 par le préfet au sous-préfet, le précieux document parvient à Clairet tout au début du mois d'avril. Ce dernier ne traîne pas et annonce sa prise de possession dans le numéro du samedi 14 avril du *Publicateur du Finistère* dont il assure l'édition depuis le numéro du 7 avril : «La précipitation avec laquelle nous avons opéré la semaine dernière le transfèrement de notre établissement de librairie et de reliure dans celui de M. Guffanti-Breton que nous venons d'acquérir, ne nous a pas permis de donner avis à nos lecteurs. Nous nous empressons de le faire aujourd'hui, en leur annonçant que, par décision en date du 27 mars dernier, Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur a bien voulu nous accorder et signer la transmission du brevet d'imprimeur de M. Guffanti-Breton en notre nom et que depuis ce jour nous nous trouvons possesseur du journal *Le Publicateur du Finistère*, dont nous nous empresserons, dans le plus brefs délai, d'agrandir le format et d'améliorer la rédaction, selon le besoin dont il est susceptible.»

Ce sera chose faite dès le numéro du 2 juin, où Clairet se plaint par ailleurs des conditions du journaliste d'arrondissement : «Quand il a écrit un article, il le relit attentivement avant de le livrer à l'impression. Telle phrase pourrait blesser M. X..., il faut la biffer ; telle autre semble une allusion mordante contre M. Z..., et il est impossible de la laisser subsister sans compromettre même sa réputation ; tel mot peut contrarier la susceptibilité irascible d'une personne importante de la localité et s'il ne la supprimait pas sans pitié, il pourrait s'en repentir. Pauvre journaliste ! tu étais fier d'une indépendance que tu avais rêvée !... mais du rêve à la réalité la distance est incommensurable... Après avoir examiné avec soin ce qui va être imprimé, après avoir mûrement pesé toutes les expressions, le journal paraît. Dès que le rédacteur est rencontré par ses lecteurs, l'un lui dit, que, dans son article, il aurait dû ajouter telle ou telle considération qui ne pouvait lui échapper ; – l'autre qu'il a eu tort d'émettre des idées opposées à celles des personnes considérables ; – un troisième, que dans la publication d'une liste nominative il devait placer M. K..., avant M. Y..., et qu'enfin dans un mot, il y avait un *o* pour un *a*.»

Le nouvel imprimeur-gérant ne semble pas poser davantage de problèmes aux autorités que son prédécesseur : il «est complètement dévoué à l'Administration», écrit, dès le 11 octobre, le sous-préfet Brémont d'Ars, un avis qui sera confirmé au fil des années et des rapports. «C'est un industriel intelligent, d'un esprit sage et conciliant. Il donne dans son journal les nouvelles locales et reproduit des extraits étrangers à la politique ou à la discussion» (1866). «Sans autre fortune que son brevet et son matériel d'imprimerie et de libraire, Monsieur Clairet ne s'est jamais occupé de travaux scientifiques ; il n'a exercé aucune fonction publique, et ne peut indiquer aucun titre universitaire. Cependant il jouit de la considération publique, et mérite toute confiance pour sa moralité et ses sentiments politiques dévoués au gouvernement.» (1867).

Comme il n'y a pas de rédacteur au journal, Clairet assure également cette fonction. En peu de temps, le journal double son tirage et annonce, dès 1862, de 170 à 180 exemplaires. De 70 à 80 numéros sont distribués directement en ville tandis que de 90 à 100 sont expédiés par la poste. La répartition de ces abonnés est pour 1864 et 1865 de 35 pour l'arrondissement de Quimperlé, 10 pour celui de Quimper, 8 pour celui de Brest, 5 pour celui de Morlaix et 4 pour celui de Châteaulin, auxquels il convient d'ajouter les 26 qui résident hors du département. Le tirage atteindra 210 exemplaires en 1868 et 220 en 1869, des chiffres qui conduisent bien entendu à relativiser l'impact d'un journal tel que *Le Publicateur*. Il faut rappeler par ailleurs que, pendant longtemps, l'arrondissement de Quimperlé a affiché l'un des plus forts taux d'illettrisme dans le département du Finistère.

Si Clairet assure la quasi-totalité de la rédaction, on relève, au hasard des numéros, quelques contributions extérieures dont quelques-unes de La Villemarqué : «L'église Sainte-Croix et le Cartulaire», dans celui du 23 juin 1860, la nécrologie de Camille Pondichéry Le Clerc de Fresne, dans celui du 25 août de la même année. Mais le journal se nourrit surtout d'annonces légales et vit aussi des réclames qui occupent habituellement la dernière de ses quatre pages : les pilules gourmandes-purgatives du docteur Cauvin, la pâte pectorale de Regnauld aîné, les méthodes euphologiques du docteur de Grandmont, le chocolat analeptique, l'eau de Lob qui fait repousser les cheveux ... autant de produits miracles dont les vertus s'étalent en grosses lettres à côté de publicités qui vantent des établissements ou des produits financiers, ou encore les nouveautés de magasins parisiens comme *Aux Villes de France* ou le *Petit Saint-Thomas*. Ce dernier se propose même d'adresser son catalogue sur demande. La publicité n'occupe toutefois pas une place excessive comme dans la presse parisienne ce dont se félicite d'ailleurs un lecteur quimperlois dans une lettre adressée au journal !

Les informations agricoles (programmes et résultats des concours régionaux et nationaux, articles concernant la vache bretonne et les chevaux...) tiennent aussi une large place et, bien entendu, les faits divers : les vols, les nombreux accidents liés aux chevaux et attelages, les incendies... Ce sont encore les comptes rendus détaillés des affaires jugées par les tribunaux ou les amendes infligées par la justice de simple police de Quimperlé : un franc à Le Lay, boucher pour abandon de chevaux, un franc à Jacob, tailleur – sans doute le grand-père du poète Max Jacob – pour défaut de registre pour inscrire ses ouvriers, un franc à Collobert pour voiture abandonnée et à Grandin pour «échelle laissée la nuit sur la voie publique». L'«ivresse scandaleuse» coûte aussi un franc. D'autres faits divers sont peut-être plus révélateurs d'une époque, comme le mois de prison dont écope un Mellacois qui, pour se soustraire au service militaire, n'a pas hésité à se mutiler volontairement l'index de la main droite. On relève aussi au hasard des numéros : le tremblement de terre qui secoue Quimperlé le 24 mars 1860 à 4 heures 10 du matin, une averse de neige aux environs de Rosporden le 22 juillet 1860 (!) et, bien entendu, l'écroulement dramatique de l'église Sainte-Croix, en mars 1862, dont le journal donne un compte rendu détaillé. Nous trouvons encore des informations sur la création envisagée d'une bibliothèque communale à Quimperlé en novembre 1860, sur les débuts puis l'avancement des travaux du chemin de fer par la Compagnie d'Orléans, sur la création de l'école d'agriculture du Lézardeau dont le journal donne, à partir d'octobre 1861, le programme des cours et même leur contenu, sous la plume du directeur, Pierre Méheust.

Le journal donne enfin régulièrement l'état civil, le prix des denrées sur le marché de Quimperlé, le mouvement des bateaux dans le port du Pouldu, et n'hésite pas à reprendre les informations publiées par d'autres journaux, bretons ou nationaux.

En 1861, dans *Le Publicateur*, le premier échange entre Luzel et La Villemarqué

Au 19 de la Grand-Rue, Théophile Clairet poursuit l'œuvre entreprise par son prédécesseur. Dès 1861, il édite *Levr ann Exod* de l'abbé Henry et commence dans son journal la publication d'une série de poèmes bretons, accompagnés de leur traduction française. Le premier, dans le numéro du 9 mars, est dû au Trégorrois Prosper Proux : il s'agit du fameux *Kimiad eur zoudard iaouank* («Les adieux d'un jeune soldat breton». En 1865, Prosper Proux dédiera cette pièce «à l'abbé Henry, à Quimperlé, vrai Breton de cœur et de langue» (*D'ann Aotrou Herri, e Kemperle, Gwir vreizad a galoun hag a iez*), dans son recueil *Bombard Kerne*, un ouvrage que Clairet, surchargé de travail, avait dû refuser d'imprimer, au grand regret de l'auteur. Dans le numéro du 30 mars paraît *Pelerinez Rumengol*, un poème non signé dû à l'abbé Clec'h, puis, dans celui du 13 avril, *Breiz-Izell*, un long poème de treize quatrains, sous la signature de F.-M. Ann Huel, c'est-à-dire de François-Marie Luzel.

Cela vaut à ce dernier une critique élogieuse de la part de La Villemarqué, sous forme d'une lettre adressée au journal et datée de Paris le 18 avril. Elle est reproduite dès le numéro du 27 avril par Clairet qui insiste en préambule sur l'accueil chaque jour plus favorable réservé aux chants bretons publiés dans son journal. Le propos de La Villemarqué est on ne peut plus flatteur pour l'imprimeur et surtout pour Luzel, présenté comme le successeur de Brizeux, mort quelques années auparavant, en mai 1858. Aussi, dès le 1er mai, Luzel écrit-il à La Villemarqué pour le remercier : «J'ai été on ne peut plus flatté des éloges que vous m'avez adressés par l'intermédiaire du Journal de Kemperlé comme auteur d'un petit poème intitulé *Breiz-Izell*, et publié dans un des derniers numéros de cette feuille. Vous êtes certainement, Monsieur, le juge le plus compétent en la matière, et celui dont l'approbation pouvait m'être la plus précieuse. – Votre *Barzaz-Breiz* a toujours été une des plus grandes admirations de ma vie ; il m'accompagne partout, et pour moi il n'existe pas de plus beau livre en aucune langue ; je le dis et je le répète tous les jours à ceux qui ne le connaissent pas, et je l'ai même écrit quelque part...[28]» C'est la toute première lettre échangée entre les deux hommes. Quelques semaines plus tard, Luzel fait parvenir à La Villemarqué un poème dédié «À l'auteur du Barzaz-Breiz.»

1862 : *Bleuniou Breiz*, une anthologie poétique bilingue

On retrouvera régulièrement dans *Le Publicateur* la signature de Luzel et de quelques autres au bas de poèmes en breton accompagnés de leur traduction française. Et, en 1862, Clairet charge l'abbé Henry de les rassembler en un volume qui paraît sous le titre de *Bleuniou Breiz, poésies anciennes et modernes de la Bretagne*. Ce recueil collectif dont l'objectif est de compléter le *Barzaz-Breiz*, regroupe quatre chants populaires et des œuvres de huit poètes bretons : Prosper Proux, Olivier Souvestre qui, pour la première fois, y apparaît comme l'auteur de la fameuse gwerz *Ar roue Gralon ha Kaer-Is*, François-Marie Luzel et les abbés Le Scour, Huon, Clec'h, Kervennic et Kersalé. L'annonce de la publication des *Bleuniou Breiz* intervient dans *Le Publicateur* du 2 août 1862.

Comme les chants et les poésies des *Bleuniou Breiz* étaient déjà parus dans *Le Publicateur du Finistère*, c'est la composition du journal qui sert à l'édition, dont les frais sont supportés par le docteur Bijon, médecin quimperlois, ami de Luzel et de l'abbé Henry. Fils

[28] Quimperlé, Keransker, Archives La Villemarqué, pièce 3.30. Cf. Fañch POSTIC, «Luzel et La Villemarqué d'après leur correspondance (1861-1894)», dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h*, Quimper, 1998, p. 261-273.

d'un ferblantier de Pontivy, André-Julien Bijon a d'abord été chirurgien de la marine et interne des hôpitaux maritimes de Brest avant d'être reçu docteur en médecine à Paris en décembre 1847. Il vient alors s'installer à Quimperlé où il exercera jusqu'en 1873, date à laquelle il abandonnera sa clientèle au docteur Le Moaligou pour s'occuper de peinture[29].

Comment s'est-il lié d'amitié avec Luzel ? Peut-être par l'entremise de l'imprimeur Clairet dont il est le voisin dans la Grand-Rue. Au-delà de son rôle de mécène, et même peut-être de collaborateur, Bijon sert effectivement d'intermédiaire avec l'imprimeur Clairet, pour Luzel bien sûr, mais également pour Prosper Proux et René-François Le Men, archiviste du Finistère. C'est d'ailleurs chez l'imprimeur quimperlois que ce dernier publie en 1862 ou 1863 l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* de dom Placide Le Duc. L'annonce de cette parution et la souscription figurent dans *Le Publicateur* du 5 avril 1862.

1863 : *Le Mystère de sainte Tryphine*, premier différend entre Luzel et la Villemarqué

C'est encore le docteur Bijon qui sert d'intermédiaire pour arrêter avec l'imprimeur Clairet les conditions de l'édition du manuscrit du *Mystère de sainte Tryphine*, pièce de théâtre populaire en breton que Luzel souhaite faire imprimer. C'est lui aussi qui met alors Luzel en relation avec l'abbé Henry qui se propose «spontanément» de l'aider dans sa publication. Mais le prêtre, à qui il a confié le manuscrit, semble refuser de le restituer[30]. Voici la version des faits, racontée par Luzel dans une longue lettre adressée à Ernest Renan le 6 novembre 1863, de ce qui provoquera son premier différend sérieux avec La Villemarqué :

«Un mien ami, Docteur Médecin à Quimperlé, vient un jour me voir à Kemper, remarque mes vieux manuscrits bretons et demande la permission d'en emporter un, pour le communiquer à Mr l'abbé Henry – dont, me dit-il, *il fera les délices* –. J'y consens volontiers, et il emporte un manuscrit de *Sainte Tryphine*. A quelques jours de là Mr De Lavillemarqué va chez Mr Henry. – Vous ne savez peut-être pas que Mr De Lavillemarqué en fait de Breton, ne peut se passer de Mr l'abbé Henry, qui est la modestie même. – C'est ce dernier qui a rétabli les textes altérés du Barzaz-Breiz et le plus souvent fait la traduction…

«Mr De Lavillemarqué va donc chez Mr l'abbé Henry, – voit mon vieux manuscrit breton, le feuillette, s'extasie, s'enthousiasme et l'emporte. Cependant mon ami le Docteur m'écrit que Mr l'abbé Henry est occupé à prendre une copie de *Sainte Tryphine* pour Mr De Lavillemarqué et que ce dernier parlait de publier et de traduire le *Mystère* breton, sans nullement s'inquiéter de moi. – A cette nouvelle je proteste, j'écris une fois, deux fois, pour réclamer mon manuscrit ; – mais en vain, l'ogre ne voulait pas lâcher sa proie. Je menace mon homme de lui envoyer un huissier. – De son côté, mon ami le docteur tance vertement le pauvre abbé ; il lui parle aussi d'huissier, de procureur impérial, d'abus de confiance. – Le bonhomme tremble, – il rompt avec Mr De Lavillemarqué, qui voulait, disait-il, lui faire commettre des *indélicatesses*, – et m'envoie en même temps et mon manuscrit et la copie qu'il avait faite d'après lui. – Aussitôt l'impression commence. – Mais le *Grand Barde* furieux nous menace de sa colère, – il parle d'éreinter tout ce que nous publierons en breton sans sa participation, – et jure même de faire paraître une *Sainte Tryphine* avant la nôtre : mais malgré toutes ses recherches, il ne peut se procurer un manuscrit, et force lui est de s'en tenir aux menaces. – Vous comprenez que sous le coup de cet orage déchaîné nous

[29] Ses œuvres lui ont valu un prix en 1855 pour son exposition de peinture à Paris et une médaille d'argent à Nantes en 1861.

[30] Quimperlé, Keransker, Archives La Villemarqué, lettre inédite de Luzel à La Villemarqué, 20 mai 1862.

poussions dur à la besogne. Je transcrivais le texte Breton, je traduisais, j'écrivais mon Introduction, et on imprimait au fur et à mesure sans que, le plus souvent, je visse même les épreuves. Mr l'abbé Henry corrigeait le Breton. – J'habitais alors Quimper, où j'étais régent de 5e au Collège…[31]»

C'est semble-t-il le docteur Bijon qui, si l'en en croit Anatole Le Braz, surveillait l'impression[32]. Nous ne disposons malheureusement que d'une seule version de l'affaire. Toujours est-il que l'ouvrage paraît au début de 1863, signalé dans *Le Publicateur* par une publicité dans le numéro du 4 avril. A la fin de sa longue introduction Luzel rend hommage à son collaborateur : «Je ne veux pas finir cette introduction, déjà bien longue, sans constater les obligations que j'ai à M. l'Abbé Henry, aujourd'hui le doyen et le chef avec M. de la Villemarqué, de l'école celtique Armoricaine, depuis la mort de M. Le Gonidec. S'il n'a été pour rien dans l'idée de cette publication, il l'a du moins hâtée, et m'a rendu un inappréciable service, en voulant bien se charger de revoir et de collationner les vieux manuscrits que j'ai mis à sa disposition, ainsi que de corriger les épreuves du texte breton.» «Je dois aussi des remercîments, ajoute-t-il, à mon ami le docteur Bijon, et à M. Le Men, archiviste du département du Finisterre, tous les deux hommes de goût et de savoir, et dont les conseils m'ont été souvent utiles.»

Quelque peu refroidies, les relations avec le propriétaire du manoir de Keransquer ne seront toutefois pas totalement interrompues. Luzel continue à traduire en vers des pièces du *Barzaz-Breiz* et, le 12 novembre 1864, *Le Publicateur* propose «Les fleurs de mai» avec une dédicace à La Villemarqué, tandis que, dans l'épilogue du troisième volume de la *Bretagne contemporaine*, qui paraît en 1865 chez Charpentier à Paris, La Villemarqué rend un bel mais tardif hommage au recueil des *Bleuniou Breiz* : «L'auteur est cet abbé zélé que nous connaissons déjà par son recueil de «chants religieux». Un médecin, ami aussi éclairé que le docteur Laënnec, de la poësie celtique, lui a prêté la main, et de leurs cueillettes réunies est résultée une gracieuse *Anthologie Bretonne*.» C'est surtout l'occasion d'un éloge appuyé de Luzel, «qui, écrit La Villemarqué, réalise les présages que fit naître son coup d'essai, la *Mort du Barde de la Petite-Bretagne*, publié d'abord dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et reproduite par la *Revue des Deux-Mondes*… Plusieurs strophes resteront dans la mémoire de ses compatriotes. Ce sont là des vers dont l'auteur mérite mieux que d'être classé parmi des *Poetae Minores*, comme l'y range un peu sans façon la préface du recueil.»

Mais, tandis que Clairet imprime *Kantikou eskopti Kemper ha Leon…*, premier recueil officiel de cantiques pour l'évêché de Quimper constitué par l'abbé Henry à la demande de l'évêque, Mgr Sergent[33], La Villemarqué, maître dans l'art de souffler le chaud et le froid, répond au mystère de Sainte Tryphine par la publication à Paris, en cette même année 1865, du *Grand Mystère de Jésus*. À la fin de l'introduction, loin de l'éloge qui précède, il se contente de signaler, dans une note aussi simple que brève, l'ouvrage récemment publié par «un estimable professeur et poëte, M. Luzel». Voilà ce dernier brusquement ramené à ses chères études !

---

31 Lettre à Ernest Renan publiée par Pierre Le Roux, «F.-M. Luzel. Lettres à Ernest Renan», *Annales de Bretagne*, t. XL, 1933, p. 556.

32 *Essai sur l'histoire du théâtre celtique*, Paris, Calmann-Lévy, [1904], p. 193.

33 Il contient 160 cantiques et 146 airs précédés d'un bref précis de solfège sur le plain-chant mesuré. Le répertoire alphabétique qui mentionne les différents auteurs de cantiques permet de constater qu'une trentaine sont l'œuvre de l'abbé Henry lui-même. Il s'agit en fait d'une édition revue et augmentée du recueil de 1842. Voir à ce propos l'article du chanoine Jean-Louis Le Floc'h, «Les cantiques bretons de l'évêché de Quimper et de Léon (1800-1850). Approche historique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 383.

Les réunions de Quimperlé : La Villemarqué en question

Le livre de La Villemarqué entraîne un article critique de Paul Meyer dans le premier numéro de la *Revue critique d'histoire et de littérature* qui paraît à Paris en janvier 1866 et, relayé par d'autres, tel celui du docteur châteaulinois Halléguen, il marque en quelque sorte le début de la mise en cause de La Villemarqué. La controverse s'amplifie encore après la parution, en décembre 1866, d'une nouvelle édition du *Barzaz-Breiz* où La Villemarqué s'en tient toujours aux méthodes de publication qui avaient été les siennes en 1839. Et il semble bien que ce soit à Quimperlé même, tout au début de l'année 1867, que se mette en place la machine destinée à abattre la statue de celui que Luzel, comme d'autres, appelle parfois le «Grand Lama de la littérature bretonne». Et le centre de cette «conspiration» pourrait bien en être le n° 19 de la Grand-Rue, chez l'imprimeur Clairet.

Le 30 janvier, Le Men annonce en effet à Luzel sa venue à Quimperlé pour une réunion de ces «opposants» : «Je me décide à aller à Quimperlé samedi prochain 2 février... M. Salaün m'accompagnera. Un monsieur Pennkalet qui s'occupe de breton et qui est à Quimper depuis quelques jours se joindra probablement à nous... J'oubliais de vous dire que Sauvé sera aussi de la partie[34].»

On a une idée du contenu de cette rencontre grâce à une lettre que Luzel adresse à Jean-Pierre-Marie Lescour le 5 février : «Dimanche dernier 3 février, nous nous sommes réunis à Quimperlé quelques chauds partisans des études bretonnes. Nous avons décidé séance tenante la publication immédiate du vieux Dictionnaire breton français-latin, ou Catholicon de Lagadeuc et d'Auffret de Coatquévéran, dont la première édition fut imprimée à Tréguier au XV^e^ siècle. J'ai souscrit 100 exemplaires. Nous avons mûri le projet d'une société pour la publication de pièces bretonnes rares et curieuses, mystères et autres. Les volumes seraient vendus au profit des actionnaires[35].» Le Men songeait effectivement à créer une Association bretonne dont il avait même rédigé les statuts, pour faire pendant à La Villemarqué et à la confrérie des bardes (*Breuriez Breiz*) que celui-ci avait mise sur pied quelques années auparavant.

Ces réunions entre amis laissaient aussi certainement place à la détente et il n'est pas impossible que les participants aient profité de l'occasion pour aller jusqu'à la forêt de Carnoët visiter les ruines d'un tumulus. *Le Publicateur* du 23 février, qui dit reprendre l'édition du 15 février de *Gwir yn Erbyn y byd* («la Vérité contre le monde», qui est la devise du gorsedd gallois), journal gallois qui semble bien n'avoir jamais existé, donne en effet le compte rendu, bientôt repris par le journal de Brest *L'Océan,* d'une réunion bardique qui se serait tenue dans la forêt de Carnoët. Il s'agit probablement d'une forme de canular et si, juste au-dessous de l'article on peut lire «Pour tous les articles non signés Th. Clairet», et si Clairet était probablement de la partie, l'auteur du compte rendu est sans doute Le Men qui, le 20 février, écrivait à Luzel : «Il paraîtra peut-être samedi dans le *Publicateur* une tartine bardique sur notre réunion du 3 de ce mois[36].»

Le Men s'intéresse en effet tout particulièrement au tumulus de Carnoët et, en mai 1868, fera paraître dans la *Revue archéologique* un article où il relate, après avoir interrogé les participants, les conditions dans lesquelles il a été «fouillé» en 1843 et ce que l'on y a découvert. Il y donne également son sentiment sur le bardisme : «Quant aux rêveries *bardiques* dont on voudrait embrouiller la question, sous prétexte de la résoudre, il faut les renvoyer au-delà du détroit, qu'elles n'auraient jamais dû franchir.»

---

[34] Lettre publiée par Pierre Le Roux, art. cité, *Annales de Bretagne*, t. XLIV, 1938, p. 288.

[35] Arch. dép. Finistère, 44 J 120.

[36] *Ibid.*

Le jeu continue, puisque quelques semaines plus tard, dans le numéro du *Publicateur* du 23 mars 1867, Luzel publie, sous le pseudonyme d'Alan Bleun-Bruk, un poème bilingue, («Sonnet» / *Sonik*), dédié à Iann Penn-Kâlet. Un seconde réunion a lieu à Quimperlé, au mois de juin, à l'occasion du pardon des Oiseaux. Luzel en rend compte quelques jours plus tard à Jean-Pierre-Marie Lescour : «Lundi dernier, 10 courant, c'était la fête aux oiseaux dans la forêt de Carnoët, près de Kemperlé : c'est je crois, une des plus jolies réunions qu'il soit possible de voir. J'avais reçu pour ce jour une convocation bardique, à laquelle je me suis empressé de me rendre, quoiqu'à peine rétabli[37].» *Le Publicateur* se fait une fois encore l'écho de cette pseudo-réunion bardique dans son numéro du 15 juin. En 1875, dans une lettre au celtisant Henri Gaidoz, le même Luzel rappelle cette époque, se trompant probablement de quelques années dans ses souvenirs : «Il est bien vrai qu'à l'époque où nous jouions aux bardes dans la forêt de Quimperlé, vers 1865-66, le barz-meur[38] qui n'était pas convoqué à nos réunions s'en fâcha et déclara à M^me^ Clairet, je crois, que lui seul était un barde authentique proclamé et reconnu dans le pays de Galles, lors de son voyage ou de sa mission de l'autre côté du détroit. Sauvé pourrait vous donner à ce sujet des détails plus précis, car c'est lui qui faisait les convocations avec une formule assez curieuse[39].»

Ces réunions de Quimperlé sont, bien entendu, une parodie de la cérémonie d'intronisation de La Villemarqué comme barde, sous le nom de Bardd Nizon, à Abergavenny, au pays de Galles, en 1838... La Villemarqué aurait d'ailleurs souhaité instaurer en Bretagne une fête littéraire et musicale semblable à l'*eisteddfod* gallois et le congrès international qui se prépare en 1867 à Saint-Brieuc se donne un peu cette ambition. L'on comprend donc aisément que ces comptes rendus, découverts dans le journal même de Quimperlé, relevaient de la pure provocation et ne pouvaient qu'irriter au plus haut point l'auteur du *Barzaz-Breiz*.

Entre-temps, les opposants se sont réunis à Quimper, en avril. Mais le groupe qui comprend Le Men, Luzel, Sauvé, Salaün, Halléguen, Audran (qui connaît Le Men depuis le collège) et, peut-être, à Quimperlé, l'abbé Henry, docteur Bijon et Clairet, se délitera dans les mois qui suivront : la préparation et la tenue à Saint-Brieuc du Congrès celtique international auquel Luzel accepte finalement de collaborer à la demande de La Villemarqué, l'affaire quelque peu embrouillée de l'acquisition des manuscrits de la collecte des chants populaires de l'avocat lannionnais Jean-Marie de Penguern entraînent quelques dissensions qui se nourrissent encore du désaccord entre Le Men, le futur rédacteur de la revue projetée, et Halléguen, le bailleur de fonds.

Mais le *Catholicon*, dont l'introduction contient de violentes critiques contre le *Barzaz-Breiz* et marque le véritable début de la querelle sur l'authenticité des chants qu'il contient, paraît tout de même en octobre 1867 chez Corfmat à Lorient, pendant le Congrès celtique international de Saint-Brieuc. C'est initialement Clairet qui, en toute logique, devait se charger de cette impression. Mais devant l'impératif de sortir l'ouvrage pour le début du mois d'août, date d'abord retenue pour le congrès – qui devait initialement se tenir à Vannes –, Clairet ne disposait pas du matériel nécessaire pour mener à bien l'affaire. Celle-ci fut tout naturellement confiée à l'imprimeur lorientais Édouard Corfmat dont Théophile Clairet n'était autre que le gendre, ayant épousé sa fille Louise Victorine. En 1868, c'est encore Corfmat qui éditera le recueil de chants des *Gwerziou Breiz-Izel* de Luzel.

---

37 Arch. dép. Finistère, 44 J 120.

38 «le grand barde», c'est-à-dire La Villemarqué.

39 Citée par F. GOURVIL, «Pseudonymes bardiques», *Nouvelle Revue de Bretagne*, n° 1, janvier-février 1953, p. 67.

Luzel, quant à lui, continue à donner régulièrement dans *Le Publicateur* des poésies et des comptes rendus, sous son nom propre ou sous le pseudonyme de Fanch ar Moal ; et, après «Veillées Bretonnes. Superstitions. Alan Kourio», en août 1866, il propose également aux lecteurs les premiers résultats de ses collectes de contes, «Le géant Goulaffre[40]», «L'homme aux deux chiens[41]», «Jésus-Christ en Basse-Bretagne[42]» qui sont bientôt réunis en un ouvrage.

1870 : les *Contes bretons* de Luzel, ouvrage de référence pour la recherche sur le conte populaire

Quand, en 1870, Clairet édite les *Contes bretons, recueillis et traduits par F.-M. Luzel*, un opuscule de 103 pages, il est loin d'imaginer qu'il vient d'imprimer un ouvrage important dans l'histoire, en France, de l'étude scientifique du conte populaire. Luzel qui, depuis 1868, s'intéresse de très près aux contes, est en avance sur son temps pour la collecte et la publication de ce qu'il appelle, dès 1869, «la littérature orale populaire». Il se propose de publier un recueil d'une trentaine de récits dont il confie le manuscrit à Reinhold Koehler, bibliothécaire à Weimar, pour qu'il en assure les commentaires. Survient la guerre de 1870. Le projet est ajourné, mais Luzel ne peut attendre plus longtemps d'autant plus qu'Amable Troude et Gabriel Milin, deux partisans de La Villemarqué, s'apprêtent eux aussi à publier un ouvrage de contes. Faute de précédent et de références, Luzel ne sait comment s'y prendre pour éditer les productions orales en prose que sont les contes. Il propose donc à la critique, à titre d'essai, six contes, dont ceux qui ont déjà paru dans *Le Publicateur*. Trois sont donnés avec le texte en breton : «Si je ne donne le texte breton que de trois de mes contes, précise-t-il dans sa préface, c'est uniquement pour ne pas faire un *livre* de cet essai qui a pour objet spécial d'annoncer une publication beaucoup plus considérable et aussi – et surtout – de solliciter les avis et les conseils des gens compétents.»

Il choisit des contes recueillis auprès de ses deux informatrices favorites : trois viennent de Barbe Tassel, mendiante et porteuse de dépêches télégraphiques, de Plouaret, et trois autres de Marguerite Philippe dont il nous livre le portrait à la page 82. Née en 1837, la pèlerine par procuration de Pluzunet sera la grande chanteuse et conteuse de Luzel, puis d'Anatole Le Braz.

Tirés à seulement trois cents exemplaires, les *Contes bretons* de Luzel ne rencontrent guère d'écho à l'époque, sinon auprès de quelques savants de la capitale, et ne sont sûrement pas un succès commercial pour l'éditeur Clairet, pas plus que l'édition des *Gwerziou* ne l'avait été pour son beau-père Édouard Corfmat.

«Mon ambition serait – toute proportion gardée et dans la mesure de mes forces – de faire pour notre Basse-Bretagne ce que les deux Grimm ont fait pour l'Allemagne», indiquait modestement Luzel dans sa préface, mais il devra attendre plus de dix ans pour voir enfin paraître ses recueils de contes, et le petit ouvrage de Quimperlé fera longtemps figure de pionnier en la matière. C'est sans doute lui qui amène Paul Delarue, grand spécialiste du conte populaire en France, à déclarer que «l'année 1870 marque le commencement des recherches sur le véritable conte populaire, sur celui qui continue à vivre dans le peuple et qu'on va enfin s'efforcer de recueillir et de noter fidèlement[43]».

1868 : le premier guide touristique de Quimperlé

Tandis que Luzel s'empresse de recueillir les témoignages d'une culture orale populaire qu'il sent menacée par l'évolution rapide et

---

[40] *Le Publicateur*, 25 décembre 1869 et 1er janvier 1870.

[41] *Ibid.*, mars-avril 1870.

[42] *Ibid.*, 9 avril 1870.

[43] *Le conte populaire français*, Paris, Erasme, 1957, p. 30.

inéluctable de la société rurale, d'autres se prennent d'intérêt pour une Bretagne dont ils recherchent et apprécient le pittoresque. En cette seconde moitié du XIX[e] siècle, le tourisme se développe : l'on découvre les bords de mer tandis que se créent les premières stations balnéaires. En 1868, Quimperlé voit paraître son premier guide touristique. Un certain G.-L. Augustin, expert agronome à Quimperlé, publie en effet chez Clairet le *Guide du touriste autour de Quimperlé, à l'occasion de l'Assemblée de Toulfoën ou Foire aux Oiseaux*. Depuis plusieurs dizaines d'années déjà, la fête de Toulfoën attire, le lundi de la Pentecôte, dans la forêt de Carnoët, des milliers de «pèlerins» pour ce curieux pardon sans saint et sans chapelle[44]. Depuis 1862, la municipalité de Quimperlé a pris en main l'organisation des réjouissances pour que la ville elle-même profite au mieux de cet afflux momentané de population qui s'amplifie encore après l'ouverture, en septembre 1863, de la ligne de chemin de fer de la Compagnie d'Orléans.

L'auteur, Corentin Marie Louis, dit Augustin, est né à Quimperlé le 24 floréal de l'an XIII (14 mai 1805), place Saint-Michel, dans une maison proche, dit-il, de celle de Matilin an Dall. Il est le fils de Jean-Louis Augustin, contrôleur des contributions du département du Finistère, originaire de Clichy-des-Bois (Seine-et-Oise), qui a épousé une Quimperloise, Marguerite-Guillemette Bosc. Son grand-père avait été écuyer du duc d'Orléans, puis du roi Louis XVI, et lieutenant de grande louveterie de France. Au moment de son mariage, en 1825, avec Antoinette Françoise Giron, jeune fille de Paramé, Corentin Louis Augustin est employé au cadastre. Sans doute exerce-t-il un temps à Morlaix, car il est fort probable qu'on doive lui attribuer la paternité d'une série d'articles consacrés à la région de Quimperlé dans la *Feuille d'annonces de Morlaix* des années 1833-1835 et signés «L. A., de Morlaix» («Noces au pays de Quimperlé», «Notes statistiques sur la commune de Riec», puis sur celle de Moëlan). En 1835, les «Notes statistiques sur la commune de Plouyé» sont cette fois suivies de son nom. Géomètre expert à Quimperlé, Augustin devient, au milieu des années 1860, un collaborateur habituel du *Publicateur* où, à partir du 12 mai 1866, il rédige, sous le titre «Études sur la Bretagne», une longue série d'articles consacrés à l'arrondissement de Quimperlé. Parlant de Clohars et de Moëlan, dans le numéro du 16 février 1867, il manifeste toute sa foi dans l'intérêt économique du développement touristique : «C'est bien le moment, écrit-il, de former sur l'un des points du littoral (et il y en a tant de charmants), un établissement de bains de mer, lequel pourrait offrir des sujets de distraction pour le moins aussi agréables que ceux du Pouliguen ou du Croisic. Nous avons déjà notre *Assemblée de Toulfoën*, notre belle forêt de Carnoët, les sites enchanteurs de l'Ellé, de l'Isole, de la Laïta, de tous les environs de Quimperlé. Il faut compléter tout cela par l'établissement des bains de mer, et de nombreux étrangers viendront chez nous vider une partie de leurs bourses bien garnies. Pourquoi ne pas profiter des dons que nous fait la Providence ? puisqu'elle nous fait demeurer dans le plus beau pays de notre belle Bretagne, cette médaille si précieuse et pourtant encore si peu connue, car les étrangers qui la visitent ne vont guère *fureter*, comme nous l'avons fait, là où ils feraient d'admirables découvertes.»

Et, dans son guide, l'auteur indique en préambule : «Nous avons cru devoir fournir les renseignements qui vont suivre à toutes les personnes qui, se rendant à l'assemblée si populaire de Toulfoën, auraient le désir de visiter Quimperlé et les environs de la forêt de Carnoët.»

Ce guide, sans précision d'auteur, et avec quelques aménagements plus ou moins importants, sera régulièrement réédité. Ainsi Clairet publie-t-il, sans indication de date, *Prome-*

[44] Cf. Fañch POSTIC, «Toulfoën, près de Quimperlé : un pardon sans chapelle ?», dans *Hauts lieux du sacré en Bretagne*, *Kreiz* 6, Brest, C.R.B.C., 1997, p. 235-245.

nades à Quimperlé et ses environs. Biographie des hommes qui ont illustré le pays. Ses légendes et ses monuments historiques, un opuscule qui, à la première page, se présente, à l'image de ses prédécesseurs, comme un «Guide du touriste autour de Quimperlé».

Clairet imprime encore d'autres ouvrages, notamment, en 1874, une réédition de l'*Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix* de dom Placide Le Duc qui lui vaudra en septembre 1881 une contravention pour non-respect d'un dépôt légal qu'il n'a toujours pas effectué ! En décembre 1879, il annonce également son intention de rééditer l'*Histoire de Quimperlé* d'Aymar de Blois, mais l'ouvrage, enrichi de notes et commentaires d'Audran, ne paraîtra effectivement qu'en février 1881, tiré à 350 exemplaires. Il faut encore signaler en 1880 une *Vie de saint Maurice, abbé de Langonnet et de Carnoët* due à dom Plaine et, chaque année, au moins à partir de 1877, un *Almanach administratif, agricole et artistique de l'arrondissement de Quimperlé.*

Mari Kastellin et les chanteurs de complaintes

Comme la plupart de ses confrères, l'imprimeur quimperlois édite également des chansons sur feuilles volantes qui connaissent un beau succès dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Elles sont diffusées par des chanteurs qui sont aussi, bien souvent, marchands de chansons et courent foires et pardons pour en assurer la vente, à l'image de la fameuse Mari Kastellin et de son attelage à chien. Interdit par arrêt préfectoral en 1894, ce mode de transport lui vaut d'ailleurs, en 1895, un procès-verbal à Quimperlé. Mais elle n'en continuera pas moins à utiliser ce moyen de déplacement, comme en témoigne une carte postale bien connue du début du XX^e^ siècle.

Marie-Anne Rolland est née à Loqueffret le 6 août 1845 et elle a déjà deux enfants quand, en 1879, elle se marie à Jean Chalony, un chiffonier d'Édern qui colporte «des cantiques et des chansons». En octobre 1888, Marie-Anne Rolland est à Quimperlé quand elle déclare qu'elle va «colporter dans le département du Finistère des chansons et cantiques (français-breton)». Elle habite alors «la Californie» – sur la route de Lorient, à la sortie de Quimperlé – avec ses deux enfants dont l'aîné, Louis, est serrurier, profession qu'exercera également par la suite le plus jeune, Jean[45].

En février 1914, elle est grièvement blessée dans un accident qui, près de la gare de Callac, voit son attelage accroché par le marchepied du train de Guingamp. Changeant régulièrement de costume en fonction des lieux qu'elle fréquente, elle semble avoir une prédilection pour celui de Châteaulin qui lui vaut son surnom de Mari Kastellin («Marie Châteaulin»). Veuve Chalony, veuve Galopin, son état civil est quelque peu fluctuant. Elle apparaît également comme veuve Guillermic. Peut-être partageait-elle effectivement la destinée d'Yves Le Guillermic qui, originaire de Lanvellec (Côtes-d'Armor), habite lui aussi «la Californie» à Quimperlé et exerce la profession de «chanteur ambulant». C'est du moins ce qu'on peut lire, quand il meurt à l'hospice de Quimperlé en 1907, dans son acte de décès qui précise cependant qu'il est alors veuf d'une certaine Marie-Jeanne Derrien[46].

Clairet imprima-t-il pour Mari Kastellin et pour Guillermic ? Rien ne nous l'indique. Il édite surtout pour le compte de chanteurs locaux : Charles Sinquin, cultivateur au Moustoir à Scaër, Jean Bonnaire, tailleur de Stang-Veilh à Mellac, Jean-Marie Carer, cultivateur à Baye (auquel on doit la fameuse *Gavoten Matelin ann Dall*, «la gavotte de Mathurin l'Aveugle»), Louis Berthelot, fils d'un sabotier de Scaër, Jean Boudic, menuisier et marchand de bois à Querrien, Pierre

45 Marthe Le Clech, *Bretagne d'hier. Morlaix. Tome 4. L'imprimerie*, Morlaix, auteur, 2001, p. 14.

46 Arch. mun. Quimperlé, registres d'état civil, 1907.

Trévarin, cultivateur à Kervélégan en Scaër, Alain Le Guiffant, fils d'un cultivateur de Bannalec... Il travaille aussi pour Louis Le Brun, chanteur ambulant de Plouigneau... ou pour François-Marie Luzel et Jean-Pierre-Marie Lescour, reprenant des poèmes d'abord parus dans *Le Publicateur*[47].

Les premiers concurrents républicains

Reposant essentiellement sur les épaules d'un Théophile Clairet vieillissant, qui ne cherche pas à en renouveler le contenu ou la forme, *Le Publicateur*, seul journal sur la place de Quimperlé depuis sa création, n'est guère armé pour affronter une concurrence que le nouveau paysage politique, qui voit, dès 1873, les premiers succès républicains à Quimperlé, rend presque inévitable[48]. Dès le 24 janvier 1869, Ernest Camescasse et Corentin Guyho fondent *La Liberté électorale*, «journal des intérêts généraux de la Bretagne politique, littéraire et agricole». Imprimé à Beauvais, le journal, dont l'objectif principal est de combattre la candidature officielle aux élections législatives de 1869 – celle de Louis Ducouëdic –, a sa rédaction à Paris. Il arrive le dimanche à Quimperlé. Se proposant d'être l' «Organe de l'émancipation provinciale», si l'on en croit son nouveau sous-titre en juillet 1869, il cesse de paraître dès le début de 1870. C'est la première intervention sur la scène politique quimperloise de Corentin Guyho. Né à Jonzac (Charente-Maritime), en 1844, ce fils de procureur a fait des études de droit et poursuit une carrière juridique comme son grand-père, notaire à Bannalec, et son père, qui, par ailleurs, furent respectivement conseillers généraux des cantons de Bannalec et de Pont-Aven.

Cette première alerte pousse sans doute *Le Publicateur* à mieux affirmer sa ligne éditoriale et, en 1870, il prend pour sous-titre : «Journal politique, religieux, d'intérêts généraux et d'annonces judiciaires». Défenseur de la monarchie et de la religion, *Le Publicateur* accueille même, à partir de 1877, une tribune politique, où il affiche ouvertement ses convictions conservatrices. Lors des élections de 1881, il se voit opposer une nouvelle publication républicaine, *Le Père Gérard. Petit journal de Quimperlé*. Imprimé d'abord à Paris, ce journal n'est, à quelques légères modifications près, que la copie conforme de l'édition parisienne. Le rédacteur-gérant est d'ailleurs le même, un certain Boursin. À partir du 29 septembre 1881, il devient *Le Petit Journal de Quimperlé*. Imprimé à Lorient, chez Colligno, cet hebdomadaire paraissant le vendredi a pour objectif premier de soutenir la carrière politique de Corentin Guyho qui en est le directeur politique. À la une du premier numéro, où s'étalent en lettres capitales «Paix et travail» «Ordre et Liberté», Guyho propose non une ligne éditoriale, mais bel et bien une profession de foi politique. Élu député de l'arrondissement de Quimperlé en 1876 face à Louis Ducouëdic, Corentin Guyho connaîtra une vie politique en dents de scie : battu en 1877 par Léon Lorois, propriétaire du château de Saint-Maurice à Clohars-Carnoët, il est à nouveau élu en 1878. La campagne pour les élections d'août 1881 s'avère particulièrement acharnée et indécise et voit Guyho l'emporter finalement de 72 voix ! Ses prises de position pour le moins radicales – anticléricales notamment – sont certainement pour beaucoup dans ses difficultés à s'imposer.

Le Petit Journal de Quimperlé rend compte des faits et gestes de l'élu Guyho : ses interventions à la Chambre, ses visites dans l'arrondissement de Quimperlé, ses discours, etc. La première des quatre pages du journal est consacrée à la revue de «La semaine politique» : il s'agit de soutenir la politique du gouvernement, dans le domaine scolaire notam-

47 Cf. Joseph OLLIVIER, *Catalogue bibliographique de la chanson populaire bretonne sur feuilles volantes*, Quimper, Le Goaziou, 1942.

48 Sur la vie politique à Quimperlé dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, voir le mémoire de maîtrise de Sylvie HUIBAN, *Les élections législatives dans l'arrondissement de Quimperlé, 1848-1914*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1992, 2 vol.

ment, et de répondre systématiquement, dans chaque numéro, au *Publicateur*. Des procès opposent d'ailleurs les deux journaux, directement ou par l'intermédiaire de Léon Lorois. Le gérant du *Petit Journal de Quimperlé* est un certain S. Lafont qui tient également la Librairie nouvelle, place de la Mairie. Mais, en 1883, le journal connaît quelques difficultés, et cesse même de paraître entre le 26 janvier et le 27 avril 1883. On remarque alors une volonté manifeste de toucher un nouveau public par une chronique locale et régionale plus étoffée aux dépens des habituelles polémiques avec le titre concurrent. Le nouveau gérant est aussi le nouvel imprimeur : A. Chevallier, à Morlaix. Le dernier numéro paraît le 9 mai 1884, au moment des élections municipales. Mais le vide ne sera que très provisoire du côté des républicains car, dès le 1er août 1884, paraît le premier numéro de *L'Union agricole*.

Les élections de juin 1885, qui marquent le retour au scrutin de liste, amènent Lorois et Guyho à s'affronter à nouveau, mais indirectement cette fois. Ce sera un échec pour Guyho et le début d'une longue parenthèse dans sa carrière politique. Si *Le Publicateur* soutient une nouvelle fois, et sans ambiguïté, le propriétaire du château de Saint-Maurice, Corentin Guyho, contesté dans son propre camp, ne bénéficie pas, à l'inverse des autres candidats de la liste républicaine, de l'appui du nouveau journal qui défend un républicanisme modéré.

Alors que la presse connaît une profonde mutation à la fin du XIXe siècle, *Le Publicateur* ne peut pas – ou ne veut pas – s'adapter aux nouvelles exigences des lecteurs, tandis que son influence se réduit dans une ville et un arrondissement désormais bien acquis aux idées républicaines. Témoins de cet immobilisme, les longs comptes rendus que le journal donne du pardon des Oiseaux en 1887 et en 1892 ne sont ni plus ni moins que la copie de celui déjà paru en 1867 ! *Le Publicateur* disparaît le 5 novembre 1903 quelques mois avant la mort, le 13 avril 1904, de son propriétaire, Théophile Clairet qui, depuis 1879 déjà, avait abandonné la fonction de rédacteur-gérant qu'il occupait depuis l'origine. L'imprimerie du n° 19 de la Grand-Rue sera alors rachetée par Aimé Carré, qui tient déjà un magasin de relieur, près de là, sur la place Saint-Michel.

Une longue page d'histoire de la presse et de l'édition quimperloises venait de se tourner.

(à suivre)

Résumé

Si elle ne peut être comparée à celle d'autres villes bretonnes, Quimperlé a toutefois connu au XIXe siècle une activité non négligeable de presse et d'édition. Jean-Pierre Caën, dit Lion, y obtient dès 1828 le premier brevet d'imprimeur, mais ses activités ne s'intensifient qu'à partir de 1833. On lui doit différents ouvrages religieux en breton (ceux des abbés Talgorn et Henry), des recueils poétiques... et le tout premier journal de Quimperlé : *L'Écho de l'Izole*. Mais le marché local ne lui suffit pas et l'imprimeur, le premier d'une longue lignée, obtient son transfert à Quimper en 1838. À Quimperlé, Louis-Eléonore Vallot lui succède en 1842, mais ne résiste pas très longtemps. En 1845, Albert Guffanti-Breton s'installe plus durablement. Créant aussitôt son propre journal, *Le Publicateur du Finistère*, il édite également différents ouvrages en français et en breton, des chansons sur feuilles volantes... On lui doit aussi, en 1847, l'édition de la toute première *Histoire de Quimperlé*. Mais l'imprimeur se voit à son tour contraint de renoncer et de céder, en 1860, son brevet au Lorientais Théophile Clairet, qui est l'un des personnages marquants de la fin du XIXe siècle à Quimperlé. Lié à différentes personnalités de la culture bretonne, il édite les *Bleuniou Breiz* (1862), puis le *Mystère de sainte Tryphine et le roi Arthur* (1863) et les *Contes Bretons* (1870), deux ouvrages de Luzel. En 1868, Clairet publie en outre le premier *Guide touristique de Quimperlé*. Mais *Le Publicateur du Finistère*, journal conservateur, voit bientôt apparaître ses premiers concurrents républicains.

Abstract

Though it doesn't compare with other Breton towns, Quimperlé however had fairly active publishing houses and papers in the XIX^th^ century. In 1828, Jean-Pierre Caën, known as Lion, was granted the first printing rights, but his house did not become active before 1833. He published various religious works in Breton (those of abbés Talgorn and Henry) and volumes of poetry... as well as the very first Quimperlé paper, *L'Écho de l'Isole*. But the local market was not enough, and, in 1838, Lion, the first of a long lineage of printers, was allowed to transfer to Quimper. In Quimperlé, he was succeeded in 1842 by Louis-Éléonore Vallot, who failed fairly rapidly. In 1845, Albert Guffanti-Breton settled more durably in Quimperlé. He created at once his own paper, *Le Publicateur du Finistère*, and published various works in French and in Breton as well as sheet music. In 1847, he also published the very first *Histoire de Quimperlé*. But he also failed and, in 1860, was forced to pass his rights to the Lorient-born Théophile Clairet, one of the major personalities of late XIX^th^ century Quimperlé. Clairet was very friendly with various personalities of Breton culture, and he accordingly published the *Bleuniou Breiz* (1862), and two works by Luzel : the *Mystère de sainte Tréphine et le roi Arthur* (1863) and the *Contes bretons* (1870). Besides, in 1868, he published the first *Guide touristique de Quimperlé*. But the right-wing *Publicateur du Finistère* was soon to be challenged by Republican papers.

Diverradur

N'eus ket tro, pa reer ano euz moulladuriou hag embannaduriou da lakaad Kemperle par-ouz-par gand kêriou all euz Breiz. N'eo ket dister koulskoude, er heñver-ze, ar perz bet kemeret gand ar gêr-ze e-kerz an XIX^ved^ kantved. Kerkent ha 1828, e tap Yann-Ber Caën, lesanvet Leon, eur breved mouller, med n'eo nemed azaleg 1833 e krog eñ da vad gand ar vicher. Anaoudeg om dezañ euz meur a leor relijion e brezoneg (re an ebed Talgorn hag Kenry), dastumadennou barzonegou... hag euz *L'Écho de l'Isole* a zo bet kelaouenn genta Kemperle. Re striz eo avad ar marhad eno evid ar mouller, ar henta anezañ euz eul lignez hir, hag e ra an difreou red evid en em stalia e Kemper e 1838. Louis Éléonore Vallot a gemer e blas med ne bad ket pell ar stal gantañ. Da-houde, hag evid hirroh amzer, e vo da dro Albert Guffanti-Breton (1845). Kerkent hag en em staliet e krog da embann eur gelaouenn, *Le Publicateur du Finistère*, hag ivez leoriou galleg ha brezoneg ha kanaouennou war follennou distag. Eñ eo a embann ivez e 1847 ar henta *Histoire de Quimperlé*. Hogen, red e vo dezañ ivez distalia ha kinnig e vreved da Théophile Clairet euz an Oriant, unan euz an dud ar muia war-wel e Kemperle e fin an XIX^vet^ kantved. E darempred emañ gand meur a benn-den euz Emsao an amzer-ze, embann a ra *Bleuniou Breiz* (1862) ha diou oberenn gand F. an Uhel (Luzel) : *Mister santez Trifina hag ar roue Arzur* (1863) ha *Contes bretons* (1870). Gand Clairet ivez eo bet embannet kenta *Guide touristique de Quimperlé*. A-barz pell avad e ranko *Le Publicateur du Finistère*, kelaouenn virourel anezi, tala ouz kelaouennou nevez hag int republikan.

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2002)

En marge des incursions vikings : Gurwant, Réginon et les autres

La figure d'exception de Gurwant a fait l'objet en son temps d'une héroïsation certaine dans la principale source qui évoque ce personnage, à savoir des annales angevines dont Réginon de Prüm a incorporé l'essentiel du texte dans sa *Chronique*[1]. Dès lors deux questions surgissent : se pourrait-il que cette présentation avantageuse du gendre de feu le roi Érispoë[2] réponde à quelque parti pris intéressé dans les troubles qui déchirent alors le royaume breton et, plus généralement, l'ouest de la Francie ? L'écho de sa destinée d'exception est-il demeuré sans résonance dans la tradition épique des anciens Bretons ? Afin d'amorcer une réponse à cette double interrogation, le mieux consiste encore à résumer ce que nous connaissons des étapes déterminantes de sa biographie à travers le récit qu'en propose Réginon.

Selon celui-ci, Gurwant ne tarde pas à rompre avec Pascweten (ils venaient, eux «les premiers d'entre les Bretons», d'assassiner le roi Salomon le 28 juin 874, de concert avec Guigon, fils de Rivelen, son neveu – qui disparaît ensuite de l'histoire – et «des Francs qu'il avait singulièrement mal-traités[3]») après avoir régné quelque temps en commun sur la Bretagne[4]. Faute d'accord possible sur le partage du pouvoir, leur querelle est appelée à se régler par les armes, en dépit de l'infériorité manifeste du clan soutenant Gurwant – une faiblesse qui ne dissuade cependant pas Pascweten, gendre de Salomon dont il avait épousé la fille Prostlon[5], de renforcer encore

---

1 L'annaliste angevin semble avoir commencé la rédaction des faits contemporains survenus dans l'Ouest vers 875-877, soit juste après le siège d'Angers par les Vikings en 873, et avoir continué son effort jusqu'en 890 environ : André CHÉDEVILLE et Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois. V^e^-X^e^ siècle*, Rennes, 1984, p. 228 et 356.

2 Cette alliance matrimoniale n'est pas explicitement attestée par les documents d'époque : La Borderie la déduisait du fait que Judicaël, son successeur, était le petit-fils d'Érispoë par sa mère.

3 *Annales de Saint-Bertin*, édition Félix Grat, Jeanne Vielliard, Suzanne Clémencet, avec une introduction et des notes de Léon Levillain, Paris, 1964, p. 196. – Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints...*, *op. cit.*, p. 354-355 et 357.

4 Aurélien DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, chartes n° 236, p. 184 (du 29 juin 875 – du 6 mai 876 ? se demande Hubert Guillotel) et n° 243, p. 194 (du 1^er^ août 875).

5 ID., *ibid.*, charte n° 258 : il est cité le 22 mai 865 comme comte de Bro-Erec.

ses troupes en prenant à son service des Vikings. Le choc se produit presque sous les murs de Rennes et, contre toute attente, il tourne à l'avantage de Gurwant : effrayés ou vaincus par l'impétuosité de leur adversaire, les hommes de Pascweten s'enfuient, tandis que les Scandinaves se renferment dans le proche monastère de Saint-Melaine avant de déguerpir à la nuit. Dépité mais non découragé, Pascweten est bientôt servi par la chance : Gurwant, après s'être rendu à Saint-Sauveur de Redon s'acquitter de quelque don[6], tombe gravement malade et paraît bien près de mourir. Sans attendre son trépas, le comte de Vannes marche contre l'agonisant, décidé à tirer de lui vengeance immédiate, mais c'était sans tenir compte de la fermeté de caractère de Gurwant : en effet, le Breton se serait fait transporter sur une civière jusqu'au lieu du nouveau combat, où il aurait galvanisé ses troupes par sa présence seule et les aurait ainsi aidées à remporter la victoire, son ultime triomphe car il serait mort peu après. «La victoire acquise, comme ils voulaient le porter de nouveau dans sa demeure, il rendit entre les bras de ses soldats cette âme qui tout au plus vacillait dans sa poitrine[7].» Cette bataille fratricide serait à placer dans les premiers mois de 876[8]. Pascweten ne tarde cependant pas à rejoindre son vainqueur dans la tombe[9]... précipitant ainsi la Bretagne dans une interminable, et ruineuse, lutte continuée entre leurs héritiers respectifs, Alain, frère de Pascweten, et Judicaël, *princeps* de Poher[10] – conclue seulement en 890 peu après leur réconciliation par la mort au combat du second et l'avènement d'Alain le Grand grâce à la bataille remportée sur les Vikings à Questembert au dire, bien tardif, de Pierre Le Baud (qui écrivait à la fin du XV[e] siècle).

Le texte de Réginon introduit Gurwant dans le récit d'une autre affaire survenue quelques années auparavant[11]. Le 25 mai 869, Salomon campe, en effet, avec ses troupes sur les bords de la Vilaine dans la paroisse d'Avessac, en Nantais, face à Hasting et ses Vikings installés sur l'autre rive un peu en aval[12]. Alors que le roi parle d'acheter la paix en versant aux intrus un tribut de cinq cents vaches, le comte s'insurge contre cette échappatoire : il extorque de Salomon la permission de demeurer sur place avec ses propres guerriers et met au défi Hasting de venir l'affronter. Lorsque le roi se retire sans gloire, Gurwant demeure donc seul avec ses deux cents hommes, cinq jours à attendre l'ennemi, lequel le prie, enfin, de se rendre à un certain gué au matin du sixième jour dans le but d'avoir avec lui la rencontre qu'il escomptait. Au bout du compte, le chef païen aurait reculé devant l'affichage de pareille bravoure et aurait quitté les lieux sans demander son reste[13].

La véracité de cet épisode est impossible à contrôler. De même les circonstances exactes de l'ultime bataille remportée par Gurwant. Le récit qu'en procure Réginon montre seulement que leur auteur croyait exister ou voulait discerner deux options tranchées parmi les aristocrates bretons dans

---

6 *Cartulaire de Redon, op. cit.*, chartes n° 243, p. 194, et n° 262, p. 212 (du 19 juin 875).

7 Traduction de tout cet épisode dans Hubert GUILLOTEL, *La Bretagne des saints..., op. cit.*, p. 354-356.

8 ID. *ibid.*, p. 356-357.

9 Les Annales de Redon (édition Bernhard Bischoff, *Anecdota Novissima*, Stuttgart, 1984, p. 105) placent le décès de *Gworuuant* en 875, la mort violente (*occissus*) de *Pasguithen* en 876, mais avec un retard chronologique d'une année puisque les mêmes *Annales Rotonenses* placent en 873 l'assassinat de Salomon.

10 *Cartulaire de Redon, op. cit.*, charte n° 247, p. 198-199 (du 9 juillet 871).

11 Réginon, *Chronique*, sous l'année 874 ; *Annales de Metz*, dans Bouquet, *Recueil des Historiens de la Gaule*, tome VII, page 201.

12 *Cartulaire de Redon, op. cit.*, charte n° 242, p. 193-194 (du 24 mai 869).

13 Traduction partielle et paraphrasée dans Arthur DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, t. II, 1898, p. 91-92.

leur conduite vis-à-vis des Vikings : l'une, qui a sa préférence à l'évidence, incarnée par un Gurwant tenant d'une ligne dure contre les pirates incrustés en terre d'Armorique ; l'autre, plus perméable aux compromis, incarnée par Pascweten mais aussi par le roi Salomon qui n'hésite pas à recourir aux pirates lorsque cela sert ses intérêts du moment, quitte à les affronter dès lors que leur emploi devient inutile ou contre-productif à ses yeux. En somme, un réalisme pragmatique opposé à une abrupte opposition de principe à la menace païenne.

Voilà qui pourrait, peut-être, éclairer quelque peu le trouble qui saisit les détenteurs du pouvoir laissé vacant suite à l'assassinat de Salomon, mais attention : la ligne dure incarnée par Gurwant n'est perceptible en fait qu'au travers du seul récit de cette annale angevine, et elle peut très bien refléter l'aspiration idéale d'un moine plutôt que la réalité des comportements effectifs, d'autant que le conflit entre eux porte aussi sur le partage des territoires dévolus aux Bretons. Quant à la position plus accommodante prêtée à l'autre parti, elle ne saurait faire l'objet du moindre doute comme le démontrent les louvoiements du roi, successivement allié, employeur puis adversaire des bandes norroises sévissant dans l'Ouest[14]. La biographie de Pascweten suggère aussi qu'il ne fut pas un grand guerrier : il prend même piètre apparence en une occasion, lui qui en 854 ou 855 était tombé aux mains des Vikings en compagnie de Courantgen, évêque de Vannes, et dut se libérer à prix d'or, quitte à quémander l'aide financière des moines de Redon[15].

Un temps réunis dans leur coupable entreprise ourdie contre leur souverain, Gurwant et Pascweten diffèrent néanmoins point par point sur le fond de leur caractère comme sur leur réussite en bataille – pour autant du moins qu'on puisse les appréhender à travers une source aussi partisane. Il apparaît donc que, d'un côté, notre auteur exalte le courage physique d'un guerrier d'exception, manifesté en trois circonstances très différentes, de l'autre il blâme un irresponsable qui, quoique disposant déjà de forces supérieures en nombre, par couardise ou par manque de confiance en soi y ajoute encore des mercenaires vikings, stipendiés pour l'occasion. La victoire sait en définitive conforter le juste, si elle se montre ensuite impuissante à empêcher la mort de parachever son œuvre, laissant une Bretagne ouverte aux vents mauvais.

Le traitement positif du premier laisse à penser qu'il incarnait aux yeux de l'annaliste une option soucieuse de faire front contre la menace viking alors présente dans tout l'ouest de la Gaule : manifestement Gurwant avait l'oreille de certains Francs et aurait incarné pour eux le candidat idéal à la succession au trône subordonné de Bretagne – une aura personnelle déjà ancienne, que sa conduite héroïque contribue encore à alimenter en dépit de son trop rapide trépas, la menace norroise l'emportant sur toute autre considération dans l'esprit de l'annaliste. Car Pascweten était, lui aussi, bien connu des Carolingiens : il avait joué un rôle essentiel lors de la conclusion, le 25 août 867[16], du traité de Compiègne qui ouvrait la voie à une régularisation du pouvoir de Salomon après l'assassinat d'Érispoë, mais la réputation d'être un guerrier intrépide lui faisait sans doute par trop défaut. Gurwant présentait de meilleures garanties en ce domaine, et sa promotion escomptée aurait pu alimenter quelque espoir de sursaut commun dans un contexte général devenu difficile...

---

14 Jean-Christophe CASSARD, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, 1996, p. 24-30.

15 *Cartulaire de Redon*, *op. cit.*, charte n° 26, p. 21 (du 8 juillet 857) et Appendice n° 40, p. 369 : l'abbé Conwoion offre un calice et une patène d'or pour prix de la libération de Pascweten.

16 *Annales de Saint-Bertin*, *op. cit.*, p. 136.

Le thème du chef de guerre insufflant l'esprit de victoire depuis la civière sur laquelle il gît, exhale un parfum épique – hormis les grands coups d'épée que le grabataire est naturellement hors d'état de distribuer dans sa posture ! – ce qui aurait pu faire entrer cet épisode dans le légendaire carolingien alors en gestation. Il n'y figure pourtant pas. Par contre, il se retrouve dans la littérature archaïque des Bretons, sous la plume de Geoffroy de Monmouth : dans son *Historia Regum Brittanie*, celui-ci ménage à Uther Pendragon, le père du roi Arthur, un triomphe de ses armes alors que, vieilli et handicapé par le déclin de ses forces, il est porté en litière sur le champ de bataille de *Verolamium* / Saint-Alban face aux féroces envahisseurs saxons Octa et Eosa, qui y perdent la vie[17]. Mais, à la différence de Gurwant happé par la finitude inexorable de la destinée humaine, la victoire de ses hommes régénère le roi Uther (au point qu'il faudra à ses ennemis le recours à la ruse et au poison pour s'en débarrasser[18]) et lui infuse comme un regain de vitalité, prélude à l'accomplissement sans pareil du règne de son illustre fils, si cher au cœur de tous les Bretons avant de devenir une figure emblématique de la littérature universelle[19]. Maître Robert Wace reprend tel quel l'épisode quant il met en français le *Brut* de son devancier[20].

Au su de la propension qu'a Geoffroy à exalter les Armoricains parmi tous les peuples brittoniques[21], il n'est pas exclu qu'il ait emprunté l'épisode à quelque chantre de notre «littérature perdue», pour reprendre l'heureuse expression de Yann-Ber Piriou, mais rien ne permet de l'assurer. Dans un registre tout à fait différent – celui d'une acerbe critique à peine voilée –, un autre souverain se découvre contraint à adopter une posture identique à celle de Gurwant : Charlemagne, dans la *Chanson d'Aiquin* (la seule chanson de geste jamais rédigée en Bretagne), termine sa campagne d'Armorique allongé au fond d'un char tiré au pas lent de bœufs, à la poursuite illusoire d'Aiquin et de ses Sarrasins en fuite – en fait, des Vikings mal camouflés sous un habillage mahométan – que le duc Naimes (Nominoë ?) et ses Bretons se préparent à exterminer pour le compte d'un roi d'Occident réduit à l'impuissance à la suite d'une blessure dirimante à la jambe, une blessure dont l'humiliante connotation sexuelle ne pouvait pas manquer d'échapper aux lecteurs comme aux auditeurs de cette chanson parodique pour l'antique souverain à la barbe fleurie[22] !

Un autre rapprochement pourrait, enfin, être risqué entre l'épisode de la transaction peu glorieuse conclue par le roi Salomon sur les bords de la Vilaine et un récit gallois transmis par Walter Map, quoique la pertinence du propos m'apparaisse moindre. On se souvient que Salomon achetait sa paix par le versement d'un tribut de cinq cents vaches ; en Galles, sur le jugement d'un vieux sage en faveur du roi Llewellyn, mécontent de ce qu'un homme avait osé avoir rêvé avoir dormi avec son épouse, le coupable doit réunir un troupeau de mille vaches que le roi réclamait en dédommage-

17 Chap. 140 et 141. Édition Edmond Faral, *La légende arthurienne*, réédition Paris, 1969, t. III, p. 226-227.

18 ID., *ibid.*, chap. 142, p. 227-228.

19 Bonne synthèse récente dans Amaury CHAUOU, *L'idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII^e^-XIII^e^ siècles)*, Rennes, 2001.

20 WACE, *Le roman de Brut*, édition Ivor Arnold, Paris, 1938-1940, 2 vol., vers 8882-8884 : «Ses barons vult en l'os veair. / Porter se fist cumë en biere / A chevals en une litiere», 8905-8910 et 8917-8950.

21 Georges MINOIS, «Bretagne insulaire et Bretagne armoricaine dans l'œuvre de Geoffroy de Monmouth», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVIII, 1981, p. 35-60.

22 Jean-Christophe CASSARD, «Propositions pour une lecture historique croisée du *Roman d'Aiquin*», *Cahiers de civilisation médiévale*, 45^e^ année, avril-juin 2002, p. 111-127, spécialement p. 121-124.

ment du préjudice porté à son honneur, selon la disposition, applicable en ce cas, des antiques lois nationales des Bretons de l'île, qui proportionnaient l'amende au rang de l'outragé. «Cet homme est accusé d'avoir couché avec la reine, édicte le prud'homme, accusation qu'il ne nie pas. Il est certain qu'il faudrait donner mille vaches s'il se reconnaissait coupable d'un crime réel. Pour ce rêve, nous jugeons que ce jeune homme doit aligner mille vaches le long du lac Brycheiniog en présence du roi, un jour de soleil pour que l'ombre de chacune se reflète dans l'eau. Les ombres appartiendront au roi, les vaches à leur propriétaire originel, vu qu'un rêve n'est qu'une ombre de la réalité[23].»

Est-ce vraiment pousser trop loin le parallélisme en suggérant que ce jugement, digne du roi Salomon de l'Ancien Testament, entretienne quelque lien lointain avec l'abdication des armes – transmuées en vaches abandonnées aux agresseurs – du roi Salomon d'Armorique ? Les bovidés et l'eau tiennent leur place dans les deux affaires, mais la configuration comme l'importance des problèmes en jeu divergent du tout au tout...

Jean-Christophe Cassard

[23] Gautier MAP, *Contes pour les gens de cour*, traduits et présentés par Alan Keith Bate, Turnhout, 1993, chap. II, 22, p. 164-166.

En marge du procès des Templiers

On sait que l'affaire révulsa tant et tant Jules Michelet qu'il entreprit d'assurer la publication intégrale de ses actes, une démarche érudite d'ailleurs innovante à son époque : le premier tome du *Procès des Templiers* parut en 1841, le second dix ans plus tard[1]. Ces deux gros volumes, s'ils ne lèvent aucunement le voile sur le sort réservé aux moines soldats encore présents dans le duché en octobre 1307 – on sait seulement que les bourgeois et autres notables de Nantes s'indignèrent de voir les commissaires du roi prétendre confisquer au profit du souverain les biens de l'ordre désormais hors la loi, alors que, de leur point de vue, ceux-ci revenaient au duc[2] –, apportent néanmoins une poignée de renseignements épars sur d'autres Bretons qui furent parties prenantes de ce drame, prélude grimaçant à tous les procès tronqués fabriqués depuis par les divers totalitarismes...

Le dominicain Guillaume de Paris, inquisiteur de la foi pour le royaume de France, fait procéder à l'interrogatoire de quelque cent quarante templiers, enfermés dans la tour du Temple à Paris, entre le 19 octobre et le 24 novembre 1308 : au fur et à mesure de leurs comparutions, les dires des suspects sont enregistrés par des notaires qui se relayent par équipes de deux à quatre chaque jour. Deux de ces tabellions se révèlent être bretons : *Gau-*

[1] Jules MICHELET, *Le procès des Templiers*, réédition Paris, C.T.H.S., 1987, 2 vol., avec une préface de Jean Favier, XVI-681 et 540 p.

[2] Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1217 (d'après un document postérieur établi par Hervé Le Grand, «garde des lettres de Bretaigne», en janvier 1407 seulement) : «E est assavoir que les dous Commissaires nommez en cest instrument [Pierre de Bailleux et Jean Robert, tous deux chevaliers], quand ils furent venus à Nantes pour cuider mettre à execution leur dite commission, furent chacez e boutez hors de Nantes vilainement par les Bourgeois e aultres gens notables demourans en icelle, disans que au Roy n'apartenoit point avoir les biens d'iceux Templiers, ainçois apartenoient e estoient confisquez au Duc de Bretaigne leur Prince et Seigneur, e non à autre».

fridus Enguelor dit *Chalop*, clerc du diocèse de Dol ; *Evenus Phily de Sancto Nicasio*, clerc du diocèse de Cornouaille – originaire de Saint-Nic puisque, dans cette paroisse, saint Nicaise supplante l'éponyme Mic ou Maeoc au moins dès 1290[3]. Tous deux sont notaires publics d'autorité apostolique, et presque également actifs (Geoffroy prête onze fois son concours à la procédure, Even treize fois), œuvrant parfois même de concert[4]. Leur présence marque clairement qu'en cette aube tragique du XIV^e^ siècle les clercs armoricains sont reconnus par leurs pairs comme par les plus hautes autorités de l'Église pour leurs compétences professionnelles. Leurs deux noms viennent ainsi s'ajouter à la liste, déjà bien fournie, des gens de savoir originaires de la péninsule[5].

D'autres sujets du duc paraissent dans l'enquête : un émigré, le frère Laurent de Nantes, dominicain du couvent de Paris, accompagne et supplée à l'occasion l'inquisiteur en chef lorsque ce dernier est empêché : il est mentionné le 17 novembre au nombre des membres ecclésiastiques siégeant à la commission d'enquête (*Le procès...*, t. II, p. 402), qu'il préside à son tour les 9 et 19 novembre (*ibid.*, p. 366 et 402-404). Parmi les témoins appelés pour cautionner la validité juridique des interrogatoires, on relève aussi la présence, le 20 octobre, de Guillaume de Dol, chanoine de cette cathédrale[6].

De l'autre bord du prétoire, les frères templiers originaires de Bretagne apparaissent au final fort peu nombreux, d'autant que l'identité de certains demeure sujette à caution. Certains sont déjà décédés. Parmi les défunts de longue date dont la mémoire se trouve évoquée au hasard d'une déposition, Raoul Moyset, soixante-cinq ans environ en 1307, mentionne un prêtre de l'ordre, Daniel le Breton (*Danielem Britonem presbyterum dicti ordinis*) qui l'avait reçu quarante-cinq années auparavant lors de sa prise d'habit dans la maison de *Bosco* dépendante de la baillie de *Viromandie* (*Le procès...*, t. II, p. 409). À l'inverse, douze ans avant l'arrestation brutale des moines chevaliers, Hugues de Narsac, frère sergent, précepteur du Temple à *Espans* en Saintonge, avait accueilli dans l'ordre un prêtre, *Arneus de Britania*, lors d'une cérémonie qu'il présidait dans la chapelle du Temple à Angers, mais cet *Arneus* est mort depuis lors, affirme-t-il (*ibid.*, t. II, p. 206).

D'autres peuvent vivre encore à l'heure de l'enquête, même s'ils n'y paraissent point. Geoffroy de Thatan, du diocèse de Tours, évoque pour sa part auprès du précepteur de L'Île-Bouchard (dans le département actuel d'Indre-et-Loire) la présence de *Raynaldus Britonis*, «familier» de ce responsable d'une commanderie, et celle de *Guillelmus Britonis*, prêtre du Temple, attaché au même lieu (*ibid.*, t. I, p. 224-226). Le fait que ces deux personnages portent le nom de Le Breton n'impose cependant pas qu'ils soient eux-mêmes nés dans le duché, au contraire du prêtre Daniel, cité plus haut, dont l'origine provinciale est mieux assurée.

Plus aléatoires encore semblent les identités de Pierre de *Lanoys* ou *Lannoys*, frère sergent âgé de quarante ans ou environ, resté

---

[3] Bernard TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, paroisses et trèves du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 201-202.

[4] *Et ego Gaufridus Enguelor dictus Chalop, clericus Dolensis diocesis, apostolica auctoritate notarius publicus... presens interfui, et in testimonium premissorum me subscripsi premissis in hac et precedenti peciis simul satis contentis, et signum meum apposui consuetum vocatus et rogatus* ; *Et ego Evenus Phily de Sancto Nicasio, clericus Corisopitensis diocesis, apostolica auctoritate notarius publicus...*, etc. *Ibid.*, t. II : Geoffroy instrumente la première fois le 19 octobre (p. 282), la dernière 20 novembre (p. 405) ; Even, respectivement les 21 octobre (p. 301) et 24 novembre (p. 420).

[5] Sur le contexte professionnel : Michael JONES, «Les origines et le développement du notariat dans la Bretagne à la fin du Moyen Âge», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVII, 1990, p. 5-27.

[6] *Le procès...*, *op. cit.*, t. II, p. 289 : *Guillerm(us) de Dolis, Dolensis ecclesi(e) canonic(us).*

fidèle devant ses juges au port de la barbe et au manteau de l'ordre dans lequel il avait été admis treize ans plus tôt, soi-disant originaire du diocèse de Saint-Malo (*Macloviensis diocesis*), reçu dans la maison de *Lanoys* treize ans plus tôt, mais dont la déposition apparaît sans rapport avec la Bretagne[7], ou celles de *Andreas Beri* (ou *Berri*), Bernard de *Bonis* et Martin *Ponhardi* ou *Ponchardi*, tous trois cités ensemble en un endroit dans une longue énumération de templiers emprisonnés comme natifs de l'évêché de Saint-Brieuc (*Briocensis diocesis*[8]), alors qu'une autre page donne pour André *Beri*, *Bajocensis*, de Bayeux, et pour Martin *Ponchardi*, *Bituricensis*, de Bourges (*ibid.*, t. I, p. 97)... En tout cas, aucun nom de personne typiquement celtique armoricain ne figure dans tout le registre, pour autant que j'ai pu m'en aviser.

Enfin, la seule allusion aux maisons de l'ordre établies dans le duché implique celle de Nantes et plus spécialement le dénommé Thomas, son frère clavier (c'est-à-dire portier chez les templiers) : ce personnage, responsable entre autres des aumônes, aurait réservé le bon blé aux porcs de la maison et distribué du pain grossier aux pauvres, en dépit des ordres formels pourtant reçus de son maître, le précepteur de Nantes[9]... Ses agissements traduisent pour le moins un affaissement certain de la discipline monastique revendiquée par son ordre, à défaut d'illustrer la charité due par ses frères !

Jean-Christophe Cassard

---

[7] *Ibid.*, t. II, p. 188-189. Il déclare avoir été reçu par Pierre de *Villaribus*, frère chevalier défunt depuis lors, en présence de Hugues *Ponhet de Alvernia*, de Guillaume *Battan* et de Jean *de Fangeriis*, tous frères sergents également défunts.

[8] *Ibid.*, t. I, p. 109. Andreas *Beri* apparaît également p. 61 *Briocensis diocesis*.

[9] *Ibid.*, t. I, p. 199 : *Item, dixit se vidisse in domo dicti ordinis, civitatis Nannatensis, quod Thomas claviger dicte domus, frater dicti ordinis, dabat interdum porcis bonum bladum et pauperibus panem de sulfure, licet preceptor dicte domus precipisset dicto clavigero quod faceret debitam ellemosinam, et hoc dixit se audivisse dum existeret in domo predicta.*

Sur trois emplois du breton par des gens de guerre au Moyen Âge

Les textes continus en langue bretonne tardent toujours à se manifester vers la fin du Moyen Âge ; même les allusions au parler commun de Basse-Bretagne demeurent encore peu nombreuses : néanmoins il s'en repère quelques-unes ici ou là dans les documents souvent les plus inattendus. Nous en soumettons trois aux lecteurs de cette chronique, chacune en relation avec des individus suivant de près ou de loin le métier des armes.

Commençons par la référence spontanée à la langue de ses ancêtres paternels que produit en 1371 un ancien combattant de la guerre de Succession de Bretagne devant un aréopage d'ecclésiastiques réunis à l'occasion de l'enquête en canonisation opérée sur le compte de Charles de Blois à Angers. Évoquant le miracle dont aurait bénéficié un certain Roland, aveugle ayant récupéré la vue pour avoir posé sur ses yeux morts un gant jadis à lui prêté par le duc en gage d'un don à recevoir de son aumônier, «noble homme Érard de Léon, chevalier originaire du diocèse de Léon, seigneur de Frémerville au diocèse d'Amiens, âgé de 45 ans au moins selon lui» entend renforcer la valeur de son témoignage en soulignant que le miraculé ne lui était pas inconnu : «J'ai bien connu

Roland : il fut le légat du défunt seigneur Guy de Bretagne, comte de Penthièvre, dont j'étais le parent et à la cour duquel je suis resté seize ans. Ce Roland était de la Bretagne bretonnante. Il maniait en effet parfaitement cette langue, et je la connais bien aussi. Mais je ne sais pas de quelle région il était[1].»

Érard de Léon est un membre, désormais bien connu grâce aux recherches de Patrick Kernévez et Frédéric Morvan que je remercie de leur aide, du lignage des Hervé de Léon, ramage des célèbres vicomtes. Son père, Hervé (VI), seigneur de Noyon-sur-Andelle, avait épousé en 1307 Jeanne († 1341), fille aînée d'Érard de Montmorency, seigneur de Conflans-Sainte-Honorine, grand échanson et conseiller du roi de France Philippe VI le Long ; en 1339 Érard de Léon reçoit, à la suite du décès de son père, sa part de patrimoine que celui-ci lui destinait, une part prélevée sur les biens apportés en dot par sa mère, dame de Longueval, tous situés dans le pays de Bray et en Picardie. Il adopte alors le titre de seigneur de Frémerville ; quoique désormais non possessionné en propre dans le duché (il a dû rétrocéder à son frère les terres qu'il y détenait), il n'en continue pas moins à s'intéresser de près aux affaires de Bretagne et d'y résider à l'occasion auprès de son aîné, Hervé (VII). Cela vaudra à Érard l'infortune de se faire surprendre avec lui un matin du printemps de 1342 dans un manoir de Trégarantec par les Anglais de Gauthier de Manny. Fait prisonnier après une belle défense, il est transféré en Angleterre, d'où il revient avant juillet 1356 afin de veiller aux intérêts de son neveu Hervé (VIII) venu au monde au château de la Roche-Maurice en novembre 1341, peu avant la capture conjointe de son père et de son oncle. Lorsque cet Hervé, malade, rédige son testament avant de mourir prématurément le 21 août 1363 à l'abbaye de Prières, il mentionne parmi les bénéficiaires de ses legs Marie, la fille d'Érard, qui lui-même disparaît de la documentation après sa comparution à Angers en 1371.

Si sa carrière militaire ne retient guère le regard, ses liens tant familiaux que politiques avec le duché sont mieux assurés. En effet, après le décès en 1344 de son frère aîné, il paraît prendre en main les intérêts de son neveu et de ses trois nièces, toutes mariées à des seigneurs respectables du parti de Blois. Et, effectivement, par la seconde épouse de son frère, Marguerite d'Avaugour, tante de Jeanne de Penthièvre, Érard se trouve apparenté au père de la duchesse : il peut donc bien avoir fréquenté seize années durant la cour de Guy de Penthièvre, frère germain du duc Jean III, comme il l'affirme et y avoir connu Roland à cette époque.

Il semble intéressant de remarquer que ce chevalier, issu de l'une des plus brillantes maisons du duché, a fini par acquérir, lors de ses séjours de jeunesse à Guingamp chez les Penthièvre-Avaugour ou en Léon, une bonne connaissance de la langue employée par le peuple comme par les serviteurs de ces grands, ce qui projette une lumière inédite sur les pratiques langagières à l'intérieur des châteaux : jusqu'ici on ne pouvait guère soupçonner la connaissance du breton par leurs maîtres qu'à travers les rares devises adoptées par certaines familles nobles. Le cas d'Érard procure un exemple notable d'acculturation linguistique chez un seigneur quelque peu étranger à la région bretonnante puisque français par sa mère et de surcroît possessionné en Picardie et Normandie seulement, mais bien conscient de son extraction et de ses alliances avec toutes les familles de la bonne noblesse chevaleresque composant l'armature du parti de Blois. Le poids des attaches familiales puis le souci d'un neveu tôt orphelin l'ayant conduit à revenir et séjourner longuement sur la terre de ses ancêtres paternels, il ne dédaigne pas d'en maîtriser la langue vernaculaire au point d'y

[1] *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois*, éd. Albert de Sérent, Saint-Brieuc, 1921 : témoin 180, p. 394-395.

faire référence tout naturellement, sans vergogne aucune malgré son rang.

Enfin, son ignorance de la paroisse d'origine de Roland le miraculé, suggère avec d'autres indices épars qu'en son temps la langue bretonne n'était pas encore assez dialectalisée pour qu'on puisse reconnaître à l'accent ni à certaines particularités locales d'énonciation le diocèse de naissance de l'un de ses locuteurs.

Le second emploi du breton se situe dans un contexte tout différent, celui des ultimes épisodes de la guerre de Cent Ans. En dépit de la légitimité à lui assurée par son sacre gagné par Jeanne d'Arc et de l'activité d'Arthur de Richemont, connétable de France, Charles VII hésitait encore à porter l'estocade aux Anglais quand la prise de Fougères le 24 mars 1449, en pleine période de trêve, lui force la main. Cette initiative malheureuse revient à François de Surienne, dit l'Aragonais, un entrepreneur de guerre au service des Anglais, qui ne le désavouent pas. Le roi feint de se substituer à son neveu, le duc de Bretagne François Ier, et entreprend la reconquête de la Normandie : il ne faut donc pas s'étonner si, le 16 mai 1449, Pont-de-l'Arche, une localité bordant la Seine un peu en amont de Rouen, est saisie au cri de «Bretagne et saint Yves» par des soldats royaux commandés par le bailli d'Évreux, Robert de Flocques[2] dit Floquet, avant que les armes du duc ne soient peintes sur les portes de la ville reconquise, puisque officiellement encore il ne s'agit que de revenger la prise de Fougères. La place tombe par ruse grâce à un voiturier de Louviers qui, y ayant ses habitudes, a corrompu le portier et bloqué de bon matin l'entrée avec son char, permettant ainsi aux hommes de guerre embusqués à proximité d'y pénétrer afin de réduire la garnison. Mais la fiction d'une vengeance purement bretonne est entretenue les jours suivants comme en témoigne cet extrait de Robert Blondel : «Les gens de pied sortent de leur embuscade et s'élancent vers le port et la porte que défend longtemps un Anglais vigoureux ; il succomba sous le nombre des assaillants. De l'autre côté de la ville, Floquet et ses cavaliers accourent aux portes qui leur sont ouvertes ; ils entrent au son des trompettes et aux cris de "Bretagne et Saint-Yves !". Plus de cent Anglais sont tués ou faits prisonniers, et, parmi ces derniers, le comte de Falconbridge. Les biens des Français sont respectés, ceux des Anglais sont partagés entre les vainqueurs. Les armes du duc de Bretagne sont peintes sur les portes de la ville. Un Anglais s'échappe en sautant du haut des murs et court à Rouen porter au duc de Somerset la nouvelle de la prise de Pont-de-l'Arche.

«Chap. VIII. Fureur du duc de Somerset à la nouvelle de la prise de Pont-de-l'Arche, qu'il avait quitté la veille. Il refuse de croire le messager, le menace du supplice et ordonne de le jeter en prison [...]. Le duc court armé, au château ; il veut envoyer un chevalier s'enquérir de ce qui s'est passé au Pont-de-l'Arche ; le chevalier refuse : "Il faudrait, dit-il, non pas un seul homme, mais une troupe aguerrie car les Français ne se tiennent sans doute pas enfermés dans la forteresse qu'ils ont prise, mais parcourent le pays". Le duc cependant envoie à Pont-de-l'Arche un héraut d'armes. Floquet ordonne à un Breton de lui répondre dans la langue de son pays ; le héraut n'y comprend rien, et plus il interroge le Breton, plus celui-ci bretonnise. Le héraut retourne sans avoir rien obtenu [...]. La prise de Pont-de-l'Arche a compensé celle de Fougères[3].»

Ici la langue bretonne intervient dans un dispositif visant autant à se gausser des Anglais qu'à accréditer la thèse officielle d'une vengeance du duc outragé. Qu'un origi-

---

[2] L'épisode est signalé par André PLAISSE, *Un chef de guerre du XVe siècle, Robert de Flocques, bailli royal d'Évreux*, Évreux, 1984, p. 137-138.

[3] Robert BLONDEL, *Œuvres*, éd. Héron, Rouen, 1891-1893, t. II, p. 278-280 (traduit du latin).

naire de Basse-Bretagne figure dans les rangs de l'armée royale n'a rien d'étonnant en soi car le duc laisse toujours ses sujets rejoindre librement l'armée du roi quand il ne les favorise pas, et en l'occurrence figure aussi aux côtés de Robert de Flocques le seigneur de Mauny, un descendant des cousins de Bertrand du Guesclin. Le seul intérêt de l'épisode provient du fait que notre Breton a momentanément oublié son français et qu'il entreprend le héraut anglais, venu quérir des informations, dans sa langue natale, d'où une cascade de quiproquos conclus par le retrait de l'Anglais tout décontenancé et fort piteux sous les huées de Français hilares ! On regrette seulement de ne pas savoir ce que notre Breton lui a dit au juste dans la circonstance...

Dans la foulée de ces événements, le duc s'empare de Saint-James-de-Beuvron et contraint les usurpateurs de Fougères à vider sa ville, avant de procéder plus avant avec son oncle Richemont et les royaux bien décidés dorénavant à en terminer avec leur vieil ennemi. Dans cette reconquête de la Normandie, le breton tient aussi sa – modeste – part.

Quelques années à peine après les guerres d'Indépendance qui ont scellé le destin de la Bretagne, la monarchie songe à mobiliser au profit de ses ambitions méditerranéennes le savoir-faire nautique comme la pugnacité combative des fils de l'Armorique[4]. Les Bretons sont donc nombreux à participer en 1501 à la vaine expédition de Mytilène (aujourd'hui Lesbos) contre les Turcs qui tiennent cette île d'Asie Mineure bien fortifiée.

À cette occasion, Jean d'Auton signale un échange verbal en breton : «La dedans fut un Breton bretonnant, natif de Quimperlé, lequel demanda si avec l'armée chrétienne avoit point quelque autre Breton pour parler à lui : auquel fut dit que si avoit, fut à lui présenté pour savoir qu'il vouloit dire ; lequel dit en son langage que dans la ville de Métélin n'y avoit plus de vivres, et que les Turcs ne pourroient plus guère soutenir le siège ; et par lui firent demander les Turcs aux chrétiens pourquoy ils estoient là venus et mesmement aux François, auxquels n'avoient rien forfait ni donné cause d'avoir à eux querelle de guerre[5]...»

Ainsi, en l'absence probable de captifs français et francophones, notre bretonnant de Quimperlé sert de truchement entre assiégeants et assiégés ! Il devait se morfondre là depuis un certain temps déjà puisqu'il maîtrise la langue de ses maîtres turcs, mais nous ignorons tout de son identité, des circonstances de sa capture et, bien sûr, de son devenir car le siège sera un échec : ce malheureux a dû demeurer entre les mains des Turcs et finir par expirer toujours prisonnier dans quelque geôle ottomane... Sa présence fortuite à Mytilène permet cependant de nuancer l'affirmation péremptoire des armateurs bretons qui, en 1499-1500, répondant à une enquête royale portant sur un projet d'instauration d'une taxation nouvelle sur le sel, affirment ne rien connaître de Venise car «ils n'ont point navigué en ce pays[6]». Dans les mêmes années, un Quimperlois unilingue a fini par échouer dans ce port de Grèce au terme d'aventures inconnues, suggérant par sa seule présence que les marins bretons n'ignoraient pas complètement la Méditerranée orientale, même s'il en découvre un peu tard et à ses dépens les dangers !

Jean-Christophe Cassard

---

[4] Jean-Christophe CASSARD, «Frontière de mer et marine ducale : l'exemple breton, fin du XV^e^ et début du XVI^e^ siècle», dans *Défense des côtes et cartographie historique*, Actes du 124^e^ Congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Nantes, 1999), Paris, 2002, p. 33-51.

[5] *Chroniques de Jean d'Auton*, éd. Paul L. Jacob, Paris, 1834, t. I, p. 46.

[6] Michel MOLLAT, «Quelques aspects du commerce maritime breton vers la fin du Moyen Âge», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXVIII, 1948, p. 5-21 (p. 10).

À propos de Guiscriff et de l'élément **guas* en toponymie

Dans le tome CXXX de notre *Bulletin*, Pierre Hollocou a publié, sous le titre «De Guasgury à Guiscriff, la problématique du *guas*», un article fort intéressant et bien documenté où il me fait l'honneur de citer abondamment deux de mes ouvrages ainsi qu'une lettre que je lui avais adressée en 1999. Sans remettre en cause le droit du chercheur à interpréter à sa guise les textes de ses prédécesseurs, je crois devoir faire une mise au point sur certaines propositions que me prête P. Hollocou et qui ne sont pas les miennes.

Ainsi, quand, après avoir cité ma lettre de 1999, il conclut (p. 400, col. 1) : «Cette nouvelle argumentation ne permet pas d'expliquer toutes les formes observées en *(g)ury* et *(c)ruy*, puisque le nom de *ri* = roi semble figé au-delà du vieux breton sans donner de forme en *ruy* !», je crains que mon argumentation ne lui ait échappé. Je ne me serais pas donné le ridicule d'imaginer pour les besoins de la cause une évolution *ri* > **ruy*, totalement controuvée (du moins pour le breton, car le gallois obsolète *rhwyf* et le cornique *ruif* posent malgré tout question). Ce que j'ai écrit, c'est que les attestations de *Scruynac*, *scruyuaff*, *Jezuz-Krouist* attestent le développement d'un [w] adventice dans le groupe *-skri-*, même quand ce groupe, comme dans *Jezuz-Krouist*, s'est formé par coalescence. Une évolution *Guiscri* > *Guiscrui* est donc recevable, puisqu'elle n'est nullement isolée, même si on ne connaît pas de forme *rui* pour le vieux breton *ri*, remplacé dès le moyen breton par *roe*, devenu aujourd'hui *roue* que l'on tient généralement pour un emprunt au français *roi*.

De même, quand P. Hollocou écrit (p. 398, col. 2) : «En 1995, Erwan Vallerie, *articulant son argumentaire linguistique sur un premier élément en guic-*, affirmait que...», il me prête un propos que je n'ai pas tenu. S'il est vrai qu'en 1986, dans *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, je penchais encore pour une formation en *gwik*, je me suis gardé dans mon *Traité* de 1995 de faire état de cette hypothèse à laquelle je n'adhérais plus. Non seulement, il n'y figure (au chapitre XX, § 2.345 à 2.347) aucune mention d'une quelconque étymologie pour Guiscriff, mais je réfute expressément l'hypothèse d'un *gwik* aux § 2.298 : «Dans Guiscriff, c'est *gwisk-* plutôt que *gwik-* qui se présente comme premier élément.» et 2.480 : «On relève encore [sk] à la fin du premier élément d'un nom composé dans Guiscriff [...] si ce nom doit s'analyser en *GwiskRi (cf. *Guiscuhiarn* dans *Cart. Rot.* charte CCLXXVIII) plutôt qu'en *GwiskSkri(v).» P. Hollocou n'est donc pas fondé à écrire (p. 399, col. 1) : «Ainsi, dans cet article (*sic*), Erwan Vallerie semblait mettre un point final à cette recherche, en privilégiant un éventuel *guic* et en apportant un argumentaire linguistique expliquant le maintien du *-s-*.» Tout cela relève de la pure imagination à propos d'un texte où il n'est question ni de *gwik*, ni du *maintien d'un -s-* qui ne m'a jamais posé problème.

Cette mise au point m'est l'occasion de signaler un mastic qui a rendu incompréhensible une phrase de ma lettre de 1999 que P. Hollocou cite à peu près *in extenso*. Il fallait lire (p. 400, col. 1) non pas : «Il resterait à s'interroger sur le nom de Guiscaër en Guilligomarc'h : s'il peut être tentant d'y voir un *GwikSkaer*, il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'un *vicus* de Scaër dans une paroisse qui, pour n'être pas très éloignée (déjà si vaste), n'en est néanmoins pas limitrophe, paraît bien hasardeuse», mais «dans une paroisse qui pour n'être pas très éloignée **de Scaër** (déjà si vaste), n'en est néanmoins pas limitrophe.» Cela est au demeurant aujourd'hui sans importance, puisque les formes anciennes mentionnées par P. Hollocou, d'après un article de G. Baudry de 1999, montrent qu'il s'agit d'un *Kenkiz-Kaer*.

Sur le fond, maintenant : je ne suis pas plus accroché que cela à l'hypothèse *Gwis-

kRi et d'abord pour la raison que je tiens la préoccupation du sens des noms de lieu pour l'approche la moins féconde des études toponymiques. L'hypothèse *GwiskRi n'est de ma part qu'une conjecture comme toutes celles qu'on peut proposer en ce domaine de l'étymologie (puisque nous ne serons jamais dans le cerveau d'un homme du haut Moyen Âge). Petit jeu qui consiste à découper les noms en morceaux, puis à chercher une signification plausible à l'assemblage des morceaux.

L'hypothèse d'un élément *guas*, rapproché par P. Hollocou d'un vieux gallois *guas* = résidence, manoir, terre, est tout à fait digne de considération. L'argumentation toutefois me paraît présenter certaines faiblesses qu'il faudrait surmonter avant de conclure :

1°) Elle sous-entend que les graphies -z- et -s- sont interchangeables à toute époque. Ce n'est nullement le cas : en moyen breton encore un mot terminé par un *z* ne pouvait rimer avec un mot terminé par un *s*. Ce n'est qu'en breton moderne que le *z* a été utilisé pour représenter un *s* sonore. Plus anciennement le *s* représentait une sifflante alors que le *z* représentait une spirante ou une affriquée dont la nature est encore mal connue (je schématise cette question extrêmement complexe ; il y a bien entendu des exceptions, mais ce ne sont justement que des exceptions). S'il est donc admissible de tenir pour identiques une forme *goas* et une forme *goaz* quand elles apparaissent dans la microtoponymie moderne, c'est tout à fait exclu dès que l'on remonte en-deçà du XVI[e] ou du XVII[e] siècle. Il conviendrait donc de se limiter dans la recherche des noms en *guas* à ceux dont les formes anciennes présentent un *s* final (et éliminer les *Goezguen*, *Gouezioual-Louet* et autres *Goezijam*).

2°) Pour faire le départ entre les **goas* = résidence et les *gwazh* = ruisseau, P. Hollocou se livre à un examen topographique à partir des courbes de niveau. C'est oublier un peu vite que *gwazh* n'a pas que le sens de *cours d'eau* ; il est aussi employé pour désigner des zones humides et fréquemment alors traduit par *Noë*.

3°) Le passage de *Guas à *Guis n'est pas à exclure, mais cela suppose que ce nom ait subi ce que les linguistes bretons appellent la *première inflexion vocalique* (panbrittonique), puis, un peu abusivement, la *seconde inflexion vocalique* (spécifiquement bretonne). Il y aurait donc eu un stade intermédiaire *Gues, qui n'est pas attesté, en sorte que l'hypothèse repose entièrement sur l'unique forme *Guasgury* de la pseudo-charte de Conan IV, présentée, au terme d'un raisonnement audacieux (p. 406, col. 1), comme d'autant plus fiable qu'elle est apocryphe.

4°) De façon semblable, P. Hollocou postule que les formes en *-gury*, *-gruy*, *-cruy* sont «probablement plus anciennes» que les formes en *-cry*, alors que son tableau montre qu'avant 1403 on rencontre sept fois *-cry* contre une fois *-gury* (encore Conan IV !) et une fois *-croy*.

5°) Il n'est proposé enfin, pour identifier le second élément, que le vieux breton *gredm* – dont on nous dit que «la prononciation devient rapidement *-grui-* ou *-griu-*», ce que je serais curieux de voir démontrer à l'aide des lois de la phonétique bretonne – ou le breton moderne *gwrim(enn)*. J'observe que, dans les deux cas, il s'agit de mots se terminant par -m et je me demande si, consciemment ou non, l'investigation n'est pas influencée ici par le désir d'expliquer le -ff de la forme officielle présentée pourtant, quelques lignes plus haut, et à juste titre, comme le produit d'une métathèse du [w] de «*Guasguri* ou *Guasgrui*»). Pour ce qui est du -m de **gwrim*, en tout cas, il faudrait expliquer pourquoi il n'apparaît dans aucune forme ancienne de Guiscriff, alors qu'il s'est maintenu intact dans *gwrimenn*.

La piste d'un élément **guas* reste donc ouverte, mais ne saurait être validée que dans la mesure où les objections qui précèdent seraient levées.

Erwan Vallerie

Quelques nouveaux éléments sur «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton»

Dans le précédent volume du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*[1], je me suis interrogé sur l'origine de la fameuse phrase : «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton», et je n'étais apparemment pas le seul à le faire. Il est vrai que la formule s'est imposée en forme de slogan depuis une trentaine d'années dans la mémoire collective de toute la Bretagne. Ce sont apparemment les poètes et essayistes des années 1970 (Morvan Lebesque, Paol Keineg, Yann-Ber Piriou) qui l'ont propagée et popularisée. Mais puisque personne ne retrouve l'affiche énonçant cette double interdiction, ne peut-on pas parler à son propos d'une invention ? Celle-ci pourrait cependant s'appuyer sur une équivoque, puisque les Archives départementales du Finistère conservent une affichette que l'on peut dater du XIX[e] siècle et qui interdit bien de cracher par terre dans l'enceinte d'un tribunal (et non pas à l'école) : mais alors qu'elle est effectivement rédigée en breton, elle ne défend absolument pas de parler breton. N'est-on pas dès lors en présence d'une extrapolation historique ? Cette étude n'a pas été contestée, mais on peut ajouter au dossier quelques pièces complémentaires, qu'il convient d'examiner minutieusement[2].

Ainsi, deux correspondants me signalent avoir vu l'affiche incriminée, l'un dans la salle des pas perdus du palais de justice de Quimper en 1938, l'autre dans un bureau du commissariat de police de Nantes il y a quelques années seulement. Ces deux témoignages n'étant rapportés que de mémoire (mémoire à long terme dans un cas, à plus court terme dans l'autre), ils ne sont malheureusement pas assez précis et ne peuvent permettre en tout état de cause de localiser aujourd'hui le document auquel ils se réfèrent.

Trois autres cas d'utilisation de la formule énonçant le double interdit m'ont été signalés :

– Erwan Vallerie, de Vannes, me fait savoir qu'il l'a lui-même retranscrite dans un manuscrit inédit, qu'il peut dater avec précision du 16 septembre 1962, mais dont le propos est antérieur : «Sais-tu qu'avant la guerre on trouvait des écriteaux aux portes de certaines écoles de Basse-Bretagne : "Défense de cracher et de parler breton" ? On les a enlevés parce que cela rappelait étrangement : "Parc interdit aux chiens et aux Juifs !"[3].»

– Tanguy Daniel me communique une citation extraite d'un ouvrage publié en 1969 par Ronan Caouissin. Sous le pseudonyme de Ronan Caerleon, il écrit que, «ancien élève de l'école communale, nous nous souvenons de cette pancarte : "Défense de cracher et de parler breton[4]".»

– Une autre citation, que me signale également T. Daniel, provient de *Breiz atao*, un livre publié par Olier Mordrel en 1973, et dans lequel l'auteur reproduit le texte d'une lettre que lui avait écrite François Vallée le 11 juin 1919 : «Non seulement ici les écoles font la guerre au breton parlé – "défense de cracher et de parler breton" – mais elles tiennent les enfants dans une ignorance telle de la langue écrite que la plupart arrivent à l'âge

---

1 Les références fournies dans ce premier article ne seront pas mentionnées de nouveau.

2 Je remercie vivement tous ceux qui m'ont transmis des éléments pour la rédaction de ce nouvel article.

3 Corespondance du 11 juillet 2002.

4 Ronan CAERLEON, *La révolution bretonne permanente*, [Paris], La Table Ronde, 1969, p. 61.

d'homme se figurant que le breton ne s'écrit pas et n'ayant par conséquent aucun goût pour l'apprendre[5].»

Ces trois citations, indépendamment d'un certain nombre d'autres considérations, présentent une double particularité du point de vue de la datation. Tout d'abord, elles ont toutes trois été rédigées ou publiées à partir des années 1960. S'il fallait établir une chronologie des occurrences de l'expression " Défense de cracher par terre et de parler breton ", nous aurions successivement :

- 1962 : un roman inédit d'Erwan Vallerie ;
- 1969 : le livre de R. Caouissin ;
- 1970 : celui de Morvan Lebesque ;
- 1971 : le poème de P. Keineg ;
- 1971 toujours : l'anthologie de Y.-B. Piriou ;
- 1973 : le livre d'O. Mordrel.

D'autre part, quel que soit le registre sur lequel elles se situent (romanesque, autobiographique ou historique), elles font toujours référence à une situation antérieure et explicitement décrite comme ayant prévalu pendant la période de l'entre-deux-guerres, et révolue par la suite. Nous nous retrouvons donc, de fait, à analyser des souvenirs et des représentations.

Le témoignage d'Erwan Vallerie est l'indication que la phrase incriminée était déjà connue des jeunes militants bretons au début des années 1960. Il se demande s'il ne l'a pas entendue dans un camp de l'été 1960 à Moëlan-sur-Mer, auquel participèrent de nombreux jeunes qui ont eu par la suite un rôle déterminant dans le mouvement politique et culturel breton. Le témoignage d'E. Vallerie présente dès lors l'intérêt de précéder d'une dizaine d'années les ouvrages de Morvan Lebesque et de Yann-Ber Piriou déjà étudiés. Les deux paradigmes se trouvant associés, la force de la formule énonçant la double interdiction de cracher par terre et de parler breton avait donc déjà été détectée dans la sphère militante d'un *Emzao* alors en phase de reconstruction.

R. Caouissin apparaît à ce stade comme le seul à attester avoir vu de ses yeux l'inscription qui nous préoccupe durant sa scolarisation. Étant né en 1914 à Pleyber-Christ, il aurait pu avoir vu un tel écriteau dans les écoles qu'il a fréquentées au cours des années 1920. Mais comme il intègre cette relation, sans plus de précisions, dans un livre qu'il rédige une quarantaine d'années plus tard, doit-on considérer qu'il s'agit d'un souvenir réel ou d'un souvenir forgé ?

Reste le courrier adressé par F. Vallée à O. Mordrelle et reproduit par ce dernier dans son livre de 1973. Si F. Vallée avait effectivement utilisé cette formule dès juin 1919, il serait incontestablement le premier à en avoir fait état. Le problème est qu'à l'époque, et sous réserve d'inventaire, il ne l'a mentionnée, semble-t-il, nulle part ailleurs. Elle n'est pas retranscrite par exemple dans le journal *Kroaz ar Vretoned* du même mois de juin 1919. Aucune mention ne figure non plus dans le *Bulletin* que publie l'Union régionaliste bretonne à la suite de son congrès de Quimper de 1919. Or la phrase «Défense de cracher et de parler breton» a été insérée entre deux tirets et entre guillemets dans le corps de la lettre de F. Vallée : ne serait-ce pas l'indication qu'elle pourrait y avoir été ajoutée par Mordrelle lui-même, pour synthétiser en quelque sorte le point de vue de F. Vallée et bénéficier ainsi de l'impact d'une formule à succès déjà bien connue[6] ?

Au terme de cette analyse, il apparaît toujours impossible, en l'état actuel de nos

---

[5] Rapporté par Olier Mordrel, dans les appendices de son livre *Breiz atao. Histoire et actualité du nationalisme breton*, Paris, éd. Alain Moreau, 1973, p. 511.

[6] Il faudrait bien entendu pouvoir se référer à la lettre originale de F. Vallée.

investigations, d'authentifier la phrase «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton». Et nous ne disposons toujours d'aucun document d'époque, ni d'un original ni d'une reproduction. Par contre, c'est bien à partir des années 1960 que la formule se répand dans le mouvement breton et qu'elle est utilisée comme un slogan dans des ouvrages qui paraissent à ce moment-là.

Un autre document pourrait confirmer l'hypothèse selon laquelle la formule a été construite à partir de la juxtaposition de deux concepts différents : d'une part, l'interdiction de parler breton (à l'école), d'autre part, l'interdiction (énoncée en breton sur des affiches) de cracher dans des lieux publics. E. Vallerie me signale en effet une lettre publiée dans le courrier des lecteurs de la revue *Ar Vro* de septembre 1960. L'écrivain Youenn Drezen y rapporte à ce moment-là les observations qu'il avait notées le 14 juillet 1927 d'après «une affiche en lettres imprimées, que l'on pouvait lire, quelques années avant la guerre de 1939, dans tous les compartiments du petit train Brest-Le Conquet» :

Tramways du Conquet

Avis

Dre vuzur evit ar iec'het ac ar proprete, a tout particulieramant evit interest an holl, ar voyagourien a zo pedet da non pas Crachat *er voeturiou, pas muioc'h en diabars nac er meas var ar plate-form.*

Ar memes recommandasion a rear dezo evit ar saliou a zo er gariou ac er stasionou.

Ar voyajourien pere n'en em conformint ket ous ar prescriptision a zo anonset ama a vezo great dezo disken eus ar voeturiou[7].

Même si le breton de cet «avis», par ailleurs à forte coloration léonaise, est truffé de multiples emprunts au français administratif, il est sans doute utile d'en fournir une traduction :

«Tramways du Conquet – Avis – Par mesure de santé et de propreté, et tout particulièrement dans l'intérêt de tous, les voyageurs sont invités à ne pas cracher dans les voitures, pas davantage à l'intérieur qu'à l'extérieur sur les plates-formes. Il est fait la même recommandation pour les salles de gares et de stations. Les voyageurs qui ne se conformeront pas à la prescription ici annoncée devront descendre des voitures[8].»

L'authentification de ce texte ne peut reposer, en l'état, que sur le témoignage de Y. Drezen. Ce dernier, bien que d'origine bigoudenne, était journaliste au *Courrier du Finistère* à Brest depuis février 1924, et il le restera jusqu'au début de 1931. Il avait fait la connaissance des dirigeants de *Breiz atao* dès 1920 au moment de son service militaire et il collaborait à la revue *Gwalarn* depuis sa création en 1925. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait pris soin en 1927 de prendre note d'une inscription en breton dont la formulation – d'après ce qu'il en écrit en 1960 – avait sûrement heurté la haute idée qu'il se faisait du breton. À l'époque pourtant, il semble ne l'avoir publiée nulle part[9].

Ce texte présente dès lors un triple intérêt. Tout d'abord, il pourrait être à l'origine de la rumeur, dont j'ai fait état dans mon premier article, sur la présence d'une telle affiche dans les tramways de Brest avant-guerre.

Ensuite, il a la même particularité que l'affiche apposée dans la salle des pas perdus d'un tribunal et également analysée dans

---

[7] Texte reproduit dans la revue *Ar Vro*, n° 7, septembre 1960, p. 55. On notera une fois la forme «voyagourien» et la fois suivante «voyajourien».

[8] Traduction par mes soins.

[9] Je n'en ai retrouvé aucune trace ni dans la collection de *Gwalarn* de 1927, ni dans celle du *Courrier du Finistère* de la même année. Il manque cependant quelques numéros dans la collection de cet hebdomadaire au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest.

mon article précédent : c'est une affiche en breton qui énonce elle aussi un interdit, celui de cracher (en l'occurrence dans les voitures de tramway). Nous serions dès lors en présence de deux affiches rédigées en breton et édictant l'interdiction de cracher dans des lieux fréquentés par le public. Il ne s'agit certes, dans un cas, que d'un témoignage rapporté, et, dans l'autre, d'un document attesté. Mais il apparaît clairement qu'aucune de ces affiches n'interdisait de parler breton[10]!

Il convient de noter enfin que c'est en 1960 que la revue *Ar Vro* publie le courrier de Youenn Drezen sur la présence de cette affiche dans le train Brest-Le Conquet en 1927. Ce courrier ne pourrait-il être à l'origine de l'association d'idées qui a proliféré au cours des années suivantes ? En tout cas, l'affiche «Il est interdit de cracher par terre et de parler breton» reste une affiche introuvable[11].

Fañch Broudic

---

[10] D'une certaine manière, il aurait été paradoxal d'apposer dans des lieux publics une affiche en breton interdisant aux bretonnants, certes de cracher par terre, mais aussi de s'exprimer dans la seule langue que nombre d'entre eux connaissaient.

[11] L'enquête se poursuit. Quiconque pourrait fournir d'autres références sur la phrase en débat peut écrire à l'auteur : fanch@broudic.nom.fr

Anciennes litanies bretonnes des xe et xie siècles

par Bernard Tanguy

Publiées par dom Mabillon[1], Warren[2], d'Arbois de Jubainville[3], Miorcec de Kerdanet[4] et dom Plaine[5], les quatre séries des anciennes litanies des Xe et XIe siècles contenant des noms de saints bretons, n'avaient guère, depuis l'étude que leur avait consacrée Joseph Loth, en 1890[6], retenu que l'attention de l'abbé Duine. Celui-ci leur avait accordé une douzaine de pages dans son «Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne», paru en 1922[7]. Bien qu'elles aient fait l'objet d'éditions plus récentes[8], il est à déplorer qu'aucune étude critique d'ensemble n'en ait été faite depuis Loth. Outre que quelques noms de saints ont été omis par le celtisant, d'autres n'ont pas été identifiés ou ont été indûment rectifiés par lui. Ces litanies proviennent des psautiers de Salisbury et de Reims, d'un recueil de pièces de l'abbaye Saint-Martial de Limoges et du Missel de Saint-Vougay[9].

Conservé dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, le psautier de Salisbury est un manuscrit du xe siècle. Les litanies occupent, à la fin du codex, les folios 170 v° à 172 r°. Si l'abbé Duine estimait que le psautier avait été «composé en Grande-Bretagne, par des exilés de la péninsule, établis dans le Dorset, dans le Hants, ou dans le Wilts[10]», Helmut Gneuss, pour sa part, pense

---

1 Dom J. MABILLON, *Vetera Analecta*, Paris, 1723, nouv. éd., p. 168-169.

2 F.-E.WARREN, « Un monument inédit de la liturgie celtique», *Revue celtique*, t. IX, 1888, p. 88-96

3 H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, «Quelques noms de saints bretons dans un texte du XIe siècle», *ibid*, t. III, 1876-1878, p. 449-450.

4 *Les Vies des saints de la Bretagne armorique*, par Fr. Albert Le Grand, Brest, 1837, p. 299-300.

5 Dom F. PLAINE, «Le Missel de Saint-Vougay en Bretagne (manuscrit du Xe ou XIe siècle)», *Revue de l'art chrétien*, t. VI, 2e série, 1877, p. 257-275.

6 J. LOTH, «Les anciennes litanies des saints de Bretagne», *Revue celtique*, t. XI, 1890, p. 135-151.

7 F. DUINE, «Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLIX, 1922, p. I-IX, 1-292 (p. 41-46, 46-48, 57-59, 59-60).

8 Celles contenues dans les psautiers de Reims et Salisbury ont été éditées par M. Lapidge (*Anglo-saxon litanies of the saints*, Londres, 1991, p. 259-264, 288-295), celles de Saint-Martial de Limoges, d'après les notes de H. Bradshaw, par E.S. Dewick et W.H. Frere (*The Leofric Collector* II, HBS Society LVI, Londres, 1921, p. 628), celles contenues dans le Missel de Saint-Vougay, par J.-L. Deuffic («Corpus des livres liturgiques de la Bretagne», *Britannia christiana*, fasc. 2, 1982, p. 19-69). – Nous remercions vivement Louis Lemoine de nous avoir adressé une photocopie des pages de *The Leofric Collector* concernant les litanies de Salisbury, Limoges et Reims (*Appendix III*, p. 626-633).

9 Par commodité, nous les désigneront respectivement par les initiales S, R, L et SV.

10 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 48.

qu'il a été rédigé vers 900 en Bretagne continentale[11]. Comme le relève M. Lapidge, les litanies ne contiennent, hormis saint Cuthbert et, peut-être, saint Boniface, aucun saint anglo-saxon[12]. Sur les quatre-vingt-douze confesseurs qui y sont invoqués, trente-six appartiennent à la péninsule ; parmi les vierges, une seule, sainte *Ninnoc*. Quelques saints irlandais viennent s'intercaler dans la série bretonne, comme, entre *Bachla* et *Guidnou*, *Munna*, ou encore, entre *Tearnmail* et *Iltut*, *Patrice*, *Columcille* et *Columban*, auxquels sont adjoints *Augustin*, *Dauid*, *Théodore*, *Laurent* et *Cuthbert*, un des rares saints anglo-saxons à figurer dans le calendrier de Landévennec du x^e^ siècle conservé à Copenhague[13]. Si les grands saints de la péninsule y sont tous invoqués (Samson, Melaine, Paterne, Gildas, Brieuc, Malo, Méven, Tugdual, Paul, Guénolé, Corentin, etc.), d'autres ne sont cités que dans cette litanie, comme *Catoc*, *Guenleu*, *Hoeargnou*, *Iarnhobri*, *Iliau*, *Iunanau*, *Tearnmail*.

On ne connaît les litanies du psautier de Reims que par la transcription qu'en fit dom Mabillon. Aujourd'hui disparu, le manuscrit fut sans doute détruit lors de l'incendie qui ravagea la cathédrale en 1774. Bien que Mabillon leur donne pour titre *Veteres litaniae anglicanae a mille annis editae* et pense donc qu'elles remontent au VIII^e^ siècle, elles ne semblent pas, en fait, antérieures au x^e^, à en juger par l'usage de *gu-* initial, issu de *uu*, dans *Guinuualoe, Guoidian, Guiniau* ou encore *Guoiduual*, évolution que l'on constate à cette époque. Comme le remarque également Duine, «Augustin de Cantorbéry, apôtre de l'Angleterre, est inscrit après Grégoire le Grand, usage sanctionné par le Concile de Cloveshou en 747[14]». Si l'origine bretonne continentale de ces litanies ne fait pas de doute, l'obsécration *Ut clerum et plebem Anglorum conservare digneris te rogamus audi nos*, à la ligne 22[15], atteste leurs attaches anglo-saxonnes. Relevant qu'aucun des saints les plus célèbres de Grande-Bretagne à la fin du VII^e^ siècle n'y est mentionné, Duine conclut logiquement qu'elles étaient «à l'usage de clercs bretons exilés en Angleterre au temps du roi Athelstan et gratifiés par celui-ci de quelque lieu de refuge dans le Devon ou le Cornwall». Il infère, d'autre part, de l'obsécration *Ut regem et episcopum nostrum conservare digneris...*, que ces exilés avaient à leur tête un évêque[16]. Il n'est pas sans intérêt de relever également, du fait qu'elle ne figure dans aucune des autres litanies éditées par M. Lapidge, l'obsécration : *a captivitate libera nos Domine*[17].

Des quelque trente-six saints et saintes bretons et irlandais que contiennent les litanies, seize ne se retrouvent pas dans le psautier de Salisbury. Trois d'entre eux ont été omis par Loth : *Dremor*, cité parmi les martyrs, *Riocate*, parmi les confesseurs, *Mathitia*, parmi les vierges. Le celtisant propose à tort de corriger *Citaw* en *Citiaw* et y voit saint Kigeau[18]. Il rectifie également *Racat* et renvoie à *Riagat*, éponyme de Treffiagat, noté *Treff-Riagat* au XIV^e^ siècle[19], ce qui ne semble pas justifié puisque *Riocat* est mentionné deux lignes après (ligne 121) et que *Racat* figure également dans les litanies de Saint-Martial de Limoges.

Conservées dans un manuscrit latin du XI^e^ siècle, aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale de France[20], qui comprend cinq parties distinctes, celles-ci se trouvent dans la première et portent en titre *Incipiunt*

11 H. GNEUSS, «A Preliminary List of Manuscripts written or owned in England up to 1100», *Anglo-Saxon England*, vol. 9, 1981, p. 1-60, n° 754.

12 M. LAPIDGE, *Anglo-saxon litanies...*, *op. cit.*, p. 84.

13 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 52.

14 ID., *ibid.*, p. 42.

15 M. LAPIDGE, *Anglo-saxon litanies...*, *op. cit.*, p. 264.

16 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 42, 46.

17 M. LAPIDGE, *Anglo-saxon litanies...*, *op. cit.*, p. 294, l.298.

18 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 140.

19 ID., *ibid.*, p. 148

20 Ms. latin 1154.

letanie de quacumque tribulatione. Elles contiennent plus d'un millier de noms, dont, aux folios 9 v° et 10 r°, une série de quelque trente-six saints bretons, parmi lesquels certains ne sont pas attestés ailleurs : tels *Pinnuh*, *Tubudoc*, *Rethgualt*, *Armine*, *Lisure*.

Aujourd'hui déposé aux Archives départementales du Finistère, le Missel de Saint-Vougay appartenait, quant à lui, à cette paroisse léonarde. In-folio de quarante-sept feuillets, il fut relié en 1889, sous l'épiscopat de Mgr Lamarche. Outre que cette opération en rogna fortement les feuillets, le papier sulfurisé utilisé pour les recouvrir ne fut pas sans nuire à leur conservation, ce qui nécessita en 1963 un travail de restauration confié à l'atelier spécialisé de la Bibliothèque nationale.

«En écriture du XIe siècle avancé ou du commencement du XIIe siècle», estime Mgr Duchesne[21], le Missel a fait l'objet d'une ample description de la part de dom F. Plaine et de J.-L. Deuffic[22]. Nous ne reviendrons donc pas sur l'analyse de son contenu. La litanie qui y est transcrite est celle du samedi saint. La version la plus satisfaisante, sans doute en raison de l'état du manuscrit à l'époque, étant celle publiée en 1837 par Miorcec de Kerdanet, c'est à elle que nous nous référerons en priorité[23]. Après l'étude qu'en fit dom Plaine en 1877, Mgr Duchesne en prit, à son tour, copie en 1889. L'état du manuscrit était alors bien dégradé puisqu'il fallut, pour s'assurer de certaines lectures, recourir à un lavage des feuillets au sulphydrate d'ammoniaque[24].

*
* *

[21] Cité par F. DUINE, *Saints de Domnonée*, Rennes, s. d., p. 39-40.

[22] Dom F. PLAINE, «Le Missel de Saint-Vougay...», art. cité. – J.-L. DEUFFIC, «Corpus des livres liturgiques...», art. cité.

[23] La version de Miorcec de Kerdanet a été reprise dans Albert LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, Quimper, 1901, p. 225-226.

[24] F. DUINE, *Saints de Domnonée*, *op. cit.*, p. 40.

Salisbury (S)	Reims (R)	Limoges (L)	Saint-Vougay (SV)
		Armine	
Bachla	Bachla		
			Becheve
		Bili	
			Bodiane
Brangualadre	Branwalatre		Brangualadre
Brigitta	Brigida	Brigida	Brigita
	Brindane		
Brioce	Brioce	Brioce	Brioc
			Budmaile
Caoce		Caoc	
	Carnache		
Catoce			
		Catroc	
	Citaw		
Columbane			Columbane

Salisbury (S)	**Reims (R)**	**Limoges (L)**	**Saint-Vougay (SV)**
Columcille	Columcille		
Conocane			Conocane
Courentine	Courentine	Courentin	Chourentine
Dir(c)ille	Dircille	Dirchil	
			Deriane
	Dremore		
Ediunete			Idunete
		Elocan	
			Eneuere
Germane	Germane		
Gilda	Gildas	Gildas	
		Gueganton	
Guengualoe	Guinuualoe	Guingalui	Guingualoee
Guenleue			
Guidguale	Guoiduuale		Guidguale
Guidnoue		Guodnou	Guidnoue
	Guiniaue	Guiniau	
Guinnoce			
Gulhuinne			
	Guoidiane		Guidiane
		Gurgualt	
		Gurthierne	
Hoieardone			Huardone
Hoeargnoue			
Hoeiarnuiue		Hoiarnbiu	Huarnueue
Iahoiue			
Iarnhobri			
Iliaue			
Iltute			
Iudicaele	Iudicaele	Iudicaele	
Iudoce			
Iunanaue			
		Leubri	
Leutierne	Loutierne		
		Lisure	
			Lohene
		Loviau	
Macloue		Machlove	Macute
	Mathithia	Matith	
Melani			Melani
	Melore		Meleor

Salisbury (S)	Reims (R)	Limoges (L)	Saint-Vougay (SV)
Meuinne	Meuinne	Meguinne	
Munna	Munna		Munna
Ninnoca	Ninoca	Nonnice	
Paterne	Paterne	Paterne	Paterne
Patrici	Patrici	Patrici	
Paule	Paule	Paulninan	Paulininne
	Petrane	Petran	
		Pinnuh	
	Racate	Racat	
	Rawele		
		Rethgualt	
			Riauce
	Riocate		
		Ronan	
			Runare
		Salmon	
Samson	Samson	Samsoni	Samsone
	Serecine		
	Serwane		
		Suliau	Suliaue
Tearnmaile			
	Ticiauua		
Toconoce			Teconoce
	Toninnane		
	Trifina		
		Tubudoc	
Tutguale	Tutuuale	Tutgual	Tutguale
		Tuti	

Armine

Invoqué dans L, entre *Rethgualt* et *Lisure*, *Armin* reste énigmatique. Si, en 1890, J. Loth avoue ne pas connaître ce saint, envisageant même une erreur de scribe ou la possibilité qu'il ne soit pas breton[25], en 1910, dans ses *Noms des saints*[26], il l'identifie à saint Erven, éponyme des villages de Saint-Erven, en Plouay (Morb.), Saint-Derven, en Grandchamp (Morb.) et en Damgan (Morb.), qu'il rapproche des noms gallois de *Saint-Eruen*, en Llangwm, et de St-Arvan (anciennement *Ecclesia de sancto Arwyno*), tous deux en Monmouthshire[27]. Une ancienne maison du bourg de Maure (I.-et-V.), notée *Saint Ermyn*, en 1475, *Sainct Hermin*, en 1500[28], pourrait bien rappeler le nom du saint.

25 J. Loth, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 138.

26 J. Loth, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910.

27 Id., *ibid.*, p. 40.

28 Abbé Bossard, *Dictionnaire topographique du département d'Ille-et-Vilaine*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Ms 2 MI 34 R2.

Bachla

Cité, entre *Iarnhobri* et *Munna* dans S, entre *Dircille* et *Rawele* dans R, *Bachla*, ayant pu, à l'instar de *Machlow* donnant *Malo*, aboutir à **Bala*, comme le suggère Loth[29], faut-il l'identifier avec saint *Balai*, confesseur mentionné au 4 juillet dans le martyrologe-obituaire, aujourd'hui perdu, de Landévennec[30] ? Titulaire d'une chapelle de l'abbaye, dite de *Saint-Valé* en 1712, il était anciennement le patron de la chapelle Saint-Jacques de Beuzec-Conq (Fin.). Le même hagionyme se retrouve dans Ploubalay (C.-d'A.) et dans Lanvallay (C.-d'A.), sans que l'on puisse affirmer qu'il s'agit du même personnage[31].

Becheue

Invoqué dans SV, entre *Guidiane* et *Idunet*, *Becheu* était le patron de Saint-Vougay (Fin.), si l'on en croit la mention *ecclesia sancti Vehoevi*, dans un document de 1636[32], et ne ferait qu'un avec saint Vougay ou Vouga[33], sans que l'on sache les raisons de cette équation. Titulaire également de l'église de Priziac (Morb.), où il est appelé *sant Behiew*, il l'est aussi de la chapelle de Saint-Vio, en Tréguennec (Fin.). Dit *Sainct Bihau* ou *Sainct Vyau* en 1540[34], le lieu détenait autrefois une partie de ses reliques ; sa fontaine et un rocher portant l'empreinte de sa tête y guérissait des fièvres. Doté par Albert Le Grand, qui place sa fête au 15 juin, d'une Vie fabuleuse[35], on ne sait rien de précis sur le personnage.

Bili

Invoqué dans L, entre *Loviau* et *Elocan*, *Bili* est-il l'évêque martyr cité dans le calendrier de Vannes du XV^e^ siècle, à la date du 23 juin[36], aujourd'hui patron de la paroisse de Plaudren (Morb.), où il avait par ailleurs une chapelle, siège d'un prieuré, ou s'agit-il d'un autre personnage ? On notera que s'il existe un village de Lambilly, en Radenac (Morb.), paroisse du diocèse de Vannes, il y a des villages de Saint-Vily, en Loyat (Morb.), et de Lambilly, en Néant (Morb.) et Taupont (Morb.), toutes trois paroisses du diocèse de Saint-Malo. Dressé en 1319, le procès-verbal de visite des reliques conservées à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris mentionne «des reliques saint Turiavi et des reliques Brili et Elocani[37]». *Brili* étant très certainement une faute pour *Bili*, l'ordre de la litanie n'est donc pas le fait du hasard. En outre, curieusement, la Vie de saint Léry prétend que«Bili, chapelain de Moronoe, femme du duc Judicaël», suggéra à Elocan la construction d'un autre ermitage[38] (cf. ci-après, l'article *Elocan*).

Bodiane

Cité entre *Munna* et *Lohen*, dans SV, ce ne peut être, comme le propose Loth[39], que l'éponyme de Lopoyen, en Hanvec (Fin.), lieu jouxtant la chapelle détruite de Lanvoy. Noté *Locboezien* en 1426, c'est, semble-t-il, le seul lieu à rappeler son souvenir.

---

29 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 12

30 F. DUINE, «Memento des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII^e^ siècle», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI/1, 1918, p. 242-460 (p. 382, n° 125).

31 Cf. notre *Dictionnaires des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor*, Douarnenez, 1992, p. 122-123 et 204.

32 Cité par Miorcec de Kerdanet, *Les Vies des saints...* par A.Le Grand, *op. cit.*, éd. 1837, p. 304.

33 Un autre document de 1636, cité également par Kerdanet (*ibid.*, p. 303), parle de *parrochia de sancto Bouga*.

34 N. CALVEZ, *La noblesse en basse Cornouaille, XV^e^-XVI^e^ siècle*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, t. II, p. 200. (Mémoire de maîtrise d'histoire).

35 *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, Quimper, 1901, p. 222-224.

36 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 175.

37 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, Paris, 1966, t. II, p. 557.

38 A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, t. I, 1896, p. 484.

39 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 82.

Brangualadre

Transcrit *Branwalatre* dans R, où il s'intercale entre *Melore* et *Patrici*, il est noté *Brangualadre* dans S, où il clôture la liste des confesseurs, derrière *Catoc*, et dans SV, où il figure entre *Huardon* et *Huarnueu*. Il est l'éponyme de Saint-Broladre (I.-et-V.), de St Brelade, à Jersey, et de Loc-Brévalaire (Fin.), dont il est resté le patron[40]. Patron également de Kerlouan (Fin.), la tradition fait de lui, à Guissény (Fin.), un compagnon de saint Sezni. Absent du Bréviaire de Léon de 1516, il est inscrit comme confesseur dans le Bréviaire de Tréguier, au 1^er^ juin, et figure, au XII^e^ siècle, dans le Martyrologe d'Exeter, sous la forme *Branwaladri*, à la date du 6 juin, avec saint Mellon, comme évêque et confesseur. Le monastère de Milton Abbey, dans le Dorset, possédait un de ses bras, don du roi Athelstan[41]. Il a été abusivement assimilé à saint Brandan de Clonfert, dit le Navigateur (cf. ci-après). En 1636, dans sa Vie de saint Malo, Albert Le Grand précise déjà que les «Bretons appellent Saint Brandan, Sant Brevalazr[42]».

Brigitta

Placée, entre *Helena* et *Martina*, dans S, et entre *Anastasia* et *Eufemia*, dans SV, invoquée aussi dans L, *Brigida* clôt, derrière *Trifina*, la liste des vierges dans R. Aujourd'hui souvent remplacé par celui de sainte Brigitte de Suède, le culte de l'abbesse de Kildare, pour être assez répandu en Bretagne, n'y est que d'une ancienneté relative. Elle figure cependant au 1^er^ février dans un calendrier du X^e^ siècle de Landévennec, conservé à Copenhague[43].

Brindane

Invoqué dans les seules litanies de R entre *Patrici* et *Carnache*, saint Brendan, qui fut abbé du monastère de Clonfert en Irlande, fut popularisé sur le continent par la *Navigatio Brendani*, mais il intervient déjà dans la Vie de saint Malo, composée par Bili, vers 869 : baptisé par Brendan, alors abbé de Llancarfan, Malo l'accompagna dans son voyage à la recherche de l'île d'Ymma[44]. S'il possède dans la péninsule quelques lieux de culte – il est le patron de Lanvellec (C.-d'A.), Saint-Brandan (C.-d'A.) et Trégrom (C.-d'A.) –, c'est dans la plupart des cas comme substitut d'un saint breton.

Brioce

Invoqué dans les quatre litanies, dans S entre *Gilda* et *Caoc*, dans R entre *Samson et Melor*, dans L entre *Caoc* et *Ronan*, dans SV entre *Guidgual* et *Melan(ius)*, il y apparaît sous la forme *Brioc*, hypocoristique de *Briomaglus*, forme pleine utilisée tout au début de sa *Vita*[45], mais également dans l'inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris dressé avant 1138[46]. C'est la forme

---

40 Cf. R. LARGILLIÈRE, «Saint Brévara, Brévalaire ou Brandan», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1924, p. 271-278, et notre *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 117-118. – Ajoutons qu'il était aussi l'éponyme de la foire de la Brolade, une des trois foires franches de Noyal-Pontivy (Morb.).

41 Cf. L. GOUGAUD, «Mentions anglaises de saints bretons et de leurs reliques», *Annales de Bretagne*, t. 34, 1919-1920, p. 274. – N. Orme (*The saints of Cornwall*, Oxford, 2000, p. 73-74) l'identifie avec un saint *Branwalarethus*, martyr, fils du roi *Kenenus*, que le martyrologe d'Exeter cite au 9 février, et qui serait l'éponyme de Breward.

42 *Les vies des saints...*, *op. cit.*, p. 591. Largillière, dans son étude précitée (art. cité, p. 273), à l'appui de l'ancienneté de cette équivalence, cite la mention *Locus Brendani* en 1330 pour Loc-Brévalaire, mais celle-ci concerne en fait Lopréden, en Plouénan (Fin.).

43 F. DUINE, «Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXV, 1906, p. 1-220 (p. 138).

44 Cf. G. LE DUC, «Vie de saint Malo, évêque d'Alet», *Dossiers du Ce.R.A.A*, N° B –1979, p. 63 et suiv.

45 Dom F. PLAINE, «*Vita S. Brioci, episcopi et confessoris, ab anonymo suppari conscripta*», *Analecta Bollandiana*, t. II, 1883, p. 163. Le texte utilise ensuite constamment la forme *Brioccius*.

46 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 116.

pleine évoluée en *Brimael*, puis en *Briv(a)el*, qui est, associée au breton *ploe*, à l'origine de Plonivel, ancienne paroisse absorbée par celle de Plobannalec (Fin.) et qui honore son saint patron sous le nom de Brieuc, le 1er mai[47]. Que son nom soit dans deux des litanies associé à *Caoc* tient, sans doute, au fait que celui-ci est l'éponyme probable des deux paroisses de Langueux (C.-d'A.) et de Trégueux (C.-d'A.), voisines de Saint-Brieuc (cf. ci-après).

Budmaile

Forme pleine de *Budoc*, *Budmail* est invoqué dans les seules litanies de SV, entre *Guidnou* et *Suliau*. Donné, vers 880, dans la *Vita Winwaloei*, sous la forme hypocoristique *Budoc*, comme le maître qui forma saint Guénolé dans son monastère de l'*insula Laurea*[48], il est désigné dans la Vie de saint Maudez, sous la forme *Bothmael*, comme disciple du saint, avec *Tudi*[49]. Patron, en Léon, de Plourin-Ploudalmézeau (Fin.) et de Porspoder (Fin.), il est aussi l'éponyme de Pontusval, en Brignogan (Fin.). Noté *Pull Budmael* vers 1050, le lieu faisait partie des anciennes possessions de Landévennec en Léon[50].

Caoce

Cité dans S entre *Brioc* et *Maclou*, dans L entre *Catroc* et *Brioc*, *Caoc* est identifié par Loth comme étant l'éponyme de Langueux et de Trégueux[51]. Notés respectivement *Languyec*, en 1369, et *Treguehuc*, en 1129[52], il convient, en ce cas, de corriger, comme le propose le celtisant, *Caoc* en *Caeoc*[53]. Ce pourrait être alors un hypocoristique de saint *Ke*.

Carnache

Invoqué dans les seules litanies de R, entre *Brindan* et *Gilda*, *Carnach* «paraît être, pour Loth, le saint irlandais Carnechus[54]». Dans ses *Noms des saints*[55], il se garde d'un rapprochement avec saint Carné, estimant que «*Carné* est peut-être pour *Carnoe*». La graphie *Seint Karnay*, en 1291, pour Saint-Carné, suggère une forme *Carnae*[56]. De toute évidence, *Carnach* est un nom irlandais correspondant à *Cairnech*[57]. On connaît deux saints de ce nom, l'un honoré le 28 mars[58], l'autre donné comme brittonique par une glose irlandaise du martyrologe de Gorman, le 16 mai[59]. Le second serait, d'après la *Vita S. Carantoci*, le saint gallois de ce nom, les Irlandais l'ayant appelé *Cernach*[60]. Écho probable de cette identification, le martyrologe d'Exeter du XIIe siècle indique, au 16 mai : *sanctorum episcoporum et confessorum Karentoci et Carnoci*[61]. Bien qu'étant éponyme et patron de Carantec[62] (Fin.) et éponyme de Trégarantec

---

47 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère, op. cit.*, p. 146-147.

48 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec*, Rennes, 1888, p. 12.

49 ID., *Saint Maudez. Texte latin des deux Vies les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office, publié avec notes et commentaire historique*, Rennes, 1891, p. 8.

50 ID., *Cartulaire..., op. cit.*, p. 165.

51 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 140.

52 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor, op. cit.*, p. 112-113, 334-335.

53 J. LOTH, *Les noms des saints..., op. cit.*, p. 17.

54 ID., «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 140.

55 ID., *Les noms des saints..., op. cit.*, p. 18-19.

56 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor, op. cit.*, p. 272-273.

57 Dom L. Gougaud donne, pour sa part, *Carnache*, comme forme corrompue de *Cainnech* (*Les saints irlandais hors d'Irlande, étudiés dans le culte et la dévotion traditionnelle*, Louvain-Oxford, 1936, p. 46).

58 Cf. J. O'HANLON, *Lives of the Irish Saints*, Dublin, s.d., t. III, p. 981-987.

59 ID., *ibid.*, t. V, p. 475-484. – F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 11, note 4.

60 A. W. WADE-EVANS, *Vitae Sanctorum Britanniae et Genealogiae*, Cardiff, 1944, p. 142-149. – Cf. aussi G. H. DOBLE, *The Saints of Cornwall*, Oxford, 1965, t. IV, p. 31-52.

61 Cf. N. ORME, *The saints of Cornwall, op. cit.*, p. 83-85.

62 Cf. A. DELALONDE, «À la recherche de saint Carantec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 489-510.

(Fin.), le Bréviaire de Léon de 1516 lui substitue, au 16 mai, saint *Karadoc* abbé[63]. La même substitution s'est produite à Roz-Landrieux (I.-et-V.), où le village et la chapelle de Saint-Caradec rappellent le domaine de *Sent Carantoc*, cité dans la Vie de saint Malo par Bili[64]. En revanche, il est mentionné par le Bréviaire de Tréguier, au 16 mai, sous la forme fautive *Uarandoci*[65]. Il n'est pas dit cependant qu'il faille voir dans l'invocation de *Carnach* l'écho d'un culte rendu à *Carantoc*.

Catoce

Invoqué dans S entre *Iltut* et *Brangualadr*, *Catoc* a été abusivement assimilé par Lifris de Llancarfan, auteur de sa Vie galloise, qui donne *Catmail* comme forme pleine de son nom[66], à saint Cado, anciennement *Catuod*, honoré notamment dans l'Île-Cado, en Belz (Morb.). Bien que Loth estime qu'il s'agit des mêmes saints avec des suffixes de dérivation différents[67], l'équation ne tient pas. Saint Cadoc était célébré le 24 janvier et saint Cado le 21 septembre[68]. Si rien ne s'oppose à ce qu'ils aient pu partager le même hypocoristique, *Catoc*, on ne peut, dans l'ignorance de la forme pleine de l'éponyme de Pleucadeuc (Morb.), faire de l'un ou de l'autre des deux saints l'éponyme du lieu. Le patron actuel de la paroisse est saint Pierre et si, à en juger par la présence, parmi les témoins d'un acte de 837 concernant la paroisse, d'un dénommé *Guoscadoc* «serviteur de Cadoc[69]», le saint éponyme y bénéficiait alors d'un culte, on ne peut identifier le personnage.

Catroc

Invoqué entre *Matith* et *Caoc* dans L, *Catroc* avait, dans un ancien calendrier de Saint-Jacut de 1574, sa fête fixée au 24 janvier[70], jour de celle de saint Cadoc. C'est une semblable confusion qui explique sans doute la graphie *Sanctus Cadocus*, en 1163[71], pour Saint-Cadreuc en Ploubalay (C.-d'A.), ancien prieuré-cure de Saint-Jacut[72]. À l'inverse, le village de Saint-Cado, à Sévignac (C.-d'A.), est noté *Sanctus Cadrocus* au XII^e^ siècle, forme confirmée par les graphies *S. Coadroco*, en 1260, et *S. Kadroco*, en 1271 et 1272[73].

Citawe

Cité dans R entre *Courentin* et *Guoidian*, *Citaw* a été abusivement corrigé par Loth en *Citiaw* et identifié, de ce fait, avec *Kijeau* : «*...Ste Citawe*, évidemment *Citiawe*», affirme-t-il, péremptoire[74]. Il cite pourtant, quelques lignes plus haut, *Kideau* et *Kidou*, en mentionnant Languidou, chapelle ruinée en Plovan (Fin.), saint Quidou ou Quido, Tréguido en Loctudy (Fin.), Saint-Guidou ? en Plobannalec (Fin.)[75]. C'est bien de ce saint,

---

63 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 214. – La même substitution s'observe dans le calendrier des *Heures bretonnes et latines* (*ibid.*, p. 217).

64 G. LE DUC, «Vie de saint-Malo...», *op. cit.*, p. 251.

65 ID., *ibid.*, p. 229.

66 A. W. WADE-EVANS, *Vitae sanctorum...*, *op. cit.*, p. 28, 32, 34. – La Vie de saint Finnian de Clonard l'appelle aussi *Cathmael* (W. W. HEIST, *Vitae sanctorum Hiberniae*, Bruxelles, 1965, p. 97).

67 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 19.

68 Cf. notre étude «De la Vie de saint Cadoc à celle de saint Gurtiern», *Études celtiques*, t. XXVI, 1989, p. 159-185.

69 A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 13.

70 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 145.

71 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, Saint-Brieuc, t. IV, 1864, p. 277.

72 Il semble bien que ce soit ce prieuré, dit de *Saint-Caradreuc*, qui est concerné par une lettre ducale de 1462 (L. VENNEGUES, *Les activités de la chancellerie du duché de Bretagne en 1462. Transcription et étude du registre B2 des lettres scellées*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1988, t. II, p. 146 (Mémoire de maîtrise d'histoire).

73 J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés...*, *op. cit.*, t. III, p. 223, 251, 264, 272.

74 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 23.

75 A. Deshayes (*Dictionnaire des prénoms celtiques*, Douarnenez, 2000, p. 164) mentionne en outre un lieu nommé *Saint Guido*, en Tréogat,«encore attesté en 1678».

comme on l'a dit, qu'il s'agit. Mentionné dans le bréviaire gothique de Quimper, sous la forme *S. Quidavus episcopus*[76], en octobre, et également dans les Heures de Quimper du XV^e^ siècle (*S. Quidane*[77]), il disparaît du Propre de 1642.

Columbane

Invoqué dans S, en dehors de la série bretonne, entre *Augustine* et *Paule*, dans R entre *Cutberct* et *Iltut*, Colomban est placé dans SV entre *Paulininn* et *Tudgual*, ce qui pourrait suggérer qu'il était honoré en Léon, mais la paroisse de Plougoulm (Fin.) a aujourd'hui pour patron saint Colomban d'Iona.

Columcille

Placé dans S entre *Patrici* et *Augustine*, le fondateur d'Iona est invoqué dans R entre *Germane* et *Paule*, lequel désigne de toute évidence Paul Aurélien. Cité dans la Vie de sainte Ninnoc, qui prétend que la sainte aurait été baptisée par lui[78], il n'est, semble-t-il, honoré en Bretagne qu'à Plougoulm (Fin.).

Conocane

Invoqué dans S, entre *Gulhuinn* et *Iliau*, et dans SV, entre *Lohen* et *Huardon*, *Conogan*, dont le nom devrait être en breton *Kenegan*, était honoré notamment à Beuzit-Conogan, aux portes de Landerneau (Fin.), à peu de distance de l'église Saint-Houardon. Ancienne possession de l'abbaye de Landévennec, rattachée par la suite à celle de Saint-Mathieu, Beuzit-Conogan avait dans ses dépendances le lieu de *Pull Budmael*, mentionné plus haut. Assimilant le personnage à saint *Guenuc*, successeur de saint Corentin dans la liste des évêques de Cornouaille, Albert Le Grand place au 15 octobre la «Vie de saint Guenegan, évêque de Cornouaille[79]». Cette confusion se constate déjà dans le Bréviaire de Paris de 1472, qui indique à la même date : *Cognogani ep. Coriopitensis*[80]. Au XIV^e^ siècle, la cathédrale de Quimper avait parmi ses reliques le chef du saint : *caput sancti Conogani*[81].

Courentine

Considéré comme le premier évêque de Cornouaille, *Courentin*[82] figure dans les quatre séries de litanies : dans S, entre *Guengualoe* et *Leutierne*, dans R, entre *Gwinwaloe* et *Citaw*, dans L, entre *Guingalui* et *Tuti*, dans SV, entre *Patern* et *Guingualoe*. Pour être, dans trois des litanies, invoqué après saint Guénolé, il est célébré, vers 880, dans la *Vita major* de celui-ci comme le *summus speculator* et l'une des quatre colonnes sur lesquelles reposait la grandeur de la Cornouaille au temps de Gradlon[83].

Dircille

Bien que cité dans trois des litanies – dans S, entre *Guinnoce* et *Iarnhobri*, dans R, entre *Guoiduuale* et *Bachla*, dans L entre *Tuti* et *Petran* –, ce saint reste inconnu. Le Martyrologe universel de Chastelain le mentionne parmi les saints aëmères et le dit

---

76 Chanoine H. PÉRENNÈS, *Plovan et sa chapelle de Languidou*, Quimper, 1934, p. 10. – Au XVIII^e^ siècle, il est remplacé par saint Guy (*ibid.*, p. 14-15).

77 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 210.

78 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, 1896, p. 17-18.

79 A. LE GRAND, *Les vies des saints...*, *op. cit.*, éd. 1901, p. 503-505.

80 V. LEROQUAIS, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, t. III, p. 140. Ce bréviaire fut écrit par *Johannes Spine*, prêtre du diocèse de Quimper, pour Maître Guillaume Goardet, prêtre du même diocèse.

81 Abbé P. PEYRON, *Cartulaire de l'église de Quimper*, Quimper, 1909, p. 398.

82 Sur l'origine du nom, cf. P.-Y. LAMBERT, «Étymologie du nom Corentin», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 259-260.

83 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire... de Landevenec*, *op. cit.*, p. 81-82.

«abbé en Irlande[84]». Outre qu'il ne figure dans aucune des litanies anglo-saxonnes publiées par M. Lapidge, il est absent du volumineux corpus des saints irlandais réuni par P. O'Riain[85], à moins de l'identifier avec Dicuill (*Deicola*), nom de deux saints irlandais du VII^e^ siècle, l'un abbé de Bosham, l'autre, disciple de Colomban et fondateur du monastère de Lure[86].

Derian

Invoqué dans SV entre *Suliaue* et *Eneure*, il était honoré à Saint-Derrien (Fin.), en Léon. Aussi, la Vie fabuleuse de saint Riok[87], compilée par Albert Le Grand, en fait-elle le compagnon de saint Néventer, éponyme et patron de la paroisse de Plounéventer (Fin.), dont Saint-Derrien n'était jusqu'en 1845 qu'un quartier. C'est sans doute au titre de patron de Commana (Fin.), qu'il figure dans les litanies, la paroisse étant comprise entre Sizun (Fin.), dont le patron était saint Suliau, et Plounéour-Ménez (Fin.), dont le patron fut très certainement saint Énéour, avant qu'on ne le remplace par saint Yves. Les Bréviaires de Léon de 1516 et de Tréguier du XV^e^ siècle placent sa fête au 8 février[88].

Dremore

Clôturant la liste des martyrs dans R, où il est mentionné après *Martiniane*, *Dremore* a été omis par Loth. Même si l'on attendrait *Tremore*, il doit s'agir de saint Trémeur. Fils de sainte Trifine, mentionnée aussi, quant à elle, parmi les vierges martyres, *Tremor* eut pour parrain, selon la Vie de saint Gildas, où son nom est transcrit *Trechmor*, le fondateur de Rhuys[89]. L'inventaire des reliques de Saint-Magloire de Paris mentionne au XII^e^ siècle les *martirum preciosorum partes corporum Melorii et Tremorii*[90]. À Carhaix (Fin.), où son culte est attesté au moins dès 1214[91] et même dès le siècle précédent, Béroul, dans le *Roman de Tristan*, faisant, en effet, jurer le roi Marc «par saint Trémeur de Carhaix[92]», la collégiale Saint-Trémeur prétendait aussi détenir des reliques du saint et de sa mère. Une bulle d'Eugène III confirmant en 1147 les biens de Redon mentionne, d'autre part, une *obedientia sancti Tremori in Corisopito civitate*, qui se rapporterait à un établissement quimpérois sous le patronage du saint[93].

Ediunete

S'il est cité dans S, entre *Guenleu* et *Iunanau*, et dans SV, entre *Becheu* et *Munna*, Idunet est omis dans R et dans L. Une notice du cartulaire de Landévennec le donne comme frère de saint Guénolé et situe son ermitage sur la montagne de *Nin*[94], c'est-à-dire les hauteurs de Châteaulin (Fin.), ville dont la partie basse s'est développée autour du prieuré de Loguionnet, qui porte le nom du

---

84 Cf. E. VALLERIE, «Les références bretonnes et celtiques dans le Martyrologe de l'abbé Chastelain», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 181.

85 P. O'RIAIN, *Corpus genealogiae sanctorum Hiberniae*, Dublin, 1985.

86 D.-H. FARMER, *The Oxford dictionary of saints*, Oxford, 1987, p. 116.

87 A. LE GRAND, *Les vies des saints...*, *op. cit.*, éd. 1901, p. 40-42.

88 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 213, 229.

89 F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e^-XI^e^ siècle)*, Paris, 1907, p. 455.

90 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 116.

91 Un accord entre l'abbaye de Quimperlé et le duc Guy de Thouars fut conclu à cette date *apud Carahes in claustro sancti Tremori* (Dom P. LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Quimperlé, 1863, p. 605).

92 Cf. notre étude «Du Loonois du *Roman de Tristan* au Leones d'Idrisi : Douarnenez, patrie de Tristan ?», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 136.

93 Cf. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2000, p. 292-293.

94 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire... de Landevenec*, *op. cit.*, p. 145.

saint et dépendait de Landévennec. Compilée au IX[e] siècle, sa *Vita*, qui lui donne aussi le nom d'*Ethbin*, est sans valeur historique[95]. Des reliques de saint *Idumet* (lire **Idiunet*) figuraient parmi celles découvertes à Groix (Morb.) entre 1066 et 1079[96].

**Elocan*

Mentionné dans L, entre *Bili* et *Gurgualt*, sous la graphie *Flocan*, il est peu probable, comme le propose Loth[97], qu'il soit à identifier avec *Fracan*, père de saint Guénolé et éponyme de Saint-Frégant (Fin.) et de Ploufragan (C.-d'A.). Il faut plutôt envisager une confusion entre E et F et lire *Elocan*. Saint Léry aurait, selon sa *Vita*, réoccupé l'ermitage qu'un certain *Elocan* avait bâti sur la rivière *Doma* (*vulgo Doeff*[98]). Comme on l'a vu (cf. ci-dessus l'article *Bili*), l'abbaye de Saint-Magloire de Paris détenait en 1319 des reliques de «Bili et Elocani». L'identification, proposée par La Borderie, de *Elocan* avec Élouan, saint honoré à Saint-Guen (C.-d'A.), ne peut être retenue.

Eneuere

Cité dans les seules litanies de SV, entre *Derian* et *Teconoc*, *Eneuer* est, en Léon, l'éponyme des deux paroisses primitives de Plounéour-Ménez (Fin.) et Plounéour-Trez (Fin.), et, en Cornouaille, de celle de Plonéour-Lanvern (Fin.). Il n'est plus honoré que dans cette dernière, mais est cependant statufié dans celle de Plounéour-Ménez, avec la crosse et la mitre.

Germane

S'il est, dans S, invoqué en dehors de la série bretonne, entre *Florenti* et *Filiberte*, *Germane* est placé dans R entre *Tutwale* et *Columcille*. Mort en 448, l'évêque d'Auxerre était en grande vénération auprès des Bretons de l'île, où il fit deux missions antipélagiennes, en 429-430 et 445. La Vie ancienne de saint Samson veut qu'il ait formé Iltut et l'ait ordonné prêtre[99]. En Bretagne armoricaine, plusieurs églises et chapelles lui sont dédiées, mais il est difficile de se prononcer sur l'ancienneté de son culte[100].

Gildas

Invoqué dans S, entre *Samson* et *Brioc*, dans R, entre *Carnache* et *Patern*, dans L, entre *Petran* et *Salmon*, le fondateur de Saint-Gildas-de-Rhuys (Morb.) a fait l'objet d'un culte très répandu en Bretagne, mais d'une ancienneté qui semble toute relative, comme l'a montré R. Largillière[101]. Composée vers 1060 par Vitalis, sa Vie latine est jugée par son éditeur, F. Lot, sans valeur historique[102].

Gueganton

Clôturant, derrière *Lisure*, la série bretonne de L, *Gueganton* figure, noté *Guenguenton*, à la date du 2 mai dans le bréviaire de Saint-Méen, au XV[e] siècle[103], abbaye dont dépendait un prieuré dit de *Saint-Guenganton*, sans doute Saint-Ganton[104] (I.-et-V.). Éponyme aussi de Saint-Agathon (C.-d'A.), ancienne trève de Ploumagoar, noté *S. Guengonton* vers 1330[105], il est également le patron

95 Elle a été éditée par A. de La Borderie, *ibid.*, p. 137-141.

96 L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 7.

97 J. Loth, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 141.

98 Cf. A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 484, notes 1 et 2.

99 P. Flobert, *La Vie ancienne de saint Samson de Dol*, Paris, 1997, p. 156.

100 Cf. P. Barbier, *Le culte et l'iconographie de saint Germain d'Auxerre en Bretagne armoricaine*, Auxerre, 1950.

101 R. Largillière, «La topographie du culte de saint Gildas», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. V, 1925, p. 3-25.

102 F. Lot, *Mélanges d'histoire bretonne*, *op. cit.*, p. 433-476.

103 F. Duine, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 199.

104 Cf. Abbé Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, 1881, t. II, p. 158-159.

105 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor*, *op. cit.*, p. 265.

de Lanfains (C.-d'A.). Ses reliques furent transférées vers 920 de Léhon à Paris. Dressé avant 1138, l'inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Magloire mentionne le corps de *Wingantonis abbatis*[106].

Guengualoe

Cité entre *Guidgual* et *Courentin* dans S, entre *Petran* et *Courentin* dans R, entre *Guodnou* et *Courentin* dans L, entre *Chourentin* et *Runare* dans SV, le nom du fondateur de Landévennec n'est dans aucune des litanies dissocié de celui de saint Corentin, qu'il précède trois fois.

Guenleue

Invoqué dans les seules litanies de S, entre *Leutiern* et *Ediunet*, *Guenleue* n'a pas été identifié par Loth, qui envisage une possible erreur de lecture pour *Guenhaele*[107]. Il ne peut s'agir que de *Gwelleo*, éponyme de l'ancienne paroisse de Guiquelleau (Fin.), où il est honoré sous le nom de saint *Vellé* et est fêté le 24 juin. Il est représenté dans la chapelle du lieu en évêque, bénissant un enfant qui se tient la tête. S'il existe un village de Lanvellé à Saint-Ségal (Fin.), Guiquelleau est le seul lieu où un culte lui est rendu[108].

Guidguale

Cité entre *Paul* et *Guengualoe* dans S, entre *Meuinne* et *Dircille* dans R, où son nom est transcrit *Goidwale,* entre *Macute* et *Brioce* dans SV, la forme ancienne de son nom est, comme le dit Loth, *Woitwal*, la forme moderne *Goal*[109]. Un sacramentaire de la fin du X^e^ siècle, que Duine attribue à une église du nord de la France, mais que M. Debary identifie comme étant l'abbaye du Mont-Blandin, à Gand, où les reliques du saint échouèrent lors des invasions scandinaves, porte au 4 juin : *Natale sancti Guoetguali*[110]. Le Missel du vice-chancelier Ynisan, de 1457, le mentionne au 8 des ides de juin sous la graphie *Gonezguali*, à lire évidemment **Gouezguali*[111]. On ne saurait le confondre avec *Gurgualt* (cf. ci-après), ni non plus avec *Gurval*. Rédigée au XIII^e^ siècle par un moine de Gand, sa Vie lui attribue la fondation d'un monastère à Locoal (Morb.), dans la rivière d'Étel[112]. Un acte falsifié du cartulaire de Redon, daté de 1037, prétend que l'*insula Sancti Guituali* fut donnée à l'abbaye par un Normand nommé Gurki[113].

Guidnoue

Placé entre *Munna* et *Gulhuinne* dans S, entre *Hoiarnbiu* et *Guingualui* dans L, où il est noté *Guodnou*, entre *Huarnueue* et *Budmaile* dans SV, il s'agit de saint Goeznou, éponyme et patron de Gouesnou (Fin.), *Lannosnou* au XVI^e^ siècle. Il aurait, selon sa *Vita*, établi son monastère en ce lieu[114]. La Vie de saint Paul Aurélien, écrite en 884, fait de *Woednovius* un disciple du saint et précise qu'il était aussi appelé *Towoedocus*[115], hypocoristique à l'origine de Landouézec, en Plounez (C.-d'A.), où est mentionnée, en 1681, une chapelle Saint-Touézec, dite en breton *Sant Ouek*. Une variante *Woedoc* pourrait être à l'origine de Gouézec (Fin.).

---

106 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 116.

107 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cit., p. 142.

108 Cf. notre étude «Saint Vellé et Guicquelleau», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 447-453.

109 J. LOTH, *Les noms de saints...*, *op. cit.*, p. 44.

110 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 23-33. – M. DEBARY, «Saint Gudwal et saint Gurval», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIII, 1963, p. 19-30.

111 F. DUINE, «Bréviaires et missels...», *op. cit.*, p. 116.

112 Cf. *Acta sanctorum, Iunii I*, Anvers, 1695, p. 719-748.

113 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 326-329.

114 C. STERCKXS et G. LE DUC, «Les fragments inédits de la Vie de saint Goëznou», *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, 1971, p. 277-285.

115 Ch. CUISSARD, «Vie de saint Paul de Léon en Bretagne», *Revue celtique*, t. V, 1881-1883, p. 437.

Guiniaue

Invoqué entre *Serecine* et *Tutwale* dans R[116], entre *Meleor* et *Racat* dans L, *Guiniau* pourrait être le saint moine rencontré au monastère de *Dochou* en Cornwall par saint Samson, dont la Vie dit qu'il se nommait *Uiniavus* et était appelé «lux[117]». *Winniavus* est également mentionné parmi les disciples de saint Paul Aurélien dans sa *Vita*[118]. L. Fleuriot estime que, sous le nom gaélicisé de *Finnian*, il est l'auteur du pénitentiel dont s'inspira saint Colomban[119]. Sans doute éponyme de Saint-Uniac[120] (I.-et-V.), il pourrait l'être aussi de Plouigneau (Fin.). L'église du Vieux-Saint-Marc, à Brest, était anciennement dédiée à saint *Vigneau*.

Guinnoce

Le fait que *Guinnoc* soit mentionné, dans S, entre *Iudoce* et *Dircille*, oriente vers le fondateur des monastères de Bergues et de Wormhout, dans le Nord, où il mourut en 716 ou 717, et que sa généalogie, rédigée au XI[e] siècle, donne comme frère de *Judoc* et de *Judicael*[121]. Cependant, outre que la liste épiscopale de Quimper mentionne un *Guenuc*, successeur de saint Corentin[122], il existe, au Huelgoat (Fin.), un village de Saint-Guinec et, à Lanrivoaré (Fin.), au village de Lanvennec, ancienne possession de Landévennec, une chapelle Saint-Vennec. Transformée aujourd'hui en maison d'habitation, on peut penser que c'est de cet édifice que provenait le chef reliquaire du saint patron que détenait au XVIII[e] siècle l'église paroissiale[123]. Sans doute a-t-il existé plusieurs saints de ce nom, l'hypocoristique pouvant se rattacher à plusieurs formes pleines différentes.

Gulhuinne

Cité dans S entre deux autres saints du Léon, *Guidnou* et *Conocan*, *Gulhuinne* est curieusement ignoré des autres litanies, notamment de celles de SV, alors qu'il est éponyme et patron de Goulven (Fin.), centre de son culte[124]. L'inventaire des reliques de l'abbaye de Saint-Magloire dressé avant 1138 fait mention d'une dent du saint : *dente sancti Vulvinni*[125]. C'est là, en effet, la forme ancienne de son nom. Composée vers la fin du XII[e] ou le début du XIII[e] siècle, sa *Vita*[126] utilise les formes *Golvinus* ou *Golvenus* et attribue à la mère du saint le nom de *Golguenna*[127], qui apparaît comme la féminisation d'une forme antérieure du nom de son fils[128].

---

116 M. Lapidge transcrit *Guinaue*, Mabillon *Guiniaue*, forme plus exacte.

117 P. FLOBERT, *La Vie ancienne..., op. cit.*, p. 160.

118 Ch. CUISSARD, «Vie de saint Paul...», art. cité, p. 437.

119 Cf. L. FLEURIOT, «Varia. Le saint breton Winniau et le pénitentiel dit "de Finnian"», *Études celtiques*, t. XV, 1978, p. 607-615. Finnian est invoqué dans les litanies de Tegernsee (Haute-Bavière), du milieu du XI[e] siècle, sous la forme *Vinniaue* (cf. M. COËNS, «Anciennes litanies des saints», *Analecta Bollandiana*, t. LIV, 1936, p. 35).

120 Cf. J.-Y. LE MOING, «Saint Winniau et Saint-Uniac», *Bretagne et pays celtiques. Langue, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 237-248.

121 *Acta sanctorum, Novembris III*, Anvers, 1910, p. 267-268.

122 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé, op. cit.*, p. 49.

123 R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 189.

124 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère, op. cit.*, p. 75-76.

125 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents..., op. cit.*, t. I, p. 117.

126 Elle a été publiée par A. DE LA BORDERIE, «Saint Goulven. Texte de sa Vie latine ancienne et inédite, avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 214-250. Elle a aussi fait l'objet d'un mémoire de maîtrise d'histoire d'Yves MORICE, *La Vie latine de saint Goulven. Transcription. Traduction. Commentaire*, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 2000, 2 vol.

127 C'est, en face de *Guologena* et *Guoltiguena*, une des leçons données par la version du manuscrit 22 321 du fonds des Blancs-Manteaux de la Bibliothèque nationale de France, d'après une copie du R. P. du Paz.

128 On relève dans le cartulaire de Quimperlé les anthroponymes *Gulguenn*, en 1030-1031, *Gulchuenn* en 1069 (L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé, op. cit.*, p. 100, 151).

Guoidiane

Invoqué entre *Citawe* et *Munna* dans R et entre *Tutguale* et *Becheve* dans SV, où il est transcrit *Guidiane*, il est, évolué en *Goezian*, à l'origine de *Goayen*, nom breton d'Audierne (Fin.). Dans la Vie de saint Goulven, le parrain du saint se nomme aussi *Godian*. Parmi les reliques découvertes à Groix entre 1066 et 1079, figuraient celles de saint *Guedian*[129]. Compilé en 1293, le martyrologe-obituaire de Landévennec le mentionne sous la forme fautive *Coziani*[130].

Gurgualt

Cité entre *Elocan* et *Maccent* dans les seules litanies de L, lu, à tort, *Gurgualr* par d'Arbois de Jubainville[131], *Gurgualt* ne peut être assimilé à *Guidgual/Guoidgual*. Ce sont deux noms différents. Si la forme *Uuruualt/Gurgualt* n'apparaît pas dans les actes de Redon au IX^e^ siècle, on relève les formes *Uuruual/Uurgual*[132], qui lui sont apparentées. Alors que l'on rencontre mention d'un archevêque de Dol du nom de *Uurual*, auquel aurait succédé, selon sa *Vita I^a^*, saint Turiau[133], c'est comme évêque de Saint-Malo qu'on voit mentionné au 6 juin un saint *Gurval*, dans le Missel manuscrit de ce diocèse du XV^e^ siècle[134]. Inspirée, comme le relève Loth[135], d'une forme écrite *Gurwal*, la graphie *Gurval*, apparue vers le XI^e^ siècle, est une forme savante. C'est sous ce nom qu'est honoré, depuis au moins le XV^e^ siècle[136], le patron de Guer (Morb.). Ce ne fut pas toujours le cas. Deux graphies anciennes permettent de postuler une forme originelle *Gurgualt*. Entre 1124 et 1131, un acte de confirmation par Donoald, évêque de Saint-Malo, de la donation du tiers de l'église de Guer à l'abbaye de Marmoutier, mentionne l'*ecclesia Sancti Gurvaldi*[137], et non *Gurvali*. Cette latinisation n'est nullement fautive, comme en témoigne, dans un acte de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes se situant entre 1185 et 1218, la mention *ecclesia Sancti Gurvaudi de Gueir*[138]. Phénomène bien connu en français, où il s'est achevé au XI^e^ siècle, la vocalisation, qui n'a eu lieu en breton que dans le cas du groupe *-lt*, s'y serait produite au XII^e^-XIII^e^ siècle. Ajoutons que l'acte du cartulaire de Saint-Melaine précité fait état d'une redevance due *in festo ejusdem sancti Gurvaudi hyemali*, c'est-à-dire «à la saint Gurvaud d'hiver».

Gurthierne

Invoqué, comme le précédent, dans les seules litanies de L, entre *Judicale* et *Matith*, *Gurthiern* passe pour être le fondateur du premier monastère de Quimperlé. Insérée dans le cartulaire de l'abbaye, sa *Vita* est

---

129 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 7.

130 Cf. Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec, de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, 1985, p. 277.

131 Cette graphie nous a été confirmée par notre jeune collègue Frédéric Morvan, qui, à l'occasion d'un voyage à Paris, a bien voulu vérifier pour nous quelques lectures suspectes, ce dont nous le remercions très vivement. La graphie *Gurgault* dans l'ouvrage de Dewick et Frere (*The Leofric Collector...*, *op. cit.*, p. 628) résulte à l'évidence d'une erreur typographique.

132 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 94, 168, 171, 173, 78. – *Ualt* apparaît comme une forme dérivée de *ual* (cf. L. FLEURIOT, *Le vieux breton, éléments d'une grammaire*, Paris, 1964, p. 344).

133 F. DUINE, «Vie antique et inédite de S. Turiau, évêque-abbé de Bretagne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLI, 2^e^ partie, 1911, p. 31.

134 ID., «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 192. Le Martyrologe de Montfort, du milieu du XII^e^ siècle, indique au 6 juin : *in Britannia minori, sancti Gutuuali, episcopi et confessoris* (*ibid.*, p. 12).

135 Cité par F. DUINE, «Bréviaires et missels...», *op. cit.*, p. 31, note 6.

136 Cf. M. DEBARY, «Saint Gudwal...», art. cité, p. 19-30. – Son reliquaire, qui date du XV^e^ siècle, porte l'inscription *Reliquie Sancti Gurvali*.

137 M. ROSENZWEIG, «Cartulaire du Morbihan», *Revue historique de l'Ouest*, 1894, p. 71, transcrit fautivement *Grualdi*.

138 Bibl. mun. Rennes, ms. 15820, f° 188 v°.

sans valeur historique[139]. Il y est dit que ses reliques auraient été découvertes, entre 1066 et 1079, à Groix, où l'abbaye possédait le prieuré de Saint-Goujarne. Bien que son culte soit surtout localisé en bas Vannetais, il est mentionné au 25 juin dans le bréviaire de Saint-Méen du XV^e^ siècle[140].

Hoeiardone

Placé entre *Iliau et Hoeiarnuiue* dans S, entre *Conocan* et *Brangualadr* dans SV, *Hoeiardon* est le patron de la paroisse Saint-Houardon de Landerneau (Fin.), voisine précisément de Beuzit-Conogan. Son nom est aussi associé à saint Hervé dans la Vie de celui-ci : c'est de l'évêque Houardon que saint Hervé reçut les ordres sacrés[141]. Il figure, sous la forme *Houarzon*, au 19 novembre dans les Bréviaires de Léon de 1516 et de Tréguier du xve siècle[142].

Hoeargnoue

Invoqué dans S entre *Toconoce* et *Iahoiue*, tous deux saints du Léon, *Hoeargnoue* n'est cependant pas, comme le prétend Loth[143], l'éponyme de Lanhouarneau (Fin.), la prononciation bretonne *Lanhouarne* s'y oppose. Il rectifiera son erreur dans ses *Noms des saints*[144]. Éponyme de Saint-Houarno, en Langoëlan (Morb.), *Hoeargnou* y a été remplacé par saint Hervé, comme à Saint-Hervé, en Gourin (Morb.), Plélauff (C.-d'A.), Saint-Nicolas-du-Pélem (C.-d'A.)[145]. N'aurait-il pas été aussi victime de substitutions en Léon, où son culte n'est plus attesté ?

Hoeiarnuiue

Placé dans S, entre *Hoeiardon* et *Toconoc*, dans L, sous la forme *Hoiarnbiu*, entre *Paulninan* et *Guodnou*, dans SV, sous la forme *Huarnueue*, entre *Brangualadr* et *Guidnou*, *Hoiarnuiue* est bien l'éponyme de Lanhouarneau (Fin.). *Hoiarnbiu* est la forme ancienne de son nom, devenu aujourd'hui *Hervé*, au lieu de *Hoarvé*[146]. Loth, après avoir, dans son article[147], proposé de corriger *Hoiarnuine* (*sic*) en *Hoeiarninne*, identifie en lui saint Hernin[148], erreur qu'il ne réitère pas dans ses *Noms des saints*[149]. Ajoutons que, dans le calendrier de Landévennec du X^e^ siècle, conservé à Copenhague, on relève au 17 juin : *Natale S. Hoearnuiui*[150].

Iahoiue

Invoqué entre *Hoeargnoue* et *Tearnmaile* dans les seules litanies de S, *Iahoiue* n'est honoré que dans la chapelle Saint-Jaoua, en Plouvien (Fin.), où son tombeau porte l'inscription *S. Ioevin episcopus leonensis*. C'est sous ce nom qu'il figure aussi, au 2 mars, dans les Bréviaires de Léon de 1516 et de Tréguier du XV^e^ siècle[151]. Cette différence tient au fait que dans la Vie de saint Paul Aurélien, *Iahoevius* est aussi nommé *Iuuehinus*[152]. Selon ce texte, il succéda comme évêque à saint Paul, mais mourut au

---

139 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 3-7. – Cf. notre étude, «De la Vie de saint Gurtiern...», art. cité, p. 155-189.

140 Cf. F. DUINE, «Bréviaires et missels...», *op. cit.*, p. 63.

141 A. DE LA BORDERIE, «Saint Hervé. Vie latine ancienne et inédite, publiée avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 264.

142 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 215, 229.

143 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 144.

144 ID., *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 63.

145 Sur ces substitutions, cf. notre étude dans *Saint Hervé. Vie et culte*, Tréflévénez, 1990, p. 31.

146 Sur le culte et le nom du saint, cf. notre étude précitée, p. 17-27.

147 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 137.

148 ID., *ibid.*, p. 144.

149 ID. *Les noms de saints...*, *op. cit.*, p. 61-62.

150 F. DUINE, «Bréviaires et missels...», *op. cit.*, p. 140.

151 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 213, 229.

152 Cette leçon est préférable à *Iunehinus*, forme retenue par Ch. CUISSARD, «Vie de saint Paul...», art. cité, p. 439-440.

bout d'un an et fut remplacé par *Tigernomaglus*[153], le *Tearnmaile* de la litanie de S.

Iarnhobri

Cité entre *Dircille* et *Bachla* dans les seules litanies de S, *Iarnhobri* est inconnu comme saint en Bretagne. C'est ce nom qu'il faut reconnaître dans celui d'un évêque de Saint-Pol que les documents orthographient de plusieurs façons : *Gernobrius, Garnobrius, Garurbrius*[154]. Chassé de son siège lors du synode de Coitlouh en 849, il y fut rétabli en 866.

Iliaue

Invoqué entre *Conocane* et *Hoeiardone* dans les litanies de S, ce qui laisserait supposer qu'il était honoré en Léon, il n'y possède aucun lieu de culte actuel. Voisine du manoir de Kerguillau – noté *Kerguiziau* en 1370 –, la chapelle de Loquillau, en Bohars (Fin.), qui était jadis, selon Couffon et Le Bars[155], dédiée à saint Quijeau, a, en effet, pour éponyme saint Guiziau. Dans son article[156], Loth envisage qu'il s'agit de *Teliau*, hypocoristique formé avec le préfixe *To-*. Pour être plausible, cette solution ne se vérifie pas pour le Léon, où *Teliau* n'est aujourd'hui l'objet d'aucun culte.

Iltute

Curieusement, *Iltut* n'est invoqué que dans S, entre *Columban* et *Catoc*. Patron de Coadout (C.-d'A.), de Lanildut (Fin.), et autrefois de Troguéry (C.-d'A.), il pourrait avoir donné son nom à Ploerdut (Morb.). Si son culte est bien attesté dans la péninsule, il est surtout connu comme l'*egregius magister Britannorum*, dont parle la Vie de saint Samson[157], fondateur en Galles du monastère de Llantwit-Major (Llaniltud-Fawr) et qui aurait formé, selon la Vie de saint Paul Aurélien[158], saint Paul, saint Samson, saint David et saint Gildas.

Iudicaele

Invoqué dans S entre *Meuinne* et *Tutguale*, dans R entre *Paule* et *Meuinne*, dans L entre *Meguinne* et *Gurthierne*, *Iudicael* se trouve donc associé à chaque fois à saint Méen, fondateur du monastère où il se retira et qui, de ce fait, fut placé sous leur double titulature : dès 816, un diplôme de Louis le Pieux mentionne «l'église de saint Méen et de saint Judicaël, située dans le lieu appelé Gaël[159]». Patron, avec saint Méen, de Cancale (I.-et-V.) et de chapelles à Plouégat-Guerrand (Fin.) et La Trinité-Porhoët (Morb.), son culte est très peu répandu.

Iudoce

Cité dans S, entre *Iunanau* et *Guinnoce*, il était fils du roi *Juthael* et frère, notamment, de *Winnoc* et *Iudicael*. Bien qu'il ait quitté la Bretagne pour s'établir dans le Ponthieu, où il a laissé son nom à Saint-Josse-sur-Mer[160], il y fut honoré. Il est éponyme et patron notamment de Saint-Judoce (C.-d'A.) et de Lohuec (C.-d'A.), et patron d'Yvias (C.-d'A.).

Iunanaue

Pour être attesté comme anthroponyme dans les actes de Redon[161], le nom de ce

---

153 ID., *ibid.*., p. 453.

154 Cf. H. GUILLOTEL, dans A. CHÉDEVILLE et H. GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois, V^e^-X^e^ siècle*, Rennes, 1984, p. 268, 304, 310.

155 R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire ...*, *op. cit.*, p. 41.

156 J. LOTH, «Les anciennes litanies..., art. cité, p. 145 .

157 P. FLOBERT, *La Vie ancienne...*, *op. cit.*, p. 160.

158 Ch. CUISSARD, «Vie de saint Paul...», art. cité, p. 421.

159 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 225.

160 La *Vita I^a^ Judoci* a été éditée, «avec commentaire historique et spirituel», par H. Le Bourdellès, dans *Studi Medievali*, 2^e^ série, t. XXXIV, fasc. II, décembre 1993, p. 861-958.

161 Un témoin de ce nom figure dans un acte de 820, concernant Molac (A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, p. 202).

saint, invoqué dans S entre *Ediunet* et *Iudoc*, ne semble pas avoir de correspondant actuel.

Leubri

Invoqué dans L, entre *Maccent* et *Rethgualt*, *Leubri* ne peut être que le saint honoré à Saint-Léry (Morb.), lieu appelé *Sanctus Laveri* en 1152[162]. La *Vita sancti Lauri*, qui est, semble-t-il, du IX^e^ ou du X^e^ siècle, mentionne à cette époque, en ce lieu, un monastère sous le patronage du saint[163]. Comme dans le bréviaire de Saint-Méen du XV^e^ siècle[164], il est mentionné au 30 septembre dans le sacramentaire de la fin du X^e^ siècle de l'abbaye du Mont-Blandin[165].

Leutierne

Cité dans S entre *Courentine* et *Guenleue*, dans R, sous la variante *Loutierne*, entre *Racate* et *Toninnane*, ce saint ne semble pas avoir de correspondant actuel, sauf à l'identifier dans Séludierne, village de Landévant (Morb.). Duine y voit l'évêque *Leuthern*, nom noté aussi *Leucern*, dont les reliques sont mentionnées parmi celles qui quittèrent l'abbaye de Léhon vers 920 et envisage qu'il s'agit d'un «évêque-missionnaire de la Domnonée, ou l'évêque d'un de ces sièges domnonéens dont les listes épiscopales sont à la fois incomplètes et incorrectes[166]». On l'a parfois aussi assimilé à saint *Leucher*, évêque de Dol, cité dans la Vie ancienne de saint Samson[167], mais cette identification n'est guère satisfaisante.

Lisure

Placé dans L entre *Armine* et *Gueganton*, ce nom reste obscur et sans équivalent connu. Dans son article[168], Loth envisage une mauvaise lecture pour *Lisine* et cite la mention *(persona) Sancti Lizini de Dolou* dans une charte de 1227. Celle-ci se rapporte à la paroisse de Dolo (C.-d'A.), dans l'évêché de Saint-Brieuc, dont le patron était saint Lézin, évêque d'Angers au VI^e^-VII^e^ siècle. L'éventualité qu'il ait été invoqué dans une litanie bretonne semble peu probable.

Lohene

Invoqué dans SV entre *Bodian* et *Conocan*, le nom de ce saint ne se retrouve que dans Rosnoen (Fin.), noté *Ros Lohen* vers 1050, lieu où on honore, par analogie, saint Audoen, forme savante de saint Ouen, ce qui semble indiquer que, bien qu'associé au breton *roz* «tertre, colline», *Lohen* était perçu comme un nom de saint[169].

Loviau

Placé dans L entre *Salmon* et *Bili*, *Loviau* a donné son nom à Saint-Léau, en Plumieux (C.-d'A.). Siège d'un prieuré de Saint-Jacut, le lieu est noté *Sanctus Levianus* (= *Leviavus*) dans des actes de 1118, 1163 et 1251[170]. Loth, qui retient cette identification dans son article[171], propose, s'appuyant sur la mauvaise lecture *Sancto Lemano* du Cartulaire du Morbihan, dans ses *Noms des saints*[172], *Leman* ou *Levan*, ce qui est erroné. L'inventaire des reliques de Saint-Magloire dressé au XII^e^ siècle mentionne celles de *Leviani episcopi*[173].

---

162 Dom H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 615.

163 Cf. A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. II, p. 530-532.

164 Cf. F. DUINE, «Bréviaires et missels...», *op. cit.*, p. 62.

165 ID., «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 25.

166 ID., «Memento...», *op. cit.*, p. 391, n° 155.

167 P. FLOBERT, *La Vie ancienne...*, *op. cit.*, p. 266.

168 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 146.

169 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère*, *op. cit.*, p. 192.

170 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor*, *op. cit.*, p. 233.

171 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 146-147.

172 ID., *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 79.

173 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. I, p. 116.

Macloue

Omis dans R, *Macloue* figure dans S entre *Caoce* et *Meuinne*, dans L, sous la forme *Machlove*, entre *Pinnuh* et *Meguinne*, dans SV, noté *Macute*, entre *Samsone* et *Guidguale*. Pour avoir eu un culte très répandu, saint Malo n'est l'éponyme d'aucun lieu, ni patron d'aucune église ou chapelle dans les diocèses de Cornouaille, Léon et Tréguier. Le corps de *Macuti presulis Aletensis* est mentionné au XII^e^ siècle parmi les reliques de Saint-Magloire de Paris, l'inventaire de 1319 précisant «sanz le chief et est en grant partie[174]».

Matith

Mentionné sous cette forme dans L, entre *Gurthierne* et *Catroc*, *Matith* n'apparaît que dans cette litanie, sauf à en voir une forme féminisée dans *Mathitia*, vierge citée dans R, entre *Menna* et *Perpetua*. Dans ses *Noms des saints*[175], Loth pense que *Matith* est pour *Mautith*, d'un vieux brittonique **Magutid*, et qu'il s'agit de saint Maudez. Curieusement, pour être le plus honoré des saints bretons[176], Maudez est ignoré des autres litanies.

Melani

Invoqué dans S entre *Paterne* et *Samson*, dans SV entre *Brioce* et *Paterne*, saint Melaine est surtout honoré en Haute-Bretagne. En Basse-Bretagne, il l'est, «en général, indûment», estime Loth[177], qui pense qu'il y a évincé un saint *Maelan*, «*Melaine* et *Melanius* ne pouvant donner que *Melen*[178]».

Melore

Mentionné dans R, entre *Brioce* et *Branwalatre*, dans L, sous la forme *Meleor*, entre *Suliau* et *Guiniau*, *Melore* ne figure pas dans R parmi les martyrs, comme *Dremore*, mais parmi les confesseurs. C'est le corps des deux martyrs que possédait l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, selon l'inventaire de 1319 : «Les precieuz cors martiz saint Meloire et saint Tremoire, pour avoir leur sucession de la comté de Cornoille furent martirs, et sont en grant quantité[179]. « L'abbaye détenait, par ailleurs «des os de saint Meloire, confesseur[180]». Le calendrier d'un manuscrit du IX^e^ siècle, conservé à Angers, indique au 25 octobre : *Passio Melori et Budcati*[181]. Si, selon sa légende, saint Méloir fut martyrisé à Lanmeur, centre de son culte, cette mention l'associe à un saint Bozcat, qui n'est aujourd'hui honoré qu'à Tréogat (Fin.), paroisse dont il est l'éponyme et le patron[182]. Ajoutons que l'abbaye de Redon possédait, quant à elle, le corps d'un saint Meloir, évêque, mentionné dans un acte de 878[183].

Meuinne

Invoqué dans S et dans L, où il est transcrit *Meguinne*, entre *Macloue* et *Iudicaele*, dans R entre *Iudicaile* et *Guoidwale*, saint Méen est ignoré de SV, sans doute pour être peu honoré en Léon, encore y est-il à Saint-Méen (Fin.) le substitut de saint Néven. Fondateur du monastère de Saint-Méen de Gaël (I.-et-V.), son culte, surtout localisé

---

174 ID., *ibid.*, t. I, p. 116 ; t. II, p. 555.

175 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 89.

176 Sur la répartition de son culte, cf. notre étude «Hagionomastique et histoire : Pabu Tugdual *alias* Tudi et les origines du diocèse de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 131.

177 J. LOTH, *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 90.

178 ID., *ibid.*, p. 84.

179 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. II, p. 555.

180 ID., *ibid.*

181 L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 9, 10-11.

182 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère*, *op. cit.*, p. 227-228.

183 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 218. – Cf. A.-Y. BOURGÈS, «Le dossier hagiographique de saint Melar», *Britannia monastica*, Landévennec, CIRDoMoC, vol. V, 1997.

dans l'évêché de Saint-Malo, a été, comme on l'a dit, très tôt associé à celui de saint Judicael.

Munna

Absent de L, *Munna* figure dans S entre *Bachla* et *Guidnoue*, dans R entre *Guoidiane* et *Serwane*, dans SV entre *Idunete* et *Bodiane*. *Munna* est un hypocoristique associé au nom du saint irlandais Fintan, abbé de *Tech Munna*, aujourd'hui Taghmon, mort en 635. La récurrence de son nom dans les trois litanies s'explique sans doute parce qu'on lui assimila saint Nonna – pour *Onna* – patron de Penmarc'h (Fin.), de Logonna-Quimerch (Fin.) et, probablement à l'origine, de Logonna-Daoulas (Fin.). L'église de cette dernière paroisse, ancien prieuré-cure de l'abbaye de Daoulas, est dite en 1218 *ecclesia Sancti Monnae de Irvillac*, mention qui témoigne de l'éviction du saint breton. Celle-ci s'est faite par pure analogie, saint Nonna étant célébré à Penmarch le 1er dimanche de juillet et à Logonna-Quimerch le 2e dimanche du même mois, alors que saint Munna l'était le 21 octobre[184].

Ninnoca

Seule sainte bretonne à figurer dans S, entre *Eulalia* et *Eugenia*, alors qu'elles sont trois dans R, où *Ninoca* est invoquée entre *Tecla* et *Ticiawa*, sainte *Ninnoc* apparaît sans doute aussi dans L, sous la forme fautive *Nonnice*. Elle est présentée par sa Vie, texte sans valeur historique inséré dans le cartulaire de Quimperlé[185], comme parente de *Gurthiern*, lui-même invoqué dans L. Elle a donné son nom à Lannénec, ancien prieuré de Quimperlé, en Ploemeur (Morb.), et, sans doute, à Saint-Nénec, en Bubry (Morb.) et Lignol (Morb.).

Paterne

Premier de la série bretonne dans S, entre *Anastasi* et *Melani*, ainsi que dans L, précédant *Patrici*, il est invoqué dans R entre *Gilda* et *Petrane* et dans SV entre *Melani* et *Chourentine*. Si dans les deux derniers cas, il semble bien s'agir du premier évêque de Vannes, dans les deux premiers, ce pourrait être l'évêque d'Avranches.

Patrici

Invoqué dans S entre *Tearnmaile* et *Columcille*, dans R entre *Branwalatre* et *Brindane*, dans L entre *Paterne* et *Samsoni*, l'apôtre des Irlandais se devait d'être honoré dans la liturgie bretonne, même si les rares lieux bretons liés à son culte sont tardifs.

Paule

Invoqué dans S entre *Tutguale* et *Guidguale*, dans R entre *Columcille* et *Iudicaile*, dans L, où il est appelé *Paulninan*, entre *Tubudoc* et *Hoiarnbiu*, dans SV, où il est nommé *Paulininne*, entre *Runare* et *Columbane*, il s'agit de saint Paul Aurélien. Dans son article, Loth sépare à tort *Paule* et *Paulininne/Paulninan* (lire *Paulinnan*[186]). L'abbaye de Saint-Magloire, d'après l'inventaire de 1319, prétendait détenir «la tunique de saint Paul, evesque et confesseur[187]».

Petrane

Invoqué dans R entre *Paterne* et *Gwinwaloe*, dans L entre *Dirchil* et *Gildas*, il est, sans doute, l'éponyme de Saint-Péran (I.-et-V.),

---

184 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère*, *op. cit.*, p. 124-125, 142.

185 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 15-27. – Sa Vie a été reprise par Albert Le Grand et placée par lui au 4 juin (*Les Vies des saints...*, *op. cit.*, p. 270-273).

186 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 148. – Sur *Paul/Paulinnan*, cf. notre étude dans B. TANGUY, J. AN IRIEN, S. FALHUN, Y.-P. CASTEL, *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, Tréflévénez, 1991, p. 13-15. – Des reliques de saint *Paulennan* figurent parmi celles qui furent découvertes à Groix entre 1066 et 1079 (L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 7).

187 A. TERROINE et L. FOSSIER, *Chartes et documents...*, *op. cit.*, t. II, p. 558.

ancienne trève de Paimpont[188], et des villages de Saint-Péran à Glomel (C.-d'A.) et de Lopéran, à Port-Louis (Morb.). Il a été évincé par saint Pierre comme patron de Saint-Péran, mais sa fête y était encore célébrée au XVe siècle, les Usements de la forêt de Brécélien la fixant, en 1467, en juillet[189]. Il figurait, noté *Petrani*, dans le matyrologe-obituaire de Landévennec[190].

Pinnuh

Cité seulement par L, entre *Racat* et *Machlove*, ce saint est inconnu. Loth, dans son article[191], le rapproche, si son nom n'est pas «maltraité», de saint Pinnock, éponyme de la seule paroisse de ce nom en Cornwall[192]. Duine, de son côté envisage une mauvaise lecture de *Fhinnu*, connu aussi sous le nom de *Munnu*, forme hypocoristique contractée de *Mo-fhinnu*[193]. Cependant on relève dans les actes de Redon l'anthroponyme *Penot*, *Penoth*, *Penoh*[194].

Racate

Invoqué dans R entre *Rawele* et *Loutierne*, dans L entre *Guiniau* et *Pinnuh*, *Racate* ne semble pas être, comme le pense Loth[195], une forme mutilée de *Riacate*. En ce cas, il y aurait répétition du nom dans R, sous la forme *Riocate*, deux lignes plus bas. Si *Riocat* remonte au brittonique ancien **Rigocatus*, *Racat* pourrait correspondre à l'anthroponyme *Rocatus*, attesté par une inscription celtique insulaire de la fin du Ve siècle et formé avec le préfixe intensif *ro-* «grand[196]».

Rawele

Invoqué dans R entre *Bachla* et *Racate*, ce nom est aussi obscur que le précédent. Est-il pour *Riavale* comme l'envisage Loth dans ses *Noms des saints*[197] ?

Rethgualt

Cité dans L entre *Leubri* et *Armine*, Loth estime qu'il «s'agit très probablement ici de l'évêque de Dol appelé *Retwal* et *Restoald* (...), contemporain du pape Séverin et qui suivant les prétentions bretonnes aurait reçu de lui le *pallium*[198]». En fait, cet évêque a été, comme le dit Duchesne, «inventé pour les besoins de la cause par Festinien». Derrière ce nom se dissimule celui de Bertoald, archevêque de Cantorbéry[199]. L'anthroponyme *Rethwalt* se rencontre dans le cartulaire de Redon, avec des variantes *Ritwalt*, *Ridwalt*[200].

Riauce ?

Cité dans SV parmi les martyrs, entre *Dionisi* et *Blarcheri*, *Riauce* fait figure d'isolé. S'agit-il bien de saint Rioc, comme le propose Loth[201] ? La forme – *auc* pour le suffixe – *oc*

---

188 J. Loth (*Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 102, note 1) fait cependant observer : «C'est en zone française ; on devrait avoir *Pedran* si c'était *Petran*.» En breton, le groupe *dr* se vocalise en *zr*. La chute de *z* ne serait intervenue qu'au XVe siècle : ainsi relève-t-on pour Lopéran, en Port-Louis, *Loc Pezran* en 1423, *Lopéran* en 1446. Or on rencontre la graphie *Sanctus Perran* dès le XIIIe siècle.

189 A. de Courson, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. CCCLXXIX : «jucques à la feste de saint Perran qui est en juillet».

190 Cf. Marc Simon, *L'abbaye de Landévennec...*, *op. cit.*, p. 277.

191 J. Loth, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 148.

192 Cf. N. Orme, *The saints of Cornwall*, *op. cit.*, p. 220.

193 F. Duine, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 44.

194 A. de Courson, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 56, 369, 192.

195 J. Loth, *Les noms de saints...*, *op. cit.*, p. 108.

196 Cf. K. Jackson, *Language and History in early Britain*, Edinburgh, 1971, p. 662.

197 J. Loth, *Les noms de saints...*, *op. cit.*, p. 108.

198 Id., «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 149. – Cf. F. Duine, *La métropole de Bretagne : chronique de Dol composée au XIe siècle et catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution*, Paris, 1916, p. 44 ; du même, *Le schisme breton*, Rennes, 1915, p. 33, note 5.

199 Abbé L. Duchesne, *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*, Paris, 1890, p. 94.

200 A. de Courson, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 97, 227, 92.

201 J. Loth, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 149.

surprend, autant que la qualité de martyr pour un saint donné habituellement comme confesseur et que la Vie ancienne de saint Guénolé, qui en fait un disciple du saint, dit être moine et prêtre[202]. *Rioc* a été pourvu par Albert Le Grand d'une Vie fabuleuse[203].

Riocate

Invoqué dans R entre *Loutierne* et *Toninnnane*, c'est le saint *Riagat*, éponyme et patron de Treffiagat (Fin.), paroisse où il est représenté en évêque et où il est honoré le 3e ou le 4e dimanche de juin. Outre qu'une petite anse, à l'entrée du port de Lesconil, en Plobannalec (Fin.), est appelée Porz-Riagat, son nom apparaît, associé au vieux breton *les*, dans Léchiagat, noté *Lesriagat* au XVe siècle[204].

Ronan

Invoqué dans L entre *Brioc* et *Tutgual*, *Ronan*, qui a donné son nom aux paroisses de Saint-Renan (Fin.) et de Locronan (Fin.), est surtout honoré dans cette dernière. Mais sa *Vita* veut qu'il soit mort à Saint-René, aux portes de Saint-Brieuc, et que son corps fût ramené à Locronan[205]. Celui-ci est mentionné parmi les reliques de la cathédrale de Quimper en 1274, mais un inventaire de 1365 ne parle plus que de la tête du saint[206].

Runare

Invoqué dans SV entre *Guingualoee* et *Paulininne*, ce nom, qui a été lu *Runare* par Kerdanet, est sans doute à corriger en **Riuuare*. Ce serait en ce cas l'éponyme et le patron de Lanrivoaré (Fin.), noté *Lanriuuoroe* vers 1050, seul lieu où il est honoré.

Salmon

Invoqué dans L entre *Gilda* et *Loviau*, il s'agit sans doute de Salomon, roi de Bretagne assassiné en 874 et honoré comme martyr. Patron d'une des paroisses de Vannes, dont la cathédrale possédait une de ses reliques au XVe siècle[207], il l'était aussi de La Martyre (Fin.), lieu où il aurait été assassiné, et avait des chapelles à Guern (Morb.), Langoëlan (Morb.), Plouyé (Morb.). Le Missel du vice-chancelier Ynisan de 1457 fixe au 25 juin la fête de *Salomon* martyr et, à Redon, les moines fêtaient aussi en juin «saint Salomon martyr, bienfaiteur de ce monastère[208]». Les Heures de Quimper du XVe siècle, en revanche, fixent la fête de *S. Salmon* au 8 février[209].

Samson

Invoqué dans S entre *Melani* et *Gilda*, dans R entre *Martine* et *Brioce*, dans L entre *Patrici* et *Suliaue*, dans SV, entre *Hilari* et *Macute*, le saint fondateur de Dol bénéficie d'un culte ancien et géographiquement très étendu. Duine en signale des mentions dans un codex de 772, dans le Martyrologe de Gellone, manuscrit du VIIIe siècle, dans le Martyrologe d'York, au VIIIe siècle, de Murbach, au IXe siècle, etc.[210].

Serecine

Invoqué dans R entre *Serwane* et *Guiniaue*, *Serecin* est l'éponyme du seul lieu de Langériguen, en Plomeur (Fin.), village noté

---

202 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire... de Landevenec, op. cit.*, p. 84-86.

203 A. LE GRAND, *Les vies des saints..., op. cit.*, éd. 1901, p. 40-43 : «Vie de saint Riok, anachorète et confesseur le 12 de février».

204 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère, op. cit.*, p. 219-220.

205 Cf. dom F. PLAINE, «Vie inédite de saint Ronan», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVI, 1889, p. 263-318, et notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor, op. cit.*, p. 87.

206 Abbé P. PEYRON, *Cartulaire... de Quimper, op. cit.*, p. 172, 398.

207 A. LE GRAND, *Les vies des saints..., op. cit.*, éd. 1901, p. 108*, note 1.

208 F. DUINE, «Memento...», *op. cit.*, p. 438, note 3.

209 ID., «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 175, 210. Il s'agit, en fait, de saint Salomon, martyr de Cordoue.

210 ID., *ibid.*, p. 3-5.

Lansiriguin en 1351, ancienne enclave de Loctudy dans la paroisse de Plomeur.

Serwane

Invoqué dans R entre *Munna* et *Serecine*, *Servan* est demeuré patron de Guitté (C.-d'A.), mais a été évincé par Servais à Saint-Servan-sur-Mer (I.-et-V.) et à Saint-Servan-sur-Oust (Morb.). On ne saurait dire s'il le fut aussi dans la chapelle Saint-Servais de Pont-l'Abbé (Fin.).

Suliaue

Invoqué dans L entre *Samsoni* et *Meleor*[211], dans SV entre *Budmaile* et *Deriane*, *Suliau* est, en Léon, patron de Sizun (Fin.). En 1330, le Procès de canonisation de saint Yves mentionne une paroissienne *de Sancto Sciliano*, nom qu'il faut sans doute lire **Sciliauo*[212], l'église de Sizun possédant un buste reliquaire de 1625 avec la mention *S. Cilliau*. Les Bréviaires de Léon de 1516 et de Tréguier du XV^e siècle placent *Suliavi*, *Suliani* au 29 juillet, le Missel de Saint-Malo, du XV^e siècle, *Sulini abbatis* au 1^er octobre[213].

Tearnmaile

Cité dans S entre *Iahoiue* et *Patrici*, *Tearnmail* est la forme évoluée de *Tigernomaglos*, qui aurait, selon la Vie de saint Paul Aurélien, succédé à Jaoua à la tête du diocèse de Léon[214]. C'est aussi à un évêque de Dol de ce nom qu'est dédiée la Vie ancienne de saint Samson[215]. Du fait qu'on ne connaisse aucune trace de culte rendu à l'un ou l'autre, Duine estime impossible de savoir lequel est visé dans la litanie[216]. Cependant, qu'il soit cité derrière Jaoua ne peut qu'orienter vers le Léon, où il est, sans doute, l'éponyme de Saint-Ernel, ancienne chapelle et quartier de Landerneau (Fin.), dit en breton *Santernel*, et, sous la forme hypocoristique *Thearnec*, patron de Trégarantec (Fin.)[217]. Le calendrier d'un manuscrit de la bibliothèque d'Angers du IX^e siècle indique au 3 octobre : *Depos. Theernochi episcopi*[218].

Ticiawa

Invoquée parmi les vierges dans R entre *Ninoca* et *Genufefa*, *Ticiawa*, pense Loth[219], est pour **Titiawa* et serait, comme telle, à identifier avec la sainte galloise *Tydyeu*, fille de Brychan Brycheiniawc. Dans ses *Noms des saints*[220], il estime que *Titiaw* est pour **To-Itiaw*, hypocoristique qui explique Saint-Ygeaux (C.-d'A.). En breton *Zintijo*, le toponyme est transcrit *Sainct Tujeau* en 1535-1536. La forme *Itiaw* serait, associée au breton *ploe*, à l'origine de Pligeaux, dans Saint-Gilles-Pligeaux (C.-d'A.), toponyme noté *Pleiau* en 1190, *Pligeau* en 1316[221].

Toconoce

Invoqué dans S entre *Hoeiarnuiue* et *Hoeargnoue*, et dans SV, clôturant la liste des confesseurs, après *Eneure*, *Toconoce*, qui a donné son nom à Saint-Thégonnec (Fin.) et en resté le patron, est présenté par la Vie de saint Paul Aurélien comme un de ses disciples : *Quonoco quem alii sub additamento more gentis transmarinis Toquonocum vo-*

---

211 H. Bradshaw donne la leçon *Suliani* (E. S. DEWICK et W. H. FRERE, *The Leofric Collector...*, *op. cit.*, p. 628), mais Frédéric Morvan a, pour sa part, lu *Suliaui*.

212 A. DE LA BORDERIE, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1885, p. 131.

213 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 214, 229, 193. – Cf. notre étude «De l'ancienneté des cultes des saints Sulien, Suliau et Sulin en Bretagne», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1999, t. CXXVIII, 1999, p. 218-222.

214 Ch. CUISSARD, «La vie de saint Paul...», art. cité, p. 453.

215 P. FLOBERT, *La Vie ancienne...*, *op. cit.*, p. 138.

216 F. DUINE, «Memento...», *op. cit.*, n° 49.

217 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... du Finistère*, *op. cit.*, p. 222.

218 L. FLEURIOT, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 10.

219 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 150.

220 ID., *Les noms des saints...*, *op. cit.*, p. 120.

221 Cf. notre *Dictionnaire des noms de communes... des Côtes-d'Armor*, *op. cit.*, p. 313-314, 284-285.

cant[222]. Le calendrier breton du IX^e siècle, conservé à Angers, mentionne *Toconochus* au 7 septembre[223], les Bréviaires de Léon de 1516 et de Tréguier du XV^e siècle, *Theogonoci* au 6 septembre[224].

Toninnane

Clôturant dans R, après *Riocate*, la liste des confesseurs, *Toninnan*[225] correspond à Ténénan, patron de La Forest-Landerneau (Fin.), de Guerlesquin (Fin.) et de Plabennec (Fin.). Des reliques du saint (*reliquiae sancti Tenennani*) figuraient parmi celles qui furent découvertes à Groix, entre 1066 et 1079[226]. Il ne semble pas qu'il soit l'éponyme du *monasterium Sancti Toinnani* cité en 913 dans un acte du cartulaire de Redon[227], sans doute pour **Toiunani* ou mieux **Toiunaui*, lieu que rappellerait aujourd'hui Saint-Uniac. Le Missel de Saint-Malo du XV^e siècle place *Tenenani ep. et conf.* au 16 juillet, le Bréviaire de Tréguier du XV^e siècle *Tenennarii* (*sic*) à la même date[228]. Sa Vie, qui pourrait avoir été rédigée au XIII^e siècle, l'appelle aussi *Tinidor* et prétend qu'il fonda un premier établissement non loin de l'embouchure de l'Élorn, à l'emplacement de La Forest-Landerneau[229].

Trifina

Cité dans R parmi les vierges, entre *Emiliana* et *Brigida*, qui ferme la liste, le nom de *Trifina* fait écho à celui de *Dremor*, son fils, qui clôt la série des martyrs (cf. ci-dessus). Leur légende a été popularisée par la Vie de saint Gildas[230]. Selon ce texte, elle aurait été fille de Waroc. Mariée à Conomor, elle fut décapitée par lui alors qu'elle était enceinte de Trémeur, mais fut ressuscitée par saint Gildas. Son culte reste assez peu répandu.

Tubudoc

Cité seulement dans L, où il figure entre *Tutgual* et *Paulninan*, *Tubudoc*[231], que d'Arbois de Jubainville a lu *Iubudoc*[232], reste obscur. Y voir un hypocoristique **To-budoc* de *Budmail* (cf. ci-dessus) demeure très aléatoire, cette forme n'étant pas, en effet, attestée.

Tutguale

Cité dans S entre *Iudicaele* et *Paule*, dans R entre *Guiniaue* et *Germane*, dans L entre *Ronan* et *Tubudoc*, *Tutguale*[233] a été mal lu *Ieaguale* dans SV, où il est placé entre *Columbane* et *Guidiane*, par Miorcec de Kerdanet

---

222 Ch. CUISSARD, «Vie de saint Paul...», art. cité, p. 437.

223 L. FLEURIOT, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 10.

224 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 214, 229.

225 Attestée à plusieurs reprises comme anthroponyme dans les actes de Redon, au IX^e siècle, la forme simple *Ninan* ne se rencontre pas, semble-t-il, comme hagionyme.

226 L. MAÎTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 7.

227 A. DE COURSON, *Cartulaire... de Redon*, *op. cit.*, p. 223.

228 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 193, 229.

229 Cf. A. LE GRAND, *Les vies des saints...*, *op. cit.*, éd. 1901, p. 307-312.

230 F. LOT, *Mélanges d'histoire bretonne...*, *op. cit.*, p. 450-455.

231 Cette lecture, qui est celle de Bradshaw (E.S. DEWICK et W. H. FRERE, *The Leofric Collector...*, *op. cit.*, p. 628), nous a été confirmée par Frédéric Morvan.

232 H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, «Quelques noms de saints...», art. cité, p. 449. Après avoir envisagé que le nom pouvait être pour *Iud-budoc*, Loth reconnaît que ce saint n'apparaît nulle part et pense qu'il s'agit d'une faute pour *Iudoc* («Les anciennes litanies...», art. cité, p. 145).

233 La forme *Tugdual* résulte d'une métathèse qui, si elle n'a commencé à se répandre en Bretagne qu'à partir du XV^e siècle, se trouve employée dès la seconde moitié ou la fin du XIII^e dans le Bréviaire manuscrit de Chartres (V. LEROQUAIS, *Les bréviaires manuscrits...*, *op. cit.*, t. I, p. 311 : *de s. Tugdualo conf.*). Cette référence nous avait échappé lors de la rédaction de notre article sur «Une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 405-448 (p. 408).

et, après lui, par le chanoine Abgrall[234]. Cité dans la Vie de saint Guénolé comme une des colonnes sur lesquelles reposaient, avec Gradlon, Corentin et Guénolé, la grandeur de la Cornouaille[235], c'est dans la Cornouaille du Sud-Ouest que se rencontrent les plus anciennes attestations toponymiques le concernant. Mais, donné par ses Vies comme le fondateur de l'évêché de Tréguier[236], c'est dans ce diocèse, du moins dans sa partie orientale, que son culte est le mieux représenté[237].

Tuti

Invoqué dans L entre *Courentin* et *Dirchil*, le nom ayant été lu *Iuti* par d'Arbois de Jubainville, Loth se demande s'il s'agit d'un saint breton[238]. H. Bradshaw, pour sa part, propose de lire *Tuti*[239], lecture qui nous a été confirmée par notre collègue Frédéric Morvan. Il est dès lors tentant d'envisager une identification avec saint Tudy, d'autant que, dans la litanie, le nom suit ceux de Guénolé et de Corentin et que cette trilogie nous est proposée par la *Vita Chorentini*[240], la *Vita Winwaloei* remplaçant, quant à elle, Tudy par Tugdual. Si *Tuti* est bien, comme on est en droit de le penser, un hypocoristique de *Tutwal*[241], la double invocation de la litanie laisse supposer que l'identité des personnages n'était plus perçue.

*

* *

Pour tenter de localiser la provenance de ces litanies, Duine soulignait avec raison certains regroupements géographiques. Ceux-ci n'ont néanmoins qu'un intérêt limité quand on a affaire à des saints possédant une notoriété certaine. Ils sont plus pertinents s'agissant de saints qui ne sont l'objet que d'une unique mention et dont le caractère local est nettement marqué.

S'agissant des litanies du psautier de Salisbury, Duine observe que «quelques noms semblent regroupés dans leurs rapports régionaux ou légendaires[242]» : ainsi Brioc et Caoc, Malo, Méven et Judicaël, Guénolé et Corentin. En fait, ce qui frappe, c'est surtout la longue série de saints du Léon, puisque se succèdent les noms de Goueznou, Goulven, Conogan, (Iliau), Houardon, Hervé, Tégonnec, (Houarnou), Jaoua, Ternel. Seuls les noms d'Iliau et de Houarnou n'apparaissent plus dans l'hagionomastique léonarde. Éponyme du village de Saint-Illiau, en Saint-Laurent (C.-d'A.), où une chapelle détruite lui était consacrée, et du lieu disparu de *Sainct Illiau* mentionné en Plougonven (Fin.) en 1673[243], paroisses appartenant toutes deux au diocèse de Tréguier, le premier n'est pas, en effet, on l'a dit, à l'origine de Loquillau, en Bohars (Fin.). Connu dans les diocèses de Tréguier, Cornouaille et Vannes, Houarnou, s'y étant vu supplanté par saint Hervé, il a pu l'être aussi en Léon,

---

234 L'abbé Duchesne confirme la leçon *Tutguale* (dans F. DUINE, *Saints de Domnonée*, *op. cit.*, p. 40).

235 A. DE LA BORDERIE, *Cartulaire... de Landevenec*, *op. cit.*, p. 82.

236 ID., «Saint Tudual. Texte des trois vies les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office, publié avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société historique et archéologique des Côtes-du-Nord*, t. II, 2^e^ série, 1885-1886, p. 77-122, 284-365.

237 Cf. notre étude «Hagionomastique et histoire...», art. cité, p. 128-129.

238 J. LOTH, «Les anciennes litanies...», art. cité, p. 146.

239 Dans l'ouvrage de Dewick et Frere (*The Leofric Collector...*, *op. cit.*, p. 628), on lit *Tut'i*, erreur typographique, comme nous l'a indiqué Frédéric Morvan.

240 Edition de dom F. Plaine, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 132 : *Cornubia enim episcopum, quem non habebat, postulavit et tres viros sancti nominis et dignae opinionis, scilicet Chorentinum, Guengaloeum et Tudinum, mittendos Turonis...*

241 Cf. notre étude «Hagionomastique et histoire...», art. cité, p. 119-121.

242 F. DUINE, «Inventaire liturgique...», *op. cit.*, p. 47.

243 A. DESHAYES, *Dictionnaire des prénoms...*, *op. cit.*, p. 161.

où le culte de celui-ci est particulièrement développé. Si l'on peut s'étonner que *Guenleu*, éponyme et patron de l'ancienne paroisse de Guiquelleau, en Léon, ne figure pas dans la série léonarde, mais est intercalé entre *Leutiern* et *Ediunet*, le caractère léonard très marqué de la litanie laisse à penser qu'elle est, sinon l'œuvre de quelque clerc originaire de la région, du moins destinée à une église du diocèse, peut-être l'église cathédrale, puisqu'y figurent Paul et ses successeurs Jaoua et Ternel, ainsi que ses disciples Goueznou et Tégonnec. La Vie latine de saint Paul Aurélien ayant été compilée à Landévennec, en 884, par un moine léonard, il n'est pas exclu qu'il en soit de même des litanies.

Ce n'est pas le cas de celles du psautier de Reims. On ne peut qu'être interpellé par la présence de saints locaux, comme *Citaw*, *Riocat* et *Serecin*, qui, absents des autres litanies, appartiennent tous trois au seul pays bigouden. À Languido, en Plovan (Fin.), village près duquel un ancien estuaire se nommait Pors-Quideau, *Citaw* possédait une imposante chapelle aujourd'hui ruinée. En Loctudy (Fin.), où existe par ailleurs un village de Tréguido, une autre chapelle lui est dédiée au village de Saint-Guido, dans laquelle une statue du XV^e^ siècle le représente en évêque. Quant à *Riocat*, s'il est aussi, sans doute, l'éponyme de Larriégat, en Lopérec (Fin.), il n'est plus honoré qu'à Treffiagat (Fin.), où, représenté en évêque, il est fêté le troisième ou quatrième dimanche de juin. *Serecin* n'est, pour sa part, attesté que par le seul village de Langériguen, en Plomeur (Fin.). Le lieu possédait jusqu'en 1734 une chapelle que rappelle la ferme de Léac'h-an-Ilis, et deux fontaines, respectivement dédiées à saint Cado et à saint Jean[244]. Que les noms de *Citaw, Riocat et Serecin* soient associés au vieux breton *lan* et *treb* témoigne sans aucun doute de l'ancienneté de leur culte, mais que des saints aussi peu connus et aussi localisés soient invoqués ne peut guère se justifier que par une origine cornouaillaise des litanies. Les attribuer au *scriptorium* de Landévennec reste aléatoire. Sans doute, Guénolé y est-il invoqué avant Corentin, mais le même ordre se retrouve dans S et dans L. Si, comme nous le supposons, l'origine cornouaillaise des litanies était avérée, l'évêque que les clercs bretons exilés avaient à leur tête pourrait bien être *Tremerin* «le transmarin», successeur de *Harnguethen*, titulaire encore au début du X^e^ siècle du siège de saint Corentin[245].

S'agissant des litanies de Limoges, compte tenu de l'ordre des noms et de la mention de Salomon (mort en 874) et de Maxent, saint poitevin honoré à Maxent au temps de Salomon précisément[246], Duine estime qu'elles ont été empruntées «à quelque psautier péninsulaire du X^e^ siècle[247]». Il croit y déceler certains groupements régionaux : pour la région doloise, Samson, Suliau, Méloir, Guiniau, pour l'évêché d'Alet, Malo, Méven, Judicaël, pour les évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier et Saint-Pol, Caeuc, Brieuc, Ronan, Tudual, Paul de Léon, Hervé, Goueznou, pour l'évêché de Cornouaille, Guénolé, Corentin, pour le Broérec et le *Poutrecoet*, Péran, Gildas, Salomon, Léviau, Bili, Frogan, Wrwal, Maxent, Léry. «Néanmoins, ajoute-t-il, Leviau et Frogan (ou Fracan) paraissent appartenir plutôt à la Domnonée[248].» N'étant connu qu'à Saint-Léau, en Plumieux, *Loviau* appartient surtout au *Poutrecoet*. Et si, dans l'énumération donnée par Duine, Gildas représente le Broérec, *Elocan*,

244 M. ANDRO, *Les fontaines dans le sud-ouest du pays bigouden*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1994, t. I, p. 103. (Mémoire de maîtrise d'histoire).

245 Cf. J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille…*, *op. cit.*, 2001, p. 84, 176.

246 Le monastère était placé sous son patronage en 869 (cf. A. DE COURSON, *Cartulaire de Redon*, *op. cit.*, p. 190).

247 F. DUINE, «Inventaire liturgique…», *op. cit.*, p. 60.

248 ID., *ibid.*

Bili, *Gueganton*, *Gurgualt*, *Leubri*, *Petran*, *Maccent*, voire *Armine*, sont, eux aussi, des saints du *Poutrecoet*. Cette région présentant la plus grande densité de saints locaux, sans doute faut-il attribuer la paternité de ces litanies à l'abbaye de Saint-Méen de Gaël.

Sur les trente-sept confesseurs invoqués dans les litanies de Saint-Vougay, vingt-six portent des noms bretons, deux, *Columban* et *Munna*, des noms irlandais. La nette prépondérance des saints honorés en Léon témoigne que le Missel fut composé à l'usage d'une église de ce diocèse, sans doute celle de Saint-Vougay. La place accordée aussi à des saints cornouaillais et léonards appartenant à la zone d'influence de Landévennec suggère d'en attribuer, comme le propose J.-L. Deuffic[249], la composition au *scriptorium* de l'abbaye.

Il y aurait nombre d'enseignements à tirer de ces litanies. On pourrait s'interroger sur la présence de certains saints irlandais, comme *Carnache*, *Columcille*, *Dircille*, ou encore *Munna*, sur celle de certains saints locaux, voire totalement inconnus, sur l'ancienneté du culte de certains éponymes, notamment de noms en *Lok-* – péremptoirement récusée par René Largillière[250] –, etc. Cela dépasse notre propos qui n'était que de faire une étude critique des hagionymes invoqués et de tenter d'éclairer la provenance des litanies.

---

249 J.-L. DEUFFIC, «Corpus des livres liturgiques...», art. cité, p. 39.

250 R. LARGILLIÈRE, *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Crozon, 1995, p. 28.

Résumé

Depuis l'étude que leur avait consacré Joseph Loth en 1890, les anciennes litanies bretonnes des X^e^ et XI^e^ siècles n'avaient pas fait l'objet d'une étude critique d'ensemble. Certains hagionymes ayant été omis, n'ayant pas été identifiés ou ayant été indûment rectifiés par le celtisant, cette contribution est consacrée à un réexamen des quatre-vingt-quatre hagionymes bretons et irlandais qu'elles contiennent, à la lumière des données toponymiques, liturgiques, hagiographiques... Partant de certains regroupements géographiques significatifs, elle tente d'en éclairer la provenance.

Abstract

Since 1890, when they were studied by Joseph Loth, the Breton X^th^ and XI^th^ century litanies had never been critically re-examined. Some of the hagionyms having been ommitted, or left unidentified or simply unduly rectified by Loth, the following paper is intended to examine the 84 Breton and Irish hagionyms they contain, in the light of toponymic, liturgical and hagiographical data... Starting from some significant geographical concentrations, it attempts to explain their provenance.

Diverradur

Abaoe ma oant bet studiet gand Jozef Loth e 1890, studiadenn all ebed, e-sell o buturella, ne oa bet greet euz al litaniou koz e brezoneg euz an X^ved^ hag XI^ved^ kantved. Anoiou sent 'zo ne oant ket bet meneget, dientent d'ar heltiegour, lod all oa bet reizet gantañ, heb abeg. Gand harp añvadurez al lehiou hag ar zent ez eo studiet a-nevez amañ ar pevar ano sant ha pevar-ugent a zo e-barz al litaniou, anoiou brezoneg hag iwerzoneg an oll anezo. Diwar an douaroniez ez esêer gouzoud euz a beleh e hellont beza deuet.

Saint Guénolé dans d'anciennes litanies arétines de l'église Sainte-Flore et Sainte-Lucille

par Chiara Garavaglia*

La célèbre lettre adressée dans les dernières décennies du IX^e^ siècle par l'abbé de Landévennec, Wrdisten, à l'évêque Jean d'Arezzo pour accompagner l'envoi de reliques de saint Guénolé ainsi qu'un abrégé de la *Vita* de celui-ci constitue un indice probant de l'intégration de la Bretagne dans l'espace carolingien. Il ne s'agit pas d'un simple témoignage des relations entre deux dignitaires ecclésiastiques qui auraient pu se rencontrer à la cour de Charles le Chauve, comme le laisserait entendre la teneur de cette lettre d'envoi. En effet, la présence du saint patron de Landévennec dans la liturgie bénédictine arétine montre que cet échange a été suivi de conséquences.

Les recherches menées dans le cadre de notre mémoire de maîtrise consacré à l'abbaye de Landévennec durant le haut Moyen Âge ont permis de mettre en évidence que les reliques envoyées par l'abbé de Landévennec à l'évêque d'Arezzo sont devenues un tel objet de vénération en Toscane que le nom du saint breton, *Winvaloeus*, se retrouve parmi les *confessores* mentionnés dans les litanies arétines, ou du moins dans celles qui étaient récités dans un monastère bénédictin de Toscane[1].

En 1923, Corrado Lazzeri faisait paraître un article dans lequel il publiait, avec un bref commentaire, les litanies récitées dans l'abbaye Sainte-Flore et Sainte-Lucille à Arezzo[2]. Cet auteur atttribue la découverte de ces litanies à Reginaldo Sellari de Cortona[3] qui en avait signalé l'existence dans une relation adressée à l'abbé Cristoforo Amaduzzi. Cette dernière est à présent conservée parmi les chartes du manuscrit 98 de la biblio-

---

* Je suis convaincu que les lecteurs du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* seront attentifs à cette intéressante découverte de M^lle^ Chiara Garavaglia, jeune chercheuse milanaise passionnée par les relations entre l'Italie et la Bretagne durant le haut Moyen Âge. C'est pourquoi j'ai vivement encouragé celle-ci, qui a entrepris un D.E.A. à l'université de Rennes 2 – Haute-Bretagne sur ce sujet, à leur offrir la primeur de recherches qui s'avèrent déjà fort prometteuses. (Bernard Merdrignac, professeur d'histoire du haut Moyen Âge à l'université de Rennes 2).

1 L'existence de ces litanies nous a été signalée par M. Pierluigi Licciardello, auteur d'une thèse de doctorat intitulée *Agiografia aretina altomedievale. Testi agiografici e contesti socio-culturali ad Arezzo tra VI ed XI sec.*, Roma, 2002. Nous le remercions vivement de cette indication.

2 C. LAZZERI, «Delle antiche Litanie dei monaci benedettini della Badia delle SS Flora e Lucilla di Arezzo», *Atti e memorie dell'Accademia Petrarca di Lettere, Arti e Scienze*, 5, vol. 5.1, 1925, p. 183-188.

3 Secrétaire de l'*Accademia Etrusca* au milieu du XVIII^e^ siècle.

thèque de la Fraternité d'Arezzo. Corrado Lazzeri, qui nous a heureusement transmis le texte complet de ces litanies, affirme les avoir lues dans un *codice membranaceo deperdito* qu'il faisait remonter au XI^e^ siècle[4]. Dans ce codex figuraient les *Soliloqui* de saint Augustin [jusqu'à la page 60]. Ceux-ci étaient suivis par le Psautier accompagné de diverses hymnes et [à partir de la page 140] par ces litanies dans lesquelles se lit le nom de saint Guénolé, sous la forme *Winvaloeus*[5]. La majeure partie de ce codex, du moins les litanies et le Psautier, sont de la main de *Ranierus peccator*. Selon l'usage de l'époque, ce surnom de *peccator* fait ressortir la *modestia* du copiste.

Kyrrie leyson
X^re^ leyson
X^re^ audinos
Pater de celis Deus mis.[6]
Fili redemtor Mundi Deus
Spiritus sancte Deus mis.
Sancta Trinitas unus Deus mis.
Sancta Maria or.
Sancta Dei Genitrix or.
Sancta Virgo Virginum or.
Sancte Michahel or.
Sancte Gabriel or.
Omnes Sancti Angeli et Archangeli orate
Omnes Sancti Beatorum Spirituum ordines orate
Sancte Johannes or.
Omnes Sancti Patriarchi et Propheto orate
Sancte Petre or.
Sancte Paule or.
Sancte Andrea or.
Sancte Johannes or.
Sancte Jacobe or.
Sancte Philippe or.
Sancte Bartholomee or.
Sancte Mathee or.
Sancte Thoma or.
Sancte Jacobe or.
Sancte Simon or.
Sancte Tatdee or.
Sancte Mathia or.
Sancte Barnaba or.
Sancte Luca or.
Sancte Marce or.
Omnes Sancti Apostoli et Evangeliste orate
Omnes Sancti Discipuli Domini orate
Omnes Sancti Innocentes orate
Sancte Stephane or.
Sancte Clemens or.
Sancte Xiste or.
Sancte Alexander or.
Sancte Apollinaris or.
Sancte Georgii or.
Sancte Laurenti or.
Sancti Vincenti et Anastasii orate
Sancte Blasii or.
Sancti Fabiane et Sebastiane orate
Sancte Vitalis or.
Sancte Donate et Hilariane orate
Sancti Laurentine et Pergentine orate
Sancti Diodore et Mariniane orate
Sancta Eugeni or.
Sancte Januarii or.
Sancte Xristofori or.
Sancti Cosma et damiane orate
Sancti johannes et paule orate
Omnes Sancti Martires orate
Sancte Silvester or.
Sancte Hilari or.
Sancte Martine or.
Sancta Ambrosii or.
Sancte Augustine or.
Sancte Gregori or.
Sancte Nicolae or.
Sancte Floride or.
Sancte Amanti or.
Sancte Fortunate or.
Sancte Basilii or.
Sancte Hieronyme or.
Sancte Benedicte or.
Sancte Maure or.
Sancte Winvaloee or.

[4] C. LAZZERI, art. cité.

[5] Sellari nous apprend que le manuscrit de l'abbaye parvint à *ser* Leonardus fils de *ser* Johannes, fils de Andrea Notarius.

[6] Nous avons gardé ici les abréviations employées par Corrado Lazzeri dans son article.

Sancte Antoni or.
Sancte Paule or.
Sancte Columbane or.
Omnes[7] *Sancti Confessores orate*
Sancta Felicitas or.
Sancta Perpetua or.
Sancta Agathas or.
Sancta Agnes or.
Sancta Cecilia or.
Sancta Lucia or.
Sancta Petronilla or.
Sancta Anastasia or.
Sancta Scolastica or.
Sancta Xrispina or.
Sancta Mustiola or.
Sancta Flora or.
Sancta Lucilla or.
Omnes Sancte Virgines orate
Omnes Sancti et Sancte Dei orate
Propitio esto parce nobis Domini[8]

Corrado Lazzeri justifie son attribution au XI^e^ siècle par l'analyse paléographique de l'écriture semi-onciale en usage longtemps après la réforme carolingienne. Toutefois, le volume 8 des *Notti Coritane* qui contient le catalogue des livres et manuscrits figurant en 1751 dans la bibliothèque de Reginaldo Sellari, date (p. 169) ce même codex du XIII^e^ siècle. Mais Giovanni Lami, à qui Sellari s'était adressé pour avoir son opinion, soutenait que ces litanies étaient beaucoup plus anciennes. Selon lui, elles pourraient remonter aux VIII^e^-IX^e^ siècles dans la mesure où elles mentionnent les noms de Colomban et de Grégoire le Grand, décédés au début du VII^e^ siècle. La mention de ces deux saints constituerait en quelque sorte un terminus *post quem* pour la composition des litanies et celles-ci seraient ainsi une manifestation de la diffusion de leur culte. La question reste ouverte. Pourtant, il me semble que la solution avancée par Giovanni Lami doit être écartée précisément par suite de la présence de Guénolé dans cette liste de saints. Il y a trop de coïncidences avec ce que nous savons des relations entre Landévennec et Arezzo pour que nous puissions douter qu'il s'agisse du saint moine breton. Or la plupart des autres saints mentionnés sont les patrons de cités de Toscane ou d'Ombrie[9]. De plus, les noms des saintes Flore et Lucille sont mis en relief par des couleurs plus vives, comme si le copiste avait voulu souligner le patronage que ces deux saintes exerçaient sur son propre monastère. En outre, comme s'il ne suffisait pas que ce nom de *Winvaloeus* n'appartienne pas à la tradition onomastique italienne ou toscane, voire méditerranéenne, une annotation autographe de Sellari, en marge des *Notti Corritane*, précise que ces litanies étaient récitées dans l'abbaye bénédictine de Cortona.

Cette indication est essentielle car elle établit une relation supplémentaire entre le saint moine breton et ces litanies. En effet, Cortona a été sous la dépendance d'Arrezzo et de son évêque jusqu'en 1325. À cette date, le pape Jean XXII lui conféra le titre de *civitas*, avec son propre siège épiscopal. La bulle pontificale précise que l'église Saint-Vincent, soumise à la juridiction de Sainte-Flore, devenait église cathédrale[10].

Pour conclure brièvement cette note, deux hypothèses restent à envisager. Soit il convient de rejeter l'éventualité d'une datation trop haute de ces litanies, soit force est de supposer que des relations étroites entre Arezzo et l'abbaye de Landévennec existaient avant même l'envoi par Wrdisten des reliques de saint Guénolé à Jean d'Arezzo. Ce sont ces directions de recherche que nous nous réservons de suivre dans la thèse de doctorat que nous comptons entreprendre à la suite de notre mémoire de maîtrise.

---

7 *Sic* dans le texte des litanies de Lazzeri.

8 Suivaient des prières que Lazzeri n'a pas recopié.

9 Notamment Laurentinus, Pergentinus et surtout Donatus que l'on rencontre souvent dans le diocèse d'Arezzo.

10 On lit dans cette bulle «*et per ipsius monasterii [sancte Florae] monachos fuerat solita gubernari*».

Résumé

La mise au jour de la mention de saint Guénolé dans des litanies médiévales apporte un éclairage nouveau sur le culte de ce saint breton dans le diocèse italien d'Arezzo. Ce fait doit être rapproché de l'envoi, au IX^e^ siècle, d'un abrégé de la *Vita Winwaloei* par l'abbé de Landévennec, Wrdisten, à l'évêque Jean d'Arezzo.

Abstract

The discovery of a mention of saint Guénolé in medieval litanies throws a new light on the cult of this Breton saint in the Italian diocese of Arezzo. This is probably related to the fact that, in the IX^th^ century, Wrdisten, the Landévennec abbot, sent a summary of the *Vita Winwaloei* to bishop John of Arezzo.

Diverradur

Eur meneg a oa, pez ne ouied ket kent bremañ, euz sant Gwenole e-barz litaniou ar Grenn-Amzer ; kement-se a daol eur sklêrijenn nevez war an doare m'eo kehelet ar zant breizad-se e eskopti Arezzo e Bro-Itali. En IX^ved^ kantved, gwir eo, e oa bet kaset d'an eskob Yann e Arezzo eun diverradur euz *Vita Winwaloei* gand Wrdisten abad Landevenneg.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1999)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel, Yann Celton

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 BOUGEARD (Christian). La Bretagne d'une guerre à l'autre. 1914-1945. Paris, éd. Jean-Paul Gisserot, 1999, 19 x 12,5 cm, 128 p. (Collection Les Universels Gisserot).

2 La Bretagne entre Armor et Argoat. Paris, Bruxelles, Montréal, Zurich, Sélection du Reader's Digest, 1999, 30 x 24 cm, 173 p., ill. (Collection Mille visages de la France).
Préface de Yann Queffélec.

3 CASSARD (Jean-Christophe). Deux mille ans d'identité bretonne ? *ArMen*, n° 100, janvier 1999, p. 4-17, ill.

4 CHAMPAUD (Claude). La Bretagne aux portes du XXIe siècle. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 349-367.

5 COATIVY (Yves). La Bretagne ducale. La fin du Moyen Âge. Paris, éd. Jean-Paul Gisserot, 1999, 19 x 12,5 cm, 128 p. (Collection Les Universels Gisserot).
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 80 ; par Jean-François CARAËS, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 266).

6 CROIX (Alain), LESPAGNOL (André), PROVOST (Georges) [dir]. Église, éducation, Lumières. Histoires culturelles de la France (1500-1830), en l'honneur de Jean Quéniart. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 24 x 17 cm, 507 p. (Collection Histoire).

7 DUIGOU (Serge), LE DOARÉ (Dominique), SORET (Daniel). Voyage en Bretagne. Châteaulin, éditions d'art Jos Le Doaré, 1999, 144 p., ill.

8 FLEURIOT (Léon). Les origines de la Bretagne. L'émigration. Paris, Payot & Rivages, 1999, 353 p. (Bibliothèque historique Payot).

9 LE BOUÉDEC (Gérard). Les Bretons sur les mers. Rennes, Ouest-France, 23 x 16 cm, 251 p.
(Compte rendu par Christophe GRANNEC, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 janvier 2000, p. 30).

10 LE COADIC (Ronan). L'identité bretonne aujourd'hui. *ArMen*, n° 101, janvier 1999, p. 18-19, ill.

11 LE MENN (Claude). La Réunion : une île bretonne dans l'océan Indien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 2 janvier, p. 6, ill. (La vie à bord des navires de la Compagnie des Indes) ; 9 janvier, p. 5, ill. (Hervé de

* Remerciements à Michel Guéguen, Eugène Kerbaul et Yvette Heurté pour les références fournies.

Kersaintgilly de Kergadiou (1612-1667 : de Saint-Pol-de-Léon à Saint-Paul-de-Bourbon) ; 16 janvier, p. 5, ill. (François Julien du Dresnay des Roches [1719-1784] : un gentilhomme de Plouénan, gouverneur des Mascareignes) ; 23 janvier, p. 5, ill. (Antoine Dubrocard [1727-1792], né à Lesneven, il fit souche à l'île Bourbon) ; 30 janvier, p. 12, ill. (Les noms en Ker- à la Réunion) ; 6 février, p. 6, ill. (L'abbé Joseph Omnès [1902-1946] : un curé léonard à la Réunion) ; 13 février, p. 5, ill. (Des liens toujours bien réels).

12 MILIN (Gaël). [Compte rendu de] J.-C. Cassard, Les Bretons et la mer au Moyen Âge, Rennes, 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 75-76.

13 RECOUVRANCE (Sébastien). Initiation à la Bretagne. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 128 p. (Les universels Gisserot, 11).

14 ROCHARD (Yvon). L'ambition régionale. *ArMen*, n° 100, janvier 1999, p. 20-35, ill.

15 SIMON (Pierre-Jean). La bretonnité. Une ethnicité problématique. Rennes, Terre de Brume-Presses universitaires de Rennes, 1999, 23 x 13,5 cm, 214 p. (Collection Essais).

16 TRINKA. Ce drôle de XX[e] siècle en Bretagne. Miniac-sous-Bécherel, Des dessins et des mots, 1999, 95 p.

17 VALLERIE (Erwan). Quelques interrogations à propos de Guérande. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 247-271.

Géographie, espaces, environnement

18 ANNEZO (Nicole), MAGNANON (Sylvie), MALENGREAU (Daniel), CHRISTIE (Judith A.). Conservatoire botanique national de Brest. Bilan régional de la flore bretonne. Rennes, Région Bretagne, 1999, 138 p.

19 ASSOCIATION GÉOARCHI, BIORET (Frédéric), BRIGAND (Louis), COUIX (Gilles), DIEUDONNÉ (Patrick). Paysages de l'île de Batz. Réflexions sur le devenir d'un paysage îlien. *Armorica*, n° 8, avril 1999, p. 59-66, ill.

20 AUPHAN (Eric). Les îles de la mer d'Ouest : approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 721 p., ill.

21 Balades à la découverte du Parc naturel régional d'Armorique. Brest, éditions Le Télégramme, 1999, 128 p., ill.

22 BARGAIN (Bruno), GÉLINAUD (Guillaume), LE MAO (Patrick), MAOUT (Jacques). Les limicoles nicheurs de Bretagne. *Penn-ar-Bed*, n° 171-172, décembre 1998-mars 1999, 68 p., ill. en coul.

23 BARON-YELLES (N.). La fréquentation touristique des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes du Cap-Sizun et de l'île de Groix. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 74, n° 1, 1999, p. 85-95.

24 BAUDRY (Jacques). Paysages de Bretagne : états et perspectives. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 469-475, ill.

25 BOUÉDEC (Nicolas). Suivi d'un grand site national après réhabilitation. L'exemple des pointes du Raz et du Van. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

26 BOURNERIAS (M.), POMEROL (C.), TURQUIER (Y.), BIORET (F.). La Bretagne de la pointe du Raz à l'estuaire de la Loire : toute la côte en six itinéraires naturalistes. Lausanne, Delachaux & Niestlé, 1999, 255 p., ill.

27 BRETON (Erwan), YONI (Catherine). La gestion de la fréquentation des espaces protégés du littoral breton. *Penn-ar-Bed*, n° 175, décembre 1999, p. 13-22, ill.

28 BRIANT (Joane). La qualité de l'eau en question : les réponses du plan Bretagne Eau Pure en action dans le bassin versant de la rivière de Pont-l'Abbé. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

29 BRIGAND (Louis). Le paysage dans les îles de Bretagne, un révélateur de nouveaux usages liés à des pratiques récréatives. *Armorica*, n° 8, avril 1999, p. 6-24, ill.

30 CABARET (J.), DEMOY (J.-P.), GUYOT (H.), HILLION (P.). L'agriculture durable, une chance pour l'eau en Bretagne. S.l., Eau & Rivières de Bretagne, 1999, 70 p.

31 CABON (Alain). Trente catastrophes dans l'Ouest. Rennes, éditions Ouest-France, 1999, 224 p. (Mémoire du siècle).

32 CABON (Nicolas). Les conséquences de l'ouragan du 16 octobre 1987 sur la forêt domaniale du Finistère. Impact et restructuration. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

33 CHAURIS (Louis). Les monuments : conservatoires des roches aujourd'hui délaissées. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 85-90, ill.

34 CHAURIS (Louis). L'usine d'iode de Poulconq au Conquet. Empiètement sur le domaine maritime au XIX[e] siècle. *Penn-ar-Bed*, n° 175, décembre 1999, p. 23-26, ill.

35 CHAURIS (Louis). Transformations anthropiques du littoral breton : les extractions pluriséculaires de la pierre en bordure de la mer. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 231-259.

36 CHAURIS (Louis). Les occurrences ferrifères des environs de Morlaix. S.l., s.n., 1999, 6 p., ill.

37 CHAURIS (Louis). Problèmes d'origine : pierres proches et pierres lointaines dans le château de Trémazan. S.l., s.n., 2 p., ill.

38 CHAURIS (Louis). Une intrusion énigmatique : la «diorite de Kermorvan» près de Quimper. S.l., s.n., 1999, 6 p., ill.

39 CHAURIS (Louis). Quand la Compagnie de chemin de fer d'Orléans s'intéressait aux calcaires des environs de Pont-de-Buis. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 207-214, ill.

40 CHAUSSADE (Jean), DESSE (René-Paul), MARCADON (Jacques), PÉRON (Françoise). L'espace littoral, approche de géographie humaine. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 24 x 15,5 cm, 224 p.

41 CHAUVEL (Jean-Jacques). Littérature géologique armoricaine et géologues jusqu'au début du XX[e] siècle. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 69-84, ill.
Historique de la géologie armoricaine du XVIII[e] siècle à l'aube du XX[e], à travers une étude de la production scientifique, du statut des géologues et de l'évolution des centres d'intérêt.

42 CHEVERRY (C[laude]). Le sol et l'eau : des ressources à ménager. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 369-374, ill.

43 COZAN (Jean-Yves). Parc d'Armorique, 30 ans : la «pêche» ! *Armor Magazine*, n° 354, juillet-août 1999, p. 55-56.

44 CUISNIER (David). Les zones humides littorales de la commune de Fouesnant. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

45 DEGARDIN (Chantal). Chemins, circuits et paysages, acteurs des lieux : état des liens, 16 promenades et randonnées à Plougastel. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 86 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

46 DIEUDONNÉ (Patrick). Pierres des rues, ou le paysage oublié. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 375-382.

47 DIZERBO (A.-H.). Les plantes voyageuses. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 22-25, ill.
Plantes «étrangères» en Bretagne.

48 DREYER (Jean-François). Le paysage de Basse-Bretagne d'après les rentiers et aveux des XV[e] et XVI[e] siècles. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 67-107.

49 ENOUL (Patrice). Restaurer nos espaces naturels. Bilan d'un savoir-faire en région Bretagne. Rennes, Institut régional du patrimoine, 1999, 55 p., ill.

50 FACCENDA (Marie). Essai sur les territorialités littorales d'aujourd'hui (à partir de l'exemple de la population résidant à Gouesnou, Finistère). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

51 FENEAU (Laurent). Quand les terres chantent l'océan. La presqu'île de Kermorvan. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 40-43, ill.

52 FENEAU (Laurent). De Térénez à Locquirec. Le Trégor caché... *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 54-57, ill.

53 FENEAU (Laurent). Balade au bout du monde. Les pointes du Cap-Sizun. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 60-62, ill.

54 Finistère nord. Paris, Guides Gallimard, 1999, n.p., ill. (La France de vos vacances vue par satellite, 10).

55 Finistère : 1999. Quimper, Conseil Général du Finistère, 1999, 53 p., ill.

56 GAD (Laurent). Dynamique morphosédimentaire de la baie de Saint-Michel-en-Grève : éléments d'analyse pour le suivi d'aménagements effectués sur les filières du Yar et du Roscoat. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

57 GALLIOU (Patrick). [Compte rendu de] J.-P. Pinot, La gestion du littoral, Paris, 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 77.

58 GARREC (Robert). Cassini II à la chapelle de Coadry en Scaër. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 75-79, carte.
Mésaventure du célèbre cartographe en 1735.

59 GAUDILLAT (Claude). Cartes anciennes de la Bretagne, 1582-1800. Spézet, Coop Breizh, 1999, 31 x 41 cm, 208 p.
Préface de Jean-Pierre Pinot.
(Compte rendu par Jacques GURY, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 74).

60 GAUTIER (Jean-Christophe). Développement et traduction d'une politique environnementale sur la communauté urbaine de Brest. Espaces sensibles et l'optimisation du classement des espaces naturels au POS de la CUB. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

61 GRALL (Sylvie). Mobilité et attachement au littoral dans la région de Brest (à travers le cas de quatre communes). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

62 GUEGUEN (Henri). La marée noire de l'*Amoco Cadiz*. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 70 p., ill. (Questions de mémoire, 16).

63 GUERIN (Gwenaël). Après cinquante ans de reboisement, quel avenir pour les landes des monts d'Arrée ? Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

64 GUILLEMET (Dominique). Quelques réflexions méthodologiques sur les représentations littorales. De l'espace au paysage : faire contempler... dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 17-24.

65 HALLOT (Erwan). L'Icartien armoricain : des roches datées à 2 milliards d'années. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 11-28, ill.

66 JONIN (Max). Le patrimoine géologique de Bretagne : une première approche. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 3-10, ill.

67 LE BIHAN (René), PLUSQUELLEC (Yves). Vision de peintre et regard de géologue sur le Grès armoricain à Camaret. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 51-60.

68 LE BRIS (Michel), RONNE (Hervé). Baie de Morlaix. Rennes, Apogée, 1999, 47 p., ill. (Terre celte).

69 LE DISEZ (Jean-Yves). Du discours agronomique au discours touristique : fabrication du paysage et délégitimation du paysan dans le récit de voyage victorien en Bretagne. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 203-214.

70 LE GALL (Jean-André). Émile Souvestre ou la religion du paysage. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 191-201.

71 LE GOFF (Robert). À pied et en bateau, la baie de Concarneau. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 47-48, ill.

72 Le pays d'Iroise à pied. 33 promenades et randonnées. Paris, Fédération française de la randonnée pédestre, 1999, 120 p., ill.

73 LE ROHO (Yves). L'occupation du sol en Bretagne. *Octant*, n° 77, avril 1999, p. 18-23.

74 MAUVAIS (Jean-Louis). L'environnement littoral en Bretagne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 403-418.

75 MAUVAIS (Jean-Louis), GOARNISSON (Roger) [coord.]. État de l'environnement sur la façade atlantique. Plouzané, Ifremer, 1999, 29,7 x 21 cm, 152 p., ill. (Collection Bilans et prospectives).

76 Mer, loisirs et découvertes. Préserver nos richesses. *Armor Magazine*, n° 353, juin 1999, p. 63-72.

77 MOREL (Marc) [coord.]. Surveillance de la qualité de l'environnement littoral. Propositions pour une meilleure coordination des réseaux.

Plouzané, Ifremer, 1999, 29,7 x 21 cm, 72 p., cartes (Collection Bilans et prospectives).

78 MORNAND (Jean). Les bois de Lanvéoc et la mycologie. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 58-60, ill.

79 MORVAN (Arnaud). Monts d'Arrée. Le toit de la Bretagne. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 44-46, ill.

80 MORVAN (Arnaud). Sur la voie du petit train. Morlaix-Carhaix à VTT. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 52-53, ill.
Vestiges de l'ancien réseau ferroviaire breton, les 45 kilomètres de la voie Morlaix-Carhaix ouvrent une brèche en plein cœur du Parc naturel régional d'Armorique.

81 MORVAN (Arnaud). De Quimperlé au Pouldu. Le long de la Laïta. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 66-67, ill.

82 PERIDY (Claude). Oiseaux de Bretagne. S.l., Le Télégramme éditions, 1999, 104 p., ill.

83 PETITEAU (Erik). Mémoire des lieux ou mémoire des hommes, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 119-123.

84 PINOT (Jean-Pierre). La constitution des bourgs en Basse-Bretagne. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 215-221.

85 PLAINE (Jean). Regards sur les collections géologiques de Bretagne. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 91-102, ill.

86 PLUSQUELLEC (Yves). La presqu'île de Crozon, un musée *in situ* du Paléozoïque. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 37-50, ill.

87 PLUSQUELLEC (Yves), RACHEBŒUF (Patrick R.). Mammifères marins fossiles du Miocène de Bretagne. *Penn-ar-Bed*, n° 175, décembre 1999, p. 27-36, ill.

88 QUÉMÉNER (Hervé). Le dernier carrier d'Huelgoat. *Bretagne Magazine*, n° 4, février-mars-avril 1999, p. 96, ill.
José Duarte, Galicien.

89 ROLET (Joël). Paysages géologiques du Massif armoricain. *Patrimoine géologique de Bretagne. Penn-ar-Bed*, n° 173-174, juin-septembre 1999, p. 61-68, ill.

90 ROUX (Julien). La gestion des déchets verts : l'exemple de la Communauté urbaine de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

91 ROUX (Michel). La mer, espace de nostalgie, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 167-182.

92 ROUXEL (Michel), LAURENT (Loeiz). Un siècle et demi de recomposition spatiale de la Bretagne. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 25-30.

93 SALAUN (Béatrice). La forêt du Huelgoat. Évolution de l'environnement physique et humain depuis le milieu du XIX[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

94 SEUX (René). Les milieux vivants : chaînes alimentaires, eau et santé humaine. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 391-402.

95 SIMON (Jean-François). Le rond-point «à l'anglaise» : une ponctuation paysagère dans l'espace de vie de l'automobiliste. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 297-311.

96 TANGUY (Bernard). Le cartulaire de Redon (IX[e] siècle). Un témoignage médiéval sur le paysage rural breton. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 21-31.

97 TRÉHEN (Paul). Les milieux vivants et la santé humaine : quelle biodiversité pour la Bretagne de demain ? *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 387-390.

98 VANDROY (Marie-Anne). La loi et le rivage d'après l'ordonnance de 1681 et le commentaire de Valin, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 57-65.

99 VAN TILBEURGH (Véronique). La construction d'un paysage remarquable et d'un milieu naturel : la crête des monts d'Arrée, autour du mont Saint-Michel de Brasparts et du Yeun-Elez. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 313-324.

100 VERGOS (Stéphane). L'anse de l'Aber (Crozon). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

101 VEYER (Marine), COHEN (Simon), LARVOR (Eva). Les monts d'Arrée pour école. *Bretagne Magazine*, n° 4, février-mars-avril 1999, p. 38-43, ill.
«Classe verte», entre nature et patrimoine au cœur des monts d'Arrée.

102 VEYER (Marine), GUILLAUME (Jean-Yves), HACHE (Valéry). Parcs naturels de Bretagne. Terres magiques. Le parc d'Armorique. *Bretagne Magazine*, n° 6, août-septembre-octobre 1999, p. 52-65, ill.

103 VEYER (Marine). Grottes de Morgat. Dans le secret des falaises. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 58-59, ill.

104 VILBROD (Alain). «Vue imprenable sur la mer». Regards croisés des vendeurs et des consommateurs de paysage marin. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 325-335.
Voir aussi le n° 185 (représentation du littoral).

Archives et bibliothèques

105 DUBREUIL-LE GOUEFFLEC (Maëlle). Transcription et étude de l'inventaire de 1430 sous Jean V, duc de Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 231 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

106 LANOÉ (Philippe), PATILLON (Christophe). Au cœur de Nantes, le Centre d'histoire du travail. *Bretagne des livres*, n° 46-47, été 1999, p. 6-8, ill.

107 Un projet de Conservatoire de la mémoire industrielle en Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 46-47, été 1999, p. 9.
À Fougères.

Bibliographies et dictionnaires

108 ANCEAU (Eric). Dictionnaire des députés du second Empire. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 421 p. (Collection Carnot).

109 Bibliographie [des publications sur la musique bretonne]. *Bretagne des livres*, n° 44, mars-avril 1999, p. 15-17.

110 Catalogue des fonds musicaux anciens en Bretagne. COBB, 1999, 136 p.

111 Comptes rendus bibliographiques. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 547-565.

112 DESHAYES (Albert). Dictionnaire des noms de lieux bretons. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 2000, 24 x 19 cm, 605 p.

113 GUILLOU (Chantal), GOMBERT (Hélène), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1996). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 509-546.

114 HERRIEU (Mériadeg). Dictionnaire français-breton : vannetais. Brest, Emgleo Breiz, 1999, 178 p.

115 JAÏN (Catherine), TOULOUSE (Sarah), VARÉON (Lydie). Ouvrages de référence pour un fonds breton. Rennes, Bibliothèque municipale, 1999, 24 x 16 cm, 122 p.

116 JONES (Michael). Catalogue sommaire des archives conservées à l'abbaye [de Landévennec]. *Chronique de Landévennec*, n° 98, avril 1999, p. 91-93.

117 LE NAIL (Bernard), LE NAIL (Jacqueline). Dictionnaire des romanciers de Bretagne. [Gourin], Keltia Graphic éd., 1999, 24 x 16 cm, 360 p. (Collection Patrimoine littéraire de Bretagne, 1).
(Compte rendu par Emmanuel SALMON-LEGAGNEUR, *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 533-534 ; par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 75).

118 LE SCOUÉZEC (Gwenc'hlan). Dictionnaire de la tradition bretonne. Paris, Félin, 1999, 23 x 15 cm, 240 p.

Publications de textes et documents

119 Barnabé (Magali). La colonie de Saint-Domingue pendant la Révolution (1792-1793) d'après les archives d'Adrien Nicolas de la Salle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 21 x 29,7 cm, 1999, 114 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Un officier d'origine parisienne au service de la Révolution. Fonds conservé aux Archives municipales de Brest dans la série S (divers).

120 BELLIN (Jacques-Nicolas). Atlas maritime des côtes de France : 1764. Douarnenez, Le Chasse- Marée-ArMen, 1999, n.p.-132 cartes.

121 BERTHOU (Erwan). En Trégor à travers champs. *Cahiers de la presqu'île*, numéro hors série, 1999, 112 p., ill.
Illustrations de Francis Guillou.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 79).

122 CAMBRY (Jacques). Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1999, 24 x 19 cm, LXIII-503 p., ill.
Édition critique avec introduction et commentaire par Dany Guillou-Beuzit.
Gravures de François Valentin, reproduites d'après l'édition originale.
(Compte rendu par Yves-Pascal CASTEL, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 janvier 2000, p. 32 ; par Jacques GURY, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 77-78, par Jacques CHARPY, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVIII, 2000, p. 498-500).

123 DUVAL (Alan). Étude des carnets d'Anatole Le Braz de juillet à novembre 1914 : l'entrée en guerre d'un intellectuel breton. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 2 vol., 172 p. + 154 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

124 EVERARD (J.), JONES (Michael). The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221. Woodbridge, 1999.

125 EXPOSITO (Raoul). Thomas Narcejac/Jean-François Coatmeur. La correspondance. Les Lettres. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest.

126 GIOT (Pierre-Roland). La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 471-505.

127 GUILLOU (Stéphanie). Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1520. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

128 JACOB (Max), GUENA (Sylvie), MARITAIN (Jacques). Correspondance (1924-1935). Brest, CNRS, 1999, 103 p.

129 LEFEBVRE (Nathalie). «In episcopatu nannetensi...». Les chartes nantaises de Saint-Florent de Saumur de 1070 à 1271. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 132 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

130 LE FEBVRE (Yves). Clauda Jégou : paysans de l'Arrée. Morlaix, Le Bouquiniste, 1999, 226 p.
Réédition par Bernard Duchatelet.

131 LE FEBVRE (Yves). La terre des prêtres. Morlaix, Le Bouquiniste, 1999, 203 p.
Réédition par Bernard Duchatelet.

132 LEMAÎTRE (Alain-J.). La misère dans l'abondance en Bretagne au XVIII[e] siècle. Le Mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733). [Rennes], Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999, 24 x 16 cm, 311 p., ill., cartes. (Archives historiques de Bretagne, 6).
Édition commentée et annotée du Mémoire conservé à la Bibliothèque nationale de France, manuscrit français n° 8153.

133 MICHELET (Jules). Correspondance générale, publiée par Louis Le Guillou. Paris, Librairie Honoré Champion, 1999, t. X, 953 p.

134 PARROT (Ingrid). Transcription et étude du registre B11 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1487-1488. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 374 p. + 226 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

135 PRATZ (Claire de). En Bretagne dans les premiers mois de la guerre de 1914-1918. Souvenirs d'une femme de lettres (suite). *Les Cahiers de l'Iroise*, 1999, n° 181, janvier, p. 65-73 ; n° 182, avril, p. 75-77 ; n° 184, octobre, p. 59-65.
Extraits de *A Frenchwoman's Notes on the War* (Londres, Constable, 1916), traduits par Patrick Galliou.
(Voir *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 58-69).

136 TANGUY (Alain). À propos de *Gurvan, le chevalier étranger* : lettre inédite de Tanguy Malmanche à Anatole Le Braz. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 71-74.
Lettre datée de Courbevoie, 11 février 1923.

Historiographie. Biographies

137 A. (D.). Alexandre Lédan, imprimeur, poète et collecteur de chants populaires en langue bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 janvier 1999, p. 22.
Compte rendu d'une conférence d'Hervé Peaudecerf, auteur d'un mémoire de maîtrise sur le sujet.

138 BERNE (Mauricette). Victor Segalen. Voyageur et visionnaire. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1999, 208 p., ill.

139 BESCOND (Marianne). Écriture de l'histoire et censure dans l'*Histoire de Bretagne* de Bertrand d'Argentré. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

140 COMBOT (Paolig). Jean Conan, aventurier et écrivain breton. *Skol Vreizh*, n° 43, 1999, 83 p.

141 COMBOT (Paolig). Jean Conan (1765-1834) : un écrivant ou un écrivain breton ? Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 270 p.

142 DENIZOT (Marion). Jeanne Laurent et la Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 379-397.

143 DIROU (Maurice). Notes sur Alfred Péron. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 76, ill.
A. Péron (1904-1945), professeur au lycée La Tour-d'Auvergne à Quimper, résistant.

144 DUIGOU (Serge). L'Australie perdue de Saint-Allouarn. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 98-99.

145 ÉVEILLARD (James D.). L'histoire de la carte postale et la Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France, 1999, 32 p., ill.
(Compte rendu par G. CISSÉ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 73).

146 FAVRE (Pierre). Sur les traces de Yan Balinec, un artisan-poète aux multiples tours de main. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 janvier 1999, p. 12, ill.

147 FÉREC (M.). Louis Malbert, le «vieux torcheur». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 juillet 1999, p. 19, ill.

148 FILIBERT (Frère). Xavier Trellu. *Chronique de Landévennec*, n° 97, janvier 1999, p. 41-43, ill.

149 FONTENOY (Jil). Louis Kermarec, le dernier Islandais. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 100-105, ill.
L. Kermarec, 89 ans, dernier survivant de l'épopée paimpolaise de la pêche de la morue dans le Grand Nord.

150 FOUILLEN (Maurice), SÉVÈRE (Christian), THÉALLET (Philippe). Paul Fouillen : 1899-1958. Quimper, Association des amis de Paul Fouillen, 1999, 136 p., ill.

151 FOULON (Charles Louis). Louise Foulon-Ropars, première assistante sociale des étudiants bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 30-41, ill.

152 GALLIOU (Patrick). [Compte rendu de] Y. Loisel, Louis Guilloux (1899-1980). Biographie, Spézet, 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 77.

153 GUIGOT (Jean-Yves), GICQUEL (Roger), QUÉRÉ (Gaby), KERMORVANT (Jean-Yves), HUART (Claude), TOURNAY (Jean-Claude). Xavier Grall. Lisière d'un «Voleur de Feu». Quimper, Blanc Silex, 1999, 123 p. (collection Terre de Mémoire).

154 GUILLOU-BEUZIT (Dany). Le Finistère vu par Jacques Cambry : du pittoresque au romantique. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 119-126.

155 GUILLOU (Jean). Moi, Jean Guillou, second chirurgien de l'*Astrolabe*. Voyage de Lapérouse (1785-1788). Beauvoir-sur-Mer, éditions de l'Étrave, 1999, 309 p., ill.

156 HUON DE KERMADEC (Philippe). Universitaires bretons au Moyen Âge : Olivier Salahadin. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 335-363.

157 JOURNÈS (Hughes). Pythéas le Massaliote, à Penmarc'h et au-delà, 300 ans avant notre ère. *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 35-40, ill.

158 JUNGES (Catherine), VERDIER (Christophe). Huon de Kermadec, marin breton. Sur les traces de La Pérouse. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 91-97, ill.
En 1791, sous le commandement de d'Entrecasteaux, une expédition part de Brest à la recherche de La Pérouse, perdu depuis trois ans dans le Pacifique sud. Le second, Jean-Michel Huon de Kermadec, a laissé son nom dans l'histoire, la géographie et la botanique.

159 LE BORGNE (Hervé). Lena Louarn, Bretonne de l'année 1999. *Armor Magazine*, n° 359, décembre 1999, p. 4-5.

160 LE BRIS (Michel). La ruée vers l'or. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 84-88, ill.
Charles-Gustave Rivoallan, un Morlaisien dans la Sierra Nevada.

161 LECLERCQ (Robert). Auguste Romieu, un sous-préfet antibreton ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 365-378.

162 LE MENN (Claude). Mort du romancier Auguste Le Breton : du rififi au paradis ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juin 1999, p. 25.
Auguste Monfort, dit Auguste Le Breton (Lesneven, 18 janvier 1913-juin 1999).

163 LE MENN (Claude). Antoine Dubrocard (1727-1792) : de Lesneven à l'île Bourbon, itinéraire

d'un ancêtre de Roland Garros. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 31-38.
Mémoires.

164 LE QUINTREC (Charles). Poètes de Bretagne. Anthologie 1880-1980. Paris, La Table Ronde, 1999, 439 p. (La petite vermillon, 106).

165 MINOIS (Georges). Anne de Bretagne. Paris, Fayard, 1999, 22 x 14 cm, 572 p.

166 MINOIS (Georges). Anne de Bretagne, un portrait sans concession. *ArMen*, n° 106, septembre 1999, p. 14-23.
(Compte rendu par Emmanuel SALMON-LEGAGNEUR, *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 520-525).

167 MORVAN (Françoise). Une expérience de collectage en Basse-Bretagne : François-Marie Luzel (1821-1895). Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 2 vol., 559 p. + pages multiples.

168 MORVAN (Françoise). François-Marie Luzel. Enquête sur une expérience de collectage folklorique en Bretagne au XIX[e] siècle. Rennes, Terre de Brume-Presses universitaires de Rennes, 1999, 332 p., ill.

169 Père Benoît (Jean) de la Chapelle (1918-1999). *Chronique de Landévennec*, n° 99, juillet 1999, p. 116-127, ill.
Notice nécrologique.

170 PIRIOU (Yann-Ber). Au-delà de la légende. Anatole Le Braz, essai biographique. Rennes, Terre de Brume-Presses universitaires de Rennes, 1999, 22,5 x 13 cm, 368 p.

171 PLAZY (Gilles), NOEL (Bernard). L'incognito de Douarnenez (Georges Perros). Le Faouët, Editions du Scorff, 1999, 69 p.
Biographie de Georges Perros.

172 PROUFF (Yvonne). À la recherche de Bretonnes méconnues. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 45-47.

173 PROUFF (Yvonne). Madeleine Porquet : une vie militante au service d'une nouvelle pédagogie dans le cadre de l'école maternelle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 48-57, ill.

174 QUÉMÉNER (Hervé), KERHERVÉ (Jean). Anne de Bretagne, duchesse et reine. *Bretagne Magazine*, n° 7, novembre-décembre 1999, p. 40-48, ill.

175 QUINIOU (Caroline). Le père Yvon de Guengat. Portrait d'un catholique social. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 138 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

176 SOUQUET (Sophie). Taldir et l'Algérie : une double étrangeté, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 41-55.
Taldir = François Jaffrennou.

177 TANTER (Frédéric). Un yachtsman-philanthrope. Jacques de Thézac (1862-1936). *Le Chasse-Marée*, n° 125, juin 1999, p. 16-27, ill.

Colloques et congrès

178 ANTOINE (Annie) [dir.]. Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 24 x 15,5 cm, 560 p. (Collection Histoire).

179 CHOLVY (Gérard), TRANVOUEZ (Yvon) [dir.]. Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 383 p.
Actes du colloque de Brest, 24, 25 et 26 septembre 1998.

180 COUSQUER (Yvon), JAIME (Helios), OMNÈS (Robert). Les Celtes et la péninsule Ibérique. Actes du colloque international, Brest, 6-7-8 novembre 1997. *Triade*, n° 5, 1999, 364 p.
(Compte rendu par M. F., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 mars 2000, p. 22).

181 La fabrication du paysage. *Kreiz*, n° 11, 1999, 15 x 23 cm, 428 p.

182 FAVEREAU (Francis) [dir.]. Le bilinguisme précoce en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. *Klask*, vol. 5, 1999, 320 p.

183 JARNOUX (Philippe), BOUGEARD (Christian) [dir.]. Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. *Kreiz*, n° 10, 1999, 334 p.

184 KERHERVÉ (Jean) [dir.]. Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Institut culturel de Bretagne, 1999, 24 x 16 cm, 270 p. (Collection Histoire).
(Compte rendu par Michel DUVAL, *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 532-533).

185 LE BOUÉDEC (Gérard), CHAPPÉ (François) [dir.]. Représentations et images du littoral.

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, 24 x 15,5 cm, 287 p.
Actes du colloque de Lorient, mars 1997.

186 POSTIC (Fañch) [dir.]. La Bretagne et la littérature orale en Bretagne. Mellac-Brest, 1999, 23 x 15 cm, 293 p.
Actes du colloque qui s'est tenu à Quimperlé le 30 et 31 mai 1995 à l'occasion du centenaire de la mort de Théodore Hersart de La Villemarqué. Colloque organisé par le Centre de recherche bretonne et celtique (Brest), le Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale (Mellac) et le Centre international de rencontre des cultures de tradition orale. Avant-propos de Donatien Laurent.

187 VAN DER STRAETEN (J.). [Compte rendu de] *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges*, Plougonvelin, 1995. *Analecta bollandiana*, t. 117, 1999, p. 199-201.

188 Sport, culture et religion (colloque C.R.B.C), *Quimper et Léon*, n° 19, 11 novembre 1999, p. 560.

189 [TANGUY (Bernard)] (dir.). L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, des origines à la Révolution. Actes du colloque de Quimperlé, 2-3 octobre 1998. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique-Quimperlé, Association des amis de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, 1999, 22,5 x 14,5 cm, 260 p., ill.

Musées et expositions

190 A. (D.). Jean-Paul Thaéron sera l'hôte du château de Kerjean. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 janvier 1999, p. 32, ill.
Sculpteur né à Concarneau en 1953, installé à Lanrivoaré.

191 A. (D.) Barthélemy Kerros, redoutable corsaire landernéen. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 juin 1999, p. 24, ill.
Exposition à Landerneau, 17 juin-30 septembre 1999.

192 A. (S.). *L'Oie* de Gauguin acquise par le musée des Beaux-Arts [de Quimper]. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 19 juin 1999, p. 15.

193 A. (S.). Le musée de Pont-Aven rend hommage aux peintres irlandais. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juin 1999, p. 11, ill.
Exposition, 26 juin-17 septembre 1999.

194 B. (S.) Les peintres irlandais au musée de Pont-Aven. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 août 1999, p. 28, ill.

195 CASTEL (Yves-Pascal). Hervé Saliou. Première exposition d'un artiste atypique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 janvier 1999, p. 7, ill.

196 CORSON (S.). Les bronzes antiques au musée Dobrée, Nantes. S.l., s.n., 1999.
Mémoire de DEA.

197 DAIRE (Marie-Yvane). Les stèles, dans *Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique*. Nantes, Conseil général de Loire-Atlantique, 1999, p. 129.
Musée Dobrée, catalogue d'exposition.

198 En passant par la Bretagne, artistes voyageurs lorrains de 1840 à 1930. Quimper, Musée départemental breton, 1999.
Catalogue d'exposition (19 juin-3 octobre 1999).
(Compte rendu par Sabine HÉLIAS, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juin 1999, p. 10, ill. ; par Jacques GURY, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 67).

199 ÉVEILLARD (Jean-Yves). Une nouvelle tête en pierre présumée antique au musée de Corseul. *Patrimoine, bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n° 13, 1999, p. 55-61.

200 Exposition sur les maîtres verriers de ce demi-siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juin 1999, p. 8, ill.
«Sculpter la lumière. Le vitrail contemporain en Bretagne, 1945-2000», château de Kerjean, 30 avril-31 octobre 1999).

201 F. (M.). Le musée de la Marine remonte la corde. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 août 1999, p. 19, ill.
Rénovation du musée de la Marine à Brest.

202 FÉREC (M.). Charles Kerivel au Maroc. À la recherche de la Bretagne perdue. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 janvier 1999, p. 32, ill.
Exposition à Brest (Saint-Marc).

203 GALLIOU (Patrick), HUET (Briagel), LE GOFFIC (Michel), LE ROUX (Charles-Tanguy), MENTELE (Serge), VILLARD (Anne). Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine, Morlaix. Morlaix. Musée des Jacobins, 1999, 29 x 22 cm, 87 p., ill.
Préface de Patrick Jourdan, conservateur du musée.
(Compte rendu par D.A., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 décembre 1999, p. 26).

204 GRUEL (Catherine), MORIN (Éric). Les monnaies celtes du musée de Bretagne. Rennes, Musée de Bretagne-Paris, Maison Florange, 1999, 206 p., ill.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 71-72).

205 H. (A.). Paul Fouillen naquit en septembre 1899. Une exposition et un livre pour fêter l'artiste. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 août 1999, p. 32, ill.
«En passant par la Bretagne... Artistes lorrains en Bretagne, 1840-1930», Musée départemental breton, Quimper, 19 juin-3 octobre 1999.

206 Le Coz (J.). L'œuvre gravé de Roderic O'Connor, au musée de Pont-Aven. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 68.

207 Le Stum (Philippe). Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (1999). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 181-187.

208 L.M. (C.). Lesneven. Musée du Léon : une activité débordante malgré de faibles ressources. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 mai 1999, p. 25.

209 Martin (Hubert), Ruzette (Marc-Antoine), Verlingue (Bernard). Les faïences Porquier-Beau à Quimper : 1875-1905. S.l., Château de Quintin, 1999, 143 p., ill.
Catalogue d'exposition.

210 Morant (Bénédicte), Corbel (Jean-Pierre). Du Beau dans les assiettes, le Quimper s'expose à Quintin. *Bretagne Magazine*, n° 6, août-septembre-octobre 1999, p. 118-122, ill.
Exposition Alfred Beau, peintre céramiste de la fin du XIX[e] siècle qui a mondialisé la renommée de la manufacture Porquier, créateur du «décor breton».

211 Musée de l'ancienne abbaye de Landévennec. Landévennec : album photos, 1900-1914. S.l., s.n., (1999), 80 p., ill.

212 Quéau (M.-L.). Charles Kerivel dévoile ses carnets de voyage. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juin 1999, p. 13.
Exposition à Douarnenez. Carnets de voyage au Maroc et en Turquie.

213 Quéméner (Hervé). Le musée idéal d'Édouard Leclerc. *Bretagne Magazine*, n° 7, novembre-décembre 1999, p. 62-67, ill.
À Landerneau, dans une chapelle du XVII[e] siècle, le fondateur des Centres Leclerc rassemble et protège des pièces d'art religieux rapportées de ses pérégrinations en France et à l'étranger.

214 Santrot (Marie-Hélène), Santrot (Jacques), Meuret (Jean-Claude) [dir.]. Nos ancêtres les Gaulois aux marges de l'Armorique. Nantes, Musée Dobrée-Conseil général de Loire-Atlantique, 1999, 24 x 21 cm, 160 p., ill.
Catalogue de l'exposition présentée au musée Dobrée (9 mai-19 septembre 1999).
(Compte rendu par Philippe Guigon, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVIII, 2000, p. 492-496).

215 Sculpter la lumière. Le vitrail contemporain en Bretagne, 1945-2000. Saint-Vougay, Château de Kerjean, 1999, 93 p., ill.
Catalogue d'exposition.

216 Une nouvelle sculpture au Musée départemental breton. La B.N.P. offre un buste de René Quillivic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 mai 1999, p. 12, ill.
«La coiffe de grand-mère», marbre, 1929.

217 Yan' Dargent : 1824-1899. Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1999, 80 p., ill.

218 Yven (Estelle). Le musée préhistorique de Penmarc'h. *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 28, p. 56-59.

219 Yelles (Nacima). La mise en valeur muséographique du patrimoine naturel des côtes bretonnes : l'environnement littoral en représentation, dans *Représentations et images du littoral.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 125-130.

Voir aussi les n[os] 472 (musée du Rail, Dinan), 659 (musée des Beaux-Arts, Quimper), 662 (musée de Bretagne, Rennes), 806 (musée de la Marine, Brest), 819 (Musée de la tour Vauban à Camaret).

Héraldique, sigillographie

220 Fabre (Martine). Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500), armoriaux, sceaux, tombeaux, étude et corpus. Villeneuve-d'Acq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 2 vol., 477 p. + p. 478-1111, ill.

Numismatique

221 Aubin (G.). Le monnayage de l'or en Armorique : territoires, peuples, problèmes d'attribution, dans *L'or dans l'Antiquité, de la mine à l'objet. Aquitania*, suppl. n° 9, 1999, p. 409-416.

222 Cariou (Daniel). Le monnayage gaulois de la protohistoire armoricaine. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 83-91, ill.

223 Coativy (Yves). La monnaie en Bretagne de l'an 1000 à 1499. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 4 vol., 306 p. + p. 307-517 + p. 518-793 + 31 p., ill
Thèse de doctorat d'histoire soutenue à Brest et déposée au C.R.B.C.

224 COATIVY (Yves). La monnaie en Bretagne aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 121-125.

225 COATIVY (Yves). Note de numismatique brestoise. *Ad majorem Dei gloriam* : la médaille brestoise de la Compagnie de Jésus. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 52-55, ill.

226 COATIVY (Yves). Note de numismatique brestoise : la médaille de l'exposition de 1901 : Bristok ou le triomphe de l'anachronisme. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 61-64, ill.

227 JÉZÉQUEL (Yannick). L'inventaire des monnaies de Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 105-119, ill.

228 LA TOUR (Henry DE), FISCHER (Brigitte). Atlas de monnaies gauloises. Paris, Claude Burgan-Maison Florange, 1999, (79) p., ill.

229 PILET-LEMIÈRE (Jacqueline). Ateliers et circulation monétaire dans l'Armorique mérovingienne. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 93-103, ill., cartes.

230 SALAUN (Gildas). Production et circulation des monnaies de Charles de Blois, duc de Bretagne (1341-1364). Nantes, Université de Nantes, 1999.
Mémoire de maîtrise soutenu à Nantes.

231 SALAUN (Gildas). L'apport des numismatiques à l'histoire et à l'archéologie : l'exemple de Charles de Blois. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1999, t. 134, p. 127-134, ill., carte.

Voir aussi les n^os^ 204 (monnaies celtes), 350 (jetons, XV^e^ siècle).

Généalogie et familles

232 BOULAIRE (Alain). Par les femmes... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 25-27.
Familles Desnos, Dupleix, Léger à Brest, XVIII^e^-XIX^e^ siècle.

Voir aussi le n° 820 (généalogie, Camaret, XVIII^e^ siècle).

Onomastique

233 PLONÉIS (Jean-Marie). Onomastique, l'apport celtique. *Le Pays breton*, n° 445, janvier 1999 ; *Bretagne-Île-de-France*, n° 1-10, février-décembre 1999.

Toponymie

234 AN IRIEN (Job). Anoiou. Des noms. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 août 1999, p. 4.
Paganiz / Pengenniz ; lieux-dits la Judée.

235 CASTEL (Yves-Pascal). Au Québec, cinquante noms de lieux évoquent la Bretagne et les Bretons. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 8 mai, p. 5 (carte) ; 15 mai, p. 24 (carte) ; 22 mai, p. 5 (carte) ; 29 mai, p. 5 (carte).

236 DESHAYES (Albert). Village disparu ou nom de village modifié. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 237-240.

237 HAMON (Albert). Sur l'étymologie du nom Iroise. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 74.

238 HOLLOCOU (Pierre). Les toponymes en *rest-* de Guiscriff aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 273-283.

239 KERDREUX (Jean-Jacques), SÉNÉCHAL (Michel), CADIOU (Didier). Toponymie des côtes de Lanvéoc. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 4-7, carte.

240 PRIZIAC (Michel). Les noms racontent la Bretagne. Saint-Nicolas-du-Pélem, Ki-Dour éditions, 1999, 272 p.

241 TANGUY (Bernard). Le dragon d'Élorn. *Bretagne Magazine*, n° 4, février-mars-avril 1999, p. 98, ill.
Désespéré par les exigences d'un dragon, Élorn, seigneur du château de la Roche-Maurice, plongea dans la rivière et lui donna son nom.

242 TANGUY (Bernard). Sein et ses mystères. *Bretagne Magazine*, n° 6, août-septembre-octobre 1999, p. 130.
Selon les écrits des Anciens, la divinité gauloise des Gallisenae, ces prêtresses vierges qui soulevaient mers et vents, aurait donné son nom à l'île de Sein...

243 VALLERIE (Erwan). *Expeditus* ou *Exspectatus* ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 242.
Sur l'origine du nom de Spézet.

Voir aussi les nos 11 (noms en Ker- à la Réunion), 112 (dictionnaire des noms de lieux).

Anthroponymie

244 DESHAYES (Albert). Deux termes formés avec le préfixe vieux-breton *guo-*. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 236.

245 DIZERBO (A.-H.). À propos des noms d'origine bretonne pour des plantes et des animaux. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 50.
Noms de botanistes bretons donnés à des plantes.

246 DU PONTAVICE (Gilles et Bleuzen). Prénoms en Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France, 1999, 384 p.
(Compte rendu par G. CISSÉ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 72-73).

247 NADAN (Gaëlle). L'évolution des prénoms dans les paroisses du nord du pays bigouden (1702-1822). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 156 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

248 STÉPHAN (Alain). Tous les prénoms celtiques. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 127 p. (Collection Terre des Celtes).

Archéologie

Généralités

249 BIDAUD (N.). Cinquante-cinq ans d'archéologie au travers de la Société archéologique de Nantes de 1845 à 1900. Rennes, Université de Rennes II, 1999.
Mémoire de maîtrise soutenu à Rennes.

250 BRIARD (Jacques). Le président Christophe Paul de Robien, 1698-1756 : premier archéologue de Bretagne. *Réseau*, n° 160, p. 6.

251 COURTEIX (N.). Les armes des Vikings en Normandie et dans les Pays-de-la-Loire : histoire, typologie et fabrication des armes conservées dans les musées de Nantes, Evreux et Rouen ; métallographie de cinq armes du musée Dobrée de Nantes. S.l., s.n., 1999.
Mémoire de maîtrise soutenu à l'université de Poitiers.

252 DILASSER (Éric). Le Trévoux, dans Direction régionale des affaires culturelles. Service régional de l'archéologie. *Bilan scientifique 1997* (1999), p. 104.
Prospection inventaire dans la commune du Trévoux.

253 DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES. SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE. Bilan scientifique de la région Bretagne, 1997. S.l., Ministère de la Culture et de la Communication, 1999, 29,7 x 21 cm, 117 p., ill.
Compte rendu de fouilles à Carhaix-Plouguer, Concarneau, Landévennec, Ouessant, Ploudaniel, Plougasnou, Plouhinec, Quimper.

254 GALLIOU (Patrick). Notices d'archéologie armoricaine XI. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 56-58.
Morbihan, Brignogan, Plounéour-Trez, bas Léon, Saint-Thégonnec.

255 GALLIOU (Patrick), ÉVEILLARD (Jean-Yves). Le pays de Quimperlé dans l'Antiquité, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 9-15, carte.

256 GIOT (P.-R.). Changeons nos regards sur les paysages. *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 27, 1999, p. 25-27.

257 Jacques Briard ou la culture du partage : un archéologue rennais lauréat du prix de culture scientifique. *Réseau*, n° 156, p. 3.

258 LE GOFF (Jean-Claude), ROUÉ (Daniel). Inventaire archéologique du littoral de la commune de Santec (Finistère). *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 12, 1999, p. 5-28.

259 LEJARS (T.), VILLARD-LE-TIEC (A.). Les croyances et les morts, VIIIe-Ier siècle av. J.-C., dans *Les Gaulois aux marges de l'Armorique. Archeologia*, n° 361, 1999, p. 56-57.

260 MENEZ (Yves). De la protection à la valorisation. Quels choix possibles pour les vestiges archéologiques ? Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor, *bulletin annuel*, 1999, p. 51-55.

261 Notices d'archéologie finistérienne (année 1998). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 29-79.

262 SAUJOT-BESNIER (C.). Les ossaria : une pratique funéraire, suite. *Les dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 1999, n° 27, p. 35-41.

Voir aussi les nos 203 (musée de Morlaix, collections archéologiques), 218 (musée préhistorique de Penmarc'h).

Préhistoire

263 ARBOUSSE BASTIDE (Tristan). Un important habitat de l'âge du fer à l'extrême pointe du Cap-Sizun (29). *Bulletin de l'A.M.A.R.A.I.*, n° 12, 1999, p. 73-78.

264 CADIOU (Didier). Alignements mégalithiques de Landaoudec. *Le Presqu'îlien*, n° 68, octobre 1999, p. 20, ill.
En Crozon.

265 CASSEN (S.), PÉTREQUIN (P.). La chronologie des haches polies dites de prestige dans la moitié ouest de la France. *European Journal of Archaeology*, n° 2/1, 1999, p. 7-33.

266 DUPONT (C.), GRUET (Y.). Coquillages et territoire de pêche au Néolithique. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 6 novembre 1999, p. 29-30.

267 GIOT (Pierre-Roland). Bretagne des mégalithes. Rennes, Ouest-France, 1999, 127 p., ill. (Collection Références).

268 GIOT (Pierre-Roland). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1998-1999. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 11-28.

269 HALLÉGOUET (B.), MONNIER (J.-L.). Conditions d'établissement des hommes au bord de la mer durant le Paléolithique. L'exemple de la caverne marine de Menez-Drégan, Plouhinec (Paléolithique inférieur). *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 6 novembre 1999, p. 8-11.

270 LE CORNEC (Joël). Le mégalithisme de l'Ouest. *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 9-38, ill., cartes.

271 LE ROUX (Charles-Tanguy). Carrières néolithiques en Bretagne. *L'archéologue. Archéologie nouvelle*, n° 42, 1999, p. 43-46, ill.
Plussulien (Côtes-d'Armor).

272 LE ROUX (C.-T.). Réflexions autour d'une chrono-typologie du mégalithisme armoricain des Ve et IVe millénaires avant J.-C., dans *Mégalithismes : de l'Atlantique à l'Ethiopie*. Paris, Errance, 1999, p. 43-55 (Collection des Hespérides).

273 LE ROUX (C.-T.). Menhirs et pierres dressées dans le paysage mégalithique armoricain, dans *Mégalithismes : de l'Atlantique à l'Ethiopie*. Paris, Errance, 1999, p. 213-224 (Collection des Hespérides).

274 MARCHAND (G.). La néolithisation de l'ouest de la France. Caractérisation des industries lithiques. *British Archaeological Reports*, n° S 748, 1999, 381 p. + 105 pl.

275 MOLINES (N.). Le paléolithique inférieur du littoral armoricain. Les industries à galets aménagés. British Archaeological Reports, n° S 795, 1999, 275 p.

276 PAILLER (Yvan). Prospection inventaire et néolithisation dans la région des abers (pays de Léon, Finistère), dans Direction régionale des affaires culturelles. Service de l'archéologie. *Bilan scientifique 1997* (1999), p. 97-98 (carte).

277 PAILLER (Yvan). Un site du néolithique au Conquet : étude du matériel en fibrolite provenant de Kermorvan. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 89-98.

278 Un grand préhistorien du Finistère : Paul du Chatellier, 1833-1911. *Réseau*, n° 161, 1999, p. 6.

279 YVEN (Estelle). Préhistoire et protohistoire dans le canton de Lanmeur, dans Direction régionale des affaires culturelles. Service régional de l'archéologie. *Bilan scientifique 1997* (1999), p. 98-99.

280 YVEN (Estelle), LÉOPOLD (Pierre). Une station paléolithique à Roc'h-Gored (Carantec). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 81-88.

Voir aussi les nos 218 (musée préhistorique de Penmarc'h), 838 (site mégalithique de Landaoudec, Crozon).

Protohistoire

281 A. (D.). Neuf cents haches de bronze mises au jour au Tréhou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 août 1999, p. 19, ill.
Trésor découvert en 1958.

282 BOULESTREAU (Georges). Fortifications à Lostmarc'h : l'éperon barré. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 9, ill.
En Crozon.

283 BUREL (Marcel), CHAURIS (Louis). Découverte d'une stèle de l'âge du fer à Roscanvel. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 61, ill.

284 BRIARD (Jacques). Rites funéraires de l'âge du fer armoricain : la nécropole de Penfoul à Landeleau, dans *Archéologie des Celtes. Mélanges à la mémoire de René Joffroy. Protohistoire européenne*, n° 3, 1999, p. 15-20.

285 DAIRE (Marie-Yvane). Le sel à l'âge du fer : réflexions sur la production et les enjeux économiques. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 16, 1999, p. 195-207.

286 DAIRE (Marie-Yvane). LANGOUËT (Loïc). Les enclos protohistoriques et gallo-romains du nord de la Bretagne (France), dans *Archéologie aérienne. Actes du colloque international d'archéologie aérienne. Revue archéologique de Picardie*, n° spécial, 17, p. 437-446.

287 GALLIOU (Patrick). Un sanglier, par Toutatis. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 72-74.
La place restreinte du sanglier dans l'alimentation gauloise.

288 GALLIOU (Patrick). L'Armorique et le monde celtique, dans *Les Celtes et la péninsule Ibérique*, *Triade*, n° 5, 1999, p. 141-164, ill.

289 LANGOUËT (Loïc), GARCIA (Yannick), LORIN (André). Anciennes pierres de mouillage retrouvées sur le littoral armoricain. *Les Dossiers du Ce. R.A.A.*, n° 27, 1999, p. 5-24, ill.

290 LE GOFFIC (Michel). Le souterrain de l'âge du fer du Viquet en Plounéour-Trez, *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*. Rennes, 6 novembre 1999, p. 23-25.

291 MÉNEZ (Y.). Carnet de fouilles : nouvelle statue gauloise. *L'Archéologue, Archéologie nouvelle*, n° 40, 1999, p. 80-81.

292 MENTELE (S.), VILLARD (A.). La nécropole de Bagatelle, commune de Saint-Martin-des-Champs, dans *Collections archéologiques du musée des Jacobins, de la préhistoire à l'époque romaine*, 1999, p. 62-74.

293 NAAS (Patrick). Histoire rurale des Vénètes armoricains (V^e^ siècle av. J.-C.-III^e^ siècle apr. J.-C.). Centre régional d'archéologie d'Alet, 1999, 21 x 29 cm, 238 p., ill.

294 SANTROT (Marie-Hélène), SANTROT (Jacques), MEURET (Jean-Claude). Les Gaulois aux marges de l'Armorique. *Archeologia*, n° 361, 1999, p. 35-39.

295 TANGUY (D.). Carnet de fouilles : longue évolution d'une ferme gauloise. *L'Archéologue, Archéologie nouvelle*, n° 42, 1999, p. 68-69.

Voir aussi les n^os^ 157 (Pythéas), 197 (stèles), 204 (monnaies celtes), 221 (monnayage armoricains), 222 (*id.*), 228 (monnaies gauloises), 214 (marges armoricaines à l'époque gauloise), 297 (femmes gauloises).

Époque gallo-romaine

296 FAULON (M.-N.), DAIRE (M.-Y.). De la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine en Armorique, dans *La céramique précoce en Gaule Belgique et dans les régions voisines : de la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine*. Actes de la table ronde d'Arras, 14-17 octobre 1996. *Nord-Ouest Archéologie*, n° 9, 1999, p. 223-230.

297 GALLIOU (Patrick). Gauloises et romaines d'Armorique. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 3-9, ill.

298 GUÉVEL (Hervé). À Douarnenez, on salait les sardines au temps des Romains. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 novembre 1999, p. 14, ill.
Restauration des cuves de salaison des Plomarc'h.

299 LE GOFFIC (Michel), PEUZIAT (Josick). Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz dans leur contexte gallo-romain. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 99-115.

300 LEROUX (Gilles), GAUTIER (Maurice), MEURET (Jean-Claude), NAAS (Patrick), MÉNEZ (Yves). Enclos gaulois et gallo-romains en Armorique. De la prospection aérienne à la fouille entre Blavet et Mayenne. Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'ouest de la France, 1999, 335 p., ill. (Documents archéologiques de l'Ouest).

301 PAPE (Louis). L'arrivée des Romains en Armorique au I^er^ siècle avant J.-C. *Patrimoine, Bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n° 13, 1999, p. 45-54.

302 PROVOST (Alain). L'aqueduc romain de Carhaix. S.l., Service régional de l'archéologie de Bretagne, 1999, 28 p., ill.

Voir aussi les nos 196 (bronzes antiques), 199 (tête en pierre sculptée), 293 (Vénètes).

Moyen Âge

303 GALIFOT (Agnès). 1 500 ans de vie monastique à Landévennec. Fouilles à l'abbaye. *Le Presqu'îlien*, n° 67, septembre 1999, p. 6-7, ill.

304 GARREC (P.). À la recherche de la *Cordelière* (suite...). Nouvelle campagne de localisation de l'épave du Ve *(sic)* siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 juillet 1999, p. 21.
Entre la pointe Saint-Mathieu et l'entrée du goulet de Brest.

Voir aussi les nos 223 (monnaies bretonnes médiévales), 224 (*id.*), 227 (*id.*), 229 (monnaies mérovingiennes), 230 (monnaies de Charles de Blois), 231 (*id.*).

Histoire politique

Moyen Âge

305 CASSARD (Jean-Christophe). «Bois ton sang, Beaumanoir, la soif te passera !», dans *Le sang au Moyen Âge*, Actes du 4e Colloque international de Montpellier, 27-29 novembre 1997, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1999.

306 Chadwick (Nora K.). La colonisation de la Bretagne armorique depuis la Bretagne celtique insulaire. Crozon, éd. Armeline, 1999, 21 x 15 cm, 121 p., cartes.
Traduction de l'anglais par Pierre Le Ven. Avant-propos de Laurent Planchais-Lagathu.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 mai 2000, p. 19 ; par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 77).

307 CONTAMINE (Philippe). Jean IV, sire de Rieux, maréchal de Bretagne (1447-1519). *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 143-164.

308 GASCHE (Etienne), AR GALL (Hervé), CASSARD (Jean-Christophe). Korentin Skrivener : la saga des rois de Bretagne. Spézet, Coop Breizh, 1999, 62 p., ill.

309 LE BOTERF (Hervé). Nominoë et l'épopée des rois bretons. Paris, France-Empire, 1999, 24 x 16 cm, 245 p.

310 LE BRIS (Marie-Haud). Le règne de Jean III, duc de Bretagne (1312-1341). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 205 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

311 LE PAGE (Dominique). Noblesses et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540), dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 129-149.

312 MORVAN (Frédéric). Le *Livre des Ostz* (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 37-88.

Voir aussi les nos 124 (chartes de la duchesse Constance), 165 (Anne de Bretagne), 166 (*id.*), 174 (*id.*), 223 (monnaies ducales), 224 (*id.*), 229 (monnaies mérovingiennes), 230 (monnaies de Charles de Blois), 416 (*possessio* et *villa*, Quimperlé).

Histoire moderne

313 DUVAUFERRIER-CHAPELLE (Clotilde). Le dauphin François (1518-1536), dernier duc couronné de Bretagne. Sa vie, et sa mort mystérieuse pleurée par Ronsard, son page. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 171-188, ill.

314 THOMPSON (D. Gillian). A modern persecution : Breton Jesuits under the suppression of 1762-1814, dans *Studies on Voltaire and the eighteenth century* 378, Mélanges, Oxford, Voltaire Foundation, octobre 1999, 318 p.

Révolution française

315 DAOUDAL (Arnaud). Les députés du Finistère à l'Assemblée législative de 1791. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 261 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

316 GRATEAU (Philippe). Sensibilités, cultures et doléances. Regard culturel sur les cahiers de doléances de 1789. S.l., s.n., 1999, 2 vol., 435 p. + 316 p.
Thèse de doctorat d'histoire soutenue à Rennes et déposée au C.R.B.C.

317 Histoire locale. Jacques Quéinnec, député de la Convention. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, mars-décembre 1999, nos 3-11, p. 8.

318 KERROS (Tugdual DE). Yves Andro, prêtre proscrit de Combrit en 1794 (suite et fin). *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 12-17.

319 MORVAN (Christophe). La Révolution française dans le canton de Saint-Renan (communes de Saint-Renan, Milizac, Guipronvel, Lanrivoaré, Coat-Méal et Tréouergat) : 1789-1799. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 212 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 122 (Cambry, *Voyage dans le Finistère*), 805 (Révolution à Audierne).

1815-1851

Voir le n° 126 (lettres de J. Boucher de Perthes).

Second Empire

Voir le n° 108 (députés).

Troisième République

320 ÉVEILLARD (James), HUCHET (Patrick). Une Bretagne si étrange : 1900-1920. Rennes, éditions Ouest-France, 1999, 127 p., ill. (Mémoires).

321 GALLIOU (Patrick). [Compte rendu de] Ph. Le Stum, Le néo-druidisme en Bretagne : origine, naissance et déceloppement, 1890-1914, Rennes, 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 78.

322 GOURMELEN (Cédric). Le scrutin sénatorial dans le Finistère 1876-1914 : sa participation au processus de républicanisation. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 3 vol., 222 p. + 198 p. + p. 199-428, ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

323 GUIFFAN (Jean). Les Bretons et l'affaire Dreyfus. Rennes, Terre de Brume, 1999, 23 x 13 cm, 271 p. (Collection Essais).

324 HARISMENDY (Patrick). Les parlementaires bretons des débuts de la IIIe République (première approche prosopographique). *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 145-157.

325 LE GOFF (Jean-Yves). Les élections sénatoriales de 1875-1876 dans le Finistère et l'émergence de l'électorat paysan. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 39-46, ill.

326 TROMEUR (Jean). Centième anniversaire de la réhabilitation de Dreyfus. Le bruit avait couru qu'il débarquerait à Brest. Ce n'était qu'un leurre ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 juillet 1999, p. 5.

Voir aussi les nos 135 (souvenirs de Claire de Pratz, 1914-1918), 348 (conseil municipal de Brest), 820 (municipalité Nardon, Brest).

Seconde Guerre mondiale

327 CALVEZ (Ronan). Le réenchantement d'un monde. Mouvement breton, nazisme et émissions de radio en breton, dans Heinz (Sabine) [dir.], *Die deutsche Keltologie und ihre berliner Gelehrten bis 1945*, Actes du colloque (27-28 mars 1998), Peter Lang, 1999, p. 101-137.

328 CAPDEVILA (Luc). Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportements d'une sortie de guerre (1944-1945). Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 24 x 15,5 cm, 443 p. (Collection Histoire).

329 GUGNALONS (Anne-Laure). Les notables et l'opinion publique dans le Finistère en 1941 : comportements, attitudes et réactions. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 145 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

330 JAUME (Luc). Les marches de la mort. Une Bretonne déportée à Ravensbrück. *Bretagne-Île-de-France*, n° 3, avril 1999.

331 MENDRÈS (Jacob). Jacob, Lucien, Pierre, Jean : de jeunes ouvriers et paysans bretons dans la tourmente de l'Occupation. Fouesnant, auteur, 1999, 191 p., ill.

332 MOREAU (Jean). La Bretagne sous la botte allemande. *Le Pays breton*, n° 445, janvier 1999 ; *Bretagne-Île-de-France*, nos 1-10, février-décembre 1999.

333 PAVEC (René). L'extraordinaire odyssée d'un Breton dans les Forces françaises libres. *Bretagne-Île-de-France*, n° 10, décembre 1999.

334 RONDEL (Eric). Occupation, Résistance, Libération en Bretagne. S.l., éditions Club 35, 1999, 208 p., ill.

335 SIBIRIL (Yvette). Les Bretonnes dans la Résistance. *Bretagne-Île-de-France*, n° 5, juin 1999.

Quatrième République

336 FEREC (Marie). L'impact de la guerre d'Algérie sur la vie politique à gauche dans le Finistère (1954-1962). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 273 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

337 LE GOÏC (Pierre). À la recherche du notable perdu. Pratiques distinctives, action publique et notabilité pendant la renaissance de Brest (1945-1960). *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 297-318.

Voir aussi le n° 148 (Xavier Trellu).

Cinquième République

338 LAGADEC (Annick), Cervera (Mikel-Gil). Breizh / Euskadi, histoire d'une solidarité. S.l., Bretagne Info Édition, 1999, 246 p.

339 NICOLAS (Michel), Pierre (Patrick). Le bilan des élections régionales de 1998 en Bretagne. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 2, 1999, p. 85-100, cartes.
Étude pour les cinq départements bretons.

Voir aussi le n° 345 (élections municipales de 1995).

Histoire des institutions

Histoire administrative

340 ALLAIN (Nicole). Intercommunalité en Bretagne : 85 % des communes concernées. *Octant*, n° 78, juin 1999, p. 4.

341 BOISANGER (Yves de). Le pays de Brest officiellement créé hier. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 552-555, carte.

342 DUBOIS (Christophe). Les enjeux de l'intercommunalité pour le développement local. Exemple de la communauté de communes du Poher en Centre-Ouest Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

343 DUMAS (Catherine). Le paysage au cœur de la politique des états de Bretagne au XVIII[e] siècle. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 155-173.

344 DUVAL (Michel). Messieurs les syndics aux états de Bretagne. Spézet, Diffusion Breizh, 1999, 118 p.

345 GUILLOU (Anne). Les nouveaux maires du Finistère élus en 1995. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 319-332.

346 KERHERVÉ (Jean). La chancellerie de Bretagne sous Anne de Bretagne et Louis XII (1498-1514), dans Actes du colloque *Powerbrokers*, Bergen-op-Zoom (Pays-Bas), 15-16 mai 1998, Turnhout, Brépols, 1999.

347 LAURENT (Loeiz). Villes et campagnes. Un nouvel espace de souveraineté, une clé pour de meilleures institutions. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 435-455.

348 LOISEAU-SOUFFLET (M[me]). 1936, des femmes au conseil municipal de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 58-60.

349 ROCHARD (Yvon). La Bretagne revient au pays. *ArMen*, n° 108, décembre 1999, p. 2-11, ill.
La création de 27 «pays» dans les cinq départements bretons.

Voir aussi les n[os] 124 (chartes de la duchesse Constance), 127 (chancellerie, 1520), 134 (chancellerie, 1487-1488), 161 (Auguste Romieu), 872 (naissance de Lanvéoc), 911 (municipalité quimpéroise, XVIII[e] siècle), 913 (Quimperlé, XII[e]-XVI[e] siècle), 914 (Quimperlé, XVII[e] siècle).

Histoire financière

350 KERHERVÉ (Jean). Jetons et histoire en Bretagne au XV[e] siècle, dans *Finances, pouvoirs et*

mémoire, *Hommages à Jean Favier*, Paris, Fayard, 1999, p. 412-424, ill.

Voir aussi le n° 416 (*possessio* et *villa*, Quimperlé).

Histoire judiciaire

351 Burel (Marcel). Déportés en transit à Roscanvel : la prison de Quélern. Le Presqu'îlien, n° 66, juillet-août 1999, p. 20-21, ill.

352 CARLUER (Jean-Yves). La délinquance des notables au XIX[e] siècle : réflexions sur quelques exemples bas-bretons. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 159-175.

353 CORNOU (Jakez), LE GALL (Hervé). Naufrage et pillage du *Saint-Jacques*. Pointe de la Torche : 1716. Pont-l'Abbé, éditions Sked, 1999, 40 p., ill. (collection Aventure de mer, 3).

354 DUIGOU (Serge). Le pillage de la *Jeune Marguerite* sur la côte de Combrit en 1782. *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 18-21, ill.

355 FERNANDES (Christelle). Voleurs au bagne de Brest 1749-1789. Les voleurs condamnés à Paris à être forçats à Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 107 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

356 JAOUEN (Nathalie). Criminalité et délinquance dans la cour seigneuriale de Landerneau : 1770-1790, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 104 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

357 JARNOUX (Philippe). Quelques aspects de la criminalité en Bretagne au XVIII[e] siècle : les Bretons au bagne de Brest (1749-1789), *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 31-38.

358 LASTENNET (Gwenaelle). Les évadés du bagne de Brest d'après les registres de matricules de 1749 à 1789. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 157 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

359 LE BLÉ (Aurélien), SEZNEC (Denis). Moi, Pierre Quéméner. Quimper, Quadri Signe-éditions Alain Bargain, 1999, 204 p.
Roman. Affaires judiciaires.

360 MEAZEY (Peter). La Jégado. Histoire de la célèbre empoisonneuse. Guingamp, éditions de la Plomée, 1999, 149 p., ill.

361 ORLAC'H (Laurence). Les femmes détenues à la prison de Brest (1831-1851). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

362 RAMÉ (Paul). La police dans le Finistère pendant l'Occupation et à la Libération. Étatisation, Collaboration, Épuration. La police finistérienne face à la guerre (1940-1950). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 91 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

363 ROBERT (Pierre-Philippe). Des galères au bagne. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 103 p., ill. (Mémoire et société).

364 TIRILLY (Lionel). Étude sociale des gens de justice de la baronnie du Pont au XVIII[e] siècle (1700-1780). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 180 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n[os] 697 (crime à Guiscriff, 1929), 700 (crime à Locquirec, 1839), 812 (criminalité à Brest, XVIII[e] siècle), 870 (crime à Lanildut, 1949).

Histoire militaire

365 BARNIER (Frédérique). La civilisation des armes. Les arsenaux et l'industrie militaire en France : analyse sociologique. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 2 vol., 344 p. + 749 p.

366 GALIFOT (Agnès). L'armée et son patrimoine aujourd'hui : forts à vendre ! *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 25, ill.

Armée de terre

367 CASSARD (Jean-Christophe). Quand le paysage servait aussi... à faire la guerre ! *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 33-66.

368 LASTENNET (Yann). L'itinéraire d'un poilu presqu'îlien au cœur de la Première Guerre mondiale. C'était la guerre des tranchées. *Le Presqu'îlien*, n° 60, janvier 1999, p. 12-14, ill. ; n° 61, février 1999, p. 12-14, ill.
Henri Cariou, instituteur à Crozon, mort au combat le 10 janvier 1915.

Voir aussi les nos 312 (Livre des ostz), 803 (fortifications de la presqu'île de Crozon), 815 (bastide de Kervallon), 850 (batterie allemande à Guipavas), 873 (fort de Lanvéoc).

Marine

369 BOULAIRE (Alain). Naissance d'un porte-avions, le *Charles-de-Gaulle*. S.l., éditions Le Télégramme, 1999, 48 p., ill.

370 BOULAIRE (Alain). Oh ! la Belle Poule !... *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 28-29, ill.
Dessin par Lubet de la célèbre frégate, 1766.

371 COLLEU (Michel), MOREL (Fabienne). Brest 2000 : le patrimoine maritime à l'honneur. *ArMen*, n° 108, décembre 1999, p. 22-27, ill.

372 GURY (Jacques). Désordres et sanctions. Une «effervescence» chez les gardes de la marine à Brest au début du règne de Louis XVI. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 39-44.

373 ROGER (Paul). Souvenirs du passé : il y a deux cents ans, le blocus du port de Brest par les Anglais. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 47-51.

374 TAILLEMITE (Étienne). Marins français à la découverte du monde, de Jacques Cartier à Dumont d'Urville. Paris, Fayard, 1999, 23 x 15 cm, 725 p., cartes, index.
(Compte rendu par André MEURY, *Le Monde des livres*, 21 mai 1999, p. III).

375 TEODEG (Pol). Quand les marins bretons étaient les rois de l'Atlantique. *Bretagne Magazine*, n° 7, novembre-décembre 1999, p. 48-54, ill.
À la fin du Moyen Âge, au début de la Renaissance et jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, les marins bretons ont été les rois de la façade atlantique.

Voir aussi les nos 191 (Barthélemy Kerros, corsaire), 376 (hydravions à Camaret), 377 (*id.*), 378 (*id.*), 813 (Marine nationale à Brest), 868 (Marine à Landévennec).

Armée de l'air

376 GALIFOT (Agnès), LE FUR (Claude). Camaret pendant la Première Guerre mondiale : la base d'hydravions. *Le Presqu'îlien*, n° 62, mars 1999, p. 14-15, ill. ; n° 64, mai 1999, p. 8-9, ill.

377 GALIFOT (Agnès), LE FUR (Claude). Le Centre d'aviation maritime de Camaret. Des hommes courageux. *Le Presqu'îlien*, n° 67, septembre 1999, p. 12-14, ill.

378 GALIFOT (Agnès), LE FUR (Claude). Les opérations du Centre d'aviation maritime. Escorte de convois, attaque de sous-marins. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 12-15, ill.
À Camaret pendant la Première Guerre mondiale.

379 MARTIN (René). Au cœur des tempêtes. Nantes, Marines éditions, 1999, (120) p., ill.
Base aéronautique de Lanvéoc-Poulmic.

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

380 CROZON (Pierre). Il y a 50 ans dans le diocèse [année 1949]. *Quimper et Léon*, n° 8, 22 avril 1999, p. 233-238.

381 CROZON (Pierre). Il y a 100 ans dans le diocèse [année 1899]. *Quimper et Léon*, n° 16, 23 septembre 1999, p. 457-162.

382 POSTIC (Fañch). La paroisse bretonne de Paris. L'œuvre de l'abbé Cadic. *ArMen*, n° 103, mai 1999, p. 12-19, ill.

383 TRANVOUEZ (Yvon). Élite militante et système religieux : aux origines de l'Action catholique en France. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 271-278.

Vie et sentiment religieux

384 BELLY (Marlène) Grignion de Monfort : Dialogue en cantique ou l'oralité au service de la foi, dans *Le chant, acteur de l'histoire*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 65-76.

385 GROUSSET-FAVÉ (Aurélie). La mort et l'autre monde au pays pagan. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 82 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

386 KERLÉO (Anne). Héritiers d'une longue histoire, les pardons ont le vent en poupe. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 août 1999, p. 4.

387 La Saint-Corentin 1999. Un pardon exceptionnel. *Quimper et Léon*, n° 22, 23 décembre 1999, p. 608-615, ill.
Le pardon marque l'ouverture de l'année jubilaire, et la fin des travaux de restauration de la cathédrale de Quimper.

388 LE GOFF (Jean-Yves). Quand une petite chapelle bretonne patronne une abbaye britannique ou des touristes anglais à Lesneven en 1814. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 20-25.

389 MARC (Frère). De Bretagne à Rome en 1686. *Chronique de Landévennec*, n° 98, avril 1999, p. 84-90.
Relation du voyage de Pierre Barisy, prêtre du diocèse de Vannes, à Rome. Texte publié une première fois par le chanoine Nicol en 1885.

390 PÉROUAS (Louis). Bérullisme et piété populaire chez Grignion de Montfort. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 85 (n° 215), juillet-décembre 1999, p. 355-358.

391 RAER (Katell). La vie religieuse dans le canton de Carhaix du Concordat à la laïcisation. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 81 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

392 RÉBILLÉ (Edmond). L'enfer et le paradis vus par les Bretons. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor. Histoire et archéologie*, t. CXXVIII, 1999, p. 247-272, ill.

Voir aussi les nos 806 (Bourg-Blanc à l'époque conciliaire), 813 (Brest, XXe siècle).

Clergé

Voir les nos 11 (Joseph Omnès), 169 (père Benoît [Jean] de la Chapelle), 175 (père Yvon de Guengat), 318 (Yves Andro), 621 (François Cornou).

Ordres et congrégations

393 Fraternité maritime des Petits Frères de Jésus à Concarneau. 50e anniversaire de la fondation. *Quimper et Léon*, n° 22, 23 décembre 1999, p. 626-627.

394 GOURIOU (Jean-Jacques). Nourriture des moines bénédictins de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé à la veille de la Révolution. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 28, décembre 1999, p. 25-38.

395 MENGANT (F.-M.). La seigneurie abbatiale de Saint-Mathieu d'après l'inventaire des titres originaux conservé aux Archives de Plougonvelin. S.l., s.n., 1999, 2 vol., 142 p. + 2 p.

396 TREMOUREUX (Jean-François). L'abbaye Notre-Dame de Timadeuc de 1841 à 1922. Brest, Université de Bretagne Occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 184 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 189 (abbaye Sainte-Croix de Quimperlé), 225 (jésuites à Brest), 314 (jésuites bretons, XVIIIe siècle).

Hagiographie

397 AN IRIEN (Job). Saint Corentin. *Quimper et Léon*, n° 14, 22 juillet 1999, p. 408.

398 AN IRIEN (Job). Saint Corentin, vie et culte. *Minihy Levenez*, nos 56-57, mai-août 1999, 166 p., ill.
Texte en breton et en français.
En annexe, réédition – en français et en breton – des *vitae* de saint Corentin publiées par dom Plaine en 1886 et par Ethel C. Fawtier-Jones en 1925.

399 AN IRIEN (Job). Sant Kaourantin. Saint Corentin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 juillet 1999, p. 4.

400 BOURGÈS (André-Yves). Melar, prince breton. *Skol Vreizh*, n° 44, octobre 1999, 81 p., ill.

401 Buez santez Nonn. *Quimper et Léon*, n° 22, 23 décembre 1999, p. 629.

402 CASSARD (Jean-Christophe). L'autre saint de Quimperlé : Maurice de Carnoët. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 321-334.

403 CERTENAIS (Anne), MERDRIGNAC (Bernard), AR BIHAN (H.). La Vie de saint Cunual. Buhez Conwal, Rennes, Hor Yezh, 1999. (Collection Hagiographie bretonne. Sent kozh hor bro).

404 LE ROUX (Alain). Les sept dormants d'Éphèse. Leur culte en Asie Mineure, en Afrique du Nord et en Bretagne. Gourin, Keltia Graphic éditions, 1999, 71 p., ill.

405 LE ROUX (Alain). Les sept dormants d'Éphèse et leur culte en Asie Mineure et... au Vieux-

Marché en Bretagne. *Société d'archéologie et d'histoire du pays de Lorient*, n° 28, 1999, p. 14-35.

406 MARC (Frère). Une vie de saint Guénolé au XV^e siècle. *Chronique de Landévennec*, n° 98, avril 1999, p. 73-80, ill.
Commentaire d'une vie manuscrite de saint Guénolé, conservée à la Bibliothèque municipale de Cambrai (ms 816).

407 MERDRIGNAC (Bernard). En relisant la *Vie de saint Cunual* : la naissance d'un village en Trégor au tournant des X^e-XI^e siècles, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 237-250.

408 MERDRIGNAC (Bernard). «L'Âge des saints» : millénarisme et migration bretonne. *Études celtiques*, t. XXXIV, 1998-2000, p. 161-184.

409 POULIN (Joseph-Claude). *Liber iste vocatur vita Sansonis*. Un légendier factice du XII^e siècle constitué de livrets hagiographiques. *Analecta bollandiana*, t. 117, 1999, fasc. 1-2, p. 132-150.

410 TANGUY (Bernard). D'Anaurot à Kemper Ellé. La *Vita sancti Gurthierni*, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 17-33, cartes.

411 TANGUY (Bernard). De l'ancienneté des cultes des saints Sulien, Suliau et Sulin en Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 222.

412 TANGUY (Bernard). D'une sainte bretonne honorée en Saintonge : sainte Leuferine. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 223-225.

Voir aussi le n° 680 (reliquaire de saint Corentin).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

413 BERTHOU (Jean). Du vicariat de patro à l'aumônerie nationale de la FSCF, dans *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, 1999, p. 323-335.
FSCF : Fédération sportive et culturelle de France.

414 JARNOUX (Philippe). Sainte-Croix de Quimperlé, de la réforme mauriste à la Révolution, 1665-1789, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 163-189.

415 LE PAGE (Dominique). L'abbaye sous la commende, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 141-161.

416 QUAGHEBEUR (Joëlle). *Possessio* et *villa* à Sainte-Croix de Quimperlé au XI^e siècle, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 35-83.

417 SIMON (Marc). Le temporel de l'abbaye Sainte-Croix : possessions et prieurés, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 85-100, carte.

Voir aussi les n^os 179 (patronages catholiques), 187 (abbaye de Saint-Mathieu).

Histoire économique

Études générales

418 DUSSUD (François-Xavier). Produit intérieur brut : une croissance plus soutenue en Bretagne depuis 1990. *Octant*, n° 78, juin 1999, p. 21-25.

419 HAMON (Annie), RAPHALEN (Philippe). L'endettement des communes diminue en 1997. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 31-33.

420 HAMON (Annie), RAPHALEN (Philippe). La situation financière des communes bretonnes s'améliore en 1997. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 34-36.

421 RAINELLI (Pierre). Le développement de la Bretagne ménage-t-il ses ressources naturelles ? *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 375-385.

422 TROMEUR (Jean). Les atouts de la Bretagne, région transfrontalière par la mer. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 18 décembre, p. 9 (I. Un important transport maritime de voyageurs et de marchandises) ; 25 décembre, p. 4 (II. Le poids du tourisme).

Voir aussi les n^os 132 (mémoire de l'intendant de Bretagne, 1733), 813 (vie économique à Brest, XX^e siècle).

Agriculture et forêts

423 ANTOINE (Annie). La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX[e] siècle. Évolution des pratiques et des représentations. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 63-85.

424 BÉAUR (Gérard). Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 159-176.

425 DREYER (Jean-François). L'apport des sources domaniales à l'histoire rurale de la Basse-Bretagne, dans *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 303-316.

426 GUÉNOLÉ (Corentin). 1930-1998, les hoquets de l'agriculture. Le défrichage. *Le Presqu'îlien*, n° 60, janvier 1999, p. 8-9, ill.
Dans la presqu'île de Crozon.

427 GUÉNOLÉ (Corentin). Un savoir-faire aujourd'hui disparu. Les outils d'autrefois. *Le Presqu'îlien*, n° 68, octobre 1999, p. 6-7, ill.
Faux, faucille, houe, serpe.

428 KERNÉVEL (Jean). La production porcine en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juin 1999, p. 4.

429 MAYAUD (Jean-Luc). De la pluri-activité paysanne à une redéfinition de la petite exploitation rurale. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 231-248.

430 MULLIEZ (Jacques). Essai sur le rapport éventuel entre «révolution agricole» et utilisation du cheval de labour. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 87-99.

431 SIMON (Jean-François). Le rôle de la lande dans les pratiques agricoles. Ce que l'on peut en savoir des usages plouzanéens. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 2-13, ill., cartes.

Voir aussi les n[os] 32 (forêts après l'ouragan de 1987), 42 (eau et sols), 96 (paysage rural, IX[e] siècle), 897 (fraise de Plougastel).

Commerce

432 ALLAIN (Nicole). Les commerces s'éloignent, mais les services se rapprochent. *Octant*, n° 77, avril 1999, p. 4-12.

433 CHAURIS (Louis). Quand le Finistère exporte un quartz blanc très pur en Norvège... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 juillet 1999, p. 6, ill.
Quartz blanc de Coasvout en Saint-Thégonnec.

434 HAUDRÈRE (Philippe), LE BOUÉDEC (Gérard). Les Compagnies des Indes. Rennes, Ouest-France, 1999, 30 x 24 cm, 143 p.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 185, janvier 2000, p. 77).

Voir aussi les n[os] 825 (chambre de commerce de Brest), 866 (commerce des toiles, Landerneau, Restauration).

Artisanat et industrie

435 ANDRIEUX (Jean-Yves). L'identité industrielle de la Bretagne vue par vingt ans de publications. *Bretagne des livres*, n° 46-47, été 1999, p. 4-5.

436 BLAVIER (Yves). La Société linière du Finistère. Ouvriers et entrepreneurs à Landerneau au XIX[e] siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 24 x 15,5 cm, 247 p. (Collection Histoire).

437 BODENNEC (Joël), TARDIEU (Frédéric). Que sont devenus les créateurs d'entreprise de 1994 ? *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 4-7.

438 CHAURIS (Louis). Calcaires et fours à chaux des abords de la rade de Brest. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 44-57, ill., carte.

439 CHEVILLOTTE (Jean), CLOÎTRE (Marie-Claire). Les moulins à vent (= *milinou avel*) de Plougonvelin et Le Conquet. S.l., Les amis de Saint-Mathieu, 1999, 78 p., ill.

440 Formation professionnelle et continue. À l'école de l'entreprise. *Armor Magazine*, n° 352, mai 1999, p. 16-25.

441 GEOFFROY (José), MAILLARD (Claudine). Créations d'entreprises : services gagnants. *Octant*, n° 78, juin 1999, p. 5-11.

442 GUÉNOLÉ (Corentin). Les moulins. *Le Presqu'îlien*, n° 63, avril 1999, p. 10-11, ill.
Dans la presqu'île de Crozon.

443 HARTINGH (Ghislaine de). Fragilité et dépendance du secteur agro-alimentaire breton en temps de crise politique. Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 155 p., ill.

444 LEGUAY (Jean-Pierre). Les métiers de l'artisanat dans les villes du duché de Bretagne aux XIV[e] et XV[e] siècles. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 123-163.

445 Recherche et technologie. La Bretagne à la pointe. *Armor Magazine*, n° 348, janvier 1999, p. 21-28.

446 SAINT-MARTIN (Danièle DE). Les *boutou koat*. Le travail du sabotier. *Le Presqu'îlien*, n° 68, octobre 1999, p. 12-14, ill.

Pêche

447 ARZEL (Pierre). Histoire des viviers d'Argenton. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 14-21, ill.

448 BESSON (Brigitte), CAZEILS (Nelson). Toutes les pêches en bateau. Rennes, Ouest-France, 1999, 21 x 14 cm, 190 p., ill. (Collection Pêche).

449 Binet (Denis). Les pêches côtières de la baie du Mont-Saint-Michel à la baie de Bourgneuf au XIX[e] siècle. Plouzané, éd. Ifremer, 24 x 16 cm, 186 p.

450 CABIOC'H (Fañch). Partie de pêche au cap de la Chèvre. Un abadenn pesketa e beg Penn-ar-Roz. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 62-64.

451 CARTMAN (Erik). Bergen-Tours : *Thorvald* sur la route des Vikings. *Le Chasse-Marée*, n° 125, juillet 1999, p. 34-47, ill.

452 COULIOU (Jean-René). Le retour de l'irrationalité dans le monde de la pêche, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 141-148.

453 FLAGEUL (Lionel). Les ligneurs du raz de Sein. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 52-55, ill.
Entre la pointe du Raz et l'île de Sein, la pêche du bar.

454 GALBRUN (Karine). La pêche à la bolinche en Bretagne-sud. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

455 GEORGELIN (Nolwenn). La pêche thonière tropicale à Concarneau. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

456 GUÉGUEN (Michel). «Y a la serdine» depuis longtemps à Concarneau. *Ouest-France*, 30 juillet 1999.

457 LE BOUÉDEC (Gérard). Les Bretons sur les mers. Rennes, Ouest-France, 1999, 252 p.
(Compte rendu par Yves COATIVY, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 188, octobre 2000, p. 78).

458 LE BOULANGER (Jean-Michel), GOURLAOUEN (Henri). Les drames de la mer. *Mémoire de la ville*, Douarnenez, 1999, t. I, 126 p., ill.
(Compte rendu par M.-L. QUÉAU, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 septembre 1999, p. 11).

459 LE FRANC (Olivier). Pêche au thon : l'arrivée des moteurs. Les malamoks. *Le Presqu'îlien*, n° 67, septembre 1999, p. 8-9, ill.

460 LE GAC (Frédéric). Le mareyage en Bretagne sud. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

461 LE GUEN (Jean-Claude). La pêche en Bretagne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 419-434.

462 MONNAT (Tangi), TANGUY (René), SALAUN (Michel). Aujourd'hui, c'est la grande marée. *Bretagne Magazine*, n° 4, février-mars-avril 1999, p. 20-28, ill.
La pêche à pied : étrilles, ormeaux, palourdes et crevettes.

463 PENCALET-KERIVEL (Françoise). De la verte à la rose, voyage avec les Mauritaniens. Un siècle d'aventures. *Mémoires de la ville*, Douarnenez, 1999, n° 32, p. 7-37, ill.
L'aventure douarneniste des langoustiers en Mauritanie.

464 PENCALET-KERIVEL (Françoise). Parcours de Mauritaniens. *Mémoires de la ville*, Douarnenez, 1999, n° 32, p. 38-94, ill.

465 PERENNEC (Laurence). La pêche à pied : le révélateur de la pollution du littoral. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

466 PORTAIS (Pierre). Une dynastie de mareyeurs bigoudens. Les Furic du Guilvinec. *Le Chasse-Marée*, n° 130, décembre 1999, p. 2-11, ill.

467 TANNEAU (Georges). La sardine, richesse et marasme d'une pêche convoitée. *Cap-Caval*, 1999, n° 4, p. 29-34, ill.

Ports

468 CADIOU (Didier). Le port de Lanvéoc. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 35-43, ill.

469 CHANTEREAU (Loïc). Un port important à une lieue du Cranou : le quai du Faou. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 11, ill.

470 CHAURIS (Louis). L'aménagement, au XIX[e] siècle, des petits ports dans le sud-est du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 6 février, p. 5, ill. (II. À Doëlan, deux phares pour un port) ; 20 février, p. 24, ill. (III. *Id.*) ; 27 février, p. 20, ill. (IV. Les deux môles de Brigneau) ; 6 mars, p. 26, ill. (V. Sites contrastés : Merrien aux eaux calmes... Trévignon sous les lames).

471 CHAURIS (Louis). La Penzé, naguère... Voie maritime de pénétration dans le haut Léon. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 539-551, ill.

472 Gros plan sur Le Guilvinec. *Armor Magazine*, n° 348, janvier 1999, p. 55-57.

473 LE BOULANGER (Jean-Michel). La violence et la mort dans les ports de pêche. *Mémoire de la ville*, Douarnenez, n° 31, juin 1999, p. 7-14, ill.

474 MARZAGALLI (Silvia). Le régime napoléonien et la vision des villes portuaires, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 67-79.

475 QUÉMÉNER (Soazig). Les avens. Le labyrinthe des petits ports. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 50-51, ill.

476 ROBIN (Philippe). De Brest à Saint-Malo, étude macrogéographique de quatre ports de commerce de Bretagne septentrionale. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

477 RONDEAU (Alain). Pilote côtier : Brest-Quiberon. Ports, mouillages, plans, points GPS, routes. Chatou, Praxys Marine, 1999, 347 p., ill. (Pilote côtier Bénéteau).

478 TROMEUR (Jean). Valoriser les atouts des ports de la façade atlantique. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 octobre 1999, p. 4, carte.

Voir aussi le n° 823 (port de Brest).

Transports et communications

479 ABADIE (Loïc). Les aéroports en Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

480 BENFERHAT (Kader), AUBERT (Sandra), NOURRY (Richard). Le canal de Nantes à Brest. Rennes, Ouest-France, 1999, 127 p. (Itinéraires de découvertes).

481 CEVAËR (Jean). Équipements et transports en Bretagne pour un monde moderne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 489-507.

482 DELAHAIE (Gabriel). Des services de la S.N.C.F. au musée du Rail de Dinan. *Bretagne-Île-de-France*, n° 4, mai 1999.

483 [DIEULEVEULT (Alain DE)]. L'âge d'or des petits trains en Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 janvier 1999, p. 36, carte, ill.

484 FICHOU (J.-C.) [dir.], LE HÉNAFF (N.), MÉVEL (X.). Phares. Histoire de l'éclairage et du balisage des côtes de France. Douarnenez, Le Chasse-Marée - ArMen, 1999, 31 x 23 cm, 448 p.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 79).

485 GAST (René), GUICHARD (Jean). Les phares : enfers et paradis. Rennes, Ouest-France, 1999, 138 p., ill.

486 GUÉRY (Jean-Louis). Ouessant : un rail... de chemin de fer. *Pays de Bretagne*, n° 22, 1998, p. 58-59.

487 KERDREUX (Jean-Jacques). À propos d'un itinéraire. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 28-34.
L'ancienne route Quimper-Brest par Lanvéoc.

488 LASTENNET (Yann). Les sémaphores en Presqu'île : les vigies de la mer. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 18-19, ill.

489 LAUDENBACH (Arnaud). Les transformations du système de transport routier et ferroviaire au service de la Bretagne. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 477-487, cartes.

490 LOZAC'H (Alain). Sur les routes de Bretagne : contribution à deux mille ans d'histoire du réseau routier et de l'administration des routes

en Bretagne. Spézet, Coop Breizh, 1999, 318 p., ill.

491 Phare du Stiff : trois siècles d'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 août 1999, p. 32, ill.

492 PLISSON (Philip), PLISSON (Guillaume), CHARLES (Daniel). Phares Ouest. Les phares de l'arc atlantique. S.l., Editions du Chêne, 1999, 240 p., ill.

493 UNION RÉGIONALE DU PARTI SOCIALISTE. Pour un plan ferroviaire breton. Brest et Quimper à 3 heures de Paris en 2010. S.l., s.n., 1999, 17 p.

Voir aussi les nos 62 (*Amoco Cadiz*), 926 (anciens chemins de Tréflévénez).

Tourisme

494 Bretagne : Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Lorient, Vannes, Nantes. Paris, Gallimard, 1999, 464 p., ill. (Guides Gallimard).

495 CHAPALAIN-NOUGARET (Christine). L'île de la fascination : regards anglais sur l'île de Batz, 1800-1960. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 401-415.

496 LAGADEC (Sandrine). L'agritourisme en Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

497 LAURENT (Isabelle). La réalité du tourisme fluvial en Bretagne : exemple du canal de Nantes à Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

498 LUCAS (Muriel). L'archipel convoité. Étude de la fréquentation, touristique, nautique et terrestre de l'archipel des Glénan. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

499 VIOLIER (Philippe). L'espace local et les acteurs du tourisme. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 177 p.

Histoire sociale

Études générales

500 Les demandeurs d'emploi par département et zone d'emploi. *Octant*, n° 78, juin 1999, p. 26-30.

501 SALLOU (Jeanne-Marie). La négociation des identités des jeunes diplômés au sein de la mission locale de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest.

Démographie

502 BLANCHARD (Valérie). La démographie brestoise de 1790 à 1805. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 90 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

503 DELAVELLE (Stéphane), OGER (Pascal). Évolutions démographiques dans le grand Ouest : quand Nantes et Rennes tirent la croissance. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 16-19.

504 GUÉGUEN (Michel). Vers 1800, 1 004 Concarnois recensés. *Ouest-France*, 26 et 27 mars 1999.

505 GUICHOUX (Hervé). L'immigration bretonne en Aquitaine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 63-71.

506 LE COZ (Jacques). [Compte rendu de] H. Guichoux, Centenaire de l'Armor (1898-1998), amicale des Bretons de Bordeaux et de la Gironde, 1998. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 78.

507 PALLE (Jane). Le recensement de la population : un grand compte, toute une histoire. *Octant*, n° 77, avril 1999, p. 13-17.

508 ROUXEL (Michel). Premiers résultats estimés du recensement 1999. La Bretagne compte plus de 2 900 000 habitants. *Octant*, n° 78, juin 1999, p. 13-20.

509 ROUXEL (Michel), DECOURT (Olivier), TARDIEU (Frédéric). Densité de peuplement en Bre-

tagne, analyse cartographique des évolutions. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 10-15.

510 ROUXEL (Michel). Une croissance démographique plus homogène dans l'espace régional. *Octant*, n° 79, octobre 1999, p. 20-24.

511 VOLANT (Alexis), PALUD (Annie). Émigration bretonne au Périgord. *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 22-28, ill.

Voir aussi les nos 50 (population résidant à Gouesnou), 61 (mobilité et attachement au littoral dans la région de Brest).

Groupes sociaux

512 BOITEUX-COLIN (Françoise), LE BRIS-AUBE (Françoise), THERSIQUEL (Michel). Le monde des Bigoudènes. Brest, éditions Le Télégramme, 1999, 111 p., ill. (collection Le monde).

513 BOUGEARD (Christian). Les notables de l'Ouest breton (Finistère - Côtes-du-Nord) des années 1930 aux années 1950. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 243-255.

514 BRAND'HONNEUR (Michel). La notion de noblesse à travers l'étude de la chevalerie du XIe au milieu du XIIIe siècle. Débats d'idées, problème de méthode, perspectives critiques à partir des données du Rennais, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 21-36.

515 CAZEILS (Nelson). Les gens de mer : insolite et quotidien. Rennes, Ouest-France, 1999, 128 p. (Mémoires).

516 CHAPPÉ (François). Les gens de mer : sujet d'histoire et/ou objets de littérature ? dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 149-157.

517 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). Les notables du Finistère sous le second Empire, de nouveaux notables ? *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, p. 111-121.

518 DOLÉDEC (Delphine). Les femmes de l'arsenal [de Brest] au XVIIIe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 19-24.

519 ÉLÉGOËT (Louis). Les *Juloded* sous l'Ancien Régime. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 13-21.

520 FICHOU (Jean-Christophe). Emploi dans la région des ouvriers chômeurs parisiens (1919-1920). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 67-70.

521 FICHOU (Jean-Christophe), LE HÉNAFF (N.), MÉVEL (X.). Gardiens de phares. *ArMen*, n° 106, septembre 1999, p. 38-49, ill.

522 FRAYSSE (Jean), HILLAN (André). Paroles de Bretons. Le Coudray-Macouard, Cheminements, 1999, 247 p., ill. (Collection Gens d'ici).

523 GALLET (Jean). Seigneurs et paysans en France. 1600-1793. Rennes, Ouest-France, 1999, 308 p. (De mémoire d'homme : l'histoire).

524 GESLIN (Claude). Les élites ouvrières en Bretagne (fin XIXe siècle-début XXe siècle). *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 191-202.

525 GONIDEC (Gaël). Les femmes dans les registres de la chancellerie de Bretagne de 1462 à 1491. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 144 p., ill.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

526 GUILLEMET (Dominique). Les paysanneries insulaires du Ponant (XVIIe-XIXe siècle) : typologie, stratigraphie et évolutions, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 443-464.

527 HENWOOD (Annie). Un accouchement sous surveillance en 1701. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 10-18, ill.
Héritage du fief de la Harteloire.

528 JACQUIN (Philippe). Les hommes de pierre, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 91-95.

529 JARNOUX (Philippe). La noblesse bretonne au XVIIIe siècle : les tiraillements de la modernité, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 183-195.

530 JARNOUX (Philippe). Des paysans riches dans la France de l'Ouest sous l'Ancien Régime ? Bilan et perspectives, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 377-391.

531 JARNOUX (Philippe). Les citadins et le monde rural dans la Bretagne du XVIIIe siècle. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 57-68.

532 KERHERVÉ (Jean). Des nobles en général aux nobles de Bretagne en particulier, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 9-19.

533 KERMOAL (Christian). Un exemple de notables paysans : les syndics et délibérateurs trégorrois à la fin du XVIII[e] siècle. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 23-39.

534 LEFEVRE (Pierre). Ouvriers en liberté surveillée, XIX[e] siècle. *Bretagne-Île-de-France*, n° 8, octobre 1999.

535 LE MOIGNE (Gérard). La seigneurie de Névet. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 435-470.

536 MAILLARD (Brigitte). Les veuves dans la société rurale au XVIII[e] siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 211-230.

537 MEVEL (Arnaud). Le domaine royal de Carhaix d'après le rôle-rentier de 1539-1542 (réformation, paysage et société). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 217 p. + 211 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

538 NASSIET (Michel). Fidélités et perspectives dynamiques dans la noblesse bretonne lors de la crise de succession (1470-1491), dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 103-128.

539 NASSIET (Michel). Noblesse et paysannerie en Bretagne aux XVI[e] et XVII[e] siècles : familiarité et distanciation. *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, p. 69-82.

540 PACAULT (Antoine). Grands seigneurs de cour et gentilshommes provinciaux en Bretagne entre 1550 et 1650, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 151-181.

541 PERSON (Françoise DE). Bateliers, contrebandiers du sel : XVII[e]-XVIII[e] siècles. Rennes, Ouest-France, 1999, 270 p., ill.

542 PICHOT (Daniel). L'individu et la communauté dans les villages de l'Ouest français, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 201-220.

543 PICHOT (Daniel). Réflexions sur la stratification sociale dans les villages de l'ouest de la France (XI[e]-XIII[e] siècles). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 139-157.

544 ROUDAUT (Fañch). Les secteurs des campagnes bretonnes au XVIII[e] siècle : des notables ? *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 83-95.

545 SIMON (Jean-François). Les maisons des «marchands et mesnagers» léonards. Contribution de l'ethnohistoire à l'identification d'un groupe social sous l'Ancien Régime, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 317-334.

546 TONNERRE (Noël-Yves). Quelques réflexions sur la société rurale dans la Bretagne du XI[e] siècle, dans Antoine (Annie) [dir.], *Campagnes de l'Ouest*, Rennes, 1999, p. 173-184.

Voir aussi les n[os] 183 (élites et notables), 184 (noblesse), 311 (noblesse et pouvoir royal), 312 (Livre des ostz), 840 (structures sociales de Daoulas, XVIII[e] siècle), 849 (structures sociales de Guerlesquin, XVIII[e] siècle), 905 (société à Pouldreuzic, XVIII[e] siècle).

Mouvements sociaux

547 BRUNETEAU (Bernard). La construction d'une nouvelle élite paysanne en France. Des sessions de la JAC à la mise en route de l'IFOCAP (1945-1966)). *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, 1999, p. 279-296.

548 RAGUÉNEZ (Yvan). La scission C.G.T.-F.O. dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 220 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Santé publique et assistance

549 BROUARD (Jean-Yves). Les canots de sauvetage de chez nous. Boulogne, ETAI, 1999, 143 p., ill.

550 COUSINIE (Noëlle). En attendant *Margodig*. Vedette de sauvetage de l'an 2000. S.l., SNSM station de Loctudy, 1999, 32 p., ill.

551 GARDET (Mathias), MORIN (Eric). Enfants de justice. La rééducation en Bretagne dans les

années 40. Rennes, Musée de Bretagne, 1999, 64 p., ill.

552 GALIFOT (Agnès). L'Abri après la Seconde Guerre mondiale. Un lent déclin. *Le Presqu'îlien*, n° 60 janvier 1999, p. 4-5, ill.
La fin de l'Abri du marin de Camaret.

553 GOURLAOUEN (Henri), PHILIPPE (Roger), TANNEAU (Yves). Douarnenez. Cent ans de sauvetage. *Mémoire de la ville*, Douarnenez, n° 31, 1999, p. 93-122, ill.

554 HAMON (Hervé). L'Abeille d'Ouessant. Paris, Seuil, 1999, 280 p.
Sécurité maritime.

555 HAMON (Hervé). À bord du remorqueur *Abeille Flandre*. *Le Chasse-Marée*, n° 123, mars 1999, p. 2-17, ill.

556 LE DOARÉ (Nicolas). L'hygiène et l'embellissement de Quimper au XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

557 LE MEUR (Frédéric). L'orphelinat agricole et horticole de Kerbernès en Plomelin (1902-1939). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 158 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

558 MICHAUD (Élodie). L'abri du marin : une balise pour la mémoire ? Approche ethnographique d'un objet-lieu de mémoire. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 102 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

559 TROMEUR (Jean). La santé en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,1999, 27 mars, p. 5 (I. L'état des lieux et d'abord des besoins) ; 3 avril, p. 5 (II. État des lieux pour prévenir ou guérir la maladie) ; 10 avril, p. 8 (III. La Sécurité sociale en Bretagne : combien ça coûte, qui paie, combien d'emplois ?) ; 17 avril, p. 5 (IV. À quelles conditions pourrait-elle s'améliorer ?).

Voir aussi les n[os] 94 (milieux vivants et santé humaine), 97 (*id.*), 151 (Louise Foulon-Ropars), 177 (Jacques de Thézac).

Vie quotidienne

560 DENIEUL (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Bretagne : le chouchenn, l'élixir des dieux. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 56 p., ill. (Questions de mémoire, 7).

561 FRELAUT (Bertrand). Il y a un siècle... la Bretagne. La vie quotidienne des Bretons. Rennes, Ouest-France, 1999, 124 p., ill.

562 RIÉZOU (Georges). La construction neuve en Bretagne. *Octant*, n° 77, avril 1999, p. 24-29.

563 RIO (Bernard). Un savoureux tour d'Europe des cidres. *ArMen*, n° 108, décembre 1999, p. 28-39, ill.

564 STEPHANT-VAUTRAIN (Marie-Louise). Parfums de mon enfance. Au pays des Abers en Bretagne de 1930 à 1950. Morlaix, Le Télégramme éditions, 1999, 183 p., ill. (Collection mémoires d'enfance).

565 TROMEUR (Jean). Le logement en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 13 mars, p. 5, carte (I. De l'importance et de la signification de l'habitat) ; 20 mars, p. 5, carte (II. Qualité, confort, prédominance de l'individuel).

Voir aussi le n° 736 (cidre).

Sports et jeux

566 DURAND (Lionel). L'homme du bout du monde au sommet de la vague : pratiques et représentations du surf en Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 156 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

567 HOSTIOU (Anne). Le sport vu par la *Dépêche sportive et touristique* (22 novembre 1922-30 juillet 1931). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 149 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

568 JAOUEN (Guy), LE CORRE (Pierrot). Jeux traditionnels de Bretagne. Fiches pédagogiques adaptées aux enfants. S.l., éditions Confédération FALSAB, 1999, 44 p., ill.

569 La galoche bigoudène. «C'hoari c'haloj», un jeu breton. Plonéour-Lanvern, Torr penn, 1999, 95 p., ill.

570 LE HIR (Claude). Cent ans de tennis breton. 1999.
Photographies par Jean-Pierre Chevalier.
(Compte rendu par D. A., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 novembre 1999, p. 9).

571 MILLOT (Gilles). Les Cat-boats de la baie de Morlaix. *Le Chasse-Marée*, n° 127, août 1999, p. 18-31, ill.

572 POIXE (Dimitri). Le kayak en Bretagne. Activité de tourisme ou de loisir. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

573 TANGUY (Ronan). Le parc des sports de Kerisole à Quimperlé entre 1928 et 1960. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 28, décembre 1999, p. 3-24, ill.

Voir aussi le n° 179 (patronages catholiques).

Légendes, traditions et croyances populaires

574 Beaulieu (François de). Animaux des légendes bretonnes. Rennes, éd. Ouest-France, 1999, 32 p.
(Compte rendu par G. CISSÉ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 72).

575 BECQUE (Maurice DE), CARNE (Adrien DE). Légendes bretonnes. Gourin, Keltia Graphic, 1999.

576 BESANÇON (Dominique). Les Noëls bretons. Rennes, Terre de Brume, 1999, 181 p. (Bibliothèque de poche. Les plus beaux contes...)

577 CADIC (François). Contes et légendes de Bretagne. Les contes populaires. Tome III. Rennes, Terre de Brume, 1999, 24 x 14 cm, 336 p.

578 CAMUS (Dominique). Paroles magiques. Secrets de guérison, les leveurs de maux aujourd'hui. Paris, Imago, 1999, 209 p.

579 CERNY (Elvire DE). Contes et légendes de Bretagne : 1856-1898. Rennes, Rue des scribes, 1999, 238 p.

580 DIVANACH (Marcel). Contes de la Bretagne : contes merveilleux, du diable et de sorciers. S.l., Royer – Contothèque, 1999, 236 p. (Collection contothèque).

581 GOURONG (Lucien), TREHIN (Loïc). Contes des îles de Bretagne. Précédés de «conteurs de terre et de mer en eaux profondes» par Per-Jakez Hélias. Le Faouët, éditions du Scorff, 1999, 181 p. (collection Chemins de paroles).

582 KAEL (Yann-Maria), PLISSON (Philip). Étonnante Bretagne. Rennes, Création Bretagne éditions ; Spézet, Coop Breizh, 1999, 47 p., ill.

583 KERBEUZEC (Henri DE). Contes et légendes de Bretagne. Cojou Breiz. Rennes, Rue des Scribes éditions, 1999, 161 p.

584 KERGRIST (Jean). Grand bal à Saint-Lubin : contes. Langoëlan, éditions Ton Doubl, 1999, 150 p.

585 LE BRAZ (Anatole), AZIZA (Claude), BOUTTIER-COUQUEBERG (Catherine), COUQUEBERG (Olivier). Contes et histoires de Bretagne. Anthologie + les clés de l'œuvre. Paris, Pocket, 1999, 315 p. (Pocket classiques, 6228).

586 LE BRAZ (Anatole), BESANÇON (Dominique). Vieilles histoires du pays breton... Rennes, Terre de Brume, 1999, 165 p. (Bibliothèque celte).

587 LUZEL (François-Marie). Contes retrouvés. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de Brume, 1999, vol. 2, 416 p.

588 MAISONNEUVE (Alain DE). Et si les fêtes m'étaient contées. Origine des fêtes traditionnelles : Halloween, Noël, Chandeleur, Carnaval, Pâques, Feux de la Saint-Jean. Bruxelles, éditions l'étoile, 1999, 287 p.

589 MARÉCHAL (Pierre). Coutumes et traditions du mariage. Dentellières et colporteurs étaient de la noce... S.l., CPE éditeur, 1999, 127 p., ill.580 MAUDEZ (Sylvain). Nabor chef des lutins. Histoires bretonnes. Guingamp, éditions de la Plomée, 1999, 211 p.

590 MAUDEZ (Sylvain). Nabor, chef des lutins. Histoires bretonnes. Guingamp, éditions de la Plomée, 1999, 211 p.

591 MOGUEROU (Pascal). Les korrigans ou les petits contes secrets de la lande. Morlaix, éditions avis de tempête au bord des continents, 1999, n.p., ill.

592 MORVAN (Françoise). De l'oral à l'écrit : les contes de Luzel. S.l., s.n., 1999, p. 37-62.

593 PENCALET (Jean), SALANSON (Yves-Marie). Tanguy et la sirène. Contes et récits du pays de Douarnenez. S.l., s.n., 1999, 91 p., ill.

594 RIO (Bernard). Le bestiaire celtique. Paris, éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 92 p., ill.

595 SANCHEZ (Jean-Pierre). Les Celtes et la quête du paradis, dans *Les Celtes et la péninsule Ibérique*, *Triade*, n° 5, 1999n p. 321-338.

Voir aussi les n^{os} 187 (Luzel), 395 (*id.*).

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

596 DIROU (Maurice-René). Le congrès de Douarnenez de la Fédération régionaliste de Bretagne (Unvaniez Arvor), les 2, 3 et 4 août 1912. *Mémoire de la ville*, Douarnenez, n° 32, 1999, p. 96-102, ill.

597 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, 1999, n° 181, janvier, p. 79-80 ; n° 184, octobre, p. 77-79.
De janvier à juin 1999.

598 LE BOULANGER (Jean-Michel). Douarnenez 1929 : le Bleun-Brug. *Mémoire de la ville*, Douarnenez, 1999, n° 32, p. 103-120, ill.

599 Patrimoine religieux : un succès grandissant. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 janvier 1999, p. 26.
La SPREV 29 (Sauvegarde du patrimoine religieux en vie).

600 Procès-verbaux des séances et excursions [de la Société archéologique du Finistère] (année 1999). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 569-592.

601 RENAULT (Annaïg). Musique et danse en Bretagne (A.R.Co.D.A.M.). Un centre de ressources important en Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 44, mars-avril 1999, p. 12.
Association dont le siège est à Châteaugiron (Ille-et-Vilaine).

Enseignement

602 BARON (Yannig). Le bilinguisme breton-français dans l'enseignement catholique de Bretagne. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 173-177.

603 GANCEL (Hippolyte). L'écolier. Au temps de l'encre violette. Rennes, Ouest-France, 1999, 271 p., ill.

604 GUÉGUEN (Josette). Présentation de Diwan. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 169-171.

605 HÉRY (Évelyne). Un siècle de leçon d'histoire : l'histoire enseignée en lycée de 1870 à 1970. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 432 p. (collection Histoire).

606 JOUAN (Carole). La question laïque dans le Finistère de 1946 à 1953. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 167 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

607 LE BERRE (Louis). Cent cinquante ans d'enseignement agricole dans le Finistère. 1999.
(Compte rendu par D.S., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 mai 1999, p. 6).

608 LE CLECH (Marthe). Morlaix. Du collège de jeunes filles au collège du Château. Le centenaire : 1898-1998. Plourin-lès-Morlaix, Bretagne d'hier-M. Le Clech, 1999, 72 p., ill.

609 LE GALL-SANQUER (Andrée). Historique de l'école de Trémaouézan. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 26-30.

610 LESUEUR (Joël) [dir.]. Paroles de Bretagne. Rennes, C.R.D.P., 1999, 26 x 18 cm, 144 p. (Collection Culture régionale).
Fiches et dossiers à l'usage des enseignants sur la tradition orale et la littérature en Bretagne.

611 MORISSET (Pierre), HENRY (Anne). Les souvenirs d'un frère de Ploërmel, instituteur en Finistère. Trégarvan, Musée de l'école rurale en Bretagne, (1999), 148 p., ill.

612 ROGE (Monique). Le temps de l'écolier. Les saisons et les jours sous la troisième République. Trégarvan, Musée de l'école rurale, 1999, 48 p., ill.

613 ROLLAND (Laetitia). Les enfants et les activités scientifiques et techniques. Essai de géographie de représentation. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

614 ROUQUETTE-DESBORDES (Geneviève). Les lois scolaires sous Vichy et leur application dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 162 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

615 SADAOUI (Rachid). Le lycée de La Tour d'Auvergne (1930-1960) ou l'impact de la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire de l'établissement. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 125 p.
Lycée de Quimper.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 156 (Olivier Salahadin), 173 (Madeleine Porquet), 813 (Brest, XXe siècle).

Imprimerie, édition, médias

616 Armor Magazine. Trente ans ! *Armor Magazine*, n° 350, mars 1999, p. 5-30.
Revue fondée en mars 1969 par Yann Poilvet.

617 BORDIEC (Sylvain). Aspects éducatifs et culturels du journal *Le Finistère* de 1872 à 1898. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

618 CADIOU (Loïc). La presse finistérienne face à la séparation des Églises et de l'État. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 171 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

619 Cent chroniques. *Chroniques de Landévennec*, n° 100, octobre 1999.
Numéro anniversaire des Chroniques.

620 COUDURIER (Jean-Pierre). *La Dépêche de Brest.* Naissance et avatars d'un journal de province témoin de son temps. Brest, Le Télégramme, 1999, 192 p.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 80).

621 François Cornou, fondateur du *Progrès du Finistère. Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 avril 1999, p. 2, ill.
Le chanoine François Cornou (1873-1930), fondateur en 1907 du journal *Le Progrès du Finistère*.

622 GALIFOT (Agnès). Crozon. Les éditions Armeline. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 22.
Créées par Laurent Planchais en 1994.

623 LE COADIC (Ronan). TES, une maison d'édition au service de l'enseignement du breton. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 121-124.

624 Patrick Le Lay : cap sur Télé-Breizh. *Armor Magazine*, n° 348, janvier 1999, p. 30-31.
Patrick Le Lay, patron de TF1, lance un projet de télévision bilingue.

625 PEAUDECERF (Hervé). Alexandre Louis Marie Lédan : un imprimeur morlaisien au XIXe siècle. *Bretagne des livres*, n° 44, mars-avril 1999, p. 14.

626 PENSART (Frédéric). Le Japon vu par *La Dépêche de Brest et de l'Ouest* (1930-1941). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 242 p. + 422 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

627 RAPHALEN (Sylvia). La réclame dans deux journaux brestois, *L'Océan* et *L'Armoricain*, sous le second Empire. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 154 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

628 ROCHARD (Yvon). Le Télégramme de Brest et de l'Ouest. *ArMen*, n° 106, septembre 1999, p. 2-13, ill.

629 TANTER (Frédéric), LINARD (André). Les cent ans de l'*Almanach du marin breton. Le Chasse-Marée*, n° 127, août 1999, p. 2-17, ill.

630 TOUCAS (Patricia). La parole aux gens de la mer. L'hebdomadaire syndical *Le Marin* (1891-1895), dans *Représentations et images du littoral.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 133-140.

Voir aussi le n° 137 (Alexandre Lédan).

Art

Études générales

631 Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 1999). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, p. 157-180.

Architecture

632 ANDRO (Mireille), THERSIQUEL (Michel). Saint-Côme, fontaine miraculeuse en pays bigouden. *ArMen*, n° 106, septembre 1999, p. 50-55, ill.

633 BELLANCOURT (Yves). L'église Sainte-Croix, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 219-231, ill.

634 BESSELIÈVRE (Jean-Yves). La redoute de Guestel-Bras. Histoire d'une fortification. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 189-206.

635 CHAURIS (Louis). À Saint-Samson en Landunvez : pierres sacralisées. S.l., s.n. 1999.

636 CHAURIS (Louis). Landunvez : Saint-Samson. S.l., s.n., 1999, 3 p.

637 CHAURIS (Louis). Les ouvrages d'art du chemin de fer dans la région de Morlaix. Carantec, éditions du Presbytère, 1999, 51 p., ill.

638 CHAURIS (Louis). La pierre dans les monuments religieux anciens du petit Trégor. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 5 juin, p. 26, ill. (I. La crypte et l'ancienne église de Lanmeur) ; 19 juin, p. 27, ill. (II. L'église paroissiale de Lanmeur à partir du XVIII[e] siècle) ; 26 juin, p. 26, ill. (III. La chapelle Notre-Dame de Kernitron à Lanmeur) ; 17 juillet, p. 5, ill. (IV. À Plouégat-Guerrand, une attachante église du XVI[e] siècle).

639 CHAURIS (Louis). Errances pétrographiques dans quelques chapelles du Trégor finistérien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 11 décembre, p. 8, ill. (I. Plouézoc'h, chapelle Saint-Antoine ; Guimaëc, chapelle Notre-Dame-de-la-Joie) ; 18 décembre, p. 28, ill. (Plouigneau ; Ploujean, chapelle Sainte-Geneviève ; Plougasnou).

640 CHAURIS (Louis). Les forts de la défense avancée de Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 14 août, p. 5, ill. (I. Le fort de l'Ilette de Kermorvan au Conquet) ; 21 août, p. 25, ill. (II. La Fraternité à Roscanvel) ; 28 août, p. 5, ill. (III. Le Corbeau et l'Armorique en Plougastel-Daoulas) ; 4 septembre, p. 24, ill. (IV. L'anse de Morgat).

641 DOUARD (Christel). Architecture et manières d'habiter : l'exemple de quelques manoirs au XV[e] siècle, dans J. Kerhervé (dir.), *Noblesses de Bretagne...*, 1999, p. 89-102.

642 DU BEAUDIEZ-SAUVANNET (Anne). Refigurer la Bretagne : un patrimoine à sauvegarder. *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, t. CVIII, 1999, p. 457-467, ill.
Pour la sauvegarde du patrimoine rural.

643 DURAND (Philippe). Le château fort. Paris, éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 125 p., ill. (Gisserot-Histoire).

644 GUÉGAN (Isabelle). D'une redéfinition du confort à la conservation du patrimoine. La réhabilitation des bâtiments ruraux par les paysans dans le pays pourleth (Morbihan). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 2 vol., 71 p. + 49 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

645 HERVÉ-COMMEREUC (Catherine). Présentation architecturale de l'abbaye de Quimperlé, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 205-218.

646 JAIN (Benoît). Les fontaines dans le pays du Porzay. Brest, Université de Bretagne Occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 3 vol., 248 p. + p. 252-423,+ 153 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

647 LE COUÉDIC (Daniel), SIMON (Jean-François), TROCHET (Jean-René). L'architecture rurale française. Corpus des genres, des types et des variantes : Bretagne. S.l., éditions A. Die, 1999, 240 p., ill. (L'architecture rurale française).

648 LE DEUNFF (Roger). Les ossuaires bretons (*Deomp d'ar garnel...*). Guingamp, éditions de la Plomée, 1999, 223 p., ill.

649 LE GOFF (Emmanuelle). Une conférence sur les manoirs léonards. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 janvier 1999, p. 25.
Conférence de Jean-Yves Le Goff.

650 LELOUP (Daniel). Halles de Bretagne. Cinq siècles d'histoire. Rennes, éditions Apogée, 1999, 125 p., ill.

651 LELOUP (Daniel). Les derniers manoirs à pigeonnier. *ArMen*, n° 108, décembre 1999, p. 48-55, ill.

652 MIGNOT (Claude), CHATENET (Monique). Le manoir en Bretagne : 1380-1600. (Paris), éditions du Patrimoine-Imprimerie nationale, 1999, 345 p., ill. (Cahiers du patrimoine, 28).

653 OLLIVIER (Cécile). Le transfert des cimetières dans les cantons de Douarnenez, Pont-Croix, Plogastel-Saint-Germain, Pont-l'Abbé et Quimper, au XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 128 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

654 RICHARD (Jean-Luc). Trévarn : une chapelle de Bretagne. Saint-Urbain, auteur, 1999, (20) p., ill.

655 ROYER (Eugène), BIGOT (Joëlle). Les chapelles bretonnes. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 64 p., ill.

656 SABATIER (Benjamin). Les reconstructions d'églises paroissiales à Concarneau aux XIX[e] et

XX^e siècles (1802-1997). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 223 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

657 SCOUARNEC (Morgane). Les manoirs des XV^e et XVI^e siècles du canton de Plouigneau. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 170 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

658 THOMAS (Georges-Michel), SALMON (Yves). Vieux manoirs bas-bretons. Histoire et légendes. Rennes, La Découvrance, 1999, 146 p. (L'amateur averti).

Sculpture

659 CASTEL (Yves-Pascal). Le mobilier religieux de Sainte-Croix, la statuaire et l'orfèvrerie, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 233-257, ill.

660 CHAURIS (Louis). Tréouergat : la croix de Pinet. S.l., s.n., 1999, 3 p., ill.

661 CHEVILLOTTE (Jean), CLOÎTRE (Marie-Claire). Croix et calvaires de Plougonvelin. S.l., Les amis de Saint-Mathieu, (1999), 133 p., ill.

662 LE SCOUËZEC (Gwenc'hlan). Le guide des calvaires bretons. Spézet, Coop Breizh, 1999, 24 x 12 cm, 194 p., ill.

663 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Guimiliau, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 43 p., ill. (Guide découverte, 3).

664 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Pleyben, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 43 p., ill. (Guide découverte, 2).

665 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Plougastel, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 48 p., ill.

666 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Plougonven, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 39 p., ill. (Guide découverte, 6).

667 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Saint-Thégonnec, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 41 p., ill. (Guide découverte, 1).

668 THOMAS (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Tronoën, le calvaire. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 44 p., ill. (Guide découverte, 4).

Voir aussi les n^os 190 (Jean-Paul Thaéron), 216 (René Quillivic).

Peinture, dessin, gravure

669 CARIOU (André). Impressionnistes et néo-impressionnistes en Bretagne. Rennes, éditions Ouest-France, 1999, 30 x 24 cm, 124 p., ill.
Chronologie, bibliographie, œuvres exposées.
Ouvrage édité à l'occasion de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Quimper (26 juin-4 octobre 1999).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 juillet 1999, p. 16 ; par Jacques GURY, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 66-67).

670 CARIOU (André). Les peintres de Pont-Aven. Rennes, Ouest-France, 1999, 137 p., ill.

671 CHANTEREAU (Loïc), GALIFOT (Agnès). Peintre de la mer et du ciel, Joseph Meilard. *Le Presqu'îlien*, n° 62, mars 1999, p. 16, ill.
Peintre de Camaret, né en 1921.

672 DELOUCHE (Denise) [dir.]. Xavier de Langlais et la Bretagne. Spézet, Coop Breizh, 1999, 29 x 23 cm, 168 p. ill.
Volume d'accompagnement de l'exposition du musée de Bretagne, à Rennes.

673 DELOUCHE (Denise). Xavier de Langlais, décorateur des églises bretonnes. *ArMen*, n° 107, novembre 1999, p. 36-43, ill.
Chemin de croix à Lanmeur, décor religieux à Pont-l'Abbé.

674 DESCOURT (J.-P.). Les femmes dans l'œuvre de Désiré-Lucas (1869-1949). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 181, janvier 1999, p. 42-44, ill.

675 DIQUÉLOU (Christian). Regards sur la peinture en Finistère. Rennes, CRDP de Bretagne, 1999 (Collection Ecoles et Musées).

676 FLEITOUR (Annick). Jacques Godin. Un enfant du pays. *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 48-49, ill.
Artiste peintre né à Pont-l'Abbé.

677 GALIFOT (Agnès). Le moine de Yan' Dargent. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 20, ill.
Le Moine de Landévennec, tableau de Yan' Dargent.

678 LANGLAIS (Gaëtan de). Gravures et illustrations de Xavier de Langlais (1906-1975). *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 341-370, ill.

679 LE BIHAN (René). François Dilasser. Quimper, éditions Palantines, 1999, 207 p., ill.

680 LE GALLO (Michel), KERVELLA (Divi). Symboles bretons et celtiques. Méthode de construction. Spézet, Coop Breizh, 1999, 103 p., ill.

681 MÉHEUT (Mathurin). Paysages d'ici et d'ailleurs. Lamballe, Association «Les Amis de Mathurin Méheut, 1999, 48 p., ill.

682 MONNIER-RABALL (Jacques), WYDER (Bernard). L'œuvre peint de Marius Borgeaud. Lausanne, Bibliothèque des arts éd., 1999, 31 x 24 cm, 208 p., ill.

683 PIERREFEU (Sandrine). Michel Costiou : l'art du mouvement. *ArMen*, n° 106, septembre 1999, p. 32-37, ill.

684 PIRIOU (Marie-Paule). Désiré-Lucas à la recherche de la lumière. *ArMen*, n° 108, décembre 1999, p. 40-47, ill.

685 QUÉRÉ (Catherine). Quand l'histoire se dessine. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 4-5, ill.
Patrice Pellerin, auteur de bandes dessinées ayant pour cadre la presqu'île de Crozon au XVIII[e] siècle.

686 S. (D.). Yan' Dargent, un marginal de l'histoire de l'art. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 décembre 1999, p. 40, ill.

687 SÉNÉCHAL (Michel). Georges Pérennès, un Lanvéocien, peintre de la Presqu'île. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 2-3, ill.
Peintre né à Telgruc, mort en 1995 à l'âge de 97 ans.

Voir aussi les n[os] 192 (Paul Gauguin), 198 (peintres lorrains), 193 (peintres irlandais), 194, (*id.*), 195 (Hervé Saliou), 202 (Charles Kerivel), 205 (peintres lorrains), 206 (Roderic O'Connor), 212 (Charles Kerivel), 217 (Yan' Dargent).

Vitrail

688 CÉLARIÉ (Martine). Un maître verrier injustement tombé dans l'oubli, Auguste Labouret. *Le Presqu'îlien*, n° 60, janvier 1999, p. 10-11, ill.
Les vitraux de l'église de Roscanvel.

689 TROMEUR (Jean). L'art du vitrail : une histoire millénaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 4 septembre, p. 15, ill. ; 11 septembre, p. 17, ill.
Entretiens avec le chanoine Maurice Dilasser.

Voir aussi les n[os] 200 (maîtres verriers, XX[e] siècle), 215 (*id.*).

Orfèvrerie

690 CASTEL (Yves-Pascal). Le petit reliquaire de saint Corentin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 août 1999, p. 10, ill.

691 FRUTIEAUX (Élisabeth). Entre liturgie et sacralité. Enquête sur la nature et la fonction des calices durant le haut Moyen Âge. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 85, n° 215, juillet-décembre 1999, p. 225-246.

Voir aussi le n° 659 (Quimperlé).

Céramique

Voir les n[os] 150 (Paul Fouillen), 205 (*id.*), 209 (faïences Porquier-Beau), 210 (Alfred Beau).

Mobilier

692 ARZUR (Marie-Haude). Les meubles «brodés» de Pierre Le Gall. *ArMen*, n° 104, juillet 1999, p. 2-9, ill.
Une fabrique de meubles traditionnels, à Landudec.

Musique, chanson, danse

693 BELLEC (Alain). Melaine Favennec, binianouer. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 35-36.

694 BERBEDET (Christine). Les discothèques en Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 44, mars-avril 1999, p. 8-11.

695 COZIEN (Mickaël). Les relations entre *Soniou Breiz-Izel* (de F.-M. Luzel) et *Musiques bretonnes* (de Maurice Duhamel). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest.

696 FITAMANT (Henri). L'orgue de la cathédrale de Quimper. *L'Écho de Saint-Louis de Châteaulin*, n° 175, juin 1999, p. 65-67, ill.

697 GALLIOU (Patrick). Un assassinat à Guiscriff en 1929. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 28-30.
Chanson sur un crime, écrite par Clairette Pol.

698 GICQUEL (Roger). Gilles Servat, barde d'un peuple. *Armor Magazine*, n° 358, novembre 1999, p. 39-40.

699 GIRAUDON (Daniel). Chanteurs de plein vent et chansons sur feuilles volantes en Basse-Bretagne. Vineuil, Armand Colin, 1999, p. 22-33, ill.

700 GIRAUDON (Daniel). La gazette ambulante du carrefour et de la place de l'église. Complaintes criminelles au XIX^e^ siècle en Basse-Bretagne. Le crime des frères L'Héreec à Locquirec. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 2-27, ill.
Meurtre commis en 1839. Chansons de Iann ar Gwen et d'Alexandre Lédan.

701 GUILCHER (Jean-Michel). Le chant dans la danse, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 229-240.

702 Instruments du diable. Musique des anges. Images et symboles de la cornemuse et du hautbois en Bretagne (XIV^e^-XX^e^ siècle). Rennes, Dastum, 1999, 95 p., ill.

703 JAMBON (Frédéric). Denez Prigent. Le chant essentiel. *Bretagne Magazine*, n° 6, août-septembre-octobre 1999, p. 20.

704 LE FRANC (Olivier). Chanson populaire : Trez-Rouz. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 22.
Sujet : la bataille de Crozon en 1694.

705 LEMOU (Pierrick), PELOIL (Christophe). Musique bretonne pour violons. Bains-sur-Oust, éditions Alain Pennec, 1999, 30 p., ill.

706 LE ROCH (Francis). Bagad Kemperlé, Kevrenn Bro Kemperlé. Comptes rendus des réunions : prestations et sorties : 1949, 1950, 1951. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 57-76.

707 Patrimoine musical régional : catalogue des fonds musicaux anciens conservés en Bretagne. Rennes, COBB-Arcodam, 1999, 126 p.

708 PÉRON (Alain). Matilin an Dall : 1789-1859, le meilleur sonneur de bombarde de tous les temps. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 2-27.

709 PÉRON (Alain). Jean-Louis Rolland, maître sonneur : 1882-1964. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 28-31.

710 PÉRON (Alain). Auguste-Eugène Gourmelen, maître talabarder : 1866-1942. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 32-34.

711 PÉRON (Alain). Collectage et étude technique sur les danses bretonnes : travail de Monsieur René Brévini. *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 39-56.

712 PÉRON (Jacques), PICHARD (Jean-Pierre). Temps interceltique. Le renouveau de la musique celtique. Paris, éditions du Layeur, 1999, 48 p., ill. + CD.

713 PIERRE (Alan), CARIO (Daniel). La danse bretonne. Spézet, Coop Breizh, 1999, 21 x 11 cm, 144 p., ill. (Collection Les Indispensables).
Préface d'Alan Stivell.
(Compte rendu par M. F., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 octobre 1999, p. 19).

714 PIERRE (Alan), SICARD (Padrig). Guide pratique de la danse bretonne. Bains-sur-Oust, éditions Alain Pennec, 1999, 79 p., ill.

715 QUÉNIART (Jean) [dir.]. Le chant, acteur de l'histoire. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 359 p.

716 RENAULT (Annaïg). L'édition de musique en Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 44, mars-avril 1999, p. 6-7.

717 RIVIÈRE (Hervé). Des timbres et de l'hymnodie catholique bretonne entre les conciles Vatican I et Vatican II, dans *Le chant, acteur de l'histoire*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 307-321.

718 WIESSID (Roseline). Melaine Favennec. Le meunier de Damany : «Ah ! J'en ai fait danser du monde !», *Chronique de la Société d'histoire du pays de Kemperlé*, n° 26-27, novembre 1999, p. 37-38.

Voir aussi les n^os^ 109 (bibliographie), 110 (fonds musicaux anciens), 137 (A. Lédan, collecteur de chants), 167 (Luzel), 168 (*id.*).

Costumes, étoffes

719 CRESTON (René-Yves). Modes et costumes traditionnels de Bretagne. Elven, éditions Kendalc'h, 1999, 333 p., ill.

720 GONIDEC (Jean-Pierre). La coiffe penn sardin. *ArMen*, n° 101, mars 1999, p. 34-45, ill.

721 JOUNOT (Mathilde). Étoffes de mer. *Bretagne Magazine*, n° 6, août-septembre-octobre 1999, p. 78-83, ill.
Des vêtements de mer aux vêtements de ville : cirés, cabans, marinières, vareuses.

722 LASTENNET (Yann). Les coiffes en Presqu'île. Les «penn sardin». *Le Presqu'îlien*, n° 68, octobre 1999, p. 4-5, ill.

723 QUÉAU (M.-L.). Paul Balbous, brodeur de velours et d'histoires. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 mai 1999, p. 32, ill.
Brodeur professionnel et collectionneur de costumes bretons.

724 QUINTIN (Marie-Joseph). Mathurin Méheut au pays des fraises. Études et attitudes. Le costume de Plougastel. Plougastel, Les Amis du patrimoine de Plougastel, 1999, 40 p., ill.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 186, avril 2000, p. 76).

725 VLÉRICK (Colette). Le brodeur de Pont-l'Abbé. S.l., Presses de la Cité, 1999, 317 p.
Roman.

Histoire linguistique et littéraire

Généralités

726 LE NAIL (Bernard). Romanciers de Bretagne : un foisonnement étonnant. *Bretagne des livres*, n° 48, octobre-novembre 1999, p. 4-7.

727 Romans et romanciers en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1999, 64 p., ill.

Voir aussi le n° 177 (dictionnaire des romanciers de Bretagne).

Langue bretonne

728 ALLE (Gérard). Les langues minoritaires d'Europe : quelle protection ? *ArMen*, n° 107, novembre 1999, p. 2-13, ill.

729 BROUDIC (Fañch) Histoire de la langue bretonne. Rennes, Ouest-France, 1999, 23 x 16,5 cm, 64 p., ill.
(Compte rendu par Gérard CISSÉ, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 185, janvier 2000, p. 77).

730 BROUDIC (Fañch). Les jeunes et la langue bretonne au XX^e^ siècle : une évolution en deux temps et demi. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, p. 179-192.

731 CALVET (Louis-Jean). Pour une écologie des langues du monde. Paris, Plon, 1999, 24 x 13 cm, 304 p.
(Compte rendu par Fañch BROUDIC, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 533-534).

732 DAVALAN (Nikolaz). Interférences linguistiques chez des enfants scolarisés en breton. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 97-118.

733 DENEZ (Per), GAGNEPAIN (Jean), NONO. Brezhoneg... buan hag aes. Le breton vite et facilement. Paris, Omnivox, 1999, 255 p.

734 F. (M.). Une enquête de Fañch Broudic : parlera-t-on breton demain ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 mai 1999, p. 19.

735 FAVEREAU (Francis). État d'avancement du projet de recherche commun sur le bilinguisme précoce dans les pays celtiques. *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 19-33.

736 GIRAUDON (Daniel). Manières de faire, manières de dire. Expressions populaires autour du cidre. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 51-62.

737 GLÉONEC (Aline). Les luttes ouvrières du début du siècle dans deux romans en breton : Nenn Jani et Itron Varia Garmez. *Bretagne des livres*, n° 46-47, été 1999, p.12-13.

738 GUÉVEL (Hervé). Débat sur l'avenir de la langue bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 septembre 1999, p. 23.

739 GUILLEVIC (Auguste), LE GOFF (Pierre). Grammaire bretonne du dialecte de Vannes. Brest, Ar Skol vrezoneg, 1999, 21 x 15 cm, 170 p.
Fac-simile de l'édition de 1904.

740 HÉLIAS (Per-Jakez). Marh al lorh. Brest, Emgleo Breiz, 1999, 641 p.
Nouvelle édition (1^re^ édition en 1986) du *Cheval d'orgueil*, publié en français en 1975.

741 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore). Chants populaires de la Bretagne. *Barzaz Breiz*. Paris, éd. du Layeur, 1999, 25 x 15 cm, 760 p.
Préface de Yann-Fañch Kemener.

742 LAURENT (Donatien). La Villemarqué et les premiers collecteurs en Bretagne, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 153-167.

743 LE BERRE (Yves). Quelle place pour les langues régionales dans la France d'aujourd'hui ? *Bretagne-Île-de-France*, n° 3, avril 1999.

744 LE BERRE (Yves), TANGUY (Bernard), CASTEL (Yves-Pascal). Buez Santez Nonn. Mystère breton. Vie de sainte Nonne. Tréflévénez, Minihy Levenez, 1999.
Préface d'Annie Le Men.
(Compte rendu par D.A., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 décembre 1999, p. 6).

745 Le Dû (Jean). La langue bretonne aujourd'hui. Louvain-la-Neuve, Peeters, 1999, 7 p. (Bibliothèques des Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 102).

746 Le Menn (Gwennole). La prosodie des chants en moyen breton (1350-1650), dans *Le chant, acteur de l'histoire*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 13-21.

747 Le Puth (Yvon). Hommage à Youenn Drezen, écrivain breton. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 septembre 1999, p. 36, ill.
Youenn Drezen (Pont-l'Abbé, 1911-Lorient, 1972).

748 Mercier (Guy), Gourmelon (Hervé), Messager (Jean-Pierre), Siroux (Jacques). Synthèse vocale en breton. Kenaoz ar gomz e brezhoneg, breton speech synthesis, dans *Le bilinguisme précoce, en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 125-138.

749 Morvannou (Fañch). Kannenou ar feiz, *Quimper et Léon*, n° 17, 14 octobre 1999, p. 496.

750 Morvannou (Fañch). Le cantique des Sept Saints remanié par Auguste Bocher. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 226-236.

751 Nassiet (Michel). La littérature orale bretonne et l'histoire, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 201-227.

752 Oiry (Michel). L'école vannetaise (1825-1916) et les collectes d'Yves Le Diberder (1910-1916), dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 177-189.

753 Pentecouteau (Hughes). Devenir bretonnant. Construction de l'accès à la langue chez les nouveaux locuteurs. S.l., s.n., 1999, 382 p.

754 Piriou (Yann-Ber). De François-Marie Luzel à Anatole Le Braz, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 169-176.

755 Postic (Fañch). De François-Marie Luzel à Paul Sébillot. L'invention de la littérature orale en Bretagne, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 191-199.

756 Postic (Fañch). L'invention d'une science nouvelle : la littérature orale d'après la correspondance échangée entre La Villemarqué et Sébillot. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 285-306.

757 Stephens (Janig). Aspects du bilinguisme précoce en Bretagne et au pays de Galles. *Le bilinguisme précoce en Bretagne, en pays celtiques et en Europe atlantique. Klask*, n° 5, 1999, p. 35-48.

Voir aussi les n^{os} 114 (dictionnaire vannetais), 136 (Tanguy Malmanche), 140 (Jean Conan), 141 (*id.*), 167 (Luzel), 168 (*id.*), 176 (François Jaffrennou), 182 (bilinguisme).

Langue française

758 Belmont (Nicole). La collecte des contes en France au XIX^{e} siècle. À la recherche des souvenirs enfouis, dans *La Bretagne et la littérature orale en Bretagne*, 1999, p. 249-260.

759 Bouthillon (Fabrice). Le principe d'Inceltitude : considérations ouessantines sur l'exégèse de l'Épître aux Galates. Essai. Plougastel-Daoulas, Association Hopala, 1999, 30 p. (Les cahiers Hopala, n° 1).

760 Caroff (Isabelle). Le haut Léon dans la littérature : Saint-Pol-de-Léon, Roscoff, île de Batz. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest.

761 Coatmeur (Jean-François). Ballet noir : nouvelles. Paris, Albin Michel, 1999, 263 p.

762 Cordonier (Noel). Segalen et la place du lecteur : étude de *Stèles* et d'*Équipée*. Paris, Honoré Champion, 1999, 207 p. (collection Unichamp).

763 Corre (Elisabeth). La théorie poétique de Saint-Pol-Roux, homme de tradition et d'avenir. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

764 Déguignet (Jean-Marie). Rimes et révoltes. Quimper, Blanc Silex, 1999, 22 x 16 cm, 104 p.
J.-M. Déguignet (Guengat, 1834-Quimper, 1905). Préface de Laurent Quevilly.

765 Desfontaine (Muriel). Odette du Puigaudeau à la croisée des regards, entre Bretagne et Mauritanie, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 31-39.

766 Dollé (Marie). Lectures de Segalen : *Stèles* et *Équipée*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 221 p. (Collection Didact Français).

767 DUCROCQ-POIRIER (Madeleine). Visions des Canadiens français chez Louis Hémon (1912) et Marie Le Franc (dans les années 1930), dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 93-101.

768 EL MOUMMY (Yasmina). Xavier Grall et le Maroc : l'harmonie des couleurs contrastées, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 85-92.

769 GASTON (Émilie). Les thèmes de l'absence et du rien dans l'œuvre de Georges Perros. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, p.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest.

770 GLON (Thierry). Xavier Grall et la Recouvrance, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 57-75.

771 GONTARD (Marc) [dir.]. Bretagne, l'autre et l'ailleurs. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 21 x 15,5 cm, 148 p. (Collection Plurial).

772 GONTARD (Marc). Passion de l'autre, mal de soi, Segalen et Robin, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 9-11.

773 HOFF (Marie-Katell). Les œuvres bretonnes de Frédéric Le Guyader. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest.

774 JAFFRY (Gwendal). Un paysage pour respiration. Georges Perros dans le Finistère : le lieu d'une possibilité, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 117-127.

775 LAURENT (Valérie). Le paysage chez Saint-Pol-Roux. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest.

776 LÉAL (Jocelyne). Écrans et miroirs : les paysages secrets de Philippe Le Guillou. *La fabrication du paysage. Kreiz*, n° 11, 1999, p. 399-408.

777 LE BRAZ (Anatole). Voyages en Irlande, au pays de Galles et en Angleterre. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de Brume, 1999, 21 x 15,5 cm, 420 p.
Édition critique des carnets de voyage par Alain Tanguy. Préface de Donatien Laurent.
(Compte rendu par Philippe ABJEAN, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 décembre 1999, p. 30).

778 LE GALL (J.-A.). Notes de lecture. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 243-245.
La production littéraire bretonne de langue française de ces dernières années.

779 LE SONN (Carole). Le regard d'Henri Queffélec sur le Finistère du XX[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest.

780 LESVENAN (Fabienne). Le monde des marins chez Roger Vercel. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 199 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

781 LOMENEC'H (Gérard). Rimes et chroniques de la Bretagne ducale. Dont Bretons vont fablant. Miscellanées. Nantes, éditions du Petit Véhicule, 1999, 253 p.
Chansons de geste, fabliaux du XII[e] siècle.

782 MÉVEL (Bleunwenn). Xavier Grall : d'*Africa Blues* aux *Vents m'ont dit*, figures de l'altérité, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 77-84.

783 PELLETIER (Yannick). Des ténèbres à l'espoir : essai sur l'œuvre littéraire de Louis Guilloux. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1999, 229 p. (Bretagne littérature-essai).

784 PELLETIER (Yannick). Brieuc et la figure du moine dans l'œuvre de Louis Guilloux. *Chronique de Landévenne*c, n° 99, juillet 1999, p. 137-140, ill.
À propos du centenaire de L. Guilloux.

785 QUELLEC (Séverine). La mer chez Hugo et Conrad : des relents d'un mythe aux exigences d'une profession, dans *Représentations et images du littoral*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 159-165.

786 RANNOU (Pascal). Julien Gracq, visiteur de la Bretagne, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 129-143.

787 SOUBIGOU (Gilbert). Les auteurs bretons dans l'écriture exotique et coloniale. Étapes d'une écriture bretonne sur l'autre et l'ailleurs, dans *Bretagne, l'autre et l'ailleurs*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 13-21.

788 TANGUY (Alain). Anatole Le Braz sur le banc des accusés : l'affaire Déguignet à la lumière de documents inédits. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 307-318.

789 TANGUY (Alain). Anatole Le Braz et *La Légende de la mort* : genèse de «La Duchesse Anne et la gabelle». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 7-19.

790 VIDALING (Hélène). Une lecture d'*Une vie ordinaire* : Georges Perros ou la quête de l'unité d'un homme. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest.

791 YVIN (Anaïs). Le roman de Mélusine par Jean d'Arras et par Coudrette. Étude comparée. Brest, Université de Bretagne occidentale, 29,7 x 21 cm, 122 p., ill.
Mémoire de maîtrise de lettres modernes soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n^{os} 123 (Anatole Le Braz), 125 (Jean-François Coatmeur), 128 (Max Jacob), 130 (Yves Le Febvre), 131 (*id.*), 133 (Jules Michelet), 138 (Victor Segalen), 146 (Yan Balinec), 152 (Louis Guilloux), 153 (Xavier Grall), 162 (Auguste Le Breton), 164 (anthologie de la poésie bretonne), 170 (Anatole Le Braz), 171 (Georges Perros).

Autres langues

792 DAGIER (Patricia), QUÉMÉNER (Hervé). Jack Kerouac. Au bout de la route, la Bretagne. Le Relecq-Kerhuon, An Here, 1999, 249 p.
Les origines bretonnes de l'écrivain américain d'origine franco-canadienne, Jack Kerouac.
(Compte rendu par H. GUÉVEL, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 décembre 1999, p. 31 ; par Patrick GALLIOU, *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 188, octobre 2000, p. 74).

Théâtre et cinéma

793 BORDEAUX (Annie). Le cinéma de Crozon. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 10-11, ill.

794 CLOÎTRE (Marie-Thérèse). Le théâtre dans les patronages catholiques. Le cas du Finistère du début des années 1950 à la fin des années 1960, dans *Sport, culture et religion. Les patronages catholiques (1898-1998)*, Brest, 1999, p. 257-269.

795 F. (M.). Les Américains à Brest, de 1917 à 1921. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 septembre 1999, p. 21, ill.
Montage de films documentaires provenant des archives américaines.

796 GOURIOU (Nicolas). Histoire de la mémoire filmique des Américains à Brest : 1918-1919. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 93 p. + cassette vidéo.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

797 HÉLY (Goulven). Cent ans de cinéma à Lesneven : 1899-1999. Lesneven, Musée du Léon, 1999, 16 p., ill.

Voir aussi le n° 142 (Jeanne Laurent).

Médecine et pharmacie

798 CARRER (Philippe). L'envers du décor. Ethnopsychiatrie en Bretagne et autres terres celtes. Spézet, Coop Breizh, 1999, 22 x 15 cm, 318 p.

799 FILLAUT (Thierry). Médecins et société en Bretagne (1892-1930). *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours. Kreiz*, n° 10, p. 177-189.

800 FOUCHER (Françoise). Thalassothéraphie. Des bains de mer à la remise en forme. *ArMen*, n° 103, mai 1999, p. 2-11, ill.
Les débuts de la thalassothérapie à Roscoff.

801 Plantes médicinales de Bretagne et d'Europe de l'Ouest. Daoulas, Centre culturel de l'abbaye, 1999, 140 p.
(Compte rendu par C.L.M., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 novembre 1999, p. 21).

Voir aussi le n° 155 (Jean Guillou).

Sciences et techniques

802 DHOMBRES (Jean) [dir.]. La Bretagne des savants et des ingénieurs. Le XX^{e} siècle. Rennes, éd. Ouest-France, 1999, 23 x 16 cm, 543 p., ill.
(Compte rendu par Yves-Pascal CASTEL, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 août 1999, p. 22).

Histoire locale

Généralités

803 G[ALIFOT] (A[GNÈS]). Presqu'île fortifiée. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 8, carte.
Batteries, forts, casemates de la presqu'île de Crozon.

804 YONNET (Daniel), THERSIQUEL (Michel). Pays bigouden. Rennes, Apogée, 1999, 16 x 16 cm, 48 p., ill.

Voir aussi les n[os] 53 (pointes du Cap-Sizun), 63 (monts d'Arrée), 68 (baie de Morlaix), 71 (baie de Concarneau), 72 (pays d'Iroise), 79 (monts d'Arrée), 80 (Morlaix-Carhaix à VTT), 81 (de Quimperlé au Pouldu), 86 (presqu'île de Crozon), 99 (monts d'Arrée), 101 (*id.*), 276 (prospection archéologique, pays des abers), 279 (préhistoire et protohistoire, canton de Lanmeur), 638 (monuments religieux du petit Trégor).

Communes

Audierne

805 MALLETER-LAOUÉNAN (Marie-Françoise). Audierne pendant la Révolution (1789-1799). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 103 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Bourg-Blanc

806 ALLAIN (Véronique). La paroisse de Bourg-Blanc à l'époque conciliaire : 1958-1972. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 150 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Brélès

807 BOSSARD (J.). La chapellenie de Bel-Air. *Reflets sur l'Aber*, bulletin paroissial de Brélès-Lanildut, n° 58, juin 1999, p. 5-8.

808 BOSSARD (J.). Petit historique de l'église de Brélès. *Reflets sur l'Aber*, bulletin paroissial de Brélès-Lanildut, n° 61, décembre 1999, p. 18-20.

809 JAFFRÈS (Christelle). Les transformations identitaires de l'espace rural : le cas de la commune de Brélès. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de sociologie soutenu à Brest.

Brest

810 BÉDRI (Hervé). La vision de la nature dans la ville : le cas de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 31-39, ill.

811 BÉGOC (Stéphanie). La publicité dans la ville de Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

812 BIZIEN (Roland). Criminalité diffuse, violences banales et solidarités ordinaires à Brest à la fin de l'Ancien Régime. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 45-57.

813 BOULAIRE (Alain). De Recouvrance à Lambé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 20 novembre, p. 28, ill. (Un siècle de Marine nationale à Brest) ; 27 novembre, p. 29, ill. (La vie maritime militaire, 2) ; 4 décembre, p. 25, ill. (Un siècle de vie économique civile) ; 11 décembre, p. 27, ill. (Un siècle de vie politique) ; 18 décembre, p. 27, ill. (Un siècle d'enseignement) ; 25 décembre, p. 27, ill. (Un siècle de vie religieuse).

814 BOULAIRE (Alain). Le château de Brest et le musée national de la Marine. Association des Amis des Musées de la Marine ; Rennes, Ouest-France, 1999, 32 p., ill.

815 HENWOOD (Annie). La bastide de Kervallon à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 26-30, plan.

816 KERDONCUFF (André). Brest a aussi son hôtel de Lauzun. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 184, octobre 1999, p. 2-6, ill.

817 KERLÉO (Anne). Les trente ans de l'église Notre-Dame du Bouguen. *Quimper et Léon*, n° 12, 24 juin 1999, p. 342-344, ill.

818 La tour Tanguy, gardienne de l'histoire de Brest. *Sillage*, magazine de la ville de Brest et de la C.U.B., n° 70, septembre-octobre 1999, p. 28-29, ill.

819 LE DUFF (Ronan). Contribution à la réflexion sur le thème de la métropolisation brestoise à travers l'étude du système relationnel. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 160 p., ill.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

820 MÉNESGUEN (Kristell). La municipalité Nardon : 1919-1929. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 122 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

821 PIERREFEU (Sandrine), LE BIHAN (René), LEROUX (Dominique). Le monde des Brestois. S.l., Le Télégramme éditions, 1999, 111 p., ill.

822 POILVET (Anne-Edith), GUÉNÉGOU (Yann). Cahier spécial Brest et sa région. *Armor Magazine*, n° 350, mars 1999, p. 67-76.

823 PRADÈRE (Onésime). Brest et ses environs, son port, sa rade. Paris, Le livre d'histoire, 1999, 228 p. (Monographies des villes et villages de France).

824 QUINTIN (Virginie). Élus municipaux et cantonaux de l'arrondissement de Brest (1934-1951). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 150 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

825 RIDENT (Marie-Anne). La chambre de commerce de Brest : acteur de la vie économique brestoise (1919-1938). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 111 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

826 SALIOU (Fabienne). Contribution à la réflexion sur la notion de quartier : le cas de Lambézellec. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi les nos 18 (Conservatoire botanique national de Brest), 60 (politique environnementale), 90 (gestion des déchets verts), 119 (Archives municipales de Brest), 201 (musée de la Marine), 225 (médaille des jésuites), 226 (exposition de 1901), 232 (familles brestoises), 341 (pays de Brest), 348 (conseil municipal, 1936), 357 (Bretons au bagne, XVIIIe siècle), 358 (bagne de Brest), 361 (prison de Brest), 371 (Brest 2000), 372 (gardes de la marine, 1774), 373 (blocus du port, 1798-1799), 476 (port de commerce), 477 (port, mouillage), 494 (guide), 502 (démographie, 1790-1805), 518 (arsenal, XVIIIe siècle), 527 (fief de la Harteloire), 627 (*L'Océan*, *L'Armoricain*), 634 (redoute de Guestel-Bras), 795 (Américains, 1917), 796 (*id.*).

Brignogan

Voir le n° 254 (archéologie).

Camaret

827 BARGAIN (E.). Camaret au cœur de l'histoire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 février 1999, p. 9, ill.
Refonte du musée de la tour Vauban.

828 PÉRENNEC (Yves). La petite histoire à travers la généalogie : Camaret au XVIIIe siècle. *Le Presqu'îlien*, n° 63, avril 1999, p. 8-9.

829 PESQUEUR (Laurent). La tour Vauban. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 6-7.

Voir aussi les nos 67 (grès armoricain), 376 (base d'hydravions, 1914-1918), 377 (*id.*), 378 (*id.*), 552 (Abri du marin), 671 (Joseph Meilard).

Carantec

Voir le n° 280 (Paléolithique).

Carhaix

Voir les nos 253 (fouilles archéologiques), 302 (aqueduc romain), 391 (vie religieuse, XIXe siècle), 537 (domaine royal, XVIe siècle).

Châteaulin

830 LECLERC (Guy). Le Vieux-Bourg. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 10, ill.

Châteauneuf-du-Faou

831 CASTEL (Yves-Pascal). La fontaine Saint-Jean-Baptiste. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 août 1999, p. 9, ill.

Cleden-Cap-Sizun

Voir le n° 25 (pointe du Van).

Cléder

832 MOAL (François). Cléder, une terre en Léon. Guingamp, éditions de la Plomée, 1999, 381 p., ill.

Clohars-Carnoët

Voir le n° 470 (port de Doëlan).

Coat-Méal

Voir le n° 319 (Révolution).

Combrit

Voir le n° 354 (naufrage, 1782).

Concarneau

833 GUÉGUEN (Michel). Requiem pour de vieux murs. *Ouest-France*, 27 mai 1999.
La longère de Toulgoët, ancienne conserverie.

834 GUÉGUEN (Michel). Keriolet : une vie de château... agitée. *Ouest-France*, 2 et 3 juin 1999.

Voir aussi les nos 253 (fouilles archéologiques), 393 (Petits Frères de Jésus), 455 (pêche thonière tropicale), 456 (sardine), 504 (recensement, 1800), 656 (églises paroissiales).

Conquet (Le)

Voir les nos 34 (usine d'iode de Poulconq), 51 (presqu'île de Kermorvan), 277 (Kermorvan, Néolihique), 439 (moulins à vent), 640 (fort de l'Ilette).

Crozon

835 BONNEAU (Marie-Françoise). 1000 ans d'histoire en presqu'île de Crozon. Gourin, Keltia Graphic, 1999, 158 p., ill.

836 CADIOU (Didier). La chapelle Saint-Laurent. *Le Presqu'îlien*, n° 61, février 1999, p. 6, ill.
En grande partie détruite en septembre 1944, lors des combats de la Libération.

837 CADIOU (Didier). Un site stratégique à Crozon : L'Aber. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 12-13, ill.

838 CADIOU (Didier). Disparition d'un site mégalithique : Landaoudec. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 16-17, ill.

839 DIZERBO (Auguste). La chapelle Saint-Jean. *Le Presqu'îlien*, n° 63, avril 1999, p. 14, ill.
Détruite lors de la Libération, en 1944.

Voir aussi les nos 100 (anse de l'Aber), 103 (grottes de Morgat), 264 (alignements mégalithiques de Landaoudec), 282 (éperon barré de Lostmarc'h), 368 (Henri Cariou), 426 (défrichage, XXe siècle), 442 (moulins), 450 (cap de la Chèvre), 488 (sémaphores), 622 (éditions Armeline), 640 (Morgat), 685 (Patrice Pellerin), 704 (bataille de 1694), 722 (coiffes), 793 (cinéma).

Daoulas

840 MARHADOUR (Laurent). Les structures sociales de Daoulas au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 117 p., ill.

Dirinon

841 CASTEL (Yves-Pascal). Retour du tombeau de sainte Nonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 mars 1999, p. 8, ill.

Douarnenez

842 GOYAT (Patrice). Petits flèpps entre nous ! Histoires douarnenistes... Saint-Sulpice-la-Forêt, Studio de création graphique Hélène Jupin-Pencalet, 1999, 94 p., ill.

843 MILLOT (Gilles). Deux artistes marins-pêcheurs à Douarnenez. Le Chasse-Marée, n° 122, 1999, p. 52-61, ill.
Art populaire : les peintures de René Urvois et les maquettes d'André Berlivet.

Voir aussi les nos 298 (cuves de salaison gallo-romaines), 453 (les «Mauritaniens»), 454 (*id.*), 553 (sauvetage en mer), 596 (congrès de la F.R.B., 1912), 598 (Bleun-Brug, 1929), 653 (cimetière), 720 (coiffe penn sardin).

Elliant

844 CASTEL (Yves-Pascal). La croix de Ménez-Briz. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1999, 13 mars, p. 8, ill. ; 3 avril, p. 27, ill.

Faou (Le)

Voir le n° 459 (port du Faou).

Folgoët (Le)

845 CASTEL (Yves-Pascal). La gargouille du Folgoët. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 avril 1999, p. 4, ill.

Forest-Landerneau (La)

846 Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau. Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques en Trégor, *Bulletin annuel*, 1999, p. 31.

Fouesnant

Voir les nos 44 (zones humides littorales), 498 (archipel des Glénan).

Gouesnou

Voir le n° 50 (population résidant à Gouesnou).

Gouézec

847 JAMET (Pierre). L'ancien presbytère de Gouézec. *L'Écho gouézecois*, n° 17, janvier 1999, p. 7, plans.
Construit en 1681, détruit en 1868.

848 RANNOU (Charles). Souvenirs de jeunesse à Gouézec : les années 20 (suite). *L'Écho gouézecois*, 1999, n° 17, janvier, p. 4-6 ; n° 18, juin, p. 7-9.

Goulien

Voir le n° 23 (réserve ornithologique).

Guengat

Voir le 764 (Jean-Marie Déguignet).

Guerlesquin

849 CALLAREC (Laurent). Les structures sociales de Guerlesquin au XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 187 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Guiclan

Voir les n[os] 317 (Jacques Quéinnec), 461 (Penzé).

Guilvinec

Voir les n[os] 466 (les Furic, mareyeurs), 472 (port).

Guimaëc

Voir le n° 639 (chapelle Notre-Dame-de-la-Joie).

Guimiliau

Voir le n° 663 (calvaire).

Guipavas

850 BOUCHER (Michel). Histoire locale. La batterie allemande de Kerangoff. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 288, janvier 1999, p. 13.

851 BOUCHER (Michel). Histoire locale. On a retrouvé la croix de saint Gouesnou. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 289, février 1999, p. 11-12.

852 BOUCHER (Michel). Histoire locale. L'église de Guipavas, bulletin paroissial, *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 290, mars 1999, p. 11-12.

853 BOUCHER (Michel). Histoire locale. La chapelle Notre-Dame du Reun. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 291, avril 1999, p. 13-14.

854 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Au temps des seigneurs et des grands fiefs... Un ruisseau fit office de frontière. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 292, mai 1999, p. 9-10.

855 BOUCHER (Michel). Été 44, les bombardements américains. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 293, juin-juillet 1999, p. 11-12.

856 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Et si nous revisitions notre église. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 294, août-septembre 1999, p. 9-10.

857 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Le seul salut : la tranchée. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 295, octobre 1999, p. 13-14.

858 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Le Vizac. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 296, novembre 1999, p. 11-12.

859 BOUCHER (Michel). Impasse Docteur-Vourc'h à Guipavas. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 297, décembre 1999, p. 11-12.

Guipronvel

Voir le n° 319 (Révolution).

Henvic

860 CHAURIS (Louis). En bordure de la Penzé, le manoir de Trogriffon à Henvic. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 mars 1999, p. 27, ill.

Huelgoat

Voir les n[os] 88 (carrier au Huelgoat), 93 (forêt du Huelgoat).

Île de Batz

Voir les n[os] 19 (paysages), 495 (vue par les Anglais), 760 (littérature).

Île de Sein

861 CAPART (Louis). Voyage à Sein. *Pays de Bretagne*, n° 21, 1999, p. 50-61.

862 TANGUY (Alain). L'île de Sein en 1900, les textes inédits d'Anatole Le Braz. *ArMen*, n° 107, novembre 1999, p. 20-29, ill.

Voir aussi le n° 242 (prêtresses vierges).

Irvillac

863 CASTEL (Yves-Pascal). L'étonnant calvaire de Coatnan. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 juillet 1999, p. 5, ill.

Kerlaz

Voir le n° 299 (thermes du Ris-Izella).

Kerlouan

864 COUSQUER (Stéphanie), GUÉZENNOC (Daniel), MÉNEZ (Nolwenn), PASCOET (Séverine), VIAUD (Sandra). Guide du patrimoine architectural, naturel et économique de Kerlouan. Gwel'ta ! Kerlouan, Environnement et patrimoine, 1999, 128 p., ill.

Landeleau

Voir le n° 284 (nécropole de Penfoul).

Landerneau

865 GUIRRIEC (Magali). Vivre à Landerneau au début du XVIII[e] siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 145 p.
Mémoire de maîtrise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

866 KEROUÉDAN (Yohann). Le commerce des toiles à Landerneau sous la Restauration (1815-1830) d'après les lettres de correspondance de la maison de commerce Radiguet et Goury, 1999, 21 x 29,7 cm, 108 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n[os] 191 (Barthélemy Kerros, corsaire), 213 (musée d'Édouard Leclerc), 356 (criminalité, XVIII[e] siècle), 436 (Société linière du Finistère).

Landévennec

867 GALIFOT (Agnès). Travaux au musée de l'ancienne abbaye. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 23, ill.
En réalité, travaux de consolidation d'éléments mis au jour au cours des fouilles dans l'ancienne abbaye.

868 LARS (Roger). Quand Landévennec vivait avec la Marine. Petites histoires... *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 23, ill.
À la fin du XIX[e] siècle.

Voir aussi les n[os] 116 (archives conservées à l'abbaye), 211 (photos, 1900-1914), 253 (fouilles archéologiques), 303 (*id.*), 677 (Yan' Dargent).

Landudec

Voir le n° 682 (fabrique de meubles).

Landunvez

869 BESSELIÈVRE (Jean-Yves), CRÉAC'H (Matthieu), KERBIRIOU (Anne-Hélène), CHAURIS (Louis). Le château fort de Trémazan. Architecture, légende, histoire. Landunvez, Association S.O.S. Château de Trémazan, 1999, 24 x 17 cm, 119 p., ill.
Préface de Jean Mesqui. Dessins de Pierre Audibert.

Voir aussi les n[os] 37 (pierres du château de Trémazan), 447 (viviers d'Argenton), 635 (pierres de Saint-Samson).

Lanildut

870 COAT (Paul). Le mage de Lanildut. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 182, avril 1999, p. 58-62.
Meurtre de Pierre Bourioux, collectionneur et magicien, à Lanildut, en 1949.

871 Petite histoire de Lanildut. *Reflets sur l'Aber*, bulletin paroissial de Brélès-Lanildut, n° 57, mai 1999, p. 5.

Lanmeur

Voir les n[os] 279 (préhistoire et protohistoire), 638 (monuments religieux), 673 (Xavier de Langlais).

Lanrivoaré

Voir le n° 319 (Révolution).

Lanvéoc

872 CADIOU (Didier). Naissance d'une commune. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 16-21.

873 CHAURIS (Louis). Le fort de Lanvéoc. Des hommes et des pierres. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 22-27, ill.

874 KERDREUX (Jean-Jacques), CADIOU (Didier). Le Poulmic. *Avel Gornog*, n° 7, juin 1999, p. 8-12, ill.

875 MARTIN (René), BARAER (Michel). Lanvéoc-Poulmic. Mémoires de Rade. S.l., s.n., 1999, 264 p., ill.

Voir aussi les nos 78 (bois et mycologie), 239 (toponymie des côtes), 379 (base aéronavale), 458 (port), 487 (route Quimper-Brest), 687 (Georges Pérennès).

Lesneven

Voir les nos 11 (Antoine Dubrocard), 163 (*id.*), 208 (musée du Léon), 388 (Anglais à Lesneven, 1814), 797 (cinéma).

Locronan

876 DENIEUL (Patrick), CARGOUET (Loïc DE). Job de Locronan. Montreuil-Bellay, éditions CMD, 1999, 52 p., ill. (Questions de Mémoire, 11).

Locquirec

Voir les nos 52 (de Térénez à Locquirec), 700 (crime des frères L'Héreec, 1839).

Loctudy

877 LEFEBVRE (Morgane). L'évolution d'une commune littorale depuis la mise en place de la loi de 1986. Étude de cas : Loctudy (Finistère). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

Voir aussi le n° 550 (bateau de sauvetage).

Milizac

878 LE MOIGNE (Pascal). Les pratiques et représentations de la mort en milieu rural : l'exemple de Milizac. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest.

Voir aussi le n° 319 (Révolution).

Moëlan-sur-Mer

Voir le n° 470 (ports de Brigneau).

Morlaix

879 CASTEL (Yves-Pascal). Imaginez un Kreisker qui s'écroule... Le sort impitoyable du clocher de Notre-Dame du Mur à Morlaix. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 septembre 1999, p. 28, ill.
Éléments récemment récupérés du clocher de Notre-Dame du Mur, effondré le 28 mars 1806.

880 LE CLECH (Marthe). Morlaix. Fille de terre, fille de mer. Saint-Malo, éditions Cristel, 1999, 43 p., ill.

Voir aussi les nos 36 (occurrences ferrifères), 203 (musée des Jacobins), 494 (guide), 608 (centenaire du collège), 625 (Lédan imprimeur), 637 (chemin de fer), 639 (chapelle Sainte-Geneviève à Ploujean).

Motreff

881 CASTEL (Yves-Pascal). La chapelle Sainte-Brigitte. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 janvier 1999, p. 26, ill.

Ouessant

882 CORBEL (Yannick). Paysages, habitats, habitants sur les îles de Molène et d'Ouessant. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest.

883 GEFFROY (Gustave), KERVERN-QUEFFÉLEANT (Anne-Marie). Voyage à Ouessant. Rezé, Séquences, 1999, 62 p.

884 LE GALLO (Yvon). Un Allemand à Ouessant ou la mystique de la mer chez Bernhard Kellermann. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 417-432.

885 LESCOAT (Jacques). Ouessant, Bretagne extrême. S.l., Finisterre, 1999, 98 p.

886 MALGORN (Sylvie). Ouessant, Mallorca : estudio comparativo de los problemas de la insularidad. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'espagnol soutenu à Brest.

887 PÉRON (Françoise). Ouessant, l'île sentinelle. *Armorica*, n° 8, avril 1999, p. 25-40, ill.

888 QUÉMÉNER (Hervé), THERSIQUEL (Michel). Ouessant, escale ultime. *Bretagne Magazine*, n°4, février-mars-avril 1999, p. 44-66, ill.

Voir aussi les nos 253 (fouilles archéologiques), 486 (rail), 491(phare du Stiff), 554 (sécurité maritime).

Penmarc'h

Voir le n° 218 (musée préhistorique de Penmarc'h).

Plabennec

889 Lesquelen en Plabennec. Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques en Trégor, *Bulletin annuel*, 1999, p. 29.

Pleyben

Voir le n° 664 (calvaire).

Plobannalec

890 CARIOU (Raymond). Dans la mémoire de notre village. *Le Travailleur bigouden*, n° 174, 2e trimestre 1999.

891 CARIOU (Raymond). Vieux Lesconil. *Le Travailleur bigouden*, n° 173, 1er trimestre 1999 ; n° 176, 4e trimestre 1999.

Plogastel-Saint-Germain

Voir le n° 653 (cimetière)

Plogoff

892 CASTEL (Yves-Pascal). Chapelle Saint-André. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 décembre 1999, p. 5, ill.

Voir aussi les nos 25 (pointe du Raz), 26 (*id.*).

Plogonnec

Voir le n° 535 (seigneurie de Plogonnec).

Plomelin

Voir le n° 547 (orphelinat de Kerbernès).

Plomeur

Voir le n° 353 (naufrage du Saint-Jacques, 1716).

Plonévez-du-Faou

893 TAVENNEC (Robert). Saint-Herbot : passion et résurrection. Plonévez-du-Faou, Association Tro-War-Dro Sant Herbod, 1999, 11 p., ill.

Plonévez-Porzay

Voir le n° 646 (fontaines).

Ploudalmézeau

894 FENARD (Pierre). Ploudalmézeau après l'*Amoco*. *Armor Magazine*, n° 356, septembre 1999, p. 48-51.

Ploudaniel

Voir le n° 253 (fouilles archéologiques).

Plouégat-Guerrand

Voir le n° 638 (église).

Plouénan

895 CASTEL (Yves-Pascal). Émotion à Plouénan : on risque de déplacer Croaz-ar-Vilienn. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 avril 1999, p. 27.

Voir aussi le n° 11 (F.-J. du Dresnay des Roches).

Plouézoc'h

Voir le n° 629 (chapelle Saint-Antoine).

Plougasnou

Voir les nos 253 (fouilles archéologiques), 639 (chapelles).

Plougastel-Daoulas

896 Plougastel-Daoulas. Livre d'or. Les victimes des guerres du XXe siècle. «Les chemins de la mémoire». Plougastel-Daoulas, Le comité de rédaction, 1999, 215 p., ill.

897 THIOLAY (Boris), TANGUY (René). La fraise de Plougastel. *Bretagne Magazine*, n° 5, mai-juin-juillet 1999, p. 44-51, ill.

898 VEYER (Marine). De chapelles en clochers. Plougastel-Daoulas. *Bretagne Magazine*, hors série, n° 1, été 1999, p. 64-65, ill.

Voir aussi les nos 45 (promenades et randonnées), 640 (forts du Corbeau et de l'Armorique), 665 (calvaire), 724 (costume).

Plougonvelin

Voir les nos 187 (abbaye de Saint-Mathieu), 395 (id.), 439 (moulins à vent), 661 (croix et calvaires).

Plougonven

Voir le n° 666 calvaire).

Plouhinec

Voir le n° 253 (fouilles archéologiques), 269 (Menez-Dregan).

Plouigneau

Voir les nos 639 (chapelles), 657 (manoirs).

Plounéour-Ménez

899 CHAURIS (Louis). Des pierres dans les bois : le domaine de Penhoat en Plounéour-Ménez. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 avril 1999, p. 24, ill.

Plounéour-Trez

Voir les nos 254 (archéologie), 290 (souterrain de l'âge du fer).

Plounévézel

900 CASTEL (Yves-Pascal). La croix Kermoine restaurée. Le Progrès de Cornouaille *[Le Courrier du Léon]*, 9 janvier 1999, p. 5, ill.

901 CASTEL (Yves-Pascal). Un aménagement discret et intelligent. Le Progrès de Cornouaille *[Le Courrier du Léon]*, 3 avril 1999, p. 27, ill.
La fontaine proche de la chapelle Sainte-Catherine.

Plouzané

Voir le n° 431 (landes).

Plozévet

902 LE QUÉRÉ (Jacques). Mémoires bucoliques d'une famille de Plozévet, avant, pendant et après la guerre de 1939-1945. *Cap-Caval*, n° 24, septembre 1999, p. 3-11.

Pont-Aven

Voir les nos 193 (musée), 194 (*id.*), 206 (*id.*), 670 (peintres).

Pont-Croix

Voir le n° 653 (cimetière).

Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h

Voir le n° 39 (calcaires).

Pont-l'Abbé

Voir les nos 28 (plan Bretagne Eau Pure), 364 (gens de justice, XVIIIe siècle), 512 (Bigoudènes), 653 (cimetière), 673 (Xavier de Langlais), 676 (Jacques Godin), 725 (roman), 747 (Youenn Drezen).

Porspoder

903 CHAURIS (Louis). Le granite de l'île Melon en Porspoder. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 183, juillet 1999, p. 40-49, ill.

Pouldergat

904 AMZER GWECHALL. Ar vuhez amzer gwechall : Labourerien an douar hag ar mor. Pouldergat-Pouldavid de l'Ancien Régime à 1940. Ulamir éditions, 1999, 29,7 x 21 cm, 254 p., ill.
Préface par Yvonig Gicquel.
(Compte rendu par D. S., *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 décembre 1999, p. 40).

Pouldreuzic

905 BOSSER (Kristen). Étude économique et sociale de la paroisse de Pouldreuzic au XVIIIe siècle d'après les inventaires après décès. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 108 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Quimper

906 CLÉAC'H (Patricia). Quimper. S.l., éditions Jean-Paul Gisserot, 1999, 16 p., ill.

907 Cure de jouvence pour la cathédrale Saint-Corentin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 décembre 1999, p. 20-21, ill.

908 HENRY (René). Les manoirs de Kerfeunteun et leurs légendes. [Bannalec, Imprimerie Régionale], 1999, 24 x 18 cm, 159 p., ill.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 décembre 1999, p. 10).

909 LE ROY (Robert). Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (VIIIe-XVIe siècle). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 117-153.

910 MONTESINOS (Cédric). Le prix de la Rosière à Quimper de 1885 à 1945. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm, 135 p.
Mémoire de maîtrise d'histoise soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Prix de vertu décerné aux jeunes filles pauvres à Quimper entre 1885 et 1945.

911 MOULLEC (Sylvain). La municipalité quimpéroise au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, 21 x 29,7 cm.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

912 POILVET (Anne-Édith), GUÉNÉGOU (Yann). Cahier spécial Quimper et la Cornouaille. *Armor Magazine*, n° 353, juin 1999, p. 54-62.

Voir aussi les nos 38 (diorite de Kermorvan), 192 (musée des Beaux-Arts), 207 (Musée départemental breton), 209 (faïences Porquier-Beau), 210 (Alfred Beau), 216 (Musée départemental

breton), 253 (fouilles archéologiques), 387 (pardon de Saint-Corentin), 494 (guide), 556 (urbanisme, XVIII[e] siècle), 615 (lycée La Tour-d'Auvergne), 653 (cimetière), 669 (musée des Beaux-Arts), 696 (orgue de la cathédrale).

Quimperlé

913 LEGUAY (Jean-Pierre). La ville de Quimperlé du XII[e] au début du XVI[e] siècle, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 101-140, plans.

914 SAUPIN (Guy). La communauté de ville de Quimperlé au XVII[e] siècle, dans *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest-Quimperlé, 1999, p. 191-204.

915 TANGUY (Ronan). Photographies et documents d'archives sur les premiers tournois interceltiques à Quimperlé. *Chronique d'Histoire du Pays de Kemperlé*, n° 28, décembre 1999, n.p.

Voir aussi les n[os] 189 (abbaye Sainte-Croix), 255 (Antiquité), 394 (moines de l'abbaye Sainte-Croix), 402 (saint Maurice de Carnoët), 410 (saint Gurthiern), 414 (abbaye Sainte-Croix), 415 (*id.*), 416 (*id.*), 417 (*id.*), 573 (parc des sports de Kerisole), 633 (église Sainte-Croix), 645 (architecture de l'abbaye Sainte-Croix), 659 (mobilier de Sainte-Croix), 706 (bagad).

Roche-Maurice (La)

916 La Roche-Maurice. Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques en Trégor, *Bulletin annuel*, 1999, p. 30.

Voir aussi le n° 241 (légende d'Élorn).

Roscanvel

Voir les n[os] 283 (stèle de l'âge du fer), 351 (prison de Quélern), 640 (fort de la Fraternité), 688 (vitraux).

Roscoff

Voir le n° 760 (littérature).

Rosnoën

917 CÉLARIÉ (Martine). Une poudrière sur la rivière du Faou : l'île d'Arun. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 14-15, ill.

Saint-Jean-Trolimon

Voir le n° 668 (calvaire de Tronoën).

Saint-Martin-des-Champs

Voir le n° 292 (nécropole de Bagatelle).

Saint-Renan

918 PAILLER (Pierre). Regard sur le patrimoine de Saint-Renan. Saint-Thonan, Cloître éditeurs, 1999, 31 p., ill.

Voir aussi le n° 319 (Révolution).

Saint-Pol-de-Léon

919 ABJEAN (Philippe). Le manoir de Kersaliou pris d'assaut ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 août 1999, p. 21, ill.
Notes sur le manoir.

Voir aussi les n[os] 11 (Hervé de Kersaintgilly de Kergadiou), 760 (littérature).

Saint-Sauveur

920 A. (D.). L'église de Saint-Sauveur reprend vie et fière allure. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 août 1999, p. 22, ill.

921 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Sauveur enfin sauvé ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 janvier 1999, p. 5, ill.
Restauration de l'église incendiée le 1[er] mai 1992.

Saint-Thégonnec

922 GARION (Jean-Miliau). Saint-Thégonnec : témoins et acteurs de la construction de l'enclos : XVI[e]-XVIII[e] siècles. Saint-Thégonnec, Association Saint-Thégonnec Patrimoine vivant, 1999, 23 p., ill.

Voir aussi les n[os] 254 (archéologie), 433 (exportation de quartz blanc), 667 (calvaire).

Saint-Urbain

Voir le n° 654 (chapelle de Trévarn).

Saint-Vougay

Voir les n[os] 190 (château de Kerjean), 200 (*id.*), 215 (*id.*).

Santec

923 TANGUY (Alain). Santec. 1666-1920. Anthologie. Santec, s.n., 1999, 76 p., ill.
(Compte rendu par Philippe ABJEAN, *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 décembre 1999, p. 30).

Voir aussi le n° 258 (inventaire archéologique).

Scaër

Voir le n° 58 (chapelle de Coadry).

Spézet

Voir le n° 243 (étymologie de Spézet).

Telgruc

924 GALIFOT (Agnès). La chapelle de Lanjulitte. *Le Presqu'îlien*, n° 70, décembre 1999, p. 21, ill.

925 GUÉNOLÉ (Corentin). Destruction du bourg de Telgruc en 1944 : un déluge de bombes. *Le Presqu'îlien*, n° 66, juillet-août 1999, p. 24, ill.

Voir aussi le n° 687 (Georges Pérennès).

Tréflévénez

926 AN IRIEN (Job). Ar Groaz Ruz. La Croix-Rouge. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juin 1999, p. 11.
Les anciens chemins à Tréflévénez.

Trégunc

Voir le n° 470 (Trévignon).

Tréhou (Le)

Voir le n° 281 (haches de l'âge du bronze).

Trémaouézan

Voir le n° 609 (historique de l'école).

Tréouergat

Voir les n^{os} 319 (Révolution), 660 (croix de Pinet).

Trévoux (Le)

Voir le n° 252 (prospection inventaire archéologique).

Index des noms de personnes citées

AN DALL (Matilin), 708
ANDRO (Yves), 318
ANNE de Bretagne, 165, 166, 174, 346
ARGENTRE (Bertrand d'), 139
AR GWEN (Iann), 700

BALBOUS (Paul), 723
BALINEC (Yan), 146
BEAU (Alfred), 209, 210
BENOÎT (Jean) de la Chapelle, 169
BERLIVET (André), 843
BOCHER (Auguste), 750
BORGEAUD (Marius), 682
BOUCHER DE PERTHES (Jacques), 126
BOURIOUX (Pierre), 870
BRÉVINI (René), 711
BRIARD (Jacques), 257
BROUDIC (Fañch), 734

CAMBRY (Jacques), 154
CARIOU (Henri), 368
CARTIER (Jacques), 374
CASSINI (Jacques), 58
COATMEUR (Jean-François), 125
CONAN (Jean), 140, 141
CORNOU (François), 621
COSTIOU (Michel), 683
COUDRETTE, 791

DARGENT (Yan'), 217, 677, 686
DÉGUIGNET (Jean-Marie), 788
DÉSIRÉ-LUCAS (Louis Marie), 674, 684
DILASSER (François), 679
DREYFUS (Alfred), 323, 326
DUBROCARD (Antoine), 11, 163
DU CHATELLIER (Paul), 278
DU DRESNAY DES ROCHES (François Julien), 11
DU PUIGAUDEAU (Odette), 765
DUHAMEL (Maurice), 695
DUMONT D'URVILLE (Jules), 374

FAVENNEC (Melaine), 693, 718
FOUILLEN (Paul), 150, 205
FOULON-ROPARS (Louise), 151
FURIC (famille), 466

GARROS (Roland), 193
GAUGUIN (Paul), 192
GODIN (Jacques), 676
GOURMELEN (Auguste-Eugène), 710
GOURY, 866
GRACQ (Julien), 786
GRALL (Xavier), 153, 768, 770, 782
GRIGNION DE MONFORT (Louis-Marie), 384, 390
GUILLOUX (Louis), 152, 783, 784
GURTHIERN (saint), 410

HÉMON (Louis), 767
HUON DE KERMADEC (Jean-Michel), 158

JAFFRENNOU (François), 176
JEAN d'Arras, 791
JEAN IV de Rieux, 307
JEGADO, 360

KELLERMANN (Bernhard), 884
KERIVEL (Charles), 202, 212
KEROUAC (Jack), 792
KERMAREC (Louis), 149
KERROS (Barthélemy), 191
KERSAINTGILLY DE KERGADIOU (Hervé DE), 11

LABOURET (Auguste), 688
LANGLAIS (Xavier DE), 672, 673, 678
LA PÉROUSE, 158
LAURENT (Jeanne), 142
LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 186, 742, 756
LE BRAZ (Anatole), 123, 136, 170, 754, 788, 789, 862
LE BRETON (Auguste), 162
LECLERC (Édouard), 213
LÉDAN (Alexandre), 137, 625, 700
LE DIBERDER (Yves), 752
LE FRANC (Marie), 767
LE GALL (Pierre), 692
LE GOFF (Jean-Yves), 649
LE GUYADER (Frédéric), 773
LE LAY (Patrick), 624
L'HÉREEC (François et Mathias), 700
LOUIS XII, 346
LOUARN (Lena), 159
LUBET (Pierre Philippe), 370
LUZEL (François-Marie), 167, 168, 592, 695, 754, 755

MALBERT (Louis), 147
MALMANCHE (Tanguy), 136
MAURICE de Carnoët (saint), 402
MEILARD (Joseph), 671
MELAR (saint), 400

NARCEJAC (Th.), 125
NONNE (sainte), 744, 841

OMNÈS (Joseph), 11

PÉRENNÈS (Georges), 687
PÉRON (Alfred), 143

PERROS (Georges), 171, 769, 774, 790
PLANCHAIS (Laurent), 622

PORQUET (Madeleine), 173
PRIGENT (Denez), 703

QUEFFÉLEC (Henri), 779
QUÉINNEC (Jacques), 317
QUÉMÉNEUR (Pierre), 359
QUÉNIART (Jean), 6
QUILLIVIC (René), 216

RADIGUET, 866
ROBIEN (Christophe Paul DE), 250
ROBIN (Armand), 772
ROLLAND (Jean-Louis), 709
ROMIEU (Auguste), 161

SAINT-ALLOUARN (Louis de), 144
SAINT-POL ROUX, 763, 775
SALAHADIN (Olivier), 156
SALIOU (Hervé), 195
SÉBILLOT (Paul), 755, 756
SEGALEN (Victor), 138, 762, 766, 772
SERVAT (Gilles), 698
SKRIVENER (Corentin), 308
SOUVESTRE (Émile), 70
SULIAU (saint), 411
SULIEN (saint), 411
SULIN (saint), 411

THAÉRON (Jean-Paul), 190
THÉZAC (Jacques de), 177
TRELLU (Xavier), 148

URVOIS (René), 843

VERCEL (Roger), 780

Index des noms d'auteurs

A.(D.), 137, 190, 191, 281, 570, 744, 920
A. (S.), 192, 193
ABADIE (Loïc), 479
ABJEAN (Philippe), 777, 919, 923
ALLAIN (Nicole), 340, 432
ALLAIN (Véronique), 806
ALLE (Gérard), 728
AMZER GWECHALL , 904
ANCEAU (Eric), 108
ANDRIEUX (Jean-Yves), 435
ANDRO (Mireille), 632
AN IRIEN (Job), 234, 397, 398, 399, 926
ANNEZO (Nicole), 18
ANTOINE (Annie), 178, 423
AR BIHAN (H.), 403
ARBOUSSE BASTIDE (Tristan), 263
AR GALL (Hervé), 308
ARZEL (Pierre), 447
ARZUR (Marie-Haude), 692
ASSOCIATION GÉOARCHI, 19
AUBERT (Sandra), 470
AUBIN (G.), 221
AUDIBERT (Pierre), 869
AUPHAN (Eric), 20
AZIZA (Claude), 585

B. (S.), 194
BARAER (Michel), 875
BARGAIN (Bruno), 22
BARGAIN (E.), 827
BARNABÉ (Magali), 119
BARNIER (Frédérique), 365
BARON (Yannig), 602
BARON-YELLES (N.), 23
BAUDRY (Jacques), 24
BEAULIEU (François DE), 574
BEAUR (Gérard), 424
BÉDRI (Hervé), 810
BECQUE (Maurice DE), 575
BEGOC (Stéphanie), 811
BELLANCOURT (Yves), 633
BELLEC (Alain), 693
BELLIN (Jacques-Nicolas), 120
BELLY (Marlène), 384
BELMONT (Nicole), 758
BENFERHAT (Kader), 480
BERBEDET (Christine), 694
BERNE (Mauricette), 138
BERTHOU (Erwan), 121
BERTHOU (Jean), 413
BESANÇON (Dominique), 566, 586
BESCOND (Marianne), 139
BESSELIÈVRE (Jean-Yves), 634, 869
BESSON (Brigitte), 448
BIDAUD (N.), 249
BIGOT (Joëlle), 655
BINET (Denis), 449
BIORET (Frédéric), 19, 26
BIZIEN (Roland), 812
BLANCHARD (Valérie), 502
BLAVIER (Yves), 436
BODENNEC (Joël), 437
BOISANGER (Yves DE), 341
BOITEUX-COLIN (Françoise), 512

BONNEAU (Marie-Françoise), 835
BORDEAUX (Annie), 793
BORDIEC (Sylvain), 617
BOSSARD (J.), 807, 808
BOSSER (Kristen), 905
BOUCHER (Michel), 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859
BOUCHER DE PERTHES (Jacques), 126
BOUÉDEC (Nicolas), 25
BOUGEARD (Christian), 1, 183, 513
BOULAIRE (Alain), 232, 369, 370, 813, 814
BOULESTREAU (Georges), 282
BOURGÈS (André-Yves), 400
BOURNERIAS (M.), 26
BOUTHILLON (Fabrice), 759
BOUTTIER-COUQUEBERG (Catherine), 585
BRAND'HONNEUR (Michel), 514
BRETON (Erwan), 27
BRIANT (Joane), 28
BRIARD (Jacques), 250, 284
BRIGAND (Louis), 19, 29
BROUARD (Jean-Yves), 549
BROUDIC (Fañch), 729, 730, 731
BRUNETEAU (Bernard), 547
BUREL (Marcel), 283, 351

CABARET (J.), 30
CABIOC'H (Faoc'h(J.), CABON (Alain), 31
CABON (Nicolas), 32
CADIC (François), 577
CADIOU (Didier), 239, 264, 468, 836, 837, 838, 872, 874
CADIOU (Loïc), 618
CALLAREC (Laurent), 849
CALVET (Louis-Jean), 731
CALVEZ (Ronan), 327
CAMUS (Dominique), 578
CAPART (Louis), 861
CAPDEVILA (Luc), 328
CARAËS (Jean-François), 5
CARGOUET (Loïc DE), 560, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 876
CARIO (Daniel), 713
CARIOU (André), 669, 670
CARIOU (Daniel), 222
CARIOU (Raymond), 890, 891
CARLUER (Jean-Yves), 352
CARNE (Adrien DE), 575
CAROFF (Isabelle), 760
CARRER (Philippe), 798
CARTMAN (Erik), 451
CASSARD (Jean-Christophe), 3, 12, 305, 308, 367, 402
CASSEN (S.), 265
CASTEL (Yves-Pascal), 122, 195, 235, 306, 659, 690, 744, 802, 831, 841, 844, 845, 863, 879, 881, 892, 895, 900, 901, 921
CAZEILS (Nelson), 448, 515
CÉLARIÉ (Martine), 688, 917
CERNY (Elvire DE), 579
CERTENAIS (Anne), 403
CEVAËR (Jean), 481
CHADWICK (Nora K.), 306
CHAMPAUD (Claude), 4
CHANTEREAU (Loïc), 469, 671
CHAPALAIN-NOUGARET (Christine), 495
CHAPPÉ (François), 185, 516
CHARLES (Daniel), 492
CHARPY (Jacques), 122
CHATENET (Monique), 652
CHAURIS (Louis), 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 283, 433, 438, 470, 471, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 660, 860, 869, 873, 899, 903
CHAUSSADE (Jean), 40
CHAUVEL (Jean-Jacques), 41
CHEVALIER (Jean-Pierre), 570
CHEVERRY (Claude), 42
CHEVILLOTTE (Jean), 439, 661
CHOLVY (Gérard), 179
CHRISTIE (Judith A.), 18
CISSÉ (Gérard), 145, 246, 574, 727
CLEAC'H (Patricia), 906
CLOITRE (Marie-Claire), 439, 661
CLOÎTRE (Marie-Thérèse), 517, 794
COAT (Paul), 870
COATIVY (Yves), 5, 223, 224, 225, 467
COATMEUR (Jean-François), 125, 761
COHEN (Simon), 101
COMBOT (Paolig), 140, 141
CONTAMINE (Philippe), 307
CORBEL (Jean-Pierre), 210
CORBEL (Yannick), 882
CORDONIER (Noël), 762
CORNOU (Jakez), 353
CORRE (Élisabeth), 763
CORSON (S.), 196
COUDURIER (Jean-Pierre), 620
COUIX (Gilles), 19
COUQUEBERG (Olivier), 585
COURTEIX (N.), 251
COUSINIE (Noëlle), 550
COUSQUER (Stéphanie), 864
COUSQUER (Yvon), 180
COZIEN (Mickaël), 695
CRÉAC'H (Matthieu), 869
CRESTON (René-Yves), 719
CROIX (Alain), 6
CROZON (Pierre), 380, 381
CUISNIER (David), 44

DAGIER (Patricia), 792
DAIRE (Marie-Yvane), 197, 285, 286, 296
DAOUDAL (Arnaud), 315
DANIEL (Tanguy), 113

DAVALAN (Nikolaz), 732
DECOURT (Olivier), 509
DÉGUIGNET (Jean-Marie), 764
DEGARDIN (Chantal), 45
DELAHAIE (Gabriel), 482
DELAVELLE (Stéphane), 503
DELOUCHE (Denise), 672, 673
DEMOY (J.-P.), 30
DENEZ (Per), 733
DENIEUL (Patrick), 560, 876
DENIZOT (Marion), 142
DESCOURT (J.-P.), 674
DESFONTAINE (Muriel), 765
DESHAYES (Albert), 112, 236, 244
DESSE (René-Paul), 40
DHOMBRES (Jean), 802
DIEUDONNÉ (Patrick), 19, 46
DIEULEVEULT (Alain DE), 483
DILASSER (Éric), 252
DILASSER (Maurice), 489
DIQUÉLOU (Christian), 675
DIROU (Maurice), 143
DIROU (Maurice-René), 596
DIVANACH (Marcel), 580
DIZERBO (A.-H.), 47, 245, 839
DOLÉDEC (Delphine), 518
DOLLÉ (Marie), 766
DOUARD (Christel), 641
DREYER (Jean-François), 48, 425
DUBREUIL-LE GOUEFFLEC (Maëlle), 105
DU BEAUDIEZ-SAUVANNET (Anne), 642
DUBOIS (Christophe), 342
DUCHATELET (Bernard), 130, 131
DUCROCQ-POIRIER (Madeleine), 767
DUIGOU (Serge), 7, 144, 354
DUMAS (Catherine), 343
DUPONT (C.), 266
DU PONTAVICE (Bleuzen), 246
DU PONTAVICE (Gilles), 246
DURAND (Lionel), 566
DURAND (Philippe), 643
DUSSUD (François-Xavier), 418
DUVAL (Alan), 123
DUVAL (Michel), 344
DUVAUFERRIER-CHAPELLE (Clotilde), 313

ÉLÉGOËT (Louis), 519
EL MOUMMY (Yasmina), 768
ENOUL (Patrice), 49
EXPOSITO (Raoul), 125
ÉVEILLARD (James D.), 145, 320
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 199, 255
EVERARD (J.), 124

F. (M.), 201, 713, 734, 795
FABRE (Martine), 220
FACCENDA (Marie), 50
FAULON (M.-N.), 296
FAVEREAU (Francis), 182, 735
FAVRE (Pierre), 146
FÉNARD (Pierre), 894
FENEAU (Laurent), 51, 52, 53
FÉREC (M.), 147, 202
FEREC (Marie), 336
FERNANDES (Christelle), 355
FICHOU (Jean-Christophe), 484, 520, 521
FILIBERT (Frère), 148
FILLAUT (Thierry), 799
FISCHER (Brigitte), 228
FITAMANT (Henri), 696
FLAGEUL (Lionel), 463
FLEITOUR (Annick), 676
FLEURIOT (Léon), 8
FONTENOY (Jil), 149
FOUCHER (Françoise), 800
FOUILLEN (Maurice), 150
FOULON (Charles Louis), 151
FRAYSSE (Jean), 522
FRELAUT (Bertrand), 561
FRUTIEAUX (Élisabeth), 691

GAD (Laurent), 56
GAGNEPAIN (Jean), 733
GALBRUN (Karine), 464
GALIFOT (Agnès), 303, 366, 376, 377, 378, 552, 622, 671, 677, 803, 867, 924
GALLET (Jean), 523
GALLIOU (Patrick), 5, 57, 116, 135, 152, 203, 204, 254, 255, 287, 288, 297, 306, 321, 620, 697, 724, 792
GANCEL (Hippolyte), 603
GARCIA (Yannick), 289
GARDET (Mathias), 551
GARION (Jean-Miliau), 922
GARREC (P.), 304
GARREC (Roger), 58
GASCHE (Étienne), 308
GAST (René), 485
GASTON (Emilie), 769
GAUDILLAT (Claude), 59
GAUTIER (Jean-Christophe), 60
GAUTIER (Maurice), 300
GEFFROY (Gustave), 883
GEOFFROY (José), 441
GEORGELIN (Nolwenn), 465
GELINAUD (Guillaume), 22
GESLIN (Claude), 524
GICQUEL (Roger), 153, 698
GICQUEL (Yvonig), 904
GIOT (Pierre-Roland), 126, 256, 267, 268
GIRAUDON (Daniel), 699, 700, 736
GLÉONEC (Aline), 737
GLON (Thierry), 770
GOARNISSON (Roger), 75
GOMBERT (Hélène), 113

GONIDEC (Gaël), 525
GONIDEC (Jean-Pierre), 720
GONTARD (Marc), 771, 772
GOURIOU (Jean-Jacques), 394
GOURIOU (Nicolas), 796
GOURLAOUEN (Henri), 468, 553
GOURMELEN (Cédric), 322
GOURMELON (Hervé), 748
GOURONG (Lucien), 581
GOYAT (Patrice), 842
GRALL (Sylvie), 61
GRANNEC (Christophe), 9
GRATEAU (Philippe), 316
GROUSSET-FAVE (Aurélie), 385
GRUEL (Catherine), 204
GRUET (Y.), 266
GUÉGAN (Isabelle), 644
GUÉGUEN (Henri), 62
GUÉGUEN (Josette), 604
GUÉGUEN (Michel), 466, 504, 833, 834
GUÉNA (Sylvie), 128
GUÉNÉGOU (Yann), 822, 912
GUÉNOLÉ (Corentin), 426, 427, 442, 925
GUÉRIN (Gwenaël), 63
GUÉRY (Jean-Louis), 486
GUÉVEL (Hervé), 298, 738, 792
GUÉZENNOC (Daniel), 864
GUGNALONS (Anne-Laure), 329
GUICHARD (Jean), 485
GUIFFAN (Jean), 323
GUIGON (Philippe), 214
GUIGOT (Jean-Yves), 153
GUILCHER (Jean-Michel), 701
GUILLAUME (Jean-Yves), 102
GUILLEMET (Dominique), 64, 526
GUILLEVIC (Auguste), 739
GUILLOU (Anne), 345
GUILLOU (Chantal), 113
GUILLOU (Francis), 121
GUILLOU (Jean), 155
GUILLOU (Stéphanie), 127
GUILLOU-BEUZIT (Dany), 122, 154
GUIRRIEC (Magali), 865
GURY (Jacques), 669
GUYOT (H.), 30

H. (A.), 205
HACHE (Valéry), 102
HALLÉGOUET (B.), 269
HALLOT (Erwan), 65
HAMON (Albert), 237
HAMON (Annie), 419, 420
HAMON (Hervé), 554, 555
HARISMENDY (Patrick), 324
HARTINGH (Ghislaine DE), 443
HAUDRÈRE (Philippe), 434
HELIAS (Per-Jakez), 581, 740
HÉLIAS (Sabine), 198
HÉLY (Goulven), 797
HENRY (Anne), 611
HENRY (René), 908
HENWOOD (Annie), 527, 597, 815
HERRIEU (Mériadeg), 114
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore), 741
HERVÉ-COMMEREUC (Catherine), 645
HÉRY (Évelyne), 605
HILLAN (André), 522
HILLION (P.), 30
HOFF (Marie-Katell), 773
HOLLOCOU (Pierre), 238
HOSTIOU (Anne), 567
HUART (Claude), 153
HUCHET (Patrick), 320
HUON DE KERMADEC (Philippe), 156

JACOB (Max), 128
JACQUIN (Philippe), 528
JAFFRÈS (Christelle), 809
JAFFRY (Gwendal), 774
JAIME (Helios), 180
JAIN (Benoît), 646
JAÏN (Catherine), 115
JAMBON (Frédéric), 703
JAMET (Pierre), 847
JAOUEN (Guy), 568
JAOUEN (Nathalie), 356
JARNOUX (Philippe), 183, 357, 414, 529, 530, 531, 421
JAUME (Luc), 330
JÉZÉQUEL (Yannick), 227
JONES (Michael), 116, 124
JONIN (Max), 66
JOUAN (Carole), 606
JOUNOT (Mathilde), 721
JOURNES (Hugues), 157
JUNGES (Catherine), 158

KAEL (Yann-Maria), 582
KEMENER (Yann-Fañch), 116, 741
KERBIRIOU (Anne-Hélène), 869
KERBEUZEC (Henri de), 583
KERDONCUFF (André), 816
KERDREUX (Jean-Jacques), 239, 487, 874
KERGRIST (Jean), 584
KERHERVÉ (Jean), 174, 184, 346, 350, 532
KERLÉO (Anne), 386, 817
KERMOAL (Christian), 533
KERMORVANT (Jean-Yves), 153
KERNÉVEL (Jean), 428
KEROUEDAN (Yohann), 866
KERROS (Tugdual de), 318
KERVELLA (Divi), 680
KERVERN-QUEFFELEANT (Anne-Marie), 883

LAGADEC (Annick), 338

LAGADEC (Sandrine), 496
LANGLAIS (Gaëtan DE), 678
LANGOUËT (Loïc), 286, 289
LANOË (Philippe), 106
LARS (Roger), 868
LARVOR (Eva), 101
LASTENNET (Gwenaelle), 358
LASTENNET (Yann), 368, 488, 722
LA TOUR (Henry DE), 228
LAUDENBACH (Arnaud), 489
LAURENT (Donatien), 742, 777
LAURENT (Isabelle), 497
LAURENT (Loeiz), 92, 347
LAURENT (Valérie), 775
LÉAL (Jocelyne), 776
LE BERRE (Louis), 607
LE BERRE (Yves), 743, 744
LE BIHAN (René), 67, 679, 821
LE BLÉ (Aurélien), 359
LE BORGNE (Hervé), 159
LE BOTERF (Hervé), 309
Le BOULANGER (Jean-Michel), 473, 598
LE BRAZ (Anatole), 123, 585, 586, 777, 862
LE BRIS (Marie-Haud), 310
LE BRIS (Michel), 68, 160
LE BRIS-AUBE (Françoise), 512
LE CLECH (Marthe), 608, 880
LECLERC (Guy), 830
LECLERCQ (Robert), 161
LE COADIC (Ronan), 10, 623
LE CORNEC (Joël), 270
LE CORRE (Pierrot), 568
LE COUÉDIC (Daniel), 647
LE COZ (Jacques), 121, 206, 434, 484, 506
LE DEUNFF (Roger), 648
LE DISEZ (Jean-Yves), 69
LE DOARÉ (Dominique), 7
LE DOARÉ (Nicolas), 556
LE DÛ (Jean), 745
LE DUFF (Ronan), 819
LEFEBVRE (Morgane), 877
LEFEBVRE (Nathalie), 129
LE FEBVRE (Yves), 130, 131
LEFEVRE (Pierre), 534
LE FRANC (Olivier), 469, 704
LE FUR (Claude), 376, 377, 378
LE GAC (Frédéric), 470
LE GALL (Hervé), 353
LE GALL (Jean-André), 70, 778
LE GALLO (Michel), 680
LE GALLO (Yvon), 884
LE GALL-SANQUER (Andrée), 609
LE GOFF (Emmanuelle), 649
LE GOFF (Jean-Claude), 258
LE GOFF (Jean-Yves), 325, 388
LE GOFF (Pierre), 739
LE GOFF (Robert), 71
LE GOFFIC (Michel), 203, 290, 299
LE GOÏC (Pierre), 337
LEGUAY (Jean-Pierre), 444, 913
LE GUEN (Jean-Claude), 471
LE GUILLOU (Louis), 133
LEJARS (T.), 259
LE HÉNAFF (N.), 484, 521
LE HIR (Claude), 570
LELOUP (Daniel), 650, 651
LE MAO (Patrick), 22
LE MEN (Annie), 744
LE MENN (Claude), 11, 162, 163
LE MENN (Gwennole), 746
LE MEUR (Frédéric), 557
LE MOIGNE (Gérard), 535
LE MOIGNE (Pascal), 878
LEMOU (Pierrick), 705
LE NAIL (Bernard), 117, 726
LE NAIL (Jacqueline), 117
LÉOPOLD (Pierre), 280
LE PAGE (Dominique), 311, 415
Le PUTH (Yvon), 747
LE QUÉRÉ (Jacques), 902
LE QUINTREC (Charles), 164
LE ROCH (Francis), 706
LE ROHO (Yves), 73
LE ROUX (Alain), 404, 405
LE ROUX (Charles-Tanguy), 203, 271, 272, 273
LEROUX (Dominique), 821
LEROUX (Gilles), 300
LE ROY (Robert), 909
LESCOAT (Jacques), 885
LE SCOUËZEC (Gwenc'hlan), 118, 662
LE SONN (Carole), 779
LESPAGNOL (André), 6
LE STUM (Philippe), 207, 321
LESUEUR (Joël), 610
LESVENAN (Fabienne), 780
LE VEN (Pierre), 306
LINARD (André), 629
L.M. (C.), 208, 801
LOISEAU-SOUFFLET (M^me^), 348
LOISEL (Yves), 152
LOMENEC'H (Gérard), 781
LORIN (André), 289
LOZAC'H (Alain), 490
LUCAS (Muriel), 498
LUZEL (François-Marie), 587

MAGNANON (Sylvie), 18
MAILLARD (Brigitte), 536
MAILLARD (Claudine), 441
MAISONNEUVE (Alain de), 588
MALENGREAU (Daniel), 18
MALGORN (Sylvie), 886
MALLETER-LAOUÉNAN (Marie-Françoise), 805
MAOUT (Jacques), 22

MARC (Frère), 389, 406
MARCADON (Jacques), 40
MARCHAND (D.), 274
MARHADOUR (Laurent), 840
MARITAIN (Jacques), 128
MARECHAL (Pierre), 589
MARTIN (Hubert), 209
MARTIN (René), 379, 875
MARZAGALLI (Silvia), 474
MAUDEZ (Sylvain), 590
MAUVAIS (Jean-Louis), 74, 75
MAYAUD (Jean-Luc), 429
MEAZEY (Peter), 360
MEHEUT (Mathurin), 681
MENDRÈS (Jacob), 331
MENESGUEN (Kristell), 820
MENEZ (Nolwenn), 864
MENEZ (Yves), 260
MENGANT (F.-M.), 395
MENTELE (S.), 203, 292
MERCIER (Guy), 748
MERDRIGNAC (Bernard), 403, 407, 408
MESQUI (Jean), 869
MESSAGER (Jean-Pierre), 748
MEURET (Jean-Claude), 214, 294, 300
MEURY (André), 374
MEVEL (Arnaud), 537
MEVEL (Bleunwenn), 782
MÉVEL (X.), 484, 521
MICHAUD (Élodie), 558
MICHELET (Jules), 133
MIGNOT (Claude), 652
MILIN (Gaël), 12
MILLOT (Gilles), 571, 843
MINOIS (Georges), 165, 166
MOAL (François), 832
MOGUEROU (Pascal), 591
MOLINES (N.), 275
MONNAT (Tangi), 462
MONNIER (J.-L.), 269
MONNIER-RABALL (Jacques), 682
MONTESINOS (Cédric), 910
MORANT (Bénédicte), 210
MOREAU (Jean), 332
MOREL (Fabienne), 371
MOREL (Marc), 77
MORIN (Éric), 204, 551
MORISSET (Pierre), 611
MORNAND (Jean), 78
MORVAN (Arnaud), 79, 80, 81
MORVAN (Christophe), 319
MORVAN (Françoise), 167, 168, 592
MORVAN (Frédéric), 312
MORVANNOU (Fañch), 749, 750
MOULLEC (Sylvain), 911
MULLIEZ (Jacques), 430

NAAS (Patrick), 293, 300
NADAN (Gaëlle), 247
NASSIET (Michel), 538, 539, 751
NICOLAS (Michel), 339
NONO, 733
NOURRY (Richard), 480

OGER (Pascal), 503
OIRY (Michel), 752
OLLIVIER (Cécile), 653
OMNÈS (Robert), 180
ORLAC'H (Laurence), 361

PACAULT (Antoine), 540
PAILLER (Pierre), 918
PAILLER (Yvan), 276, 277
PALLE (Jane), 507
PALUD (Annie), 511
PAPE (Louis), 301
PARROT (Ingrid), 134
PASCOET (Séverine), 864
PATILLON (Christophe), 106
PAVEC (René), 333
PEAUDECERF (Hervé), 137, 625
PELLETIER (Yannick), 783, 784
PELOIL (Christophe), 705
PENCALET (Jean), 593
PENCALET-KERIVEL (Françoise), 463, 464
PENSART (Frédéric), 626
PENTECOUTEAU (Hughes), 753
PÉRENNEC (Laurence), 465
PÉRENNEC (Yves), 828
PERIDY (Claude), 82
PÉRON (Alain), 708, 709, 710, 711
PÉRON (Françoise), 40, 887
PERON (Jacques), 712
PÉROUAS (Louis), 390
PERSON (Françoise DE), 541
PESQUEUR (Laurent), 829
PETITEAU (Erik), 83
PETREQUIN (P.), 265
PEUZIAT (Josick), 299
PHILIPPE (Roger), 553
PICHARD (Jean-Pierre), 712
PICHOT (Daniel), 542, 543
PIERRE (Alan), 713, 714
PIERRE (Patrick), 339
PIERREFEU (Sandrine), 683, 821
PILET-LEMIÈRE (Jacqueline), 229
PINOT (Jean-Pierre), 57, 59, 84
PIRIOU (Marie-Paule), 684
PIRIOU (Yann-Ber), 170, 754
PLAINE (Jean), 85
PLANCHAIS-LAGATHU (Laurent), 306
PLAZY (Gilles), 171
PLISSON (Guillaume), 492
PLISSON (Philip), 492, 584

PLONÉIS (Jean-Marie), 233
PLUSQUELLEC (Yves), 67, 86, 87
POILVET (Anne-Edith), 822, 912
POIXE (Dimitri), 572
POL (Clairette), 697
POMEROL (C.), 26
PORTAIS (Pierre), 466
POSTIC (Fañch), 186, 382, 755, 756
POULIN (Joseph-Claude), 409
PRADÈRE (Onésime), 823
PRATZ (Claire de), 135
PRIZIAC (Michel), 240
PROUFF (Yvonne), 172, 173
PROVOST (Alain), 302
PROVOST (Georges), 6

QUAGHEBEUR (Joëlle), 416
QUÉAU (M.-L.), 212, 458, 723
QUEFFÉLEC (Yann), 2
QUELLEC (Séverine), 785
QUÉMÉNER (Hervé), 88, 174, 213, 792, 888
QUÉMENER (Soazig), 475
QUÉNIART (Jean), 715
QUÉRÉ (Catherine), 685
QUÉRE (Gaby), 153
QUEVILLY (Laurent), 764
QUINIOU (Caroline), 175
QUINTIN (Marie-Joseph), 724
QUINTIN (Virginie), 824

RACHEBOEUF (Patrick R.), 87
RAER (Katell), 391
RAGUÉNEZ (Yvan), 548
RAINELLI (Pierre), 421
RAME (Paul), 362
RANNOU (Charles), 848
RANNOU (Pascal), 786
RAPHALEN (Philippe), 419, 420
RAPHALEN (Sylvia), 627
RÉBILLÉ (Edmond), 392
RECOUVRANCE (Sébastien), 13
RENAULT (Annaïg), 601, 716
RICHARD (Jean-Luc), 654
RIDENT (Marie-Anne), 825
RIÉZOU (Georges), 562
RIO (Bernard), 563, 594
RIVIÈRE (Hervé), 717
ROBERT (Pierre-Philippe), 363
ROBIN (Philippe), 476
ROCHARD (Yvon), 14, 349, 628
ROGE (Monique), 612
ROGER (Paul), 373
ROLET (Joël), 89
ROLLAND (Laetitia), 613
RONDEAU (Alain), 477
RONDEL (Eric), 334
RONNE (Hervé), 68
ROUDAUT (Fañch), 544
ROUE (Daniel), 258
ROUQUETTE-DESBORDES (Geneviève), 614
ROUX (Julien), 90
ROUX (Michel), 91
ROUXEL (Michel), 92, 508, 509, 510
ROYER (Eugène), 655
RUZETTE (Marc-Antoine), 209

S. (D.), 607, 686, 904
SABATIER (Benjamin), 656
SADAOUI (Rachid), 615
SAINT-MARTIN (Danièle de), 446
SALANSON (Yves-Marie), 593
SALAUN (Béatrice), 93
SALAUN (Gildas), 230, 231
SALAUN (Michel), 462
SALIOU (Fabienne), 826
SALLOU (Jeanne-Marie), 501
SALMON (Yves), 658
SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel), 117, 166
SANCHEZ (Jean-Pierre), 595
SANTROT (Jacques), 214, 294
SANTROT (Marie-Hélène), 214, 294
SAUJOT-BESNIER (C.), 262
SAUPIN (Guy), 914
SCOUARNEC (Morgane), 657
SÉNÉCHAL (Michel), 239, 687
SEUX (René), 94
SEVERE (Christian), 150
SEZNEC (Denis), 359
SIBIRIL (Yvette), 335
SICARD (Padrig), 714
SIMON (Jean-François), 95, 431, 545, 647
SIMON (Marc), 417
SIMON (Pierre-Jean), 15
SIROUX (Jacques), 748
SOUBIGOU (Gilbert), 787
SOUQUET (Sophie), 176
STEPHAN (Alain), 248
STEPHANT-VAUTRAIN (Marie-Louise), 564
STEPHENS (Janig), 757
STIVELL (Alan), 713

TAILLEMITE (Étienne), 374
TANGUY (Alain), 136, 777, 788, 789, 862, 923
TANGUY (Bernard), 96, 189, 241, 241, 410, 411, 412, 744
TANGUY (D.), 295
TANGUY (René), 462, 897
TANGUY (Ronan), 573, 915
TANNEAU (Georges), 467
TANNEAU (Yves), 553
TANTER (Frédéric), 177, 629
TARDIEU (Frédéric), 437, 509
TAVENNEC (Robert), 893
TEODEG (Pol), 375

THEALLET (Philippe), 150
THERSIQUEL (Michel), 512, 632, 804, 888
THIOLAY (Boris), 897
THOMAS (Georges-Michel), 658
THOMAS (Patrick), 663, 664, 665, 666, 667, 668
THOMPSON (D. Gillian), 314
TIRILLY (Lionel), 364
TONNERRE (Noël-Yves), 546
TOUCAS (Patricia), 630
TOULOUSE (Sarah), 115
TOURNAY (Jean-Claude), 153
TRANVOUEZ (Yvon), 179, 383
TREHEN (Paul), 97
TREHIN (Loïc), 581
TRINKA, 16
TROMEUR (Jean), 326, 422, 478, 559, 565, 689
TREMOUREUX (Jean-François), 396
TROCHET (Jean-René), 647
TURQUIER (Y.), 26

UNION RÉGIONALE DU PARTI SOCIALISTE, 493

VALLERIE (Erwan), 17, 243
VAN DER STRAETEN (J.), 187
VANDROY (Marie-Anne), 98
VAN TILBEURGH (Véronique), 99
VARÉON (Lydie), 115
VERDIER (Christophe), 158
VERGOS (Stéphane), 100
VERLINGUE (Bernard), 209
VEYER (Marine), 101, 102, 103, 898
VIAUD (Sandra), 864
VIDALING (Hélène), 790
VILBROD (Alain), 104
VILLARD (Anne), 203, 292
VILLARD-LE-TIEC (A.), 259
VIOLIER (Philippe), 499
VLÉRICK (Colette), 725
VOLANT (Alexis), 511

WIESSID (Roseline), 718
WYDER (Bernard), 682

YELLES (Nacima), 219
YONI (Catherine), 27
YONNET (Daniel), 804
YVEN (Estelle), 218, 279, 280
YVIN (Anaïs), 791

Comptes rendus bibliographiques

Histoire et patrimoine

Bernard TANGUY et Michel LAGRÉE (†) [dir.]. *Atlas d'histoire de Bretagne*, réalisé par le C.R.B.C. (Université de Bretagne occidentale) et le C.R.H.I.S.C.O. (Université de Rennes 2). S.l., [Morlaix], s. d. [2002], éditions Skol Vreizh, 30 x 21 cm, 176 p., ill.

La Bretagne dispose enfin d'un atlas historique digne de ce nom. Entrepris sous la direction du regretté Michel Lagrée auquel cet ouvrage est dédié, il fut, après le décès de ce dernier, achevé sous celle de Bernard Tanguy. Tous deux réunirent une équipe de trente-trois historiens fournie ou recrutée à Rennes par le Centre de recherches historiques sur les sociétés et cultures de l'Ouest et à Brest par le Centre de recherche bretonne et celtique. Dans un format à l'italienne qu'impose la forme de la péninsule et dans une reliure cartonnée robuste, l'atlas présente soixante-dix-sept thèmes. Ceux-ci sont présentés sur la page de droite sous la forme d'une carte unique ou, lorsque le sujet l'exige, à l'aide de deux, voire trois cartes, sans que la lisibilité en souffre (cf. n° 42). Ces cartes sont explicitées par un commentaire sur la page de gauche. La présentation est attrayante. Les procédés cartographiques sont simples mais, pour éviter la monotonie, les pictogrammes sont variés. De même, les teintes et les tonalités choisies changent selon les cartes, même si, prises individuellement, certaines peuvent paraître agressives (n° 67) ou, au contraire, trop pâles et peu distinctes à la lumière artificielle (n° 53). Le commentaire, sur la page de gauche, présenté sur trois colonnes, est également très lisible. Il est accompagné d'une ou deux illustrations, elles aussi très claires en dépit de leur petit format, ainsi que d'une bibliographie succincte qui juxtapose les publications les plus récentes et les thèses ou les mémoires encore inédits.

Cela amène maintenant, après la forme, essentielle dans ce type d'ouvrage, à considérer le fond. On peut dire que cet atlas fait vraiment le point des connaissances actuelles sur l'histoire de la Bretagne en reprenant des cartes qui existaient déjà ici ou là, en en composant de nouvelles à partir d'une documentation d'utilisation facile, ou bien en en réalisant d'autres qui sont de véritables synthèses. Elles ne sont pas toutes également riches : la présence des Vikings en Bretagne (n° 27) se traduit surtout par des points d'interrogation. D'autres traduisent surtout l'état de la recherche : s'il y a si peu de mottes médiévales dans le Vannetais (n° 29), c'est parce que l'on ne les a pas encore recensées aussi méthodiquement qu'ailleurs. Comme il fut convenu au départ de retenir une vingtaine de cartes pour chacune des cinq grandes périodes his-

toriques, la préhistoire est bien pourvue mais c'est bien normal pour la Bretagne. En revanche, beaucoup resteront sur leur faim pour la période contemporaine, même si l'on a abordé là des sujets à peine dépassionnés comme les exécutions extrajudiciaires à la Libération (n° 71). La représentation graphique illustre d'abord un double phénomène, frappant depuis les origines : l'importance, dans tous les domaines, des régions littorales et le contraste permanent entre la haute et la basse Bretagne. Plus ponctuellement, en citant au hasard car le choix est grand, elle fait ressortir la prédominance du peuplement sur la côte nord au XV^e^ siècle (n° 34) comme à la fin du XVII^e^ (n° 50), l'importance du domaine ducal à la veille du rattachement à la Couronne (n° 35), l'évolution de l'implantation nobiliaire (n^os^ 35 et 53) ou encore la répartition de l'impôt et donc de la richesse au XIX^e^ siècle (n° 61). Notons enfin les deux cartes consacrées aux danses et aux modes au début du XX^e^ siècle (n^os^ 73 et 74).

Évidemment, une telle entreprise est tributaire de sa documentation, ce qui privilégie certains sujets et en occulte d'autres. Elle n'est pas non plus exempte de quelques maladresses, lacunes ou erreurs, heureusement toutes mineures. Apparemment, les deux cartes qui constituent le dossier 48 relatif aux navires bretons qui ont fréquenté Nantes en 1554-1557 et en 1631 ont été interverties. Sinon, pour s'en tenir à la période médiévale que l'auteur de ces lignes connaît le mieux, plusieurs cartes sont à corriger ou à compléter. D'abord, en ce qui concerne les frontières de la Bretagne, toutes les cartes limitent celle-ci au nord-est sur le Couesnon alors que, jusqu'au X^e^ siècle, elle a atteint la Sélune. Seule la carte 18 pose le problème, négligé ensuite. Un encart de la carte 28 accorde à cette zone une couleur spécifique mais celle-ci n'est pas explicitée dans la légende. La carte 24 des paroisses primitives en *plou-* comporte, très visibles, les neuf sièges épiscopaux comme s'ils avaient été tous érigés dès cette époque. Dans la carte 27 consacrée aux Vikings en Bretagne, on n'impute plus aux Scandinaves l'un des deux camps de Trans et la nature de celui de Saint-Suliac est fort controversée. La carte 32, qui répertorie les implantations religieuses, omet les abbayes de Beauport et de Melleray ; quant aux ordres mendiants, elle reproduit la situation en 1300 et non à la fin du XV^e^ siècle. Enfin, la carte 36 des maladreries n'indique aucun établissement au sud de la Loire alors que dix au moins sont attestées par les archives à Brains, Chéméré, Châteauthébaud, Clisson, Frossay, Le Pellerin, Machecoul, Saint-Lumine, Sainte-Pazanne et Vertou. Comme cet atlas va sûrement connaître le succès qu'il mérite, une seconde édition va bientôt s'imposer : il suffira alors de corriger ces défauts de jeunesse...

André Chédeville

Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale (sous la direction de Christian Bougeard). Actes du colloque international (15-17 novembre 2001). Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2002, 24 x 16 cm, 409 p.

Quel bonheur ! Rendre compte d'un tel ouvrage est un grand bonheur, et je vais essayer d'expliquer pourquoi, afin que chacun puisse se convaincre du bonheur qu'il éprouvera à son tour en se lançant dans la lecture.

Rien d'évident après tout : lire les actes d'un colloque peut sembler démarche strictement universitaire, surtout quand le volume compte plus de quatre cents pages et rassemble, bien entendu, les contributions forcément un peu disparates de vingt-quatre auteurs. Mais l'université de Bretagne occidentale a une manière bien à elle de réussir certains au moins de ses colloques. Où, en effet, réunirait-on plusieurs centaines de personnes pour assister à un colloque universitaire ? Ce fut déjà le cas pour *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution*, en sep-

tembre 1988, dont les actes ont été coédités par notre Société et le Centre de recherche bretonne et celtique. Et c'est de nouveau le cas pour ce colloque tenu en novembre 2001, dont les actes paraissent dans une édition quasiment impeccable (pour les amateurs, je signale cependant une bien belle coquille-lapsus p. 11...).

La recette est simple, et mérite quelques mots. Ce colloque ne résulte pas en effet d'une lubie ou d'une fantaisie même scientifique, ne vient pas même au moment où il est légitimement nécessaire de promouvoir l'axe de recherche d'un laboratoire ou d'un chercheur. Répondant à une de ses tâches fondamentales trop souvent négligées, l'Université répond ici à une vraie question de société, et au moment où elle se pose, par médias interposés : comment les Bretons se sont-ils comportés pendant l'Occupation allemande, et quelle a été la part de l'identité régionale dans ce comportement ? Le moment choisi ne répond pas qu'à une pression médiatique : l'avancée des travaux de recherche, et l'évolution générale de la société font qu'il n'est plus sérieusement possible de se cramponner aux mythes qui ont nourri et pourri le débat sur ces questions. Mieux, l'effondrement de ces mythes, et en particulier celui d'un mouvement breton persécuté essentiellement en raison de son attachement à la culture bretonne, fait qu'il devient possible de dénoncer aussi les «contre-mythes», et en particulier celui d'une Bretagne, ou d'un mouvement breton, que leur attachement à l'identité régionale auraient massivement poussé dans une collaboration sans limites avec l'occupant nazi.

Proposé par Fañch Roudaut, directeur du C.R.B.C., conçu et organisé par Christian Bougeard, le colloque apporte des réponses de la plus belle manière, celle qui correspond pleinement aux missions de l'Université, celle qui justifie la part (infime, à vrai dire...) de nos impôts qui contribue à financer la recherche. Il livre l'état des connaissances, et donc les acquis de la recherche : c'est la moindre des choses, et l'évidence de tout colloque sérieux. Mais ce colloque va beaucoup plus loin dans la qualité, et cela grâce à ses concepteurs. Le choix décisif a été fait en effet de ne pas s'enfermer dans l'étude de la Bretagne : pour comprendre la Bretagne, il faut la comparer au plus grand nombre possible de pays ou régions à identité forte, et la couverture choisie pour le volume éclaire bien ce choix fondamental. Pour comprendre la Bretagne il faut, aussi, réinsérer la région, la période et la question de l'identité dans leur contexte. C'est une démarche idéalement scientifique dans sa nature, c'est, tout simplement, faire de l'histoire, de la véritable histoire : c'est sans doute ce qui explique la quasi-absence de toute polémique pendant et après le colloque, alors que la couverture médiatique – très exceptionnelle pour un colloque universitaire – ne permettait pourtant à personne d'ignorer l'événement.

Je ne chercherai pas ici à résumer chaque communication : Christian Bougeard l'a fait de manière très diplomatique en proposant les «conclusions» du colloque, et là ne me semble pas vraiment l'intérêt pour le lecteur de notre *Bulletin*. Je ne tenterai pas non plus d'ergoter sur une nuance d'appréciation, sur une précision érudite : ce serait bien prétentieux de la part d'un historien qui n'est aucunement un «spécialiste de la question». Il me semble plus intéressant de tenter de dégager l'intérêt de l'ouvrage pour l'«honnête homme», et en particulier le citoyen breton qui souhaite comprendre ce moment fort de notre histoire.

Autant le relever d'entrée, le volume présente trois faiblesses, dont chacune peut être expliquée. La première est de nous priver de la transcription (ou au moins du résumé) des débats, alors que les actes du colloque de 1988 le tentaient encore, au moins sommairement : le regret est vif, mais qu'y faire ? Et comment le reprocher aux

éditeurs, quand on sait la lourdeur extraordinaire du travail qu'implique cette publication, et le manque de moyens de centres de recherche même aussi importants que le C.R.B.C. ? La seconde faiblesse est toute apparente : la Bretagne traitée dans le volume est avant tout la Basse-Bretagne. Relevons que ce n'est pas uniquement la Basse-Bretagne et, surtout, que le choix est logique dès lors que c'est l'identité bretonne alors largement confondue avec la bretonnante qui se trouve au cœur de la question posée aux intervenants comme au cœur de la polémique longtemps entretenue. La troisième faiblesse tient à l'ambition même de comparer le cas breton à de nombreux autres : deux ou trois contributions sur d'autres régions ou pays présentent intérêt et qualités, mais apparaissent comme parfaitement étrangères à la thématique choisie, et il en est d'ailleurs de même pour deux des contributions portant sur la Bretagne ; le lecteur ne sera pas surpris que je n'y fasse pas allusion.

Le livre se construit à mon sens en cercles concentriques. Le noyau dur en est le bilan du mouvement breton pendant la guerre que propose Michel Denis. Tout autour, une dizaine de contributions proposent des exemples, parfois larges, parfois très précis, dans une combinaison de démarches qui m'a séduit. Un troisième cercle propose enfin des comparaisons extérieures, parfois passionnantes et très éclairantes, on va le voir.

En seize pages donc tout d'abord, Michel Denis propose une leçon d'histoire admirable : je pèse un terme que je ne suis pas certain d'avoir déjà écrit. Ce texte est un modèle de méthode historique, ne serait-ce que par la note qui ouvre le propos et dans laquelle l'auteur définit avec clarté et une évidente honnêteté sa position personnelle par rapport au sujet. Qu'on est loin de l'hypocrisie de la prétendue «neutralité» et «objectivité», ou du témoignage masqué par un pseudonyme qui fut longtemps la mode dans le mouvement breton ! Cette démarche donne beaucoup de force à l'affirmation de quelques principes clairs, et dont je dois dire que je les partage sans réserve : le double refus, celui de l'amalgame entre certains délires collaborateurs et la situation actuelle, et celui «d'excuser l'inexcusable» ; la distinction entre choix politiques d'une part, expression culturelle et création d'autre part : il est absurde ainsi de qualifier de fasciste la production des Seiz Breur ou l'*ensemble* des écrits de Youenn Drezen ; il est utile enfin, voire indispensable, puisque le travail de l'historien consiste à comprendre, de mettre en relation les choix et les attitudes des années 1940-1945 avec les progrès de la francisation en Bretagne, la destructuration de la société «traditionnelle», et la faiblesse du débat public sur ces questions dans les années 1930.

Cette force des principes, cette volonté de comprendre, et la solidité de l'information, font de la contribution de Michel Denis un texte terrible au niveau des faits. Devant la disparition du courant fédéraliste, et l'effacement d'un courant régionaliste quasiment réduit à quelques notables conservateurs, le courant séparatiste représenté par le P.N.B. (Parti national breton) apparaît comme le seul actif dans le mouvement breton d'avant la guerre. Son rôle de porte-parole exclusif du particularisme breton attire à lui de nombreux militants culturels, qu'ils franchissent ou non le pas de l'adhésion formelle : parmi eux, Roparz Hemon, Fanch Éliès-Abeozen, Jean-Marie Perrot, Yann Fouéré. Implacable dans son honnêteté, Michel Denis relève qu'aucun dirigeant, aucun intellectuel breton ne choisit l'autre voie, celle qui aurait accordé la primauté au respect de la dignité de la personne humaine, voie qui aurait évidemment évité les engagements du temps de l'Occupation.

La certitude de ces militants de savoir, seuls, ce qui est bon pour le peuple breton exprime un mépris aristocratique pour une population qu'on renonce à convaincre.

Cette attitude se complète d'une confusion entre un État français considéré comme l'ennemi et ses fonctionnaires, voire tous les «Français» : ce racisme est patent avant même le début de la guerre. La volonté de construire la Bretagne se prête à tous les moyens : c'est donc avec indifférence qu'elle est envisagée avant la guerre par tous les moyens, violence comprise, et après 1940 dans le cadre d'une Europe nazie. Nous avons là «toutes les caractéristiques des fascismes européens».

En ce qui concerne les événements de la guerre, M. Denis distingue quatre périodes. Pendant le deuxième semestre de 1940, la faiblesse du mouvement breton est telle que l'Allemagne se contente de laisser se développer une propagande, appuyée par des moyens financiers et policiers. Les années 1941-1943 sont celles des initiatives culturelles et régionalistes : ainsi la création du quotidien *La Bretagne* de Y. Fouéré en mars 1941, celle de l'Institut celtique de Bretagne présidé par R. Hemon et dominé par les séparatistes. À partir de la fin 1943 surtout se développent des groupes paramilitaires, parmi lesquels il faut soigneusement distinguer, estime M. Denis, les *Bagadoù Stourm* de Goulet, avant tout soucieux d'apparat et guère impliqués dans plus que des bagarres violentes, et le groupe de Laîné (auquel on pourrait adjoindre, notamment, le *kommando* de Landerneau), qui intègre les troupes allemandes le 11 novembre 1943, donc un mois *avant* la mort de l'abbé Perrot : l'abbé donne son nom à la sinistre *Bezen Perrot*, mais son exécution par la Résistance ne détermine donc aucunement l'engagement allemand du groupe. M. Denis n'oublie pas la période de la Libération, pour rappeler qu'aucune répression massive n'est exercée à l'encontre des nationalistes, démontant ainsi un mythe édifié de toutes pièces par ces militants nationalistes.

Dix autres contributions s'attachent à développer, compléter et préciser ces divers points. Christian Bougeard propose une synthèse introductive, et évidemment rapide, sur la Bretagne pendant l'Occupation, dont je retiens un peu arbitrairement le rejet immédiat de l'occupant, et la prise de distance relativement rapide à l'égard de la «Révolution nationale» de Vichy (on y note au passage le relevé des camps de tsiganes, ou le constat du zèle répressif de la police). C'est là que figure (sauf erreur de ma part) la seule allusion au sort des juifs, alors qu'on aurait peut-être pu attendre une contribution entière sur cet aspect bien particulier de l'identité bretonne, version mouvement breton, qu'a été l'antisémitisme : c'est là, je dois le reconnaître, la seule lacune notable à mes yeux dans ce très riche volume. Jacqueline Sainclivier complète le propos de C. Bougeard en livrant une synthèse historiographique sur la question de la Résistance.

Ronan Calvez aborde de son côté la question de la langue bretonne, essentielle pour le mouvement breton, en rappelant les diverses occasions et formes de sa promotion pendant la guerre, non sans souligner que ces initiatives ne rencontrent qu'un écho limité chez les bretonnants. Au-delà de l'analyse, remarquable de clarté, il faut souligner l'enjeu de l'orthographe «totalement unifiée» (*peurunvan*) retenue à l'initiative de R. Hemon, et avec l'accord d'un certain nombre d'écrivains, le 8 juillet 1941 : nous savons bien les tensions, encore vives aujourd'hui, qu'engendre l'association, historiquement exacte, entre ce choix «technique» et le contexte chronologique et idéologique dans lequel il est opéré. Ronan Calvez en souligne bien l'importance, d'une formule heureuse, en évoquant «l'idéologie linguistique» de R. Hemon, pour lequel la Bretagne ne peut être sauvée que par la langue. Je peux pour ma part ajouter que cette tension – qui ne me semble plus relever aujourd'hui «que» de l'histoire – masque largement un autre enjeu, bien plus important, celui de l'écart entre une langue intellectuelle et le breton parlé, un

débat qui n'est pas que d'aujourd'hui, comme le montre la contribution d'Yvon Tranvouez, évoquée plus loin. L'imprimé, je veux également le souligner, ne peut évidemment transmettre l'écoute toute particulière qu'a rencontrée cette contribution au cours du colloque : c'est du registre de l'émotion que relevait l'attitude d'une partie au moins du public, signe de l'intérêt passionné pour la question linguistique chez les citoyens sensibles aujourd'hui à l'identité bretonne. Du même registre général relèvent l'étude de Marc-Olivier Baruch sur le projet régional de Vichy, et surtout celle de Lionel Boissou qui utilise sa connaissance des sources d'outre-Rhin pour analyser l'attitude de l'Allemagne à l'égard du nationalisme breton.

Cette contribution me semble particulièrement intéressante parce qu'elle met à la disposition d'un large public les connaissances les plus récentes. Les premiers contacts allemands avec les nationalistes bretons datent du milieu des années 1920, et sont donc antérieurs à l'arrivée au pouvoir des nazis. Un certain noyautage est décelable avant-guerre, par l'intermédiaire d'autonomistes alsaciens pro-nazis. Dès la déclaration de guerre, Debauvais et Mordrel, réfugiés en Allemagne, sont pris en charge par l'Abwehr (les services de renseignements de la Wehrmacht), suivent l'avance allemande en Belgique, installent une radio de propagande à Bruxelles, et Mordrel rejoint Rennes, après la défaite française, dans un véhicule de l'Abwehr. Un «lobby breton» sensible à la solidarité avec la «race celtique» (et à l'intérêt stratégique de la Bretagne), très minoritaire mais très actif, s'organise autour de Werner Best, chef du SD (un des services de police) en France, et explique l'annonce vite démentie de la création d'un État breton (25 juillet 1940). L'essentiel des rapports se noue dans le cadre d'une concurrence entre l'Abwehr (la moins active sur ce terrain), le SD et la SS. La SS agit essentiellement par l'intermédiaire d'un Institut d'histoire et d'archéologie, l'Ahnenerbe (l'héritage des ancêtres), soucieux de nourrir la thèse de la supériorité des races germaniques, et qui compte une section de celtologie. C'est dans ce cadre par exemple que Joseph Plassmann, directeur du bureau des questions raciales de la SS, effectue une tournée en Bretagne en novembre 1940 et rencontre à cette occasion Taldir, Jean-Marie Perrot et Yann Fouéré. C'est également un membre de l'Ahnenerbe qui conseille à Laîné d'engager la *Bezen Perrot* dans la SS. De son côté, Werner Best recrute Weisgerber, éminent celtologue qui a effectué des missions aussi bien pour l'Abwehr et la SS que pour le SD. Weisgerber est chargé de la création de l'Institut celtique en octobre 1941, et en nomme directeur Roparz Hemon. C'est lui aussi qui tire un bilan très positif des activités de l'Institut qui, quoique en des mains bretonnes, «s'efforce de traiter prioritairement les problèmes qui *nous* [souligné par moi] semblent importants». Le 1er juin 1944, il en souligne «l'importance croissante pour les objectifs de l'administration militaire allemande» car il est un «moyen efficace pour influencer des parties importantes de la population», et ses activités «permettent en outre de faire passer des idées allemandes» : c'est l'Institut celtique, par exemple, qui recommande les étudiants admis à l'université de Bonn, et c'est sur lui que comptent les Allemands pour compenser le fait que «les dirigeants de l'université de Rennes sont, d'une façon générale, peu accessibles aux idées allemandes». C'est Weisgerber encore qui, en tant que membre unique du jury (!), recommande Roparz Hemon pour le prestigieux et lucratif prix Ossian 1945, réservé aux représentants de la civilisation celtico-nordique : les événements ne permettent pas à l'accord officiel de Gœbbels de parvenir à temps... Le bilan de ces rapports est sans appel : les services allemands ont parfaitement su instrumentaliser le nationalisme breton «qui, dans son aveuglement, s'est naïvement laissé prendre au piège du mirage allemand».

Daniel Le Couëdic illustre en quelque sorte la synthèse de L. Boissou en abordant deux cas précis, ceux d'André Dézarrois et de Maurice/Morvan Lebesque : j'avoue avoir beaucoup aimé cette association de démarches parfaitement complémentaires. Dézarrois (1889-1979), aujourd'hui bien oublié, est un personnage important du monde des arts dans les années 1930, à la réputation internationale, ferme dans ses choix (il s'engage, à l'occasion de l'Exposition internationale de Paris en 1937, en faveur de l'art «dégénéré» vilipendé par les nazis), attaché à ses amitiés bretonnes (Xavier de Langlais par exemple). Cosignataire en 1940, avec notamment Hemon, Le Roy, Perrot, de l'appel à Pétain pour l'autonomie administrative et l'enseignement de la langue et de l'histoire de la Bretagne, il est ensuite un des fondateurs de l'Institut celtique, et l'un des membres du Comité consultatif de Bretagne. Il s'engage idéologiquement beaucoup en prononçant un discours remarqué lors des obsèques de l'abbé Perrot. L'ambiguïté du cas éclate après la Libération : il est arrêté en août 1944, mais finira commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de combattant volontaire de la Résistance ! Son anticommunisme virulent l'a en effet conduit à pactiser avec les gaullistes dans un souci de défense de l'Occident chrétien, et à se livrer à quelques activités de renseignement. Lebesque (1911-1970) est infiniment plus complexe à saisir, tant les circonvolutions sont nombreuses dans son chemin politique. Passant de parti et de faction en faction, il s'engage notamment en 1930 (aux côtés du musicien Ladmirault) dans un mouvement séparatiste, catholique ultra et antisémite, *Evit Keltia*. Il y rédige, dans une logorrhée impressionnante, la doctrine du social-nationalisme breton. Sa biographie comporte quelques trous, notamment des années parisiennes sans doute difficiles entre 1932 et 1940. La guerre le voit, entre autres, et tour à tour, rédacteur en chef de *L'Heure bretonne*, l'organe du P.N.B., collaborateur de *Je suis partout*, et édité chez Denoël alors réputé pour l'édition des discours de Hitler et d'un pamphlet antisémite : il est évidemment considéré à la Libération comme faisant partie des intellectuels «plus ou moins» compromis. L'après-guerre le verra, simultanément, à *Carrefour* et au *Canard enchaîné*. Il se convertit au fédéralisme, appuie Michel Phlipponneau, soutient l'U.D.B. et publie dans *Le Peuple breton*, sans parler de l'ouvrage qui le rend célèbre en 1970, *Comment peut-on être breton ?* Le mérite et l'intérêt de ces deux monographies sont de nous rappeler, concrètement, qu'au-delà de quelques cas caricaturaux les réalités et les choix de la guerre ne sont pas simples ni toujours monolithiques.

C'est presque du même genre que relève la contribution d'Yvon Tranvouez sur «les catholiques et la question bretonne», dans la mesure où son contenu réel porte sur la hiérarchie catholique et quelques militants, et non pas la masse du peuple catholique. L'auteur distingue très clairement les diverses tendances entre lesquelles se partagent ces quelques figures éminentes. Certains, à l'exemple de Roparz Hemon, sont en quelque sorte catholiques par accident ou par malentendu : le mythe celtique compte plus que l'héritage chrétien, et il est donc logique que la radicalisation conduise quelques-uns jusqu'à l'idéologie nazie. D'autres, à l'exemple de Perrot, sont à la fois profondément catholiques et fortement nationalistes, ce second côté prenant une place de plus en plus grande. Le courant le plus influent, autour d'Adolphe Duparc, évêque de Quimper et de Léon, est avant tout pétainiste, soutient la politique religieuse de Vichy et la décentralisation affichée par le régime ; un des aspects symboliques qui le différencie le plus nettement de figures comme celle d'Hemon est l'attachement au breton populaire plutôt qu'à la langue forgée par Hemon. Il existe enfin un courant «démocrate-chrétien» (Francis Gourvil par exemple), attaché avant tout à la démocratie et à la république. Y. Tranvouez résume très clairement les choses : une majorité indiscutablement régio-

naliste et pétainiste, une minorité jacobine et une autre nationaliste, souvent opposée aux nazis. S'il fallait trouver une personnalité représentant l'attitude dominante pendant la guerre, ce pourrait être le chanoine René Cardaliaguet, rédacteur en chef du très catholique *Courrier du Léon*, à qui son hostilité au séparatisme vaudra pleine absolution en 1945, et qui résumait ainsi sa position : «Breiz, oui ; mais Feiz, d'abord».

Du côté de la Résistance, qui n'est sans doute pas un point fort de l'ouvrage, on peine encore à mesurer la part éventuelle des questions d'identité, ce que les études portant sur d'autres régions soulignent crûment. La qualité et le nombre des travaux antérieurs au colloque sont tels qu'il faut sans doute y voir le poids de la mémoire : il est sans doute encore difficile d'aborder la question de la Résistance bretonne en ajoutant à la grille d'analyse «nationale» une grille régionale spécifique qui ferait abstraction d'enjeux mémoriels et idéologiques encore très vifs. Nous en avons probablement un exemple dans la contribution de Jean-Jacques Monnier sur «les militants bretons dans la Résistance», consacrée en pratique à une petite dizaine de jeunes issus des *Bagadoù Stourm* qui créent en mars 1943 dans la région nazairienne un groupe nommé Liberté. Michel Denis écrit joliment et justement, à ce propos, que «jusqu'à plus ample informé on ne perçoit pas de lien direct entre leurs convictions bretonnes et leur engagement». Ajoutons qu'il n'est sans doute pas nécessaire aujourd'hui de vouloir démontrer à tout prix que des individus engagés dans le mouvement breton ont fait acte de résistance : nous le savons déjà pour certaines individualités et, pour le reste, l'histoire s'assume, d'autant plus facilement que les militants du mouvement breton engagés dans la collaboration n'ont représenté qu'une infime minorité de la population.

C'est un des apports de l'excellente synthèse de Luc Capdevila sur «le mouvement breton face à l'épuration» de la Libération. Les estimations qu'il propose complètent celles de Kristian Hamon : on peut estimer que le mouvement breton a compté pendant la guerre entre 2 000 et 2 500 militants réels, dont entre 400 et 600 ont été inquiétés à la Libération. C'est, d'entrée, rappeler à quel point le mouvement breton a été le fait d'une infime minorité, et souligner la modération de la répression à son encontre. Nous vivons en effet encore parfois sur le «souvenir mythifié d'une répression tragique du mouvement culturel à la Libération», un souvenir entièrement construit par les acteurs des événements, avec l'aide, notons-le, de la presse... galloise. Contrairement à des légendes tenaces, aucun militant n'a été inquiété pour avoir «chanté des chansons populaires» ou «organisé des danses bretonnes» ! L'évocation d'un rôle dans l'enseignement du breton est réelle dans certains dossiers, mais intervient toujours comme élément de contexte pour d'autres actions militantes matérielles : aucun militant n'est poursuivi pour le seul fait linguistique ! Et les chiffres fantaisistes qui ont circulé reposent sur une confusion, qui n'est pas toujours de bonne foi, entre l'ensemble des personnes inquiétées pour fait de collaboration et celles qui le sont pour leur engagement collaborateur au sein de mouvements bretons.

La démonstration de L. Capdevila, nuancée et précise, me semble irréfutable, et exemplaire dans sa méthode. Il rappelle en effet tout d'abord le contexte dans lequel se situe la répression : une guerre qui n'est pas terminée en Bretagne (les poches de Lorient et Saint-Nazaire résistent jusqu'en mai 1945), des rumeurs de «cinquième colonne», l'enracinement local de certains mouvements collaborateurs, d'autant plus sensible que ces mouvements se sont engagés dans les formes les plus visibles de la collaboration, médias et actions concrètes. L'engagement dans la SS de la *Bezen Perrot* pèse évidemment très lourd, alors qu'elle n'a sans doute pas compté

plus de 80 membres. Ses actions, celles du *kommando* de Landerneau contre les maquis, et les forfaits commis lors d'actes de représailles, les massacres (celui, certain, de quarante-neuf personnes à Troyes le 20 août 1944 lors du repli vers l'Allemagne[1]), marquent fortement les esprits. Le groupe Vissault est si évidemment engagé dans la SD qu'il est désigné comme «la Gestapo». L'arrestation d'un militant à Morlaix, à la fin de mai 1945, rappelle aussi que certains des miliciens partis en Allemagne ont préféré à l'engagement sur le front de l'Est au sein de la SS une formation au sabotage précédant un retour clandestin en France... Or l'épuration bretonne peut être considérée comme «exemplaire», plus modérée par exemple que dans le déjà modéré Maine-et-Loire, et quasiment sans bavures. Pour l'ensemble de la région, 2 222 personnes sont ainsi traduites devant des «chambres civiques» et accusées d'«indignité nationale» : 117 seulement relèvent du mouvement breton. La cour de justice de Rennes, qui traite de cas autrement graves, juge 1 299 accusés, dont 70 sont des militants bretons identifiés (auxquels il faut sans doute ajouter quelques cas non identifiés). Ce sont donc au total environ 200 individus relevant du mouvement breton qui sont poursuivis, chiffre qu'on peut rapprocher du nombre total des seuls militants du P.N.B., entre 1 200 et 1 500. Les militants de base ont donc été très rarement inquiétés. Les peines, en outre, sont relativement indulgentes : acquittement ou relaxe sont prononcés dans un tiers des cas dans le Morbihan par exemple (le Finistère est plus sévère). Dans le cas de la *Bezen Perrot*, la vingtaine de jugements ne se traduit que par deux condamnations à mort, mais il faut relever que les militants les plus compromis ont fui à temps pour échapper à la justice, qui fait donc tout simplement la preuve d'un discernement d'autant plus remarquable que ces accusés-là ont combattu sous l'uniforme allemand !

La contribution de Didier Guyvarc'h, opportunément publiée en fin de volume, apparaît enfin comme une sorte de leçon et de conclusion, en s'intéressant au rôle des événements de la guerre dans la construction de la mémoire : c'est d'ailleurs un domaine sur lequel nous attendons encore, me semble-t-il, une synthèse au niveau de la Bretagne. D. Guyvarc'h présente en effet un cas précis, mais particulièrement riche, celui de Nantes, dont l'histoire est marquée par la terrible exécution des «cinquante otages» en octobre 1941, otages pour partie nantais et pour partie militants communistes internés à Châteaubriant. Il montre, de manière très convaincante, comment deux mémoires distinctes se construisent à partir de 1947 au plus tard, avec le déclenchement de la guerre froide. L'une, essentiellement communiste, ancre le drame de 1941 dans une perspective de lutte sociale et nationale de longue durée et associe donc la commémoration à divers phénomènes d'actualité ; l'autre, voulue nantaise et consensuelle, affiche au contraire son refus de toute autre chose que la stricte commémoration... tout en construisant des mythes comme celui de l'évêque de Nantes se proposant comme otage. Ouvrages, articles de presse, procès, parsèment même la querelle de mémoire autour des auteurs (des militants communistes parisiens) de l'exécution de l'officier allemand dont la mort entraîne le massacre des otages. Cette mémoire passionnée est en voie d'apaisement, au profit d'une leçon de l'histoire détachée des réalités historiques, qui voit le maire de Nantes associer en 1990 le massacre des otages et l'édit de Nantes pour faire de la ville «Nantes la résistante, Nantes la tolérante», autour de deux événements qui ont pour point commun d'avoir été imposés aux Nan-

[1] Auquel il faudra peut-être ajouter un jour avec certitude celui de la forêt de Plestan, au début de la grande fuite : ce massacre est évoqué dans le *Dictionnaire du patrimoine breton*.

tais par des intervenants extérieurs... On ne saurait mieux conclure, et pas seulement à propos du cas nantais, que l'utilisation de la mémoire «invite à la prudence face aux identités proclamées et parfois abusives» : le *devoir d'histoire*, bien plus que de mémoire, s'impose à nous.

Restent dans l'ouvrage neuf contributions qui, à des degrés divers, s'efforcent d'appliquer la question du rôle de l'identité pendant la guerre à des exemples pour la plupart passionnants : Auvergne, Franche-Comté, Corse, Alsace et Provence pour la France, ainsi que Flandres, Wallonie, Pays basque et Italie. J'essaie de livrer ici, au-delà de chaque cas particulier, les principaux éléments de comparaison avec le cas breton.

L'enseignement le plus frappant tient dans l'aveuglement auquel conduit, presque partout, le nationalisme. L'identité régionale est parfois utilisée par la Résistance, mais le fait reste rare, tant l'opposition au nazisme et à l'occupation allemande conduisent à développer surtout l'idée de la grande patrie. L'exemple auvergnat (Jacqueline Lalouette) est révélateur à cet égard (tout comme le cas italien, traité un peu sommairement dans l'ouvrage), tant Vercingétorix y est utilisé au service de l'idéologie de l'unité, de l'ordre, du modèle du chef : presque curieusement, c'est essentiellement après 1944, et donc avant tout dans la mémoire, que Vercingétorix devient le «premier résistant» auvergnat, l'ancêtre de tous les résistants. Que l'utilisation pourtant facile ait tant attendu montre à l'évidence que personne ne se soucie de chercher des symboles dans l'identité régionale. On pourra objecter, non sans raison, que l'identité auvergnate n'est pas aussi forte que l'identité bretonne.

Les cas de la Provence (Jean-Marie Guillon) et de la Franche-Comté (François Marcot) ne démentent pas. Le régionalisme provençal organisé est ainsi massivement pétainiste, avec le félibrige et, dans l'une comme l'autre région, seuls les communistes utilisent l'identité locale comme appui pour l'idée de résistance, en se fondant sur les traits de caractère attribués au Franc-Comtois (obstination et goût de l'indépendance) ou, de manière plus originale, en usant de la langue d'oc comme langue de connivence, ce qui conduit même à invoquer Mistral qui se retrouve ainsi dans les deux camps. La Provence est décidément un exemple fort, puisque l'attachement sentimental à la région est ici assez puissant pour conduire à l'indulgence au moment de la Libération, qui voit les félibres s'en tirer sans mal. L'enjeu n'est cependant pas ici l'identité provençale, mais la dimension régionale (un peu comme avec le fédéralisme des Girondins) : l'affrontement ne se situe pas entre l'attachement régional et la grande Nation, mais bien entre deux Provence qui s'opposent depuis un siècle et demi, l'une conservatrice et l'autre démocrate, mais régionalistes toutes deux.

La région dont le cas me semble finalement le plus proche de l'exemple breton est la Corse (Hélène Chaubin). Ici aussi il existe avant la guerre un mouvement nationaliste, minoritaire mais très visible, anticommuniste, anglophobe, antisémite, proche de l'extrême-droite et de l'Italie fasciste : certains militants choisissent même en 1939 la nationalité italienne (cette proximité vaut évidemment plus encore dans le cas alsacien, trop particulier à mon sens pour être réellement comparé au cas breton). Ce mouvement ne résume cependant pas l'ensemble du courant identitaire : parallèlement, un mouvement culturel, défini en référence expresse à la Bretagne, «aile marchante du mouvement régionaliste», obtient pendant la guerre la création d'un Centre régional corse d'études supérieures, la reconnaissance de ce qu'on appelle encore alors le «folklore» corse, et défend l'idée d'un statut provincial. Le débarquement italien du 11 novembre 1942 amène chacun à choisir nettement son camp, les irrédentistes collaborant ouvertement avec

l'occupant et étant emportés par la débâcle fasciste de septembre 1943. Il en reste la condamnation apparemment définitive des projets d'italianisation, mais le partage des militants en deux camps explique la permanence de la question identitaire.

Les trois exemples étrangers réellement traités dans la même perspective sont passionnants. Le cas du Pays basque est le plus simple, puisque le Parti national basque opère ses choix dans le strict souci de ce qu'il considère comme les intérêts basques. Le révélateur est ici, bien évidemment, le coup d'État fasciste de juillet 1936. Les nationalistes basques, fidèles à la République, refusent cependant de s'engager dans la lutte armée, discutent avec les franquistes et les Italiens, tentent de négocier la reddition en échange de l'autonomie. On sait à quelle oppression du Pays basque conduit ce que Severiano Rojo Hernández qualifie d'«opportunisme politique et démagogique», et comment cette oppression engendre un mouvement comme celui de l'E.T.A. L'exemple me semble très parlant des ravages du nationalisme, mais c'est peut-être une lecture très personnelle de l'exemple.

Quant au cas belge, il fascine d'autant plus que les organisateurs du colloque ont réussi à associer l'étude du cas flamand (José Gotovitch) à celle du cas wallon (Chantal Kesteloot). Le cas flamand est d'autant plus intéressant pour nous qu'un mouvement culturel à base régionale sinon nationale s'est développé au XIX^e^ siècle de manière assez proche du cas breton. Ce mouvement acquiert dans l'entre-deux-guerres une audience bien plus importante qu'en Bretagne : un parti (le Vlaamsch Nationaal Verbond), et jusqu'à seize députés en 1932. En 1940, le choix est clair et massif : la collaboration pleine et entière avec une Allemagne qui cultive le sentiment d'appartenance à la race aryenne en allant jusqu'à libérer la totalité des prisonniers de guerre flamands. Nazisme, trahison, défaite : on imagine le mouvement flamand incapable de se remettre d'une telle faillite alors que c'est tout le contraire qui se produit, un sentiment identitaire se renforçant autour du catholicisme, du désir d'amnistie et de l'hostilité à la Résistance. Le cas wallon est en apparence quasiment opposé, puisque le mouvement national de la Wallonie libre, reconnu non sans difficultés comme mouvement de résistance en 1949, fait tout pour créer une identité autour de la Wallonie résistante : idée d'un «lourd tribut» du mouvement wallon à la Résistance, dénonciation globale de la Flandre, présentation des collaborateurs comme des «Belges». Or l'image relève du mythe bien plus que de la réalité : les résistants wallons (comme les quelques résistants de Flandre, pour la plupart issus de la bourgeoisie francophone) se réclament avant tout, voire exclusivement, de la Belgique, et la Wallonie libre est restée tout au long de la guerre un mouvement marginal par rapport à la Résistance, même si elle est parvenue à publier presque régulièrement son journal. Il y a donc en Belgique un enjeu de mémoire évident, dans lequel la Flandre semble en avance puisque le passé y est aujourd'hui assumé comme étant celui de l'erreur historique d'une fraction du mouvement flamand. Surtout, la question semble dépassée devant l'émergence de l'hostilité aux immigrés et le retour en force du conservatisme moral qui constituent le fonds de commerce du Vlaams Blok actuel. Guerre, collaboration, Résistance y seraient aujourd'hui perçues, si l'on suit J. Gotovitch, comme des questions «belges», donc sans grand intérêt pour une opinion largement communautaire. J'avoue ne pas être pleinement convaincu par cette analyse qui se fonde sur le quasi-oubli d'une histoire qu'il serait pourtant facile et tentant de mobiliser dans un sens communautaire, mais les compétences me manquent et, dans tous les cas, l'exemple flamand nous montre au moins à quoi nous avons échappé.

J'espère donner ainsi une idée, modeste, de la richesse de l'ouvrage. Tout n'y est cer-

tainement pas parfait, mais je suis convaincu que la tenue du colloque et la publication des actes constituent un événement, une date dans l'histoire de l'identité bretonne. En 2002, il est devenu possible et quasiment consensuel en Bretagne, de faire en sorte que l'histoire l'emporte sur la mémoire. C'est au premier abord moins séduisant, tant on nous rebat les oreilles avec le «devoir de mémoire», tant, aussi, la mémoire semble proche de la vie. Il ne s'agit certainement pas de perdre la mémoire, d'oublier le passé. Bien au contraire, il s'agit de le connaître, de le reconnaître et donc de l'assumer collectivement, les fils n'étant évidemment pas responsables des fautes de leurs pères. Il s'agit de désigner les choses : crime, collaboration, acceptation de l'inacceptable. Il s'agit de les mesurer, parce que les crimes et les fautes d'une petite minorité ne sont pas ceux de tout un peuple, ni même ceux de tout un mouvement culturel. Il s'agit de les mettre en contexte. Il s'agit de les comprendre, au sens intellectuel du terme : l'historien n'a pour mission ni d'excuser, ni de confesser, ni pour rôle de définir le péché et d'accorder le pardon. Et il se trouve que ce livre s'inscrit pleinement dans cette vraie démarche de l'historien, ce qui fait sa grandeur.

Alain Croix

Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie. Études, documents et actes du colloque. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, 2002, 320 p.

À l'occasion du centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie, la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine a organisé, les 12 et 13 octobre 2001, à l'initiative de Xavier Ferrieu et de Jacques Gury, avec la «collaboration cordiale» (p. 8) des sociétés historiques et des universités de Bretagne, un colloque consacré au grand historien breton. Les actes de ce colloque ont été publiés par la Société d'Ille-et-Vilaine, avec quelques études complémentaires hors colloque. L'ensemble représente une somme de dix-neuf articles du plus haut intérêt – que nous ne pourrons pas tous passer en revue – permettant de cerner plus précisément la personnalité, les méthodes, la «vision historique» de La Borderie. L'examen critique auquel se sont livrés les intervenants ne débouche par forcément sur un jugement unanime, et une table ronde, réunie en fin de colloque, esquisse une synthèse qui met en relief la diversité des problèmes abordés et des appréciations portées par les uns et les autres sur un historien qui fut à la fois homme de science mais aussi homme de son temps.

L'érudit qui publia tant de documents originaux et de vies latines de saints bretons fut d'une précocité qui ne saurait manquer de frapper. Que l'on songe qu'en 1846 (il a alors dix-neuf ans !) il est déjà membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine et fait sa première apparition dans le monde des érudits au congrès de l'Association bretonne à Saint-Brieuc, s'y livrant «à une étude critique de la première *vita* de Gwénolé dont il tente de situer le contenu et la date de rédaction par rapport aux premières migrations qui y étaient relatées» (Michel Duval, p. 151). Dès lors, il ne quittera plus la scène historique bretonne, y tenant une place prépondérante, écrasante même, pourrait-on dire.

Cet intérêt pour une *vita* de saint breton n'est pas fortuit. La Borderie commence sa carrière d'historien à une époque où les sources concernant les origines bretonnes sont singulièrement déficientes. Il importe donc de combler ce vide documentaire, et c'est la raison pour laquelle La Borderie entreprend de publier des textes inédits et notamment des *vitae* latines (dont beaucoup sont encore les seules à la disposition des chercheurs d'aujourd'hui). Naturellement, on ne peut manquer, aujourd'hui, d'insister sur les insuffisances de ces publications : Bernard Merdrignac, Bernard Tanguy, Gwe-

naël Le Duc relèvent que leur caractère scientifique ne correspond pas aux exigences actuelles, mais sont bien conscients que les conditions de travail et l'esprit de l'époque ne permettaient pas d'aboutir à des publications parfaites. Édouard Guitton va jusqu'à juger que «ce chartiste n'était pas dénué d'amateurisme, sur bien des points il se contentait d'à-peu-près» (p. 146). Ce qui est encore plus critiquable, c'est le crédit que La Borderie a accordé à ces *vitae* pour reconstituer l'histoire d'une période pour laquelle la documentation faisait amplement défaut : Louis Lemoine le relève à propos de l'évangéliaire de Tongres, le père Marc Simon pour la Vie de saint Guénolé, Joëlle Quaghebeur pour les Vies des saints Guénolé, Gurthiern et Melar. Hubert Guillotel, quant à lui, est beaucoup plus sévère : il va jusqu'à accuser La Borderie de «désinvolture» (p. 42) dans la recherche des différentes versions des manuscrits et dans l'appropriation de certains documents d'archives. (C'est sans doute vrai, mais l'auteur aurait pu rappeler que La Borderie est loin d'être le seul «collectionneur», «antiquaire», de son époque : voir Armand du Chatellier, par exemple). Pis que cela, La Borderie est accusé d'en être resté «aux pratiques d'édition de sa jeunesse encore proches de celles des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles» (p. 46), de n'avoir «jamais mené une véritable critique d'authenticité au sujet des sources diplomatiques qu'il utilisait» (p. 47) et enfin et surtout d'avoir commis «un contresens absolu» dans son interprétation de l'immigration bretonne en Armorique (p. 48). Et Philippe Guigon d'ajouter que La Borderie n'hésitait pas devant des «coups bas» pour avoir la primauté d'édition de textes dont la publication était envisagée par d'autres (en l'occurrence les *vitae* de saint Tugdual que dom Plaine s'apprêtait à publier).

Érudit dont l'œuvre n'est certes pas à l'abri de toute critique méthodologique mais qui impressionne par son immensité (qu'on se réfère à la bibliographie établie par Bernard Lebeau [p. 298-308], complétant celle de Kerviler), La Borderie fut aussi homme de synthèse. Le couronnement de cette vie d'historien est évidemment la publication de la grande *Histoire de Bretagne* à partir de 1896, œuvre qu'il ne put mener jusqu'à son terme mais qui fut achevée par Barthélemy Pocquet. Là aussi, les jugements sont variés, même si tous reconnaissent que le premier tome, en particulier, est aujourd'hui dépassé (il l'était même déjà un peu lors de sa publication, affirme Bernard Merdrignac, p. 228). Quelques points essentiels ressortent de l'ensemble des communications. D'abord, il apparaît que la vision qu'a La Borderie de l'histoire de la Bretagne s'est fixée très tôt, même si c'est sous une forme ramassée : on trouve déjà les conceptions qui inspirent la synthèse de 1896 dans les deux études publiées dans l'*Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, en 1861 et 1863, et dans l'introduction à *La Bretagne contemporaine* de Félix Benoist, parue en 1865. On doit pourtant reconnaître certains mérites à La Borderie : par exemple, d'avoir publié le résultat de fouilles qu'il avait fait faire en 1890 à l'île Lavret par l'abbé Lasbleiz, ce qui était «presque novateur pour un historien, dans un temps où beaucoup d'historiens ne connaissaient et ne voulaient connaître que les textes, sans se préoccuper de la réalité archéologique» (Gwenaël Le Duc, p. 228). Enfin, on constate aussi qu'il fallut attendre de nombreuses années pour que fût remplacée la synthèse de La Borderie, sans doute «par suite de la guerre et du désintérêt des chercheurs pour ce type de recherches» (Bernard Merdrignac, p. 227).

En vérité, le plus grand problème soulevé au cours de ce colloque, plus que les imperfections des éditions de textes anciens ou que l'utilisation aventurée des vies de saints, c'est la vision «nationaliste» de l'histoire bretonne qui inspire La Borderie tout au long de sa carrière. Michel Denis, en grand historien, replace parfaitement cette

idéologie «à une époque où l'Europe entière est perturbée par l'exaspération des questions nationales» (p. 191). Rendre La Borderie responsable des excès commis au XX^e^ siècle par des indépendantistes bretons est un contresens auquel n'échappent pas certains critiques actuels de l'historien vitréen, se mettant ainsi eux-mêmes dans une perspective qui fausse l'analyse historiographique. En d'autres temps, on a entendu de semblables anathèmes visant La Villemarqué... Michel Denis remet les choses à leur place en montrant que La Borderie, s'il «peut être considéré comme l'un des principaux inspirateurs et inventeurs du nationalisme breton, [est aussi] le premier obstacle au développement du courant qu'il a contribué à faire naître» (p. 207). La Borderie a, en effet, écrit et répété – mot pour mot, en 1865, en 1890, en 1896 – que la Bretagne «est un peuple, une nation véritable et une société à part, sinon étrangère à la nation, à la société française, du moins entièrement distincte dans ses origines, entièrement originale dans ses éléments constitutifs», ce qui, à l'époque, «n'entraîne pas nécessairement en Bretagne la revendication indépendantiste» (p. 192). Et Michel Denis de rappeler que La Borderie, auteur de ces propos, fut aussi député à l'Assemblée nationale de 1871 et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1889, accomplissant «toute sa carrière d'homme public dans le cadre strictement français, sans jamais lui donner une teinte particulièrement bretonne» (p. 203), et qu'il évoque en diverses circonstances le «thème très en vogue à la fin du XIX^e^ siècle, celui de la petite patrie qui se fond dans la grande». C'est dire que, chez La Borderie, il n'y eut jamais «confusion entre histoire et politique» (p. 200), comme ce fut le cas chez beaucoup d'historiens, d'Europe centrale en particulier, à la même époque.

La personnalité et l'œuvre de La Borderie apparaissent donc ainsi dans toute leur complexité. On ne saurait mieux l'exprimer que Joëlle Quaghebeur dans la sage conclusion de sa belle étude sur «le regard d'un homme du XIX^e^ siècle sur la Cornouaille au haut Moyen Âge» : «Sans doute faut-il être sensible au fait qu'Arthur de La Borderie écrivait pour des hommes qui connaissaient de profondes remises en question. La réflexion intellectuelle et idéologique était alors foisonnante. Aussi, beaucoup de ses lecteurs, qui sortaient du strict cadre scientifique, comprenaient en lui plus qu'un simple historien. Ils attendaient que l'histoire de leur petite patrie pût indiquer des réponses pour les lourdes interrogations du moment. Aidé par un indéniable talent et goût de l'écriture – empreint d'une fougue toute romantique –, et par un sens de la formule dont on se souvient car elle enchante ou révolte, par un savant dosage des mots et de leur usage, l'historien a su faire vibrer les esprits et les âmes des Bretons, durant des décennies. Certains, méditant cette lecture, n'y ont-ils pas puisé des concepts – race, sang, chef – qui, poussés à leur paroxysme, les firent adhérer aux sombres idéologies du XX^e^ siècle ? Ce que l'érudit ne pouvait naturellement envisager» (p. 106).

Tanguy Daniel

Christian BOUGEARD. *Tanguy Prigent, paysan ministre.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 24 x 16 cm, 364 p.

Avec ce livre, qui s'inscrit dans la même veine que celui qu'il avait consacré précédemment à *René Pleven. Un Français libre en politique* (Rennes, PUR, 1995), Christian Bougeard, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale (Brest), confirme, s'il en était besoin, qu'il est bien l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire politique de la Bretagne contemporaine. Plus encore, il montre combien l'approche biographique, qui fut un temps négligée au profit d'études plus structurelles du champ politique, n'a rien perdu de son intérêt, et que dès lors qu'elle prend en compte la nécessaire historicisation

des trajectoires individuelles, elle échappe aux écueils de l'héroïcisation des individus, tout en redonnant à l'analyse cette épaisseur de «chair humaine» sans laquelle, assurait justement Marc Bloch, il n'est pas d'histoire digne de ce nom.

Que l'histoire, précisément, soit une machine à broyer du mythe, on s'en convaincra définitivement à lire cet ouvrage. Car enfin, la figure de Tanguy Prigent, telle qu'elle s'est ancrée dans la mémoire locale, qu'est-ce donc sinon une icône ? Le petit paysan de Saint-Jean-du-Doigt («paôt saout Sant-Yann-ar-Biz»), né en 1909, muni pour tout diplôme du certificat d'études primaires, devenant successivement le plus jeune conseiller général du Finistère en 1934, le plus jeune député de France en 1936, résistant notoire après avoir refusé le vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain, et ministre de l'Agriculture du général de Gaulle au sein du Gouvernement provisoire de la République française en 1944 : on a là tous les ingrédients d'une histoire édifiante, d'une histoire sainte, si j'ose dire, de la gauche socialiste et laïque. Cela commence comme un conte de fée et s'achève comme une épopée tragique : de graves ennuis de santé ; une double rupture, vue comme prophétique, en 1958 et 1959, avec l'homme du 18 Juin, devenu le fossoyeur de la IV^{e} République, et avec la S.F.I.O., ralliée au nouveau régime imposé par la pression des factieux ; les ultimes combats au sein d'un P.S.U. où il finit par faire figure de statue du commandeur avant de mourir prématurément, en 1970, vaincu par la maladie, trop tôt pour voir le renouveau du Parti socialiste. C'est tout cela que Christian Bougeard désenchante. Il ne prend pas systématiquement le contre-pied des idées reçues mais il les relativise en les situant et en les complétant, mettant ainsi en évidence la complexité d'un itinéraire de militant socialiste d'autant plus attachant, finalement, qu'il est débarrassé de ses enluminures.

L'ouvrage s'organise en quatre parties, qui périodisent la vie de Tanguy Prigent. La première, qui va de 1909 à 1936, montre comment ce jeune paysan méritant, brillant élève, empêché par l'obstination de son père de poursuivre ses études au collège, a trouvé dans le militantisme politique une formation de substitution, grâce notamment aux conseils et aux encouragements de Guy Le Normand, le patron de la S.F.I.O. locale. Syndicalisme agricole et politique socialiste se conjuguent alors pour faire de Tanguy Prigent le symbole de la résistance à la volonté hégémonique de l'Office central de Landerneau et à la poussée du dorgérisme. Sa force, on le voit bien, c'est d'être un leader issu du milieu, à la manière de ceux que produira, mais cette fois en masse, la Jeunesse agricole catholique au cours des années quarante et cinquante. Mais précisément Tanguy Prigent, issu d'un milieu laïque, est une exception, tant la culture de ce milieu a favorisé la promotion sociale par l'école et donc, à terme, par l'éloignement du monde paysan.

La deuxième partie porte sur les années décisives 1936-1944 : apprentissage de la vie politique nationale, prise de conscience des difficultés à faire passer des réformes durables sous le Front populaire, expérience tragique, au combat, de l'effondrement de 1940. D'avoir fait partie des quatre-vingts parlementaires qui n'ont pas accepté d'entériner le naufrage de la République et de laisser les mains libres au vainqueur de Verdun, Tanguy Prigent passe pour avoir été un résistant de la première heure. Ce n'est pas faux, mais à condition de ne pas réduire l'idée de résistance à la seule action clandestine et armée. Christian Bougeard montre que les choses sont plus compliquées et que le maire de Saint-Jean-du-Doigt a joué jusqu'aux limites du possible la carte de l'opposition légale au régime de Vichy, tirant parti de la relative bienveillance des autorités allemandes locales. C'est à partir de l'été 1943 qu'il est contraint de se cacher et qu'il joue un rôle de plus en plus important au sein de Libération-Nord, contribuant aussi en partie à l'élaboration du programme agricole du C.N.R.

C'est peut-être dans la troisième partie, relative à l'action politique du ministre et député de la IV[e] République, qu'on découvre un visage moins connu de Tanguy Prigent. Christian Bougeard établit le bilan contrasté de ses trois ans rue de Varenne, le succès que représente le statut du fermage et du métayage ne permettant pas d'oublier les difficultés persistantes du ravitaillement et surtout la victoire à la Pyrrhus que constitue la mise en place de la Confédération générale agricole, dans la mesure où la logique démocratique, appliquée à un monde dominé par les notables traditionnels, a fait de ce qui devait être un instrument de socialisation de l'agriculture une forteresse aux mains des éléments les plus conservateurs du milieu paysan. On lit avec encore plus de profit le chapitre consacré aux années 1947-1958, où l'on voit l'amitié et l'appui constant que Tanguy Prigent porte à Guy Mollet, faisant taire les opposants de la Fédération socialiste finistérienne ou ses propres interrogations, notamment sur la ligne suivie par le secrétaire général de la S.F.I.O. face à la guerre d'Algérie, ce qu'il interprétera après coup comme un aveuglement affectif.

Le temps des ruptures, à partir de 1958, apparaît alors dans toute sa dimension dramatique. C'est bien pour rester fidèle aux principes qui l'ont guidé depuis toujours, la démocratie républicaine et le socialisme, que Tanguy Prigent s'oppose au pouvoir gaulliste et quitte la «vieille maison», rejoignant le P.S.A. et devenant par la suite une figure marquante du P.S.U. En 1967, il renonce à briguer un nouveau mandat de député et se retire progressivement de la scène politique. Il consacre le temps que la maladie lui laisse à rédiger des mémoires qui resteront inachevés.

Fondé sur les archives publiques, nationales et départementales, celles du Parti socialiste, et avant tout sur les papiers personnels de Tanguy Prigent et l'importante collection de journaux militants conservés au Centre d'histoire du travail de Nantes, le livre de Christian Bougeard est rigoureux, précis et détaillé. On peut regretter que le choix d'un récit descriptif et linéaire n'ait pas laissé place à des reprises synthétiques sur tel ou tel aspect de l'action politique, considérée dans son ensemble, mais, somme toute, le lecteur dispose de tous les éléments qui s'y prêteraient. Par ailleurs, il est clair que cette étude va bien au-delà de ce que son titre suggère : en filigrane, c'est toute l'histoire politique du Finistère des années trente aux années soixante qui se trouve éclairée.

Encore une chose : ce n'est pas le moindre intérêt de cet ouvrage que de rappeler combien l'homme politique est aussi un homme tout court, que le rythme des événements soumet à rude épreuve. Sans s'y attarder plus qu'il ne convient, Christian Bougeard ne fait pas mystère des épreuves personnelles et familiales qui ont affecté un homme quelque peu grisé par le succès, mais guère ménagé par les élites politiques que son parcours dérangeait (il y a sur lui des mots très durs de Vincent Auriol, notamment), et qui a été conduit à chercher dans l'alcool et les amphétamines, qui ont ruiné sa santé, de quoi faire face à l'oppression d'une vie toujours exposée. On me permettra enfin, puisque Christian Bougeard, qui l'évoque, ne le nomme pas, et que je l'ai personnellement bien connu, de rappeler ici la figure de l'abbé Jean-Noël Moalic, le recteur de Saint-Jean-du-Doigt avec qui le vieux militant «laïque 100 %» partagea quelques-uns des derniers moments de son existence. L'un et l'autre avaient eu à souffrir des institutions auxquelles ils s'étaient voués, l'un et l'autre étaient minés par la maladie, l'un et l'autre avaient une certaine idée de l'humanité et, si j'ose dire, une même foi par-delà les religions et les idéologies. Ils surent se reconnaître et s'estimer assez pour dépasser les frontières établies par l'usage.

Yvon Tranvouez

Christian PELRAS. *Goulien, commune bretonne du Cap-Sizun. Entre XIX^e siècle et III^e millénaire.* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 24 x 17 cm, 486 p. ill. (Mémoire commune).

Il s'agit d'une enquête ethnologique en deux temps. Christian Pelras avait séjourné une première fois à Goulien au début des années 1960, pour y étudier, parallèlement aux enquêtes pluridisciplinaires effectuées à la même époque à Plozévet, «l'adaptation d'une communauté agricole et rurale française aux conditions de la vie moderne». Il y retourne une quarantaine d'années plus tard, en l'an 2000, ayant mené diverses autres recherches entre-temps en Indonésie et en Malaisie.

Ayant interrogé à chaque fois les plus anciens et les plus jeunes des habitants de Goulien, C. Pelras se trouve en mesure – ce qui n'est pas très courant – de présenter l'évolution d'une commune bretonne sur deux siècles. La première «étude d'ethnologie globale» publiée par l'auteur en 1966 est en effet suivie du récit qu'il a rédigé en 2001 à la suite de son deuxième séjour. Lors de la première enquête, il étudie le pays et les hommes, les conditions concrètes de la vie quotidienne, les traditions et les croyances. Dans la seconde, il analyse l'évolution de l'agriculture et des conditions de vie et comment les gens de Goulien passent désormais de l'espace proche au monde global. La simple formulation des intitulés est le signe patent des changements considérables que l'ethnologue a su prendre en compte.

Le traitement de la langue bretonne dans l'une et l'autre partie de l'ouvrage est symptomatique. Dans la première enquête elle est présente au travers de termes de vocabulaire significatifs ou de formulettes et dictons abondamment retranscrits par le chercheur. Mais elle y est aussi abordée sous un angle méthodologique. C. Pelras observe en effet, en 1962, que la langue, alors, pose problème : même si les gens de Goulien à ce moment-là sont bilingues, leur langue quotidienne est le breton. L'enquêteur s'est donc lui-même mis à l'étude du breton et il en déduit, logiquement, que «devant un travail de ce genre, et même en France, dans une population bilingue, une étude préalable poussée de la langue locale s'avère indispensable».

Quarante ans plus tard, une telle étude ne paraît plus aussi indispensable et la langue bretonne devient elle-même objet d'étude, tout comme la pratique religieuse et les comportements au sein de la famille : «Tandis qu'autrefois l'identité bretonne des gens de Goulien allait de soi sans avoir besoin d'affirmation explicite, chez les jeunes d'aujourd'hui cette affirmation est claire et nette», et ce, bien qu'ils ne parlent pas breton. C. Pelras écrit : «Aujourd'hui, ce qui me frappe, c'est le fait qu'on n'entende pratiquement plus parler breton dans les lieux publics», alors que «paradoxalement» la langue s'affiche sur les panneaux. Il observe en outre, comme étant «un fait très frappant», la disparition annoncée du breton à Goulien, et que les habitants de la commune la considèrent comme inéluctable. Même si elles posent question, ces notations ont au moins la limpidité d'observations de terrain.

Fañch Broudic

ASSOCIATION «SOS CHÂTEAU DE TRÉMAZAN». *Le château fort de Trémazan. Architecture, légende, histoire.* Catalogue d'exposition. Landunvez, 2001, 26 x 19 cm, 130 p., ill.

Deux ans après l'édition d'une monographie, les membres de l'association «SOS Trémazan» ont eu la bonne idée de publier le catalogue de l'exposition qu'ils ont consacrée à ce château en 2000. Le maître d'œuvre en a été Jean-Yves Besselièvre, alors président de l'association, qui a réuni les contributions d'une dizaine de personnes. Avec cent cin-

quante illustrations, la plupart en couleur, ce catalogue a pour vocation de «donner à voir et à découvrir». Il convient d'abord de le feuilleter pour en découvrir la richesse iconographique : cartes postales anciennes, vitraux, lithographies, restitutions à la main, reconstitutions par ordinateur, plans en couleur, documents d'archives, tableaux de maître, cartes en couleur, enluminures, photographies du château sous tous les angles...

Le lecteur est entraîné peu à peu dans l'intimité de cette ruine romantique à travers l'étude du site, sa botanique particulière et la légende de sainte Haude. Le plongeon dans l'histoire, la «redécouverte», s'accomplit par une profusion de lithographies, d'un dessin inédit du chevalier de Fréminville et de plusieurs cartes postales... C'est pour mieux rejaillir vers l'avenir avec l'évocation des travaux de consolidation du printemps et de l'été 2000 qui – stupeur pour les uns et indignation pour quelques autres – ont enfermé la tour centenaire dans un carcan de bois, de parpaings et de filins d'acier. Les images se succèdent : échafaudage d'acier, étrésillonnement de bois, cablage. Le monument se métamorphose sous nos yeux. On découvre ensuite que ces travaux ont été accompagnés de prélèvements d'échantillons de bois pour dater la construction, avec la technique de la dendrochronologie.

La seconde partie nous entraîne à la découverte d'un château encore mal connu, replacé dans son environnement léonard aux côtés de ceux de Brest ou de La Roche-Maurice. L'évolution architecturale est évoquée avec des reconstitutions de Trémazan à diverses époques, réalisées par Pierre Audibert. Jean-Yves Besselièvre nous livre encore des vues axonométriques d'aménagement défensifs et du logis du XV^e^ siècle, avant de nous replonger dans les chroniques de la guerre de Succession de Bretagne, au moment où apparaît le château.

L'histoire du prestigieux lignage des du Chastel est ensuite évoquée, notamment au travers de leurs armoiries et de leurs alliances matrimoniales. Plusieurs tableaux permettent de mettre en valeur le rôle joué par Tanguy III du Chastel auprès des rois de France et notamment du dauphin, en 1418. Des cartes révèlent l'étendue de la seigneurie du Chastel et l'importance des relations matrimoniales avec les autres grands lignages bretons.

Les dernières pages retracent les actions de l'association, née en 1995. Celle-ci devrait organiser un colloque sur le château en 2004, en partenariat avec le Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale, et espère, un jour, entreprendre des fouilles archéologiques sur le site du château. Ceux que la lecture d'ouvrages historiques érudits rebute un peu mais qui ont pris plaisir à découvrir la plus belle exposition consacrée à un château fort finistérien seront comblés par ce catalogue.

Patrick Kernévez

Jean AUFFRET. *Les arbres vénérables de Bretagne*. [Pabu], éditions de la Plomée, 2002, 132 p. ill.

Pour qui s'arrête, émerveillé tout autant qu'interrogateur, devant le tronc majestueux d'un arbre centenaire, l'ouvrage de Jean Auffret, membre de notre société, arrive à propos. «L'if, le chêne, le châtaignier, le houx, le hêtre agrippent leurs racines au vieux socle depuis les temps les plus reculés...» Romantisme certes, mais aussi source de connaissance du passé. «Les études historiques ne doivent pas faire fi, appuie l'auteur, de ce patrimoine qui devient auxiliaire du chercheur pour peu qu'il veuille bien le prendre en considération. Il existe ainsi de précieux jalons qui permettent, par leur présence en des lieux privilégiés, de clarifier une archéolo-

gie demeurée opaque puisqu'elle touche aux siècles obscurs.»

«L'if a cette allure négligée des êtres plus enclins à décrypter les mystères de la mécanique céleste qu'à tirer bénéfice des revenus de la terre.» Mais, sous sa sombre frondaison, immuablement verte, associée à l'idée de la vie future, on reste, depuis l'Antiquité, partagé entre les propriétés maléfiques qu'on lui attribue et les avantages de ses vertus anticancéreuses. Les ifs qui encadrent l'ossuaire rénové de l'enclos du Vieux-Bourg à Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h vont vers leur demi-millénaire. Celui de Plourin-lès-Morlaix, 7,40 mètres de tour, doyen du Finistère, pourrait avoir huit siècles.

Le chêne, symbole de la force inébranlable, du conseil prudent, de la justice équitable se voit par là même lié à l'activité terrestre. C'est l'axe du monde «et le support du ciel dans l'ordre universel». Abraham eut sa Révélation aux chênes de Mambré. Arbre de Jupiter et des druides, il devient un jour l'Arbre de la Liberté. À Locquénolé, l'unique rescapé finistérien de la fameuse plantation révolutionnaire fut mis en terre le «30 nivôse l'an II de la République française, à deux heures de l'après-midi»(19 janvier 1794). Quant aux chênes de Locmaria-Berrien, le plus vieux aurait été planté vers 1584. Celui de l'enclos de Saint-Sébastien, à Saint-Ségal, qui mesure 4,30 mètres de tour (à un mètre du sol, le 23 avril 2000), il faudrait en compter les cernes de croissance pour en évaluer l'âge. Vingt-six communes du Finistère fournissent ainsi l'occasion d'un beau circuit de chênes séculaires.

Si ifs et chênes se taillent la part belle dans l'ouvrage de Jean Auffret, le châtaignier, le hêtre et le houx ne sont pas oubliés, listés, comme les premiers, par département.

Aimablement conviés à visiter les vieux arbres de Bretagne, on est, en attendant, mis en appétit par une illustration faite d'une quarantaine de photos, couleur et sépia. Et n'oublions pas ce qu'annonce le sous-titre : «Approche poétique d'un patrimoine.» Jean Auffret nous livre la célébration rimée de plusieurs de ces vénérables troncs qui n'ont pas fini de le fasciner. C'est l'if du Perguet :

Il fait office
Le vieux complice
De «lanterne des morts»
Pour les âmes du vieux port.

C'est encore le chêne de Clohars-Fouesnant :

Il est superbe de puissance
Le grand chêne de Clohars-Fouesnant,
Portant ramure avec prestance,
Semblant frôler le firmament.

Yves-Pascal Castel

Langue bretonne

«Parlons du breton». Exposition, Rennes-Hanvec-Le Relecq-Kerhuon-Mellac-Douarnenez-Vannes-Saint-Brieuc, 2001-2004.

Pour la première fois depuis les années 1950, une grande exposition est consacrée à la langue bretonne. Elle a été créée en décembre 2001, dans le cadre de l'année européenne des langues. La première installation a eu lieu à Rennes, dans les salles du musée de Bretagne, à l'initiative de l'association Buhez (qui regroupe les conservateurs des musées et écomusées de la région), sur une idée originale de Fañch Broudic.

L'exposition a ensuite séjourné pendant tout l'été 2002 au Parc d'Armorique à Hanvec, au centre de Menez-Meur, puis en septembre-octobre de la même année au siège du Crédit mutuel de Bretagne au Relecq-Kerhuon. Du 17 janvier au 4 mai 2003, elle est installée au manoir de Kernault en Mellac. De mai à octobre 2003, elle sera visible au musée du Bateau à Douarnenez, puis au musée des Beaux-Arts de Vannes, et enfin, courant 2004, au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc. En trois ans, «Parlons du breton» aura ainsi fait le tour de la Bretagne.

Dès le départ, cette exposition a été un projet mobilisateur, associant un grand nombre de partenaires en vue de sa mise en œuvre. Elle a bénéficié du concours financier de l'État (D.R.A.C. de Bretagne) et des collectivités territoriales (conseil régional de Bretagne, conseils généraux du Finistère, des Côtes-d'Armor et du Morbihan), ainsi que du partenariat de plusieurs autres structures (Rennes-Métropole, Crédit mutuel de Bretagne, France 3 Ouest, INA-Atlantique, Centre de recherche bretonne et celtique, éditions Ouest-France...). Elle a été préparée par un comité scientifique composé d'universitaires, de chercheurs et de muséographes : F. Broudic, R. Calvez, A. Croix, F. Favereau, P. Jourdan, E. Morin, B. Tanguy. La muséographie est de Christian et Jean-Pierre Baudu, de l'agence Fouet' Cocher.

L'ensemble du projet comportait depuis le début quatre volets :

– une exposition itinérante de 250 m², présentant des sons originaux, des documents imprimés, des documents audiovisuels et des objets incontournables. À Rennes, était ainsi présenté pour la première fois le «manuscrit de Leyde», c'est-à-dire le plus ancien manuscrit de breton consistant en un traité de médecine (rédigé en latin et comportant des gloses en breton), conservé à la bibliothèque universitaire de Leyde, aux Pays-Bas ;

– un catalogue de 192 pages, 27 articles, 290 illustrations en couleurs et 26 cartes, réunissant les contributions de 21 auteurs[1]. Divisé en trois grandes parties, il comprend des articles de fond (sur religion et langue bretonne, la construction des identités, l'école, la littérature, les médias, les origines, la néologie, etc.) et des portraits de bretonnants d'aujourd'hui. Trois des articles sont rédigés en breton (accompagnés d'un résumé en français) ;

– un cédé audio, proposant une véritable histoire sonore de la langue bretonne. Il propose dialogues, chants et discours, d'une durée totale d'enregistrements de 46' 57" ;

– sur chaque site, des animations : conférences, débats, projections de films, visites guidées...

---

[1] ASSOCIATION BUHEZ, *Parlons du breton ! Petra nevez g'ar brezhoneg ?* Rennes, éditions Ouest-France, 2001, 192 p., ill.

L'exposition offre aux visiteurs plusieurs espaces successifs :

1. un panorama des différentes formes d'expression en breton à travers les siècles (médias, littérature...) et confrontation avec les usages au quotidien, marqués notamment par les fortes mutations du XX^e siècle. Cette double présentation permet d'éclairer la vitalité actuelle du breton ;

2. la découverte ludique de la langue et de ses principales caractéristiques, tant au niveau du vocabulaire que de la grammaire ou de la syntaxe, avec l'évocation des origines de la langue, mais aussi de ses variations spatiales et sociales ;

3. une exposition-débat sur le thème de l'avenir du breton. Il s'agit de présenter les contributions des acteurs sollicités par Buhez, eu égard à leur engagement en faveur de la langue bretonne (État, collectivités territoriales, associations culturelles, medias, maisons d'édition...). Vingt-deux personnes présentent ainsi leur point de vue sur l'avenir du breton (en français ou en breton sous-titré).

Sont par ailleurs présentés les résultats d'un sondage exclusif réalisé par l'institut TMO-Régions pour le compte de l'association Buhez et de France 3 Bretagne dans les cinq départements bretons, sur la perception des Bretons par rapport à leur langue régionale. Les visiteurs enfin peuvent intervenir, en notant leurs impressions sur un arbre à palabre.

Depuis 1957, c'est la première grande exposition organisée sur la langue bretonne : cette année-là avait eu lieu à Quimper une exposition dont le titre avait été «Brud ar brezoneg». Depuis, en quelques décennies, la recherche sur le breton s'est profondément renouvelée et s'est faite foisonnante et diverse, tant en histoire qu'en linguistique, en littérature et en sociolinguistique. Rejoignant les attentes du public, nombre de chercheurs ont en effet consacré leurs études à cette langue. Elles permettent aujourd'hui de livrer un bilan qui approfondit nos connaissances linguistiques, qui précise notre perception historique et qui donne la pleine mesure de l'expression de langue bretonne.

C'est le propos de «Parlons du breton» – dont le sous-titre breton est *Petra nevez g'ar brezhoneg ?* L'ensemble du projet été conçu pour intéresser aussi bien les bretonnants que ceux qui ne le sont pas.

Source : documentation Buhez

Isabelle LE BOËTTÉ. «Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission». *Octant*, n° 92, janvier 2003, p. 18-22.

Pour la première fois, des questions relatives aux usages de langues ont été posées à l'occasion du dernier recensement général de la population intervenu en 1999. Jamais, en effet, depuis les études réalisées en 1806 par Charles Coquebert de Monbret, sous l'autorité du Bureau de statistique du premier Empire, les Français n'avaient été interrogés, dans le cadre des recensements, sur les langues qu'ils parlent. C'est dire l'importance de l'étude publiée par I. Le Boëtté dans *Octant*, la revue de l'INSEE en Bretagne.

Certes, l'ensemble des Français et des Bretons n'a pas été interrogé, et les questions sur les usages de langues n'ont été posées que dans le cadre d'une enquête intitulée «Étude de l'histoire familiale». Cette dernière représente cependant un échantillon exceptionnel, puisqu'il a concerné 380 000 adultes de 18 ans et plus sur toute la France, dont plus de 40 000 en Bretagne. Trois questions leur ont été posées :

– en quelles langues, dialectes ou «patois», vos parents vous parlaient-ils d'habitude

quand vous étiez enfant, vers l'âge de 5 ans ? (avec différenciation du comportement du père et du celui de la mère) ;

– en quelles langues, dialectes ou «patois», parliez-vous à vos enfants quand ils avaient 5 ans (ou leur parlez-vous actuellement s'ils sont plus jeunes) ?

– et actuellement vous arrive-t-il de discuter avec des proches (conjoint, parents, amis, collègues, commerçants...) dans une autre langue que le français ?

Pour ce qui est de la langue bretonne, ce questionnement permet à l'INSEE d'évaluer à 257 000 le nombre des locuteurs correspondant à ce profil en Région Bretagne, ce qui représente un pourcentage de 12 % des adultes de plus de 18 ans résidant dans la région. Mais le breton n'est évidemment pas la seule langue parlée, outre le français, en Bretagne :

– 28 000 personnes (soit un taux de 1,3 %) ont répondu qu'il leur arrive de parler le gallo ;

– près de 112 000 (soit 5,2 %) parlent l'anglais ;

– 24 000 peuvent s'exprimer en espagnol et 18 000 en allemand (soit des taux de 1,1 et 0,8 %) ;

– de 5 à 6 000 le font en italien, en arabe ou en portugais (soit un très faible pourcentage, inférieur à 0,3 % de la population pour chacune de ces langues).

Dans la mesure où un certain nombre de personnes pratiquent plusieurs langues, le total des Bretons qui s'expriment au moins occasionnellement dans une autre langue que le français s'élève à 428 000, soit 20 % de la population adulte résidant dans la région. Isabelle Le Boëtté observe avec justesse qu'il y a une différence significative entre la pratique du breton et celle des principales langues étrangères également parlées en Bretagne. Dans le cas du breton, en effet, 7 sur 8 l'ont reçu de leurs parents, alors que dans celui de l'anglais, il n'y aurait que 1 sur 17 à l'avoir reçu par voie familiale : «les langues étrangères sont donc en majorité apprises à l'école», et ce sont les étudiants, cadres et professions libérales qui les utilisent le plus.

Ces chiffres constituent-ils une surprise ? Pour ce qui est des langues autres que le breton, les données fournies par l'INSEE représentent une réelle nouveauté, puisqu'il n'y avait pas eu jusqu'à présent d'évaluation du nombre de leurs locuteurs et qu'il sera désormais plus aisé d'appréhender les usages de langues, dans leur globalité, dans la région. Pour ce qui est du breton, elles ne font que confirmer les résultats des sondages réalisés ces dernières années[1]. Selon l'enquête effectuée en 1997 par TMO-Régions, le nombre de bretonnants s'élève à 240 000 personnes (sur la base d'un taux de 20 % de locuteurs âgés de 15 ans et plus) pour la seule Basse-Bretagne. Pour être minime, la différence entre les deux évaluations s'explique sans doute, non seulement par le fait que les territoires d'enquête sont différents, mais aussi par la différence de nature des enquêtes, par la différence de taille des populations interrogées et par le fait que les questions posées ne sont pas exactement les mêmes.

Isabelle Le Boëtté souligne avec pertinence que le breton reste «une langue territorialisée» et qu'on ne peut pas «gommer les différences de profil linguistique entre Haute- et Basse-Bretagne». C'est en effet dans le Finistère que le pourcentage de bretonnants est le plus élevé (soit 20 %) et en Ille-et-Vilaine – ce n'est pas vraiment inattendu – qu'il est le plus faible (soit 2 %, ce qui pourrait correspondre à un chiffre d'environ 13 000 locuteurs). On comprend mal dès lors qu'elle n'ait pas tenu compte de la réalité que représente toujours, selon ses propres observations, la limite lin-

1 Fañch BROUDIC, *Qui parle breton aujourd'hui ? Qui le parlera demain ?* Brest, Brud nevez, 1999, 153 p.

guistique pour analyser la situation linguistique des deux autres départements de la région, se contentant de fournir une estimation globale de 15 % pour les Côtes-d'Armor et de 11 % pour le Morbihan, sans plus de précision. Il y a fort à parier pourtant que le taux de bretonnants du côté de Lamballe ou de Dinan soit proche de celui de l'Ille-et-Vilaine, alors que dans le Trégor il est supérieur à celui du Finistère : selon les sondages réalisés en 1997 et 1999, il s'y situe en effet au-dessus de 30 %[2].

Pour autant, tous les bretonnants ne résident pas dans la Région Bretagne. Du fait essentiellement de l'émigration bas-bretonne, il y en a aussi dans les départements limitrophes (Loire-Atlantique, Mayenne, Manche) et en région parisienne (notamment dans les Yvelines), si bien que le total de bretonnants en France s'élève à 297 000 personnes[3]. Les autres données qui apparaissent dans l'étude de l'INSEE sont également la confirmation des sondages antérieurs et notamment celui de 1997 :

– le vieillissement de la population locutrice : trois bretonnants sur quatre ont plus de 50 ans, et un sur deux a plus de 65 ans ;

– au niveau des catégories socioprofessionnelles, une pratique plus forte parmi les agriculteurs et plus faible chez les cadres et professions libérales. Mais les chiffres avancés (et notamment celui de 30 % pour les agriculteurs) risquent d'être trompeurs, car aucune différenciation n'est faite entre les actifs et les retraités ;

– le recul de la transmission parent-enfant : selon I. Le Boëtté, 60 % des enfants recevaient le breton de leurs parents dans les années 1920, et 6 % seulement dans les années 1980, la transmission «occasionnelle» de la langue se substituant progressivement à la transmission «habituelle», et ce phénomène se déroulant en Morbihan dix ans plus tôt que dans les Côtes-d'Armor.

Et c'est là que l'on perçoit sans doute les limites de l'étude publiée par l'INSEE, et qu'il convient de formuler certaines réserves à l'égard de son exploitation[4]. Il est dit, par exemple, que «3 % des personnes qui ont des enfants de moins de 25 ans déclarent qu'ils leur parlent breton». Ne s'agit-il pas d'une interprétation extensive des réponses obtenues à la deuxième des questions posées dans le cadre de l'enquête, qui demandait aux parents s'ils parlent «d'habitude» en une langue «et aussi en» une autre langue ? On aurait aimé savoir à laquelle de ces deux propositions se réfère le fait de «parler breton» à ses enfants aujourd'hui et disposer de quelques informations sur la répartition de ces enfants par tranches d'âges.

De la même manière, la troisième des questions posées dans le cadre de l'enquête est rédigée dans des termes qui posent problème : il suffit d'y avoir répondu positivement pour êtrre considéré comme «locuteur» d'une langue donnée. Mais aucune information ne peut en être tirée sur la réelle compétence de ce locuteur : parle-t-il très bien, ou seulement quelques mots (ce qui peut être considéré comme suffisant pour «discuter» avec quelqu'un) ? Telle qu'elle est formulée, cette troisième question ne permet par ailleurs d'évaluer qu'une pratique occasionnelle de la langue, et ne fournit dès lors aucune indication sur la fréquence avec laquelle ce locuteur s'exprime effectivement dans la langue considérée. On en déduira que, dans la mesure où ils permettent de poser un nombre

---

[2] Fañch BROUDIC, «Le Trégor : le pays le plus bretonnant de Bretagne», *Le Trégor*, n° 909, 31 mai 2001, p. 35-37, ill.

[3] Ce chiffre ne figure pas dans l'article. Information communiquée directement à l'auteur par I. Le Boëtté.

[4] Dans son article, I. Le Boëtté considère par ailleurs que ce n'est que dans les années 1940-1950 que la Bretagne a connu «une situation de diglossie». Cette définition restrictive dans le temps ne correspond pas à l'usage généralement fait du concept de diglossie en sociolinguistique.

beaucoup plus grand de questions diversifiées, les sondages et autres enquêtes de terrain gardent tout leur intérêt pour l'analyse fine et détaillée, en sociolinguistique, d'une situation donnée de plurilinguisme[5].

L'enquête réalisée par l'INSEE à l'occasion du recensement n'en est pas moins fondamentale. Bien sûr, elle aboutit à mettre en évidence le fait que l'usage du français s'est imposé au cours du XX^e^ siècle. Mais au moins les usages de langues ne sont plus occultés et ne sont plus l'objet d'un tabou en France, même pour les statisticiens et les démographes. L'enquête autorise aussi pour la première fois des comparaisons interrégionales intéressantes sur des bases identiques : ainsi sait-on que, des premières aux dernières générations, le taux de locuteurs a été divisé par 10 dans le cas du breton, par 3 pour l'alsacien et par 2 pour le basque. Il reste à souhaiter, et bien que l'étude d'Isabelle Le Bouëtté soit accompagnée de superbes graphiques en couleur, que d'autres chercheurs, en sociolinguistique ou en histoire par exemple, puissent avoir accès aux données brutes qui permettraient sans aucun doute d'affiner l'analyse proposée sur cette question essentielle.

Fañch Broudic

Yann RIOU. *Toponymie nautique de Lampaul-Plouarzel (petite histoire des noms de lieux du littoral d'une commune du Léon occidental)*. Lampaul-Plouarzel, Association Lambaol, 2002, 127 p.

L'association Lambaol, dont le siège est à la mairie de Lampaul-Plouarzel, a édité en juin 2002 un petit ouvrage consacré à la toponymie nautique de la commune, c'est-à-dire aux noms attachés en mer à des récifs, des rochers, des basses de pêche..., ou sur l'estran à des grèves, des rochers, des lieux d'échouage... Fruit d'un collectage réalisé par son auteur, Yann Riou, à la fin du XX^e^ siècle, auprès des gabariers, des pêcheurs, des goémoniers, ce travail recense près de deux cents toponymes, mais ne se contente pas d'être une simple recension. Il décrit les lieux, fait état de témoignages oraux ou documentaires les concernant, l'agrémente d'anecdotes et de commentaires. Le but de l'auteur, qui a contacté plus d'une quarantaine d'informateurs, n'est pas de fournir des explications à tel ou tel toponyme, mais de faire un collectage systématique et méthodique, avec pour finalité la préservation de ce patrimoine de plus en plus menacé.

Dans les deux premiers chapitres, l'auteur fait un historique des activités de Lampaul liées à la mer avant le XX^e^ siècle et dans l'entre-deux-guerres. Il évoque les gabares lampaulaises, l'extraction et la taille de la pierre destinée au port de Brest, la pêche, la récolte du goémon, la construction d'une usine d'iode. Il souligne très justement que la toponymie nautique, «matière vivante en constante évolution, est absolument indissociable de la communauté qui la véhicule, la transmet de génération en génération, la complète même lorsque la nécessité s'en fait sentir».

Le troisième chapitre est consacré à une étude critique des sources écrites, qui fait ressortir que les données du *Neptune François* comme celles de la carte de Cassini sont peu nombreuses et peu fiables, que les cartes de Beautemps-Beaupré sont précises dans leurs relevés et plus fouillées s'agissant de la toponymie, mais sont loin de valoir celles des ingénieurs géographes du roi, dressées entre 1776 et 1783. L'auteur fait une intéressante comparaison entre les noms recensés par eux et ceux recueillis par lui de la bouche des bretonnants. Il souligne avec raison, pour finir, les faiblesses et les limites de l'enquête réalisée par le

[5] Les sondages ont l'intérêt supplémentaire que l'on peut y insérer des questions relatives à l'opinion des personnes interrogées sur la (les) langue(s).

docteur Dujardin et parue dans les *Annales hydrographiques*.

Le quatrième chapitre est consacré au collectage des données. L'auteur y fait part de son expérience sur le terrain et de son approche méthodologique, avec une humilité qui lui fait honneur.

Yann Riou a fait œuvre d'ethnologue. Il a su restituer et faire partager au lecteur un pan de la mémoire vivante du littoral lampaulais. On ne peut que saluer la qualité de son travail. En prolongement, on signalera qu'une superbe carte, réalisée par Huguette Mellaza, est disponible auprès de l'association Lambaol.

Bernard Tanguy

An Testamant Nevez-Kelou Mad Jezuz or Zalver. [Tréflévénez], Minihi Levenez, 2002, 456 p., ill. Traduction : Pierre Guichou.

Longtemps la Bretagne est restée pauvre en traductions bretonnes de la Bible, et même du Nouveau Testament ; encore n'étaient-elles souvent que des paraphrases. La Bible dans son intégralité n'a connu de traduction bretonne qu'au XIX^e^ siècle avec *Ar Bibl Santel* de Le Gonidec (1866). Quant au Nouveau Testament, dû au même traducteur, il avait paru en 1827. Les protestants, de leur côté, firent paraître un *Testamant Nevez* en 1847 (J. Jenkins) et 1883 (G. Le Coat). Depuis lors, on vivait donc sur cet héritage et quelques *Aviel Jezuz Krist*, en général les quatre évangiles en un seul. Le concile de Vatican II, en faisant droit aux langues vernaculaires, a suscité de nouvelles traductions, et nous voici, pour ne parler que du Nouveau Testament, en présence de trois nouvelles versions bretonnes : *An Testamant Nevez*, de Maodez Glanndour (1969) ; *An Testamant Nevez*, par Kervreuriez ar brezoneg (1988) ; et maintenant cette rutilante édition de Minihi Levenez : *Kelou Mad Jezuz or Zalver* (2002). Nous n'avons donc pas lieu de nous plaindre, même si l'on peut s'interroger sur l'opportunité de l'une ou de l'autre.

Rutilante est le mot qui s'impose pour qualifier le bel ouvrage de Minihi Levenez sous sa couverture rouge et or, ainsi paré en vue d'un possible usage liturgique. Une fois de plus les éditeurs du Minihi ont misé sur la présentation, multipliant l'iconographie bretonne : plus de cent illustrations, la plupart en couleurs, toutes prises dans le trésor iconographique de nos églises, chapelles et calvaires (en grande partie du fonds Jean Feutren), en sorte que le texte sacré lui-même se trouve ainsi comme naturalisé en terre bretonne.

La typographie s'est voulue sobre et claire, en vue de la lecture paisible et méditée d'un texte sacré, où les paroles échangées, nombreuses dans les évangiles, sont systématiquement mises en caractères gras. C'est dans la même optique que la traduction a voulu rester le plus près possible de l'original grec, à ses risques et périls. Elle est due à Pierre Guichou, longtemps professeur d'Écriture sainte au grand séminaire de Quimper, ce qui est une garantie de fidélité. Il avait d'ailleurs déjà supervisé la précédente version.

Il est au demeurant très instructif de mettre en parallèle les trois traductions susdites. Elles accusent pour le même texte une étonnante variété, jusque dans les passages les plus élémentaires. Prenons comme exemple Lk 9,13 ; dans l'ordre : «C'hwi hoc'h unan roit dezho da zebrin» - «Roit dezo, c'hwi hoh unan, peadra da zebri» - «Roit dezo da zebri, c'hwi !». Cela prouve la richesse de la langue, mais pointe aussi le doigt sur le risque qu'il y a à trop vouloir coller à l'original. Ainsi, dans le dernier cas, le souci de fidélité au grec aboutit à une raideur anormale qui fait violence au texte. Est-on encore fidèle au génie de la langue de traduction ? Un tel procédé, qui se justifie en partie, donne à la longue au texte breton une raideur qui lui est étrangère. Pour ne pas dire étrange parfois, comme dans 1 K

15, 42-44, où la traduction gomme bizarrement toute distinction entre présent d'habitude (e vez) et présent actuel (a ra) : «Hadet e vez er skeud, adsavet e vez (adsevel a ra) er sked.»

Dans un autre registre, on aura du mal à cautionner certaines tournures de phrase grammaticalement peu orthodoxes, sinon fautives, quand on sait que la place du mot dans la phrase bretonne est loin d'être indifférente. On regrettera également des inversions abusives, une certaine confusion entre des prépositions comme «o» et «en eur» (ce qui donne : «setu inti o youhal o lavared» (Mz 8, 29)), entre ive et kennebeut («ne gredont ket ive (kennebeut) an daou-man» [Mk 16, 13]) ; d'une façon générale une recherche du compliqué au détriment du plus simple («en eur ober tri devez» au lieu de «e tri devez»). On comprend que l'accumulation de ces dissonances même bénignes produise à la longue sur le lecteur habitué à un breton plus coulant une impression désagréable, comme un défaut de justesse dans l'harmonie d'une exécution chorale.

Un certain nombre d'autres choix, certes, pourront indisposer le lecteur. Mais peut-on se dispenser de faire des choix ? À commencer par l'orthographe, qui est ici celle que l'on qualifie d'universitaire, la plus proche de celle qui fut traditionnelle dans la littérature religieuse bretonne. Le choix aussi d'employer dans le récitatif le présent au lieu du passé simple, rare dans le breton courant ; c'est sans doute plus commode, et c'est déjà le choix de bien des traductions françaises (liturgiques entre autres). Plus déroutant sûrement est le choix d'employer pour les gentilices et assimilés la terminaison «iz» (comme on dit «Gwineveziz») ; d'où les Romiz, Korintiz, Farizeiz, Sadukeiz, etc. Romaned, Korintianed, Farisianed, Publicaned sont pourtant traditionnels, et il y a prescription.

Il reste que le dernier critère, et non le moindre quand il s'agit d'un texte écrit pour la lecture, qu'elle soit d'abord comme ici privée, ou occasionnellement publique, est la réaction des lecteurs et auditeurs. Elle ne se confirmera qu'à l'usage et avec le temps ; mais elle est déjà positive, nous assure-t-on. Il faut donc souhaiter que ce *Testamant Nevez* se laisse lire et entendre avec plaisir et surtout avec profit.

Fr. Marc Simon, Landévennec

Divi KERVELLA. *Le breton de poche*. Chennevières-sur-Marne, Assimil, 2001, 14 x 10 cm, X-182 p., ill. (Assimil évasion).

Le «breton de poche» est un ouvrage de petit format, susceptible, comme le nom l'indique, de se glisser dans une veste ou un pantalon de touriste, puisque tel est le public visé (on lit, p. VI : «Vous voilà prêt à devenir un peu plus qu'un simple touriste.»). En 182 minipages, on «ne prétend pas remplacer un cours de langue» (p. VI toujours). L'avertissement paraît honnête, mais ce qui suit l'est beaucoup moins : «Si vous investissez un peu de temps dans sa lecture et apprenez quelques phrases, vous pourrez très vite communiquer.»

L'outil indispensable de la communication, c'est le vocabulaire. Les pages 129 à 182 sont consacrées à un lexique, français-breton d'abord, puis breton-français. La seconde partie contient près de six cents entrées, c'est-à-dire le quorum de constituants du noyau dur, irréductible de ce qu'il est convenu d'appeler le «vocabulaire fondamental». Ce minimum vital couvre les besoins les plus urgents de l'homme : se nourrir, se repérer dans son environnement, exprimer quelques sentiments. On n'est donc pas surpris de rencontrer dans cette liste des lexèmes bretons du genre *vi*, *sec'hed*, *paotr*, *glas*, *gouanv*, *spont*... On est content d'y trouver *kornaoueg* «ouest», au lieu de l'habituel *kornog* (graphie qui entraîne une faute d'accentuation très répandue chez les néo-bretonnants). On se dit, tiens, l'auteur est animé de bonnes intentions pédagogiques. Et puis on tombe sur *amann* «beurre», et on

déchante, car comment, à partir d'*aman*, expliquer *amanennin* ? Mais il est vrai que le verbe n'a pas été inclus dans le lexique, le débutant attendra pour se poser cette question. D'une façon générale, la place de l'accent n'est pas indiquée, et l'on s'attend au pire pour *dija*, *dirag*, *hanternos*, etc. (même si *hanternos*, par exemple, est correctement présenté p. 51).

D'une façon aussi générale, il apparaît à la lecture que D. Kervella cède joyeusement aux fixations habituelles dans le monde clos des puristes postgwalarnistes. Ainsi, dans la série des «items ressuscités», on nous propose *baraer*, «boulanger», *barzh* «poète», etc. repris du vieux ou du moyen breton. Ils permettent d'éviter, parfois, des emprunts au français, mais le fameux *baraer* n'évite pas l'éclat de rire des bretonnants. Lors de la Fête de la langue bretonne à Langonnet, il y a quelques années, *baraer* avait été imposé, au lieu du *boulonjer*, ou du *ti-forn* «fournil, boulangerie», bien connus de tous. *Baraer* a, bien entendu, été lu «*ba revr*», et fait toujours (les panneaux sont jolis et solides !) les délices de certains, tout en contribuant à jeter le discrédit sur le breton écrit, et tous ceux qui s'en occupent, sans distinction.

Dans le chapitre des «distorsions», on relève *dibab* «choisir» (c'est un faux-sens, mais on élimine ainsi *choas*, pour délit de faciès), *deiz-ha-bloaz* «anniversaire» (n'est connu que comme anniversaire du décès de quelqu'un), *frankis* «liberté» (en forçant un peu le sens originel : «place, espace»), *gopr* «salaire» (se reporter à l'excellent dictionnaire de Troude, pour les divers sens authentiques de *gobr*), *kegin*, «cuisine», *trugarekaad* «remercier», etc.

On n'est pas étonné que le panier à «néologismes» soit très bien garni : *pellgomz* «téléphone», *skinwel* «télévision», *gourmarc'had* «supermarché», *loarell* «satellite», *hezougell* «portable» (il s'agit du téléphone), *urzhiataer* «ordinateur», etc.

Enfin, on imagine la surprise du touriste quand il trouvera *drouis* «druide», à la page 163. Le druide, personnage omniprésent et emblématique de la société bretonne contemporaine. On suppose que ce druide est très branché, bien sûr, qu'il se drape dans sa grande saie blanche pour filer au *gourmarc'had*, et qu'il ne cesse de balancer des incantations par *hezougell*.

Il y aurait aussi quelques remarques à faire à propos des bribes de grammaire présentées dans ce livret. On y discerne sensiblement la même attitude contradictoire : une certaine celtomanie nostalgique mâtinée de modernité aiguë. Cela donne une description idéaliste, déconnectée de la réalité linguistique.

Bref, il paraît raisonnable de penser que la maison Assimil aurait mieux fait de continuer à faire confiance à Fañch Morvannou pour étoffer sa collection de manuels d'apprentissage du breton. Et l'on s'étonne. Serait-il vraiment évincé ? La «loi du marché» aurait-elle encore frappé ? Merveilleux alibi pour mettre sur la touche une saine vision du breton, et l'orthographe qui va avec.

Jean-Yves Plourin

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 2002)

SÉANCE DU 26 JANVIER 2002

Quimper

Présidence de M. Hervé Glorennec, vice-président

Le président de séance présente les excuses du président pour son absence, motivée par des obligations professionnelles, et transmet à l'assemblée ses meilleurs vœux pour l'année 2002. Il rappelle que l'assemblée générale, qui sera accompagnée des élections pour le renouvellement du conseil d'administration, est reportée au 23 mars et que les candidatures sont à adresser au secrétariat avant le 6 février.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Sept nouveaux membres ont été admis dans la Société :

– Mme Monique AMBROSINO, retraitée, du Relecq-Kerhuon, présentée par Mmes Paulette Collobert et Henriette Greveldinger ;

– M. François BÉCOUARN, retraité, de Brest, présenté par MM. Charles Le Gall et Marcel Lollier ;

– M. Jean GALLET, professeur émérite, de Nancy, présenté par MM. Jean Kerhervé et Bernard Tanguy ;

– Mme Françoise LANDIVINEC, professeur (E.R.), de Plouzané, présentée par Mme Yvonne Jannès et Mme Jacqueline Rolland ;

– Mme Laurence LE BARS, contrôleur aérien, du Relecq-Kerhuon, présentée par MM. Georges Le Gac et Bernard Tanguy ;

– Mme Dominique LE VOT, de Brest, présentée par Mme Françoise Livinec et M. Remy Le Martret ;

– M. Pierre PLOUHINEC, de Tréguennec, présenté par MM. Alain Daniel et Josick Peuziat.

Nécrologie. – Le président fait part du décès du professeur Pierre-Roland Giot, survenu à Rennes, le 1er janvier, dans sa 82e année, et présente à sa famille ses condoléances. Archéologue de renommée internationale, le professeur Giot publiait chaque année dans le *Bulletin de la Société* une chronique sur la préhistoire et protohistoire finistériennes. Une ample notice biographique lui sera consacrée dans le Bulletin 2002.

Bibliographie. – Le président présente des ouvages récents reçus par la Société : de Martine Fabre, *Sceau médiéval. Analyse d'une pratique culturelle*, édité à Paris, L'Harmattan ; de Paul Cornec, *Pilleurs du Cap. Le pillage d'épaves dans les paroisses du Cap-Sizun au XVIIIe siècle*, publié à Audierne, aux éditions du Cap-Sizun ; d'Hervé et Yann Torchet, *La réformation des fouages de 1426 pour la Cornouaille*, Paris, éditions de la Pérenne.

Expositions. – Plusieurs expositions sont en cours ou annoncées : «Marianne et Germania dans la caricature (1550-1997). Histoire d'un bonnet et d'un casque», à Brest, au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen, du 7 au 31 janvier 2002 ; «Salon de la restauration d'art et du patrimoine», au château de Kerjean, en Saint-Vougay, les 1er, 2 et 3 février 2002 ; «Vauban à Landévennec. Une stratégie imaginaire», au musée de l'ancienne abbaye de Landévennec.

Local. – Le président fait le point sur la recherche d'un local pour la Société. Il signale qu'une récente visite d'un local devant lui être affecté, rue des Douves, a été effectuée, en compagnie d'un représentant des services municipaux.

Les maisons à pans de bois de Quimper. – Faite par Mlle Juliette Ferré, étudiante en histoire de l'art, la communication du jour porte sur les maisons à pans de bois de Quimper. Bien que la matière soit ancienne, aucune étude de ce type ne lui a été consacrée, si ce n'est, en 1965, une étude limitée à quelques maisons de la Terre-au-Duc, dans le cadre d'un diplôme d'études supérieures.

La présentation que fait Mlle Ferré des maisons à pans de bois de Quimper est le fruit de recherches qu'elle a effectuées dans le cadre d'une maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie. L'exposé propose un état des lieux de cette architecture dans la ville.

Ces maisons occupent, en effet, deux zones géographiques distinctes, correspondant aux limites des deux cités qui formaient Quimper au Moyen Âge : la cité épiscopale, entourée de sa muraille, et la Terre-au-Duc, ouverte sur la campagne, au pied des remparts ouest. *Intra-muros*, 43 immeubles s'ordonnent autour de deux pôles principaux : la place Maubert (14 façades) et la place au Beurre (13 façades). La place Maubert est le carrefour le plus important de la cité épiscopale, croisement des grandes artères de la ville (rue Keréon, rue Saint-François et rue des Boucheries). En la Terre-au-Duc, 26 maisons sont réparties autour d'une place (place Terre-au-Duc) et de trois rues (rue du Chapeau-Rouge, rue Saint-Mathieu et rue René-Madec).

Le parcellaire de ces constructions est en grande majorité étroit (80 %) et il s'agit, le plus souvent, de maisons destinées au commerce. Le rez-de-chaussée est donc réservé à la boutique, dans la plupart des cas séparée de la cuisine par une cloison. Les étages sont occupés par la salle (pièce à vivre) et les chambres, les combles servant de grenier. 60 % des plans étudiés sont des plans à deux pièces par niveau. Les éléments remarquables, que l'on peut encore trouver à l'intérieur de ces édifices, sont les escaliers, les cheminées, les éviers en niche et, au 10, rue du Sallé, un «potager» en granit, servant à cuire à feu doux plusieurs plats à la fois. Ce dernier immeuble possède également un plafond à la française, c'est-à-dire à poutres et à solives, peint. Au 26, rue Élie-Fréron, ce sont les anciennes latrines qui ont été conservées.

Il est difficile de dégager une typologie des façades des maisons à pans de bois de Quimper, bien souvent transformées au fil du temps et de style trop épuré pour permettre une datation pertinente. On peut cependant proposer six catégories :

– les façades à menues croisées continues qui correspondraient à la première moitié du XVIe siècle (10, rue du Sallé) ;

– les façades à menues croisées et potelets en allège, du XVI[e] siècle (11 et 13, rue Keréon) ;

– les façades à décharges et guettes, de la seconde moitié du XVII[e] siècle (1, rue des Gentilshommes) ;

– les façades à grille simple, du dernier tiers du XVII[e] siècle (3, place au Beurre) ;

– les façades droites, du XVIII[e] siècle (24, rue Saint-François) ;

– les maisons du XIX[e] siècle (5 *bis*, impasse Feunteunic-al-Lez).

Le décor porté est finalement peu développé à Quimper. Les représentations végétales sont très rares et le seul animal sculpté à plusieurs reprises est le lion (11, rue Keréon). Les représentations humaines sont plus variées, qu'il s'agisse de masques ou de bustes comme aux cariatides (4, rue du Guéodet), ou de personnages en pied (9, rue Keréon). Seul le 22, rue Saint-François offre un décor singulier, à Quimper, empreint de la Renaissance française de la première moitié du XVI[e] siècle.

Le vice-président,
Hervé Glorennec

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2002

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Yves DANTEC, du Relecq-Kerhuon, présenté par M[me] Anne Le Meur et M. André Miossec ;

– M. et M[me] Robert FRIANT, retraités, de Douarnenez, présentés par M[me] Jacqueline Coïc et M. Pierre Grégoire ;

– M. Gilles GOYAT, professeur, de Plozévet, présenté par MM. Jean-Paul Pérennou et Bernard Tanguy ;

– M. l'abbé Job IRIEN, de Tréflévénez, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Bernard Tanguy ;

– M[me] Jeanie KERNEC, de Clohars-Carnoët, présentée par M[me] Claude Briand et M. Bernard Tanguy ;

– M. Albert LAOT, retraité, du Conquet, présenté par MM. Fañch Roudaut et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente l'ouvrage de Myles Dillon, Nora K. Chadwick, Ch.-J. Guyonvarc'h, Françoise Le Roux, *Les royaumes celtiques*, édition mise à jour et augmentée d'un chapitre inédit : *Les royautés celtiques de la protohistoire*, de Ch.-J. Guyonvarc'h et Françoise Le Roux, publié à Crozon, aux éditions Armeline, 2001.

Colloque. – Le Centre de recherche bretonne et celtique organise à Brest, les 22 et 23 mars prochains, un colloque international

sur le thème : «Écosse des Highlands. Mythes et réalité».

Expositions. – Trois expositions sont annoncées : «Le Salon des artistes animaliers», du 1er février au 17 mars 2002, à la Maison prébendale de Saint-Pol-de-Léon ; «Atout cœur», du 10 février au 12 mai, au manoir de Kernault en Mellac ; «Annick Leroy, sculptures», du 28 janvier au 3 mars, au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen, à Brest.

Les prééminences de Carman. – Maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Bretagne occidentale, Yves Coativy présente, en illustrant son propos de nombreuses diapositives, un document retrouvé, les prééminences de Carman.

Connue dès le XIIIe siècle, le lignage de Kermavan ou Carman, dont le berceau se trouve au lieu de ce nom en Kernilis, croît en prestige tout au long du Moyen Âge, pour atteindre les sommets de la gloire à la fin du XVe siècle et au début du XVIe. Tombée en quenouille, la seigneurie revient par héritage à Charles de Maillé, qui charge en 1614 le peintre et verrier Jean Bourricquen de dresser un *Bref Estat des Prééminences du Marquisat de Kerman et Comté de Seizploé de mesme qu'elles sont ès églises, coventz, chapelles, tant en pierre, boys, vistres et aux lisières, en Léon.* Au long de 66 pages, ces prééminences représentent tous les monuments sur lesquels apparaissent les armes des Carman.

Document de premier ordre pour comprendre l'histoire de cette famille, son intérêt ne s'arrête pas là, car il évoque aussi largement les rapports qui unissent les différents lignages bretons, que ce soit par les armoiries d'alliance ou leur place sur les différentes verrières. Le document présenté provient de la collection du médecin général et bibliophile Charles Laurent, actuellement conservée au Service historique de la marine, à Brest. Il s'agit d'une copie sur calque réalisée par Charles Laurent sur l'exemplaire de l'érudit morlaisien Louis Le Guennec. Ce cahier est donc aussi intéressant par son contenu que par son histoire, même si l'on aurait souhaité pouvoir travailler sur le document original, anciennement conservé au château de la Ryais en Ménéac (Morbihan).

Le président,
Bernard Tanguy

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 23 MARS 2002

Quimper

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

I. Assemblée générale

Rapport d'activité de l'année 2001. – Le président donne lecture du rapport d'activité de la Société archéologique au cours de l'année 2001.

Au 31 décembre 2001, la Société comptait 1705 membres, soit 1577 personnes physiques et 128 personnes morales (sociétés

correspondantes et institutions ou associations adhérentes). Le nombre des adhésions s'est élevé à 45. Le décès de six membres nous a été signalé (M. Pierre Demargne, de Paris ; M. Paul Thomas, de Paris ; M. René Henry, de Quimper ; Mlle Anne-Marie Troadec, de Quimper ; Mme Louise Éblé, de Versailles, et M. Jean Euzen, de Sizun). Quinze membres ont donné leur démission (pour des raisons d'âge, de santé ou encore d'éloignement). 59 membres ont été retirés du fichier (pour non-paiement de cotisation).

Il s'est tenu sept séances d'étude avec communications : trois se sont déroulées à Quimper, deux à Brest, une à Morlaix, une à Saint-Pol-de-Léon. Elles ont donné lieu à des conférences de MM. Yves Coativy, Paul Roger, de Mme Agnès Himeur, de MM. Jean-Yves Besselièvre, Stéphane Hingant et Bernard Hallégoët, de M. l'abbé Yves-Pascal Castel et de M. Bernard Tanguy.

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées et ont réuni à chaque fois quelque cent vingt personnes, voire plus : en mai, au pays de Quimperlé, sous la direction de M. Fañch Postic ; en juin, à Poullan-sur-Mer, sous la direction de M. Josick Peuziat ; en août, à Carhaix, sous la direction de M. Bernard Tanguy ; en septembre, à Brest, Brélès et Plomoguer, sous la direction de M. Patrick Kernévez.

La Société a été chargée de l'organisation du congrès annuel de la Fédération des Sociétés historiques de Bretagne, qui s'est tenu à Morlaix, les 6, 7 et 8 septembre 2001, congrès consacré au pays de Morlaix et à l'historiographie bretonne. Couronné de succès, le congrès a réuni près de cent soixante personnes. Plusieurs des membres de la Société y ont fait des communications (MM. Patrick Kernévez, Paul Cheval, Serge Duigou, Mme Christine Nougaret, MM. Jean Tanguy, Yves Coativy, Michel Debary), ont dirigé des excursions ou y ont apporté leur concours (MM. Hervé Glorennec, l'abbé Yves-Pascal Castel, Gwyn Meirion-Jones, Michel Le Goffic).

La Société a organisé, conjointement avec l'Institut culturel de Bretagne, le 8 décembre 2001, à la faculté Victor-Segalen, à Brest, une journée d'étude sur «la maison paysanne en Bretagne, vingt-cinq siècles d'histoire.»

Des membres du bureau et du conseil d'administration ont participé aux activités de l'Institut culturel de Bretagne, dans plusieurs sections et au sein du conseil scientifique et d'animation ; aux travaux de la commission départementale des objets mobiliers ; aux réunions du comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne ; aux salons du livre de Pontivy et de Lampaul-Plouarzel.

Les communications présentées en séances d'étude ont porté sur plusieurs thèmes : numismatique, art, architecture militaire, archéologie, histoire sociale et religieuse. Dans le domaine de la numismatique, une communication a été présentée par M. Yves Coativy sur l'histoire numismatique de Quimper ; dans ceux de l'art et de l'architecture militaire, des exposés ont été consacrés par M. Paul Roger aux ex-voto marins en Europe, et par M. Jean-Yves Besselièvre aux ouvrages extérieurs de Brest entre 1776 et 1784 : l'exemple de la redoute de Guestel-Bras ; dans celui de l'archéologie, le site paléolithique de Ménez-Drégan a fait l'objet d'une communication conjointe de MM. Stéphane Hingant et Bernard Hallégoët.

Dans le domaine de l'histoire sociale, deux communications ont été présentées, l'une par Mme Agnès Himeur sur le livre de comptes de la métairie de Grainville en Plouigneau (1784-1810), l'autre par M. l'abbé Yves-Pascal Castel sur le cahier de Jean Guillou, paysan-toilier de Pleyber-Christ (1772-1789 ; dans celui de l'histoire religieuse, une communication a été consacrée par M. Bernard Tanguy à l'implantation religieuse ancienne dans les îles bretonnes.

Le *Bulletin* annuel, sur lequel figurera désormais en couverture, en sous-titre, la mention «Histoire et Patrimoine», porte le millésime 2000 et correspond au tome CXXIX. D'un volume de 580 pages, il est illustré de 140 photographies, dessins, cartes et plans (dont une partie en couleurs). Il comporte les six chroniques habituelles : «Préhistoire, protohistoire et archéosciences», rédigée par M. Pierre-Roland Giot ; «Notices d'archéologie finistérienne», rassemblées par M. Patrick Galliou et rédigées par quatre collaborateurs ; «Monuments et objets d'art», notices réunies par M. Tanguy Daniel et rédigées par huit collaborateurs ; la chronique du Musée départemental breton, tenue par M. Philippe Le Stum ; «Langue et littérature bretonnes et celtiques», contributions réunies par M. Bernard Tanguy et rédigées par cinq collaborateurs. Outre la copieuse «Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère», établie par M^me^ Chantal Guillou, M^lle^ Hélène Gombert et M. Tanguy Daniel, il contient seize articles de fond, rédigés par dix-sept auteurs différents.

Le président donne lecture de la lettre d'encouragement que lui a adressée M. Pierre Maille, président du conseil général, après réception du *Bulletin* 2000.

Soutenue en 1994 à l'université de Paris-Sorbonne, la thèse de M^me^ Joëlle Quaghebeur, maître de conférences à l'université de Bretagne-Sud, *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, a été éditée par la Société. Paru en juin, l'ouvrage qui atteint 517 pages, est illustré de 10 cartes et de 26 figures et comporte 17 tables généalogiques. Outre une abondante bibliographie, il contient trois index, à savoir des noms de personnes, des noms de lieux et des matières, ce qui en rend l'utilisation très aisée. Contribution essentielle à l'histoire de la Cornouaille et, plus largement, de la Bretagne, entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle, il offre une vision en grande partie renouvelée d'une période mal connue.

Créé par M. Yvon Autret, professeur en informatique à l'U.B.O., le site Internet de la Société www.lefinistere.org ou www.le-finistere.org est désormais opérationnel. Il comprend actuellement quatre rubriques principales : une présentation générale, des résumés d'articles, des articles en version intégrale et la liste des articles depuis 1873.

Dans la première rubrique sont présentées les activités de la Société. Les activités principales sont décrites dans des sous-rubriques. La première présente le *Bulletin* annuel, sous la forme d'un résumé du contenu du *Bulletin* 2000, la seconde concerne les publications de la Société (liste et prix des ouvrages publiés), la troisième décrit les formalités d'adhésion à la Société (un bulletin d'adhésion est disponible en ligne). Les résumés d'articles actuellement disponibles sont ceux des bulletins 1999 et 2000 ; à titre expérimental, deux articles appartenant à la période 1873-1900 ont été reproduits en version intégrale ; la liste complète des articles, classés par ordre chronologique, est disponible dans un document consultable en ligne ; un formulaire permet d'effectuer des recherches suivant l'année, l'auteur ou le titre, en utilisant éventuellement des expressions logiques. Par la suite, on pourra envisager la mise en ligne des résumés des articles, une numérisation de tous les articles en vue de la création d'un index complet rendant possible des recherches sur le contenu, une diffusion gratuite des articles anciens, une diffusion payante des articles récents.

Le conseil d'administration s'est réuni à Châteaulin à deux reprises : le 9 juin 2001 pour examiner les projets de site Internet, la question des publications de la Société et de leur diffusion, le problème du local et la préparation du congrès de Morlaix. Il a été décidé de porter à 4 000 francs (soit 610 €) le montant de la cotisation des membres à vie,

actuellement au nombre de sept. Le 17 novembre 2001, pour préparer les élections de 2002, établir le programme des séances et des excursions de cette même année, examiner le bilan financier, la gestion du stock d'ouvrages, les projets de publication, le contenu et les objectifs du site Internet. Afin d'assurer le suivi du site, il a été décidé, à une très large majorité des voix, de porter le contrat de travail de Mlle Anne Brignaudy, de 23 heures à 30 heures hebdomadaires.

Le bureau, augmenté de Mlle Anne Brignaudy, attachée de gestion, s'est réuni à deux reprises, au Faou, pour préparer les prochains conseils d'administration : le 11 mai, avec à l'ordre du jour le calendrier des publications, le projet de site Internet, les demandes de subventions, le local ; le 25 octobre, avec à l'ordre du jour les publications (bulletin, table décennale, ouvrage sur les vitraux de la cathédrale de Quimper), les élections, la mise en place d'une commission pour le site Internet, le passage à l'euro (cotisations et ouvrages), la gestion du stock d'ouvrages.

Le comité de lecture, composé de MM. Tanguy Daniel, Serge Duigou, Josick Peuziat et Bernard Tanguy, a examiné soigneusement les articles envoyés par les auteurs pour publication dans le *Bulletin* et rendu un avis motivé sur chacun d'eux, le niveau scientifique du *Bulletin* devant être prioritaire.

Le prix de la Société, décerné à un(e) étudiant(e) pour un travail de recherche de qualité particulière, a été porté à 500 €. Il a été décerné en 2001 à Mlle Juliette Ferré pour son mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie sur «Les maisons à pans de bois de Quimper». Le jury a décerné, d'autre part, deux mentions spéciales à Mlle Sophie Kervran pour son mémoire de maîtrise d'histoire sur «La protection du patrimoine finistérien au XIXe siècle (1790-1913)», sous la direction de Mme Marie-Thérèse Cloître, et à M. Olivier Le Dall, pour son mémoire de maîtrise d'histoire «*On prie, on souffre, on les aura*, au miroir du Patro, bulletin des patronages de Ploudalmézeau», sous la direction de M. Yvon Tranvouez. Ils recevront chacun un exemplaire d'*Artistes en Bretagne* et de *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs*.

Rapport financier de l'année 2001. – Présenté par M. Serge Duigou, trésorier de la Société, le rapport financier pour l'année 2001 présente un solde positif de 22 587 €. Les dépenses et rentrées des excursions sont équilibrées. Cette situation favorable est due en partie au remboursement, par les assurances, à hauteur de 33 415 €, des dégâts provoqués par les inondations de décembre 2000. Le total des subventions dont a bénéficié la Société est de 11 098 €. Les dépenses d'imprimerie sont, pour le *Bulletin*, de 25 585 € et, pour l'ouvrage de Joëlle Quaghebeur, de 13 739 €.

Soumis à l'approbation des membres présents, le rapport d'activité et le rapport financier de l'année 2001 sont adoptés à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions.– Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Michel CHEVANCHE-RIEC, de Carhaix-Plouguer, présenté par MM. Guy Leclerc et Bernard Tanguy ;

– M. François CONAN, de Douarnenez, présenté par MM. Josick Peuziat et Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Louis DUVAL, de Quimper, présentés par MM. Alain Daniel et M. Josick Peuziat ;

– M. Christian JOUIN et M^me^ Corinne DERRIEN, de Guengat, présentés par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. et M^me^ Pierre LE LANN, de Rennes, présentés par M^me^ Mad Danguy des Déserts et M^lle^ Marguerite Le Lann ;

– M. Cosme DE MOUCHERON, de Verrsailles, présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy.

Le président signale que les adhésions à la Société pourront désormais être effectuées via son site Internet <www.lefinistère.org>, en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Il suffira de l'imprimer et de l'expédier au siège de la Société, en y joignant le règlement par chèque bancaire.

Bibliographie. – Le président présente trois ouvrages reçus par la Société : *Le château fort de Trémazan. Architecture, légende, histoire*, catalogue d'exposition. Landunvez, Association SOS Château de Trémazan, mars 2002 ; *L'homme et la route, Kreiz* 16, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2002 ; *An Testamant Nevez. Kelou Mad or Zalver*. Tréflévénez, Minihi Levenez, mai 2002.

Local de la Société. – La mise à la disposition de la Société d'un local par la mairie de Quimper est en bonne voie. Situé rue des Douves, celui-ci est propriété de l'association des Pupilles de l'école publique. Son acquisition par la Ville a recueilli un vote favorable de la commission des affaires immobilières, vote qui demande a être entériné par le conseil municipal, qui se réunit en avril.

Nécrologie. – Après le professeur Giot, la Société archéologique a perdu un autre de ses membres éminents : Yves Le Gallo est décédé le 6 mars dernier à l'âge de 82 ans. Professeur de civilisation de la Bretagne à l'université de Bretagne occidentale, il fut l'un des pères fondateurs de celle-ci, comme il le fut aussi du Centre de recherche bretonne et celtique, dont il fut le directeur de 1969 à 1988, date de son départ à la retraite. Né à Brest, «ville triste, triste ville» écrira-t-il un jour, dans une famille modeste originaire de la presqu'île de Crozon, il fit ses études au lycée de Brest, puis à la faculté des lettres de Rennes. Professeur agrégé d'histoire, il enseigna successivement à Fougères, Vannes et Alger, avant de revenir à Brest, où il fut l'un des fondateurs du collège littéraire et universitaire, qui devait donner naissance à l'université de Bretagne occidentale. Après une thèse de troisième cycle intitulée *Études sur la marine et l'officier de marine. Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, thèse publiée aux Presses universitaires de France en 1968, il soutint sa thèse de doctorat d'État, publiée en 1991 sous le titre *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne, de la fin de l'Ancien Régime à 1810*. Auteur de nombreuses publications, dont, en 1969, un *Bretagne* de haut style, paru chez Arthaud, il en dirigea plusieurs autres, comme l'*Histoire de Brest* (1976), l'*Histoire littéraire et culturelle de Bretagne*, avec Jean Balcou (1987), l'*Histoire du Finistère* (1991).

Homme de culture, alliant à la rigueur scientifique une maîtrise parfaite du style, il était aussi un homme de dialogue. Chaleureux, ouvert aux autres, maniant volontiers l'humour, il avait gardé une simplicité de bon aloi, qui mettait à l'aise ses interlocuteurs. Homme de convictions, n'hésitant pas, à l'occasion, à croiser le fer si besoin était et à faire montre d'une redoutable causticité. S'il se revendiquait Breton, c'était d'abord comme Bas-Breton. Commandeur dans l'ordre national du Mérite et dans l'ordre des Palmes académiques, il refusa, par contre, le collier de l'Hermine. La Société présente à sa famille ses plus vives condoléances. Il sera consacré à Yves Le Gallo une notice biographique plus développée dans le *Bulletin* 2002.

Nous venons, d'autre part, d'apprendre le décès de M. Corentin Ollivier, survenu hier, à l'âge de 82 ans. Figure quimpéroise, Corentin Ollivier était membre de notre Société et présidait l'association S.O.S. Vitraux. Passionné d'histoire locale et plus particulièrement de celle de sa ville, on lui doit nombre d'articles de presse et des collaborations au *Bulletin*. La Société présente à sa famille ses très vives condoléances.

Les figures de proue. – M. Paul Roger, docteur en histoire, qui nous a déjà entretenus des ex-voto marins, traite cette fois des figures de proue.

Dès les premiers temps de la navigation, des ornements extérieurs, sculptés et peints, ont décoré les coques, notamment à l'avant et à l'arrière des bâtiments, en vue d'enrichir et d'ennoblir leur silhouette et de donner à chaque navire, par une décoration souvent différente de l'un à l'autre, une personnalité propre, une physionomie particulière. De ce passé prestigieux, ne subsistent que les figures de proue, formes de bois sculpté, habituellement peintes de couleurs brillantes, qui décoraient l'avant de presque tous les grands navires de guerre et de commerce à l'époque de la marine à voile.

Certaines de ces figures de proue sont très célèbres, comme celle de la nef scandinave d'Oseberg ou du vaisseau amiral suédois *Vasa*, naufragé dans la baie de Stockholm en 1628. D'autres, moins connus, attirent cependant l'attention par leur caractère esthétique ou la signification symbolique qui s'attache au sujet représenté. Les figures qui ornent les navires sont variées : animaux, notamment le lion qui apparaît dans toutes les marines et qui est censé représenter la force et la puissance, mais aussi dieux et déesses de l'Antiquité, statues de femmes, de personnages célèbres, de souverains.

Le XIX^e^ siècle est par excellence l'âge d'or de la figure de proue, particulièrement pour les bateaux marchands, car, progressivement, les bateaux de guerre abandonnent cet élément de décoration, souvent pour des raisons d'économie. Dès lors, toutes les fantaisies se font jour dans le choix des sujets : figures de marins, de femmes, de personnages exotiques, insolites, mais aussi représentations de charmantes jeunes filles comme cette «Blanca Aurora» du musée maritime de Barcelone qui évoque la fille de l'armateur d'un navire marchand espagnol de la seconde moitié du XIX^e^ siècle.

Ces témoins d'un riche patrimoine sont l'œuvre de sculpteurs de la marine, qui souvent, non seulement ont travaillé pour la construction navale, mais aussi pour des commandes civiles et religieuses dans des lieux proches des ports. C'est ainsi que nombre des statues des églises et des chapelles du Nord-Finistère sont influencées par les modèles des figures de proue qu'ont exécutés les sculpteurs du port de Brest.

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 20 AVRIL 2002

Quimperlé

Présidence de M. Yann Celton, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Résultat des élections au conseil d'administration. – À la suite des élections du 23 mars dernier, le conseil d'administration est composé comme suit : M. Yvan Autret, M^lle^ Annie Boucher, MM. Yann Celton, Yves Coativy, Daniel Collet, M^me^ Mad Danguy des Déserts, MM. Serge Duigou, Patrick Galliou, Hervé Glorennec, M^me^ Dany Guillou-Beuzit, MM. Jean Kerhervé, Philippe de Kermadec, Patrick Kernévez, Guy Leclerc, M^me^ Annick Le Douget, MM. Michel Le Goffic, Alain Pennec, M^me^ Joëlle Quaghebeur, MM. Josick Peuziat, Fañch Postic, Bernard Tanguy. MM. Yves-Pascal Castel, Tanguy Daniel et Philippe Le Stum feront également partie du conseil d'administration comme membres de droit.

Le nouveau conseil s'est réuni à Châteaulin le 6 avril afin de procéder notamment à l'élection du nouveau bureau. Celui-ci n'a subi que peu de modifications : la décision de M^lle^ Annie Boucher de se retirer de son poste de secrétaire générale a amené son remplacement. M. Patrick Kernévez, auparavant secrétaire, a été élu à son poste, lui-même étant remplacé dans le sien par M. Alain Pennec.

Bibliographie. – Le vice-président présente l'ouvrage de Christian Pelras, *Goulien, commune bretonne du Cap Sizun. Entre XIX^e^ siècle et III^e^ millénaire*, Rennes, P.U.R., 2002, qui a été adressé à la Société.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées ou en cours : «Atout cœur», au manoir de Kernault, en Mellac, du 10 février au 12 mai 2002 ; «Le musée sort de sa réserve», musée des Beaux-Arts, à Quimper, du 4 avril au 27 mai 2002.

Conférences. – Les Archives municipales de Rennes, 18, avenue Jules-Ferry, organisent un cycle de conférences ayant pour thème «L'histoire à l'heure des archives» : ces conférences sont consacrées à différents aspects de l'histoire de Rennes et auront lieu le 22 avril, le 13 mai et le 10 juin à 18 heures 15.

Le samedi 27 avril, la Société archéologique du Finistère organise une séance foraine à Paris, à la Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère : MM. Pierre-Yves Lambert, directeur de recherche au C.N.R.S., et Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale, y feront une conférence conjointe : «Autour des Celtes».

Les excursions reprendront au mois de mai : celle du dimanche 26 mai, sous la direction de M. Daniel Collet, aura lieu «autour de Plonévez-Porzay».

Les débuts de la presse et de l'édition à Quimperlé. – M. Fañch Postic, ingénieur de recherches au C.N.R.S., chargé du Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale de Kernault, fait une communication sur les débuts de la presse et de l'édition à Quimperlé.

Quimperlé a connu à partir du XIX^e^ siècle une activité non négligeable de presse et d'édition. Si Jean-Pierre Caën, dit Lion, issu d'une famille juive venue de Lorraine, obtient dès 1828 le premier brevet d'impri-

meur à Quimperlé où il est marchand-libraire depuis 1816, ses activités ne semblent toutefois s'intensifier qu'à partir de 1833, année où il se voit confier l'impression de la première revue bilingue de Bretagne. Mais l'orthographe du breton lui pose alors de sérieux problèmes ! On doit aussi au premier imprimeur quimperlois différents ouvrages religieux en breton, des recueils poétiques... et le tout premier journal de Quimperlé : *L'Écho de l'Isole*. Mais le marché local ne suffit pas à faire vivre l'entreprise dont Jean-Pierre Caën sollicite très vite le transfert à Quimper. Faisant preuve d'une belle persévérance et bénéficiant de sérieux appuis, dus notamment à son attitude pendant la révolution de juillet 1830, il parvient à ses fins et, en 1838, s'installe dans la préfecture du Finistère.

Quimperlé ne restera pas longtemps sans imprimeur. Au n° 19 de la Grand-Rue (aujourd'hui rue Savary), Louis-Éléonore Vallot, arrivé de Saint-Amand dans le Cher, crée, dès 1842, un nouveau journal, *L'Annonciateur de Quimperlé*, mais ne résiste pas très longtemps. En 1845, l'imprimerie est reprise par Albert Guffanti-Breton, venu de Bourges, qui s'installe plus durablement. Créant aussitôt son propre journal, *Le Publicateur du Finistère*, il édite également différents ouvrages en français et en breton, des chansons sur feuilles volantes... On lui doit aussi, en 1847, l'édition de la toute première *Histoire de Quimperlé* rédigée par un enseignant du collège, Jacques-François Daniel. Mais l'imprimeur se voit à son tour contraint de renoncer et de céder, en 1860, son brevet au Lorientais Théophile Clairet, l'un des personnages marquants de la fin du XIX^e^ siècle à Quimperlé. Installé comme son prédécesseur dans la Grand-Rue, il se lie d'amitié avec différentes personnalités de la culture bretonne et édite quelques ouvrages importants : *Bleuniou Breiz* (1862), une anthologie poétique bilingue réunie par le prêtre mellacois Jean-Guillaume Henry, puis le *Mystère de sainte Tryphine et le roi Arthur* (1863), dû à François-Marie Luzel dont il publie également, en 1870, les *Contes bretons*, ouvrage qui, pour les spécialistes, marque le vrai début des études scientifiques sur le conte populaire en France. Clairet réédite en outre l'*Histoire de Quimperlé et de l'abbaye de Sainte-Croix* de dom Placide Le Duc (en 1862 ou 1863, puis à nouveau en 1874) et publie en 1868 le premier *Guide touristique de Quimperlé*, sous la plume de Corentin-Louis Augustin, géomètre de Quimperlé.

Le Publicateur du Finistère, journal conservateur, voit apparaître, dans les années 1870, des concurrents. Le plus sérieux est sans nul doute *L'Union agricole*, créé en 1884, qui, prenant pour modèles les méthodes modernes de la presse parisienne, devient rapidement l'un des journaux les plus importants de la Basse-Bretagne. Ses responsables, recrutés dans la capitale au sein du *Journal des Débats*, s'attachent avec succès à implanter les idées républicaines dans la région de Quimperlé et participent largement à faire basculer la municipalité, le canton et l'arrondissement dans le camp républicain. Parmi les collaborateurs réguliers de la première décennie figure un jeune professeur du lycée de Quimper, Anatole Le Braz, qui y publie ses premiers textes. *Le Publicateur* ne résistera pas très longtemps à son dynamique concurrent et disparaîtra en 1903, quelques mois seulement avant son propriétaire. *L'union agricole et maritime*, installé place Isole, puis place Hervo, poursuivra ses activités jusqu'en 1942.

Ces deux journaux constituent une source particulièrement précieuse pour suivre la vie à Quimperlé et dans toute la région pendant un siècle (1845-1942) qui a apporté son lot de profondes transformations.

Le vice-président,
Yann Celton

SÉANCE DU 27 AVRIL 2002

Paris

Présidence de M. Tanguy Daniel, président honoraire

Le président donne aux personnes présentes – éloignées géographiquement du Finistère – quelques nouvelles récentes sur la marche de la Société, puis donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est lu et adopté sans observations.

Bibliographie. – Le président présente trois ouvrages reçus par la Société : *Bretagne et Lumières. Mélanges offerts à Jean Balcou*, publié à Brest, Université de Bretagne occidentale, et C.N.R.S. (Centre d'études des correspondances et journaux intimes du XIX^e^ et du XX^e^ siècle), 2001 ; *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, sous la direction de Christian Bougeard, actes du colloque réuni à Brest en novembre 2001, publiés à Brest, C.R.B.C, en souscription jusqu'au 31 mai 2002 ; *XX^e^ siècle en pays d'Iroise. Histoire et souvenirs de Plougonvelin*, publié pae l'association Plougonvelin, Histoire, Souvenirs, 2002.

Congrès et colloque. – Le congrès annuel de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne aura lieu à Lamballe les 5, 6 et 7 septembre prochain. Les thèmes choisis sont «le Penthièvre» et «les échanges économiques, culturels et artistiques».

Le 130^e^ Congrès de l'Association bretonne aura lieu à Pontivy, du 27 au 30 juin 2002 ; le thème en est : «Pontivy, une capitale».

Un colloque est organisé par le Centre d'études des correspondances et journaux intimes du XIX^e^ et du XX^e^ siècle, à Brest, faculté Victor-Segalen, les 26 et 27 avril 2002, sur le thème : «La correspondance et l'écriture de la maladie».

Expositions. – Trois expositions sont annoncées : «Parlons du breton», au Parc naturel régional d'Armorique, à Menez-Meur, Hanvec, du 1^er^ juin au 31 août 2002 ; «La ville d'Ys, une Atlantide bretonne», à Quimper, Musée départemental breton, du 1^er^ juin au 13 octobre 2002 ; «Le Moyen Âge au château», à Plougonvelin, fort de Bertheaume, du 31 mars au 11 novembre 2002.

Les conférences du jour sont faites par deux éminents spécialistes de la civilisation celtique, M. Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale, et M. Pierre-Yves Lambert, directeur de recherches au C.N.R.S., directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Le monde celtique. – La première communication porte sur l'origine et l'expansion du monde celtique. M.-P. Galliou expose que la naissance de ce que l'on s'accorde aujourd'hui à appeler le «monde celtique» pose d'épineux problèmes aux historiens et aux archéologues. Le modèle traditionnel, qui mettait en œuvre d'amples mouvements de population à partir d'un noyau central étant depuis longtemps abandonné, faute de preuves formelles de ces migrations, il paraît désormais probable que cette expansion des cultures et des langues celtiques à une partie importante de l'Europe tempérée doive s'expliquer par des phénomènes d'osmose et d'influences réciproques. Les premières cultures «celtiques», apparaissant ainsi au VI^e^ siècle av. J.-C. dans le centre de l'Europe, naquirent ainsi de la rencontre des civilisations

indigènes et d'influences venues de la péninsule italienne et des colonies grecques de Gaule méridionale. Ce n'est toutefois qu'au cours de la phase suivante (époque de La Tène), que ces modes d'action et de pensée, modulés par de nouveaux apports, se répandirent progressivement à toute la zone concernée.

Les premières inscriptions celtiques. – La conférence de M. Pierre-Yves Lambert, qui porte sur les premières inscriptions celtiques, confirme la difficulté d'approche de la civilisation celtique. En effet, il est difficile au linguiste, selon l'orateur, de parler des mêmes Celtes que l'archéologue, car ses documents ne remontent pas aussi haut dans l'histoire. D'ailleurs pourrions-nous parler des mêmes Celtes sans arriver jusqu'à des positions extrêmes, comme celles de Myles Dillon (qui n'admet que la définition linguistique des Celtes) ou de John Collis (qui n'admet plus aucun Celte du tout) ? Il faut rester conscient de la différence fondamentale entre deux méthodes de recherche, qui s'appuient sur des documents de nature différente et conduisent certainement à une définition différente de chaque culture.

Enregistrant donc que M. Patrick Galliou admet la celticité des cultures caractérisées par les tombes princières du Ve siècle av. J.-C., M. Lambert doit avouer que les linguistes n'ont pas beaucoup de documents linguistiques pour cette période. Gallo-grec et celtibère n'ont pas encore fait leur apparition (ce sera, dans les deux cas, à la fin du IIIe et au début du IIe siècle av. J.-C.). Seul le corpus épigraphique lépontique, associé à la culture de Golasecca, pourrait servir de témoin linguistique celtique de cette période reculée (Ve siècle av. J.-C.).

Sans doute existe-t-il d'autre témoignages linguistiques que les inscriptions : les noms propres de personnes et de lieux, les noms de peuples transmis par les historiens, qui, en général, prennent soin de classer les ethnies comme celtiques, ou autres. Les peuples gaulois arrivés en Cisalpine au IVe siècle av. J.-C. dénoncent leur origine transalpine précisément par la présence d'ethniques communs avec la Transalpine, comme les Cenomani, les Senones, les Lingones. Il y aurait beaucoup à dire sur l'importance numérique ou la qualité spécifique de ces migrations. Plusieurs modèles de migration peuvent être supposés, c'est d'ailleurs ce qui transparaît à travers les différentes légendes associées à cette migration gauloise en Cisalpine (Ségovèse et Bellovèse ; la jalousie d'Arruns ; le forgeron Hélicon : voir Patrick Galliou, *Le monde celtique*).

Notre connaissance de la langue lépontique repose sur 140 inscriptions sur pierre, céramique et objets de bronze, en alphabet de Lugano (variété de l'alphabet nord-étrusque), la majorité remontant à la période VIe-IVe siècle, et surtout Ve siècle av. J.-C. Toutes proviennent de la région des Lacs (Majeur, de Come), c'est-à-dire du territoire des *Lepontii* (Lépontiens). Longtemps méconnus par les philologues, leur langue a été reconnue comme celtique par Michel Lejeune (*Lepontica*, 1971).

Dans les années 1990, A. Prosdocimi a estimé que le gaulois cisalpin, écrit plus ou moins dans le même alphabet, mais à une date plus tardive (IIe siècle av. J.-C.) et dans une région différente quoique voisine (la vallée de la Sesia), devait être considéré comme la forme tardive du lépontique. Pour des raisons de méthode, Michel Lejeune avait travaillé à partir de l'hypothèse inverse, car il fallait tenir compte de la différence de date et de localisation.

Encore aujourd'hui, il y a lieu de refuser d'identifier les deux langues, essentiellement pour des traits morphologiques (finales de conjugaison verbale et de déclinaison nominale) et pour des différences lexicales (suffixe patronymique *-alo-* en lépontique, *-icno-* en gaulois cisalpin). Les traits communs sont ou bien hérités (les deux langues sont proches, il est vrai : ce sont deux dialectes celtiques avec transformation de $-k^w-$ en *-p-*) ou bien

empruntés. Par exemple, les innovations consistant dans l'assimilation de *-ks-* en double *-ss-* (noté par une sifflante forte), et du groupe *-nd-* en double *-nn-* sont communes au lépontique et au gaulois cisalpin ; mais l'on peut supposer qu'en gaulois cisalpin, ce trait phonétique s'explique par un substrat lépontique.

À propos de gaulois cisalpin, on rappelle l'exiguïté du corpus (huit inscriptions) et la présence de trois bilingues (gaulois-latin) parmi les quatre inscriptions lapidaires. Ces bilingues révèlent l'importance déjà dominante de la langue latine chez les notables.

L'opinion reçue veut que l'épigraphie gallo-grecque ait été la première épigraphie indigène de France. Mais il existe en Gaule transalpine des documents pouvant se rattacher à l'épigraphie lépontique ou nord-étrusque : quelques légendes monétaires dans les Alpes (IAILKOVESI, KASIOS, KASILOI), et quelques graffites assez isolés. Seul le graffite de Montmorot (Jura) pourrait véritablement être ancien (fin du VII^e^ ou début du VI^e^ siècle av. J.-C. ; texte : PRIS[, avec sifflante forte ; probablement le début d'un nom d'homme, *Brix(ios)*). Celui de Bragny-sur-Saône, sur céramique peinte de provenance locale, appartient au V^e^ siècle av. J.-C. On doit mentionner aussi une inscription réduite à une seule lettre (étrusque) sur une coupe d'or, à Apremont, en Haute-Saône (-500).

En conclusion, M. P.-Y. Lambert fait un tour d'horizon sur quelques documents gaulois de Gaule transalpine, notamment la tuile de Châteaubleau (II^e^ siècle apr. J.-C.).

Patrick Galliou — Le président,
Pierre-Yves Lambert — Tanguy Daniel

EXCURSION DU 26 MAI 2002

Locronan et le Porzay

Environ quatre-vingt-dix personnes ont suivi cette excursion, organisée par Daniel Collet, avec la collaboration d'André Brusq, Michel Mazéas et Josick Peuziat pour la présentation des sites, monuments ou édifices, et l'aide de Guy Leclerc pour la préparation matérielle.

Locronan : maisons de la place et des rues voisines, par Daniel Collet. – La place est un quadrilatère pavé d'environ 75 x 25 m, s'abaissant en pente douce vers le nord et l'ouest. Le pourtour, à l'exception de l'église et du Pénity voisin (XV^e^ siècle), est occupé par quatorze maisons d'allure XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais dont seulement neuf sont d'origine, les autres ayant été édifiées dans le même style au siècle dernier.

L'ensemble présente toutefois une grande unité, due à l'utilisation de granite gris, à l'appareil assez régulier, généralement moyen, des façades, aux grandes toitures d'ardoises couronnées de hautes cheminées. L'époque de leur construction est connue par les dates inscrites dans la pierre, par des écrits, à défaut par le style. Le XVII^e^ siècle se caractérise par des édifices en hauteur, des lucarnes à fronton demi-rond, des ouvertures travaillées et une organisation assez lâche

des façades ; la fin du XVII[e] siècle et le début du XVIII[e] présentent des bâtiments allongés (sauf ceux qui s'ouvrent en pignon), des lucarnes à fronton courbe, des ouvertures à bords droits, des façades régulières. Des éléments décoratifs plus ou moins nombreux – portes et fenêtres à accolades et autres ornements, bandes de pierre en saillie, corniches de toit moulurées, modillons, pots à feu... – apportent à chacune sa particularité.

On ne citera que les plus remarquables : le vieil hôtel Saint-Ronan (1624), situé en dessous de l'église, à laquelle il était à l'origine relié par une voûte ; la longue et haute bâtisse du bas de la place (1689), qui fut magasin de la Compagnie des Indes, puis gendarmerie...; plusieurs constructions de l'alignement ouest : l'ancien Bureau des toiles (1669), avec son écusson, ses œils-de-bœuf et sa lucarne couronnée de trois pots à feu, sa voisine de 1729 sur laquelle les alignements de pierre autour des ouvertures et au-delà forment un quadrillage, les deux habitations du haut (début du XVIII[e] siècle), à l'origine en pignon mais rendues plus massives par des remaniements ultérieurs ; l'importante bâtisse qui domine la place, élevée vers 1935 à partir du pignon d'une maison de 1686 et d'un mur aveugle, transformés en façade à six ouvertures, surmontée d'une toiture ornée de trois lucarnes à fronton triangulaire... Les maisons en pignon se développent sur une profondeur de 10-12 mètres, voire bien plus (hôtel Saint-Ronan). Les intérieurs contiennent des escaliers en vis ou à volées, des cheminées, portes et niches sculptées, de grosses poutres.

À peu près au centre de la place est un puits octogonal, longtemps seul point d'eau du bourg.

Une promenade dans les rues voisines permet de découvrir de nouvelles maisons. La rue des Charrettes (direction de Plonévez-Porzay) commence par deux édifices bas du XVIII[e] siècle, remaniés ensuite ; leur succède une belle construction d'allure XVIII[e] siècle, qui était l'auberge Notre-Dame (niche avec statue au-dessus de l'entrée). La ruelle montante qui en part s'orne d'une belle fenêtre de 1589 sur un mur par ailleurs aveugle et d'une haute maison à lucarne de 1693. Elle mène à un édifice allongé à quatre travées et lucar-nes (1716), mairie actuelle. La rue Saint-Maurice, ancienne route de Quimper, présente des demeures portant les dates de 1681,1730, 1739, 1741 remaniées au XX[e] siècle ; on peut y admirer des portes ornées (dont l'une s'accompagne des outils de maréchal-ferrant), des lucarnes triangulaires... Dans la rue Lann, partant du haut de la place, se trouve la maison du Prieuré, avec tour carrée à l'arrière, maison d'enfance du peintre Yves Tanguy, plus tard propriété de la famille Matisse ; en face, un pignon effilé ; au tournant, une construction basse avec également tour carrée à l'arrière. En revenant sur la place par la route de Douarnenez, on longe un édifice bas coiffé de lucarnes à fronton triangulaire et l'on aperçoit la grande et haute maison de la venelle Toul-Prichen bâtie dans les années 1930 à partir d'éléments anciens.

La ruine de l'industrie toilière au XVIII[e] siècle marqua le début d'une dégradation progressive des maisons, à laquelle contribuèrent la nature et les hommes. En 1808, un violent orage fit s'écrouler la flèche de l'église dont la chute endommagea l'édifice et détruisit le Penity, les deux maisons voisines ainsi que la voûte rejoignant l'hôtel Saint-Ronan. Plus tard, les Ponts et Chaussées abattirent deux habitations, la maison du notaire Damey pour ouvrir la route de Douarnenez et l'ancienne hôtellerie du Treillis-Vert pour élargir la route de Plonévez-Porzay ; les restes des cheminées sont encore visibles. À la fin du XIX[e] siècle, une réaction de sauvegarde se produisit sous l'impulsion de Guillaume Hémon qui réussit à faire cesser la destruction et à engager la restauration. Il fut appuyé et continué par le maire et ministre Charles Daniélou. Les maisons, la place et le puits furent classés parmi les monuments historiques par des

arrêtés de 1925 à 1927. L'effort fut poursuivi durant le demi-siècle suivant (pavages, décrépissages, enfouissements) et, en 1977, Locronan obtint le label «petite cité de caractère».

Menhir entre Cast et Ploeven, par Josick Peuziat. – Ce mégalithe, également dénommé «fuseau de sainte Barbe» en raison de la proximité de la chapelle, se trouvait primitivement à quelques mètres au sud-est du site actuel dans la parcelle Carront-ar-Menhir ; il a été déplacé lors de la rectification de la route. Taillé dans du granite, alors qu'il est implanté en terrain schisteux, il a nécessité un transport minimal de 5 à 6 km. Il s'agit d'une stèle armoricaine du début du second âge du fer (V^e^-IV^e^ siècle av. J.-C.).

Fréquents en Basse-Bretagne, ces monuments sont de hauteur et de section variables ; ils sont souvent associés à des urnes funéraires et marquent l'existence d'un petit cimetière. Haute de 3,25 m, de section circulaire, cette stèle est creusée d'une vingtaine de cupules, dont l'interprétation demeure hypothétique, d'autant qu'on les rencontre de l'époque mégalithique jusqu'au XV^e^ siècle (par exemple sur les bancs du porche de l'église de Locronan). Elle porte aussi des rainures, appelées «rainures de débitage». Pour certains auteurs, elles correspondraient à des tentatives de destruction, pour d'autres il s'agirait de stigmates d'un rite de désacralisation. Au haut Moyen Âge, pour marquer une nouvelle appropriation cultuelle, a été incisée une petite croix visible du côté sud-ouest.

Maisons rurales du Porzay, par André Brusq. – Évolution de l'habitat rural au cours des trois derniers siècles. – Les demeures du XVIII^e^ siècle ne comportent qu'un seul niveau. La toiture, soulignée d'une corniche, est le plus souvent de paille (*ti-plouz*), rarement d'ardoises (*ti-glas*). Les ouvertures sont essentiellement utilitaires : éclairage de la table, du pétrin, du métier à tisser... ; les portes sont plus travaillées, avec entourage en claveau – parfois l'esquisse d'un cavet –, montant chanfreiné. Le sol est de terre battue.

Le XIX^e^ siècle voit apparaître l'étage, la toiture d'ardoises et le chéneau, la façade symétrique à ouvertures droites de pierres taillées et linteaux de portes historiés. La maçonnerie de tout-venant est recouverte de chaux, la corniche de toit perd de son utilité et n'est plus qu'un élément décoratif.

La prospérité du milieu du XX^e^ siècle permet des constructions encore plus imposantes, comme celle de Kerlaouret (1958) qui a une allure de manoir. Elle présente la particularité d'être jumelée avec une maison de 1840. La liaison entre les deux édifices, où alternent bandes de schiste et de granit est une grande réussite de maçonnerie.

Technique et ethnologie. – Les anciens artisans utilisaient des mesures empruntées du corps humain : l'ampan qui est l'amplitude de la main (*dornad* en breton) de 20 cm, le pied (*troatad*) de 32,36 cm, la coudée (*ilinad*) de 52,36 cm ou la cordelette à treize nœuds pour l'angle droit. Les fenêtres ont fréquemment trois ou quatre pieds de haut pour un appui de 62 ou 82 cm, soit une proportion de 1,6 qui est celle du «nombre d'or». La pierre était généralement extraite des environs immédiats pour limiter le coût du charroi ; les tailleurs de pierre étaient mieux payés que les maçons.

Diverses pratiques et croyances étaient liées à la construction : la première pierre était gravée d'une croix ; après discussion et libation, le maçon la confiait au maître qui la plaçait à l'envers, à l'endroit prévu ; sitôt la pierre de seuil posée, l'Ankou en prenait possession et se réservait l'âme du premier entrant : le chien en faisait office ; le pignon et sa cheminée étaient réservés au maçon le plus ancien ; pour assurer la protection céleste, un rameau de buis était noyé dans la terre battue lors de la fête du piétinage, à laquelle participaient voisins et amis.

*
* *

À l'issue d'un excellent déjeuner pris au restaurant Les Bruyères à Plomodiern, Daniel Collet fait part de huit demandes d'adhésion qui sont acceptées :

– Mlle Lucie-Anne BRUNET, bibliothécaire-documentaliste (E.R.), de Saint-Maur-des-Fossés, présentée par Mme Annette Leclerc et M. Maurice Brunet ;

– Mlle Martine FABRE, de Guipavas, présentée par MM. Yves Coativy et Bernard Tanguy ;

– Mme Anne-Marie PÉZENNEC-HIRGOROM, enseignante (E.R.), de Maisons-Laffitte, présentée par MM. Daniel Collet et Bernard Tanguy ;

– M. Patrick ROÉ, ingénieur, de Nantes, présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Roger TANGUY, cadre d'entreprise et enseignante, retraités, de Trégunc, présentés par MM. Claude Cardon et Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Maurice TRIFFAULT, retraités, de Douarnenez, présentés par MM. Daniel Collet et Bernard Tanguy.

Il annonce d'autre part la parution récente ou prochaine de plusieurs ouvrages : *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque organisé à l'université de Bretagne occidentale en novembre 2001, rassemblés par Christian Bougeard et publiés par le Centre de recherche bretonne et celtique ; de Louis Brigand, *Les îles du Ponant. Histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*, préface d'Erik Orsenna, aux éditions Palantines à Quimper ; de Christian Pelras, *Goulien, commune du Cap-Sizun entre XIXe siècle et IIIe millénaire*, aux Presses universitaires de Rennes, thèse de 1965 à laquelle s'ajoute une étude : «Goulien, an 2000» ; *XXe siècle en pays d'Iroise. Histoire et souvenirs de Plougonvelin*, ouvrage collectif réalisé par l'association d'histoire locale (événements et patrimoine religieux).

*
* *

Ensemble religieux du bourg de Ploéven, par André Brusq. – Il se compose d'un placître entourant l'église et du presbytère voisin.

On accède au placître orné de cyprès et d'hortensias par deux échaliers et une grille forgée au chiffre de saint Méen, patron de l'église (mais non de la paroisse, celui-ci étant saint Éven) ; un mur chapeauté d'une bâtière clôturait le cimetière, déplacé vers 1930, qui comportait une parcelle réservée aux victimes de la peste (*loden ar vossen*). Il s'y trouve, à droite, un calvaire de 1550, reconstruit après un éboulement, où figurent une pietà en ajout, des angelots recueillant le sang, des statues géminées, les instruments de la Passion et la sainte Face ; le Christ aux liens a par contre été transféré dans l'église.

Celle-ci est un édifice du XVIe siècle construit en gros moellons de granite, excepté le mur nord, aveugle, qui est en schiste. Vue du sud, elle présente une façade à trois pignons (une petite fenêtre, une chapelle latérale, un porche), une belle toiture d'ardoises et un clocher formé d'une tour carrée à étage, avec chambre des cloches et galerie surmontée d'une flèche. Le plafond du porche est orné de peintures représentant les quatre docteurs d'Occident, réalisées dans les années 1660 (noms du recteur et du fabrique). L'intérieur, de plan rectangulaire irrégulier, montre une nef à quatre travées – celles du chœur en tiers-point –, avec bas-côtés en appentis. Les piliers, ronds ou octogonaux, n'ont pas de chapiteaux. L'un d'eux porte la date de 1574, mais celles de 1635 et 1680 inscrites sur des murs extérieurs indiquent que l'édifice a été remanié au XVIIe siècle. La nef comporte des entraits (poutres) engoulés, avec écus au centre. Tout le plafond est lambrissé ; celui du chœur est

peint de scènes de la Passion, véritables tableaux de mission – réparés et vernis en 1890 – dont le style rappelle celui de l'artiste de la chapelle Saint-Michel à Douarnenez (J. Peuziat).

La statuaire de l'église est très intéressante. Plusieurs éléments sont en pierre polychrome : un saint Méen évêque terrassant le dragon (XVI[e] siècle) ; un groupe formé d'une Pietà, d'une Marie-Madeleine et d'un saint Jean ou Nicodème (1547), un saint Corentin (dont l'oratoire, au flanc du Menez-Hom, était accessible de Ploeven) du XVI[e] siècle, le Christ aux liens du calvaire. D'autres, également polychromes, sont en bois : un saint Jean-Baptiste des environs de 1500 et un Christ en croix du XVII[e] siècle. Au fond de la nef est une armoire à bannières de 1676, toujours utilisée ; dans le porche ouest, actuellement condamné, se trouve une pierre tombale de recteur. L'église conserve en outre une croix en or offerte en 1892 par un paroissien du nom de Gilles Euzen à la suite du décès en bas âge de ses huit enfants.

En sortant à gauche, on rencontre, au niveau du chevet, une sacristie du XVII[e] siècle, au détour de laquelle on aperçoit les bâtiments presbytéraux. Ils se composent d'une maison manoriale du XVIII[e] siècle, d'un abri pour char à banc et cheval, d'un four à pain de 1790 et d'une construction en cul-de-four avec voûte de schiste et banquette maçonnée qui pourrait dater du X[e] siècle.

La stèle de Jean-Marie Le Bris, en Plonévez-Porzay, par Michel Mazéas. – C'est sur la plage de Sainte-Anne-la-Palud, en cette commune, que se déroule en 1856 le premier envol d'un appareil avec homme à bord ; ce pionnier de l'aviation se nomme Jean-Marie Le Bris. Né à Concarneau en 1817, il vient très jeune habiter Douarnenez, où son père est maître de quai. Embarqué dès dix ans sur une chaloupe, il fait ensuite de plus longues navigations, notamment dans l'hémisphère Sud. Reçu maître au cabotage en 1843, il exerce alors sur de petits navires qui le ramènent fréquemment à Douarnenez où sa femme tient un commerce. Au cours de ses voyages, il a observé les oiseaux (notamment les albatros), acquis la conviction que voler, c'est glisser dans l'air et réfléchi aux plans d'un oiseau artificiel. Il commence à le construire à Douarnenez, puis dans un hangar de la pointe de Tréfeuntec ; après plusieurs mois, en décembre 1856, l'*Albatros* est enfin prêt.

L'essai a lieu le dimanche 28 au matin. L'appareil, posé sur un «ber» (châssis), est installé par Le Bris et deux amis sur la meilleure charrette d'un cultivateur voisin qui y a attelé son cheval le plus rapide. Arrivés sur la plage, les amis se placent au bout des ailes, le paysan au bord du véhicule, Le Bris dans la nacelle. Au signal, le conducteur lance son cheval, tandis que Le Bris garde les ailes calées. Quand il juge venu le moment de les soulever, il actionne les leviers, mais un câble fonctionne mal et l'oiseau vibrant demeure quelques secondes fixé au chariot, avant d'en être brusquement arraché et de partir dans les airs entraînant avec lui les débris du ber... et le conducteur, happé par la corde qui s'est enroulée autour de lui. Le Bris, qui s'est élevé à plusieurs dizaines de mètres, manœuvre ses leviers avec succès. Alerté par les cris, il effectue un vol plané qui ramène tout le monde au sol, sans autre dommage que des reins endoloris et une petite avarie à une aile. Pour la première fois au monde, un appareil «plus lourd que l'air», avec passager, a volé à une altitude relativement grande sur une distance de quelques centaines de mètres.

Au début de mars 1857, Le Bris dépose un brevet pour une *voiture aérienne*, qu'il appelle encore *barque ailée*, car pour lui cette invention est essentiellement destinée à porter secours aux navires en difficulté... Le même mois, il tente un nouvel essai en s'élançant d'une carrière de Tréfeuntec, mais il se casse une jambe et son appareil est détruit. Découragé et financièrement éprouvé, il

reprend le cabotage. Il faut la persuasion du photographe Nadar et une souscription lancée par le journal brestois *L'Armoricain* pour qu'il se remette au travail. Deux tentatives sont menées à Brest en 1868 ; elles sont décevantes et ruinent ses espérances. Après la guerre de 1870, où il s'engage comme franctireur, il devient agent de police à Douarnenez ; il y meurt en 1872, quelques mois après avoir été agressé à la sortie d'un bal.

Une stèle commémorant l'envol de 1856 a été élevée en 1957 à la pointe de Tréfeuntec ; détruite, elle a été remplacée par une autre en 1972.

Manoir de Moellien, en Plonévez-Porzay, par Daniel Collet. – Construit au sud du bourg, au-dessus d'un petit vallon, ce manoir du XVII^e^ siècle est intéressant par son architecture, son environnement, l'histoire de son sauvetage.

Le bâtiment originel se présentait comme un édifice rectangulaire en granit, d'environ 30 x 9 m, avec une tour carrée au sud-ouest et une tour ronde au nord. Cette dernière n'existe plus et la moitié est du corps de logis a été remaniée au milieu du XVIII^e^ siècle, à la suite d'un événement inconnu ; actuellement, elle ressemble à une maison à deux étages, le second juste sous le toit. On peut imaginer l'aspect primitif en observant la moitié ouest : à l'extrémité, la tour carrée culmine à 16 mètres au sommet d'un toit à quatre pans ; le corps de logis s'élève à trois niveaux, les deux premiers percés de grandes fenêtres, le dernier s'encastrant dans une haute toiture par deux belles lucarnes à fronton demi-rond avec pots à feu qui interrompent une corniche à modillons que l'on retrouve également sur la tour ; ce reste de l'ancien manoir s'achève par une très belle entrée, à colonnes et fronton, qui se prolonge presque jusqu'au toit par d'autres éléments décoratifs. Un tour du bâtiment permet de découvrir des constructions utilitaires du XX^e^ siècle, mais aussi de nouvelles fenêtres et lucarnes à l'ouest et à l'arrière du corps de logis, des vestiges de la tour ronde, les pierres de remploi de la moitié est.

La belle façade donne sur une cour où subsistent au sud une porte avec entrées cavalière et piétonne, le mur arrière des communs où figure un écusson sculpté, et vers l'est un puits à emmarchement et margelle décorés. De ce côté, l'œil est attiré par un magnifique portail daté de 1682, véritable arc de triomphe qui se lit verticalement – entrée avec volute et hauts pilastres – et horizontalement – corniches – ; au sommet, un fronton semi-circulaire sculpté d'armoiries, de chaque côté un pilier décoré surmonté de lions cambrés. Cet édifice constituait l'accès aux jardins, surplombés au nord par une terrasse permettant d'admirer massifs, parterres et allées et de se promener entre une chapelle et un pavillon de jeu. Il ne reste de cette partie qu'un pâturage et des pierres sous les broussailles. L'arrivée au manoir s'effectuait par l'ouest ; elle consistait en une large avenue bordée de plusieurs rangées de chênes et de châtaigniers. La Révolution et les abattages ultérieurs ont considérablement réduit la largeur d'arbres bordant la route actuelle d'accès.

Achevé en 1642 par Nicolas de Moellien, embelli par ses successeurs de la fin du XVII^e^ siècle et au cours du XVIII^e^, époques d'ascension de la famille, le manoir connut des difficultés à la fin du XVIII^e^ siècle. Passé aux Kerret, partiellement brûlé à la Révolution, abandonné, transformé en exploitation agricole, il commença à se dégrader. En 1928, il fut acheté par M. et M^me^ Le Corre, qui en entreprirent la restauration, aidés de conseils et de quelques subventions, mais surtout animés de courage et de persévérance ; le prix obtenu en 1965 au concours des chefs-d'œuvre en péril les encouragea à poursuivre. Le manoir devint crêperie, puis restaurant actuellement dirigé par leur fille qui a fait aménager des chambres d'hôtes.

Le vice-président,
Daniel Collet

EXCURSION DU 23 JUIN 2002

Au pays de Daoulas

Organisée par Annie Le Men, avec le concours de Patrick Kernévez et de Paulette Collobert, l'excursion a conduit les cent quinze participants de la vieille ville de Daoulas, au manoir de Keroulé, en L'Hôpital-Camfrout, en passant par la motte féodale de Roc'hellou, en Loperhet, le manoir de Rosmorduc, en Logonna-Daoulas, et le site de Tibidy, en L'Hôpital-Camfrout.

Daoulas, la vieille ville. – Le président Bernard Tanguy commence par présenter les origines légendaires et historiques de la cité. Bien que située sur un itinéraire antique conduisant du Faou au Relecq-Kerhuon, aucune trace gauloise ni romaine n'y a été signalée. Homonyme du Daoulas, rivière de Laniscat, le nom est formé du vieux breton *dou*, «deux», et *glas*, devenu par mutation *las*, «rivière, ruisseau», soit donc l'équivalent des Dowlais gallois. L'étymologie proposée par Albert Le Grand dans sa vie légendaire de saint Jaoua est purement fantaisiste.

Il y raconte qu'un seigneur du Faou, neveu d'un puissant seigneur de Cornouaille nommé Arastagn, en voulait particulièrement aux moines, notamment à saint Jaoua. Un jour, ayant appris que les abbés de Cornouaille étaient assemblés dans un monastère proche de ses terres, il mit sa vengeance à exécution. Il tua Tadec, qui disait la messe, et se lança à la poursuite de Judulus, abbé de Landévennec, lui tranchant la tête. Jaoua put s'échapper et se retira dans sa paroisse de Brasparts. Converti par saint Paul, le seigneur du Faou décida, en réparation des meurtres qu'il avait commis, de fonder un monastère au lieu où il avait tué Judulus. Pour cette raison, le monastère fut nommé «*Mouster Daougloas*, c'est-à-dire le monastère des deux playes», interprétation que le chanoine Thomas en 1901 rectifie en «monastère des deux meurtres», ce qui n'est pas moins erroné. Albert Le Grand ajoute que le premier abbé en fut saint Jaoua.

On ne sait à partir de quoi Albert Le Grand a construit son roman. Le nom d'Arastagn ne figure pas dans la liste des comtes de Cornouaille, mais se retrouve au XII^e^ siècle dans le *Liber sancti Jacobi*, où il est dit que le roi des Bretons, compagnon de Charlemagne, s'appelle Arastain. Le nom d'Arrastanus apparaît aussi dans les Chroniques de Pierre Le Baud au XV^e^ siècle. Compagnon de Roland, il périt avec lui à Roncevaux.

Faire de Jaoua le premier abbé du premier monastère de Daoulas n'est pas moins surprenant. Donné par la Vie de saint Paul Aurélien comme son disciple et successeur sur le siège de Saint-Pol, Jaoua n'est honoré qu'à Plouvien, en Léon. Faut-il voir dans sa présence à Daoulas un écho de l'expansion des vicomtes de Léon en Cornouaille au XII^e^ siècle ? Ceux-ci, en la personne de Guiomarch et de son fils Hervé, furent capturés par ruse, en 1163, par le vicomte du Faou et enfermés dans le château de Châteaulin. L'évêque de Saint-Pol, Hamon, frère de Guiomarch, avec l'appui du duc Conan, parvint à les libérer et à s'emparer du vicomte du Faou, de son frère et de son fils, qui furent, à leur tour, emprisonnés dans le château de Daoulas, où on les laissa mourir de faim et de soif. La relation de ces événements, rapportés vers 1200 par Guillaume le Breton, chapelain de Philippe Auguste, confirme l'existence d'un château à Daoulas et la mainmise des vicomtes de Léon sur cette partie de la Cornouaille.

Flagelle localise le château dans une île du confluent, à 50 mètres au sud d'une motte. En 1479, un mémoire du vicomte de Rohan dit que «naguère bien emparé et fortifié», il fut en grande partie ruiné et démoli par les Anglais. En 1678, la déclaration des terres de Louis de Rohan-Chabot mentionne le château «avec ses mottes, remparts, clôtures et douves, à présent en ruines, jardin, chapelle (Saint-Nicolas) et colombier».

Les bonnes relations existant entre l'évêque et son frère ne durèrent pas. Le même Guillaume le Breton rapporte qu'en 1169, l'évêque fut chassé de son siège par son frère et qu'il s'allia alors avec le duc. Les coalisés entrèrent en Léon et livrèrent bataille au vicomte à Mézout, en Saint-Sauveur. Deux ans plus tard, le 25 janvier 1171, le vicomte Guiomarch fit assassiner l'évêque Hamon, dont le sort s'apparentait à celui de Thomas Becket, archevêque de Canterbury, qu'Henri II Plantegenêt avait fait assassiner dans sa cathédrale, peu avant, le 29 décembre 1170. Deux prieurés dépendant de l'abbaye de Daoulas, ceux de Saint-Thomas de Landerneau et de Saint-Thomas de Bénodet, seront placés sous son patronage.

Est-ce en réparation de son forfait que le vicomte Guiomarch et son épouse fondèrent (*fundaverunt*, dit l'acte), en 1173, l'abbaye de Daoulas ? J.-L. Deuffic, notamment, conteste cette date, s'appuyant, en particulier sur le martyrologe-obituaire de l'abbaye, document de 1490. Il y est dit que l'ordre des augustins fut introduit à Daoulas en 1101, ce qui serait la première apparition de l'ordre en Bretagne, seize ans avant Pornic, vingt-neuf ans avant Guingamp. Le même martyrologe fixe la mort de Rivallon, premier abbé de Daoulas à 1130. La mainmise des vicomtes de Léon sur la châtellenie de Daoulas ne remontant qu'à 1169, la fondation de l'abbaye ne peut être que postérieure. L'acte de 1173 est donc bien celui de la fondation. On peut y noter que le vicomte accorde aux moines le *potagium* de la cervoise du château, c'est-à-dire la redevance sur la cervoise ; il stipule aussi que le chanoine, qui célébrera la messe dans la chapelle du château, y mangera chaque jour.

L'abbaye eut-elle des antécédents ? Une notice du cartulaire de Landévennec du XI^e^ siècle rapporte qu'il y avait, dans le pays du Faou, dans la paroisse d'Irvillac, deux saints nommés Biabili et Martin, disciples de saint Guénolé, qui y vivaient sur son ordre en ermites. Ils possédaient les deux Ros Meuur, An Cloedou, Caer Cunan (= Clécunan en Irvillac) et Ros Maeloc (= Rosmellec, en Daoulas). Une note du XVII^e^ siècle indique que Ros Meuur est Rosmorduc en Logonna. Rosméor est un nom différent de Rosmorduc. En 1426, il est noté Rosmordreuc, ce qui fait penser à Mordreuc, ancien passage sur la Rance à Pleudihen. Si Daoulas faisait alors partie de la paroisse d'Irvillac, rien ne permet d'y localiser l'ermitage en question.

À l'issue de l'exposé de Bernard Tanguy, Annie Le Men conduit les participants au travers des rues et ruelles de Daoulas et en évoque l'histoire. Dès le XV^e^ siècle, le commerce y était florissant grâce au lin et à la pierre dite «de Daoulas», plus tard appelée «Kersanton». En 1474, le miseur de Nantes avait reçu l'ordre de payer 85 livres monnaie pour le prix de 1 800 pierres à canons. D'autres marchés furent passés en 1476 et 1477. Des meules monolithes de la même pierre étaient exportées jusqu'en Poitou. La toile de Daoulas apparaît dans les registres portuaires anglais au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, l'*Oxford English Dictionnary* qualifie la «Dowlas» de «toile assez grossière». Shakespeare le confirme dans *Henry IV* (1596). Il fait dire à la patronne de l'auberge : «Je vous ai acheté une douzaine de chemises pour couvrir votre dos», à quoi Falstaff répond : «Du daoulas, du mauvais daoulas, je les ai données à des boulangères, elles en ont fait des tamis.»

Les maisons à lucarnes du XVII[e] siècle, remaniées au XIX[e], témoignent de l'activité marchande de la ville. L'hostellerie de l'Abbaye, avec sa «chambre de l'évêque», la «maison de Jérusalem», la «maison des pauvres de Daoulas» se succèdent dans la rue de l'Église, témoins d'un passé où l'économie daoulasienne était à son apogée. Le Champ-de-Foire a pris la place de l'antique «marc'halla». Les Tréanna, qui furent sénéchaux de Daoulas de 1420 à 1696, y percevaient divers droits lors des trois foires annuelles. C'est probablement au bas du Champ-de-Foire que se courait chaque année la «quintaine», une joute contre laquelle les jeunes bourgeois daoulasiens se sont rebellés à partir de 1676.

La visite au manoir de Kerisit, agrandi avec les vestiges de la chapelle Saint-Nicolas, rappelle le souvenir des Dallam, facteurs d'orgue dont les registres paroissiaux conservent les signatures de 1671 à 1693. Le moulin du Pont aux vestiges gothiques existait déjà lors de la fondation de l'abbaye en 1173 ; à la Révolution, il possédait trois systèmes de mouture «alimentés par trois écluses».

La motte féodale de Roc'hellou, en Loperhet. – Patrick Kernévez conduit les participants au pied de la motte de Roc'hellou en Loperhet et en fait la présentation. Première motte du Finistère à faire l'objet d'une fouille scientifique par Miss V.C.C. Collum, en 1929-1930, son tertre imposant s'élève au sommet d'un petit promontoire : haut de 8 mètres, il est précédé d'un fossé taillé dans la roche et bordé d'un talus sur la totalité de son pourtour. Au sud, il jouxte une basse-cour, d'environ 40 mètres de longueur sur 20 à 30 mètres de largeur, qui occupe l'extrémité de l'éperon. Le sommet de la motte est circulaire : il mesure une vingtaine de mètres de diamètre. Dans la partie sud de cette plateforme existe, depuis les fouilles, une excavation profonde de 4 mètres. On y a mis au jour les traces de trois gros trous de poteaux qui devaient supporter un donjon en bois disparu. D'autres trous de poteaux de moindre dimension et un revêtement de pierre ont été repérés à la base de la motte : ils étaient probablement destinés à empêcher le glissement des matériaux du tertre. À l'époque, V.C.C. Collum considérait qu'elle avait découvert un site métallurgique gaulois à l'emplacement duquel un chef breton, un machtiern, édifia une butte artificielle pour y implanter son manoir au cours du haut Moyen Âge. Ses conclusions ont été depuis révisées par P.-R. Giot. Cette motte a pu être érigée au XI[e] ou au XII[e] siècle par un lignage dont le nom ne nous est pas connu. La seigneurie de Daoulas où elle a été implantée fut, à cette période, disputée entre les vicomtes du Faou et ceux de Léon qui finirent par l'emporter, en 1163, peu avant de fonder, ou de refonder, l'abbaye de Daoulas.

Adhésion. – Au cours du repas pris en commun, une adhésion a été acceptée : celle de M. Michel Quéran, dessinateur, de L'Hôpital-Camfrout, présenté par M[mes] Paulette Collobert et Odette Goasguen.

Le manoir de Rosmorduc, en Logonna Daoulas. – L'après-midi s'ouvre par la visite, sous la conduite d'Annie Le Men, de l'imposant manoir de Rosmorduc. Il présente une architecture composite. Au-dessus de la porte cochère, l'écu timbré porte les armes de la famille de Rosmorduc, «d'argent à trois roses de gueules», et la date de 1644. Les Rosmorduc se sont fondus en 1595 dans Le Gentil, famille des sénéchaux de Châteaulin, qui portaient «d'azur au dragon volant d'or». Le blason au-dessus de la porte du logis est celui de Jacques Le Gentil (1610-1680) et de Mauricette de Plœuc (décédée en 1690), inhumés en l'église Notre-Dame à Châteaulin. Les belles fenêtres à lucarnes datent de leur époque ; la chapelle domestique du manoir fut bâtie en 1698 par Allain Le Gentil et Barbe Le Bigot, son épouse. Le blason de leur alliance est déposé près des ruines de l'édifice.

À la Révolution, le château fut pillé, ruiné puis vendu comme bien national le 21 ventôse an III (11 mars 1795). Il fut acheté au XIX[e] siècle par le comte Georges de Rosmorduc, qui, sur les plans de l'architecte Mellet, de Rennes, remania l'édifice et le fit agrandir. On lui doit entre autres la bâtisse sur galerie au nord, édifiée, dit-on, avec les vestiges du manoir de Traonévézec, à Irvillac.

La presqu'île de Tibidy, en L'Hôpital-Camfrout. – Regrettant de ne pouvoir accéder à l'île et au château, M[me] Paulette Collobert et les membres de son association Derc'h, Hizio ha Warc'hoazh ont présenté l'historique et la géologie du site à partir de la chaussée. Une stèle de l'âge du fer atteste l'occupation ancienne de Tibidy. En ce lieu, nommé *Topopegia*, saint Guénolé avait établi un ermitage, avant de s'installer à Landévennec. L'île demeure possession de l'abbaye qui y reconstruit une chapelle au début du XVII[e] siècle. En témoigne l'*antependium* retrouvé à Kerliver, dans la commune d'Hanvec (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 62-64). Quand arrive la Révolution, il n'y a plus sur l'île «ni arbre ni autres biens». En 1868, Prosper Michel Avice, comte de Mougon, rachète Tibidy, fait construire le château et crée un important chantier de constructions navales. En 1925, le château est vendu à René Bolloré ; sa veuve le cède à l'association paroissiale de Saint-Louis de Brest. En 2001, Tibidy est redevenu propriété privée.

Le manoir de Keroullé, en l'Hôpital-Camfrout. – L'excursion s'achève par la visite du manoir de Keroullé. Lors de la réformation des fouages de 1426, le lieu noble de «Kerourlay» appartient à Guillaume Omnes et à son fils, Guyomar. En 1533, un procès oppose Jehan de Kerliver à Bernard Omnes, ledit Kerliver ayant été «cause et occasion de la mort et homicide de feu Jehan Omnes», ce, pour cause de prééminences que lesdits seigneur et dame de Keroullay souhaitaient conserver en l'église d'Hanvec et en celle de L'Hôpital-Camfrout. Kerliver dut payer diverses amendes et remettre en état les écussons des armes de Kerroullay sur lesdits édifices.

Le manoir de Keroullé fut probablement construit vers 1500 par les Omnes, procureurs des vicomtes du Faou. C'est un édifice honorable mais de modestes dimensions possédant un solide pavillon d'angle bâti en pierre de Logonna. La tour dessert une pièce principale au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage, une tourelle engagée mène à la chambre haute. Le bâtiment à l'est était autrefois une galerie sur colonnes de 30 mètres de long.

Paulette Collobert
Patrick Kernévez
Annie Le Men

Le président,
Bernard Tanguy

EXCURSION DU 18 JUILLET 2002

Le Folgoët-Saint-Frégant-Plouguerneau
«Sur les pas de dom Michel Le Nobletz»

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Gordon CARTER, de Quimper, présentés par MM. l'abbé Yves-Pascal Castel et Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Claude DESCOMBES, de L'Hôpital-Camfrout, présentés par Mme Paulette Collobert et Mme Annick Le Gac ;

– M. Xavier LE ROUX, de Landerneau, présenté par Mme Marie-Louise Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel.

Organisée par le président Bernard Tanguy, avec le concours d'Annie Le Men, de l'abbé Yves-Pascal Castel et de Bernard Hallégouët, l'excursion, qui a bénéficié de conditions estivales, a réuni quelque cent trente participants. S'inscrivant en partie dans la célébration du 350e anniversaire de la mort de dom Michel Le Nobletz, elle s'est ouverte par la visite de la chapelle et du manoir de Guiquelleau, au Folgoët, s'est poursuivie par celles du manoir de Lesvern, en Saint-Frégant, du site de l'anse du Curnic, en Guissény, des vestiges de la vieille église de Tréménac'h, de la chapelle Saint-Michel, pour s'achever par celle de la chapelle de Prat-Paul, en Plouguerneau.

Chapelle et manoir de Guiquelleau, au Folgoët. – Renvoyant à un article publié par lui dans le *Bulletin*, en 1994 (p. 447-443), le président fait, en introduction, un bref historique du lieu. Il rappelle que la chapelle de Guiquelleau est dédiée à saint Vellé, saint breton qui, pour être obscur, n'en est pas moins mentionné, au Xe siècle, sous la forme *Guenleu*, dans d'anciennes litanies bretonnes.

Même si l'alternance Plou/Guik n'est pas attestée, puisqu'on ne trouve pas la forme *Plouevelleo, il n'est pas douteux que le nom de Guiquelleau rappelle une paroisse bretonne primitive, limitrophe au nord de celle de Guissény. La position de son chef-lieu, à la limite de Guissény, n'a pu que favoriser son démembrement et elle a vu se créer à son détriment les paroisses de Kernouès, de Kernilis (avec sa trève Lanarvily) et de Lesneven, d'origine castrale.

Chef-lieu paroissial jusqu'à son remplacement par Le Folgoët en 1829, Guiquelleau aurait lui-même succédé, au début du XVIIIe siècle, à Élestrec, dont l'église, dédiée à saint Jacut, frère de saint Guénolé, aurait été détruite par la foudre à cette époque. Conservé aujourd'hui par celui du village de Kergolestroc, forme contractée de Kergoff-Élestroc, le nom d'Élestrec («lieu où croissent des iris des marais»), – pas plus d'ailleurs que celui de Guiquelleau – n'apparaît pas dans le compte des bénéfices du diocèse de Léon vers 1330. Mais en 1426, on voit la chapelle Notre-Dame du Folgoët (fondée en 1409 par Jean V) localisée dans la paroisse d'Élestrec, citée à nouveau comme telle en 1455, puis en 1505. Mais Guiquelleau, qui est qualifié de village en 1495, est mentionné comme paroisse en 1524. Si en 1536, on parle à nouveau de la paroisse d'Élestrec, en 1541 on situe le terroir de Kergo Élestrec dans la paroisse de Guiquelleau. En 1612, le recteur d'Élestrec et son vicaire sont dits habiter dans la maison presbytérale *juxta ecclesiam Sancti Guellei* «près de l'église de saint Vellé». Comme on le voit la situation est bien embrouillée.

Toujours est-il qu'en 1775, devant l'état déplorable de la chapelle Saint-Vellé, le rec-

teur adressa à l'évêque Jean-François de La Marche une requête en vue d'obtenir du roi la cession de la chapelle du Folgoët pour en faire l'église paroissiale. Il arguait que Guiquelleau était trop excentré, à la limite nord-ouest de la paroisse, «presque sur le bord de l'étang de Penmarc'h et que ses approches étaient très difficiles surtout en hiver, j'oserais presque dire, ajoutait-il, en été».

On ignore les raisons de l'implantation du gwik, c'est-à-dire du bourg de Guiquelleau à cet endroit. On note qu'il est situé à 200 mètres au nord d'un diverticule, conduisant à Lesneven, de la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Vrac'h, laquelle passe à 600 mètres au sud. À 500 mètres à l'est, se trouvent les vestiges de l'importante villa romaine de Keradennec, fouillée par René Sanquer. À 250 mètres au nord-est, outre une butte artificielle d'origine indéterminée, se trouvait un tumulus de l'âge du bronze (daté entre 1600-1200 av. J.-C.). Dans le caveau, M. Le Goffic a trouvé les restes d'un poignard en bronze et un vase (cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 51).

Après que l'abbé Yves-Pascal Castel eut assuré la visite de l'enclos, dont il est fait longuement état dans l'article publié dans le présent bulletin, Mme Annie Le Men conduit alors le groupe des participants au manoir des Marchec, commentant l'architecture avec la tour d'escalier carrée dans l'angle et la porte du XVe siècle. La difficulté de déplacement d'un groupe aussi important n'a pas permis de descendre à la fontaine rénovée par les propriétaires actuels, ni d'aller au pigeonnier de six cents boulins, bâti à deux pas de la muraille d'enclos du manoir. Intacte sur les côtés nord et ouest, cette muraille a conservé de son système défensif deux tours d'angle bâties sur plan carré.

Manoir de Lesvern, en Saint-Frégant. – À un quart de lieue de Guiquelleau, Lesvern nous attend, largement ouvert grâce à l'aimable obligeance de Mme Le Borgne, maire de Saint-Frégant, heureuse de nous faire les honneurs du manoir restauré où Michel Le Nobletz, dans sa prime jeunesse, fut accueilli jadis par Alain de Lesguern, son grand-père maternel, pour apprendre le rudiment.

Restauré depuis 1998, le manoir a retrouvé sa superbe allure du début du XVIe siècle. Le bâtiment présente un plan en équerre, le pavillon d'angle orné d'un fleuron et de crossettes d'angle possède une chambre haute, avec fenêtre à accolade. En façade, les fenêtres à meneaux sont soulignées de doubles accolades, les entrées de la cuisine et de la salle se font par des portes distinctes. À l'intérieur, un four à pain de 2 mètres de diamètre est encastré dans le mur de refend de la cuisine et du cellier. Si la chapelle et le colombier ont été détruits vers 1910, le moulin a lui aussi retrouvé sa prestance.

Le plus ancien seigneur de Lesvern connu, Prigent de Coetmenech, vivait en 1411. Marié à l'héritière du lieu, il eut un fils, Alain, dont les descendants prirent le nom de Lesguern, en conservant les armes des Coetmenech : fascées de vair et de gueules. La branche aînée se fondit au XVIIe siècle dans Huon de Kerezellec (Tréflévénez). François-Jonathan de Crésolles l'obtint en héritage en 1804. Quand les propriétaires actuels en firent l'acquisition, il était en ruines. Sa restauration très réussie méritait d'être saluée.

Site du Curnic, en Guissény. – L'après-midi, la première étape conduit les participants à Chapel-Christ, pour découvrir la grande baie du Curnic, dont Bernard Hallégouët retrace l'histoire plurimillénaire, au pied du roncier qui prolifère à l'emplacement de la chapelle dédiée au Christ, à deux pas de la croix et de la fontaine demeurées en bon état.

Le site du Curnic se situe au pied du plateau du Léon, au sud de la baie de Guissény. Il s'agit de basses terres abritées par un cordon dunaire s'appuyant à des pointements

rocheux. La mer, qui occupait encore cet espace au début du XIX[e] siècle (Tréasanaoues), se heurte depuis 1834 à une digue de pierres sèches renforcée l'an dernier par le Conservatoire de l'espace littoral, nouveau propriétaire de la partie centrale du polder. Au XVIII[e] siècle, une digue, dont le pont-vannes est encore visible, barrait déjà la branche orientale de l'anse. L'amas de pierres sur l'estran, à l'est de la pointe de Beg-ar-Skeiz, correspond à une digue ruinée détruite par la mer quelques mois après son édification en 1833. En raison du sable s'accumulant entre la digue de 1832 et celle de 1834, l'évacuation des eaux du polder était difficile, comme le montre la présence d'un étang résiduel au sud des vannes. Sa profondeur, qui ne dépassait guère 0,60 m de profondeur, a été portée à 1,80 m entre 1974 et 1980 et sa superficie a été alors triplée, afin de constituer une réserve d'eau pour élever du poisson. Le projet ayant avorté, la nature a depuis repris ses droits.

Le site du Curnic montre des traces d'occupation humaine depuis le Néolithique et les formations pléistocènes à l'entrée de la baie de Guissény livrent occasionnellement des industries du Paléolithique moyen et supérieur. Un sol d'habitat fossilisé par de la tourbe a été fouillé à l'emplacement du port du Curnic. Le mobilier recueilli et les datations C14 permettent de situer la fréquentation entre 4 000 et 2 500 ans avant l'ère chrétienne. Par la suite, la transgression flandrienne, en poussant devant elle les cordons dunaires, a engendré des marais littoraux où se formaient des tourbes de roseaux. Les populations de l'âge du bronze ont occupé la butte de Beg-ar-Skeiz et celles de l'âge du fer exploitaient le sel marin (fours à augets) en arrière du cordon littoral qui s'appuyait alors aux îlots précédant la ligne de rivage actuel. Les Gallo-Romains étaient également présents sur le site et ont laissé une petite construction (datée de 270 à 337 apr. J.-C.) ensevelie au Moyen Âge par les sables dunaires.

Le site a été balayé par les vagues durant les grandes tempêtes médiévales comme le montrent la présence de galets interstratifiés dans la dune et d'une ancienne ligne de rivage en retrait du trait de côte actuel. Au XIX[e] siècle, les populations locales ont séché des algues sur les dunes du Vougot et des conflits ont alors opposé les goémoniers de Plouguerneau à ceux du village du Curnic et de Guissény. L'érosion marine, chassant le sable des estrans, découvre périodiquement des bancs de tourbe et des structures, comme l'alignement de pierres apparaissant au sud d'Enez-Du. Les sables dunaires ont certainement mis en conserve d'autres sites, qui peuvent être remis au jour à l'occasion du démaigrissement des estrans ou du recul de la ligne de rivage.

Iliz-Koz et la chapelle Saint-Michel, en Plouguerneau. – Siège d'une minuscule paroisse, attestée à partir de 1467 et rattachée à Plouguerneau en 1792, Tréménac'h («le village des moines») est le quatrième grand moment de la journée. Les participants investissent la fameuse Iliz-Koz («la vieille église»), naguère exhumée des sables dunaires qui l'avaient engloutie en 1729. Les murs de l'église ont vu leurs fresques déposées, mais les sièges de pierre des célébrants sont encore là, ainsi que le mur séparatif de la sacristie intégrée. L'ossuaire minuscule a gardé l'emplacement d'un autel. Le plus spectaculaire, ce sont les dalles funéraires. Quant au presbytère, le départ de son escalier en vis et le manteau de cheminée suspendu montrent qu'il comportait un étage. Michel Le Nobletz vint ici célébrer la messe du temps où il vivait en ermite à deux pas, sur la dune de Saint-Michel.

La misérable cahute que s'était construite l'homme de Dieu n'existe plus, mais l'endroit est signalé par un modeste oratoire du XIX[e] siècle, auquel s'adosse la croix du prédicateur. Au milieu de l'enclos herbu, la chapelle Saint-Michel, bâtie bien après le séjour de dom Michel, montre une statue de la

Vierge à l'Enfant, vraisemblablement rescapée de Tréménac'h. La Dame tient en main la figue symbolique qui évoque l'intimité de la femme avec un réalisme bien propre aux âges médiévaux.

Chapelle de Prat-Paul, en Plouguerneau. – Quittant à regret la grande lande propice à la promenade sauvage en bord de mer, l'excursion s'achève, sixième station, à la chapelle de Prat-Paul, à l'autre bout de la commune de Plouguerneau. L'édifice, fort exigu, présente comme particularité d'être construit autour d'un puits carré, situé au niveau du chœur. La grande stèle à l'extérieur confirme l'antiquité du culte en ce lieu, qui évoque Paul Aurélien, évangélisateur et premier évêque du diocèse de Léon.

Yves-Pascal Castel
Bernard Hallégouët
Annie Le Men

Le président,
Bernard Tanguy

EXCURSION DU 29 SEPTEMBRE 2002

Saint-Jean-du-Doigt – Plestin-les-Grèves

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M^me^ Muriel BALANANT, de Cléder, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. et M^me^ Philippe BLOUIN, conseiller principal à l'A.N.P.E. et enseignante à l'université de Bretagne occidentale, à Brest, présentés par MM. Bernard Tanguy et Yvon Tranvouez ;

– M^lle^ Anne CARAËS, pharmacienne (E.R.), de Lannilis, présentée par MM. l'abbé Caraës et l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M^me^ Maryvonne JUTEAU, retraitée, de Brest, présentée par M. et M^me^ Henri Jannès et M^me^ Anne Prigent ;

– M^me^ Suzanne OUÉDEC, assistante sociale (E.R.), de Brest, présentée par M^me^ Françoise Landivinec et M^me^ Dominique Le Vot.

Bibliographie. – Quatre ouvrages ont été reçus par la Société : *La légende de la ville d'Ys. Une Atlantide bretonne*, catalogue de l'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2002 ; de Serge Duigou et Jean-Michel Le Boulanger, *Histoire du pays bigouden*, publié à Plomelin par les éditions Palantines, 2002 ; de Fañch Morvannou et Yves-Pascal Castel, *Michel Le Nobletz*, Tréflévénez, Minihi Levenez, 2002 ; *Atlas d'histoire de Bretagne*, sous la direction de Bernard Tanguy et de Michel Lagrée : l'ouvrage, publié à Morlaix, éditions Skol-Vreizh, est en souscription jusqu'à parution en novembre.

Les thermes du Hogolo à Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor). – La Société archéologique du Finistère se retrouve dans le petit Trégor pour visiter le bâtiment thermal du Hogolo, situé à Plestin-les-Grèves, sur l'estuaire du Douron. Après être passé par le vestiaire, le visiteur accède à un bain d'eau froide, puis peut gagner une piscine d'eau tiède pour finir par celle d'eau chaude avant de ressortir. L'ensemble thermal est complété par un grand bâtiment de service. L'histoire du bâtiment est classique. Construit au I^er^ siècle apr.

J.-C. puis agrandi par la suite, il perd ses fonctions de bain dans la deuxième moitié du IIIe siècle. Il est réutilisé quelque temps par des pêcheurs qui récupèrent les canalisations du bâtiment pour en faire des plombs de pêche, avant d'être abandonné dans le courant du IVe siècle. Ses ruines se conservent bien sous une épaisse dune éolienne, et elles sortent de l'oubli dans les années 1930 sous la pelle du colonel Pérès, puis la piscine d'eau chaude sert de logis à un poète plestinais, avant d'être abandonné une deuxième fois. Jean-Pierre Bardel en reprend l'étude à la fin des années 1980, puis mène à bien la restauration du site, ce qui le rend agréable à la visite.

La plage de Saint-Efflam. – Le groupe quitte les thermes vers 16 heures pour se rendre sur la plage de Saint-Efflam. Le bord de la grève est l'occasion d'aborder histoire et légendes autour de saint Efflam. Selon la tradition, c'est sur cette plage que celui qui évangélisa le pays de Plestin débarque en provenance d'Irlande. À peine arrivé, il aide le roi Arthur à débarrasser la contrée d'un dragon avant de fonder un monastère. Il est rejoint peu de temps après par son épouse Énora, qui fonde à son tour un couvent. La grève garde la trace de ces événements : la croix de mi-lieue, plantée au milieu de la baie, rappelle l'endroit où le missionnaire posa pied à terre pour la première fois, et le Rocher-Rouge reste marqué du sang du dragon. Nous visitons la fontaine du XVIe siècle qui commémore aussi le combat d'Arthur contre le dragon car, dit-on, Efflam frappa le sol de son bourdon et en fit jaillir une fontaine dont l'eau servit à désaltérer le roi. Il n'y a pas si longtemps, les jeunes filles de la région venaient y jeter des bouts de pains pour savoir si elles allaient se marier dans l'année, et ceux qui avaient été volés pratiquaient le même rite pour connaître le nom du voleur. La visite est enfin l'occasion d'évoquer lord Mond (1867-1936), qui construisit au XIXe siècle une très curieuse villa pour son épouse, la célèbre Marie-Louise Le Manac'h, de Belle-Isle-en-Terre, avec les pierres d'une chapelle de la région.

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2002

Quimper

Présidence de M. Josick Peuziat, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Annick CHAUVEL-DUHAMEL, dessinatrice, de Paris, présentée par Mlle Anne Brignaudy et M. Hervé Torchet ;

– M. Michel DUBOURG, retraité, de Plouhinec, présenté par Mlles Annie Boucher et Monique Guérineau ;

– M. et Mme Maurice ROUZEAU, professeur et retraitée, de Guérande, présentés par MM. Josick Lancien et Bernard Tanguy.

Bibliographie. – Le président présente les ouvrages suivants reçus par la Société : d'Yves-Pascal Castel, *Notre-Dame de Kroaz-Batz*, Roscoff, Association Sainte-Barbe, 2002 ; de Joëlle Quaghebeur, *La Cornouaille du IX^e^ au XII^e^ siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, 2^e^ édition, publiée à Rennes, Presses universitaires de Rennes, et à Quimper, Société archéologique du Finistère, 2002 ; de Christian Bougeard, *Tanguy Prigent, paysan ministre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Colloque, congrès. – Un colloque international se réunira à Brest, du 21 au 23 novembre 2002, à la faculté Victor-Segalen ; organisé par l'Atelier de recherche sociologique, le Centre de recherche bretonne et celtique et le département des sciences humaines de l'U.F.R. de médecine de Brest, il aura pour thème : «Des vivants et des morts. Des constructions de "la bonne mort"».

Le 128^e^ Congrès national des sociétés historiques et scientifiques se tiendra à Bastia du 14 au 21 avril 2003, sur le thème : «Relations, échanges et coopération en Méditerranée».

Le prochain congrès des sociétés historiques de Bretagne se déroulera les 4, 5 et 6 septembre 2003 à Clisson (Loire-Atlantique), avec pour thèmes : Clisson et sa région, d'une part ; L'image de la Bretagne et des Bretons dans l'art, la littérature, la presse, les guides, le discours politique..., d'autre part.

Patrimoine. – Le président a été alerté par M. Didier Burdin, président de l'Association pour la sauvegarde et la promotion de l'environnement du Conquet (ASPECT) et membre de la Société, sur un projet immobilier, visant à transformer l'hôtel de l'Iroise en sept appartements et surtout à implanter un immeuble d'habitation de onze appartements, sur cinq niveaux, immeuble de plus de 11 mètres de haut, 30 de long et 10 de large environ, sur les jardins et le parking de l'hôtel. Cette construction de béton et de verre dominant les vieilles maisons du quai du Drellac'h, le port et les maisons voisines, portera une atteinte grave et irrémédiable à l'image du Conquet et, plus largement, au patrimoine finistérien. Aussi le président s'est-il élevé contre ce projet et a-t-il apporté à M. Burdin et à l'association qu'il préside le soutien sans réserve de la Société.

Le bestiaire de nos églises. – M. l'abbé Yves-Pascal Castel fait une communication sur «le bestiaire de nos églises». Le bestiaire breton, ensemble de représentation d'animaux, qui vont des sauvages aux domestiques, en passant par les êtres fabuleux, propose une soixantaine d'espèces fort diverses, relevant à la fois du domaine de la symbolique et du pur ornement.

Tout en se coulant dans le bestiaire général de l'iconographie chrétienne universelle, la Bretagne comporte ses particularités. On y remarque, au premier chef, les formes monstrueuses, dragons de saint Paul Aurélien et saint Efflam, qui personnifient les puissances maléfiques auxquelles s'affrontaient les évangélisateurs. La place particulière du cerf mérite aussi d'être signalée : relié à la tradition celtique, c'est le symbole de la résurrection (cerf de saint Édern, de saint Théleau). Et qui ne connaît le poisson de saint Corentin nageant dans la fontaine de Kerfeunteun, le bœuf de saint Cornély et de saint Herbot, ou le loup de saint Hervé ou de saint Thégonnec issu de la forêt qui régnait jadis au cœur du Léon.

Mais, mis à part les exemples locaux relativement peu nombreux, la majorité des pièces du bestiaire breton appartient au vaste ensemble occidental : lions de saint Marc et de saint Jérôme, bœuf de saint Luc, agneau de Jean-Baptiste, etc. Zoo immense et multiforme, il n'est pas une église qui n'ait son cortège d'animaux, peints dans les vitraux, sculptés dans la pierre des crossettes et des gargouilles, taillés dans le bois des retables, ciselés sur les pièces d'orfèvrerie, brodés sur les ornements liturgiques. En somme un aspect du patrimoine digne d'une attention renouvelée.

Le vice-président,
Josick Peuziat

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2002

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Sébastien LE GOFF, de Quimper, présenté par MM. Serge Duigou et Jean-Yves Le Brun ;

– Mme Agata LE GOFF-CALTABIANO, de Lannion, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy :

– M. et Mme François DE MONTAUZON, retraités, de Plougonvelin, présentés par M. et Mme Tanguy Daniel ;

– M. Bertrand YEURC'H, ingénieur Télécom, de Munich (Allemagne), présenté par MM. Bernard Tanguy et Hervé Torchet.

Bibliographie. – Le président présente l'*Atlas d'histoire de Bretagne*, sous la direction de Bernard Tanguy et de Michel Lagrée, Morlaix, éditions Skol-Vreizh, tout récemment sorti des presses. *Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie. Études, documents et actes du colloque*, constituant le tome CVI, 2002, du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine.*

Expositions. – «Armel-Beaufils (1882-1952), sculpteur. La Bretagne, la femme, la mer», Quimper, Musée départemental breton, du 23 novembre 2002 au 9 mars 2003 ; «Hommage à Jean Caveng», Quimper, Musée des beaux-arts, du 21 novembre 2002 au 3 mars 2003 ; «Ce corps présent, peintures de Georges Le Forestier», Brest, Centre de ressources de la faculté Victor-Segalen, du 18 novembre au 6 décembre 2002 ; «Regards sur le Bagne de Brest», 3, 4, 5 décembre 2002, à Brest, Faculté Victor-Segalen.

Nécrologie. – Mme Paulette Collobert nous a fait part du décès de son mari, le docteur Noël Collobert, survenu le 25 juillet dernier. Membre de la Société depuis 1964, il fit un certain temps partie du conseil d'administration. Participant régulièrement aux séances et aux excursions de la Société, le docteur Collobert était un homme affable et plein d'humanité. La Société adresse à son épouse ses plus vives condoléances.

«À la fois la terre et la mer...», espace et religion à Brest au XIXe siècle. – Mme Marie-Thérèse Cloître, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bretagne occidentale, a accepté de venir parler d'une ville qu'elle connaît bien.

Dans la France postrévolutionnaire, la place du religieux dans l'espace public ne va plus de soi et varie en fonction des régimes successifs. Le cas de la procession de la Fête-Dieu à Brest est exemplaire. Elle est rétablie dans le cadre concordataire, supprimée en 1832, reprise en 1846, affirmée avec éclat sous le second Empire, interdite par la municipalité républicaine à partir de 1882. Cela signifie aussi la disparition de son moment le plus solennel, la bénédiction de la rade du haut des remparts, au cours d'Ajot.

La laïcisation de la rue est donc réalisée alors que subsistent les particularités propres à un port de guerre : pratiques en usage dans la marine pour marquer le vendredi saint et cérémonies solennelles de bénédiction des nouveaux navires. Ces coutumes particulièrement spectaculaires ne pouvaient qu'être

remises en cause à l'époque de la République radicale qui laïcise également la rade entre 1900 et 1903. Reste que les obsèques des marins morts dans les nombreux accidents qui ont touché les navires français pendant les années 1900 remettent le religieux dans l'espace public et annoncent les cérémonies brestoises, à la fois civiles et religieuses, pour les victimes de la Première Guerre mondiale.

*
* *

La prochaine séance se déroulera, comme prévu, à Saint-Pol-de-Léon, à la Maison prébendale, le samedi 14 décembre, mais la conférence que devait donner Sophie Kervran sur «La protection du patrimoine finistérien au XIX[e] siècle (1790-1913)» sera remplacée par celle du docteur Henri Péjouan sur «Les Finistériens et l'armée de Bretagne dans la guerre de 1870-1871».

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2002

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M[lle] Marguerite PÉRON, retraitée, de Combrit, présentée par MM. Jean-Louis Boudot et Bruno Thépot ;

– M. et M[me] Pierre PION, retraités, de Reims, présentés par MM. Bernard Tanguy et Daniel Collet.

Bibliographie. – Le président présente un ouvrage de Yann Celton, vice-président de notre Société, publié avec la collaboration de Fañch Morvannou, Georges Provost, Marc Simon, avec un avant-propos de Jean-Jacques Goasdoué : *Leoriou ar baradoz, approche bibliographique du livre religieux en langue bretonne*, Quimper, Association Bibliographie de Bretagne, 2002 ; une réédition de Jeanne Nabert, *Le Cavalier de la mer et autres romans : Les Termagies, L'Ilienne*, présentés et annotés par Joëlle Édon-Le Goff, Spézet, Éditions Coop-Breizh, 2002.

Expositions. – Deux expositions sont annoncées : «Fées, elfes, dragons et autres créatures des royaumes de féerie», à l'abbaye de Daoulas, du 7 décembre 2002 au 9 mars 2003 ; «Pierre Péron de A à Z», à Brest, Centre de ressources de la faculté Victor-Segalen, du 9 décembre 2002 au 6 janvier 2003.

Les Finistériens et l'armée de Bretagne dans la guerre de 1870-1871. – Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Pol-de-Léon, le docteur Henri Péjouan évoque, dans une très intéressante communication, «les Finistériens et l'armée de Bretagne dans la guerre de 1870-1871».

La guerre franco-prussienne de 1870-1871 a créé un malaise dans les relations entre les Bretons, le gouvernement de la Défense nationale de l'époque, et son ministre de l'Intérieur et de la Guerre, Léon Gambetta. Un conflit larvé a surgi, né de la mise en doute de l'attachement profond de la Bretagne à la France, de sa sincérité à défendre la mère patrie, conflit qui aura une traduction tragique : le «drame du camp de Conlie».

Évoquer cette guerre perdue par l'incapacité des gouvernants et de certains chefs militaires, malgré le courage des soldats et des gardes mobiles, conduit à insister d'abord sur la participation des Finistériens au conflit et sur la formation de l'armée de Bretagne, regroupée à Conlie, dans la Sarthe, en novembre 1870, et ensuite sur son intégration au sein de la 2e armée de la Loire, pour défendre le grand Ouest.

Voté à une majorité de 68 % de oui, 14 % de non, 17 % d'abstentions, le plébiscite de mai 1870 sur la Constitution, voulu par Napoléon III, est confirmé en Bretagne par 530 000 voix pour, 48 000 contre. Morlaix vote à 60 % pour, 38 % contre, 2 % nuls. À Lannilis, malgré la campagne faite pour le non par le docteur Augustin Morvan, qui affirme que «le plébiscite, c'est la guerre», le scrutin donne 97 % de oui et 3 % de non.

La dépêche d'Ems provoque en France la mobilisation générale le 14 juillet, puis la déclaration de guerre le 19, dans un enthousiasme général. La mobilisation, en trois étapes, concerne d'abord toutes les réserves et la garde nationale mobile, armée de seconde ligne, mais la perte immédiate de l'Alsace et de la Lorraine – les 4 et 6 août –, suivie de l'encerclement de Paris le 19, des désastres des armées du Nord et de l'Est, de la chute des places fortes, de Metz et Sedan, où Bazaine capitule avec 170 000 hommes, entraînent l'abdication de Napoléon III et la formation d'un gouvernement provisoire de Défense nationale. Le départ d'une délégation à Tours, la nomination de Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur et de la Guerre, qui prône la défense à outrance, entraîne la levée en masse et, les 2 et 10 novembre, la mobilisation de la garde nationale.

Le député de Brest, Keratry, préfet de police démissionnaire, propose à Gambetta de former une armée de Bretagne, composée de volontaires bretons et autonome, dont il prendrait le commandement. Gambetta donne son accord, pensant qu'elle ne verra jamais le jour, tous les hommes ayant été mobilisés. Il fait une erreur, car Keratry, nommé général de division, réunit une armée forte de 65 000 hommes. Il ne peut obtenir son cantonnement au Mans. On lui affecte le site de Conlie. Le camp créé est érigé en centre de concentration de troupes et d'instruction, dès le 25 octobre 1870. Les travaux d'édification se font sous la direction du colonel Armand Rousseau, originaire de Tréflez. Dès le 27, arrivent des milliers de mobilisés bretons, qui s'entassent dans un camp inachevé, avec leurs aumôniers, leurs médecins, leurs instruments de musique. En moins d'un mois, plus de 50 000 hommes, désœuvrés, ignorant tout de la vie militaire comme du maniement d'armes, non équipés, mal vêtus, astreints à de pénibles corvées qui empêchent toute instruction, vivent dans les pires conditions de confort et d'hygiène. La pluie qui ne cesse de tomber transforme la plaine en un vaste bourbier où l'on s'enfonce jusqu'aux genoux. Dans ce «camp de la boue», baptisé en breton «*Kerfank*», du fait du froid, de l'humidité, de la neige et du verglas, de la mauvaise nutrition, l'enthousiasme décline, la maladie s'installe : maladies broncho-pulmonaires, infectieuses, variole, qui sévit aussi dans Paris assiégé. On meurt de maladie à Conlie et non de blessures de guerre.

L'état d'esprit de Gambetta vis-à-vis de Keratry et de son armée s'est modifié au fil des semaines. Il le soupçonne de vouloir faire

de cette armée, qui échappe au cadre réglementaire de l'armée d'active, une armée de chouans. Aussi, donne-t-il des ordres pour ne pas l'armer et s'oppose-t-il à toutes les demandes réitérées de Keratry, concernant l'équipement, les armes, ne les faisant pas livrer, ou en nombre insuffisant, ou accordant de vieux modèles de fusils, surplus de la guerre de Sécession américaine, avec des munitions disparates, inadaptées. Tout est fait de façon à obtenir la démission de Keratry, permettant ainsi une mainmise sur cette troupe et son intégration dans un cadre plus réglementaire. Keratry démissionne effectivement le 25 octobre. Son remplaçant, le général de Marivault, effaré par l'état lamentable des mobilisés, ordonne, contre l'avis de Gambetta, le renvoi à Rennes de vingt-huit bataillons. Leur arrivée dans la cité soulève indignation et pitié générales. Gambetta réussira à en garder 9 000, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Finistère, auxquels s'ajouteront 5 000 volontaires de l'Ouest, anciens zouaves pontificaux. Formant la 4e division de marche du général Gougeard, ils sont intégrés à la 2e armée de la Loire du général Chanzy, aux prises avec les troupes prussiennes dans le triangle Pithiviers-Orléans-Le Mans. Dans de très durs combats, au corps à corps, les troupes bretonnes, «armée improvisée» et mal équipée, montrent une bravoure et un courage indomptables, forçant l'admiration des Prussiens.

Malgré quelques combats victorieux, au prix de lourdes pertes – Loigny, Patay, Coulmiers, Droué où sont tués le commandant de Rodellec du Porzic, de Saint-Pol, et l'abbé Goavec –, l'armée de la Loire est acculée devant Le Mans : elle livre une série de combats, notamment celui de la Tuilerie, où les Bretons rompent le combat. La déclaration Chanzy que la défaite est due «à la faute des Bretons» soulèvera un tollé général en Bretagne. D'autant plus que ce sont les troupes bretonnes qui, le lendemain, remportèrent, dans une ultime charge décisive, la bataille du plateau d'Auvours.

Définitivement évacué le 13 janvier 1871, le camp de Conlie est occupé et détruit par les Prussiens les jours suivants, la division bretonne licenciée le 1er mars. Les Finistériens sont confrontés, à diverses reprises, à une guerre idéologique qui annonce la Commune : le 2 octobre, à Brest, lors de la tentative d'émeute et de prise de la mairie par les insurgés ; fin octobre, à l'hôtel de ville de Paris, où les Bretons libèrent les membres du gouvernement de la République retenus prisonniers par les émeutiers ; lors de la Semaine sanglante de la Commune de Paris, durant laquelle le lieutenant de vaisseau Huon de Kermadec, de Saint-Pol, est tué.

Cette bataille de barricades jette un coup de projecteur sur la Brestoise Nathalie Le Mel, socialiste militante, amie de Louise Michel, qui fait le coup de feu, est arrêtée et déportée à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie. Un des chefs communards, Auguste Blanqui, est, lui, emprisonné au château du Taureau, en baie de Morlaix, le 23 mai 1871.

La guerre, qui a fait de nombreux morts et disparus, laisse une profonde amertume au cœur des Bretons, qui se sont sentis bernés et trahis, touchés dans leur fierté et leur amour-propre. En Bretagne, peu de monuments aux morts évoquent cette page d'histoire, comme si on avait voulu l'effacer des mémoires. Sans doute aurait-il mieux valu, comme dira le docteur Gestin, médecin-chef du camp de Conlie, «laisser les mobilisés bretons chez eux».

Le président,
Bernard Tanguy

Pierre-Roland Giot (1919-2002)

par Michel Le Goffic

Le 1er janvier 2002, Pierre-Roland Giot nous a quittés brutalement...

C'est à Carolles, dans le département de la Manche, qu'il était né le 23 septembre 1919. Son père, artiste peintre, était français et sa mère britannique, ce qui lui conféra la double nationalité, la pratique de la langue anglaise, au sujet de laquelle il se plaisait à dire à juste titre que c'était sa langue maternelle, et, durant toute sa vie, un penchant non dissimulé pour la culture anglo-saxonne. Il n'est donc pas étonnant que la première synthèse d'après guerre sur la préhistoire de la Bretagne réalisée en collaboration avec Jean L'Helgouach et Jacques Briard fût publiée en anglais par Thames and Hudson de Londres en 1960 dans la collection Ancient Peoples and Places sous le titre de *Brittany*. Il fallut attendre deux années aux lecteurs de langue française pour découvrir la traduction aux éditions Arthaud, dans la collection Mondes Anciens, sous le titre *La Bretagne*.

Il fit ses études secondaires au lycée Hoche à Versailles puis il entreprit une licence de sciences à l'université de Paris. Il s'orienta alors vers les sciences de la terre et poursuivit son cursus universitaire en géologie à Grenoble. C'est dans les Alpes qu'il réalisa un de ses premiers travaux de terrain en participant au lever de la carte géologique

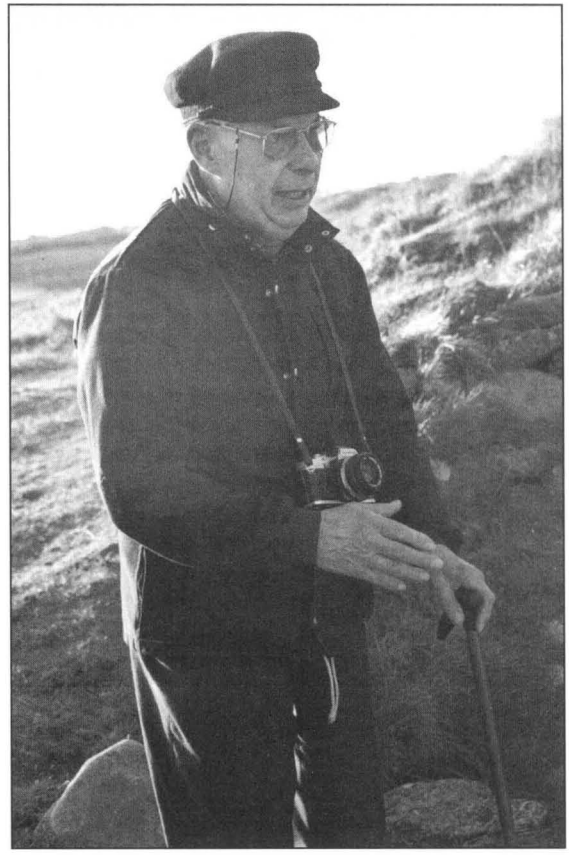

Pierre-Roland Giot lors de sa dernière visite à l'île Carn (Finistère), le 23 novembre 2000.
Cliché Hervé Jézéquel.

dans l'Isère et la Drôme, ce qui se concrétisa par une première publication en 1943, date à laquelle il entra au Centre national de la recherche scientifique. Il poursuivit alors ses recherches non plus sur le Tertiaire des Alpes, mais sur le Briovérien du sud des Montagnes Noires.

C'est à Rennes qu'il passa sa thèse de doctorat en 1950. Le sujet : *Armoricains et Bretons, étude anthropologique*, peut paraître étonnant pour un géologue de formation, mais déjà P.-R. Giot s'intéressait à l'archéologie et à la géologie du Quaternaire dont une des branches est la paléontologie humaine. De là à rechercher la ou les origines des Armoricains et des Bretons, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi. Quant à la Bretagne, il la connaissait pour y avoir séjourné à plusieurs reprises avec ses parents pendant son enfance. Ainsi, en 1937, jeune étudiant, il assista, plusieurs jours durant, à la dernière campagne de fouille de G.-A.-L. Boisselier sur le tertre néolithique de Parc-ar-C'hastel à Tréguennec. En vacances à La Forêt-Fouesnant, il réalisa un inventaire des mégalithes de la commune et de ses environs. Il adhéra à notre Société en 1945 et c'est dans le bulletin de cette même année qu'il publia un premier article ayant pour sujet «Un nouveau type de lec'h provenant du Penker, en Plozévet».

À l'Institut de géologie du Thabor de Rennes, il rencontra le géologue Jean Cogné avec qui il fouilla plusieurs sites et cosigna plusieurs articles. Dès 1947, il prit la direction de la circonscription des Antiquités préhistoriques de Bretagne et des Pays-de-la-Loire qui couvrait sept départements et en assura la gestion jusqu'en 1973. C'est également en 1947 qu'il fut nommé conservateur du Musée préhistorique de Penmarc'h. Peu de temps après, en 1951, il créa à l'université de Rennes le Laboratoire d'anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains, rattaché à l'équipe de recherche n° 27 du C.N.R.S. et sut s'entourer de collaborateurs de qualité dont trois sont aujourd'hui disparus : René-Yves Creston, Jean L'Helgouac'h et Jacques Briard.

En se spécialisant dans l'anthropologie et l'archéologie, il n'abandonna pas pour autant la géologie. Il considérait, à juste titre, que la préhistoire faisait partie intégrante de la géologie du Quaternaire. Il demeura un collaborateur du Service de la carte géologique de la France et contribua fortement à appliquer certaines méthodes de recherche géologique à l'archéologie, comme l'identification des inclusions des poteries par l'observation au microscope polarisant de plaques minces ou encore la reconnaissance de la nature des roches constituant les haches polies, ce qui permit de localiser la carrière de métadolérite de Plussulien dans les Côtes-d'Armor d'où sont issues des milliers d'exemplaires diffusés jusqu'en Grande-Bretagne, en Alsace ou dans les Pyrénées. Patiemment, au fil des années, avec des crédits spécifiques mais très souvent avec son argent personnel, il constitua une bibliothèque spécialisée dans les domaines de l'archéologie, de la géologie, de l'anthropologie, des sciences naturelles et des méthodes scientifiques. Ce fonds documentaire est absolument exceptionnel pour la Bretagne.

À partir de 1958, il rédigea régulièrement, pour le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, une chronique d'archéologie qui débuta sous le nom de «Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes» puis devint «Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes» en 1961 ; à partir de 1988, il y fut rajouté les archéosciences. Cette chronique, extrêmement riche et variée, parut régulièrement jusqu'en 2001. Chacun pouvait y trouver matière à réflexion et orientation documentaire dans des domaines pointus. À partir des années 1980, P.-R. Giot se doubla d'un «père la morale» et n'hésita pas à fustiger – de façon anonyme, mais le microcosme archéologique avait vite fait d'identifier le coupable – celui

qui se permettait le moindre écart du droit chemin de la rigueur scientifique qu'il avait lui-même tracé durant tant d'années, ou qui publiait certaines informations qu'il voulait tenir secrètes.

Le Finistère étant le département breton qu'il affectionnait le plus, ses recherches et travaux y furent très nombreux. Dans le domaine de la géologie, il a étudié la tectonique des Montagnes Noires, les migmatites de Cornouaille, les schistes cristallins de la baie d'Audierne, il a examiné toutes les coupes quaternaires du littoral, découvrant ainsi plusieurs sites paléolithiques. Mais c'est surtout en archéologie qu'il donna beaucoup de sa personne : ainsi il fit construire pour ses besoins et de ses propres deniers un petit appartement accolé au musée de Pors-Carn à Penmarc'h, qui devint pendant de longues années sa «résidence d'été» où il aimait manipuler et mesurer les vieux os du cimetière de Saint-Urnel en Plomeur qu'il fouilla durant plusieurs années, prenant ainsi le relais du Groupe finistérien d'études préhistoriques dont il aimait dire qu'il en était le dernier représentant. Cependant, c'est sur la côte nord du département qu'il fouilla les cairns de Barnenez, Carn et Guennoc, trois sites du Néolithique moyen qui furent à la fois des chantiers écoles et qui devinrent, au moins pour Barnenez, des modèles de restauration. C'est en effet à partir de quelques grains de charbon prélevés dans la chambre centrale de Carn que fut réalisée, en 1959, la première datation d'un dolmen à couloir par la méthode du carbone radioactif. Le résultat étonna presque toute la communauté scientifique qui pensait alors que les grandes architectures mégalithiques de l'extrême Occident dérivaient de celles du Moyen-Orient ou des rives de la Méditerranée. En 1955, l'utilisation des cairns de Barnenez en carrière de pierre par un entrepreneur de travaux public aboutit au premier procès pour infraction à l'article 14, titre III, de la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques. Après la fouille, la restauration du monument subsistant – son Parthénon mégalithique – servit longtemps de référence pour d'autres réalisations. Quant à Guennoc, ce fut une école de fouille dans des conditions presque extrêmes, avec des moyens rudimentaires, à la merci des tempêtes et des rats qui infestent l'île ; elle marqua pour leur existence toute une génération de fouilleurs. Barnenez, Carn, Guennoc constituent le B.C.G. que le «Professeur» Giot inocula à quelques-uns pour les garantir de la fièvre mégalithique et de la mégalithomania.

Un tantinet élitiste, pour reprendre un de ses mots favoris, il ne refusait que rarement de renseigner ceux qui s'adressaient à lui par des questions portant sur des domaines aussi divers que variés tant était grande sa culture et, à ce sujet, ne disait-il pas : «Devant la spécialisation précoce et excessive des cerveaux, on ne fera jamais trop l'éloge d'une bonne culture générale pluridisciplinaire et équilibrée, indispensable à tout bon esprit.» Si ce précepte du maître n'est pas toujours facile à appliquer, du moins tâcherons-nous d'exécuter le second : «Rédiger court est le propre des scientifiques.»

Nous terminerons en citant ses distinctions : directeur de recherche titulaire de classe exceptionnelle ; commandeur des Palmes académiques ; chevalier des Arts et des Lettres ; médaille de bronze (1955) et d'argent (1975) du C.N.R.S. ; ordre de l'Hermine de l'Institut culturel de Bretagne. Il fut membre du Comité national de la recherche scientifique, du Conseil supérieur de la recherche archéologique, de la Commission supérieure des monuments historiques, de la Commission scientifique des fouilles sous-marines, président d'honneur de la Société préhistorique française, Corresponding Fellow of the British Academy, Honorary Fellow of the Antiquaries of London, Honorary Fellow of the Society of Antiquaries of Scot-

land, Honorary Corresponding Member of the Prehistoric Society, Honorary Corresponding Member of the Société Jersiaise, Ordentliche Mitglieder des Deutschen Archäologischen Instituts, Korrespondierende Mitglieder der Hugo Obermaïer-Gesellschaft, Erlangen.

Parmi plus de cinq cents publications et contributions diverses qu'il écrivit, nous avons sélectionné celles qui traitent plus particulièrement du Finistère. Le lecteur qui souhaiterait avoir une vision plus complète de l'œuvre de Pierre-Roland Giot se reportera au recueil d'hommages qui lui fut dédié en 1990 : *La Bretagne et l'Europe préhistoriques*, supplément n° 2 de la *Revue archéologique de l'Ouest*, dans lequel figurent les 536 titres parus à cette époque.

Publications scientifiques de Pierre-Roland Giot

(concernant le Finistère)

1944

1. Sur le Briovérien au sud des Montagnes Noires. *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1944, p. 179-181.
2. Sur la répartition des stations paléolithiques en Bretagne. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 41, 1944, p. 154-155.

1945

3. Les quartzites du Briovérien au sud des Montagnes Noires. *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1945, p. 16-17.
4. Sur les épidiorites incluses dans le Briovérien au sud des Montagnes Noires, Finistère et Morbihan. *Ibid.*, 1945, p. 29-31.
5. Sur la tectonique des Montagnes Noires, Finistère et Morbihan. *Ibid.*, 1945, p. 43-44.
6. Sur le Briovérien de la baie de Douarnenez, Finistère. *Ibid.*, 1945, p. 103-104.
7. Sur la prolongation vers l'occident du pli de Briec-de-l'Odet, Finistère. *Ibid.*, 1945, p. 150-152.
8. Sculptures énigmatiques sur deux roches des environs de Pont-Aven, Finistère (en collab. avec E. Bolelli). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 42, 1945, p. 149-151, 1 fig.

1946

9. L'anthropologie pré- et protohistorique du Finistère. *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. 7, 1946, p. 140-156.
10. Idées nouvelles sur l'anthropologie de la Bretagne occidentale. *Tir na n-og*, nouvelle série, 1946, n° 1, p. 16-21.
11. Découverte d'un atelier de fabrication de faux à la ferme Penhors en Tréogat, Finistère. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 43, 1946, p. 80.
12. Sur la prolongation de la faille Kerforne dans le Sud-Finistère. *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1946, p. 230-232.
13. Sur le granite de Douarnenez, Finistère. *Ibid.*, 1946, p. 248-250.
14. Le Flandrien de la baie d'Audierne (en collab. avec A. Guilcher). *Ibid.*, 1946, p. 256-258 et p. 320.
15. Sur un accident tectonique de la bordure W.-S.-W. du bassin de Châteaulin, Finistère. *Bulletin de la Société géologique de France*, t. 16, 1946, p. 57-59, 1 fig.
16. Un nouveau type de lec'h, provenant du Penker en Plozévet, Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXII, 1945-1946, p. 3-5.

1947

17. Les migmatites de la Cornouaille occidentale, Finistère. *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1947, p. 44-46.
18. Les schistes cristallins de la baie d'Audierne, Finistère : 1, les roches normales. *Ibid.*, 1947, p. 73-74.
19. Les schistes cristallins de la baie d'Audierne, Finistère : 2, les roches basiques. *Ibid.*, 1947, p. 113-115.
20. Essai de chronologie des successions pré- et protohistoriques de la baie d'Audierne, Finistère (en collab. avec A. Guilcher). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 44, 1947, p. 116-121.

21. Le tumulus mégalithique de Beg-an-Dorchenn, Finistère, campagne 1946. *Gallia*, t. 5, 1947, p. 167-170, 1 fig.

1948

22. Glanes préhistoriques de la moisson 1947 (en collab. avec J. Cogné). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIV, 1948, p. 75-79.
23. Fouille d'un tumulus de l'âge du bronze au bourg de Kersaint-Plabennec (en collab. avec J. Cogné). *Ibid.*, t. LXXIV, 1948, p. 80-85.
24. L'organisation des recherches palethnologiques, dans *À travers les départements meurtris, Le Finistère*. Paris, 1948, p. 157-158, 4 fig.
25. Essai synthétique sur la géologie de la Cornouaille occidentale, Finistère. *Bulletin de la Société géologique de France*, t. 18, 1948, p. 3-14, 1 fig.
26. Le Cap-Sizun (feuilles de la Pointe-du-Raz et de Pont-Croix au 1/50 000) [en collab. avec J. Cogné]. *Bulletin du Service de la carte géologique de la France*, t. 47, 1948, p. 57-60.
27. Quelques granites et gneiss des feuilles de Concarneau et de Lorient au 1/50 000 (en collab. avec J. Cogné). *Ibid.*, t. 47, 1948, p. 61-66, 1 fig.
28. Sur la nature géologique de la partie orientale de la Cornouaille maritime, Finistère et Morbihan (en collab. avec J. Cogné). *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1948, p. 59-61.
29. À propos des relations des granites et des «granulites» en Cornouaille bretonne (en collab. avec J. Cogné). *Ibid.*, 1948, p. 296-297.

1949

30. Schistes cristallins des feuilles de Concarneau et de Lorient au 1/50 000 (en collab. avec J. Cogné). *Bulletin du Service de la carte géologique de la France*, 1949, n° 226, p. 49-54.
31. Sur «l'origine étrangère de groupes ethniques bretons» : les Bigoudenn, vus par un anthropologiste. *Nouvelle Revue de Bretagne*, 3e année, 1949, p. 66-69.
32. Les trépanations de la nécropole gauloise de Saint-Urnel en Plomeur, comparaison avec les autres trépanations chirurgicales préhistoriques de Bretagne. *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. 10, 1949, p. 59-69, 6 fig.
33. Existence d'une importante station gauloise en Guissény, Finistère (en collab. avec G. Chabal, J. Cogné, L. L'Hostis). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 46, 1949, p. 23.
34. La Préhistoire : monuments préhistoriques de Bretagne détruits ou dégradés au cours de la guerre. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1949, p. 33-34.
35. La stratigraphie de la région de La Torche, Finistère (en collab. avec J. Cogné). *L'Anthropologie*, t. 53, 1949, p. 338-339.
36. Deux dépôts de bronze finistériens (Rosnoën et Tréboul). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXV, 1949, p. 9-19.
37. Torguenn-ar-Vern en Cléder. Finistère. *Ibid.*, t. LXXV, 1949, p. 20-22.

1951

38. Armoricains et Bretons, étude anthropologique. Thèse de sciences, Rennes, 1950 (1951) ; *Travaux du Laboratoire d'anthropologie de la faculté des sciences de Rennes*, 1951 ; *Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, t. 10, 1951, 160 p., 36 fig.
39. Étude anthropologique de l'enclave de Kerity-Penmarc'h, Finistère (en collab. avec Ch. Nun). *Comptes rendus du 76e Congrès national des sociétés savantes*, Rennes, 1951, Section des sciences, p. 75-78.
40. La nécropole de Saint-Urnel en Plomeur, Finistère, campagnes de fouilles 1946, 1947, 1948 et 1950 (en collab. avec J. Cogné). *Gallia*, t. 9, 1951, p. 1-19, 12 fig.

1952

41. Lésions ostéoarticulaires de la nécropole gauloise de Saint-Urnel en Plomeur (en collab. avec G. Desse). *Revue du rhumatisme*, t. 10, 1952, n° 11, p. 1-3, 5 fig.
42. Le travail de la fibrolite en Armorique. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 49, 1952, p. 395-398, 5 fig.
43. Glanes protohistoriques. La statue de Lanneunoc en Plounévez-Lochrist, Finistère ; Quelques stèles gauloises gravées ou

inscrites. *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 59, 1952, p. 211-221, 1 pl. h.t. et 1 fig.

44. Trois tombes voisines à Parc-Roz en Plourin-Ploudalmézeau, de l'âge du bronze ancien (en collab. avec L. L'Hostis). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXVIII, 1952, p. 7-12, 3 fig.

1953

45. Quelques tombes finistériennes de l'âge du bronze découvertes fortuitement. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXIX, 1953, p. 31-42, 4 fig.
46. De l'intérêt de la réouverture des tumulus fouillés antérieurement. *Ibid.*, t. LXXIX, 1953, p. 43-51, 2 fig.
47. Les formations littorales anciennes du Ri près de Douarnenez, Finistère (en collab. avec A. Guilcher), *Bulletin de la Société géologique de France*, t. 3, 1953, p. 809-816, 2 fig., 1 pl. h. t., 4 fig.

1954

48. Quelques découvertes finistériennes de l'âge du bronze récent, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. 55-61, 1 fig.
49. Le tumulus de Kervingar à Plouarzel, fouilles de septembre 1953. *Ibid.*, t. LXXX, 1954, p. 111-134, 6 fig. 1 pl.

1955

50. Sur la prolongation de la faille Kerforne dans le Nord-Finistère. *Comptes rendus des séances de la Société géologique de France*, 1955, p. 232-233.
51. Un type de céramique antique inédit de Cornouaille et d'ailleurs. *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 62, 1955, p. 202-213, 3 fig.
52. Précisions sur le sommet mégalithique complexe de la presqu'île de La Torche en Plomeur, Finistère. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 52, 1955, p. 30-31.
53. Étude pétrographique des haches polies de Bretagne : Les haches de combat en métahornblendite (en collab. avec J. Cogné). *Ibid.*, t. 52, 1955, p. 401-409, 2 fig.
54. Le cimetière à incinération de l'âge du fer de Lannvréon en Peumerit (en collab. avec J. L'Helgouach et J. Briard). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXI, 1955, p. 47-52, 1 fig.
55. Le cairn de l'île Carn en Ploudalmézeau, fouilles de 1954 (en collab. avec J. L'Helgouach). *Ibid.*, t. LXXXI, 1955, p. 53-62, 6 fig.
56. Quelques bifaces du Paléolithique ancien du Finistère (en collab. avec M. Gruet et L. L'Hostis). *Ibid.*, t. LXXXI, 1955, p. 63-69, 4 fig.

1956

57. Étude anthropologique de la population du Huelgoat, Finistère (en collab. avec A. Jaffré). *Travaux du Laboratoire d' anthropologie de Rennes*, 1956, p. 2-4.
58. Les ossements gaulois de Toul-en-Nouch en Plougoulm, Finistère (en collab. avec J. L'Helgouach et J. Briard). *Ibid.*, 1956, p. 11, 1 fig.
59. Le crâne d'une jeune bigoudène. *Ibid.*, 1956, p. 12-13, 1 fig.
60. Lettre ouverte aux Bigoudens, ou à chacun son métier. *Ibid.*, 1956, p. 14-15.
61. Données craniométriques sur la population de Plouyé, Finistère. *Ibid.*, 1956, p. 16-17.
62. Le cairn méridional de Barnenez en Plouézoc'h, Finistère, campagne de fouilles de 1955 (en collab. avec J. L'Helgouach). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 53, 1956, p. 326-333, 7 fig.
63. Deuxième campagne de fouilles aux cairns de Barnenez en Plouézoch (en collab. avec J. L'Helgouach). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXII, 1956, p. 52-65, 5 fig.

1957

64. Le cairn de Barnenez en Plouézoch, Finistère, architecture et mobilier de la tombe C (en collab. avec J. L'Helgouach). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 64, 1957, p. 9-16, 4 fig. ; *erratum*, t. 65, 1958, p. 4.
65. Le cairn méridional de Barnenez en Plouézoc'h, Finistère, campagne de fouilles

de 1956 (en collab. avec J. L'Helgouach). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 54, 1957, p. 358-366, 5 fig.

66. [Introduction à] : G. Laplace-Jauretche, Les industries de Roc'h-Toul et de Parc-ar-Plénen en Guiclan (Finistère). *Ibid.*, t. 54, 1957, p. 422.

1958

67. L'habitat protohistorique du Moulin-de-la-Rive en Locquirec, Finistère (en collab. avec J. Deunff, J. Briard et J. L'Helgouach). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 65, 1958, p. 27-32, 2 fig.
68. L'extension de la céramique séricitique médiévale vers le Léon et le Trégor. *Ibid.*, t. 65, 1958, p. 33-35.
69. The Chambered Barrow of Barnenez in Finistère. *Antiquity*, t. 32, 1958, p. 149-153, 1 fig., 1 pl. h.t.
70. Glanes préhistoriques et protohistoriques finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIV, 1958, p. 198-206.
71. Emmanchure pour petite hache polie draguée dans l'estuaire de l'Odet. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 55, 1958, p. 269-271, 1 fig.

1959

72. Haches de combat en hornblendite. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 56, 1959, p. 43-45, 1 fig.
73. Une station du Néolithique primaire armoricain, Le Curnic en Guissény, Finistère. *Ibid.*, t. 56, 1959, p. 292-293.
74. Les stèles armoricaines de l'âge du fer. *Comptes rendus du XVI^e Congrès préhistorique de France*, Monaco, 1959, p. 580-587, 3 fig. (1965).

1960

75. Les souterrains armoricains de l'âge du fer. *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 67, 1960, p. 46-65, 4 fig.
76. Une station du Néolithique primaire armoricain, Le Curnic en Guissény, Finistère (en collab. avec J. L'Helgouach, J. Briard, H.T. Waterbolk, W. Van Zeist et M. Müller-Wille). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 57, 1960, p. 38-50, 3 fig ; *erratum*, p. 523.

1961

77. Un statère d'or de Cyrénaïque découvert sur une plage bretonne et la route atlantique de l'étain (en collab. avec J.-B. Colbert de Beaulieu). *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 58, 1961, p. 324-331.
78. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes (en collab. avec J. L'Helgouach et J. Briard). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVII, 1961, p. 103-117.
79. Pétrographie. Observations à propos d'un lamprophyre micacé à microline et apatite, riche en enclaves granitiques, au flanc sud du Cap-Sizun, Finistère (en collab. avec J. Cogné). *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. 252, p. 2569-2571, 1961.
80. [Préface. Introduction. 7 interventions]. Les civilisations atlantiques du Néolithique à l'âge du fer : actes du I^er Colloque atlantique, Brest, 1961. *Travaux du Laboratoire d'anthropologie de Rennes*, 1963, p. 2-4, p. 13-14, p. 89-90, p. 94-95, p. 97, p. 106, p. 108, p. 110 (Rédaction de tout le volume de 112 p.).

1962

81. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes (en collab. avec J. L'Helgouach et J. Briard). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVIII, 1962, p. 43-62.
82. La céramique de quelques habitats littoraux du second âge du fer sur la côte de la Manche. *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 69, 1962, p. 19-28, 3 fig.

1963

83. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 135-143.

1964

84. Les tombes de l'âge du bronze de Lezomny-Huella en Cléder, Finistère (en collab. avec

J. Briard). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 71, 1964, p. 7-21, 7 fig.

85. Tombes en coffres de l'âge du bronze à Locquirec (Finistère) et Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord) [en collab. avec C.-T. Le Roux]. *Ibid.*, t. 71, 1964, p. 23-33, 6 fig.
86. Sur une remarquable céramique gauloise de l'île Geignog (en collab. avec J. Bourhis). *Ibid.*, t. 71, 1964, p. 61-66, 1 fig.
87. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. 276-288

1965

88. Le site du Curnic en Guissény, Finistère (en collab. avec J. L'Helgouach et J. Briard). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 72, 1965, p. 49-70, 11 fig.
89. Fouille d'un souterrain de l'âge du fer à Pendreff en Commana, Finistère (en collab. avec C.T. Le Roux). *Ibid.*, t. 72, 1965, p. 95-113, 8 fig.
90. Fouille d'un souterrain de l'âge du fer à Bellevue, en Plouégat-Moysan, Finistère (en collab. avec P.-L. Gouletquer et C.-T. Le Roux). *Ibid.*, t. 72, 1965, p. 115-132, 4 fig., 1 tabl.
91. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCI, 1965, p. 3-14.

1966

92. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCII, 1966, p. 3-16.

1967

93. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 3-25.

1968

94. Le souterrain de l'âge du fer de Kervéo en Plomelin, Finistère (en collab. avec J.-P. Ducouret). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 75, 1968, p. 101-116, 5 fig.
95. Céramique armoricaine de l'âge du fer : le souterrain de Bellevue en Plouégat-Moysan (en collab. avec C.-T. Le Roux et Y. Onnée). *Travaux du Laboratoire d'anthropologie de Rennes*, 1967-1968, 36 p. + 66 pl.
96. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 3-18.

1969

97. Les leçons finales du cairn de Barnenez. Dans *Megalithic Graves and Ritual*. Papers presented at the 3rd Atlantic Colloquium, Moesgard, 1969. *Jutland Archaeological Society Publications*, t. XI, 1973, p. 197-200, 1 fig.
98. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCV, 1969, p. 9-20.

1970

99. De l'antiquité des talus et des dunes armoricaines. *Penn-ar-Bed* (Société pour la protection de la nature en Bretagne), t. VII, 1970, n° 60, p. 249-256.
100. *Barnenez*. Rennes, 1970, 24 p., 42 fig.
101. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1970, p. 9-24.

1971

102. Trouvailles néolithiques à Kerlouan (en collab. avec B. Hallégouët et L. Talec). *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 78, 1971, p. 7-12, 3 fig.
103. Habitat et dépôt de l'âge du bronze du Lividic en Plounéour-Trez (en collab. avec J. Briard et B. Hallégouët). *Ibid.*, t. 78, 1971, p. 59-72, 4 fig.
104. Fouille d'un souterrain de l'âge du fer près de Lamphily en Concarneau (en collab. avec Y. Lecerf). *Ibid.*, t. 78, 1971, p. 125-137, 3 fig.
105. Le souterrain de l'âge du fer de Keravel en Plouguerneau (en collab. avec C.-T. Le Roux). *Ibid.*, t. 78, 1971, 139-147, 2 fig.
106. Fouille d'un souterrain de l'âge du fer près de Litiez à La Feuillée (en collab. avec Y. Lecerf). *Ibid.*, t. 78, 1971, p. 149-160, 3 fig.
107. La céramique onctueuse de Cornouaille, contribution à l'étude de l'économie «médiévale». *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 109-130, 2 fig.

108. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Ibid.*, t. XCVII, 1971, p. 9-17.

1972

109. La population bigoudène, dans *La luxation congénitale de la hanche* (J. Sutter, rédacteur). *Travaux et Documents*, cahier n° 62, Institut national d'études démographiques, 1972, p. 12-33.
110. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972/1, p. 9-19.
111. La préhistoire finistérienne, du romantisme à la science contemporaine. *Ibid.*, t. XCIX (volume du Centenaire), 1972/2 (1973), p. 543-555.

1973

112. Les sites «protohistoriques» des dunes de Guissény, Finistère. *Annales de Bretagne*, «Notices d'archéologie armoricaine», t. 80, 1973, p. 105-127, 6 fig.
113. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1973. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CI, 1973, p. 9-18.
114. Le vase de l'âge du bronze de Croaz-Pren en Plouguerneau (en collab. avec J.-L Monnier). *Ibid.*, t. CI, 1973, p. 18-20, 1 fig.
115. La fibule hallstattienne de Penmarc'h. *Ibid.*, t. CI, 1973, p. 20-21, 1 fig.
116. Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, en Plomeur. Fouilles de 1973 ; perspectives sur les Bretons (en collab. avec J.-L. Monnier). *Ibid.*, t. CI, 1973, p. 83-115, 7 fig.
117. Penmarc'h et Geoffroy Chaucer. *Ibid.*, t. CI, 1973, p. 117-119.
118. Le Paléolithique ancien du pays de Léon, Finistère (en collab. avec B. Hallégouët et J.-L. Monnier). *L'Anthropologie*, t. 77, 1973, p. 497-518, 12 fig.

1974

119. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CII, 1974, p. 9-15.
120. Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel en Plomeur. Fouilles de 1974 (en collab. avec J.-L. Monnier). *Ibid.*, t. CII, 1974, p. 47-53.

1975

121. Le Paléolithique supérieur du pays de Léon, Finistère : le gisement de Beg-ar-C'hastel en Kerlouan (en collab. avec L. Talec, J.-L. Monnier et M. Allard). *L'Anthropologie*, t. 79, 1975, p. 39-79, 5 + 11 fig.
122. La cloche de Saint-Saturnin (en collab. avec J.-L. Monnier). *Archéologie en Bretagne*, n° 5, 1975, p. 18-26, 4 fig.
123. La préhistoire. Chapitre I de : *La presqu'île de Crozon, histoire, art, nature* (dir. L. Calvez). Paris, Nouvelle Librairie de France, 1975, p. 13-23, 7 fig. Nouvelle édition en 1976.
124. Aperçu sur le peuplement préhistorique et protohistorique. Dans : M^me^ M. Le Goffe-Breton : *La Montagne Noire armoricaine, les paysages et les hommes*. Priziac, 1975, p. 37-46, 3 fig.
125. Les grands cairns du nord de la Bretagne. *Ibid.*, p. 28-31, 10 fig.
126. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1975, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 9-17.
127. Le cimetière breton de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel en Plomeur : fouilles de 1975 (en collab. avec J.-L. Monnier). *Ibid.*, t. CIII, 1975, p. 37-49, 1 fig.
128. Note sur une grotte marine ancienne du Cap-Sizun, Finistère (en collab. avec J.-L. Monnier et J. Peuziat). *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, t. 7, 1975 (1977), p. 41-47, 5 fig.

1976

129. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 9-14
130. La chronologie du cimetière breton et des oratoires celtiques de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel, Plomeur. *Ibid.*, t. CIV, 1976 (1977), p. 93-95 (en collaboration avec J.-L. Monnier).
131. Le Paléolithique supérieur du pays de Léon (Finistère) ; les gisements de Pontusval (Brignogan) et Enez-Amon-ar-Ross (Kerlouan). *L'Anthropologie*, t. 80, 1976 (1977), n° 4, p. 603-624 (en collaboration avec F. Hallégouët, J.-L. Monnier et L. Talec), 3 fig. et 7 pl. texte.

1977

132. Le cimetière des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère). *Gallia*, t. 35, 1977, fasc. 1, p. 141-171, 27 fig. dont 3 dépliants h.t. (en collaboration avec J.-L. Monnier).
133. Le Paléolithique supérieur du pays de Léon (Finistère) : les gisements de Roc'h-Toul, Parc-ar-Plenen (Guiclan), Enez-Guennoc (Landéda) et La Forest-Landerneau. *L'Anthropologie*, t. 81, 1977, n° 2, p. 201-234, 3 fig. et 8 pl. texte (en collaboration avec B. Hallégouët et J.-L. Monnier).
134. *Origine et Histoire des Bigoudens* (en collaboration avec J. Cornou ; en propre rédaction et révision des 100 premières pages). Le Guilvinec, éditions Le Signor, 1977 (réédition 1978), 404 p. et 50 pl. h.t.
135. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 9-14.

1978

136. Les oratoires des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère). *Archéologie médiévale*, t. 8, 1978, p. 55-93, 21 fig. (en collaboration avec J.-L. Monnier).
137. L'urne cinéraire peinte du mont Frugy à Quimper (Finistère). *Études celtiques*, t. 15/2, 1978, p. 491-494, 1 fig.
138. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 9-16.

1979

139. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVII, 1979, p. 9-21.
140. Le cairn au péril de la mer de l'îlot de Roc'h-Avel en Landéda (Finistère). *Ibid.*, t. CVII, 1979 (1980), p. 23-31, 6 fig. (en collaboration avec B. Hallégouët et J.-L. Monnier).

1980

141. Les réserves naturelles de Bretagne : intérêt archéologique. *Penn-ar-Bed* (SEPNB), vol. 12, n° 101, juin 1980, p. 85-96, 10 fig. (en collaboration avec B. Hallégouët).
142. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 9-15.
143. Quelques observations d'archéologie du paysage en Finistère. *Ibid.*, t. CVIII, 1980, p. 17-25, 2 fig. (en collaboration avec M. Batt).
144. Étude anthropologique des ossements du cairn de Ty-Floc'h en Saint-Thois. *Ibid.*, t. CVIII, 1980, p. 48-49.
145. Le vase peint de Menez-Kerveyen en Plogastel-Saint-Germain (Finistère). *Archéologie en Bretagne*, n° 27, 1980, p. 3-4, fig.
146. L'ensemble mégalithique de Quélarn en Plobannalec. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1980, p. 9-10, 1 fig.

1981

147. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 9-14.

1982

148. Enez-Guennoc ou Geignog, un ancien microcosme celtique, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur de M. de Boüard. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*, t. XXVII, 1982, p. 179-190, 5 fig.
149. *Barnenez, un grand cairn mégalithique*. Châteaulin, éditions Jos Le Doaré, 1982, 24 p., 15 fig.
150. *Le grand cairn de Barnenez*. Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1982, dépliant de 6 p. et 6 fig.
151. L'ensemble mégalithique de Quélarn en Plobannalec. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1982, p. 9.
152. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 9-16.

1983

153. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983/2, p. 9-16.
154. Le Néolithique des vieux sols de la baie d'Audierne. *Ibid.*, t. CXII, 1983/2, p. 21-26, 4 fig. (avec J. Peuziat).

1984

155. L'ensemble mégalithique de Quélarn en Plobannalec, suite et fin. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1984, p. 8-11, 1 fig. (cf. aussi : *Gallia-Préhistoire*, 24, 1981, p. 410 ; 26, 1983, p. 321 ; 28, 1965, p. 219).
156. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIII, 1984, p. 9-18.

1985

157. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 9-16.

1986

158. Le cairn de Barnenez, un site mégalithique d'intérêt mondial. *ArMen*, Douarnenez, n° 3, juin 1986, p. 18-35, 20 fig.
159. Un habitat protohistorique, le Moulin de la Rive en Locquirec (29). *Travaux du Laboratoire d'anthropologie de Rennes*, 1986, 154 p. (en collaboration avec M.-Y. Daire et G. Querré). En propre : Le site du Moulin de la Rive, p. 5-25 ; Étude pétrographique et minéralogique des pâtes et des enductions céramiques (avec G. Querré), p. 133-149 ; Appendice, p. 151-153.
160. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 9-16.
161. Glanes céramologiques finistériennes. *Ibid.*, t. CXV, 1986, p. 79-94 (en collab. avec G. Querré et H. Morzadec).

1987

162. *Barnenez, un grand cairn mégalithique*. Châteaulin, éditions Jos Le Doaré, 1987, 16 p.
163. Une petite nécropole de l'âge du fer en Poullan-sur-Mer (Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 4, 1987, p. 63-66, 8 fig. (en collaboration avec J. Peuziat).
164. Barnenez, Carn, Guennoc. *Travaux du Laboratoire d'anthropologie de Rennes*, 1987 (1988), vol. 1, 232 p., 6 fig. ; vol. 2, 160 pl. (avec une contribution par D. Marguerie, p. 199-208).
165. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 9-22.

1988

166. Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec, Finistère : habitat de joueurs de boules, d'artilleurs, de tailleurs de stèles ou de mineurs-prospecteurs ? *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, 1988, p. 35-36.
167. Observations pétro-archéologiques sur les poteries de Créac'h-Gwen. *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 5, 1988, p. 139-140 (en collaboration avec H. Morzadec).
168. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVII, 1988, p. 9-27.

1989

169. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 9-22
170. Un enclos ceinturé du second âge du fer : Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère). La partie occidentale (en collab. avec H. Morzadec, D. Marguerie, Y. Onnée). La partie occidentale. *Ibid.*, t. CXVIII, 1989, p. 85-113, ill.

1990

171. *Les stèles de l'âge du fer dans le Léon (Finistère)* [en collab. avec M.-Y. Daire), Rennes, Institut culturel de Bretagne-Association des travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire – Université de Rennes I, 1990, 105 p., ill.
172. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 11-39.

1991

173. L'île au Rats de l'Odet. *A.M.A.R.A.I.* (Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles), n° 4, 1991, p. 65-67.
174. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin*

de la Société archéologique du Finistère, t. CXX, 1991, p. 11-31.

175. Un enclos ceinturé du second âge du fer : Kersigneau Saint-Jean en Plouhinec (Finistère). La partie orientale. *Ibid.*, t. CXX, 1991, p. 93-104, ill.

1992

176. Des dolmens à couloir au péril des mers actuelles (en collab. avec H. Morzadec), *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 9, 1992, p. 57-66.

177. Utilisation préhistorique de la «métahornblendite» de Pleuven (Finistère) ; des haches néolithiques à la statuette gauloise de Paule (Côtes-d'Armor), étude pétroarchéologique, (en collab. avec H. Morzadec), *Compte rendus de l'Académie des sciences*, t. 315, série II, 1992, p. 1215-1221.

1993

178. Le massacre des monuments mégalithiques du pays bigouden. *Actes du colloque «Le pays bigouden à la croisée des chemins»* (Pont-l'Abbé, 19-21, novembre 1992), Bannalec, Imprimerie régionale, 1993, p. 45-49.

179. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 11-37.

1994

180. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 11-51.

1995

181. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 11-33.

1996

182. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 11-40.

1997

183. Paul du Châtellier, sa famille, sa vie, son œuvre, sa collection. *Antiquités nationales*, 1997, n° 29, p. 35-44.

184. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 11-32.

1998

185. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 11-34.

1999

186. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 11-28.

2000

187. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 11-22.

2001

188. Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 11-25.

Yves Le Gallo (1920-2002)

par Daniel Le Couédic

Avec Yves Le Gallo, l'*Alma mater* bretonne a perdu assurément une de ses personnalités les plus riches et les plus complexes. Il en fut un serviteur inspiré, courageux, mais souvent aussi méjugé. Son œuvre fut en fait consubstantielle à sa vie, elle-même largement influencée par les douloureuses métamorphoses de la Bretagne, dont il fut un témoin engagé. Il était né en 1920, à Brest où son père occupait un emploi de *vétéran* tandis que sa mère – qu'il vénéra – tenait une épicerie-buvette sur la Grand-Rue. Essentiellement inscrite dans cette ville sans pareille – dont il serait l'historien amoureux mais guère complaisant –, son enfance connut cependant deux autres univers : la presqu'île de Crozon, où il apprit le breton d'une grand-mère ignorante du français, et la campagne de Gourin qui balançait entre Cornouaille et Vannetais. Ce triangle nous paraît aujourd'hui bien resserré, mais il piquait alors ses sommets dans trois mondes bien différents où Yves Le Gallo s'imprégna d'emblée de cette civilisation de la Bretagne aux multiples accords, dont il se ferait le mémorialiste et le commentateur.

Pour qui venait alors d'un tel milieu, les études ne comportaient pas de moyen terme : on y excellait ou bien ou s'en éloignait vite. Le Gallo y excella. Baccalauréat en poche, il bénéficia même d'une bourse pour s'en aller à Rennes préparer le difficile concours d'accès à l'École normale supérieure. Gagnant une capitale, il en découvrit deux, bien différentes, mais qu'il associa durablement dans l'improbation. En effet, la guerre occasionna le repli à Rennes de maîtres et d'élèves des plus prestigieuses khâgnes de Paris. Déjà impitoyable pour sa ville d'accueil, qu'il jugeait arrogante, Le Gallo conçut une immédiate répulsion pour le parisianisme que ses nouveaux condisciples pratiquaient de façon hyperbolique. Révulsé par ce clinquant, qui à ses yeux dépréciait le savoir, il s'orienta vers l'université d'où la mobilisation vint bientôt l'arracher. Revenu de cette piteuse aventure, il put enfin s'inscrire aux cours que professaient alors Martonne, Pocquet du Haut-Jussé, Rebillon et quelques autres sommités. Beaucoup le déçurent, mais Henri Hauser – «le dernier grand historien humaniste» – et Pierre Le Roux, dont il suivit assidûment le cours de celtique, sortirent toutefois indemnes de son inspection sans indulgence. Le répit fut bref : d'annulation de concours en rappel sous les drapeaux, Le Gallo dut mettre un terme provisoire à ses ambitions universitaires et débuter une carrière d'enseignant qui, au gré des nominations, le conduisit du Fougerais à l'Algérois. Son opiniâtreté n'en fut pas émoussée : en 1950, devant un jury présidé par Fernand Braudel, il obtint même l'agrégation qui s'était autrefois dérobée.

Ce viatique lui permit de revenir à Brest réduite à l'état de «grande plate-forme nue,

stupide et tragique». Pour faire bonne mesure, la guerre avait également ruiné l'ancestrale masure de Crozon. Le Gallo prit ainsi physiquement conscience de l'effondrement d'un monde – dont il demeura nostalgique –, mais tout autant de l'absolue nécessité d'en construire un nouveau qui fût semblablement empreint de valeurs. Nommé au lycée en baraques de l'Harteloire, il en inaugura la classe de lettres supérieures et, tout aussitôt, caressa l'idée d'offrir un enseignement supérieur à sa ville et donc à la Basse-Bretagne. Ce qui constituait une double audace : les universités n'avaient pas encore pris l'habitude d'essaimer et Rennes, la maison mère, n'entendait guère partager son privilège. Soutenu par une poignée d'amis et de collègues – Maurice Gravot, Edmond Soufflet, Eugène Bérest, notamment – Le Gallo gagna la municipalité de Brest à son ambition et, grâce à l'active sympathie de René Pleven, obtint le soutien décisif du C.E.L.I.B. En ces temps où elles figuraient la promesse du bonheur et de la prospérité, les sciences bénéficièrent du premier collège universitaire dès 1959. Les lettres attendirent le leur une année encore : Le Gallo y débuta une seconde vie.

Il lui fallut pour cela faire preuve d'une obstination peu commune car l'agrégation ne

Yves Le Gallo, lors de son dernier cours, en 1987.

lui permettait guère d'espérer mieux que l'emploi d'assistant en histoire contemporaine obtenu en 1961. Nul ne le regrettera puisque la thèse de troisième cycle qu'il mit illico en chantier constitue toujours la plus fine analyse de la société brestoise dont nous disposions. Les Presses universitaires de France publièrent les deux tomes de ces *Études sur la marine et l'officier de marine,* sous-titrées *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet,* en 1968, année où cette ville se vit enfin reconnaître le droit à une université de plein exercice. Quelques mois plus tôt avait paru *Bretagne*, superbe volume admirablement illustré où Le Gallo, après une longue maturation, avait donné, dans la langue ciselée qui était sa marque, le témoignage de sa passion pour une terre et une civilisation formidablement aimées.

Devenu maître de conférences, persuadé plus que jamais «qu'il y avait des rapatriements nécessaires, Le Gallo eut à cœur de donner substance à un projet élaboré naguère avec Pierre Trépos : le Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.), dont il fut élu directeur le 29 septembre 1969, en provint, qui mit un terme à l'étrange monopole dont jouissait Rennes en ces domaines. Nourrissant bien peu d'ambition personnelle, il en eut à revendre pour son grand œuvre : Le Gallo dota ainsi le C.R.B.C. de la plus remarquable bibliothèque consacrée à la matière bretonne – sans exclusive d'époque, de sujet ou de chapelle – et le conduisit, en 1983, à une association avec le C.N.R.S., preuve de l'excellence des travaux qu'on y développait. Surtout, se défiant de toute confiscation, fût-elle justifiée par la rigueur universitaire, avec le permanent secours de collaborateurs acquis à ce principe, il en fit une maison ouverte et accueillante. Bien qu'absorbé par ce projet, il ne délaissa nullement la recherche. Au terme d'une longue réflexion sur le demi-siècle qui suivit la Grande Révolution, qu'il tenait ouvertement en suspicion quitte à s'attirer de féroces diatribes, il soutint en 1980 une considérable thèse de doctorat d'État, qui dut scandaleusement attendre onze années avant de trouver un éditeur : *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840.* À ses travaux solitaires, il adjoignit la coordination d'ouvrages collectifs, qui firent date : une *Histoire de Brest* en 1976 et surtout, en compagnie de Jean Balcou, la monumentale *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne* en trois volumes, qui parut en 1987, terme de sa carrière de professeur d'histoire et civilisation de la Bretagne.

Nous disions en introduction qu'Yves Le Gallo fut parfois méjugé : c'était l'inéluctable conséquence de la mission exigeante qu'il assignait à l'université et d'un tempérament qu'il pensait typiquement bas-breton, où le souci de dignité en dominant une grande pudeur conduit parfois à s'exposer sans précaution. Il cultiva ainsi un certain devoir d'irrespect tempéré par l'humour, que deux ministres de la République – Alice Saunier-Séité et Anicet Le Pors – eurent drôlement à connaître. Il se défia des principes entendus et des jugements aprioriques, d'où son attirance pour le paradoxe et les cheminements inattendus. Il détesta le carriérisme et ses corollaires – la flagornerie et la compromission –, ce qui le détourna des estrades et des cénacles encensés. Au contraire, il privilégia la lente réflexion, la contribution discrète et la constitution patiente d'une œuvre véritable. Ses élèves, ses collègues, ses collaborateurs et, bien sûr, ses amis savent ce que sa force de caractère et son intransigeance d'abord dissimulaient de générosité, de tolérance et d'affection. Et surtout chacun doit savoir combien la recherche bretonne et celtique est redevable à cet homme de conviction et de fidélité.

Allocution prononcée par Yves Le Gallo, à l'occasion du départ d'Alice Saunier, doyen de la faculté des lettres de Brest, le jeudi 6 novembre 1969

Chère amie,

Au moment où vous allez nous quitter et où l'honneur m'incombe de prononcer votre oraison funèbre, il convient, à la manière bretonne, en ces jours de Toussaint, que j'évoque la mémoire de votre prédécesseur, mon ami Pierre Trépos, disparu prématurément et tragiquement le 12 janvier 1966, alors que les fondations du bâtiment où nous sommes étaient à peine entamées. J'aurai ainsi satisfait au devoir du souvenir. Pierre Trépos était Bigouden. Appartenant aux latitudes méridionales, il avait l'esprit de finesse et d'entreprise. Quand la nécessité s'imposa de lui choisir un successeur, le choix se fixa sur vous. Je vois dans cette désignation unanime, l'expression d'un symbole à double titre :

– d'abord, celui de l'incapacité des Bas-Bretons, en particulier ceux du Léon, d'assumer les responsabilités du présent et de l'avenir, lorsqu'éclate le moment où ils devraient prendre en charge leurs propres destinées – d'où l'obligation où ils se trouvent alors, à défaut d'avoir sous la main un Cornouaillais ou un Trégorrois, de recourir à la France, et plus précisément celle de langue d'oc. Nul n'ignore que vous êtes née dans l'Ardèche, où vous avez vécu, au milieu d'autres paysages, à peine plus ensoleillés que les nôtres, il est vrai, une dure enfance.

– ensuite, l'expression de cette tradition familiale que perpétuent notamment les populations de la Bretagne maritime, je veux dire le matriarcat. Ainsi, votre élévation serait-elle issue bien moins du jeu fortuit des circonstances, que des obscures impulsions de la psychologie des peuples, sans laquelle aucune histoire ne vaudrait d'être contée.

*
* *

Comme mon propos est d'exalter vos qualités, vous admettrez fort bien qu'avant de passer à l'énumération de celles-ci, la rhétorique m'impose de dire que vous avez apporté d'emblée aux fonctions directoriales puis décanales, de magnifiques défauts dont les fulgurants éclats frappèrent certains, mais non pas à titre définitif, de cécité complète ou partielle – défauts magnifiques venus du fait que vous n'échappez pas aux dures contraintes de la condition féminine et que vous êtes avant tout une force qui va de l'avant.

Je ne vous surprendrai pas si je vous dis que vous êtes violente et parfois injuste. Je n'en veux pour témoignage que le visage du plus vénérable de nos collègues[1], lorsque, aux assemblées des professeurs, s'abattaient sur lui la tempête et la grêle. Je voyais alors passer sur ses lèvres minces un sourire d'ange. C'était un sourire de méditation sur les profondes vertus de silence du célibat ecclésiastique, et de commisération à l'égard de la contestation qui secoue, à ce propos, les presbytères, les monastères, et peut-être les collèges de chanoines. Vous continuiez et j'entendais qu'il vous disait dans le secret de son âme : *Et cum spiritu tuo...* Vous n'êtes point dépourvue du goût de l'apparat et de l'ostentation, en quoi vous confirmez votre appartenance à ces latitudes méridionales que j'évoquais tout à l'heure. Elles aiment le bruit et l'image : et de fait, à l'amazone automobile, parfois vedette de la presse et de l'écran – le petit, à défaut de l'autre –, on ne saurait refuser le sens de l'orchestre et de l'orchestration. La nature vous a doté, par ailleurs, de cette splendeur de l'imagination, sans laquelle, au siècle dernier, on ne savait écrire l'histoire. Vous vous définissez, ma chère amie, comme d'intelligence assez médiocre. Je le crois volontiers : vous n'avez point d'inquiétudes métaphysiques – à table, je l'ai observé, vous manifestez un appétit dévorant – ; vous n'avez pas de préoccupations idéologiques ; votre sensibilité littéraire ou artistique est fort atténuée : d'ailleurs, vous êtes géographe, et de la

[1] Le chanoine François Falc'hun.

moins bonne espèce, puisque vous pratiquez la géographie physique, et même la climatologie. En définitive, vous m'apparaissez comme l'un des esprits les plus résolument pragmatiques que j'aie connus. Voilà ce que je devais dire, en tant qu'historien des mentalités, devant ces populations médusées, avant d'ouvrir le second volet de mon diptyque, que je partagerai en trois panneaux.

*
* *

1. Lorsque la Vénérable Anne-Marie Javouhey, la fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dont un établissement scolaire de notre ville porte le nom – elle était en difficulté avec son évêque comme d'autres le sont avec leur recteur – fut reçue par Louis-Philippe, quand elle eut quitté l'audience royale, le souverain s'exclama : «Quel homme !» Je pense que ce fut aussi le sentiment d'Edgar Faure, lorsqu' il vous vit pour la première fois. Mais je l'imagine assez bien doté de ce sens délicat de l'art et de l'humour, dont la *Loi d'orientation* porte la marque, pour qu'il ait ajouté aussitôt : «Et quelle femme !» Et, de fait, vous êtes très différente de la Vénérable Anne-Marie, qui portait moustaches et très longues jupes.

Il faut reconnaître que vous avez traversé, et parfois dans la quasi-solitude, une époque convulsionnaire, avec une résolution et un courage dignes d'admiration. À cet égard, je ne connais de meilleur témoignage que celui d'un commandant d'infanterie de marine[2] de notre maison qui, en tant que tel, se prétend bon connaisseur de vertus guerrières et masculines, et qui, à défaut d'être tombé au champ d'honneur – ce que je ne jurerais pas qu'il regrette – était prêt à mourir, en faisant son devoir, au Plateau du Bouguen. Vous avez traversé ces temps difficiles grâce à votre sens de la démocratie profonde et par la vertu de cette jeunesse d'esprit qui vous portait tout naturellement à concevoir que, dans un pays petit-bourgeois aux structures vieilles, qui se complaît à la célébration d'anniversaires, il ne saurait y avoir de rénovation sans outrance ni lyrisme. Quoi qu'il en soit, nous serons unanimes à vous reconnaître le mérite d'avoir été à l'origine d'une expérience d'avant-garde, dont l'audace n'exclut ni l'équilibre ni le caractère essentiellement rationnel, et d'avoir sauvegardé dans cette maison la paix et l'entente, qui sont mères de science et conscience.

2. Une force allant de l'avant, ainsi que je vous ai définie, devait nécessairement susciter des réserves de la part de ceux dont vous bousculiez le sens de l'ordre ou l'amour de la règle formelle. Je puis vous dire cependant que je n'ai jamais entendu mettre en cause une œuvre considérée dans son ensemble et réalisée pour ainsi dire sans reprendre haleine. Vous avez un sens profond de l'administration, parce que vous possédez puissance d'assimilation et rapidité de décision et que vous êtes dotée de cette imagination créatrice qui vous amène, en toute circonstance, à découvrir aux difficultés les plus inextricables la parade inattendue ou la solution adéquate.

Dois-je vous dire, en mon nom personnel et au nom de tous ceux qui, dans cette maison, sont attachés à la Bretagne par la naissance ou l'adoption, la profonde reconnaissance que nous vous avons pour l'impulsion que vous avez su donner à la recherche celtique en général et aux études bretonnes en particulier ? C'est ainsi que la faculté des lettres et sciences sociales de Brest est, de tous les établissements d'enseignement supérieur de la ville, le mieux enraciné dans le terroir, celui dont la solidarité avec la Basse-Bretagne apparaît déjà comme organique.

3. Enfin, je ne saurais terminer sans mettre l'accent sur vos profondes qualités humaines. Elles se sont exprimées tout spécialement à l'égard de nos étudiants les plus déshérités ou désorientés, et à l'égard du personnel, notamment des femmes de service, qui ont toujours trouvé auprès de vous l'accès le plus facile et l'accueil le plus chaleureux. Elles se sont également manifestées par votre générosité foncière et votre sens aigu de l'amitié. C'est grâce à l'appel de l'amitié, auquel nous avons répondu sans réserve, que cette maison, au fond, a été gérée collectivement, et par là très humainement. On ne saurait mieux dire pour grandir vos mérites.

*
* *

[2] L'attaché administratif Delalande.

Vous allez partir et nous allons revenir au patriarcat. Les Bas-Bretons ayant encore une fois affirmé leur impuissance congénitale, nous avons dû cette fois recourir à la France de langue d'oïl, celle qui écrasa jadis la civilisation des troubadours, la vôtre et celle de Monange. Mais nous savons par expérience certaine qu'il n'est de Bretons efficaces que ceux naturalisés par l'adoption. Et votre successeur – j'ai nommé mon ami, votre ami Quesnel – est depuis longtemps déjà pénétré par les vertus subtiles qui flottent dans l'air léger de Cornouaille. C'est pourquoi nous ne nourrissons aucune inquiétude pour l'avenir de cette faculté à laquelle vous aurez laissé définitivement votre marque.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne carrière comme on dit : bon vent, à vous exprimer encore notre reconnaissance et à vous dire *kenavo an distro*, ce qui signifie au revoir et non pas adieu, assuré que je suis que vous reviendrez à l'occasion dans cette ville et cette maison où vous avez connu une mutation anthroponymique et passé les années cruciales d'une existence déjà féconde, à laquelle je souhaite la plénitude.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (année 2002).

Fig. 1. – Bas Léon, vase l'âge du bronze et détails des décors de l'anse 12
Fig. 2. – Châteauneuf-du-Faou, *fontaine An Dreinded*, statue de saint Yvi 14
Fig. 3. – Châteauneuf-du-Faou, *fontaine An Dreinded*, tête en grès d'époque gallo-romaine 14
Fig. 4. – Dirinon, *Kervern Mindu*, manche de couteau émaillé à protomé de monstre, XVII[e] siècle 16
Fig. 5. – Fouesnant, *pointe de Beg-Meil*, fin de l'hiver 2001 17
Fig. 6. – Fouesnant, *Beg-Meil*, chopping-tools découverts sur l'estran 18
Fig. 7. – Fouesnant, *Beg-Meil*, mobilier lithique et céramique 20
Fig. 8. – Kersaint-Plabennec, *Penvern*, lingot bipyramidé de l'âge du fer 21
Fig. 9. – Landudec, *Kerascoët*, enceinte de terre du haut Moyen Âge 24
Fig. 10. – Mellac, *bourg*, souterrain de l'âge du fer 28
Fig. 11. – Île Molène, *Zoulierou*, perception du site au cours du XX[e] siècle 29
Fig. 12. – Île Molène, *Zoulierou*, modèle numérique de terrain de la nécropole 30
Fig. 13. – Île Molène, *Zoulierou*, situation du site 31
Fig. 14. – Île Molène, *Zoulierou*, structures 6 à 9 33
Fig. 15. – Île Molène, *Zoulierou*, tumulus 1 et départs des talus 2 et 3 34
Fig. 16. – Plourin-lès-Morlaix, *Le Clos*, retouchoir encoché 35
Fig. 17. – Plogonnec, *Le Vern*, fibule émaillée 37
Fig. 18. – Gourzon (Haute-Marne), *Le Châtelet*, fibule, d'après Isabelle Fauduet 38
Fig. 19. – Plonévez-Porzay, *Coz-Quinquis*, plan de situation des sites archéologiques 39
Fig. 20. – Plonévez-Porzay, *Coz-Quinquis*, stèle hémisphérique de l'âge du fer 40
Fig. 21. – Plouarzel, *Calétour*, affleurement avec cupules 42
Fig. 22. – Plouguerneau, *Lesmel*, pichet gallo-romain décoré au brunissoir 43
Fig. 23. – Ploumoguer, coffre à urnes gallo-romain 44
Fig. 24. – Plounéour-Trez, *Trégueiller*, fond d'urne cinéraire gallo-romaine et haches polies néolithiques 47
Fig. 25. – Plounéour-Trez, *Trégueiller*, urne cinéraire gallo-romaine décorée au brunissoir 48
Fig. 26. – Plourin-Ploudalmézeau, *Kergordu*, plan et coupe de la cache médiévale 50
Fig. 27. – Plourin-Ploudalmézeau, *Kergordu*, cache médiévale 51
Fig. 28. – Plouzané, *Castel-Nevez*, stèle basse de l'âge du fer 52
Fig. 29. – Plouzané, *Kerjestin*, mobilier néolithique 53
Fig. 30. – Plozévet, *Kermenguy*, tesson de La Tène ancienne décoré par estampage 55

Fig. 31. – Porspoder, *Spernoc*, bloc à cupules 56
Fig. 32. – Pouldergat, *église Saint-Ergat*, autel gallo-romain 57

Michel Le Goffic, Yves Chevillotte. – *L'âge du fer à Brélès (Finistère) et les stèles de Coat-an-Tour.*

Fig. 1. – Brélès, *Mesmillour*, stèle tronc-pyramidale à section quadrangulaire à angles abattus 64
Fig. 2. – Brélès, *Menez-al-Len*, stèle tronc-pyramidale à section carrée 64
Fig. 3. – Brélès, *Coat-an-Tour*, vue des deux stèles de l'âge du fer 65
Fig. 4. – Brélès, *Coat-an-Tour*, dessin des deux faces de la stèle ornée 66

Jean-Yves Éveillard. – *Les cavaliers à l'anguipède, des monuments sculptés du Finistère à l'époque gallo-romaine.*

Fig. 1. – Reconstitution d'une colonne du cavalier à l'anguipède 72
Fig. 2. – Les cavaliers à l'anguipède de l'Armorique 73
Fig. 3. – Plomelin (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche 74
Fig. 4. – Plomelin (Finistère), cavalier à l'anguipède, vue de face 74
Fig. 5. – Briec (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche 76
Fig. 6. – Briec (Finistère), cavalier à l'anguipède, vue de trois quarts avant 76
Fig. 7. – Landudal (Finistère), cavalier à l'anguipède, côté gauche 79
Fig. 8. – Landudal (Finistère), chapiteau toscan de la colonne, vue de dessous 79
Fig. 9. – Landudal (Finistère), la colonne, vue de l'abaque avec trou de louve 79
Fig. 10. – Plouaret (Côtes-d'Armor), cavalier à l'anguipède, côté gauche 81
Fig. 11. – Plouaret (Côtes-d'Armor), cavalier à l'anguipède, vue de face 81
Fig. 12. – Plobannalec (Finistère), stèle dite «menhir de Kernuz» 86

Anne Le Bot. – *Les thermes gallo-romains en Armorique, 2e partie : les décors.*

Fig. 1. – Langon (I.-et-V.), *chapelle Sainte-Agathe*, fresque gallo-romaine ornant l'abside 93
Fig. 2. – Rome, *thermes de Caracalla*, mosaïque : personnage chevauchant un dauphin 94
Fig. 3. – Saint-Cricq-Villeneuve (Landes), *villa du Vieux-Bourg*, mosaïque de la piscine chaude des thermes 94
Fig. 4. – Carhaix (F.), *rue de l'Aqueduc-romain*, enduit peint ornant une abside 96
Fig. 5. – Carhaix (F.), *rue de l'Aqueduc-romain*, décor pariétal des thermes de la *domus* 96
Fig. 6. – Saint-Frégant (F.), reconstitution du *caldarium*, murs sud, ouest, nord et plafond 97
Fig. 7. – *Villa* de Saint-Frégant (F.), imitation de marbre et de poudingue 97
Fig. 8. – Carnac (M.), reconstitution du plafond du bain froid des thermes des *Bosseno* 100
Fig. 9. – Carnac (M.), reconstitution du plafond du bain froid des thermes des *Bosseno*, détail d'un carré sur la pointe 100

Fig. 10. – Plouhinec (M.), *villa* de Mané-Vechen, panthère (?) en stuc 101
Fig. 11. – Saint-Frégant (F.), *frigidarium* des thermes de la *villa*, arcatures de stuc : éléments trouvés en fouille et restitution 102
Fig. 12. – Les plaques sculptées : motifs géométriques et boucliers 105
Fig. 13. – Les plaques sculptées : les thèmes marins 108
Fig. 14. – Les motifs architecturaux et figuratifs 109
Fig. 15. – Pont-Croix (F.), *opus sectile* pavant le *tepidarium* des thermes (cliché S. Labousse) et boucliers du Bas-Empire (*Notitia Dignitatum*) 112
Fig. 16. – Arradon (M.), thermes du Mané-Bourgerel : l'*opus sectile* du *tepidarium*, essai de restitution. Les *operia sectilia* du Mané-Bourgerel en contexte 113
Fig. 17. – Le Gâvre (L.-A.), thermes de *Curin*, *opus sectile* à damier 115
Fig. 18. – Ornement de l'angle d'une rue de Pompéi d'une façade (lave, tuf et tuile) 115
Fig. 19. – Carnac (M.), mosaïque des thermes de *Légenèse* : marbre blanc, marbre noir, marbre vert olive 117
Fig. 20. – Mosaïque découverte à Carhaix (F.) 117
Fig. 21. – Mosaïque découverte dans les thermes de Cahors (Lot) 117

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2002).

Fig. 1. – Brest, table de jardin en leucogranite 123
Fig. 2. – Brest, détail des vestiges de la demi-lune (avancée de la porte Saint-Louis) peu après leur exhumation 125
Fig. 3. – Brest, accès à l'ancienne avancée de la porte Saint-Louis, après les travaux de restauration 125
Fig. 4. – Brest, gargouille en bordure de la contrescarpe 127
Fig. 5. – Brest, zone basse de la place de la Liberté 127
Fig. 6. – Brest, place de la Liberté, escaliers en granite du Tarn 128
Fig. 7. – Brest, dalles en granite du Tarn (et localement en granite de Lanhélin) 128
Fig. 8. – Double denier de Nantes du duc Pierre II (1450-1457) 129
Fig. 9. – La plaque tombale de Pierre Mauclerc (1213-12137) 130
Fig. 10. – Pointement granitique du Menez-Goaillou, localisation des anciennes carrière 131
Fig. 11. – Quelques exemples d'emploi du granite du Menez-Goaillou dans les édifices religieux 132
Fig. 12. – Au Menez-Goaillou vers les années 1960 132
Fig. 13. – Vue partielle d'une des carrières du Menez-Goaillou, en 1956 133
Fig. 14. – Coray, base du clocher-porche (début du XVIII[e] siècle) de l'église 133
Fig. 15. – Coray, chapelle en ruine de Lochrist 134
Fig. 16. – Leuhan, chevet de l'église 135
Fig. 17. – La Valette (Malte), co-cathédrale Saint-Jean, pierre tombale de Robert René de Marbeuf, 1743 137
Fig. 18. – Extrait du plan cadastral de Guicquelleau, 1814 140
Fig. 19. – Le Folgoët, Guiquelleau, stèle ovoïde de l'âge du fer, devant la porte de l'enclos 142
Fig. 20. – Le Folgoët, église de Guiquelleau, enfeu des Marchec, XIV[e] siècle 144

Fig. 21. – Le Folgoët, Guiquelleau, le manoir des Marchec ... 145
Fig. 22. – Le Folgoët, Guiquelleau, la fontaine du manoir ... 146
Fig. 23. – Le Folgoët, Guiquelleau, les vingt-trois dalles funéraires ... 148
Fig. 24. – Guimaëc, chapelle Notre-Dame-des-Joies, le *Mariage de la Vierge*, peinture sur bois, fin du XVII[e] siècle ... 150
Fig. 25. – Nicolas Poussin (1594-1665), le *Mariage de la Vierge*, huile sur toile, 1647-1648 ... 151
Fig. 26. – Loperhet, près de la cale de Rostiviec, altération en boules du kersanton au milieu d'une arène brunâtre de décomposition sur place ... 153
Fig. 27. – Landévennec, église abbatiale, répartition aléatoire du kersanton dans la façade occidentale romane (côté intérieur) ... 154
Fig. 28. – Landévennec, statue de saint Guénolé (XVI[e] siècle), en kersanton noir à grain fin ... 155
Fig. 29. – Landévennec, puits (XVII[e] siècle) superbement appareillé dans le kersanton. 156
Fig. 30. – Lannilis, *chapelle du Bergot*, statue de saint Joseph, attribuée à Prigent Billant, bois, première moitié du XIX[e] siècle ... 157
Fig. 31. – Lannilis, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, statue de saint Pierre, par Prigent , bois polychrome, première moitié du XIX[e] siècle ... 158
Fig. 32. – Lannilis, *église Saint-Pierre et Saint-Paul*, statue de saint Paul, par Prigent Billant, bois polychrome, première moitié du XIX[e] siècle ... 158
Fig. 33. – Plan de la manufacture des tabacs de Morlaix ... 160
Fig. 34. – Provenance des pierres utilisées pour la construction de la manufacture des tabacs de Morlaix ... 161
Fig. 35. – Morlaix, manufacture des tabacs, ordonnance et simplicité de l'architecture au XVIII[e] siècle ... 162
Fig. 36. – Pilier en granit de l'île Callot, XVIII[e] siècle ... 163
Fig. 37. – Nombreuses marques des tailleurs de pierre au XVIII[e] siècle ... 163
Fig. 38. – Grande cour, aile est, partie méridionale ... 164
Fig. 39. – Dans la petite cour occidentale, porte monumentale vers la grande cour 165

Philippe LE STUM. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2002).*

Fig. 1. – Extérieur du reliquaire de sainte Anne, saint Yves et saint Médard (vers 1425) ... 172
Fig. 2. – Intérieur du reliquaire ... 172
Fig. 3. – Dos du reliquaire ... 173
Fig. 4. – Inscriptions sur l'un des côtés du reliquaire ... 173
Fig. 5. – Jean-Émile Laboureur (1877-1943), *Le Calvaire breton*, gravure sur bois 1912-1914 ... 175
Fig. 6. – Louis Legrand (1863-1951), *Joie maternelle*, eau-forte et aquatinte ... 176
Fig. 7. – Henri Rivière (1864-1951), *La Plage*, lithographie ... 177
Fig. 8. – Henri Rivière, *La Baie de Douarnenez*, lithographie ... 177
Fig. 9. – Henri Rivière, *L'Orage qui monte*, lithographie ... 178
Fig. 10. – René-Yves Creston (1898-1964), *Grande Fête champêtre de la Bretagne ouvrière, paysanne, maritime*, affiche, 1947 ... 179

Fig. 11. – Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835-?), *Vue de la cathédrale de Quimper*, photographie, 1857 180
Fig. 12. – René Quillivic (1979-1969), *Tête de jeune Bigoudène*, céramique 181
Fig. 13. – Pierre Péron (1905-1988), *Le Soleil vert*, huile sur toile, 1983 182

Gérard Le Moigne. – *Le château de Pont-l'Abbé.*

Généalogie des sires de Pont-l'Abbé.
Fig. 1. – Plan de situation de Pont-l'Abbé 187
Fig. 2. – Évolution du château 188
Fig. 3. – Reconstitution hypothétique de Pont-l'Abbé dans les années 1480 195
Fig. 4. – Vue générale du château à cour de Jean II 196
Fig. 5. – Représentation de Jean II «le bâtisseur» et de Marguerite de Rostrenen, sa femme. Vitrail de la cathédrale de Quimper 197
Fig. 6. – Plan de la ville et du château de Pont-l'Abbé dans les dernières années du XVII[e] siècle 201
Fig. 7. – Évolution de la salle à tour de Pont-l'Abbé 204
Fig. 8. – Vue de la grosse tour 205
Fig. 9. – Coupes verticales de la grosse tour : coupes nord, sud, est et ouest 206
Fig. 10. – Coupes verticales de la grosse tour : coupes des latrines, côtés est et ouest 207
Fig. 11. – Relevés des niveaux de la grosse tour 208
Fig. 12. – Tour nord-ouest 211

Robert Le Roy. – *Petit atlas de Quimper au Moyen Âge (2[e] partie) : Quimper aux XIII[e] et XIV[e] siècles d'après les cartulaires de l'église Saint-Corentin.*

Plan 10. – Les paroisses de Quimper et les dates d'apparition des premières rues 220
Plan 11. – Les premières localisations *extra-muros* 227
Plan 12. – Les rues *Portzmen* et Keréon ou *vicus Sutorum* 231
Plan 13. – Le *vicus Fratrorum Minorum*, rue des Frères-Mineurs (XIII[e]-XIV[e] siècle), d'après le plan de Robien (1740) 234

Louis Chauris. – *La pierre dans le port militaire de Brest (1re partie).*

Carte 1. – Plan schématisé du port militaire de Brest 238
Carte 2. – Sites d'extraction des pierres utilisées dans le port militaire de Brest 239
Fig. 1. – Escarpement dans le gneiss de Brest, à présent grillagé, rive gauche de la Penfeld 245
Fig. 2. – Place Jean-Bart. Mur d'enceinte de l'arsenal 245
Fig. 3. – Brest, *château*, tour de Brest, formant limite de l'arsenal 245
Fig. 4. – Embouchure de la Penfeld (La Rose) au pied de la résidence du préfet maritime 245
Fig. 5. – Rue du Carpon. Haut mur en moellons gneissiques 251

Fig. 6. – Mur de l'arsenal non loin de la Tour Tanguy 251
Fig. 7. – Mur de l'arsenal entre la grande tranchée d'accès au tunnel et le pont de recouvrance 251
Fig. 8. – Près du bassin Tourville, haute muraille essentiellement en gneiss de Brest 251
Fig. 9. – Rue Caserne-des-Marins, ancienne porte, aujourd'hui condamnée 257
Fig. 10. – Un des bâtiments de garde à l'entrée de la porte Tourville 257
Fig. 11. – Porte de la Brasserie 257
Fig. 12. – Rive gauche de la Penfeld, en face du bassin nord de Pontaniou 257
Fig. 13. – Rive gauche de la Penfeld, au droit du canon du Richelieu 263
Fig. 14. – Quai sur la rive gauche de la Penfeld 263
Fig. 15. – Rive gauche de la Penfeld 263
Fig. 16. – Vieille cale d'accès à la Penfeld au pied du château 263
Fig. 17. – Accès à la Penfeld près du bassin Tourville 269
Fig. 18. – Escaliers d'accès à la Penfeld près de son embouchure, rive gauche 269
Fig. 19. – Jetée limitant à l'ouest la rade-abri près de son enracinement à la côte, aux Quatre-Pompes 269
Fig. 20. – Le bassin Tourville (ancienne «forme de Brest») 269
Fig. 21. – Bassin Tourville. Escaliers d'accès au fond de la forme 273
Fig. 22. – Deux des bassins du Salou, vus du pont de l'Harteloire 273
Fig. 23. – Les deux grandes formes de radoub de Lanninon 273

Patrick KERNÉVEZ, Frédéric MORVAN. – *Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1163).*

Fig. 1. – Tableau généalogique des seigneurs de Léon 280
Fig. 2. – Carte des possessions des seigneurs de Léon en Bretagne 287
Fig. 3. – Carte des possessions normandes des seigneurs de Léon 293
Fig. 4. – Lithographie de l'abbaye de Fontaine-Guérard (Eure), par Tirpenne, 1852 295
Fig. 5. – Mention de la naissance d'Hervé VIII de Léon sur la Bible des seigneurs de Léon en 1341 309

Pierre HOLLOCOU. – *Le prieuré de Pont-Briant de 1293 à la Révolution.*

Carte 1. – Évolution du prieuré de Pont-Briant de 1293 à la Révolution 326

Norbert BERNARD. – *Guy Autret et l'église d'Ergué-Gabéric.*

Fig. 1. – Plan de l'église paroissiale Saint-Guinal à Ergué-Gabéric 353
Fig. 2. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, enfeu des Kerfors 354
Fig. 3. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, vitrail de Kergonan, début du XVI^e siècle 355
Fig. 4. – Ergué-Gabéric, *église Saint-Guinal*, maîtresse-vitre, 1516 356

Yves-Pascal CASTEL. – *Le «cahier journalier» de Jean Guillou, paysan marchand toilier de Kervern à Pleyber-Christ.*

Fig. 1. – Page de titre du «Cahier journalier» de Jean Guillou, 1772 365
Fig. 2. – Kervern et ses satellites 367
Fig. 3. – Une page du « Cahier journalier» de Jean Guillou (mars-avril 1777) 369

Jean-Paul PÉRON. – *Une dynastie cornouaillaise traditionaliste aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles : les Le Bastard de Mesmeur.*

Fig. 1. – La famille Le Bastard de Mesmeur, vers 1850 387
Fig. 2. – Anne de Mesmeur 391

Michel LE GOFFIC. – *Pierre-Roland Giot (1919-2002).*

Fig. 1. – Pierre-Roland Giot lors de sa dernière visite à l'île Carn 611

Daniel LE COUÉDIC. – *Yves Le Gallo (1920-2002).*

Fig. 1. – Yves Le Gallo lors de son dernier cours, en 1987 624

Couverture, page 1. – Henri Rivière (1864-1951), *La Baie de Douarnenez*, lithographie.
Collection du Musée départemental breton. Inv. 2002.23.2.
Cliché S. Goarin

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 2003 Directeur de la publication : Bernard TANGUY.